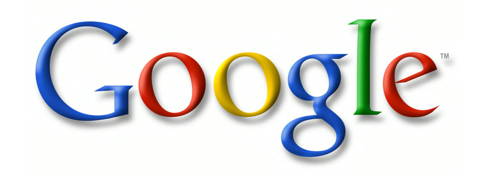


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

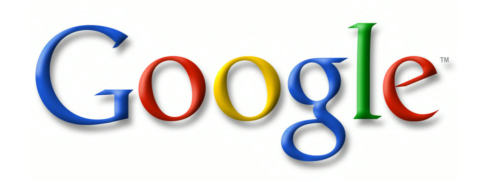
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Linti



STANFORD UNIVERSITY LIBRARY

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE — FURNE ET C[ie]

[illegible] 18 — 45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1864

HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

DE LA

ÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

FURNE ET C[ie]
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 18

1864

Toute reproduction ou traduction de cet ouvrage, non autorisée par les éditeurs,
est formellement interdite

462315

944.04
B638
ed.2

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

LIVRE CINQUIÈME

(SUITE)

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DANS L'ARMÉE.

Le danger des armées permanentes dénoncé par Charles Lameth. — Travaux relatifs à la réorganisation de l'armée. — Effet de la Révolution et de ses principes sur l'armée. — Les officiers aristocrates ; le jeune Bonaparte, patriote. — Garnison de Nancy ; constitution aristocratique du Régiment-du-Roi. — Mestre-de-Camp. — Les Suisses de Châteauvieux. — Soulèvement des soldats à Nancy ; ses véritables causes, sa nature, son objet. — Pommier, Arnal et Bourguignon. — Essai de terreur organisé par des spadassins. — Le régiment de Salm-Salm et Bouillé à Metz. — Intervention de l'Assemblée. — Rôle étrange de Lafayette.. — Connivence de Bouillé et de Lafayette. — Portrait de Bouillé. — Continuation des troubles à Nancy. — Décret du 16 août. — Députation de soldats ; les députés militaires arrêtés. — Peschcloche à Nancy ; il est fêté par ses soldats. — Arrivée de Malseigne ; sa visite au quartier des Suisses ; sa dureté ; il court risque de la vie. — Courriers nocturnes envoyés par Lafayette. — Subite invasion de Nancy par des gardes nationaux accourus de toutes parts ; inquiétude universelle. — Départ inattendu de Malseigne pour

Lunéville : inexprimable fureur des soldats. Denoue emprisonné, Pescheloche suspect; les cavaliers de Mestre-de-Camp se lancent à la poursuite du fugitif; leur rencontre avec les carabiniers de Lunéville; combat; capitulation; Malseigne ramené à Nancy. — Bouillé marche sur Nancy. — Députations envoyées pour le fléchir. — Projet de pacification proposé par Barnave et adopté par l'Assemblée. — Fatal conflit à la porte Stainville; occupation violente de Nancy. — Les rues inondées de sang. — Scènes d'héroïsme. — Scènes d'horreur. — Desille. — Sauvet. — Bouthillier. — Triomphe sauvage de la municipalité de Nancy. — Vengeance et réaction. — Comment Louis XVI parle du massacre des soldats. — Lettre secrète de Lafayette, trouvée depuis dans l'armoire de fer. — Le Champ de Mars tendu de drap noir. — Mort de Loustalot. — Réhabilitation ultérieure des Suisses de Châteauvieux, condamnés aux galères; leur bonnet de galérien adopté comme la coiffure révolutionnaire[1].

La Révolution française, qui remua toutes choses, ne pouvait manquer de mettre en lumière le danger des armées permanentes. Dès le mois de février 1790, elle s'était, par l'organe de Charles Lameth, exprimée en ces termes :

« Les armées faites pour défendre les peuples, ne sont occupées qu'à les contenir. Destinées à protéger la liberté, elles l'oppriment ; à conserver les droits du citoyen, elles les violent. Si, dans un coin de l'empire, quelques hommes généreux ont assez d'énergie pour n'être point

[1] Nous avons déjà parlé des trésors historiques que possède, en ce qui touche spécialement la Révolution française, le BRITISH MUSEUM. Il nous a fourni, relativement à cette affaire de Nancy qui n'a été jusqu'ici ni bien éclaircie ni complétement racontée nulle part, des documents sans nombre et d'une valeur inappréciable. Nous avons pu écrire ce terrible drame, ayant sous les yeux, indépendamment des journaux du temps et des mémoires, seules sources où les auteurs de l'*Histoire parlementaire* paraissent avoir puisé :

1° *Détail des événements survenus à Nancy au régiment suisse de Lullin de Châteauvieux*, par le baron de Salis-Samade, major de ce régiment; 2° *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, par Léonard; 3° *Précis des principaux événements arrivés à Nancy, publié par la municipalité de cette ville; 4° Rapport de Sillery à l'Assemblée nationale; 5° Rapport de Duveyrier et Cahier, commissaires nommés par le roi; 6° Réponse au rapport de MM. les commissaires du roi, sur les troubles de Nancy; 7° Lettre de M. Louvain Pescheloche en*

arrêtés par la crainte et réclament les droits naturels, on y envoie des soldats. Les faibles plient, les courageux périssent, et tout rentre dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'esclavage. Vivant au sein, je ne dirai pas de leur patrie, mais de leur pays, comme des conquérants au milieu des peuples vaincus, les officiers et les soldats, instruments aveugles des volontés du maître, ne sont occupés qu'à étendre sa gloire, c'est-à-dire son autorité. En entrant au service, ils doivent renoncer aux plus chères affections de la nature. Leur religion est de ne connaître ni parents, ni frères, ni amis, de ne savoir qu'obéir[1]. »

Ce langage était bien celui de la Révolution. Malheureusement, l'aspect de l'Europe ne paraissait pas tel, que de ces simples et fortes paroles on se crût autorisé à tirer leur conclusion naturelle : la suppression du fléau qu'elles dénonçaient. Plus d'armée permanente ! Quand de toutes parts les rois unissaient déjà leurs alarmes et leurs colères; quand déjà l'on pouvait de loin prêter l'oreille au bruit de leurs bataillons en marche; quand cette force terrible que le génie de la liberté condamnait, la patrie semblait au moment d'avoir à la réclamer pour sa défense ! Devant de semblables périls, les membres même les plus ardents de

réponse à celle de M. Sillery, rapporteur de l'affaire de Nancy; 8° *Ce qui m'est arrivé avant, pendant et après le transport armé de la garnison de Nancy à Lunéville,* par Journiac Saint-Meard; 9° *Nouveaux détails authentiques sur la marche de l'armée de Bouillé;* 10° *Récit des principaux faits arrivés à Nancy et auxquels la garde nationale de Metz a pris part;* 11° *Détail de l'affreuse révolte de la garnison de Nancy;* 12° *Détail des ravages, désordres et excès commis dans la ville de Nancy;* 13° *Dialogue entre deux citoyens sur l'affaire de Nancy;* 14° *Le sens commun du bonhomme Richard, sur l'affaire de Nancy;* 15° *Extrait des registres des délibérations du département de la Meurthe;* 16° *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy;* 17° *Lettre de M. de Bouillé à M. de La Tour-du-Pin, ministre de la guerre,* etc., etc., etc., sans compter un manuscrit contenant, sur la composition des régiments à cette époque et sur leur esprit, des détails fort curieux et très-précis.

[1] *Moniteur,* séance du 9 février 1790.

l'Assemblée hésitèrent, et il advint qu'elle fit alors à l'égard de l'armée ce qu'elle avait fait à l'égard de l'Église : ne se jugeant pas en mesure d'abolir une institution dont elle sentait pourtant bien tous les vices, elle s'étudia péniblement à la réformer au risque de la rendre, en la perfectionnant, plus dangereuse encore et plus funeste.

Dans l'armée comme partout, sous l'ancien régime, il y avait eu accumulation de monstruosités. Ces groupes d'hommes dressés pour donner la mort et la recevoir qu'on appelle régiments, on les possédait de la même manière qu'une forêt, un champ, une maison; on se les passait de main en main, on les transmettait, on en formait la dot d'une fille à marier; les grades appartenaient presque toujours aux titres, ils ne revenaient de droit ni au mérite reconnu ni aux services proclamés; pendant la plus grande partie de l'année, les chefs étaient exempts de tout soin et n'avaient point à s'embarrasser de la surveillance de leurs corps; certains régiments jouissaient de priviléges odieux ou ridicules; le luxe des emplois inutiles allait jusqu'au scandale; le sort du militaire, enfin, dépendait du caprice, non de la loi[1] : ce fut sur tous ces abus que l'Assemblée Constituante songea d'abord à porter la cognée.

A la suite d'un débat auquel donna lieu un projet de Menou, conforme aux idées émises, soit par Noailles dans la séance du 1er février 1790, soit par Charles Lameth dans celle du 9, il fut décrété :

Que le roi était le chef suprême de l'armée;

Que l'armée était *essentiellement* destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie;

Qu'il ne pourrait être admis ou introduit de troupes étrangères dans le royaume et l'armée qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif;

[1] Discours prononcé par Charles Lameth, dans la séance du 9 février 1790

Que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature;

Que nul militaire ne pourrait être destitué de son emploi que par jugement légal;

Que le militaire conserverait son domicile malgré les absences nécessitées par le service et jouirait des droits de citoyen actif s'il en réunissait les conditions;

Que, même dans le cas contraire, ces droits lui seraient accordés après seize années de service;

Que la vénalité des emplois militaires serait supprimée;

Que la paye du soldat serait augmentée de trente-deux deniers [1].

Il y avait loin de là à un plan général de réorganisation. Il restait à savoir :

De combien d'hommes se composerait l'armée;

A quel chiffre on fixerait les dépenses;

Quelle serait la solde pour chaque grade;

Quelles seraient les règles d'admission et d'avancement;

Comment aurait lieu l'introduction des troupes étrangères;

Comment les tribunaux militaires seraient organisés.

Deux questions surtout se présentaient, pressantes et d'une importance décisive. Il avait été décidé que le recrutement de l'armée active se ferait par engagements volontaires, ce qui était très-admissible en temps de paix; mais, en temps de guerre?... Pouvait-on espérer que des engagements volontaires suffiraient à remplir les vides faits par les batailles? L'emploi des troupes dans l'intérieur du royaume était un autre problème à résoudre, et un problème brûlant. Il y allait ici de la liberté.

[1] *Moniteur*, séance du 28 février 1790.

Sur tout cela, l'Assemblée enjoignit à son comité de constitution militaire de lui apporter le plus tôt possible des projets de loi indépendamment d'un plan général qu'elle attendait du ministre de la guerre, en se réservant et l'examen et les solutions[1].

Mais tel était, à cette époque de régénération sociale, le nombre des affaires à mener de front, telle était l'immensité des travaux à accomplir, que quatre mois et demi s'écoulèrent, sans amener d'autre résultat qu'un rapport du vicomte de Noailles, touchant le chiffre de l'armée. Dans ce rapport, présenté le 15 juillet 1790, le chiffre nécessaire était évalué à deux cent trente mille hommes... en cas de guerre générale seulement; car, l'orateur se hâtait d'ajouter qu'en temps de paix, une pareille force serait dangereuse, et il concluait à ce qu'une partie de cette armée fût dispersée dans les départements, employée aux travaux de l'agriculture ou du commerce, sauf à rentrer sous les drapeaux, à l'heure du péril, sur un décret de l'Assemblée, sanctionné par le roi[2]. Du reste, loin de combattre l'admission des troupes étrangères dans nos rangs, le rapport énumérait avec une généreuse complaisance les services militaires qu'avaient rendus à la France les Irlandais, les Allemands, les Suisses. A Gœttingue, n'avait-on pas vu ceux-ci, que la pluie empêchait de se servir de leurs armes, combattre jusqu'à la fin à coups de pierre? Ah! ils étaient dignes de braver la mort à côté des enfants de la France, ceux dont les pères écrivirent, à Morat, sur un monceau d'ossements: « Les Bourguignons ont voulu conquérir un peuple libre; voilà ce qu'ils ont laissé! »

Le 19 juillet, l'Assemblée décréta que le nombre des individus de chaque grade serait déterminé par un décret législatif, et, le 31 juillet, que l'armée active se com-

[1] *Moniteur*, séance du 28 février 1790.

[2] *Ibid.*, séance du 13 juillet 1790.

poserait, au plus, de cent cinquante-six mille hommes, dont cent treize mille *infanterie*, trente-deux mille *cavalerie*, et onze mille *génie* [1].

Un épouvantable drame militaire interrompit ces travaux.

C'est la puissance et la gloire de l'homme d'achever ce qui est incomplet, de perfectionner ce qui est défectueux; mais prétendre à installer le bien au centre même du mal, mais viser au perfectionnement du mensonge suivant les notions qu'on a de la vérité, mais vouloir donner à la mort les lois de la vie, c'est chose insensée. L'Assemblée allait en faire une cruelle expérience. Elle s'était bercée de l'espoir que, sans inconvénient, au gré de ses plus nobles fantaisies, elle pourrait parler aux soldats de leurs droits, leur conférer le beau titre de citoyens, leur en assurer les garanties, les ranger sous la protection de la loi commune, exalter en eux le sentiment de la dignité humaine; et elle ne s'était point aperçue que par là elle ruinait de fond en comble la discipline, la discipline, principe essentiel, sans lequel nulle armée permanente n'est possible, principe qui signifie l'absence de tout droit, l'abdication de toute volonté, l'anéantissement de toute dignité, la servitude façonnée à l'exercice de la tyrannie. Or, ce n'est pas impunément que, parmi des hommes accoutumés à servir d'instruments aveugles aux jeux de la force, on ouvre les chemins à l'esprit de révolte. Si une multitude non enrégimentée et sans armes ne laisse pas que d'être terrible lorsqu'elle entre en fureur, que sera-ce d'une multitude ayant aux ordres de son délire des mousquets chargés, et la science, l'habitude, le goût de la destruction? Malheur à tous, dès que dans ces corps obéissants un cœur soudain se révèle et se met à frémir! Malheur à tous et aux soldats eux-mêmes, dès que ces machines

[1] *Moniteur*, séance du 31 juillet 1790.

s'avisent enfin de savoir qu'elles sont des hommes! Il n'est pas alors jusqu'au maître qui ne doive frissonner d'épouvante. A Rome, les soldats reçurent, avec le pouvoir de faire des empereurs, celui de les égorger, et ceux qui posèrent une couronne sur la tête d'Othon venaient de la ramasser dans le sang de Galba!

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès les premiers jours, la Révolution était entrée dans l'armée. Qu'on se reporte à l'époque de la prise de la Bastille. Ici, ce sont les gardes-françaises qui figurent à la tête du peuple; là, c'est le régiment suisse de Châteauvieux qui refuse de marcher. Royal-Allemand ne refuse pas, lui; mais à la contenance morne des soldats, à leur regard découragé, comme l'abattement de leur âme se devine!

A dater de ce moment, l'esprit révolutionnaire, communiqué de proche en proche par la conversation, propagé par le contact, volant sur l'aile des gazettes, et mêlé, pour ainsi dire, à l'air que chaque soldat respirait, alla envahissant toutes les casernes, depuis Paris jusqu'à la dernière des villes de garnison. Les journaux pénétrant de mille côtés divers dans les chambrées, non-seulement on les lut avec avidité, mais on fut tenté de l'ambition d'y écrire. D'ardents émissaires parcoururent les régiments; il s'y forma des associations patriotiques, des comités directeurs; il en partit des pétitions et des remontrances; les mécontentements anciens ou nouveaux, les injustices journalières, les rancunes jalouses, les soupçons, s'y amassèrent comme autant de nuages recélant la foudre; en un mot, du service de la tyrannie, la force organisée se disposa manifestement à passer au service de la sédition.

Les griefs, comme on le pense bien, ne pouvaient manquer; mais il en était un qui dominait tous les autres : cette Révolution que les soldats aimaient, les officiers, par une suite naturelle de leur naissance et de leur

position, l'avaient en horreur. Ceux-ci appartenaient à l'ordre des nobles; il était difficile qu'ils ne regrettassent point un régime sous l'empire duquel on devait, pour être lieutenant, justifier de quatre degrés de noblesse[1]. A la vérité, les vieux officiers enveloppaient leur dépit d'une réserve silencieuse, prudente; mais chez les plus jeunes, il éclatait à tout moment, et avec une imprudence fatale. Toutefois, dans les armes savantes et méditatives, dans l'artillerie, dans le génie, l'attachement à la Révolution prévalait, même parmi les officiers. Étrange effet de l'âge et des circonstances! De ces derniers, celui qui paraissait avoir le plus vivement embrassé le culte nouveau, c'était un jeune lieutenant d'artillerie auquel la fortune réservait une place à part dans l'histoire. Est-il besoin de dire son nom? Relégué à Auxonne, où son régiment tenait garnison, et où il occupait, à côté de son frère Louis, une misérable petite chambre aux murailles nues[2], Bonaparte laissait alors aller son cœur à l'amour passionné de cette même Révolution que son destin était d'étouffer un jour, et apôtre fervent de la liberté, adorateur de l'indépendance de la Corse, que Buttafuoco avait livrée, il s'occupait à écrire contre son compatriote une brochure toute pleine d'enthousiasme patriotique[3]. Mais, dans les corps qui n'étaient pas l'artillerie et le génie, les sentiments de Bonaparte étaient loin d'être ceux des jeunes officiers. Animés contre l'ordre nouveau d'une haine à laquelle ils donnaient volontiers les allures du courage, ils ne se contentaient pas de la répandre en propos insultants ou moqueurs, ils la faisaient passer dans les détails du service, d'autant plus durs à l'égard du

[1] Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution*.

[2] Carlyle, *The French Revolution*, vol. II. book II, ch. II, p. 93. Second edition.

[3] Voyez cette lettre dans la *Revue du Progrès*, t. V, 6e livraison.

soldat, qu'en le frappant, ils le punissaient du crime de se croire leur égal.

Ainsi, les colères s'accumulaient, et quand vint s'y joindre l'indignation causée par la désertion des chefs, par leur connivence avec l'étranger, elles ne connurent plus de bornes.

Mais, pour qu'une idée générale soulève les masses, il faut qu'elle se vienne confondre avec un objet particulier qui la rende palpable en quelque sorte et vivante. Les soldats détestèrent bien mieux encore la contre-révolution, quand elle leur apparut sous les traits hideux du péculat, et l'agitation alors devint formidable.

« Il existait dans les états-majors, écrit Loustalot, une sorte de rapine indigne de quiconque porte le nom d'officier, une espèce de brigandage connu sous le nom de *retenue*. Par des mémoires fidèles, qui nous ont été transmis, nous apprenons que cette manière de voler (quel autre nom peut-on lui donner?) avait enlevé au régiment de Beauce deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres; c'est à quoi se monte l'état que les soldats en ont fait[1]. »

Le feu prit, en Lorraine, à Nancy. Cette ville avait gardé de la résidence de ses ducs et du somptueux séjour de Stanislas, des habitudes qui l'éloignaient de la Révolution. Le duc Léopold y avait prodigué les lettres de noblesse, et tout n'y était que priviléges. La municipalité y était si ouvertement contre-révolutionnaire, qu'au mois d'avril 1790, elle avait déclaré séditieux un arrêté de la garde nationale relatif à la Fédération[2]. Mais là, d'un autre côté, là plus que partout ailleurs, peut-être, grondait l'esprit jacobin. La Société-mère de Paris y entrete-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 57.

[2] *Rapports des comités réunis militaires, des rapports et des recherches sur l'affaire de Nancy*, par Sillery, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — NANCY, 326, 7, 8, British Museum.

nait d'ardentes succursales ; la puissance des idées jeunes y résidait dans les classes non encore affranchies, et les soldats y faisaient cause commune avec le peuple.

Trois régiments, à cette époque, tenaient garnison à Nancy : un de cavalerie, Mestre-de-Camp; deux d'infanterie, Châteauvieux et le Régiment-du-Roi.

Or, les cavaliers de Mestre-de-Camp se trouvaient acquis sans réserve à la Révolution. Il en était de même des Suisses de Châteauvieux, Français du pays de Vaud et du lac de Genève, qui, lors de la prise de la Bastille, avaient refusé de tirer sur le peuple, et qui, depuis, étaient chers au parti patriote.

Quant au Régiment-du-Roi, il comptait au nombre des corps favorisés. Ses priviléges étaient immenses et, sous certains rapports, plus honorifiques encore que ceux des gardes-françaises. Il était le seul de tous les régiments qui fût resté à quatre bataillons, depuis le dédoublement qu'avait opéré le comte de Saint-Germain. Outre les officiers par compagnie, qui alors existaient dans chaque corps, le Régiment-du-Roi avait quatre sous-lieutenants par compagnie, ce qui formait une masse de deux cents officiers, dont la moitié n'avaient pas vingt ans. Choisis parmi les premières familles de la noblesse, ils avaient tous le privilége de passer soit capitaine dans n'importe quelle arme, soit major en second, soit colonel en second ou même colonel, dès qu'ils atteignaient l'âge requis par les ordonnances [1]. La composition des soldats de ce régiment ne tranchait pas d'une manière moins marquée avec celle du reste de l'armée. On les admettait à fréquenter des cours de mathématiques, de fortification, institués pour les officiers et que ceux-ci étaient assujettis à suivre. Ces avantages et la beauté de l'uniforme attiraient dans le Régiment-du-Roi beaucoup de jeunes gens

[1] Relation manuscrite de l'affaire de Nancy.

de la classe bourgeoise, dont quelques-uns très-riches. D'après cela, on aurait pu croire ce corps entièrement dévoué à la cour, et elle l'avait si bien cru elle-même, qu'elle avait eu la pensée de l'appeler à Paris, après la défection des gardes-françaises[1]. Mais pas plus que Mestre-de-Camp, pas plus que Châteauvieux, le Régiment-du-Roi ne devait échapper à la contagion. Au mois de septembre 1789, des inconnus, qu'on supposa être des émissaires du duc d'Orléans, avaient paru à Nancy : Théroigne de Méricourt les suivit de près[2], et n'essaya pas sans succès, dit-on, auprès des soldats, le pouvoir d'un apostolat servi par de doux regards et des paroles brûlantes.

Ce qui est certain, c'est que les soldats du Régiment-du-Roi ne tardèrent pas à donner des preuves d'insubordination. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la prise de la Bastille, que déjà ils demandaient en tumulte la liberté des portes et l'exemption de l'appel de quatre heures[3]. Les officiers refusèrent d'abord, puis cédèrent : faiblesse imprudente, premier ébranlement donné à la discipline, qui meurt si elle cesse un instant d'être écrasante et inexorable! Au mois d'avril 1790, nouveau soulèvement. Les soldats s'opposent à ce que M. de Lorenzie, lieutenant-colonel, prenne le commandement du régiment, parce que c'était un homme inflexible et rude. Il fallut recourir à des mesures sévères, et, à cette occasion, trente-cinq soldats furent congédiés avec des cartouches jaunes, c'est-à-dire infamantes[4].

Malheureusement, loin de se conduire de manière à conjurer le péril, les jeunes officiers semblaient prendre à tâche de pousser à une conflagration. Ils parlaient avec une légèreté arrogante de la *Déclaration des droits*, toile

[1] Relation manuscrite de Nancy.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport de Sillery, p. 9.
[4] Rapport de Sillery, p. 11.

d'araignée qu'on saurait bien balayer[1]. Lorsqu'eut lieu la Fédération de Nancy, ils affectèrent d'abord de lui tourner le dos, et ensuite, se ravisant, ils y figurèrent dans un costume dont on remarqua la malpropreté moqueuse[2], L'uniforme de la garde nationale leur était un objet de dédain et un texte de railleries. Il en résulta des provocations, il en naquit des duels où les citoyens eurent souvent l'avantage, ce qui accrut l'irritation. Et les chefs de laisser faire. Nicolas, membre de la Commune, leur ayant été député et les pressant de prévenir une de ces rencontres, ils s'y refusèrent formellement[3].

Une circonstance particulière vint, en envenimant les inimitiés, leur fournir une occasion d'éclater. Dans les derniers jours du mois de mai, un soldat raconta à ses camarades que la veille, étant en sentinelle à la Pépinière, il avait vu, vers minuit, un autre soldat, qui appartenait au Régiment-du-Roi et se nommait Roussière, s'avancer l'épée au côté et un bonnet à poil sur la tête, au-devant de deux bourgeois qui passaient tranquillement, les insulter, les provoquer au combat. Ce Roussière était un spadassin bien connu, et on le soupçonnait d'être aux gages des officiers. Le narrateur ajouta que Roussière était suivi, à dix pas de distance, par trois jeunes officiers, Chaffontaine, Bissy et Charitabella; qu'ils lui ordonnèrent, à lui factionnaire, d'arrêter les deux bourgeois, et que sur sa réponse qu'il était juste en ce cas d'arrêter aussi le provocateur, l'un d'eux dit au spadassin : *Viens-t'en, il n'y a rien à faire*[4].

[1] « Young epauletted men... do sniff openly... at our Rights of Man, « as at some new-fangled cobweb, which shall be brushed down again. » Carlyle, *The French Revolution*, vol. II, book II, chap. III, p. 91. — Second edition.

[2] « Then did appear but in mere *redingote* and undress, with scarcely « a clean shirt on. » *Ibid.*, p. 102.

[3] Rapport de Sillery, p. 3.

[4] Rapport de Sillery, p. 12.

Le bruit de cette aventure ne manqua pas de circuler dans les chambrées. Là-dessus, les soldats s'indignent. On saisit Roussière, on l'interroge, et il avoue qu'il a été poussé par Charitabella, Chaffontaine et Bissy[1]. Les soldats alors demandent à grands cris que le coupable soit passé par les banderoles. Apprenant qu'on l'a seulement condamné à trois mois de prison, ils craignent qu'on ne le fasse échapper, ils le réclament, ils obtiennent qu'on l'amène au quartier. A peine a-t-il paru, qu'un grenadier, nommé Bourguignon, va droit à lui, et le coiffe d'un bonnet de papier, portant, d'un côté, cette dénomination flétrissante : *Iscariote*, et, de l'autre, ces mots : *C'est ainsi que l'honneur punit la bassesse*[2]. On l'entoure ensuite, on lui coupe les cheveux comme à un capucin, et on le chasse[3]. Les trois instigateurs disparurent.

Cependant les vexations se multipliaient; chaque jour venait ajouter l'impression de quelque injustice partielle au trésor de ressentiments depuis longtemps amassé dans les cœurs, et il n'était rien qui n'empruntât de l'état général des esprits une importance sinistre. Le chien d'un soldat ayant mordu à la patte celui du colonel, le pauvre soldat fut mis en prison, après avoir eu la douleur de voir tuer son chien devant lui[4]. Il s'était formé dans le Régiment-du-Roi un comité patriotique : les officiers mirent tout en œuvre pour le décrier, pour le dissoudre; ils ameutèrent sous main contre lui de basses jalousies, fomentèrent autour de ses délibérations une petite émeute

[1] Sur cette affaire, racontée de plusieurs façons différentes, Sillery, dans son rapport à l'Assemblée, cite comme le seul véridique le témoignage des *commissaires du roi*, sur lequel il s'appuie. *Rapport*, etc., p. 12.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 51. Paris, M.DCCC. III.

[3] Rapport de Sillery, p. 12.

[4] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 51.

militaire, et finirent par envoyer neuf excellents tireurs d'armes provoquer dans un lieu public les membres du comité. C'est ce que l'on crut, du moins; car, il faut reconnaître qu'à cet égard il n'existe aucune preuve décisive. Seulement, on entendit ces misérables spadassins parler de l'argent qu'ils allaient dépenser au cabaret, comme d'une propriété collective, et il fut établi que l'un d'eux, lors de la Fédération, s'était battu contre un citoyen, le lendemain même du jour où il avait reçu six livres du major Compiègne[1].

Quels étaient les crimes de ce comité dont les officiers avaient juré la ruine? « Nous avons sous les yeux, dit Sillery, le procès-verbal des séances. On y remarque un respect extrême pour les décrets de l'Assemblée, un amour passionné pour la liberté, et les principes d'honneur qui ont toujours conduit ce brave régiment[2]. » Il est vrai qu'il s'était adressé à M. de La Balivière, pour que, conformément au décret qui proscrivait les nominations privilégiées, on suspendît la nomination des cadets-gentilshommes aux places d'officiers; mais cette réclamation, d'ailleurs toute légale, avait été faite *sur le ton le plus respectueux*[3]. On prétendit aussi que ce fut le comité qui souffla au Régiment-du-Roi l'impatient désir d'obtenir des comptes, mais n'y avait-il rien de légitime en ce désir? L'auteur du manuscrit que nous possédons, quelque ardent qu'il se montre à pallier les torts des officiers, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils exerçaient en effet des retenues illégales, et qu'il y avait des détournements de fonds. Il reproche aux soldats d'avoir exagéré le chiffre de la *masse noire*, mais il avoue qu'il « y avait quelque chose de fondé dans leurs réclamations. » Il ne nie pas, du reste, qu'à ces plaintes les offi-

[1] Rapport de Sillery, p. 15.
[2] *Ibid.*, p. 13.
[3] *Ibid.*, p. 4.

ciers n'aient opposé des manœuvres coupables, celle, par exemple, qui consistait à s'attacher par de grossières séductions les sergents, les maîtres d'armes, et à semer entre les chasseurs et les grenadiers la défiance, la jalousie et la haine[1].

La résistance avait son principal foyer parmi les grenadiers, et trois hommes la dirigeaient : Pommier, simple soldat alors, mais plein d'une audace éclairée par l'instruction, et qui, depuis, devint commissaire des guerres; Arnal, qu'attendait le grade d'officier général, et Bourguignon[2].

Ce dernier était plus particulièrement odieux aux chefs. Un jour, comme il était de garde à la Porte royale, Montluc, qui commandait ce poste, ordonne aux soldats, la retraite battue, de rentrer sous la colonnade qui environnait le corps de garde. Bourguignon refuse. Quoique depuis longtemps négligée, la consigne était formelle : Montluc fait signe qu'on traîne Bourguignon en prison. La compagnie de grenadiers s'y oppose : Denoue, qui avait le gouvernement militaire de la ville, interdit cette compagnie. Toutes les compagnies de grenadiers réclament : Denoue interdit toutes les compagnies. Le régiment prend parti pour les grenadiers : Denoue interdit tout le régiment[3].

C'en était fait, la discipline était perdue. Denoue ayant invité la garde nationale à partager avec Mestre-de-Camp et Châteauvieux l'honneur de garder la ville, le Régiment-du-Roi déclara qu'il était résolu à ne point céder son service. On touchait à quelque affreux malheur : la municipalité, saisie d'effroi, conjura Denoue de révoquer l'interdiction; il fallut céder, et les portes de la ville

[1] Manuscrit sur l'affaire de Nancy.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport de Sillery, p. 16.

furent abandonnées à la garde d'un régiment rebelle[1].

Pendant ce temps, des scènes de même nature éclataient à Metz. Bouillé, qui y commandait, a raconté lui-même dans ses *Mémoires* comment le régiment allemand Salm-Salm s'y souleva. Ici encore, il s'agissait d'argent, de comptes à rendre. Se voyant repoussés dans leurs réclamations, les soldats avaient formé le projet de s'emparer de la caisse et des drapeaux, qui étaient chez le chef du régiment. Informé de ce dessein, Bouillé rassemble aussitôt les officiers, court se mettre avec eux devant la porte de la maison, attend l'épée à la main. Les grenadiers arrivent, portant les armes en bon ordre, et se rangent devant leurs chefs; mais leur passer sur le corps, ils ne l'osent. Naturellement intrépide, et incapable de fléchir, Bouillé fait parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes étaient contiguës, l'ordre de monter à cheval et de charger le régiment allemand, mais il ne peut rien obtenir. Ce fut alors un étrange spectacle. Pendant deux heures, on vit d'un côté les officiers, de l'autre les soldats s'observer, se mesurer du regard, sans faire un pas en avant, sans prononcer une parole. Mais comme autour d'eux la multitude grondait et que Bouillé fut plusieurs fois couché en joue, la situation se serait probablement dénouée d'une manière sanglante, si la municipalité ne fût intervenue en corps. Le maire ayant harangué les soldats, ils regagnèrent leurs casernes dans le plus grand calme, « ce qui n'empêcha pas, écrit Bouillé, que le lendemain ils ne se fissent donner la moitié de la somme qu'ils avaient exigée la veille[2]. »

A la nouvelle de ces désordres, l'Assemblée rendit en toute hâte un décret qui, proposé par Emmery et sur-le-champ sanctionné par le roi, portait :

[1] Rapport de Sillery, p. 17.

[2] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. VIII, p. 133, 134 et 135. Collection Berville et Barrière.

Qu'il n'y aurait plus d'associations délibérantes dans les régiments;

Que le roi serait supplié de nommer des inspecteurs extraordinaires choisis parmi les officiers généraux, pour procéder à la vérification des comptes depuis six ans, et cela en présence du commandant de chaque corps, du dernier capitaine, du premier lieutenant, du premier sous-lieutenant, du premier et du dernier sergent, du premier et du dernier caporal ou brigadier et de quatre soldats, tirés au sort;

Qu'il ne serait plus expédié de cartouches jaunes qu'en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée;

Que les cartouches jaunes expédiées jusqu'alors sans l'observation de ces formes rigoureuses n'emporteraient aucune flétrissure;

Qu'il serait sévi d'une manière terrible contre les fauteurs ou participants de toute insurrection nouvelle;

Qu'enfin, il serait libre à tout officier, sous-officier ou soldat, de faire parvenir ses plaintes, soit aux ministres, soit à l'Assemblée nationale, directement et sans avoir besoin de l'attache d'aucune autorité intermédiaire[1].

Ce fut Lafayette qui, en cette occasion, poussa Emmery en avant et fit rendre le décret du 6 août. Mais il n'entendait point s'arrêter là; car il commençait à avoir peur de la Révolution, et il soupirait après le moment de voir, suivant ses propres expressions, « l'ordre constitutionnel remplacer l'anarchie révolutionnaire[2]. » *Frapper un coup imposant*[3], voilà ce qui le tentait, voilà sur quoi il ne craignit pas de se concerter avec Bouillé, lequel, pour être mieux en état de *frapper ce coup imposant*, avait

[1] *Moniteur*, séance du 6 août 1790.

[2] Voy. sa lettre à Bouillé, dans les *Mémoires* de celui-ci, chap. VII, p. 136.

[3] *Ibid.*

reçu le commandement de toute la frontière de l'Est, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre.

Rien ne pouvait être plus funeste, dans les circonstances, qu'un pareil choix. Bouillé possédait des qualités éminentes; il était d'un courage à l'épreuve, audacieux avec calcul, dévoué à son parti, et il avait la résolution du fanatisme sans en avoir l'aveuglement. Lors de la dernière guerre contre les Anglais, il s'était couvert de gloire en s'emparant de plusieurs de leurs colonies, et c'était en récompense de services incontestables, qu'il avait été successivement nommé gouverneur des Iles du Vent, puis lieutenant-général des armées du roi, puis chevalier de ses ordres. Mais on connaissait trop son attachement à la contre-révolution ; son refus de prêter le serment civique avait fait scandale; on se rappelait qu'au mois d'avril 1790, il avait mis toute la garnison sous les armes pour s'opposer à l'entrée de quatre-vingt-cinq gardes nationaux, appelés à la Fédération de Nancy [1]. N'était-ce pas vers lui, d'ailleurs, que, dans tous ses projets de fuite, la cour avait tourné ses regards?

Un autre choix presque aussi malheureux fut celui de Malseigne. Cet officier, auquel fut confiée la mission délicate de faire exécuter, à Nancy, le décret du 6 août et qu'on manda pour cela de Besançon, s'était acquis une sorte de célébrité sombre. On le réputait la première lame de l'armée, et sa meurtrière habileté se trouvait au service d'un esprit querelleur, d'un naturel impétueux et violent. S'il s'était agi d'activer l'incendie qu'il s'agissait, au contraire, d'éteindre, nul n'y eût été plus propre [2]. Était-ce donc là ce que la cour voulait? Et Lafayette, grand approbateur [3]

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 59.

[2] *Le sens commun du bonhomme Richard sur l'affaire de Nancy*, Philadelphie, an II.

[3] Voy. sa lettre à Bouillé, dans laquelle il parle du choix de Malseigne,

de ce choix insensé, tremblait-il de perdre l'occasion de *frapper un coup imposant?*

Le décret du 6 août fut connu à Nancy le 9, mais par les papiers publics seulement; et comme les soldats voulaient terminer leurs comptes avant l'arrivée officielle du décret, ils redoublèrent de clameurs. Le 10, ceux du Régiment-du-Roi obtinrent qu'on leur délivrât, sur ce qui leur était dû, une somme de 150,000 liv. qui, partagée entre eux, procura à chacun 75 liv. Plus tard, les officiers prétendirent que cette somme leur avait été arrachée par la menace : c'était faux, et cela résulte d'une instruction écrite de la main même d'un officier supérieur du régiment, dans le rapport des commissaires du roi[1]. Ce qui est vrai, c'est que cette distribution produisit, ainsi que l'observa Sillery, deux effets funestes : le premier, de fournir aux soldats le moyen de fraterniser le verre en main avec des excitateurs vulgaires, le second de pousser dans les mêmes voies Mestre-de-Camp et Châteauvieux.

Le 11, en effet, les Suisses députèrent au major deux d'entre eux, pour lui demander, aux termes des décrets de l'Assemblée, connaissance des comptes. On leur répondit en les passant par les courroies. Mais à la manière dont on les épargna en les frappant, il fut aisé de juger que leurs camarades étaient loin de blâmer leur conduite[2]. Aussitôt, grande ébullition. Les deux régiments français courent aux casernes des Suisses, forcent les portes de la prison, mettent en liberté les deux captifs, et, l'épée nue, obligent le colonel à les réhabiliter. On les conduit ensuite triomphalement aux quartiers du Régi-

comme étant *fort agréable à l'Assemblée. Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. VIII, p. 136.

[1] Voy. le rapport de MM. Duveyrier et Cahier, commissaires nommés par le roi, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — NANCY, 326-328.

[2] *Détail des événements survenus à Nancy*, par le baron de Salis-Samade.

ment-du-Roi et de Mestre-de-camp, pendant que les officiers suisses sont gardés à vue, et que Salis, le major, est contraint de se cacher[1].

C'était le 12 qu'on devait publier le décret du 6, et Denoue avait donné l'ordre à tous les régiments de rester à leur quartier. Malgré l'ordre, ils prennent les armes, se rendent à la place Royale, s'y rangent en bataille, ayant dans leurs rangs : le Régiment-du-Roi un des soldats suisses, et Mestre-de-Camp l'autre. Denoue accourt. A sa vue, un murmure effrayant s'élève, un soldat s'avance et se met à lire à haute voix une lettre dans laquelle le gouverneur militaire de Nancy s'était servi des mots *brigandage des troupes*. Denoue sentit qu'il était perdu s'il ne se justifiait. Il déclara que jamais il n'avait eu intention d'appliquer le nom de *brigands* à des soldats parmi lesquels il servait depuis trente ans; il affirma qu'il les tenait, au contraire, pour des militaires pleins d'honneur, et, passant dans les rangs, il acheva de les calmer par de douces paroles. Le décret du 6 fut proclamé, mais la discipline était irrévocablement anéantie[2]. Il fallut donner aux deux Suisses cent louis de dédommagement, et ceux de Châteauvieux se firent délivrer, le 13, 27,000 livres que, le soir même, ils dépensèrent dans une fête offerte à leurs camarades, fête que, d'ailleurs, la municipalité autorisa[3].

Le lendemain, 200 soldats allaient enlever la caisse, la transportaient à leur quartier. Ils se justifièrent sur ce que la honte de voir la caisse du régiment gardée par la maréchaussée leur avait paru intolérable. Du reste, ils avaient eu soin de dresser procès-verbal de ce qu'elle contenait, et on la trouva parfaitement intacte. Car, toute la

[1] Rapport de Sillery, p. 20. — Procès-verbal de la municipalité de Nancy.

[2] Rapport de Sillery, p. 21. — Procès-verbal de la municipalité de Nancy.

[3] *Ibid.*

conduite de la garnison de Nancy, à cette époque, présente un mélange extraordinaire d'emportement et de repentir, d'avidité et d'honneur, de respect aux chefs et de rébellion, le même au reste, qui, à plusieurs siècles de distance, caractérisa le soulèvement des légions de Germanie!

Les choses en étaient là, lorsque, à Paris, l'homme de Lafayette, le député Emmery, se présenta à l'Assemblée, la consternation peinte sur le visage, et tenant à la main une lettre dans laquelle Denoue racontait les faits, en les exagérant, et en s'y faisant, pour mieux effrayer les représentants du peuple, l'écho de mille vaines rumeurs. A l'entendre, les soldats étaient à la veille de couronner un commandant de la garnison ; ils devaient le conduire dans un char, et ce char, ils entendaient réduire les officiers à l'humiliante obligation de le traîner eux-mêmes! Après avoir donné lecture de la lettre de Denoue, ainsi que d'un procès-verbal de la municipalité de Nancy, où à des accusations vraies contre les soldats se mêlaient d'habiles calomnies, Emmery s'écria : « Tout presse, tout brûle, » et il surprit à l'effroi de l'Assemblée un décret qui ressemblait à une condamnation. « Ceux, y était-il dit, qui ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas, dans les vingt-quatre heures à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront poursuivis et punis comme fauteurs et participes du crime de lèse-nation[1]. » C'était juger la cause, sans l'avoir instruite.

Le décret du 16 août venait à peine d'être rendu, qu'on voyait arriver à Paris huit soldats, envoyés en députation à l'Assemblée par la garnison de Nancy, pour exposer les

[1] *Moniteur*, séance du 16 août 1790.

faits et prévenir un jugement précipité. Ces huit députés avaient obtenu, avant de partir, le consentement de leurs chefs, ils étaient munis de congés en bonne forme, et avaient même reçu officiellement 3,000 livres pour les frais de voyage[1]. Et cependant, sur un ordre signé du roi, ils furent traités comme de vils malfaiteurs. Louvain-Pescheloche, capitaine de la garde nationale parisienne, avait reçu mission de les arrêter : il les conduisit à la Force. On juge si cette violence passa inaperçue ! Tous les journaux patriotes sonnèrent l'alarme, les boutiques du faubourg Saint-Antoine furent fermées, et au travers du mugissement populaire monta une voix bien connue depuis, celle du brasseur Santerre[2].

Le 18, les prisonniers firent un mémoire de leurs griefs, et, le 19, ils furent transférés aux Invalides, où les comités se rendirent pour les interroger[3]. Le jeune grenadier qui prit la parole, au nom de ses camarades, s'exprima en homme et en soldat : « Ce n'est point parmi les officiers, dit-il, que la Révolution trouvera ses vrais défenseurs. Laissez-nous nous instruire : les lumières banniront du milieu de nous des vices qui ne sont que le résultat d'habitudes grossières et de l'ignorance ; elles nous donneront de l'honneur, et si l'armée est conduite par l'honneur, ce sera son meilleur général, son plus habile capitaine. Nous sommes pauvres, mais vous avez décrété que les hommes sont égaux en droits, qu'ils sont libres[4]. »

Pendant ce temps, le décret du 16 août arrivait à Nancy On le transcrivit sur les registres, et on l'envoya dans les chambrées ; mais par une négligence de la municipalité,

[1] Rapport de Sillery, p. 22.
[2] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, book II, chap. IV, p. 105 Second edition.
[3] *Lettre de Louvain-Pescheloche, en réponse à celle de M. Sillery, rapporteur de l'affaire de Nancy*, p. 3, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — NANCY, p. 326, 7, 8. British Museum.
[4] *Journal des révolutions de l'Europe*, t. XIII, p. 18.

qui devint plus tard contre elle le sujet de sérieux reproches, il ne fut ni proclamé à la tête des troupes, ni affiché dans la ville[1]. Au surplus, les soldats, dès qu'ils le connurent, en éprouvèrent moins de frayeur que d'irritation, le regardant comme une flétrissure qu'on avait voulu leur infliger, aux yeux de l'armée[2]. Ils n'apprirent pas non plus sans un vif sentiment d'amertume l'arrestation de leurs camarades. Toutefois, tel était le balancement de leurs pensées, que la garde nationale leur ayant offert sa médiation, ils l'acceptèrent avec transport. Bientôt même, l'habitude de la soumission prenant le dessus, ils signèrent un *acte de repentir*, dans lequel ils « suppliaient l'Assemblée, le roi et leurs chefs d'oublier les erreurs qu'ils auraient pu commettre. » Ils promettaient d'observer à l'avenir les règles de la discipline, invoquaient l'indulgence de l'Assemblée pour leurs députés, pour eux-mêmes, et demandaient en termes respectueux le redressement de leurs griefs[3].

A Paris, il avait été décidé que deux des huit soldats arrêtés se rendraient à Nancy avec Pescheloche, de manière à prévenir tout faux rapport : Pescheloche, dès son arrivée, trouva parmi les troupes le plus favorable accueil. Pour calmer entièrement les esprits, il n'eut qu'un mot à dire. Le 22, invité à déjeuner par la compagnie des chasseurs du Régiment-du-Roi, il fut aussi surpris que charmé des dispositions pacifiques du soldat. On lui offrit un banquet, au son de la musique, et, ce qui mérite d'être mentionné, les convives portèrent la santé, non-seulement de la nation et du roi, mais des *officiers du corps*[4]. Le même jour, le Régiment-du-Roi nomma deux hommes par compagnie pour donner à souper au représentant de la

[1] Rapport de Sillery, p. 22.
[2] *Lettre de Louvain-Pescheloche*, p. 20.
[3] Rapport de Sillery, p. 23.
[4] *Lettre de Pescheloche*, p. 7.

garde nationale parisienne, et celui-ci n'eut aucune peine à obtenir d'eux qu'ils rétabliraient dans le magasin 20,000 cartouches à balles, récemment enlevées; qu'ils restitueraient les registres pris sur le bureau de l'état-major; qu'ils ne s'attrouperaient plus dans les rues le sabre à la main; qu'ils rentreraient enfin dans la discipline[1].... Tant il est vrai que, par un convenable emploi de la douceur, d'affreuses calamités pouvaient alors être prévenues[2]!

Sur ces entrefaites, un bruit, précurseur d'événements sinistres, se répandit : Malseigne, le redouté Malseigne était à Nancy. Accoutumé aux bravades, et comme impatient de justifier l'espèce de terreur associée à son nom, il alla droit aux casernes des Suisses, et après leur avoir proposé de rédiger un mémoire de leurs réclamations, il leur reprocha leur conduite avec une dureté qui — les officiers suisses en sont convenus — laissa dans les âmes un redoutable levain d'aigreur[3]. Il en fut instruit; mais, le péril même l'attirant, il affecta le lendemain de retourner seul au quartier, le front menaçant, le regard sévère. Les soldats n'étaient pas d'accord sur ce qu'ils voulaient. Il s'élevait des rangs un orage de clameurs contradictoires et de murmures confus. Néanmoins, le cri de la masse était : *De l'argent et que le général nous juge!* Il s'avança vers eux, la tête haute, mais sa vue leur remettant en mémoire les discours de la veille, ils éclatèrent en reproches. Les plus emportés criaient : *qu'on l'empêche de sortir!* Et en effet, lorsque, convaincu de la nécessité de se retirer, il se présenta à la grille, quatre grenadiers lui barrèrent le passage. Il existe trois rapports différents de ce qui eut lieu alors. Suivant la déclaration

[1] *Lettre de Pescheloche*, p. 9.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, livre II, p. 53.
[3] Rapport de Sillery, p. 25. — *Lettre de Pescheloche*, p. 14. — *Détail des événements*, etc., par Salis-Samade, p. 14.

de Malseigne, il ne leva l'épée sur les factionnaires que menacé par la pointe de leurs baïonnettes, et, son épée s'étant rompue en parant leurs coups, il prit celle du prévôt général, qui se trouvait à côté de lui, sans bien savoir, d'ailleurs, s'il lui arriva ou non de blesser quelqu'un. Pescheloche déclara l'avoir rencontré se retirant comme il sied à un officier de le faire en pareil cas, tranquillement et sans marcher trop vite[1].

Ainsi le feu de la sédition venait de se rallumer. Tout n'était point perdu, néanmoins; car, loin de soutenir, cette fois, Châteauvieux, les deux autres régiments blâmèrent hautement sa conduite[2]. Tout à coup paraît un ordre de Malseigne enjoignant aux Suisses de partir pour Sarrelouis. Eux refusent jusqu'à ce que les comptes de la garnison soient rendus. Ils avaient beaucoup de créanciers dans la classe des cabaretiers : Malseigne, pour empêcher que le payement obligé de cette dette ne servît de prétexte à la désobéissance, fit publier à son de trompe qu'il se chargeait de payer les créanciers des Suisses et qu'ils eussent à venir justifier de leurs titres à l'hôtel de ville[3]. On offrit encore aux Suisses, s'ils consentaient à partir, de déposer chez un banquier, jusqu'à la décision du comité militaire, la somme qu'ils réclamaient comme leur étant due[4]. Mais déjà il était trop tard : la crainte qu'on ne les forçât, eux aussi, à quitter Nancy, avait gagné les soldats du Régiment-du-Roi, les cavaliers de Mestre-de-Camp, et l'agitation commençait à redevenir générale.

Elle s'étendit, elle redoubla, lorsque, sur une réquisition adressée aux gardes nationales du département par Desmottes, aide de camp de Lafayette, et portée sur tous les points

[1] Rapport de Sillery, p. 25 et 26.

[2] Procès-verbal de la municipalité de Nancy, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Nancy, 326, 7, 8.

[3] *Lettre de Pescheloche*, p. 21.

[4] *Ibid.*, p. 40.

de la contrée par des courriers nocturnes, on vit la milice citoyenne de chaque bourg, de chaque village, affluer tumultueusement à Nancy. Aussitôt, le Régiment-du-Roi en prend ombrage ; les habitants, qu'on laisse dans l'ignorance des desseins que couvre cette subite invasion, s'interrogent l'un l'autre, courent aux nouvelles, s'inquiètent ; chaque parti cherche à attirer à lui les arrivants ; on dit que Malseigne est un faux général ; on assure que Bouillé s'entend avec lui, et que la contre-révolution est là ! Au plus fort de cette fermentation, qui laisse la municipalité impassible, des voitures pleines de soldats suisses se promènent par la ville ; une foule immense les suit, et, à la vue des stores rouges qu'ils ont arrachés, qu'ils étalent, comme pour tourner en dérision l'étendard sanglant de la loi martiale, des applaudissements mêlés de rires éclatent tout le long de la route[1].

Malseigne disparut. Cette fuite soudaine, si peu d'accord avec son caractère inflexible et son intrépidité, ne pouvait être que le résultat d'une combinaison meurtrière. Et en effet, l'on sut, depuis, que, dans ce moment-là même, le Directoire du département correspondait en secret avec Bouillé[2]. Ce qu'on voulait, ce n'était pas une transaction, c'était une victoire.

L'instinct populaire ne s'y trompa point. Un hasard singulier vint, d'ailleurs, donner aux soupçons la direction qu'ils attendaient : la poste de Paris apporta le n° 337 des *Annales patriotiques et littéraires de France*, et on y lut : « Les Jacobins ont reçu avis que des espions aux gages du pouvoir exécutif sont envoyés dans les diverses provinces. Qu'on se tienne sur ses gardes ! » Cet avis mystérieux, rapproché du départ inexpliqué de Mal-

[1] Rapport de Sillery, p. 29.

[2] *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, par Léonard, p. 73.

seigne, concourut à tout embraser[1]. Les soldats prennent les armes; la voix des officiers est méconnue, et à des actes violents on prélude par des discours pleins d'alarmes. Comment en douter maintenant? C'était pour dégarnir les villes qu'on avait appelé à Nancy les gardes nationales. Les Autrichiens étaient aux frontières, et Malseigne, ce traître, allait les joindre[2]. On bat la générale; on arrache Denoue de sa maison, et, dépouillé de ses vêtements, on le jette au fond d'un cachot, avec un sarreau de prisonnier sur les épaules; plusieurs officiers, Saint-Sauveur, du Bailli, de La Poterie, de Beaumont, de Saint-Agnan, de Rosetti, sont blessés en essayant de défendre leur chef; un lieutenant à qui son extrême jeunesse a permis de se déguiser en femme, est reconnu sous ce costume, promené par les rues, et, sous la protection de quelques gardes nationaux compatissants, ne trouve qu'à grand'peine un refuge à l'hôtel de ville[3]. Pour comble de malheur, on s'empara de deux lettres écrites par le général de la maréchaussée, l'une à M. de Bouillé, les deux autres aux prévôts de Toul et de Pont-à-Mousson; et comme on y parlait de conduire Châteauvieux hors du royaume, plusieurs en conclurent que Malseigne avait vendu ce régiment aux Autrichiens et n'était parti que parce que son complot était découvert[4]. La défiance alors devint telle, que Pescheloche lui-même fut arrêté comme complice de Malseigne par les grenadiers du Régiment-du-Roi et précipité dans un cachot, d'où il put entendre la porte du magasin des poudres qu'on enfonçait à coups de hache[5].

Accompagné d'un seul homme, Malseigne s'était enfui

[1] Rapport de Sillery, p. 31.
[2] *Lettre de Pescheloche*, p. 49.
[3] Rapport de Sillery, p. 33.
[4] *Ibid.*, p. 34.
[5] *Lettre de Pescheloche*, p. 49

à Lunéville, où se trouvait un régiment de carabiniers dont il avait été major-général, et, dès que son départ avait été connu, deux cents cavaliers de Mestre-de-Camp s'étaient mis à sa poursuite : le soir, vers sept heures, on vit quelques hommes de ce détachement traverser Nancy à bride-abattue, la fureur sur le front, et criant : « Les carabiniers ont massacré nos camarades. » Effectivement, Malseigne, aussitôt arrivé à Lunéville, avait fait monter les carabiniers à cheval et les avait lancés sur la route de Nancy, où, rencontrant les cavaliers de Mestre-de-Camp, il les chargèrent, en tuèrent ou blessèrent plusieurs, et en firent d'autres prisonniers.

Ce furent alors, à Nancy, des transports de rage. Pescheloche raconte qu'un caporal lui vint dire, dans sa prison, avec des gestes et des menaces horribles : « C'est moi qui garde Denoue. Voici la clef du cachot. Il m'a demandé son aumônier pour mettre ordre à ses affaires. Il n'en sortira pas : j'en réponds sur ma tête[1]. » Les soldats disaient : « On est revenu de Lunéville comme des lâches. Mais c'est que les officiers ne nous commandaient pas, et des soldats sans commandants sont des corps sans âme[2]. » Ils étaient profondément humiliés, ne parlaient que d'exterminer les carabiniers et de ramener Malseigne mort ou vif. Dans ces dispositions, trois mille hommes, tant du Régiment-du-Roi et de Châteauvieux que de Mestre-de-Camp, prirent, dans la soirée même, le chemin de Lunéville. Mais ce qui est singulier et donne à cette insurréction une physionomie particulière, ils voulurent, ils exigèrent que les officiers se missent à leur tête. Un capitaine, qui figura plus tard parmi les rédacteurs ultra-royalistes du *Journal de la cour et de la ville*, Journiac-Saint-Méard, fut nommé aide de camp général[3]. Triste

[1] *Lettre de Pescheloche*, p. 49.
[2] *Ibid.*, p. 56.
[3] *Ce qui m'est arrivé avant, pendant et après le transport armé de*

et dangereux honneur! Portait-il quelque ordre à l'avant-garde? On refusait de croire à son rapport. Retournait-il au corps de bataille? On l'accusait de trahison[1].

Sur la hauteur de Flinval, qu'il atteignit vers onze heures du soir, à une lieue et demie de Lunéville, le détachement s'arrêta, attendant la pointe du jour.

Mais, pendant ce temps, un revirement soudain s'était opéré parmi les carabiniers. Ils envoient des députés à leurs camarades de Nancy, ils offrent de rendre Malseigne, à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé. Ce fut l'objet d'un traité, dont on parlait encore longtemps après à Lunéville, sous le nom de *capitulation*. Ceux qui accouraient comme ennemis furent donc reçus comme frères. Néanmoins, un tragique incident faillit tout perdre. Apercevant un adjudant des carabiniers qui, la veille, avait tué son frère, un cavalier de Mestre-de-Camp se précipita sur lui, et, au moment même où le malheureux embrassait un soldat du Régiment-du-Roi..., d'un coup de pistolet il l'étendit mort[2].

Le 30, de grand matin, Malseigne, après avoir fait, pour s'évader une tentative qui attira sur lui une décharge de mousqueterie qui atteignit quelques hommes, fut ramené à Nancy, dans une voiture, ayant en face de lui un carabinier dont il se vit réduit, tout le long de la route, à subir les propos insultants. A peine arrivé, il fut entouré d'une multitude qui éclatait contre lui en imprécations. Les femmes, surtout, se montraient fort animées. On ne put le conduire jusqu'à l'hôtel de ville, et le Régiment-du-Roi lui offrit un asile dans son quartier[3].

la garnison de Nancy à Lunéville, par Journiac-Saint-Méard, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8.

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8.

[2] *Ibid.*, p. 10.

[3] Rapport de Sillery, p. 41 et 42.

Bouillé n'avait pas attendu ces derniers désordres pour se mettre en marche. Dès le 28, il était parti de Metz, mais secrètement, parce qu'il craignait d'être retenu par les soldats de la garnison [1]. N'ayant auprès de lui aucune infanterie étrangère et comptant peu sur la garde nationale, il avait expédié des ordres pour qu'on rassemblât à Toul, où il se rendit, quelques bataillons suisses et allemands et quelques régiments de cavalerie [2]. Bientôt, il apprit, probablement à sa grande surprise, que les troupes et les gardes nationales de Metz se plaignaient de la défiance qui l'avait empêché de les employer. Que le sentiment d'où partait cette plainte fût général dans la ville de Metz, il est permis d'en douter, puisque Bouillé n'osa, d'après son propre récit, appeler à lui, cette nouvelle reçue, que six cents grenadiers et six cents gardes nationaux [3], ceux dont on était sûr sans doute.

Mais ces circonstances particulières, on les ignorait à Nancy; tout ce qu'on sut, c'est que Bouillé s'avançait, et comme l'inquiétude grossit toujours les objets, le bruit courut qu'il venait, à la tête de trente mille hommes, opérer la contre-révolution. Ce qu'un tel bruit avait de faux, les corps administratifs ne l'ignoraient point; il leur eût donc été facile de dissiper l'obscurité. Pourquoi n'en firent-ils rien? Pourquoi se tinrent-ils muets et invisibles? Pourquoi ne s'empressèrent-ils pas de publier une proclamation qui rassurât les esprits? C'est ce qui leur fut, depuis, reproché amèrement [4] et non sans justice; car de leur silence résulta un surcroît d'agitation. Les soldats de Nancy mirent ardemment la main à des préparatifs de défense; sincèrement effrayés et croyant agir de concert avec les magistrats, beaucoup de citoyens paisibles en

[1] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. IX, p. 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Par Sillery, notamment, dans son rapport, p. 42.

firent de même[1]. On était informé que le régiment de Royal-allemand faisait partie de l'armée de Bouillé : en fallait-il davantage pour rendre vraisemblable la menace d'une contre-révolution ?

Toutefois, ne pouvant se dispenser décemment de quelque démarche préservatrice du salut de la ville, les membres du Conseil de département envoyèrent à Bouillé trois députés avec *mission publique* de lui ordonner de retirer ses troupes, mais avec *mission secrète* de lui peindre sous de vives couleurs le despotisme de la garnison de Nancy, sans lui demander autre chose qu'un délai[2]. Bouillé répondit que le moindre retard pouvait jeter la nation dans des angoisses terribles; qu'il n'était pas absolument sûr de son armée, qu'elle se débanderait peut-être, s'il différait. La réponse était dure : deux des députés, Saladin et Foissac, pensèrent agir prudemment en ne la rapportant point à Nancy. Le troisième, Collini, se chargea d'une proclamation dans laquelle Bouillé expliquait en termes sévères, mais fort clairs, que, s'il marchait sur Nancy, c'était uniquement pour obtenir l'exécution du décret du 16 août et l'obéissance aux ordres de l'Assemblée. Or, si cette proclamation eût été affichée à Nancy, il est évident, quelles que fussent, d'ailleurs, les arrière-pensées de Bouillé, qu'elle y aurait donné aux alarmes une direction tout autre, et bien moins fatale. Pourquoi ne fut-elle proclamée que le 1er septembre, quand déjà il était trop tard, quand déjà la ville était inondée de sang[3]?

Le 31 août, date à jamais funèbre, les soldats, à Nancy,

[1] Rapport de Sillery, p. 45.

[2] Il est remarquable que, dans ses *Mémoires*, Bouillé ne dit rien de ce fait, assez important néanmoins pour être mentionné. Voy. le chap. IX de ces *Mémoires*.

[3] Il est dit, dans le procès-verbal de la municipalité de Nancy que, le 31 août, à sept heures du matin, la Commune *décida* l'impression de la lettre de Bouillé. Mais ce dont Sillery se plaint, c'est que cette décision ait eu un effet si tardif.

exigent qu'on batte la générale pour appeler tous les citoyens aux armes. Ils s'adressent à la municipalité, qui les renvoie au Conseil de département. « Nous avons mis des canons aux portes, disaient les soldats ; nous ne pouvons tout faire : porter le poids du service journalier, garder les postes, être aux pièces. » Les corps administratifs résistèrent d'abord, puis cédèrent[1], et ce fut au nom de la municipalité intimidée, que le tambour de la ville somma les citoyens de manœuvrer le canon. Ce fut aussi le corps municipal qui, lui-même, enjoignit à la garde nationale de courir se placer aux portes : était-il possible, s'écrie à ce sujet Sillery, que les habitants ne fussent point trompés par des ordres semblables[2] ? Aussi, une contre-révolution paraissant imminente, ils prirent tous un fusil, tous, jusqu'à des officiers de bailliage, jusqu'à des vieillards.

Bouillé avançait, avançait toujours. Le 31, entre six et huit heures du matin, il se trouvait à Frouard, village à deux lieues de Nancy. Il était accompagné de Louis de Bouillé, son fils, et de Gouvernet, fils du ministre de la guerre[3]. Il n'avait avec lui que trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux, et, selon son propre aveu, il ne croyait pas aller combattre contre moins de dix mille hommes[4]. « Je ne pouvais me flatter du succès, » a-t-il écrit depuis, et il ajoute : « Je me livrai aveuglément à ma fortune[5]. » Quel mystère cachait donc cette conduite si peu explicable de la part d'un militaire consommé ? Il cédait, dit-il, à la fureur de ses propres troupes, disposées alors à soupçonner leurs chefs de trahison et lui

[1] *Extrait du registre des délibérations de la ville de Nancy*, p. 42 et 43.
[2] Rapport de Sillery, p. 50.
[3] *Nouveaux détails authentiques sur la marche de l'armée de M. Bouillé*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. Nancy, 326, 7, 8. British Museum.
[4] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 149.
[5] *Ibid.*, p. 153.

particulièrement[1]. Mais cette fureur de ses troupes contre Nancy, comment la concevoir, si elle ne leur avait pas été soufflée par lui-même? Quel intérêt si pressant avaient donc les soldats d'une ville à aller massacrer ceux d'une autre, alors que leurs griefs étaient identiques, alors que leur cause était commune? Quoi! Bouillé croyait avoir devant lui dix mille hommes armés, retranchés dans une ville considérable, soutenus par un peuple soulevé; et contre de telles forces il menait quatre mille hommes, dont il se sentait incapable de maîtriser les passions et qui le soupçonnaient d'être un traître! Des écrivains graves assurent que, ne voyant de salut pour la monarchie que dans une guerre civile, Bouillé la voulait, la voulait à tout prix. Ils racontent qu'il mit en tête de sa petite armée les gardes nationaux qui s'y étaient joints, espérant que des citadins peu accoutumés au feu ne soutiendraient pas le combat. De là, dans tout le royaume, parmi la garde nationale, un sentiment d'humiliation qui sans doute n'aurait pas tardé à se changer en colère; de là l'indispensable nécessité de recourir à des moyens violents sur une grande échelle; de là un désordre général, la confusion, la guerre civile, et, au nombre des chances offertes par le chaos, le salut de l'ancienne monarchie[2].

Quoi qu'il en soit, une députation de soldats, à laquelle s'étaient réunis, ceints de leurs écharpes, les officiers municipaux Guerry, Desbourbes et Nicolas, arrivait, vers midi, au camp de Bouillé. Bouillé leur donna audience dans une vaste cour que remplissaient des grenadiers et des gardes nationaux de Metz[3]. Dumontet ouvrait la bouche, lorsque, l'interrompant, Bouillé fit entendre ces paroles sauvages : *Je me propose de passer au fil de l'épée...* Ce

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 153.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 60.
[3] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 150.

commencement dispensait du reste. Se tournant vers les siens : *Sont-ce là vos intentions?* Un cri d'assentiment lui répondit. « Vous avez toujours été le père du soldat, dit timidement Dumontet. — Oui, du soldat soumis, mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir selon la rigueur des lois[1]. » Alors, comme les députés militaires élevaient la voix, ceux de Metz s'écrièrent avec emportement : « *Ce sont des coquins, ce sont des traîtres, il faut les pendre*[2]! » — « *Il faut les pendre!* répétèrent les soldats suisses du régiment Vigier, en parlant de leurs compatriotes de Châteauvieux, nous rougissons aujourd'hui de notre uniforme, trop semblable à celui de ces brigands. » Et ils en retournaient les revers[3]. Peur ne pas regagner Nancy, les officiers municipaux prétextèrent la fatigue[4]. Ils se contentèrent d'y envoyer la lettre que voici :

« Nous n'avons que le temps de vous mander les intentions de M. de Bouillé. Il exige : que la garnison de Nancy sorte de la ville, ayant à sa tête MM. Malseigne et Denoue, et que quatre hommes par régiment, reconnus chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. Si les régiments persistent, dans les vingt-quatre heures après l'arrivée des députés, il entrera dans Nancy à force ouverte et se propose de passer au fil de l'épée quiconque sera trouvé les armes à la main[5]. »

Demander à chaque régiment de choisir quatre hommes à livrer au bourreau, c'était évidemment demander l'impossible.

[1] *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy*, p. 48.

[2] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 151.

[3] *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy*, p. 48 et 49.

[4] *Ibid.*, p. 49.

[5] Rapport de Sillery, p. 50 et 51.

Ce fut à trois heures et demie qu'on connut à Nancy cette lettre pleine de sang. Nouvelle députation de soldats. Bouillé appelle Gouvernet, et lui dicte la réponse suivante, qu'il signe : « Dans une heure, MM. Malseigne et Denoue seront hors la ville, ainsi que les trois régiments, reposés sur les armes. Sinon, j'entre à coups de canon[1]. » En même temps, il envoyait reconnaître les abords de Nancy, et disposait des piquets de hussards de Lauzun sur les routes qui y conduisent[2].

Contre toute attente, le calme parut à la veille de renaître. Déjà les soldats du Régiment-du-Roi se sont retirés à leurs quartiers, conformément aux ordres de Bouillé; déjà ils ont envoyé aux autres régiments l'invitation, aussitôt suivie, de les imiter, et tous ils crient *la loi! la loi!* Denoue est délivré, et voilà qu'à quatre heures les trois régiments sortent de la ville pour aller se ranger en bataille dans la prairie, près du pont de Maxeville, dans le faubourg des Trois-Maisons. Un peu de défiance existait encore, mais l'espoir commençait à rayonner sur tous les visages, et la joie dominait[3].

A Paris aussi, l'esprit de conciliation semblait définitivement l'emporter. Car ce même jour 31 août, presque à la même heure, l'Assemblée avait voté, sur la proposition de Barnave, l'envoi aux troupes d'une proclamation toute paternelle, destinée à calmer les soldats par la solennelle promesse d'une décision impartiale. En vain Emmery demanda que l'Assemblée approuvât ce que Bouillé *avait fait et refait;* en vain les contre-révolutionnaires s'étaient promis de pousser aux mesures de rigueur; en vain Lafayette monta à la tribune pour y faire

[1] Rapport de Sillery, p. 50 et 51. Bouillé n'a eu garde d'être aussi précis dans ses *Mémoires*. Voy. le chap. IX de ces *Mémoires*, p. 153.
[2] *Nouveaux détails authentiques arrivés à Metz, sur la marche de l'armée de Bouillé*, p. 2.
[3] Rapport de Sillery, p. 53.

l'éloge de son cousin Bouillé...., les efforts pacificateurs de Cottin, de Robespierre, de Biauzat, de l'abbé Gouttes, finirent par triompher. Des députés de la garde nationale de Nancy étaient là : Robespierre pressa ses collègues de les entendre, et comment s'y refuser? Les députés parlèrent; ils montrèrent qu'on avait exagéré les torts des soldats, voilé ceux des officiers, ils dirent : « Autant l'insurrection est dangereuse, autant elle est facile à apaiser, en employant les moyens de douceur et de conciliation[1]. » Sur quoi, les contre-révolutionnaires eux-mêmes sentirent qu'en insistant pour la guerre civile, ils se couvriraient d'opprobre. Barnave fut adjoint au comité chargé de rédiger la proclamation libératrice, et l'on décida que la force militaire serait mise à la disposition de deux commissaires choisis par l'Assemblée[2].

Hélas! il était déjà trop tard. L'inexorable Bouillé avançait toujours, et tandis que l'Assemblée votait le salut de Nancy, lui touchait aux portes de cette malheureuse ville.

On a vu que les soldats s'étaient soumis, on les a suivis sortant de Nancy.... Il ne restait plus, aux deux portes de Stanislas et de Stainville, que des Suisses de Châteauvieux, mêlés à quelques gardes nationaux. Pour éviter l'effusion du sang, que fallait-il? Que Bouillé consentît à suspendre son entrée. Denoue, qui l'avait rejoint, l'en supplia, il alla jusqu'à se jeter à ses genoux, lui disant qu'il répondait de la ville[3]. Mais non : Bouillé entendait entrer tout de suite, en triomphateur. Il est au moins permis de le croire, d'après sa conduite; car non-seulement il refusa de s'arrêter, mais, au lieu de marcher lui-même à

[1] *Moniteur*, séance du 31 août.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 68.

la tête des siens, il s'éloigna de la tête de la colonne pour aller s'entretenir à l'écart avec les officiers municipaux et Malseigne accourus à sa rencontre[1], abandonnant ainsi aux chances d'une collision, trop facile à prévoir, les Suisses de Vigier et ceux de Châteauvieux qu'ils avaient si cruellement outragés. Déjà, du reste, sûr de sa victoire, il avait envoyé préparer les logements et ordonné à la première colonne, qui devait d'abord forcer la porte Stanislas, d'entrer directement par celle de Stainville. Comme Rodais, son aide de camp, portait cet ordre : *Qui-vive?* cria, de derrière la porte, un garde national. — *Ami*, répond l'aide de camp. — Si vous êtes amis, retirez-vous. — Nous venons apporter ici le bon ordre. En avant! marche[2]. » A ces mots, se jugeant perdus s'ils cèdent, quelques-uns des défenseurs de la porte Stainville sont saisis de cette fureur aveugle que le désespoir inspire : l'ordre de tirer le canon est donné! Alors, se précipitant sur les pièces et les couvrant de son corps : « Non, s'écrie un jeune officier du Régiment-du-Roi, nommé Désille, vous ne tirerez pas! « On le saisit, on l'arrache de dessus les pièces; mais, avec une obstination héroïque, il se place de nouveau devant la gueule des canons, tombe percé de quatre coups de feu, et pendant qu'un ami l'emporte sanglant dans ses bras, le coup part. On ignore qui mit le feu, si ce fut un cavalier de Mestre-de-Camp, lequel aurait tiré son mousqueton sur la lumière, ou un soldat suisse, qui fut ensuite trouvé parmi les morts, tenant encore dans ses mains une mèche allumée[3]. Aussitôt d'affreuses clameurs retentissent, mêlées au bruit de la fusillade; le fantôme de la trahison se

[1] C'est ce qui résulte du procès-verbal de la municipalité de Nancy et du récit de Bouillé lui-même.

[2] *Nouveaux détails authentiques, arrivés de Metz, sur la marche de l'armée de M. Bouillé*, p. 7.

[3] Rapport de Sillery, p. 57.

dresse devant tous les yeux, les troupes qui sortaient de la ville y rentrent au pas de charge, à la fois incertaines et exaspérées. Deux officiers, Danglant et Bassignac, ont de la peine à contenir Mestre-de-Camp[1], mais cependant ils y parviennent. Indécis, furieux, partagés entre mille sentiments divers, ceux du Régiment-du-Roi regagnent leurs quartiers, le cœur plein de trouble, et la plus grande partie de Châteauvieux monte à la citadelle. Que pouvaient les défenseurs de la porte Stainville? Elle est emportée, tandis que Bouillé, qui avait sur-le-champ repris ses anciennes dispositions, faisait voler en éclats à coups de canon la porte Stanislas[2]. Alors commença un épouvantable massacre. Une pauvre femme, nommée Humbert, courant le risque d'être égorgée, jeta sur la lumière d'un canon où on allait mettre le feu un vase d'eau et empêcha ainsi le coup de partir. Mais l'humanité avait perdu sa sainte contagion, car l'heure de la rage venait de sonner. Bien décidés à ne point périr sans vengeance, les combattants de la porte Stainville se dispersent, mais pour continuer la lutte. Les uns grimpent au haut des maisons et se placent aux fenêtres; d'autres, réfugiés dans des caves, font feu par les soupiraux; quelques-uns, se jugeant victimes des trahisons de la municipalité, courent à la salle de l'hôtel de ville.... et ne s'arrêtent qu'à la vue d'un citoyen qui tombe à genoux devant eux en leur tendant les bras[3]. Mais les soldats de Bouillé ne s'arrêtaient point, eux. Le pavé des rues ruissela de sang; les maisons furent fouillées et marquées pour jamais par l'homicide; on égorgea des enfants, on égorgea des femmes enceintes[4]. A sept heures du soir l'ordre ré-

[1] Rapport de Sillery, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 59.
[3] *Extrait du registre des délibérations de Nancy*, p. 59.
[4] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 71.

gnait, il régnait appuyé sur trois mille cadavres[1], et les commissaires envoyés par l'Assemblée purent écrire : « *Nous sommes arrivés, non dans une ville, mais dans un cimetière*[2]. »

Vint le tour de la vengeance froide, calculée, implacable. Les justices réunies des régiments de Vigier et de Castalla condamnèrent trente-deux soldats de Châteauvieux à mort, et quarante et un aux galères pour trente ans[3]. Dans le compte qu'ils rendirent, ils disaient : « Concevant l'indispensable nécessité d'une justice prompte et vigoureuse, nous nous sommes abstenus des formes ordinaires[4]. »

Plusieurs des victimes illustrèrent leur fin par leur courage. Un soldat de Châteauvieux, nommé Sauvet, s'écria sur la roue : « Bouillé est un scélérat. Plus tard on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la nation[5] ! » Bouthillier, lieutenant au Régiment-du-Roi, avait reçu, en défendant Nancy, une blessure mortelle. Comme on le portait à l'hôpital, « Non, dit-il; si je dois mourir, qu'on me porte sous les drapeaux du régiment[6]. »

Les victoires civiles n'aboutissent que trop naturellement, hélas! à des réactions. A Nancy, ce qui suivit la lutte en prolongea longtemps l'horreur. Un des chirurgiens-majors de Châteauvieux fut condamné aux galères pour avoir pansé les blessés et avoir dit : *Je ne vois pas un rebelle dans un camarade expirant*[7]. Tous les amis de

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, p. 71.

[2] Ces commissaires étaient Duveyrier et Cahier de Gerville, qui arrivèrent le 5 septembre.

[3] Rapport de Sillery, p. 62.

[4] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 71.

[5] *Ibid.*, p. 83.

[6] *Ibid.*, p. 77.

[7] *Ibid.*, p. 83.

la révolution furent poursuivis comme ayant du sang sur les mains; les citoyens les plus recommandables furent décrétés. Un propos insignifiant, un sourire, un geste.... c'était un crime. La municipalité triomphait avec insolence : elle désarma la garde nationale; elle fit arbitrairement fermer le club patriotique; elle laissa la nouvelle garnison prendre le ton d'une armée victorieuse; elle permit que des femmes fussent publiquement insultées; elle osa s'unir aux magistrats, chose horrible! pour demander à l'Assemblée le pouvoir de juger inquisitorialement, sans appel[1]. Les boutiques fermées, les prisons pleines, les émigrations, l'échafaud, témoignèrent du retour de l'ordre. Car c'est ainsi qu'on désigne l'heure où ceux qui pleurent s'efforcent de pleurer en silence, redoutant le bruit que font les sanglots....

A la première nouvelle du massacre, Louis XVI écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle il se félicitait de voir la *paix rétablie dans la ville de Nancy*, grâce à la *fermeté et à la bonne conduite de M. de Bouillé*, auquel, de son côté, l'Assemblée s'empressa, malgré Robespierre, de voter des remercîments. Quant à Lafayette, le jour même du carnage, il avait mandé au roi, dans une correspondance secrète, livrée, depuis, par l'armoire de fer : « Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout, *avant que les commissaires puissent lui porter secours*[2]. »

La municipalité de Paris, en l'honneur de ceux qui avaient péri, disait-elle, pour la défense de l'ordre, fit célébrer une fête funéraire et tendre de drap noir l'immense enceinte du Champ de Mars. Le peuple s'y rendit en grand deuil, et y pleura.... les vaincus.

La veille, Loustalot était mort d'un désespoir d'amour,

[1] Rapport de Sillery, p. 63 et 64.
[2] *Mémoires de tous*, t. IV, p. 127.

oui d'amour, car quel autre nom donner à cette passion à la fois si profonde et si tendre, à cette passion inapaisable dont il brûla pour la liberté? Ce qui frappe d'abord dans le journal de Loustalot, quand on ne fait que le parcourir, c'est le langage sobre, sévère, et même un peu froid, d'une raison qui toujours s'observe. Là, pas d'enthousiasme factice, pas de violences calculées, nulle déclamation, surtout nulle condescendance lâche ou frivole. Ennemi des rois, mais censeur vigilant du peuple, et aussi prompt à condamner les emportements du Forum qu'à flétrir les intrigues de cour, Loustalot se montre constamment inaccessible aux corruptions de la popularité; il la fuit sans ostentation, il la dédaigne sans bravade; il lui importe peu que les faubourgs s'irritent, quand il les accuse de légèreté, quand il s'efforce de les prémunir contre le danger de leurs entraînements, ou quand il gourmande l'imprévoyance de leurs joies. Il a une bonne raison pour ne jamais flatter le peuple : il l'aime. Un esprit ferme et calme, un esprit sincère, voilà par où, au premier coup d'œil, les écrits de Loustalot vous attirent et vous attachent. Mais pénétrez un peu plus avant; écoutez bien ces cris qui, de temps en temps, s'échappent des lèvres de l'héroïque jeune homme : ici nous touchons à son âme, et il se trouve que cette âme est remplie d'une ineffable tendresse. Quel véritable amant poursuivit jamais sans tristesse et sans inquiétude l'accomplissement de son rêve d'or? Loustalot ne fut pas heureux! Voyant la liberté, tantôt aux prises avec de puissants ennemis, tantôt exposée à tomber entre les bras de poursuivants indignes, il n'avait cessé de craindre pour elle, et cette crainte, dans son noble cœur, finit par dégénérer en mélancolie. Rien de plus touchant que ce qu'il écrivait, au sujet de la victoire de Nancy : « Comment raconter avec une poitrine oppressée?.... Ils sont là, ces cadavres..... attendez, la presse qui dévoile tous les crimes et qui dé-

truit toutes les erreurs, va vous enlever vos espérances.... Il serait doux d'être votre dernière victime! « Ces mots n'indiquaient que trop bien une de ces blessures intérieures dont on meurt vite. En apprenant les horreurs commises à Nancy, Loustalot laissa tomber sa plume découragée, et se coucha pour ne plus se relever.

Loustalot n'avait que vingt-huit ans. Devant cette tombe si prématurément ouverte, au moment où elle allait se fermer pour toujours, Legendre rencontra les accents d'une éloquence pathétique, et Marat ne cacha point qu'il pleurait.

Les Suisses de Nancy qu'on avait condamnés aux galères ne subirent pas leur peine jusqu'au bout, tant les destins et les flots sont changeants! Plus tard, délivrés et rappelés par l'Assemblée législative, ils furent reçus dans Paris au milieu d'extraordinaires transports. A l'issue d'un grand banquet que les Jacobins leur donnèrent, il fut décidé qu'une partie des chaînes qu'ils avaient portées serait suspendue à la voûte de la salle, l'autre partie devant servir à fabriquer des armes contre les ennemis de la France. Les Jacobins firent plus : ils imaginèrent de se décorer du bonnet rouge dont on avait cherché à flétrir le front de ces galériens, et, bientôt, ce bonnet devint, par toute la France, la coiffure révolutionnaire[1].

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 85, 87 et 93.

CHAPITRE III

HUIT CENTS MILLIONS D'ASSIGNATS

Déclin du pouvoir de Necker; chute de sa popularité; dédains de l'Assemblée; il se retire; son arrestation à Arcis-sur-Aube. — Necker dans sa retraite. — Necker devant l'histoire. — Dans quel état il laissait les finances. — Les percepteurs traîtres; motion de Vernier. — *Le Trésor ne pourra payer ce soir.* — Vingt et unième note de Mirabeau pour la Cour : il propose Clavière pour ministre des finances; portrait de Clavière par Mirabeau. — Seconde émission d'assignats discutée. — Talleyrand adversaire des assignats. — Pamphlet de Dupont de Nemours. — Admirable discours de Mirabeau en faveur d'une seconde émission d'assignats. — Sur sa proposition, on en crée pour huit cents millions, ajoutés aux quatre cents millions déjà émis. — Portée de ce grand acte.

Il est je ne sais quel démon moqueur qui se joue des destinées éclatantes. A combien d'hommes fut-il donné d'apparaître triomphants sur les cimes de l'histoire, en évitant jusqu'au bout le péril expiatoire des chutes profondes? Depuis le jour où, rappelé de l'exil par la voix de tout un grand peuple, Necker avait osé faire, à l'hôtel de ville, en faveur de Bezenval, l'essai d'un pouvoir moral qu'il crut sans bornes, son ascendant n'avait pas cessé un instant de décliner. Bientôt, contre cet empire dont les âmes orgueilleuses ne purent longtemps tolérer l'insolence, il avait vu se lever l'impatiente armée des journalistes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, des crieurs publics; Marat l'avait poursuivi de ses dénonciations, et Camille Desmoulins de ses railleries, plus aiguës que des flèches. Lui-même, dans un style qui semble gonflé de soupirs, il a raconté, plus tard, son agonie ministérielle[1]. Si, pour payer les farines et les

[1] *Sur l'administration de M. Necker par lui-même*, p. 408 et suiv.

bestiaux nécessaires à la subsistance de Paris, si, pour salarier la multitude des ouvriers que les travaux de charité donnaient à nourrir, il s'étudiait à rassembler du numéraire, ce soin de sa part était décrié sous le nom d'accaparement. Ce même numéraire était-il expédié de Paris par les trésoriers de la guerre et de la marine, afin de servir de fonds soit aux ouvrages du port de Brest, soit au payement des troupes, on l'accusait de pousser à l'émigration de l'argent. S'il défendait les droits des créanciers du comte d'Artois, quoi de plus clair? il était le complice caché de ce prince. S'il ne pouvait remettre à point nommé les comptes qu'on lui demandait, c'est qu'il voulait dissimuler mainte déprédation. Enfin, les achats de blés dans les pays étrangers, on les représentait tantôt comme la cause de la cherté, tantôt comme l'exécution d'un plan criminel de monopole.

Pour comble de malheur, Necker en était venu à avoir contre lui l'Assemblée. Une fois éclairée sur l'impuissance financière d'un ministre dont elle avait d'abord acclamé le génie sauveur, elle s'empara par ses comités de l'administration directe des finances et prétendit faire de Necker un commis obéissant. Humilié, celui-ci affecta d'imprimer plus de gravité encore à son maintien ; il fit des représentations; il donna des conseils; il parla aux dominateurs du jour un langage où la flatterie n'avait point de part. Mais, comme on le jugeait inutile, on refusa de l'accepter morose et arrogant[1].

D'un autre côté, la cour le haïssait d'une haine profonde, et quant au roi.... mais qu'importait que le roi l'aimât ou non?

Sous le poids de cette situation, le découragement le gagna, et à trois reprises, de distance en distance, il prévint l'Assemblée de sa retraite prochaine, alléguant

[1] Voy. les plaintes de Necker sur ce sujet, dans son livre, intitulé : *Sur l'administration de M. Necker*, p. 407, 408, 409.

le mauvais état de sa santé. Il s'était attendu à quelque marque d'intérêt : l'accueil glacial fait à ces menaces réitérées l'avertit de reste du déclin de son pouvoir, et lorsque, le 4 septembre 1790, le lendemain d'une émeute qui le chassa de sa maison, il fit connaître à l'Assemblée son dessein de se retirer dans ses terres, le silence le plus absolu ayant régné dans la salle, et les représentants ayant, avec un dédain marqué, passé à l'ordre du jour[1], il comprit que c'en était fait et qu'il ne lui restait plus qu'à descendre vivant dans le tombeau.

Il partit donc le 8 septembre, accompagné de sa femme et de quelques domestiques, laissant à Paris sa fille malade[2], cette fille qui fut madame de Staël. Il ressemblait à un fugitif et fut traité comme tel. A Arcis-sur-Aube, comme il prenait quelques instants de repos dans la maison de poste, il entendit tout à coup au dehors la foule mugir; et, se précipitant dans sa chambre, plusieurs gens armés lui demandèrent ses passe-ports. Il en avait trois, et un billet particulier du roi; il les montre, mais cela ne paraît pas suffisant, et, à travers une haie de fusiliers, on les conduit, sa femme et lui, jusqu'à une auberge, où ils durent attendre, prisonniers, que l'Assemblée, à laquelle on se hâta d'écrire, décidât de leur sort[3]. Là, en ce même endroit, quelques mois auparavant, Necker avait été reçu avec idolâtrie! Très-froidement, très-sèchement, l'Assemblée répondit qu'on pouvait le laisser libre de continuer sa route, et lui, le cœur brisé, accusant sa fortune, accusant les hommes, il se traîna vers la retraite au sein de laquelle il a écrit depuis[4] : « Quelquefois, au pied de ces montagnes où l'ingratitude particulière des

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, p. 425.

[2] Madame de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, IIe part., chap. XVIII.

[3] *Sur l'administration de M. Necker*, p. 426 et 427.

[4] *Ibid.*, p. 406.

représentants des communes m'a relégué, et dans les moments où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asile et de renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive de dire comme le roi Lear : « Soufflez, soufflez avec rage, vents impétueux; je ne vous accuse pas d'ingratitude, vous; je ne vous ai pas appelés mes enfants, et vous ne tenez point de moi votre empire[1]. »

Necker avait déployé, au pouvoir, toutes les vertus de l'homme privé. Serviteur désintéressé de la nation pendant sept années, il n'avait voulu, ni de ses appointements de ministre des finances, fixés alors à deux cent mille francs, ni de ceux de ministre d'État, qui montaient à vingt mille, ni des pensions attachées à ces places, ni des droits annuels de contrôle, ni des présents des pays d'état, ni des jetons d'or et d'argent que les municipalités, les corporations ou les titulaires d'office en finances avaient coutume d'offrir au ministre, à chaque renouvellement d'année. Il avait fait plus encore : quoique persuadé que le papier-monnaie ouvrait un gouffre où s'engloutirait la fortune publique, il n'avait point hésité à laisser en dépôt au Trésor deux millions, qui étaient la moitié de son bien. Jamais le commerce des consciences, jamais le vil marché des suffrages, jamais l'emploi de ces moyens de corruption si complaisamment pratiqués dans tous les pays avec les assemblées, ne déshonorèrent sa politique. Il s'était fait de Mirabeau, en refusant de l'acheter, un ennemi implacable. Tel était enfin, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'éclat que jetait sa probité, qu'en matière de crédit et aux yeux des puissances étrangères, il cautionnait la Révolution. Il était laborieux d'ailleurs, instruit, pénétrant, doué de prudence, et versé dans la connaissance des affaires. Mais ces vertus et ces qualités, suffisantes au début, avaient de plus en plus cessé de l'être, à

[1] « Blow, winds, rage blow, I tax not you, you, elements, of unkindness; I called not you my children, I never gave you kingdom. »

mesure que la situation, en se développant, se compliquait. Où les circonstances commandent l'audace, la prudence devient pusillanimité; où il faut de la vigueur, la modération est bien près de ressembler à de la faiblesse, et l'expérience ne sert qu'imparfaitement à qui reçoit mission de gouverner l'imprévu. C'était le soleil, le soleil dans toute l'ardeur de ses feux, que Necker avait à contempler, et il lui manqua le regard de l'aigle. Égaré au milieu des grandes choses d'alors, peut-être lui aurait-on pardonné d'avoir disparu dans l'ombre que répandaient autour d'eux les événements; mais, comme sa vanité était presque au niveau de son destin, tandis que son génie était si fort au-dessous, il ne put se résigner à l'oubli, il s'obstina péniblement à être aperçu, et dès lors il fit pitié. Après cela, qu'on ait méconnu ses services, sans doute; mais il y eut petitesse de sa part à s'en plaindre avec tant d'amertume; car, si un peuple vaut qu'on s'immole à lui être utile, il ne vaut pas qu'on gémisse de son ingratitude, et c'est la gloire, c'est la consolation des fiers caractères, de dédaigner les hommes en les servant!

Triste était la situation dans laquelle Necker, lorsqu'il se retira, laissait les finances. Suivant une constatation officielle du *Moniteur*, les intérêts de la DETTE CONSTITUÉE, tant viagère que perpétuelle, montaient, en septembre 1790, à cent soixante-sept millions sept cent trente-sept mille neuf cent dix-huit livres; et quant à la DETTE EXIGIBLE, composée des rentes désormais dues au clergé, du prix des offices de judicature supprimés, de celui des charges de finance, du remboursement des cautionnements, du remboursement des dîmes inféodées, en un mot de toutes les dépenses pressantes qu'entraînait, grâce à tant de réformes coup sur coup adoptées, l'onéreuse liquidation du monde ancien, elle ne s'élevait pas à moins d'un milliard huit cent soixante-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent trente-quatre livres. Oui,

près de *deux milliards*[1]. Voilà de quel fardeau il fallait que, sur-le-champ, la Révolution se débarrassât, sous peine de ne pouvoir continuer sa route; et ces mots, ces mots redoutables *dette exigible*, semblables au son d'une cloche funèbre, attristaient la vie des plus confiants par l'idée toujours présente de la mort. Encore si la liberté avait eu sous la main ces immenses ressources que la France, hélas! tint si souvent à la disposition du despotisme. Mais non : en plusieurs contrées, le recouvrement des impôts rencontrait pour premier obstacle, qui le croirait? l'hostilité sourde et perfide de ceux-là mêmes qui avaient charge de les lever. Il fut prouvé que les percepteurs des départements composant l'ancienne province de Normandie arrêtaient les rentrées, au lieu de les presser; qu'à Valognes, le payement des contributions patriotiques avait été refusé avec impudence; que les chambres des comptes de la Lorraine n'avaient pas voulu livrer aux administrations des divers départements certains documents nécessaires dont l'Assemblée avait néanmoins ordonné la remise[2], etc... etc... Il fallut que, sur la motion de Vernier, parlant au nom du comité des finances, l'Assemblée rendît un décret qui menaçait de peines sévères tout collecteur de deniers publics *convaincu d'en avoir retardé la perception*[3]!

Deux jours avant, une scène de stupeur avait eu lieu dans l'Assemblée, Laborde y ayant prononcé solennellement ces lugubres paroles : « Le comité des finances vient de recevoir une lettre de M. Dufresne, qui annonce que le trésor public ne pourra payer ce soir. » On décida en toute hâte que la caisse d'escompte était autorisée à remettre au trésor public la somme de dix millions en pro-

[1] Voyez le tableau détaillé de cette dette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. VII, p. 165 et 166.
[2] *Moniteur*, séance du 12 septembre 1790.
[3] Décret du 12 septembre 1790.

messes d'assignats, pour faire partie du service du mois de septembre[1]. C'était se traîner d'expédients en expédients, et la Révolution ne pouvait continuer de vivre ainsi au jour le jour.

Et puis, le signe convenu des échanges, où était-il? Le numéraire s'était enfui, l'or se cachait. Portait-on à la Monnaie un plat d'argent? transformé en écus, il passait aussitôt le détroit et allait circuler à Londres.

Il est vrai que, par le décret du 19 décembre 1789, on avait créé quatre cents millions d'assignats hypothéqués sur pareille valeur de domaines nationaux destinés à être vendus et en payement desquels ces assignats devaient être reçus; il est vrai encore que, par le décret du 1er juin 1790, on avait donné cours forcé aux quatre cents millions d'assignats, ce qui en faisait une monnaie véritable, propre à remplacer, puisqu'elle reposait sur le plus solide des gages, qui est la terre, ce numéraire après lequel on courait en vain. Mais, outre que quatre cents millions d'assignats ne suffisaient point pour ranimer une circulation languissante à l'excès, presque morte, on avait eu le tort de ne diviser la somme émise qu'en douze cent mille billets, savoir : cent cinquante mille billets de mille livres; quatre cent mille billets de trois cents livres, et six cent cinquante mille billets de deux cents livres. De là, pour quiconque avait à faire une dépense inférieure à deux cents livres, nécessité absolue de se procurer du numéraire, de s'en procurer à tout prix, et dans un moment où il était si difficile de l'atteindre. Aussi pouvait-on compter par centaines les manufactures sans ouvrage, par milliers les marchands sans acheteurs, et par centaines de mille les ouvriers sans pain[2].

Telle était la situation; Mirabeau, qu'elle préoccupait

[1] *Moniteur*, séance du 10 septembre 1790.

[2] C'est ce que Mirabeau constata dans son discours sur les assignats. *Moneitur*, séance du 27 septembre 1790.

vivement, fit parvenir au roi une note dont il vaut la peine, à cause de son intérêt historique, de transcrire ici quelques passages :

« On ne saurait avoir trop de frayeur de la banqueroute, disait Mirabeau. Le despotisme le plus ferme et le plus fort pourrait à peine en soutenir le choc. Or, le despotisme est pour jamais fini en France. La Révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme.... Il faut, ou consentir à la plus terrible catastrophe en finances, ou opérer incessamment une grande diminution dans les intérêts de la dette, et substituer en même temps au numéraire métallique, qui se dérobe chaque jour à la circulation, un numéraire qui ne puisse pas lui être aussi facilement enlevé. Or, par un bonheur qui tient à nos destinées, les biens du clergé fournissent, pour cette double opération, un moyen infaillible.... D'un côté, les assignats-monnaie faisant l'office de numéraire ; de l'autre, le trésor public jouissant, durant plusieurs années, du revenu de ces biens, il en résulte deux ressources prodigieuses. Leur concours produirait, en peu de temps, une telle amélioration dans l'état actuel de la dette, qu'à moins d'événements extraordinaires et ruineux, sa totale extinction serait bientôt aperçue[1]. »

En conséquence, et sans aller toutefois jusqu'à répondre du succès d'une manière absolue, Mirabeau était d'avis d'une nouvelle émission d'assignats. Il poussait la cour à adopter ce parti, et lui conseillait vivement de donner pour successeur à Necker, Clavière, « probité du comptable, disait-il, caractère difficile, tête féconde, non susceptible d'une ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans

[1] Vingt et unième note du comte de Mirabeau pour la cour, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 150 et 152.

conséquence s'il ne réussit pas, assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux[1]. »

Il est à remarquer que Mirabeau n'avait pris part, ni aux premiers débats soulevés par l'idée des assignats, ni aux décrets d'exécution, soit du 17 mars 1789, soit du 1er juin 1790. Il avouait lui-même que l'image d'une circulation de papier tout à coup substituée à la circulation métallique l'avait d'abord *étonné*, que dis-je? *effrayé*[2]. Mais tout vendu qu'il était à la cour, il voulait la Révolution, il la voulait dans une certaine mesure; il la voulait aboutissant à la consécration d'une monarchie constitutionnelle. Or, il avait le regard trop perçant, pour tarder à voir dans les assignats un moyen aussi simple qu'énergique de multiplier les défenseurs de la Révolution, de les unir par l'intérêt aux développements d'une monarchie nouvelle, de changer en soutiens de la constitution beaucoup de ses détracteurs, de gagner enfin ces âmes froides et égoïstes qui aux bouleversements des empires ne reprochent jamais que le crime de leur sommeil interrompu ou de leur fortune ébranlée, et se demandent, lorsque autour d'eux tout s'écroule : *Que perdrai-je? Que gagnerai-je?* N'était-il pas manifeste que partout où se placerait un assignat-monnaie, là se poserait avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un désir de leur solidité? On avait supprimé l'ancienne magistrature : eh bien, qu'on remboursât en assignats les titulaires des charges abolies, et on les amènerait de la sorte à soutenir par intérêt ce qu'ils n'auraient point soutenu par patriotisme.

Cette utilité *politique* des assignats ne pouvait manquer

[1] Vingt et unième note du comte de Mirabeau pour la cour, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 156.

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 60.

de frapper Mirabeau ; et quant à leur utilité *financière*, son ami Clavière n'eut pas de peine à la lui démontrer. Il s'élança donc dans la carrière ouverte devant lui, et l'inonda, comme on va voir, de tous les feux de son génie.

Ils étaient nombreux et puissants les adversaires que rencontrait une seconde émission d'assignats. Si elle n'eût été combattue que par l'abbé Maury, Cazalès et d'Éprémenil, que par les royalistes, que par les nobles, que par les prêtres, on se serait ému faiblement d'une opposition trop prévue pour étonner ; mais, sans parler d'un mémoire de Necker où se pressaient des objections auxquelles son expérience donnait quelque autorité, les innovateurs en finances se trouvèrent alors avoir à compter avec un homme que la Révolution s'était accoutumée à ranger parmi les siens, avec un homme qui, membre du clergé, avait été le premier à proposer l'affectation des biens du clergé à l'acquittement des charges de l'État. Le lecteur a déjà nommé cet homme : c'était Talleyrand.

Il objecta le danger d'accroître la masse d'un numéraire purement conventionnel ; l'impossibilité d'imprimer à un chiffon de papier, même représentatif du sol, un caractère de solidité comparable à celui de l'or ou de l'argent ; les déceptions auxquelles on marchait, dans l'hypothèse où, au lieu d'acheter des domaines nationaux avec les assignats, les créanciers de l'État, remboursés, s'aviseraient, soit défiance soit tout autre motif, de garder leur papier inactif au fond de leurs portefeuilles ; plus que cela, l'épouvantable secousse qui serait donnée à toutes les fortunes, à toutes les existences, s'il arrivait, par malheur, qu'abusant de la facilité de créer une monnaie qu'uon a à volonté, la Révolution se laissât aller à des émissions exagérées qui aviliraient le signe des échanges, l'aviliraient du jour au lendemain peut-être, jetteraient dans les transactions un trouble mortel, condamneraient le commerce à

pousser le cri terrible de *sauve-qui-peut*, et ne laisseraient, comme résultats de la folie d'un moment, que des milliers de victimes humaines étouffées sous des monceaux de ruines.

Des arguments divers présentés par l'évêque d'Autun, le seul vraiment sérieux était le dernier, et l'histoire, il faut bien l'avouer, lui réservait l'honneur d'avoir été une prophétie; mais à qui pouvait-il paraître vraisemblable, à cette époque, qu'un jour, contre le vœu des fondateurs, et en dépit des conseils de la plus vulgaire sagesse, on en viendrait à créer jusqu'à QUARANTE-NEUF MILLIARDS D'ASSIGNATS, c'est-à-dire à élever des montagnes de papier sans gage? — Une émission *illimitée* d'assignats est chose insensée, nous en convenons, répondaient à l'évêque d'Autun les partisans de la mesure. Aussi ne demandons-nous qu'une émission *strictement limitée* et en rapport avec la valeur du gage existant. Que devient, dès lors, votre objection? Des craintes vagues ne sont pas des arguments, et quand la nécessité vous tient à la gorge, ce n'est point par des alarmes prématurées qu'on échappe à sa prise.

Sur ces entrefaites, parut un écrit qui, évidemment, s'adressait aux faubourgs. Le style en était simple, clair et précis. L'auteur? Il signait *un ami du Peuple*. Le titre? On n'aurait guère pu en trouver de plus saisissant : *Effets des assignats sur le prix du pain*. C'était la science des économistes dépouillée de sa morgue, affectant de vives allures, descendant en plein carrefour, et allant guetter le peuple, pour le séduire, à la porte des boulangers. Citons :

« Le prix du pain, du vin, des autres denrées, et de toutes les marchandises, est fixé par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un setier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre marchandise.

« Quand on achète une marchandise, on échange contre

elle ses écus, qui sont aussi une sorte de marchandise.

« En tout échange de deux marchandises l'une contre l'autre, s'il s'en présente beaucoup de l'une sans qu'il y en ait davantage de l'autre, ceux qui veulent se défaire de la marchandise surabondante en donnent une plus grande quantité.

« On dit que les assignats vaudront l'argent et serviront aussi bien que l'argent. Si cela est, comme il n'y aura pas plus de pain, ni plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain et du vin avec des assignats ou avec de l'argent, seront obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour la même quantité de pain et de vin.

« On veut mettre autant d'assignats qu'il y a déjà d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent.

« Mais s'il y avait le double d'argent, il faudrait acheter les marchandises le double plus cher, comme il arrive en Angleterre, où il y a beaucoup d'argent et de papier, et où une paire de souliers coûte douze livres.

« Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats et qui font leur embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze livres.

« Ils disent que cela n'arrivera pas, parce qu'avec les assignats on achètera les biens du clergé ; mais ils attrapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront pas être vendus tous au même moment, du jour au lendemain...

« Les assignats resteront donc assez longtemps sur la place et dans le commerce...

« Pendant ce temps-là, les marchandises à l'usage du peuple, et surtout le pain, qui est la marchandise la plus

générale et la plus utile, se vendront le double et il se fera de bons coups, aux dépens des citoyens... .

« Voilà ce dont un VÉRITABLE AMI DU PEUPLE se croit en conscience obligé de l'avertir[1]. »

Sophismes que tout cela, et qui nous ramènent à ce que nous avons eu déjà occasion de dire, en exposant le système de Law. Eh ! certainement, il ne faut pas confondre la richesse avec les écus ou le papier qui la représentent : tous les écus et tous les billets du monde, nous le savons bien, ne feraient point pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable... mais s'ensuit-il que, dans tous les cas, on n'aboutit, en doublant la monnaie, qu'à rendre deux fois plus chers les objets à acquérir? S'ensuit-il que, même là où la circulation est arrêtée, absolument arrêtée, par l'insuffisance des signes d'échange, il n'y a aucun avantage à augmenter la quantité de ces signes, attendu que c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur le nombre? Sophisme, encore un coup, sophisme! Et s'il n'y en eut jamais de plus spécieux, jamais peut-être n'y en eut-il de plus fatal. Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à REPRÉSENTER des subsistances, des étoffes, des bois de construction, des pierres à bâtir, le capital enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le RÉPANDRE, par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais, pour cela, une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, qu'elle met en mouvement et qui n'est féconde qu'à la condition

[1] Ce pamphlet se trouve inséré en entier dans la *Gazette universelle*, n° 287.

d'être active, et c'est dans ce sens que Law disait : « Une augmentation de monnaie ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'en effet la monnaie n'est pas seulement le SIGNE REPRÉSENTATIF DES VALEURS, elle est aussi, elle est surtout l'INSTRUMENT DES ÉCHANGES; et toutes les fois que, pour le nombre des échanges à opérer, la QUANTITÉ des instruments indispensables n'est pas suffisante, comment n'y aurait-il pas souffrance, torpeur, paralysie? Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles; il faudrait donc le diviser à l'extrême : image frappante qui montre combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de QUANTITÉ! Il est bien vrai que la surabondance de la monnaie en entraîne la dépréciation; mais non tout d'un coup, non dans une proportion mathématique; et quand ce n'est point par l'effet de quelque mesure violente et brusque que le numéraire excède les besoins, tout ce qui en résulte, c'est que l'excédant se trouve annulé progressivement par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu agonie dans le travail. Tout autres sont les conséquences de la rareté de la monnaie! Là où règne ce fléau, la société, si elle n'appartenait pas à la tyrannie de l'usure, appartiendrait à la mort.

Au reste, même en admettant que, toujours, d'une manière soudaine, exacte, mathématique, l'avilissement de la monnaie se proportionne à son accroissement, erreur sur laquelle reposait la brochure citée plus haut, qu'aurait dû en conclure l'auteur? que le peuple ne gagnerait rien à une émission d'assignats : voilà tout; mais par quelle monstrueuse contradiction osait-il prétendre que le peuple y perdrait? Qu'importe que votre pain, que

votre vin vous coûtent le double, si vous avez deux fois plus de monnaie pour les acheter?

Quoi qu'il en soit, le pamphlet fit sensation. Quoi! le pain allait être à vingt sous? Quoi! on allait être réduit à payer seize sous une bouteille de mauvais vin! Quoi! à moins d'avoir douze livres à donner pour une paire de souliers, les pauvres gens marcheraient pieds nus? Les faubourgs se sentirent saisis d'une vague terreur, les nobles et les prêtres triomphaient : Barnave, oubliant qu'on ne mérite pas de jouir de la liberté quand on la refuse à ses adversaires, Barnave courut dénoncer à l'Assemblée la brochure, et son auteur, encore inconnu. On la lut, du haut de la tribune; mais qui l'avait écrite? « Moi, » cria d'une voix ferme, Dupont de Nemours. Et la droite d'éclater en applaudissements. L'ordre du jour fut tout ce que la gauche demanda contre l'auteur; mais aux nobles il fallait une victoire : ils la votèrent[1].

Pendant ce temps, courbé sur l'étude du problème qui agitait les esprits, et comme retiré dans ses méditations, Mirabeau se préparait à frapper un coup décisif. Quelle joie dans une partie de la salle, et dans l'autre quelle consternation, quand, le 17 septembre, on le vit paraître à la tribune, sûr de sa force, portant sans effort le poids de ses pensées et souriant d'avance à son triomphe! Ni la joie ni la consternation ne s'étaient trompées. Il souffla une âme aux chiffres, il les rendit vivants; il fit oublier l'aridité du sujet par la vivacité du tour et le pittoresque de l'expression; il pulvérisa toutes les objections, et prenant corps à corps, l'un après l'autre, Necker, Talleyrand, Dupont de Nemours, il les terrassa bien véritablement et leur mit le genou sur la poitrine. Jamais il ne s'était montré plus pressant, plus vigoureux, plus superbe.

Pourquoi cette guerre folle aux assignats, suprême

[1] *Moniteur*, séance du 10 décembre 1790.

nécessité de l'heure présente, négation héroïque de la banqueroute, salut de la Révolution, coup d'État du peuple? Ah! si, par papier-monnaie, on entendait de vains chiffons ne répondant à aucune valeur réelle, arrière le papier-monnaie, et qu'on se hâtât de bannir de la langue ce mot infâme; car un papier qui n'a pas de gage est une peste circulante. Mais s'agissait-il donc de cela? Est-ce que la question n'était pas de faire circuler des arpents de terre sous la forme d'un billet, de substituer à des terres qui dormaient des terres douées de mouvement et de vie? Est-ce que les biens du clergé n'étaient pas là pour servir de garantie aux assignats? Et quelle garantie fut jamais d'un prix plus certain, d'un plus sérieux caractère? Que sont, après tout, considérés dans les objets auxquels ils sont propres, l'or et l'argent? Des métaux de luxe dont l'homme ne saurait tirer parti pour ses vrais besoins. Mais la terre est le bien par excellence, la richesse des richesses, la source de toutes les productions, la mère des métaux eux-mêmes. Et la pièce d'or ou d'argent, qui représente des objets d'une utilité secondaire, vaudrait plus que l'assignat, lorsqu'il représente le premier des biens! Et le signe figuratif de la chose produite aurait plus de solidité que le signe figuratif de la chose productrice! Les assignats, disait-on, ne représenteraient que les domaines nationaux? Fort bien; mais les domaines nationaux, c'était le sol, et le sol représente tout. On affectait de craindre que ce qui restait encore du numéraire ne disparût, attendu que *le papier chasse l'argent :* ce qui chasse l'argent, c'est le mauvais papier, parce que les écus hésitent à s'échanger contre lui; le bon papier les attire, au contraire. Necker avait longuement gémi sur l'absence du signe des échanges, même après l'émission des assignats de première création; et de la plainte qu'avaient exhalée les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, il s'était hâté

de conclure à l'inefficacité du remède proposé : plaisante conclusion! Comme si, avant l'emploi de ce remède, tant calomnié, les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, n'étaient pas aux abois! Et comme si l'insuffisance des instruments d'échange pouvait provenir de ce qu'on les avait multipliés! Ce qui était vrai, plutôt, c'est que la première émission n'avait pas eu lieu sur une assez vaste échelle; ce qui était vrai, c'est que le service des premiers assignats émis n'avait pas été assez divisé, assez général, puisqu'il fallait changer un assisignat de deux cents livres quand on avait besoin d'une somme moindre. Que ne se décidait-on à être logique; à étendre le bienfait, au lieu de le resserrer; à le faire descendre jusqu'aux dernières couches de la société; à le mettre au service des petites consommations journalières? Et qu'on n'allât pas s'imaginer que les grandes consommations en souffriraient! Certaines gens tremblaient que la monnaie nouvelle ne se portât jusqu'aux derniers rameaux de la circulation et ne se subdivisât comme ces eaux qui, sortant de l'océan, n'y retournent qu'après s'être transformées successivement en vapeurs, en pluies et en rivières : erreur! Il y aurait toujours les gros et les petits échanges. La subdivision était nécessaire pour atteindre la main-d'œuvre, satisfaire aux menues dépenses, aux modestes salaires; mais en matière de grosses ventes, de dépôts, de transports d'immeubles, les déplacements ne se pouvaient opérer que par grandes masses, et c'était à grands flots que la monnaie continuerait de rouler dans la haute circulation commerciale.

Comparant ensuite les assignats, dont le gage était précis, déterminé, palpable, aux papiers de la plupart des gouvernements étrangers, lesquels reposaient sur des hypothèques toutes morales, sur un vague espoir de stabilité, Mirabeau s'écriait : « J'aimerais mieux avoir une hypothèque sur un jardin que sur un royaume. » En ré-

ponse à ceux qui affirmaient que les assignats ne feraient point reparaître le numéraire, il disait : « On est tout aussi fondé à soutenir que les assignats sont inutiles parce qu'ils ne feront point reparaître les espèces, que nous aurions été fondés, durant la disette, à rejeter le riz, parce qu'il ne faisait pas revenir du blé. »

Dupont de Nemours, lui aussi, reçut son coup de massue. « L'auteur, dit Mirabeau d'un ton moqueur, cite l'exemple de l'Angleterre, où le numéraire surpasse de beaucoup le nôtre : *Aussi*, assure-t-il, *les souliers y coûtent douze livres*. J'aurais beaucoup à dire sur ces souliers de douze livres, espèce de chaussures qui apparemment ont la propriété particulière de coûter douze livres à Londres, et ensuite à raison du transport, des droits d'assurance et d'entrée, de venir s'offrir, à sept livres, rue Dauphine, à Paris. Mais je demanderai à l'auteur pourquoi il ne nous parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il s'agissait du pain dans son écrit? Pourquoi il ne nous parle pas en général du prix des aliments de première nécessité dans ce pays-là, du salaire des ouvriers et de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il aurait été forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que tout cela même est moins cher en Angleterre qu'en France; il aurait vu dès lors que le numéraire doublé ne double pas le prix des choses nécessaires, et il n'aurait pas publié sa brochure. »

Ce discours, dont l'immense étendue défiait, de notre part, toute reproduction complète, et dont nous avons dû nous borner à citer quelques traits, Mirabeau le termina d'une manière imposante : « Ce n'est pas ici, dit-il, l'objet d'un choix spéculatif et libre en tout point; c'est une mesure indiquée par la nécessité, une mesure qui nous semble répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous les projets qui nous sont offerts, et qui nous redonne quelque empire sur les événements et

sur les choses. Des inconvénients, prévus ou imprévus viennent-ils ensuite à se déclarer? Eh bien! chaque jour n'apporte pas avec lui que ses ombres, il apporte aussi sa lumière ; nous travaillerons à réparer ces inconvénients. Les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face, et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir... Il faut être grand, savoir être juste, on n'est législateur qu'à ce prix[1]. »

En conséquence, Mirabeau proposa de décréter :

Que la dette exigible serait remboursée en assignats-monnaie, applicables au payement des domaines nationaux ;

Qu'il en serait fabriqué pour huit cents millions ajoutés aux quatre cents millions déjà émis;

Que les assignats seraient brûlés, à mesure de leur rentrée au trésor ;

Qu'il n'en pourrait être émis d'autres qu'en proportion de la valeur des domaines nationaux restés invendus, en vertu d'un décret formel du Corps législatif, et à la condition qu'il n'y aurait jamais à la fois une circulation de plus de douze cents millions d'assignats.

La proposition fut adoptée, et constitua le décret rendu, le 29 septembre 1790, à une majorité de cinq cent dix-huit voix contre quatre cent vingt-trois.

Mirabeau venait de servir puissamment la Révolution, et il eut raison de s'en vanter[2]. Quelque formidable qu'ait été, plus tard, la crise enfantée par les assignats, cette crise ne saurait, en aucun cas, être imputée aux auteurs de l'opération, qui fut primitivement conçue avec non moins de sagesse que d'audace. La valeur des assignats solidement hypothéquée, le renouvellement de l'hypo-

[1] *Moniteur*, séance du 17 septembre 1790.

[2] *Letrest à auvillon*, dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 78.

thèque par chaque décret et son inscription sur chaque billet émis, le quart de la valeur du gage assigné pour borne à l'émission, et l'obligation stricte, à mesure qu'un domaine national était vendu, de brûler les assignats qui en avaient payé la valeur, tout cela formait un ensemble de précautions parfaitement combinées. Nous dirons sous l'empire de quelle inexorable fatalité la Révolution fut conduite à forcer l'emploi d'un moyen sauveur, et par quels services les assignats, même alors, rachetèrent leurs ravages.

CHAPITRE IV

ANARCHIE

Troubles dans tout le royaume. — Nouveau code pénal pour la marine. — A Brest, soulèvement des matelots. — Dernière rébellion des parlements. — Les fantômes des 5 et 6 octobre évoqués. — Mirabeau mis hors de cause. — Déchainement des royalistes contre le duc d'Orléans. — La théorie des émeutes dénoncée par Dupont de Nemours. — L'émeute secrètement recommandée par Mirabeau à la Cour, comme moyen de gouvernement. — La maison de Marat fouillée; coup d'épée dans le lit d'une femme. — La Comédie en pleine insurrection; d'un côté, Talma et Dugazon, patriotes; de l'autre, mademoiselle Contat, mademoiselle Raucourt, Fleury. — Affaire des braconniers et des gardes-chasse. — Immense désordre au sein même de l'Assemblée; Maury fait mine d'escalader les tribunes; le président menacé par Cazalès; Mirabeau traité d'*assassin* et de *scélérat*; les *après-dînées* du vicomte de Mirabeau. — Duel de Charles Lameth et de Castries. — Étrange conduite de Mirabeau en cette circonstance.— Sa rivalité avec Bergasse. — Attaque parlementaire contre les ministres; éloquente sortie de Cazalès. — Les ministres dénoncés par Danton. — Changement de cabinet. — Du Portail. — Duport-du-Tertre. — Impuissance de tout pouvoir régulier; la société en gestation.

Et — ne l'oubliez pas, ne l'oubliez pas — ces discussions lumineuses avaient lieu, ces illustres coups d'État de la pensée étaient frappés, au milieu d'un ébranlement universel, au bruit des clameurs poussées de distance en distance par les villes en révolte, à la lueur des torches qui çà et là brûlaient encore dans la main du paysan, lorsque la France enfin, saisie d'une impatience sublime, mais déjà haletante, éperdue, s'élançait sur cette route ignorée où elle eut jusqu'au bout l'orage sur sa tête et le Vésuve à ses pieds.

Qu'on suive à travers le royaume, pendant les mois

d'août et de septembre, l'itinéraire de l'émeute : quel spectacle! Toulon, Avignon, Marseille, Niort, ne vivent plus que d'une vie fiévreuse. Dans le Languedoc, la Révolution, disent les uns, la contre-révolution, affirment les autres, promène incessamment, pour agiter les esprits, le spectre de la famine à venir. Où courent ces hommes qui, le visage éclairé par un sourire affreux, traversent en hurlant la ville de Saint-Étienne? Ils courent égorger au fond d'une prison un malheureux soupçonné d'être un accapareur, et voilà qu'une municipalité nouvelle est nommée, avec mission de baisser le prix du blé, par un conciliabule d'assassins[1]. A Angers, sous prétexte que le pain était trop cher, mais en réalité, suivant Fréron, parce que le royalisme est derrière eux qui les trompe, leur souffle une fureur insensée et les pousse en avant, les ouvriers employés aux carrières se soulèvent, livrent bataille au régiment de Picardie, sont écrasés, et laissent les cadavres de deux de leurs chefs attachés au gibet[2]. Sur les troubles qui, à la même époque, effrayèrent Orléans et l'ensanglantèrent, il faut entendre Marat : « Le sieur Rimbert, gros marchand vinaigrier, citoyen d'une probité rare, indigné de voir les municipaux d'Orléans accaparer les grains, se mit à la tête des habitants d'un faubourg pour obliger la municipalité à leur en vendre. La municipalité dissimula, fit avancer des troupes, enleva de nuit le pauvre Rimbert, lui fit faire son procès en deux heures et ordonna qu'on l'exécutât immédiatement. Qui croirait que le bourreau de la ville fut plus délicat que les municipaux? Révolté de la violence de la procédure, il refusa de faire l'exécution nuitamment. Cinq gros bourgeois, intéressés dans le monopole des grains, se disputèrent l'honneur de

[1] *Moniteur*, séance du soir du 7 septembre 1790.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° 34.

pendre cet infortuné. Un infâme chirurgien en eut toute la gloire[1]. »

A ces récits lugubres des journaux, la tribune ajoutait les siens. Le 20 août, Dubois-Crancé, tenant à la main une relation que la garde nationale d'Hesdin venait de lui adresser, avait fait savoir aux représentants du peuple qu'Hesdin se trouvait être comme une place de guerre occupée par l'ennemi; que le régiment de Royal-Champagne y avait été frappé d'une interdiction pleine d'insulte; qu'à la réquisition de la municipalité, des troupes étrangères étaient accourues; qu'elles gardaient les faubourgs, les menaçaient, les provoquaient; que, suivant une décision du congrès municipal et militaire, les portes de la ville restaient constamment ouvertes et avaient été clouées; qu'il en était de même des ponts-levis.... Et tout cela, pourquoi? Parce qu'à la suite d'un dîner où les officiers aristocrates de Royal-Champagne avaient outragé la nation en paroles et chanté : *il n'y a rien de bon du côté gauche que le cœur*, une trentaine de cavaliers patriotes s'étaient avisés, le soir, de faire le tour de la place, une chandelle à la main[2]!

Pendant ce temps, une agitation, bien autrement à craindre, régnait parmi les matelots de l'escadre de Brest, prête à se mettre en mer.

Dans sa sollicitude pour tout ce qui était de nature à honorer l'humanité, l'Assemblée nationale avait remanié l'ancien code pénal de la marine, en s'étudiant à le coordonner selon les principes de la Constitution nouvelle.

Elle avait décidé que les peines afflictives encourues par les marins ne pourraient être prononcées que par

[1] *L'Ami du peuple*, n° 225.

[2] *Moniteur*, séance du 20 août 1790. — Voyez aussi, sur ces troubles, *l'Orateur du peuple*, t. I, n° 20.

un conseil de justice, sur le rapport d'un jury militaire.

Attentive à assurer aux matelots le bénéfice d'une décision impartiale, elle avait voulu que, dans le jury auquel serait commis leur sort, trois simples matelots fussent admis à prendre rang à côté d'un officier de l'état-major et de trois officiers mariniers.

Elle avait décrété que la procédure, faite en présence du jury, serait rédigée par écrit et annexée au rôle de l'équipage.

Il est bien vrai qu'elle avait maintenu quelques-unes de ces lois d'airain sans lesquelles la science de s'entretuer sur une grande échelle n'existerait point parmi les hommes; il est bien vrai qu'elle avait conservé, comme peines afflictives, les coups de corde au cabestan, la cale, la bouline, les galères, la mort...., mais du moins elle avait cherché à adoucir la rigueur de certains de ces châtiments, ainsi qu'il se peut voir dans les dispositions suivantes : « Le matelot condamné à courir la bouline ne pourra être frappé que pendant quatre courses par trente hommes au plus. — En donnant la cale, on ne pourra plonger plus de trois fois dans l'eau l'homme condamné. »

Les délits, du reste, et les peines correspondantes avaient été soigneusement définis d'avance : pour simple fait de désobéissance en matière de service, douze coups de corde au cabestan; pour désobéissance accompagnée de menaces, la cale; pour un geste violent à l'adresse d'un officier, les galères; pour un coup donné à l'officier, la mort.

Hâtons-nous d'ajouter que la sévérité de la loi, dans certains cas prévus, n'atteignait pas les seuls matelots. « Tout officier, était-il dit dans un article du nouveau code, tout officier coupable d'avoir abandonné son poste pendant le combat sera déclaré infâme, » et un autre article portait : « Le commandant de vaisseau qui ferait amener son pavillon lorsqu'il serait encore en état de le

défendre, subira la peine de mort. Il ne doit quitter son vaisseau que le dernier. »

Quant aux peines de pure discipline, elles devaient désormais consister, pour le matelot coupable, à être privé de vin pendant un espace de temps qui ne pouvait excéder trois jours; à rester à cheval sur une barre de cabestan pendant une période qui, par jour, ne pouvait excéder deux heures; à porter des fers avec un petit anneau au pied; à en porter avec un anneau et une chaîne traînante[1].

A peine ce nouveau code eut-il été adopté par l'Assemblée, qu'Albert de Rioms, commandant de l'escadre de Brest, s'empressa de répandre une circulaire où il disait: « Les anciennes lois pénales étaient en général vagues et indéterminées, ce qui jetait les chefs dans un arbitraire dont nous devons tous nous applaudir d'être débarrassés. Souvent elles étaient trop sévères pour qu'on ne répugnât pas à leur exécution. La loi nouvelle n'a pas ce double inconvénient. Les châtiments qu'elle inflige sont si bien proportionnés aux fautes et aux crimes, qu'un chef ne peut plus, sans se rendre véritablement coupable, se dispenser de les faire subir aux délinquants.... L'établissement d'un jury prévient les condamnations précipitées qui, rendues dans la chaleur du premier moment, laissaient quelquefois des regrets à ceux qui les avaient prononcées, etc., etc....[2]. »

Tout cela était incontestable, et cependant la lecture du nouveau code pénal éveilla dans le cœur du matelot des colères inattendues. La Révolution était venue donner aux plus obscurs citoyens un sentiment si vif de la dignité humaine, que les marins de Brest se révoltèrent à la seule

[1] Pour plus amples détails, voyez *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t IV, § 11, p. 261-270. — 1791.

[2] *Ibid.* p, 273 et 274.

idée d'avoir à porter au pied, s'ils devenaient coupables, un anneau et une chaîne traînante. Qu'on leur fît subir dans toute sa rigueur le supplice de la cale; que leur sang ruisselât sous les coups de corde; qu'on leur envoyât dans la poitrine les balles qui y font entrer la mort..., à la bonne heure! Mais avoir à traîner une chaîne semblable à celle des galériens; mais se sentir attachés à un anneau infamant... ah! c'était trop. Saisis de fureur, ils se mutinent, se précipitent dans des chaloupes, et vont frapper à la porte des municipaux de Brest, demandant justice. De son côté, Albert de Rioms écrivait à la municipalité : « Ce ne sont point de véritables marins, ceux qui, au mépris des lois militaires, malgré leurs officiers, malgré leur général, se sont permis d'enlever les chaloupes de presque tous les vaisseaux de l'escadre, et sont allés réclamer devant vous contre la sévérité des peines décrétées par l'Assemblée nationale... Ils n'ont de marins que le nom. » Les autorités civiles de Brest furent fort effrayées. Où s'arrêterait la sédition, et, si on ne la réprimait pas, comment la fléchir?

L'Assemblée dut intervenir en grande hâte. Elle déclara qu'en créant la peine de l'anneau et de la petite chaîne, elle avait eu pour unique objet de substituer à la peine douloureuse et malsaine des fers sur le pont et du retranchement du vin pendant une longue suite de jours, une peine douce, légère, et qui, rangée dans la catégorie des punitions de discipline, ne pouvait être regardée comme infamante, ni faire supposer aucune similitude entre l'honorable classe des matelots français et de vils criminels[1].

Cette déclaration, faite solennellement, ramena un peu de calme à la surface des choses; mais il restait au fond des esprits un bouillonnement sourd... Albert de Rioms

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 218.

passait pour un aristocrate; Marat, Camille Desmoulins, Fréron, ne cessaient depuis quelque temps de le dénoncer, de le poursuivre, et son nom figurait dans ces correspondances secrètes où Paris enseignait la haine aux provinces, « correspondances funestes, dit Necker, qui, aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, apaisaient et ranimaient les furies[1]. » Albert de Rioms était donc suspect.

Sur ces entrefaites, arrive le *Léopard*, vaisseau qui, parti de Saint-Domingue, amenait en France plusieurs planteurs forcés de fuir cette colonie. Elle se trouvait alors en proie à des dissensions dont nous présenterons plus loin le tableau, et où les planteurs du *Léopard* n'avaient point joué, comme on le verra, un rôle qui leur méritât le titre de martyrs de la liberté. Mais ils venaient de loin, ils n'avaient point de contradicteurs; un voile épais couvrait encore, aux yeux de tous, les événements de Saint-Domingue, et il était facile aux nouveaux débarqués de mettre le mensonge à la place de la vérité. Aussi ne manquèrent-ils pas de se donner pour des patriotes persécutés. A les entendre, c'était le pur amour de la Révolution qui leur avait valu la haine du gouverneur Peynier; l'assemblée coloniale, dont ils étaient membres, avait été insultée par les ennemis de la liberté; eux, ses défenseurs, ils avaient dû faire voile pour la mère patrie, et, chose horrible! le gouverneur, au moment de leur départ, se préparait à tirer à boulets rouges sur le vaisseau qui les emportait[2]. Là-dessus, grands transports de pitié, de sympathie, d'admiration. Les équipages prennent feu; le nom emphatique de *sauveur de la nation* est donné au *Léopard;* les troupes de la marine, municipaux en tête, vont au-devant des quatre-vingt-trois pro-

[1] *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, p. 426.
[2] Bouchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 219.

scrits, leur offrent dans ce qu'elle a de plus affectueux l'hospitalité de la table et du foyer, leur assurent les premières places à la comédie[1]. Ce n'était encore là que le soulèvement, très-pacifique après tout, de l'enthousiasme trompé : vint le soulèvement, moins inoffensif, de l'indignation. Le hasard fit qu'on intercepta une lettre dans laquelle de La Jaille, qui commandait *l'Engageante* à la station de Saint-Domingue, écrivait à Marigny, major-général de la marine à Brest, qu'avec six vaisseaux de ligne il se chargeait de soumettre la colonie. Il n'en fallut pas davantage : les matelots, comme pris subitement de vertige, descendent à terre et se promènent par la ville, qu'ils remplissent de clameurs séditieuses. Ils portaient, ils montraient le décret de l'Assemblée, avec cet écriteau au bas : *Plus de chaîne!* Ils entourèrent la maison de Marigny et, devant la porte, dressèrent une potence[2].

Aussitôt Albert de Rioms écrivit au ministre de la marine, de La Luzerne, pour demander que sans retard on envoyât à Brest une commission composée de membres de l'Assemblée nationale[3]. Inquiète, mais moins inquiète encore qu'irritée, l'Assemblée, par un décret qu'appuya Barnave, pria le roi d'ordonner le châtiment des fauteurs de la révolte, le désarmement du *Léopard*, et l'envoi à Brest de deux commissaires civils[4]. L'incendie s'éteignit ; mais, quinze jours après, trop sûr que son pouvoir, si violemment ébranlé, ne se raffermirait plus, Albert de Rioms abandonna son commandement[5].

Autre épisode de l'anarchie : les parlements, auxquels

[1] *Gazette universelle*, n° 296.
[2] *Ibid.*, n° 297.
[3] Extrait d'une lettre d'Albert de Rioms, lue par Curt, dans la séance du 20 septembre 1790.
[4] Décret du 20 septembre 1790.
[5] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. III chap. XXX.

personne ne pensait plus, les parlements, qu'on croyait morts et qui l'étaient, se redressèrent tout à coup, comme des cadavres qu'aurait galvanisés une invisible puissance. Il y avait déjà près d'un an qu'ils avaient été mis en vacances[1]; et depuis, des tribunaux provisoires, dont les juges furent pris parmi les avocats, avaient été établis en plusieurs provinces; depuis, l'Assemblée avait illustré son passage sur la scène de l'histoire par une organisation toute nouvelle de la justice[2]: depuis, il avait été pourvu à la liquidation des offices de judicature, laquelle, y compris celle des offices de greffiers, notaires, procureurs, et des offices de chancellerie, ne s'élevait pas à moins de quatre cent cinquante millions[3]! Lors donc que, le 6 septembre 1790, l'Assemblée nationale décréta la suppression définitive, perpétuelle, irrévocable, des parlements, des chambres des comptes, des cours des aides, des requêtes du palais, des présidiaux, des juridictions prévotales, elle ne faisait que régulariser une destruction consommée déjà; elle ne tuait point l'ancienne magistrature, elle scellait seulement la pierre du tombeau.

Aussi l'étonnement fut-il extrême et mêlé de raillerie quand on vit quelques-unes de ces cours, autrefois si redoutables, faire mine de résister : cela ressemblait à une émeute de fantômes. Un jour que d'Éprémenil épuisait en faveur d'une institution désormais devenue impossible les élans de sa convulsive éloquence, Lavie avait dit à l'Assemblée, qui murmurait : « Laissez-le, laissez-le discourir; ces deux heures perdues à l'entendre sont le dernier mal que nous feront les parlements[4]; » et ces mots,

[1] Le 3 novembre 1789. — Voyez dans le troisième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Guerre de la bourgeoisie aux parlements.*

[2] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Organisation de la justice.*

[3] *Règne de Louis XVI,* t. II, § 6.

[4] *Ibid.*

pleins d'une compassion moqueuse, exprimaient bien le sentiment public.

Mais arriva-t-il jamais aux priviléges de mourir de bonne grâce? La cour de Douai déclara n'enregistrer le décret de suppression qu'*en cédant à l'empire de la force*. A Grenoble, le procureur général du roi se présenta plusieurs fois au palais, sans y rencontrer personne[1]. A Toulouse, les magistrats, plus hardis, protestèrent..., et en quels termes! Ils disaient, dans leur arrêté, que les membres de l'Assemblée nationale avaient, en touchant à la Constitution, violé leur mandat; ils enveloppaient dans leur querelle le clergé, dépouillé de ses biens, et la noblesse, dépouillée de ses droits; ils montraient la religion dégradée; ils annonçaient au peuple que le nouvel ordre judiciaire lui allait apporter, pour prix de sa bienvenue, une aggravation d'impôts...

C'était un appel en forme à la guerre civile, et dans un moment où il semblait que partout on la sentît frémir. Le roi dénonça lui-même l'arrêté aux représentants du peuple; « acte de délire! dit dédaigneusement Robespierre. L'Assemblée peut déclarer aux membres de l'ancien parlement de Toulouse qu'elle leur permet de continuer à être de mauvais citoyens[2]; » et, quelques jours après, comme conclusion à un discours d'une sévérité terrible, M. de Broglie, nommé rapporteur de cette affaire, demanda que les magistrats rebelles fussent traduits devant le tribunal qui allait être institué pour juger les crimes de lèse-nation. Un seul membre du côté droit, un seul, osa y contre-dire. C'était Madier[3].

Mais les coupables avaient maint complice caché dans l'ombre du trône. Saint-Priest, chargé, en sa qualité de

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[2] Séance du 27 septembre 1790.
[3] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution*, t. III, chap. XXXI.

ministre de l'intérieur, de l'exécution de la sentence, se contenta de la notifier, par simple lettre d'envoi, à la municipalité de Toulouse, sachant à merveille que l'autorité municipale, outre qu'elle se trouvait désarmée, n'avait point à remplir les fonctions du pouvoir exécutif. Fort embarrassés, les membres de la commune de Toulouse prirent le parti de mander les dix magistrats composant l'ancienne chambre des vacations du parlement, et leur firent signer une déclaration ainsi conçue : « *Je, soussigné, prends, sur l'honneur, l'engagement de me représenter, dès que j'en serai requis, et, en conséquence, si je m'absente, soit pour aller à ma maison de campagne ou ailleurs, j'en demanderai la permission à la municipalité*[1]. » Or, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que les signataires avaient pris la fuite, d'où la proclamation suivante que publia la municipalité de Toulouse, indignée :

« Nous prions nos voisins et tous les Français jaloux de concourir à la punition de la perfidie, de nous prêter soins et secours pour l'arrestation des sieurs Bardi, Durègne, Cussac, Montégut, Firmi, La Font-Roms, Ségla, Descalone, Rey, Cambron, et du sieur Rességuier, procureur général. Nous sommes convaincus que tous les gens d'honneur se feront une loi de repousser ignominieusement de leur société et d'abandonner à leur turpitude ceux de ces hommes déshonorés qui n'auraient pas commencé d'expier leur crime par la représentation de leurs personnes, ainsi qu'ils s'y étaient engagés envers nous[2]... »

Toutes ces résistances, toutes ces agitations, tous ces désordres, réagissaient violemment sur Paris, qui, en les concentrant, leur donnait une portée menaçante : soudain,

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

[2] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6. — L'ultra-royaliste Bertrand de Molleville s'est bien gardé de compléter par ce curieux épisode l'histoire des résistances parlementaires, dont il ne parle qu'avec admiration. Voyez son récit dans les *Annales de la Révolution*, t. III, chap. XXXI.

l'on annonce que de noirs mystères vont être mis au jour; que la longue procédure du Châtelet, relative à l'attentat des journées d'octobre, va être soumise au jugement souverain de l'opinion. Les royalistes assurent que Mirabeau est compromis sans retour; ils jurent que le duc d'Orléans est perdu; déjà leurs ressentiments grondent au pied de la tribune, et sur le front de l'abbé Maury brille une joie farouche. Il vint enfin ce rapport, si impatiemment attendu. Mais quelle ne fut point la fureur des royalistes, lorsque, au lieu de s'attaquer aux machinateurs prétendus de l'invasion de Versailles, Chabroud présenta cette invasion comme un coup nécessaire frappé sur les ennemis de la Révolution par le peuple, inspiré; lorsqu'il rappela, pour les flétrir, les complots de la Cour, le trop fameux repas des gardes du corps, le projet sacrilége de conduire le roi à Metz et d'allumer là, au milieu des janissaires de Bouillé, triomphant, la torche par qui devait être embrasé le royaume! Ah! sans doute, il y avait eu conspiration en octobre : cette conspiration, les courtisans l'avaient ourdie, et le peuple l'avait déjouée! « Les malheurs d'octobre! s'écriait Chabroud en terminant, nous les livrerons à l'histoire, pour l'instruction des races futures : le tableau fidèle qu'elle en conservera, fournira une utile leçon aux rois, aux courtisans et aux peuples[1]. »

Chabroud avait dit : *Nos collègues ne sont point coupables;* Maury, qui sentait sa proie lui échapper, se leva, plein de rage. Il aurait bien voulu faire croire que, dans son cœur, le mépris émoussait, amortissait la haine, et il le déclara en termes formels; mais cette haine, elle enflammait son visage, elle étincelait dans son regard, elle altérait sa voix, elle précipitait son geste. Il fit avec une complaisance sinistre le compte des morts dont le sang

[1] Le rapport de Chabroud, présenté le 20 septembre 1790, occupa deux séances. Voy. le *Moniteur* d'alors.

avait souillé le marbre du palais des rois, et montra la fille de Marie-Thérèse s'évadant en chemise, à six heures du matin, pour aller attendre auprès de son mari que les assassins vinssent l'immoler. Le complot, dont des têtes portées au bout de piques sanglantes avaient annoncé à Paris l'épouvantable succès, ce complot « digne d'avoir été tramé au fond des enfers[1], » à quel démon était-il imputable? Par une tactique aussi habile qu'imprévue, Maury mit hors de cause Mirabeau : il espérait accabler d'autant mieux le duc d'Orléans, en faisant ainsi la solitude autour de ce qu'il appelait ses crimes. Rien d'ailleurs n'empêchait de reprendre plus tard la question de complicité, et, comme Ferrières l'observe, « la Cour, — cette partie de la Cour pour qui le marché du tribun à la conscience vendue restait un secret, — était bien sûre, si l'instruction continuait, de faire rentrer Mirabeau dans la procédure, au moyen de nouveaux témoins ou du récolement de ceux qui avaient déjà déposé[2]. »

Soit dignité, soit embarras, le duc s'était abstenu de paraître à la séance[3]; mais Mirabeau n'avait eu garde d'y manquer. Il se leva, calme cette fois, et quoique trop orgueilleux pour accepter dans cette affaire un autre rôle que celui d'accusateur, il discuta longuement les diverses charges que l'instruction du Châtelet avait rassemblées contre lui. Puis, comme honteux de s'être défendu, « le secret de cette infernale procédure, dit-il, la main étendue vers le côté droit, il est là tout entier ; il est dans l'intérêt de ceux dont le témoignage et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution ; il est... il est dans le cœur des juges,

[1] Discours de Maury, prononcé dans la séance du 20 octobre 1790.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 165. Collection Berville et Barrière.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 1.

et tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste, par la plus implacable vengeance[1]. »

A ces mots, Mirabeau descend de la tribune, au bruit d'applaudissements qui l'accompagnent jusqu'à sa place et se prolongent longtemps après qu'il s'y est assis[2].

Consternés, les nobles et les évêques gardaient un silence morne. « Dès que la procédure du Châtelet a paru, s'écria Barnave, elle a été jugée. » Il demanda que cette procédure fût enterrée dans le mépris public, rendit hommage au patriotisme du duc d'Orléans, et tout fut dit.

Le lendemain, quand le duc se rendit à l'Assemblée, il y fut reçu avec enthousiasme. Les calomnies dont il avait été l'objet lui comptaient comme vertus. De fait, qui plus que lui fut en butte aux mensonges des partis? N'avait-on point prétendu, par exemple, que, dans son impatience d'être élu maire de Paris, il avait emprunté dix-huit millions en Hollande pour acheter les suffrages? Et cependant, lorsqu'au mois d'août sa candidature avait été opposée à celle de Bailly, il s'était trouvé n'avoir que *douze voix*[3]! De même, lorsque, antérieurement à cette époque, il avait concouru pour la place de commandant du bataillon de Saint-Roch, c'était un simple boucher qui l'avait emporté sur lui[4]! « Jamais, écrivait à ce propos Camille Desmoulins, on ne vit une si grande cherté de suffrages. Philippe d'Orléans n'a pu acheter que douze voix avec ses dix-huit millions, et Bailly en a eu douze mille. Il y a des gens qui ont tout expliqué en disant *l'heureux Bailly* : c'est une belle chose que ce qu'on appelle une *étoile*[5]. »

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. VIII, p. 181.
[2] *Ibid.*
[3] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 4.
[4] *Ibid.*
[5] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 38.

Le rapport de Chabroud et le vote qui en fut la suite désolèrent, sans les décourager, les ennemis du duc d'Orléans : à lui la responsabilité de l'anarchie, qui lui promettait une couronne à usurper ! A lui l'exécrable honneur de traîner sur ses pas, avilies par son or, les passions de la multitude. Car les royalistes affectaient de croire impossible, à moins qu'on ne l'expliquât par une vénalité dégradante, le général ébranlement imprimé aux esprits, et ils avaient fort applaudi Dupont de Nemours, lorsque, dans la séance du 7 septembre, il avait représenté la sédition organisée d'avance, ayant son mot d'ordre, prête à se porter ici ou là au gré de ceux qui la salariaient, et n'attendant d'ordinaire pour éclater que quelque avis conçu de la sorte : tel jour, il y aura une grande commotion,.... des assignats,... un opulent pillage, précédé d'une distribution manuelle, au profit des chefs subalternes, des *hommes sûrs*[1].

Chose remarquable ! pendant que du haut de la tribune, Dupont de Nemours dénonçait les meneurs de clubs et les journalistes patriotes comme les banquiers du désordre, comme les imprudents théoriciens de l'émeute, Mirabeau, très-secrètement, très-perfidement, et du fond de son cabinet, conseillait à la Cour l'emploi des soulèvements populaires : « Les émotions populaires, si elles agitaient fréquemment la capitale, auraient deux avantages. En montrant l'insuffisance de la nouvelle force publique, elles feraient désirer une autre forme de gouvernement, une plus grande latitude surtout dans l'autorité royale... D'un autre côté, elles détruiraient l'influence de Paris sur les provinces... Mais, pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes porte un jour M. de Lafayette à faire tirer sur le

[1] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution*, t. III, chap. xxx.

peuple. Or, par cela seul, il se blesserait lui-même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de M. de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens? Quelle doit être la conduite de la Cour, d'après cette théorie sur les émotions populaires? Elle doit très-peu s'en affecter,... paraître cependant les redouter pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour donner à M. de Lafayette l'envie de les exciter ou de les tolérer, si cela l'amuse, ou s'il croit, par ce moyen, se rendre nécessaire[1]. »

Ainsi, partout, partout, le vent était à l'anarchie : les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'irritait, Mirabeau la conseillait, et Marat... Marat ne pouvait manquer d'y pousser, lui, l'homme d'État de l'insurrection. De quelle main sûre et impitoyable il scalpait les personnes! Quel regard glacé, mais pénétrant, il jetait sur les choses! A Necker, prenant la fuite et gémissant, il avait écrit : « Vous accusez le destin de la singularité de votre vie; que serait-ce si, comme l'ami du peuple, vous étiez le jouet des hommes et la victime de votre patriotisme; si, en proie à une maladie mortelle, vous aviez, comme lui, renoncé à la conservation de vos jours; si vous étiez réduit au pain et à l'eau[2]! » Apprenant que quelques-uns parlaient de donner Mirabeau pour successeur à Necker : « Ce serait être tombé de la fièvre en chaud mal!... Quelle plus grande indignité que de livrer à un dissipateur infâme la gestion des revenus de l'État[3]? » A propos d'un récent décret de l'Assemblée réglant que le bouton d'uniforme de la garde nationale porterait une couronne civique avec cette

[1] *Vingt-quatrième note du comte de Mirabeau pour la Cour,* dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck,* t. II, p. 170 et 171. Paris, 1851.

[2] Lettre de *l'Ami du peuple à Necker,* dans le journal de Marat, n° 214.

[3] *L'Ami du Peuple,* n° 214.

légende au milieu : *La loi et le roi :* « Pourquoi le mot *nation* supprimé ? Le roi n'est que le premier valet de la nation[1]. »

Lafayette qui, dans ce torrent d'attaques, n'était pas épargné, perdit patience ; une expédition nocturne fut commandée contre Marat ; les sbires de l'hôtel de ville envahirent sa maison, la fouillèrent ; des coups d'épée furent donnés dans le lit d'une dame Meunier, distributrice de *l'Ami du peuple*[2], et, le lendemain, ce Marat dont la parole vibrait en tous lieux, dont le corps semblait n'être nulle part, les faubourgs émerveillés le saluaient invincible.

La Comédie-Française, aussi, qui l'eût dit ? avait ses révoltes ; du fond des coulisses, où depuis quelque temps elle grondait, l'anarchie fit irruption sur la scène... et ici, il faut céder la parole à Camille Desmoulins ! car comment se défendre de reproduire ce charmant récit ?

« Pour dépister le comité des recherches..., et occuper les Parisiens ailleurs, j'ai coupé la queue à mon chien, comme Alcibiade, ou plutôt, j'ai imaginé de mesurer, au Théâtre-Français, les forces des patriotes et des aristocrates de la capitale. Vous savez que quelques lois trop dures ayant fait soulever le peuple, Auguste apaisa une sédition, en lui rendant le comédien Pylade, avec qui la troupe des comédiens ordinaires de Mécénas avait déclaré qu'elle ne pouvait plus communiquer. D'après cette influence des comédiens, j'ai pensé que c'était un point capital, pour mon plan de contre-révolution par l'opinion, d'avoir la Comédie de mon côté. Il était malaisé de tirer parti du répertoire en faveur de l'aristocratie. La seule pièce qui eût du succès, Charles IX, était des plus révolutionnaires, et un jeune acteur, par le talent qu'il développait, attirait

[1] *L'Ami du peuple*, n° 215.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° 36.

la foule et enflammait tellement les patriotes contre le clergé, que, comme les Abdéritains, après avoir entendu le comédien Achélaüs dans l'*Andromède* d'Euripide, couraient dans les rues en criant : *O amour, tyran des dieux et des hommes !* les Parisiens, après avoir entendu Talma, sortaient en criant : *les calotins à la lanterne !*... Les fédérés de Provence ayant demandé, ou plutôt, commandé qu'on jouât *Charles IX*, malgré les observations de Naudet *que la pièce était incendiaire et me déplaisait*, et qu'on ne devait représenter que *des pièces pleines de l'amour des rois pour les peuples et de celui des peuples pour les rois*, elle fut jouée ; mais ce furent les derniers applaudissements que reçut M. Talma. La majorité, sifflée, déclara qu'elle ne communiquerait plus avec l'acteur applaudi. Depuis cette radiation de M. Talma, les patriotes n'ont cessé de le rappeler. Enfin ses camarades ayant promis de rendre compte vendredi des causes de cette radiation, les habitués de la Comédie, aristocrates et démocrates, sont venus en force au spectacle, chacun pour soutenir sa querelle. Suleau, premier paillasse de l'aristocratie, depuis la retraite de Mirabeau Tonneau, avait apporté une sonnette pour rappeler à l'ordre. M. Fleury s'est présenté en noir et *ganté :* « Ma société, « a-t-il dit, persuadée que M. Talma a trahi ses intérêts, « a arrêté unanimement qu'elle n'aurait plus de rapport « avec lui. » A ces mots, la dispute est devenue générale, et il s'est fait un tel vacarme, qu'on croyait être dans le cul-de-sac des Noirs. L'apôtre Suleau faisait aller en vain sa sonnette. « Quoi ! disait certain magistrat pour qui « mademoiselle Contat a eu des bontés, y pensez-vous de « préférer M. Talma à mademoiselle Contat ? » Le pour et le contre s'échauffaient et allaient se battre. « Tant mieux ! « dit le sieur N... qui était dans la coulisse ; s'il y a des « épées tirées, nous serons les plus forts... » Le patriote Dugazon, entendant ce propos, ne peut se contenir, il

s'élance sur la scène et s'écrie : « Messieurs, je dénonce « toute la Comédie; il est faux que M. Talma ait trahi la « société; tout son crime est d'avoir dit qu'on pouvait « jouer *Charles IX*. » A ce dévouement héroïque de Dugazon pour un patriote opprimé, le tumulte devint si violent, qu'on fut obligé d'aller chercher M. le maire. » Arrivé là, Camille raconte comment l'autorité de Bailly et celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte. Puis : « Ordre affiché partout, continue-t-il, qui enjoint aux comédiens de jouer provisoirement avec M. Talma. Insurrection de la troupe contre la municipalité. Florence s'écrie qu'il veut plutôt être coupé en morceaux; mademoiselle Contat promet le secours du roi de Suède et de M. d'Artois ; mademoiselle Raucourt jure de ne pas céder, même au drapeau rouge; Desessart menace de faire perdre à Thalie, par sa retraite, les pièces à gros ventre, et Naudet d'enlever à Melpomène les pièces à capuchon; Fleury et Grammont disent qu'on *les forcera de porter les clefs de leur salle au roi.* « Je vois bien, « messieurs, que vous ne voulez *traiter que de couronne à couronne*, » répond fort ingénieusement M. Bailly. Pour Dorival, il veut se battre avec Dugazon. « Apporte-moi, dit « celui-ci, un pouvoir de tes créanciers de te tuer, et tu es « mort en dix minutes... » Vous voyez bien, monsieur Pitt, que nos affaires avancent, que sur le terrain même des Cordeliers, et au Théâtre de la Nation, la contre-révolution est faite[1]... »

Ce curieux soulèvement des comédiens n'est pas le seul trait caractéristique de l'esprit du moment. Le parc de Versailles avait été abandonné aux *plaisirs* de Louis XVI, roi chasseur par excellence, sauf quelques parties qu'on avait bien voulu réserver au public. Il advint que, dans ces parties réservées, des coups de fusil furent tirés; et

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 44.

aussitôt les gardes-chasse de mettre le holà. Arrêté du directoire du département condamnant les gardes-chasse. Déclaration de la municipalité de Versailles blâmant l'arrêté du directoire et lui attribuant une prétendue insurrection de trois mille braconniers. Décret de l'Assemblée donnant tort au directoire et raison à la municipalité. Longues clameurs de la presse patriote contre le décret. Il avait été demandé cependant par des hommes de la gauche, par Barère, par Charles Lameth. Raison de plus pour Marat d'éclater en invectives ; il pouvait crier à la trahison : quelle bonne fortune ! « O Lameth, voulez-vous nous faire oublier les Malouet, les Cazalès, les Maury, les Foucauld ?... Quel nom plus que le vôtre mériterait d'être couvert d'opprobre [1] ? »

Il faut bien le dire : ce n'était pas seulement autour de l'Assemblée et à ses pieds qu'était le désordre : elle le portait dans son sein. Que d'étranges scènes ! Tantôt, c'était Maury qui, à l'exemple du vicomte de Mirabeau, se mettait en devoir d'escalader les tribunes [2] ; tantôt c'était Cazalès qui, saisi d'une fureur insensée, s'élançait vers le président et lui montrait le poing, tandis que, d'un commun élan, mais au milieu d'un silence solennel, les membres de la majorité se découvraient, devant le président, couvert, en signe de douleur et de respect [3]. *Mirabeau parle comme un scélérat et un assassin*, s'écria un jour, en pleine séance, un député nommé Guilhermy, emportement à peine croyable qui bouleversa l'Assemblée, et que le coupable dut expier par trente-six heures d'arrêt dans sa propre maison [4]. Dans une autre circonstance, on vit le frère aîné de ce même Mirabeau, qu'on voulait rappeler à l'ordre pour deux démentis grossiers donnés à Robes-

[1] *L'Ami du peuple*, n° 227.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° xxxvi.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23. Paris, 1791.
[4] *Ibid.*

pierre, prendre possession de la tribune, en repousser brutalement ses adversaires, les traiter de lâches. On juge quels cris de rage furent poussés, quelle tempête éclata! Les uns voulaient qu'on bannît de l'Assemblée pendant toute la durée de la session l'auteur de l'outrage; les autres, qu'on lui imprimât la flétrissure d'une expulsion définitive et irrévocable; d'autres demandaient, avec une indulgence moqueuse et cruelle, qu'on ne lui permît pas de paraître aux séances *les après-dînées :* Menou, qui présidait, conclut à l'amnistier purement et simplement, attendu *qu'il n'était pas dans son sang-froid*, et n'avait pas cru par conséquent manquer à l'Assemblée[1].

Presque toujours, en France, il y a le point d'honneur du courage, au fond des querelles. Nous avons raconté comment Barnave, un jour, fut insulté par Cazalès, et quelles furent les suites : à leur tour, Mirabeau, Rœderer, Menou, Rabaut-Saint-Étienne, Bernard, Goffin, Charles Lameth, se virent provoqués par des membres du côté droit, ligue de spadassins, disaient les patriotes indignés[2]. C'était surtout aux Lameth, déserteurs de la noblesse, que s'adressait cette haine avide de meurtres. Le 11 novembre, un jeune officier de Mestre-de-Camp, Chauvigny de Blot, appelle Charles Lameth sous le vestibule de l'Assemblée, et d'une voix où grondait la menace : « C'est vous, monsieur, qui avez corrompu le régiment de Mestre-de-Camp, vous qui l'avez poussé à la révolte. J'ai eu l'honneur de servir dans ce corps, et je viens vous demander satisfaction. » Il s'agissait d'une affaire qui datait de loin : Charles Lameth répondit froidement : « Puisque vous avez attendu jusqu'à ce moment pour vous plaindre, vous pouvez bien attendre encore : je vous ajourne à la fin de la session. — Prenez garde! Je proclamerai partout que vous êtes un lâche. — Personne ne vous croira. »

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23. Paris, 1791.
[2] *Ibid.*

Tel est le récit de Bertrand de Molleville[1]; la plupart des journaux et écrits du temps assignent aux ressentiments du provocateur des motifs plus personnels, celui de sa candidature, que Lameth aurait combattue et fait échouer. Quoi qu'il en soit, ce Chauvigny de Blot n'était pas sans avoir appris son rôle sanglant; on sut, depuis, que chaque jour il s'exerçait au pistolet dans le jardin de Biré, son beau-père, et qu'il en était venu à placer, à cinquante pas de distance, une balle dans un écu de trois livres[2]. Les amis de Charles Lameth le confirmèrent dans sa résolution; mais, quand il parut à l'Assemblée, mille brocards injurieux, partis du côté droit, l'assaillirent. Pour rester jusqu'au bout maître de lui-même, peut-être aurait-il fallu qu'il se rappelât cette belle parole de son frère : *Je ferai toujours en sorte de me rendre digne de la calomnie*[3]. A Lautrec, qui était boiteux et l'insultait, il ne répondit que par le geste de la pitié[4]; mais Castries, qu'il avait accusé d'avoir mis un spadassin à sa poursuite, lui demandant raison, il accepta aussitôt l'offre d'un combat singulier. Ils se rendirent l'un et l'autre au Champ de Mars, accompagnés de leurs témoins. Castries présentait des pistolets : Lameth préféra l'épée[5], et le duel commença. Dans une lettre au comte de La Marck, Mirabeau en raconte ainsi le dénoûment : « Lameth ne parc jamais l'épée à la main; il fait coup pour coup, comptant sur sa taille et sa vitesse. La petite stature de Castries lui a sauvé le coup, qui a passé sur l'épaule, et Lameth a paré avec le bras un coup qui lui venait à la poitrine. Les tendons sont offensés, la gaîne en est déchirée; il avait hier de véritables convulsions[6]. »

[1] *Annales de la Révolution*, t. III, chap. XXXII.
[2] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[3] *Ibid.*
[4] *L'Orateur du peuple*, t. II, n° 30.
[5] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[6] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 327 et 328. Paris, 1851.

A cette nouvelle, tout Paris fut sur pied, et les faubourgs se mirent à pousser un rugissement formidable. Le bruit, activement répandu, que l'épée de Castries était empoisonnée, ajoutait à la fureur populaire. Les *Actes des apôtres* publièrent cette épigramme :

Sur un point important il est un grand débat.
De mons Castries, la lame de l'épée
Est-elle ou non empoisonnée ?
J'affirme qu'elle l'est..., mais depuis le combat[1].

Seulement, ce qui excitait dans les uns une joie féroce, arrachait aux autres des cris de rage. Décidée à en finir avec la pratique des duels systématisée, la foule court à l'hôtel du vainqueur, pour le démolir de fond en comble. *Mais cette maison n'est pas à lui*, crie une voix. A ces mots le peuple change de dessein, et, voulant que sa vengeance tombe sur Castries seul, il entre dans l'hôtel, casse tout, brise tout : meubles, lits, glaces, tableaux. Mais voici un portrait du roi... « Arrêtez, dit un citoyen, le roi est inviolable. » Et le portrait, excepté de la proscription générale, est transporté respectueusement à l'hôtel de ville[2]. Lafayette était arrivé sur son cheval blanc, mais fort tard, et souriant à demi à cette exécution populaire : « Il salua tout le monde avec beaucoup de grâce, raconte le journal de Prudhomme, après quoi il fit mettre la baïonnette au bout du fusil[3]. » Le peuple, au reste, entendait que le premier voleur, découvert, serait pendu sur place, et, quand on se retira, chacun avait la veste déboutonnée, la poitrine nue et les poches retournées[4]. Le soir, au Palais-Royal, un promeneur, qui se déclarait pour Castries, courut

[1] Citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 61.
[2] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 70.
[4] *Ibid.*

le risque d'être jeté dans le bassin[1] : ce fut le dernier acte de violence né de l'irritation publique.

L'Assemblée, prévenue trop tard, reçut dans la soirée du lendemain, 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle, envoyée pour requérir un décret contre les duels. Or, comme on applaudissait Fromentin, l'orateur de la députation, « *Il n'y a*, s'écria Roye, député d'Angoulême, *il n'y a que des scélérats qui puissent applaudir.* » Violents murmures. A l'Abbaye ! L'insulteur à l'Abbaye ! Barnave veut que Roye soit arrêté séance tenante. Virieu, Foucauld, se présentent successivement à la tribune pour le défendre. De son côté, Malouet avait demandé la parole, prêt à tonner contre les auteurs du pillage de l'hôtel Castries : au moment où il allait parler, Mirabeau s'approche de lui, et, tout bas : « J'ai à provoquer les mêmes mesures que vous ; cédez-moi la parole, je serai plus favorablement écouté[2]. » Malouet se retire, et Mirabeau commence en ces termes : « Si au milieu de cette scène odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore... » Ce début était tel assurément que le pouvait désirer la Cour; mais Mirabeau inspirait aux membres du côté droit une haine qu'ils ne surent ni modérer ni contenir. Là où il aurait dû s'attendre à trouver un appui, l'orateur ne trouva que l'injure. On lui lançait des regards furieux, on murmurait l'insulte à son oreille : sur ces mots de lui : « Si je pouvais me livrer à l'ironie, je répondrais au préopinant, » Foucauld l'interrompit : « M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironies, il s'acharne sur moi ; je demande... » Irrité alors de l'ac-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 70.

[2] Récit de Malouet lui-même, reproduit dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 331, dans les *Annales de la Révolution française*, de Bertrand de Molleville, t. III, chap. XXXII, et dans l'*Histoire du règne de Louis XVI*, par Droz, t. III, *appendice*, p. 293.

cueil fait par les royalistes au défenseur d'une cause qui, en ce moment, était la leur, et changeant tout à coup de langage, Mirabeau reprocha violemment au côté droit de professer le mépris des décrets de l'Assemblée, de tourner en dérision la majesté des représentants du peuple, d'arborer la rébellion, et d'appeler cela des actes d'homme libre; puis, l'œil fixé sur Foucauld : « Voilà, monsieur, puisque vous n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite et à vos discours m'ordonne de vous adresser[1]. » Dans un inexprimable élan de colère, les royalistes se levèrent; on eut de la peine à en retenir plusieurs qui s'élançaient vers l'orateur, et le tumulte devint effroyable. Mirabeau est rappelé à l'ordre, mais c'en est fait : ce qu'il était venu flétrir, voilà que maintenant il l'exalte, ou du moins il l'excuse. Le peuple, qu'on avait entendu gronder autour de l'hôtel de Castries, et qui s'était emporté jusqu'à l'envahir, n'avait-il pas après tout honoré une vengeance qu'il croyait juste par aucun acte de modération? Ne s'était-il pas arrêté religieusement devant l'image du monarque? N'avait-il pas eu les égards les plus affectueux pour madame de Castries, respectable par son âge, intéressante par son malheur? N'avait-il pas exigé, en se retirant, que chacun vidât ses poches, pour bien constater qu'aucune bassesse n'avait souillé son ressentiment[2]?

Malouet ne pouvait revenir de sa surprise. Au sortir de la séance, il aborda Mirabeau, et, avec un mélange d'étonnement et d'indignation : « Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous tenez votre parole? — J'en suis tout confus, répondit celui-ci, mais le moyen de marcher d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me voir pendu[3]! »

[1] *Moniteur*, séance du 13 novembre 1790.
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 331 et 332, d'après le récit de Malouet.

A la Cour, l'attitude que Mirabeau venait de prendre parut étrange, inconcevable. C'était la seconde fois que, dans le tribun vénal et vendu, le révolutionnaire se retrouvait; peu de jours auparavant, le 21 octobre, il avait mis une véhémence extraordinaire à appuyer et il avait fait adopter la conclusion d'un rapport qui demandait la substitution du pavillon tricolore au pavillon blanc à bord des vaisseaux de l'État[1] : était-ce ainsi que Mirabeau tenait son marché? le 15 novembre, l'archevêque de Toulouse écrivait tristement au comte de La Marck, en se plaignant de Mirabeau : « Comment voulez-vous que la confiance, si nécessaire dans les circonstances où nous sommes, puisse naître après des écarts pareils à celui d'avant-hier[2] ? »

Mirabeau, réduit à se justifier, fit passer à la Cour une note dans laquelle il disait : « J'apprends qu'il faut que j'explique ma conduite dans une journée où j'ai cru montrer quelque habileté... Il faut dissimuler quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est obligé de louvoyer dans une tempête. Voilà un de mes principes, et purement fondé sur l'observation des choses humaines, puisqu'il est entièrement opposé à mon caractère naturel... Il y a deux choses dans mon discours : un portrait très-sévère du désordre qui règne dans l'Assemblée, et un tableau très-indulgent de la conduite du peuple. Avec plus de piété filiale, j'aurais jeté mon manteau sur une mère dans l'ivresse, et je l'ai montrée, au contraire, à tous les regards. C'est sous ce rapport que je méritais d'être rappelé à l'ordre. Quelques scènes de cette espèce achèveraient de ruiner le crédit de l'Assemblée nationale, et si l'art de les faire remarquer est une innocente perfidie, ce n'est pas aux yeux de la Cour qu'elle peut me rendre suspect.

[1] Votée dans la séance du 22 octobre 1790. Voy. le *Moniteur* à cette date.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 333.

Mon second tableau n'est pas plus dangereux. Parmi les traits que j'ai choisis, non pour justifier, mais pour excuser le peuple, ce que j'ai fait le plus remarquer, c'est ce respect religieux pour le portrait du roi, auquel même des séditieux ont donné une garde d'honneur. Dans un moment où toute la haine d'une grande nation contre les ministres se change en calomnies contre la Cour, il est plus essentiel qu'on ne pense d'apprendre aux provinces qu'ici, même dans son insurrection, le peuple ne confond pas ses ennemis avec le monarque. Les Jacobins, à coup sûr, auraient retranché ce trait-là de mon discours[1]. »

Voilà par quelles raisons, tirées des prétendus avantages d'une hypocrisie vulgaire, Mirabeau était condamné à couvrir le scandale de ses inconséquences! Mais l'œil du public ne pénétrait pas au fond de tous ces mystères; Mirabeau retenait sa popularité, à force de génie, et le soir même du jour où il écrivait la note honteuse qu'on vient de lire, le peuple trompé lui faisait, à la représentation de *Brutus*, un accueil qui ressemblait à un triomphe[2].

Quant à Charles Lameth, sa blessure, qui heureusement n'était pas mortelle, lui valut mille marques d'intérêt par où l'esprit public se révélait d'une manière vraiment saisissante. Plusieurs bataillons de l'armée parisienne lui envoyèrent des députés qui, par la bouche de l'un d'eux, s'exprimèrent en ces termes : « Brave Lameth, nos camarades nous députent vers toi pour te témoigner l'intérêt qu'ils prennent à ta santé. *Ils eussent gémi de ta victoire*, juge combien ils déplorent ton malheur ! » Les amis de la Constitution, de Cherbourg, lui écrivirent : « Tous les patriotes sont atteints de ta blessure. Voilà le premier cha-

[1] *Quarante-deuxième note du comte de Mirabeau, pour la Cour. Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 336, 337 et 338.

[2] Voy. le *Moniteur* du 19 novembre 1790.

grin que tu leur causes : nous comptons assez sur ta reconnaissance pour croire que ce sera le dernier[1]. »

Le récit de la crise ministérielle qui déjà durait depuis deux mois et qui eut alors son dénoûment complétera le tableau de tant d'agitations. Presque aussitôt après le massacre de Nancy, le peuple avait commencé à pousser contre les ministres un cri vengeur. A la voix des clubs, on avait vu un rassemblement, qu'on évaluait à plus de cinquante mille hommes, se porter sur l'Assemblée, pour obtenir d'elle l'expulsion du ministère[2]; La Tour du Pin avait été personnellement mis en danger et contraint de chercher refuge chez une dame du faubourg Saint-Germain[3] : la fermentation était terrible. Arriva sur ces entrefaites la nouvelle des troubles de Brest, dont il a été parlé plus haut, et les révolutionnaires de l'Assemblée, pactisant avec les colères de la place publique, résolurent de profiter de l'occasion pour dénoncer les ministres comme les seuls et véritables auteurs du vaste désordre auquel le royaume était en proie. La Cour eut vent de ce dessein avant son accomplissement : quel parti prendrait-elle, quand le renvoi des ministres lui serait demandé à la fois par un décret de l'Assemblée et par les clameurs de la multitude? Bergasse, secrètement consulté, répondit qu'il fallait céder de manière à paraître sous l'oppression, et inviter l'Assemblée à composer elle-même le ministère nouveau, ce qui rejetterait sur elle la responsabilité du choix et ne tarderait pas à la compromettre aux yeux de l'opinion. Bergasse ne s'en tint pas à ce conseil artificieux : de sa propre main, il rédigea dans le sens indiqué un projet de discours[4] qu'il fit remettre à Louis XVI. Immense

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 120. Paris, 1835.
[3] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° XXXII.
[4] Voy. ce projet dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. I, p. 238, 239, 240, 241 et 242.

fut le dépit de Mirabeau, lorsque, par des moyens qui sont restés un mystère, il sut, à n'en pas douter, qu'il y avait auprès du roi un autre conseiller occulte, un autre confident que lui, et que ce confident, ce conseiller... c'était Bergasse ! Il écrivit au comte de La Marck une lettre *ab irato*, laquelle commençait par ces mots : POUR VOUS SEUL ! Il s'y plaignait avec amertume du *royal bétail :* « C'est donc, s'écriait-il, — par allusion à certaines croyances de Bergasse, grand partisan de Mesmer, — c'est donc sur le trépied de l'illuminisme qu'ils vont chercher un remède à leurs maux !... O démence[1] ! » Et à cette lettre il joignait sa *trente-troisième note pour la Cour*. On y lit : « Le refus que fera le roi de nommer forcera, disent-ils, l'Assemblée de choisir elle-même, d'exercer tous les pouvoirs, de dévoiler son despotisme. Non, l'Assemblée ne nommera point ; elle invitera d'abord le roi à remplir les devoirs de sa haute magistrature... Sur un second refus, elle ordonnera de nommer. Sur un troisième refus... Je frémis d'y penser; mais qui dira la vérité si j'ai la faiblesse de la cacher ? — Sur un troisième refus, elle ne laissera que l'alternative d'abdiquer ou d'obéir ! » En conséquence, ce que Mirabeau conseillait à la Cour, lui, c'était de prévenir le décret de renvoi, en exigeant tout de suite la démission des ministres, en l'acceptant, en la faisant notifier, et de former le nouveau ministère de manière que Lafayette ne pût pas le regarder comme à lui. Il faut, ajoutait-il, « que les Jacobins adoptent et soutiennent ce nouveau ministère, et qu'il puisse s'entendre avec ceux à qui le roi veut bien accorder quelque confiance[2]. »

C'était le 18 octobre que Mirabeau écrivait cela, et, le

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 138.
[2] *Ibid.*, p. 245 et 248.

lendemain, Menou, au nom des comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, venait demander le renvoi des ministres. Cazalès se leva aussitôt pour combattre la proposition comme attentatoire à la prérogative royale. Il fut admirable d'éloquence :

« Si j'eusse pu vaincre, dit-il, l'extrême répugnance qu'éprouve un galant homme à attaquer des ministres sans considération et sans autorité, je me serais porté leur accusateur. Je les aurais accusés d'avoir trahi l'autorité royale dont ils sont dépositaires : c'est un crime de lèse-nation; car cette autorité défend les peuples du despotisme des assemblées nationales, comme les assemblées nationales défendent les peuples du despotisme des rois. J'aurais accusé votre fugitif Necker de s'être constamment tenu derrière la toile, quand son devoir l'appelait à jouer un rôle honorable et périlleux... ; j'aurais accusé le ministre de la guerre d'avoir donné des congés à tous les officiers qui en ont demandé, d'avoir souffert qu'ils quittassent leurs régiments, de n'avoir pas fait juger et noter d'infamie ceux qui abandonneraient leur poste parce qu'il était difficile et dangereux, et d'être, par là, la cause principale des insurrections qui ont éclaté dans l'armée; j'aurais accusé le ministre des provinces d'avoir souffert que les ordres du roi fussent désobéis, de n'avoir pas déployé toute la force publique pour en assurer l'exécution, sauf à répondre sur sa tête de la légitimité de ses ordres; je les aurais accusés tous d'avoir donné au roi les plus lâches conseils... Les mesures violentes, les principes exagérés sont des suites de la faillibilité de l'esprit humain : les actions peuvent être atroces et les intentions pures; mais comment excuser ces âmes froides et viles que n'échauffa jamais le saint amour de la patrie; ces âmes concentrées dans l'abjection du moi personnel, s'isolant de la chose publique, parce que la chose publique est en danger; gardant une neutralité honteuse quand les plus grands

intérêts se balancent, et courant se cacher lâchement lorsque les méchants s'agitent?... Pendant les longues convulsions dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles Ier, Strafford, dont les talents égalaient les vertus, périt sur un échafaud; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe, mais l'Europe entière admira sa vertu, et son nom est devenu l'objet du culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple que des ministres fidèles auraient dû suivre. S'ils ne se sentent pas le courage de périr ou de soutenir la monarchie ébranlée..., qu'ils fuient! Strafford mourut. Eh! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui lâchement abandonna la France aux maux qu'il avait suscités? Son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants? N'éprouve-t-il pas le supplice de se survivre à lui-même et de ne laisser à l'histoire que le souvenir de son opprobre? Quant aux serviles compagnons de ses travaux et de sa honte, objets présents de votre délibération, ne peut-on pas leur appliquer ce vers du Tasse:

« Ils allaient encore, mais ils étaient morts? »

Cazalès soutint ensuite que la proposition était de nature à ébranler les principes constitutifs de la monarchie; que l'envahissement de la puissance exécutive par le pouvoir législatif conduisait droit à un despotisme intolérable; qu'il n'y avait point d'exemple, dans l'histoire, d'un ministre renvoyé sur le vœu d'un parlement; que, lors de la grande lutte entre Charles Ier et les communes d'Angleterre, celles-ci, qui osèrent presque tout, et même tuer le roi, n'osèrent pas lui forcer la main dans le choix de ses conseillers; que, si l'on voulait renverser les ministres, il fallait au moins articuler contre eux des accusations précises, toute accusation vague étant une invention de tyran; que, si c'était à la royauté qu'on visait, les vrais amis de la monarchie savaient ce qui, dans ce cas, leur restait à

faire : se ranger autour du trône et s'ensevelir sous ses ruines[1].

Le débat fut vif, mais les paroles de Cazalès s'étaient imprimées dans les âmes en traits de feu. Dans la séance du 20 octobre, la proposition de Beaumets, qui demandait en faveur de Montmorin, ministre des affaires étrangères, une exception sympathique, fut favorablement accueillie par plusieurs membres, et la motion de Menou, qui concluait au renvoi des ministres, fut rejetée, à la majorité de 405 voix contre 340[2].

Huit jours après, le comte de La Luzerne, ministre de la marine, donnait sa démission. Il fut remplacé par Fleurieu.

La Luzerne passait pour avoir le goût des lettres; on lui attribuait une traduction de la *Retraite des Dix mille*, de Xénophon[3]; mais il ne possédait aucune des qualités ni des connaissances que son poste exigeait. En outre, on l'accusait d'avoir administré Saint-Domingue, dont il avait été gouverneur pendant deux ans, avec beaucoup de dureté, d'arbitraire et d'insolence.

Sa retraite ne fit qu'encourager les clubs à désirer davantage. Le 10 novembre, Bailly, après deux refus, se vit forcé de conduire à la barre de l'Assemblée une députation chargée de présenter, au nom des quarante-huit sections, une adresse qui requérait l'expulsion des ministres, et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger. Cette adresse fut lue par le redoutable Danton[4]. Le président répondit d'une manière vague; mais la démarche se trouva si décisive, qu'elle entraîna presque immédiatement la dislocation du ministère. Le 16, La Tour-du-Pin céda la direction de la guerre à Duportail, et, le 20, Cham-

[1] *Moniteur*, séance du 19 octobre 1790.
[2] *Ibid.*, séance du 20 octobre 1790.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. IV, § 11.
[4] *Moniteur*, séance du 10 novembre 1790.

pion de Cicé remit les sceaux à Duport-du-Tertre; de sorte qu'il ne restait plus, de l'ancien cabinet, que Saint-Priest à l'intérieur, et Montmorin aux affaires étrangères[1]. Pour ce qui est du trésor public, c'était l'Assemblée, on l'a vu, qui en avait pris la direction, et Necker n'avait d'autre successeur que le premier commis Dufresne[2].

Le maintien de Saint-Priest fut le seul regret mêlé à l'expression de la joie publique. Contre Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, les griefs étaient nombreux; on lui reprochait d'avoir frauduleusement retardé la publication de certains décrets révolutionnaires, d'avoir altéré le texte de plusieurs autres[3], d'avoir choisi pour commissaires du roi des hommes ouvertement hostiles au régime nouveau, et, entre autres, ce Boucher d'Argis que Marat avait su rendre si odieux à la capitale : sa chute fut donc saluée par un long cri d'allégresse, et chacun répéta cette belle parole d'un membre de l'Assemblée : *Que la loi reste, et que M. le garde des sceaux passe*[4]. On ne fut pas non plus sans se réjouir de la retraite de La Tour-du-Pin, contre qui le sang des soldats de Châteauvieux criait vengeance.

Aussi bien, les nouveaux ministres éveillaient dans tous les cœurs un sentiment de patriotique espoir. Fleurieu s'était adonné d'une manière spéciale à l'étude du gouvernement des mers, et si ses convictions politiques n'avaient pas jeté grand éclat, au moins pouvait-on compter qu'à la tête du département de la marine, il déploierait les connaissances requises[5].

Duportail, qui commandait les troupes de Normandie quand on l'appela au ministère de la guerre, avait com-

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 145.
[2] *Ibid.*
[3] Discours de Danton, dans la séance du 10 novembre 1790.
[4] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[5] *Ibid.*

battu avec distinction pour l'indépendance de l'Amérique. Son premier acte fut d'assembler les commis du bureau de la guerre et de leur dire : « J'aime la Révolution. Mes principes, d'accord avec mon devoir, me portent à la soutenir avec autant de persévérance que de courage, et je vous déclare que, si tous ceux qui travaillent sous mes ordres ne sont pas animés du même zèle, ils peuvent se retirer[1]. »

Quant à Duport-du-Tertre, dont Mirabeau caractérisait l'avénement en ces termes : « Voilà donc Duport-du-Tertre aux sceaux, c'est-à-dire M. Cassandre au lieu de Crispin[2], » la vérité est que sa présence aux affaires excita une sorte d'enthousiasme qui déconcerta jusqu'aux défiances de Marat. C'était un homme fort simple, fort modeste, d'une fortune bornée, d'une droiture reconnue. Avocat d'abord, puis substitut du procureur de la commune, il lui était arrivé, bonheur rare dans un temps où l'opinion se montrait si ombrageuse, d'exercer des fonctions de police sans donner lieu à une seule plainte. Il habitait un quatrième étage. Quelqu'un lui ayant dit : « Je croyais que vous demeuriez au troisième, » il répondit : « J'occupe l'appartement au-dessus de mon tailleur[3]. » Sa modestie et son intégrité charmèrent. Le conseil général de la commune de Paris venait de nommer, pour l'aller complimenter, une députation composée de quatre membres de la municipalité et de huit notables, lorsqu'on l'annonça lui-même. Il entra au milieu des applaudissements, et prononça, en remettant son écharpe de substitut, des paroles si touchantes, que, sur la motion de Cahier de Gerville, il fut embrassé par tous les assistants[4].

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 347.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[4] *Ibid.*

La Révolution et le pouvoir allaient-ils donc faire alliance? Allait-on assister enfin à ce noble spectacle de l'ordre dans la liberté? Hélas! non. Car la société était en gestation de son avenir; et si l'anarchie inséparable de ces sortes de labeurs vous scandalise, demandez donc à la nature pourquoi il lui a plu d'associer la douleur au sublime effort de l'enfantement! Bientôt, bientôt, sur cette scène de la Révolution, devenue plus orageuse que jamais, Saint-Just apparaîtra, et, à la lueur des éclairs, au bruit de la foudre, il dira ce mot profond : L'homme pleure en naissant!

CHAPITRE V

LES CLUBS

Le club des Jacobins. — Son personnel des premières heures. — Son règlement. — Ses principes. — L'*Augustine*. — Les *Impartiaux*. — Le *club Français*. — Schisme dans la société des Jacobins. — Le club de 89; son faste. — Liste des Jacobins à la fin de 1790; remarquable composition de cette liste. — Le duc de Chartres aux Jacobins; sa vie jacobine racontée par lui-même. — Collot-d'Herbois aux Jacobins. — Définition du vrai Jacobin. — La théorie de la délation. — Club des Cordeliers; son origine; sa physionomie. — Langage grave du club des Jacobins dans ses manifestes; ses rapports avec les sociétés affiliées. — Les Jacobins de Lons-le-Saulnier. — Journal des Jacobins, confié à Laclos. — Attaques contre le club des Jacobins; sa popularité croissante. — Des clubs partout. — Club dans une écurie. — Jean Bart. — Lutte entre le club des Jacobins et le Cercle social. — Fermeture du Club monarchique. — Conclusion.

Au-dessus de cette agitation immense flottaient, comme autant de navires sur un océan furieux, les clubs, et, en première ligne, celui des Jacobins.

Dans notre Versailles d'aujourd'hui, dans cette ville de la solitude et du silence, on montre aux étrangers, comme une merveille des âges éteints, un édifice appelé, depuis Louis XIV, le *Reposoir*[1]. C'est un temple, un temple protestant, c'est-à-dire consacré à la prédication de ce culte austère, qui commença par être une révolte. Oh! si quelque puissant mortel, doué du don de prophétie, eût pénétré dans ce lieu sombre, vers la fin de 1789, avant les fatidiques journées d'octobre, quel tressaillement il aurait éprouvé, en trouvant là, émus d'un même désir, animés

[1] Renseignement donné par un habitant de Versailles, bibliothécaire de la ville.

d'un même enthousiasme, assis côte à côte et la main dans la main, ceux qui furent, un peu plus tard, les constitutionnels, les Girondins, les Montagnards, les sans-culottes, les thermidoriens, les philanthropes; ceux qui tour à tour, et l'un contre l'autre, disposèrent de la hache du bourreau : Mounier et Pétion, Sieyès et Volney, Barnave et Barère, Camus, Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Buzot, Robespierre, Vadier, Boissy d'Anglas, Talleyrand! Mais, chose non moins saisissante, ceci est un club fondé par les députés de Bretagne, pour rendre plus énergique contre le régime ancien l'action de l'Assemblée nationale, pour en finir plus vite avec les priviléges de naissance, avec les titres, avec la noblesse, et voilà que dans ce *Comité breton* qui va être et restera pour l'histoire le *Club des Jacobins*, les gentilshommes se pressent en foule! Quel Dieu juste ou quel démon railleur pousse donc là, pêle-mêle, avec tant de plébéiens ombrageux et tant de philosophes irrités, le duc d'Orléans, le duc de La Rochefoucauld, Mathieu de Montmorency, le vicomte de Noailles, le marquis de Jaucourt, Biron, de Broglie, d'Aiguillon, Castellane, et les deux Lameth, et Lafayette et Mirabeau?

Nous avons déjà dit que, transporté à Paris, quand le peuple y eut conduit le roi fait prisonnier, le *Comité breton* loua aux frères prêcheurs dominicains une salle du couvent qu'ils possédaient, s'y installa, admit de simples citoyens à prendre place sur ses bancs, primitivement réservés aux seuls membres de l'Assemblée nationale, et adopta le nom de *Société des amis de la Constitution.*

Nom pacifique et légal s'il en fut, et indiquant un but très à portée! De quoi s'agissait-il, en effet? De bouleverser la France, de faire trembler le monde sur ses vieux fondements? Non : discuter d'avance les questions à décider dans l'Assemblée, travailler à l'établissement de la Constitution, et correspondre avec des sociétés de même

nature, à supposer qu'il s'en formât d'autres..., l'ambition des fondateurs n'allait pas au delà[1]. Mais quelle révolution n'a pas ses effets de mirage, et ses horizons qui reculent, qui reculent indéfiniment à mesure qu'on avance?

Plusieurs projets de règlement avaient été proposés, votés en partie : voici celui auquel on s'arrêta définitivement :

Il y eut un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires-introducteurs, un trésorier, un archiviste. — Le gouvernement du club fut divisé en cinq comités : de *présentation*, de *correspondance*, d'*administration*, de *rapports*, de *surveillance;* on convint qu'ils seraient renouvelés tous les trois mois. — Les nominations avaient lieu par la voie élective. — Tout candidat dut être présenté par un membre de la Société et appuyé par deux autres membres ayant au moins un an de domicile dans la ville. La peine d'exclusion était suspendue sur quiconque aurait présenté un candidat sans le bien connaître. Il fallait que les demandes en admission fussent écrites. Les noms des candidats étant affichés dans la salle, les membres opposants n'avaient qu'à faire une croix à côté du nom qu'ils voulaient écarter, mais ils étaient tenus de donner leurs motifs, dans la huitaine, au comité de présentation, faute de quoi on passait outre. L'admission du candidat une fois prononcée, il était conduit à la tribune, accompagné de ses introducteurs, et on lui lisait la formule suivante à laquelle il devait adhérer : « Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois, de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir à leur perfection, de me conformer aux

[1] Voy. le règlement de la *Société des amis de la Constitution*, tel qu'il est publié dans le n° 13 des *Actes des Apôtres*.

usages et règlements de la Société. » Indépendamment des frais de réception, fixés à 12 livres, chaque membre avait à payer annuellement 24 livres, aux époques des 1[er] janvier, 1[er] avril, 1[er] juillet et 1[er] octobre, le tout pour faire face non-seulement aux dépenses intérieures, mais encore à l'impression des circulaires ou à la publication des pamphlets que les circonstances pouvaient rendre nécessaires. Qui ne payait pas se voyait exclus. — L'impulsion à donner aux sociétés affiliées regardait plus particulièrement le *comité de correspondance*, et comme ses fonctions demandaient beaucoup d'activité, il ne se composait pas de moins de dix-huit membres. Les séances se tenaient le soir. Elles n'avaient eu lieu d'abord que trois fois par semaine, mais elles furent bientôt quotidiennes, la vie du peuple étant devenue haletante, et la Révolution n'ayant pas le temps d'attendre.

Telle était l'organisation intérieure du Club des Jacobins. Quant à ses principes, il importe de ne point confondre, pour en bien juger, la période qui précéda la scission dont nous allons parler et celle qui la suivit. Jusque vers le milieu de l'année 1790, rien de plus vague que la doctrine des Jacobins, réunis en club. Le préambule de leur premier projet de règlement contient les mots *amour de l'égalité, respect du droit des hommes, défense des faibles*. Mais comment l'égalité doit-elle être entendue ? Jusqu'où s'étend le droit des hommes? Les pauvres sont-ils des faibles dont il faille prendre la défense, et de quelle manière, et contre qui? Sur tout cela, le préambule est muet. Seulement, on y trouve cette phrase d'une profondeur suspecte : *les institutions contraires à la nature ont besoin d'être soutenues par des lois profondément combinées*[1].

Le 9 janvier 1790, un journal très-répandu dans le

[1] Préambule reproduit par les *Actes des Apôtres*, n° 73.

peuple, *l'Observateur*, disait : « Il existe à Paris, depuis un mois, deux associations libres, dont l'une s'occupe sans relâche du bonheur de la nation, et l'autre du bien-être de quelques particuliers. La première, fondée par les députés de Bretagne, se rassemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré; la seconde, formée par des évêques et de gros bénéficiers, se rassemble aux Grands-Augustins. Les bons citoyens craignent l'Augustine, les mauvais ont peur de la Jacobine[1]. »

C'étaient Malouet et quelques-uns de ses amis qui, effrayés des tendances du Club des Jacobins, quelque indécises qu'elles fussent encore, avaient voulu lui opposer une société rivale. Mais entre deux forces qu'un destin inexorable poussait à s'entre-choquer avec fureur, un pareil club ne pouvait qu'être écrasé. Décriés au couvent des Grands-Augustins sous le nom de *modérés*, les membres de cette réunion hermaphrodite allèrent achever à la Chaussée-d'Antin, sous le nom d'*Impartiaux*, leur inutile carrière. Ils avaient lancé un journal qui, leur ayant survécu, marqua moins comme leur organe que comme leur testament.

A cette tentative téméraire une autre succéda qui n'eut pas un meilleur succès. A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir, aux Capucins, une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule..., mais pour huer les orateurs. Et ce ne fut pas tout. La presse se mettant de la partie, les malheureux sociétaires furent accablés de railleries en prose et en vers[2].

[1] *L'Observateur*, n° 70.

[2] Veut-on un échantillon de ces attaques, plus vives que délicates :

Pauvres abbés, chers calotins,
On vous a pris votre pécune,
Vos domaines et vos catins.
La perte est, ma foi, peu commune.

Cette assemblée des Capucins n'était pas née viable : elle ne tarda pas à se disperser au milieu des huées. Il en fut de même du *Club Français;* car à l'égard de toutes ces réunions aristocratiques, le peuple se montrait impitoyable, et, comme il n'arrive que trop souvent, se faisait tyran pour être libre. « Le peuple, racontait *l'Observateur* au mois de mai 1790, a déniché un club d'aristocrates qui se tenait rue Royale, butte Saint-Roch... C'est un rendez-vous de financiers, de robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. Une dame de Level leur loue le premier et le second étages de sa maison, à raison de mille écus par mois... Pendant toute cette semaine, il a tenu ses conciliabules au milieu des sifflets et des huées, et ayant toujours une garde nombreuse à l'entour de la maison. « Voilà des aristocrates qui

Pauvres abbés, que je vous plains!
Partez pour l'Inde, ou pour la lune,
Mais n'allez pas aux Capucins *.

A quoi Marchand ripostait, dans sa *Chronique du Manége*, journal royaliste :

Il est deux partis dans la France:
L'un a fixé sa résidence
Aux Jacobins;
Et l'autre, errant dans cette ville,
Peut avoir à peine un asile
Aux Capucins.

L'un voudrait de la Rome antique
Parodier la République,
Aux Jacobins;
L'autre, aimant le pouvoir unique,
Tient beaucoup pour le monarchique,
Aux Capucins.

Tous sont égaux, laquais et maîtres,
Ducs et barbiers, catins et prêtres,
Aux Jacobins;
On ose entre eux, pure ignorance!
Établir une différence,
Aux Capucins **.

* *L'Observateur.*
** N° 7 de la *Chronique du Manége.*

en gardent d'autres, » disait la foule... Bailly se rendit là jeudi, et assura au peuple, ce qui ne le contenta point, que cette assemblée n'avait aucun mauvais dessein. Le lendemain, une ordonnance qui l'autorisait fut affichée... Mais, dans la soirée même, on y courut... Le traiteur qui apportait à manger fut repoussé et forcé de retourner sur ses pas. L'abbé Maury, la veille, avait craché sur le peuple, du haut d'une croisée : il fut conspué à son tour. Le gros Mirabeau tira ses pistolets[1]. » Bref, pour empêcher les choses de tourner au tragique, il ne fallut pas moins qu'une interdiction formelle de la police au *Club Français* de continuer ses séances.

C'est ainsi que les Jacobins allaient à exercer, sur la place publique, un pouvoir sans contre-poids. Mais eux-mêmes, ils se divisèrent. Les hommes qui, comme Lafayette, Bailly, Le Chapelier, Sieyès, La Rochefoucauld, voulaient une constitution monarchique, un régime bourgeois, et rien de plus, ne tardèrent pas à s'inquiéter des paroles hardies qui s'échappaient des lèvres de Pétion, d'Antoine, de Salle, de Dumetz ; ils aperçurent tout à coup, ainsi qu'un fantôme qui s'allonge dans l'ombre, une figure grandie... celle de Robespierre, de Robespierre laissant déjà deviner dans les plis de son front d'étranges pensées, et la peur les prit. Ce n'étaient pourtant encore, dans les premiers mois de 1790, ni Pétion ni Robespierre qui primaient aux Jacobins : les dominateurs du moment, les meneurs souverains, c'étaient les deux Lameth, c'était le grave Duport, c'était le brillant Barnave. Mais, même en de telles mains, un sceptre, et celui-là était plus réel que l'autre !... blessait les regards de Sieyès et de Mirabeau, esprits orgueilleux. Un schisme était donc inévitable : il éclata au mois d'avril 1790. Le 12, les schismatiques « vinrent s'installer pompeusement, raconte Ferrières,

[1] *L'Observateur*, n° 122.

dans un superbe appartement du Palais-Royal, avec tout le fracas propre à attirer et à frapper la multitude[1]. » Rien ne manquait au *Club de* 89 de ce qui pouvait lui donner de l'éclat ; il compta dans son sein d'opulents financiers ; il fit, parmi les académiciens et les philosophes, d'aimables recrues ; il put écrire dans son livre d'or les noms de Condorcet et de Clavière, de Marmontel et de Chamfort. Là, bientôt, les fleurs, la musique, les vins exquis, furent sommés de rendre la politique charmante. Après le dîner, toujours très-somptueux, on s'étalait sur les balcons, on se plaisait à respirer l'encens de la faveur populaire mêlé à l'air embaumé du soir dans les jardins. Et pendant ce temps, pressés dans leur noir couvent de la rue Saint-Honoré, les Jacobins purs, les vrais Jacobins, s'occupaient, à la lueur de quelques tristes flambeaux, des moyens de pousser la révolution en avant.

Ce n'était pas évidemment au club nouveau qu'un semblable contraste pouvait profiter. La popularité s'use vite, mais combien plus vite quand elle n'est que de la curiosité ! La foule que, pendant quelques jours, les clubistes attirèrent sous les fenêtres de leurs salons étincelants, put satisfaire leur vanité, mais elle ne servit pas leur puissance ; et tandis que les dames de la Halle allaient au Club de 89 complimenter le bon Bailly, et le brave Lafayette, et le breton Le Chapelier, si digne d'être parisien, et enfin *notre comte de Mirabeau*, tout ce qu'il y avait de sérieux dans le peuple stationnait aux portes de la vieille salle jacobine, attendant les oracles qui sortiraient de cet antre des sibylles.

Et cet instinct du peuple ne le trompait pas. Car, peu de temps après leur fastueuse installation, on vit ceux des clubistes de 89 qui faisaient partie de l'Assemblée, voter avec les *noirs* dans plusieurs circonstances graves, et, par

[1] Voy. ses Mémoires, t. II, liv. VII, p 123.

leurs alliances capricieuses avec le côté droit, fournir plus d'une fois à la contre-révolution un triomphe inespéré[1].

Il faut bien croire aussi qu'à tout leur étalage de luxe les schismatiques du Palais-Royal joignaient beaucoup de corruption, puisque Sieyès, un des leurs pourtant, leur dit un jour dans un accès de vertueuse brutalité : « A l'exception de deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les membres de cette société, et, à l'exception d'une douzaine de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous[2]. »

Il y eut entre les deux clubs diverses tentatives de rapprochement. Lafayette s'y employa, mais sans succès[3]. Trop habile pour affronter le péril d'une rupture complète, Mirabeau, en se donnant au Palais-Royal, n'avait eu garde de rompre d'une manière définitive avec la rue Saint-Honoré. On le craignait assez pour le rechercher, et lui, sentant sa force, mais ne se souciant pas de la compromettre, il mettait à pencher, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, un véritable art de coquette[4].

Cependant les clubistes de 89 ne se contentaient pas de faire une guerre sourde à leurs aînés. Dans un journal qu'ils présentaient comme les *Mémoires du club* et que rédigeait André Chénier, le frère de l'auteur de *Charles IX*, ils parlèrent, sans trop adoucir la crudité de leurs allusions, « de perturbateurs, de brouillons faméliques, d'hommes par qui il valait mieux être pendu que loué[5]. » Et cela, parce qu'aux Jacobins, Bailly, Sieyès, Lafayette,

[1] Voy. ce que dit à cet égard Camille Desmoulins, dans le n° 41 de son journal. — Loustalot, quelques jours avant sa mort, exhalait la même plainte dans les *Révolutions de Paris*.

[2] Ce mot de Sieyès fut cité par Mirabeau dans une célèbre séance du club des Jacobins. Voy. plus loin.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VI., p. 125.

[4] C'est la comparaison qu'emploie Camille Desmoulins en parlant de lui. Voy. le n° 72 de son journal.

[5] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41.

ne jouissaient pas du privilége de l'inviolabilité. Camille Desmoulins répliqua, et rudement : « Maudit soit, s'écriait-il sur le ton du regret, l'hérésiarque qui a fondé 89 ! » Mais, sur le ton du triomphe, il ajoutait : « Le schisme, qui d'abord nous avait si fort affaiblis, paraît aujourd'hui n'avoir que nettoyé l'aire et séparé l'ivraie du bon grain[1]. »

La vérité est que, à l'époque où Camille Desmoulins écrivait ces lignes, le Club des Jacobins rayonnait déjà sur la France entière, et se trouvait avoir affilié cent quarante villes[2]. D'un autre côté, la scission était loin de lui avoir enlevé tout son personnel littéraire ou aristocratique.

D'une liste publiée le 21 décembre 1790, par ordre de la Société, et au bas de laquelle on lit la signature de Mirabeau comme président, celles de Feydel, de Villars, de Verchère, d'Alexandre Beauharnais comme secrétaires, de cette liste il résulte que le nombre des membres s'élevait alors à onze cent vingt, lesquels représentaient :

La noblesse, par de Broglie, de Beauharnais, d'Aiguillon, de Noailles, Alexandre et Charles Lameth ;

Le peuple, par le boucher Legendre et le menuisier Duplay ;

Le journalisme, par Carra, Gorsas, Camille Desmoulins, Fréron, Fabre d'Églantine ;

La littérature, par Joseph Chénier, Choderlos de Laclos, Dulaure, Laharpe, le bibliothécaire Van Praët ;

Le barreau, par Duport et Robespierre ;

La médecine, par Cabanis ;

Le théâtre, par Talma ;

Les arts, par David, Gérard et Gros ;

L'Église, par l'abbé Grégoire ;

La banque, par Laborde de Méréville ;

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41.

[2] *Ibid.*

La philosophie sceptique du dix-huitième siècle, par Naigeon;

Le cosmopolitisme moderne, par Clootz.

Dans ce curieux assemblage de noms, que celui de Lafayette manque, c'est tout simple, mais on s'étonne de n'y trouver, — quoiqu'ils aient toujours porté aux yeux du peuple le titre de Jacobins, — ni Fauchet, ni Danton, ni Marat. En revanche, le futur roi des Français, Louis-Philippe, y figure, sous le nom de *Chartres.*

Rien de plus singulier à la fois et de plus caractéristique que sa vie de Jacobin, racontée par lui-même. Le 2 novembre 1790, il est reçu membre de la Société, on l'applaudit, et il témoigne sa reconnaissance de l'accueil qu'on veut bien lui faire, assurant qu'il ne s'écartera jamais des devoirs sacrés de bon patriote. — Le lendemain, on le nomme membre du *comité des présentations*. — Quelques jours après, il est élu censeur, c'est-à-dire, comme il le fait observer dans son journal, revêtu des fonctions d'huissier. — Le 11, après avoir *endossé* les citoyens Lebrun, Commégras et Brichard, il fait ajourner l'admission d'un candidat intéressé dans la *Gazette générale,* « qui est très-aristocrate. » — Le 23, on lui donne à faire le résumé de plusieurs lettres arrivées de la province. — Le 3 décembre, Bonne-Carrère ayant lu un projet de règlement qui porte qu'à moins d'un cas particulier, nul ne pourra être admis avant l'âge de vingt et un ans, il demande, lui, que l'âge soit fixé à dix-huit, attendu que le Club des Jacobins est une école dans laquelle il importe que les jeunes gens soient admis de bonne heure. Ses raisons n'étant pas jugées suffisantes, il insiste et fait observer que, si son amendement ne passe point, son frère, qui désire ardemment entrer dans la Société, sera rejeté bien loin. Mais un membre le rassure, en lui disant que quand on a reçu une éducation comme celle que reçoivent les princes, on est dans le cas des exceptions. Et il se trouve que

cet appréciateur délié de l'éducation qu'on donne dans les palais est Collot d'Herbois! — Le 24 décembre, grande panique au club. Carra vient annoncer que, dans les caves des Jacobins, on a mis de la poudre pour les faire sauter. Aussitôt trois commissaires sont désignés, parmi lesquels le jeune prince. Le voilà donc occupé à visiter les caves, où, fort heureusement, il n'y avait que du vin, etc... etc...[1].

C'est une chose dont on devrait fort se défier et dont on ne se défie jamais, que l'histoire des vaincus écrite par les vainqueurs : grâce aux écrits répandus sur le Jacobinisme, après sa chute, le mot *Jacobin* est resté comme l'expression de tous les désordres et de toutes les aberrations que peut traîner à sa suite une démagogie en délire. Il est cependant certain que l'esprit de cette société fameuse, — du moins pendant une longue partie de son existence, — répondait à une idée entièrement et même diamétralement contraire à celle qu'on a coutume aujourd'hui de s'en faire. Ce qui est vrai, c'est que jusqu'à une époque très-avancée de la Révolution, la Société des Jacobins fut une société, avant tout, *politique*. La haine des inégalités conventionnelles d'autrefois, des croyances roides, une sorte de fanatisme calculé, l'intolérance au profit des nouveautés hardies, le goût de la domination, et au fond l'amour de la règle, voilà, quoi qu'on ait dit, de quels traits se composa l'esprit jacobin. Le véritable Jacobin fut quelque chose de puissant, d'original et de sombre, qui tenait le milieu entre l'agitateur et l'homme d'État, entre le protestant et le moine, entre l'inquisiteur et le tribun. De là cette vigilance farouche transformée en vertu, cet espionnage mis au rang des procédés patriotiques, et cette

[1] Extraits tirés du journal du fils aîné du duc d'Orléans dans le recueil publié par L. C. R., p. 220, 221, 225, 228, 230, 231, 235, 239. — On sait que les originaux de cet ouvrage restèrent déposés chez l'imprimeur Lerouge, où chacun était invité à les voir, jusqu'au 1er brumaire an IX.

manie de dénonciations qui commença par faire rire et finit par faire trembler :

> Je dénonce l'Allemagne,
> Le Portugal et l'Espagne,
> Le Mexique et la Champagne,
> La Limagne et le Pérou.
> Je dénonce l'Italie,
> L'Afrique et la Barbarie,
> L'Angleterre et la Russie,
> Sans même excepter Moscou [1].

Une société semblable pouvait-elle appartenir longtemps à l'influence du léger Barnave et des Lameth ? Évidemment non. Le seul homme qui fût propre à la personnifier, c'était Robespierre. Aussi ne fut-elle pas longtemps sans se donner à lui.

D'un autre côté, on comprend combien devaient se sentir mal à l'aise dans un club essentiellement organisateur et formaliste les natures indépendantes comme Camille Desmoulins, ou fougueuses comme Danton, ou sauvages comme Marat. Pour de tels hommes, l'atmosphère, aux Jacobins, était trop lourde ; ils y manquaient d'air. A leurs libres allures, à leurs tendances négatives et destructives, à leur génie indompté, il fallait une association très-élastique, une association qui n'en fût pas une en quelque sorte. Et c'est justement là ce qui donna naissance au Club des Cordeliers.

Le Club des Cordeliers s'établit dans la chapelle qui, aujourd'hui encore, se voit presque en face de l'École de médecine : enceinte assez vaste qui présentait un ovale tronqué aux extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre et surmonté d'espèces de tribunes [2]. Or, de même que la salle des Jacobins, celle des Cordeliers était toute pleine de souvenirs liés, par je ne sais quel rapport tra-

[1] Les *Sabbats jacobites*. 8e sabbat.
[2] Le *Château des Tuileries*, t. I, p. 266.

gique, à sa destination présente. Dans la première, la Ligue avait tenu de formidables assises, et des prêtres y avaient prêché l'assassinat des rois; dans la seconde, écho de l'anarchie religieuse du treizième siècle, s'étaient assemblés les moines mendiants, ces sans-culottes d'un autre âge. A proprement parler, le Club des Cordeliers ne fut que la continuation dans un endroit clos de ce grand club en plein vent qu'on avait vu délibérer dans le jardin du Palais-Royal en juillet, août et septembre 1789. Là coururent, non pas se grouper, mais se mêler confusément, s'amalgamer, se coudoyer, tous les révolutionnaires sans frein, tous les enfants éperdus de Voltaire, tous les démolisseurs tombés en ivresse ou à l'état d'extase, tous les mystiques de l'anarchie universelle, tous ceux des Jacobins qui, au sortir du Club des Jacobins, avaient besoin d'un théâtre où il leur fût loisible d'aller, de venir, de crier, de hurler, de rêver tout haut, d'avoir de l'esprit, de s'inspirer au hasard, de prophétiser, d'être en fureur. *Chacun pour la Révolution et la Révolution pour tous*, voilà la devise qui eût convenu aux Jacobins; les Cordeliers eussent pu adopter celle-ci : *la Révolution pour tous et chacun pour soi*... Oui, chacun pour soi : Danton, pour le soulèvement du peuple; Marat, pour la guerre à coups de dictature; Camille Desmoulins, pour beaucoup d'audace, à condition qu'on y mettrait quelque bon goût; Hébert, pour le sans-culottisme; Momoro, pour la déesse de la Raison; la jolie Théroigne de Méricourt, pour la liberté, qui était de son sexe, et l'Allemand Clootz, pour la fédération du genre humain.

Après cela, que le Club des Cordeliers n'ait pas eu de ramifications étendues, n'ait jamais dépassé les limites de Paris, cela devait être : par sa nature même, il repoussait toute organisation et n'admettait aucun genre de discipline. En réalité, les Cordeliers ne furent et ne pouvaient être qu'un corps de partisans : les Jacobins, au contraire, par-

vinrent à créer une armée, armée sombre qui eut ses mots d'ordre, ses chefs, ses bulletins, ses camps retranchés, et qui lança, dans toutes les directions, ses redoutables détachements.

Mais si, à l'égard du passé et de ses débris, les inspirateurs du Club des Jacobins étaient des hommes de lutte, il ne faut pas oublier qu'en ce qui touchait l'avenir à préparer, ils avaient la prétention d'être des hommes d'État. Souvent même, dans leurs manifestations, l'élément conspirateur restait dans l'ombre, et c'était l'élément politique seul qui paraissait.

L'adresse suivante, envoyée par la Société mère de Paris aux Sociétés de province affiliées, à propos des événements de Nancy, donnera une idée du langage grave et dogmatique que les chefs jacobins étaient quelquefois capables de parler[1] :

« Membres des Sociétés établies dans les villes où sont des troupes de ligne et où quelques semences de trouble ont excité vos alarmes, employez tous vos soins à y ramener l'ordre et à y rétablir cette union, cette franchise, cette cordialité, qui conviennent si bien à des militaires. Dites-leur qu'un aveuglement funeste égare leur patriotisme ; que, livrés aux suggestions des ennemis de la patrie, ils travaillent, sans le vouloir, à détruire cette Constitution qu'ils ont juré de maintenir; que, tandis que les bons citoyens sont alarmés de ces désordres, les méchants s'en réjouissent et se flattent d'opérer, par l'insubordination de l'armée, la ruine d'une Constitution qui s'est formée à l'abri de son civisme...

« Dites aux chefs que les soldats, pour leur être subordonnés, n'en sont pas moins leurs compagnons d'armes, que ce titre appelle la bienveillance réciproque ; que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affec-

[1] Voy. cette adresse, publiée *in extenso* dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 43.

tion, et que, s'ils ont le droit de réclamer l'affection au nom de la loi, ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance.

« Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs, que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées; qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline et de discipline sans obéissance; que l'obéissance prescrite par les lois est un titre d'honneur.

« Dites à tous que le bien de la patrie leur commande de se concilier et de s'unir. »

Qu'aurait pu dire de plus mesuré, de plus *politique*, l'Assemblée nationale elle-même?

Et, du reste, la Société mère était une assemblée nationale véritable et à laquelle les Sociétés affiliées tenaient beaucoup plus étroitement que les corps administratifs ne tenaient au corps législatif séant à Paris; que dis-je? Pour les Jacobins des villes de province, relever directement du grand club de la rue Saint-Honoré était un titre d'honneur qu'ils ne souffraient pas qu'on leur disputât. Théodore Lameth, lorsque ses deux frères, Alexandre et Charles, étaient encore à la tête de la Société mère, ayant ravi, pour en gratifier une coterie suspecte, leur titre d'affiliation aux Jacobins de Lons-le-Saulnier, formés en club, il faut voir avec quelle émotion éloquente et profonde ils s'adressent au Club de Paris, font valoir leurs droits, demandent justice : « Nos titres sont nos opinions sur la liberté de la presse, sur l'amendement au décret du marc d'argent, sur la réunion d'Avignon à la France, sur la protection due aux Suisses persécutés, sur l'armement des frontières, sur l'organisation des gardes nationales... et notre sang prêt à couler pour la révolution. » Ils déclarent ensuite que leur club se compose : « de gardes nationaux, de juges, d'officiers municipaux, de citoyens ayant, au péril de leur vie, arraché les armes de

l'abbé de Cluny au faîte d'un rocher; d'artisans ayant dit, dans les langueurs des élections : *On ignore qu'une demi-livre de pain suffit pour deux jours;* de paysans accoutumés à délibérer dans une grange, autour d'une table, soutenue aux quatre angles par des piques, avec le bonnet de la liberté au bout. »

Cette réclamation fut admise; elle fait connaître en quoi consistaient les opinions et le personnel des Sociétés affiliées.

Pour publier leur correspondance avec la Société mère, un journal fut fondé, dont le premier numéro parut le 30 novembre 1790, sous le titre de *Journal de la Société des Amis de la Constitution*. Il était revêtu du cachet de la Société, et, au milieu, on lisait, entourés d'une couronne de chêne, ces mots : VIVRE LIBRE OU MOURIR ! Ce qu'il y a de singulier dans ce journal fondé par le Club des Jacobins de Paris, c'est qu'il ne rend aucunement compte de leurs séances. Des articles historiques sur les travaux de l'Assemblée, depuis son installation, des lettres envoyées de province, des dénonciations anonymes ou collectives, c'est tout ce qu'on y trouve. La rédaction en avait été confiée à Choderlos de Laclos, qui, quoique orléaniste, n'eut garde de prêcher dans cette feuille autre chose que le respect et l'amour de la Constitution, selon la promesse du préambule : « Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

On le devine bien, les attaques dirigées contre le Jacobinisme furent innombrables et furieuses. La haine y prit toutes les formes, la calomnie s'y glissa sous tous les aspects. *Les Jacobins dévoilés*, *le Carnaval jacobite*, *l'anti-Jacobinisme*, *les Secrets du Club des Jacobins confiés au peuple*, *Dialogue entre un Jacobin et un enfant*, *la Pièce est pire que le trou*, *Ça ira ou ça n'ira-t-il pas ; et, pour ça, faut-il être Jacobin ou Feuillant?*... etc., etc. Ces titres

répondent à autant de libelles[1]. Mais l'histoire y chercherait en vain des renseignements : tout cela est vide, puéril, déclamatoire ou d'une licence de langage qui rend les citations impossibles.

F. Marchand fit aux Jacobins l'honneur de fonder, pour les combattre, un journal spécial qu'il intitula les *Sabbats jacobites* et auquel il donna pour épigraphe ces vers de la satire Ménippée :

Gardez, messieurs, que l'on s'accorde,
Sans vous en demander avis ;
Car, après, sans miséricorde,
Pourriez bien, au bout d'une corde,
Faire la moue à vos amis.

Ici encore, très-peu de faits, encore moins d'esprit; mais beaucoup de grossièretés en prose et de bouffonneries en vers. Dans une séance du Club des Jacobins, inventée à plaisir, l'auteur, — et on peut juger par là de sa manière qui, au surplus, est celle des *Actes des Apôtres* et de presque toutes les feuilles royalistes du temps, — l'auteur fait dire au duc d'Orléans :

La France n'est pas ce que j'aime ;
J'aime le trône de Louis.
Je voudrais bien m'y voir assis,
Avant la fin de ce carême.

Mais, se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

Ne comptez jamais sur cela,
Papa, papa, papa, papa,
Que je vous plains, vous ne régnerez pas[2] !

Coups perdus ! La popularité des Jacobins croissait de jour en jour, d'heure en heure, et la masse allait vers eux, portée par une sorte de courant magnétique. Mais comme

[1] Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — JACOBINS. — British Museum.
[2] Les *Sabbats jacobites*, 11e sabbat.

la salle des séances ne pouvait contenir qu'un nombre assez limité de personnes, comme d'ailleurs elle était fermée aux femmes, comme enfin il y avait des frais d'admission que beaucoup d'ouvriers n'étaient point en état de payer, il s'éleva de toutes parts, sous le patronage du Club des Jacobins, des sociétés fraternelles où furent admis les citoyens les plus pauvres, et les femmes et les enfants. La première de ces sociétés fraternelles se forma aux Jacobins même, et reçut, pour y tenir ses séances, une salle basse du couvent. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal de Camille Desmoulins :

« La plus ancienne et, jusqu'à ce moment, la plus illustre des sociétés fraternelles doit sa naissance à un respectable maître de pension qui a d'abord rassemblé la classe la moins aisée, c'est-à-dire la plus intéressante du peuple, pour lui expliquer les décrets. M. Dansart, son glorieux fondateur, continue à présider la Société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfants. Quelques mèches éclairent la salle. Les chaises se louent aux frais de la Société. La contribution est d'un sou par membre, et la Société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La Société a fait plus que le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles, elles ont fait serment d'apprendre à lire à leurs enfants dans la *Déclaration des droits*, et de ne jamais se marier avec des aristocrates[1]. »

Bientôt les sociétés fraternelles et les clubs patriotiques se multiplièrent à un point extraordinaire et qui est un des traits saillants de cette époque. Il y eut le *Club des Dames*, qui, chaque vendredi, donnait un concert, et qui publiait les *Événements du jour, par une Société de citoyennes*[2]. Il y eut le *Club des Indigents*, fondé par Prudhomme, et

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.

[2] Deschiens ne paraît pas avoir connu ce journal, puisqu'il ne le cite pas dans sa bibliographie des journaux de la Révolution.

surnommé, par les journaux royalistes, le *Club des Bonnets de laine*[1]. Il y eut le *Club des Fédérés*, il y eut le *Club des Noirs*, il y eut le *Club des Domestiques*. Il s'établit, au Marais, un club qui tenait ses séances dans une ancienne écurie du cardinal de Rohan et que présidait, assis sur un coffre d'avoine, un palefrenier[2].

Il va s'en dire que les feuilles royalistes et aristocratiques ne tarissaient pas de plaisanteries sur ces assemblées « où, disaient-elles, on prêchait les droits de l'homme à de petits polissons couchés dans des râteliers[3]; » sur ces congrès où, à les entendre, on n'était admis « qu'à la condition de n'avoir ni feu ni lieu et de marcher pieds nus[4]; » sur ces sociétés fraternelles où figuraient côte à côte « la femme de l'honnête artisan, la bourgeoise caillette et la marchande de poisson. » Un pamphlet périodique, intitulé *Jean Bart*, et qui professait, dans un langage obscène, des opinions mixtes, s'élevait en ces termes contre la manie du clubisme :

« On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me f....s bien, ventre mille Dieux ! de tout ce sacré patriotisme à la toise... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction ! la France se soulève contre l'esprit de parti ; elle sait combien les marchands de bons Dieux ont été nuisibles à son bonheur; elle supprime les moines ! Eh bien, j'entre dans une Société où je suis inconnu. « Qu'est-ce que c'est que cet habit « bleu-là, avec sa grande culotte? — Madame, c'est « M. Jean Bart. — Est-il Cordelier? Est-il Prémontré? « Est-il Feuillant? Est-il Jacobin? — Je suis marin, f...re, « madame, Français pour la vie, et pas f...u pour être

[1] Voy. le *Contre-poison*, n° 10.
[2] *Sabbats jacobites*, 5e sabbat.
[3] *Ibid.*
[4] Le *Contre-poison*, n° 10.

« moine. — Vous n'êtes pas au courant, M. le marin. —
« Triple Dieu, madame, je vous demande mille millions
« d'excuses, mais je croyais, comme un Jeanf....e, que
« l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un titre plus beau
« que celui de Français... Jacobin! Eh! je me f....s
« bien d'aller dans une église où des moines criminels
« de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frap-
« per Henri III et firent croquer une hostie à ce scélérat?
« Et c'est du nom de Jacobins que vous déshonorez de bons
« patriotes, car il y en a dans cette Société... Jacobin! Je
« hais ce nom et j'embrasse les vrais Français que la mal-
« heureuse mode a transformés en Jacobinaille. Ces b.....s-
« là sont mes frères, et je rejette avec exécration tous ceux
« qui osent avec une carte se dire bons citoyens, et achè-
« tent pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom
« d'un million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit
« de corps est le poison de la liberté[1]. »

Quelque utiles, quelque nécessaires que fussent alors les clubs, soit pour contre-balancer les complots de salon, soit pour tenir l'opinion publique en éveil ou éclairer le peuple, il est certain que dénoncer le danger de l'esprit de corps, c'était les toucher à l'endroit vraiment sensible : la guerre injuste déclarée par le Club des Jacobins au Cercle social prouva trop que la sortie cynique du *Jean Bart* n'était pas absolument dénuée de raison.

Le Cercle social ou Assemblée fédérative *des Amis de la Vérité* fut inauguré le 1er octobre 1790, au cirque du Palais-Royal, devant près de cinq mille spectateurs, sans compter une foule de dames qui remplissaient les galeries. L'attente était solennelle : c'était Claude Fauchet qui devait parler. Il parut à la tribune, au milieu de l'émotion générale, très-ému lui-même, et débuta par ces belles paroles :

« Une grande pensée nous rassemble, il s'agit de com-

[1] *Jean Bart*, n° 86.

mencer la confédération des hommes... La société en est encore aux éléments; nulle part ces éléments n'ont été combinés pour l'avantage commun. Les législateurs ont tracé des lignes où ils ont enfermé les peuples pour les contenir, non pour les rendre heureux. Les lois générales ont oublié l'amitié, qui associe tout, pour ne s'occuper que de la discorde, qui détruit tout. Aucune encore n'a pris pour base sociale que l'homme est un être aimant, et n'a dirigé vers ce penchant conciliateur les institutions publiques. Toutes ont supposé, au contraire, l'homme égoïste et adversaire de son semblable. En conséquence, elles ne se sont occupées que de prohibitions, de priviléges, de garanties individuelles, de jouissances pour les uns, de répression pour les autres; elles ont interdit l'humanité aux riches, en protégeant leurs insolentes délices; elles ont interdit les droits de la nature aux pauvres, en étouffant jusqu'à leurs plaintes. Après avoir ainsi casé à part tous ces animaux supposés féroces, et rendus tels par les institutions même qui, en les enchaînant, les isolaient les uns des autres, elles ont fermé l'enceinte des prétendues sociétés nationales et ont dit : « Les autres nations vous sont étran- « gères; soyez prêts à les regarder comme ennemies. » En sorte que l'univers entier est dans un état continuel de guerre : au dedans des empires, chaque homme l'un contre l'autre, et au dehors, chaque nation contre toutes[1]... »

Ce langage annonçait assez que la doctrine du Cercle social ne serait pas celle de l'individualisme; qu'elle procéderait de Rousseau beaucoup plus que de Voltaire; qu'elle se rattacherait à Mably pour la politique, à Morelly pour l'organisation sociale, et que, pour la morale, elle remonterait à l'Évangile. Et, en effet, dans la *Bouche de fer*, organe du Cercle social, Claude Fauchet publia une série d'articles où Voltaire est immolé à Jean-Jacques, où

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. VII, p. 449 et 450.

Jean-Jacques lui-même est respectueusement critiqué toutes les fois qu'il ne tire pas de ses principes des conséquences radicales, et où le culte de la fraternité humaine est prêché, tantôt avec une gravité douce et forte, tantôt avec une éloquence passionnée.

« Être libre, raisonnable et bon, ranime ton existence, arme ta pensée, relève ton cœur, et recouvre ton domaine. La nature te le garde; elle a fixé le temps de ton réveil et la fin de ses vengeances... Toute la terre se soulève pour remonter à son maître, et reprendre, sous son empire renouvelé, un aspect plus heureux. Sublime Rousseau! âme sensible et vraie! Tu as entendu, l'un des premiers, l'ordre éternel de la justice. Oui, tout homme a droit à la terre et doit y avoir en propriété le domaine de son existence... Dans le pacte associatif qui constitue une nation, selon les souverains décrets de la nature et de l'équité, l'homme se donne entièrement à la patrie, et reçoit tout d'elle; chacun lui livre ses droits, ses forces, ses facultés, ses moyens d'existence, et il participe aux droits, aux forces, aux facultés, aux moyens d'existence de tous: grande unité d'où résultent une puissance harmonique, une sécurité entière, toute la somme de bonheur dont chacun est susceptible, et le complément parfait des volontés de la nature[1] ! »

Qui ne croirait entendre ici comme un écho lointain de ce socialisme, qui est le scandale du dix-neuvième siècle, son épouvante et sa gloire ?

Que ces opinions fussent entièrement celles de tous les membres du Cercle social, non sans doute : ni Goupil de Préfeln, ni Mailly de Château Regnauld, ni Condorcet, n'auraient signé de tels programmes, du moins sans y changer quelque chose. Mais ce n'était point leur cachet que portait la *Bouche de fer*, c'était celui de Fauchet sous

[1] *Bouche de Fer*, n° XV.

le rapport social, et celui de Bonneville sous le rapport philosophique. Or, tandis que Fauchet recommandait aux hommes, comme le suprême secret du bonheur, l'association universelle, Bonneville s'étudiait à propager le panthéisme :

L'esprit divinisé se CONÇOIT, s'éternise,
Remonte vers les cieux, par les cieux aimanté.
L'homme est Dieu... Connais-toi! Dieu, c'est la vérité[1].

Ce qui servait aussi à caractériser le Cercle social, c'est que les femmes y étaient admises à revendiquer les droits de leur sexe; à protester contre les institutions et les mœurs qui font si souvent du mariage un vil marché et de l'amour un mensonge. Demander à la Révolution d'élever la condition de la mère, de l'épouse, de l'amante, c'était certainement lui adresser une requête digne d'elle[2]!

Est-il besoin d'aller plus loin pour marquer la différence qui existait entre le Club des Jacobins et le Cercle social? Autant le premier l'emportait par l'intelligence politique, l'énergie et l'activité révolutionnaires, autant le second était supérieur à l'autre, comme portée de vues, hardiesse philosophique, science des idées, intuition de l'avenir. Mais au Cirque du Palais-Royal on parlait des avantages de la paix, lorsque partout grondait la guerre; on y agitait les profondeurs de la société, lorsque, à sa surface, mille puissances malfaisantes attiraient les regards et concentraient les inquiétudes. Il était donc naturel que l'influence prépondérante appartînt au Club des Jacobins, qui répondait mieux, en effet, soit aux nécessités, soit aux préoccupations du jour. D'un autre côté, Voltaire continuait d'être, aux yeux de beaucoup, le premier saint de la Révolution; et quand on voyait Claude Fauchet s'attaquer à ce grand

[1] *Bouche de Fer*, n° XIV.
[2] Voy. dans la *Bouche de Fer* le discours de madame Palm d'Aelders, lu au Cercle par un des secrétaires, le 3 janvier 1791.

nom, involontairement on se rappelait que Fauchet le tribun était, après tout, un prêtre. Ainsi s'expliquent les attaques que dirigèrent contre le Cercle social, et Anacharsis Clootz, et les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, et des patriotes très-sincères, très-décidés, mais qui n'entendaient point qu'on touchât au patriarche de Ferney, leur idole.

Cependant, tel était l'éclat des prédications du Cirque, telle était la foule qui se pressait à l'entrée de ces routes nouvellement frayées, que le Club des Jacobins s'en alarma. Exercé au maniement des passions jalouses, Laclos épiait, pour les mettre en mouvement, une occasion favorable : il prit texte de quelques lettres où des Sociétés affiliées interrogeaient sur le Cercle social la Société mère, et, dans une séance qu'il sut rendre orageuse, il éclata. Le crime impardonnable du Cercle social, selon Laclos, était de vouloir la loi agraire. Or, jamais accusation ne fut plus injuste : loin de prêcher l'égal partage des terres, système absurde et chimérique, la *Bouche de fer* ne cessait d'insister sur l'adoption du principe d'association comme seul moyen d'appeler chaque membre de la famille nationale à la jouissance du droit de propriété. A la vérité, Bonneville avait vanté la loi agraire dans un de ses livres, mais cette opinion n'avait prévalu ni dans les enseignements oraux du Cercle social, ni dans le journal qui était le Moniteur officiel de sa doctrine. Camille Desmoulins assistait à la séance où Laclos prononça son réquisitoire. Sans entrer dans l'examen de la question soulevée, il prit généreusement la défense des absents; il affirma que les révolutionnaires du Cirque étaient les frères des Jacobins en apostolat; qu'il « avait fait nombre d'agapes avec eux et les avait reconnus à la fraction du pain; » qu'il n'y avait pas de différence entre les deux clubs, sinon qu'à l'entrée on payait neuf livres dans l'un et douze dans l'autre... On ne le laissa pas achever. Laclos avait fait à l'esprit de corps un appel qui

n'avait été que trop bien entendu. Le pauvre Camille, dont c'était le coup d'essai oratoire, et qui, comme il le raconte lui-même fort plaisamment, s'était attendu à quelque magnifique triomphe, fut obligé de descendre de la tribune, au milieu des huées, sauf à reprendre dans son journal le plaidoyer resté sur ses lèvres. On adopta la motion de Laclos, qui consistait à envoyer aux Sociétés affiliées une adresse pour les avertir de ne point confondre les deux clubs; et, le lendemain, usant de représailles, le directoire du Cercle social décida que désormais les cartes des Jacobins ne vaudraient plus billets d'entrée au Cirque[1].

Vers la fin d'octobre 1790, le *Club des Impartiaux*, qu'on avait cru mort, ressuscita tout à coup sous le nom de *Club Monarchique*, et avec une organisation plus complète, avec des moyens d'action plus puissants. Cette fois, c'était Clermont-Tonnerre qui figurait sur le premier plan. Son but était de pousser l'opinion publique à l'adoption d'un système constitutionnel à peu près semblable à celui des Anglais[2]. Il n'ignorait point que, pour cela, il aurait à combattre les Jacobins : il s'y prépara résolûment. Des affiliations du Club Monarchique furent établies en province; on admit comme membres des personnes de toute classe, de toute profession; l'on convint que les associés, en se faisant recevoir, payeraient une somme proportionnée à leurs ressources, et que ces fonds seraient employés en largesses[3]. Bientôt les distributions commencèrent. Des cartes émanant de la Société et signées par son directoire mirent un grand nombre de pauvres en état de se procurer du pain chez certains boulangers, au prix d'un sol six deniers la livre seulement, et même pour rien. — Le pain de quatre livres se vendait alors neuf sols[4]. — Mais ce que

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VII, p. 222.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. le *Club des Jacobins*, par Ribeyrolles, dans la *Réforme*, n° du 10 janvier 1849.

le Club Monarchique avait cru propre à servir ses desseins fut justement ce qui tourna contre lui. On l'accusa de manœuvres corruptrices. Quoi! il osait tenter de séduire la multitude! La conscience du pauvre est-elle donc de si peu de valeur qu'on pût lui demander de la livrer en échange d'un morceau de pain? L'opinion publique en France allait-elle être mise à l'encan, comme autrefois l'empire dans Rome avilie? De brûlantes dénonciations, parties du Club de la rue Saint-Honoré, trouvèrent en chaque quartier de Paris des échos qui leur donnèrent, en les répétant, l'accent de la menace. Les faubourgs s'ébranlèrent. La municipalité se montrait indécise et troublée. Le 25 janvier 1791, dans la séance du jour, Barnave n'hésita pas à porter à la tribune le ressentiment des Jacobins. Il invoqua les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique; il invoqua, contre le danger de ces distributions de pain à moitié prix, la prudente sévérité du comité des recherches, laissant entendre qu'elles n'étaient que le salaire payé d'avance aux émeutes qui sont à vendre. Le bruit avait couru que le pain distribué était empoisonné. Cette rumeur, le discours de Barnave, le serment fait par les Jacobins dans leur club de défendre de leur sang et de leur fortune, comme si la chose publique eût été en danger, tout citoyen assez dévoué pour dénoncer les conspirateurs, les traîtres, bouleversèrent Paris. Clermont-Tonnerre se vit entouré, dans sa maison, d'une foule irritée. Il se présente, on crie *à la lanterne!* Il parle, les cris redoublent. Il propose de s'expliquer à sa section et se met en marche, on se précipite sur ses pas, mais si tumultueusement, que quelques-uns de ses collègues, le jugeant en péril, accoururent et le dégagèrent [1].

Dans ces circonstances critiques, Clermont-Tonnerre déploya une fermeté stoïque. Il alla trouver Bailly, lui représenta que le droit de réunion existait pour tous les citoyens,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 227.

se plaignit d'être opprimé. Bailly lui disant qu'il était lui-même du Club des Jacobins : « Tant pis, monsieur, répondit-il, le chef de la municipalité ne doit être d'aucun club, » et il déclara qu'il tiendrait bon. Mais comment? Le mouvement imprimé aux esprits était d'une violence telle qu'il emportait jusqu'au pouvoir municipal. Une fois encore, le Club Monarchique se rassembla; ce fut la dernière. Ferrières assure que le peuple s'étant de nouveau attroupé, cinq ou six Jacobins lui montrèrent des cocardes blanches qu'ils avaient apportées dans leurs poches et qu'ils prétendirent avoir saisies sur les monarchiens. Il n'en fallait pas tant pour combler la mesure des colères : la salle fut prise d'assaut. Bailly survenant dans son carrosse, on l'enivra d'acclamations qui le firent complice du désordre ; si bien que, le lendemain, un arrêté de la municipalité, qui rejetait sur le Club Monarchique la responsabilité de l'émeute dont il avait été victime, défendit aux membres qui le composaient de s'assembler à l'avenir[1].

S'il en faut croire Ferrières, les Jacobins des départements répétèrent les mêmes scènes dans toutes les villes où existaient des clubs monarchiques. On les dénonça, on les attaqua, on les dispersa; ce qu'avait fait la municipalité de Paris, celles de la province le firent, et « le grand club jacobite de Paris régna sans concurrent sur toute la France[2]. »

Oh! malheur à qui renverse les autels destinés à servir de refuge aux faibles et aux vaincus! Malheur à qui porte la main, dans un jour de puissance, à cette déesse tutélaire, la Liberté! Car, est-il un César victorieux qui soit sûr de pouvoir jusqu'au bout disposer de la victoire? Est-il un parti dominateur qui soit sûr de n'avoir pas à invoquer la liberté après avoir exercé la tyrannie? Vienne la *Jeunesse dorée*, quand la roue de la Fortune aura tourné,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv, VIII, p. 230.
[2] *Ibid.*

et, à leur tour, les Jacobins seront chassés de leurs salles, poursuivis odieusement le long des rues et assommés sur la place publique!

Oui, nous voulons le dire et nous le dirons bien haut: le tort des clubs révolutionnaires fut d'avoir enfanté des légions de délateurs, d'avoir universalisé la défiance, d'avoir exagéré le soupçon, et, surtout, d'avoir, en mainte occasion, emprunté au despotisme, pour le combattre, ses violences et ses artifices. Là fut le mal, et il y aurait lâcheté à le taire; mais le bien que les clubs produisirent ne saurait être contesté. Si la contre-révolution n'osa rien impunément et s'abstint de tout oser; si l'esprit public, sur des routes pleines d'obstacles, n'éprouva pendant longtemps ni lassitude ni langueur; si chaque ville de France put vivre de la vie féconde de Paris, et, quand il tressaillait, tressaillir; si à Camille, égaré dans des groupes d'ouvriers, il arriva quelquefois de se croire dans sa chère cité d'Athènes, et si Clootz eut le droit d'écrire à Burke ce qu'il avait entendu dire à de simples artisans, à propos de Montesquieu et de Bayle, de Fréret et d'Helvétius, tout cela fut l'ouvrage des clubs révolutionnaires, et notamment du Club des Jacobins. Mais, à côté du bien, pourquoi le mal?... Demandez à Dieu!

CHAPITRE VI

LE SCHISME

La Constitution civile du clergé défendue par les révolutionnaires, attaquée par les prêtres. — Violences nées des luttes de la parole. — Angoisses religieuses de Louis XVI. — Résistance furieuse du clergé. — Mesures proposées par Voidel contre le clergé. — Violence artificieuse de Mirabeau; l'archevêque de Toulouse s'en plaint au comte de La Marck; explications honteuses données par Mirabeau. — Provocations calculées de l'abbé Maury, déjouées par Alexandre Lameth. — Décret du 27 novembre 1790, imposant le serment aux prêtres. — Hésitations de Louis XVI; sombre impatience de Camus. — Émeute factice; le décret du 27 novembre sanctionné. — Mariage de Camille Desmoulins avec Lucile Duplessis; le curé le force à se déclarer bon catholique et lui fait promettre de se confesser. — Camille pleure au sermon. — Mot terrible de Robespierre, un des témoins du mariage. — Camille Desmoulins redouble de violence et de verve contre les prêtres. — *Procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris*; découvertes de Sartine, publiées; aventure scandaleuse d'un abbé. — Singulière réserve de Marat touchant la Constitution civile du clergé; sa lettre à Louis XVI. — Mémorable séance du 4 janvier 1791; la plupart des prêtres, membres de l'Assemblée, refusent de prêter serment. — Les successeurs de Loustalot. — Bailly et le curé de Saint-Roch. — Talleyrand prête serment; accusé d'une passion scandaleuse pour le jeu, il avoue publiquement avoir gagné trente mille livres au Club des Échecs. — Manœuvres en sens inverse des prêtres et de leurs adversaires. — Histoire du curé de Ruel. — Sur cent trente-huit évêques ou archevêques, quatre seulement jurent. — Chiffre des curés qui refusent; persécution. — Prodiges racontés par les prêtres. — Trahisons contradictoires de Mirabeau; son *Adresse sur la Constitution civile du clergé*; elle est rejetée. — *Instruction sur la Constitution civile du clergé*, adoptée par l'Assemblée. — Conseils abominables donnés à la cour par Mirabeau. — Éloquent discours de Cazalès. — Mot remarquable de Montlosier sur les conséquences du schisme.

Encore les prêtres, et, contre eux, unis dans un dernier effort, le génie de Saint-Cyran et celui de Voltaire!

Rappelons, d'abord, en quelques mots, les dispositions du décret voté le 12 juillet 1790.

Par ce décret, resté fameux dans l'histoire sous le titre de CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, presque toutes les anciennes institutions ecclésiastiques avaient été détruites. Ainsi :

Plus de titres d'archevêque, plus de canonicats, plus de prébendes et de demi-prébendes, plus de chapelles ou chapellenies, plus de chapitres, plus de prieurés, plus d'abbayes, plus de couvents, plus d'offices inutiles, plus d'établissements abusifs;

Au lieu de cette circonscription territoriale, si inégale autrefois et si variée, qui montrait des diocèses de quatorze cents paroisses à côté de diocèses où l'on n'en comptait que vingt, la géographie des évêchés ne devait désormais présenter qu'un siége épiscopal par département;

Pour la nomination, soit des évêques, soit des curés, l'élection royale, source de faveurs impures, était remplacée par l'élection populaire, comme dans la primitive Église;

Les traitements, quoique très-larges encore, étaient réduits, et rendus uniformes;

Enfin, tout titulaire élu devait, avant sa consécration, prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi[1].

Au fond, il était absurde de prétendre qu'en décrétant ces modifications, quelque importantes qu'elles fussent, l'Assemblée avait porté sur la religion une main sacrilége, et Camille Desmoulins avait raison d'écrire, dans un style où l'esprit n'était que la grâce du bon sens :

« ..... L'Assemblée a distingué entre les *arpenteurs* et les *prêtres*. Si elle avait dit aux arpenteurs qui viennent de diviser la France en quatre-vingt-trois départements : *Baptisez*, *confessez*, *administrez* les gens sur

[1] Décret du 12 juillet 1790.

tant de toises carrées, vous auriez raison de crier au sacrilége; mais lorsqu'on vous laisse le soin exclusif de sanctifier ce territoire, de l'ensemencer de parole divine, de quoi vous plaignez-vous? Dites-moi, est-ce que le doigt du Christ a tracé la carte du territoire catholique, tellement qu'il ne soit pas permis d'y toucher? Est-ce que, se réservant la théologie, il n'a pas laissé la géographie au pouvoir civil[1]? »

Quant à l'élection par le peuple substituée à l'élection par le roi, n'était-elle point plus imposante à la fois et plus pure, plus rassurante pour les mœurs, plus conforme à l'esprit de la primitive Église? C'est ici que Camille triomphait.

« Savez-vous, mes très-chers frères, disait-il en parlant des nominations royales, comment se faisait l'évêque? Il fallait, *d'abord, être du bois dont on faisait les évêques*. A ce sujet, que je vous conte une petite anecdote. Quand Louis XV vint à grisonner, son grand aumônier lui ayant dit que le roi David, devenu vieux et goutteux, n'avait retrouvé sa chaleur que par celle de la Sunamite,... Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sunamite plus propre que la Dubarry, pour se réchauffer la plante des pieds et les extrémités qui commençaient à se refroidir. Mais la belle pécheresse était si mal famée, que, malgré le débordement effroyable de cette cour, les plus roués répugnaient à solliciter l'honneur de monter dans les carrosses de celle avec qui tant de monde était monté en fiacre... Vous ne devineriez jamais, chrétiens mes frères, quel personnage franchit le pas, qui le premier alla baiser avec respect cette main?... Ce fut le nonce du pape, le saint représentant du saint-père! Vint ensuite le cardinal de La Roche Aymon. Celui-ci même, — la chose est très-sûre, — ne s'en tint pas à baiser la main... Tel était, mes chers paroissiens, le bois dont on faisait les évêques[2]. »

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 60.
[2] *Ibid.*

Les prêtres n'étaient pas gens à se rendre sans combat : aux traits aigus lancés par les nourrissons de Voltaire ils opposèrent une érudition théologique qu'animaient, que coloraient leurs emportements. Ce fut un vrai déluge de réclamations, de protestations, de lettres pastorales, d'instructions, de commentaires pieux, de saintes philippiques. Rien qu'à dresser la liste des productions diverses que la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ enfanta, la plume de l'histoire se fatiguerait outre mesure[1]. En résumé, les prêtres disaient :

Par la Constitution de Jésus-Christ, la suprême puissance de l'Église est dans le corps des évêques, réunis au souverain pontife : par la Constitution de vos décrets, au contraire, c'est vous, laïques, qui gouvernez l'Église, vous qui lui imposez la hiérarchie flottante de vos caprices, vous qui parquez le troupeau, vous qui disposez du berger.

Par la Constitution de Jésus-Christ, il existe un successeur de saint Pierre auquel appartient dans toute son étendue sacrée la juridiction spirituelle : par la Constitution de vos décrets, au contraire, adieu Rome ! adieu le pape !

Par la Constitution de Jésus-Christ, les simples prêtres sont soumis aux évêques, successeurs des apôtres : la Constitution de vos décrets, au contraire, ne laisse aucun pasteur à établir par l'évêque sur les paroisses de son diocèse ; vous admettez en faveur de qui doit obéir le droit de contrôler qui commande ; vous soumettez les jugements de l'apôtre à de simples disciples.

Par la Constitution de Jésus-Christ, le peuple ne trouve de salut qu'auprès des vrais pasteurs que l'Église lui donne : par la Constitution de vos décrets, que de faux pasteurs, prêts à égarer leurs ouailles, à les séduire, à les égorger ! Mais quoi ! il va arriver que le peuple ne croira même plus

[1] Dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, au British Museum, la collection qui se rapporte au CLERGÉ s'étend du n° 94 au n° 180, c'est-à-dire ne comprend pas moins de quatre-vingt-six volumes.

à l'existence d'un faux pasteur, puisque ceux-là seuls seront appelés à le conduire qu'il aura créés.

Ainsi, Jésus-Christ avait mis la suprême autorité dans les conciles et le pape : vous n'en laissez aucune ni au pape ni aux conciles. Jésus-Christ avait commis les prêtres aux évêques : vous soumettez les évêques aux prêtres. Jésus-Christ plaçait les pasteurs à la tête du peuple : vous voulez, vous, que le peuple marche avant les pasteurs. Jésus-Christ avait fait une Église catholique : vous faites, vous, une Église plus que presbytérienne [1].

De peur d'affaiblir ces arguments, nous en avons emprunté le résumé au plus célèbre des historiens du clergé pendant la Révolution, au sauvage et quelquefois éloquent abbé Barruel. Mais la *Constitution de Jésus-Christ* était-elle bien réellement ce qu'on disait? Dieu avait-il confié, en effet, à ceux qui, avec tant d'audace, le faisaient descendre du haut des cieux et parler, le secret de ses pensées souveraines? Où était la preuve, hommes du sacerdoce, que, sur la route des siècles, vous seuls étiez les échos fidèles de la grande voix qui s'annonce dans le souffle des vents, s'élève du fond des mers et remplit les mondes sonores? Le code du véritable christianisme contenait-il tout ce qu'y avaient mis tant d'interprétations subtiles et arbitraires, tant de commentaires intéressés? C'est ce que les adversaires du clergé niaient résolûment; ils ouvraient l'Évangile, cette législation sublime de l'égalité, le lisaient au peuple, et devant les palais de marbre dont les évêques avaient pris possession pour le compte de Dieu, ils rappelaient que Jésus, fils d'un charpentier, avait eu pour berceau une crèche. Réfutation éternellement reproduite parce qu'elle est éternellement victorieuse!

De ces luttes de la parole sortirent, comme il arrive toujours, de bien autres luttes. Il y eut des résistances, des

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 49, 50, 51 et 52. — Londres, 1801.

violences, des scandales. Défense avait été faite aux chanoines de célébrer l'office divin dans certaines églises cathédrales et collégiales : ils s'obstinèrent, et l'on vit des légions de soldats investir le sanctuaire. A Soissons, les magistrats apposèrent les scellés sur le tabernacle du maître-autel[1].

Louis XVI suivait ce mouvement d'un cœur profondément troublé. Contraint de donner, le 24 août, à la *Constitution civile du clergé*, une sanction longtemps différée, il s'était, on l'a vu, adressé au pape[2], espérant obtenir de lui une autorisation dont avait grand besoin sa conscience alarmée. La réponse vint : elle était terrible. Pie VI disait : « Si le roi a pu renoncer aux droits de sa couronne, il ne peut sacrifier par aucune considération ce qu'il doit à Dieu et à l'Église, dont il est le fils aîné[3]. » Ces mots furent un coup de foudre pour le malheureux Louis XVI, et sa douleur, trop hautement manifestée, encouragea la résistance des évêques. Dans un mémoire véhément, publié sous le titre d'*Exposition de principes*, ils poussèrent le peuple à désobéir aux lois décrétées. Une instruction secrète, envoyée aux diocèses, traça le plan, détermina l'étendue, indiqua les formes de la lutte que les évêques et les curés étaient sommés de soutenir[4]. Tout autel, toute sacristie, tout confessionnal, devint un camp pour la révolte. Les sommait-on d'exécuter le décret du 12 juillet ? les prêtres, ou restaient sourds aux injonctions administratives, ou donnaient à leur obéissance le caractère d'une violence subie. Étaient-ils forcés d'acquiescer à une élimination temporelle, résultat de la suppression de beaucoup de diocèses ? les évêques éliminés ne s'en réputaient pas moins investis, comme par le passé, de leurs pouvoirs spirituels. Que si quelques évê-

[1] *Histoire du clergé pendant la Révolution française*. t. I, p. 158.
[2] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *les Jansénistes dans l'Assemblée*.
[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 163.
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII.

ques conservés étaient contraints d'exercer leur juridiction sur des diocèses retranchés, ils avaient soin de se déclarer administrateurs provisoires seulement et vicaires des évêques dépossédés[1]. Sans compter que tout cela avait été convenu d'avance et s'accomplissait avec une étonnante discipline. L'évêque de Quimper étant mort, Expilly, un des plus ardents coopérateurs de Camus, est nommé à la place du défunt. Il s'adresse, pour obtenir l'institution canonique, à Cirac, évêque de Rennes. Refus de la part de celui-ci, refus péremptoire, hautain, séditieux, dont l'abbé Barruel ne manque pas de vanter la sagesse[2]. Mais lui-même il ajoute : « L'Assemblée sut par là ce qu'elle devait attendre des évêques[3]. »

Elle le sut, en effet, et c'est pourquoi, le 26 novembre, Voidel fut accueilli par elle avec une faveur passionnée, lorsque, au nom du comité ecclésiastique, il prononça du haut de la tribune ces paroles sévères : « Une ligue s'est formée contre l'État et contre la religion, entre quelques évêques et quelques curés. La religion en est le prétexte, l'ambition et l'intérêt en sont les motifs. Montrer au peuple, par une résistance combinée, qu'on peut impunément braver les lois, lui apprendre à les mépriser, le façonner à la révolte, dissoudre tous les liens du contrat social, exciter la guerre civile, voilà les moyens[4]. » Et après une vive peinture des résistances du clergé, Voidel conclut à leur opposer des mesures de rigueur.

Trop sûr des dispositions de l'Assemblée, Cazalès aurait bien voulu qu'on ajournât le débat; mais, sur les instances

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 164.
[2] *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 58.
[3] *Ibid.*
[4] Ce rapport de Voidel est du 26 novembre 1790; il fut présenté dans une séance extraordinaire du soir. C'est par erreur que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* lui donnent la date du 6 novembre, t. VIII, p. 100 de leur ouvrage, et Camille Desmoulins, celle du 28 novembre, dans le n° 51 des *Révolutions de France et de Brabant.*

de Barnave, on le déclara ouvert, et Mirabeau se leva.

Il n'avait pris aucune part au décret du 12 juillet, soit qu'il n'eût pas jugé alors son concours nécessaire, soit qu'il eût été retenu par les douloureuses ophthalmies qui, à cette époque, faillirent lui faire perdre la vue [1]. On verra tout à l'heure quel secret dessein précipitait maintenant son intervention. Toujours est-il qu'il s'éleva contre le clergé avec un tel degré d'indignation, une telle puissance d'invective, et une logique si écrasante, qu'en l'entendant, ni les tribunes ni l'Assemblée ne purent contenir leurs transports. Il y eut, surtout, explosion d'enthousiasme, lorsque, rapprochant du crime des manœuvres qu'il flétrissait le crime de leur date, il s'écria : « Quoi! c'est le moment où vous rendez la destinée de la religion inséparable de celle du peuple, où vous l'incorporez à l'existence de ce grand empire, où vous consacrez à la perpétuité de son règne et de son culte la plus solide portion de la substance de l'État; c'est le moment où vous la faites si glorieusement intervenir dans cette sublime division du plus beau royaume de l'univers, et où, plantant le signe auguste du christianisme sur la cime de tous les départements de la France, vous confessez à la face de toutes les nations et de tous les siècles, que Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français,... c'est ce moment que nos évêques ont choisi pour vous prêter le caractère des anciens persécuteurs du christianisme, pour vous imputer d'avoir voulu tarir la dernière source de l'ordre public et éteindre le dernier espoir de la vertu malheureuse [2] ! »

Le clergé parlementaire était atterré : Mirabeau se résuma en proposant à l'Assemblée :

De déclarer vacant le siége de tout évêque qui aurait demandé au pape de nouvelles institutions canoniques;

De frapper de déchéance l'évêque qui refuserait la con-

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 159.

[2] Séance du 26 novembre 1790.

firmation canonique aux évêques ou curés nouvellement élus;

De priver de leurs traitements les prêtres qui protesteraient contre les décrets;

De poursuivre comme coupables du crime de lèse-nation ceux d'entre eux qui se permettraient de décrier la Révolution ou les lois;

D'exiger le serment civique de quiconque voudrait exercer le ministère de la confession;

De suspendre jusqu'à nouvel ordre le cours des ordinations, vu le trop grand nombre de prêtres depuis l'ouverture des cloîtres[1].

A la suite de son rapport, beaucoup moins violent dans la forme que le discours de Mirabeau, Voidel avait proposé contre le clergé des mesures beaucoup plus rigoureuses : c'est à quoi, d'abord, l'on ne prit point garde, tant l'impression du moment était vive, et Camille Desmoulins put écrire : « Mirabeau ne fut jamais plus applaudi; tout le monde disait en sortant : *C'est vraiment Mirabeau-Tonnerre*. Saint Mirabeau, dans cette séance, montra qu'il aurait été en Sorbonne *aquila theologiæ*... Il les catéchisa et leur fit une instruction pastorale, ce qui leur parut plaisant à quelques-uns qui se rappelaient que, dans son donjon de Vincennes, il ne s'était pas occupé d'ouvrages ascétiques, de méditations pieuses, lorsqu'il adressait à M. Satan une certaine épître dédicatoire, dont l'enfer se souviendra longtemps[2]. »

Qui l'aurait deviné? Toute cette véhémente colère que Mirabeau venait de déployer contre les prêtres, n'était de sa part qu'un artifice qui masquait le désir de les ménager. En voici la preuve écrite de sa propre main. Le jour même de la séance, il mandait au comte de La Marck :

« Avertissez l'archevêque, mon cher comte, que le dé-

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 179 et 180.
[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.

cret des comités réunis contre le clergé est en trente-quatre articles, bien superlativés, bien âpres, bien violents, et dont pas un ne va réellement au fait. Avertissez-le que le mien est en cinq, purement de précaution, purement comminatoires, comminatoires sans terme fatal, tandis que le long répit du comité est de huit jours, et tout autrement décisif et muselant le clergé. Ma mesure est infiniment plus douce, et tellement que le plus réfractaire d'entre eux a son échappatoire. Les deux seuls à qui j'ai pu insinuer un peu de français, l'abbé de Pradt et l'évêque de Perpignan, m'ont bien entendu. Il importerait que les autres fussent avertis qu'un discours plus ou moins vigoureux ne doit pas détourner la vue du décret, parce qu'en dernière analyse il n'y a que cela qui reste et que cela qui agisse. Ce n'est qu'en se tenant dans une certaine gamme que l'on peut, au milieu de cette tumultueuse assemblée, se donner le droit d'être raisonnable : ils n'en seront pas à l'A, B, C, de la conduite, tant qu'ils ne sauront pas cela[1]. »

Mirabeau se trouve donc l'avoir avoué : les considérants, dans son discours, étaient à l'adresse du peuple, et les conclusions à l'adresse de la cour. Engagé misérablement entre deux pouvoirs, dont le second payait le solde de ses plaisirs, et dont le premier tenait l'encensoir où la popularité fume, il aurait voulu se les concilier tous les deux, et tous les deux il les trompait... ou, plutôt, il s'efforçait de les tromper; car, quoi qu'en disent ceux qu'on appelle les habiles, réussir par la fausseté est difficile même au génie. La lettre suivante de l'archevêque de Toulouse au comte de la Marck montre assez qu'à la cour on ne fut pas aussi dupe de la stratégie de Mirabeau qu'il l'avait espéré :

« Le discours de Mirabeau m'a paru encore plus détes-

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 360 et 361. — Paris, 1851.

table en le lisant, que lorsque je l'ai entendu. Le plus mauvais service que puissent lui rendre ses ennemis, c'est de le répandre[1]. »

Le 27 novembre, la discussion fut reprise. Pétion fit ce rapprochement, que Camille Desmoulins déclara valoir un long discours : *La théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice*[2]. L'inflexible Camus insista pour que le coup frappé sur les prêtres rebelles témoignât de la force du bras qui le frappait. L'abbé de Montesquiou défendit le clergé avec la douceur et la grâce qui caractérisaient son talent. Mais là où Mirabeau avait parlé, l'athlète que tous attendaient, c'était Maury. Il s'élança dans la lice, plus présomptueux, plus âpre, plus irritant que jamais. Armé d'une science théologique qui manquait à son grand rival, il l'accusa d'avoir dit que tout évêque était « un évêque universel, » et, comme celui-ci affirmait que d'aussi ridicules paroles n'étaient jamais sorties de sa bouche, l'abbé Maury prouva que ce qui avait été avancé par Mirabeau ne signifiait pas et ne pouvait pas signifier autre chose, de sorte que le propos rappelé était bien réellement sorti, « sinon d'une bouche ridicule, au moins d'une tête absurde. » Mirabeau ne répondant pas à cette provocation, Maury déclara qu'il tenait pour une constatation de sa victoire le silence de son adversaire[3], et il redoubla d'insolence. Suivant un auteur peu suspect de partialité révolutionnaire, et qui fut mêlé activement à ce qu'il raconte, le but du clergé, dans la séance du 27, n'était pas d'empêcher un décret que ses résistances avaient rendu inévitable, mais d'exciter un orage de nature à faire croire que ce décret était l'ouvrage de la violence, de l'oppres-

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t, II, p. 363.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.

[3] Voy. le discours de l'abbé Maury dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 130-141.

sion, de l'impiété[1]. De là les provocations calculées de l'abbé Maury. Mais la modération, calculée aussi, de la gauche déjoua cette tactique. Immobile, silencieuse, elle laissa l'orateur du clergé exhaler en phrases vaines ses froides fureurs. Au moindre mouvement d'impatience, perceptible dans l'Assemblée, Alexandre Lameth, qui présidait, disait avec un sang-froid désespérant : « Attendez, monsieur l'abbé. Je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai, » ou bien, le visage tourné vers la gauche et le sourire de l'ironie sur les lèvres : « M. l'abbé Maury voudrait bien qu'on l'interrompît, mais je lui maintiendrai la parole malgré lui-même. » Il en résulta qu'après deux heures d'objurgations éloquentes, de longues digressions et d'efforts pénibles, « l'abbé Maury descendit de la tribune, furieux de ce qu'on ne l'en avait pas chassé, et si hors de lui, qu'il ne songea pas même à prendre de conclusions[2]. »

Il fut décrété :

Que les évêques, curés, vicaires, fonctionnaires publics, seraient tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi;

Qu'ils s'obligeraient à maintenir la Constitution de tout leur pouvoir;

Que les réfractaires seraient remplacés;

Que les prêtres qui violeraient leur serment, après l'avoir prêté, seraient poursuivis comme rebelles à la loi, privés de leur traitement, déclarés déchus des droits de citoyen actif;

Qu'enfin le serment prescrit serait prêté, par les prêtres membres de l'Assemblée, dans la huitaine, à partir du jour où le décret aurait été sanctionné[3].

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 192. Collection Berville et Barrière.

[2] *Ibid.*, p. 195 et 196.

[3] Décret du 27 novembre 1790.

Le clergé se montra résolu à résister jusqu'au bout; Louis XVI, qui déjà songeait à des projets de fuite, était en proie aux plus cruelles incertitudes. Déjà près d'un mois s'était écoulé, et la sanction n'arrivait pas. Le 23 décembre, plein d'une impatience sombre, Camus dénonce ces retards, il s'en étonne, il s'en indigne, il tonne contre le pape, il tonne contre le clergé. Aux cris qu'il pousse, l'Assemblée s'émeut. Une députation est envoyée au roi pour solliciter une décision immédiate. Louis XVI répond qu'il croit devoir à la religion, à la tranquillité publique, de peser mûrement l'exécution d'un tel décret, afin de la rendre aussi sûre et aussi douce que possible. Mais quoi! Est-ce qu'il était loisible au roi de refuser son *acceptation* aux décrets constitutionnels, et de différer plus de huit jours sa *sanction*, quand il s'agissait de décrets purement réglementaires? Que signifiaient tant de détours et tant de lenteurs? Était-ce la permission du pape qu'on attendait, de celui que les évêques nommaient le chef de l'Église, comme si le chef de l'Église pouvait être autre que Jésus-Christ, son fondateur? Ainsi parle Camus [1], et, malgré l'opposition de l'abbé Maury, l'Assemblée décrète que son président se retirera le lendemain vers le roi pour le prier de donner, sur le décret du 27 novembre, une réponse signée de lui et contre-signée par le secrétaire d'État [2]. Or, ce jour-là même, 23 décembre 1790, comme pour donner à leur prochaine victoire la consécration d'un grand souvenir, les adversaires du clergé faisaient passer le décret suivant:

« Art. 1er. Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero*.

« Art. 2. Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J. J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'État; il lui sera payé

[1] Séance du soir, 23 décembre 1790.
[2] *Ibid.*

annuellement, des fonds du trésor public, une somme de douze cents livres. »

« Hâtez donc, s'était écrié Maury, hâtez cette nouvelle espèce de combat; pressez cette sanction d'un décret si cher à votre cœur. Les victimes sont prêtes : pourquoi prolonger le supplice d'une plus longue attente? Essayez, pour vous faire des partisans, le moyen du martyre. Dominez, ou, plutôt, apprenez que le règne de la terre touche à son terme. Votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter[1]. »

Cette impétueuse apostrophe annonçait clairement quelle allait être désormais l'attitude du clergé : il était décidé à se montrer tendant la tête au couteau. De son côté, Louis XVI en était venu à ne plus vouloir qu'une chose : paraître opprimé! Une émeute de quelques centaines de personnes, qu'on crut excitée par la cour elle-même, vint fort à propos fournir au monarque l'occasion de jouer ce rôle. En accordant sa sanction, au bruit de clameurs factieuses, il avait l'air de céder à la force, et sa conscience se payait de ce sophisme.

Le 26 décembre, à l'Assemblée, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la bataille est enfin gagnée, et une lettre signée Louis, contre-signée Duport-du-Tertre, est communiquée solennellement aux représentants du peuple. Le roi y expliquait le retard apporté à l'acceptation par des motifs de haute prudence. S'il se décidait maintenant, c'était parce qu'on avait paru élever sur ses intentions des doutes que lui rendait insupportables sa candeur. Il se confiait à l'Assemblée : en retour, il lui demandait sa confiance, bien sûr qu'il en était digne[2].

Jansénistes et voltairiens triomphaient : ils célébrèrent leur commune victoire, les premiers avec cette gravité un

[1] Barruel. *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 59 et 60.

[2] Séance du 26 décembre 1790.

peu farouche qui fut le caractère des presbytériens d'Écosse, les seconds avec une vivacité toute française.

Un petit drame domestique vint, en ce temps-là même, aiguillonner l'ardeur de celui que Voltaire, ressuscité, eût sans hésitation salué son lieutenant. Camille Desmoulins adorait une jeune fille charmante, Lucile Duplessis, et elle l'aimait. Depuis longtemps, les deux cœurs émus allaient au-devant d'une union à laquelle il ne restait plus, au mois de décembre 1790, le consentement des parents ayant été obtenu, qu'un seul obstacle, un seul, mais difficile à surmonter : la consécration du prêtre. Il fallut que, déposant son léger carquois et prenant un air contrit, Camille se présentât, pour obtenir d'être marié, à Pancemont, curé de Saint-Sulpice. Ce fut une curieuse entrevue, et quel dialogue! Tout d'abord, le curé demanda : « Êtes-vous catholique ?— Pourquoi cette question, monsieur? — Parce que si vous n'êtes pas catholique, je ne puis vous conférer un sacrement de la religion catholique. — Eh bien, oui, je suis catholique. — Non, monsieur, vous ne l'êtes pas, puisque vous avez dit dans un de vos numéros que *la religion de Mahomet était tout aussi évidente à vos yeux que celle de Jésus-Christ*. — Vous lisez donc mes numéros ? — Quelquefois. — Vous ne voulez donc pas, monsieur le curé, me marier? — Non, jusqu'à ce que vous fassiez une profession de foi catholique[1]. »

Camille Desmoulins recourut au comité ecclésiastique, apporta une consultation bien grave de Mirabeau. Mais le curé n'entendait pas admettre Mirabeau au nombre des Pères de l'Église : le licencieux auteur des *Révolutions de France et de Brabant* dut s'engager, 1° à rétracter ses impiétés passées; 2° à s'abstenir d'impiétés futures; 3° à

[1] Ceci est tiré d'une brochure publiée en 1792 sous ce titre : *Histoire des événements arrivés dans la paroisse de Saint-Sulpice pendant la Révolution*. M. Fleury cite le passage en question dans sa biographie sur Camille Desmoulins.

se confesser, oui, à se confesser! Miracle de l'amour ! il promit tout[1], et l'abbé Bérardier, son ancien proviseur de Louis-le-Grand, venant à son aide, le 29 décembre 1790, on le maria. Pour témoins à son contrat et à l'Église, Camille avait Robespierre et Brissot. Les témoins de Lucile étaient Sillery et Pétion[2]. Encore quelque temps, et Camille, après avoir poussé sur l'échafaud un de ses deux témoins, y sera conduit par l'autre; et elle y montera aussi, cette gracieuse jeune fille qui sourit maintenant sous sa couronne de fleurs; et ce Pétion, qui l'accompagne à l'autel, il n'échappera, lui, à la dévorante guillotine, que pour être trouvé dans les bois, à demi mangé par les loups! Oh! de quels coups dérisoires vous frappez vos serviteurs, justice éternelle! Avant la célébration, Bérardier prononça un discours très-touchant, à ce qu'il paraît, si touchant, que Camille Desmoulins se mit à pleurer. Pourquoi non? Il était assez artiste, pour avoir la sincérité... du moment. Mais Robespierre, l'homme aux convictions sérieuses et dures, n'était guère capable de comprendre cela : il ne put s'empêcher de lui dire : « Ne pleure donc pas, hypocrite[3]. »

De ces paroles, les ennemis de Camille Desmoulins ne manquèrent pas de se faire contre lui une arme empoisonnée. Et lui, plus soigneux de son renom révolutionnaire que de sa dignité, il s'empressa, par un redoublement de sarcasmes à l'adresse des prêtres, de détourner à son profit le cours des rires moqueurs. Il raconta gaiement de quelle manière il s'était trouvé pris « dans les filets de saint Pierre; » il déclara qu'après tout, le serment religieux qu'il avait prêté n'était qu'*accessoire*, le serment civique étant

[1] Voy. la brochure précitée.

[2] *Études révolutionnaires.* — Camille Desmoulins et Roch Mercandier, par M. Ed. Fleury, t. I, p. 185. — Paris, 1851.

[3] *Histoire des événements arrivés dans la paroisse de Saint-Sulpice pendant la Révolution.*

le *principal*, et le seul qui fût d'obligation étroite : sur quoi, il promettait au lecteur de mettre très-prochainement « la question à l'ordre du jour dans son conseil de conscience[1]. » En attendant, il écrivait :

« Plus de cardinaux de Rohan, de Bourbon, de Lorraine.

« Lugete, o veneres cupidinesque ! »

« Le savant bénédictin dom Carpentier raconte qu'un quidam ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, *lui requit qu'elle voulsît qu'il eût sa compagne charnelle*, ce qui lui fut accordé par elle, parce qu'il promit de lui donner une robe et chaperon, et de l'argent pour acheter des souliers et *aller à confesse le jour de Pâques*. Combien était grande l'avarice du fanatisme, puisqu'une fille de campagne était obligée de consentir au sacrifice de sa virginité pour payer au confesseur les cinq sous du temps pascal, en sorte qu'elle était forcée de faire la faute pour en avoir l'absolution[2] ! »

Non content de ce qu'il puisait dans son propre fonds, Camille Desmoulins prenait un plaisir extrême à donner du retentissement aux attaques d'autrui. Il circulait alors un livre scandaleux, tiré, disait-on, d'un manuscrit trouvé à la Bastille et intitulé : *La chasteté du clergé dévoilée, ou procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris*. Camille l'annonça, le vanta, en fit l'analyse; il raconta comment Sartine s'amusait à faire suivre, se glissant le soir, sous leurs manteaux, le long des maisons, les moines mal déguisés; comment il savait prendre au piége des allées obscures où leur chute avait été prévue, les prêtres libidineux, et avec quel bonheur il guettait par le trou des serrures l'imprudence de leurs amours : « C'est ainsi, ô M. l'abbé Aubert, que vous surprit un jour le commissaire Siribeau, comme Dieu surprit Adam au milieu de son pé-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 59.
[2] *Ibid.*

ché... C'était l'an 1758, le vendredi 7 janvier, ***dies Veneris***, jour de Vénus, vers les huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, maison de la dame Viard, au premier étage sur le devant... Vous aviez alors trente ans, M. l'abbé Aubert, et la composition de votre poëme des amours de Psyché vous avait mis en belle humeur[1]. »

Et Marat, quelle était son attitude? quel était son langage? Après avoir cité la lettre qui sanctionnait le décret du 27 novembre, il publiait une adresse de lui, Marat, à Louis XVI, dans laquelle il osait dire que le roi ne méritait point d'être cru sur parole; et, à la suite d'un violent résumé des faits imputables au monarque : « Tel est le tableau fidèle de votre conduite, sire, depuis dix-huit mois. Soyez donc votre premier juge, et dites-nous, si vous en avez le courage, si un pareil roi mérite d'autres noms que ceux d'*automate stupide* ou de *perfide trompeur*[2] *?* »

Du reste, rien de plus remarquable que la réserve de Marat touchant cette CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ autour de laquelle on faisait alors tant de bruit. C'est à peine s'il en parle. Dans son 311e numéro, il la recommande au zèle des sections, qu'il invite à se réunir; mais c'est comme en passant, et il est clair qu'ici l'affaire du clergé n'est pour lui qu'un des mille moyens de prouver cette *nécessité d'un soulèvement général* dont chaque matin il entretient les faubourgs. Qu'on parcoure *l'Ami du Peuple* durant les mois de novembre et de décembre 1790 : on sera frappé de ce silence de Marat à l'égard des prêtres. Tandis qu'ils occupent et semblent remplir tout le champ de bataille où se heurtent les forces diverses de l'opinion, ce qu'il dénonce, lui, ce qu'il maudit, ce contre quoi il veut qu'ait lieu un *soulèvement général*, un soulèvement immédiat terrible et décisif, c'est l'organisation de la bourgeoisie en gardes nationales, c'est la grande et abominable intrigue

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 59.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 324.

ourdie, selon lui, contre la Révolution par Lafayette, qu'il livre sous le nom de *divin Mottié* à la risée du peuple, et dont il met la popularité en lambeaux.

C'était le 4 janvier 1791 qu'aux termes du dernier décret concernant la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, devaient prêter serment. Le nombre des prêtres soumis à cette formalité solennelle était de trois cents[1]. Ceux d'entre eux qui siégeaient au côté gauche prévinrent le jour marqué par le serment le plus absolu. L'abbé Grégoire avait donné le signal. Barruel, dans son *Histoire du clergé*, prétend que le nombre de ces prêtres fidèles à la Révolution s'élevait à trente environ[2] : c'est une erreur, ils étaient soixante-cinq[3].

Restaient ceux qui, pour se prononcer, attendaient le jour légal, et, parmi eux, vingt-neuf évêques[4].

On se prépara, de part et d'autre, à la lutte; mais il était manifeste que, de part et d'autre, on en redoutait l'issue.

L'évêque de Clermont essaya de l'éluder, en proposant une formule de serment conçue avec beaucoup d'art : les prêtres auraient juré le maintien de la Constitution, exception faite des matières qui relèvent spécialement de l'autorité de l'Église. Cette formule ayant été rejetée, on l'imprima, et elle fut répandue à profusion dans Paris[5].

De leur côté, les révolutionnaires ardents demandaient aux passions, diversement excitées, un appui contre des

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 61.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. leurs noms dans la liste publiée, t. VIII, p. 195, 196 et 197 de l'*Histoire parlementaire*.

[4] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 61.

[5] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. XXXV

résistances prévues. Dans l'ombre des bureaux, au ministère de la justice, une invisible main écrivit en tête du décret du 27 novembre, ces mots que l'Assemblée n'avait point votés : *sous peine à tout ecclésiastique, d'être déclaré perturbateur du repos public et poursuivi comme tel*[1]. La falsification avait eu pour but évident d'irriter le peuple contre les prêtres, de les intimider : comment fut-elle possible? Par quelle singulière inadvertance, le maire de Paris fit-il afficher sur tous les murs de la capitale la loi ainsi altérée? C'est ce qu'on ne sut jamais. Seulement, Duport-du-Tertre écrivit, à cette occasion, à l'Assemblée, une lettre où, après avoir rejeté tout le mal sur une erreur de bureau, il allait au-devant de la responsabilité avec beaucoup de candeur et de noblesse[2].

Cependant, le jour de l'épreuve est arrivé. L'abbé Grégoire, qui la sait épineuse, s'est étudié à ménager une échappatoire aux consciences qui seraient disposées à se tromper elles-mêmes. « Le serment qu'exige l'Assemblée, dit-il, ne doit point effrayer les consciences timorées. L'Assemblée n'exige pas un assentiment intérieur. » Cette étrange assertion soulève le côté droit, on s'indigne, on murmure. Qui réparera le mauvais effet produit par d'aussi regrettables paroles? Qui les expliquera d'une manière honorable? Mirabeau dit : « L'Assemblée n'a aucun empire sur les consciences, elle déclare seulement l'incompatibilité de telle fonction avec tel serment. » Puis, il ajoute : « Je ne serais pas monté à cette tribune, si on ne lisait sur les murs des carrefours de Paris une affiche inconstitutionnelle, inique même. On y déclare perturbateurs du repos public les ecclésiastiques qui ne prêteront pas le serment décrété. L'Assemblée n'a jamais permis une telle

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 5.

[2] « Je ne refuse pas, disait-il, de devenir le premier exemple de la responsabilité ministérielle. » — *Ibid.* Voy. aussi à cet égard les *Révolutions de Paris*, n° 78.

affiche. Celui qui dit : Je ne puis prêter serment et je donne ma démission, n'est certainement pas coupable. »

L'explication était à la fois honorable et habile : plusieurs curés déjà se montrent ébranlés, les évêques se troublent, Maury s'élance vers la tribune. Des cris de fureur la lui interdisent. « Frappez, mais écoutez, » s'écrie-t-il. Un grand tumulte s'éleva. Les uns voulaient que l'éclaircissement donné par Mirabeau fût inséré au procès-verbal ; les autres qu'on passât outre. « Jurez, jurez, » répétaient en chœur les révolutionnaires. Soudain arrive du dehors le bruit de menaces affreuses : *A la lanterne, ceux qui refusent le serment ! à la lanterne !* Suivant les écrivains du clergé, ces hurlements étaient poussés par « des brigands aux gages des meneurs[1] » et venaient des Tuileries ; suivant les écrivains du parti adverse, ils ne partaient pas de la terrasse des Feuillants où tout était fort tranquille, mais d'une cour de ce couvent, où des misérables avaient été apostés pour faire croire qu'on opprimait les ministres de la religion[2]. Quoi qu'il en soit, c'est au milieu d'une émotion extraordinaire que le président se lève, tenant à la main la liste des prêtres non encore assermentés. Le premier qu'on appelle est Bonnac, évêque d'Agen. La salle tout à l'heure si pleine de bruit, est maintenant dans un profond silence ; une anxiété tragique se peint sur tous les visages. L'évêque d'Agen, avec une douceur modeste : « Je suis fâché, messieurs, de ne pouvoir faire ce que vous exigez de moi. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune ; j'en donnerais à la perte de votre estime. » On appelle Fournet, prêtre du même diocèse, et il répond : « Je suivrai mon évêque partout, même au supplice, comme le diacre Laurent suivit le pape Sixte. » Puis, Leclerc, curé de la Combe : « Je suis né catholique, je veux mourir dans

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 64.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 78.

cette foi. Je ne prêterai point le serment. » La gauche éclate alors ; on aperçoit qui s'agitent avec violence, Camus, Treilhard, Voidel, les voltairiens, les jansénistes, ceux-ci surtout. Pour faire cesser un spectacle dont la solennité les irrite, dont la portée les inquiète, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal et à ces sommations individuelles. Mais craignant de perdre une semblable occasion de rendre témoignage à sa foi, et plein d'un empressement qui allége le poids de ses années, Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, s'avance vers la tribune, et là, en face du président : « J'ai soixante-dix ans, dit-il ; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai tâché de faire tout le bien que je pouvais. Accablé d'ans et d'infirmités, je ne déshonorerai pas ma vieillesse. Je refuse. » C'était trop braver « des hommes accoutumés à voir la royauté elle-même plier sous leurs décrets[1]. » Ils quittent leurs siéges, se réunissent en groupes au milieu de la salle, regagnent leurs places, les quittent de nouveau, se consultent, tandis que, immobiles, orgueilleux, souriants, les évêques semblent se féliciter au fond de leur âme d'avoir à lancer à la Révolution le défi des anciens confesseurs. Enfin[2] une sommation générale est requise. « Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le serment. » Pas de réponse. Le triomphe moral du clergé était complet dans l'Assemblée, et le fanatisme de Camus portait ses fruits.

C'est ce que comprirent amèrement les révolutionnaires éclairés. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, successeurs de Loustalot, regrettèrent en termes très-vifs qu'on eût imaginé d'imposer aux prêtres un serment dont le moindre défaut était d'être superflu, et qui n'était propre

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 61.

[2] Cette mémorable séance du 4 janvier 1791 est fort mal rendue dans l'*Histoire parlementaire*. Pour en bien saisir la physionomie, il faut consulter, en les rapprochant, le récit de Ferrières dans ses Mémoires, t. II,

qu'à faire plaindre le clergé[1]. Mais, l'acte une fois accompli, il ne restait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. Aussi les écrivains patriotes poussèrent-ils à la prestation du serment avec une ardeur infatigable. « Il arrive, disait Camille Desmoulins, une multitude de serments ecclésiastiques. Des districts entiers envoient les serments de tous leurs fonctionnaires publics, sous une seule enveloppe[2]. » Bailly ne dédaigna pas d'aller en personne solliciter l'acceptation de Marduel, curé de Saint-Roch. Ce dernier refusant de se rendre, « Il est donc bien vrai, lui dit le maire de Paris, que les décrets sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ sont contraires à la religion catholique? — Très-vrai. — Eh bien, en ce cas-là, s'il dépendait de moi, la religion catholique n'existerait plus en France[3]. » L'auteur qui rapporte ce curieux dialogue, ajoute que les Jacobins n'omirent rien pour faire croire le nombre des jureurs considérable à Paris; il assure qu'ils en firent une liste de six cents; il prétend que, dans le but de tromper le peuple, on alla jusqu'à faire paraître sur les marches des autels, habillés en prêtres, des ramoneurs de cheminées, des savoyards[4]. »

A son tour, le clergé, au dire de ses adversaires, entassait artifices sur artifices pour intéresser le peuple en sa faveur. Les uns faisaient vendre leurs meubles à la porte de leurs paroisses, les autres se coalisaient de manière à faire manquer le service divin[5].

Ce qui est certain, c'est que, de toutes les villes de France, Paris fut celle qui fournit le plus de prêtres ani-

liv. VIII; celui de l'abbé Barruel, dans son *Histoire du clergé*, p. 61-67, et celui de Bertrand de Molleville, dans ses *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. XXXV.

[1] N° 78.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 60.

[3] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution*, t. I, p. 73.

[4] *Ibid.*, p. 79.

[5] *Révolutions de Paris*, n° 80.

més de l'esprit de la Révolution. Ils le respiraient, cet esprit puissant, dans l'air même dont ils étaient enveloppés. « Un prêtre, en quittant sa paroisse, va chez son père, honnête artisan, qui le chasse, en lui disant qu'il ne le reconnaîtra pour son fils que lorsqu'il aura prêté le serment[1]. » Peu de curés néanmoins se soumirent à la loi : ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint-Séverin, de Saint-Benoît, de Saint-Germain-l'Auxerrois, refusèrent de la manière la plus formelle. Ce fut principalement parmi les vicaires et les jeunes ecclésiastiques que la Révolution trouva des recrues. Un prêtre de Saint-Sulpice[2], Jacques Roux, fit cette belle déclaration : « Je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une révolution qui est venue reconnaître les hommes égaux entre eux, comme ils le sont de toute éternité devant Dieu[3]. »

Au premier rang des prêtres qui, à Paris, s'étaient empressés de jurer, figurait l'évêque d'Autun, Talleyrand : on parla de le faire évêque de Paris, et aussitôt coururent sur son compte mille accusations dégradantes, dont sa vie malheureusement ne démentait qu'une partie. On lui imputait notamment de fréquenter les maisons de jeu et d'y avoir gagné six ou sept cent mille livres. Dans une lettre adressée à la *Chronique de Paris*, et par laquelle il repoussait l'évêché que quelques-uns demandaient pour lui, on lit au sujet des bruits qui viennent d'être mentionnés : « Voici l'exacte vérité : j'ai gagné en six mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société ou au club des échecs, environ trente mille francs... Je me blâme comme homme particulier et encore plus comme législateur, et je me fais un devoir de l'avouer; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir

[1] *Révolutions de Paris*, n° 80.

[2] Ce qui n'a pas empêché l'abbé Barruel de prétendre, t. I, p. 78, que *sur quarante prêtres qui desservaient Saint-Sulpice, pas un ne jura.*

[3] *Révolutions de Paris*, n° 80.

aucun tort, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître. » Sur quoi, Camille Desmoulins ne manqua pas d'écrire : « L'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages de la primitive Église, et même la confession publique[1]. »

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le clergé s'attachait à bouleverser les provinces. Non contents de retenir leurs fonctions, en refusant le serment, les évêques publiaient des mandements incendiaires; ils déclaraient nuls les baptêmes et ordinations que pouvaient faire les ecclésiastiques désignés pour les remplacer; ils retiraient aux prêtres dociles à la loi, et le pouvoir de confesser, et celui d'absoudre; ils les dénonçaient, sous le nom d'*intrus*, à la haine des dévots; ils tenaient suspendues sur la tête des fidèles qui suivraient les nouveaux pasteurs, toutes les foudres de l'excommunication. Malheur à la jeune fille qui se laisserait marier par un prêtre jureur : c'était une concubine! malheur à l'enfant né d'un tel mariage : c'était un bâtard[2]! Ici, l'évêque de Châlons ordonnait aux fidèles d'en appeler à un concile national; là, l'évêque de Strasbourg imprimait que le clergé n'avait de compte à rendre qu'à Dieu[3]. Dans certains couvents, on exigea, des jeunes pensionnaires, une prière à Dieu en faveur de ces pauvres prêtres dépouillés, disait-on, par la nation[4]. Puis, venaient mille momeries destinées à émouvoir les populations ignorantes, et, par exemple, l'exposition de crânes qui laissaient voir, grâce à un habile emploi du phosphore, une lumière bleue rayonnant autour de l'orbite creux où avaient été les yeux[5]. Ou bien, ils s'entouraient d'une misère d'apparat,

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.
[2] Voy. le témoignage, certes peu suspect, de Ferrières, dans ses *Mémoires*, t. II, liv. VIII, p. 215 et 216. Collection Berville et Barrière.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 79.
[4] *Ibid*.
[5] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 61.

témoin ce vicaire qui, à Nancy, allait se promener sur le Pont-Rouge avec une soutane déchirée, un rabat sale et des sabots aux pieds[1].

Rien de plus habile, d'ailleurs, que le langage tenu aux gens de la campagne par les prêtres rebelles : « Ce ne sont pas, disaient-ils, les cérémonies qu'on vous laisse qui font l'essence de votre culte. Ce n'est point parce que je conserve une soutane, un surplis et tous ces ornements, que je puis vous dire la messe ou vous absoudre. Un comédien peut venir parmi vous s'habiller comme moi et faire devant vous les mêmes cérémonies. Elles n'auront aucun effet spirituel. Si un valet, dans la maison, s'habillait comme le maître, et se mettait à commander, il vous tromperait : il en serait de même des pasteurs qui viendraient à vous, d'après les lois de l'Assemblée[2]. »

Cela parlait aux cœurs simples. Il y eut des scènes touchantes. En certains endroits, on vit le peuple en larmes autour de son curé, le conjurant de ne point abandonner la paroisse. A Champeron, les paroissiens signèrent entre eux l'engagement de chasser tout prêtre qui se souillerait par un serment schismatique; et à Kernfantin, l'*intrus* s'étant présenté à l'église, les paroissiens l'y laissèrent tout seul[3].

Devant une résistance aussi générale, aussi vive, les révolutionnaires, on le pense bien, ne restaient pas inactifs. Aux mandements, aux instructions, aux lettres pastorales, ils opposèrent des écrits funestes pour le sacerdoce, des contes licencieux de moines et de religieuses, des caricatures où les abbés paraissaient tantôt avec des formes ridicules, tantôt dans des postures indécentes, des dialogues

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 61.
[2] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 70.
[3] *Ibid.*, p. 76, 77.

enfin que des hommes à voix sonore et montés sur des tréteaux débitaient au passant[1].

Or, ces moyens-là aussi réussissaient; ils accoutumaient beaucoup d'esprits à mépriser ceux qui longtemps avaient été l'objet d'une vénération sans réserve; et s'il y eut des villages fidèles à l'ancien pasteur, combien d'autres se donnèrent au nouveau! Il faut entendre Camille Desmoulins sur ce sujet, un de ceux dont s'amusait le plus volontiers son génie moqueur :

« Nulle part le décret de l'Assemblée nationale n'a été *sanctionné* par le peuple aussi plaisamment qu'à Ruel. M. le curé monte en chaire et ne dissimule pas qu'il est décidé à refuser. Les paroissiens ne s'amusent pas à l'interrompre; mais une partie de l'auditoire s'écoule. Tandis que le pasteur s'échauffe et se démène en son surplis, on déménage le presbytère avec la plus grande précaution, afin de ne rien casser ni endommager, et tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou est mis sur des charrettes. Le sermon fini, M. le curé descend. On s'empresse autour de lui, on lui serre la main, on lui frappe sur l'épaule : « Adieu, monsieur le curé, adieu! — Qu'est-ce, mes « chers paroissiens, et pourquoi ces tendres adieux? » Il sort de l'église. Son étonnement redouble. Il voit le déménagement fait, Javotte en pleurs, déjà dans la charrette et qui faisait en vain son serment. « Où comptez-vous allez coucher, monsieur le curé? — A Fontaine- « bleau, » répond l'aristocrate, le cœur gros de soupirs. Pendant que M. le vicaire rit, que le maître d'école a la larme à l'œil en disant adieu à Javotte, que notre gouvernante jure contre la lenteur du courrier de Rome, et M. le curé contre la précipitation des citoyens actifs, le charretier jure après ses chevaux, qui entraînent M. le curé. Il a déjà perdu de vue son clocher, et ses paroissiens goguenards lui

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 217. Collection Berville et Barrière.

crient encore de loin : « Adieu, M. le curé ! portez-vous bien, M. le curé ! M. le curé, bon voyage[1] ! »

Malheureusement, on n'eut point partout aussi bon marché de l'obstination des prêtres réfractaires. Là où ils se sentaient appuyés, leur attitude fut hautaine, indomptable, et attira sur eux de ces coups moins funestes en général à celui qui les reçoit qu'à celui qui les frappe. Dès qu'on put croire qu'il y avait des martyrs, il y eut des fanatiques. De quel sentiment d'horreur ne devaient pas être pénétrées des âmes depuis longtemps habituées à n'adorer Dieu que dans le prêtre, quand on leur parlait de curés forcés de fuir, poursuivis jusqu'au fond des forêts et traqués comme des bêtes fauves? Un historien ecclésiastique assure qu'en Bretagne, des prêtres réduits à la fuite, tombèrent épuisés dans les bois, si bien qu'on trouva au milieu des broussailles leurs cadavres en lambeaux[2] ! Ailleurs, il arrivait que, couverts de leurs écharpes, entourés de piques ou de baïonnettes, les magistrats se rendaient à l'église, et, dans le sanctuaire qu'ils semblaient de la sorte violer, imposaient le serment[3]. En Champagne, le curé de Sept-Saux fut tué en chaire d'un coup de fusil[4].

Au milieu d'une société régie par des lois auxquelles tous doivent obéissance, c'est une chose bien étrange et bien dangereuse que l'existence d'une classe particulière de citoyens étroitement unis entre eux, se conformant à des règles spéciales, qu'ils jugent d'un ordre supérieur à celui des lois communes, reconnaissant un souverain étranger et recevant leur mot d'ordre du dehors : il arriva que, plus tard, pour donner à la résistance de la masse du clergé un ensemble formidable, un ordre parti de Rome suffit. Les révolution-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 61.

[2] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 78.

[3] *Ibid.*, p. 72

[4] *Ibid.*

naires eurent beau tourner en ridicule le bref du pape qui condamnait l'œuvre de l'Assemblée, ils eurent beau le brûler publiquement au Palais-Royal, avec un mannequin représentant le pape lui-même revêtu de ses habits pontificaux[1]; ce bref n'en resta pas moins doué d'une puissance terrible. Le fait est que, sur cent trente-huit évêques ou archevêques français, quatre seulement jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun; Brienne, archevêque de Sens; Jarente, évêque d'Orléans, et Savines, évêque de Viviers[2]. Quant aux curés ou vicaires qui furent constants dans le refus, on n'en porte pas le chiffre à moins de cinquante mille[3]!

D'après cela, on juge s'il devait être facile de trouver le nombre de prêtres nécessaire pour remplir les postes vacants! D'autant que les jureurs eux-mêmes reculèrent quelquefois, au moment d'affronter le nom d'*intrus*. Il y eut des paroisses où l'on nomma jusqu'à sept ou huit fois, sans qu'aucun des élus se pût résoudre à accepter[4].

Hâtons-nous d'ajouter que, pour répandre parmi les *intrus* une terreur pieuse, les *réfractaires* ne négligeaient rien. Ils racontèrent triomphalement que d'Expilly ayant été élu le jour de la Toussaint, le tonnerre gronda pendant toute la durée de l'élection, et que, lorsqu'il alla prendre possession de son siége constitutionnel, monté sur un char et entouré d'une garde nombreuse, la terre se couvrit tout à coup de ténèbres, quoique le soleil eût encore deux heures à se montrer sur l'horizon et que pas un nuage ne fût au ciel[5]. « Saives, écrit l'abbé Barruel, Saives, premier évêque *intrus* de Poitiers, éprouva plus

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 218. Collection Berville et Barrière.

[2] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 80.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 89 et 90.

[5] *Ibid.*, p. 90 et 91

visiblement encore la colère des cieux. A peine sur le siége de l'intrusion, au milieu de son conseil, il venait d'exhaler ses fureurs et se disposait à signer le décret de sa haine, l'interdit général sur les prêtres fidèles... Il tomba mort, et sa main droite serrée, son bras roidi, montrèrent longtemps la rage de son dernier soupir[1]. »

Le lendemain du jour où les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, avaient d'une manière si imposante refusé de prêter serment, Mirabeau écrivait secrètement au comte de La Marck : « L'Assemblée est *enferrée*, mon cher comte... Si elle croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes[2]. » Ainsi, Mirabeau paraissait enchanté des embarras que la Constitution civile du clergé allait créer. De fait, dans les notes astucieuses qu'à cette époque il adressa à la cour, il ne cesse d'insister sur l'adoption de tous les moyens qui seraient de nature à compromettre l'Assemblée, à la décrier, à l'avilir, à l'*enferrer*. Et cependant, pour calmer les troubles nés de la vacance des siéges, pour diminuer conséquemment les embarras de l'Assemblée, il proposa et fit adopter des mesures qui consistaient : 1° à réduire le temps pendant lequel il fallait avoir rempli le ministère ecclésiastique dans un diocèse, avant d'être élu soit évêque, soit curé; 2° à donner aux électeurs la faculté de choisir les pasteurs dans tous les départements, au lieu de circonscrire leur choix dans les limites d'un district ou d'un diocèse[3]. Ce n'était pas détruire entièrement le mal, mais c'était y remédier autant que possible, et par là Mirabeau suivait une marche tout à fait opposée au système machiavélique qu'en secret il recommandait à

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, p. 91 et 92.
[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 365 et 366. — Paris, 1851.
[3] Séance du 7 janvier 1791.

la cour! Quoi donc! était-ce la cour qu'il trahissait? Était-ce le peuple? Hélas! il les trahissait l'un et l'autre. Tour à tour emporté par ses passions, que la contre-révolution attirait, et par son génie, qui appartenait à la liberté comme la lumière appartient au soleil, il succombait misérablement à l'impossibilité de servir deux maîtres, et ne pouvait réussir à mettre un peu de logique dans ses perfidies.

On va en voir une preuve nouvelle et bien frappante.

Convaincue de la nécessité d'éclairer, sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les esprits que de toutes parts les prêtres s'étudiaient à abuser, l'Assemblée avait décidé que le comité ecclésiastique rédigerait une *Adresse* aux Français[1]. Mirabeau, qui n'était pas membre du comité, s'empara de l'occasion et rédigea un projet. Nous avons ce travail sous les yeux : rien de plus profondément senti, de plus noblement exprimé. L'abbé Lamourette y mit la main, dit-on[2], et il est permis de le croire; car, à côté de ces fortes paroles et de ces traits de feu que, seul, Mirabeau était capable de trouver, on y remarque une onction religieuse, une tendresse de cœur, par où la collaboration de Lamourette semble en effet se révéler. Les auteurs de l'*Adresse* commencent par justifier l'Assemblée de n'avoir pas voulu déclarer la religion catholique *religion nationale:* « Dieu n'a pas créé le christianisme, ce grand flambeau, pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir

[1] Séance du 7 janvier 1791.

[2] Étienne Dumont affirme dans ses *Souvenirs* que les discours de Mirabeau sur la *Constitution civile du clergé* furent l'ouvrage de l'abbé Lamourette, et le fils adoptif de Mirabeau ne paraît mettre en doute que ce qu'il y a de trop absolu et de trop étendu dans cette assertion. Voy. les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 247.

pas déclaré que le soleil est l'*astre de la nation*, et que nul autre ne sera reconnu devant la loi pour régler la succession des jours et des nuits[1]? » L'*Adresse* défend ensuite le principe des élections populaires, en l'appuyant sur des citations du texte sacré; elle fait revivre le souvenir des intrigues auxquelles la plupart des évêques, dans les temps modernes, avaient dû la crosse et la mitre; elle établit, par les usages de la primitive Église, le droit du pouvoir temporel à circonscrire comme il lui plaît les évêchés; elle trace un magnifique tableau de l'avenir que les lois nouvelles promettent à la vraie religion, celle des hautes intelligences et des cœurs purs : « *O Israël! que vos tentes sont belles! O Jacob, quel ordre, quelle majesté dans vos pavillons*[2] *!* »

Ce fut le 14 janvier 1791 que Mirabeau lut à l'Assemblée son projet d'adresse, communiqué, disait-on, au comité ecclésiastique et adopté par lui avec quelques légères modifications. Mais il arriva que les principes émis parurent, même aux jansénistes, d'une hardiesse effrayante; l'admiration philosophique professée pour la sublimité de l'Évangile les blessa comme une réminiscence trop libre du *Vicaire savoyard* et comme un déguisement du déisme. Pendant que Mirabeau lisait, l'agitation de Camus était visible. A ces mots de l'*Adresse :* « Il y a un mois, les chrétiens éclairés se demandaient où était la religion de leurs pères, » il ne put se contenir davantage et s'écria : « On ne peut entendre cela!... Il y a là dedans des abominations! » Regnault de Saint-Jean d'Angely ayant alors observé que peut-être le travail avait subi des changements depuis qu'il avait été remis au comité, Mirabeau, dont la loyauté était mise en question par ce doute, demanda que le bureau constatât l'état actuel de l'Adresse, et il fit cette fière déclaration : « Il n'y a pas là une ligne, pas une

[1] Voy. *Histoire parlementaire de la Révolution franç.*, t. 8, p. 363-384.
[2] *Ibid.*

expression, dont mon honneur et ma tête ne répondent. » La séance fut levée; le comité ecclésiastique, réuni aux comités d'*aliénation*, des *rapports* et des *recherches*, substitua un travail, qui lui était propre, à celui de Mirabeau, dont, après tout, il ne différait pas d'une manière essentielle, et ce nouveau travail, présenté le 21 janvier 1791, fut adopté sous le nom d'*Instruction sur la Constitution civile du clergé*[1].

Ce jour-là même, Mirabeau écrivait à la cour :

« On ne pouvait pas trouver une occasion plus favorable de coaliser un grand nombre de mécontents, de mécontents d'une plus dangereuse espèce, et d'augmenter la popularité du roi aux dépens de celle de l'Assemblée nationale.

« Il faut pour cela :

« 1° Provoquer le plus grand nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics à refuser le serment;

« 2° Provoquer les citoyens actifs des paroisses, qui sont attachés à leurs pasteurs, à se refuser aux réélections;

« 3° Porter l'Assemblée nationale à des moyens violents contre ces paroisses...

« 4° Empêcher que l'Assemblée n'adopte des palliatifs qui lui permettraient de reculer d'une manière insensible et de conserver sa popularité;

« 5° Présenter en même temps tous les projets de décrets qui tiennent à la religion, et surtout provoquer la discussion sur l'état des juifs d'Alsace, sur le mariage des prêtres et sur le divorce, pour que le feu ne s'éteigne point par défaut de matières combustibles;

« 6° Joindre à cet embarras celui d'un sacre d'évêque;

« 7° S'opposer à toute *Adresse* où l'on énoncerait que l'Assemblée n'a pas voulu toucher au spirituel;

[1] Voy. la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 369-374.

« 8° Quand on en serait venu à l'emploi de la force publique, provoquer des pétitions dans les départements pour s'y opposer[1]. »

Voilà dans quels piéges honteux Mirabeau voulait qu'on fît tomber une assemblée dont, en ce moment-là même, il briguait la présidence ! Ses abominables conseils étaient, du reste, superflus. Les prêtres, par malheur, n'avaient pas besoin que la cour les aidât à bouleverser le royaume, et Cazalès ne caractérisa que trop bien les maux déposés au fond de la constitution civile du clergé, lorsque, le 26 janvier 1791, dans un des plus vifs discours qui fussent jusqu'alors tombés de sa bouche éloquente, il s'écria :

« Plût à Dieu que la nation tout entière pût tenir en cette enceinte ! Le peuple de France nous entendrait, il jugerait entre vous et moi. Je vous dis qu'un schisme se prépare. Je vous dis que le corps des évêques et la grande majorité du clergé inférieur jugent l'obéissance à vos décrets attentatoire aux principes de la religion. Je vous dis, je vous dis que ces principes sont supérieurs à vos lois. Chasser les évêques de leurs siéges et les prêtres de leurs paroisses est un mauvais moyen, croyez-moi, de vaincre leur résistance. Pensez-vous donc que les évêques chassés n'excommunieront pas leurs successeurs ? Pensez-vous que les fidèles ne demeureront pas en grand nombre attachés à leurs anciens pasteurs et aux préceptes éternels de l'Église ? Voilà donc le schisme qui se déclare, voilà les disputes religieuses qui commencent. Le peuple doutera de la validité des sacrements ; et tremblez de voir se retirer de lui cette religion sublime qui prenant l'homme au berceau et l'accompagnant jusqu'à la tombe, lui ménage la plus douce des consolations dans les misères de cette vie. Ainsi les victimes de la Révolution se multiplie-

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 374 et 375. Quarante-troisième note de Mirabeau pour la cour.

ront, et le royaume sera divisé. Vous verrez les catholiques errer sur la surface de l'empire, à la suite de leurs ministres persécutés, qu'ils accompagneront jusque dans les cavernes et les déserts. Vous les verrez réduits à cet état d'oppression et de misère où les protestants furent plongés par la révocation de l'édit de Nantes. Ah! si vous n'êtes pas insensibles aux malheurs que vous déchaîneriez de la sorte sur votre pays, si vous l'aimez, prenez du temps, attendez l'approbation de l'Église de France, attendez, attendez! »

Avant Cazalès, Montlosier avait dit :

« Je ne crois pas que les évêques puissent être forcés d'abandonner leurs siéges. Si on les chasse de leurs palais, ils se retireront dans des cabanes. Si on leur enlève leurs crosses d'or, ils en prendront de bois ; et, après tout, c'est une crosse de bois qui a sauvé le monde[1]. »

Mais à ce bois sauveur, pourquoi donc les prêtres avaient-ils substitué l'or?...

[1] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. XXXV.

CHAPITRE VII

LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI

Fausseté de Louis XVI; une lettre de lui au roi de Prusse. — Changement dans le système politique de l'Europe. — Histoire des circonstances qui amènent ce changement. — Rapprochement entre Léopold et Frédéric-Guillaume, en haine de la Révolution française. — Congrès de Reichenbach. — Paix de Vérela entre Catherine II et le roi de Suède. — Tous les souverains, l'œil fixé sur la France. — Les calomniateurs de la Révolution française en Europe : Calonne, Lally-Tollendal, Burke. — Pamphlet furieux lancé par Burke; immense impression qu'il produit. — Concert des rois pour complimenter l'auteur. — Que ce fut le premier coup de canon réellement tiré contre la France. — Les Autrichiens à Bruxelles. — Louis XVI songe à s'enfuir. — Plan de politique intérieure soumis secrètement à la cour par Mirabeau. — Correspondance occulte de Louis XVI avec Bouillé. — Machinations du comte de Provence. — Troubles à Aix. — Complot découvert à Lyon. — Sanglante affaire à la Chapelle. — Bruits d'émigration; inquiète vigilance exercée sur les routes. — Les tantes du roi sortent de Paris. — Agitation universelle. — Le peuple au Luxembourg. — Hypocrisie du comte de Provence. — Voyage tumultueux à Vincennes pour démolir le donjon. — Une loi contre l'émigration, discutée. — Grand rôle de Mirabeau dans cette circonstance. — Incident des *chevaliers du poignard*. — Une séance du club des Jacobins. — Que c'est le SALUT DE L'HUMANITÉ et non le SALUT DU PEUPLE qui est la suprême loi. — Réalité et importance tragique de cette distinction.

Dans le grave et solennel document par lequel Louis XVI avait annoncé à l'Assemblée nationale qu'il *acceptait* le décret sur le serment des prêtres, il s'était exprimé en ces termes : « ..... Puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devait éloigner, ma confiance en l'Assemblée nationale m'engage à *accepter*. Il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée na-

tionale et moi. Elle est nécessaire; je la mérite; j'y compte[1]. »

Cette déclaration, qui semblait témoigner si hautement de l'émotion d'un cœur sincère, Louis XVI la signait le 26 décembre 1790. Eh bien, trois jours, rien que trois jours auparavant, il avait adressé en secret à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

« J'ai appris par M. Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle : elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection : c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce

[1] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 193 et 194.

qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère, de Votre Majesté,

« Le bon frère,

Signé : Louis[1]. »

Et dans ses communications à l'Assemblée, Louis XVI se montrait indigné des doutes qu'on élevait sur ses intentions « que la droiture connue de son caractère devait éloigner ! »

Il n'avait pas, du reste, attendu si tard pour recourir aux souverains : dès le mois d'octobre, il avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main, et, depuis, comme on en trouve la preuve dans la missive qui précède, il avait fait passer, en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, l'autorisation de traiter avec les diverses puissances, du rétablissement de son autorité légitime[2].

De pareilles ouvertures avaient-elles chance d'être accueillies d'une manière favorable? Une coalition des rois en faveur de Louis XVI et contre la Révolution française était-elle possible, alors que la Russie et l'Autriche se trouvaient engagées contre les Turcs dans une guerre à outrance, alors que Catherine II et Gustave III étaient aux prises, alors que l'Angleterre et la Prusse s'unissaient pour contre-balancer l'alliance, devenue effrayante, des

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 94 et 95. Paris, 1831.
[2] *Ibid.*, 93.

deux grandes cours impériales, celle de Saint-Pétersbourg et celle de Vienne? Voilà ce qui ne saurait être bien expliqué que par un tableau rapide des circonstances qui, dans le cours de moins d'une année, changèrent de fond en comble[1] tout le système politique de l'Europe.

Nous avons dit où en était ce système, lorsqu'au mois de février 1790, Léopold succéda, sur le trône d'Autriche, au célèbre et infortuné Joseph II. A cette époque, des complications inouïes détournaient du spectacle de la Révolution française les regards de tous les souverains. La Russie et l'Autriche ayant associé, pour la ruine de l'empire ottoman, leurs passions et leurs drapeaux, toute l'Europe avait été saisie d'épouvante. C'était trop, dans un seul plateau de la balance, que le poids des deux cours impériales aussi étroitement unies, et l'on citait comme un avertissement dont il fallait se hâter de profiter, cette orgueilleuse bravade de Catherine : « *Si les Anglais viennent brûler Cronstadt, et me forcent d'abandonner Saint-Pétersbourg, eh bien, je me retirerai à Constantinople*[2]. »

Héritier des vastes desseins du grand Frédéric, le ministre prussien Hertzberg s'était, plus que tout autre, ému de cette alliance des Autrichiens et des Russes, et il s'était juré de la rendre vaine, dût l'Europe entière brûler. Par ses soins et ceux de l'agent anglais, M. Ewart, une vaste alliance fut formée entre l'Angleterre, la Porte, la Pologne et la Suède. Pour la Prusse, il s'agissait d'abaisser l'Autriche; et, quant à l'Angleterre, toujours fidèle à son génie, elle voyait, dans l'affranchissement des Polonais, l'avantage de faire prendre la route de ses ports aux nombreuses productions commerciales et navales

[1] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Aspect de l'Europe*.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 63.

d'une importante contrée[1]. Il arriva donc, que sous prétexte de protéger l'indépendance politique de l'Europe, mais en réalité dans des vues de cupidité ou d'ambition, un immense cordon militaire fut établi, qui, partant des extrémités de la Grande-Bretagne, s'étendait jusqu'aux rives de l'Hellespont, à travers la Hollande, la Prusse et d'autres États moins considérables.

Hertzberg se mit à l'œuvre avec une sorte d'activité sauvage. Il enflamma la haine des Belges contre l'Autriche; il poussa les Hongrois à donner à leurs griefs le ton de la menace; il encouragea la Pologne à secouer le joug des Russes; il applaudit au chevaleresque Gustave III tirant, à son tour, l'épée contre eux; enfin, il offrit un point d'appui assuré à ce fanatisme des Turcs que la grandeur de leurs périls avait élevé aux proportions de l'héroïsme. De son côté, l'Angleterre armait des escadres, couvrait la mer, et, pour quelques vaisseaux contrebandiers pris par les Espagnols sur la côte occidentale de l'Amérique, menaçait l'Espagne[2].

Ainsi, en montant sur le trône, Léopold se trouvait comme au centre d'un embrasement, et aux prises avec des difficultés sans nombre. Les Turcs avaient reçu des coups formidables, mais ils en avaient frappé de violents. Conduits au combat, à la mort, à la gloire, par Hassan-Ali, vieillard indompté qui voulait une place dans le ciel, et, sur la terre, un renom impérissable, ils déployaient une résolution qui étonna, et qu'ils portaient comme écrite sur leurs uniformes noirs[3]. La Prusse tout entière sous les armes et dans la ferveur d'une rivalité récente, ne pouvait manquer d'être pour Léopold un autre et bien

[1] *Annual register*, vol. XXXIII, chap. I, p. 12.

[2] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 284. Paris 1803.

[3] « Selim's troops were clad in black, to denote their readiness to meet « death in defence of their cause. » *Annual register*, vol. XXXIII, chap. I, p. 2.

cruel sujet de souci. Mais quoi ! autour de lui, sous lui, la monarchie autrichienne ne semblait-elle pas à la veille de s'en aller lambeau par lambeau? Car la Hongrie se plaignait amèrement, la Bohême était en fermentation, et le Brabant avait déjà proclamé son indépendance[1]. Il est vrai que l'alliance de la Russie était là ; mais attaquée par la Suède d'une part, et, de l'autre, par les Turcs, harassée par l'Angleterre, inquiétée par la révolution de Pologne, la Russie, on pouvait le craindre, aurait bientôt assez de ses propres affaires.

Léopold mit à surmonter cette situation difficile, beaucoup de fermeté, de prudence et de sang-froid. C'était un prince grave, réservé, taciturne, maître de lui jusque dans ses galanteries, et qui, appelé d'abord à régir un petit État, celui où Machiavel avait écrit, s'y était formé en silence à l'art de gouverner les hommes. Il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer le mécontentement de ses autres provinces, à échapper aux conséquences de plus en plus ruineuses de la guerre du Levant, à se faire élire roi des Romains : il comprit que le succès était au prix d'une prompte réconciliation avec la Prusse. Tout le poussait d'ailleurs à cette réconciliation : son trésor épuisé, ses troupes fatiguées, ses sujets révoltés, lorsque arriva la mort de l'illustre feld-maréchal Laudhon, calamité qui découragea l'armée autrichienne plus que n'auraient fait trois batailles perdues[2].

Mais y avait-il, pour un rapprochement entre la cour de Vienne et celle de Berlin, un motif que Léopold pût mettre en avant de manière à produire quelque impression? Oui, et ce motif fut l'intérêt qu'avaient les rois à abjurer leurs dissensions, à étouffer leurs querelles devant leur ennemi commun.... la Révolution française.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 80 et 81.

[2] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 290.

Ce fut sur cette considération toute-puissante que Léopold fit porter ses ouvertures au roi de Prusse, et il fut efficacement servi auprès de Frédéric-Guillaume par les courtisans de ce dernier prince, par les *illuminés* monarchiques, surtout par Bischofswerder. Les hommes qui, à la cour de Berlin, haïssaient Hertzberg, l'enviaient, brûlaient de le supplanter, circonvinrent le monarque; ils lui représentèrent :

Qu'Hertzberg sacrifiait le bonheur à l'éclat et les vrais intérêts de la Prusse à de brillants fantômes,

Que Frédéric lui-même, le grand capitaine, s'était plus d'une fois repenti d'avoir cédé aux conseils de son ambition ;

Que l'alliance anglaise n'était pas sûre ;

Que les Turcs pouvaient faire leur paix d'un moment à l'autre ;

Que, du reste, il était temps d'en finir le plus tôt possible avec le danger incalculable des principes nouveaux proclamés en France, comme le prouvait trop bien cette fédération du Champ de Mars, où l'on avait publiquement reçu — insolent défi lancé aux rois — la prétendue ambassade des patriotes de tous les pays[1].

Ces considérations prévalurent dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, que tentait d'ailleurs la gloire de se poser en médiateur de l'Europe. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher mystérieusement avec le général Bischofswerder, rival du ministre dirigeant; Léopold, intervenant d'une manière directe, ouvrit avec le roi de Prusse une correspondance pressante, et, en peu de temps, les choses furent conduites au point qu'à Reichenbach, où était le quartier-général de Frédéric-Guillaume, et tandis que les armées

[1] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I., chap. VIII, p. 293 et 294.

se trouvaient en présence, les démarches secrètes firent place à des négociations officielles[1].

Hertzberg se sentait à la veille de perdre le fruit de ses longs efforts. N'ayant pu prévenir des négociations qui allaient du même coup ruiner sa politique et son crédit, il essaya de les entraver par la prétention, fièrement avouée, de dicter les lois de la paix. Il demanda que l'Autriche, conservant Belgrade, Orsova et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs, rétrocédât la Gallicie à la Pologne, qui, de son côté, aurait abandonné à la Prusse Thorn et Dantzick, c'est-à-dire la domination de la Vistule. Mais Catherine II aurait-elle donné la main à un tel accroissement de la puissance prussienne, ou l'aurait-elle souffert sans murmure? Léopold savait bien que non. Hertzberg eut beau insister; Spielmann, qui était muni d'instructions précises, fut inébranlable. Pendant ce temps, Bischofswerder et les *illuminés* monarchiques entouraient Frédéric-Guillaume, le pressaient, l'animaient contre son grand ministre.... Quelle fut la consternation d'Hertzberg, lorsque tout à coup il reçut l'ordre d'apposer sa signature à des articles préliminaires dont il n'avait pas eu le secret, qui avaient été déjà convenus sans sa participation, et où il n'était question ni de Thorn, ni de Dantzick, ni de rien qui fût de nature à rendre la paix avantageuse à la Prusse! Il obéit en frémissant, et le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août 1790. Léopold s'engageait :

1° A ouvrir avec la Porte-Ottomane des négociations pacifiques;

2° A donner à la Prusse l'équivalent des cessions que les Turcs pourraient lui faire;

3° A ne plus prêter à la Russie aucun secours, dans le

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 84.

cas où cette puissance refuserait de terminer la guerre du Levant.

A ces conditions, Frédéric-Guillaume promettait son vote dans la prochaine élection de Léopold comme roi des Romains, et son appui pour soumettre les Belges[1].

C'était à l'Autriche que revenaient les avantages réels de cette convention célèbre. Joué, trompé, abreuvé de dégoûts, Hertzberg, après plus de cinquante ans de glorieux services rendus à la Prusse, se prépara à laisser le champ libre à ses rivaux[2].

La paix de Vérela, qui désarma dans le nord Catherine II et le roi de Suède, suivit de près. Gustave s'était tiré en héros des plus grands périls, mais il avait dû s'avouer que son pouvoir n'était pas aussi vaste que son cœur; et, pour ce qui est de Catherine, l'habile modération de Léopold lui avait ouvert les yeux. La convention de Reichenbach était du 15 août 1790[3]. Dix-huit jours après, la paix de Vérela fut signée.

Tels furent les événements qui, en changeant d'une manière soudaine le système général de l'Europe, permirent aux souverains de porter sur la Révolution française un regard plus attentif.

Gustave qui, par la paix de Vérela, perdait l'emploi de son humeur guerrière, était homme à chercher dans une croisade monarchique l'honneur d'une aventure qui illustrât son courage.

Catherine se sentait humiliée de la protection qu'elle avait aveuglément accordée à une philosophie dont les conséquences étaient devenues depuis si alarmantes pour les têtes couronnées. Elle écrivait au prince de Ligne :

[1] *Annual register*, vol, XXXIII, chap. I, p. 18, et *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 85 et 86.

[2] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 301.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 86.

« *La France a douze cents législateurs auxquels personne n'obéit en France, excepté le roi*[1]. »

Léopold avait entièrement adopté les vues du prince de Kaunitz sur l'utilité d'une alliance intime entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche, alliance toute monarchique que la Révolution française tendait naturellement à rendre vaine; et, d'autre part, pouvait-il oublier que Marie-Antoinette était sa sœur? Il était donc sollicité à intervenir par un double intérêt: un intérêt politique et un intérêt de famille.

Quant au roi de Prusse, sa sympathie pour Louis XVI fut aisément éveillée et habilement entretenue par le marquis de Moustier, envoyé de France, diplomate instruit et dévoué au monarque français[2]. Frédéric-Guillaume accueillit avec une faveur marquée le maréchal de camp Heymann, que Louis XVI lui avait recommandé, et on le vit de jour en jour plus prodigue des témoignages de sa sollicitude.

Comment, du reste, les souverains étrangers auraient-ils pu se défendre d'une terreur profonde, lorsque des libelles, signés de noms imposants et répandus avec profusion dans toute l'Europe, leur représentaient la France comme un cirque de bêtes féroces? Réfugié à Londres depuis sa chute, Calonne ne poursuivait-il pas la Révolution de ses calculs où chaque chiffre était une injure! Mounier n'avait-il pas fui l'Assemblée ainsi qu'il aurait fait une noire caverne? Et Lally-Tollendal, complice gémissant de cette désertion, n'avait-il pas, dans sa seconde lettre à ses commettants, retracé les événements d'octobre, la pompeuse captivité de Louis XVI et le sort de la reine, de manière à émouvoir d'une pitié mêlée d'indignation le cœur de tous les souverains[3]? Lally ne s'en tint pas là. La se-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 63.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 92.

[3] Voy. cette lettre publiée sous le titre de *Mémoire du comte de Lally-*

conde lettre à ses commettants, datée de Neufchatel, avait été publiée en janvier 1790 : or, le 1er novembre de la même année, il lançait de Genève sa fameuse brochure *Quintius Capitolinus aux Romains*. Il disait, après un emphatique tableau des prospérités et des forces de la France d'autrefois.... « Cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renoncent à la servir, ses généraux sont en exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son commerce est ruiné, ses sujets sont vus partout avec crainte, horreur ou commisération, ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance[1]. »

Mais que la France fût abaissée, fût affaiblie ; que la Révolution la condamnât à perdre son dernier soldat, son dernier matelot, son dernier écu, qu'importait cela ? Pour armer les rois contre elle, il fallait la leur montrer sanglante, hideuse ; il fallait en faire une nation de lépreux. Ce fut l'Anglais Burke qui s'en chargea, et comme le livre de cet homme fut en réalité le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française, il convient de s'y arrêter un peu.

Depuis que, dans la chambre des Communes, Burke avait poussé contre le génie de la France moderne ce cri de haine qui pénétra de tant de douleur l'âme généreuse de Fox[2], son attention s'était portée avec ardeur sur les événements de Paris. Méditant une attaque dont on se souvînt longtemps, il passa plusieurs mois à en rassembler les matériaux. Ses correspondants étaient Dupont, Christie, et,

Tollendal, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. LALLY-TOLLENDAL, p. 329, 330. British Museum.

[1] *Quintius Capitolinus aux Romains*, p. 26.

[2] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Aspect de l'Europe*.

chose singulière, deux des révolutionnaires les plus fougueux de l'époque : Anacharsis Clootz et Thomas Payne[1]. Inutile de dire que ces deux derniers eurent soin de fournir à Burke des documents favorables à la Révolution ; mais ce que sa passion y cherchait, elle sut bien l'y trouver[2]. Il faut voir comme il parle, dans une lettre qu'au mois de mai 1790, il écrivit à lord Charlemont, du soin qu'il apporte à ce grand travail, des facultés qu'il y déploie, du succès qu'il en attend, des émotions qu'il y puise[3] ! Enfin, il parut au commencement du mois de novembre 1790, ce livre trop célèbre, il parut sous le titre de *Réflexions sur la Révolution de France* (*Reflections on the Revolution in France*), et, traduit aussitôt par Dupont, il occupa toute l'Europe[4].

Jamais libelle ne fut plus venimeux, et ne contint, à côté de pages d'une éloquence admirable, de plus déplorables fureurs ; à côté de puissantes vérités, des erreurs plus grossières. Sincère dans sa haine, nous le croyons, mais aveuglé par elle, Burke semble ne considérer la Révolution française que comme un prodigieux accès de délire, une orgie incommensurable où le sang tient lieu de vin, un entassement de folies et d'horreurs dont jusqu'alors le monde n'avait pas eu d'exemple. Adorateur extatique de Marie-Antoinette, tantôt il la salue étoile radieuse, tantôt, après Lally-Tollendal et comme lui, il la

[1] « James Prior, *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, chap. x, p. 347. 1824.

[2] Son biographe lui en fait un mérite : « The two latter men, more « especially, who, though the very fanatics of Revolution and Republica« nism, were fated to supply unintentionally, on their part, some of the « materials which Mr. Burke, with equal speed and dexterity, sharpened « into their most powerful antidotes. » James Prior, chap. x, p. 347.

[3] « I have been much occupied and much agitated with my employ« ment. » *Ibid.*, chap. xi, p. 363.

[4] *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, p. 364.

désigne en ces termes : *Une reine presque égorgée*[1]. Les mots *caverne d'anthropophages*, appliqués par Lally à l'Assemblée nationale, il les cite avec complaisance, il les adopte[2]. Il regrette que Louis XVI ne ressemble pas mieux à Henri IV, lequel sut toujours combiner avec un doux langage une conduite ferme, et ne se fit pas faute de verser le sang de ceux qui lui résistèrent, souvent sur les champs de bataille, quelquefois sur l'échafaud[3]. Apologiste outré de l'ordre de la noblesse, dont il déplore la destruction, en le déclarant tout à fait innocent de tant de siècles d'oppression, d'orgueil brutal et de rapines; défenseur immodéré des prêtres, dont il associe la cause à celle de Dieu, par une banale et sacrilége confusion; l'auteur compare la masse du peuple à un rassemblement de *cochons* foulant aux pieds, en même temps que la noblesse et le clergé, leur protecteur naturel, le savoir[4]. Price, dans un sermon dont s'était vivement émue l'Angleterre, avait parlé, sur le ton de l'enthousiasme, du spectacle d'un monarque absolu forcé de se rendre à ses sujets : Burke appelle le retour de l'expédition de Versailles, dans la journée du 6 octobre, une procession de sauvages américains conduisant, au milieu des moqueries et des coups de leurs femmes, aussi féroces qu'eux-mêmes, leurs infortunés captifs dans des cabanes tapissées de crânes[5]. Plus loin, il s'écrie : « Nous ne sommes

[1] *Reflections on the Revolution in France*, p. 109.

[2] *Ibid.*, p. 110. London, MDCCXC.

[3] « He used soft language with determined conduct..., never sparing « to shed the blood of those who opposed him, often in the field, some- « times upon the scaffold. » *Ibid.*, p. 201 et 202.

[4] « Trodden down under the hoofs of a *swinish multitude.* » — Le biographe de Burke cite la phrase et l'excuse, tout en avouant qu'elle fit scandale. Voy. *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, chap. XI, p. 369.

[5] « A spectacle more resembling a procession of American savages, « entering into Onondaga, after some of their murders called victories, and « leading into hovels hung round with scalps, their captives, overpowered

pas, nous Anglais, des prosélytes de Rousseau ; nous ne sommes pas des disciples de Voltaire ; Helvétius n'a pas fait de progrès parmi nous. Nous n'avons pas des athées pour prédicateurs, et pour législateurs, des fous.... On ne nous a pas ôté nos entrailles naturelles.... En Angleterre, nous n'avons pas été *vidés et troussés*, *et l'on ne nous a pas remplis, comme des oiseaux, dans un musée, de paille, de chiffons, de sales rognures de papier concernant les droits de l'homme*[1]. »

Le biographe de Burke, son admirateur ébahi, son panégyriste quand même, James Prior, reconnaît que le livre de son héros fut repoussé comme attaquant les bases mêmes de la liberté, par un parti audacieux, nombreux et capable, à la tête duquel figura Fox. « C'est un libelle contre tous les gouvernements libres » (*a libel on all free governments*), tel fut le jugement terrible que Fox porta sur l'ouvrage d'un homme qui avait été son ami. Burke eut beau dire plus tard, que « *non contente d'ébranler tous les trônes de l'Europe, la Révolution française avait déplacé le cœur de Fox et son intelligence*, » l'arrêt rendu par Fox fut celui que portèrent, de l'aveu de Prior, les hommes de lettres en masse, beaucoup de ministres dissidents, beaucoup d'avocats, presque tous les médecins, des philosophes, et même des gens d'Église, toutes personnes appartenant aux classes éclairées[2].

« with the scoffs and buffets of women as ferocious as themselves. » *Reflections on the Revolution in France*, p. 99.

[1] « We are not the converts of Rousseau; we are not the disciples of Vol- « taire; Helvetius has made no progress amongst us. Atheists are not our « preachers; madmen are not our lawgivers... In England, we have not « yet been completely embowelled of our natural entrails... We have not « been drawn and trussed, in order that we may be filled, like stuffed birds « in a museum, with chaff and rags, and paltry blurred shreds of paper « about the rights of man. » *Reflections on the Revolution in France*, p. 127 et 128.

[2] « The party besides embraced many other members of opposition, some « philosophers, the great body of literary men, some clergymen, many

On juge si, en France, Burke fut épargné! Faisant de sa plume un scalpel, Camille disséqua le livre d'une manière vraiment formidable, et laissant là le penseur comme indigne de ses coups, il appesantit sur l'écrivain ses mains cruelles. L'ouvrage anglais était semé, par malheur, de phrases étrangement ridicules : *Une théorie déposée dans les sirops conservateurs de l'éloquence de la chaire; — un papier-monnaie d'une fraude appauvrie et d'une rapine mendiante; — le breuvage anodin de l'oubli, saupoudré de manière à maintenir une ardente insomnie et à nourrir le vivant ulcère d'un souvenir corrosif*[1], etc., etc., etc.... Quelle bonne fortune pour Camille que ce *triple galimatias*, comme eût dit Voltaire, à jeter en pâture à la malice des rieurs! Mais c'était surtout des *gentillesses de M. Burke* que le spirituel journaliste triomphait: « M. Burke compare les assignats à la médecine universelle. *Assignare*, dit-il, *postea assignare, ensuita assignare*, voilà tout ce que nous savons faire pour guérir nos finances. M. Burke, qui n'est pas tout à fait aussi bon plaisant que Molière, voudra bien remarquer que notre moyen curatif est un peu plus sûr que la panacée anglaise, et qu'*assignare* vaut mieux qu'*empruntare, postea imposare, ensuita se ruinare*[2]. » Puis, à propos des accès de rage du pamphlétaire anglais, un peu trop juvéniles, s'il visait à passer pour philosophe, Camille Desmoulins demandait: « Quel âge a M. Burke[3]? »

« lawyers, many dissenting ministers, and ninetenths of the profession of « physic, all therefore belonging to the educated classes. » J. Prior, chap. XI, p. 368.

[1] Voici le texte de cette dernière phrase que cite comme un modèle du genre amphigourique lord Brougham dans ses *Historical sketches of Statesmen*, à l'article Burke. « The anodyne draught of oblivion, thus « drugged, is well calculated to preserve a galling wakefulness and to feed « the living ulcer of a corroding memory. »

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 58. (C'est par erreur d'impression que, dans le journal de Camille, ce numéro porte le chiffre 57.)

[3] *Ibid.*

Les réfutations abondèrent, et, parmi les plus retentissantes on cita celles du chevalier Stanhope, de Marie Woolstonecrafft, de Macaulay, de Graham, de Mackintosh, de Thomas Payne.

Mais si, dans un camp, la censure fut vive, grande aussi fut l'admiration dans le camp contraire, et il n'est pas besoin d'ajouter que ce dernier était celui des souverains. L'empereur d'Allemagne, par divers messages; les princes français, par l'intermédiaire de Cazalès; Catherine de Russie, par le comte de Woronzow, son ambassadeur, firent tous passer à Burke le témoignage de leur ardente approbation. Stanislas lui envoya son royal portrait sur une médaille d'or. George III voulut avoir, du livre de Burke, plusieurs exemplaires élégamment reliés, que lui-même il distribuait à ses amis, en disant : « Voici un livre que doit lire tout gentilhomme[1]. »

L'ébranlement fut donc universel, et l'impression d'autant plus profonde sur les Cours étrangères, que l'importance et le nombre des adversaires qui, sur tous les points de l'Europe, se dressèrent contre le calomniateur de la Révolution française, prouvaient assez de quelle force d'expansion les principes de cette Révolution étaient doués et quelles conquêtes étaient déjà les siennes dans le domaine de la pensée.

En ces circonstances, fut écrite la lettre citée au commencement de ce chapitre, lettre d'une importance si solennelle, et par laquelle Louis XVI appelait si instamment tous les rois à son secours. Frédéric-Guillaume en fut tellement frappé que, prenant à son tour auprès de Léopold le rôle que Léopold avait d'abord pris auprès de lui, il insista sur la nécessité d'un concert qui tirât Louis XVI de captivité et eût pour effet de museler la Révolution. Léopold n'avait pas besoin d'être sollicité bien

[1] James Prior, *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, chap. XI, p. 365.

vivement à ce sujet; mais, comme il était à craindre que les révolutionnaires de France et ceux de Brabant ne se prêtassent un mutuel appui, il avait cru qu'il devait s'appliquer, avant tout, à recouvrer les provinces belgiques. Proclamé empereur d'Allemagne le 30 septembre 1790[1], et libre désormais de mettre en mouvement une partie considérable de ses forces, il fit prendre aux soldats autrichiens le chemin de Bruxelles.

Tout n'y était plus que confusion. Parfaitement d'accord dès qu'il s'était agi de conquérir l'indépendance du pays, peuple, nobles et prêtres s'étaient divisés le lendemain de l'indépendance conquise. La noblesse et le clergé avaient prétendu faire de la victoire obtenue sur l'Autriche la consécration de leurs priviléges; les démocrates avaient poussé ces cris de liberté et d'égalité dont retentissaient tous les échos de Paris, et une lutte acharnée était sortie de ces tendances contraires, lutte qui ne pouvait manquer d'être fatale au peuple, là où la superstition dominait. On a vu[2] comment le parti démocratique avait été frappé par le Congrès dans la personne du général Vandermersch : le désordre alla croissant; les nobles ne rougirent pas, aidés en cela par les prêtres, de soulever contre le vrai parti populaire une démagogie factice et l'écume des villes[3]; le dégoût, l'inquiétude, s'emparèrent des esprits; fatigués du présent, effrayés d'un avenir obscur, beaucoup commencèrent à regretter le passé, et Léopold fit un habile appel à ces regrets par une proclamation où il promettait de respecter tous les droits, d'oublier tous les torts, de panser toutes les blessures. Vainement le Congrès essaya-t-il, quand il se sentit

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 87.

[2] Quatrième volume de cet ouvrage, dans le chapitre intitulé : *la Contre révolution implacable*.

[3] Voy. le *Tableau historique et politique de l'Europe*, par M. de Ségur, t. I, chap. VIII, p. 279, et l'*Annual register*, vol. XXXIII, chap. III, p. 58.

à la veille de périr, de rallumer ce commun enthousiasme des premières heures dont lui-même il avait éteint le foyer : l'épuisement général était manifeste, il était irréparable. Et cependant, le général autrichien Bender marchait sur Bruxelles! Avant d'en forcer l'entrée, il envoya au Congrès un message dans lequel il lui assignait un délai, passé lequel il s'engageait à en finir : « Si vous m'obligez à mettre mes bottes, écrivait-il, je jure de ne les ôter qu'après vous avoir chassés des Pays-Bas[1]. » Le Congrès ne répondit pas ; Bender mit ses bottes, et l'année 1790 finissait à peine, que les provinces belgiques étaient rétablies sous la domination autrichienne.

« Si d'un côté, a écrit un historien diplomate, ce dénoûment n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchirements, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la Révolution française[2]. » Ils la crurent facile à dompter par les armes, erreur qui menait droit à la guerre, et quelle guerre!

Cette erreur n'était pas, elle ne pouvait être celle de Louis XVI ; il voyait, lui, la Révolution de trop près, pour se faire illusion sur le degré de force qui était en elle, et la perspective d'une lutte armée le remplissait d'épouvante. Poussé à étudier l'histoire d'Angleterre par une sorte d'instinct fatidique, il avait sans cesse devant les yeux Charles Ier posant sa tête sur un billot, et Jacques II perdant son royaume, pour l'avoir quitté. Mais si lutter était impossible, si fuir était dangereux, que faire? Abandonné à ses propres inspirations, il n'eût peut-être pas été incapable de se résigner à suivre le torrent. Mais la cour?

[1] « Assuring them, and confirming it by an oath, that if, at the expiration « of that term, they obliged him to draw on his boots, he would not take « them off again, until he had chaced them out of the Netherlands. » *Annual register*, vol. XXXIII, chap. III, p. 65.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 90.

mais la reine? mais les prêtres, surtout? Il est certain que ce qui précipita définitivement Louis XVI entre les bras des étrangers, ce fut la violence faite à ses sentiments religieux dans l'affaire du serment ecclésiastique.

Aussi bien, parmi les apparents dépositaires du peu de pouvoir qu'on lui avait laissé, il n'y en avait pas un seul qui fût vraiment à lui.

Le garde des sceaux, Duport-du-Tertre, se trouvait étroitement lié avec les Lameth[1].

Le ministre de la guerre, du Portail, était moins le ministre du roi que celui du comité militaire de l'Assemblée[2].

Le ministre des finances, de Lessart, était d'un caractère trop timide, trop pusillanime, pour qu'on pût compter sur lui[3].

Le ministre des affaires étrangères, Montmorin, penchait de temps en temps du côté de la Révolution, et, d'ailleurs, la reine ne l'aimait pas[4].

Seul, le ministre de l'intérieur, Saint-Priest, eût offert la ressource d'un dévouement sans réserve, s'il eût été possible de le conserver au pouvoir, mais son impopularité le frappait d'une impuissance absolue, et il s'agissait de le remplacer.

Sur ces entrefaites, Mirabeau soumit à la cour un plan conçu en dehors de toute idée de fuite ou de recours à l'étranger.

Qu'on s'attaquât au principe même de la Révolution et qu'on prétendît à ramener les Français au point d'où ils étaient partis le 27 avril 1789, c'est ce que Mirabeau, dans le grand travail dont nous parlons, commençait par

[1] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 525.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 525 et 526.

[4] *Ibid.*, p. 532.

déclarer le comble de la folie. « On ferait disparaître, disait-il, on ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes, que ce succès serait encore impossible[1]. »

Suivant Mirabeau, presque toutes les destructions opérées, — et par là il entendait l'abolition des priviléges féodaux, celle des exemptions pécuniaires, celle de plusieurs impôts désastreux, — avaient été, après tout, aussi favorables au monarque qu'à la nation : il fallait les maintenir. Il fallait conserver aussi, comme de précieuses conquêtes, l'unité dans l'assiette de l'impôt, les principes d'une administration plus populaire, la liberté de la presse, la liberté des opinions religieuses, la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, et une plus grande surveillance dans le maniement des fonds publics. Mirabeau ne voulait donc pas qu'on renversât la Constitution, il demandait seulement qu'on la modifiât, notamment au point de vue de l'autorité royale, qu'il lui reprochait d'avoir affaiblie outre mesure. Mais que d'obstacles : l'indécision du roi ; les préventions dirigées contre la reine ; la démagogie de Paris ; l'esprit de sa garde nationale ; l'irritabilité de l'Assemblée et le peu de prise qu'elle offrait, vu sa grande masse ; l'impopularité insurmontable d'une de ses sections ; la pente de l'opinion publique vers l'esprit de parti ; le danger d'une conflagration générale, pour peu qu'on fût conduit à l'adoption de moyens violents! Mirabeau ne se dissimulait pas combien ces difficultés étaient considérables ; cependant, il ne les jugeait pas invincibles. Après s'être attaché à démontrer qu'une révision de la Constitution était l'unique but auquel on dût marcher, et qu'il fallait attendre cette révision, non

[1] Quarante-septième note du comte de Mirabeau pour la cour, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II. p. 429.

de l'Assemblée alors existante, mais d'une seconde législature, voici ce qu'il proposait :

Faire décider qu'aucun député de l'Assemblée nationale ne pourrait être réélu ;

Mettre tout en œuvre pour décrier cette Assemblée, la dépopulariser, l'avilir ;

Exciter habilement sa jalousie à l'égard des administrations de départements, l'encourager aux excès démagogiques pour augmenter l'anarchie et rendre conséquemment plus vif le besoin du repos, la pousser à usurper tous les pouvoirs afin de lui attirer l'accusation de tyrannie, lui faire enfin une nécessité de se disperser d'elle-même par l'impossibilité où on l'aurait réduite de supporter plus longtemps la perte de sa gloire et l'effrayant tableau de ses erreurs, de ses passions, de ses caprices ;

Par contre, amener le roi et la reine à travailler sans relâche à la conquête de leur popularité, en se montrant le plus souvent possible, en assistant aux revues de la garde nationale, en paraissant à quelques séances de l'Assemblée dans la tribune du président, en visitant les hôpitaux, en protégeant d'une manière ostensible les ateliers ;

Se ménager le moyen d'influer sur la représentation nationale, non-seulement par des membres du côté droit, tels que Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès, mais encore par des membres du côté gauche, tels que Clermont-Tonnerre, d'André, Duquesnoy, Talleyrand, Emmery, Le Chapelier, Thouret, Barnave, sauf à laisser ignorer aux uns le concours qu'on obtiendrait des autres ;

Acheter les voix de ceux des représentants qui, n'ayant que leur suffrage à fournir, pouvaient être séduits à bon marché ou par de simples promesses ;

Organiser à Paris, sous la direction de Talon et de Sémonville, un vaste *atelier de police;*

Agir sur la province par quarante voyageurs inconnus l'un à l'autre et relevant de Montmorin seul;

Établir, sous la direction de Clermont-Tonnerre, une fabrique d'ouvrages destinés à préparer convenablement l'opinion publique, à la diriger et à déterminer le choix des électeurs de la seconde législature.

Tel était en substance, et omission faite d'une foule de détails minutieux dans lesquels l'auteur semblait s'être complu, le plan exposé secrètement par Mirabeau à la cour et annoncé en ces termes : APERÇU DE LA SITUATION DE LA FRANCE ET DES MOYENS DE CONCILIER LA LIBERTÉ PUBLIQUE AVEC L'AUTORITÉ ROYALE [1].

Tout cela était bien pauvre, bien vulgaire, et il paraît qu'au fond Mirabeau ne se pouvait défendre de quelque honte en proposant l'emploi de tant de petits ressorts impurs; car, dans son travail, on lit : « S'il ne s'agissait pas ici d'une dernière ressource et du salut d'un grand peuple, mon caractère me ferait rejeter tous ces moyens d'une intrigue obscure et d'une artificieuse dissimulation dont je suis forcé de donner le conseil. Mais que faire, que tenter, quand il ne s'agit pas de soi, mais des autres, qu'on a l'intrigue et l'ambition à combattre, et que l'instrument avec lequel on est attaqué est le seul avec lequel on puisse se défendre [2]? »

Ainsi, c'était d'une dissimulation artificieuse, d'une intrigue obscure, que Mirabeau faisait dépendre, nécessairement, fatalement, le salut d'un grand peuple. Ah! ma main se séchera, avant de ratifier une semblable conclusion. Assez de pages ont été consacrées de nos jours à la glorification des *habiles;* assez d'encouragements ont été donnés au culte imbécile du *succès*. Si les

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 414. Cette note de Mirabeau pour la cour, qui est la quarante-septième, ne contient pas moins de quatre-vingt-sept pages.

[2] *Ibid.*, p. 463.

mesures qui sauvent les peuples sont par essence et doivent être de la même nature que le coup de pistolet tiré par un brigand, au détour d'un bois, sur le voyageur inattentif; si l'astuce, si l'hypocrisie, si une habileté de laquais, sont des vertus libératrices, que Figaro et Basile se partagent l'empire du monde, mais alors que l'histoire se taise, pour l'honneur de l'humanité!

Maintenant, veut-on savoir quels étaient les deux hommes sur qui Mirabeau se reposait du soin de sauver la monarchie, par la direction occulte de l'esprit public à Paris?

Le comte de La Marck écrivait à la reine, à propos de Talon : « J'ai vu plusieurs fois M. Talon, et chaque fois il est entré dans des détails qui ne me permettaient pas de douter qu'il voulait me témoigner une confiance illimitée. Il m'a montré l'original d'un écrit important — la déclaration constatant la participation de Marie-Antoinette au complot de Favras. — .... Il est évident pour moi que la partie de cet écrit qui pourrait compromettre Votre Majesté n'est que le résultat d'une perfide machination, mais il n'est pas moins certain que cette pièce, qui a une sorte d'authenticité, mérite une grande attention dans les circonstances actuelles. Je prendrai un jour la liberté d'en causer avec la reine, et de lui proposer quelques moyens très-simples et très-faciles d'effacer promptement toute trace incommode de cet écrit. M. Talon tire une certaine force de la possession de cet écrit, et ne manque pas d'estimer très-haut le service qu'il a rendu en le conservant secret [1]. »

Quant à Sémonville, le comte de La Marck, dans la même lettre, le peint en ces termes : « Celui-ci est un autre intrigant, habile, dissimulé, âpre à l'argent, toujours calme dans les affaires, fidèle par intérêt, et traître s'il le faut, quand il y entrevoit un avantage pour lui,

[1] Lettre du comte de La Marck à la reine, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 515.

connu par tous les partis, sans jamais se compromettre avec aucun [1]. »

Le comte de La Mark n'en conseillait pas moins d'employer Talon et Sémonville, parce que, disait-il, « il n'est pas nécessaire d'estimer tous ceux qu'on emploie! »

Mais pendant ce temps, pour sortir d'une situation qu'à la cour on jugeait presque désespérée, d'autres moyens étaient suggérés à Louis XVI.

Le comte de Provence aurait bien voulu se débarrasser de son frère : par quelle voie! Tel était le sujet des préoccupations les plus ardentes de ce prince artificieux. Amener Louis XVI à une abdication, il n'y fallait pas songer : eût-on son consentement, est-ce que jamais Marie-Antoinette aurait donné le sien? Pour écarter Louis XVI, un seul expédient s'offrait à l'ambition du comte de Provence : déterminer le roi à se laisser enlever, et le conduire, sous prétexte de l'arracher à sa royale servitude, dans quelque forteresse où, sans ministres, sans conseillers, sans appui, en butte à la haine de la nation et réduit à tourner vers les souverains un regard suppliant, il fût obligé de confier à son frère, avec le titre [2] de lieutenant général du royaume, les rênes de l'État. Ce fut effectivement vers ce but que tendirent tous les efforts de la faction du Luxembourg, et Louis XVI, incapable de soupçonner tant de perfidie, se laissa aisément persuader.

Dès la fin d'octobre 1790, il s'était mis en rapport intime avec Bouillé, par d'Agoult, évêque de Pamiers [3] : il y eut entre eux, dès ce moment, un actif échange de lettres en chiffres, où fut discuté le projet suggéré au roi de se retirer dans une ville frontière. Ce projet différait du plan de Bouillé, qui était celui-ci :

[1] Lettre du comte de La Marck à la reine, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 316.

[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

[3] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 181 Collection Berville et Barrière

Léopold aurait revendiqué les droits des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, droits que l'Assemblée avait méconnus par ses décrets;

A l'appui de cette revendication, l'empereur d'Autriche aurait fait avancer des troupes;

Une démonstration aussi menaçante aurait fourni à Bouillé un prétexte naturel pour rassembler une armée, dont il ne doutait pas qu'on ne lui conservât le commandement;

Il aurait alors fait demander par les soldats et demandé lui-même que, pour dissiper l'esprit d'indiscipline et de licence, le roi vînt se mettre en personne à la tête de l'armée;

Ce point une fois gagné, il eût été facile d'attacher les soldats au monarque et de lui donner aux yeux de la nation le rôle de pacificateur;

On aurait fomenté le mécontentement que pouvait avoir excité dans une partie du peuple la persécution contre les prêtres;

Enfin, le roi se serait trouvé de la sorte en possession d'une force imposante [1].

Quelque défectueux que fût ce plan, dont les soupçons partout éveillés rendaient l'exécution si difficile, peut-être valait-il encore mieux que celui qui fut adopté; mais c'était comme à travers une nuit profonde que Louis XVI marchait du côté de l'échafaud!

Cependant, les bruits d'émigration se propageaient parmi le peuple. On racontait qu'entre Chambéry et le Pont-Beauvoisin, une file mystérieuse de plus de trois cents voitures avait été rencontrée; qu'on avait fait partir, pour le duc de Bourbon, ses habits et son chapeau d'uniforme; que la course de deux aides de camp de Lafayette, lancés à la poursuite de conspirateurs en fuite,

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 179, 180 et 181. Collection Berville et Barrière.

avait été frauduleusement retardée, à Dijon, par le maître de poste[1]. Au dire d'un grand nombre de papiers publics, la reine avait trouvé sous son couvert le billet suivant : *Au premier coup de canon que votre frère fera tirer contre les patriotes français, votre tête lui sera envoyée.* « Anecdote apocryphe, peut-être, disait Camille, mais tant de journaux l'ont publiée, que c'est comme si le billet avait été trouvé sous l'assiette[2]. »

Et ce qui rendait cette idée de l'émigration odieuse au peuple, c'était la question qui s'y mêlait dans son esprit, celle d'un vaste complot royaliste. A Aix, trois citoyens suspects, Pascalis, Laroque et Guirant, furent pendus, dans l'ivresse d'une émeute, à la suite d'une rixe entre deux clubs rivaux, dont l'un, le club à cocarde blanche, était soutenu par les officiers du régiment de Lyonnais[3]. A Lyon, une conspiration fut découverte, que Voidel, rapporteur de cette ténébreuse affaire, déclara se lier aux voyages de M. d'Autichamp, à l'arrivée secrète d'un ministre prévaricateur à Turin, et à ses liaisons avec le prince de Condé, le duc de Bourbon, le comte d'Artois[4]. A cette occasion, Barnave ayant demandé que les Français fugitifs, fonctionnaires ou salariés, fussent tenus de rentrer ou de renoncer à leurs pensions et traitements, Cazalès dit : « Vous proposez de rappeler les princes : seront-ils en sûreté dans ce royaume? » et, s'avançant au milieu de la salle, Maury s'écria : « Qui veut m'assurer ma vie[5]? »

Un événement lamentable, arrivé à la Chapelle, le 24 janvier 1791, vint aigrir les soupçons. Levés pour

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 57.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre lue par Mirabeau à l'Assemblée, dans la séance du 18 décembre 1790.
[4] Rapport de Voidel dans la séance du 20 décembre 1790.
[5] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 275.

prêter main-forte contre les contrebandiers, des chasseurs soldés violèrent le domicile d'un citoyen, l'ensanglantèrent, et livrèrent, en pleine rue, à la garde nationale précédée du maire, une sorte de bataille qui laissa sur le pavé plusieurs victimes, parmi lesquelles des femmes [1]. Rien ne prouvait que cet acte sauvage se rattachât à l'exécution d'un plan contre-révolutionnaire et royaliste; mais, aux yeux de la multitude tout prenait aisément ce caractère, et lorsque Camille Desmoulins écrivait : « Amener un massacre de Vassi est le but des aristocrates [2], » il était bien sûr d'être cru sur parole.

Aussi, comme les routes étaient surveillées! « On a prétendu que la femme du roi pensait à s'échapper en jockey : impossible, maintenant, à un jockey de se mettre en route, sans qu'on exige de lui les mêmes preuves qu'il faudrait faire pour être pape, depuis l'aventure de Jean VIII....., et depuis qu'un journaliste a débité qu'on avait voulu contraindre Louis XVI à fuir, déguisé en feuillant, malheur aux pauvres moines en voyage qui ont un peu d'embonpoint [3]! »

Dans cette situation des esprits, les personnes appartenant à la famille royale auraient dû s'imposer la plus grande circonspection : il n'en fut rien. Quelques évêques et quelques femmes de la cour, comptant sans doute porter un coup à la Révolution [4], inspirèrent à Mesdames, tantes du roi, le dessein d'aller à Rome. On était à la fin de février 1791, le jour de Pâques approchait, et les tantes de Louis XVI, femmes dévotes, tremblaient d'avoir à subir, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'intervention des prêtres jureurs. Elles se dispo-

[1] Procès-verbal des municipaux et notables de la Chapelle-Saint-Denis.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 62.

[3] *Ibid.*, n° 64.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 234. Collection Berville et Barrière.

sèrent donc à quitter Paris. Mais à peine fut-on instruit de ce prochain départ, que partout on s'en inquiéta comme de l'annonce d'un départ plus important. Les sections de Paris se transportent à la municipalité, dénoncent le fatal voyage. Bailly, à la tête d'une nombreuse députation, court porter au château le retentissement des rumeurs de Paris. Louis XVI est supplié de ne pas permettre une fuite si alarmante. Il répondit : « Ce que vous demandez est inconstitutionnel; quand vous me montrerez un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir : jusqu'alors elles sont libres de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens [1]. »

L'argument était spécieux : Camille Desmoulins, toujours sur la brèche, se chargea de la réfutation. Comme Milton se mesurant avec le roi d'Angleterre dans le champ de la logique, le hardi journaliste se flattait de vaincre sans peine, en cette lutte, des *Messieurs, très-forts en régiments, mais d'ordinaire très-faibles en raisonnements, accoutumés qu'ils sont dès le berceau à se servir de leur volonté comme de la main droite, et de leur raison comme de la main gauche*. Et pourquoi donc les tantes du monarque auraient-elles joui des mêmes droits que les autres citoyens? Est-ce que la nation faisait présent aux autres citoyens, à leur naissance, d'un million de rentes comme à Mesdames? Est-ce que la nation donnait des palais aux autres citoyens comme à Mesdames? Est-ce que, dans tous les pays, dans tous les siècles, les peuples n'avaient pas exigé des rois un prix quelconque « de la bombance où ils les faisaient vivre! » Est-ce que les ancêtres de Louis XVI n'avaient pas toujours payé par l'esclavage de certains usages contraires aux droits de l'homme, le privilége exclusif d'être oints de la sainte

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 235. Collection Berville et Barrière.

ampoule et de guérir les écrouelles? « Non, sire, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale... qu'elles renoncent à leurs pensions, qu'elles restituent au coffre de l'État tout l'or qu'elles emportent : alors, qu'elles aillent, si elles veulent, à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écailles d'huîtres [1]. »

Marat le prit sur un ton moins plaisant : « Il faut garder ces béguines en otage, et il faut donner triple garde au reste de la famille... Observez bien, citoyens, que les tantes du roi laisseraient trois milliards de dettes, et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis [2]. »

A leur tour, les clubs grondèrent. On fit agir les dames de la halle, on les poussa sur Bellevue; mais, averties à temps, les princesses échappèrent à cette menaçante visite et revinrent le soir même coucher aux Tuileries [3]. Devaient-elles renoncer à leur projet? c'était l'avis de Mirabeau [4]; mais elles s'obstinèrent, sortirent secrètement de Paris, le 19 février 1791, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, Louis XVI écrivit à l'Assemblée pour l'informer de ce départ, ajoutant qu'il n'avait pas cru devoir y mettre obstacle, persuadé qu'il était qu'à ses tantes, comme à chacun, appartenait la liberté d'aller et de venir. « Eh bien! s'écria aussitôt Camus, d'un ton de fureur, qu'on retranche de la liste civile le traitement qu'on fait à Mesdames [5]! »

Hors de l'Assemblée, l'émotion fut extrême. Le bruit

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 371.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 235.
[4] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 288.
[5] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 236.

ayant été répandu parmi le peuple que le reste de la famille allait suivre; que la reine avait fait sauver le dauphin; qu'elle montrait à sa place un enfant de M. de Saint-Sauveur très-ressemblant au jeune prince[1]...., tous les foyers d'agitation prirent feu. Le soir du 22 février, sur la nouvelle que le frère de Louis XVI se disposait à partir lui aussi, les femmes de la halle, suivies d'une foule prodigieuse de gens de toute profession, se rendirent en tumulte au Luxembourg. Le comte de Provence dînait chez madame de Balbi[2]. On l'avertit, il parut, et assura que jamais il ne quitterait la personne du roi. « Et si le roi venait à partir? » cria du milieu de la foule un homme à qui cette réponse du prince avait paru équivoque. Monsieur se tourna vers l'inconnu, et fixant sur lui un regard calme, il lui dit avec cette dignité dont il savait si bien colorer son hypocrisie : « Osez-vous le prévoir? » Le peuple exigea que Monsieur et Madame prissent la route des Tuileries. Cest ce qu'ils firent sans hésiter, sous l'escorte d'un fort détachement de cavalerie mis à leur disposition par Lafayette; et l'orage s'apaisa pour un moment....

Pour un moment; car les colères, à peine assoupies, se réveillèrent dès qu'on apprit l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc. En quittant Paris, elles s'étaient munies d'un passe-port du ministère des affaires étrangères, mais elles n'en avaient point de la commune de Paris, à laquelle il leur avait fallu s'adresser et qui avait répondu par un refus. La municipalité d'Arnay-le-Duc prit texte de là et de ce que leur passe-port n'était point signé du président de l'Assemblée nationale, pour mettre obstacle à leur voyage, et les retenir prisonnières dans leur auberge, en attendant un ordre du corps législatif[3].

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 237
[2] *Ibid*. p. 238.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Montmorin écrivit à Mirabeau :

« Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher : l'approuvez-vous[1]? »

A son tour, Mirabeau demanda conseil au comte de La Marck, dans un billet qu'on n'a pas retrouvé et que fait seule connaître la réponse qu'il provoqua :

« A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire. Mes idées ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celles que j'ai sur l'arrestation de Mesdames, relativement à vous. Elles s'adressent à vous; elles vous envoient Narbonne; dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur *défenseur*. Alors, tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose de grand, d'antique, de simple : vous serez éloquent, et vous tuerez les Robespierre, les Crancé, et Barnave s'il le faut. Bonjour[2]. »

Tout en trouvant que « cela n'était pas si mal vu pour un ivrogne[3], » Mirabeau craignit de faire soupçonner son intelligence avec la cour par une déclaration trop hardie de l'intérêt qu'il prenait aux tantes du roi. Sa position depuis quelque temps s'était singulièrement agrandie. Nommé chef de bataillon local de la garde nationale, le 18 janvier 1791, et élevé le 29 du même mois, à cette présidence de l'Assemblée nationale qu'il avait tant ambitionnée, il jouissait avec un orgueil dont il ne voulait pas compromettre les délices, de son double ascendant sur le parlement et sur l'opinion. Il se contenta de pro-

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 64 et 65.
[3] *Ibid.*, lettre de Mirabeau au comte de La Marck.

poser la solution suivante qui, après un vif débat, fut adoptée : « Aucune loi ne s'opposant au départ de Mesdames, il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc[1]. » Les princesses purent, en conséquence, continuer leur route. Menou avait entraîné l'Assemblée par ce seul mot : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale ait débattu si longtemps le départ de deux femmes qui aiment mieux aller entendre la messe à Rome qu'à Paris[2]. »

Mais la saillie de Menou n'obtint pas la même faveur au dehors. Camille Desmoulins se répandit en moqueries sur ces décisions législatives qu'on emportait par des *pasquinades*[3] ; » Marat se mit à parler plus vivement que jamais de cette nécessité d'un soulèvement général, son rêve habituel, son rêve favori et sanglant, et, le soir même, une multitude passionnée, au milieu de laquelle beaucoup d'hommes déguisés en femmes[4], inonda le jardin des Tuileries, demandant avec des hurlements effroyables que le roi ordonnât à ses tantes de revenir auprès de sa personne[5]. Il fallut que Lafayette intervînt; que la garde nationale se rangeât en bataille; qu'on amenât six canons, mèches allumées; qu'on fît mine de foudroyer le peuple. Encore l'agitation ne disparut-elle de la place publique, que pour passer, plus violente, dans les esprits. De toutes parts, on réclama une loi contre l'émigration. Comme si l'homme avait ses racines dans la terre! Comme si son premier droit n'était pas de quitter les lieux où l'air manque à sa pensée et le calme à son cœur! Comme s'il était possible de dire à l'homme, qui se meut : « déclare d'abord pourquoi tu ne restes pas immobile! » Six pieds

[1] *Moniteur*, séance du 24 février 1791.
[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 241.
[5] *Ibid.*

suffisent pour mon tombeau, mais je sens qu'il faut l'espace à ma vie!

Il est à remarquer que, dans l'entraînement aveugle qui, à propos du départ des tantes du roi, fit demander une loi contre l'émigration, Robespierre fut de ceux que cet entraînement ne gagna point. Il n'alla pas jusqu'à bien démêler le sophisme tiré de ce qu'on appelait l'intérêt public, mais sa conscience l'avertissait qu'il y avait là une erreur cachée; il aurait désiré qu'on l'arrachât, à cet égard, au tourment de son incertitude, et lui-même il révéla naïvement la situation de son esprit, quand il prononça ces paroles, qui marquent dans sa vie : « *Je n'aime pas la loi contre l'émigration; mais je voudrais qu'on me prouvât par de bonnes raisons qu'on doit la rejeter.* » En rapportant ce mot dans son journal[1], Brissot loue fort Robespierre de l'avoir dit, et il ajoute : « J'ai retrouvé encore M. Robespierre dans les bons principes, lorsqu'on est venu tenter l'Assemblée avec un paquet d'imprimés aristocratiques envoyés sous son contre-seing. L'inconséquente curiosité voulait les ouvrir; le fanatisme voulait les brûler : « Faites cela, disait Robespierre, et l'inquisition « s'exercera bientôt aussi contre les écrits patriotiques[2]. »

Cependant, le 28 février 1791, jour désigné pour la discussion d'une loi contre l'émigration, était arrivé. Une émotion d'un caractère inaccoutumé se peignait sur les visages; il semblait qu'un doigt mystérieux montrât à tous, par delà une loi semblable, quelque chose de terrible.... Dans la matinée, sur la nouvelle, très-fausse, mais très-activement répandue, qu'on avait transporté au donjon de Vincennes des armes et des munitions de toute espèce, et qu'il existait, des Tuileries à ce donjon, un souterrain secret par où le roi et sa famille devaient s'évader[3], le peu-

[1] *Le Patriote français*, n° 571.
[2] *Ibid.*
[3] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 285.

ple des faubourgs, puissamment ébranlé, courut à la forteresse, pour la démolir. Mais Lafayette ayant paru à la tête de la garde nationale, les assaillants, que conduisait le brasseur Santerre, furent forcés à la retraite. Ils rentrèrent tumultueusement à Paris, et ce fut au milieu d'une agitation extraordinaire, ce fut au bruit du tambour battant la générale, que l'Assemblée entra en séance.

Le Chapelier commença par déclarer, au nom du comité de constitution, qu'il avait à présenter un projet de décret, inconstitutionnel, peu conforme aux principes, et établissant une véritable dictature : étrange manière de recommander l'adoption de ce projet! Robespierre se hâta d'annoncer qu'il n'était pas partisan de la loi sur les émigrations, mais il demandait une discussion solennelle qui mît du côté des adversaires d'une pareille loi l'intérêt public et la raison. Merlin rappela ce passage du *Contrat social :* « Dans les moments de troubles, les émigrations peuvent être défendues. » Pendant ce temps, on faisait passer à Mirabeau des billets qui, pour des buts contraires, le poussaient à la tribune. Il se lève enfin, et lit une lettre adressée autrefois par lui à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Le droit qui appartient à l'homme de quitter le sol où n'est point pour lui le bonheur était éloquemment revendiqué. Il y eut des applaudissements, il y eut des murmures. Sur les bancs extrêmes de la gauche, profond silence. On s'attendait à voir entrer dans la lice Barnave, les deux Lameth; mais, par une politique qu'ils expliquèrent plus tard, ils avaient résolu de s'abstenir. C'est ainsi que Gourdan s'étant penché à l'oreille d'Alexandre Lameth et lui disant : « Est-ce que vous ne parlerez pas? » celui-ci répondit : « C'est ce qu'ils veulent[1]. » Le gant jeté par Mirabeau, ce fut Rewbell qui le releva. « Nulle société, dit-il, ne peut exister sans des devoirs réciproques. Com-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

ment défendrais-je de mon corps, de mon sang, les possessions de mon voisin, s'il fuit loin des miennes? » L'argumentation était spécieuse; mais la seule chose à en conclure était que nul n'a droit à jouir, soit quant à sa personne, soit quant à ses biens, du bénéfice des lois d'un pays qu'il répudie. Or, de quoi s'agissait-il? Était-ce seulement de priver ceux qui s'expatriaient, en haine des lois nouvelles, de toute fonction publique et de leur imposer la vente de leurs immeubles? Non, c'était d'empêcher l'émigration d'une manière absolue qu'il s'agissait, c'était d'enchaîner l'homme au sol, c'était de murer la patrie. Et que valait, dès lors, le raisonnement de Rewbell? Comment, d'ailleurs, appliquer le principe qu'il posait, sans entrer dans une recherche inquisitoriale des motifs qui porteraient un citoyen à sortir du royaume? Comment distinguer entre l'émigrant et le simple voyageur, entre le déplacement politique et le déplacement commercial? Quelle carrière ouverte à la tyrannie! C'est ce qui apparut avec une clarté sinistre aux yeux de l'Assemblée, lorsque, pressé de lire le projet du comité, Le Chapelier lut : « Il sera nommé par l'Assemblée nationale un conseil de trois personnes qui exerceront seulement sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer un pouvoir dictatorial. » A ces mots, un frémissement involontaire courut sur tous les bancs, et Mirabeau, prenant la parole avec empire, s'écria : « Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. » Puis, la tête haute et le rayonnement de l'orgueil sur le front : « La popularité que j'ai ambitionnée, dit-il, et dont j'ai eu l'honneur comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. » On applaudissait : il reprit : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir

jamais. » Le projet du comité fut rejeté à l'unanimité, et Vernier proposa que l'examen de la loi fût renvoyé à chacun des comités de l'Assemblée, qui, après s'en être occupés séparément, se réuniraient par commissaires. Jusque-là Mirabeau n'avait fait que mettre beaucoup de grandeur à plaider une grande cause; mais, son succès l'enivrant, il voulut une seconde fois s'emparer de la tribune, en roi qui prend possession de son trône, et il provoqua cette rude exclamation de Goupil : « Quel est le titre de dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette Assemblée? » Il n'en tint compte. Ce qu'il demandait, ce qu'il voulait absolument emporter, c'était l'ordre du jour pur et simple. Il fut railleur, impérieux, méprisant; il osa, le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, qui murmuraient, crier du ton d'un maître irrité : *Silence aux trente voix!* Il oubliait — et, plus tard, Robespierre saura bien le rappeler — que la vertu fut toujours en minorité sur la terre; que Sidney, mort pour le peuple, était de la minorité; que Socrate était de la minorité quand il avala la ciguë, et Caton quand il se déchira les entrailles. Silence aux trente voix! Mais la tyrannie est odieuse sous toutes ses formes, et en quoi donc celle d'un chiffre vaut-elle mieux que celle d'un coup de massue? La proposition Vernier fut adoptée; le peuple qui encombrait les tribunes avait tressailli, et les Lameth sortirent, le cœur plein de rage[1].

Pendant ce temps, une scène étrange se passait au château. On arrêta dans l'appartement de l'héritier présomptif du trône un chevalier de Saint-Louis, nommé Court de Tonnelles, lequel portait, caché sous son habit, un

[1] Ni le *Moniteur*, ni l'*Histoire parlementaire* ne donnent une idée vraie de la physionomie de cette fameuse séance. Les *Mémoires de Ferrières*, chose étrange, ne la mentionnent même pas. On ne la trouve vivante que dans le discours prononcé, le soir, par Alexandre Lameth aux Jacobins et rapporté dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

petit couteau de chasse, en forme de poignard[1]. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit d'une manière assez obscure, et là-dessus le bruit se répandit rapidement qu'on avait voulu assassiner le roi. A entendre les aristocrates, colporteurs de ce bruit lugubre, nul doute que le meurtrier n'eût été vomi par les Jacobins : c'était le frère de Barnave, disaient les uns; c'était Menou, affirmaient les autres[2]. Aussitôt, près de trois cents nobles s'arment de poignards ou de pistolets, accourent au château, remplissent les appartements, et jurent de mourir pour sauver le roi. C'était justement l'heure où Lafayette, revenant de Vincennes, rentrait à Paris. On l'informe de l'injure faite à la garde nationale, gardienne naturelle des jours du monarque, et il court aux Tuileries, indigné. Il obtient de Louis XVI l'ordre formel adressé à ses officieux défenseurs de déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre. Ils obéissent; mais, forcés, pour sortir des appartements, de passer entre deux haies de gardes nationales, ils sont hués, maltraités, fouillés outrageusement[3]. Quelques-uns résistèrent. Beauharnais le jeune déclara qu'on ne le fouillerait que mort, et les gardes, touchés de la dignité qu'il mêlait à son courage, le laissèrent libre[4]. D'autres, moins heureux dans leurs protestations, furent renversés, foulés aux pieds[5]. On arrêta d'Éprémenil, Frondeville, d'Agoult, Berthier-Sauvigny[6].

Cette expédition charma le peuple, qui appela les vaincus *chevaliers du poignard*.

Marat, moins facile à satisfaire, exprima un regret féroce : « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de rassem-

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.
[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 246.
[4] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.
[5] *Ibid.*
[6] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 286.

bler le noir essaim des conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés ; ils avaient droit de les massacrer, et ils le pouvaient impunément. Les véritables amis de la liberté déploreront toujours qu'ils aient laissé échapper une occasion aussi favorable, qui ne se trouvera jamais. L'ami du peuple, surtout, en est inconsolable[1]. » Au fond, ce qui tourmentait Marat, c'était la crainte que de pareils coups, frappés à propos, ne rendissent quelque popularité à Lafayette : car, le crédit du général baissait de jour en jour, et Marat commençait à voir se réaliser la plus chère de ses prédictions : « *Encore deux bouteilles d'encre, et j'aurai culbuté le divin Mottié.* »

Le soir, grande séance aux Jacobins. Les Lameth s'y étaient rendus, dans l'espoir de se venger de Mirabeau, de lui rendre les humiliations qu'ils en avaient reçues, de l'écraser. La disposition des esprits était orageuse, et les divers événements de la journée revivaient, aux yeux de tous, singulièrement transformés par de menaçants commentaires. Il avait été dit et beaucoup croyaient qu'un abominable complot avait été formé, dont le but était la destruction des Jacobins ; que l'émeute de Vincennes, réprimée par Lafayette, avait été organisée par lui-même, pour mettre Paris en combustion et fournir prétexte à quelque Saint-Barthélemy des patriotes; que l'invasion du château faisait partie de ce noir projet; qu'on l'aurait mis à exécution si l'Assemblée s'était prononcée contre les Jacobins, en rejetant purement et simplement la loi contre l'émigration ; mais que la chance ayant tourné en leur faveur, il avait fallu subitement changer de plan ; que, par là, s'expliquait l'extrême indignation *affectée* par Lafayette contre les chevaliers du poignard ; que, du reste, cette savante tactique, trop au-dessus de l'intelligence de Lafayette, ne pouvait être que l'ouvrage d'un homme, et

[1] *L'Ami du peuple*, n° 394.

que cet homme, c'était.... *Machiavel Mirabeau*[1]. De fait, n'avait-il point parlé d'en finir avec les « factieux de tous les partis ? » et, dans sa pensée, les Jacobins ne comptaient-ils pas au nombre des « factieux » à anéantir?

Mirabeau fut averti. Il savait qu'il venait d'allumer contre lui d'inextinguibles haines. Et comment en aurait-il douté? Ce soir-là même, il avait reçu le plus sanglant des outrages ; ce soir-là même, d'Aiguillon, chez qui il était attendu à dîner avec douze de ses collègues, lui avait fermé sa porte[2] ! Et lui, faisant allusion à son cri *Silence aux trente voix!* il disait à Mme du Saillant, sa sœur : « J'ai prononcé là mon arrêt de mort[3]. » Il ne voulut point cependant périr sans combattre, et, rassemblant toutes ses forces, il se présenta hardiment aux Jacobins.

La salle était pleine, « comme dans les grands périls de la République, » raconte Camille Desmoulins. Dès que Mirabeau parut, beaucoup murmurèrent : « Comment ose-t-il venir s'asseoir au milieu de nous? » Duport était à la tribune. L'arrivée du redoutable visiteur parut l'embarrasser. Il parla longuement des émeutes qu'on excitait à dessein, de l'expédition de Vincennes, de Lafayette qui aurait pu la prévenir et qui ne l'avait pas voulu, des pièces de canon qu'on avait artificieusement traînées tout au travers du faubourg.... Mais là n'étaient point les préoccupations de l'Assemblée. Il le sentit, et se décidant enfin : « Les hommes les plus dangereux à la liberté, dit-il, ne sont pas loin de vous. » C'était le mot attendu : tous les regards se portent sur Mirabeau, et plusieurs, se levant, vont applaudir à sa face. L'orateur alors rappelle la séance du matin à l'Assemblée, il dénonce l'insupportable orgueil de Mirabeau ; mais s'attendrissant tout à coup, soit générosité naturelle, soit ressouvenir des services rendus par

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 299.

son adversaire à la cause de la liberté, il termine en ces termes : « Qu'il soit un honnête homme et je cours l'embrasser, et, s'il détourne le visage, je me féliciterai encore de m'être fait un ennemi, pourvu qu'il soit redevenu ami de la chose publique.»

Mirabeau crut sans doute qu'on le craignait puisqu'on le ménageait. S'avançant d'un pas brusque vers la tribune, il mit en regard la dictature de l'intrigue et celle du talent, plaignit dédaigneusement ceux qui recouraient à la première, faute de pouvoir exercer la seconde, signala comme un aveu d'impuissance le silence gardé le matin à l'Assemblée, par les *chefs d'opinion*, et ajouta : « Mon sentiment sur les émigrations est celui de tous les philosophes, et quand bien même je serais dans l'erreur, je me consolerais aisément de la partager avec tant de grands hommes. » La réponse était hautaine, presque insultante pour les auditeurs : Mirabeau descendit de la tribune, au milieu d'un silence auquel il n'était pas accoutumé. Alexandre Lameth se leva.

S'il en faut croire Camille Desmoulins, il fut *sublime*, sublime par l'expression du visage, par la passion du geste, par la flamme du regard, autant que par la parole. « Mirabeau, qui s'était assis à ses côtés, n'était plus l'Hercule Mirabeau : Lameth semblait lui avoir arraché sa massue. » Rien de plus vif, en effet, de plus pénétrant, rien qui aille plus droit au cœur d'un ennemi que le discours d'Alexandre Lameth, tel que les *Révolutions de France et de Brabant* le rapportent. En voici quelques traits : «Ah! nous ne sommes plus *trente* ici; nous sommes *cent cinquante*, cent cinquante membres de l'Assemblée nationale, sa vraie force. — Pourquoi notre silence de ce matin? Parce que la contre-révolution appelle les Jacobins des *factieux;* parce que M. Mirabeau voudrait bien que ces *factieux* fussent exterminés, et que nous n'avons pas voulu, nous, donner dans le piége tendu aux patriotes par

les rganisateurs d'émeutes, par ceux qui font battre le tambour!... — Ce qui nous importe, M. de Mirabeau, c'est de vous faire connaître : quelque génie qu'aient les traîtres, ils ne sont plus à craindre, dès qu'ils sont connus. — *Chefs d'opinion!* Quelle insolence! Il y a des *esclaves d'opinion* apparemment! Eh! c'est un malheur pour le peuple que des hommes tels que Merlin, Muguet, Vernier, Rewbell, Prieur, Robespierre, ne soient pas *chefs d'opinion*, eux qui n'ont jamais trahi le peuple! — Je ne suis pas de ceux qui croient si nécessaire de ne point désespérer M. de Mirabeau. S'il n'était pas au milieu de nous, pensez-vous qu'il fût plus dangereux que Cazalès, que Maury? qu'il s'exclue donc de cette société, si bon lui semble! Sa force est ici; qu'il sorte, il la perd. — Mais il le sait bien! — Attendez-vous à l'entendre protester de son amour invariable pour la liberté. Il vous dira, je suppose, qu'il n'a pas demandé le *veto* pour le roi, qu'il n'a pas voulu lui conférer le droit monstrueux de déclarer la paix et la guerre! il niera ce que personne de nous n'ignore.... Mais les discours de M. de Mirabeau passeront, et les procès-verbaux de l'Assemblée ne passeront pas. »

Pendant ce terrible réquisitoire, prononcé au bruit d'applaudissements qui le rendaient encore plus terrible, Mirabeau était dans un tel état d'angoisse, que de grosses gouttes de sueur lui coulaient le long du visage. Il était là, selon l'expression de Camille, dans son jardin des Olives. Une seconde fois, il essaya de soutenir la lutte. Mais quel changement! Ce n'était plus l'orateur audacieux et superbe de tout à l'heure. Il descendait maintenant à être habile. Autant il avait d'abord heurté les Jacobins, autant il s'étudia, cette fois, à les adoucir, à les flatter. « J'ai boudé les Jacobins, dit-il, mais en leur rendant justice. Je pense d'eux comme l'abbé Sieyès, qui disait du club de 89 : « A l'exception de deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime « tous les membres de cette société, et excepté une douzaine

« de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise « tous. » On ne pouvait manquer d'applaudir ici. D'ailleurs, le génie de Mirabeau était un trésor que, jusqu'au dernier moment, la Révolution tremblait de perdre. Même aux Jacobins, la majorité était disposée à préférer l'indulgence de Duport à l'inflexibilité de Lameth. Aussi, dès que Mirabeau eut prononcé ces paroles : « je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme, » des acclamations parties de tous les coins de la salle, l'amnistièrent. Or, l'amnistie, en cette occasion, était un triomphe[1].

Et il le faut bénir, ce triomphe ; car, en repoussant la loi contre l'émigration, Mirabeau avait combattu pour la justice ; et ce sera, sinon, comme dit un historien moderne[2], son rachat devant l'avenir, du moins un de ses titres les plus touchants à la compassion de la postérité.

Ah ! sans doute, c'était un grand crime qu'une émigration systématique ayant pour but d'attirer sur la patrie, en haine de réformes équitables, la fureur et les armes de l'étranger. Mais le principe qui veut qu'un crime soit prouvé avant d'être puni est absolument sacré, absolument inviolable. Soumettre le droit qu'a chaque homme de se mouvoir par cela seul qu'il est homme, à une série de conditions préventives rendues plus odieuses encore par une appréciation nécessairement arbitraire, c'était se lancer dans un système de proscriptions qui, de conséquence en conséquence, devait s'étendre et s'étendit, hélas ! aux vieillards, aux femmes, aux enfants.

Et puis, à quelle autre théorie, plus générale et vraiment sinistre, ne conduisait pas cette solution donnée à la question particulière de l'émigration ? Dans la séance du 24 février, Mirabeau ayant demandé s'il existait une

[1] Il n'existe de cette importante séance qu'un récit complet, auquel les historiens de la Révolution puissent recourir, et il se trouve dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

[2] Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. II, chap. x, p. 435.

loi qui défendît aux tantes du roi de quitter le royaume, un membre obscur de l'Assemblée avait répondu : « Oui, LE SALUT DU PEUPLE[1]. » Mais savait-il bien, celui qui les prononça, ces paroles, savait-il qu'un jour — et ce jour n'était pas loin — elles auraient le retentissement d'un coup de hache? Ne nous hâtons point de passer outre. Il est des mots qui, mal expliqués, perdent les empires; il est des formules qui contiennent plus de meurtres que cent pièces de canon chargées à mitraille; il est des erreurs toutes pleines de sang! Qui oserait jurer qu'en France, dans un avenir prochain, la vie de plusieurs milliers d'hommes ne tiendra pas à l'explication qui aura été donnée de ces mots tragiques : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI?

Il en faut convenir : au premier abord, le problème à résoudre ici étonne la conscience.

Quoi! l'intérêt public, la sécurité générale, la fortune de l'État, l'existence de la nation peut-être, voilà ce qu'on nous demanderait de sacrifier à des scrupules d'une importance secondaire! Est-il donc et peut-il jamais être juste que l'abstraction l'emporte sur la réalité, la partie sur le tout, et que, pour protéger un membre, on laisse périr le corps? Ainsi parlaient les Lameth dans l'Assemblée, Camille Desmoulins et Marat dans la presse.

Cependant, si, sous prétexte de salut public, vous frappez d'ostracisme Thémistocle; si vous proscrivez à perpétuité la famille d'un mauvais prince; si vous portez la main sur un innocent parce qu'il vous paraît dangereux, où sera la boussole de l'univers moral? Où sera le refuge contre l'iniquité, subitement devenue justice, en vertu du SALUT DU PEUPLE, qui aura été compris de telle ou telle manière et arbitrairement défini par des gouvernements de passage, infaillibles tant qu'ils sont debout, accusés

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

d'imposture dès qu'ils sont par terre? Ciel! que de tombeaux s'ouvrent! que de spectres se dressent le long de l'histoire ensanglantée! et que de voix, sorties des profondeurs du temps, se mettent à crier en chœur aux logiciens de la raison d'État : assassins! assassins! assassins!

C'est que, sur tout ce débat, pèse un malentendu effroyable, et malheur à qui ne le signalerait pas, croyant l'avoir découvert! Chaque fois qu'on parle de l'appliquer, cette maxime, LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI, on n'a jamais en vue qu'un nombre déterminé d'hommes, qu'un concours donné de circonstances, et cela signifie : en France, en Angleterre, en Espagne, le salut du peuple, dans ce moment-ci, exige que tel principe soit violé; de sorte que, dans la pratique, le SALUT DU PEUPLE veut toujours dire le SALUT D'UN PEUPLE. Eh bien, il n'est pas vrai que, relativement à l'humanité tout entière et aux générations à naître, le salut D'UN peuple quelconque soit la suprême loi. Car, si ce peuple marche dans les routes de l'iniquité, si son rôle parmi les nations est celui de brigand, qu'il périsse, qu'il périsse! Considéré dans son vaste ensemble et dans la série indéterminée des âges, le monde devra tressaillir de joie. Ne dites donc pas : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI; dites : LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI. Dès lors, plus de ténèbres. Il est en effet possible de concevoir que, eu égard à une situation particulière, et pour un moment, la violation d'un principe soit considérée comme intéressant tel ou tel peuple; mais comment concevoir que la méconnaissance d'une des grandes lois de notre nature, que l'étouffement de la conscience humaine, puisse jamais intéresser l'humanité! L'humanité, tout individu qui souffre d'un acte injuste, quelque petit et obscur qu'on le suppose, la représente, la personnifie, la porte vivante en lui. Quand vous tuez un innocent, vous menacez l'innombrable foule de ses pareils

sur toute la surface du globe, dans tous les siècles à venir, et certes il n'est pas de peuple dont le salut vaille qu'un aussi prodigieux intérêt soit foulé aux pieds.

O Camille, imprudent Camille! Quel tyran ne s'est pas établi, en disant : « Je viens sauver la société? » Attendez! attendez! On l'invoquera aussi contre vous, ce salut du peuple, votre loi suprême; et quand vous serez sur la charrette fatale, ne vous plaignez point de la logique qui vous y aura fait monter, puisque cette logique est la vôtre!

CHAPITRE VIII

MORT DE MIRABEAU

Dépérissement de Mirabeau. — Prodigieuse activité de ses derniers jours. — Libelles publiés contre lui; la femme du cantinier Mouret, madame Saint-Huberti, Henriette Nehra, madame Le Jay. — Tentatives d'empoisonnement soupçonnées; lettre de Mirabeau à cet égard. — Ses accès de mélancolie. — Son étrange attitude dans les débats sur la régence. — Affaire des Mines. — Visite de Mirabeau au comte de La Marck : *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort.* — La maison de campagne du *Marais.* — Premières attaques de la mort. — Lettre publiée par Aubin-Louis Millin. — Mesdemoiselles Hélisberg et Coulomb. — Émotion universelle, à la nouvelle de la maladie de Mirabeau. — Étranges appréhensions de la cour. — Mirabeau sur son lit de mort. — Caractère héroïque de son agonie. — Il meurt. — Tout Paris en deuil. — Soupçons d'empoisonnement partout répandus; effroyables accusations contre les Lameth; événement singulier arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril. — Honneurs extraordinaires rendus à Mirabeau. — Ses funérailles. — Ses cendres au Panthéon. — Tous les partis se réunissent pour le pleurer. — Douleur fastueuse de madame de Montesson. — Regrets exprimés par les *Sabbats jacobites,* par le *Père Duchêne.* — Dures paroles de Camille Desmoulins. — Mirabeau jugé par Marat. — Fosse sans nom, près de l'ancien *Cimetière des suppliciés;* ce qu'elle contient. — Quel devra être sur Mirabeau l'arrêt de la postérité? — Son rôle était fini quand il est mort.

Un grand vide va se faire dans la Révolution et dans l'histoire : Mirabeau se meurt. Il se meurt, et tout l'annonce; son visage livide et flétri, les ondulations effacées de sa chevelure, les ombres qui passent sur son front, ses défaillances soudaines[1]. D'où vient cependant que nous le retrouvons partout, et au club des Jacobins et à la tribune de l'Assemblée, et à la tête de son bataillon, et au théâtre,

[1] *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau,* par S. C. Cabanis. Paris, 1791.

et dans les banquets? Homme étrange! La cour continue à recevoir ses conseils; de ses puissantes lèvres s'échappent, plus pressées et plus impétueuses que jamais, les paroles d'où sortent les événements; son énorme correspondance ne s'est point ralentie; comme à l'ordinaire, il distribue les matériaux de son génie à ses collaborateurs étonnés; comme à l'ordinaire, il fait de ses journées la proie du travail et de ses nuits la proie du plaisir. Si son secrétaire lui dit : « Monsieur le comte, ceci est impossible; » il répond d'un ton dominateur : « Ne me dites pas ce bête de mot[1]. » Car tel est son orgueil.

Or, pendant que la mort est sur lui, et que, dans la robe de Déjanire attachée à ses flancs, il s'agite, se débat et se consume, des ennemis, plus implacables que la mort elle-même, s'étudient à lui ronger le cœur. Encore quelques jours, on l'adorera : en attendant, on le déchire. *Confession générale du comte de Mirabeau!* — PRIX : RIEN! Voilà ce que des inconnus s'en vont criant, au détour des rues populeuses; ou bien, sous le titre, plus sérieux, de *Vie publique et privée de Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau;* c'est le tableau de tous les désordres de sa vie qu'on expose. Mêlant le faux au vrai[2], et à de tristes réalités le poison de leurs commentaires, les libellistes disent :

Vous voyez cet homme qui passe d'un air si superbe et que chacun montre du doigt en murmurant : Voilà Mirabeau! Eh bien, il faut que vous connaissiez sa vie. Jeune, et déjà marqué du sceau de la malédiction de son père, déjà traînant après lui les soupçons d'une jalousie incestueuse, il conquit à force d'artifices mademoiselle de Marignane, et bientôt l'abandonna. — Par lui, au château

[1] Étienne Dumont, p. 311.

[2] Car, malheureusement, tout n'était pas faux dans ces violentes attaques. Voy. ce que dit Brissot dans ses *Mémoires*, t. III, chap. XVII. — Et Brissot, bien avant la Révolution, avait été lié assez intimement avec Mirabeau.

d'If, la femme du cantinier Mouret fut séduite et polluée. — Par lui, Sophie Monnier...; mais qui ne sait cette histoire? — Prisonnier au fort de Vincennes, il y plongeait son intelligence dans les sources les plus infectes de la débauche et y donnait un émule à l'Arétin. — Redevenu libre, il devint vagabond, se fit l'amant d'une comédienne riche et laide, madame Saint-Huberti, et vécut des largesses de la volupté. — Puis, ce fut Henriette Nehra qu'il promena d'Amsterdam à Londres, et de Londres à Paris, où il devait la remplacer par la femme de son libraire. — Ce bandeau vert dont il couvre quelquefois ses yeux malades, c'est un soufflet qui l'a rendu nécessaire, un soufflet reçu par lui de madame Le Jay dans les querelles de l'amour. — Du moins, s'il s'était abstenu de répandre au loin sa corruption! Mais de quelle plume sont sorties tant de productions obscènes, *le Rubicon*, *le Libertin de qualité*, ou *l'éducation de Laure?* — Il mène grand train aujourd'hui, se compose une bibliothèque fastueuse, fait décorer magnifiquement sa maison de campagne, donne des festin d'Apicius; et il y a quelques années à peine, perdu dans Londres, il y consignait le drame de son indigence dans des lettres telles que celles-ci : « Madame Nehra vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui a faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, y faire les formalités nécessaires. Te serait-il possible de me procurer à crédit, de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur? car nous n'avons pas le sou. Je n'ai, quant à moi, que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretières, etc., etc... » De cet excès de misère, quels sentiers impurs ont donc conduit cet aventurier prodigieux au degré d'opulence où il est aujourd'hui? Ah! la cour le sait bien et pourrait le dire!... Voilà, voilà Mirabeau[1].

[1] Voy. dans la *Bibliothèque historique de la Révolution* du British Museum, 284-5 et 288-9, la *Vie publique et privée d'Honoré-Gabriel Ri-*

Ainsi parlait la haine : comment agissait-elle? Lui aurait-il suffi d'assassiner moralement un tel homme? Dans les mémoires publiés par son fils adoptif, il est dit que plus d'une fois madame du Saillant avait dû faire jeter des présents de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues; qu'il était arrivé à Frochot, en novembre 1790, et à Pellenc, en décembre suivant, d'être fort incommodés pour avoir pris une tasse de café destinée à Mirabeau; que des avertissements venus du loyal Cazalès faisant croire à de noirs projets, la famille avait pris l'alarme, et cela, au point que madame du Saillant avait commis son fils pour que, bien armé et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât son oncle, lorsque celui-ci, ignorant de quelle affectueuse vigilance il était entouré, partait tard pour Argenteuil[1].

Les mêmes mémoires donnent le *fac-simile* de la lettre suivante écrite par Mirabeau à une femme qui lui avait révélé, à ce qu'il paraît, un projet d'assassinat :

« Je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aie été trompé toute ma vie; et certes, je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari, ni le malheureux *qui n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite, contre le scélérat avéré lui-même, qu'au désir de connaître son instigateur, dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux encore que d'être immolé par un tel crime. Combs ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui-même ne saura quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première[2]. »

Ce qui est certain, c'est que Mirabeau, se sentant dé-

quetti, comte de Mirabeau, dédiée aux amis de la Constitution. — *La vie privée de Riquetti.* — *La confession générale du comte de Mirabeau*, etc..., etc.

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. IX, p. 424, 425 et 426.

[2] *Ibid.*, p. 425.

périr, avait fini par ouvrir son âme aux mélancoliques pensées; suivant l'expression d'un auteur anglais, il voyait venir les messagers du pâle repos[1]. Ses amis intimes ont raconté qu'à cette époque il *demandait à tout le monde des épitaphes*[2]. Lorsque partant pour Genève, Étienne Dumont lui alla faire ses adieux, il l'embrassa avec une émotion extraordinaire, et comme à la veille de partir lui-même pour le sombre voyage d'où l'on ne revient plus. Un jour, quittant madame du Saillant et ses filles, il dit à la troisième, dont la fraîcheur avait un éclat singulier : *C'est la mort qui embrasse le printemps*[3].

Mais l'indomptable orgueil, l'ambition, le dévorant besoin d'agir, l'ardeur des amitiés fidèles, les désirs impétueux, tout cela surnageait dans ce cœur plein de contradictions et d'abîmes.

Les derniers débats qui appelèrent Mirabeau à la tribune, furent ceux que soulevèrent d'une part la question de la régence, et de l'autre la question des mines.

Dans le cas où le roi viendrait à mourir laissant un fils mineur, la régence serait-elle *élective*, ou bien *héréditaire*, c'est-à-dire déférée au membre de la famille royale le plus rapproché du roi mineur? Tel fut le point qu'on discuta dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791. Et ici encore, Mirabeau déploya un talent qui n'eut d'égal que l'éclat de son inconséquence. Le 24 mars, il écrivait de l'Assemblée au comte de La Marck :

« Nous sommes dans un très-grand danger. Soyez sûr que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtisé l'Assemblée, ni agioté une opinion comme il le fait, et ses

[1] « Heralds of the pale repose. » Carlyle, *the French Revolution*, vol. II, chap. VII, p. 170.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 421.
[3] *Ibid.*

partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je me garderai bien de proposer demain ma théorie. Je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet du décret, en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc..., etc.... Certainement ma théorie ne passerait pas, et très-probablement l'ajournement réussira; alors on peut travailler. Envoyez chercher Pellenc immédiatement; qu'il scrute dans le plus grand détail le décret, qu'il en recherche tous les dangers POUR LA LIBERTÉ PUBLIQUE.... Il sait à fond ma doctrine à présent; mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne veux point la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé.... Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. O légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les trois quarts à l'abbé Sieyès. *Vale et me ama*[1]. »

Rien de plus obscur que cette lettre, de plus inconcevable. Mirabeau était-il pour la régence *élective?* Non, puisqu'il y voyait « la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire la destruction de la monarchie, » et qu'il signalait le triomphe de ce système comme un immense danger. Oui, puisqu'il parlait de combattre le projet de décret présenté, lequel proposait la régence *héréditaire*.

La contradiction était flagrante, et, avec une audace dont il était seul capable, Mirabeau la porta sans hésitation à la tribune. En l'entendant argumenter en faveur de la régence élective, nul ne mettait en doute qu'il ne votât dans ce sens. Il fut si vif, si pressant, si clair! Et que de traits heureux, décisifs! — Supposez le roi mineur étant très-jeune, que le plus proche parent soit très-vieux, n'est-il pas ridicule entre deux enfants de ne vouloir pas choisir un homme? — Quand un roi est

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 105 et 106.

mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle s'arrête comme une montre qui a perdu son mouvement; c'est à l'auteur de la montre à lui redonner son mouvement : qu'on aille chercher le peuple! Mais les élections sont toujours accompagnées d'orages : exagération! Et puis, me dépouillerez-vous de mon champ, sous prétexte que quelquefois la grêle y tombe? — Il continua ainsi, mêlant à des raisons pleines de sens les éclairs de son esprit. Quel fut l'étonnement de l'Assemblée, quel fut le mécontentement des tribunes, lorsque arrivé à la conclusion, il déclara brusquement que, malgré ce qu'il venait de dire, et vu qu'après tout dans un régime constitutionnel la question de la régence était peu importante, il voterait avec le comité pour la régence héréditaire[1]. »

On ignore les motifs de cette bizarre conduite. En parlant pour et en concluant contre, voulait-il se ménager entre le peuple et le *plus proche parent*, le comte de Provence? Ou bien, avait-il pour but secret de semer autour de lui l'incertitude, de dérouter l'Assemblée, et d'enterrer la question[2]? Ce fut dans ce débat, qu'entendant murmurer les tribunes, il rappela le mot de Cromwell à Lambert, un de ses compagnons, lequel se montrait enivré des applaudissements de la multitude : « Ce peuple, s'il nous voyait monter au gibet, nous applaudirait bien davantage[3]. »

Autant l'attitude de Mirabeau fut équivoque dans l'affaire de la régence, autant, dans celle des mines, elle fut nette et décidée.

Il s'agissait de savoir si les mines devaient appartenir

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 190-196.

[2] La constitution du 3 septembre 1791 déféra la régence au plus proche parent du roi mineur, prononça l'exclusion des femmes et décida qu'à défaut d'un parent légalement capable, la régence sortirait d'une élection à deux degrés.

[3] *Biographie universelle*, au mot MIRABEAU.

à l'État ou aux propriétaires du sol supérieur; s'il convenait d'en livrer l'exploitation aux propriétaires de la surface, ou à des compagnies élues du gouvernement; si les anciennes concessions des mines seraient maintenues ou abolies. Or, un rapport fait au nom des comités d'agriculture et de commerce avait conclu à ranger les mines au nombre des propriétés publiques dont il était loisible à l'État de disposer par voie de concession, sauf à accorder la préférence pour l'exploitation aux propriétaires de la surface.

Cette conclusion, très-conforme d'ailleurs aux vrais principes, Mirabeau avait à l'adopter un intérêt de cœur. Si le système des concessions eût été écarté, M. de La Marck y eût perdu une des plus importantes parties de sa fortune. Ami fidèle, Mirabeau s'occupa de prévenir ce résultat, avec un zèle dont ses douleurs physiques ne purent ni glacer ni distraire l'ardeur. Il fit composer par Pellenc, un de ses collaborateurs, des discours qu'il étudia soigneusement, auxquels il ajouta, auxquels il retrancha, qu'il fit siens; et une fois armé de pied en cap, il se présenta dans la lice. Le parti des opposants était très-fort, très-nombreux, et Mirabeau sentait la vie lui échapper. Mais l'amitié est une puissance. Dans un premier discours qu'il prononça sur la matière le 21 mars 1791, il ébranla l'Assemblée. La victoire néanmoins n'était pas assurée; il fallait un second coup. Le jour où Mirabeau devait le frapper, le 27 mars, il se rendit chez le comte de La Marck avant neuf heures du matin. L'empreinte de la mort était sur son visage; en arrivant, il s'évanouit. Quand il revint à lui, il parla d'aller à l'Assemblée. Son ami essayant de le retenir : « Non, non, dit-il, si je n'y vais pas, ces gens-là vont vous ruiner. » Trop faible pour marcher, il sonna, se fit apporter du vieux vin de Tokay, en but deux verres, monta en voiture et partit. Vers trois heures, il reparut chez le comte de La Marck. Cinq fois, dans l'As-

semblée, il avait pris la parole, épuisant dans ce généreux et suprême effort tout ce qui lui restait de flamme divine. En entrant dans la chambre du comte, il se jeta sur un canapé, et dit : « *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort*[1]. »

Six semaines auparavant il avait acquis près d'Argenteuil une jolie maison appelée le *Marais*. Il s'y rendait tous les samedis pour respirer un air pur, jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveiller des travaux qu'il aimait, parce que c'était du pain assuré à de pauvres ouvriers; car l'histoire lui doit cette justice que le malheur ne le trouva jamais indifférent. « Il avait autorisé le curé d'Argenteuil, raconte Cabanis, à tirer sur lui des lettres de change en pain, viande, gros linge, pour les malades ou pour les nécessiteux invalides[2]. » Ce fut dans cette campagne qu'il se fit porter, en sortant de chez le comte de La Marck. Il y passa la nuit, en proie à des angoisses dont l'éloignement de tout secours aggravait l'impression sinistre; et le lendemain, ses souffrances augmentant, il rentra dans Paris. Ayant pris un bain, il se sentit tellement calme, qu'il alla à la comédie. Mensongère lueur d'espoir! Ses jours étaient comptés.

Il avait pourtant reçu de la nature une constitution de fer, et c'est à peine si, selon le mot du Dante, il était alors au milieu du chemin de la vie; mais même en écartant toute hypothèse d'empoisonnement, quel homme eût résisté longtemps à la fatigue d'un esprit qui ne connut pas de halte, aux tourments d'une activité sans exemple et sans frein, à l'homicide empire de toutes les passions, à l'insatiabilité du désir? A propos des bruits qui avaient couru sur une orgie nocturne à laquelle on assurait que

[1] Note du comte de La Marck, dans la *Correspondance*, etc., t. III. p. 92 et 93.

[2] *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau*, p. 21 et 22.

Mirabeau avait assisté dans les commencements du mois de mars, Millin, rédacteur de la *Chronique de Paris*, raconte, dans une lettre publique, que c'était lui qui avait amené Mirabeau dans la maison dont on parlait; qu'à la vérité Mirabeau s'était retiré fort tard, mais qu'il avait peu mangé et ne s'était abandonné à aucun excès fatal[1]. « Que prouve cette lettre, s'écrie Brissot dans ses *Mémoires*, sinon que ce ne fut pas dans cette soirée-là ni au milieu de ses amis qu'il épuisa les restes de sa vie? » Et, d'un ton péremptoire, Brissot ajoute : « Quelques jours avant la maladie qui l'emporta, il avait passé une nuit dans les bras de deux danseuses de l'Opéra, mesdemoiselles Hélisberg et Coulomb. Voilà celles qui l'ont tué; il ne faut pas en accuser d'autres[2]. »

Quoi qu'il en soit, Mirabeau était atteint mortellement. Forcé dans la soirée du 28 mars, de quitter le théâtre, il eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, et sa voiture ne s'étant pas trouvée au rendez-vous marqué, il se traîna chez lui, non sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras de Lachèze, ami de Cabanis, son médecin.

Celui-ci, accouru en toute hâte, trouva le malade dans un état affreux. « Mon ami, lui disait l'Hercule agonisant, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut pas durer[3]. » Il eut néanmoins vers le soir quelques instants de calme, se crut sauvé, et s'écria avec une joie touchante : « *Qu'il est doux de devoir la vie à son ami*[4]. »

Cependant, la nouvelle de la maladie de Mirabeau s'étant répandue, ce fut dans tout Paris une émotion profonde, silencieuse, indéfinissable. Tacite raconte que lorsque Agri-

[1] Lettre d'Aubin-Louis Millin, dans la *Chronique de Paris*, n° 96.
[2] *Mémoires de Brissot*, t. III, chap. XVIII, p. 199 e. 200.
[3] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p 33.
[4] *Ibid.*, p. 35.

cola mourut, on ne cessait de venir chez lui, de parler de lui dans les places publiques, et que Domitien lui-même, selon l'usage de la souveraineté qui se fait toujours suppléer, envoya au malade ses médecins de confiance, ses affranchis. Ainsi arriva-t-il pour Mirabeau mourant. Autour de la maison d'où il ne devait plus sortir que dans un cercueil, on vit accourir et se presser des hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. Le roi, la reine, le comte de Provence, envoyèrent leurs pages[1]. « Sachons gré à Louis XVI, écrivaient les successeurs républicains de Loustalot, de n'y être pas allé lui-même; on l'aurait idolâtré[2]. » La société des Jacobins députa quelques-uns des siens, et Barnave à leur tête. Alexandre Lameth n'était pas à Paris; son frère Charles refusa de se joindre à la députation, en disant : « Je ne sais point mentir, » et Camille Desmoulins loue la franchise de ce refus. Mais lui-même, lui qui depuis quelques jours attaquait si violemment le grand orateur, lui qui, le lendemain des funérailles, exprima le regret de n'avoir pu suivre les derniers moments de Mirabeau « pour observer s'il se faisait toujours appeler par ses domestiques *monsieur le comte*, et s'il ambitionnait encore le rôle de Richelieu ou de Pitt plus que celui de Caton ou de Milton, et si au lit de mort il aimait mieux reposer sa tête sur une ombre de gloire, un oreiller enflé de vent, que sur un cœur pur[3], » lui, l'amer Camille, il ne put se défendre d'un mouvement de tendre inquiétude, et il courut « se faire écrire[4] » chez le malade, se souvenant qu'il l'avait aimé.

Pendant ce temps, on s'effrayait à la cour des découvertes que pouvait amener un malheur trop prévu.

Duquesnoy, un des agents de ce système de corruption

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 91.
[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[4] *Ibid.*

dans lequel Mirabeau s'était laissé envelopper, écrivait avec angoisse au comte de La Marck :

« Vous avez sûrement déjà senti la très-pressante et très-indispensable nécessité de faire porter chez vous les papiers de notre malheureux ami... De grâce, occupez-vous sans délai de cet objet, et pensez que si nous le perdons, très-certainement un créancier[1], vrai ou faux, viendra apposer les scellés, et L'ON VERRA TOUT ! »

Le même genre de terreur se trahissait dans le billet suivant de Montmorin :

« Je suis extrêmement effrayé...; le billet de Cabanis de ce matin était détestable. Je renvoie pour savoir des nouvelles. Si elles sont aussi mauvaises que ce matin, ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelques précautions à prendre POUR LES PAPIERS?... Je suis bien inquiet, bien affligé et bien découragé[2]. »

Mais le peuple à qui ces tristes mystères n'avaient pas encore été dévoilés et que n'avaient encore ébranlé dans sa foi à l'indépendance du génie ni les révélations emportées de Fréron ni les injures de Marat, le peuple tremblait de perdre son défenseur où la cour tremblait de perdre un appui. Il continuait donc à assiéger la porte de Mirabeau, dans une anxiété morne et un silence qu'interrompait seulement la voix du nouvelliste, criant d'heure en heure les bulletins de la maladie.

Mirabeau les entendait de son lit, ces avertissements lugubres, et touché de l'affection que lui marquait le peuple, il disait : « Je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui[3]. »

Il eut des mouvements de révolte contre la force inconnue, qui, sans abattre son orgueil de Titan, écrasait

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 109 et 110.
[2] *Ibid.*, p. 110.
[3] *Chronique de Paris*, n° 93.

sa vie. Entendant un coup de canon, il s'écria : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille[1]; » et à son valet de chambre il dit ce mot monstrueux, dont Danton se souviendra plus tard sous la main du bourreau : « Soulève cette tête, tu n'en porteras pas de pareille[2]. »

Mais il eut aussi des élans d'ineffable mélancolie. « Tu es un grand médecin, disait-il à Cabanis dans un moment de religieuse extase; mais il est un médecin plus grand que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout[3]. » Et à la femme de garde : « Pourquoi pleures-tu? que t'importe ma gloire? que t'importe le postillon criant le soir dans les rues la *grande motion de M. de Mirabeau*[4]? »

Elle approchait, l'heure terrible! Bientôt la physionomie de Mirabeau ne fut plus que celle d'un cadavre. Et alors, justement, comme si la destruction de l'enveloppe terrestre eût cessé d'unir en lui ses souillures à la grandeur de l'âme immortelle, il fut sublime par le cœur et par la pensée. Il voulut avoir près, aussi près de lui que possible, ceux qui lui étaient chers, léguant la pauvreté des uns à l'opulence des autres, les consolant tous, et, tant que l'usage de la parole lui resta, s'entretenant avec eux de la gloire, de l'avenir, de la patrie, de la liberté. Entre l'Être des êtres et lui, qu'avait-il besoin d'un intermédiaire officiel? Le seul prêtre qu'il reçut fut l'évêque d'Autun, auquel il confia le soin de lire à la tribune un discours de lui sur les testaments. L'Angleterre le préoccupait; là, il le sentait bien, se formait le point noir par où la tempête s'annonce. « Ce Pitt, dit-il, est

[1] *Chronique de Paris*, n° 93.
[2] *Ibid.*
[3] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 51.
[4] *Chronique de Paris*, n° 93.

le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. Si *j'eusse vécu*, je lui aurais donné du chagrin [1]. » Si j'eusse vécu! Il se considérait en effet comme ayant cessé d'être, et l'on remarqua que pendant les deux derniers jours il ne parla de sa vie qu'au passé [2]!

Le 2 avril au matin il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à son médecin d'une voix ferme : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. » Le soleil brillait. Il ajouta : « Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin germain. » Il demanda ensuite le comte de La Marck, et mettant dans une de ses mains la main de Frochot : « Je le lègue à votre amitié. » Puis il perdit la parole, ne répondant plus que par de légers signes aux larmes de ses amis, et n'ayant que le mouvement de ses lèvres pour les avertir de la douceur qu'il trouvait dans leurs caresses. Vers huit heures, il fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. On lui apporta une plume, du papier, et il écrivit très-lisiblement *dormir*. C'était le mot d'Hamlet! Il désirait avec ardeur de l'*opium*, et la parole lui étant un moment revenue, il s'en servit pour se plaindre de ne pas voir son désir accompli. A huit heures et demie, debout et pensif au pied de son lit, un autre médecin qu'on avait appelé, put dire et dit : « Il ne souffre plus [3]. »

La douleur publique fut telle, que jamais rien de semblable ne s'était vu, pas même lorsque les *crieurs des corps* s'en allaient de rue en rue, agitant leurs sonnettes, et criant : *Le bon roi Louis, père du peuple, est mort.*

[1] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 53.
[2] *Ibid.*, p. 54.
[3] *Ibid.*, p. 59-61.

Maintenant, c'étaient des orateurs populaires qui, montés sur des bornes, prononçaient l'éloge funèbre du défunt devant des groupes immobiles. A l'Assemblée, comme frappée de stupeur, chacun tenait les yeux fixés sur cette place vide... Les théâtres furent fermés, les amusements interdits. Une marquise ayant osé donner un bal le soir du jour de deuil, le peuple y courut furieux, maltraita cruellement une troupe de nobles qui avaient mis l'épée à la main, et força les danseuses, toutes tremblantes, à remonter dans leurs voitures [1]. On put citer le trait d'un jeune homme qui avait offert son sang pour opérer une transfusion si elle était jugée salutaire [2]. On se plut à répéter, comme exprimant bien le sentiment général, le mot de La Place, doyen des gens de lettres, à qui l'on disait que le temps était beau, et qui répondit : « Oui, mais Mirabeau est mort [3] ! »

Et ce qui ajoutait à l'attendrissement, c'était le soupçon partout répandu qu'il était mort empoisonné. Le peuple ne pouvait croire qu'un homme de cette puissance eût été enlevé en cinq jours, et par des causes naturelles. Les rumeurs sur ce point devinrent si vives, si impérieuses, qu'elles déterminèrent un réquisitoire de l'*accusateur public* du premier arrondissement de Paris. Il fallut procéder à l'ouverture et à la visite du corps. Les médecins commis à cet effet n'ayant pas constaté la présence du poison, du moins n'en ayant pas parlé dans leur procès-verbal, et Cabanis, de son côté, attribuant la mort de Mirabeau à une affection du diaphragme causée par une humeur rhumatismale et goutteuse, il semble que les doutes eussent dû s'arrêter là. Mais la famille de Mirabeau croyait, elle, à l'empoisonnement [4]. On le sa-

[1] *Chronique de Paris*, n° 98.
[2] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 64.
[3] *Chronique de Paris*, n° 93.
[4] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 464 et 465.

vait, et l'on était porté à attribuer la réserve des médecins-examinateurs à la crainte de provoquer, s'ils avaient tout dit, d'épouvantables scènes.

Un événement arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril, contribuait à épaissir les ténèbres. Mirabeau avait un secrétaire intime nommé Combs, qui demeurait au-dessus de lui, dans la même maison. Le 2 avril, vers quatre heures du matin, Mirabeau, que préoccupait alors l'idée de son testament, envoie chercher le jeune homme à l'étage supérieur. Les domestiques frappent, mais en vain : à travers la porte qui reste fermée, ils entendent des cris étranges; ils distinguent les mots *crime*, *poison*. Étonnés et effrayés, ils courent réclamer l'assistance de la garde. La porte est enfoncée à coups de crosse de fusil... Et qu'aperçoit-on? Le secrétaire de Mirabeau couvert de sang, à demi évanoui. Armé d'un couteau-canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine. Aux questions réitérées de la police, il fut longtemps sans pouvoir répondre, plongé qu'il était dans des alternatives de désespoir délirant et de stupeur muette. Mais enfin ranimé par les soins qu'on lui prodigua, et rassuré par les paroles d'un ami et d'un compatriote, Regnault de Saint-Jean d'Angely, il déclara que la certitude de perdre Mirabeau, la douleur, le désespoir, l'avaient poussé à une tentative de suicide[1].

L'explication fut admise par ceux qui la reçurent, et c'est la bonne, selon le témoignage du fils adoptif de Mirabeau[2]; mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le fait eut lieu, il ouvrit carrière à de tout autres récits et à des commentaires sinistres. Ignorant la tendre affection que Mirabeau portait à Combs et la part honorable qu'il lui avait faite dans son testament, des gazetiers en crédit prétendirent que le malheureux jeune homme avait dé-

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 470-473.
[2] *Ibid.*

tourné une somme de vingt-deux mille livres et une boîte d'or enrichie de brillants; que Mirabeau lui ayant demandé des clefs qu'il n'avait pu donner, c'était le mourant lui-même qui avait fait monter la garde; qu'au moment où la porte fut enfoncée, Combs avait été entendu s'écriant : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat;* qu'il avait alors voulu se délivrer de la vie, et que les clefs, cherchées soigneusement, avaient été trouvées dans les cendres du foyer.

Telle fut la version répandue par la *Chronique de Paris*[1], et Camille Desmoulins, dans le n° 72 de son journal, dit expressément : « Personne ne conteste que, la garde étant montée chez le secrétaire de Mirabeau, on l'entendit crier : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat*[2]. »

De là mille conjectures, où l'hypothèse de l'empoisonnement trouvait sa place. Mais les coupables?... Selon l'usage, les partis contraires se renvoyaient l'accusation.

« Mirabeau, — raconte un auteur, qui fut lié avec la famille, — Mirabeau parut vouloir dans ses derniers moments révéler les soupçons que son état lui inspirait; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe? J'ai près de moi plus « d'un c... » Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poëte Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille elle-même : « Quel- « ques propos contradictoires m'ayant fait concevoir des « doutes sur le caractère du misérable, je lui dis un jour, « après avoir fermé la porte de mon cabinet, et cela avec « une vivacité qui le fit pâlir : — De quoi Mirabeau est-il « mort? — De poison. — Qui le lui présenta? — Moi. — « Qui l'avait fourni? — Les frères L... — Va, monstre!

[1] N° 94.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

« Fuis. Je ne veux pas être la cause de ton supplice, mais « ne te présente jamais à mes yeux[1]. »

Un tel récit, fondé sur le plus invraisemblable des aveux, et que dément d'une manière si complète le caractère de ceux qu'il dénonce, ne saurait faire foi pour l'histoire; mais on y retrouve l'écho prolongé des effroyables bruits qui coururent à cette époque. Car il est certain que les frères Lameth furent accusés, et tous les royalistes ne se crurent pas forcés d'être aussi équitables que Ferrières, qui, tout ennemi qu'il est des Jacobins, repousse en ces termes l'absurde calomnie dont on poursuivit alors deux de leurs meneurs : « Les Jacobins pouvaient employer tant d'autres moyens qu'ils n'avaient aucun besoin de recourir au poison[2]. »

Pour ce qui est de la cour, faire empoisonner Mirabeau n'eût pas été son crime seulement, c'eût été sa folie. Quel intérêt pouvait-elle avoir à la mort de celui qui, près de rendre le dernier soupir, s'était écrié avec amertume : *J'emporte le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux*[3]?

Cependant, tout Paris s'agitait pour rendre au mort des honneurs souverains. Le département, la municipalité, plusieurs autres corps administratifs s'imposèrent un deuil de huit jours; un deuil public, comme dans les grandes calamités nationales, fut demandé par une députation des quarante-huit sections[4]; le club des Jacobins décida qu'il assisterait en corps aux obsèques, et enfin, le 4 avril, anticipant sur l'avenir, l'Assemblée décréta que la nouvelle église de Sainte-Geneviève serait consacrée

[1] *Mémoires secrets de 1770 à 1830, par le comte d'Allonville*, t. II, chap. x, p. 191. Bruxelles, 1838.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 310.

[3] Cabanis, dans sa relation, crut devoir omettre ces mots, mais il résulte de la déclaration expresse de Frochot, qui était présent, que Mirabeau les prononça. Voy. les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 460.

[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72

désormais à la sépulture des grands hommes; que Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur, et qu'au-dessus du fronton de l'édifice seraient gravés ces mots: AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Il n'y avait eu que trois voix opposantes, celles de d'Éprémenil, de Montlosier et de Rochebrune. Robespierre déclara appuyer de tout son pouvoir le projet d'honorer la mémoire d'un homme qui, dans des moments critiques, avait déployé tant de courage contre le despotisme[1].

Les funérailles furent magnifiques. L'immense population de Paris se pressait sur le passage du héros étrange, pour jamais endormi. Balcons, terrasses, toits des maisons, les arbres même, tout était chargé de peuple[2]. Ce fut à cinq heures et demie du soir que le cortége s'ébranla. Un détachement de cavalerie ouvrait la marche. Des canonniers de chacun des soixante bataillons, de vieux soldats blessés, l'état-major de la garde nationale et Lafayette, une partie des Cent-Suisses, le clergé, venaient ensuite, précédant le corps, qui s'avançait entouré de grenadiers et porté par douze sergents. Le cœur était recouvert d'une couronne de comte, masquée sous des fleurs; un drapeau flottait sur le cercueil[3]. Par une condescendance singulière et caractéristique du temps, le président de l'Assemblée nationale avait voulu céder le pas au président et aux membres du club des Jacobins; mais ils refusèrent, et se contentèrent de prendre place, au nombre de dix-huit cents, immédiatement après l'Assemblée, c'est-à-dire avant le département, avant la municipalité, avant les ministres, avant toutes les autorités constituées[4]! Bailly, malade, ne suivait pas le convoi;

[1] *Histoire parlementaire*, t. IX, p. 280.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 91.
[3] Procès-verbal de la section la Grange-Batelière.
[4] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 302.

Bouillé le suivit, son chapeau sur la tête[1]. On y remarquait Sieyès donnant le bras à Lameth, auquel il n'avait pas parlé depuis dix-huit mois[2]. Un homme avait refusé de consacrer par sa présence les égarements du génie: c'était Pétion[3].

Après trois heures d'une procession solennelle, le cortége, qui occupait un espace de plus d'une lieue, entra dans l'église Saint-Eustache, entièrement tendue de noir. Là, devant un sarcophage élevé au milieu du chœur, en présence d'une multitude recueillie, Cérutti prononça l'oraison funèbre; il y rappelait les grands noms de Montesquieu, de Fénelon, de Voltaire, de Rousseau, de Mably, et définissait en ces termes le rôle historique joué, après eux, par Mirabeau: « Mirabeau se dit: « Ils ont créé « la lumière, je vais créer le mouvement[4]. »

On se remit en marche. La nuit était descendue sur la ville; et à la lueur agitée des torches, au roulement des tambours voilés, au bruit, tout nouveau, du *trombone* et et du *tam-tam*[5], instruments inconnus qui mêlaient aux chants lugubres composés par Gossec leur lamentation sauvage et sonore, le convoi se traîna lentement jusqu'au Panthéon, à travers l'ombre des rues profondes. Oh! de quelle impression ne durent pas être alors saisis tant d'hommes que, si diversement, préoccupaient les choses futures! Le trône n'allait-il pas s'abîmer, quand se retirait ainsi la main forte et cachée qui le soutenait encore? Et l'Assemblée, en l'absence de celui qui était sa lumière, saurait-elle, le long des précipices, continuer son che-

[1] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 302.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

[3] *Ibid.*

[4] *Éloge funèbre de M. de Mirabeau*, par M. Cérutti, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. MIRABEAU aîné, p. 288-9. British Museum.

[5] Ce fut à l'enterrement de Mirabeau qu'on entendit pour la première fois dans un orchestre ces deux instruments. Cadet-Gassicourt, cité dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 493.

min? Et la liberté, — car enfin, elle le comptait toujours parmi les siens et avait chance de le reconquérir un jour. — La liberté?... On se trouvait lancé sur la mer des naufrages : qui pouvait affirmer qu'avec un tel pilote de moins, le navire n'irait pas se briser contre les récifs, laissant la foule pâle se débattre sous la tempête, dans l'immensité de l'espace et des flots?

Il était minuit quand on arriva au terme du triste itinéraire. Le service fut célébré, le corps déposé dans un caveau sous le cloître, et tout fut dit...

Je me trompe, pendant plusieurs jours Mirabeau mort occupa les pensées, et il est à remarquer que les partis les plus opposés se réunirent pour le pleurer. A l'exception de madame Élisabeth[1], les divers membres de la famille royale ressentirent la perte qu'ils venaient de faire, bien qu'ils n'en mesurassent pas bien, peut-être, toute l'étendue. Quelques grandes dames ne craignirent pas de se montrer éplorées, entre autres madame de Montesson, qu'on put citer pour le faste de sa douleur[2].

Dans la presse, et jusque dans les journaux qui touchaient aux limites extrêmes de chaque opinion, il y eut explosion de regrets.

Abandonnant cette fois le style cynique qu'affectionnait leur royalisme, les auteurs des *Sabbats Jacobites* écrivirent : « Que n'a-t-il vécu quelques instants encore!... il sentait la nécessité de mettre un frein aux fureurs du parti jacobite... La monarchie, inhérente à notre constitution, lui en paraissait le palladium... Il a des droits réels à nos regrets[3]. »

Le Père Duchesne concluait de même, mais sans rien changer aux formes de son obscène langage : « Maury

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. x, p. 192. Bruxelles.
[2] *Ibid.*
[3] Onzième sabbat.

Jean-François, s'écriait-il, tu triomphes. La mort te venge des coups de boutoir que t'a donnés ce rude sanglier, quand, écumant de rage, tu cherchais à le mordre, en aboyant comme un limier... Songe que, de même que lui, tu dois f....e le camp et disparaître ainsi qu'une ombre chinoise, et que, sur ta fosse oubliée, où ramperont de gluantes limaces, il croîtra des orties et de la ciguë, tandis qu'auprès de son tombeau, ombragé d'un chêne immortel, sculpté par une main libre, on verra pousser l'oranger, le myrte et le laurier... Que les aristo-jeanf.....s tremblent; nous sommes de mauvaise humeur. Et qu'ils se f.....t bien dans la tête que nous ne croyons pas avoir joué à la chapelle quand, au Champ de Mars, nous avons juré, tous réunis à notre roi, de rester libres ou d'avaler l'enfer... Un vieux fou, nommé Diogène, éteignit sa lanterne, quand, après avoir longtemps cherché un homme, il vit que c'était du temps mal employé: moi, j'en avais trouvé un sans le chercher: je vais f....e en morceaux ma bouteille et ma pipe, hélas! puisque je l'ai perdu[1]. »

Toutefois, à travers ce vaste concert de louanges et de regrets, quelques voix menaçantes retentirent.

En apprenant le refus de Charles Lameth de se joindre à la députation des Jacobins, Mirabeau mourant avait dit: « Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne savais pas qu'il fût un sot[2], » et cette phrase cruelle, les amis de Lameth auraient pu difficilement l'oublier. De plus, Mirabeau avait parlé de la monarchie dont il emportait le deuil, des *factieux* qui allaient s'en partager les débris: il y avait là une injure; à qui s'adressait-elle? Les républicains, à cette époque, ne formaient dans la nation qu'une minorité vraiment imperceptible. Au club des Jacobins,

[1] *Les vitres cassées, ou collection des lettres b.......t patriotiques du véritable Père Duchesne*, 64e lettre.

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 438.

« ils étaient en si petit nombre que ce n'était pas la peine de les compter[1]. » L'opinion républicaine n'avait à revendiquer ni Duport, ni les Lameth, ni Barnave[2], pas même le Père Duchesne[3], le plagiaire de cet Hébert qui, plus tard, devait aller si loin dans la haine de tout pouvoir constitué! L'anathème que, du haut de son lit de mort, Mirabeau avait lancé aux destructeurs prévus de la monarchie, semblait donc ne tomber que sur quelques hommes déjà connus pour leur républicanisme, Brissot, par exemple, et Camille Desmoulins. Leur indignation n'en fut que plus vive. Brissot se contint; mais, tout en affectant de mettre en doute un propos qui n'était entré que trop avant dans sa conviction et dans son cœur, Camille Desmoulins éclata : « Pour moi, lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups[4]. » Violentes paroles, si violentes, qu'un seul homme, en ce temps-là, était capable d'aller plus loin. Voici ce que Marat écrivit : « Peuple, rends grâces aux dieux! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque; Riquetti n'est plus! Il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

[2] *Ibid.*

[3] Le lecteur a sûrement remarqué, dans la citation ci-dessus du *Père Duchesne*, les mots : « *tous réunis à notre roi.* » Mais il importe de remarquer que ce *Père Duchesne*, qui se disait le véritable, n'était pas fait par Hébert, mais par un de ses plus habiles plagiaires, un certain Lemaître.

[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut pas te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets-nés du despote; qu'il ne fronda la cour que pour capter tes suffrages; qu'à peine nommé aux états généraux, il lui vendit tes droits les plus sacrés...; que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers : celui de la *loi martiale*, celui du *veto suspensif*, celui de *l'initiative de la guerre*, celui de *l'indépendance des délégués de la nation*, celui du *pouvoir exécutif suprême*, celui du *marc d'argent*, celui de la *félicitation des assassins de Metz*, celui de l'accaparement du *numéraire par de petits assignats*, celui de la *permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint son arrêt de mort[1]. » Mais ce qui rendait écumante la colère de Marat, c'était Mirabeau mis au Panthéon, c'était l'Assemblée nationale se faisant la postérité, c'était le ridicule danger de voir un jour élevés au rang des grands hommes les Emmery, les Target, les Dandré, les Prugnon, les Desmeunier, les Voidel : « Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères? Rousseau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'ami du peuple en serait inconsolable. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Gene-

[1] *L'Ami du peuple*, n° 415.

viève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage[1]. »

Quel incommensurable orgueil dans ces terreurs de Marat, si pleines de dédain et si prophétiques ! Que de fiel au fond de cette âme ténébreuse, et en même temps quelle profondeur de mélancolie : *j'aimerais mieux ne jamais mourir !*

On sait ce qui advint du vœu méprisant de Marat... Moins de trois ans plus tard, le 27 novembre 1793, sur un rapport de Joseph Chénier, et les papiers trouvés dans l'*armoire de fer* sous les yeux, la troisième Assemblée de la Révolution rendait un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon français. Celui de Marat y sera transféré. »

Ce fut le 21 septembre 1794 seulement que cet inexorable arrêt fut exécuté, mais enfin il le fut strictement, froidement, au milieu de la solitude et du silence, pendant la nuit[2]. Et maintenant, il est quelque part, entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion, une fosse sans nom que chaque jour foule le passant distrait. Là, tout près de l'ancien cimetière de Clamart, le *cimetière des suppliciés*, là sont les cendres de celui qui, dans un moment de tristesse divine, traça ces lignes : « Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : AU TEMPS. Eh bien ! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement, et avant tout, la gloire. AU TEMPS ! ils auront beau faire : je serai moissonné jeune, et bientôt, ou le TEMPS répondra

[1] *L'Ami du peuple*, n° 411.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, chap. x, p. 524.

pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les partis[1]. »

Tel il passa sur la scène du monde. Tout ce qui peut fortement imprimer l'image d'un homme dans l'esprit des autres hommes, il le tenait de la nature[2]. Sa taille massive, ses formes athlétiques, son vaste front qui semblait fait pour porter le poids de la pensée, son teint olivâtre, ses joues sillonnées de coutures, ses grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé, sa bouche irrégulièrement fendue, constituaient la laideur la plus admirable, la plus puissante qui fut jamais. De sa chevelure, qui était énorme et ajoutait au volume, déjà très-considérable, de sa tête, il disait lui-même : *Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre*. Il avait la démarche brusque, il avait le geste du commandement. Quand il parlait, sa voix, moins âpre que ses traits, était entrecoupée d'abord et traînante ; mais, à mesure qu'il prenait possession de la parole, elle s'animait, se précipitait et devenait véritablement la musique de son génie.

De l'homme politique, de l'orateur, il ne nous reste rien à dire : il s'est assez défini dans ce livre par ses actes et par ses discours ; mais il est des choses de lui plus intimes, que, sous peine d'injustice, l'histoire doit recueillir. Il fut toujours lui-même si équitable envers ses adversaires ou ses ennemis ! Ne se plaisait-il pas généreusement à vanter l'esprit de Charles Lameth et sa franchise[3] ? Ne disait-il pas de Barnave : *C'est un grand chêne qui deviendra un mât de vaisseau*[4] ? Nul, avec plus de grâce et de noblesse, ne faisait valoir ses amis. Souvent, par

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, chap. x, p. 609 et 610.
[2] Il existe, sur l'extérieur de Mirabeau, une foule d'esquisses éparses dans les écrits de ses contemporains. On peut voir ce qu'en ont dit, notamment, madame de Staël, Dulaure, Bailleul, Lemercier.
[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[4] *Ibid.*

exemple, il lui arriva de parler comme s'il eût voulu qu'on le prît simplement pour « une horloge qui ne faisait que sonner les idées de Sieyès à la tribune[1]. » En lui, quand la passion ne le dominait pas, le tact des convenances était extrême. Un de ses contemporains, peu suspect de partialité en sa faveur, a écrit de lui : « Il trouvait du plaisir à dire des choses obligeantes. Je me souviens que pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit. Mirabeau, pour le faire cesser, dit en agitant sa sonnette : *Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête*[2]. »

Ah ! qu'il reste sur Mirabeau le voile dont la Convention enveloppa sa statue il y a soixante ans, qu'il reste tant que les sociétés seront plongées dans cet état de corruption qui veut qu'on soit inexorable pour le vice ! Mais si jamais les âmes s'affranchissent, si jamais se dissipe la nuit au sein de laquelle errent aujourd'hui les intelligences égarées, ô postérité des siècles heureux, grâce, ou, du moins, pitié pour Mirabeau ! Et n'oubliez pas, vous qui le jugerez plus tard, qu'il y eut des jours dans sa vie où il combattit pour le droit ; qu'il y en eut où il souffrit pour la justice; que sous ses fautes, après tout, germèrent des qualités charmantes ; que cet homme, si violent, était néanmoins d'un commerce facile et doux ; que la vue d'un malheureux le remplissait d'émotion ; qu'il eut des amis fanatiques et des serviteurs qui l'adorèrent ; que, dans son cœur, hélas ! trop orageux, l'amour de la liberté, flambeau céleste, vacilla d'une manière étrange, mais ne s'éteignit jamais entièrement ; que

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

[2] *Souvenirs et portraits*, par M. le duc de Lévis, cité dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 537.

s'il descendit à des goûts qu'on n'avoue pas, il ne fut point sans avoir les aspirations les plus élevées, et que s'il risqua la pudeur de son nom sur des oreillers impudiques, il sut aussi aimer les femmes avec héroïsme, avec pureté, comme il aimait la gloire enfin, ou, ce qui vaut peut-être mieux encore, comme il aimait les fleurs.

Que serait-il arrivé s'il eût vécu ? Question posée mille fois, et bien vaine! Dans le drame du temps, chacun a son rôle, tracé d'avance par le grand auteur mystérieux. Or, qu'il soit illustre ou non, vêtu de pourpre ou couvert de guenilles, quand l'acteur s'en va, c'est qu'il n'avait plus rien à faire sur la scène, et la preuve que son rôle est fini, c'est sa mort. La Révolution, d'ailleurs, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le dernier terme de son développement, se trouvait avoir quelque chose d'évidemment indomptable; elle allait à son dénoûment, en vertu d'une logique contre laquelle il n'y avait rien de possible; et c'est ce que Robespierre lui-même sembla ne pas bien comprendre, lorsque, par allusion à un mot de Mirabeau agonisant, il s'écria : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise*[1]. Comme si le sort de Troie, à cette époque, eût pu dépendre de la vie d'Achille! Non, non : tout Mirabeau qu'il était, Mirabeau n'aurait ni arrêté ni troublé la Révolution dans sa course fatidique. Que ses aptitudes dominantes fussent d'un homme d'État, et qu'en lui l'orateur au repos eût pu se montrer sous l'aspect d'un Richelieu, il est permis de le supposer; et cependant, quand on lit sa correspondance secrète avec la cour, on est frappé de son impuissance. A chaque pas il hésite; ses contradictions sont palpables; ses conseils manquent de portée autant que de grandeur; l'indigence de ses combinaisons est manifeste, et si, parmi les divers moyens de salut qu'il propose, vous cherchez les vues d'un Riche-

[1] *Révolutions de France de Brabant*, n° 72.

lieu, vous ne trouvez que les ruses vulgaires d'un capucin Joseph. Et lui-même il ne se faisait point illusion à cet égard, lui-même il n'ignorait pas que la cour, en l'achetant, lui avait donné à combattre une force bien supérieure à la sienne : on le devine aux cris de découragement que, de loin en loin, sa situation lui arrache, et, plus encore, à ce perpétuel besoin qu'il a de se rendre la nation favorable, de la flatter, de s'appuyer sur elle... pour la trahir. Mais quoi ! la Révolution n'était-elle pas, elle aussi, environnée de périls ? N'apparaissait-elle pas déjà flottant, dans un frêle esquif, sur une mer agitée ? Sans doute, et qu'importe ? Comme César, plus nécessairement que César, elle avait ses destinées à accomplir, et au nautonier, entre les flots de l'abîme soulevés et le ciel en feu, au nautonier saisi d'épouvante, elle avait certes le droit de dire : « Va, ne crains rien : tu portes le peuple et sa fortune. »

CHAPITRE IX

LAFAYETTE DÉCLINE

Puissance de Lafayette minée par Marat et Fréron. — Polémique entre Marat et Camille Desmoulins. — Ils se réunissent néanmoins contre Lafayette. — Portée de ces attaques. — Troubles religieux. — Les brefs du pape. — Le mannequin du pape promené sur des ânes. — Jeune fille fouettée sur les marches d'une église. — Louis XVI écrit secrètement à l'évêque de Clermont pour savoir s'il peut faire ses pâques. — Réponse de l'évêque. — Communion du roi aux mains d'un prêtre réfractaire. — Soulèvement de l'opinion. — Le club des Cordeliers dénonce Louis XVI à la nation. — Projet d'un voyage à Saint-Cloud. — Catilinaire de Fréron. — Le peuple s'oppose violemment au départ de la famille royale. — Lafayette désobéi par la garde nationale. — Adresse au roi, rédigée par Kersaint et Danton. — Louis XVI à l'Assemblée. — Imprudente duplicité de la cour. — Comment Lafayette reprend sa démission. — Serment d'obéissance aveugle au chef de la bourgeoisie armée; énergique protestation de Dubois-Crancé et de Girardin (d'Ermenonville). — Déclin de la popularité de Lafayette.

Lafayette, on l'a vu, était le seul homme dont Mirabeau eût envié la popularité, le seul dont il eût craint la puissance. Et en effet, depuis le commencement de la Révolution, Lafayette exerçait un pouvoir incomparable. Chef de la bourgeoisie parisienne, enrégimentée et armée, il la faisait mouvoir d'un signe; toutes les gardes nationales du royaume obéissaient à son impulsion; le peuple le respectait; la municipalité tenait à lui comme le corps tient au bras, et Bailly se sentait heureux d'être son compère; chargé de veiller sur les jours du roi et en même temps d'observer ses démarches, il avait rempli de ses gardes l'intérieur des Tuileries, dont l'accès lui était ouvert à toute heure; à l'Assemblée, sa parole avait quelque chose

de l'autorité d'un commandement, et son vote le poids d'une épée; en un mot, la Révolution semblait toujours à la veille de recevoir de lui son mot d'ordre, et le roi s'estimait son prisonnier. De là mille appréhensions en sens divers. Prenez garde à Cromwell, disaient les uns! Prenez garde à Monk, disaient les autres! et Camille Desmoulins, désespéré, s'écriait : « Paris, à bien meilleur droit que la ville des États-Unis, pourrait s'appeler Fayette-ville[1]. »

Mirabeau mort, il était naturel que Lafayette s'attendît à paraître plus grand. Marat en eut le frisson, et son effroi se changea aussitôt en rage. Il avait trouvé dans Fréron un auxiliaire dont les fureurs, pour être déclamatoires et factices, n'en agitaient pas moins les faubourgs. Dans des lettres qu'il se faisait adresser et qu'il accompagnait de frénétiques commentaires, Fréron enregistrait chaque matin la prétendue preuve des noirs complots ourdis par Lafayette[2]. Rien de moins concluant que les faits dénoncés par *l'Orateur du peuple;* mais du SOMMAIRE de chaque feuille se détachaient en gros caractères des titres propres à frapper vivement l'esprit : *Dénonciation des nouveaux actes tyranniques de Bailly et de Mottié*[3]. — *Lafayette et Bailly absolument démasqués*[4], etc..., etc... Ce qu'il entend dire sans cesse, le peuple finit par le croire. D'ailleurs, Marat savait joindre à ses calomnies des accusations fondées qui donnaient aux premières une vraisemblance sinistre.

Toujours est-il que l'astre de Lafayette commença jus-

[1] *Révolutions de France et des royaumes qui, demandant une assemblée nationale et arborant une cocarde tricolore, mériteront une place dans les fastes de la liberté.* — C'est le titre qu'à partir du n° 73, Camille Desmoulins substitua à celui de *Révolutions de France et de Brabant.*

[2] Voy., par exemple, dans le n° 48 de *l'Orateur du peuple,* la lettre signée *Monselet fils.*

[3] *Ibid.*, n° 25.

[4] *Ibid.*, n° 52.

tement de pâlir au moment où celui de Mirabeau venait de se coucher pour jamais. La section du *Théâtre-Français* ayant demandé la destitution du général, quatorze sections exprimèrent le vœu qu'on en délibérât, et le bataillon des *Champs-Élysées* refusa de le reconnaître pour commandant[1]. Sans être décisifs, ces symptômes étaient graves. Mais cela ne répondait ni aux inquiétudes de Marat, ni aux exigences de sa haine. Parce qu'une dénonciation lancée contre Lafayette par un certain Rutteau était allée s'engloutir dans le comité des recherches, parce qu'on ne se hâtait pas de destituer Lafayette, parce qu'on ne le déclarait pas sans plus tarder traître à la patrie, Marat s'écria : « O Parisiens, vous êtes si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme. » Et, menaçant le peuple de l'abandonner, il parla d'aller prêcher chez une nation moins corrompue l'apostolat de la liberté[2].

La menace était simulée. Camille Desmoulins la prit au sérieux et écrivit : « Marat est sans contredit celui de tous les journalistes qui a le mieux servi la Révolution. *L'Ami du peuple* va se déshonorer en désertant le champ de bataille. Il est bien vrai que son plan de conduire le peuple jusqu'au but, en l'emportant bien au delà, ne lui a pas réussi; cependant, ces trois bataillons qui voulaient, il n'y a pas longtemps, promener dans Paris son buste ceint de lauriers, lui prouvent qu'on rend justice à son courage[3]. »

Qui le croirait? A ces éloges l'intraitable Marat répondit par un torrent d'injures, ce qui lui attira de la part de son compagnon d'armes cette réplique, chef-d'œuvre de finesse, de modération ironique et de dignité cruelle :

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

[2] *Ibid.* Une faute d'impression — *apostat* pour *apostolat* — s'était glissée dans la citation faite par Camille Desmoulins de *l'Ami du peuple*.

[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

« Marat, tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui des journalistes qui a le mieux servi la Révolution; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, parce qu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression, si lourde que personne ne peut s'y méprendre. — *Apostat* pour *apostolat*. — Mais tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens [1]. »

Ces polémiques, trop caractéristiques pour être passées sous silence, n'empêchaient pas Camille et Marat de poursuivre ensemble une guerre à outrance contre toutes les renommées suspectes d'indécision révolutionnaire, surtout contre Lafayette. Les accointances du général avec le Châtelet; ses conférences avec Suleau; ses liaisons, à peine voilées, avec Montmorin et Bouillé; son inimitié à l'égard du duc d'Orléans, qu'il avait fait si arbrairement espionner à Londres; la persécution, sourde ou déclarée, dont il enveloppait Santerre; son refus de reconnaître l'indépendance des Belges; ses votes en faveur du *veto absolu*, de la *loi martiale*, du *droit de paix et de guerre accordé au roi;* son attitude enfin dans les affaires de Vincennes, de la Chapelle, de Nancy [2]..., tels étaient les griefs que Camille Desmoulins burinait dans sa feuille immortelle.

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 96.
[2] *Ibid.*, n° 73.

Les événements ne tardèrent pas à mettre en saillie la portée de ces attaques.

Le temps pascal approchait : les prêtres réfractaires n'abuseraient-ils pas de leur ascendant moral, dans des jours plus spécialement consacrés aux exercices de dévotion? C'est ce que dut se demander le directoire du département de Paris.

La vérité est qu'aux yeux des prêtres non assermentés la nouvelle Église était hérésiarque au premier chef. Les vrais catholiques, — ainsi s'intitulaient les hommes du pape, — refusaient de communiquer avec elle, d'assister à ses prières publiques[1]. Et ce fut bien pis, lorsque, par deux brefs, l'un du 10 mars 1791, l'autre du 13 avril suivant, le pape eut déclaré *suspens de leur ordre* tous les prêtres jureurs qui ne se seraient pas rétractés dans le délai de quarante jours. La constitution civile du clergé n'étant, au dire de Rome, qu'un chaos de schismes et d'hérésies[2], quel respect pouvait-elle attendre de ceux que Rome tenait en laisse? La braver, l'insulter devint pour eux œuvre pie. Or, comme il n'est pas d'excès qui ne provoque un excès contraire, il y eut intolérance de part et d'autre, et intolérance furieuse. Le pape damnait les révolutionnaires : ils se vengèrent en promenant sur des ânes un mannequin qui représentait le pape[3].

Le directoire du département de Paris avait donc un juste sujet de craindre que la célébration des mystères de Pâques ne devînt l'occasion des plus grands troubles. Il crut les prévenir en ordonnant de fermer les églises qui n'étaient pas conservées, sans interdire toutefois aux religieuses d'entendre la messe dans l'intérieur de leur couvent; encore fallait-il que le prêtre non assermenté

[1] L'abbé Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 94. Londres, 1801.
[2] *Ibid.*, p. 95.
[3] *Ibid.*, p. 96.

qui voudrait y célébrer l'office, commençât par se munir d'une permission du curé de la paroisse et la fît viser au nouvel évêque diocésain [1]. Cette mesure tyrannique était due à l'intolérance du clergé constitutionnel, et on est forcé de reconnaître qu'il y avait quelque chose d'étrange à voir les catholiques romains sans églises, là où les calvinistes avaient leurs temples, les juifs leurs synagogues, et les Turcs leurs mosquées. Mais cette inconséquence, qui, dans des circonstances tout autres, eût été en effet choquante, le peuple n'avait garde de s'y arrêter. Et pourquoi? Parce que son instinct lui disait que la religion ici n'était que le voile dont se couvraient des passions politiques et des intérêts mondains; parce qu'il apercevait, cachés dans l'ombre des anciens autels, les rois, les nobles, les privilégiés de toute espèce; parce qu'il sentait à merveille que, sous couleur de théologie, c'était la Révolution même que le sacerdoce romain brûlait de remettre en question. Aussi, une société de catholiques anticonstitutionnels ayant loué de la municipalité, aux termes de la loi, et payé d'avance l'église des Théatins, il se forma sur le quai un attroupement nombreux. Là, par malheur, étaient accourus quelques-uns de ces hommes dont la triste mission, dans ces jours troublés, fut de haranguer toujours, non la raison du peuple, mais ses défiances ou ses colères. Il en résulta des emportements honteux. Une jeune demoiselle, conduite par sa mère, s'étant présentée, on la fouetta sur les marches de l'église, après quoi, deux balais furent attachés sur la porte, en guise de menace [2]. Acte indigne, qui ne fut que trop imité, et dont l'indécente apologie déshonora la verve de Camille!

Cependant Louis XVI succombait aux agitations de sa conscience. Habitué à ne voir Dieu qu'à travers le prêtre,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 267.
[2] *Ibid.*, p. 269 et 270.

il se croyait une âme irréparablement souillée, depuis qu'il avait souffert qu'on portât la main sur le clergé. La lettre suivante que, le 15 avril, il écrivit secrètement à l'évêque de Clermont, donnera une idée de ses préoccupations d'alors, de ses scrupules et de la nature étrange de ses terreurs[1] :

« Je m'adresse à vous avec confiance, père vénéré, comme à un des membres du clergé qui a toujours montré le zèle le plus éclairé pour la religion, pour vous consulter relativement aux dévotions de Pâques : puis-je et dois-je les faire? Vous connaissez la misérable situation où je suis, ayant accepté les décrets relatifs au clergé. J'ai toujours regardé cette acceptation comme un acte forcé, n'ayant jamais hésité, pour ce qui me concerne moi-même, à rester uni aux pasteurs catholiques, et étant bien résolu, si jamais je recouvre mon autorité, à rétablir entièrement le culte catholique. J'ai vu un prêtre qui croit que ces sentiments peuvent suffire et que je puis faire mes dévotions de Pâques; mais il vous appartient plus particulièrement de dire ce que l'Église pense à cet égard et d'apprécier les circonstances dans lesquelles je suis placé..., etc...

« *Signé :* LOUIS. »

L'esprit de l'Église se révèle tout entier dans la réponse dure, inflexible, que fit à cette lettre, si soumise, de l'infortuné monarque, l'évêque de Clermont. Après avoir exprimé combien il était touché de la confiance du roi, l'orgueilleux prélat ajoutait :

[1] L'authenticité de ces deux lettres ne saurait être mise en doute. Elles sont, du reste, rapportées tout au long et fort admirées l'une et l'autre par un auteur fanatiquement royaliste et dévot, Bertrand de Molleville. Voy. ses *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XXXIX.

« Un regret sincère du passé, une ferme résolution pour l'avenir, sont nécessaires pour recevoir l'absolution et nous mettre en état d'approcher de la sainte table. Mais ces dispositions doivent être manifestes, quand il y a eu faute commise, et j'oserai dire à Votre Majesté que l'acceptation ou sanction accordée à divers décrets, notamment à ceux qui, dans la constitution civile du clergé, se rapportent à des objets spirituels, a été suivie des conséquences les plus désastreuses pour la religion. Je sais que Votre Majesté les déplore; je sais que ce qui a été arraché de votre main, votre cœur le désavoue, et que vous avez cru pouvoir céder à la contrainte. Mais, sire, quand il s'agit de la religion et de la loi de Dieu, Votre Majesté doit sentir que c'est seulement la résistance à la force qui fait les martyrs, et que l'effusion de leur sang pour cimenter l'œuvre de notre rédemption a été le plus puissant moyen de nous transmettre ce précieux don du ciel.... Je suis donc obligé de déclarer à Votre Majesté que le plus prudent me paraît être de suspendre la communion pascale, etc., etc....

« *Signé :* † évêque de Clermont. »

Ainsi, pour conserver aux prêtres leurs riches domaines, ou pour défendre les abus flagrants qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Église, il aurait fallu que Louis XVI se fît tuer sur son trône. Martyr ou damné, telle était pour lui l'alternative!

La lettre de l'évêque de Clermont était du 16 avril 1791, et le lendemain, cédant à d'autres inspirations ou à d'autres conseils, en présence de Bailly, en présence de Lafayette, le roi communiait aux mains d'un prêtre réfractaire[1]. Il aurait dû prévoir qu'une semblable démarche serait prise pour une bravade, et c'est ce qui arriva. Déjà, depuis quel-

[1] C'est ce dont Bertrand de Molleville ne dit mot. Ignorait-il l'arrêté du club des Cordeliers *sur la communion du roi du 17 avril 1791?*

ques jours, des plaintes très-vives retentissaient de toutes parts sur ce qu'il logeait dans son palais des prêtres non assermentés; sur ce qu'il avait renvoyé son confesseur, le curé de Saint-Eustache, parce que celui-ci avait prêté le serment; sur ce qu'il accordait sa confiance à l'abbé L'Enfant, jésuite bien connu..., et les choses étaient à ce point que les colporteurs allaient criant par les rues la *grande trahison du roi des Français*[1]. L'émotion redoubla, quand on apprit la scène de la communion, et que Lafayette y avait assisté, et que le grenadier Dupin avait refusé de présenter les armes au grand aumônier, « comme autrefois le capitaine des gardes de Valentinien donnant un soufflet au prêtre qui lui jetait l'eau lustrale et voulait lui faire partager l'apostasie de l'empereur[2]. » Quoi! c'étaient là les résultats de cette sanction que Louis XVI avait accordée à la constitution civile du clergé, en protestant de sa sincérité d'une manière si pathétique et en mettant la main sur son cœur! Le club des Cordeliers osa publier un arrêté qui dénonçait à tout le peuple français *le premier fonctionnaire de l'État, le premier sujet de la loi, le roi lui-même, comme réfractaire aux lois du royaume* [3]; et l'on s'arracha dans Paris, on y acheta jusqu'à un écu les exemplaires d'un numéro de *l'Orateur du peuple*, où il était question en ces termes d'un voyage que Louis XVI allait faire à Saint-Cloud :

« Louis XVI, encore aujourd'hui roi des Français, arrête!... Où cours-tu? Tu crois raffermir ton trône, et il va s'abîmer! As-tu bien pesé les suites de ce départ, l'ouvrage de ta femme?... Le peuple n'ignore pas que, de Saint-Cloud, tu te disposes à partir pour Compiègne, et, de là, pour la frontière. En vain affectes-tu de répandre le bruit de ton retour pour la cérémonie de la Cène. Ne savons-nous pas que la bouche des rois est l'antre du mensonge? Je sou-

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

tiens qu'avant jeudi tu seras dans les bras de Condé. Une furie te pousse dans le précipice. Tu pars, et dans quelles circonstances? Quand les prêtres réfractaires, profitant de cette quinzaine consacrée aux devoirs de la religion, alarment les consciences timorées, enflamment l'imagination ardente et superstitieuse d'un sexe crédule, distribuant de la même main des chapelets, des bénédictions et des poignards! Tu pars, quand ton comité autrichien a disposé toutes les mèches de la contre-révolution, et qu'il ne faut plus qu'une étincelle pour embraser la France!... Mais tu t'y prends trop tard. Nous te connaissons, grand restaurateur de la liberté française!... Si ton masque tombe aujourd'hui, demain ce sera ta couronne.... Je ne dis plus qu'un mot : Si tu pars, nous saisissons tes châteaux, tes palais, nous proscrivons ta tête. Que les Porsenna s'avancent : les Scévola sont prêts[1]! »

Il partait, cependant, il partait au bruit de ces malédictions farouches, sachant bien qu'on l'arrêterait, qu'on essayerait de l'arrêter du moins, et courant au-devant d'une violence qui aurait l'avantage de le montrer à l'Europe.... prisonnier. A onze heures donc, le 18 avril 1791, on vit sortir des Tuileries, chargées comme pour un voyage de cent lieues[2], des voitures où avaient pris place le roi, la reine, le dauphin, Madame Élisabeth. « Le flux de la mer n'atteint pas plus promptement le rivage que les flots du peuple, en ce moment, ne circonvinrent les Tuileries[3]! Lafayette accourt avec de nombreux détachements de gardes nationales; mais la plupart de ces bourgeois en armes, loin de vouloir combattre la multitude, paraissaient prêts à la seconder; plusieurs même avaient passé la nuit au bois de Boulogne, pour y attendre le roi et le ramener[4]. On ferme

[1] Camille Desmoulins reproduisit cet article en entier dans son n° 73.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 272.

les portes du palais, on entoure tumultueusement les carrosses, on saisit la bride des chevaux. Les environs retentissaient de clameurs ; le tocsin sonnait à Saint-Roch. Vainement Lafayette parcourt les rangs de la garde nationale, menace, supplie, invoquant le décret qui permet au roi de s'éloigner de vingt lieues : *Il ne partira pas; nous ne voulons pas qu'il parte !* est le cri qui s'échappe de toutes les lèvres. Humilié de se voir pour la première fois désobéi par les siens, Lafayette court au directoire demander la loi martiale ; mais Danton est là, il fait rejeter cette demande meurtrière, et au général, qui parle de donner sa démission, il crie d'une voix terrible : *Il n'y a qu'un lâche qui puisse déserter son poste dans le péril*[1]. Alors, accompagné de Bailly, Lafayette se rend à l'Assemblée. On y discutait un projet de loi sur la marine. « Ce n'est point au milieu de la consternation générale, dit Malouet, qu'il est possible d'attacher votre attention à l'organisation de la marine; les lois de l'empire sont violées ; la Constitution est attaquée dans la personne du monarque. — A bas Malouet! répond le côté gauche, il provoque à la guerre civile ! L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! — L'ordre du jour est l'ordre public, » réplique Virieu. Mais de nouveaux cris s'élèvent, la discussion sur la marine est reprise, et, sans dire un mot de ce qui se passe au château, Lafayette et Bailly reviennent sur la scène de l'insurrection[2]. Là, le général commande à la cavalerie de pousser ses chevaux, sabre en main. Elle refuse de tirer le sabre, mais elle avance, puis s'arrête devant les gardes nationaux qui, décidés à la lutte, présentent aux chevaux la pointe de leurs baïonnettes. Pendant ce temps, un grenadier disait à Louis XVI : *Nous vous aimons, sire, mais vous, vous seul.* La reine pleurait[3]. Il y avait déjà une heure et demie que le roi attendait, dans

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 273.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

sa voiture, le dénoûment de ce drame, lorsqu'un officier municipal vint le conjurer de se retirer, l'avertissant que tel était le vœu de la garde nationale aussi bien que celui du peuple. *On ne m'avait pas dit cela*[1], balbutia machinalement Louis XVI, et la famille royale rentra dans le palais.

Lafayette alla aussitôt à l'hôtel de ville donner sa démission, démarche plus habile que sincère peut-être. A Marat, qui envenimait tout, elle fournit l'occasion de surnommer Lafayette le *général Tartufe*. Celui-ci avait dit : « L'opinion publique n'étant plus pour moi, le bon ordre est intéressé à ma retraite. Je rentrerai dans les rangs en qualité de simple grenadier[2]. »

Le même jour, le département de Paris envoyait au roi une adresse que Danton et Kersaint avaient rédigée, dit Camille Desmoulins[3], mais dont il paraît que Talleyrand était tout au moins l'inspirateur, puisque plus tard, dans sa *lettre justificative* à la Convention nationale, il s'en faisait gloire[4]. Cette adresse conseillait à Louis XVI d'éloigner les prêtres réfractaires, d'annoncer aux nations qu'il était à la tête d'un peuple libre. « Les circonstances sont fortes, sire; une fausse politique doit répugner à votre caractère et ne serait bonne à rien[5]. »

Le 19 avril, l'Assemblée était en séance, lorsqu'un messager vint annoncer l'arrivée du roi. Il entra et dit :

« Messieurs, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force. J'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27, p. 471. Paris, 1791.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 439.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[4] Voy. le *Moniteur* du 24 décembre 1792.
[5] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

enfreint; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre; rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon voyage de Saint-Cloud. Il semble que pour soulever un peuple fidèle, dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments. J'ai accepté, j'ai juré de maintenir la Constitution : la constitution civile en fait partie, et j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir[1]. »

Qu'on rapproche ce langage de Louis XVI de celui que, trois jours avant, il tenait dans sa lettre secrète à l'évêque de Clermont, et qu'on dise si jamais prince poussa plus loin ce genre de duplicité qui naît de l'excès de la faiblesse!

Chabroud, qui présidait, répondit par des protestations, emphatiques et devenues bien banales, de dévouement à la personne du monarque; mais il évita soigneusement la question brûlante du voyage à Saint-Cloud. L'Assemblée comprenait la nécessité de cette réserve. Ne voulant ni violer ses propres décrets, ni affronter les fureurs populaires, elle menaça de l'Abbaye le marquis de Blacons, qui se préparait à agiter le débat, étouffa sous des clameurs calculées la voix de Cazalès, et s'ajourna.

Quant à l'opinion publique, elle fut indignée d'une scène où il n'y avait eu franchise et dignité ni d'un côté ni de l'autre. On s'étonnait que Louis XVI eût osé affirmé son respect pour la constitution civile du clergé, quand il était connu de tous qu'elle lui faisait horreur; on se demandait ironiquement si c'était pour éviter l'emploi de la *force*, qu'il avait attendu, pendant près de deux heures, dans sa voiture, la proclamation de la loi martiale et l'arrivée des ordres homicides que Lafayette était allé chercher à l'hôtel de ville. C'était pourtant de ses déclarations sans bonne foi

[1] *Moniteur*, séance du 19 avril 1791.

que l'Assemblée avait feint d'être touchée jusqu'aux larmes, répondant de la sorte au mensonge des paroles royales par le mensonge, presque plus honteux encore, de son enthousiasme et de ses transports ! Ainsi parlaient ceux-là mêmes qui, moins républicains que Brissot, auraient craint de s'écrier, comme il le fit à cette occasion : « Pourquoi l'Assemblée s'est-elle levée devant le roi ? L'ouvrier ne se lève pas devant l'instrument[1]. »

Invitées par le conseil municipal à décider *par oui* ou *par non* s'il fallait prier le roi d'exécuter son projet d'aller à Saint-Cloud, ou le remercier d'avoir préféré rester pour ne pas exposer la tranquillité publique, les quarante-huit sections répondirent sèchement :

1° Que les municipaux n'avaient pas le droit de dire aux municipes : Vous délibérerez *par oui* ou *par non* ;

2° Qu'il ne fallait point prier le roi d'aller à Saint-Cloud;

3° Qu'il ne fallait point remercier le roi d'avoir *préféré rester*, parce que, s'il est permis à un roi de mentir, le mensonge est indigne d'une grande et puissante nation.

Suivaient ces dures paroles : C'EST LE FAIBLE QUI TROMPE[2].

Et elles n'étaient que trop vraies, appliquées à Louis XVI. La preuve en fut presque aussitôt après fournie par la note que Montmorin, sur l'ordre exprès du roi, envoya à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangères et qui porte la date du 23 avril 1791. Afin d'éviter toute confusion dans l'exposé des faits, nous ne donnerons, que lorsqu'elle sera naturellement amenée par le récit des menées diplomatiques, c'est-à-dire un peu plus loin, cette note qui produisit une sensation immense et fut un prodige d'audace, un modèle de fausseté. Qu'il nous suffise de remarquer ici qu'elle contenait ces mots véritablement inconcevables, de la part d'un prince qui, quatre jours auparavant, était allé se plaindre à l'Assemblée de n'être pas libre : « Les ennemis

[1] Cité par Camille Desmoulins dans le n° 73 de son journal.
[2] *Ibid.*

de la Constitution prétendent que le roi n'est pas libre : calomnie atroce si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement qu'a plusieurs fois exprimé Sa Majesté de rester au milieu des citoyens de Paris[1]. »

Contradictions furent-elles jamais plus choquantes? Mensonges furent-ils jamais plus transparents? Montmorin, qui répugnait fort à signer cette note trop fameuse et qui disputa aussi longtemps qu'il le put sa signature[2], aurait du moins voulu qu'on effaçât la phrase qui vient d'être citée. « Il est réellement trop fort, écrivait-il avec désespoir au comte de La Marck, de parler de la liberté du roi, le lendemain du jour où il est venu dire lui-même à l'Assemblée qu'on l'avait empêché de partir et qu'il persistait dans son dessein[3]. » Mais on insista, et le ministre des affaires étrangères dut céder.

Faut-il être surpris, après cela, du sentiment de défiance extrême qui régnait parmi les citoyens? Pouvaient-ils ne pas se croire trompés, lorsqu'on les trompait avec si peu de précaution, et que la royauté, en se masquant, ne se donnait pas même la peine de bien attacher son masque? Aussi, l'inquiétude du peuple était-elle sans bornes; il sentait la trahison sur sa tête, sous ses pieds, autour de lui, partout; pas de ruse qu'il ne jugeât Louis XVI capable d'employer pour sortir de Paris; et sa vigilance, souvent déjouée, mais infatigable, allait si loin dans le soupçon, qu'il arrêta un jour et visita une charrette, s'imaginant qu'il trouverait le roi caché sous des bottes de paille[4].

[1] Voy. pour cette note, que, du reste, nous donnerons plus bas *in extenso*, l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 414-417.

[2] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XXXIX.

[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 152.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p, 275.

Pendant ce temps, que faisait Lafayette? Si l'on doit s'en rapporter au témoignage de Camille Desmoulins et de Marat, Lafayette, à peine sa démission donnée, avait mis tout en œuvre pour la reprendre. *L'Ami du peuple* raconte que, dans la nuit du 19 avril, le général, suivi d'un certain nombre de chasseurs des barrières et de grenadiers volontaires des *Filles-Saint-Thomas*, de *Saint-Roch*, de *Henri IV*, parcourut, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, les cafés et cabarets du Palais-Royal, pour ranimer, s'il en était temps encore, sa popularité mourante[1]. Quoi qu'il en ait pu être de ces démarches, que le caractère connu de Lafayette rend si invraisemblables, il est certain que sa retraite avait jeté dans le gros de la bourgeoisie parisienne une sorte d'effroi. La majorité des bataillons exprima le vœu de le revoir à la tête de la garde nationale, et le 21 avril, à onze heures du soir, à pied, dans la boue, par la pluie, le corps municipal se transporta chez « ce Cromwell[2]. » Là, grandes supplications de Bailly, Lafayette résistant ou affectant de résister. « C'était la scène des Lupercales, lorsque, de concert avec César, Antoine lui mettait sur le front le diadème, que celui-ci feignait de repousser[3]. » Mais comment ne pas finir par céder à une aussi douce violence? La maison était remplie de gardes nationaux, et tous joignaient leurs instances à celles de la municipalité. Quelques-uns allèrent même jusqu'à tomber à genoux devant le général, et comme il s'en montrait péniblement étonné : « Ne craignez rien, dit un grenadier, nous prenons l'attitude d'hommes libres, nous nous mettons à genoux devant la statue de la liberté[4]. »

Lafayette se rendit enfin. Malheureusement pour lui, ses partisans ne surent garder aucune mesure. Sur la propo-

[1] *L'Ami du peuple*, n° 439.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.
[3] *Ibid.*
[4] Brochure du temps, citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 414.

sition de Dubut de Longchamp, la formule d'un serment d'obéissance aveugle à Lafayette fut rédigée, et l'on décida que cette formule serait colportée de maison en maison, avec menace de chasser des rangs quiconque refuserait sa signature[1]. Quelques milliers d'adhésions furent obtenues dans l'ardeur d'un premier élan; mais là était un péril que le cynique Hébert signala de la sorte : « Il est beau sans doute aux gardes nationales d'aimer leur commandant; mais il y a, f....e, un vieux conte de singes dont ils devraient se souvenir. A force de caresser son petit, une f...ue guenon lui fit rendre l'âme. Avec moins de grimaces, la b....sse eût élevé l'animal[2]. » L'avis était excellent. Les partisans du général ne le suivirent pas, et il ne tarda pas à en résulter une réaction violente. Dubois-Crancé protesta, comme garde national, en termes aussi nobles qu'énergiques. Aux janissaires qui se présentèrent chez lui, Girardin (d'Ermenonville) répondit : « Vous me chassez de votre bande comme un bon citoyen qui ne veut qu'obéir à la loi, et moi je vous chasse de ma maison comme des assassins aux ordres d'un chef de brigands[3]. » Plusieurs soldats patriotes donnant leur démission, en haine du serment exigé, « Arrêtez, leur cria Marat furieux, arrêtez! Quand il n'y aura plus dans les bataillons que des assassins soudoyés, pour vous remettre dans les fers ils n'auront pas même besoin du glaive autrichien. Battez vos ennemis avec leurs propres armes, tout est permis contre ces brigands. Imitez le père du peuple qui a violé vingt fois ses serments; imitez le général perfide qui, non content de fausser les siens, a forgé de faux décrets pour avoir un prétexte de massacrer les patriotes. Jurez-lui tout ce qu'il voudra, jusqu'à ce que le moment

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.

[2] *Les vitres cassées, ou collection des lettres b.......t patriotiques du véritable Père Duchesne*, 74e lettre.

[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.

soit venu de lui plonger la baïonnette dans le cœur[1]. » Et à ce langage d'énergumène, Fréron, Audouin, Prudhomme, Camille-Desmoulins donnaient le poids de leurs communes colères. Comment la popularité de Lafayette n'aurait-elle pas bientôt perdu en force ce qu'elle avait paru un instant gagner en éclat? Aussitôt après sa réinstallation, il avait cassé, de concert avec les municipaux, la compagnie des grenadiers de l'*Oratoire*, coupable à ses yeux d'avoir, dans la journée du 18 avril, appuyé la résistance du peuple : cet acte fut dénoncé comme celui d'un tyran. La compagnie licenciée était justement celle qui avait pris la Bastille! Au bruit des faubourgs déjà mugissant, il fallut la réintégrer. Mais quatorze grenadiers ayant été témérairement exceptés de cette réparation, les clameurs continuèrent. La section de l'*Oratoire* arrêta qu'elle poursuivrait la cause des quatorze soldats illégalement punis d'exclusion, et que jusqu'au jour du jugement, elle leur allouerait trente sols par jour[2]. C'était autant de coups frappés sur Lafayette. Les défections commencèrent. Le bataillon de *Saint-Nicolas des Champs*, qui avait été le premier à prêter le serment d'obéissance aveugle, fut surnommé par dérision le *bataillon des Aveugles*[3]. Celui de *Saint-Roch* se rétracta, brûla les registres de son serment, et dansa autour des flammes[4].

[1] *L'Ami du peuple*, n° 444.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 77.
[3] *Ibid.*, n° 75.
[4] *Ibid.*

LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE PREMIER

ROBESPIERRE S'ANNONCE.

Robespierre. — A quel moment il se révèle. — Comment la bourgeoisie se sépare du peuple : organisation de la garde nationale ; protestation de Robespierre. — Son intervention dans les débats sur les droits de pétition et d'affiche. — Le club des Jacobins, rival de l'Assemblée ; influence croissante de Robespierre dans le club des Jacobins. — Robespierre fait décréter que les membres de l'Assemblée ne seront pas réélus ; violent dépit de Thouret, de Le Chapelier, de Desmeuniers, de tout le parti constitutionnel. — Discours mélancolique de Duport ; il déclare que la *Révolution est faite*. — Robespierre et Duport s'accordent pour demander l'abolition de la peine de mort, mais en vain. — Remarquable article de l'auteur des *Lettres b.......t patriotiques* sur l'abolition de la peine de mort. — Il calomnie le peuple. — Un orateur populaire et Cazalès sur la terrasse des Feuillants. — L'abbé Raynal. — Débats sur le licenciement des officiers ; Robespierre seul debout dans l'Assemblée. — Combien il était déjà populaire. — Duport, nommé président du tribunal criminel, refuse, parce que Robespierre est nommé accusateur public. — Sortie de Camille Desmoulins contre Duport. — Les coalitions d'ouvriers. — Robespierre l'homme de l'heure présente.

Où Mirabeau disparaît Robespierre se montre.

Et en effet, nous l'allons trouver, dans les grands débats parlementaires qui remplissent le mois de mai, s'imposant à ses adversaires, effaçant ses émules, retenant autour de son nom l'opinion attentive, et déjà primant

dans l'Assemblée, tour à tour irritée et surprise d'un pouvoir qu'elle ne soupçonnait pas.

Souvent, tandis que, roide dans son habit olive, l'œil fixe, le front contracté, et d'une voix aigre qu'accompagnait un geste sec, Robespierre plaidait, à la tribune, la cause du peuple, on avait vu, au milieu des chuchotements et des moqueries, Mirabeau contempler avec une curiosité pensive cet homme au pâle visage, au sourire étrange, dont la physionomie respirait une sorte de douceur vague, en qui tout annonçait la passion de l'ordre, et qui paraissait plein du respect de lui-même, tant il y avait de soin dans sa mise, de gravité dans son attitude et d'apprêt dans sa parole.

Quel était donc ce nouveau venu sur lequel s'arrêtaient ainsi les pressentiments du génie, et dans la Révolution quel rôle sera le sien?

Il demandera justice pour tous, pour tous sans exception; il prêchera le droit.

Et avec lui, pas de compromis : est-ce que la vérité n'est pas *une?* Qu'aucun parti ne le réclame : il est du parti de sa conviction, cela suffit. Dès son premier pas dans la carrière où il laissera la trace de son sang et un nom maudit, on a pu le surnommer *l'Immuable*. Simple avocat, les honnêtes gens citaient son intégrité; législateur, les méchants la redoutent. Toujours prêt à défendre le peuple, il ne sait ce que c'est que de le flatter : il a pour cela trop d'orgueil à la fois et trop de vertu. Dans une société en désordre, c'est le culte de la règle qu'il professe. L'anarchie lui fait horreur; la popularité, mendiée par le cynisme des habitudes ou du langage, lui fait pitié; il ne se cache pas de son dédain pour les énergumènes. Et cependant, Fréron l'admire, Hébert le respecte, et il force Marat à le louer[1].

[1] On le verra dans le courant de ce chapitre.

Sa vie est laborieuse, elle est austère; ses mœurs honorent ses principes. D'autres, parmi les tribuns connus, étaleront une opulence suspecte, souperont à la lueur des lustres d'or, s'enivreront de vins exquis et s'endormiront sur le sein des courtisanes : lui, il habite, rue de Saintonge, un misérable appartement dont un compagnon de sa jeunesse occupe et paye la moitié[1]; il dépense à peine trente sols pour ses repas[2], se rend à pied où son devoir l'appelle[3], et sur ses honoraires de député, pieusement diminués d'une rente faite à sa sœur, ne trouve pas toujours de quoi s'acheter un habit[4].

Mais il est des imperfections que notre nature imparfaite couvre volontiers de sa sympathie, il est des faiblesses qui se font adorer, et voilà ce qui manque à Robespierre. Quelque chose d'impénétrable enveloppe son âme. Sa vertu, comme un astre malade, brille sans rayonner. Même sur les lèvres qui d'ordinaire ne s'ouvrent que pour l'exalter, il semble que sa présence arrête les louanges légères et tout sourire familier. En parlant de miséricorde, il fait peur.

Pourtant, à Arras, où il était né, son enfance, on l'assure, avait annoncé beaucoup d'abandon et des goûts charmants. Quoique déjà porté à la méditation sérieuse, il riait d'un rire facile alors, et quelquefois jusqu'aux larmes[5]; une volière en ce temps-là était sa république; de bonne heure orphelin, il aimait tendrement son frère,

[1] *Mémoires de Charlotte de Robespierre sur ses deux frères*, p. 413, à la suite du t. II des *Œuvres de Maximilien Robespierre*, par Laponneraye, Paris, 1840.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, n° 78.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. à propos de l'habit noir que Robespierre fut obligé *d'emprunter* pour le deuil de la mort de Franklin, l'*Histoire de la Révolution*, par Michelet, t. II, chap. VI, p. 323.

[5] *Mémoires de Charlotte de Robespierre*, p. 399, *ubi supra*.

il idolâtrait ses sœurs; après, venaient ses chers oiseaux[1]. Plus tard, au sortir du collége de Louis-le-Grand, dont la protection de l'abbé de Saint-Waast lui avait ouvert les portes et où il eut Camille Desmoulins pour condisciple, ses préoccupations de jeune homme se tournaient vers l'amour, elles s'échappaient en rimes galantes; il entrait dans la société des *Rosatis*, célébrait le chantre léger de *Vert-Vert* sur un ton digne de son héros, et recueillait les couronnes académiques de sa province; que dire encore? Le serment que mademoiselle Deshortis lui avait fait de n'être jamais qu'à lui, ce serment d'amour trahi pendant l'absence[2], le jetait dans une douleur immense et naïve...

Oui, tel avait été Robespierre enfant, tel avait été Robespierre jeune homme. Mais la Révolution s'est avancée, elle l'a saisi, elle l'a façonné pour le besoin qu'elle avait de lui; et le voilà devenu l'incarnation glacée d'un principe, la statue du droit, statue pensante, mais de marbre. Il aime l'humanité, cependant, il l'aime avec un froid délire, il l'aime jusqu'à vouloir mourir pour elle tout couvert d'opprobre. Mais dans sa tête est désormais le siége de sa sensibilité; là seulement va se passer le drame de son dévouement : ne lui mettez pas la main sur le cœur, vous n'y sentiriez pas frémir la vie! Car, les pleurs qu'on voit couler, les gémissements qui frappent l'oreille, les blessures saignantes et tangibles, voilà ce qui appartient aux émotions du cœur; le cœur ignore les attachements abstraits, il n'est pas logicien, il ne généralise pas. Or, c'est à travers le temps et l'espace, c'est en les embrassant dans leur obscur ensemble et leur masse confuse, que Robespierre écoutera, debout sur des ruines, le

[1] L'anecdote est racontée tout au long dans les Mémoires de sa sœur, p. 391.

[2] *Mémoires de Charlotte de Robespierre*, p. 401.

cri des souffrances humaines. Aussi ne sera-t-il compris que par les multitudes entassées, et tandis qu'instinctivement elles feront de lui leur idole, tout homme, pris à part, s'écartera de cet être puissant et infortuné, répulsif et sincère. Il aura des séides, mais pas d'amis !

Une preuve que les situations créent les instruments qui leur sont nécessaires, c'est que l'ascendant de Robespierre se révéla juste au moment où l'Assemblée, sacrifiant l'idée du *droit* à celle du *privilége*, s'étudiait à consacrer d'une manière définitive, dans l'organisation de la garde nationale, la distinction si injurieusement établie entre les *citoyens actifs* et les *citoyens non actifs*.

Le comité de constitution avait élaboré à cet égard un long projet, dont Rabaut-Saint-Étienne fut chargé de présenter le rapport. Mais Marat n'attendit point jusque-là pour pousser le cri d'alarme : « Ils ont commencé par exclure provisoirement de la garde nationale les classes indigentes, c'est-à-dire les sept dixièmes du peuple[1]. — Les six premiers articles du projet font des citoyens et de leurs fils les soldats du corps législatif, ensuite ceux du monarque, non les soldats de la patrie[2]. — Quel est leur but ? D'armer les riches contre les pauvres laissés sans armes[3]. — Quoique l'article XVI permette des compagnies de 102 hommes dans les grandes villes et que l'article IV en fixe le nombre à 54, les conditions exigées par les articles XIV, XV et XXIV, le réduisent nécessairement à 45 ; or, chaque compagnie ayant un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et quatre caporaux, le nombre des officiers formera le quart de l'armée citoyenne, disposition dont aucune troupe du monde n'offre d'exemple, et qui a pour but d'asservir les soldats

[1] *L'Ami du peuple*, n° 428.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 429.

par les officiers, toujours vendus à leurs chefs, comme ceux-ci le sont à la cour[1]. — L'article XIX attribue aux gardes nationaux l'élection de leurs officiers; mais pourquoi l'article XXII remet-il aux capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et sergents la nomination des membres de *l'État-major des bataillons?* Et pourquoi ceux-ci sont-ils seuls appelés à choisir les membres de *l'État-major des légions?* Et pourquoi des officiers d'état-major[2]? — Au côté gauche de l'habit, d'après l'article XXVIII, sur la poitrine, sera un médaillon écarlate, contenant ces mots circulairement écrits en lettres blanches : *Constitution, Liberté, Égalité,* et dans le centre le mot : *Veillez!* Mais la constitution a tué la liberté[3]. » A ces critiques, que nous avons résumées, Marat joignait le tableau qu'il jugeait le plus propre à détourner les citoyens du service de la garde nationale. On les accablerait de veilles et de fatigues! Qu'ils s'attendissent à une vie de galériens, les peines rigoureuses ne leur seraient pas épargnées, ils pouvaient en être sûrs! Et puis, servir de plastron aux hussards allemands ou aux cavaliers de la maréchaussée... le bel honneur! La conclusion était que les citoyens devaient refuser de se faire inscrire; qu'il fallait anéantir toute espèce d'organisation de la garde nationale; qu'il était urgent d'armer indistinctement tous les citoyens, et qu'il n'y avait, pour peu qu'on menaçât la liberté, qu'à les pousser sur ses ennemis[4].

Rabaut présenta son rapport le 27 avril, et aussitôt Robespierre prit la parole. Beaucoup moins emporté que Marat, il alla droit, comme lui, au fond des choses. Il montra combien il était nécessaire d'empêcher les gardes nationales de former une caste militaire et d'adopter un

[1] *L'Ami du peuple*, n° 429.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, n[os] 430 et 431.

esprit de corps dont, tôt ou tard, la liberté aurait à gémir. Il prouva qu'il importait au plus haut point de confondre la fonction de soldat avec la qualité de citoyen, ce qui ne se pouvait faire qu'en diminuant le nombre des officiers, en les nommant pour un temps limité, en resserrant le commandement dans le cercle d'un district, en bornant aux exigences du service la marque extérieure des grades. Il s'éleva contre l'abus de ces décorations militaires qui surexcitent la vanité des uns, produisent l'humiliation des autres, avilissent le peuple, abaissent le caractère national et enhardissent les tyrans. Mais où il fut véritablement éloquent, ce fut dans la revendication du droit de chaque citoyen domicilié à faire partie de la garde nationale : « Ceux qui ne payent pas de certaines contributions sont-ils esclaves? Sont-ils sans intérêt dans la chose publique? Tous, ils ont contribué à l'élection des membres de l'Assemblée nationale; ils vous ont donné des droits à exercer pour eux : vous en ont-ils donné contre eux? Sont-ils citoyens, oui ou non? Je rougis d'avoir à le demander. Voulez-vous être seuls à vous défendre et à les défendre[1] ! » Comme il se servait du mot *peuple*, interrompu par Lucas qui s'écria d'une voix amère : « Le *peuple*, c'est tous les citoyens, » Robespierre reprit : « Et moi aussi, j'entends par *peuple* la généralité des individus dont la société se compose. Mais en employant cette expression dans un sens restreint, c'est votre langage que je parle! » Et en effet, quels étaient les hommes qui tendaient à diviser la société en deux classes, qui forçaient la langue française à opposer le mot *peuple* au mot *bourgeoisie*, qui détruisaient l'unité sociale? N'étaient-ce point ceux qui avaient créé et voulaient étendre cette distinction entre les *citoyens actifs* et les citoyens *non actifs*, si arbitraire, si injurieuse?

[1] *Moniteur*, séance du 27 avril 1791.

Rabaut sentit toute la portée des attaques de Robespierre. Pour donner le change à l'opinion, il prétendit que si on en exceptait l'admission des citoyens non actifs, « pour laquelle, ajouta-t-il, j'aurais du penchant, mais contre laquelle s'élèvent des décrets formels[1], » tout ce qu'on demandait se trouvait déjà dans le plan du comité, et il cita ce passage d'un ancien : « Deux hommes se présentaient : l'un dit ce qu'il fallait faire, l'autre dit, je l'ai fait[2]. »

Mais Robespierre n'était pas homme à lâcher pied devant un artifice oratoire : le lendemain, il revint à la charge, plus vif encore et plus pressant. Le mot *liberté* n'était pas proféré une seule fois dans le projet; il n'y était question que de repousser les brigands, de livrer à la justice les séditieux; le comité de constitution semblait ne s'être pas douté que, si la garde nationale est destinée à combattre le désordre, elle l'est aussi à tenir en échec la tyrannie : tout cela fut relevé par Robespierre, sans violence, mais avec beaucoup de force et de clarté. Pétion l'appuya; d'André entreprit de le réfuter. Quant à l'Assemblée, elle avait son parti pris d'avance, et brûlait de clore le débat. Elle éclata en murmures, quand, pour la troisième fois, l'infatigable tribun reparut à la tribune; d'où cette parole hautaine de Robespierre : « Toute demande qui tend à étouffer ma voix est destructive de la liberté. » Le sort en était jeté : les citoyens inactifs furent exclus de la garde nationale[3]. La bourgeoisie achevait de se constituer militairement, et à part!

« Quel est le citoyen, s'était écrié Dubois-Crancé, qui, à moins d'être un vagabond ou un mendiant, n'acquitte

[1] Ce qui était vrai, c'est que l'exclusion des citoyens inactifs, relativement à la garde nationale, était contenue, non pas *formellement*, mais *implicitement* dans deux décrets antérieurs, l'un du 12 juin 1790, l'autre du 6 décembre suivant.

[2] *Moniteur*, séance du 27 avril 1791.

[3] *Histoire parlementaire*, t. IX. p. 345.

pas toujours trente ou quarante francs d'imposition? » Mais, comme l'observa très-bien le journal de Brissot, les péripéties continuelles du commerce, les crises de l'industrie, les chômages, rendent incertaine et flottante l'existence d'un grand nombre d'hommes qui, pour n'être ni des vagabonds, ni des mendiants, n'en sont pas moins exposés à tomber, par le défaut de travail, dans des abîmes de misère. Ainsi arrive-t-il souvent des ouvriers de grande fabrique ; au point qu'en 1789, à Lyon, le chiffre des ouvriers momentanément incapables de payer une imposition quelconque, s'était élevé à vingt-cinq mille[1] ! Pas de droit politique à qui n'a pas de pain, avait dit l'Assemblée. N'avoir pas de pain n'est donc jamais un malheur? Dans une société qui ne sait point *assurer* la vie du travailleur, n'avoir pas de pain est donc toujours un opprobre?...

En s'élevant contre ces conclusions impies, Robespierre ne pouvait manquer d'agrandir, d'ennoblir son rôle : il eut bientôt à soutenir d'autres combats non moins glorieux.

Jusqu'alors les Lameth, Duport, Menou, d'Aiguillon, Barnave et Beauharnais avaient formé une sorte de *septemvirat patriote*[2], très en crédit auprès des sociétés populaires; mais tout semblait annoncer le prochain déclin de ce crédit. Les deux hommes qui, à l'Assemblée, commençaient à fixer les regards, ceux pour qui la place publique faisait de préférence fumer son encens, étaient maintenant Pétion et Robespierre[3], Robespierre surtout. Aux Jacobins, l'influence de ce dernier devenait de jour en jour plus marquée : les Lameth en conçurent une jalousie qui, dans l'âme profonde de Duport, ne tarda pas à se changer en haine, et le sourire railleur si souvent excité par les apparitions de Robespierre à la tribune fit place, sur les

[1] *Patriote français, fragment d'une lettre sur la séance du 28 avril* n° 630.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, n° 78.
[3] *Ibid.*

lèvres du présomptueux Barnave, aux contractions d'une colère sourde.

Desmeuniers, Le Chapelier, tous les patriotes devenus douteux et dénoncés comme tels, la partagaient, cette colère, en se donnant moins de peine pour la masquer : ils résolurent d'atteindre Robespierre à travers les clubs, où il puisait une si grande partie de son ascendant.

Il existait à l'usage des clubs deux moyens d'action dont ils se servaient avec un succès redoutable : c'étaient le droit de pétition et le droit d'affiche. Briser entre leurs mains ce double instrument, on ne le pouvait; mais rien de plus facile que de l'émousser : il n'y avait pour cela qu'à décréter que le droit de pétition ne serait pas à l'avenir exercé collectivement, et que la société seule serait appelée à exercer, par le gouvernement qui la représentait, le droit d'affiche.

Telle fut en effet la marche qu'on suivit. Le 9 mai, en réponse à une demande du directoire, provoquée sous main selon toute apparence, Le Chapelier présenta, au nom du comité de constitution, un rapport qui concluait :

1° A ne reconnaître qu'aux *citoyens actifs* le droit de pétition ;

2° A déclarer que le droit de pétition était de nature individuelle, et ne pouvait par conséquent être exercé en nom collectif par aucune réunion ou association de citoyens ;

3° A réserver exclusivement à l'autorité l'exercice du droit d'affiche, par ce motif que la place publique est une propriété commune[1].

Robespierre n'eut pas de peine à démontrer combien il était odieux d'interdire aux *citoyens inactifs*, ou plutôt à ceux que très-arbitrairement on qualifiait ainsi, la jouis-

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 1-5.

sance d'un droit aussi naturel, aussi sacré que le droit de pétition. « Je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est malheureux et faible, plus il a besoin du droit de pétition. Et c'est aux faibles, c'est aux malheureux que vous l'ôteriez! Dieu accueille les demandes non-seulement des infortunés mais des coupables[1]. » Sur la seconde question posée par le rapport, il dit : « Toute société qui a le droit d'exister reconnu par la loi, a le droit d'agir comme une collection d'êtres raisonnables, qui peuvent publier leur opinion commune et manifester leurs vœux[2]. » L'abbé Grégoire et Buzot vinrent à l'appui. « Ne laisser le droit de pétition qu'aux individus, s'écria ce dernier, c'est l'anéantir. Attendez que le despotisme soit en force : qui osera signer le premier une pétition hardie? Malheur à ce premier signataire[3]! »

Dans la presse, l'opposition ne fut pas moins vive. Camille Desmoulins s'emporta : « Le rusé Le Chapelier prétend que le droit de défense personnelle est un droit individuel aussi : donc tous ne peuvent se réunir en corps pour en imposer davantage à l'ennemi? Misérable ergoteur[4]! »

Après une longue discussion dont Robespierre porta presque tout le poids, il fut enfin décrété :

Que le droit de pétition appartenait à tout individu, et ne pourrait conséquemment être exercé en nom collectif par les corps électoraux, judiciaires, administratifs, ni par les communes ou sections de communes, ni enfin par les sociétés de citoyens;

Que tout pétitionnaire serait tenu de signer sa pétition;

Qu'aucune affiche ne pourrait être faite sous un nom

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 76.
[4] *Ibid.*

collectif, et que tous les citoyens qui auraient concouru à une affiche devraient la signer[1].

On le voit : le coup destiné aux clubs les atteignait ; mais du moins le droit de pétition n'était pas enlevé aux citoyens les plus pauvres, et le droit d'affiche ne devenait pas, ainsi que, par l'organe de son rapporteur, le comité de constitution l'avait proposé, une force dont l'autorité seule aurait la jouissance. Or, à Robespierre plus qu'à aucun autre revenait l'honneur de cette double victoire, et sa popularité s'en accrut. Camille se plut à l'appeler « notre Aristide[2]. » Marat, qui n'épargnait personne, et qui traitait de lâches les Lameth, Barnave, Menou, Duport, Dubois-Crancé, Prieur, Chabroud, Goupil, et jusqu'à Pétion[3], Marat ne put s'empêcher de tracer ces mots, bien étonnants sous sa plume : « Le digne, l'incorruptible Robespierre[4]. » Ailleurs, regrettant que le seul homme qui, dans la Révolution, fût, selon lui, inattaquable, n'eût pas été présent à une certaine séance où se débattaient de grands intérêts, il expliquait cette absence ainsi : « Robespierre est malade à coup sûr, si même il n'est victime de quelque attentat des conspirateurs[5] » Trait caractéristique ! Ne pouvant soupçonner Robespierre d'une faute, Marat s'en dédommageait en soupçonnant ses ennemis d'un crime !

Cependant, à mesure qu'on avançait dans la Révolution, la ligne de démarcation que la bourgeoisie, de ses propres mains, avait si imprudemment creusée entre elle et le peuple[6], devenait plus profonde de jour en jour, d'heure

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 12-22.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 81.
[3] *L'Ami du peuple*, n° 428.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, n° 470.
[6] Dans une société où il existe des classes, soit par l'effet des priviléges de naissance, soit par suite de certains priviléges attachés à la fortune, le mot PEUPLE ne peut être employé que dans un sens restreint, par opposition

en heure. Or, c'était par la majorité de l'Assemblée nationale que la bourgeoisie était représentée; et quoique le club des Jacobins n'eût pas encore des principes bien arrêtés, c'était derrière cette puissance, rivale de l'Assemblée, que le peuple se groupait. Une question d'une gravité immense vint mettre aux prises les deux forces adverses.

La législature actuelle une fois arrivée au terme de ses travaux et de son existence, ses membres pourraient-ils, oui ou non, être réélus?

Les Jacobins, qui tendaient de plus en plus à secouer la domination des Lameth, de Duport, de Barnave, leurs premiers meneurs, et qui déjà étaient à la veille de se donner sans réserve à Robespierre, avaient un intérêt naturel à voir l'Assemblée, telle qu'elle se trouvait alors composée, faire place à une Assemblée toute neuve. Le désir d'écarter de la scène des personnages dont l'influence leur était devenue suspecte ou odieuse, l'espoir de changer à leur gré la Constitution, quand ne seraient plus là pour la défendre et la maintenir ceux dont elle avait été l'ouvrage, la certitude d'accélérer le mouvement de la Révolution en l'enlevant à des mains fatiguées, voilà quels étaient les motifs des Jacobins. Et sur cette route se pressaient tous les hommes nouveaux que leur naissante popularité appelait à remplir les places qu'on laisserait vides.

Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient, — on le comprend de reste, — ceux qui avaient législativement commencé la Révolution, ses vétérans, les auteurs du pacte constitutionnel, les représentants en titre de la bourgeoisie victorieuse, les Thouret, les Desmeuniers, les Le Chapelier, les Bailly. Ni Duport lui-même, ni Barnave,

au mot NOBLESSE ou au mot BOURGEOISIE. Inutile de dire que, dans toute société vraiment démocratique, la seule définition du mot PEUPLE serait celle-ci : L'UNIVERSALITÉ DES CITOYENS.

ni les Lameth, eux qui avaient si longtemps figuré à l'extrême gauche, ne pouvaient être de cette opinion, depuis qu'ils sentaient le club des Jacobins leur échapper; menacés de perdre leur ascendant sur la place publique, ils devaient tenir avec d'autant plus d'ardeur à conserver leur position parlementaire.

Restaient les nobles et les prêtres, la minorité de l'Assemblée. Allaient-ils, dans cette question décisive, pencher du côté des Jacobins ou du côté des Constitutionnels? Ce fut du côté des Jacobins qu'ils penchèrent, soit qu'ils comptassent avoir bon marché de ceux-ci quand les autres seraient renversés[1], soit qu'à leurs yeux le meilleur moyen de pousser la Révolution à l'abîme fût de la pousser en avant[2].

Telle était donc la disposition des esprits, lorsque, le 15 mai, Robespierre prononça ces paroles solennelles dans l'Assemblée : « Je demande le décret que voici : les membres de l'Assemblée actuelle ne pourront être réélus à la prochaine législature. » De toutes les parties de la salle des acclamations s'élevèrent[3]. Déjà il avait fait rendre un décret portant que nul membre de l'Assemblée ne pourrait être promu au ministère pendant quatre ans après avoir quitté l'exercice de ses fonctions législatives[4] : il venait maintenant demander bien davantage!

Si en cela Robespierre obéissait aux inspirations de l'intérêt personnel, il a été permis de le supposer; car il était parfaitement sûr, quand il aurait perdu la tribune de l'Assemblée, d'en retrouver, aux Jacobins, une autre non moins sonore, et certes si, dans cette circonstance, le désintéressement était facile à quelqu'un, c'était à lui.

[1] C'est l'opinion qu'exprime Ferrières. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IX, p. 289.

[2] C'est l'opinion qu'exprime l'abbé de Montgaillard. Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 334.

[3] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 25.

[4] Décret du 7 avril 1791.

Toutefois il est juste de reconnaître qu'à l'appui de sa motion il présenta des considérations dont la grandeur et la noblesse semblent ne pouvoir venir que des plus hautes sources de la conviction.

Une première objection était à repousser : en composant la législature qui suivrait d'hommes, complétement nouveaux, aurait-on chance d'avoir un nombre suffisant de législateurs comparables, pour le mérite, les lumières, l'expérience, à ceux qui avaient été une première fois investis de la confiance publique et l'avaient, du moins à tant d'égards, justifiée ! Robespierre répondit :

« Nos travaux et nos succès nous autorisent à croire qu'une nation de 25 millions d'hommes n'est pas réduite à l'impossibilité d'en trouver 720 qui soient dignes de recevoir et de conserver le dépôt de ses droits... Je pense, d'ailleurs, que ce n'est point de la tête de tel ou tel orateur que la Constitution est sortie, mais du sein même de l'opinion publique qui nous a précédés, qui nous a soutenus. » Et il prouva que l'Assemblée n'avait été, après tout, qu'un imposant écho de la nation.

Passant ensuite au raisonnement de ceux qui jugeaient nécessaire que l'Assemblée actuelle, en se retirant, léguât des guides aux Assemblées suivantes, Robespierre tint un langage bien frappant dans un homme qu'attendait l'accusation de dictature :

« Je ne crois point du tout à l'utilité de ces prétendus guides... Quand ils parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus, de la représentation nationale, qu'un fantôme. Alors se réalise le mot de Thémistocle, lorsque, montrant son fils, encore enfant, il disait : « Voilà « celui qui gouverne la Grèce : ce marmot gouverne sa « mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Athéniens, « et les Athéniens gouvernent la Grèce. » Ainsi, une nation de 25 millions d'hommes serait gouvernée par l'Assemblée représentative, celle-ci par un petit nombre

d'orateurs adroits; et par qui, quelquefois, les orateurs seraient-ils gouvernés? je n'ose le dire... Je n'aime point cette science nouvelle qu'on nomme la tactique des grandes Assemblées : elle ressemble trop à l'intrigue..... Je n'aime pas que des hommes habiles puissent, en dominant une Assemblée par ces moyens, préparer leur domination sur une autre, et perpétuer de la sorte un système de coalition qui est le fléau de la liberté. J'ai confiance en des représentants qui, ne pouvant étendre au delà de deux années les vues de leur ambition, seront forcés de la borner à la gloire de servir l'humanité et leur pays. »

Mais n'était-ce point violer la liberté des électeurs que de leur interdire d'avance tel ou tel choix? N'était-ce point porter atteinte à la souveraineté du peuple? Cette objection était grave, elle touchait à un principe admis par Robespierre : il la réfuta en ces termes :

« Quoi! c'est violer la liberté que d'établir les formes, que de fixer les règles nécessaires pour que les élections soient utiles à la liberté? Tous les peuples libres n'ont-ils pas adopté cet usage? N'ont-ils pas surtout proscrit la réélection dans les magistratures importantes, pour empêcher que, sous ce prétexte, les ambitieux ne se perpétuassent, soit par l'intrigue, soit par l'habitude, soit par la facilité des peuples?... Toute restriction injuste, contraire aux droits de l'homme, et qui ne tourne point au profit de l'humanité, est une atteinte portée à la liberté du peuple; mais toute précaution que la nature des choses commande de prendre contre la brigue, contre les abus du pouvoir des représentants, est commandée par l'amour même de la liberté. N'est-ce pas, d'ailleurs, au nom du peuple que vous faites des lois? C'est mal raisonner que de présenter vos décrets comme des lois dictées par des souverains à des sujets. C'est la nation qui les porte elle-même par l'organe de ses représentants. Dès qu'ils sont justes et conformes aux droits de tous, ils sont toujours légitimes. Or,

qui peut douter que la nation n'ait le droit de convenir des règles qu'elle suivra dans ses élections pour se défendre elle-même contre l'erreur et contre la surprise? »

Il termina en disant : « Athlètes victorieux mais fatigués, laissons la carrière à des successeurs frais et vigoureux qui s'empresseront de marcher sur nos traces, sous les yeux de la nation attentive, et que nos regards seuls empêcheraient de trahir leur gloire et la patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, nous en servirons mieux notre pays. Répandus sur toutes les parties de cet empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumières, nous propagerons l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté[1]. »

L'effet de ces paroles fut décisif. Le côté droit applaudissait; le côté gauche n'osa repousser l'appel qui semblait être fait à son désintéressement. Thouret et les constitutionnels eurent beau protester contre le subit rapprochement des deux partis extrêmes de l'Assemblée; Rewbel et Le Chapelier eurent beau demander que, du moins, on les entendît; Beaumetz eut beau s'écrier : « Je sais qu'on a formé le projet d'enlever cette délibération par un mouvement[2], » l'impulsion était donnée; l'Assemblée avait été prise par son faible, la passion des louanges : en hésitant devant la gloire de son suicide, elle trembla de se déshonorer. Elle ordonna l'impression du discours de Robespierre, et elle adopta d'enthousiasme des conclusions qui la faisaient descendre vivante dans le tombeau.

Le 17 mai, la question de savoir si la décision prise s'étendrait à toutes les législatures suivantes fut soumise au débat. Duport, qui s'était renfermé dans un douloureux silence, ne put se contenir davantage. Dans un discours plein d'amertume, de découragement et d'émotion, il se plaignit de l'abus qu'on commençait à faire des *prin-*

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X. p. 27, 33.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 290.

cipes. Il avoua que cette marche en avant, de la Révolution, si brusque, si rapide, l'épouvantait. Il montra du doigt l'esclavage comme l'inévitable dénoûment du drame que jouaient les exagérateurs de la liberté. Il affirma que, s'il avait fallu abattre, il était grand temps de reconstruire. Il prononça enfin ces mots, qui étaient courageux dans sa bouche, mais que démentaient tous les événements et toutes les consciences : LA RÉVOLUTION EST FAITE !

Quoi ! la Révolution était faite, quand les nobles et les prêtres conspiraient contre elle d'un bout de la France à l'autre ; quand le roi la trahissait ; quand l'Europe entière se levait en armes pour l'accabler ; quand la victoire remportée sur le régime féodal ne semblait encore l'avoir été qu'au profit de la bourgeoisie ; quand aux priviléges politiques de la naissance avaient été substitués ceux de la fortune ; quand le problème du travail et de la légitime répartition de ses fruits n'avait pas même été abordé ; quand, pour des milliers de créatures humaines, existait encore la servitude de l'ignorance et de la faim ! Non, non, elle n'était pas faite, la Révolution !... Les vents étaient déchaînés, les vagues étaient furieuses : gagnerait-on le port ? Le gagnerait-on, en tout cas, sans avoir lancé beaucoup de passagers à la mer ? Cela était à peine probable, hélas ! Mais ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait pas alors de main capable de jeter l'ancre.

Dans les suprêmes agitations de l'histoire, il est une erreur commune aux hommes même les plus vigoureux et les plus persévérants : l'heure vient où la fatigue les prend, et alors, pour n'avoir point à se l'avouer, ils mesurent tout à leur lassitude. C'est ce qui était arrivé à Duport, à Duport, le hardi meneur des anciennes résistances parlementaires, puis l'adversaire triomphant de la vieille magistrature, puis le fondateur des Jacobins et l'organisateur des alarmes populaires. Après avoir tant agi, il voulait se

reposer, et il disait maintenant : Arrêtons-nous ! Pour l'écraser, Robespierre n'eut qu'à dire : Marchons toujours !

Il arriva toutefois qu'avant de se séparer pour jamais, ces deux hommes se rencontrèrent dans une grande e noble pensée.

Le hasard ou une curiosité funeste vous ont-ils conduit quelquefois, lecteur philosophe, sur la place de Grève de Paris à l'heure des exécutions ? Quel spectacle horrible ! La société, usant de toute sa puissance, est là qui va accabler un homme, un seul homme. Ce faible ennemi, la société l'a devant elle, enchaîné, pâle et tremblant, réduit désormais à l'impossibilité de nuire : n'importe ! elle fait comme si elle avait peur de lui, et, personnifiée dans un égorgeur de profession estimé par elle-même le rebut des humains, elle saisit le criminel, le traîne après elle sur un échafaud, lui parle du Dieu de miséricorde, et lui coupe la tête. Autour de l'échafaud, immense est la foule : qu'est-elle venue faire là ? s'instruire par l'exemple ? Non, elle est venue jouir d'un spectacle gratis. On rit, on plaisante, on s'entretient de la bonne ou mauvaise contenance du criminel, on admire l'adresse du bourreau. Les fenêtres qui donnent sur la place sont garnies de femmes élégantes : elles savourent une émotion dont elles assurent que, depuis quelque temps, leurs nerfs avaient besoin. L'entassement de la multitude rendant les lareins plus faciles, les voleurs, accourus en toute hâte, profitent de l'occasion. L'affaire finie, on ramasse cette tête sanglante, on enlève ce cadavre ; le peuple s'en va d'un côté, le bourreau s'en va de l'autre, et en se quittant ils pourraient se dire : Au revoir ! car le mépris de la vie humaine, publiquement professé, ne saurait manquer de rendre les mœurs féroces. — Eh qu'en veux-tu faire de ce sang ? Le veux-tu boire ? — Punir ainsi le meurtre, c'est l'enseigner !

Dans le nouveau Code pénal soumis aux délibérations de l'Assemblée, la peine de mort serait-elle ou non conservée? Voilà ce que donnait à décider un rapport présenté par Lepelletier-Saint-Fargeau, au nom des comités de constitution et de législation criminelle : le 30 mai, la discussion s'ouvrit.

Robespierre, lorsqu'il était tout jeune encore, s'était attaché à prouver, dans un ouvrage mis au concours et couronné par la Société des arts et des sciences de Metz, que la honte d'un crime ne doit point rejaillir du père sur le fils[1], et, depuis, ce principe avait passé dans la législation nouvelle : le 30 mai, entendant mettre en question la peine capitale, Prugnon s'écria :

« Vous avez effacé l'infamie qui faisait partie du châtiment; le criminel, s'il est père, ne léguera plus l'opprobre à ses enfants. Or, si vous supprimez à la fois la mort et la honte, quel frein vous restera-t-il[2]? »

Robespierre répondit, il répondit d'une manière admirable :

« Quoi! un vainqueur qui faisait mourir ses ennemis captifs était appelé barbare! On regardait comme un monstre un homme fait qui, pouvant désarmer un enfant, l'égorgeait! Et la société ne comprenait pas que, devant elle, le criminel était plus faible qu'un enfant devant un homme fait! Qu'étaient-ce donc que ces scènes de mort, ordonnées avec tant d'appareil, sinon des assassinats officiels, sinon des meurtres commis froidement, lentement, sous l'invocation de certaines formes sacramentelles, et par des nations entières? Qu'aux yeux d'un Tibère, ce fût un crime digne de mort que d'avoir loué Brutus; qu'un Caligula eût soif du sang de quiconque osait se déshabiller devant son image, on le concevait : tuer est un pro-

[1] *Notice historique sur Maximilien Robespierre*, par le citoyen Laponneraye, p. 9. Paris, 1834.
[2] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 57.

cédé digne des tyrans; mais quelle injure à la liberté que de mettre à ce prix sa conservation ou son salut? La peine de mort était nécessaire, disait-on. Nécessaire? Et pourquoi donc alors tant de peuples avaient-ils pu s'en passer? Et pourquoi ces peuples avaient-ils été précisément les plus libres, les plus heureux? Et pourquoi les crimes avaient-ils été toujours plus rares là où le peuple n'était pas habitué à voir tomber des têtes et à humer l'odeur enivrante du sang? Ignorait-on combien les mœurs étaient douces dans les républiques de la Grèce, et combien elles l'étaient devenues à Rome, après que la *loi Porcia* eut anéanti les peines violentes décrétées par les rois et les décemvirs? Voulait-on trouver des supplices abominables? Qu'on allât au Japon... mais là aussi, comme conséquence de la barbarie des lois, on trouverait des forfaits à faire frémir et une férocité absolument indomptable. L'idée du meurtre inspirait bien moins d'effroi, lorsque la loi elle-même en donnait l'exemple et le spectacle, et l'horreur du crime diminuait dès qu'elle ne le punissait plus que par un autre crime. Les juges, d'ailleurs, étaient-ils au-dessus de l'erreur? Que s'ils ne pouvaient se donner pour *infaillibles*, de quel droit prononçaient-ils une peine *irréparable*. Tuer un homme! Mais y songeait-on? C'était tuer son retour possible à la vertu, c'était tuer l'expiation, chose infâme, c'était tuer le repentir [1]. »

Ces considérations développées éloquemment par Robespierre, qu'appuya Pétion, n'avaient besoin que d'être complétées: le lendemain, 31 mai, Duport parut à son tour à la tribune.

Avec non moins d'éloquence, et plus de profondeur encore, il démontra que la peine de mort était loin d'avoir l'efficacité répressive qu'on lui attribuait: « Qu'est-ce que la mort, dit-il? La condition de l'existence. En immolant

[1] Voy. le texte même du discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 66, 71.

un coupable, que faites-vous? Vous hâtez pour lui l'heure d'un événement certain, vous assignez une époque au hasard de son dernier instant, voilà tout. Or, n'est-il pas déjà surprenant qu'une règle immuable de la nature soit devenue entre les mains des hommes une loi pénale! Comment ose-t-on leur apprendre qu'un peu de douleur est la seule différence matérielle entre une maladie et un crime? Les scélérats ne sont malheureusement que trop frappés de cette analogie; ils la consacrent dans leurs maximes; on la retrouve dans leurs propos habituels; ils disent tous que *la mort n'est qu'un mauvais quart d'heure;* ils se comparent au couvreur, au soldat, au matelot, à ces hommes dont la profession honorable et utile offre à la mort plus de prise et des chances plus multipliées; leur esprit s'habitue à ces calculs, leur âme se fait à ces idées, et, dès lors, les supplices perdent tout effet sur leur imagination... Comment! vous n'avez que la mort à offrir au crime et à la vertu, vous la montrez également au héros et à l'assassin! — Oui, répondrez-vous peut-être, mais ici l'opprobre, là une gloire immortelle. — Ce n'est donc pas sur l'efficacité *matérielle* de la peine de mort que vous comptez? Et, en effet, pour le criminel, que l'infamie ne touche point, la mort n'est qu'un *mauvais quart d'heure*[1]. »

A ceux qui invoquaient l'aveugle et brutale loi du talion, Duport demanda s'ils étaient prêts à punir par le talion le faux, le vol, l'effraction, l'incendie[2]? Il ajouta que la peine de mort avait sa source dans l'esclavage. Un prêtre alors s'étant écrié : « Et Caïn? — Dieu, reprit l'orateur, n'a pas dit : *Que Caïn soit tué*, il a dit : *Que Caïn soit errant*[3]. » Il prononça aussi ces belles paroles : « Croyez-vous que c'est pour sauver un assassin que je

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 73 et 74.
[2] *Ibid.*, p. 82.
[3] Le *Patriote français*, n° 662.

parle? Non; c'est pour apprendre aux hommes, par mon exemple, à respecter la vie des hommes[1]. »

Tant d'éloquence, de philosophie et de raison ne purent l'emporter. Dans la presse, un écrivain s'était fait remarquer par l'appui qu'il prêta aux idées de Duport et de Robespierre, et cet écrivain fut l'auteur des *Lettres b........t patriotiques*. Jamais sentiments plus élevés, à part une injure gratuitement adressée au peuple, n'avaient revêtu des formes plus grossières et en même temps plus vives : « Je ne veux plus qu'on tue. En pendant un homme qui a commis un grand crime, on en commet un plus grand que lui; car c'est toujours de sang-froid que *Charlot* danse sur les épaules du vaurien qu'il expédie. — La loi qui tue prêche le meurtre. — Le législateur, en ayant horreur de verser le sang de l'homme, donnerait une aversion si profonde pour le meurtre, que la multitude, toujours sanguinaire, toujours disposée à *lanterner* à tort et à travers, se dirait : Mais c'est donc bien abominable que de détruire l'œuvre d'un Dieu!... La loi ne l'ose pas. — Qui t'a donné, Jeanf....e, le droit de massacrer un homme? Dieu? — On court à un supplice en foule : les coquins en sont-ils moins coquins? Ils volent tandis qu'on pend. Voulez-vous moins de coupables? changez vos mœurs[2]. »

L'auteur des *Lettres b........t patriotiques* avait raison de protester contre le bourreau; mais il avait tort d'appeler à ce sujet la multitude *sanguinaire;* car, dans ce moment-là même, cette multitude prétendue sanguinaire prenait au succès de la motion débattue l'intérêt le plus vif et le plus touchant. Le marquis de Ferrières raconte que le jour où l'on agitait la question, Cazalès étant sorti de la salle, aperçut sur la terrasse des Feuillants un groupe nombreux, qui tenait aussi ses séances. Il s'approche,

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 81.
[2] *Les vitres cassées, ou collection des lettres b......t patriotiques du véritable Père Duchesne*, 99e lettre.

écoute ce qui se dit. La noblesse du caractère de Cazalès ne faisait doute pour personne, et le peuple l'aimait, tout aristocrate qu'il était : un des orateurs du groupe le reconnaît, et lui frappant sur l'épaule d'un air de bienveillance : « *Ah çà, on vient de faire une bonne motion pour nous, tu es un brave homme, ne va pas parler contre !* »

Le 3 juin, le décret suivant fut rendu : « Les peines prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont : la peine de mort, la chaîne, la réclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan. La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exécuté aucune torture envers les condamnés. La marque est abolie. Tout condamné à mort aura la tête tranchée[1]. »

Cette fois, Marat ne marchanda point son approbation à l'Assemblée. « Elle a décrété avec raison, écrivit-il en termes d'un vague terrible, que la peine de mort serait réservée pour les grands crimes, question sur laquelle nos fidèles Pétion et Robespierre avaient établi un sentiment qui fait honneur à leur sensibilité, mais sujet à des inconvénients trop graves pour être adopté[2] !! »

Était arrivé à Paris, sur ces entrefaites, un abbé qu'avait rendu fameux son *Histoire politique et philosophique des deux Indes* : l'abbé Raynal. Les nobles, les évêques et Malouet l'entourèrent aussitôt, s'emparèrent de lui. Convaincus que ce serait un bon coup porté à la Révolution, que celui qui partirait de la main d'un tel homme, d'un vétéran du dix-huitième siècle, d'un ancien ami de Diderot, ils l'engagèrent à censurer bien haut la marche jusqu'alors suivie, et à adresser cette censure à l'Assemblée elle-même[3]. Pour mieux l'y encourager, Delaporte, in-

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 337.
[2] *L'Ami du Peuple*, n° 478.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 313.

tendant de la liste civile, lui écrivit que le roi lui accordait une gratification de vingt-quatre mille francs, comme dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées par l'effet des poursuites dirigées contre lui. Raynal toucha la somme, en donna quittance[1], et prépara son acte d'accusation. C'était un vrai libelle, un résumé déclamatoire et emphatique de toutes les attaques dirigées contre l'ordre nouveau par les pamphlets et les journaux qui appartenaient au régime abattu. L'adresse de l'abbé Raynal fut communiquée à l'Assemblée, dans la séance du 31 mai, par Bureau de Pusy, qui présidait alors, et à qui elle avait été remise en main propre[2]. La lecture se fit au milieu d'un silence méprisant. Puis, Robespierre se leva, félicita l'Assemblée du calme qu'elle avait gardé, lui recommanda l'indulgence en quelques paroles pleines d'une compassion dédaigneuse, et fit passer à l'ordre du jour[3].

Rien n'était plus propre à marquer l'influence croissante de Robespierre : il en était venu non-seulement à pouvoir entraîner quelquefois l'Assemblée, mais à se croire le droit de parler en son nom!

Quelques jours après, c'était encore lui qui venait porter à la tribune des représentants les vœux impérieux du club des Jacobins pour le licenciement des officiers de l'armée. Par leur naissance, leur éducation, leurs habitudes, leurs relations de société et de famille, ces officiers appartenaient tous au souvenir et au regret du passé. En leur abandonnant le soin de la défendre, la Révolution courait le risque de se livrer à ses ennemis. Quel parti prendre? Faire signer aux officiers un engagement d'hon-

[1] « Nous avons vu sa signature au bas du reçu, » dit Montgaillard. Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 329.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 313.

[3] Séance du 31 mai 1791. — C'est par erreur que les *Mémoires de Ferrières* assignent à cette séance la date du 21 mai.

neur qui garantît leur fidélité à la Constitution, et retrancher les trois quarts de leurs appointements à ceux qui refuseraient le serment exigé, voilà ce qu'on proposait. Robespierre combattit cette mesure comme insuffisante et dérisoire; il ne concevait pas qu'au lieu de licencier purement et simplement les officiers de l'ancien régime, puisqu'on jugeait dangereux de leur laisser dans la main l'épée de la Révolution, on s'en fiât, pour obtenir d'eux une garantie devenue indispensable, aux inspirations du point d'honneur : « De quel honneur, s'écria-t-il rudement, vient-on nous parler? Quel est cet honneur au-dessus de la vertu et de l'amour de son pays? Je me fais gloire de ne le pas connaître[1]. » Cazalès, transporté d'indignation, prit la parole, et les mots *diatribes calomnieuses*, *lâches calomnies*, tombèrent à flots pressés de ses lèvres. « J'ai écouté le préopinant, ajouta-t-il d'une voix qui luttait contre les interruptions et les cris « à l'Abbaye! » parce que je suis, je le déclare, le partisan de la liberté la plus illimitée; mais il est au-dessus de tout pouvoir humain de m'empêcher de traiter ces diatribes avec tout le mépris qu'elles méritent[2]. » Il insista pour que le projet de licenciement fût rejeté à l'unanimité, annonçant que, lorsque l'armée apprendrait cette discussion,.... « les inconvénients en pouvaient être terribles[3]! »

A cette menace inattendue, la gauche se troubla. Pétion, Buzot, furent aperçus gardant le silence de l'embarras et immobiles. Antoine lui-même qui, aux Jacobins, avait proposé le plan de licenciement de l'armée, n'osait élever la voix. Seul, Robespierre, en cette occasion, parut supérieur à tout sentiment pusillanime. Debout parmi ses collègues assis, il promena longtemps ses regards à droite et à gauche, comme pour fixer dans sa mémoire les vi-

[1] Séance du 10 juin 1791. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. X. p. 181.
[2] *Ibid.*, t. X, p. 182.
[3] *Ibid.*, p. 183.

sages et les mouvements de ceux[1] qui trembleraient de voter sous le poids de ce doute : Que dira l'armée? Ce fut donc le projet du comité qui l'emporta, et tout se borna à un décret qui prescrivait aux officiers de terre et de mer la déclaration, signée, de leur obéissance à la Constitution[2].

Pendant ce temps, Robespierre était élu accusateur public, et Duport, nommé président du même tribunal, refusait un honneur qu'il lui aurait fallu partager avec un homme qu'il n'aimait pas. Voici comment Camille Desmoulins jugea ce refus, que Brissot blâma, de son côté, fort sévèrement, quoique avec plus de gravité : « Croit-on que Duport ait refusé par dépit de voir la ganse d'or au chapeau de Robespierre?... Est-ce bien là ce Duport qui disait à Mirabeau, à la séance du 28 février aux Jacobins : « Sois honnête homme, et je cours « t'embrasser? » Méprisable hypocrite! tu repousses de ton tribunal Robespierre, la probité même, et n'ayant pu réussir à l'écarter, tu désertes le poste où te plaçait la confiance ou, plutôt, l'erreur de tes concitoyens!... Tu sais quel intervalle immense l'opinion publique met entre son patriotisme et le tien.... Tu as été cent fois témoin des applaudissements unanimes qu'excitaient parmi les Jacobins ses discours et sa seule présence[3]. »

A la place de Duport, les électeurs mirent Pétion, et c'était en quelque sorte nommer une seconde fois Robespierre.

Ainsi s'élevait sur les débris des renommées révolutionnaires de la veille une renommée que, bientôt, l'anathème et la calomnie devaient porter jusqu'aux extrémités de la terre. C'est que, je le répète, Robespierre venait représen-

[1] Voy. à cet égard une lettre signée *Pio*, adressée à Camille Desmoulins, et publiée par celui-ci dans le n° 81 de son journal.
[2] Décret du 11 juin 1791.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 81.

ter une idée qui cherchait et voulait avoir son rang dans la Révolution : L'ÉGALITÉ POLITIQUE DE TOUS.

Je dis *politique*, parce qu'en effet ni lui ni personne n'allaient encore au delà. Qu'on prenne un à un ses discours; qu'on lise le *Patriote français* de Brissot, les *Annales patriotiques* de Carra, les *Révolutions* de Camille Desmoulins, l'*Ami du Peuple* de Marat, on y trouvera, impétueusement agitées, les questions d'un caractère politique, telles que l'organisation de la garde nationale, le droit de pétition, le droit d'affiche, le licenciement des officiers; mais de la condition misérable des salariés, mais de la concurrence et de ses victimes, mais de la vie précaire à laquelle l'anarchie industrielle condamne l'ouvrier, mais des moyens économiques d'écarter ce spectre horrible qui dans une société mal réglée côtoie sans cesse le travail et s'appelle la FAIM,... pas un mot. Marat dénonce les enrichis, mais ce n'est point sauver les pauvres : la haine ne tient pas lieu de science. Et cependant des *procès-verbaux* de la commune il résulte que déjà, déjà, le socialisme moderne s'annonçait, dans les profondeurs de l'atelier, par des protestations ardentes. Les ouvriers du pont Louis XVI demandaient avec véhémence qu'on portât de trente à trente-six sous le prix de leurs journées; les garçons charpentiers se coalisaient pour obtenir une augmentation de salaire; les *grèves*, cette révolte par l'inaction, cette guerre des bras croisés, s'organisaient çà et là ou s'essayaient[1]; de toutes parts enfin arrivaient à l'hôtel de ville, sourdes encore, mais aussi menaçantes que le bruit lointain de la mer animée par l'orage, les réclamations et les plaintes des travailleurs en détresse. Or, que répondait l'hôtel de ville? D'accord avec les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, hardis républicains pourtant, il répondait que le prix du travail doit être fixé de gré à

[1] Voy. les extraits des *procès-verbaux de la Commune*, cités dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 102-105.

gré entre ceux qu'on emploie et ceux qui emploient; que les travailleurs n'ont pas le droit d'opposer leur union au despotisme des choses, même quand ce despotisme les écrase; que c'est là LA LIBERTÉ[1]! Comme si le malheureux qui doit se décider sur l'heure ou mourir, est libre de débattre les conditions! Comme si on contracte librement avec le poignard dont on sent la pointe sur sa gorge! Comme si, à ce compte, la liberté de coalition ne valait pas, elle aussi, qu'on la respectât! Et pourquoi donc maudire Shylock, lorsque, un contrat dans une main, et son couteau dans l'autre, il court tailler dans la poitrine de son débiteur Antonio la livre de chair convenue? O liberté! liberté! idole des cœurs fiers, que de tyrannies se sont exercées en ton nom! Mais cette grande cause du travail asservi n'était pas encore à plaider : aujourd'hui même, en notre XIX[e] siècle, au moment où je trace ces lignes, c'est à peine si elle est à l'ordre du jour de la pensée humaine. Qu'on ne s'étonne donc pas si Robespierre se tut, quand la voix des salariés ne faisait que proférer encore des sons inarticulés. Dans la Révolution, Robespierre ne fut jamais que l'homme de l'heure présente; mais cela, du moins, il le fut toujours.

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 102-105.

CHAPITRE II.

FORCE ATTRACTIVE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Les habitants d'Avignon veulent être français. — Carpentras animé contre Avignon par les prêtres. — Affreuse guerre civile dans le Comtat. — Les Avignonnais soutenus par les Jacobins. — Massacres à Sarrians. — Meurtre de Patrix. — Le muletier Jourdan, général. — Siége de Carpentras par les Avignonnais. — Épouvantables circonstances de ce siége. — L'Assemblée nationale pressée de se rendre au vœu d'Avignon. — Rapport de Menou. — Débats sur la réunion d'Avignon à la France. — Longues hésitations de l'Assemblée. — Trois commissaires pacificateurs sont envoyés dans le Comtat. — Avignon se partage entre le parti de la Municipalité et celui de l'Armée. — Réunion d'Avignon à la France décrétée. — Troubles dans Avignon. — Mort de Lecuyer. — Massacres de la *Glacière*. — Le cœur des Avignonnais reste français. — Pouvoir fascinateur de la Révolution et de la France.

Cependant, la France révolutionnaire allait se répandant au dehors de plus en plus. Car, c'est le privilége historique de ce grand et infortuné peuple de France d'attirer à lui les autres peuples, soit qu'il les éblouisse ou les épouvante. Oui, dans le temps même où l'émigration des nobles faisait scandale, et où le livre de Burke, partout répandu, adjurait le monde de haïr la Révolution, de haïr la France, on voyait s'étendre invinciblement, rapidement, et bien au delà des frontières du royaume, le pouvoir fascinateur de Paris. A la foire de Francfort, on vendait avec une sorte de ferveur des mouchoirs où figuraient imprimés les principes nouveaux; du haut de leurs montagnes, les Savoisiens jetaient un œil d'envie sur nos plaines du Dauphiné; depuis Saint-Gingolf jusqu'au pied du

Saint-Bernard, on avait arboré la cocarde française, celle des trois couleurs, et, selon le mot de Camille Desmoulins, « les Suisses commençaient à rêver profondément sur l'aristocratie de l'avoyer de Berne, de leurs baillis, de leurs fiscaux[1]. » A Constantinople, un Français et un derviche ayant été arrêtés pour avoir expliqué, en pleine rue, à un groupe de Turcs rassemblés, la *déclaration des droits de l'homme*, le peuple se souleva, délivra les prisonniers et les conduisit dans une maison sur laquelle il fit écrire : *Malheur à qui violera cet asile que le peuple donne à deux amis du genre humain*[2].

Un illustre écrivain moderne a senti vivement et exprimé d'une manière originale cette forte attraction qu'exerçait alors notre pays :

« Au fond des mers du Nord, il y avait une bizarre et puissante créature, un homme? non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, taillée à pointes de diamants dans le granit de la Baltique. Toute religion, toute philosophie, avait touché là, s'était brisée là. Et lui, immuable. Nulle prise au monde extérieur. On l'appelait Emmanuel Kant, lui, il s'appelait le Critique. Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et, sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes, précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure, et puis rentrer. Chose étrange! les habitants de Kœnigsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire. On le suivit, on le vit marcher vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France...[3] »

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc. n° 50.

[2] *Ibid.*, n° 61.

[3] Michelet, *Histoire de la Révolution*, dans le chapitre sur la Fédération, t. II, p. 181 et 182.

Et ce n'étaient pas seulement des penseurs, des philosophes, qui cédaient à cette influence véritablement magnétique : le regard tourné vers nous, les bras étendus, les mains jointes, des peuples entiers demandaient à être reçus dans la glorieuse famille française.

Ainsi avait fait, on l'a vu, le peuple avignonnais. Il est vrai qu'Avignon avait souffert cruellement de la domination des papes, pendant tout le temps qu'avait duré leur résidence dans cette ville devenue enfin leur propriété, par la vente que leur en fit une reine impudique. N'était-il pas là, toujours là, se hérissant sur son rocher, du côté du Rhône, cet édifice bâti pour être un palais, bâti pour être une prison, et qui cachait dans ses flancs monstrueux, à quelques pas des salles où avaient été torturées tant de victimes, les réduits impurs où s'était vautrée la luxure de leurs bourreaux ? Pourtant, il faut le reconnaître : à l'époque de la Révolution française, tout cela était déjà bien loin dans le passé ; à Avignon comme ailleurs, le fanatisme religieux avait eu à compter avec la philosophie, et depuis que les papes étaient revenus s'installer définitivement à Rome, leur gouvernement, qui ne pesait plus d'aplomb sur les Avignonnais, ne présentait rien que de très-tolérable. Pourquoi donc avaient-ils voulu, dès la fin de 1789, être Français, et l'avaient-ils voulu avec un emportement passionné? O prestige du droit victorieux! O puissance à jamais sainte de la justice sur les hommes, à certaines heures solennelles! Et ce fut bien autre chose, lorsque, en 1790, appelés à Paris par l'immortel spectacle de la Fédération, les députés avignonnais purent raconter, au retour, les merveilles dont ils avaient été témoins! A partir de ce moment, le pacte sacré de l'union de ce peuple avec la France fut scellé irrévocablement au fond de tous les cœurs; que dis-je? un jour, sur la roche de Dons, un cri fut entendu, un cri monta vers le ciel, poussé par des milliers de

voix, et ce cri était : *Plutôt mourir que de ne pas vivre Français*[1] !

Dans le Comtat Venaissin, même désir d'échapper au joug de Rome, même entraînement vers la France. Mais ici entre le parti des *patriotes* et celui des *papistes* la division était beaucoup plus tranchée, d'une part ; et d'autre part, Carpentras, la ville principale du Comtat Venaissin, ressentait à l'égard d'Avignon une jalousie qui la précipitait dans des voies contraires à celles où marchait sa rivale. Cette jalousie funeste, les prêtres ne connurent que trop bien l'art de l'enflammer. Les Avignonnais ayant émis l'idée de se réunir aux Comtadins, et proposant, à cet effet, une convocation, par députés, de toutes les villes, de tous les bourgs et villages du Comtat, le parti du pape s'empara de cette circonstance pour éveiller, sur la perte imminente de leur souveraineté locale, les inquiétudes des Carpentrassiens. Avignon dévoilait donc enfin ses secrètes pensées ! Comment en douter désormais? Si cette ville ambitieuse voulait devenir française, c'était pour régner sur Carpentras, c'était pour être le chef-lieu d'un des départements de la France ! Singuliers *patriotes* que ceux des enfants du Comtat dont tout le *patriotisme* consistait à cesser d'être Comtadins pour se faire Avignonnais ! Ce fut par ces discours artificieux, ce fut en soufflant sur cette passion de l'envie, toujours plus violente quand elle est resserrée dans un petit cercle, que les prêtres parvinrent à dominer dans Carpentras. Ils y formèrent, en opposition à l'*Assemblée électorale* d'Avignon, une *Assemblée représentative*, qui, ayant à ses ordres une petite armée de gardes nationaux, commença contre les *patriotes*, partisans de la France, un système de persécution acharnée. D'affreux excès furent commis. L'*Assemblée représentative* assassina, par ses sicaires, le colonel de la garde nationale de Thor,

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc , n° 50.

vieillard de soixante-dix ans; elle mit garnison à Cavaillon pour en assujettir les habitants, et força plus de cinq cents *patriotes*, que menaçaient ses fureurs, à chercher refuge dans Avignon[1].

Excités par les proscrits, les Avignonnais improvisent une armée. Patrix, un des leurs, marche sur Cavaillon et s'en empare. Mais la cruauté appelle la cruauté : les vainqueurs, en ensanglantant leurs succès par la vengeance, après le combat, les déshonorèrent. Bientôt ce ne fut, dans tout le Comtat, qu'une effroyable série de dévastations. C'était la guerre, la guerre civile avec son cortége accoutumé d'horreurs et de représailles. A l'*Assemblée représentative*, dispersée par la terreur, une seconde Assemblée, celle de Sainte-Cécile, n'avait point tardé à succéder : 4,000 Avignonnais, renforcés d'une troupe de déserteurs français qu'avaient fournis les régiments de Soissonnais et de Penthièvre, vinrent camper devant Carpentras; et le siége commençait, lorsqu'un orage dont il n'y avait pas encore eu d'exemple, tant il fut terrible et sinistre, fondit sur les assaillants, les remplit d'une épouvante superstitieuse, les mit en fuite[2].

A Paris, est-il besoin de le dire? c'était pour les Avignonnais que tenaient tous les révolutionnaires. L'Assemblée nationale n'ayant pas encore osé accepter l'offre que le peuple d'Avignon avait faite de son indépendance reconquise, après la fuite du vice-légat, Brissot, Marat, Camille Desmoulins, Carra, Fréron, ne cessaient de poursuivre de leurs clameurs ce sénat trop timide. Ils le rendaient responsable des calamités d'une guerre à laquelle ils assuraient que son intervention seule pouvait couper court; ils

[1] Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 26 et 27, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — AVIGNON. — 394, 5, 6. British Museum.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VI, p. 166.

donnaient à ceux de Carpentras le nom de rebelles, et maudissaient dans leur résistance l'ascendant de l'abbé Maury, né à Valréas. Les sociétés populaires, de leur côté, avaient épousé avec tant de feu la cause des Avignonnais, que, sur le programme du club des Jacobins, parmi leurs articles de foi politique, la réunion d'Avignon à la France figurait presque en première ligne [1].

Dans ces entrefaites, un double assassinat ramena les Avignonnais devant Carpentras. Un membre de leur assemblée électorale, nommé Lavilasse, s'étant rendu à Vaisson, où il avait une maison de campagne, eut la folie de s'y donner des gardes, de s'y montrer en public, le front couronné de lauriers, et la folie, plus grande encore, de détourner les eaux des moulins à blé du village de Séguret, lequel s'était rangé sous les bannières de Carpentras [2]. Ce fut son arrêt de mort. On l'égorgea pendant la nuit, on égorgea son ami d'Anselme, et un *Te Deum* fut chanté sur leurs cadavres mis en lambeaux [3].

A cette nouvelle il n'y eut qu'un cri dans Avignon : Vengeance! Une nouvelle armée, forte cette fois de 8,000 hommes [4], entre en campagne. Elle a pris le nom d'*armée de Vaucluse*, et Patrix la commande. Telle était son ardeur qu'elle franchit, presque sans s'arrêter, entre deux feux très-vifs, un étroit défilé jugé impraticable et que gardait, à la tête des Carpentrassiens, ce même Albert de Rioms [5], chef d'abord, puis déserteur de l'escadre de Brest.

[1] Voy. dans le n° 64 du journal de Camille Desmoulins, la lettre des Jacobins de Lons-le-Saulnier à la société-mère.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 166.

[3] Rapport de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 56.

[4] *Éclaircissements sur les événements d'Avignon et du Comtat.* Paris, 1791.

[5] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VI, p. 155.

Arrivés devant la petite ville de Sarrians, les Avignonnais s'y engagèrent sans défiance, sur la foi d'un message pacifique, reçurent quelques coups de fusil tirés des fenêtres, et se croyant victimes de la plus noire perfidie, s'abandonnèrent à des barbaries auxquelles leur propre chef ne put échapper. Patrix, soupçonné de trahison, fut tué sur place et sa tête envoyée à Avignon, où on la promena au bout d'une pique. Il lui fallait un successeur : ce fut Jourdan qu'on choisit, non pas le Jourdan coupe-tête, mais un muletier tout aussi féroce que celui dont il portait le nom, devenu si horriblement célèbre[1]. Le premier acte du nouveau général fut de trancher avec son sabre les doigts sanglants de Patrix, de les mettre successivement dans sa bouche en guise de pipe, et de se promener ainsi aux yeux de son armée[2].

Cependant, ceux de Carpentras préparaient tout pour une défense vigoureuse. Chacun apportait, pour fondre des canons, les ustensiles en cuivre ou en bronze qu'il possédait. Les habitants de Montventoux, de Lubéron, furent appelés au secours, et l'on vit sortir de Brantes, on vit descendre du haut de ces montagnes, séjour d'éternels frimas, des hommes terribles[3]. Le directoire de la Drôme, instamment invoqué, fournit aussi des auxiliaires. Une seconde fois, Carpentras fut assiégé par les Avignonnais.

La ville soutint le premier choc avec tant de vaillance que les assiégeants s'en éloignèrent d'abord et se mirent à la canonner à boulets rouges. Alors, pour attirer leurs ennemis plus à portée, les assiégés imaginèrent de poser sur les toits les plus élevés des vases remplis de goudron. Ils y mettent le feu et poussent des cris qui imitaient ceux

[1] Compte rendu par l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, comme commissaire du roi à Avignon, p. 13.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 158.

[3] *Ibid.*, p. 162.

du désespoir. Croyant que leurs boulets ont incendié la ville, les Avignonnais s'approchent sans précaution. Deux batteries à mitraille sont tout à coup démasquées, et un carnage horrible commence[1]. On assure que la cavalerie avignonnaise, chargée d'enlever les morts et les blessés, dont le nombre était considérable, eut recours à ce moyen qui fait frissonner : chaque cheval traînait une corde attachée à la croupière par un bout, et armée, à l'autre bout, d'un crochet de fer; les cadavres, les blessés gémissants étaient accrochés pêle-mêle, et les cavaliers les traînaient derrière eux au galop[2] !

Du reste, cette guerre avait été signalée par des atrocités sans exemple et imputables à l'un comme à l'autre parti. A Caromb, neuf soldats de l'*armée vauclusienne* furent fusillés et couchés dans des fosses qu'on leur avait fait creuser de leurs propres mains; à Sarrians, un soldat de la même armée fut enterré vif; lors du saccagement de Cavaillon, un Carpentrassien ayant été assassiné, ses ennemis burent son sang[3]!...

Telle était la situation du Comtat au mois de mai 1791. Mais, Avignonnais ou Comtadins, les *patriotes* n'avaient pas attendu jusque-là pour conjurer l'Assemblée nationale d'intervenir. Cette cause, importante à plus d'un titre, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, Robespierre l'avait plaidée, du haut de la tribune, dès le mois de novembre de l'année précédente, et, quoique ses efforts eussent été infructueux, les officiers municipaux d'Avignon, Richard, Mainvielle, Ayme, Niel, Duprat, s'étaient empressés de lui écrire une lettre où leur reconnaissance s'exhalait en termes passionnés[4]. On vient de voir à quelles horreurs les hésitations de l'Assemblée avaient, depuis, ouvert

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 163.
[2] *Ibid.*, p. 164.
[3] *Ibid.*, p. 165.
[4] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 90-97.

carrière. Pour peu qu'elle tardât encore, il était à craindre que la ville de Carpentras, emportée à la suite de quelque assaut furieux, ne vînt combler la mesure de tant de maux. Menou fut chargé d'éclaircir la question, et il s'acquitta de cette tâche avec un remarquable mélange d'érudition, de précision et de clarté.

Il s'agissait d'abord de savoir jusqu'à quel point la possession des papes était légitime.

Or, en ce qui touchait l'État d'Avignon, devenu la résidence des papes depuis que, sous le pontificat de Clément V, le saint-siége y avait été transféré, nul doute qu'en 1348 Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence, n'eût vendu cet État à la cour de Rome, moyennant la somme de 80,000 florins d'or. Mais cette vente était nulle pour plusieurs raisons; elle était nulle parce que Jeanne n'avait hérité du comté de Provence qu'à la charge expresse d'inaliénabilité; parce qu'elle-même avait juré solennellement, en présence d'un grand nombre de Provençaux rassemblés à Aix, de tenir ses domaines pour inaliénables; parce qu'elle était mineure lors de la vente, parce qu'elle signa cette vente aussitôt après l'égorgement d'André, son premier mari, qu'on l'accusait d'avoir assassiné, et après son mariage avec Louis de Tarente, désigné comme le complice du meurtre; parce qu'enfin le pape ayant été appelé à juger Jeanne, tout conduit à supposer que la vente, faite à un prix très-modique et dont le payement resta douteux, fut le prix immoral de l'absolution dont Rome couvrit un crime avéré.

Quant au Comtat Venaissin, l'histoire de son aliénation n'était pas moins scandaleuse. Raymond VII, comte de Toulouse, devient suspect d'hérésie au pape Grégoire IX, qui ambitionne ses dépouilles; il est excommunié. Louis VIII, roi des Français, sollicité par Rome, se met à la tête d'une croisade. Accablé, le malheureux Raymond est réduit à céder à l'avide pontife toutes ses terres au delà du Rhône,

moyennant quoi on daigne l'admettre à faire amende honorable en chemise! Cette spoliation était si honteuse, que Grégoire IV n'osa pas garder le Comtat comme propriété. Il prétendit ne s'être fait céder le Marquisat de Provence que provisoirement, pour y extirper l'hérésie, dans l'intérêt du salut éternel de Raymond VII. Les domaines usurpés furent donc remis en dépôt à saint Louis, puis restitués au comte. Mais Rome n'entendait pas lâcher ainsi sa proie, et en 1274, disposant du Comtat comme s'il en avait été le maître, Philippe le Hardi le donnait à Grégoire X.

Ces faits dont nous ne présentons ici que le sommaire, Menou les développa et les prouva historiquement[1] dans un rapport qu'il lut le 30 avril à l'Assemblée. Il insista aussi sur ce que, par suite de mariages et testaments princiers, Avignon et le Comtat devaient, en vertu du droit d'hérédité, appartenir à la France. Et de fait, les rois de France, Charles VIII, François I, François II, Charles IX, n'avaient cessé de réclamer les deux pays et de faire, en ce qui les concernait, des actes conservatoires; plus que cela, Louis XIV avait enjoint au parlement d'Aix de demander au vice-légat les titres du saint-siége pour les examiner, et le vice-légat n'ayant point comparu, le parlement d'Aix avait prononcé la réunion.... Mais la question, après tout, n'était pas là, elle était plus haut; et, dans son journal, Brissot reprocha au rapporteur de s'être livré à une dépense d'érudition bien inutile[2]. Pour changer un gouvernement qui leur pèse, les peuples ont-ils besoin du consentement de leurs administrateurs? Les Avignonnais et les Comtadins avaient-ils droit sur eux-mêmes? Les peuples étaient-ils un bétail immonde qu'il est loisible au premier venu qui s'en empare de vendre au plus offrant, et à per-

[1] Rapports sur Avignon et le Comtat Venaissin, par Jacques Menou, p. 7-23, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — AVIGNON, 594, 595, 596. British Museum.

[2] *Le Patriote français*, n° 631.

pétuité? Il n'y avait pas, selon Brissot, d'autre point à considérer. Or, à cet égard, on le devine, les conclusions de Menou ne différaient point des siennes.

Ici, cependant, s'élevait une objection spécieuse : telle ou telle province de France pourrait donc, si bon lui semblait, se détacher du royaume? « Non, répondait Menou, car, telle ou telle province des Français ne forme pas aujourd'hui un peuple indépendant. Sans doute, avant la Révolution, avant le pacte constitutionnel qui vient de réunir toutes les parties de la France, chacune de ces parties aurait pu se séparer; elle en avait le droit, n'ayant avec les autres aucun pacte social consenti par elle et par tous. Mais, aujourd'hui, les 24 millions de Français, à l'exception de quelques ennemis du bien public, sont liés entre eux par un pacte social qui oblige chacun envers tous et tous envers chacun, et nul ne saurait rompre ce pacte que par la volonté des autres coassociés, sans quoi la société pourrait se dissoudre à chaque instant[1]. »

Ce problème une fois résolu — et il était d'un intérêt immense comme tous ceux que souleva la Révolution française, — il n'y avait plus qu'à savoir si les Avignonnais et les Comtadins voulaient bien réellement la réunion, et si la France gagnerait à y consentir.

Menou prouva sans réplique que la réunion avait été demandée et l'était encore par la grande majorité des Avignonnais, non-seulement d'une manière formelle, mais pour ainsi dire à mains jointes. Il établit que, quant au Comtat, d'après un calcul pris dans les propres déclarations de l'assemblée de Sainte-Cécile, le nombre des habitants qui s'étaient prononcés pour la réunion ne montait pas à moins de 104,000 sur une population de 152,000. Encore les 48,000 autres ne s'étaient-ils point prononcés contre : ils n'avaient pas pris de délibération, voilà tout[2].

[1] Premier rapport de Menou, *ubi supra*, p. 32.
[2] *Ibid.*, p. 54.

La France pouvait-elle et devait-elle repousser l'offre de deux beaux pays qui, situés entre le Rhône, les départements de la Drôme, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, présentaient un sol fertile, une surface de 45 lieues carrées, de puissants moyens de défense contre une agression, et se trouvaient être une glorieuse conquête, non de la force, mais de l'esprit nouveau?

Quelque simple que la question nous paraisse aujourd'hui et parût alors aux vrais partisans de la Révolution, l'Assemblée nationale mit un temps énorme à se décider. Les conclusions du rapport de Menou furent vivement combattues, et par des adversaires nombreux. Ils objectaient: Liancourt, qu'il était impossible de bien constater le vœu de la majorité dans des contrées que déchirait la guerre civile; Jessé, que la France était déjà bien assez troublée par les querelles religieuses; l'abbé Maury, qu'il n'y aurait à dépouiller le pape, ni générosité, ni justice; Clermont-Tonnerre, que Patrix avait été fusillé lorsqu'il méritait des autels; Malouet, qu'en acceptant Avignon, la France alarmerait toute l'Europe[1].

Robespierre, Goupil, Pétion, eurent beau développer, à l'appui du rapport, les considérations les plus frappantes, l'Assemblée, toujours indécise, adopta, dans la séance du 5 mai, cette rédaction ambiguë : Avignon et le Comtat ne FONT point partie intégrante de la France. Mais le lendemain, les mots *l'Assemblée décrète*, portés au procès-verbal, y furent remplacés par ceux-ci: *l'Assemblée déclare*, afin qu'il restât bien démontré que, par son vote de la veille, l'Assemblée avait entendu seulement constater le *fait*, en réservant le *droit*[2].

Pendant ce temps, la guerre continuait dans le Comtat, guerre d'extermination où les villes jalouses luttaient contre les villes, les villages contre les villages, les catholiques

[1] *Le Patriote français*, n° 653, et la *Chronique de Paris*, n° 125.
[2] *Chronique de Paris*, n° 126.

contre les protestants, et des guerriers sauvages contre des bandes de fanatiques poussés en avant par des prêtres. De leur côté, les officiers municipaux d'Avignon redoublaient d'instances auprès de l'Assemblée, lui envoyaient messages sur messages. Le 24 mai, ils lui écrivirent : « Nous brûlons d'entrer dans la grande famille dont nous avons été trop longtemps séparés. Notre volonté est de vivre Français, ou de mourir[1]. »

L'Assemblée résista cette fois encore, mais elle ne pouvait, sans barbarie, rester sourde à ces supplications touchantes; trois médiateurs, nommés par elle — c'étaient l'abbé Mulot, Lescène et Verninac — partirent en toute hâte. Arrivés à Orange, ils y convoquèrent les représentants des partis adverses; et, grâce à une négociation habilement conduite, la paix fut enfin signée le 9 juin. Elle était placée sous la garantie du nom de la France[2].

En conséquence, le siége de Carpentras fut levé, et l'*armée vauclusienne*, campée à Monteux, reçut ordre de reprendre la route d'Avignon. C'était pour ces malheureuses contrées un bonheur presque inattendu. Quand les médiateurs français parcoururent le pays, ils virent se presser sur leurs pas des milliers de pauvres paysans qui, pleins d'une émotion reconnaissante et le visage baigné de larmes, montraient leurs moissons que la flamme ne menaçait plus. On offrait aux pacificateurs des couronnes formées de fruits. Les Carpentrassiens leur remirent, comme le plus noble don qui pût leur être fait, des prisonniers de guerre à rendre libres[3].

Mais, dans l'intervalle, l'ambition, l'envie, le désir d'occuper la scène et de la remplir, des accusations réciproques, bientôt suivies d'un violent échange de calomnies, avaient jeté entre les officiers municipaux d'Avignon

[1] *Chronique de Paris*, n° 145.
[2] Compte rendu de l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, p. 17.
[3] *Ibid.*, p. 18.

et les chefs du camp de Monteux les germes d'une haine inextinguible. Maudite et menacée par la faction militaire, la faction municipale s'était élevée avec une indignation malheureusement trop justifiée, contre les excès que les soldats de l'*armée vauclusienne* avaient associés à leur bravoure; elle leur avait donné le nom de *brigands*, et avait décrété de prise de corps huit de leurs chefs. Les farouches guerriers de Monteux n'étaient pas hommes à se laisser intimider : rappelés à Avignon, ils firent retentir d'un long cri de vengeance tous les échos de la route. Pour mieux braver leurs ennemis, se parant de leurs injures, ils avaient décoré les chevaux et s'étaient ornés eux-mêmes d'un insultant papier sur lequel on lisait cette inscription incroyable : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse*[1]. Ce fut tambour battant, mèche allumée, et leurs chefs décrétés marchant à leur tête d'un pas orgueilleux, qu'ils rentrèrent dans la ville. Elle dut se partager entre les deux factions rivales, et un mois s'était à peine écoulé, que tout n'y était plus que confusion, gémissements, clameurs forcenées. Les officiers municipaux jetés dans les fers ou mis en fuite; Jourdan et les siens régnant par la terreur du sabre; l'ancienne assemblée électorale réduite à errer de ville en ville, et, au centre du désordre, les médiateurs français frappés d'impuissance, il ne fallut pas moins que cette série de désastres pour amener l'Assemblée nationale à prendre un parti décisif. Cette réunion, si vivement sollicitée et si ardemment attendue, fut enfin décrétée[2].

Mais elle venait trop tard pour couper court à une rage non encore assouvie. Lescuyer, un des chefs de la faction militaire, fut égorgé dans l'église des Cordeliers d'Avignon par ceux de la faction rivale, pour avoir fait enlever du mont-de-piété une malle pleine d'argenterie et vendu des cloches. « La Vierge, disait une affiche placardée ce

[1] Compte rendu de l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, p. 21.
[2] Décret du 14 septembre 1791.

jour-là sur tous les murs de la ville, la Vierge avait été si indignée que sa statue en avait pleuré de colère[1]. » Le parti de Jourdan répondit à un meurtre par un entassement de meurtres. Avignon, où vivait toujours le souvenir si doux des amours de Pétrarque et de Laure, Avignon eut, avant Paris, ses 2 et 3 septembre. Les prisons se changèrent en tombeaux, et la *Glacière*, où l'on précipitait les corps des victimes, donna son nom à des massacres.

Quelque chose manquerait au tableau des surprenants effets que produisit au loin le pouvoir moral exercé par la Révolution française, si nous ne disions pas comment, tandis qu'elle attirait d'un côté des populations entières et gagnait des royaumes par la seule force de la sympathie, de l'autre elle allait conquérant les âmes les plus nobles et les plus grands esprits, ou faisant tomber dans un noir délire les intelligences d'élite qu'elle irritait.

Nous avons raconté la célèbre dispute qui, au commencement de l'année 1790, avait armé contre Burke, en Angleterre, le généreux Fox et Shéridan[2]. Ce jour-là Burke avait rompu définitivement avec Shéridan; mais son amitié pour Fox, quoique fort ébranlée, avait gardé quelques racines dans son cœur. Le livre que, vers la fin de 1790, il publia contre la Révolution, et la désapprobation formelle que ce livre encourut de la part de Fox, envenimèrent les rapports.

Pitt voyait grandir ces germes de désunion avec une joie secrète. En 1791, alarmé de la manière bienveillante dont le roi s'était, à différentes reprises, exprimé sur le compte de Fox, et craignant que son illustre rival ne devînt bientôt son successeur, Pitt fit répandre partout que le chef de l'opposition était au fond républicain, et l'on croit

[1] Rapport de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 54, *ubi supra*.

[2] Voy. le premier chapitre du quatrième volume de cet ouvrage, celui qui est intitulé *Aspect de l'Europe*.

que ce fut lui qui, pour accréditer cette opinion, poussa Burke à provoquer Fox en plein parlement, en l'amenant sur le terrain de la Révolution française[1]. Fox eut vent d'un projet qui ressemblait si fort à un complot; il sut que l'attaque devait avoir lieu à l'occasion d'un bill sur la colonie de Québec, et la veille du jour fixé pour le débat de ce bill, mû par un sentiment de loyauté, il se rendit chez Burke.

Dans le récit très-partial, très-passionné, qu'il a fait de la vie de Burke, James Prior ne dit pas un mot des suggestions supposées de Pitt, et, dans la résolution que prit alors son héros, il ne voit que la légitime impatience de répondre à d'amères allusions précédemment lancées contre lui, soit par Fox, soit par Shéridan. Mais le fait de l'entrevue, il l'avoue[2].

Fox demanda franchement une explication, et ne cacha point ce qui se disait. Burke nia qu'il y eût complot, mais il déclara que son intention formelle était en effet d'entrer dans la discussion des *Principes français*[3]. Fox ayant alors exprimé le désir que la lutte fût au moins ajournée, Burke s'y refusa, et il n'y eut plus qu'à se préparer, de part et d'autre, au combat.

Ce fut le 6 mai 1791 qu'eut lieu un des événements les plus mémorables, peut-être, qu'aient jamais présentés les annales politiques de l'Angleterre, tant la sensation fut profonde! tant les résultats furent importants! Le bill

[1] « The minister, it was reported, in order to secure himself in his situation, had given out the watch-word, that Mr. Fox was by principle a republican, and it was supposed that, in pursuance of this plan, he instigated Mr. Burke to bring forward, on the present occasion, a discussion of French principles, and an attack on Mr. Fox in the house of Commons. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 265.

[2] *Memoir of the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, chap. XI, p. 389, 390.

[3] « But avowed his intention of entering fully into a discussion of French principles. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 266.

de Québec était en discussion dans la Chambre des Communes, lorsque tout à coup, et contre l'usage ordinaire, qui est qu'on parle debout et découvert mais sans quitter sa place, Burke s'avança au milieu de la salle. Sa figure avait une expression de simplicité calme, ses bras étaient croisés sur sa poitrine, et lorsqu'il annonça son discours, ce fut d'une voix si faible, qu'à peine pouvait-on l'entendre[1]. Mais bientôt, s'animant par degrés, il peignit à grands traits l'esprit de vertige qui aveuglait la plupart des gouvernements de l'Europe; il montra l'Espagne tombée en léthargie et devenue semblable à une baleine échouée sur le rivage; il montra la France.... Ici, l'attention des auditeurs redoublant, l'orage intérieur que Burke portait dans son sein éclata avec une violence terrible.... La France! elle recevait maintenant le prix du fatal engouement avec lequel on y avait couru au-devant des doctrines nouvelles. Et il traçait le tableau de leurs horribles, de leurs *scélérates conséquences* — car ce furent ses expressions[2], — quand les cris de *chair! chair! hear! hear! order! go on!* s'élevant à la fois de tous les bancs, au milieu d'un indescriptible tumulte: « Voilà, dit-il avec un mélange de raillerie et de tristesse, une scène semblable à celles dont la France donne aujourd'hui le spectacle[3]! » Puis, il reprit le cours de ses invectives. Interrompu de nouveau, il déclara d'un ton solennel qu'il était de son devoir de saisir cette occasion d'avertir la Chambre des Communes qu'un sérieux danger menaçait le pays, parce qu'il s'y était formé une faction dont le but était de miner, de renverser la constitution.

[1] Témoignage d'un écrivain, alors émigré en Angleterre, et qui assistait à la séance. On le trouve cité dans le *Cours de littérature française*, de M. Villemain, 16e leçon.

[2] « He began to relate the nefarious consequences, as he termed them. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 264.

[3] *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, chap. XI, p. 382.

« S'il en est ainsi, s'écrièrent plusieurs membres, la chose est assez grave pour qu'on en fasse l'objet d'une délibération séparée ; » sur quoi, lord Sheffield proposa de décider, par une motion d'ordre, que les dissertations sur la constitution française et les événements qui se passaient en France n'étaient pas dans un rapport exact avec les clauses du bill de Québec, lequel devait être lu une seconde fois, paragraphe par paragraphe[1].

Aussitôt Fox se leva, comme pour appuyer seulement cette motion ironique, mais en réalité pour relever le gant. Après un court préambule, arrivant à la Révolution française, il la vengea dans un discours plein d'accablants sarcasmes qu'enveloppaient les formes du respect :

Ainsi, les droits de l'homme n'étaient que de vaines chimères ! C'est ce qu'il ne consentirait jamais à croire, lui, Fox, le disciple fidèle de Burke ; lui qui avait appris de Burke lui-même à se réjouir des succès de Washington, à donner des larmes à la perte de Montgomery, à regarder comme impossible que la révolte de tout un peuple fût purement factice. Oui, c'était bien Burke, son honorable ami, son maître en politique, qui un jour, avec autant d'énergie que d'éloquence, avait dit : « Je ne saurais lancer un bill d'accusation contre tout un peuple ! » C'était bien lui aussi, qui, en 1780, trouvait que l'influence de la couronne, en Angleterre, s'était accrue outre mesure et devait être diminuée : comment s'étonner, dès lors, qu'aux yeux des Français prudents, la trop grande influence de la couronne n'eût point paru sans danger ? Son honorable ami professait un culte enthousiaste pour la Constitution monarchique de l'Angleterre, rien de mieux. Mais chacun pouvait se souvenir qu'en 1783, le discours de la couronne ayant fort déploré la perte que faisaient les Américains en

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 265.

étant privés des avantages du gouvernement monarchique, Burke sut admirablement tourner ce discours en ridicule, le comparant au langage d'un homme qui dirait : « Tenez, au moment où nous nous séparons, laissez-moi vous recommander une monarchie[1]. »

Burke, sous cette accusation d'apostasie que lui lançait un ami, essaya de se débattre, mais sans retrouver sa force ordinaire. Il avait reçu en pleine poitrine la flèche empoisonnée, et sa douleur s'échappa en accents plaintifs. Il rappela ses services : il parla de son âge avancé ; il se plaignit d'un homme qui mettait fin par d'aussi cruelles attaques à une amitié de vingt-deux ans. « Toutefois, ajouta-t-il, si cette journée-ci est douloureuse pour moi, elle n'a rien qui me déshonore. Abandonné par un côté de cette chambre, désavoué et flétri par l'autre, je n'en ai pas moins rempli mon devoir. Au salut de mon pays j'ai sacrifié les sympathies de mon parti et les affections de mon cœur : peut-être l'Angleterre appréciera-t-elle la profondeur de mes convictions[2], quand elle songera au prix qu'elles m'ont coûté. »

Fox voulut répondre ; mais l'émotion l'avait gagné, il fondit en larmes. Une anxiété poignante se peignait sur tous les visages, et il se passa quelques moments où le silence ne fut interrompu que par des sanglots[3]. Les premières paroles de Fox ne furent qu'un tendre, un touchant appel à des souvenirs de noble intimité ; mais une fois rentré dans le débat, l'orateur redevint, comme à son insu, amer et blessant. D'où cette dernière réplique de Burke : « L'affection que M. Fox m'a témoignée dans le commencement de son discours a été bien effacée par la suite et la fin. Il a eu l'air de regretter les durs procédés

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 266, 267.
[2] *Ibid.*, p. 267.
[3] « Tears for some time impeded his utterance. » *Ibid.* Voy. aussi Prior, p. 384 : « Mr. Fox found relief in tears. »

de cette soirée : je crains bien que nos ennemis ne s'en souviennent toujours. » Ensuite, répondant au magnifique éloge que Fox avait fait de la Révolution française, et se défendant d'avoir jamais attaqué les républiques : « La France n'est pas une république, dit-il, c'est — et il récita les vers de Milton, — c'est l'obscure, gigantesque et formidable image de la Mort, ayant un semblant de couronne sur un semblant de tête, avec un hurlement pareil à celui des chiens infernaux qui aboient sans fin ni cesse autour de la ceinture du Péché. C'est un monstre informe né du chaos et de l'enfer[1]. »

Dans le cours de ce débat mémorable, et au moment où Burke prononçait ces mots : *Fly from the French Constitution* (Fuyez la Constitution française), Fox ayant dit à demi-voix : « Ceci n'est pas une rupture d'amitié, — C'est une rupture d'amitié[2], » avait repris Burke, d'un ton sévère. Et, en effet, le lien qui avait uni si longtemps ces deux hommes célèbres fut alors rompu, et pour toujours.

Un écrivain français, très-distingué d'ailleurs, prétend que Pitt sembla demeurer impartial et presque indifférent[3]. C'est une erreur. Son attitude avait été celle-là, lors de la lutte de 1790 ; mais, cette fois, sans défier nominativement la Révolution française, il déclara hautement que « Burke avait bien mérité de son pays, pour avoir exprimé avec tant d'habileté et d'éloquence son opinion sur le danger qui existait déjà[4]. » Il parut même, dès lors,

[1] « It was a compound (reciting the verses of Milton) of the sublimely obscure and tremendous figure of Death, having the likeness of a kingly crown upon the seeming head, with the cry of hell-hounds that bark without ceasing around the waist of sin. It was a shapeless monster, born of hell and chaos. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. XII, p. 269.

[2] James Prior, *Memoir on the life of Burke*, chap. XI, p. 283.

[3] M. Villemain, dans son *Cours de littérature française*, 16e leçon.

[4] Voy. relativement à cette approbation publiquement donnée à Burke par Pitt, le livre de Prior, p. 382, et l'*Annual Register*, vol. XXXIII, p. 269.

prendre plaisir à lui tendre publiquement les bras. N'était-ce pas annoncer qu'il enlevait à l'opposition un de ses chefs, que de dire : « M. Burke peut tenir pour certain que je m'unirai à lui, du fond du cœur, dans tout ce qui sera de nature à préserver ce qu'il estime être la constitution la plus parfaite qui soit au monde, de manière à ce qu'elle soit léguée aux générations futures, comme la meilleure garantie de la prospérité, de la liberté et du bonheur de l'Angleterre [1]. »

Le soir, au sortir de la séance, Curven, un des membres du parti de Fox dans cette question, était à attendre sa voiture, lorsque Burke vint lui demander d'y prendre place : il pleuvait. A peine étaient-ils assis, que Burke se mit à revenir avec une chaleur extrême à ses invectives contre la Révolution. Curven gardait le silence. Soudain, Burke se tourne vers lui, le loue vivement de n'être pas de ceux qui approuvent les doctrines révolutionnaires des Français, et se tait pour lui laisser le loisir de répondre. Curven n'eut pas plutôt fait sa profession de foi, que Burke, transporté de fureur, saisit le cordon de la voiture, et s'écrie : « Ah ! vous êtes de ces gens-là ? Vite, descendez-moi ! » Ce fut difficilement que Curven parvint à le retenir ; mais il continua la route, muet et sombre ; et, aussitôt que les chevaux s'arrêtèrent, il s'élança violemment hors de la voiture, sans proférer une parole [2].

L'illustre querelle que la Révolution française venait d'allumer eut une influence considérable sur la politique de l'Angleterre. Le *Morning Chronicle* déclara que le grand parti des whigs s'étant rangé du côté de Fox, Burke n'avait plus qu'à se retirer du parlement [3]. C'était

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, p. 269.
[2] *Travels in Ireland*, t. II. — Citation de James Prior, dans sa vie de Burke, p. 392 et 393.
[3] James Prior, p. 394.

donner un puissant auxiliaire à Pitt, et ajouter aux matériaux de l'incendie qui allait envelopper toute l'Europe.

Les Avignonnais l'avaient achetée à un prix formidable, cette qualité de Français si ardemment désirée! Et pourtant, jamais, depuis, un regret n'entra dans leur âme, restée pour toujours française. En se donnant à la Révolution, en devenant nos frères, ils s'associaient à des douleurs épiques, ils consentaient à porter avec nous la croix sur la route de notre calvaire! Et l'hésitation leur fut impossible! Oh! qui l'expliquera, ce pouvoir fascinateur dont la France est investie? La révolution qui, en Angleterre, fit Cromwell, avait certes été bien profonde et bien vaste; elle avait apporté à l'esprit humain d'étranges sujets de trouble, de joie, d'exaltation : d'où vient donc que sur ces milliers de vaisseaux qu'elle avait à ses ordres, la grande révolte des Anglais fut impuissante à passer la mer? D'où vient que, tandis qu'elle éclatait, on voyait tout en face, sur de voisins rivages, le règne de Louis XIV ouvrir sa marche pompeuse et réglée? Ici quelle différence! La Révolution française a beau se montrer sous un aspect effrayant, elle a beau ne promettre aux peuples qui se laisseraient séduire qu'une liberté orageuse, son apparition met en mouvement toutes choses, non-seulement autour d'elle, mais au loin. Elle parle, et d'innombrables échos qu'on ne soupçonnait pas portent sa voix jusqu'aux extrémités de la terre. Elle remue, et la vieille Europe chancelle. Elle fait signe qu'on vienne à elle, et des peuples entiers, comme poussés par une force secrète, se précipitent à sa rencontre. Combien terrible, mais combien glorieuse, est votre destinée, ô mon pays!

CHAPITRE III

ORIGINE DE LA COALITION

Catherine II poursuit ses conquêtes. — Revers des Turcs. — Prise d'Ismaïlow par les Russes; épouvantable carnage. — Sensation produite par ces événements à Londres et à Berlin. — Tendances de Frédéric-Guillaume modifiées. — Il adopte un nouveau plan. — Négociation confiée à Bischofswerder. — Ouvertures faites à la cour de France, de la part du roi de Prusse. — Vues secrètes de Montmorin; il repousse les ouvertures de la Prusse. — Retour de Frédéric-Guillaume à ses penchants de Reichenbach. — Politique occulte de Léopold. — Retraite d'Hertzberg. — Histoire de la circulaire aux ambassadeurs du 23 avril 1791. — Duplicité de Louis XVI. — Fluctuations de la cour de France. — Défiance de la reine à l'égard du comte d'Artois. — Le comte d'Artois à Coblentz. — La petite cour de Coblentz dirigée par Calonne. — Louis XVI et la reine se rapprochent tout à coup du comte d'Artois. — Mission confidentielle du comte de Durfort. — Conférences de Mantoue. — Berceau de la coalition. — Léopold opposé au projet de fuite. — Intrigues du baron de Breteuil, rival de Calonne. — Louis XVI décidé à fuir; ses motifs déterminants; il entraîne Marie-Antoinette. — Lettre inédite de cette princesse à Léopold.

Cette force attractive de la Révolution française, les rois n'en voyaient que trop bien les effets, et ils en comprenaient de reste la portée; mais des complications diplomatiques, auxquelles il leur était difficile de trouver une issue, embarrassaient leur marche, dispersaient leurs efforts, suspendaient leurs coups.

Revenons à l'extérieur, en reprenant les choses au point où nous les avons laissées.

On a vu, dans un précédent chapitre, comment le 5 août 1790, le traité de Reichenbach avait mis fin aux longues rivalités de l'Autriche et de la Prusse; comment, presque aussitôt après, la paix de Vérela avait désarmé,

dans le Nord, Catherine II et le roi de Suède; comment enfin Léopold, proclamé empereur le 30 septembre, avait profité de son rapprochement avec la Prusse pour faire rentrer, vers la fin de 1790, les provinces belgiques sous la domination autrichienne.

Pas un de ces événements qui n'eût levé un des obstacles qui s'opposaient à la coalition des souverains contre la France révolutionnaire. Mais le dernier et le plus considérable de tous subsistait encore : c'était la guerre furieuse, la guerre sans merci, que Catherine II faisait aux Turcs.

En informant la czarine du résultat des conférences de Reichenbach, l'Autriche et la Prusse n'avaient pas manqué de lui présenter leur conduite comme un exemple à suivre. On avait même insinué que, si Catherine II refusait absolument d'entrer dans une politique de modération, une armée prussienne ne tarderait pas à couvrir les frontières de la Courlande[1]. L'habile impératrice répondit que le Turc lui ayant déclaré la guerre, on ne devait pas s'attendre à ce qu'elle se laissât dicter les lois de la paix. En même temps, elle eut soin de tenir aux trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-James un langage plein de douceur, leur donnant à entendre que sa sympathie à leur égard pouvait beaucoup plus, pour la pacification générale, que toutes les menaces[2].

Mais ces vaines démonstrations d'amitié ne faisaient illusion, ni à la Prusse, ni à l'Angleterre. Inquiètes des progrès de la Russie, ces deux puissances avaient vu avec plaisir le roi de Suède tirer l'épée contre elle; et Gustave était à la veille de recevoir, de la première un secours en argent, de la seconde un secours en vaisseaux, lorsque tout à coup la paix de Vérela vint déjouer la jalousie satis-

[1] « Extract of a letter from lord Malmesbury to the duke of Portland. » *Diaries and correspondence of the earl of Malmesbury*, vol. II, p. 436.
[2] *Ibid.*

faite des deux cabinets, déranger leur politique, enlever à l'Angleterre l'espoir d'isoler la Russie, et faire craindre à la Prusse que Catherine II n'eût tout calmé dans le Nord que pour être mieux en état de poursuivre, dans l'Orient, le cours de ses conquêtes.

Le fait justifia ces appréhensions; et tandis que l'Autriche accordait une trêve aux Turcs, tandis que des négociateurs, rassemblés à Sistow, perdaient le temps en projets aussitôt rejetés que proposés, Potemkin, Repnin et Suwarow conquéraient les provinces russes en les traversant, s'emparaient d'Akerman, emportaient Kilia, se rendaient maîtres de l'embouchure des fleuves. Conformément aux traditions sauvages de l'ancienne politique carthaginoise, continuée dans les âges modernes par les sultans, Sélim avait fait verser du poison, ou — les récits varient à cet égard — trancher la tête à Hassan-Pacha[1], ce vieux guerrier dont la magnanimité luttait depuis quinze ans contre la décadence de son pays, et qui avait su s'immortaliser par des revers, plus que ne firent jamais par leurs victoires, beaucoup de triomphateurs fameux. De là, chez les Turcs, redoublement d'effroi. Yusuph-Pacha prend le commandement de l'armée. Le nouveau grand vizir était un homme d'un courage à l'épreuve, un soldat rude et vigilant. Il opposa aux Russes, enflés de leurs succès, une résistance inattendue. Mais, dans cette lutte d'un peuple vieux contre un peuple jeune, c'était du côté de la jeunesse que penchait visiblement la destinée : des troubles qui s'élevèrent à Constantinople[2] servirent la cause des ennemis, on aurait pu dire des exterminateurs de l'empire ottoman. Ils épuisèrent leur fortune avec une sorte d'avidité farouche, et, au mois de décembre 1790, Suwarow frappa un coup qui saisit toute l'Europe d'horreur.

[1] Louis-Philippe de Ségur. *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 306. Paris, an XI.

[2] Voy. les détails dans l'*Annual Register*, vol. XXIII, chap. V.

La ville d'Ismaïlow avait toujours été considérée comme la clef du bas Danube : Suwarow investit cette place, et à cinq heures du matin, le 22 décembre 1790, fit jouer, pour la réduire en poussière, la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. Au milieu de la consternation que ce bombardement terrible répandait dans la ville, et pendant que les Cosaques se précipitaient vers les remparts du côté de la rivière, l'ordre fut donné pour un assaut général. « Frères, disait Suwarow à ceux qui l'entouraient, avec une familiarité sinistre, pas de quartier, surtout ! pas de quartier ! Les vivres sont chers[1]. » Les Turcs déployèrent une intrépidité égale au délire de leurs ennemis. Huit fois les Russes furent repoussés, renversés dans des fleuves de sang. Leur perte était si considérable, que déjà l'on jugeait impossible la continuation de l'attaque : transporté de rage, Suwarow fait mettre pied à terre aux cavaliers, les pousse à l'assaut. Lui-même arrache des mains de celui qui le portait un étendard, escalade les murs, va planter son drapeau sur une batterie turque. Les assaillants redoublèrent de vigueur, et bientôt, une masse rugissante de guerriers pénétra de toutes parts dans la ville. Alors se déploya un spectacle épouvantable, pareil à ceux que Numance et Sagonte ont légués à l'histoire. Animés d'un désespoir sublime, et impatients de mourir, les Turcs s'élancent en foule, ou sur la pointe des baïonnettes, ou dans les flots du Danube. Nul n'implore la pitié du vainqueur, dont ce lugubre dédain redouble la furie. Il était six heures du soir quand les Russes avaient envahi la place, et ils avaient employé toute la nuit à tuer : lorsque le soleil se leva, il éclaira une scène de carnage dont l'horreur n'avait pu être devinée, pendant la durée des ténèbres, que par les détonations de l'artillerie, les cris des mourants, les lamentations des enfants et des femmes. Des

[1] Voy. les détails dans l'*Annual Register*, vol XXIII, chap. v, p. 100.

vingt-quatre mille soldats turcs qui défendaient Ismaïlow, tous périrent, depuis le premier jusqu'au dernier. Le nombre des morts, y compris les habitants de tout sexe, de tout âge, de toute condition, monta jusqu'à trente et un mille[1]. Le gouverneur d'Ismaïlow fut trouvé, sous un monceau de cadavres, criblé de blessures. Trois cents Circassiennes, appartenant à divers harems, allaient se jeter dans le Danube pour échapper au malheur d'être violées par les Cosaques, lorsqu'un gentilhomme anglais, au service de la Russie, le colonel Cobley, intervint et les sauva[2].

A la nouvelle de l'acharnement sanguinaire avec lequel les soldats de Catherine servaient ce qu'elle appelait sa gloire, les cours de Saint-James et de Berlin furent vivement émues. A Berlin, surtout, la sensation fut profonde. Frédéric-Guillaume se crut joué; il pensa que l'artificieuse czarine ne l'avait tant pressé de s'armer contre la Révolution française que pour écarter du chemin de son ambition les forces protectrices de l'Occident et du Midi.

Il poussa plus loin ses défiances.

C'était de très-bonne foi que, touché du sort de Louis XVI et de l'intérêt qu'avaient les rois à épouser sa querelle, il avait, à Reichenbach, tendu la main à l'Autriche, abandonné la politique, exclusivement prussienne, de Hertzberg, et ruiné, par sa subite désertion, le système continental, œuvre des efforts combinés de son grand ministre et du diplomate anglais, M. Ewart. Dans ce revirement, dû aux avances habiles de Léopold et aux suggestions de Bischofswerder, Frédéric-Guillaume avait été si sincère, qu'en octobre 1790, deux mois après le traité de Reichenbach, lord Malmesbury écrivait, de Coblentz, au duc de Portland : « Sa Majesté prussienne, quoique aussi

[1] Dans son *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 307, Louis-Philippe de Ségur dit quinze mille; mais c'est une erreur, le nombre de trente et un mille ayant été constaté par une enquête.

[2] *Annual Register*, vol. XXIII, p. 101.

gracieuse et aussi bonne pour moi que possible, a soigneusement évité de m'entretenir des affaires publiques ; et elle observe la même réserve à l'égard du ministre de Sa Majesté, qui, au lieu d'être, comme il y a quelques mois, le dépositaire de tous les secrets et en quelque sorte le directeur du cabinet prussien, n'est maintenant ni traité avec confiance ni consulté[1]. »

Mais quand Frédéric-Guillaume vit que Catherine II poursuivait violemment le cours de ses conquêtes, que la cour de Vienne tardait à faire sa paix avec les Turcs, et restait attachée au cabinet de Saint-Pétersbourg, il sentit se réveiller dans son cœur, à l'égard de l'Autriche, la flamme de ses rivalités anciennes. Il n'ignorait point, d'ailleurs, que le nouveau système adopté à Reichenbach contrariait les tendances naturelles de la nation prussienne, et que Bischofswerder était très-impopulaire à Berlin. On y murmurait, en effet, contre lui sans déguisement, on l'y accusait tout haut d'avoir vendu la Prusse à l'empereur, et cette accusation avait d'autant moins de peine à se faire accueillir, que Bischofswerder était étranger[2].

Quel parti prendre, cependant? Fallait-il revenir à la politique de Hertzberg, ne plus s'occuper que de l'intérêt prussien, rompre avec Vienne, laisser le torrent de la Révolution française rouler sur sa pente, renoncer au projet, si complaisamment caressé jusqu'alors, de sauver Louis XVI?

Frédéric-Guillaume ne put s'y résoudre, et, après quel-

[1] « His Prussian Majesty, although as gracious, and even kind to me as possible, studiously avoided talking to me on public concerns ; and he observes the same reserve with His Majesty's minister, who, instead of being as he was a few months ago, in the whole secret, and in a manner the director of the Prussian cabinet, is now neither consulted nor trusted. » *Diaries and correspondence of the earl Malmesbury*, vol. II, p. 441.

[2] « ..... Bischofswerder being a foreigner, and taxed with having sold his master to the emperor. « *Diaries and correspondence of the earl Malmesbury.*

que hésitation par où se révélait l'agitation de ses pensées, il s'arrêta au système mixte que voici : reprendre la politique de Hertzberg, mais dépouillée de son caractère exclusif; intervenir en faveur de Louis XVI, mais en se séparant de l'Autriche, et non plus de concert avec elle ; offrir à la cour de France le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-vingt mille hommes, et, pour prix de l'autorité de Louis XVI rétablie, lui demander de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la maison de Brandebourg[1].

Ce plan semblait tout concilier. Que d'avantages réunis! L'Autriche était abaissée ; le mécontentement de l'opinion publique en Prusse faisait place à l'enthousiasme ; l'intérêt prussien triomphait ; à Frédéric-Guillaume revenait la gloire de s'être porté seul le champion des têtes couronnées, et, comme récompense de cet illustre effort, on enlevait à la cour de Vienne le bénéfice d'une alliance précieuse !

Malheureusement, ce beau rêve reposait sur la réalisation de deux hypothèses, également hasardées l'une et l'autre : la première, qu'il n'y avait qu'à attaquer la Révolution française pour la vaincre ; la seconde, que Louis XVI se prêterait volontiers au succès d'un plan hostile à Léopold, c'est-à-dire à un prince dont Marie-Antoinette était la sœur.

L'entreprise fut tentée, néanmoins, et ce qu'il y eut de singulier, c'est que le roi de Prusse chargea de la conduite de cette négociation Bischofswerder lui-même[2]. Celui-ci accepta, soit crainte de compromettre son crédit par un refus, soit secret espoir que la tentative échouerait ; et il fit passer au baron de Goltz l'ordre de faire part à la cour de France des ouvertures de la Prusse.

Mais Montmorin avait un plan à lui, fort opposé au

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 98 et 99.
[2] *Ibid.*, p. 98.

sens de ces ouvertures, et que nous allons tracer, d'après un auteur, en général très-mal informé ou déplorablement aveuglé par l'ésprit de parti, mais qui mérite ici confiance, parce qu'il eut une connaissance personnelle des vues du ministre français, et qu'il n'avait aucun intérêt à en dénaturer le caractère.

Suivant Bertrand de Molleville, Montmorin aurait voulu que l'empereur d'Autriche formât une coalition avec la Prusse, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne et le roi de Naples, pour déclarer la guerre à la France, sans entrer immédiatement en campagne. Cette coalition aurait publié un manifeste, annonçant, de la part des souverains alliés, la résolution de couper court à une révolution qui mettait en danger tous les gouvernements de l'Europe. A l'époque de la publication de ce manifeste, l'empereur, le roi de Prusse, Naples et la Sardaigne, auraient fait avancer des troupes vers les frontières de la France, mais lentement, sous prétexte d'attendre que le reste des forces de la coalition eût été réuni, et en réalité pour donner à Louis XVI le temps de prendre, à l'intérieur, certaines mesures faisant partie de la combinaison. Ces mesures auraient consisté à s'assurer, au moyen de deux millions distribués avec discernement, une influence prépondérante sur l'assemblée, sur les tribunes, sur la municipalité et les sections, sur la garde nationale et même sur le club des Jacobins. — Car les spéculateurs en corruption ne doutent pas qu'il n'y ait partout des misérables à corrompre. — La menace d'une guerre formidable étant de nature à répandre le mécontentement et la terreur, il eût été facile de tourner ces dispositions contre l'Assemblée. Le roi, au contraire, les eût mises à profit et y eût trouvé un moyen facile de se rendre populaire, en donnant des ordres sévères pour le retour des émigrés; en sommant de venir défendre la patrie menacée tout prince français, tout officier digne de ce nom, tout gentilhomme; en faisant

écrire par la reine à l'empereur et au roi de Naples, pour les détacher de la coalition, des lettres qu'on aurait soin de rendre publiques; en allant prendre position lui-même au milieu de son armée, où il se montrerait chaque jour aux soldats, passerait des revues, gagnerait le cœur des troupes par une attitude familière et un vivant appel à leur loyale fidélité. En même temps il aurait négocié ouvertement avec l'empereur, obtenu un armistice, et convoqué l'Assemblée à Metz ou à Valenciennes, comme pour s'entendre avec elle sur les exigences des puissances étrangères, sur les conditions de la paix. Les puissances étrangères n'auraient pas manqué, selon le secret accord conclu d'avance, de prescrire des conditions telles qu'il eût été impossible au roi d'y souscrire sans le consentement de l'Assemblée, et à l'Assemblée de donner ce consentement sans un recours formel à la nation. Or, une fois la nation convoquée, et elle l'aurait été par bailliages, on l'aurait interrogée, non pas seulement sur les demandes des différentes cours, mais sur les bases d'une constitution nouvelle qui conciliât la liberté avec les vrais principes de la monarchie[1].

Nous ne nous arrêterons pas à montrer ce qu'avait de puéril et d'illusoire ce plan où la corruption, le mensonge et l'hypocrisie figuraient comme moyen de succès; contentons-nous d'observer qu'il rendait inacceptables par Montmorin les ouvertures du baron de Goltz. La réponse du ministre français au négociateur prussien fut donc que, l'offre de la Prusse tenant à un essai de contre-révolution trop brusque, trop violent, trop dangereux, y adhérer n'était, ni dans la volonté de Louis XVI, ni en son pouvoir[2].

Peut-être ce refus n'eût-il pas suffi pour ramener Fré-

[1] Voy. les *Annales de la Révolution française,* par Bertrand de Molleville, t. IV, chap. XXXIX.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État,* t. I, p. 93.

déric-Guillaume à ses penchants de Reichenbach, si Léopold, que les adversaires d'Hertzberg avaient averti, n'eût mis tout en œuvre dans ce but : correspondance directe et sollicitations de seconde main, démarches ouvertes et mobiles qu'on n'avoue pas. Au fond, Frédéric-Guillaume n'était pas homme à opposer une bien longue résistance. Quelle suite dans les idées, quelle persévérance dans les desseins, pouvait-on attendre d'un prince qui, tour à tour emporté par des velléités de gloire et l'attrait du plaisir, flottait perpétuellement entre la guerre et la paix ; d'un prince si peu en possession de lui-même, qu'il épousa la comtesse d'Enhof, sans répudier sa femme, et sans quitter madame de Rietz, sa maîtresse[1]? Aux yeux d'un monarque capable de céder à des influences de ce genre, Hertzberg avait toujours eu le tort d'être inaccessible à de lâches complaisances et de vouloir élever, maintenir, la politique au-dessus des intrigues de boudoir, au-dessus des conseils donnés dans l'ombre des ruelles. De sorte que, quand Léopold écrivait au roi de Prusse de se tenir en garde contre un ministre plein de haines et de passions ardentes[2], il ne faisait qu'encourager dans le roi de Prusse le désir d'écarter un surveillant incommode.

L'éclat prévu arriva. Au mois d'avril 1791, le comte d'Alvensleben et le comte de Schulembourg-Kehnert furent adjoints à Hertzberg, dont l'autorité, du reste, n'était plus depuis quelque temps que secondaire. Il comprit qu'on voulait sa démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses terres en Poméranie[3], l'âme navrée de la défiance dont il était devenu l'objet, et de la ruine de ses grands desseins. Sa retraite laissait la route libre à Bischofswer-

[1] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 310.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 101.

[3] *Ibid.*, p. 104.

der, le directeur de la politique occulte, l'ami de l'Autriche ; et voilà comment les inspirations de Reichenbach prévalurent de nouveau. Il faut dire aussi que, dès le mois précédent, les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'étaient montrées résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient[1], un orage qui se formait en Pologne ayant porté Catherine à adopter une marche plus prudente.

Tel était donc l'état des choses, lorsqu'eut lieu à Paris la tentative manquée d'un voyage à Saint-Cloud, racontée en détail dans un précédent chapitre. Pour ne pas interrompre le cours des événements intérieurs que cette tentative détermina, nous nous sommes borné alors à mentionner la circulaire que Montmorin adressa aux ambassadeurs : voici le moment de dire les circonstances caractéristiques qui s'y rattachent.

Et d'abord, il importe de mettre sous les yeux du lecteur le texte même de la circulaire.

Lettre communiquée à l'Assemblée nationale par le ministre au nom du roi.

« Le roi me charge, monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la Constitution française à la cour où vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir. Sa Majesté avait convoqué les États généraux de son royaume, et déterminé dans son conseil que les communes y auraient un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres qui existaient alors. Cet acte de législation provi-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 100.

soire, que les obstacles du moment ne permettaient pas de rendre plus favorable, annonçait assez le désir de Sa Majesté de rétablir la nation dans tous ses droits.

« Les États généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée nationale; bientôt une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque remplaça l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

« L'Assemblée nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la royauté héréditaire ; le Corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des ministres du culte, des administrateurs et des juges, fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au Corps législatif et la sanction au monarque; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle constitution du royaume.

« Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du peuple ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois; ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque ; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la Révolution française.

« Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement : de là l'apparente division qui s'est manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque jour; de là peut-être

quelques lois sévères et de circonstance que le temps corrigera. Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir réel que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois; il est resté chargé des négociations avec les puissances étrangères, du soin de défendre le royaume, et d'en repousser les ennemis; mais la nation française n'en aura plus désormais au dehors que ses agresseurs : elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiraient que la volonté de vingt-quatre millions d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le royaume de manière qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable constitution.

« Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque; ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la Révolution et la Constitution française parmi ses titres à la gloire? Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter; dès le mois de février de l'année dernière il avait, dans le sein de l'Assemblée nationale, promis de les maintenir; il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du royaume : honoré du titre de restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

« Les ennemis de la Constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple ; ils disent que son autorité est avilie, comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi ; enfin, que le roi n'est pas libre : calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'elle devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

« Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les cours étrangères ; elles y ont été répétées par des Français qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous charge, monsieur, de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la Révolution française, ont fait suspecter chez plusieurs nations voisines les intentions des voyageurs français ; et le roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, monsieur, de la Constitution française, l'idée que le roi s'en forme lui-même; ne laissez aucun doute sur l'intention de Sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables; elle affermit l'autorité royale par les lois; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater, en causant peut-êre la dissolution de l'empire; enfin, elle fera le bonheur du roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la prendre pour règle de conduite, doit être votre premier devoir.

« Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentiments de Sa Majesté à cet égard; mais d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à établir dans les pays étrangers, sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes; et pour lui donner plus de publicité, Sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

« 23 avril 1791.

« *Signé :* MONTMORIN. »

Louis XVI ne pouvait consentir à une déclaration semblable sans déshonneur. Affirmer, à la face de l'Europe, qu'il était parfaitement libre, le lendemain du jour où il s'était plaint de ne l'être pas, si amèrement et si publiquement; aller jusqu'à traiter de *calomnie atroce* ce qu'on disait de la contrainte contre laquelle il avait toujours été le premier à protester; annoncer enfin aux puissances, dans un acte officiel, qu'il adorait la constitution, pour laquelle on connaissait toute son horreur, c'était descendre à la honte du mensonge, et d'un mensonge inutile. Ses plus mortels ennemis n'eussent pas pu lui suggérer une plus funeste démarche. Bertrand de Molleville assure, sans en fournir aucune preuve, et sans citer ses sources, que la circulaire fut rédigée par le *parti Lameth*[1]. Nul doute que, déjà à cette époque, les Lameth ne songeassent à se rapprocher de la cour; mais, de documents authentiques publiés récemment, il résulte que ce fut Pellenc, qui avait été le secrétaire de Mirabeau et était resté l'homme de confiance du comte de La Marck, qui rédigea cette triste et hypocrite profession de foi[2].

Maintenant, est-il vrai que, dans un entretien qui eut

[1] *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XXXIX.
[2] Voy. la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 152.

lieu le 20 avril, Montmorin représenta vivement au roi les inconvénients et la honte d'une semblable démarche? Est-il vrai qu'ayant reçu la pièce des mains de Louis XVI, il l'emporta chez lui pour l'examiner plus à loisir, la renvoya avec une lettre où il persistait dans son refus de la signer, et qui contenait l'offre de sa démission? Est-il vrai enfin que Louis XVI lui répondit : « Je garde votre démission, parce qu'elle peut vous servir plus tard à prouver que vous l'avez donnée dans la circonstance présente, mais je ne l'accepte pas, pour des raisons que je vous dirai : venez me voir demain sans faute; » sur quoi Louis XVI, le lendemain, aurait arraché à Montmorin sa signature, en lui expliquant l'absolue nécessité de cette manifestation, et en lui répétant : « Ne craignez rien pour votre honneur : je m'engage à vous justifier complétement, quand l'heure sera venue.»

Après avoir raconté tout cela, Bertrand de Molleville dit expressément : « Je déclare que mes preuves sont, d'abord l'assertion de M. de Montmorin, qui, en réponse au reproche que je lui faisais d'avoir signé, me montra le billet du roi, sus-mentionné, et me raconta les circonstances que je viens de rapporter; ensuite, ce que le roi lui-même m'apprit de la démission offerte par M. de Montmorin, lors de l'envoi de la lettre aux ambassadeurs [1]. »

Quelque formelle que soit l'affirmation, elle ne se trouve guère d'accord, il faut en convenir, avec les documents que nous invoquions tout à l'heure. Car, on y voit que, le 22 avril 1791, Montmorin écrivait au comte de La Marck, en lui parlant de la circulaire : « Il me serait bien nécessaire d'avoir le projet de Pellenc; je voudrais pouvoir envoyer ma lettre, le plus tôt possible, au comité diplomatique. Cette mesure est une de celles auxquelles on attache le plus d'importance. Il est possible qu'on pense

[1] *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XXXIX. — Je me sers de la traduction anglaise, n'ayant pas sous la main l'édition originale.

aussi que j'y répugne beaucoup, et on n'a pas tort; mais, puisqu'il est nécessaire de le faire, *il ne faut pas se faire tirer l'oreille*[1]. » Et le 23 avril, trois jours après la conversation rapportée par Bertrand de Molleville, le même Montmorin écrivait au comte de La Marck : « ... Ma lettre est partie. J'ai fait les petits changements qu'il (Pellenc) indiquait, et surtout j'ai rétabli l'article de la liberté que vous m'avez fait demander par Duquesnoy. — J'ai vu le roi, qui a tout approuvé, *lui bien triste d'accepter, et moi de le lui proposer*. Je voulais aller chez la reine; il m'a dit qu'il se chargeait de lui parler, et que je pouvais compter qu'elle approuverait tout par le même motif que lui[2]. »

On sent de quelle autorité est, pour l'histoire, une correspondance destinée, comme celle-ci, à rester secrète, et dont les auteurs s'expriment à cœur ouvert, avec tout le laisser aller des confidences intimes. Or, dans ces billets de Montmorin, rapprochés du récit de Bertrand de Molleville, les rôles sont tout à fait intervertis. A la vérité, le ministre avoue ses répugnances, mais ce n'en est pas moins lui qui *propose*, et le roi ne fait qu'*accepter*.

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort également des deux versions, c'est que la cour se décida à publier la circulaire aux ambassadeurs, du 23 avril 1791, sans se faire la moindre illusion sur ce qu'il y avait là de dégradant.

Mais, chose plus dégradante et qui comblait la mesure, à peine la circulaire avait-elle été lancée, que Louis XVI envoyait des agents secrets à Bruxelles et à Cologne, avec des dépêches propres à être communiquées, d'une part au roi de Prusse, et d'autre part à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Et que contenaient ces dépêches? La déclaration, formelle mais confiée à la discrétion des rois, que toute sanction donnée par lui aux

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 153.

décrets de l'Assemblée nationale devait être réputée nulle; que toute démarche par lui consentie en faveur de la Constitution devait être interprétée dans un sens opposé, et que plus son adhésion serait éclatante, moins il faudrait y croire[1]!

Au surplus, dans la conduite de la cour de France, à cette époque, tout n'était que tentatives contradictoires, incertitudes, revirements inattendus, tromperies tantôt réelles, tantôt apparentes. Ainsi, le jour même où l'on s'était montré charmé du plan de Montmorin, qui se bornait à solliciter des puissances une démonstration purement comminatoire, on paraissait pencher pour le recours à des moyens violents et décisifs, tels que ceux que recommandait le comte de Mercy; on faisait croire au ministre des affaires étrangères, le matin, qu'on n'entendait pas essayer du dangereux système de la fuite aux frontières, et le soir, on s'arrêtait avec complaisance à l'idée d'une évasion; on se défiait du comte d'Artois, on blâmait l'emportement de son zèle, quelquefois on en suspectait les motifs, puis tout à coup on s'abandonnait envers lui aux inspirations d'une confiance absolue. Essayons de parcourir, sans nous y perdre, ces tortueux sentiers.

Le comte d'Artois, en 1791, avait quitté Turin. Or, si l'on veut savoir quels étaient, à son égard, lorsqu'il y séjournait encore, les sentiments de la reine, on n'a qu'à méditer le passage suivant d'une lettre que lord Malmesbury adressait au duc de Portland, le 3 octobre 1790 :

« Je suis informé que le comte d'Artois et le prince de Condé ont préparé de longue main un essai de contre-révolution; qu'ils ont envoyé des émissaires et dépensé des sommes considérables dans le Lyonnais, la Franche-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 107 et 108 — Ouvrage essentiellement monarchique, très-décidément contre-révolutionnaire, et dont les assertions ne sauraient être suspectes quand elles sont de nature à accuser soit les gouvernements de l'Europe, soit Louis XVI.

Comté, les Trois-Évêchés, la Bourgogne, et qu'ils se proposent, vers le 15 du mois d'octobre, d'entrer en France à la tête d'un corps nombreux de troupes, en partie levées par eux-mêmes, en partie fournies par le roi de Sardaigne. Ils ont été priés instamment par la reine et par Monsieur de différer l'exécution de ce projet, d'abord parce qu'on n'est pas encore prêt à Paris et dans les environs, ensuite parce que la reine désire les voir attendre que le roi de Hongrie ait rassemblé son armée dans les Pays-Bas; mais le comte d'Artois est décidé à passer outre. Il est probable qu'il conduira ses compagnons à la ruine. Car, outre que ses mesures sont mal prises et nullement neuves pour l'exécution, son ardeur a éveillé dans l'esprit de la reine et de Monsieur le soupçon que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille, et que leurs affaires ne seraient pas en meilleur état, s'il réussissait, que sous le gouvernement de l'Assemblée nationale [1]. »

Depuis que ce tableau d'intérieur avait été tracé de la main d'un homme parfaitement initié aux mystères des cabinets, le comte d'Artois avait changé de résidence. La

[1] « I am informed that the count d'Artois and the prince of Condé have been for a long time preparing themselves for an attempt to effect a counter-revolution; that they have employed emissaires, and expended large sums of money in the Lyonnais, Franche-Comté, les Trois-Évêchés, and Burgundy; and that they intend, on or about the 15th of October, to enter France from the side of Turin, at the head of a considerable body of troops, partly raised by themselves, partly furnished by the king of Sardinia. They have been entreated by the queen and Monsieur to delay it, as they are not yet ready in Paris and the neighbourhood; and particularly the queen wishes them to wait till the king of Hungary has got his army assembled in the Low-Countries; but count d'Artois will not listen to this, and is determined to proceed on the day mentioned. He will probably lead his followers to certain destruction; as besides his measures being ill-taken, and not ripe for execution, his eagerness has created a jealousy in the queen and Monsieur, that it is for himself, *not for the king*, that he is working; and that they shall not be better off if he succeeds that under the rule of the national Assembly. » *Diaries and correspondence of the earl of Malmesbury*, vol. II, p. 437, 438.

cour de Turin étant une des cours les moins corrompues de l'Europe, il s'y ennuyait[1]. Il écrivit à Calonne, réfugié à Londres, et celui-ci, après s'être mis en campagne, avoir sondé le terrain, désigna Coblentz comme un lieu très-propre à devenir le quartier général de l'émigration. Le comte d'Artois s'y rendit, y fixa son domicile au château de Cambergslust, et y fut rejoint par Calonne, qui, dès ce moment, devint l'âme de ses entreprises, le régulateur suprême de tous ses projets. Courtisans et sultanes étant accourus, il fallut de l'argent : le comte d'Artois ne se fit pas scrupule de mendier, auprès des divers souverains, pour l'entretien de sa maison, et aux tributs qu'il leva sur eux, Louis XVI ajouta des marques non équivoques de munificence. Mais, à Coblentz, tout ne fut pas donné au plaisir. Calonne qui savait marier aux dissipations le goût des affaires, et qui déjà l'avait prouvé, créa autour du comte d'Artois une sphère d'incessante activité; il s'empara de l'esprit de l'électeur de Trèves, lui persuada que c'était Louis XVI qui avait perdu la monarchie, et que la contre-révolution opérée, le comte d'Artois devait être appelé, comme lieutenant-général du royaume, à en consolider les résultats. En attendant, il tranchait du premier ministre, nommait Deville son trésorier, faisait du maréchal de Broglie une espèce de ministre de la guerre, établissait une police, et la plaçait sous la direction de Rey et de Prioran, le premier, ancien lieutenant de police à Lyon, le second, ancien prévôt de maréchaussée des chasses du roi, tous les deux hommes capables et hommes d'intrigue[2].

C'était pour le coup, ce semble, que la reine, que Louis XVI, auraient dû écouter leurs alarmes; d'autant qu'ils y étaient excités par le baron de Breteuil, qui trai-

[1] *Histoire secrète de Coblentz, dans la Révolution des Français, attribuée à M. de Rivarol*, Londres, 1795.
[2] *Ibid.*, p. 23-29.

tait avec les cabinets au nom du roi, et en qui Calonne avait un ennemi personnel[1]. Cependant, ce fut juste au moment où l'attitude prise par le comte d'Artois pouvait être à bon droit considérée comme suspecte, que Louis XVI et la reine songèrent, non-seulement à se rapprocher de lui, mais à l'investir de leur confiance. Ils chargèrent le comte Alphonse de Durfort de l'aller trouver et de lui déclarer de leur part :

Qu'ils étaient impatients d'échapper au joug d'infâmes brigands et de se voir environnés de fidèles serviteurs;

Que Lafayette était un homme faible, un fanatique, un factieux, auquel ils ne se fieraient jamais;

Que Montmorin était bon, mais sans pouvoir;

Que l'archevêque de Sens était abhorré généralement, méprisé de tous les partis, et que, sur son compte, l'opinion de Louis XVI et de la reine était conforme à l'opinion publique;

Que le roi s'était présenté à l'Assemblée, après l'émeute relative au projet de voyage de Saint-Cloud, uniquement parce qu'il y avait été forcé par des ministres auxquels il ne pouvait avoir confiance;

Que les dispositions du peuple étaient détestables;

Que personne n'était pour le roi dans l'Assemblée, le seul homme qui eût offert son concours étant mort;

Que la circulaire aux ambassadeurs devait paraître un acte monstrueux et l'était effectivement, mais qu'elle avait été l'ouvrage de certains membres de l'Assemblée; qu'on l'avait jugée indispensable, et qu'après tout, le roi n'y avait pas apposé sa signature.

A cette question, prévue, du comte d'Artois : « Leurs Majestés ont-elles l'intention de quitter Paris ? » le comte de Durfort avait mission de répondre d'une manière affirmative.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 115.

Quant à Calonne, on n'avait eu garde de l'oublier, dans des instructions dont son ascendant eût pu empêcher l'effet. Le roi et la reine lui faisaient donc savoir qu'ils étaient enchantés du crédit dont il jouissait auprès du comte d'Artois. Venait ensuite l'avis qu'il agirait sagement s'il rompait tout commerce épistolaire avec une vicomtesse, maîtresse avouée de l'évêque d'Autun, et qui associait l'espionnage à l'amour[1].

Le comte de Durfort partit vers la fin du mois d'avril 1791, et traversant les Alpes, se dirigea sur Vicence, où le comte d'Artois attendait une entrevue qu'il avait fait demander à Léopold, alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Le comte d'Artois fut surpris et touché : ses précédents rapports avec Marie-Antoinette ne l'avaient guère préparé à tant d'abandon, et son désir de voir Léopold n'en devint que plus impatient.

Calonne, que dans ce but il avait envoyé à Florence, eut avec l'empereur d'Autriche plusieurs conférences où ce prince déploya une prudence si excessive qu'elle touchait au mystère. Il ne voulut recevoir Calonne que dans une petite maison retirée, tout à fait séparée du palais. Il s'y rendait sans suite, sans amener avec lui un domestique, et allait ouvrir lui-même la porte aux personnes à qui il avait donné rendez-vous[2]. Informé par l'envoyé du comte d'Artois du vœu de ce prince, il fixa l'entrevue demandée, à Mantoue, pour le 20 mai.

A Mantoue, le comte d'Artois, apprit de la bouche de

[1] Bertrand de Molleville, t. IV chap. XL de ses *Annales de la Révolution*, a mêlé au récit de cette négociation quelques détails puérils; mais les instructions qu'il rapporte, tirées d'un mémoire à lui communiqué par le comte de Durfort lui-même, ne sauraient être révoquées en doute. Du reste, Bertrand de Molleville se trouve ici parfaitement d'accord avec les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 108 et 109.

[2] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XL.

Léopold qu'une puissante coalition se formait en faveur du roi de France, et que le concours de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Suisse, des cercles de l'Empire, était déjà assuré. L'empereur d'Autriche ayant développé ses vues, Calonne fut chargé d'en tracer le plan, qu'il rédigea pendant la nuit et qu'il soumit le lendemain à l'empereur. Léopold approuva le travail du diplomate français, sauf quelques corrections qu'il y fit de sa propre main[1]. Le plan portait en substance que, vers le mois de juillet, on mettrait en mouvement trente-cinq mille impériaux vers la Flandre, quinze mille hommes de troupes des cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Il était, en outre, convenu qu'au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation, les puissances alliées lanceraient un manifeste qu'aurait précédé une protestation de la maison de Bourbon signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme, et des princes français, libres hors du royaume[2].

Ces détails, puisés à des sources royalistes, terminent tout débat sur la question de l'origine de cette guerre formidable par qui l'Europe fut inondée de sang!

Seulement, dans la pensée de Léopold, les opérations hostiles ne devaient commencer d'une manière sérieuse qu'après avoir été déterminées par un congrès[3].

Les résultats de la conférence de Mantoue n'étaient en aucune façon subordonnés à une tentative d'évasion, de la part de Louis XVI. Il est bien vrai que Léopold, comme tous les autres souverains, avait reçu avis que Louis XVI

[1] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XL.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 3.

[3] C'est du moins ce qu'assurent les *Mémoires* ci-dessus. Car Bertrand de Molleville, qui eut sur la négociation dont il s'agit, des renseignements particuliers, ne dit rien de cette circonstance.

concertait secrètement avec Bouillé des préparatifs de fuite; il est bien vrai qu'à cette nouvelle il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de mettre à la disposition du roi de France, troupes et argent, tandis que, de son côté, sous prétexte de prendre les eaux, le roi de Suède se rapprochait de nos frontières, prêt à joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. Mais, depuis peu, Léopold avait complétement changé d'opinion à l'égard du projet de fuite. Il en trouvait la réussite trop douteuse et l'insuccès trop funeste. A Mantoue, il put s'assurer que telle était aussi la manière de voir du comte d'Artois, celle de Calonne, et cela le confirma dans son opposition à tout essai de fuite[1].

Elle allait avoir lieu, cependant, cette fuite qui fut si fatale à la monarchie! Elle allait avoir lieu, malgré Léopold, malgré le comte d'Artois, malgré Calonne, on pourrait presque ajouter malgré Bouillé lui-même. Car, dans la correspondance secrète de ce général avec Louis XVI, il ne fut pas sans représenter que la démarche en question était très-dangereuse, très-hasardée; que, si elle manquait, elle perdrait la monarchie: qu'il n'était pas jusqu'aux jours du roi qu'elle ne mît en péril[2]. Mais Louis XVI était vivement poussé en sens contraire par le baron de Breteuil, que l'ambition dominait, que les conférences de Mantoue avaient aigri, qui s'alarmait de l'influence croissante du comte d'Artois, si intimement liée à la fortune de Calonne. Sous l'inspiration de ces sentiments de crainte égoïste, de dépit, de jalousie, le baron partit de Soleure, gagna Bruxelles, et ce fut de là qu'il brusqua, de concert avec le comte de Mercy, l'évasion de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur[3]. Louis XVI ne demandait pas mieux que de croire, sur ce point, aux as-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 113 et 114.
[2] *Mémoires de Bouillé*, chap. XI, p. 182.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 115.

sertions du baron de Breteuil. La crédulité est si voisine du désir ! Or, il est certain que, depuis qu'on avait alarmé ses scrupules religieux, Louis XVI ne rêvait plus qu'évasion[1].

Quant à la reine, Fontanges, archevêque de Toulouse, assure, dans le récit qu'il a laissé de la fuite de Varennes, que, durant l'été de 1790, il avait entendu dire à Marie-Antoinette : « Que voulez-vous que le roi fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, sans lumière pour se diriger, sans conseil pour suppléer à ce qui lui manque ; et, outre cela, avec son horreur pour la guerre civile ? N'en parlons plus[2]. »

Ces considérations, en 1791, n'avaient certes rien perdu de la force qu'elles pouvaient avoir en 1790 ; qui changea les dispositions de Marie-Antoinette ? Le roi, selon M. de Fontanges. Elle ne céda aux instances de Louis XVI qu'après s'être convaincue qu'il serait inutile de continuer à les combattre[3].

On ne s'occupa donc plus que des moyens de fuir, et revenant à ses défiances envers le comte d'Artois, la reine écrivit à Léopold, le 7 juin 1791, la lettre suivante, copie textuelle d'un autographe qui nous a été communiqué[4] :

7 juin 1791.

« Il est prudent de ne rien dire de confidentiel au comte d'Artois sur ce que vous savez, car son zèle le porterait à s'ouvrir à ses entours. Je fonde quelque espérance sur le

[1] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 64.
Ibid., p. 64.
[3] *Ibid.*, p. 65.
[4] Nous devons cette obligeante communication à M. A. Donnadieu, un des plus intelligents et des plus célèbres collectionneurs d'autographes qu'il y ait en Europe.

projet, et votre ami une fois en liberté pourra faire des conditions au lieu d'en recevoir ; sa cause est juste, et c'est celle de tous les honnêtes gens, qui malheureusement sont trop timides.... Mon mari et mes enfants se portent bien et ont beaucoup de courage au milieu de tous nos maux.

« Marie-Antoinette. »

CHAPITRE IV

FUITE DU ROI

Préparatifs de fuite. — Dissimulation et imprudence. — Rencontre singulière du duc d'Orléans et de Fersen sur la route de Vincennes. — Confidence de Javardin à Marat; lettre trouvée dans la poche d'une dame de la cour; Marat dénonce le projet de fuite. — Éveil donné par Carra. — Saisie d'un caisson appartenant au comte de Provence. — Bailly et Gouvion avertis secrètement. — Dispositions de Bouillé. — Paris, le soir du 20 juin. — Fuite nocturne de la famille royale. — Journée du 21 juin, à Paris. — Impression produite par l'évasion du roi. — Le peuple aux Tuileries. — L'Assemblée. — Mesures de salut public. — Les serviteurs du roi abandonnés aux vengeances populaires. — *Proclamation aux Français.* — Sortie violente de Bonneville. — Calme dédaigneux des représentants. — Attitude héroïque de Paris. — État moral des partis. — Madame Roland et Robespierre chez Pétion. — Robespierre aux Jacobins. — Lafayette apostrophé par Danton. — Paris, le 22 juin. — Complainte chantée par les rues. — La République demandée aux Cordeliers, repoussée par les Jacobins. — Placards républicains d'Achille Duchatelet et de Thomas Payne. — Exhortations en sens inverse de Bonneville et de Marat. — Humanité méprisante de Camille Desmoulins. — Motion du baron d'Elbeck ; nouvelle formule du serment. — Réponse de l'Assemblée à la *Proclamation aux Français.* — Nouvelle importante.

Six cents sectionnaires enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants ; à tous les postes du dehors, la garde nationale, attentive et inquiète ; des sentinelles à chaque porte du jardin ; le long de la terrasse sur la rivière, de cent pas en cent pas, des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais, oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et sur le chemin des appartements de la reine, et jus-

qu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs [1]. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu ; car les murailles regardaient et écoutaient !

On ne désespéra point cependant.... Mais, d'abord, où fuir, et de quel côté ? Depuis assez longtemps, le roi avait jeté les yeux sur Bouillé ; il correspondait avec lui en chiffres. A la suite d'un échange de lettres mystérieuses, Bouillé, qui avait dès le commencement mesuré toute l'étendue des périls, s'offrit sans réserve, avec un calme intrépide et morne.

Entre lui et son maître, il fut convenu que le lieu de retraite serait Montmédy, ville très-forte, sur les confins de la Champagne. Là, on avait presque le pied sur les terres de l'empereur, on était dans le voisinage du Luxembourg, et, en cas de malheur, les Autrichiens accouraient.

Restait à savoir par quelle route le roi gagnerait Montmédy : Bouillé proposa celle de Reims, plus aisée à couvrir, et qui donnait peu de villes à traverser. Mais c'était dans cette ville qu'avait eu lieu le sacre, et la figure de Louis XVI y était trop connue : il fut décidé qu'on prendrait la route de Châlons, par Clermont et Varennes. Bouillé se chargea de tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son commandement en venant de la capitale, et, de son côté, la reine prit sur elle de tout préparer pour la sortie de Paris [2].

[1] *Relation du voyage de Varennes par un prélat, membre de l'Assemblée constituante, à un ministre en pays étranger*, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV. — Cette relation est de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, et écrite sur les renseignements fournis par la reine elle-même.

[2] *Ibid.*

Il y avait, au rez-de-chaussée des Tuileries, un appartement qui s'ouvrait sur la *cour des princes* et sur la *cour royale*. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux issues n'était gardée, et, de plus, les sentinelles qui garnissaient les cours étaient celles dont on avait le moins à redouter la surveillance, accoutumées qu'elles étaient à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, particulièrement vers onze heures du soir, lorsque le service du château était fini[1]. Si l'évasion était possible, c'était par là. Malheureusement, pour se rendre à cet appartement, que le duc de Villequier avait occupé et que son départ avait laissé vide, il fallait traverser la chambre de Madame de Ronchreuil, une des femmes attachées au service de la reine. Marie-Antoinette prétexta quelques arrangements intérieurs qui la forçaient de disposer de cette pièce, elle s'en empara, se procura la clef de l'appartement de M. de Villequier, et ne songea plus qu'aux autres dispositions jugées nécessaires.

Du soin de tenir prêts chevaux et voitures, la reine chargea le comte de Fersen, jeune seigneur suédois, qui lui avait voué un culte poétique. Comme courriers, on choisit trois gardes du corps, MM. de Valory, de Moustier et de Malden, que le comte d'Agoult désigna[2]. Un passeport qui pût servir à toute la famille royale était indispensable : par une heureuse coïncidence, il arriva qu'une dame russe, la baronne de Korff, amie du comte de Fersen, venait de se faire donner un passe-port pour elle, deux enfants, un valet de chambre et deux femmes. M. de Fersen n'eut pas de peine à obtenir de Madame de Korff qu'elle feindrait d'avoir laissé tomber ce passe-port dans le feu, le lui céderait et en demanderait un autre[3].

[1] *Relation du voyage de Varennes*, etc.

[2] *Précis historique du comte de Valory*, dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, p. 249. Paris, 1823.

[3] Voy. dans l'*Annual Register*, vol. XXXIII, *appendix to the chronicle*,

Bouillé avait désigné au roi, comme pouvant lui être très-utile dans des circonstances imprévues, le comte d'Agoult, officier plein d'expérience et de bravoure; mais la place qu'il devait occuper dans la voiture fut vivement réclamée par Madame de Tourzel, gouvernante des enfants. C'était un droit de sa charge! Et telle est la misère de la vie des cours, que ce devoir d'étiquette parut absolument inviolable. Madame de Tourzel fut donc mise du voyage, et ce fut à elle que l'on conféra le titre de baronne de Korff. La reine devait voyager en qualité de gouvernante et s'appeler Madame Rochet. Il fut convenu que la princesse Élisabeth serait Rosalie, demoiselle de compagnie, et que Louis XVI, sous le nom de Durand, jouerait le personnage de valet de chambre[1]. Au comte de Fersen, depuis Paris jusqu'à Bondy, était réservé le rôle de cocher.

Tout n'était, dans ces préparatifs, qu'imprévoyance et fausses mesures. Prendre pour courriers trois jeunes gardes-du-corps sans habitude du service des postes, au lieu de trois courriers véritables, connaissant la route, payant de mine, sachant mettre la main aux traits, faire aller les postillons, parler leur langage, n'était-ce point se trahir soi-même d'avance? Du moins, si ces trois gardes du corps avaient connu Paris! Mais non. Et, chose plus étrange, Fersen, le cocher Fersen, ne le connaissait pas davantage! Mais il était dit qu'on accumulerait les imprudences. Une des grandes préoccupations de la reine, qui le croirait? était d'avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfants. Chargée de le faire faire ou de l'acheter, Madame Campan raconte qu'elle était obligée de sortir presque déguisée, et d'aller com-

n° 13, la lettre de M. Simolin, ministre de Russie, à M. de Montmorin, suivie de la lettre où madame de Korff parle de son passe-port brûlé.

[1] *Relation du voyage de Varennes*, par madame la duchesse d'Angoulême, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

mander six chemises dans une boutique, six dans une autre, ici des robes, là des peignoirs[1]. Toute une soirée fut employée à l'emballage des diamants, et la reine fit partir, sous le prétexte, en vérité bien transparent, d'en faire cadeau à l'archiduchesse Christine, son nécessaire de voyage[2].

En même temps, et par une inconséquence singulière, on poussait la dissimulation jusqu'au mensonge. Louis XVI déclarait formellement au général Rochambeau que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Paris[3]; il en donnait si bien l'assurance à Madame de Lamballe, que celle-ci la transmettait à son médecin, M. Staëffert; avec une bonhomie parfaitement jouée, le roi annonçait qu'il irait à la procession de la Fête-Dieu et payerait les frais du reposoir[4]; ou bien, il faisait mettre une pierre de la Bastille sur la table du conseil. De son côté, la reine assurait que, pour traîner le char triomphal de Voltaire, dont Paris attendait les cendres, elle voulait fournir un attelage de chevaux blancs[5]. Rencontrant M. de Montmorin, elle lui demanda s'il avait vu Madame Élisabeth, et ajouta : « J'ai fait tout au monde pour la décider à assister à la procession de la Fête-Dieu; elle paraît s'y refuser : il me semble pourtant qu'elle devrait bien faire à son frère le sacrifice de son opinion[6]. »

Mais ce voile dont on essayait de se couvrir, on le déchirait à chaque instant soi-même. Fersen avait fait confectionner la voiture qui devait servir au voyage : c'était une berline énorme, si énorme qu'on ne pouvait manquer de la remarquer. Désirant s'assurer de sa solidité, il l'essayait, traînée rapidement par six forts chevaux, sur la

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XVIII.
[2] *Ibid.*
[3] L'abbé Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 369.
[4] *Chronique de Paris*, année 1791, n° 174.
[5] L'abbé Montgaillard, *Uti supra.*
[6] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 333.

route de Vincennes, lorsqu'il fut rencontré par le duc d'Orléans, qui s'y promenait avec Madame de Buffon : « Êtes-vous fou, mon cher comte, s'écria le prince ; vous jouez là un jeu à vous casser le cou ! — C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route. — Pourquoi donc est-elle si grande? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'Opéra? — Non, monseigneur, je vous le laisse. — Adieu, bon voyage ! » Ils se séparèrent, et trois jours après, le prince eût pu donner le signalement de la voiture, ce qu'il ne fit pas[1].

Tout à coup un article foudroyant est lancé. Marat, de sa plume que le peuple se plaît à regarder comme prophétique, laisse tomber ces mots effrayants : « Une personne attachée au service du roi l'a surpris fondant en larmes dans son cabinet et s'efforçant de cacher ses pleurs à tous les regards.... On veut à toute force l'entraîner dans les Pays-Bas, sous prétexte que sa cause est celle de tous les rois de l'Europe.... Vous êtes assez imbéciles pour ne pas prévenir la fuite de la famille royale. Parisiens, insensés Parisiens, je suis las de vous le répéter : ramenez le roi et le dauphin dans vos murs ; gardez-les avec soin ; renfermez l'Autrichienne, son beau-frère, le reste de la famille. La perte d'un seul jour peut être fatale à la nation, et creuser le tombeau à trois millions de Français[2].»

Voici le secret de cette prédiction. Parmi les patriotes qui pourvoyaient de nouvelles *l'Ami du peuple*, était un nommé Javardin, amant d'une blanchisseuse qui comptait au nombre de ses pratiques plusieurs personnes de la cour. Cette femme trouva dans la poche d'une dame attachée à la reine une lettre sans adresse, à demi déchirée, où néanmoins on lisait encore : *les papiers sont prêts, on va préparer les voitures pour partir*. La blan-

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XIII, p. 221.
[2] *L'Ami du peuple*.

chisseuse remit cette lettre à Javardin, qui n'eut rien de plus pressé que de la communiquer à Marat[1].

L'éveil, du reste, avait été donné de divers côtés. L'abbé Maury avait demandé un passe-port, et on s'en était inquiété; Carra prétendait avoir reçu des confidences; un caisson du comte de Provence, contenant de l'or, de l'argent et des assignats, avait été saisi et porté à la Ville[2]. S'il est vrai que, peu de jours avant la fuite, s'entretenant avec M. d'Ormesson, Lafayette ait ouvert un placard, en ait tiré un morceau de drap, et ait dit : « Voici l'échantillon de l'habit que le roi se fait faire pour partir, » cette circonstance affirmée par l'abbé de Montgaillard[3], paraît peu croyable; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on avait fait passer des avis décisifs à Bailly, à Lafayette, et à son aide de camp, M. de Gouvion. La maîtresse de ce dernier, employée au château, adressa au maire de Paris une dénonciation en forme : elle y déclarait qu'on faisait aux Tuileries d'actifs préparatifs de départ; qu'elle avait deviné le motif de l'envoi du nécessaire de voyage; qu'elle avait trouvé des diamants épars avec du coton sur le canapé de l'entresol de la reine, aux Tuileries[4]. Bailly garda le secret, au risque de commettre une trahison envers le peuple; Lafayette et Gouvion l'imitèrent, se contentant de redoubler de vigilance[5].

Le départ ayant été fixé à la nuit du dimanche au lundi, 19 et 20 juin, on se hâta d'en instruire Bouillé, qui sur-le-champ prit ses mesures.

L'itinéraire du roi, à partir de Châlons, était celui-ci :

[1] Fragment des mémoires de M. le baron de Goguelat, dans les *Mémoires de tous*, t. III, p. 341 et 342. Paris, 1835.

[2] *Chronique de Paris*, n° 173, année 1791.

[3] Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 365.

[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XVIII, p. 142.

[5] C'est ce qui résulte de la déposition, d'ailleurs très-embarrassée de Gouvion, dans la séance du 21 juin 1791.

D'abord, à trois lieues de Châlons, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, Pont-de-Somme-Vesle; puis, à quatre lieues de là, Sainte-Menehould; puis, à pareille distance, Clermont en Argonne; après Clermont, le chemin se bifurque : celui de la droite est la grande route de Verdun; celui de la gauche conduit à Varennes; de Varennes à Dun, il y a cinq lieues; à Dun, que six lieues à peine séparent de Montmédy, on passe la Meuse sur un pont, et l'on gagne la grande route de Verdun à Montmédy, en laissant Stenay sur sa gauche.

Les arrangements de Bouillé consistèrent à placer, pour protéger la fuite de la famille royale :

A Pont-de-Somme-Vesle, quarante hussards de Lauzun, sous le commandement du duc de Choiseul;

A Sainte-Menehould, quarante dragons du régiment royal, sous les ordres du capitaine Dandoins;

A Clermont, cent dragons du régiment de Monsieur et quarante du régiment royal, commandés par le comte Charles de Damas;

A Varennes, soixante hussards de Lauzun, commandés par le sous-lieutenant de Rodwel, le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt;

A Dun, cent hussards du régiment de Lauzun, sous les ordres du chef d'escadron Deslon.

Pour se mettre en état de recevoir promptement les informations et de donner sans retard les ordres nécéssaires, Bouillé devait lui-même se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnements.

Mais la route à parcourir était une des plus soupçonnées; le passage de beaucoup d'émigrés y avait rendu les populations défiantes à l'excès, et la Révolution, là plus que partout ailleurs, avait l'œil sur ses ennemis : qu'allait-on penser de ces mouvements de troupes?.... Bouillé espéra déjouer les alarmes, en répandant le bruit

d'un convoi d'argent pour la solde des régiments, et il couvrit sa sortie de Metz du prétexte d'une tournée qu'il avait eu soin d'annoncer d'avance. « J'avais tellement persuadé le public, écrit-il dans ses *Mémoires*, que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes dans cette partie, quoiqu'il n'y eût aucun mouvement sur les frontières, que j'eus la possibilité de faire marcher dans les environs de Montmédy le peu de bons régiments qui me restaient[1]. »

Parmi les personnes qui avaient la confiance de la reine, était le baron de Goguelat, officier au corps des ingénieurs géographes[2] : ce fut lui qui reçut mission de reconnaître la route et de rendre compte au roi des dispositions de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. de Damas, Dandoins, d'Hoffelize, de Klinglin, Heyman, mais seulement à la veille de l'exécution. Quant aux autres commandants, on leur laissa croire qu'il ne s'agissait que d'escorter un trésor[3].

Tel était l'état des choses, lorsque, le 15 juin, Bouillé reçut à Longwy une lettre par laquelle le roi l'instruisait que son départ était retardé ; qu'il ne partirait que le 20, entre minuit et une heure ; qu'il ne pouvait mener avec lui dans sa voiture le marquis d'Agoult, parce que la gouvernante des enfants de France, madame de Tourzel, avait insisté sur les priviléges de sa charge qui lui donnait le droit de ne jamais quitter les enfants de France, dont elle était gouvernante[4].

Ce retard de vingt-quatre heures venait de ce qu'une femme de chambre du dauphin, personne très-sûre qui devait prendre le service au jour primitivement fixé, s'é-

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. XI, p. 236.

[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, aux pièces justificatives, p. 53 et 54. — *Ibid.*, p. 9.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 80.

[4] *Mémoires de Bouillé* chap. XI, p. 236.

tant trouvée malade[1], sa camarade, qu'on suspectait fort de jacobinisme, continua le service jusqu'au 20 ; or, comme on n'osait ni se fier à elle ni la renvoyer, on aima mieux attendre. Un pareil contre-temps était un véritable malheur : il nécessitait de nouveaux ordres, dont le moindre inconvénient était la prolongation du séjour des troupes sur des points où leur présence risquait d'amener l'orage !

Le jour du départ venu, la reine, pour éloigner tout soupçon, alla se promener en voiture sur le boulevard avec sa sœur et son fils. Elle termina sa promenade au jardin de Boutin, y resta jusqu'à neuf heures, et rentra au château[2].

Ce soir-là, en dépit des rumeurs inquiétantes depuis quelque temps répandues, un calme inaccoutumé régna dans Paris. Camille Desmoulins revenant, à onze heures, du club des Jacobins, avec Danton et quelques autres patriotes, s'étonna de ne rencontrer qu'une patrouille, et ne put s'empêcher de faire la remarque que la ville paraissait abandonnée[3].

Vers dix heures et demie, le roi et la reine ayant soupé comme à l'ordinaire, s'étaient retirés comme pour se coucher. Dès qu'ils purent supposer le château endormi, ils se rendirent dans l'appartement de Madame Royale. « Mon frère, a raconté cette princesse dans un style d'une simplicité touchante, mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et madame de Tourzel le conduisit à l'entresol de ma mère. Je descendis avec lui. Nous trouvâmes là un des gardes du corps, nommé monsieur de Maldan, qui devait nous faire partir. Ma mère vint plusieurs fois nous voir. On habilla mon frère en petite fille ; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 81.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 335.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire? il me dit qu'il croyait *qu'on allait jouer la comédie parce que nous étions déguisés*.[1] »
Louis XVI, en effet, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, portait un habit gris et une perruque.

Madame de Tourzel sortit la première, emmenant les enfants et accompagnée par un des trois gardes du corps. Le comte de Fersen attendait les fugitifs, sur le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, assis en cocher sur le siége d'une voiture de remise. Lorsque madame Élisabeth, qui suivait à peu de distance, arriva, madame de Tourzel était déjà dans la voiture, ayant à ses côtés Madame Royale, et à ses pieds, couché dans le fond[2], le dauphin, qui, avec l'insouciance de son âge, s'était sans doute arrangé là pour dormir. Louis XVI vint ensuite, non sans avoir couru un grand péril; car, comme il passait assez près d'une sentinelle de la porte du Carrousel, une de ses boucles de soulier s'étant cassée, il fut obligé de la raccommoder presque sous les yeux du soldat. On n'attendait plus que la reine, et elle ne paraissait pas. Qu'était-ce donc? Avait-elle été reconnue? Était-elle arrêtée? En proie à une anxiété terrible, le malheureux Louis XVI comptait une à une ces minutes qui, quelquefois, sont des années. Quelques instants auparavant, un fiacre vide s'étant arrêté près de la voiture qui allait renfermer les destinées de la monarchie, le cocher avait attaqué de conversation monsieur de Fersen, le prenant pour un de ses camarades. Le hardi gentilhomme répondit avec présence d'esprit, dans le jargon convenable. Mais la situation était moins singulière encore que tragique. Le comte se trouvait avoir sur lui

[1] *Relation du voyage de Varennes*, par la duchesse d'Angoulême, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 57.
[2] *Ibid.*

une mauvaise tabatière ; il offrit une prise de tabac à son gênant confrère, et parvint à se débarrasser de lui, sans avoir éveillé ses soupçons[1]. Enfin, on aperçut la reine, à qui on avait laissé, pour l'accompagner, le troisième garde du corps. Coiffée d'un grand chapeau qui lui couvrait le visage, et favorisée par l'obscurité d'une nuit plus noire que d'habitude, elle avait passé inaperçue, et même il lui avait été donné de croiser impunément Lafayette, qui traversait le Carrousel, juste en ce moment, dans une voiture entourée de laquais et de flambeaux[2]. Mais, par malheur, ni elle, ni son guide ne connaissaient Paris. Il en résulta qu'au lieu de prendre à gauche, ils tournèrent à droite, franchirent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal et s'égarèrent dans la rue du Bac. Après avoir ainsi erré plus d'une demi-heure, il leur fallut se résoudre à demander leur chemin, qu'une sentinelle du pont leur indiqua, sans reconnaître la reine. Ils revinrent donc sur leurs pas, longèrent les cours des Tuileries, et atteignirent la rue de l'Échelle, ayant perdu beaucoup de temps, lorsque, peut-être, le gain d'une heure, d'une minute, c'était le salut[3].

N'importe! Voici toute la famille réunie : les chevaux qui doivent l'arracher à la Révolution s'ébranlent sous le fouet ; on part. Il y avait à aller joindre la berline de voyage, placée au delà de la barrière Saint-Martin. Quelle fut l'inquiétude de Louis XVI, mieux instruit que son guide de la topographie de Paris, quand il sentit rouler le long de la rue Saint-Honoré cette voiture qui emportait sa femme, sa sœur, ses enfants, tout le trésor de son cœur ! Fersen ignorait ou n'avait osé prendre le plus court chemin! On laissa la rue de Grammont derrière

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 86.
[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 262 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.
[3] *Ibid.*, p. 86 et 87.

soi; on traversa le boulevard; on passa, dans la rue de la Chaussée-d'Antin, devant les fenêtres du n° 42....— O Mirabeau, le roi de France serait-il forcé de fuir, si vous étiez encore là?—puis on atteignit la rue de Clichy et la maison de madame Sullivan. Aussitôt Fersen mit pied à terre, pour s'enquérir de son postillon et de la berline[1] : « Partis depuis une heure et demie[2], » grommela le concierge, du milieu de son sommeil. Depuis une heure et demie! Les chevaux reprirent leur course, et, par les vieux boulevards, gagnèrent rapidement la barrière Saint-Martin. La berline y était; on la prit et on abandonna le carrosse de remise, tout attelé, dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître[3].

Fersen tint les rênes jusqu'à Bondy, où la famille royale avait été précédée par deux femmes de chambre et un cabriolet de suite. Le postillon qui les avait conduites était resté, et ce ne dut pas être pour lui un médiocre sujet d'étonnement que de voir un homme, habillé en cocher de fiacre, descendre de son siége, prendre congé, avec un respect affectueux et des manières élégantes, de ceux dont il menait la berline, et monter, pour s'en retourner à Paris, dans une belle voiture qui semblait lui appartenir[4]. Cet homme, c'était le comte de Fersen, dont la mission finissait à Bondy. Plein d'émotion, il dit adieu à cette reine, au sort de laquelle le liait une fidélité chevaleresque. Cet adieu devait-il être le dernier?...

Deux voitures, neuf voyageurs, onze chevaux, trois courriers en vestes neuves d'un jaune éclatant, l'un assis

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 79. Paris, 1822.

[2] Carlyle, *the French Revolution*, vol. II, book IV, chap. III.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

[4] *Précis historique*, par le comte de Valory, p. 264 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

sur le siége, l'autre galopant à la portière, un troisième courant en avant pour préparer les relais, voilà ce qu'il fallait que vissent passer devant eux, sans y prendre garde, sur une route hantée par le fantôme de l'émigration, des milliers d'hommes soupçonneux jusqu'au délire! Mais Paris, ce formidable Paris, n'ayant plus la main sur eux, les fugitifs avaient presque cessé de croire au péril, et ils se hâtaient vers Châlons, le cœur ouvert à l'espérance.

Cependant tout Paris était debout. Le 21 juin, dès la pointe du jour, les personnes de la domesticité du château avaient trouvé déserts l'appartement du roi, celui de la reine, et, de bouche en bouche, la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots: « Eh bien, il est parti! » L'étonnement, l'inquiétude, la colère, furent les mouvements de la première heure. Comment avait-il pu s'enfuir? Par où? Et ses complices? Lafayette avait donc fermé les yeux, le traître! Mais à quelle épouvantable trame se rattachait donc ce départ? La France allait-elle périr étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère? Oh! ce Louis XVI, ce roi honnête homme, qui tant de fois avait juré qu'il ne partirait pas! C'était ainsi que les rois tenaient leur parole! L'Assemblée se réunit à la hâte. La municipalité, par trois coups de canon, annonça officiellement la fuite du monarque. Les clubs se déclarèrent en permanence[1]. Ordre de mettre les scellés aux Tuileries. Défense de sortir de Paris. En même temps on battait la générale dans toutes les directions; les fameuses piques du 14 juillet, maintenant retrouvées, étaient accueillies sur la place de Grève par un tonnerre d'applaudissements[2]; au bruit du

[1] *Bouche de Fer*, supplément au n° 70, année 1791.
[2] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.

tambour, les malades de l'hôpital du Gros-Caillou forçaient la garde, prenaient des épées, et sortaient avec l'habit ordinaire de l'hôpital, pour défendre la patrie[1]; les bonnets de laine reparaissaient, éclipsant cette fois les bonnets d'ours[2], et une foule immense se portait aux Tuileries, dont elle prenait irrésistiblement possession.

Là, l'indignation faisant place au mépris, le portrait du roi fut décroché et suspendu à la porte; une jeune fille foula aux pieds le bonnet de la reine, dont on l'avait voulu coiffer; et, assise sur le lit de Marie-Antoinette, une fruitière vendait des cerises en disant: « C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise[3]. » Le journal de Prudhomme, qui a conservé à l'histoire ces détails caractéristiques, assure qu'on respecta le cabinet d'étude du dauphin, mais il ajoute, phrase calomnieuse, évidemment dictée par la haine: « Nous rougirions de rapporter le titre des livres du choix de sa mère[4]. »

Des scènes analogues se passaient sur chaque point de la ville. Et partout, le dédain effaçant la colère; partout une gaieté ironique se mêlant au dédain. Ici, on proscrivait les enseignes où figurait le mot roi, y compris le *Bœuf couronné*[5]; là, on remarquait que les petites affiches n'avaient rien dit de l'évasion, même à l'article des effets perdus; ailleurs, des patriotes proposaient, en riant, d'envoyer des courriers au prince de Condé pour lui mesurer le nez, qui, disaient-ils, devait être singulièrement long[6]. La motion fut faite en plein vent, au Palais-Royal, si on ramenait le roi, de l'exposer pendant trois jours à la risée publique, et de le renvoyer ensuite avec ignominie. Car, « qu'en ferions-nous? Il viendrait comme

[1] *Révolutions de Paris*, n° 102.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.
[6] *Ibid.*

Thersite nous verser ces larmes grasses dont parle Homère[1]. » Les femmes disputèrent aux hommes la garde des portes de la ville : « Ce sont les femmes qui ont amené le roi à Paris; ce sont les hommes qui le laissent évader, » et les hommes de répliquer : « Ne vous vantez pas tant, mesdames ; vous ne nous aviez point fait là un grand cadeau[2]. »

Comme le comte de Provence, frère du roi, s'était échappé, lui aussi, du Luxembourg, et avait pris la route de Bruxelles, où, plus heureux que Louis XVI, il arriva sans accident, la section du Luxembourg déchira un drapeau donné à Monsieur, et en fit la bourre d'un canon[3].

Quant aux partis, l'évasion du roi les satisfit tous également, quoique par des motifs bien divers. Les nobles, les prêtres, les courtisans s'attendaient, avec une joie soigneusement dissimulée, à voir enfin l'épée de l'étranger couper ce nœud gordien qu'ils se sentaient impuissants à dénouer. Le trône, devenu vacant, plaisait aux orléanistes. Les constitutionnels espéraient amener plus facilement Louis XVI à accepter la constitution, lorsqu'il aurait perdu tout autre titre à la couronne. Les républicains comptaient prouver que la fuite du monarque était l'anéantissement du contrat passé par lui avec le peuple, et équivalait à une abdication.

Un homme, un seul homme paraissait saisi d'un trouble profond, et redoutait à l'excès le lendemain. C'était Robespierre. Madame Roland était arrivée à Paris, avec son mari, le 20 février 1791[4]. Le 21 juin, s'étant rendue dans l'après-midi chez Pétion, elle le trouva s'entretenant avec Robespierre et Brissot de l'événement de la nuit. Brissot et Pétion étaient pleins d'allégresse, pleins d'espoir. Suivant

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 102.
[3] *Chronique de Paris*, n° 173, année 1791.
[4] *Mémoires particuliers de madame Roland*, p. 250. Firmin Didot, 1847.

eux, le roi, en fuyant, n'avait fait que céder la place à la République. Mais était-il présumable, était-il possible que la famille royale se fût risquée à une telle démarche sans laisser derrière elle une coalition prête à ordonner une Saint-Barthélemy des patriotes? Ainsi parlait Robespierre, et il demandait ce que c'était qu'une république; paroles d'ailleurs assez obscures, assez ambiguës, surtout s'il est vrai qu'il les prononça « en mangeant ses ongles et en ricanant[1]. »

Une des premières pensées du peuple, dans cette crise, avait été pour l'Assemblée nationale. « Louis XVI, avait-il dit, peut aller où il voudra, notre roi est là dedans[2]. » Et de fait, l'Assemblée déploya beaucoup d'intelligence, de vigueur. Après avoir mandé les ministres, expédié des courriers dans les départements avec ordre d'arrêter toute personne sortant du royaume; après avoir placé de forts détachements autour de la salle, assuré la liberté de ses délibérations, envoyé des commissaires pour veiller à l'ordre public, et mandé à sa barre Lafayette, Bailly, Gouvion, qu'une foule ardente retenait comme coupables de complicité dans la fuite du roi, l'Assemblée fit afficher une proclamation portant:

Que les mesures les plus sévères étaient prises pour suivre la trace des machinateurs de l'évasion;

Que les citoyens devaient se reposer uniquement sur les représentants du peuple du soin de pourvoir au salut public;

Que tout mouvement tendant à exciter des troubles, toute menace adressée aux personnes, toute atteinte aux propriétés étaient des crimes de lèse-nation.

Puis, afin de mettre de l'unité et de l'activité dans le gouvernement, on décida :

Que les ministres seraient admis aux séances;

[1] *Mémoires particuliers de madame Roland*, p. 255.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 102.

Que les décrets de l'Assemblée auraient force de loi dans tout le royaume;

Que le ministre de la justice y apposerait le sceau de l'État;

Que le comité militaire se chargerait de veiller à la sûreté intérieure;

Qu'on s'assurerait des dispositions des régiments suisses.

Tout à coup on annonce l'arrivée de Lafayette. Instruit un des premiers de l'invasion, il avait couru aux Tuileries; y avait écrit, de l'avis de Beauharnais et de Bailly, sous sa propre responsabilité, l'ordre à tous les gardes nationaux du royaume, d'arrêter le roi; s'était rendu de là à l'Hôtel de Ville, au milieu des imprécations de la foule, l'avait étonnée par son sang-froid et désarmée par ces mots habiles : « Eh bien! de quoi vous plaignez vous? Chaque citoyen ne gagne-t-il pas 20 sols de rente à la suppression de la liste civile[1]? » Lorsqu'il entra dans l'Assemblée, Barnave, qui commençait à changer de sympathies et de haines, venait de le défendre, avec une chaleur qu'on crut généreuse, contre les soupçons dont il avait été poursuivi. Le général était en uniforme. Comme il s'asseyait à côté de Camus, celui-ci, se levant aussitôt, s'écria d'une voix passionnée : « Point d'uniforme ici[2]! » Ce fut le seul mouvement de nature à diviser ou à aigrir les esprits; il fut bien vite apaisé, et l'Assemblée reprit ses délibérations avec un calme qui ne se démentit plus. Duport rendit compte de l'état des différents quartiers de Paris. Lafayette et Gouvion furent entendus. Une lettre, adressée à la reine et trouvée dans ses appartements par le peuple, avait été remise au président; on s'abstint de l'ouvrir.

Les ministres étaient successivement arrivés, et Montmo-

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 340.

[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 259.

rin, dont le peuple avait assailli la maison, mais que l'Assemblée avait envoyé délivrer, avait été invité à prendre place parmi ses collègues. Accusé d'être au moins dans le secret du roi, il dit au président : « Il y a à parier que si j'avais donné au roi le conseil de partir, je l'aurais précédé ou suivi[1]. » Le mot était décisif. Et, en effet, Louis XVI ne s'était ouvert de son dessein ni à Montmorin, ni à la plupart de ses serviteurs qui, dans l'assaut livré au trône, combattaient sur la brèche : prudence profondément égoïste qui abandonnait ces malheureux au hasard des vengeances populaires! Quelle dénonciation de cette indifférence cruelle dans le billet suivant, que Montmorin écrivait au comte de La Marck, à la date du 21 juin :

« Je reçois dans l'instant une lettre du roi qui m'annonce qu'il est parti. Jugez dans quel état je dois être; je ne sais ce qui va arriver. Je crois devoir rester[2]. »

De Laporte, intendant de la liste civile, n'avait pas été mis non plus dans le secret, bien que chargé d'une mission qui risquait de lui coûter la vie : il apporta un mémoire que le roi avait déposé tout cacheté entre ses mains, avec ordre de le communiquer au président de l'Assemblée nationale, à un moment donné qu'on avait indiqué d'avance. Ce mémoire, intitulé *Proclamation à tous les Français*, commençait ainsi :

« Lorsque le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué du défaut de liberté dont il est privé depuis le mois d'octobre 1789; mais aujourd'hui que le résultat de toutes les opérations est de voir la royauté détruite, les

[1] *Mémoires de Weber*, t. II, aux pièces officielles, note E *bis*.
[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 161.

propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter, le roi, après avoir protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite. »

Ici Louis XVI rappelait avec amertume les journées d'octobre, son séjour aux Tuileries, les incommodités que cette demeure, inhabitée depuis plus de cent ans, avait offertes à lui et à sa famille, l'éloignement forcé de ses gardes, le meurtre de deux d'entre eux, les attaques dirigées contre l'honneur d'une épouse fidèle « qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite, » son emprisonnement dans son propre palais, sa mise hors la constitution, la modicité de sa liste civile, les brèches faites à son pouvoir, l'omnipotence des clubs insultant à l'autorité royale avilie, l'opposition mise au départ des tantes du roi, l'émeute de Vincennes, les serviteurs les plus dévoués du trône ignominieusement chassés des Tuileries, enfin le système de contrainte qui l'avait réduit à éloigner sa chapelle, à approuver la lettre du ministre Montmorin aux puissances étrangères, et à aller à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« D'après tous ces motifs, disait Louis XVI en finissant, et l'impossibilité où est le roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté. Français! et vous qu'il appelait habitants de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, quand notre sainte religion sera respectée, quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables.

« *P. S.* Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des or-

dres ultérieurs, et enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il en sera requis de sa part.

« *Signé* : Louis[1]. »

Dans le précieux manuscrit que nous possédons, et où, plusieurs fois déjà, nous avons eu occasion de puiser des détails entièrement inconnus jusqu'ici, on affirme que la *Proclamation aux Français* fut rédigée par Monsieur[2]. Si le fait est vrai, il y faudrait voir une preuve nouvelle de la noirceur de ce prince artificieux. Car, quoi de plus malhabile, de plus ridicule, de plus propre à décrier Louis XVI, qu'un manifeste où il exhalait, sur la modicité de sa liste civile et l'incommodité de son séjour aux Tuileries, des plaintes si peu dignes d'un esprit élevé, avouant d'ailleurs qu'il avait toujours eu en horreur cette constitution jurée par lui avec tous les dehors d'une sincérité parfaite, s'accusant ainsi lui-même de duplicité, et descendant jusqu'à donner à sa femme, à la reine de France, un certificat de bonnes mœurs !

« Perfide, lisait-on à ce sujet, le lendemain, dans la *Bouche de Fer*, tu as voulu imiter le roi Jean, qui appela les Brabançons et les bulles du pape pour l'aider à violer la foi promise et anéantir la grande charte d'Angleterre, signée, disait-il, malgré lui! Tu ne réussiras pas davantage. Tu te plains, comme un enfant gâté, que rien n'était prêt aux Tuileries pour te recevoir ? Ingrat ! Cinq à six cent mille hommes armés veillaient à ta sûreté, et n'accusaient des malheurs de l'empire que la fatale destinée des rois et les êtres vils qui t'avaient entouré[3]. »

Ce langage exprimait avec violence un sentiment qui,

[1] Cette proclamation se trouve *in extenso* dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 269-274.
[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligne.
[3] *Bouche de Fer*, n° 72, année 1791.

dans l'Assemblée, revêtit les formes du dédain. M. de Rochambeau et les officiers généraux qui se trouvaient à Paris furent appelés et s'empressèrent de mettre leur épée au service des représentants du peuple. On chargea Montmorin d'assurances pacifiques pour les puissances étrangères. A des commissaires spéciaux on confia le soin d'inventorier les effets du Garde-Meuble, de surveiller la caisse de l'extraordinaire, de constater l'état actuel du trésor public ; et sur leur rapport, qu'il n'avait été rien soustrait des diamants de la couronne, que le trésor public contenait 31 millions 300 mille livres, dont 10 millions en numéraire, que les payements étaient au pair, que la trésorerie les continuait activement, l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, passa froidement à l'ordre du jour[1].

Quant au peuple, son attitude était admirable. Les premiers transports une fois calmés, un ordre extraordinaire s'établit partout, comme par enchantement. La sérénité avait reparu soudain sur tous les visages. Les affaires s'expédiant avec la même célérité que si le roi eût été aux Tuileries, les ouvriers allèrent à leurs travaux accoutumés, les carrosses roulèrent, les spectacles s'ouvrirent. On avait vu, chose assez nouvelle, des princes se faire sentinelles, et le duc de Montpensier avait été remarqué montant la garde à la porte du Palais-Bourbon[2] ; mais à quoi bon des sentinelles ? Le sentiment qui prévalait désormais était une sorte de calme méprisant et fier. Rome, après la bataille de Cannes, n'avait pas montré plus de hauteur que Paris menacé d'avoir sur les bras l'Europe entière. Ce fut au point que, la vente des biens nationaux continuant, on en vendit, dans un seul jour, pour 100 mille livres[3] !

[1] *Mémoires de Ferrières*, liv. X, p. 347 et 348.
[2] *Chronique de Paris*, n° 174, année 1791.
[3] *Ibid.*

Mais avec ce sentiment de sécurité générale contrastait l'inquiétude de quelques tribuns soupçonneux. Ni Camille Desmoulins, ni Marat, ni Danton, ni Robespierre, ni Bonneville, n'étaient satisfaits. L'Assemblée qui, au point de vue constitutionnel, s'était montrée si sage, si vigilante et si forte, leur inspirait par cela même une défiance mêlée de colère. Accoutumés à voir clair dans les intrigues de parti, ils avaient remarqué avec quelle dextérité suspecte les meneurs de la gauche monarchique avaient maintenu le piédestal, tout en s'attaquant à l'idole, et détourné de la royauté les coups qu'il leur avait fallu porter au roi. Ils pressentaient de prochaines désertions. D'où venait, par exemple, cette sollicitude subite que Barnave avait témoignée à l'égard de Lafayette? Une chose les irritait surtout : c'était l'affectation que l'Assemblée avait mise à appeler la fuite du roi un *enlèvement ;* grossier mensonge, si grossier, qu'il en devenait puéril. Rencontrant Lafayette, Camille Desmoulins lui dit sans plus de détour : « Je pardonne à un valet de mentir, lorsque son maître le chasserait s'il disait la vérité; mais l'Assemblée, quand elle a autour d'elle trois millions de baïonnettes ! quelle bassesse ou quelle trahison ! » Lafayette balbutia que le mot *enlèvement* était un vice de rédaction ; que l'Assemblée le corrigerait[1]. Mais il savait bien le contraire. Voulant adoucir l'ardent jeune homme, il le quitta en lui serrant la main et en disant à plusieurs reprises : « C'est bien infâme, cette conduite du roi[2]. »

Le soir du 21 juin, les Jacobins s'assemblèrent. Robespierre y parut le visage plus sombre que de coutume. Barnave entendait faire décider que la société mère écrirait aux sociétés affiliées : « Toutes les divisions sont ou-

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Ibid.*

bliées, tous les patriotes sont réunis. L'*Assemblée nationale*, voilà notre guide; la *Constitution*, voilà notre cri de ralliement.» Robespierre qui croyait le peuple environné de piéges, prit la parole. Dans un formidable système de dénonciation, il enveloppa le roi, ses complices couronnés, l'émigration en masse, les contre-révolutionnaires de l'intérieur, les ministres, l'Assemblée; l'Assemblée, qui essayait de tromper l'opinion sur le caractère de la fuite du roi, et qui laissait aux mains des serviteurs d'un trône déshonoré la direction des forces nationales. « Dans un moment, tout 89, le maire, le général, les ministres, dit-on, vont arriver ici. Comment pourrions-nous échapper? Antoine commande les légions qui vont venger César! et c'est Octave qui commande les légions de la République! On nous parle de réunion, de nécessité de se serrer autour des mêmes hommes; mais lorsque Antoine fut venu camper à côté de Lépidus, et parla aussi de se réunir, il n'y eut bientôt plus que le camp d'Antoine, et il ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à se donner la mort... Je sens que ces vérités ne sauveront pas la nation sans un miracle de la Providence, qui daigne veiller mieux que vos chefs sur les gages de la liberté. Mais j'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un monument de ce qui va vous arriver... En accusant la presque universalité de mes confrères, les membres de l'Assemblée, d'être des contre-révolutionnaires, les uns par terreur, les autres par ignorance, d'autres par ressentiment, d'autres par suite de l'orgueil blessé ou d'une confiance aveugle, je sais, je sais que j'aiguise contre moi mille poignards; mais si, dans les commencements de la Révolution, et lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, si, lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme

un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin de maux que je vois inévitables[1]. »

L'Assemblée était profondément émue. Tout à coup, les yeux pleins de larmes, Camille Desmoulins se lève et s'écrie : *Nous mourrons avant toi.* A ces mots, huit cents personnes, les bras tendus vers Robespierre, jurent de se rallier autour de lui, « offrant un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de tout leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine[2]. »

En ce moment même, entraient Desmeuniers, Le Chapelier, Beaumetz, d'André, Lafayette, et « toute la léproserie de 89[3]. » Les attaques étendues par Robespierre sur un si grand nombre de têtes, Danton imagina aussitôt de les rassembler sur un seul homme, pour l'accabler, et il choisit Lafayette. L'adhésion donnée par le général au système des deux chambres du prêtre Siéyès, sa tendresse hypocrite pour les conceptions de Mounier, sa guerre de chaque jour aux libres écrits, l'expédition de Vincennes, la protection accordée aux chevaliers du poignard, celle offerte au roi partant pour Saint-Cloud, l'affaire des grenadiers de l'Oratoire, enfin tout ce dont se composait depuis quelques mois le texte des accusations, bien ou mal fondées, qui pleuvaient sur Lafayette, Danton le résuma dans une foudroyante apostrophe. « Je parlerai, avait-il dit en commençant, comme si je burinais l'histoire pour les siècles à venir[4]. »

O prodige d'audace ! Danton qui osait parler ainsi à Lafayette, avait reçu l'argent de la cour, et Lafayette le savait[5] !

Voici ce que Mirabeau, peu de temps avant sa mort, écrivait au comte de La Marck : « Danton a reçu hier trente

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Extrait des registres des Amis de la Constitution, du 21 juin 1791.
[5] Voy. la note critique placée à la fin du chapitre intitulé : *Procès et mort des Dantonistes*, t. X de cet ouvrage.

mille livres, et j'ai la preuve que c'est Danton qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins.... Enfin, c'est un bois[1] ! »

Quelle considération arrêta sur les lèvres de Lafayette le mot, le mot terrible, qui eût écrasé son antagoniste? Recula-t-il devant la crainte de compromettre Montmorin le corrupteur? Craignit-il de se compromettre lui-même en ne révélant que pour le besoin de sa cause personnelle, ou de ses vengeances, un secret aussi honteux? Ce qui est sûr, c'est qu'il s'abstint, ainsi que l'habile impudence de Danton l'avait pressenti.

Conciliateur empressé, Alexandre Lameth se leva, et interpellant ce dernier : « N'est-il pas vrai, demanda-t-il, que même lorsque je vous ai dit le plus de mal de Lafayette, j'ai toujours cautionné son patriotisme et affirmé que, dans une contre-révolution, il se ferait tuer à la tête des patriotes? » Danton était revenu s'asseoir auprès de Camille Desmoulins. « Est-il possible? s'écria celui-ci. — Oui, » répondit Danton, et il n'hésita pas à confirmer les paroles de Lameth[2].

Toutes les voix appelaient Lafayette à la tribune: « il y alla, raconte Camille Desmoulins, en frappant le pas militaire pour soutenir une marche chancelante, » se contenta de déclarer qu'il venait se réunir aux Jacobins, parce que là étaient les vrais patriotes, et sortit de la salle pendant que, secondés des membres du club de 89, ses partisans faisaient grand bruit de ce qu'ils nommèrent sa victoire[3].

La vérité est que la conscience du danger commun disposait les esprits à la concorde. La lettre aux sociétés affiliées, telle que Barnave l'avait conçue, fut adoptée, et

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 82.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[3] *Ibid.*

elle le fut avec cette phrase, où se retrouvaient les calculs de l'Assemblée et ses préoccupations monarchiques : « Le roi, *égaré par des suggestions criminelles*, s'est *éloigné* de la capitale[1]. »

Le lendemain, 22 juin, le mot des Parisiens, à leur réveil, était : « Nous n'avons pas de roi, et cependant nous avons très-bien dormi[2]. »

La bourgeoisie, à son tour, se répandait en railleries, et un grave journal du temps rapporte avec complaisance que les députations de la garde nationale, en marche vers l'Assemblée, se faisaient précéder de musiciens jouant, par allusion à l'arrestation présumée du roi, l'air : *Ah! le bel oiseau, maman! Colin l'a mis dans ma cage*[3].

Les républicains sentirent que le moment était venu pour eux de pousser à l'établissement de la République. Le club des Cordeliers imprima la citation suivante, ac-

[1] *Journal des débats des Jacobins*, séance extraordinaire du 22 juin 1791.

[2] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.

[3] Ce départ dont on s'était un instant effrayé, on ne faisait plus que s'en moquer dans les faubourgs avec un gai mélange de mépris pour le roi et d'aversion naissante pour la royauté. La complainte suivante que le peuple s'en allait chantant par les rues donnera une idée vraie du sentiment qui l'animait :

Not' gros s'en va-t-en guerre,
Mironton, ton-ton, mirontaine.
Il part à la légère,
Mais il lui en cuira.

J' gagn'rai ma nourriture,
Mironton, ton-ton, mirontaine.
Je vous ferai z'une serrure,
Dont vous prendrez la clef.

J' m'ennuie de ma couronne,
Mironton, ton-ton, mirontaine.
J' la laisse à qui me donne
Du vin de Malaga.

Dites qu'on m'en apporte,
Mironton, ton-ton, mirontaine.
Et mettez sur ma porte :
C'est le dernier des rois *.

* *Bouche de Fer*, n° 73, année 1791.

commodée aux circonstances, en tête d'un manifeste dans lequel il déclarait renfermer autant de régicides que de membres :

Songez qu'au Champ de Mars, à cet autel auguste,
Louis nous a juré d'être fidèle et juste.
De son peuple et de lui tel était le lien :
Il nous rend nos serments, puisqu'il trahit le sien.
Si, parmi vous, Français, il se trouvait un traître
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourments !
Que sa cendre coupable, abandonnée aux vents,
Ne laisse ici qu'un nom plus odieux encore
Que le nom des tyrans que l'homme libre abhorre[1].

Parmi les journaux qui s'élancèrent le plus vivement dans cette voie, il faut citer la *Bouche de Fer*, dont Claude Fauchet, alors à Caen, avait abandonné la rédaction aux hardiesses de Bonneville : « Avez-vous remarqué comme on est frère quand le tocsin sonne, quand on bat la générale et que les rois ont pris la fuite? — Plus de rois, pas de dictateurs, pas d'empereurs, pas de protecteurs, pas de régents ! Notre ennemi, c'est notre maître : je vous le dis en bon français. — Point de Lafayette, point de d'Orléans ! La loi, la loi seule, et faite par tous. — D'Orléans est un ambitieux. Barnave s'est laissé égarer par des calculs d'écolier. Lafayette est toujours *moitié l'un*, *moitié l'autre*. — Voulez-vous absolument une formule de serment ? Faites celui-ci : « Je périrai, citoyens, ou vous serez sans maître. » — O Parisiens ! Athéniens modernes ! Philippe est près du trône : voilà le danger[2] ! »

Tout autre était le langage de Marat. Ce qu'il voulait, lui, au contraire, c'était un dictateur : un dictateur, pour en finir avec la contre-révolution, rapidement, puissamment, d'un seul coup ; un dictateur, car, disait-il avec une audace féroce, c'était « le moment de faire tomber la tête

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Bouche de Fer*, n°s 71, 72 et 73, année 1791.

des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants antipatriotes de bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. » — « Un tribun! criait ce Machiavel sincère et forcené, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource[1]. »

Grâce à Dieu ! l'état des âmes n'était point tel qu'un aussi sanglant appel eût chance d'être entendu, et Camille Desmoulins était beaucoup mieux que Marat dans le courant de l'opinion, lorsqu'il écrivait : « Le roi a couché la nation en joue. Il a fait long feu. A la nation de tirer maintenant. Sans doute elle dédaignera de se mesurer contre un homme, et je serai le premier à tirer en l'air; mais il faut que l'agresseur me demande la vie[2]. »

Quant à la République, ce gouvernement des nations majeures, le seul qui donne à l'homme le droit de marcher la tête haute, nul doute qu'elle n'eût été fort possible alors, si l'Assemblée, sous ce rapport, ne se fût trouvée au-dessous de son rôle. Mais le club des Jacobins lui-même était si peu, en ce moment, au niveau des circonstances, qu'il refusa d'entendre la pétition républicaine du club des Cordeliers[3] ! Ce fut un grand malheur, peut-être. L'histoire prouve trop bien que les couronnes sont ramassées, qui tombent du haut des échafauds !

Au milieu de ce mouvement des esprits, l'Assemblée n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des troupes de ligne : la séance du 22 fut spécialement consacrée à l'adoption de mesures qui se rapportaient à cette préoccupation. L'engagement d'honneur qu'on avait fait précédemment souscrire aux officiers ne suffisait plus : comment tolérer qu'ils continuassent de jurer fidélité à un roi, main-

[1] Manifeste de l'*Ami du peuple*.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[3] *Chronique de Paris*, n° 178, année 1791.

tenant armé contre la nation? Emmery, « que l'exemple du serment de Louis XVI, de Bouillé, de Guignard, de Maury, de Malouet, n'avait pas encore ramené à la doctrine des pythagoriciens, lesquels regardaient le serment comme une impiété et un acte de folie [1], » Emmery proposa la formule suivante, qui fut unanimement adoptée : « Je jure d'employer les armes remises dans mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis, du dedans et du dehors, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui me seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale [2]. »

A peine ce décret était-il rendu, que, sur une motion du baron d'Elbeck, accueillie avec enthousiasme, les membres de l'Assemblée qui étaient militaires se précipitèrent en foule à la tribune pour prêter serment. Liancourt, Toulongeon, Custine, Menou, d'Aiguillon, Alexandre Lameth, Montmorency, La Marck, d'Orléans, Charles Lameth, Crillon, Castellane, La Rochefoucault, Montesquiou, Mortemart [3], les plus grands noms de la monarchie, les descendants des preux d'autrefois, coururent à l'envi engager leur épée au service d'une constitution qui venait déplacer pour jamais la fidélité chevaleresque.

Le soir, en réponse à la proclamation du roi, Desmeuniers lut, au nom du comité de constitution, un projet d'adresse qui commençait en ces termes :

« Un grand attentat vient de se commettre. L'Assemblée nationale était au terme de ses longs travaux ; la constitution allait être finie, les orages de la Révolution allaient cesser; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leurs vengeances.

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 351 et 352.
[3] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 308.

Le roi et la famille royale ont été enlevés le 21 de ce mois[1]. »

Ainsi, on s'obstinait à appeler enlèvement ce que Louis XVI lui-même affirmait être une fuite volontaire! La crainte de rompre définitivement avec la monarchie ressortait plus vivement encore de cette phrase : « Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché, avant son départ, à un prince séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'aux derniers instants[2]? » A part cela, le manifeste ne manquait ni de force ni de dignité. Il mettait en relief, d'une manière inexorable, tout ce que les griefs exposés par Louis XVI présentaient de faux ou de puéril. Des désordres avaient été commis au 5 octobre. Mais parce que quelques brigands se peuvent trouver au milieu d'une foule immense, est-ce à dire qu'on la doive déclarer comptable de leurs excès? La nation avait-elle reproché à Louis XVI les violences exercées sous son règne et sous celui de ses aïeux? Le roi se plaignait de l'obligation où il avait été de prêter serment à la constitution... Ah! s'il ne déclarait pas un jour que des séditieux, en le poussant à exhaler cette plainte imprudente, avaient surpris sa bonne foi, il aurait donc lui-même dénoncé au monde entier... son parjure! « Les représentants du peuple, était-il dit dans l'adresse (et ceci en était le passage important), triompheront de tous les obstacles. Ils mesureront avec calme l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue. Les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité de la nation française, et nous prenons, au nom de la nation, l'engagement de venger la loi ou de mourir. La France veut être libre, elle sera libre. La Révolution ne rétrogradera pas[3]. »

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 313.
[2] *Ibid.*, p. 315.
[3] *Ibid.*, p, 314.

Cette rédaction ayant été approuvée, la séance fut suspendue. Il était neuf heures et demie du soir... Soudain une grande agitation éclate dans toutes les parties de la salle. Un courrier s'élançait dans les corridors, haletant, couvert de sueur : une voix cria : *Il est arrêté !*

CHAPITRE V

LE ROI PRISONNIER[1]

Voyage de Paris à Varennes. — Enchaînement inouï de fatalités. — Louis XVI reconnu. — Arrestation de la famille royale à Varennes. — Séjour dans la boutique de l'épicier Sausse. — Soulèvement des villes et des campagnes. — Vaines tentatives et retraite de Bouillé. — Départ de la famille royale pour Paris. — Les royalistes de Châlons. — Nomination de trois commissaires par l'Assemblée. — Scènes du retour. — L'intérieur de la voiture. — La famille royale traversant Paris. — Attitude de la population. — Dénoûment.

Nous avons laissé la berline roulant sur la route de Châlons.

A peu de distance de Paris, les fugitifs aperçurent un homme à cheval qui semblait toujours suivre la voiture[2]; ils s'en inquiétèrent : mais ce nuage qui leur passa sur le cœur fut bien vite dissipé. « *François*, disait la reine au

[1] Il existe, du voyage de Varennes, une foule de relations, presque toutes fort diverses, et remplies de détails qui se contredisent, ou d'accusations hasardées qui ont donné lieu à d'interminables polémiques. Impossible pour l'historien d'arriver à la vérité, s'il ne joue pas en quelque sorte le rôle de juge d'instruction, qui est de confronter les témoins, d'apprécier la valeur de leurs témoignages suivant l'intérêt plus ou moins grand qu'ils peuvent avoir à déguiser la vérité, de rapprocher les dates, d'expliquer les unes par les autres les circonstances caractéristiques, et de recourir au flambeau de la vraisemblance pour dissiper l'obscurité résultant d'affirmations contradictoires. C'est ce que je me suis étudié à faire, ne m'appuyant en général que sur les assertions de ceux qui racontent ce qu'ils ont eux-mêmes vu ou entendu, et pour les cas seulement où ils n'ont pas un intérêt probable à mentir.

[2] Relation de la duchesse d'Angoulême, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

comte de Valory, *il me semble que cela va bien*[1]. » Ils fuyaient donc pleins de confiance. Le printemps les encourageait à l'espoir; l'air était embaumé, la campagne resplendissante, et puis ils se sentaient libres! Tenté par la beauté du paysage, Louis XVI voulut gravir à pied une montagne[2].... Mais à Étoges, il avait déjà fallu s'arrêter pour réparer la voiture; et les retards s'ajoutaient aux retards; et, à Pont-de-Somme-Vesle, l'âme remplie de trouble, le regard ardemment attaché à l'horizon, Choiseul attendait!

Il était quatre ou cinq heures de l'après-midi, lorsque, le 21 juin, la berline entra dans Châlons. Là, tandis qu'on changeait de chevaux, un homme[3] crut reconnaître le roi. Sur l'avis du maire, il se tut. La voiture passa.

Tout avait été calculé à la minute dans les dispositions prises par Bouillé, et le passage de la famille royale à Pont-de-Somme-Vesle avait été marqué pour trois heures après midi. Or, cette heure avait été de beaucoup dépassée, et Choiseul ne voyait paraître ni voiture ni courrier. Un hasard funeste fit que les paysans d'une terre appartenant à une dame d'Elbœuf ayant refusé le payement des droits non rachetables, on les avait menacés d'exécution militaire, ce qui avait causé une grande rumeur dans la contrée : quand les paysans virent arriver les hussards, ils crurent que c'était pour agir contre eux, et le tocsin sonna dans la campagne[4]. La présence des troupes avait, d'ailleurs, alarmé la population. Elle s'amassait autour des hussards, grossissait à vue d'œil, murmurait. Ah! il s'agissait d'escorter un trésor! Le doute

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 269 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[2] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 352.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*. Cette relation a l'autorité d'un récit fait par un témoin oculaire, se composant de détails fournis à M. de Fontanges par la reine elle-même.

[4] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 80 et 81.

se montrait sur les visages. Les paysans disaient : « *Les hussards sont bien fins, mais nous le sommes plus qu'eux*[1]. » Et déconcertés à leur tour par l'attention ironique qui les enveloppait, les cavaliers ne savaient plus que penser de tout ce mystère. Longtemps Choiseul et Goguelat consultèrent ensemble, dans l'agonie de l'anxiété[2]. Que croire? Que résoudre? Venait-il d'être rompu le fil auquel était en ce moment suspendu le destin de toute une génération de rois? Fallait-il attendre, attendre encore? Choiseul avait envoyé le coiffeur de la reine, Léonard, qui l'accompagnait, apprendre à Bouillé sa position et ses angoisses. Enfin, craignant qu'une attente plus longue ne déterminât un mouvement populaire, il leva le détachement; et informé par Goguelat que, la veille, le passage des hussards avait excité à Sainte-Menehould une fermentation très-vive, il se décida à gagner Varennes par des chemins de traverse, abandonnant de la sorte, sans informations plus amples, les points intermédiaires, et ne laissant personne derrière lui qui pût expliquer son absence au roi.

Grande fut donc la surprise de Louis XVI à son arrivée. Il promène autour de lui des regards inquiets, il cherche Choiseul, il cherche l'escorte promise.... Personne! Du reste, nulle rumeur sinistre. Au départ des cavaliers, les groupes s'étaient dissipés. On relaye paisiblement, on roule vers Sainte-Menehould, et on arrive « en louant Dieu[3]. » Dieu ne vous entendait pas, infortunés!

C'était l'heure où cessent les travaux du jour. Beaucoup de villageois avaient quitté les champs et regagné leurs demeures. Le soleil, étincelant au point le plus reculé du nord-ouest, allait rougir de ses derniers rayons le sommet des coteaux. Le moulin de Valmy apparaissait immobile.

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 81.
[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 16.
[3] Relation de la duchesse d'Angoulême, *ubi supra*.

A Sainte-Menehould, formés en groupes dans les rues, attablés avec les soldats dans les cabarets, ou assis devant leurs maisons sur des siéges de pierre, les habitants s'entretenaient avec vivacité de l'arrivée inattendue des hussards, de celle des dragons qui leur avaient succédé, de ce trésor mystérieux qui devait passer, disait-on, du boute-selle qu'on avait sonné dans la journée, de l'ordre donné ensuite de desseller[1]. Vers midi, plusieurs s'étaient portés à l'hôtel de ville, disant que tout cela n'était pas naturel; qu'il fallait se défier de Bouillé; que les bourgeois feraient bien de monter la garde; que le département avait envoyé trois cents fusils neufs, et qu'il était urgent de les distribuer. L'agitation avait donc été grande, et elle durait encore.

A la dernière porte du village, vous eussiez vu, allant et venant, en robe de chambre[2], d'un pas brusque et violent, un homme dont le visage portait les traces d'une colère récente : c'était le maître de poste Drouet, un ancien dragon de Condé, jeune encore pourtant, et patriote. Cet homme avait eu, le matin même, une querelle avec l'hôtelier chez lequel Goguelat était descendu, à propos d'un cheval qu'on aurait dû lui demander à lui, et pour lequel on avait traité avec l'aubergiste[3]. Cette circonstance, en soi très-futile, ayant contribué à aigrir les soupçons éveillés dans l'âme de Drouet, le disposait à se montrer, le cas échéant, inexorable. Non loin de là, le capitaine Dandoins se promenait sur la place, en compagnie de quelques dragons, affectant une contenance tranquille[4].

Le galop d'un cheval se fit entendre, et le comte de Valory, avec sa belle veste jaune de courrier, passa devant les villageois ébahis. Ils le furent bien davantage lorsque,

[1] Voy. à ce sujet la déclaration du maréchal des logis La Gache, dans les *Mémoires du duc de Choiseul*, aux pièces justificatives.
[2] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 86.
[3] Déclaration du maréchal des logis La Gache.
[4] *Ibid.*

cinq minutes après, ils aperçurent, chargée d'une montagne de boîtes et de cartons, l'énorme berline. Tout d'abord ils crurent que c'était le prince de Condé qui était rentré en France *incognito*[1]. La voiture divisa le groupe des dragons. Eux, par un mouvement assez extraordinaire, puisqu'ils n'étaient pas dans le secret, ils portèrent aussitôt la main à la visière de leurs casques, tandis que la dame au chapeau rabattu les saluait à son tour avec cette grâce mêlée de dignité qu'on savait à la reine[2].

Par une de ces mille fatalités dont se composent toujours les grandes chutes, il advint qu'au moment même où la voiture s'arrêtait devant le maître de poste, Louis XVI mit imprudemment la tête à la portière[3]. La ressemblance de cette physionomie avec l'effigie d'un assignat de 50 livres frappa Drouet[4]. Il appelle un de ses camarades, et se penchant à son oreille : « Guillaume, voici le roi ! » Mais déjà la voiture partait. Soit ce motif, soit crainte des dragons, Drouet s'abstint d'éclater; il ordonne à Guillaume de seller deux chevaux, les meilleurs, pour se mettre à la poursuite des fugitifs, les devancer; court à l'hôtel de ville murmurer le terrible secret, rejoint Guillaume, et les voilà galopant sur la route de Clermont.

Ils laissaient derrière eux la tempête. Déjà ce qui n'avait été d'abord qu'un chuchotement était devenu une clameur. Le tambour battait; les gardes nationaux demandaient de la poudre et des cartouches; les villageois accouraient, armés de fléaux; des garcons d'auberge accouraient armés de fourches. Dandoins, mandé à l'hôtel de ville, n'eut que le temps de glisser entre les mains du maréchal des logis La Gache un portefeuille qui contenait

[1] Déclaration du maréchal des logis La Gache.

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra.*

[3] *Ibid.*

[4] Rapport de Drouet, dans le *Moniteur*, séance du 24 juin 1791, cinq heures du soir.

d'importantes dépêches, et celui-ci s'élança hors de la ville, un pistolet dans chaque main et la bride entre les dents[1]. Sorti de Sainte-Menehould, et arrivé sur la hauteur, il aperçut, loin devant lui, un homme à cheval qui allait très-vite. Il devina aussitôt dans quel dessein, et piqua des deux. Drouet courait après le roi pour le saisir, lui courut après Drouet pour le tuer.

Il faisait presque nuit. La voiture atteignit Clermont. « *Roi, ne chevauche plus avant; retourne, car tu es trahi!* » Ainsi avait autrefois parlé à Charles VI cette espèce de fantôme enveloppé d'un linceul qui lui apparut dans la forêt du Mans. Louis XVI venait d'avoir, lui aussi, son apparition; à lui aussi un inconnu venait de jeter en passant ces mots redoutables : « Vous êtes trahi! » On relaya néanmoins à Clermont sans accident, et même nul ne prit garde à une imprudente démarche du comte de Damas, qui, s'approchant de la voiture, se mit à causer avec la famille royale; il avait sur la tête son bonnet de police, et se surprenait à tout instant à vouloir l'ôter[2]. Autre faute, et celle-ci se trouva être plus fatale : au moment du départ, le courrier qui était sur le siége, cria bien fort aux postillons de prendre la route de Varennes. Ceux de Sainte-Menehould qui avaient amené les voitures à Clermont, entendirent l'ordre de quitter la grand'route. Ils le dirent à Drouet qu'ils rencontrèrent en s'en retournant, de sorte que celui-ci prit la traverse et ne passa point à Clermont, où le comte de Damas l'eût peut-être arrêté[3]. Bizarre enchaînement de circonstances toutes funestes à cette famille! En se jetant ainsi dans les bois, Drouet, du même coup, échappait à la vue du maréchal des logis

[1] Déclaration de La Gache.
[2] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 87.
[3] Relation de M. de Damas, p. 223 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*. — Voy. aussi le rapport de Drouet. *Ubi supra.*

qui le poursuivait[1], et se dérobait à un péril qu'il était loin de soupçonner.

Jusqu'au moment où, croyant le roi sauvé, le comte de Damas ne songea plus qu'à sortir de Clermont avec ses cavaliers, la ville fut assez calme; mais à peine eut-il fait sonner à cheval, que tout changea de face : la ville s'était illuminée comme par enchantement, on sonnait les cloches[2]. Les municipaux coururent chez le comte de Damas, l'interrogèrent, et n'obtenant de lui aucune réponse satisfaisante, essayèrent de le retenir prisonnier[3]. Il n'échappa qu'à grand'peine, presque seul, ses dragons ayant refusé de le suivre. Toutefois, Rémy, son quartier-maître, avait déjà reçu de lui, et s'était mis fidèlement en devoir d'exécuter l'ordre de regagner la voiture avec un détachement. S'il eût rejoint la famille royale, et il le pouvait au bout d'une heure, il entrait avec elle à Varennes, et qui sait ? Le roi était sauvé. Mais la fatalité était là, toujours là ! Rémy se trompa de chemin, et près de Verdun seulement, après une marche rapide de six heures, désespéré, il s'aperçut de son erreur[4].

Ce fut une nuit étrange... Le long des routes frayées ou non frayées du Clermontois, sur le penchant de ses collines, sous l'ombre de ses bois épais, au travers de ses fondrières et de ses ravins, que de cavaliers éperdus! Ici, Damas et les siens, là, Choiseul et Goguelat traînant après eux leurs hussards allemands; plus loin, Rémy et ses dragons s'égarant dans les ténèbres; ailleurs, Drouet et Guillaume, lancés à la poursuite de leur proie, poursuivis eux-mêmes! et tous, d'un fiévreux éperon, ensanglantant le flanc de leurs montures! Elle brûlait le pavé à son tour,

[1] Voy. la déclaration de La Gache.

[2] Rapport de Rémy, dans les *Mémoires du duc de Choiseul*, aux pièces justificatives, n° 7.

[3] Extrait des registres des délibérations du directoire de Clermont.

[4] Rapport de Rémy.

la berline; car gravir à pied les montagnes n'était plus de saison. Les morts vont vite!

Varennes, petite ville dont la population, à cette époque, n'excédait pas quinze cents âmes, est à cheval sur la rivière d'Aire, qui la partage en ville haute et ville basse. La première, adossée à une montagne, se joint à l'autre par une route étroite communiquant à un pont qu'on ne peut atteindre qu'en passant sous une voûte massive et sombre. Comme il n'y avait point de poste établie à Varennes, Bouillé y avait envoyé son second fils et le comte de Raigecourt, avec mission d'y placer un relais. Ces deux officiers, fort jeunes l'un et l'autre, étaient descendus à l'auberge du *Grand Monarque*, située au delà du pont, dans la ville basse, y avaient provisoirement placé le relais, et attendaient, pour le diriger vers l'endroit le plus convenable, que, conformément aux instructions reçues, un courrier les vînt avertir de l'arrivée du roi. Or, il était onze heures un quart, et aucun courrier ne s'était présenté. Seulement, un voyageur inconnu avait demandé à leur parler et les avait suppliés de lui procurer des chevaux, disant qu'il portait dans sa voiture l'habit de cérémonie du roi et les bijoux de la reine; qu'il allait à Luxembourg; qu'il y devait attendre les ordres de Leurs Majestés; qu'il avait quitté le duc de Choiseul à Sainte-Menehould; que là, de même qu'à Clermont, le peuple s'était mutiné. Cet homme était Léonard, coiffeur de la reine[1]. A son langage, les deux officiers jugèrent que le projet de fuite était manqué. Cependant ils allèrent se promener sur la route; mais au lieu d'y rester à tout événement, ils rentrèrent à l'auberge vers onze heures et demie, montèrent dans leurs chambres et éteignirent leurs lumières,... pour se mettre au lit, ont dit leurs accusateurs; pour laisser croire qu'ils étaient couchés et pré-

[1] *Mémoires de Louis de Bouillé* et *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt*, p. 116 et 190 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

venir tout soupçon fâcheux, ont-ils répondu dans leur défense[1].

Quoi qu'il en soit, c'était juste en cet instant que le comte de Valory entrait dans la ville haute, ne précédant que de quelques minutes la famille royale, qui, ici encore, était sauvée si le garde du corps eût été un vrai courrier et l'eût précédée d'une heure !

Un silence profond régnait partout ; la ville était endormie ; çà et là quelques fenêtres éclairées. Valory cherche en tremblant le relais, n'aperçoit rien, n'entend rien, et, consterné, revient à la voiture, qui suivait à peu de distance. Le roi, la reine, les enfants, tous s'étaient endormis ; mais tous ils venaient d'être réveillés en sursaut par ce cri sinistre d'un homme à cheval qui les avait dépassés: « Postillons ! de par la nation, dételez ! Vous menez le roi[2] ! » Et presque aussitôt un coup de tambour ; puis encore le silence, interrompu seulement par le bruit des roues.

Sur la pente de la chaussée s'élevait une maison appartenant à un vieil officier nommé Préfontaine. On aperçut de la lumière aux croisées ; la voiture s'arrêta tout court, et de Moustier, un des trois gardes, forçant la porte de la maison, qui s'était refermée précipitamment, entra. L'ancien major était accouru en robe de chambre : « Que voulez-vous ? demanda-t-il d'un ton ferme. — Il s'agit d'obliger une dame. — Nous savons bien ce que c'est, » répliqua-t-il. Il s'avança vers la voiture, échangea quelques mots avec le roi, et sur la demande qui lui en fut faite, conduisit de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun[3]. Mais le temps s'écoulait. Inquiète, la reine des-

[1] *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt, ubi supra*, p. 129.

[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 281 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] Relation du comte de Moustier. — Cette relation, publiée en 1815, ainsi que celle du comte de Valory, en diffère sur quelques points de détail. Elles ont besoin l'une et l'autre d'être rapprochées de l'ensemble des autres témoignages et soigneusement analysées.

cendit, appuyée sur le bras du comte de Malden, entra dans la maison de Préfontaine[1], en ressortit presque aussitôt, erra dans les rues avec le roi, alla frapper à plusieurs portes... Toutes les recherches furent vaines. De son côté, le comte de Moustier revenait tristement vers ses maîtres : il n'avait pu trouver le commandant des hussards, qui, croyait-il, s'était enfui[2]. Il fallut proposer aux postillons de passer outre ; mais ils s'y refusaient, alléguant la fatigue de leurs chevaux. Enfin, à force d'instances, le roi obtint d'eux qu'ils le conduiraient du moins, de l'autre côté du pont, et il remonta en voiture avec la reine[3].

Drouet, pendant ce temps, le terrible Drouet était arrivé. Il court, sur la place du marché, à la taverne du *Bras d'or*, où quelques marchands de bestiaux se trouvaient attablés, prend à part le cabaretier, et d'un ton bref : « Boniface, es-tu bon patriote? — Si je le suis ! — Alors, viens. » Ils sortent, vont prévenir l'épicier Sausse, procureur de la commune; ramassent cinq ou six compagnons, se rendent sous la voûte que la voiture avait à franchir, barrent le pont au moyen d'une voiture renversée, et, le fusil à la main, se tiennent en embuscade[4].

La berline approche, elle est sous la voûte : « Halte-là ! vos passe-ports! » Et deux fusils se croisent dans la voiture par chacune des portières, tandis que le procureur de la commune dirige sur la figure du roi la lumière d'une lanterne[5]. Fallait-il résister? Le pouvait-on? Les gardes du corps n'avaient sur eux que des couteaux de chasse[6].

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 283.
[2] *Ibid.*, p. 284.
[3] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 110.
[4] Voy. l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté* et le rapport de Drouet.
[5] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 88. — La reine lui raconta, à Varennes même, les faits qui venaient de se passer.
[6] *Ibid.*, p. 55.

Des armes, qui devaient être déposées dans la voiture[1], avaient été oubliées. Drouet enjoignit brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune dont la maison était tout proche, sans toutefois laisser échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi, que c'était la reine. A son tour, Sausse feignit de les prendre pour de simples voyageurs, examina leurs passe-ports, et parut les trouver en règle. Seulement il leur fit observer que leurs chevaux ne pouvaient aller plus loin sans rafraîchir ; il les priait donc de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans la voiture[2]. La famille royale fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue. Louis XVI montrait beaucoup de sérénité. En entrant, il avait demandé à boire, sans façon : on lui apporta une bouteille de vin de Bourgogne et du fromage[3]. La reine s'assit en silence.

Sausse se répandait en propos insignifiants, sortait d'intervalle en intervalle, comme pour voir si les chevaux étaient prêts, mais en réalité pour donner les ordres nécessaires[4]. Louis XVI, qui commençait à s'alarmer de ces allées et venues, lui dit : « Restez, votre conversation *me plaît.* » Mais déjà tout avait pris feu ; Drouet sonnait le tocsin d'une main furieuse ; on battait la générale ; les ha-

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 251 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse. — Ces détails diffèrent de ceux que donne le comte de Valory. Mais celui-ci n'a écrit ses souvenirs que très-longtemps après l'événement, lorsque sa mémoire, il le dit lui-même, était *affaiblie;* et il ne faut pas oublier que le récit de M. de Fontanges fut le résultat des conversations qu'il eut avec la reine quand l'impression des faits était toute vivante.

[3] *Lettre écrite de Verdun à la Chronique de Paris*, et datée du 25 juin 1791. — Cette lettre, qui présente une analogie frappante avec le récit de M. de Fontanges et est évidemment écrite par un témoin oculaire, contient des détails que l'archevêque a supprimés, on sent bien pourquoi.

[4] Relation de l'archevêque de Toulouse. — Voy. aussi la *Lettre écrite de Verdun à la Chronique de Paris*, n° 182, année 1791.

bitants sautaient à bas de leurs lits, s'armaient; la ville s'illuminait, et des courriers, expédiés par Sausse, allaient dans toutes les directions faire lever les paroisses voisines. Les réquisitions du procureur-syndic étaient en ces termes: « Vite, partez avec des armes et des canons; envoyez de la garde nationale. Vite! le roi est ici avec la famille royale. Vite! vite[1]! » Quand Sausse crut le moment venu, il dit à Louis XVI, en lui montrant du doigt un cadre suspendu à la muraille: « Sire, voilà votre portrait! — Eh bien, oui, mon ami, répondit Louis XVI avec émotion, je suis le roi[2]. »

Choiseul, Goguelat et leurs cavaliers allemands approchaient de Varennes. Ils auraient pu y arriver beaucoup plus tôt, sans un des innombrables accidents qui marquèrent cette fatidique épopée. La nuit les ayant surpris dans les bois, au milieu des fondrières, un hussard tomba dans un trou profond, s'évanouit; et comme ses camarades ne voulurent pas l'abandonner, il fallut perdre trois quarts d'heure à le chercher, à le ramasser, à lui faire reprendre connaissance[3]. De sorte que Choiseul et Goguelat n'atteignirent Varennes que vers minuit et demi, une heure et demie environ après l'arrestation du roi, quand déjà les gardes nationales accouraient de toutes parts, et qu'au bruit du tambour, au bruit des cloches, le jeune chevalier de Bouillé s'était, avec son compagnon Raigecourt, enfui vers son père[4].

Ce ne fut pas sans peine que Choiseul gagna la caserne, où il espérait trouver les soixante hussards de Rodwell; car deux hommes s'étaient pendus à la bride de son cheval et lui criaient que *son devoir était d'obéir à la municipalité, de ne connaître qu'elle*[5]! Il parvint à se dégager pour-

[1] *Révolutions de France et des Royaumes*, etc. n° 82.
[2] *Lettre de Verdun*, *ibid.*
[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 85.
[4] *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt*, p. 194 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.
[5] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 90.

tant; mais, arrivé à la caserne, il apprit que le roi était arrêté; que les soixante hussards étaient tous dispersés et à boire dans la ville[1]. Rodwell, leur commandant, parut seul; mais lui-même il ne tarda pas à abandonner son poste, laissant le commandement à un maréchal des logis, qui, étant patriote, retint ses hommes dans l'inaction la plus complète[2].

Choiseul ne pouvait donc disposer que des quarante hussards qu'il avait amenés de Pont-de-Somme-Vesle. Ignorant quel sort l'attendait, il prit à part leur officier, nommé Boudet, lui remit les diamants de madame Élisabeth, avec prière, s'il était tué, de les porter au comte de Provence; puis, se tournant vers les hussards, il leur dit, d'une voix émue, que la famille royale était prisonnière; qu'il fallait la délivrer ou mourir. Les hussards, étonnés, se regardaient l'un l'autre en disant : *Der Kœnig! die Kœniginn! Le roi! la reine!* Choiseul commanda : *Sabre à la main*, et les conduisit au grand trot à la maison du procureur de la commune[3]. Elle se trouvait alors remplie de monde. Le roi et sa famille étaient montés au premier étage.

En descendant de cheval, Choiseul rencontra sur le seuil le comte de Damas, qui venait d'arriver à l'instant même : *Êtes-vous en force? — Je suis seul, mon régiment a refusé*. Suivi du comte de Damas et du baron de Goguelat, Choiseul s'enfonça dans un escalier tournant qui menait au premier étage. A l'entrée de la chambre où était le roi, se tenaient deux paysans armés de fourches. Ils firent mine de défendre la porte; mais le duc les écarta et entra l'épée au poing[4].

Spectacle navrant! sur un lit en désordre, l'enfant

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 91.

[2] Rapport de Boudet, commandant des hussards de Pont-de-Somme-Vesle, dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, chap. XIX.

[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 90 et 91.

[4] *Ibid.*, p. 92.

royal dormant tout habillé et d'un profond sommeil; près de lui, madame de Tourzel, la tête dans ses mains; contre la fenêtre, madame Élisabeth, la sœur du dauphin; plus loin, causant avec l'épicier, le roi, la reine; dans le fond, les trois gardes du corps assis; et, sur une table, du pain, une bouteille, quelques verres [1].

Louis XVI, sa femme, sa sœur, s'avancèrent presque joyeux, et reçurent avec bonté des visiteurs dont ils connaissaient le dévouement. « Que faire? » demanda le roi. Le comte de Damas répondit : « Sire, vous sauver [2]. » Choiseul reprit : « Sire, j'ai ici quarante hussards. Je vais en démonter sept. Vous monterez un des chevaux, tenant M. le dauphin dans vos bras; la reine en montera un, Madame Royale un autre, madame de Tourzel et Madame Élisabeth chacune un, ainsi que mesdames Neuville et Brunier que vous ne voulez pas abandonner; nous vous entourerons avec les trente-trois hussards qui restent, et nous nous ferons jour le sabre à la main. Pas une minute à perdre! Dans une heure mes hussards seront gagnés [3]. » Mais Louis XVI n'était pas l'homme des partis hasardeux. Il croyait, d'après les discours de Sausse, qu'il ne s'agissait pour lui que d'attendre jusqu'à la pointe du jour. Sachant d'autre part que le jeune Bouillé s'était mis en route à onze heures et demie pour aller avertir son père, et calculant qu'on pouvait franchir à cheval en moins de trois heures la distance qui séparait Varennes de Stenay, il comptait sur la prochaine arrivée de Bouillé comme sur le seul dénoûment qui fût sans péril. « Car enfin, disait-il au duc de Choiseul, répondez-vous que dans cette bagarre inégale de trente hommes contre sept à huit cents, un

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 92 et 93. — Voy. aussi les *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 93. — Voy. aussi la relation du comte de Damas, p. 232 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.
[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 93 et 94.

coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma fille, ou mon fils, ou ma sœur[1]? »

Goguelat était descendu pour examiner l'état des choses. Il vit que les hussards faisaient encore bonne contenance; il remarqua que, dans cette multitude ameutée, beaucoup étaient mal armés et quelques-uns sans armes; il apprit que, près du pont, il y avait un gué. Si on voulait tenter un coup hardi, on le pouvait. Goguelat en parla vivement à la reine; mais, toute intrépide qu'elle était, elle n'osa courir cette grande aventure : n'avait-elle pas là ses enfants? « Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle. C'est le roi qui s'est décidé à cette démarche, c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est de le suivre[2]. » D'ailleurs, comme Louis XVI, elle espérait en Bouillé.

Mais la présence même de Bouillé à Varennes ne serait-elle pas le signal des plus affreux périls? Jusqu'où n'irait point la rage des habitants, dès que la ville serait menacée? Voilà ce que sentaient bien Choiseul et Damas; mais ils calculèrent que cette fureur et le danger ne dureraient qu'un instant. La barrière une fois forcée, comment douter que la déroute ne fût rapide et complète? L'essentiel était donc de mettre le roi et sa famille hors d'atteinte. Les défenseurs qui entouraient leurs personnes étaient alors au nombre de dix : le duc de Choiseul, le comte de Damas, le baron de Goguelat, Florac, Rémy, les trois gardes du corps, et deux sous-officiers du régiment de *Monsieur-Dragons*. Choiseul et Damas convinrent secrètement ensemble de profiter du local et de l'escalier tournant où l'on ne pouvait monter qu'un de front, pour se rendre maîtres de l'intérieur; de fermer les fenêtres des deux chambres d'en haut, dont on confierait la défense aux gardes du corps; puis, à la première annonce de l'arrivée des troupes, aux premiers coups de pistolet, de

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 94.
[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 29.

chasser ceux qui étaient dans la première chambre avant celle du roi, de profiter de l'avantage de l'escalier en coquille pour en interdire le passage. « Là; écrit le duc, un seul homme en pouvait arrêter plusieurs; là il aurait fallu nous tuer tous successivement avant que la défense de l'escalier fût abandonnée, défense que les cadavres de part et d'autre auraient même prolongée dans un passage aussi resserré[1]. » On attendit ainsi, la reine passant le temps à raconter les détails de son départ de Paris à ses fidèles serviteurs, et, par l'intérêt de ses récits, charmant leur impatience[2].

Or, le tocsin continuait, prolongé d'échos en échos; et les paroisses voisines, qu'il appelait, se levaient tout entières; et, dans la campagne, à plusieurs lieues à la ronde, chacun quittait sa femme, ses enfants, sa charrue, pour courir au roi, à ce roi qui, disait-on, passait à l'ennemi; et beaucoup de maires de village faisaient comme celui de Louvres, jetaient leur tablier, prenaient un fusil[3]! Bientôt, on put évaluer à cinq ou six mille le nombre des arrivants. La boutique de Sausse était remplie de bruit et de foule. Devant la porte, dans la rue, les gardes nationaux entouraient familièrement les hussards, leur serraient la main, leur versaient à boire. Les municipaux, après une première visite à la famille royale, délibéraient à l'hôtel de ville. Drouet, avec une vigilance farouche, rôdait dans les environs.

Goguelat étant une seconde fois descendu pour juger des dispositions de la troupe, Drouet s'avança et lui lança cet avertissement terrible : « *Je vois bien que vous voulez enlever le roi; mais vous ne l'aurez que mort*[4]! » Un in-

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 98.

[2] Relation de M. le comte de Damas, p. 233 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] Déclaration du maire de Louvres, *Chronique de Paris*, n° 173. — Année 1791.

[4] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 32.

stant après, Goguelat, essayant de dissiper un groupe, Roland, major de la garde nationale de Varennes, pousse à lui : « *Encore un pas, et je vous tue!* » Goguelat s'élançait vers le major; un coup de pistolet l'atteint à la poitrine et le renverse. On le transporta sanglant dans une maison voisine, tandis que les hussards criaient : *Vive la nation*[1] *!*

Les heures s'écoulaient ; Bouillé ne paraissait pas... ce furent les municipaux qui parurent. Longtemps Louis XVI s'était flatté de l'espoir qu'à la pointe du jour, en tout cas, il lui serait loisible de continuer sa route. Lorsqu'il apprit qu'il s'agissait de le ramener à Paris, qu'on avait envoyé prendre les ordres de l'Assemblée, toute force l'abandonna. Il devint suppliant. Et la reine, la reine elle-même, cette fière et dédaigneuse fille de Marie-Thérèse, à quel état d'humiliation elle fut alors réduite! Assise sur un banc, entre deux caisses de chandelles, dans une misérable boutique de village, le cœur gonflé de soupirs, le visage altéré, les mains jointes, elle implorait madame Sausse; elle essayait d'émouvoir l'épouse, d'émouvoir la mère : « Est-ce que vous n'avez pas d'enfants? » Et elle lui montrait le dauphin et sa sœur endormis. Mais, avec un bon sens glacé, la femme de l'épicier répondait : « Je suis désolée de ne pouvoir vous être utile, madame. Vous pensez au roi; moi, je pense à M. Sausse. » La grand'mère du procureur-syndic entra. C'était une pauvre femme octogénaire. Elle fut saisie, elle, d'un attendrissement profond, alla s'agenouiller à côté du lit, baisa les mains des enfants, pria pour eux, les bénit, et se retira tout en larmes[2].

Pendant ce temps, le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, qui avaient quitté Varennes à onze heures et demie, arrivaient à Dun. Ils n'osèrent confier le secret

[1] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 32.
[2] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 96.

dont ils étaient dépositaires à Deslon qui commandait là un détachement de hussards[1]; mais celui-ci ayant appris, au passage de Rodwell, qu'on avait arrêté à Varennes deux voitures où se trouvaient un homme, deux femmes et des enfants, devina tout, et ne prenant conseil que de son cœur, partit à la tête de ses hommes. De Dun à Varennes il y a cinq grandes lieues : elles furent franchies en moins de deux heures[2]. Le projet de Deslon était d'attaquer sur-le-champ, mais la vue des barricades élevées à l'entrée du pont le retint. Faire mettre pied à terre à une partie de son détachement et avancer, il l'aurait pu si ses soldats avaient eu des cartouches. Malheureusement, — et ceci est caractéristique, — les cartouches délivrées aux hussards lorsqu'ils étaient partis du régiment leur avaient été volées dans les différentes maisons où ils logèrent sur leur route[3]! Deslon exprima le désir d'être conduit au roi, en reçut l'autorisation de M. de Sigemont, qui commandait la garde nationale de Varennes, se fit donner un otage, et, laissant les siens aux portes de la ville, alla droit à la boutique de Sausse. Admis devant Louis XVI, il lui exposa rapidement l'état des choses, et demanda ce qu'il devait dire à Bouillé. Ici, le rapport de Deslon, tel qu'on l'a publié dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, porte : « Le roi se plaignit amèrement de ce qu'il était prisonnier, et parla avec infiniment de fermeté et de courage[4]. » Mais il y a là un faux commis après coup; car, dans ce même rapport, tel qu'il fut d'abord reproduit par Bertrand de Molleville, royaliste fanatique, et analysé par M. de Fontanges, on lit : « Le roi était dans un tel état d'abattement, que M. Deslon craignit que Sa Majesté ne l'eût pas entendu, quoiqu'il eût répété trois

[1] Rapport de Deslon, p. 176 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 177.
[4] *Ibid.*, p. 178.

fois la même chose[1]. » Enfin, le malheureux prince laissa échapper ces mots, qui peignaient bien le trouble de son âme : « *Dites à M. de Bouillé de faire ce qu'il pourra. Je suis prisonnier; je n'ai plus d'ordres à donner*[2]. » Se tournant alors vers la reine, Deslon lui adressa la parole en allemand ; mais le roi coupa court aussitôt à un entretien qui pouvait paraître suspect. Comme Deslon se retirait, le comte de Damas le regarda fixement et lui dit tout bas en langue allemande : « *A cheval, et chargez!* » Une voix rude cria : « *Pas d'allemand*[3] ! »

Entre cinq et six heures, grand bruit. Ce sont des courriers qui arrivent de Paris; c'est Romeuf, lancé par Lafayette sur la trace du roi; c'est Baillon, dépêché par l'hôtel de ville. Baillon entra seul, les cheveux en désordre, l'habit décolleté, dans un état d'agitation effrayant : « *Sire, tout Paris s'égorge... nos femmes, nos enfants...* — *Eh! ne suis-je pas mère aussi?* interrompit la reine, en saisissant le bras du messager et en lui montrant le dauphin, *ne suis-je pas mère? Enfin, que nous voulez-vous?* » La porte s'ouvrit, et, le visage baigné de larmes, les yeux baissés, Romeuf s'avança un papier à la main. « *Lafayette!* s'écria la reine avec violence, *il n'a en tête que sa République américaine... Il verra ce que c'est qu'une république... Eh bien, monsieur, montrez-le-moi donc, ce décret.* » Elle le prit vivement, y jeta les yeux, et, sans aller jusqu'à la fin : « *Les insolents!* » A son tour, Louis XVI ne put se contenir : « *Il n'y a plus de roi, en France,* » dit-il, et il posa le décret sur le lit. Mais le reprenant aussitôt, et le jetant par terre, la reine s'écria : « *Non, je ne veux pas qu'il souille le lit de mes enfants.* »

[1] Voy. les *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, chap. XIX, p. 414 : Paris, M. DCCC XVI. Et aussi, la relation de l'archevêque de Toulouse, t. II et p. 122 des *Mémoires de Weber*.

[2] *Ibid.*

[3] Relation de M. de Damas, p. 238 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

Romeuf, combattu entre la pitié, la douleur et le respect, se pencha vers Marie-Antoinette, et lui dit à demi-voix ces mots dont elle parut frappée : « *La reine voudrait-elle qu'un autre que moi fût témoin de ces mouvements*[1] ? »

Baillon était descendu dans la rue, où il animait le peuple[2]. Provoqués par le tocsin, dont les appels funèbres se répétaient de village en village, les habitants des campagnes circonvoisines, maintenant réunis à Varennes, pouvaient s'évaluer à près de dix mille hommes[3]. Le délire était au comble. On criait dans la foule : *à Paris! à Paris!* Cette menace cruelle fut entendue : « *Nous le traînerons par les pieds dans sa voiture*[4]. » La Reine, qui passait tour à tour du dédain à la colère, à l'effroi, s'inquiétait du sort de ses serviteurs. S'approchant du duc de Choiseul, elle lui dit : « *Croyez-vous M. de Fersen sauvé*[5] ? »

Une clameur impérieuse appelait Louis XVI à la fenêtre; il parut... Dieu, quel abaissement! O petits-fils de ceux qui dans Louis XIV adorèrent la majesté d'un Dieu, eh bien! oui, cet homme en habit gris, ce visage où l'abattement a remplacé l'émotion, cette chevelure défaite, ce front humilié, ces bras pendants, ces lèvres sans parole, cet œil sans pensée, en un mot le valet Durand, c'est le roi! On dit qu'il y en eut qui s'attendrirent; on dit qu'il y en eut qui poussèrent ce cri, plein de compassion : *à Verdun*[6]! Et pourquoi non? Est-ce que le malheur n'est

[1] Voy., sur cette scène extraordinaire, en les rapprochant, le récit du duc de Choiseul, p. 103 et 104 de ses *Mémoires* et la relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 119 des *Mémoires de Weber*.

[2] Relation de M. de Damas, p. 239 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 105.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Relation de M. de Damas, p. 237 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

pas une puissance, la plus chère de toutes aux âmes généreuses ?

Pendant ce temps, à la tête de Royal-Allemand, Bouillé accourait ventre à terre.

Il avait passé presque toute la nuit à attendre des nouvelles, lui quatrième, entre Dun et Stenay, sur le bord de la route, dans un fossé, ayant avec lui son fils aîné[1]. Ils tressaillirent de joie, lorsque, vers quatre heures et demie du matin, ils aperçurent au loin deux cavaliers. C'était le chevalier de Bouillé qu'accompagnait Raigecourt. Le général croyait le roi sauvé, il apprit qu'on le retenait captif. Désespéré, il envoie son fils Louis à Stenay prendre le Royal-Allemand, auquel l'ordre avait été donné de tenir les chevaux sellés et prêts pour le départ. Rien de préparé; le commandant était au lit[2] ! Ce fut au bout de trois quarts d'heure seulement, — et il fallait pour cela quinze minutes, — que les hommes furent à cheval[3]. Bouillé leur distribua quatre cents louis qu'il avait sur lui, leur promit qu'ils deviendraient la garde allemande du roi, et partit avec eux au grand galop. « Il n'est plus temps, » leur cria un prêtre qui les vit passer. Ils continuèrent, mais, en vue de Varennes, l'avertissement du prêtre leur fut confirmé par Deslon. Il était neuf heures, et, à huit, le roi était parti ! Bouillé voulait pousser en avant : chefs et officiers le détournent de ce dessein. Ils objectent le soulèvement des campagnes annoncé de distance en distance par le bruit des tambours et le son des cloches, l'approche de la garnison de Verdun en marche avec du canon, l'impossibilité de trouver un gué, l'avance qu'ont déjà les voitures, l'épuisement des chevaux harassés par une marche de près de neuf lieues à allure forcée. Bouillé ordonna la retraite, et, se tournant vers

[1] *Mémoires du comte Louis de Bouillé*, p. 122.
[2] *Ibid.*, p. 125.
[3] *Ibid.*, 127.

son fils aîné qui l'avait toujours félicité sur le bonheur de ses entreprises, il lui dit d'une voix déchirante : « *Eh bien, direz-vous encore que je suis heureux*[1] ? »

La famille royale était partie en effet, et la voiture qui la ramenait à Paris s'avançait lentement, précédée, entourée, suivie, d'une foule immense et diverse : gardes nationaux, bourgeois, paysans ; tout cela brandissant piques, fourches ou fusils, criant, menaçant, mugissant, roulant pêle-mêle sous un soleil de juin et à travers des flots de poussière. Pour contempler ce spectacle, si nouveau, d'un roi traîné captif au milieu de ses États, on accourait de loin, de bien loin, et, à chaque pas, l'escorte grossissait, devenait plus effrayante. Et toutefois, les outrages ne s'adressaient guère qu'aux trois gardes du corps, exposés sur le siége de la voiture comme des criminels au pilori. Le roi, en considération de sa faiblesse, trop connue, on l'épargnait; on épargnait aussi la reine, que protégaient ses deux pauvres enfants, dont on apercevait de temps en temps à la portière les têtes blondes.

Aux approches de Sainte-Menehould, le trajet devint orageux, et, un peu au delà, il y eut du sang versé. Un gentilhomme, le marquis de Dampierre, venu sur un cheval fringant présenter ses hommages au roi, traversa la foule comme s'il la passait en revue. Elle se crut insultée. Des mains violentes saisissant la bride de son cheval, le marquis fit effort pour se dégager, y parvint, se jeta dans les terres, tira un coup de pistolet en fuyant, et, poursuivi comme un cerf l'est à la chasse par les chiens[2], atteint bientôt, enveloppé, il disparut.... quelques instants après, sa tête était au bout d'une pique! Douter que ce meurtre horrible ait été le résultat d'une colère aveugle et trompée, la réponse faite par des furieux à une provocation, ima-

[1] *Mémoires du comte Louis de Bouillé*, p. 131 et 132.

[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 301 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

ginaire peut-être, mais tenue pour réelle, ce serait calomnier l'espèce humaine. Le comte de Valory, qui retrace cet assassinat, convient lui-même qu'un grand nombre de personnes, sur la route, purent impunément donner à ses maîtres des marques d'intérêt profond, de respect, d'amour[1].

Et ce fut bien autre chose, à Châlons, la ville la plus royaliste d'alors. Les yeux pleins de larmes, les mains chargées de bouquets, dames et demoiselles vinrent au-devant des captifs. C'était, dit un témoin oculaire, à qui solliciterait l'honneur de leur être présenté[2]. Ils furent reçus dans une vaste salle, se mirent à table devant tous, et tous de les combler de bénédictions. La garde nationale de Châlons ne parlait de rien moins que de leur composer une garde à cheval, que de les amener à Montmédy[3]. Ils passèrent la nuit à respirer ce doux encens; une fois encore ils étaient heureux! Mais quel changement soudain et terrible, lorsque, le lendemain, avant le jour, la cité bourgeoise, manufacturière et républicaine de Reims envoya ses phalanges d'ouvriers rudes, de clubistes et de sectaires! C'était une véritable armée qui remplissait Châlons, la Champagne presque entière étant accourue. Or, les Châlonnais et ceux de Reims se mesuraient si bien des yeux, qu'un combat fut au moment de s'engager[4]. Ce fut au sortir de la messe, célébrée pour lui dans une chambre préparée à cet effet, que Louis XVI entendit crier *à Paris! à Paris!* et déjà l'on couchait en joue les croisées. Résigné à son destin, il descendit, passa d'un air calme devant un forcené qui le menaçait du poing[5], et remonta silencieusement en voiture avec sa famille.

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 301 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*
[2] *Ibid.*, p. 300.
[3] *Ibid.*, p. 302.
[4] *Ibid.*, p. 303.
[5] *Ibid.*, p. 305.

Suivant le témoignage de Ferrières, l'arrestation, connue à Paris, y avait jeté dans un embarras singulier les orléanistes, les contre-révolutionnaires, et même les constitutionnels[1]. Les premiers perdaient le bénéfice d'un trône vacant ; les seconds prévoyaient des outrages dont leur impuissance s'alarmait; les derniers sentaient que la République avait plus à gagner au spectacle d'un roi humilié qu'à son absence. Il y eut entre les principaux meneurs de l'Assemblée des conférences secrètes où l'on s'occupa de nommer les commissaires à envoyer au-devant de la famille royale. Dans le comité qui se rassembla pour cela, Mathieu Dumas fut appelé. Un autre homme d'épée, le maréchal de Rochambeau, s'y trouvait. « On fut unanime, dit Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, pour conserver le principe monarchique et le respect dû à la famille royale[2]. » Les commissaires choisis furent Latour-Maubourg, constitutionnel et grand ami de Lafayette, le républicain Pétion, et Barnave, représentant trop fidèle du mouvement de défection qui commençait à diviser la gauche. Mathieu Dumas reçut mission d'accompagner les trois commissaires et de prendre le commandement de la force armée qu'on supposait devoir accourir sur le passage[3]. Ils partirent.

Ce fut le 25 juin, entre Château-Thierry et Châlons, à deux lieues au delà de Dormans[4], que les quatre envoyés rencontrèrent la voiture. Ils mirent pied à terre. Les deux portières étaient ouvertes. Barnave s'avança et présenta le décret[5]. « Messieurs, dit Louis XVI après l'avoir lu, je suis

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 369.

[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas, de 1770 à 1836, publiés par son fils*, t. I, p. 486. Paris, Charles Gosselin, M. DCCC XXXI.

[3] *Ibid.*, p. 487.

[4] A une lieue et demie d'Épernay, dit Pétion. Voy. son *Récit du retour de Varennes*. — Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 353. (*Pièces inédites*.)

[5] Pétion dit que ce fut lui qui lut le décret au roi. — *Récit du retour de Varennes*, *ubi supra*.

bien aise de vous voir. Je ne voulais point sortir du royaume. J'allais à Montmédy, où mon intention était de rester jusqu'à ce que j'eusse examiné et accepté librement la Constitution [1]. » A ces mots, Barnave dit à voix basse à Mathieu Dumas, qui se trouvait près de lui : « *Si le roi se souvient de répéter la même chose, nous le sauverons* [2]. » Puis, montant sur le siége de la voiture, il proclama le décret [3].

Madame de Tourzel quitta la voiture du roi, pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse royal. La reine aurait désiré que La Tour Maubourg fût un de ceux-là, parce que sa figure ne lui était point inconnue. Mais ce dernier lui fit observer en particulier que Barnave était un membre très-influent de l'Assemblée ; qu'il avait compté s'asseoir parmi la famille royale ; que sa vanité en serait flattée ; que la reine aurait ainsi l'occasion de le mieux connaître, et que cela n'était peut-être pas sans importance pour le service de Sa Majesté [4]. Le comte de Valory, qui était sur le siége de la voiture et pouvait très-bien ne pas voir ce qui se passait à l'intérieur, raconte que « Pétion poussa l'audace jusqu'à exiger que Madame Élisabeth quittât sa place, dans le fond du carrosse, pour la lui laisser occuper [5]. » Mais ce fait de grossièreté brutale, si peu vraisemblable en soi, est formellement démenti par la relation de l'archevêque de Toulouse, qui, écrivant en quelque sorte sous la dictée de la reine elle-même, dit : « Les choses furent arrangées ainsi : Barnave, qui était assez mince,

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, etc., p. 489.

[2] Et non, comme M. Michelet le rapporte, par erreur : « *Voilà un mot qui sauvera le royaume,* » ce qui est tout différent. Voy. le récit de Mathieu Dumas lui-même, t. I, p. 489 de ses *Souvenirs*.

[3] *Ibid.*, p. 490.

Pétion raconte que ce fut lui qui proclama le décret. — *Récit du retour de Varennes, ubi supra.*

[4] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*.

[5] *Précis historique du comte de Valory*, p. 307 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

se mit dans le fond de la voiture entre le roi et la reine; Pétion, sur le devant, entre Madame Élisabeth et la jeune princesse; le dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur[1]. »

D'abord, la reine affecta de l'humeur et laissa tomber son voile sur son visage, comme si elle eût résolu de ne pas ouvrir la bouche tout le long de la route. Mais un regard rapide que Barnave jeta sur l'un des trois gardes du corps assis sur le siége, et le léger sourire dont il accompagna ce regard[2], qui évidemment cherchait Fersen, vinrent tout à coup trahir dans le jeune avocat une préoccupation étrange. En un instant, Marie-Antoinette devina tout. Sans affectation, elle trouva moyen de faire connaître quelles étaient les personnes qui étaient sur le siége[3], et Barnave, que la présence de Fersen aurait peut-être rendu aigre et moqueur, se montra aussitôt plein de douceur, plein de prévenances, et respectueux autant qu'ému. Attaqué de conversation par Louis XVI sur la Révolution, sur l'Assemblée, il mit à défendre son opinion une délicatesse qui n'échappa point à la reine et dont elle fut touchée. Insensiblement tentée du désir, bien naturel et bien légitime, de gagner un cœur qui, avec un entraînement si doux, venait s'offrir, elle releva son voile, elle parla. Barnave fut charmé, il était perdu!

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 130 des *Mémoires de Weber*.

D'après Pétion, le roi, ayant désiré garder dans sa voiture les personnes qui s'y trouvaient, on se plaça ainsi :

« Le roi, la reine, le prince royal étaient sur le derrière; Madame Élisabeth, madame de Tourzel et Madame étaient sur le devant. La reine prit le prince sur ses genoux, Barnave se plaça entre le roi et la reine; madame de Tourzel mit Madame entre ses jambes, et Pétion se plaça entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel. » — *Récit du retour de Varennes, ubi supra.*

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 130 des *Mémoires de Weber*.

[3] *Ibid.*

Si Pétion poussa, au contraire, l'austérité jusqu'à l'insolence; s'il fut d'une familiarité presque cynique; si, ayant soif, il se fit brusquement servir à boire par Madame Élisabeth sans même la remercier[1]..., c'est ce qu'assurent des témoignages trop royalistes pour n'être pas suspects de quelque exagération. Ce qui est certain, c'est qu'il joua mal à propos le rôle du paysan du Danube, qu'il fut âpre, dogmatique et sec, oubliant ainsi que la rudesse, si elle est quelquefois de la dignité devant la puissance, n'est plus que du mauvais goût devant le malheur, et que la générosité est la première vertu d'une âme vraiment républicaine. Et ce qui n'est plus douteux aujourd'hui, c'est qu'il eut la ridicule fatuité de supposer à Madame Élisabeth des intentions de séduction naturelles ou préméditées, qu'il crut devoir repousser par une affectation d'austérité fort déplacée[2]. Aussi la reine ne put-elle lui cacher combien elle se sentait blessée. Dans un moment où il tenait sur ses genoux le petit dauphin, et roulait sur ses doigts, assez fort pour le faire crier, les beaux cheveux blonds de l'enfant : « Donnez-moi mon fils, lui dit Marie-Antoinette; il est accoutumé à des soins et à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités[3]. »

Plus souvent, du reste, plus volontiers, d'autant qu'il y était encouragé par le sourire de sa mère, le jeune prince allait à Barnave, dont la physionomie ouverte l'attirait. Ses yeux s'étant un jour fixés sur les boutons de l'habit du tribun, il y aperçut des lettres, se mit à les épeler, et étant parvenu à déchiffrer l'inscription, tout joyeux il s'écria : « *Tiens, maman, vois-tu : vivre libre ou mourir !* » Il examine les autres boutons, et les trouvant les mêmes :

[1] *Mémoires de Weber*, p. 134. Voy. aussi sur la tenue de Pétion, *Mémoires de Ferrières*, t. II, p. 377; les *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 153, le *Précis historique du comte de Valory*, etc., etc.

[2] *Récit du retour de Varennes, ubi supra.*

[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XVIII, p. 153.

« *Ah! maman, partout vivre libre ou mourir.* » Barnave était profondément attendri. La reine garda le silence[1]...

On atteignit Dormans à neuf heures et demie du soir[2]. La ville était illuminée. Un logement convenable ayant été préparé pour la famille royale, elle y passa la nuit tranquillement, tandis que, rassemblée en face de l'auberge, la foule stationnait, calme, muette, respectueuse même, mais ne perdant pas de vue les voitures[3]!

Le lendemain, 24 juin, lorsqu'à la pointe du jour on se remit en marche, le nombre des seuls gardes nationaux formant une partie du cortége s'élevait à environ dix mille. Mathieu Dumas les fit ranger en bataille à droite et à gauche sur la route de Paris, les voitures roulant entre les deux lignes. Il y avait encore dans les cœurs un tel mélange de sentiments contraires; le ressouvenir et les traditions du passé y combattaient encore avec tant de force les colères du moment et l'image de l'égalité républicaine, que lorsque les prisonniers passèrent, les troupes présentèrent les armes, et, en signe de respect, inclinèrent les drapeaux[4]. Au surplus, depuis l'arrivée des commissaires, nul cri séditieux, nul mot outrageant à l'adresse du roi et de sa famille, nulle violence. Cependant un prêtre, pour avoir heurté le sentiment général par des manifestations trop marquées de douleur ou d'indignation, avait couru, entre Châlons et Meaux, de sérieux dangers, et n'avait dû la vie qu'à quelques nobles paroles de Barnave, qui, dans cette occasion, se jetant presque hors la portière, fut retenu par Madame Élisabeth. La reine disait en racontant ce trait, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 378.
[2] Entre minuit et une heure, dit Pétion. — *Récit du retour de Varennes, ubi supra.*
[3] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 492.
[4] *Ibid.*, p. 493.

bizarres la frappaient toujours, et que la pieuse Élisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante[1].

Après avoir traversé Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, on s'arrêta à Meaux, où l'on devait souper et coucher, dans le palais que Bossuet avait autrefois rempli de sa présence et qu'il remplissait encore de son souvenir. Là, Pétion, qui craignait pour les trois gardes du corps, proposa de les faire évader, à la faveur d'un déguisement, et vit ses offres repoussées. Quel pouvait être le motif de ce refus? Louis XVI, comme il le dit en particulier à ses gardes, croyait-il sérieusement que l'intention secrète de Pétion était de les faire assassiner[2], sous prétexte de les sauver? Une inspiration toute d'humanité fut-elle à ce point calomniée dans son cœur? Mais les périls au-devant desquels ils traînaient leurs serviteurs, en les retenant auprès d'eux, ni lui ni la reine ne les ignoraient. Car le comte de Valory raconte que Marie-Antoinette l'ayant emmené, ainsi que ses deux compagnons, dans une chambre attenante à celle de Louis XVI, elle tira des tablettes pour y écrire leurs noms de baptême, ceux de leurs pères, mères, sœurs et frères; puis, les yeux humides de pleurs, leur dit: « *Si nous avions le malheur de vous perdre*, et que nous ne succombassions pas nous-mêmes sous les coups de nos ennemis, soyez certains que nos bienfaits iraient chercher vos familles. *Ce serait moi* qui leur apprendrais leur infortune, et les sentiments qui ne peuvent plus sortir de nos cœurs[3]. » La reine prévoyait donc le sort auquel ses gardes pouvaient être exposés. Pourquoi la proposition généreuse de Pétion fut-elle écartée si injurieusement? Au moins eût-il été convenable de faire ôter aux trois

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XVIII, p. 154.

[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 309 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] *Ibid.*, p. 301.

gardes leur déguisement, qui ne les désignait que trop aux colères de la multitude! C'est ce que Mathieu Dumas demandait. Il pressa le roi, il pressa la reine, de consentir à ce que les vestes de courrier fissent place à des uniformes de grenadiers de la garde nationale. Il ne put rien obtenir. La reine coupa court à ses instances par cette étrange réponse : « *Non, le roi doit rentrer à Paris avec sa famille et ses gens, comme il en est sorti*[1]. »

La soirée, à Meaux, fut marquée par une circonstance qui montre dans quel trouble d'esprit se trouvait Louis XVI. Comme la chaleur était grande, il s'était assis en chemise auprès d'une table, quoique les portes fussent ouvertes et que la pièce qui précédait sa chambre fût remplie de monde. Tout à coup, il appelle le commandant de la force armée : « Dumas, a-t-on mis des sentinelles du côté du jardin? — Oui, sire, j'ai moi-même donné les consignes. — Eh bien, il y a à la suite de cette garde-robe un escalier qui descend au jardin. Voyez où cela va[2]. » Mathieu Dumas obéit, et Louis XVI parut tranquillisé en apprenant qu'au bas de l'escalier était une sentinelle.

Le 25 juin, — c'était le jour où l'on devait affronter Paris, — de fort bonne heure et pendant qu'on préparait le départ, Marie-Antoinette manda Mathieu Dumas. Elle était très-émue. « Par où, dit-elle, passera-t-on pour se rendre aux Tuileries? — Par les boulevards extérieurs, madame, par la barrière de l'Étoile, les Champs-Élysées, le jardin. — Et pourquoi ce détour ? Pourquoi, puisque Paris est tranquille, le roi n'irait-il pas droit à son palais? — Pour déjouer, madame, les projets des malveillants, en passant par un chemin où il n'y a presque pas de maisons. » La reine dit : « Je comprends[3] !.... »

Elle comprit bien mieux, hélas! lorsque, entre Livry et

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 498.
[2] *Ibid.*, p. 496.
[3] *Ibid.*, p. 498.

Bondy, elle vit sortir de la forêt une troupe de forcenés qui, se glissant jusque sous le ventre des chevaux, voulaient mettre en pièces la voiture, et lorsque, un peu plus loin, des femmes qui ressemblaient aux sorcières de Macbeth, apparurent inopinément sur le bord de la route en poussant des cris affreux[1].

Et Paris, pendant ce temps-là ? Paris attendait, dans une attitude formidable. Pas de clameurs vaines, cette fois; pas de fureurs, plus de bruit. Ce qu'on lisait sur les murs, c'était : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu.* Par une de ces inspirations soudaines et fortes dont seul au monde, peut-être, le peuple de Paris est capable, il s'était promis d'être calme. Car il se considérait comme la justice, au moment où devant elle vont comparaître les coupables, et Bonneville n'avait fait qu'exprimer la pensée commune, lorsqu'il avait écrit dans la *Bouche de fer* : « *Paix là ! Restez couverts. Il va passer devant ses juges*[2]. »

Lafayette s'était avancé jusqu'à la rotonde de la barrière de Pantin. Là, les voitures s'arrêtèrent un instant. Là aussi, soit qu'il se sentît défaillir, soit qu'il se voulût prémunir contre le danger d'une émotion trop vive, Louis XVI demanda un verre de vin, qu'il avala d'un trait[3]. Les chemins étaient couverts d'une foule innombrable. « La rue Saint-Honoré et le boulevard semblaient deux grandes rivières, gorgées par une pluie abondante, qui se déchargent dans un vaste bras de mer[4]. » Les voitures traversèrent Paris au milieu d'un silence passionné. La garde nationale, qui bordait les boulevards, portait le fusil renversé, comme en un jour de deuil[5]. Derrière elle, tranquille mais som-

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 501.
[2] *Bouche de fer*, n° 74. — Année 1791.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 378.
[5] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*.

bre, et le chapeau sur la tête, se tenait le peuple. Et, au moindre tumulte, il criait : *La Loi ! La Loi*[1] ! Deux grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, avaient été placés aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siége, au moyen d'une planche attachée par-dessous; et cet arrangement, qui donnait aux trois gardes du corps l'apparence de criminels, est ce qui a fait croire qu'on les avait enchaînés sur le siége[2]. La chaleur était dévorante ; une poussière enflammée, que soulevait la marche de l'immense cortége, obscurcissait l'atmosphère. Marie-Antoinette paraissait souffrir cruellement ; Madame Élisabeth montrait sur son visage le calme d'une âme élevée au-dessus des orages de la vie ; le dauphin pleurait sur les genoux de sa mère[3] ; et quant à Louis XVI, plombé, fatigué, il promenait sur la multitude un regard plein de stupeur[4]. Reconnaissant, à la tête du bataillon des Antonins, le redoutable Santerre, il voulut lui parler : Santerre lui tourna le dos, ainsi que lui-même, quelques jours auparavant, il l'avait fait au duc de Chartres[5]. Derrière la voiture du roi, vrai corbillard de la monarchie, roulait une espèce de char triomphal, ombragé de palmes, du haut duquel Drouet et Guillaume recevaient les hommages de la foule[6]. La place Louis XV et le jardin des Tuileries traversés, la famille royale mit pied à terre à la porte du pavillon du milieu. Jusque-là tout s'était passé dans un ordre imposant ; le peuple avait déployé une modération invariable, et il avait vu sans colère, avec admiration presque, le député royaliste Guilhermy jeter au loin son chapeau dans la foule, en mettant au défi de le lui rapporter ceux qui criaient : «Res-

[1] *Chronique de Paris*, n° 78. — Année 1791.
[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 312 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 379.
[4] « Un regard d'homme ivre, » dit la *Bouche de fer*, n° 74. — Année 1791.
[5] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[6] *Ibid*. et *Chronique de Paris*, n° 178. — Année 1791.

tez couverts ! » Mais de même que les corbeaux suivent les armées en marche, il est des hommes de proie que les révolutions attirent toujours à leur suite, par l'espoir de quelque pâture sanglante. Au moment où la famille royale allait entrer au palais, des furieux s'élancèrent, impatients de frapper, et, la garde nationale repoussant le choc, il y eut une mêlée où les trois gardes furent meurtris, une mêlée d'où Mathieu Dumas, après y avoir laissé son chapeau, son ceinturon et le fourreau de son épée, ne sortit que les vêtements en lambeaux [1]. Dans ce désordre, en présence de ces dangers, la reine eut un mouvement honorable : elle ne voulut descendre de la voiture que la dernière [2]. Deux hommes qu'elle détestait, le duc d'Aiguillon et le vicomte de Noailles, étaient généreusement accourus pour la couvrir de leur popularité ; ils l'enlevèrent en quelque sorte malgré sa répugnance, et, sans lui dire un seul mot, la conduisirent, presque en courant, du côté du château [3], tandis qu'un autre membre de la gauche, Menou, emportait le dauphin dans ses bras [4].

Rentrée dans ses appartements et n'apercevant pas son fils, Marie-Antoinette fut saisie d'une terreur poignante : elle crut qu'on venait de le lui ravir [5], Mais c'était assez de douleurs pour son cœur brisé : la fortune lui épargna, du moins, ce dernier coup.

Ainsi se dénoua la tragédie de Varennes. 25 juin ! date funèbre pour Louis XVI, presque aussi funèbre que le fut, plus tard, celle du 21 janvier ! Car, le 21 janvier, on tua l'homme ; mais, le 25 juin, on avait tué le roi.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 503.

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 138 des *Mémoires de Weber*.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 138 des *Mémoires de Weber*.

[4] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 503.

[5] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 139 des *Mémoires de Weber*.

CHAPITRE VI

INTERRÈGNE

Politique de l'Assemblée. — Politique des Jacobins. — Politique des Cordeliers. — Effort des constitutionnels pour mettre Louis XVI hors de cause. — L'intérieur du château. — Le roi et la reine interrogés. — Profession de foi de Philippe d'Orléans. — Injures de Suleau. — Louis XVI sacrifié par l'égoïsme du parti royaliste; manifeste des 290. — Lettre de Bouillé. — Comment Suleau l'apprécie. — Réponse de Rœderer à Bouillé. — Visite au club des Jacobins; leur répugnance pour la république; en quoi ils différaient des constitutionnels. — Violences de Marat et de Camille. — Mensonges de Fréron. — Bonneville. — Son rôle en 1791. — Thomas Paine; injustice de ses détracteurs. — Affiche de lui, traduite par Duchatelet et demandant la République. — Lettre de Duchatelet à Chabroud et à Le Chapelier. — Fondation du *Républicain*. — Initiative hardie prise par Brissot. — Condorcet et sa femme, républicains. — Voltaire porté au Panthéon. — Débats sur le sort du roi. — Déclaration ambiguë de Robespierre, aux Jacobins, touchant la République. — Barnave réactionnaire. — Décret du 15 juillet 1791. — Le peuple fait fermer les spectacles. — Projet de pétition. — Sage prévoyance de Robespierre. — Combinaisons politiques de Laclos. — Pétition rédigée par Brissot. — Desmeuniers pare le coup. — Réunion des Cordeliers au Champ de Mars. — Préparatifs menaçants. — Palinodie de Vadier. — Séance du soir aux Jacobins, le 16 juillet. — La pétition de Brissot retirée. — Tableau sinistre tracé par Robespierre.

Que faire? Telle fut la question que s'adressèrent à la fois tous les partis, dès que la famille royale se trouva ramenée aux Tuileries.

Or, à cet égard, nous allons voir se développer, à travers les péripéties du drame intellectuel le plus intéressant qui fut jamais, trois opinions bien diverses :

L'une aboutissant à conserver la monarchie et à sauver le roi : ce fut celle de l'Assemblée ;

La seconde concluant au maintien de la monarchie, mais à la déchéance de Louis XVI : ce fut celle des Jacobins ;

La troisième demandant la République : ce fut celle des Cordeliers.

Étudions d'abord la marche de l'Assemblée.

Parmi les constitutionnels, qui surpassaient de beaucoup en nombre les partisans de l'ancien régime, il avait toujours existé, à côté de la fraction parlementaire, conduite par Thouret, d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, une fraction qui avait son point d'appui au dehors, et qui, poussée en avant par les Jacobins, servie par le Palais-Royal, acclamée par la presse révolutionnaire, s'était composée principalement, jusqu'à la fuite de Varennes, des deux Lameth, de Duport, de Barnave, de Buzot, de Pétion, de l'abbé Grégoire, d'Antoine, de Robespierre.

On a vu de quelle douleur jalouse l'influence croissante de Robespierre aux Jacobins avait pénétré le cœur des Lameth, et comment, sur la pente rapide de la Révolution, Duport s'était arrêté tout à coup, saisi de lassitude, et comment le sourire d'une reine captive avait subjugué Barnave : à dater du retour de Louis XVI à Paris, ces quatre importants personnages n'hésitèrent plus. Rompant avec la place publique, rompant avec la fraction jacobine de l'Assemblée, ils se réunirent sans conditions comme sans réserve à la fraction purement parlementaire, qui, dès lors, devint tout à fait dominante, soit à la tribune, soit dans les comités.

J'ai dit ailleurs, en parlant de la bourgeoisie de nos jours : « La bourgeoisie qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine. Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple ; que le trône serait comme ces bâtons vêtus qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux de s'y abattre[1]. » Eh

[1] *Histoire de dix ans*, t. V. CONCLUSION.

bien ! cet esprit était celui de la bourgeoisie en 1791. Elle voulait un roi qui lui fût asservi, qui consentît à vivre en sous-ordre, qui prît sa majesté au rabais, un roi sans initiative, sans pensée, sans mouvement, mais enfin elle voulait un roi. Considérant le trône comme une niche qui, dans l'intérêt de l'ordre, doit être toujours occupée, elle avait besoin d'y placer une statue, et s'attendait naïvement à la voir rester immobile, lorsque, après tout, cette statue était un homme.

Aussi, que Louis XVI, en punition de sa fuite, fût dégradé publiquement et frappé de déchéance, les constitutionnels de l'Assemblée n'y auraient peut-être pas trouvé trop à redire, ne tenant à la monarchie par aucun sentiment tiré d'une croyance superstitieuse ou d'une fidélité chevaleresque, si le remplacement de Louis XVI sur le trône eût alors été possible d'une manière immédiate, effective et paisible. Mais le dauphin n'était encore qu'un enfant ; on se trouvait en pleine révolution, et il y avait, à greffer sur les complications d'une vaste rénovation sociale les embarras d'une régence, un péril qui parlait vivement à l'imagination, déjà fort effrayée, des Thouret, des Le Chapelier, des Sieyès, des Goupil de Préfeln, des Barnave, des Duport. Ils résolurent donc de détourner autant que possible, de la tête de Louis XVI, la responsabilité d'une fuite qui, aux yeux de l'opinion et eu égard aux circonstances, était un vrai crime d'État, et cette résolution les conduisit à une série de mesures où il ne pouvait y avoir ni franchise, ni droiture, ni dignité.

La tortueuse politique qui, même après la déclaration si explicite de Louis XVI, avait fait appeler sa fuite un *enlèvement*, reparut dans le projet de décret suivant, présenté par Thouret, le jour de la rentrée de la famille royale à Paris.

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui,

sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

« Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

« Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés ; le roi et la reine seront entendus dans leurs déclarations, le tout sans délai.

« Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

« Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au ministre d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

« Les ministres et les commissaires du roi préposés à la caisse de l'extraordinaire, à la trésorerie nationale et à la direction de la liquidation, demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les fonctions de pouvoir exécutif[1]. »

Si ce décret avait pu laisser quelques doutes sur l'esprit qui l'avait inspiré, ils eussent été levés par le débat. Rœderer ayant laissé échapper le mot *d'arrestation provisoire du roi*, les constitutionnels éclatèrent en murmures, et Thouret se hâta de protester, en leur nom, contre cette interprétation injurieuse à la royauté. Alexandre Lameth, de son côté, eut grand soin d'établir qu'il ne s'agissait en aucune façon d'altérer la forme du gouvernement. « Envoyés ici, dit-il, pour donner une constitution à notre pays, nous avons cru que l'étendue du royaume et une population de vingt-cinq millions d'hommes demandaient une unité de puissance et d'action qui ne pouvait se trou-

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 360 et 361.

ver *que dans une constitution monarchique*[1]. » Enfin, Malouet s'élevant contre des mesures qui, selon lui, constituaient le roi prisonnier, et transportaient tous les pouvoirs dans l'Assemblée, Goupil proposa, « pour tranquilliser M. Malouet, » d'ajouter que la personne du roi serait toujours inviolable et sacrée.

Ainsi, rien de plus clair : dans la pensée des auteurs du projet, il s'agissait, selon le mot de Rœderer, non de préserver la nation contre le roi, mais de préserver le roi contre la nation. Et pourtant, ce projet passa « à la presque unanimité[2]. »

Mais l'opinion publique ne prit pas le change.

Marat, qui, souvent, rachetait par beaucoup de sagacité la violence et la grossièreté de son langage, rendit compte de la séance en ces termes : « Farce sérieuse jouée entre deux scènes. Dans la première, Malouet a feint de s'opposer au décret, sous prétexte qu'il tendait à changer la forme du gouvernement, pour donner lieu à Alexandre Lameth de déclarer que l'Assemblée n'y consentirait jamais.... Dans la dernière, Malouet s'est élevé contre le décret, sous prétexte qu'il tendait à faire le procès au roi, pour donner lieu à Thouret de vociférer qu'on prêtait à l'Assemblée des intentions loin de son cœur. Le décret a passé, et vite Le Chapelier biribi a proposé de le faire publier à son de trompe[3]. »

A son tour, Brissot écrivit : « Comment caractériser cette duplicité d'arrêter le roi, et de ne vouloir pas déclarer qu'on l'arrête? de rendre des officiers responsables de sa garde, et de vouloir faire croire qu'il est libre? Est-il ou n'est-il pas prisonnier? S'il l'est, pourquoi mentir? S'il ne l'est pas, pourquoi le retenir[4]? »

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 364.
[2] *Ibid.*
[3] *L'Ami du peuple*, n° 503.
[4] *Le Patriote français*, n° 688.

Le fait est que, malgré les protestations de Thouret, et en dépit de toutes les subtilités parlementaires, le roi et sa famille étaient très-réellement prisonniers. Une garde nombreuse avait été installée dans les cours du château. Couverts de tentes et de tout ce que traîne après lui le séjour des soldats, les jardins présentaient l'image d'un camp. Quiconque n'était pas du service indispensable se voyait fouillé en entrant et en sortant[1]. Gouvion, aide de camp de Lafayette, avait fait placer le portrait de la femme de garde-robe, sa maîtresse[2], au bas de l'escalier qui conduisait chez la reine, afin que la sentinelle ne permît pas à d'autres femmes d'y pénétrer[3] : pour soustraire Marie-Antoinette au despotisme injurieux de cette consigne, Louis XVI dut intervenir personnellement auprès de Lafayette. Des sentinelles furent placées jusque sur les toits ; et cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure[4]. A côté de la chambre de la reine était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies ; elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait à un escalier dérobé : là, plus que partout ailleurs, le soupçon se tenait aux aguets. Dans les premiers jours, la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant deux gardes, postés dans sa chambre ; ils y passaient les nuits, à la lettre.... Plus tard, la sévérité de ces dispositions indécentes fut un peu adoucie. Les gardes demeuraient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée ; ils ne se retiraient qu'au moment où elle se mettait au lit. Alors l'un d'eux s'établissait au fond d'une espèce de tambour que formaient deux portes pratiquées dans l'épaisseur du mur, de manière cependant à voir tout ce

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 142.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t II, chap. XVIII, p. 141.

[3] *Ibid.*, p. 147.

[4] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*, p. 142.

qui se passait, à travers celle qui donnait dans la chambre et qui restait toujours entr'ouverte [1].

A l'appui de ces détails, fournis par M. de Fontanges, madame Campan écrit : « Madame de Jarjaïe, ma compagne, m'a raconté qu'une nuit le commandant de bataillon, qui couchait entre les deux portes, voyant qu'elle dormait profondément et que la reine veillait, quitta son poste et s'approcha de Sa Majesté pour lui donner des avis sur la conduite qu'elle avait à tenir. Quoiqu'elle eût la bonté de lui dire de parler plus bas pour ne pas troubler le sommeil de sa première femme, celle-ci fut éveillée et pensa mourir de saisissement en voyant un homme en uniforme de la garde parisienne si près du lit de la reine. Sa Majesté la rassura, lui dit de ne pas se lever, que la personne qu'elle voyait était un bon Français.... [2] » Et madame Campan ajoute que le corridor noir derrière l'appartement servait au roi et à la reine pour communiquer ensemble; que ce poste fut souvent réclamé par l'acteur Saint-Prix, dont le but était de ménager entre les deux époux de courts entretiens [3].

Cependant, les meneurs de l'Assemblée poursuivaient leur marche. Peu soucieux des attributs de la royauté, comme ils l'avaient prouvé naguère en la dépouillant de sa plus touchante prérogative, le droit de faire grâce [4]; peu soucieux de la personne et de la dignité du monarque, comme ils le prouvaient maintenant en lui infligeant les rigueurs d'une captivité insultante, ils n'entendaient pas néanmoins que le trône cessât un seul jour, une seule minute, de servir de digue contre les flots de la démocratie débordée. Pour cela, il fallait parvenir à mettre Louis XVI hors de cause, sans renoncer à l'avantage de

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*, p. 143.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XVIII, p. 149.
[3] *Ibid.*, p. 150.
[4] Décret du 3 juin 1791.

l'avoir sous la main. Mais il fallait éviter en même temps de pousser la colère de l'opinion publique jusqu'à la fureur en paraissant la braver. Les constitutionnels affectèrent donc, à l'égard des coupables subalternes, l'indignation la plus violente. Non contents de faire traîner en prison MM. de Malden, de Moustier, de Valory, ils accusèrent le corps entier auquel ces trois gentilshommes appartenaient de nourrir pour le roi un attachement qu'ils devaient à la patrie, et les quatre compagnies des gardes du corps furent cassées[1]. De Bonnai, ayant essayé de les défendre, fut lui-même dénoncé comme complice : on lui imputait d'avoir envoyé chercher un cheval à Versailles dans les écuries du roi, pour accompagner la fuite. Il nia le fait, et s'écria : « A mes yeux le roi et la nation sont indivisibles. A l'un et à l'autre j'ai juré obéissance. Consulté, je n'aurais pas conseillé le départ; mais si le roi m'eût ordonné de le suivre, je me serais fait gloire de mourir à ses côtés[2]. » La déclaration ne manquait pas de courage; seulement il était absurde de proclamer le roi et la nation inséparables, lorsque le roi venait de se séparer de la nation avec tant d'éclat.

Le 26 juin, Duport vint présenter, au comité de constitution, un projet de décret spécifiant que les personnes arrêtées en vertu de la décision antérieuremeut prise seraient *interrogées par le tribunal de l'arrondissement des Tuileries*, mais que, quant au roi et à la reine, *leurs déclarations seraient entendues par trois commissaires de l'Assemblée*.

« Je m'oppose à ces distinctions d'esclave, dit Robespierre. Est-ce que le roi est au-dessus de la loi? Est-ce qu'il n'est pas citoyen? — Le roi n'est pas un citoyen, répliqua Duport, c'est un pouvoir. » Et Malouet se hâta de renchérir, ajoutant que c'était un pouvoir sacré, in-

[1] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, chap. XLII.
[2] *Ibid.*

violable, rendu d'avance étranger à tout crime et à toute poursuite.

Les habiles comprirent le danger de cet excès de zèle. Ramenant la question à des termes plus simples, d'André, Tronchet, observèrent qu'il s'agissait uniquement de *renseignements* à prendre auprès du roi et de la reine, ce qui écartait l'idée de juges, l'idée de procédure, et la nécessité de mettre en question le principe de l'inviolabilité royale. « Eh bien, dit Barrère avec une finesse où se mêlait une intention railleuse, ces renseignements, pourquoi des juges ne les prendraient-ils pas ? Lorsqu'un délit a été commis, est-ce que le juge n'est point appelé à interroger, au besoin, les *victimes* de ce délit ? » Mais il importait au succès de la politique des constitutionnels qu'une distinction formelle fût établie entre un *roi accusé* et un *citoyen accusé*. Le projet de décret passa, et les trois commissaires nommés furent Tronchet, d'André, Duport[1].

Le soir même, ils se rendirent au château, comme pour recevoir la déclaration spontanée de Louis XVI. Mais tout avait été soigneusement arrangé d'avance, et ils connaissaient à merveille la réponse qu'ils allaient chercher, cette réponse ayant été dictée secrètement à Louis XVI par Barnave[2]. Rien de plus misérable, de plus honteux, que le langage tenu en cette occasion par le roi, sous l'inspiration de ses nouveaux conseillers. Sa déclaration était, d'un bout à l'autre, un démenti donné à celle qu'il avait laissée en partant. Il affirmait, il osait affirmer :

Qu'il était parti, justement pour prouver combien il était libre ;

Qu'il se retrouvait avec grand plaisir au milieu des Français, et, particulièrement, des Parisiens ;

Que sa précédente protestation n'avait point trait aux

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 380-389, et le *Patriote français*, n° 689.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 389.

principes de la constitution, mais seulement à la forme dans laquelle ils devaient être sanctionnés ;

Que son voyage lui avait montré du reste jusqu'à quel point la constitution était chère au peuple[1], etc., etc....

Cette étrange déclaration une fois signée, les commissaires allèrent trouver la reine.... Mais elle leur envoya dire de revenir le jour suivant : elle était au bain. Quand ils reparurent, elle leur dicta une réponse aussi fière que celle de Louis XVI l'était peu. Attentive à écarter le péril de ceux qui l'avaient servie, elle se contenta de dire, en ce qui la concernait personnellement : « Je déclare que le roi désirant partir avec ses enfants, rien n'aurait pu m'empêcher de le suivre ; j'ai assez prouvé depuis deux ans que je ne le quitterai jamais[2]. »

Sur ces entrefaites, les journaux publièrent une lettre qui fit grand bruit.

Dès qu'ils avaient appris l'arrestation du roi à Varennes, des hommes de parti, plus orléanistes que le duc d'Orléans, s'étaient mis à parler de régence. Ils vantaient en même temps les qualités de leur prince, rappelaient les services rendus par lui à la cause du peuple, le désignaient enfin au choix de la Révolution. Survint une nouvelle : à Vendôme, le 23 juin, le jeune duc de Chartres, avec une intrépidité généreuse, avait sauvé de la fureur populaire un vieux prêtre, coupable, disait-on, d'avoir insulté un vicaire jureur[3]. Ce fut un heureux texte fourni aux panégyristes de la famille : ainsi le fils se montrait digne du père ! On alla si loin que, dans sa *Feuille villageoise*, Cérutti se crut obligé de donner au duc de Chartres l'avertissement que voici : « Bon jeune homme, la couronne civique vous est

[1] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 394-397.
[2] *Ibid.*, p. 397.
[3] *Journal du fils aîné de d'Orléans*, 27 juin 1791.

due. Vous êtes trop ami du peuple, pour qu'on vous en souhaite une autre[1]. »

Soit désintéressement sincère, soit crainte d'être compromis par l'ambition des siens, trop prompts à prendre les devants, Philippe fit insérer dans les journaux révolutionnaires la profession de foi suivante :

« .... Je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; mais s'il est question de régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de citoyen, et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable[2]...

« Ce 26 juin 1791.

« L. P. D'ORLÉANS. »

Les patriotes applaudirent ; les ultra-royalistes furent transportés de rage.

« Fourbe insigne ! écrivit Suleau, qui t'a dit qu'il fût question de régence ? As-tu commandé l'assassinat de Louis XVI ! Les émissaires sont-ils partis ? L'Assemblée nationale doit-elle, à force de tortures, arracher au roi une abdication honteuse ? »

Le royalisme, on le voit, avait ses Marat et ses Fréron.

Mais il y a quelque chose de plus hideux encore que le délire des partis, c'est leur égoïsme. Les constitutionnels s'épuisant en efforts pour épargner à Louis XVI l'humiliation et le danger d'un jugement, il semble que les contre-révolutionnaires du côté droit, en cela du moins, eussent

[1] *La Feuille villageoise*, 41e semaine.

[2] Cette lettre fut d'abord adressée à un journal intitulé *l'Assemblée nationale*.

dû leur venir en aide : eh bien, non. Qu'on étudie leur attitude dans des circonstances où leur infortuné maître avait tant besoin d'appui ! Une seule pensée les préoccupe : profiter de la confusion universelle, et, s'il est possible, l'augmenter pour ramener la France à l'ancien régime à travers le chaos. Un seul désir les anime : assister au spectacle des derniers triomphes de l'anarchie. A mesure que, par peur de la République, le parti constitutionnel se rapproche d'eux, ils reculent. Le concours qui leur est demandé, dans l'unique but de sauver le roi, ils le refusent. Au fait, qu'importe la ruine du monarque, si l'on peut acheter à ce prix la chance de revenir au passé ? Louis XVI mis en jugement ? la déchéance décrétée ? Tant mieux, tant mieux, parce qu'il faudra bien alors que les rois de l'Europe tirent l'épée. Et ne serait-il point permis de tout demander à l'imprévu, entre les hasards d'une guerre étrangère et les péripéties d'une guerre civile? « Les nobles et les prêtres ne cherchaient qu'à susciter une occasion bien prononcée de rupture avec les puissances étrangères. Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement ; qu'elle eût décrété la déchéance[1]. » Ainsi s'exprime le marquis de Ferrières, un des leurs, et qui fut de tous leurs secrets, sans partager toutes leurs passions.

Ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux, comme parmi les constitutionnels, quelques esprits sincères, quelques âmes loyales, des fils de preux. Mais hélas ! dans les partis, il est rare que l'influence dirigeante, surtout à l'heure des grandes luttes, appartienne aux nobles penchants, ou même au génie, s'il est coupable de trop de vertu. Voulez-vous gouverner toujours un parti ? Comprimez d'abord votre cœur, révoltez-vous contre la meilleure portion de vous-même, vous deviendrez alors le maître, et vous serez le dernier des esclaves !

[1] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 418.

Ici, que voyons-nous? Pénétré de douleur, dégoûté de ce qui l'entoure, découragé de vivre, Cazalès donne sa démission ; il abandonne la tribune, où il parle en vain, pour le champ de bataille, où il pourra mourir... Et Maury reste ! Il reste pour faire signer aux siens, de concert avec les plus aveugles et les plus violents, un manifeste qui était un acte d'hostilité à l'égard des constitutionnels, et qui, à l'égard de Louis XVI, fut un véritable acte de désertion.

Il y était dit que la personne du monarque étant atteinte, et l'anéantissement de la monarchie consommé, les membres du côté droit continueraient bien d'assister aux délibérations de l'Assemblée, mais avec la résolution de n'y plus prendre part, attendu qu'il ne leur était désormais loisible, ni de reconnaître la légalité des décrets, ni d'en avouer les principes. Et toutefois, par une restriction où se révélait la crainte d'abdiquer, on se réservait de voter, quand « les seuls intérêts qui fussent encore à défendre » seraient en péril[1].

Deux cent quatre-vingt-dix députés de la droite signèrent ce manifeste, dont « l'intention malfaisante[2] » n'échappa point aux constitutionnels : on voulait évidemment rejeter sur eux tout le poids de la situation, les laisser en butte aux anathèmes des clubs et des faubourgs s'ils sauvaient Louis XVI, et s'ils n'y réussissaient pas, les désigner d'avance au ressentiment des rois. De là, le mot de Thouret, qui, sollicité par les nobles de son parti de revenir sur l'abolition des titres de noblesse, répondit furieux, le manifeste des deux cent quatre-vingt-dix à la main : « Tenez, lisez ! Plus d'arrangements. Ces gens-là nous forcent, pour

[1] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 433-437.

[2] Ce sont les propres paroles du marquis de Ferrières. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. X, p. 417.

nous soustraire à leur haine, de nous appuyer sur le peuple[1]. »

Ce n'est pourtant pas ce qu'ils firent, tant les effrayait le fantôme de la République qui déjà, sous des formes gigantesques, se dressait devant eux !

Le 30 juin, le président de l'Assemblée nationale reçut un paquet contenant une lettre que, de Luxembourg où il s'était réfugié, Bouillé adressait aux représentants du peuple. « Gengiskan, à la tête de cent mille Tartares, » n'aurait pas écrit autrement.

« Je connais mes forces, disait Bouillé avec une incroyable arrogance, et bientôt votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité ; c'est ainsi que doit vous parler un homme auquel vous avez d'abord inspiré la pitié. N'accusez personne du complot contre votre infernale constitution ; le roi n'a pas fait les ordres qu'il a donnés. C'est moi seul qui ai tout ordonné ; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. Vous répondez des jours du roi et de la reine à tous les rois de l'univers : si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins, je guiderai les armées étrangères.... Adieu, messieurs, je finis sans compliments ; mes sentiments vous sont connus[2]. »

Un immense éclat de rire[3] accueillit dans l'Assemblée, ces fanfaronnades, dont le ridicule effaçait presque la criminelle audace. Au dehors, les royalistes eux-mêmes, à quelques exceptions près, s'en montrèrent tout honteux. Suleau, le contre-révolutionnaire Suleau, ne ménagea pas le capitaine par excellence de la contre-révolution : « C'est

[1] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 418.

[2] *Ibid.*, p. 393 et 394.

[3] Voy. la séance du 30 juin dans le *Moniteur*, ou dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 404.

à mon sens un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans ce cartel :

« Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.

« Ne sied-il pas bien de s'escrimer en rodomontades, *quand tout est perdu, même l'honneur*[1] ? »

L'Assemblée avait passé dédaigneusement à l'ordre du jour : ce fut Rœderer, qui, pour sa satisfaction personnelle, se chargea de l'accusé de réception. Après avoir rappelé à Bouillé une conversation dans laquelle ce dernier lui avait dit : « *Je vous donne ma parole d'honneur de faire toujours respecter les décrets de l'Assemblée nationale*, » Rœderer ajoutait : « Depuis longtemps, la philosophie travaillait à *déshonorer l'honneur*, pour élever la vertu à sa place. Louis XVI et vous, avez rendu ce service à la nation[2]. »

Et aux Jacobins, pendant ce temps, que faisait-on? Un résumé rapide des séances de ce club va montrer quelle nuance d'opinion il représentait.

SÉANCE DU 23 JUIN. Danton : « *L'individu déclaré roi des Français* est criminel ou imbécile. Pouvant choisir, choisissons ce dernier parti. Mais l'*individu royal* ne saurait continuer d'être roi dès qu'il est imbécile. Pas de régent, non plus ; mais un conseil à l'interdiction, nommé par les départements[3]. »

SÉANCE DU 27 JUIN. D'Anjou demande un conseil de régence, présidé par un lieutenant général du royaume, celui que le droit de sa naissance porterait à la régence : « La Providence semble avoir conservé cet homme, aux genoux duquel il faudrait se jeter. » A ce servile hommage rendu au duc d'Orléans, murmures d'improbation. L'ora-

[1] *Journal de M. Suleau*, n° 4.
[2] Voy. cette lettre de Rœderer dans la *Feuille villageoise*, 42e semaine.
[3] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 15. — Le premier numéro de ce journal est du 1er juin 1791.

teur continue. Il veut qu'on fasse leur procès aux membres de la famille royale ; que le jugement soit prononcé au premier coup de canon tiré sur les frontières ; qu'on nomme pour gouverneur à l'héritier présomptif, non un de ces hommes que désignent les commérages des salons, tels que Condorcet et La Rochefoucauld, mais des patriotes de la trempe de Pétion ou de Robespierre. Girey-Dupré observe que Louis XVI, inviolable comme roi, ne l'est point comme individu. Pourquoi confondre l'*inviolabilité* avec l'*impunissabilité?* En conséquence, Girey-Dupré demande que Louis XVI soit déchu de la couronne, jusqu'à ce que son procès soit fait et parfait, pas plus tard que le 30 août, devant un haut jury. Dans le cours de cette âpre harangue, il a osé dire : « Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple : vous êtes dignes de les imiter. » Allusion sanguinaire qui est écoutée avec calme [1].

SÉANCE DU 29 JUIN. Antoine propose un régent et la déchéance : « Qu'une seule tête par sa hauteur abaisse celle des ambitieux. » Rœderer désire un conseil de régence, afin « qu'une *régence sans régent* prouve qu'on peut avoir *une fort bonne monarchie sans monarque* [2]. »

SÉANCE DU 1er JUILLET. Varennes [3] pose la question : « Quel est du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain, celui qui nous convient le mieux? » A ces mots, grand bruit. Bouche, qui préside, interrompt l'orateur : « La constitution a déclaré que le gouvernement monarchique est celui qui convient le mieux à la

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 15.
[2] *Ibid.*, n° 18.
[3] C'est ainsi que *le Journal des Jacobins* désigne Billaud-Varennes, le même qui depuis devint si fameux. S'il faut en croire le récit de l'archevêque de Toulouse, il était de ceux qui, à Varennes, arrêtèrent Louis XVI. Son nom était Billaud, il y ajouta le mot Varennes, en souvenir de cet événement. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par *George Duval*, t. I, chap. XII, p. 311.

France. Vous voyez l'improbation qui vous frappe ! Je vous retire la parole. » Royez, évêque de l'Ain, et un des membres les plus influents du club, se lève, et propose formellement qu'on raye de la liste de la société le nom de Varennes. D'autres opinent qu'il faut se borner à le rappeler à l'ordre. Il essaye de s'expliquer : la majorité refuse de l'entendre. Il sort : des applaudissements retentissent.

Ainsi, à la différence des constitutionnels, les Jacobins voulaient la déchéance de Louis XVI, sa mise en jugement, et Girey-Dupré, sans les émouvoir, avait pu leur montrer dans le lointain.... un échafaud ; mais, comme les constitutionnels, avec eux, et d'une égale ardeur, ils insistaient pour le maintien du principe monarchique, tellement qu'il n'avait pas été permis à Varennes de s'élever contre ce principe, que dis-je ? de le mettre en question !

Les Jacobins ne se séparaient donc des constitutionnels que relativement à la personne du monarque, et cela parce que le club était plus près que l'Assemblée de la place publique, d'où montaient alors, contre l'infortuné Louis XVI, les plus injurieuses clameurs. En pouvait-il être autrement ? Marat, Fréron, Camille Desmoulins n'étaient-ils pas là, toujours là, surexcitant les passions du peuple, l'encourageant à la haine des personnes bien plus qu'à la discussion des idées, et lui soufflant la cruauté dans l'excès du mépris ? « L'orgueil, la gourmandise, la colère, l'avarice, la luxure, les sept péchés capitaux sont la pâte ou la boue dont Arimane a pétri l'animal-roi, mâle ou femelle[1]. — Louis XVI est un idiot à destituer, ou un monstre à étouffer.... La femme de l'ex-monarque, féroce instigatrice de tous les forfaits de la cour, doit être rasée et renfermée dans une maison de force[2]. — Cette reine scélérate réunit la lubricité de Messaline à la soif du sang

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 83.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 501.

qui dévorait Médicis[1]. » Et comme si ce n'était pas assez de ce débordement d'injures, suivaient les inventions les plus grossières, et des récits d'une invraisemblance grotesque. Tantôt, Louis XVI était représenté comme un fou dont le plus grand divertissement était de se cacher sous le lit[2], tantôt comme un maniaque qui brisait, dans son appartement, glaces et pendules[3]. Nul doute que, dès son arrivée aux Tuileries, il n'eût dit : « J'ai fait là un f...u voyage. Mais je puis bien faire mes farces comme un autre.... Qu'on m'apporte un poulet[4]. » Fréron prétendit avoir écrit sous la dictée d'une Madame de Flandre une lettre que celle-ci assurait avoir été adressée par Marie-Antoinette au prince de Condé, et qui commençait en ces termes : « Notre ami, ne faites aucune attention au décret lancé contre vous par l'assemblée des *cochons*. Nous apprendrons à faire remuer les *crapauds* et les *grenouilles* (les Parisiens). Voici la façon dont notre *gros* partira, etc., etc.... » Et il se trouvait des gens pour croire à ces brutales calomnies ! Et Fréron mena gravement Madame de Flandre à la *section du Théâtre-Français*, où elle *persista* dans son dire[5] ! Et la *section du Théâtre-Français* ayant nommé douze commissaires, parmi lesquels Camille Desmoulins, ils eussent porté l'affaire dans l'Assemblée, si l'accès leur en eût été facilité par Pétion et Robespierre, auxquels ils s'adressèrent, et qui éludèrent la demande[6], indignés sans doute de cette farce indécente !

De la part de Fréron, singe de Marat, ou plutôt second Marat, moins la sincérité et le coup d'œil, de semblables fureurs étonnent à peine. Mais de quelle désolation, de

---

[1] *L'Orateur du peuple*, IIIe vol., no XLVI.
[2] *Révolutions de France*, etc., no 85.
[3] *L'Orateur du peuple*, IIIe vol. no LIII.
[4] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., no 83.
[5] *L'Orateur du peuple*, IIIe vol., no XLIX.
[6] Voy. à ce sujet le récit de Camille Desmoulins, dans son journal, no 82.

quel désespoir on se sent l'âme saisie, quand on songe qu'en ceci l'émule de Fréron, c'était Camille, oui Camille, ce charmant esprit, l'époux de la tendre Lucile, et qui, à cette époque du moins, aurait dû être bon, puisqu'il était heureux, puisqu'il était aimé !

Détournons vite les yeux de ce triste spectacle, et transportons-nous sur la scène où, sans s'avilir par de basses attaques contre la personne du monarque, de hardis penseurs appelaient l'opinion à condamner la monarchie.

Ici apparaissent quatre figures principales : Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Condorcet.

En 1825, un de nos amis[1], passant, à Paris, dans la petite rue des Grès, remarqua sur le devant d'une des nombreuses boutiques de libraire qui bordent cette rue, bien connue des habitants du quartier latin, une femme déjà vieille, mais aux allures vives, à la physionomie frappante, et que désignaient plus spécialement à l'attention ses cheveux d'un noir de jais relevés au-dessus de sa tête d'une manière tout à fait inusitée. Notre ami entre, et se met à causer avec cette femme. Au fond de la boutique, dans l'ombre, on apercevait, assis sur une chaise, un homme d'apparence fort étrange, qui ne parlait guère qu'à son chien et ne prononçait qu'en anglais le peu de mots qui lui échappaient. Ce débris du passé, c'était Bonneville. De sa femme, réduite alors à vendre des bouquins pour vivre, l'ami de qui nous tenons ces détails apprit que le pauvre homme avait perdu la raison ; que son imagination, éprise, vers la fin, de ces images fantastiques dont Hoffmann fut obsédé, s'était égarée dans le pays du merveilleux ; qu'il se trouvait, chose inexplicable, avoir oublié sa langue maternelle et ne paraissait pas avoir conservé le sentiment de son individualité. Il avait un fils au service de l'Amérique. La femme, intelligente, active, philosophe, d'une grande

[1] Dulac, représentant du peuple dans la dernière Assemblée, homme d'un noble cœur, aujourd'hui frappé de proscription, comme tant d'autres !

probité, parlait sans regret de sa richesse évanouie, et avec simplicité des connaissances illustres qui avaient charmé leur âge mûr, de Bernardin de Saint-Pierre, par exemple. Elle possédait quelques souvenirs très-curieux des jours éteints, et montrait comme une relique l'écritoire de Thomas Paine.

Quels mélancoliques rapprochements présente la vie humaine! Le vieillard de la rue des Grès était ce même homme dont le talent avait jeté tant d'étincelles et que Charles Nodier a tant admiré! Ce fut lui qui, après la fuite de Varennes, éleva le premier la voix en faveur de la République. Bonneville avait toujours été très-enthousiaste. Jeune encore, on raconte que, se promenant sur la montagne de Primrose, un livre à la main, il tomba tout à coup dans un tel délire, qu'il se tourna vers les quatre parties du monde et bénit le genre humain avec le volume qu'il venait de lire: la fameuse lettre de Junius Brutus à George III[1]. En 1790, peu après la fête de la Fédération, il avait adressé à Louis XVI, qu'on aimait alors, une lettre très-singulière où le monarque, pour la première fois de sa vie, était publiquement tutoyé: «O Louis XVI, ô mon père! c'est ton malheur que tu n'aies commencé à entendre le langage de la vérité que dans les plaintes d'un peuple au désespoir... La loi t'a déclaré inviolable; cette loi est chère au peuple français[2].»

Éclairé par les fautes du roi, Bonneville avait fait bien du chemin depuis; et, quant à son enthousiasme des premières heures, s'il existait encore, ce n'était plus qu'associé aux rudiments d'une logique austère ou à d'incroyables élans d'audace intellectuelle. Nulle part le principe monarchique ne fut attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la *Bouche de fer*. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Ibid.*

s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Égyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi. Faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif[1]. » D'autres fois, c'étaient des emportements sombres et lyriques. A ceux qui affirmaient que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répondait par cette adjuration : « Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les Bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie.

Les temps sont arrivés, et pour leur châtiment,
La trompette a sonné le dernier jugement[2]. »

Ou bien : « On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement, au nom de leurs maîtres ?

« Nous combattrons vos rois, retournez les servir[3] ! »

Et aux Jacobins qui repoussaient la République, il criait sur un ton plein de dédaigneuse fierté : « Jacobins, rompez vos fers ! »

Mais, pour le triomphe de la doctrine républicaine, les ironies passionnées et les emportements de Bonneville, n'auraient pas suffi : il y fallait une raison froide, une calme érudition, une intelligence de sang-froid : ces qualités se rencontrèrent dans un Anglais.

Il est peu d'hommes qui aient été, plus cruellement que Thomas Paine, déchirés par leurs compatriotes. Chalmer, Rose, Cobbett, presque tous les biographes anglais, se sont, avec une sorte de rage, acharnés sur sa mémoire. A les entendre, la vie de Thomas Paine ne fut qu'un assemblage de vices. Dans un pamphlet, publié contre lui, sous le pseudonyme de Francis Oldys, venimeux libelle qui eut jusqu'à

[1] *Le Patriote français*, n° 701.
[2] *La Bouche de fer*, n° 75.
[3] *Ibid.*, n° 78.

six éditions, et qui est intitulé : *Vie de Thomas Paine, auteur du séditieux écrit : les Droits de l'homme*[1], il est comparé à une bête fauve[2], et l'asile qu'on lui donne à une tanière[3]. Sa biographie, par William Cobbett, aboutit à la conclusion que voici : « Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de la mort de Thomas Paine, son dernier soupir n'éveillera ni la douleur, ni la pitié. La main d'un ami ne fermera pas ses yeux. Nul, près de sa froide dépouille, ne poussera un soupir, nul ne versera des larmes. Comme Judas, il vivra dans la mémoire de la postérité. Les hommes apprendront à exprimer tout ce qui est vil, méchant, perfide, blasphématoire, par ce simple monosyllabe : « PAINE[4] ».

Ces anathèmes avaient été déjà lancés depuis quelques années, lorsqu'un beau jour, un voyageur, venu d'Amérique, annonça d'une manière solennelle aux habitants de Liverpool, qu'il rapportait les ossements du célèbre républicain Thomas Paine, et qu'il conviait tous les amis de la liberté à honorer, par l'érection d'un magnifique monument funéraire, la mémoire d'un grand homme. Ce voyageur était.... William Cobbett[5]!

Il nous serait facile de réfuter les accusations dirigées contre Thomas Paine par des écrivains dont la haine parle évidemment le langage du délire. Ainsi, ils ont bien dit que, collecteur d'accises en Angleterre, il avait perdu cet

[1] *The life of Thomas Pain, the author of seditious writings entitled: Rights of Man*, by Francis Oldys. The sixth edition.

[2] « Like other hunted animals our adventurer, etc., » p. 9.

[3] « Pain, like other animals, who delight in savage life, etc., » p. 17.

[4] Whenever or wherever he breathes his last, he will excite neither « sorrow nor compassion. No friendly hand will close his eyes. Not a groan « will be uttered, not a tear will be shed. Like Judas, he will be remem- « bered by posterity; men will learn to express all that is base, malignant, « treacherous, unnatural, and blasphemous, by the single monosyllable : « PAINE. » *The life of Thomas Paine*, by William Cobbett, p. 57.

[5] Voy. Rose's *Biographical dictionary*, et *the Biographical treasury*, by Samuel Maunder, au mot Thomas Paine.

emploi, et ils ont insinué que ce devait être par suite de quelque action criminelle; mais ils n'ont eu garde d'ajouter que, moins d'un mois après, il était remis en possession de sa charge, « preuve qu'il n'avait pas mérité de la perdre[1]. » Ils racontent qu'il se sépara de sa première femme, et ils écrivent négligemment : « Quelques-uns disent que la mort de cette femme fut le résultat des mauvais traitements qu'elle avait eus à subir[2] »; mais donner une aussi vague hypothèse pour base à une imputation aussi terrible est un crime à la fois et une lâcheté. Ils lui reprochent, sans plus de détails, d'avoir été jeté en prison pour dettes; mais il aurait fallu spécifier qu'ayant essayé, à Rotheram dans le Yorkshire, la construction d'un pont de fer, il fut victime de la banqueroute soudaine d'un marchand américain[3]. Ils assurent que, faisant, en 1777, office de secrétaire pour le département des affaires étrangères, auprès du Congrès des États-Unis, il fut renvoyé comme coupable d'un scandaleux abus de confiance[4]; mais ils ne disent pas que ce *scandaleux abus de confiance* avait consisté dans une courageuse et publique dénonciation de Silas Deane, agent infidèle, sur lequel il venait de découvrir, dans la correspondance étrangère, des rapports très-défavorables, et dont les concussions depuis furent si bien prouvées, qu'il dut se cacher en Angleterre, n'osant plus reparaître en Amérique[5].

Ah! ce ne furent point là, aux yeux de ses détracteurs, les vrais crimes de Thomas Paine : il en commit d'autres, que l'aristocratie anglaise ne pouvait pardonner. Il avait pris pour devise : JE PENSE PAR MOI-MÊME, I THOUGHT FOR

[1] « A circumstance which seems to prove that he had not merited his « dismission. » *Impartial Memoirs of the life of Thomas Paine*, p. 6.

[2] « By some it is said to have perished on the road of ill usage. » Francis Oldys, p. 6.

[3] *Impartial Memoirs*, p. 12.

[4] « Scandalous breach of trust. » Chalmer's *Biographical dictionary*.

[5] *Biographie universelle*.

MYSELF, et fidèle à cette devise, digne de Descartes, il ne ménagea dans ses écrits ni les préjugés religieux de l'Angleterre, ni ses institutions politiques. *Le déclin et la chute du système anglais des finances* (*The decline and fall of the English system of finance*) est un livre qui explique assez les invectives dont Thomas Paine fut l'objet, de la part de beaucoup d'écrivains anglais. Mais ce qui explique bien mieux encore leur ressentiment, c'est la part active, éclatante, infatigable, féconde que Thomas Paine avait prise à l'indépendance des Américains.

Honoré de l'amitié de Franklin, illustré par la reconnaissance patriotique de Washington[1], auteur de ce fameux pamphlet le *Sens commun* (*the Common sense*) qui, dans les destinées de l'Amérique, eut presque le poids d'une bataille gagnée, enrichi par l'État de Pennsylvanie et par celui de New-York, qui, en récompense de ses services, lui firent cadeau, le premier d'une propriété à la Nouvelle-Rochelle, le second d'une somme de cinq cents livres sterling[2], Thomas Paine était déjà populaire dans le nouveau monde, lorsque la Révolution française l'attira et le retint.

Bientôt les salons et les clubs se réunirent pour le mettre à la mode. Naturellement présomptueux, il professait pour les livres d'autrui un dédain suprême, avouant sans détour que, s'il eût été en son pouvoir d'anéantir toutes les bibliothèques du monde, il l'aurait fait, pour détruire les erreurs dont elles sont le dépôt; et on peut en croire, sur ce point, l'affirmation d'Étienne Dumont[3], car déjà Paine avait écrit, en parlant de lui-même : « J'ai suivi ce que mon cœur m'a dicté. Je n'ai pas lu les livres, et ne me suis jamais attaché à étudier les opinions des autres[4]. »

[1] *Impartial Memoirs*, p. 12.
[2] *Ibid.* Voy. Chalmer's *Biographical dictionary*.
[3] Voy. ses *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XVI, p. 332.
[4] « I followed exactly what my heart dictated. I neither read books nor « studied other people's opinions. »

Mais il n'était pas jusqu'à cette suffisance, abritée derrière le paradoxe, qui n'attirât sur lui l'attention. D'autant qu'il avait de l'esprit, une imagination vive, une éloquence populaire, et une certaine habileté à manier le ridicule[1].

C'était au mois de mars 1791 qu'il avait publié, sous le titre de *Droits de l'homme*, la première partie de sa réponse à Burke : en apprenant la fuite de Varennes, il dit à son ami, M. Christie : « Vous voyez l'absurdité des gouvernements monarchiques ! Voilà toute une nation qui va être troublée par la folie d'un seul homme[2]. » On raconte aussi que, lors de la rentrée de Louis XVI à Paris, se trouvant sur le passage de la voiture royale au moment où chacun se tenait la tête couverte, il ne fut pas sans courir un grand danger, pour avoir perdu la cocarde attachée à son chapeau[3]. Mais il paraît que cet accident le toucha peu, puisque quelques jours après, il figurait au premier rang des agitateurs populaires, au moins dans la sphère des idées.

C'est lui[4], en effet, qui le 1er juillet, rédige l'adresse suivante qu'un jeune militaire, Achille Duchatelet, traduisit, signa et fit placarder, non-seulement sur tous les murs de Paris, mais jusque dans les corridors de l'Assemblée :

« Frères et citoyens,... tout ce qui concerne le ci-devant roi se réduit à ces cinq points :

« 1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement.

« 2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments,

[1] C'est ce que reconnaît dans ses *Souvenirs*, chap. XVI, p. 322, Étienne Dumont, qui ne l'aimait pas.

[2] « You see the absurdity of monarchical governments. Here will be a « whole nation disturbed by the folly of one man. » *Impartial Memoirs*, p. 13.

[3] *Impartial Memoirs*.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 398.

ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter des lois.

« 3° .... A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Idiot ou tyran, il est également indigne des fonctions de la royauté.

« 4° Il est par conséquent libre de nous, comme nous sommes libres de lui; nous ne lui devons plus obéissance.

« 5° L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois.... A tous leurs crimes, la trahison manquait. La mesure est comblée.

« Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience ni habilité, qu'on peut abandonner au hasard de la naissance? qui peut être rempli par un idiot, un fourbe, un méchant, comme par un sage? Que la France, parvenue à l'âge de raison ne se laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux[1].... ? »

Cette adresse inattendue émut extrêmement l'Assemblée. Malouet veut qu'on poursuive l'auteur, Martineau qu'on l'arrête, Chabroud qu'on le méprise. Il y eut de vifs débats que termina l'ordre du jour[2].

Le lendemain, Duchatelet écrivit à Chabroud et à Le Chapelier :

« J'ai appris que j'avais été accusé par l'un de vous d'être fou, et par l'autre d'être criminel, pour avoir signé un écrit anti-royaliste. On ne peut pas croire à beaucoup de bonne foi dans ces inculpations, quand elles sortent de

[1] *Le Patriote français*, n° 693.
[2] Séance du 1er juillet 1791.

la bouche de gens qui ont élevé une statue à Rousseau, lequel se nommait l'*ennemi des rois*, et qui ont rendu de justes hommages à Benjamin Franklin, lequel regardait *le royalisme comme un crime égal à celui de l'empoisonnement*. Un homme qui m'a honoré de son amitié, le docteur Price, pensait comme Rousseau et Franklin ; il prétendait même que l'époque devait arriver où le monde entier ne formerait qu'une seule république. J'ignore si vous l'auriez déclaré *fou*, mais j'ai vu bien des gens le considérer comme un *sage*[1]. »

De son côté, Thomas Paine provoqua publiquement Sieyès à une discussion en règle sur les avantages comparés de la république et de la monarchie[2]. Mais Sieyès descendait difficilement des nuages où il se plaisait à rester enveloppé.

Il fallait un journal à ce mouvement : *le Républicain* fut fondé. Du reste, la République avait déjà son *Moniteur* dans la feuille de Brissot, qui, à cette époque, déploya une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin, il avait dit en parlant de la politique du club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la République, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux du philosophe[3] ! » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et gagnera toujours : c'est le propre de la vérité. Elle ne marche plus qu'à pas de géant[4]. » Et, dans le numéro suivant, on lit : « Prix de 300 livres, déposé à l'imprimerie du *Patriote français*, pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi mesquin ; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition[5]. »

[1] Cette lettre fut insérée dans *le Patriote français*, n° 695.
[2] *Patriote français*, n° 701.
[3] *Ibid.*, n° 686.
[4] *Ibid.*, n° 693.
[5] *Ibid.*, n° 694.

Ces défis, ces railleries hautaines, cette certitude bruyamment affichée d'un prochain triomphe, ne tardèrent pas à ébranler l'opinion. Aux Jacobins, Réal put s'écrier : « La République est le pain des forts : c'est cette nourriture dont parle Rousseau qui demande pour sa digestion des estomacs qui ne sont pas les nôtres. Dans vingt ans, notre jeunesse aura de l'instruction ; nos vieillards n'auront pas de préjugés ; nous aurons des mœurs, et le gouvernement républicain sera, n'en doutez pas, le gouvernement français, peut-être celui de tous les peuples de l'Europe[1]. »

Mais Brissot se réservait de frapper un coup plus fort. Le 10 juillet, dans ce même club d'où quelques jours auparavant on avait voulu chasser Billaud-Varennes comme républicain, Brissot prononça, en faveur de la République, un discours d'un éclat et d'une force extraordinaires.

Ah ! le roi était inviolable, assurait-on ? Inviolable ! Comme *roi*, oui, aux termes de la constitution ; mais comme *individu*, quelle dangereuse folie ! Si pour des actes d'administration, dont d'autres étaient appelés à répondre en son lieu et place, la fiction qui le couvrait se pouvait concevoir à la rigueur, comment l'admettre pour les actes qui, par leur nature, ne dépendaient que de lui ? Ainsi donc, inviolable le prince qui porterait la main sur sa femme ! inviolable le prince qui enlèverait sa fille ! inviolable le prince qui brûlerait sa maison ! O rois, courage ! Soyez fous tout à votre aise, soyez furieux, soyez traîtres, soyez assassins : vous êtes inviolables ! Était-ce assez insulter à la raison humaine ? On citait l'exemple de l'Angleterre. Mais il était faux que, même en Angleterre, l'inviolabilité eût jamais été entendue de cette façon dérisoire. Est-ce qu'en Angleterre, la Convention de 1688 n'avait pas déclaré le trône vacant ?... Est-ce que Jacques I,

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 21.

tout théoricien du despotisme qu'il était, n'avait pas reconnu que le prince est soumis à la loi? Qu'on se donnât la peine de parcourir l'histoire : en y verrait que Mariana, qui écrivait sous Philippe II, admettait le tyrannicide; que, chez les Juifs, les rois étaient jugés par le sanhédrin; chez les Spartiates, par le sénat des vingt-huit et les éphores; chez les Francs, par la nation, qui les déposait, rien que pour cause d'impéritie. La fuite de Varennes était-elle d'aventure un acte dont d'autres que Louis XVI fussent appelés à répondre ? non, puisque ses propres ministres avaient été laissés dans l'ignorance. Louis XVI devait donc être jugé. Quant à la question de savoir quelle peut être l'utilité d'un monarque constitutionnel, d'un monarque automate, ceux qui se montraient pénétrés si profondément de cette utilité, auraient dû au moins songer à la rendre un peu moins coûteuse, et imiter les Égyptiens qui, jugeant la royauté bonne mais les rois funestes, les avaient remplacés par une pierre; on avait encore l'exemple des Seïkhs, qui mettent sur le trône l'Alcoran, un sabre, et vivent en républicains : en tout cas, c'était un moyen d'économiser la liste civile!

Passant ensuite à l'examen des motifs qu'on pouvait avoir de craindre le ressentiment des cours étrangères, Brissot fit de leur impuissance une rapide et vive peinture. D'ailleurs : « Si l'on avait dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : « Recevez notre roi, ou vous périrez, » ils auraient répondu : « Nous nous verrons à Marathon ou à Salamine! » Les soldats de Washington, sans souliers et teignant la glace de leur sang, disaient : « Nous aurons des souliers demain : nous battrons les Anglais. » Ils devinèrent juste, parce qu'ils combattaient pour être libres[1]. »

Ce discours fit rêver les Jacobins, et transporta de joie les Cordeliers. Camille Desmoulins n'y put tenir. Oubliant

[1] Voy. le texte, ou dans *le Patriote français*, ou dans le n° 85 du journal de Camille Desmoulins.

avec quelle violence il avait dénoncé le penchant de Brissot pour Lafayette, l'impressionnable écrivain se répandit en exclamations admiratives. Lui aussi, depuis longtemps, il soupirait après la République, l'annonçait, la proclamait inévitable. Dans son n° 84, on trouve cette remarque profonde : « L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions, à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent, nous aurons la République, comme qui dirait par la force des cartes[1]. »

Il est certain que tandis qu'ils repoussaient avec tant de véhémence l'idée de république, les constitutionnels de l'Assemblée se laissaient aller, sans y prendre garde, sur une pente qui y conduisait tout droit, par l'adoption des mesures les plus propres à avilir, dans Louis XVI, et le monarque et le chef de famille. Il avait été décrété, on l'a vu, qu'un gouverneur serait nommé au dauphin ; et, dans la séance du 28 juin, l'Assemblée avait déclaré que nul de ses membres ne pouvait être désigné pour cet emploi, se réservant toutefois de former elle-même la liste indicative des candidats : cette liste, qu'attendait impatiemment la curiosité publique, parut enfin[2]. Parmi beaucoup de noms obscurs et qui étonnèrent, elle en contenait quelques-uns de connus, mais qui se trouvaient singulièrement rapprochés : Berquin, Bougainville, Ducis, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, le mystique Saint-Martin, Hérault de Séchelles, Cérutti, Bossu, Dacier l'académicien, l'ancien avocat-général Servan. Or, même sur ces noms, recommandables à divers titres, la malignité s'exerça de manière à les rendre à peu près impossibles : « Bossu ? Quand le dauphin en sera aux mathémathiques.

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 84.
[2] *Le Patriote français*, n° 698.

— BOUGAINVILLE ? Il a fait le tour du monde, mais nous avons un décret qui ne permet au roi que le tour de France, pourvu qu'il ne débute pas par un voyage à Montmédy. — CÉRUTTI ? Quel malheur qu'il ait été jésuite et qu'il ait tant d'esprit ! — DUCIS ? Autre chose est de représenter sur la scène des rois aveugles, imbéciles ou fous, autre chose de faire faire à un jeune prince l'apprentissage du trône. Dans le premier cas, on ne manque pas d'originaux ; dans le second, tout est à créer. — HÉRAULT DE SÉCHELLES ? Magistrat petit-maître, homme aimable. Ce serait dommage de l'enlever aux cercles dont il fait les plaisirs[1]. »

Le seul candidat qu'on eût été disposé à prendre au sérieux était Condorcet. Or, il travaillait à l'établissement de la République, et certes, nul ne méritait mieux de partager les hasards de cette marche vers l'avenir que l'auteur de l'immortelle *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que celui qui écrivit : « l'espèce humaine sera heureuse », alors qu'il était lui-même accablé d'infortunes, atteint dans toutes les parties sensibles du cœur, et presque sous le glaive de mort, « qui n'aurait attendu pour frapper que le temps de constater l'identité de la victime[2]. »

En 1791, Condorcet avait quarante-huit ans ; il représentait, dans la Révolution, cette génération des encyclopédistes dont il ne restait plus que quelques débris ; il était déjà en pleine possession de sa renommée d'académicien, de géomètre et de savant ; il était dans toute la maturité de son génie. Il n'y eut donc rien d'un emportement juvénile dans les motifs qui le poussèrent à mettre au service du principe républicain ses vastes connaissances et l'autorité de son nom. Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Ca-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 104.

[2] *Éloge de Condorcet*, par François Arago, p. CXLIV, dans les *Œuvres complètes de Condorcet*.

mille Desmoulins, ne pouvaient rencontrer un plus puissant auxiliaire. Les traits par où se révèle une âme vraiment républicaine abondaient dans sa vie. Rédacteur du *Mercure*, il avait refusé l'insertion d'une lettre dans laquelle le patriarche de Ferney rabaissait Montesquieu outre mesure, préférant la justice à l'amitié glorieuse de Voltaire[1]. Pour n'avoir pas de relation avec Necker, dont il ne partageait pas les opinions économiques, il avait donné sa démission d'inspecteur des Monnaies[2]. Affirmant un jour, lui qui se trouvait dans ce cas, que ceux qui se brouillaient avec Diderot avaient toujours tort, « Mais vous? lui objecta son interlocuteur. — Moi ? répondit-il simplement, j'avais tort[3]. » Caractère ferme et nature timide, homme du monde et homme du peuple, esprit froid et cœur passionné, tout en lui était contrastes, jusqu'à ses jambes grêles portant une haute stature, une tête d'un volume immense et un buste athlétique. Son visage était d'une douceur si voisine de la mollesse, que Madame Roland s'y trompa ; elle le définissait : *Une liqueur fine imbibée dans du coton*[4]. Mais d'Alembert, qui le connaissait mieux, l'avait défini : *Un volcan couvert de neige*[5].

Aussitôt après le voyage de Varennes, Condorcet tint chez lui des conférences où il convia ses amis à discuter les moyens d'établir la République. Là vinrent entre autres personnages marquants, Dupont de Nemours, et ce duc de La Rochefoucauld, sur la tête de qui, selon le mot plaisant de Rulhières, Turgot avait placé tant de principes. La majorité se prononça pour la monarchie. Mais Condorcet ne se jugea point lié par un vote de salon, et, au risque de rompre avec le duc, son ancien ami, qui en effet ne lui

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Ibid.*
[3] *Éloge de Condorcet*, par François Arago, p. CLXX.
[4] *Ibid.*, p. CXVI.
[5] *Ibid.*, p. CLXII.

pardonna pas cette démarche, il courut transporter débat au Cercle social.

Grande y fut l'émotion, lorsqu'en présence d'un auditoire nombreux, instruit et attentif, il prouva :

Que la prétendue nécessité d'un roi n'existait nullement, partout où les pouvoirs étaient bien organisés ;

Que la liberté de la presse, et son empire défiaient le retour d'un Cromwell ;

Que l'étendue de la France était plus favorable que contraire à l'établissement d'une république ;

Qu'on avait tort d'en revenir sans cesse à Rome et à Athènes, où il n'y avait point de vraie république, puisqu'on y tolérait des classes privilégiées ;

Qu'en les détruisant, on avait détruit tout ce qui pouvait rendre la protection d'un monarque nécessaire ;

Que l'hérédité du trône, obstacle permanent à la marche des sociétés, créait la lutte, loin d'être une cause de stabilité et une garantie contre le désordre [1].

L'opinion d'un homme tel que Condorcet était faite pour entraîner beaucoup d'esprits, et c'est ce qui arriva. Sa société, suivant un témoignage contemporain de beaucoup de poids, fut véritablement le foyer de la République [2]. Il avait épousé Mademoiselle de Grouchy, jeune personne si pleine de grâce et d'esprit, que la mère du duc de La Rochefoucauld, adversaire avouée du mariage des savants, avait dû dire, cette fois, au géomètre coupable : « Nous vous pardonnons [3]. » L'influence de Madame Condorcet ne contribua pas faiblement au résultat politique qui vient d'être signalé. Vengeance de femme, ont prétendu quelques-uns, expliquée par quelques mépris de la reine ! Mais Étienne Dumont, peu suspect ici de partialité,

[1] *La Bouche de fer*, n° 88.
[2] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, chap. XVI, p. CXV.
[3] *Éloge de Condorcet*, par François Arago, p. 95, dans les *Œuvres complètes de Condorcet*.

repousse bien loin cette offensante hypothèse : « Un caractère sérieux, un esprit qui aimait à se nourrir de méditations philosophiques, des lectures républicaines, une passion pour les écrits de Rousseau, avaient enflammé la tête de Madame Condorcet. Son mari avait un enthousiasme de réflexion, elle en avait un de sentiment ; tous deux étaient fortement persuadés que la liberté en France ne pouvait pas se soutenir à côté du trône[1]. »

Pour compléter l'histoire du mouvement républicain, ajoutons qu'il était servi dès cette époque d'une manière ardente par Madame Roland, qui était arrivée de Lyon avec son mari au mois de février, et dont le salon devint un écho de plus en plus sonore, placé sur la route des idées.

Un événement, tout nouveau quoique attendu, fit un moment diversion à ces luttes :

Le 11 juillet, au milieu d'un prodigieux concours de peuple, les cendres de Voltaire traversèrent Paris en triomphe. De l'abbaye de Sellières, d'où les avaient rappelées un décret de l'Assemblée et un des cris les plus puissants qui fussent jamais sortis du cœur de la France, elles étaient arrivées dans un modeste chariot, sur les deux côtés duquel ces vers :

Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner.
Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner[2].

Aux portes de la capitale, un char magnifique reçut les augustes dépouilles, et elles prirent le chemin du Panthéon.

Il est des fêtes qui ne parlent pas à l'esprit, qui ne touchent point à l'âme humaine ; il est d'imbéciles et insultantes fêtes imaginées pour distraire de leur abaissement

[1] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, chap. XVI, p. 329.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 105.

les peuples, trop jeunes ou déjà vieillis, qu'on tient sous ses pieds pourvu qu'on leur donne *panem et circenses*. De tels spectacles sont le luxe de la servitude. Plus ils sont splendides, plus ils dégradent la curiosité qui les accepte. Mais ici, Voltaire mort allant prendre au Panthéon, à travers les flots d'une multitude émue, possession de son droit à l'immortalité, c'était un encouragement sublime pour les uns, et pour les autres un châtiment ou une leçon. « *Dieu, tu seras vengé*, » cria un prêtre, caché dans la foule[1]. Mais Voltaire avait passé sa vie à défendre l'Être des Êtres contre ceux qui, usurpateurs de sa majesté, la font servir à leurs passions en la plaçant sur un autel. Ah ! c'était Voltaire qui, ce jour-là, vengeait Dieu ! Il vengeait le peuple aussi, bien qu'encenser les rois eût été une de ses faiblesses ; et quelles réflexions ne durent pas être celles de Louis XVI se rappelant son entrée récente à Paris et la rapprochant de la scène saisissante qu'il contemplait, étonné, du haut d'une lucarne du pavillon de Flore[2] !

Douze chevaux blancs traînaient le sarcophage, et, sur un lit funèbre, l'image endormie du philosophe. Ses œuvres, par qui le monde fut agité et l'est encore, on les portait dans une cassette d'or. D'innombrables devises flottaient sur la soie des drapeaux, quelques-unes touchantes, d'autres terribles.

> Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

Telle était la devise qu'avait choisie la société fraternelle des halles. Mais à la tête des citoyens du faubourg Saint-Antoine, marchait une femme tenant une pique au haut de laquelle ces mots : *La dernière raison du peuple*[3], réponse

[1] *Révolutions de Paris*, n° 105.
[2] *La Bouche de fer*, n° 90.
[3] *La Feuille villageoise*, 43e semaine.

violente à *la dernière raison des rois*, baptême des canons ! Le char s'arrêta devant la maison de Charles Villette, où Voltaire avait rendu le dernier soupir. Des guirlandes de chêne entrelacées y formaient un dais poétique que soutenaient des peupliers. Descendant d'un amphithéâtre rempli de jeunes filles couronnées de roses, Mme de Villette reçut en pleurant la visite de celui qui l'avait surnommée *Belle et Bonne*. A ses côtés étaient les filles de Calas [1] !

Le soleil, malheureusement, n'éclaira point la fin de la cérémonie. Il plut depuis la place du Théâtre-Français jusqu'au Panthéon : « Ablution expiatoire, dit gaiement Camille, satisfaction que saint Denis avait exigée pour quelques endroits de *la Pucelle* [2]. »

Cet accident, la présence des actrices dans le cortége, un trop pompeux étalage de costumes antiques, Mme de Villette vêtue en Iphigénie, et une couronne par elle jetée à Lafayette, qui la ramassa en rougissant [3], tout cela fournit matière, de la part des royalistes, à des railleries auxquelles le dépit plus sombre des jansénistes mêla ses invectives. Mais l'impression générale n'en fut pas moins celle de l'enthousiasme et de l'attendrissement [4]. Fréron, le fils du célèbre journaliste que Voltaire avait si cruellement déchiré, Fréron, qui se disait *le seul homme en France auquel il ne fût pas permis d'être voltairien*, écrivit pourtant : « La pompe d'hier rappelait à l'imagination les Athéniens rapportant dans Athènes les ossements de Thésée, vainqueur des monstres et des tyrans, comme Voltaire le fut des préjugés et des prêtres [5]. »

Pendant ce temps, l'Assemblée semblait prendre à tâche

[1] *La Feuille villageoise*, 43e semaine.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 104.

[4] « Cette fête a été sublime et attendrissante, » dit Cérutti dans *la Feuille villageoise*, 43e semaine. Et cette impression, on la retrouve dans presque tous les récits du temps.

[5] *L'Orateur du peuple*, vol. IV, n° 2.

de s'effacer le plus possible : elle passait le temps à écouter des lectures d'adresses ; elle votait une récompense nationale à Drouet et à ses compagnons ; elle s'occupait de police municipale ; elle décrétait la fabrication et l'émission d'une petite monnaie d'argent, à la taille des pièces de 15 et 30 sols ; en un mot, elle paraissait avoir oublié, pour des soins secondaires, la grande question qui tenait tous les esprits en éveil. Mais cette insouciance de l'Assemblée n'était qu'apparente. Il y avait eu réunion des sept comités, et c'était dans l'ombre des bureaux que les meneurs se préparaient au coup qu'ils voulaient frapper. Jamais intérêt de cette importance n'avait été soumis à la discussion. L'impatience était ardente, l'anxiété universelle.

Enfin, le 13 juillet, Muguet de Nanthou apporte à la tribune le travail des comités. Bien étonné fut le public qui remplissait les galeries. A entendre le rapporteur, Louis XVI n'était nullement coupable. Qu'avait-on à lui reprocher? Sa fuite? Mais il n'était pas sorti du royaume! Son départ de la capitale? Mais la constitution lui donnait le droit de s'éloigner de l'Assemblée jusqu'à la distance de vingt lieues! Sa déclaration? Mais n'étant contre-signée d'aucun ministre, elle n'était qu'un acte privé du roi, un simple brouillon pour mémoire. La France, d'ailleurs, voulait la monarchie, et, sans l'inviolabilité royale acceptée d'une manière absolue, pas de monarchie possible. Car, que vaudrait une royauté sans cesse mise en question, poursuivie sans cesse, exposée aux coups du premier calomniateur venu, perpétuellement en butte aux traits empoisonnés qui vont toujours chercher la grandeur et la puissance[1] ?

La conclusion des comités réunis était donc qu'il fallait renvoyer devant la cour d'Orléans et livrer à la rigueur

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, depuis la page 428 jusqu'à la page 434.

des lois Bouillé, Heyman, de Klinglin, d'Hoffelize, Goguelat, Choiseul, Fersen, les trois gardes qui avaient servi de courriers..., et mettre Louis XVI hors de cause[1].

Robespierre savait que l'Assemblée arrivait avec un parti pris ; que le débat ne modifierait pas le vote. Il aurait voulu donner à l'opinion du dehors le temps d'intervenir, et, dans ce but, il demanda l'ajournement. Mais Charles Lameth s'y opposa d'une manière fort vive, et les constitutionnels qui avaient hâte d'arriver au dénoûment, ouvrirent la discussion sur-le-champ.

L'attitude de Robespierre, en cette circonstance, mérite qu'on s'y arrête. Quoiqu'il ne ressentît assurément pour la monarchie aucune tendresse, il avait vu avec inquiétude Condorcet et Brissot prendre une initiative qu'il jugeait trop fougueuse et intempestive. La question de République lui avait paru posée prématurément, parce que, selon lui et comme il s'en expliqua plus tard, elle était de nature alors à diviser les patriotes, et fournissait aux ennemis du peuple un prétexte pour publier qu'il existait un parti qui, sous couleur de patriotisme, conspirait contre la constitution.

En conséquence, le 13 au soir, sans plus attendre, il se rendit aux Jacobins, où il fit cette profession de foi singulière :

« On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : *on m'a fait trop d'honneur;* je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, *on m'eût déshonoré;* je ne le suis pas non plus. Les mots *république* et *monarchie*, pour beaucoup d'individus, sont vides de sens. Le mot *république* ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres. On peut être libre avec un monarque comme avec un sénat. Qu'est-ce que la constitution actuelle ? C'est une

[1] Voy. le texte du décret dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 69 et 70.

république avec un monarque. Elle n'est ni monarchie ni république, elle est l'une et l'autre[1]. »

Ce langage manquait de netteté, il manquait de franchise. Sacrifiant, cette fois, aux inspirations d'une habileté vulgaire, et oubliant que sa force avait toujours consisté à marcher en ligne droite, à travers les oscillations des partis, Robespierre descendait à la politique de la petite prudence. Il était républicain, de son propre aveu, puisque c'était *l'honorer* que de l'appeler tel, et qu'il se fût considéré comme *déshonoré*, s'il eût encouru l'accusation de monarchisme : pourquoi donc jouer sur les mots? pourquoi affecter tant de dédain pour les *formes de gouvernement*, toujours et partout si importantes? Il tenait à régler exactement son pas sur celui de la Révolution; il craignait d'aller plus vite que les Jacobins : à la bonne heure; mais il aurait dû être alors ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il fut depuis : du parti de sa conscience! Ce qui explique la conduite d'un homme n'est pas ce qui la justifie; et je n'hésite pas à dire qu'ici Brissot se montrait plus grand que Robespierre.

A son tour, Danton prit la parole, mais sans oser davantage se déclarer républicain, tant le jacobinisme était encore timide! Il se contenta de tonner contre l'inviolabilité royale[2], bien sûr que, dans cette sphère d'idées, les applaudissements du club des Jacobins ne lui feraient pas faute.

A l'Assemblée, le débat, ouvert le 13 juillet, ne fut fermé que le 15.

Pétion prouva fort bien que, pour avoir le droit d'être inviolable, il faudrait être impeccable, et que, dans tous les cas, l'inviolabilité ne pouvait être étendue sans folie aux crimes privés du monarque;

L'abbé Grégoire démontra péremptoirement qu'il était

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 26.
[2] *Ibid.*

impossible de séparer la responsabilité personnelle du roi de tant de circonstances accusatrices : complots de Bouillé, faux passe-ports, déguisements, évasion nocturne, préparatifs hostiles de l'étranger, mémoire lancé à la manière du Parthe, qui tirait sa flèche en fuyant;

Robespierre fit ressortir ce qu'il y avait de lâche à frapper les coupables subalternes quand on épargnait les coupables puissants, et combien il était absurde de poursuivre des *complices* là où l'on assurait qu'il n'existait point de *délit*;

Enfin, Buzot nia le droit de l'Assemblée à juger un pouvoir rival, et invoqua l'exemple de la Chambre des Communes d'Angleterre, qui avait laissé à une Convention nationale le soin de décider du sort de Jacques II[1]...

Mais ni Pétion, ni l'abbé Grégoire, ni Robespierre, ni Buzot, ne touchaient à la vraie question du moment : la vraie question était celle qui, posée aux Jacobins, y avait soulevé une tempête : Lequel vaut mieux d'un gouvernement monarchique ou d'un gouvernement républicain? Car, si l'on admettait que le gouvernement monarchique devait être maintenu, il ne restait plus aux constitutionnels qu'à prouver une chose : savoir que le principe de l'inviolabilité royale, quels que pussent être d'ailleurs les inconvénients de cette fiction politique, était une condition nécessaire d'existence pour la monarchie. Voilà ce qu'avait parfaitement compris Barnave, et en appuyant sur ce point, il se tenait assuré du triomphe. Mais pour ôter d'avance à la victoire ce que la culpabilité de Louis XVI, implicitement avouée, lui aurait donné d'immoral, le parti constitutionnel avait senti qu'avant de défendre le principe, il fallait s'attacher à défendre l'homme; et, dans le partage des rôles, Barnave s'étant chargé du premier, Salles prit le second.

[1] Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 437-441, et l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 30.

Le discours de Salles fut un chef-d'œuvre d'habileté insinuante. Il établit, ce qui était vrai au fond, que la fausseté de Louis XVI — le mot ne fut pas prononcé — ne provenait que de l'excès de sa faiblesse. Il le peignit entouré de courtisans qui calomniaient devant lui la Révolution, le trompaient sur les sentiments et les volontés du peuple, mettaient un art infernal à égarer son esprit et à épouvanter son cœur. Il présenta le complot qu'on accusait Louis XVI d'avoir tramé contre la nation comme un piége infâme dans lequel l'infortuné monarque avait été lui-même attiré par des serviteurs criminels. Il éveilla la pitié, qui, quelquefois, est la justice. Il prononça ces mots, qui, appliqués à Louis XVI, avaient une signification touchante : « Combien est malheureuse la condition d'un roi[1] ! »

Barnave se leva. Il avait toujours visé, même étant tribun, à la gloire de l'homme d'État. Toujours, même dans l'emportement de ses luttes contre Mirabeau, il avait commandé le calme à sa parole et la gravité à son maintien. A plus forte raison devait-il garder cette attitude, maintenant que, lassé du rôle d'agitateur, il se posait en futur ministre. Il fut donc sec, compassé, contenu, dogmatique. Rien, dans son discours, qui fût donné à l'imagination, à l'éclat. Il semblait avoir de propos délibéré éteint son cœur, et ne laissa parler que sa tête. Mais de tout ce qui pouvait servir la cause des constitutionnels, rien ne fut omis par lui.

Vous avez voulu que le roi sanctionnât vos décrets. Il doit pouvoir le faire avec indépendance : s'il n'est pas inviolable, sera-t-il indépendant ! Et, s'il doit être inviolable pour que son indépendance soit garantie, ne doit-il pas l'être aussi pour que l'État soit stable ? Car c'est l'inviolabilité qui, le mettant à couvert des efforts de tous les factieux,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 441-449.

le maintient à sa place, et maintient avec lui le gouvernement dont il est le chef. — Il existe pour le roi deux genres possibles de délit : délits politiques et délits civils. Quant aux premiers, il faut observer que ce n'est pas le roi qui, à proprement parler, exerce le pouvoir exécutif, ce sont ses ministres, dont le contre-seing est nécessaire ; or, ils sont responsables. Pour ce qui est des délits civils, l'avantage qui résulterait de la punition d'une faute de cette nature est en vérité bien peu de chose en comparaison de l'avantage qui résulte pour le peuple de sa tranquillité conservée et de la forme du gouvernement maintenue. Ainsi donc, si le monarque commet un délit civil, le remède à ce mal, c'est la supposition de démence; supposition heureuse qui protége la stabilité du pouvoir, et assure la paix publique, à chaque instant compromise, dans le système contraire, par les accusations auxquelles le prince serait en butte.

Telle fut, résumée en peu de mots, l'argumentation de Barnave; et, quoique très-faible contre les républicains, elle avait beaucoup de force contre ceux qui étaient assez inconséquents pour vouloir une monarchie sans les conditions, choquantes mais indispensables, qui la constituent.

Barnave finit par ce remarquable appel aux intérêts et aux craintes de la bourgeoisie :

« La Révolution ne peut faire un pas de plus sans péril. Si, dans la ligne de la liberté, le premier acte qui suit est l'anéantissement de la royauté, le premier acte qui pourrait suivre, dans la ligne de l'égalité, serait l'attentat à la propriété. — Quelle nuit du 4 août reste à faire maintenant? Tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête. Ceux qui ont perdu doivent s'apercevoir qu'il est impossible de la faire rétrograder ; qu'il ne s'agit plus que de la fixer... Régénérateurs de l'empire ! présentons une occasion de triomphe aux hommes qui, dans les pays étrangers, ont pris intérêt à

notre révolution. Ils nous crient : Vous êtes puissants, soyez sages, soyez modérés. Là sera le terme de votre gloire[1]. »

Ainsi, par l'effet d'un égoïsme bien propre, hélas ! à attrister la pensée du philosophe, les novateurs de la classe moyenne, qui avaient tant profité de la Révolution, lui demandaient de s'arrêter au point où ils n'avaient plus rien à gagner, et ils disaient à ceux d'en haut : « Faites taire vos regrets ! » A ceux d'en bas : « Renoncez à vos espérances ! » Mais comment empêcher l'âme humaine de se souvenir et d'espérer ?

Les conclusions des comités furent adoptées[2]. Louis XVI était mis implicitement hors de cause, et quiconque avait coopéré à sa fuite renvoyé devant la haute cour d'Orléans ; en d'autres termes, on déclarait qu'il y avait des complices, et pas de coupable principal. Le peuple fut profondément indigné.

Le soir, aux Jacobins, Pouape parut à la tribune, et y apporta cette nouvelle émouvante : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale, il va se répandre dans les quatre-vingt-trois départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles[3]. »

Aussitôt, Laclos propose de présenter à l'Assemblée une pétition, au nom de tous les bons citoyens, hommes, femmes et enfants. « On classera les trois ordres de signatures, et elle en aura dix millions. Alors on verra si ceux qui veulent la déchéance sont des factieux[4]. »

Danton appuya vivement la proposition : « Nous avons besoin d'un scrutin épuratoire. Eh bien, le voilà tout trouvé[5]. »

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 452-462.
[2] Séance du 15 juillet 1791.
[3] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

Robespierre, en cette occasion, déploya une prudence et une réserve extrêmes. « La loi n'étant pas suffisamment claire, puisqu'elle parle de *complices* et qu'il ne saurait y en avoir sans un *principal coupable*, la nation a le droit de dire à l'Assemblée : EXPLIQUEZ-VOUS ! Quant à l'opinion de M. Laclos, elle me paraît devoir être, sinon rejetée, du moins modifiée. Pourquoi faire signer les femmes, les mineurs[1]? » Il est probable que Robespierre craignait de voir l'agitation tourner au profit du duc d'Orléans, comme semblaient l'indiquer, et l'intervention de Laclos, et la proposition suspecte de faire signer les *enfants*.

Toujours est-il qu'au moment où la pétition allait être votée, près de quatre mille personnes se précipitèrent dans la salle, déclarant qu'elles entendaient aller, dès le lendemain, au Champ de Mars, pour y jurer de ne pas reconnaître Louis XVI. Or, ce qui tendrait à prouver que c'était là une scène arrangée d'avance, c'est que toute cette foule, selon le témoignage de Mme Roland, qui était présente[2], venait du Palais-Royal, le théâtre ordinaire des combinaisons politiques de Laclos, auquel le prétexte fut ainsi fourni d'appuyer sa motion sur « une démarche du peuple[3]. » Grâce à ce renfort, le projet passa ; il passa tel que le vrai chef du parti orléaniste l'avait présenté, et san qu'on s'arrêtât aux sages observations de Robespierre, qui, mieux pesées, eussent évité bien des malheurs. Les bases de la pétition convenues, des commissaires furent nommés, au nombre desquels Laclos et Brissot.

Ils restèrent dans la salle, tandis que l'assemblée s'écoulait, et se mirent à l'œuvre.

Après le désistement, si formel, du duc d'Orléans, il peut sembler étrange que Laclos continuât avec tant de zèle à conspirer pour lui. Mais il ne faut pas oublier que

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[2] *Mémoires de madame Roland*, p. 353. Collection Berville et Barrière.
[3] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.

le duc était le dernier à être de son propre parti. Soit crainte de compromettre le succès de ses desseins secrets par trop d'empressement, soit désir de flatter Brissot pour l'amener plus facilement à une réaction orléaniste, Laclos affecta de s'en rapporter tout à fait à son collègue. Prétextant un mal de tête, le besoin de dormir, il pria Brissot de prendre la plume[1]. La seule chose qu'il demandât, c'est que la pétition exprimât, en même temps que le vœu de la déchéance de Louis XVI, celui de son *remplacement par les moyens constitutionnels*. C'était ménager une porte au duc d'Orléans. Cette intention échappa-t-elle à Brissot? Ou bien, crut-il ne pas devoir trop bien deviner une ambition qui s'enveloppait dans le respect de la légalité? Quoi qu'il en soit, il écrivit:

« Les Français soussignés, membres du souverain, considérant que, dans les questions auxquelles est rattaché le salut du peuple, il est de son droit d'exprimer son vœu pour éclairer et diriger ses mandataires;

« Que jamais il ne s'est présenté de questions plus importantes que celle qui concerne la désertion du roi;

« Que le décret rendu le 15 juillet ne contient aucune disposition relative à Louis XVI;

« Qu'en obéissant à ce décret, il importe de statuer promptement sur le sort de cet individu;

« Que sa conduite doit servir de base à la décision ;...

« Que son parjure, sa désertion, sa protestation, emportent abdication formelle de la couronne;

« Que l'Assemblée nationale l'a jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi, en le tenant dans un état d'arrestation;

« Que de nouvelles promesses de la part de Louis XVI n'offriraient point une garantie suffisante contre une conspiration nouvelle;

[1] *Mémoires de madame Roland*, p. 354.

« Qu'enfin il serait contraire à la majesté de la nation, comme à ses intérêts, de confier désormais les rênes de l'empire à un homme parjure, traître et fugitif;

« Demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI, et à *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels ;*

« Déclarant les soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition [1]. »

Laclos eut sujet de s'applaudir, dans son demi-sommeil : la phrase qui était pour lui toute la pétition se trouvait enfin couchée sur le papier. A part cela, rien de plus habile que la rédaction de Brissot. Quoique très-violente, elle n'était pas factieuse. On ne protestait pas contre le décret du 15 juillet; seulement on constatait, ce qui était vrai, qu'il ne s'expliquait pas sur le sort de Louis XVI, ce qui laissait à chacun le droit de désirer cette explication, et que la nation elle-même la donnât.

Les constitutionnels du parlement, avertis de ce qui avait eu lieu aux Jacobins le soir du 15 juillet et pendant la nuit, parèrent le coup avec une dextérité remarquable. Déjà, dans la séance du 14, c'est-à-dire la veille de l'adoption du décret, Prieur, rencontrant Desmeuniers dans les couloirs de l'Assemblée, lui avait demandé : « Et quel sera le sort du roi, si l'on vote dans le sens des comités? » A quoi Desmeuniers avait répondu : « Ses pouvoirs seront suspendus jusqu'à l'achèvement de la Constitution; s'il ne l'accepte pas, il ne sera plus roi. » Et Grégoire, qui assistait à l'entretien, de répliquer : « Il acceptera, jurera, et ne tiendra pas [2]. » Or, le 16 juillet, pour ôter à la pétition

[1] *La Bouche de fer*, n° 95.
[2] *Le Patriote français*, n° 706.

de Brissot le caractère de légalité qu'elle tirait des réticences de l'Assemblée, Desmeuniers mit en décret sa réponse à Prieur [1]; et l'Assemblée, avec une grande affectation de solennité, décréta ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. Si le roi, après avoir prêté son serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

« ART. 2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas par un acte formel à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

« ART. 3. Un roi qui aura abdiqué ou sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen : il sera accusable selon les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication [2]. »

Ce décret, qui avait pour but de changer la pétition de Brissot en acte de révolte, n'était guère de nature à satisfaire l'opinion publique; il ne répondait pas à la préoccupation que Grégoire avait si bien rendue, quand il avait dit : « Le roi acceptera, jurera et ne tiendra pas. » Au fond, les constitutionnels le comprenaient de reste. Aussi n'avaient-ils rien négligé pour protéger l'Assemblée contre les effets prévus, du moins possibles, de l'indignation populaire. Depuis quelque temps, ce n'étaient que parades menaçantes dans les rues, manœuvres, bruits de tambours battant la générale.

Le 16 juillet, l'Assemblée, dominée par les constitutionnels et présidée par Charles Lameth, alla plus loin : prenant tout à coup le rôle agressif, elle sembla, d'une ardeur fiévreuse, appeler le combat. Vadier, qui avait tonné, dans une séance précédente, contre les conclusions des comités, avec une exagération si brutale, que Marat put

[1] *Le Patriote français*, n° 708.
[2] Voy. le *Moniteur*.

l'accuser de plagiat[1], Vadier ayant déclaré que, puisque les conclusions des comités étaient converties en décret, il exposerait sa vie pour les défendre, et qu'il « détestait le système républicain, » cette lâcheté obtint plusieurs salves d'applaudissements[2]. D'André, pour mieux souffler aux municipaux et au faible Bailly les colères du parti constitutionnel, affecta de se plaindre de la mollesse de l'Hôtel de Ville. Que tardait-on? Il fallait faire une adresse aux Français; mander la municipalité; lui enjoindre de veiller avec soin à la tranquillité publique; rendre les accusateurs publics de la ville de Paris responsables de toute infraction aux lois, non poursuivie; donner l'éveil aux ministres. Tout cela fut voté presque sans discussion, sur-le-champ, dans une sorte de sombre transport, et sous la protection des canons de Lafayette. Car il s'était hâté de convoquer la garde nationale, et, « comme si l'on avait eu peur, raconte Brissot, que les uniformes bleus ne succombassent dans ce terrible combat imaginaire, — le peuple, quoique irrité, était tranquille, — on avait convoqué les forts de la halle en équipage guerrier[3]. »

Inutile d'ajouter que, de toutes parts, retentissaient des imprécations contre Lafayette. Brissot lui-même, jusque-là son admirateur, et qui, pour l'avoir défendu, s'était attiré tant d'injures, Brissot fit dans *le Patriote français* la déclaration suivante : « Ces horribles manœuvres s'exécutent sous les ordres d'un homme qui m'a dit cent fois être républicain, qui se dit l'ami du républicain Condorcet, Lafayette!... Il n'y a plus rien de commun entre lui et moi[4]. »

Cependant les Cordeliers et un nombre considérable

[1] *L'Ami du peuple*, n° 253.
[2] Voy. la séance du 16 juillet, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 90.
[3] *Le Patriote français*, n° 707.
[4] *Ibid.*

d'hommes du peuple sont réunis au Champ de Mars, attendant qu'on apporte des Jacobins, pour être signée sur l'Autel de la patrie, la pétition que Laclos et Brissot ont dû rédiger la veille. Les commissaires paraissent, lisent la pétition; mais à peine a-t-on entendu ces mots : *Remplacement de Louis XVI par les moyens constitutionnels*, qu'un violent tumulte s'élève; on apprend que le rédacteur est Brissot, et l'on s'étonne qu'une pareille phrase soit tombée de la plume d'un républicain : après débat, elle est effacée[1].

Dans l'intervalle, le jour s'était écoulé, et les Jacobins se trouvaient assemblés dans leur noir sanctuaire. On leur rapporte la pétition, moins la phrase suggérée par Laclos, moins l'orléanisme. On juge si Laclos garda le silence! « Voulez-vous, oui ou non, s'écria-t-il, renoncer au plus beau de vos titres, celui d'*amis de la Constitution?* Voyez M. Brissot, tout républicain qu'il est, il a reconnu qu'il ne fallait rien brusquer. » Ces paroles firent impression. D'ailleurs, le décret par lequel, dans la journée même, l'Assemblée avait statué, très-explicitement cette fois, sur le sort du roi, altérait le caractère de la pétition de Brissot. Elle fut retirée, et l'impression, qu'on avait commencée déjà, suspendue[2].

Ce soir-là, vers sept heures, Robespierre, s'adressant aux Jacobins, leur disait : « J'obéirai à la loi, mais je vous dois la vérité... terrible! » Et il se mit à tracer, de la conduite des comités réunis, de leurs artifices, de leurs sinistres desseins, un tableau qui épouvanta. On croyait entendre Raleigh, criant à ses bourreaux : « Frappez! quand le cœur est droit, qu'importe où va la tête[3]? »

[1] *La Bouche de fer*, n° 96.

[2] Le compte rendu de cette séance manque dans le Journal des Jacobins, mais il se trouve dans le n° 96 de *la Bouche de fer*.

[3] *Ibid.*

CHAPITRE VII

MASSACRE DU CHAMP DE MARS

Irritation profonde des constitutionnels ; ses causes. — Attaques frénétiques de Marat. — Injures de Camille. — Remarquable résumé de la conduite des constitutionnels par ce dernier. — Outrages adressés à la garde nationale. — Esprit de légalité, partout répandu. — Démarche légale faite le 16 juillet à l'Hôtel de Ville. — Récépissé donné par le procureur-syndic Desmousseaux ; « *La loi vous couvre de son inviolabilité.* » — Double assassinat commis au Gros-Caillou dans la matinée du 17. — Comme quoi ce crime n'avait rien de commun avec la pétition projetée par le peuple. — Efforts, à l'Assemblée, pour faire croire le contraire, et rumeurs fausses propagées. — Étrange générosité de Lafayette. — Le Champ de Mars présente l'aspect d'une fête. — Attitude paisible de la foule réunie autour de l'Autel de la Patrie. — Pétition signée au Champ de Mars. — Commissaires envoyés au Champ de Mars par l'Hôtel de Ville. — Ils sont charmés du spectacle qui est sous leurs yeux, et approuvent la pétition. — Aspect de la place de Grève, pendant ce temps ; fureur de la garde nationale habilement excitée. — Messages de Charles Lameth à l'Hôtel de Ville; le drapeau rouge déployé. — Retour des commissaires à l'Hôtel de Ville; leur rapport, favorable au rassemblement; ils protestent contre le déploiement du drapeau rouge; la municipalité passe outre. — Les armes chargées sur la place de Grève. — Les provocateurs des glacis. — Décharge, avant les trois sommations légales ; femmes et enfants massacrés. — Généreuse conduite des gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine, et des gardes soldés, à l'École militaire. — Injustifiable absence de Danton, de Fréron, de Camille. — Soirée du 17. — Le club des Jacobins insulté. — Robespierre recueilli chez le menuisier Duplay. — Bailly, à la tribune, le 18. — Mensonges du procès-verbal de la municipalité. — Jugement historique. — Combien ces événements ont été défigurés jusqu'ici.

Nous voici à une date sanglante : 17 juillet 1791 ! D'où naquit la violence des passions qui rendirent cette journée si funeste ? C'est ici surtout qu'il importe de ne rien omet-

tre. L'historien n'est pas accusateur public, il est juge ; et l'appréciation des circonstances atténuantes fit toujours partie de la justice.

Depuis le retour de Louis XVI à Paris, une irritation profonde régnait parmi les constitutionnels. Elle avait pour causes :

Les attaques frénétiques dirigées contre eux ;

La honte secrète des artifices auxquels leur politique de fictions les condamnait ;

La naissance d'un parti qui menaçait de détruire leur œuvre et de les rejeter dans l'ombre ;

Enfin le déclin rapide d'une popularité dont ils ne voulaient plus subir les exigences, mais dont ils regrettaient l'encens.

Et d'abord, quant aux attaques, deux citations donneront une idée suffisante de la rage qui les dictait :

« O indignes représentants de la nation ! ce ne sont point les mensonges, les perfidies, les crimes de Louis XVI et de sa femme qui me révoltent. Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, féroce, faux monnayeur, parjure, escroc, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup. Comme le tigre, quand il suce le sang du voyageur, l'animal-roi ne fait que suivre son instinct, quand il suce le sang du peuple ; mais c'est vous qui méritez toute notre haine, vous, nos représentants, que nous avons choisis pour nous défendre. C'est vous qui ne cessez d'appeler sur votre tête la peine portée par la loi des douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle : *qui clienti fraudem fecerit sacer esto*[1]. »

Mais quoi ! ce langage n'était rien auprès de celui de Marat, de Marat, devenu fou de cruauté :

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85.

« Que faire ?... *couper les pouces* à tous les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, non comme infidèles, mais comme ennemis. Quant aux députés du peuple, qui ont vendu au despote les droits de la nation, aux Sieyès, aux Le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Puzy, aux Prugnon ; *empalez-les tout vivants*, et qu'ils soient exposés sur les créneaux du sénat, pendant trois jours, aux regards du peuple[1]. »

Ces fureurs étaient trop odieuses pour enrégimenter de nombreuses colères ; mais, outre qu'elles accoutumaient insensiblement les esprits à l'image des supplices, elles avaient cet effet, même sur ceux qui ne les prenaient point au sérieux, qu'ils se croyaient modérés en se contentant de mépriser les constitutionnels ou de les haïr.

L'homme est ainsi fait que les attaques exagérées ou injustes l'irritent moins que celles qu'il a méritées : les constitutionnels auraient encore pu peut-être pardonner à leurs adversaires des emportements qui touchaient au délire ; mais la dénonciation de leurs fautes, de leurs contradictions, de leurs ruses, de leurs sourdes menées, voilà ce qui remplissait leur âme de fiel. Bien plus que des injures de Camille Desmoulins, ils durent s'émouvoir de ce foudroyant résumé qu'il publiait de leurs actes :

« Ce qu'il fallait faire ? quand la nation, seule et en se jouant, enfante à la liberté des armées bien plus innombrables que celles que le despotisme leva jamais à Xerxès et à Tamerlan, dans vingt royaumes, il fallait prendre l'attitude convenable à la liberté d'un tel peuple. C'est le faible qui trompe. Il fallait appeler le crime de Louis XVI de son vrai nom, et ne point le pallier par le mensonge du mot *enlèvement*.

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 514.

« Il fallait constituer Louis XVI prisonnier, parce qu'il était pris en flagrant délit, et en le constituant prisonnier, déclarer qu'on le mettait en état d'arrestation, et non pas qu'on lui *donnait une garde*.

« Il fallait se moquer de Malouet et de Duport, invoquant l'*inviolabilité du roi*, parce qu'il avait cessé d'être roi, du moment qu'il était allé se mettre à la tête des ennemis de la nation ; car on ne peut pas être le chef de deux armées ennemies....

« Il fallait interroger le roi, non par des commissaires, mais à la barre, à la face de la nation, et permettre à tous les députés de l'interroger sur faits et articles. Au lieu qu'en lui envoyant trois commissaires, un d'André, un Duport, un Tronchet, l'Assemblée a eu l'air de craindre les révélations qui sortiraient de la bouche de Louis XVI, et qu'il ne lui montrât dans son sein une foule de complices.

« Il ne fallait pas faire antichambre, souffrir qu'un criminel se mît au bain à l'arrivée des commissaires, et attendre que, dans sa baignoire, il eût tiré la sonnette pour admettre l'Assemblée comme un garçon de bain !

« La fuite et le manifeste du roi étant un crime de lèse-nation s'il en fut jamais, il fallait saisir de ce procès la haute cour nationale....

« L'office de roi étant un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, partant qui ne demande ni expérience ni habileté, qui peut être rempli par un idiot, un fou ou un méchant, le roi étant si réellement un zéro dans la Constitution, qu'il ne pouvait rien faire sans la signature du ministre; le roi n'étant, à vrai dire, qu'une sorte de griffe, il fallait dire aux monarchiens, comme l'avare au passant :

> Mettez une pierre à la place.
> Elle vous vaudra tout autant[1]. »

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 84.

Autre cause d'irritation pour les constitutionnels : ils voyaient déjà poindre à l'horizon un astre nouveau, la République. Ainsi, cette constitution monarchique qui leur avait coûté tant de travaux et de veilles, qu'ils espéraient léguer à la postérité comme un monument immortel de leur sagesse, elle chancelait, à la veille d'être finie, sous les coups d'un parti que la place publique commençait à saluer de ses acclamations !

La place publique ! Ah ! elle les avait entourés, eux aussi, de ses hommages les plus enivrants, elle leur avait donné l'avant-goût de la gloire. Et maintenant ?... Si on parlait de Le Chapelier, de Thouret, de Desmeuniers, de Voidel, de Duport, c'était pour s'indigner ou gémir de ce qu'on appelait leur apostasie. Si l'on pensait aux Lameth, c'était pour se rappeler le mot de Mirabeau : « Les Lameth, en attendant qu'ils puissent s'emparer du ministère, font garder les places par leurs valets[1]. » Et Barnave ! hélas ! pour l'avoir loué autrefois, Camille se frappait la poitrine, et, plutôt que de ne pas renier des éloges dont à présent il rougissait, oubliant sa propre dignité, il s'accusait d'avoir menti. Il avouait qu'il n'était pas vrai, comme il l'avait prétendu, que Mirabeau lui eût jamais dit de Barnave que *c'était un grand arbre qui deviendrait un mât de vaisseau* : c'était Barnave lui-même qui avait eu soin de lui faire savoir la chose[2] ! Mais ce qui était vrai, ce qu'on n'aurait pas, grâce au ciel, à démentir plus tard, ce dont Barnave oublierait probablement de se vanter, c'est que, pendant le retour de Varennes, invité à dîner par Louis XVI, il s'était tenu derrière le fauteuil, « versant incessamment à boire, et faisant les fonctions de laquais[3]. »

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 422.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85.

[3] *Ibid.* La forme de l'énonciation était outrageante, mais le fait était vrai.

Les toréadors, en Espagne, n'en font pas tant pour exciter le taureau amené dans l'arène.

Ce n'est pas tout : Bailly et les municipaux, Lafayette et la garde nationale, avaient leur part de ces coups redoublés d'aiguillon. Il était un mot que Marat avait appliqué aux bourgeois en uniforme et qu'il avait mis à la mode, à force de le répéter : *Mouchards de Lafayette.* Chez un peuple où les susceptibilités de l'honneur furent toujours si vives, quelle injure plus provoquante aurait-on pu imaginer ? Les meneurs de l'Assemblée se trouvèrent ainsi avoir au service de leurs colères celles de la municipalité, qui, le cas échéant, devait crier : Feu ! et celles de la bourgeoisie armée, qui, à ce signal funeste, devait tirer !

Toutefois, il était peu probable que l'occasion d'en venir là se présentât, à moins qu'on ne voulût absolument la voir où elle ne serait point. Car il est à remarquer qu'au sein de la fermentation générale, et quels que fussent les emportements de certains journalistes, le sentiment qui prévalait était, chose bizarre mais incontestable : le respect de la loi. On la critiquait outre mesure, avec violence ; mais nul ne mettait en doute qu'il ne fallût lui obéir. Aux Jacobins, c'est Robespierre qui dit solennellement : « *Nous voulons obéir à tous les décrets*, même à ceux qui nous paraissent devoir être réformés[1]. » Dans *le Patriote français*, c'est Brissot qui, à propos de la séance du 15 juillet, s'écrie : « Le déshonneur de nos législateurs est consommé. Le décret est adopté. *Cependant il est rendu, il faut obéir*[2]. » On a vu que, dans la soirée du 16 juillet, aux Jacobins, la pétition rédigée par Brissot avait été retirée : un des motifs était qu'elle avait perdu son caractère légal, depuis que, conformément à la proposition de Desmeuniers, l'Assemblée avait statué formellement sur le sort de Louis XVI.

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[2] *Le Patriote français*, n° 706.

Or, au moment même où, par respect pour la loi, le club des Jacobins retirait la pétition qu'on était convenu d'aller le lendemain signer au Champ de Mars, les citoyens qui se proposaient de l'aller signer, envoyaient douze des leurs prévenir la municipalité de leur intention, conformément à cet article de la loi : « Les citoyens qui veulent user du droit de pétition doivent être sans armes et avoir annoncé leur réunion vingt-quatre heures à l'avance. »

Les douze députés arrivèrent à l'Hôtel de Ville, firent leur déclaration, et obtinrent récépissé, de la main du procureur-syndic, Desmousseaux, lequel leur adressa, de plus, ces paroles qu'il ne faudra pas oublier : « LA LOI VOUS COUVRE DE SON INVIOLABILITÉ[1] ! » Quant au récépissé, il fut présenté, plus tard, à Bailly, le jour de son jugement..., et lui coûta la vie !

L'état des choses, le matin du 17 juillet, était donc celui-ci :

Les constitutionnels, et la garde nationale, sur laquelle ils s'appuyaient, ne se possédaient pas de colère, et se tenaient prêts à repousser la pétition de Brissot à coups de fusil.

Cette pétition, la veille au soir, les Jacobins l'avaient mise de côté, la jugeant illégale, après examen.

Mais les citoyens appelés à la signer et qui ne se trouvaient pas aux Jacobins, ne sachant ni qu'elle était retirée, ni pourquoi, ne s'en préparaient pas moins à se rendre au Champ de Mars, et avec d'autant plus de confiance, qu'ayant fait auprès de la municipalité les démarches requises, ils étaient parfaitement en règle aux yeux de la loi.

Un crime préluda aux malheurs de cette journée. De fort grand matin, un jeune homme, presque un enfant, avait obtenu de son père la permission d'aller au Champ de Mars copier les inscriptions frappées autour de l'Autel de

[1] Voy. dans les *Mémoires de l'Institut de France*, t. XXIII, la *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXV.

la Patrie. Tout à coup il entend sous ses pieds comme le bruit d'une vrille. Il court en prévenir le corps de garde du Gros-Caillou, le trouve trop faible pour se dégarnir, se hâte alors vers l'Hôtel de Ville, d'où il revient avec cent hommes, et des outils pour lever les planches. Elles sont levées, et qu'aperçoit-on ? Deux hommes, dont l'un était un invalide à jambe de bois, faisant semblant de dormir. Près d'eux, des vivres pour vingt-quatre heures, du vin [1]. Ils furent traînés à la section. Que faisaient-ils, qu'attendaient-ils, ainsi cachés sous l'Autel de la Patrie? Suivant les uns, ils avouèrent une promesse de vingt-cinq louis de rente à chacun d'eux [2], ce qui les présentait comme agents de quelque noir complot; suivant les autres, — et c'est la version la plus répandue, — ils répondirent de manière à faire croire qu'une curiosité lubrique avait été leur seul mobile [3]. Quoi qu'il en soit, le commissaire les remettait en liberté [4], lorsque des furieux les saisirent. Personne n'a su ou, du moins, personne n'a dit avec certitude si l'invalide et son compagnon se trahirent par des discours imprudents; ou si, le baril de vin se transformant chemin faisant en un baril de poudre, le soupçon qu'ils voulaient faire sauter l'Autel de la Patrie naquit d'une panique; ou si enfin il y avait là des scélérats chargés de la hideuse mission de pousser au désordre. Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que les deux prisonniers furent égorgés. Mais ils le furent au Gros-Caillou, et non pas au Champ de Mars; mais ils tombèrent sous les coups de quelques brigands,

[1] Récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 18 juillet, par Santerre, qui tenait les faits du jeune homme lui-même. Voy. le *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 29.

[2] *Ibid.*

[3] *Révolutions de Paris*, n° 106. — Les éditeurs des *Mémoires de madame Roland*, attribuent ce récit des *Révolutions de Paris* à Loustalot, dans les éclaircissements historiques. C'est une erreur : à cette époque, Loustalot était mort.

[4] *Ibid.*

et non sous les coups du PEUPLE, auquel il est odieux d'étendre, avec ce vague terrible, arme favorite de ses calomniateurs, la responsabilité de semblables forfaits; mais il n'y eut et il ne pouvait y avoir rien absolument de commun entre ce double assassinat commis *de très-bonne heure* au *Gros-Caillou*, et les pétitionnaires qui, *neuf ou dix heures plus tard*, se trouvaient, quand on les chargea, réunis au *Champ de Mars*[1].

Cependant, qu'arrive-t-il? Tandis que les têtes des deux hommes assassinés sont plantées au bout de deux piques, et qu'on laisse l'épouvantable trophée se promener dans Paris, comme « pour préparer le massacre par l'horreur du spectacle, » — dit Camille Desmoulins[2], commentateur sinistre, — le président de l'Assemblée nationale s'exprime en ces termes, à l'ouverture de la séance : « Il nous vient d'être assuré que deux citoyens avaient été *victimes de leur zèle* au Champ de Mars, pour avoir dit à *une troupe ameutée* qu'il fallait se conformer à la loi : ils ont été pendus sur-le-champ[3]. » Et Regnauld de Saint-Jean-d'Angély ajoute : « Les victimes sont *deux gardes nationaux* qui ont réclamé l'exécution de la loi[4]. »

Erreur involontaire ou mensonge calculé, cette manière de présenter les choses était déplorable, dans la première hypothèse; et, dans la seconde, auquel le cœur refuse de s'arrêter..., infâme. Il y avait là beaucoup de gardes nationaux présents : c'était jeter du feu sur de la poudre!

Ce fut à onze heures que le corps municipal apprit la sanglante exécution du Gros-Caillou[5]. Déjà, il avait pris

[1] C'est ce que François Arago établit fort bien, dans sa *Biographie de Bailly*, tout disposé qu'il est en faveur du maire de Paris. Voy., dans cette biographie, la page CCXV.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 86.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 106.

[4] *Ibid.*

[5] Procès-verbal de la municipalité de Paris, lu dans la séance du 18 juillet.

et publié un arrêté contre les attroupements ; déjà il avait envoyé deux de ses membres dans le quartier de la Bastille, qu'on prétendait très-agité, et qu'ils trouvèrent fort tranquille[1] : tout examen fait, il fut décidé que trois commissaires de l'Hôtel de Ville partiraient à l'instant pour le Champ de Mars[2].

Lorsque, vers midi, les citoyens commençant à s'y réunir, les troupes de leur côté y étaient entrées, conduites par un aide de camp de Lafayette, un coup de pistolet, parti des glacis, avait atteint l'aide de camp. Lafayette lui-même, au Gros-Caillou, avait été mis en joue à bout portant par un furieux, dont le fusil rata, qu'on prétendit être Fournier l'Américain[3], et qui, arrêté aussitôt, fut relâché, sur l'ordre formel du général[4]. Mais, sauf cette circonstance, que la générosité de Lafayette, étrange en un tel moment et bien hâtive, rendit sujette à de funestes interprétations[5], la paix ne fut pas troublée.

A deux heures, la vaste enceinte du Champ de Mars présentait le plus riant, le plus doux spectacle. Le temps était magnifique. Attirée par le soleil, par la curiosité, par le souvenir, toujours vivant, de la grande Fédération, qui donnait à ces lieux un caractère sacré, une foule considérable affluait là, depuis le milieu du jour, non-seulement des divers quartiers de Paris, mais des villages voisins. Les maris avaient amené leurs femmes, les mères leurs enfants. Pas un fusil, pas d'armes : c'est à peine si çà et là on apercevait des cannes. Les vendeuses de pain d'épices, les marchandes de gâteaux de Nanterre, allaient gaie-

[1] Procès-verbal de la municipalité de Paris, *ubi supra*.
[2] *Ibid.*
[3] Weber le dit positivement. Voy. ses *Mémoires*, t. II, chap. IV, p. 149.
[4] *Ibid.*
[5] Camille Desmoulins suppose, dans son numéro 86, que le prétendu assassin était un homme aposté, et, cet attentat manqué, impuni, une comédie jouée pour exciter la garde nationale. Mais ici l'opinion de Camille Desmoulins ne saurait avoir, il faut bien le dire, beaucoup d'autorité.

ment de groupe en groupe. Que dire encore ? C'était une réunion de plusieurs milliers de familles ; c'était une fête, le dimanche, pendant l'été [1].

Ajoutez à cela qu'aucun des hommes dont la présence eût pu servir de prétexte aux alarmes n'avait paru. Sans doute il eût été possible, en les cherchant bien, de trouver, perdus dans l'immense multitude, quelques personnages auxquels la Révolution assura, plus tard, une renommée orageuse : Momoro, Chaumette, Henriot, Hébert, le Belge Robert et Mlle Kéralio [2], qu'il venait d'épouser ; mais aucun de ces visages ne s'était fait encore remarquer, aucun de ces noms n'avait une influence révolutionnaire. Chaumette était un simple étudiant en médecine ; Hébert courait, sans l'avoir atteinte encore, après sa cynique célébrité ; personne n'avait jusqu'alors parlé d'Henriot. Et quant à ceux à qui l'Assemblée attribuait volontiers des pensées factieuses ou un ascendant néfaste, ils étaient absents. Marat n'avait point quitté ses chères ténèbres ; et Danton, Fréron, Camille Desmoulins, sous l'inspiration de craintes que nous aurons à juger, étaient partis la nuit précédente pour la campagne [3].

Arriva un envoyé des Jacobins. Il venait annoncer que la Société avait retiré la pétition attendue, et qu'elle allait s'occuper d'une rédaction nouvelle. Alors, une voix

[1] S'il est un fait certain, historiquement prouvé, appuyé sur la concordance de tous les témoignages, c'est celui-là. Dans sa *Biographie de Bailly*, M. François Arago invoque, à cet égard, l'autorité d'un de ses collègues de l'Institut, qui était ce jour-là au Champ de Mars. A son tour, M. Michelet, p. 151, t. III de son *Histoire de la Révolution*, cite, à l'appui, une relation à lui communiquée, et depuis publiée, par M. Moreau de Jonnès, témoin oculaire. (Voy. *Aventures de guerre au temps de la République*, etc., t. I, p. 48.) Sans parler des journaux du temps, et, notamment, des *Révolutions de Paris*, tous si explicites sur ce point, et si affirmatifs.

[2] Tous ces noms se lisent au bas de l'original de la pétition, conservée aux archives de la Seine.

[3] Voy. la note explicative du n° 86 des *Révolutions de France et des royaumes*, etc.

ayant crié qu'il fallait rédiger cette nouvelle pétition à l'instant sur l'Autel de la Patrie, et la proposition ayant été unanimement adoptée, les assistants nomment quatre commissaires ; on se range autour d'eux, et l'un des élus écrit :

« SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

« Représentants de la nation, vous touchiez au terme de vos travaux ; bientôt des successeurs, tous nommés par le peuple, allaient marcher sur vos traces sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés de deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité. Un grand crime se commet : Louis XVI fuit ; il abandonne indignement son poste ; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent à Varennes, il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des quatre-vingt-trois autres départements. Vous différez ; une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée ; toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, messieurs, avez préjugé qu'il était innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret d'hier, que la Charte constitutionnelle lui sera présentée, alors que la Constitution sera achevée. Législateurs! ce n'est pas là le vœu du peuple, et nous avions pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même consistait à être les organes de la volonté publique. Sans doute, messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires, qui ont fait d'avance leur protestation contre toute espèce de constitution ; mais, messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces deux cent trente protestants n'avaient plus de voix à l'Assemblée na-

tionale, que le décret est donc nul et dans la forme et dans le fond : nul au fond, parce qu'il est contraire au vœu du souverain ; nul en la forme, parce qu'il est porté par deux cent quatre-vingt-dix individus sans qualité. Ces considérations, toutes les vues du bien général, le désir impérieux d'éviter l'anarchie à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué ; de recevoir son abdication et de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

« PEYRE, VACHART, ROBERT, DEMOY. »

L'original de cette pétition existe; il a été conservé[1] aux archives de la Seine. Exilé de mon pays, il ne m'a point été donné de pouvoir consulter ce document, qui est unique. Mon illustre confrère, M. Michelet, a été plus heureux : qu'il me permette de lui emprunter les curieux ou caractéristiques détails qui suivent :

« Des milliers de signatures remplissent plusieurs feuilles ou petits cahiers, que l'on a cousus ensemble. Nul ordre. Visiblement chacun a signé, à mesure qu'il arrivait, presque tous à l'encre, quelques-uns au crayon... — Il y a nombre de signatures de femmes et de filles : sans

[1] Voy. cette pétition dans les *Révolutions de Paris*, n° 106, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 114 et 115. Les deux rédactions, dont la dernière a été copiée sur l'original même, sont identiques, sauf une légère différence dans l'intitulé, comme MM. Buchez et Roux l'observent avec raison. Les *Révolutions de Paris*, en effet, portent : PÉTITION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, RÉDIGÉE SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET 1791, tandis que, dans l'original, on lit : SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

doute, ce jour de dimanche, elles étaient au bras de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris... — Le nombre des signatures dut être véritablement immense. Les feuilles qui subsistent en contiennent plusieurs milliers. Mais il est visible que beaucoup ont été perdues. — La signature d'Hébert n'est point du tout en pattes d'araignée, comme quelques-uns l'ont dit : elle est peu allongée, plutôt basse et sans caractère, de tout point commune. — La dernière signature est celle de Santerre[1]. »

Et qu'on ne croie pas que tout cela se passait tumultueusement, dans la fièvre d'une colère séditieuse. Non. Fabre d'Églantine était présent. Rédacteur des *Révolutions de Paris*, c'est lui, selon toute apparence, qui a rédigé le récit très-circonstancié qu'on y trouve, et où il est constaté que « les jeunes gens s'amusaient à des danses ; » que, parmi les cinquante mille personnes qui bientôt couvrirent la plaine, il y avait beaucoup de paisibles « mères de famille ; » que « c'était une de ces assemblées majestueuses et touchantes, telles qu'on en voyait à Athènes et à Rome[2]. »

Aussi, quand les trois officiers municipaux envoyés par l'Hôtel de Ville, et accompagnés d'une nombreuse escorte de garde nationale, se présentèrent, vers deux heures, au Champ de Mars, ils furent surpris à la fois et enchantés de la tranquillité qui y régnait. S'étant rendus à l'Autel, ils y furent reçus au milieu des plus attendrissants transports de patriotisme et de joie. Vivement touchés, ils dirent : « Messieurs, nous sommes charmés de connaître vos dispositions. On nous avait dit qu'il y avait ici du tumulte, on nous avait trompés. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce que nous avons vu, et, *loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous*

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. III, p. 144 et 145.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 106.

vous aiderions de la force publique[1]. » On leur lut la pétition, ils la trouvèrent conforme aux principes, et assurèrent qu'ils la signeraient eux-mêmes s'ils n'étaient point en fonctions[2].

Voilà ce qu'affirment les *Révolutions de Paris ;* et bien vainement essayerait-on de récuser l'autorité de ce témoignage : un document a été conservé, grâce au ciel, pour le triomphe de la vérité, document irréfragable, terrible, qui fut mis sous les yeux de Bailly, le jour de son jugement! C'est la déclaration même des trois conseillers municipaux, lesquels se nommaient Le Roux, Regnaud, Hardy. On y lit que « *Les citoyens assemblés au Champ de Mars n'avaient en rien manqué à la loi ; qu'ils demandaient seulement le temps de signer leur pétition avant de se retirer ; que la foule avait témoigné aux commissaires tous les égards imaginables et donné des marques de soumission à la loi et à ses organes*[3]. »

Les trois officiers municipaux firent donc retirer les troupes, et se retirèrent eux-mêmes très-satisfaits, emmenant avec eux douze citoyens députés à l'Hôtel de Ville par ceux du Champ de Mars, pour demander la mise en liberté de deux citoyens, dont l'arrestation avait paru imméritée[4].

[1] *Révolutions de Paris,* n° 106.

[2] *Ibid.*

[3] De tous ces faits et de la déclaration qui les constate invinciblement, M. de Lamartine ne dit pas un mot, dans son récit, déplorablement incomplet d'ailleurs, et très-peu exact. M. Michelet lui-même, chose qui étonne, se contente de parler en passant de l'envoi de *deux* commissaires, auxquels on lit la pétition qu'ils *ne désapprouvent pas.* Quant aux autres historiens de la Révolution, Beaulieu, Bertrand de Molleville, Thiers, ils se gardent bien de faire connaître ce qui leur aurait ôté le droit de dire vaguement, sans rien spécifier, sans rien prouver : *Les factieux du Champ de Mars, les séditieux du Champ de Mars, l'émeute du Champ de Mars,* etc... O sainte vérité!

[4] *Révolutions de Paris,* n° 106. — C'est ce que M. de Lamartine présente ainsi : « Les *séditieux,* alarmés par l'aspect du drapeau rouge flottant à une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, avaient envoyé douze d'entre eux en

Mais déjà le corps municipal était de toutes parts sollicité à la violence; dès une heure et demie, il avait reçu du président de l'Assemblée, Charles Lameth, un message pressant[1]; les courriers se succédaient à l'Hôtel de Ville; on répandait des bruits pleins d'alarmes[2]; par une meurtrière confusion, imposture des uns, erreur des autres, on mêlait hideusement ensemble le double assassinat du matin et la pétition, les desseins des pétitionnaires et la tentative de meurtre commise sur Lafayette, si bien que, se croyant insultée, menacée, attaquée dans son chef, la garde nationale, frémissante, attendait moins qu'elle ne l'appelait le signal de marcher. Vers cinq heures, le corps municipal se décide. La loi martiale est proclamée. Ordre est donné de battre la générale, de tirer le canon d'alarme. A cinq heures et demie, le drapeau rouge flottait à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville[3].

Faut-il le rappeler, ce détail affreux? A l'aspect de l'étendard de mort, les gardes nationaux qui couvraient la place de Grève élevèrent leurs armes en l'air et se mirent à pousser des cris de joie[4].

Mais, ô bonheur inespéré! au moment même où la municipalité se met en marche, voilà que les trois officiers municipaux, envoyés au Champ de Mars, montent les degrés de l'Hôtel de Ville[5], Accompagnés des douze députés du Champ de Mars, ils parviennent, à travers une forêt de baïonnettes, jusqu'à la salle d'audience : « Attendez-nous! » disent-ils à la députation, et ils entrent. Ce

députation vers la municipalité!!... » *Histoire des Girondins*, t. I, liv. III, p. 126, édition de Bruxelles. — Quels séditieux? Quoi! les *séditieux* qui étaient au *Champ de Mars* avaient été alarmés par *l'aspect* du drapeau rouge qui flottait à l'Hôtel de Ville!

[1] Procès-verbal de la municipalité.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Révolutions de Paris*, n° 106.

[5] Procès-verbal de la municipalité.

qu'ils avaient vu, ils le racontèrent. L'hommage dû à la vérité, ils le lui payèrent fidèlement. Ils protestèrent contre la proclamation de la loi martiale. Ils déclarèrent que, si le drapeau rouge était déployé, on les regarderait, avec grande apparence de raison, *comme des traîtres, comme des gens sans foi*[1].

Inutiles efforts! Les douze députés du Champ de Mars voient sortir les municipaux. Ils vont droit à Bailly, lui parlent des prisonniers qu'ils viennent réclamer, de la promesse faite... Bailly répond « qu'il n'entre pas dans ces promesses et qu'il va marcher au Champ de la Fédération pour y mettre la paix[2]. » En effet, les municipaux descendent sur la place, où un d'eux fut aperçu allant, ceint de son écharpe, de rang en rang, abordant un à un les officiers, et leur parlant à l'oreille[3]. Un capitaine de la garde nationale accourt : « Le Champ de Mars est rempli de brigands[4]. » Et puis, l'Assemblée avait envoyé un second message... Que faire? « L'Assemblée commande, a écrit M. Michelet, Bailly ne peut qu'obéir[5]. » Nous écrirons, nous : Plutôt mourir que de tuer des innocents; l'Assemblée commande, Bailly ne peut que désobéir. Mais il n'obéit que trop bien! L'ordre fut donné; les armes, circonstance caractéristique, furent chargées sur la place

[1] M. Michelet, t. III, p. 147 de son livre, glisse là-dessus très-légèrement, trop légèrement, peut-être par un souvenir trop compatissant de la fin tragique de Bailly, et pour atténuer autant que possible la responsabilité d'une conduite que le maire de Paris expia si cruellement. M. François Arago, tout admirateur qu'il est de Bailly, tout disposé qu'il est à protéger sa mémoire, ne s'est pas cru tenu à tant de réserve, et il faut l'en louer. Voy. la *Biographie de Sylvain Bailly*, p. CCXVI. Quant à M. de Lamartine, il ne dit pas un mot de tout cela.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 106. Le rédacteur déclare tenir ce fait de deux des députés.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 147.

de Grève même[1]; la garde s'ébranla, et les canons roulèrent sur le pavé.

Pendant ce temps, au Champ de Mars, les jeunes gens continuaient de se livrer à leurs danses joyeuses; les mères continuaient de se promener, tenant leurs enfants par la main; le ciel, un instant obscurci[2], avait repris son éclat, tous les cœurs étaient à la joie. Que pouvait-on craindre? On signait une pétition; mais le droit de pétition avait été solennellement consacré par les décrets; mais il formait, écrit en caractères ineffaçables dans la Constitution, un des articles de foi du nouvel évangile; mais la rédaction approuvée se trouvait incontestablement légale, ne demandant à l'Assemblée, et cela en termes respectueux, que de *revenir* sur un décret par elle rendu; mais toutes les conditions prescrites pour l'exercice régulier du droit de pétition, étaient remplies, la municipalité ayant été prévenue la veille, et aucun des pétitionnaires ne portant des armes; mais on venait de recevoir la visite de trois officiers municipaux, et on n'avait eu à échanger avec eux que des félicitations, que des encouragements patriotiques. Oui, que pouvait-on craindre? On était le droit, on était la loi!

Tout à coup, le bruit des tambours retentit. Les bataillons arrivaient sur le Champ de Mars par toutes les issues. Par une des extrémités, du côté de l'École militaire; par l'autre extrémité, du côté du fleuve, et enfin par le milieu, correspondant au chemin qui traversait le Gros-Caillou. Quoi! par toutes les issues? Est-ce qu'il s'agit de cerner le rassemblement, non de le disperser? Est-ce qu'on a juré que nul n'échapperait? O magnanime confiance du peuple! Il se croit si bien sous la protection de la loi, et sa sécurité est si grande, que, selon le témoignage d'un des gardes

[1] *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXI.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 106.

nationaux qui vinrent se ranger devant l'École militaire[1], la foule, dans cet endroit, accourut au-devant des troupes. Mais « elle fut repoussée par les colonnes d'infanterie, qui, obstruant les issues, s'avancèrent et se déployèrent rapidement, et surtout par la cavalerie, qui, en courant occuper les ailes, éleva un nuage de poussière, dont toute cette scène tumultueuse fut enveloppée[2]. » Or, à l'extrémité opposée, une seconde colonne débouchait par le pont de bois, et la troisième, celle qui arrivait par le Gros-Caillou[3], entrait furieuse au milieu du Champ de Mars, ayant Bailly dans ses rangs, et traînant à sa suite une bande nombreuse de perruquiers, ridiculement armés en guerre par-dessus leur costume de métier[4], très-remarquable à cette époque. Là était le drapeau rouge, mais si petit, si peu visible, qu'on le désigna depuis sous le nom de *drapeau de poche*[5]; et au lieu de le porter en tête des troupes, comme la loi le voulait, on l'avait placé dans une position où il était impossible à ceux sur qui on marchait de l'apercevoir[6].

Alors, sans qu'on puisse dire d'une manière certaine si ce fut excès de stupidité ou trahison, des hommes qui se tenaient sur les glacis[7], des hommes qui ne faisaient aucunement partie de la masse paisible agglomérée dans le Champ de Mars, se mirent à crier : *A bas les baïonnettes*[8] ! Bailly donne le commandement de halte, et veut faire les trois sommations[9] de rigueur. Déjà des membres du corps

[1] M. Moreau de Jonnès.

[2] Récit de M. Moreau de Jonnès. — Voy. *Aventures de guerre au temps de la République*, etc., t. I, p. 48. — Paris, 1858.

[3] Ici, M. Michelet a commis une très-grave erreur, que nous mettrons plus loin en lumière, à cause des conséquences qu'il en tire.

[4] *Annales patriotiques*, de Carra.

[5] *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXI.

[6] *Ibid.*

[7] Ceci avoué dans le procès-verbal de la municipalité de Paris, lu à la séance du 18 juillet.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

municipal s'avançaient la loi à la main. Mais voilà que les provocateurs, épars sur les glacis, jettent des pierres à la garde nationale, et un dragon est blessé d'un coup de pistolet. La garde nationale répondit par une décharge en l'air.

La foule qui se pressait autour de l'Autel de la Patrie ne pouvait croire qu'on vînt la massacrer dans ce lieu bénit, sur ce théâtre auguste de la fraternelle alliance, célébrée à cette même place, trois jours auparavant, par des invocations patriotiques et des prières. Plusieurs voix crièrent : *Ne bougeons pas, on tire à blanc, il faut qu'on vienne ici publier la loi*[1]. Et la foule demeura immobile. Où aurait-elle fui d'ailleurs? Partout des baïonnettes. Mais les troupes continuent d'avancer..... et soudain une effroyable détonation, suivie d'un grand cri. Après la décharge dérisoire, ou, si l'on veut, généreuse, faite sur les provocateurs des glacis, une seconde décharge, sérieuse cette fois et terrible, venait d'être faite sur l'inoffensive multitude du Champ de Mars! Et quand la fumée se dissipa, on vit, spectacle d'horreur, l'Autel de la Patrie inondé de sang; on vit, gisant sur le sol, des cadavres d'enfants, des cadavres de femmes! Sans se demander maintenant si quelque issue avait été laissée à la fuite, ils fuyaient les infortunés, et l'air ne retentissait plus que de lamentations déchirantes : *O ma mère! O mon mari! O mon fils*[2]! Mais la postérité croira-t-elle à tant de délire? — La cavalerie en fureur courait sur cette masse éperdue; et des gardes nationaux furent aperçus jetant leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne pouvaient atteindre[3]. A leur tour, et comme avides de leur part de gloire dans cette boucherie, les artilleurs frémissaient d'impatience, et un d'eux allait tirer, lorsque, épouvanté à la fin, mais plein

[1] *Révolutions de Paris*, n° 106.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

d'une épouvante intrépide, Lafayette poussa son cheval devant la gueule du canon[1].

Heureusement, les troupes déployées devant l'École militaire étaient loin de partager cette ivresse sauvage. C'étaient les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine; c'était un bataillon de cette garde soldée, un bataillon de ces anciens gardes françaises qui avaient refusé d'ensanglanter le berceau de la Révolution, lui avaient offert leur courage, et s'étaient unis au peuple sous les murs de la Bastille assiégée. Ici, tous, gardes nationaux et gardes françaises, furent admirables d'humanité, de vrai patriotisme. Ils ouvrirent leurs rangs aux citoyens qu'on assassinait, ils les couvrirent de leurs corps, et on les entendit exhaler en termes expressifs leur étonnement, leur indignation, leur douleur[2].

Quant à la pétition, elle était sauvée. Sur les cadavres des victimes, presque sous les pieds des chevaux, devant la bouche des canons, des hommes héroïques s'étaient occupés de recueillir les cahiers du manuscrit vengeur. « La pétition reste, purent écrire les *Révolutions de Paris*, elle repose dans une arche sainte, placée au fond d'un temple inaccessible à toutes les baïonnettes. Elle en sortira quelque jour[3] ! »

Il était près de huit heures du soir, quand les municipaux et leur drapeau rouge avaient paru au Champ de Mars : la nuit tombait quand ils en partirent. Les *vainqueurs* rentrèrent dans Paris, au milieu de malédictions à demi étouffées qui çà et là interrompaient le morne silence de la ville. Pas un des leurs n'avait péri dans cette bataille sans danger; mais deux chasseurs de la garde

[1] *Mémoires de Lafayette*, publiés par sa famille, t. III, ch. XVII, p. 109, édition de Paris.

[2] Voy. le n° 108 des *Révolutions de Paris*, et la *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXII.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 106.

nationale, assassinés ensuite[1], témoignèrent de la violence des ressentiments. Du côté du peuple, quel fut le nombre des victimes? Les évaluations varièrent à l'excès : quelques-uns dirent deux cents, d'autres six cents; il y en eut qui allèrent jusqu'à deux mille, exagération manifeste dans un sens, comme le fut dans un sens contraire le chiffre de vingt-quatre, hasardé par la municipalité, au moment de la rédaction hâtive de son procès-verbal[2]. Elle n'était que trop intéressée à diminuer le nombre des fosses funéraires qu'elle venait d'ouvrir! On assura, mais cela ne fut point prouvé[3], que beaucoup de cadavres furent précipités dans la Seine.

Nous avons dit que, parmi les promoteurs du mouvement, plusieurs évitèrent de se montrer. Tandis qu'on massacrait ceux qu'avaient conduits au Champ de Mars les discours emportés de Danton, de Fréron, de Camille Desmoulins, eux ils étaient à la campagne, à Fontenay-sous-Bois, et tranquillement attablés chez le limonadier, beau-père de Danton, ils attendaient le résultat!

Que Rotondo eût été attaqué, la veille, en plein jour; que Fréron eût été assailli sur le pont Neuf; qu'il en eût été de même d'un citoyen en qui les aggresseurs avaient cru reconnaître Camille Desmoulins, c'est ce qui est affirmé, en manière de justification, dans le numéro 86 du journal de ce dernier. Eh! quand l'assertion serait vraie! La prudence couvre-t-elle le défaut de courage, lorsque c'est le courage qui est le devoir? Fréron écrivait, le 15 juillet : « Lafayette a reçu de la municipalité l'ordre de

[1] Procès-verbal de la municipalité.

[2] « *On a évalué*, y est-il dit, le nombre des morts à onze ou douze, et celui des blessés à dix ou douze. » Mais cette évaluation du premier moment, si vaguement énoncée, la municipalité eut, depuis, tous les moyens de vérifier si elle était exacte. D'où vient donc qu'elle n'osa pas publier, après vérification, le *chiffre officiel*.

[3] On ne saurait regarder comme une preuve l'affirmation, si formelle qu'elle soit, de Marat, dans l'*Ami du peuple*, n° 524.

faire tirer sur le peuple. Mais ne vous laissez pas intimider. Croyez donc que, si Lafayette donne l'ordre de fusiller un peuple désarmé, ses soldats, je veux dire les soldats de la patrie, mettront aussitôt bas les armes, comme ils le firent le 18 avril. *D'ailleurs qui ne sait pas mourir n'est pas digne d'être libre*[1]. » Et, après de telles paroles...

[1] On a prétendu, pour excuser cette conduite misérable, que la présence des meneurs en renom n'aurait fait qu'ajouter à l'irritation de la garde nationale. Mauvaise excuse! Elle suppose qu'il y avait danger; or, quiconque précipite le peuple dans la carrière des périls a sa place marquée d'avance, s'il est homme de cœur, là où l'on est le plus près possible de la mort.

La soirée fut menaçante. Les gardes nationaux qui, de retour du Champ de Mars, descendaient le long de la rue Saint-Honoré, insultèrent en passant le club des Jacobins. Plusieurs craignirent pour leur liberté, ou pour celle de leurs amis. Roland et sa femme, qui étaient loin d'avoir, à cette époque, pour Robespierre, les sentiments de haine qu'éveillèrent depuis dans leur âme les luttes politiques, se firent conduire chez lui au fond du Marais, à onze heures du soir, décidés à lui offrir un asile[2]. Mais il était absent. Comme il quittait le club des Jacobins, le menuisier Duplay l'avait aperçu, l'avait fait entrer chez lui. Gagné par les instances de l'ardent patriote, par celles de Mme Duplay, par les prières muettes des demoiselles peut-être, Robespierre consentit à rester, en attendant que l'orage se dissipât. Mais quand il fut pour partir, impossible. On le retint affectueusement, comme de force, et c'est ainsi que la maison du menuisier devint la sienne.

Le lendemain du massacre, 18 juillet, Bailly montait à la tribune de l'Assemblée nationale, et y prononçait ces paroles, où le mensonge servait d'apologie au meurtre :

[1] *L'Orateur du peuple*, t. IV, n° VIII.
[2] *Mémoires de madame Roland*, p. 356. Collection Berville et Barrière.

« Le corps municipal se présente devant vous, profondément affligé des événements qui viennent de se passer. *Des crimes ont été commis et la justice de la loi a été exercée*. Nous osons vous assurer qu'elle était *nécessaire*. L'ordre public était détruit; des ligues et des conjurations avaient été formées : nous avons publié la loi vengeresse. Les séditieux ont provoqué la force; ils ont fait feu sur les magistrats et sur la garde nationale; mais le châtiment du crime est retombé sur leurs têtes coupables[1]. »

Ainsi, le droit de pétition, régulièrement exercé, exercé conformément aux plus strictes prescriptions de la loi, se trouvait transformé en crime! Les citoyens venus à l'Autel de la Patrie, avec leurs femmes et leurs enfants, étaient des séditieux! Et ces séditieux, qui *n'étaient pas même armés d'une canne*, on ne se contentait pas de les rendre responsables d'un coup, d'un seul coup de pistolet tiré du haut des glacis, sur un dragon, mais on osait dire qu'ils *avaient fait feu* sur les magistrats et sur la garde nationale!

Le procès-verbal de la municipalité, lu ensuite par Bailly, était digne de ce préambule. La vérité s'y trouvait outragée presque à chaque paragraphe, tantôt par voie d'affirmation, tantôt par voie de réticence, par voie de réticence surtout. Il n'y était question, notamment, ni de la démarche faite le 16 juillet à l'Hôtel de Ville, pour lui annoncer, vingt-quatre heures à l'avance, aux termes de la loi, le rassemblement du lendemain; ni du récépissé donné aux envoyés par le procureur-syndic, Desmousseaux; ni de ces paroles de lui : *La loi vous couvre de son inviolabilité;* ni de cette circonstance que les armes avaient été chargées sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, lors du départ des bataillons; ni de cette autre que la foule du Champ de Mars était sans armes; ni enfin, — et ceci était

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 117.

plus grave que tout le reste, — du rapport des trois officiers municipaux, Jacques Le Roux, Regnaud et Hardy, touchant l'attitude paisible et les dispositions irréprochables du peuple qui entourait l'Autel de la Patrie[1].

Sur ce dernier point, l'omission était d'autant plus coupable qu'elle tendait à déshonorer les trois malheureux commissaires, en laissant supposer qu'ils avaient violé leurs promesses, et menti à leur conscience. Ils auraient pu élever la voix, ils l'auraient dû, et ils le firent plus tard. Mais dans ces moments de fièvre ardente, ils aimèrent mieux passer pour traîtres en gardant le silence, que de faire passer leurs collègues pour assassins. Il en résulta que ceux qui, au Champ de Mars, avaient reçu leur parole, les jugèrent infâmes, et par une injustice involontaire, écrivirent : « Jacques Le Roux, Regnaud, Hardy, sont trois noms voués pour jamais à l'exécration publique[2]. »

Lorsque, dans la séance du 18 juillet, Bailly eut terminé son exposé, l'Assemblée, par l'organe du président, le félicita ; et Barnave se répandit en éloges sur la fidélité de la garde nationale, sur son courage. Prenant alors la parole au nom des comités de constitution et de jurisprudence, Regnault de Saint-Jean d'Angély proposa de décréter que ceux-là seraient désormais « regardés comme séditieux et perturbateurs qui, par écrits ou discours, auraient provoqué le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. » Ce qui semblait donner à entendre que la réunion du Champ de Mars avait eu pour objet le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. Pétion ayant observé que c'était de la sorte qu'on parvenait à

[1] Voy. le procès-verbal de la municipalité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 117-123, ou, si on veut l'avoir complet, dans les *Mémoires de madame Roland*, p. 114-125 des pièces officielles. Collection Berville et Barrière.

[2] Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 106, et les *Révolutions de France*, n° 86.

tuer la liberté de la presse, l'auteur de la motion l'interrompit : « Eh bien, qu'au lieu des mots *provoqué* la désobéissance à la loi, on mette ceux-ci : *conseillé formellement.* » Le projet, amendé de cette façon, fut adopté. Après quoi, l'Assemblée se sépara, triomphante[1].

Beaucoup ne virent dans ces événements que le résultat d'un vaste, d'un épouvantable complot :

« Examinez, disaient-ils, et rapprochez toutes les circonstances. Deux hommes, sans qu'on ait pu savoir au juste pourquoi, se cachent sous l'Autel de la Patrie. Découverts, ils parlent d'argent reçu ; et des misérables, qui restent inconnus, qui restent impunis, les égorgent : excellent moyen de couper court à des révélations plus amples, et, en même temps, prétexte admirable fourni aux calomniateurs du mouvement populaire ! Aussi, que fait-on ? A l'Assemblée, on présente, avec une fausseté impudente, le double assassinat du Gros-Caillou comme ayant été commis par les pétitionnaires sur de bons citoyens qui invoquaient le respect des lois ; et afin d'irriter la garde nationale, on se hâte de dire que les victimes sont deux gardes nationaux.. Puis, comme il importe que la colère arrive jusqu'à la fureur, il se trouve qu'à point nommé un brigand, quelque pétitionnaire sans doute, attente aux jours de Lafayette. Par bonheur, le fusil rate. Quel était, en ce cas, le premier devoir de Lafayette ? L'assassin était arrêté : il fallait évidemment le retenir prisonnier ; l'interroger du moins, savoir son nom.... Mais alors la comédie de l'assassinat manqué tournerait contre les auteurs ! Lafayette y pourvoit, par une générosité trois fois habile : il fait mettre le prisonnier en liberté.... Et tout aussitôt, l'on s'en va répandant parmi la garde nationale que les séditieux ont tiré à bout portant sur son chef, et que lui, toujours héroïque, il a pardonné. Voilà

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 123-126.

donc la garde nationale suffisamment préparée à ce qu'on attend d'elle, la voilà transportée de rage ! Cependant le peuple afflue au Champ de Mars. Pour endormir ses inquiétudes, s'il en avait, on a eu soin de dire la veille, aux commissaires députés par lui à l'Hôtel de Ville, qu'il n'avait rien à craindre ; « que la loi le couvrait de son inviolabilité. » Peuple infortuné ! Il se fie à ces *Sinons* en écharpe ; et tandis que, tranquillement, joyeusement, il signe sur l'Autel de la Patrie une pétition dont chaque mot respire l'amour de la loi, les gardes nationaux partent de la place de Grève, avec leurs fusils déjà chargés, tant l'intention du meurtre est formelle, arrêtée d'avance ! Chose bizarre, le drapeau rouge, employé ce jour-là, est si petit qu'il en est presque imperceptible, et loin de le déployer en tête des colonnes, suivant les prescriptions de la loi, on le porte caché dans les rangs. La garde nationale arrive au Champ de Mars, et elle se présente à toutes les issues. Malheur au peuple ! Car, à supposer qu'on fasse les trois sommations légales, comment lui sera-t-il possible d'y obéir, puisqu'il est cerné ? Maintenant, qui a conduit là, sur les glacis, ces hommes qui s'y sont tenus séparés de la foule ; et quel motif les pousse, quand la garde paraît, à proférer des cris impuissants, à lancer quelques pierres, ou plutôt des mottes de terre à des gens qui leur peuvent répondre à coups de fusil ? Fureur insensée ! dira-t-on. Soit. Mais voici un bien étrange mystère. Sur ceux qui la provoquent, la garde nationale tire à blanc ; et sur ceux qui ne la provoquent pas, sur les vieillards, sur les femmes, sur les enfants, qui sont pressés dans le Champ de Mars, qui entourent l'Autel de la Patrie, elle fait une décharge furieuse ! Et cette décharge, elle n'attend pas les trois sommations prescrites par la loi, par cette loi qu'on prétend défendre ou venger[1] ! »

[1] Voy., au sujet de ce système d'accusation, les *Révolutions de Paris*,

Ce serait insulter à la nature humaine que d'admettre comme possible, en l'absence de preuves mathématiques, et quelles que soient les apparences, une aussi infernale préméditation. Tout ce qu'il est permis de dire, parce que ce fait appartient à l'histoire, c'est que, devant le tribunal révolutionnaire, Bailly, interpellé sur la question de savoir s'il y avait eu complot, fit cette réponse remarquable : « Je n'en avais point connaissance alors, mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, *qu'un tel complot existait à cette époque*[1]. » Le courage, calme et réfléchi, mais inébranlable, qui fut une des vertus de Bailly, n'autorise pas la supposition que cette réponse lui ait été arrachée par une lâche terreur; et son panégyriste a eu conséquemment raison de penser que « rien de plus grave n'avait jamais été écrit contre les promoteurs des violences sanguinaires du 17 juillet[2]. »

Ces promoteurs, quels furent-ils ? Si nous hésitions à le dire, les faits, d'une voix terrible, le diraient à notre ...e : ce furent les meneurs du parti constitutionnel dans ...ssemblée. Même en rejetant toute idée d'un complot ourdi froidement et combiné en ses diverses parties, on est invinciblement conduit à reconnaître que les chefs du parti constitutionnel voulaient un coup d'État et ne négligèrent rien pour le frapper. L'intérêt pressant et personnel qu'ils y avaient; leurs discours, qui le préparèrent; le profit immédiat qui leur en revint; les plaintes de d'André sur la tiédeur des autorités répressives; le faux rapport de Regnault de Saint-Jean d'Angély; les messages meurtriers envoyés par Charles Lameth à l'Hôtel de Ville; les félicitations officiellement adressées à Bailly et à la garde nationale; l'espèce de chant de victoire entonné par Barnave :

n° 106; les *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 86; la *Biographie de Sylvain Bailly* par François Arago, p. ccxxi.

[1] *Biographie de Bailly*, p. ccxx.

[2] *Ibid.*

tout les accuse. Lafayette ne fut que leur épée, et Bailly que leur éditeur responsable.

Il était réservé à ce dernier de payer un tel honneur de sa tête. C'est pourquoi il nous est doublement commandé d'être juste envers sa mémoire. L'amnistier d'une manière absolue, ce serait sacrifier la vérité au sentiment de compassion que son sort inspire ; mais il est, en sa faveur, des circonstances atténuantes que l'équité veut qu'on rappelle. Bailly, très-ferme devant le péril, était très-facile à conduire; il avait ce genre de faiblesse qui rend souveraine l'influence d'un entourage ami, et cet excès de confiance qui fait quelquefois de la nature la plus droite l'instrument des desseins les plus pervers : « J'ai le malheur, écrivait-il à Voltaire en 1776, d'avoir la vue courte. Je suis souvent humilié en pleine campagne. Tandis que j'ai peine à distinguer une maison à cent pas, mes amis me racontent les choses qu'ils aperçoivent à cinq ou six lieues. J'ouvre de grands yeux et je me fatigue, sans rien voir[1]. » Eh bien, au moral comme au physique, Bailly était myope. Trompé par les échevins qui l'entouraient, influencé outre mesure par l'attitude de l'Assemblée et ses messages, étourdi et entraîné par les cris de la garde nationale, il céda... Il céda ! et si ces considérations ne sont pas de celles qui fléchissent d'ordinaire la rigueur d'un tribunal politique, elles n'en sont pas moins dignes de rester présentes à l'esprit du philosophe et au cœur de l'homme.

Il est bien certain, d'autre part, que ce ne fut point Bailly qui fit charger les armes sur la place de Grève; que ni lui ni Lafayette ne donnèrent, au Champ de Mars, l'ordre de faire feu ; et, même, que Bailly fut affligé du massacre, au point d'adresser de publiques félicitations, ce soir-là, aux gardes soldés qui, sous le commandement

[1] *Lettres à Voltaire sur l'origine des sciences*, passage cité par François Arago dans sa *Biographie de Bailly*, p. CCXXII.

de Hulin, s'étaient montrés si *généreux*[1]. Il est vrai que, le lendemain, à l'Assemblée, le langage de Bailly fut tout autre! Eh, quelle preuve plus saisissante de sa faiblesse? Le 18 juillet, après une nuit employée sans doute à des obsessions auxquelles il ne sut résister, le maire de Paris seul parla. Celui qui, le 17, sur le Champ de Mars, teint de sang, avait parlé, c'était Bailly!

Le massacre du Champ de Mars, plus encore que celui de Nancy, fit fermenter dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance. D'avance, il donnait aux journées du 20 juin et du 10 août le caractère d'une revanche. C'est que de tels événements ne passent point sur une société sans y laisser des traces. La portée de celui-ci — nous y reviendrons — fut incalculable, elle fut terrible[2].

[1] *Biographie de Bailly*, par François Arago, p. CCXXII. — Ces regrets de Bailly se trouvent aussi constatés par le témoignage, peu suspect à cet égard, des rédacteurs des *Révolutions de Paris*. Voy. le n° 108 de ce journal.

[2] Et c'est pour cela justement que cette partie de l'histoire de la Révolution a été si étrangement défigurée par les historiens de toutes les nuances. Car nous ne craignons pas de dire que, de tous les récits publiés jusqu'ici, le nôtre est le plus complet et le seul véritablement exact.

Dans ses *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, Beaulieu entasse erreurs sur erreurs : faut-il dire calomnies sur calomnies? Sans rien prouver, sans rien spécifier, sans tenir le moindre compte des documents existants, il présente les pétitionnaires comme des factieux, qui égorgent deux individus *mangeant un mauvais déjeuner à l'abri des ardeurs du soleil*, puis qui s'en vont promener les deux têtes dans Paris pour y *exciter une patriotique terreur*, et, quand la garde nationale se rassemble, sont *obligés de s'enfuir avec leurs affreux trophées*, etc..., etc... !

Dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, ouvrage contemporain cependant des événements qu'il raconte, ouvrage auquel le *Moniteur* a fait, sans les avouer, des emprunts considérables, et qui est généralement mis à contribution, ce n'est qu'un cri de rage contre les *brigands*, la *horde furieuse*, la *multitude emportée*, qui remplit le Champ de Mars, *devenu le Champ des furies!* Il est vrai que ce livre est écrit tout entier dans le sens du parti constitutionnel, dont il exprime ici les passions.

Bertrand de Molleville est tout aussi véridique. On en jugera par ce trait : en parlant des deux malheureux qui furent assassinés au Gros-Caillou, il dit qu'ils furent mis en pièces, *probablement pour avoir refusé de signer la pétition!* Ainsi du reste. (Voy. ses *Annales*, t. IV, chap. XLIV.)

Madame Roland, quoique présente au Champ de la Fédération dans la matinée du 17, ne fait que mentionner le massacre. (Voy. ses *Mémoires*, p. 355.)

Ferrières n'a presque rien su, et le peu qu'il dit montre combien il est mal informé. Il assure, par exemple, que, le 17, Danton lut la pétition au Champ de Mars, et que Camille Desmoulins harangua le peuple sur l'Autel de la Patrie! Or, on sait que Camille et Danton n'étaient pas à Paris ce jour-là. (Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 470 et 471.) Ferrières, au surplus, a commis beaucoup d'inexactitudes, surtout en matière de dates, et n'est bon à consulter en général que pour ce qui concerne les choses qu'il a vues et en quelque sorte touchées du doigt, débats parlementaires, intrigues des partis, parce qu'il possède une sorte d'impartialité sceptique qui rend son témoignage admissible, toutes les fois qu'il a eu chance d'être bien informé.

L'abbé de Montgaillard, dans les vingt-deux lignes qu'il consacre à l'affaire du Champ de Mars, trouve moyen de faire tenir toutes sortes d'imputations fausses et de contre-vérités, celle-ci notamment : *Le commandant Lafayette, par l'ordre du maire Bailly, fait faire feu.* (Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 390 et 391.)

M. Thiers ne consacre à l'événement du Champ de Mars que quelques lignes où chaque mot presque est une erreur, sans parler de l'omission de tous les détails qui donnent aux faits leur vrai caractère. Il parle de municipaux qui font retirer la populace, de gardes nationaux qui veillent à sa retraite, de tumulte qui recommence ; et c'est après tout cela qu'il place la circonstance des deux hommes assassinés. Et de cet incroyable entassement d'erreurs, ce qui résulte naturellement, c'est que *l'emploi de la force était juste ;* c'est que les pétitionnaires étaient des *factieux ;* c'est que Bailly *devait faire exécuter la loi ;* c'est qu'il le fit d'une manière d'autant plus méritoire, qu'il *reçut sans être atteint plusieurs coups de feu*, etc...., etc....!!! (Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. I, p. 186 et 187, édition de Bruxelles.)

M. Mignet n'a évidemment consulté que Ferrières. C'est tout dire.

MM. Buchez et Roux se sont bornés, suivant leur usage, à un travail de ciseaux. Ils reproduisent le récit systématique de Camille Desmoulins, le récit des *Révolutions de Paris*, et seulement une partie du procès-verbal de la municipalité. Mais ces documents, quelque importants qu'ils soient, ne suffisent point. Ils peuvent même, si on ne les confronte point avec d'autres, conduire à d'étranges méprises, notamment à regarder comme des imposteurs et des traîtres les trois officiers municipaux, Regnaud, Leroux et Hardy, lesquels ne furent coupables que d'avoir gardé le silence sur la trahison qui, injustement, leur était imputée. Et c'est précisément l'erreur commise par M. Alphonse Esquiros, qui, dans son éloquente *His-*

toire des Montagnards, t. I, chap. IV, se contente de suivre pas à pas les *Révolutions de Paris*.

M. de Lamartine ne dit pas un mot de toutes les circonstances qui prouvent que la réunion du Champ de Mars était parfaitement légale. Il ne parle, ni de la députation envoyée le 16 juillet à l'Hôtel de Ville, ni de la réponse qui lui fut faite, ni du récépissé qu'elle prit des mains du procureur-syndic, ni du rapport des trois officiers municipaux Leroux, Regnaud et Hardy, sur l'attitude paisible de la réunion et sur l'excellent esprit dont elle était animée. Ce n'est pas tout. Son récit, qui pèche si fort par omission, ne pèche pas moins par affirmation. Comment peut-il dire, par exemple, s'il a eu sous les yeux le procès-verbal lu par Bailly lui-même à la séance du 18 juillet, comment peut-il dire que *Bailly fit faire les sommations légales?...* (Voy. l'*Histoire des Girondins*, t. I, liv. III, p. 128, édit. de Bruxelles.)

Dans le récit de M. Michelet, très-intéressant d'ailleurs et très-circonstancié, nous pourrions relever quelques inexactitudes, mais elles sont peu de chose en comparaison de l'erreur capitale qui domine tout ce récit, erreur infiniment regrettable en un livre écrit avec tant de cœur et de talent. Que M. Michelet ait cédé, sans y prendre garde, à une préoccupation au fond très-honorable, en s'étudiant à détourner de la bourgeoisie et des constitutionnels la responsabilité de cette exécution sanglante, personne n'est plus disposé que nous à l'admettre. Mais est-il conforme à la vérité, est-il conforme à la justice de dire, comme il le fait, dans le sommaire du chap. VIII, t. III de son livre : « *La garde soldée et les royalistes tirent sur le peuple. — La garde nationale sauve les fuyards.* » Et ailleurs, chap. IX, p. 158 : « *Qui poussa la garde soldée? Le bon sens suffit pour répondre : ceux qui y avaient intérêt, c'est-à-dire les royalistes, les nobles ou clients des nobles.* » D'abord, ceux qui y avaient intérêt, c'étaient les constitutionnels, eux qui alors menaient l'Assemblée, eux contre qui la pétition était spécialement dirigée, eux qui avaient fait rendre le décret du 15 juillet, eux qui se voyaient à la veille d'être remplacés dans leur influence politique par les républicains et commençaient à l'être dans leur popularité, eux qui figurèrent seuls dans toute cette affaire, par d'André, par Regnaud de Saint-Jean d'Angély, par Charles Lameth, par Bailly, par Lafayette, par Barnave. Loin d'être intéressés à ce qu'on repoussât, au prix d'une victoire sanglante, la pétition qui demandait la déchéance de Louis XVI, victoire qui ne pouvait profiter, au moins immédiatement, qu'aux constitutionnels, comme cela eut lieu, les nobles ou clients des nobles devaient, dans leur égoïsme de caste, désirer la proclamation de la déchéance, afin de tout brouiller et d'amener la guerre avec l'Europe. Et c'est ce qu'effectivement ils désiraient, selon le témoignage de Ferrières, très au courant de leurs dispositions secrètes, et qui s'exprime ainsi : *Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement, qu'elle eût décrété la déchéance.* (Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 418.) Mais quoi! après avoir avancé, p. 158, que les nobles ou clients des nobles avaient intérêt au massacre du Champ de Mars, M. Michelet, par une contradiction singulière, dit, p. 164, que *nulle part l'effet de terreur ne fut*

plus grand qu'en deux endroits, aux Tuileries et aux Jacobins; que aux *premiers coups, la reine reçut le contre-coup au cœur;* que *elle sentit que ses imprudents amis venaient d'ouvrir un gouffre sanglant qui ne se refermerait plus.* Mais quoi qu'il en soit de ce que le bon sens suggère ici, l'histoire, quand il existe des faits précis, ne saurait se payer de suppositions. Or, qu'on prenne les journaux du temps de toute nuance, qu'on prenne les documents officiels, qu'on prenne le procès-verbal de la municipalité, partout c'est la *garde nationale* qui est présentée comme ayant fait feu. Les uns la félicitent, d'autres l'excusent, d'autres la maudissent, mais sa responsabilité, personne ne s'avise de la nier. M. Michelet la nie, cependant : où sont ses autorités? Il ne les cite pas. Il lui suffit que le bon sens en décide, et il paraît regarder comme décisive cette circonstance que des *nobles ou clients des nobles se trouvaient là comme officiers de la garde nationale, ou comme volontaires amateurs,* témoin *un chevalier de Malte qui s'en vanta dans les journaux, quelques jours après* (p. 158). Franchement, c'est se contenter de trop peu! Le pire est que, pour disculper la garde nationale, M. Michelet accuse mal à propos la garde soldée, les anciens gardes françaises. S'il est une chose certaine et prouvée, c'est que la garde soldée, placée sous le commandement de Hulin, fut au contraire indignée du massacre, recueillit les fuyards de concert avec les généreux gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine, et sauva un grand nombre de malheureux citoyens qu'on poursuivait pour les assassiner. S'il est une chose certaine et prouvée, c'est que Bailly, le soir même de l'événement, les en félicita. Quelque hostiles qu'elles soient à Bailly, les *Révolutions de Paris* s'expriment sur ce point d'une manière catégorique, et on peut lire ce qu'affirme, de son côté, à cet égard, le savant et judicieux auteur de la *Biographie de Bailly*, M. François Arago, p. CCXXII de son beau travail. Mais cette erreur d'appréciation, chez M. Michelet, s'appuie sur des erreurs de fait plus graves encore, et en voici un exemple bien frappant. La partie des troupes qui tira sur le peuple était celle qui était arrivée au Champ de Mars par le Gros-Caillou. Eh bien, c'est là que M. Michelet (p. 151), place la masse principale de la garde soldée, et quant à cette portion de la garde nationale qui amenait avec elle Bailly et le drapeau rouge, il la fait venir (p. 152) par le pont de bois (où est le pont d'Iéna), c'est-à-dire du côté de Chaillot. Or, ici M. Michelet s'est matériellement trompé. Bailly et les municipaux, partis de l'Hôtel de Ville, suivirent le chemin qui traverse le Gros-Caillou, et il existe à cet égard un témoignage irréfragable, celui de Bailly lui-même, qui certes ne pouvait ni se tromper ni tromper personne sur la route qu'il avait suivie. Voici les propres termes du procès-verbal de la municipalité : « EN ARRIVANT PAR LE CHEMIN QUI TRAVERSE LE GROS-CAILLOU, LE CORPS MUNICIPAL a remarqué un très-grand nombre de personnes qui sortaient du Champ de la Fédération... L'intention du CORPS MUNICIPAL était d'abord de se porter vers l'Autel de la Patrie, qui était couvert de personnes des deux sexes, ensuite à l'École militaire. MAIS A PEINE LE CORPS MUNICIPAL ÉTAIT-IL ENGAGÉ DANS LE PASSAGE QUI CONDUIT AU CHAMP DE LA FÉDÉRATION, QUE, etc. .. » Et un peu plus loin:

« La GARDE NATIONALE, ne pouvant retenir son indignation, a fait feu. » Et un peu plus loin encore : « Le corps municipal n'ayant pu exécuter l'article VI de la loi martiale, la GARDE NATIONALE a usé du pouvoir que donne l'article VII, elle a déployé la force, etc. » Il reste donc bien prouvé, prouvé officiellement, prouvé par le témoignage de Bailly lui-même : 1° que la garde nationale qui l'accompagnait, arriva par le chemin du Gros-Caillou, et non par le pont de bois, comme le croit M. Michelet ; 2° que ce fut cette garde nationale qui tira sur le peuple, et non pas les gardes soldés seulement, ceux dont M. Michelet dit, p. 151 et 152 : « Cette garde soldée est sa force (de Lafayette). Vous la voyez presque entière qui entre, bruyante et formidable, par le Gros-Caillou, au milieu du Champ de Mars, près du centre, près de l'autel, près du peuple... gare au peuple ! »

Il ne nous reste plus qu'à mentionner, non pas le récit de M. François Arago, — ce n'est pas un récit, — mais sa lumineuse et honorable dissertation sur l'affaire du Champ de Mars dans la *Biographie de Bailly*. Nul doute que M. François Arago n'ait entrepris l'étude approfondie des faits relatifs à cette catastrophe, avec un désir passionné de laver entièrement de cette tache la mémoire de Bailly, qu'il aime, qu'il admire, dont il est chargé de faire le panégyrique. Cependant, qu'arrive-t-il? Que M. François Arago est conduit, par ses recherches, à considérer le massacre du Champ de Mars comme une sanguinaire violence, comme une brutale violation de la loi, comme un crime. Ici encore pourtant, quelque chose est à reprendre. M. François Arago, tout en vouant l'attentat commis au Champ de Mars par les prétendus vengeurs de la loi, à la flétrissure qu'il mérite, s'efforce d'absoudre Bailly, sur ce qu'il était trop confiant, sur ce qu'il ne croyait pas ceux qui l'entouraient capables de mentir, sur ce qu'il n'ordonna pas le feu et exprima même, en présence du carnage, le regret du sang versé. Mais le discours si dur, si injuste, qu'il prononça le 18 juillet, M. Arago ne le cite pas. D'autre part, il reconnaît que les omissions du procès-verbal étaient *graves*, mais il les appelle *involontaires*, tandis qu'au contraire, elles furent parfaitement bien calculées. L'avis légal donné le 16 à la municipalité par les députés du peuple, le mot fameux *la loi vous couvre de son inviolabilité*, le récépissé délivré par le procureur-syndic, le rapport de Leroux, Regnaud et Hardy, toutes ces circonstances, d'une importance si décisive, l'Hôtel de Ville, témoin et acteur, pouvait-il les ignorer? Et s'il omit de les mentionner, lorsqu'elles l'accusaient d'une façon si accablante, peut-on supposer que ce fut *involontairement?*

Arrêtons-nous. Peut-être quelques personnes trouveront-elles à redire à ce qu'un confrère se soit ainsi permis de critiquer ses confrères. Mais, pour un historien, il est un culte qui doit passer même avant celui du bon goût, c'est celui de la vérité.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME

— SUITE —

CHAPITRE II. — La révolution dans l'armée.

CHAPITRE III. — Huit cents millions d'assignats.

CHAPITRE IV. — Anarchie.

CHAPITRE V. — Les clubs.

CHAPITRE VI. — Le schisme.

CHAPITRE VII. — Le salut de l'humanité est la suprême loi.

CHAPITRE VIII. — Mort de Mirabeau.

CHAPITRE IX. — Lafayette décline.

LIVRE SIXIÈME

CHAPITRE VII. — Massacre du Champ de Mars.

FIN DE LA TABLE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PAGNERRE, ÉDITEUR, RUE DE SEINE, 18

EUGÈNE DELATTRE

DEVOIRS DU SUFFRAGE UNIVERSEL

1 beau volume in-18. — Prix : 2 fr.

A. CORBON

LE SECRET DU PEUPLE DE PARIS

1 beau volume in-8 — Prix : 5 fr.

PH. POMPÉE

ÉTUDE

SUR

L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

EN FRANCE

1 fort volume in-18. — Prix : 3 fr. 50

PAUL DE FLOTTE

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

ESSAI SUR L'ESPRIT DE LA RÉVOLUTION

1 beau vol. in-8. Prix : 3 fr. 50

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME SIXIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

PAGNERRE | FURNE ET Cie

RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 18 | 45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1865

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PARIS. — IMPRIMERIE SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

TOME SIXIÈME

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAGNERRE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 13

FURNE ET CIE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1864

Toute reproduction ou traduction de cet ouvrage, non autorisée par les éditeurs,
est formellement interdite

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE SIXIÈME

(SUITE)

CHAPITRE VIII

LE FEUILLANTISME

Mobilité nationale. — Subit affaissement du Paris révolutionnaire. — Marat dans un nouveau souterrain. — Camille Desmoulins cesse son journal. — Formation du club des Feuillants. — Morgue des déserteurs. — Extrême modération des Jacobins. — Lettre de Pétion à ses commettants. — Politique de Robespierre. — Mouvement du jacobinisme dans toute la France. — Les Feuillants conspués par les ultra-royalistes. — Recrudescence du royalisme. — Le royalisme dans les coulisses. — Bureaux d'émigration. — Situation embarrassée des Constitutionnels. — D'André. — Duport, chef des Feuillants, accablé par Robespierre.

Le peuple de France possède une faculté qui a souvent trompé et qui, souvent encore, trompera ceux qui prétendent à le conduire. Cette faculté, tour à tour son vice et sa

vertu, sa faiblesse et sa force, consiste à passer tout d'un coup d'un sentiment à un autre ; elle consiste à s'élancer d'un bond, suivant l'impulsion reçue, d'une situation donnée à une situation absolument contraire. Quand ils contemplent ce peuple, unique dans le monde, courant avec une ardeur sauvage dans les voies de la liberté, les observateurs superficiels sont tentés de le croire doué d'une vigueur exubérante, ils lui supposent des passions sans frein, ils lui attribuent volontiers un caractère ingouvernable ; ils regardent ailleurs un moment, reportent les yeux sur lui, et l'aperçoivent couché aux pieds d'un maître... Mais ce maître lui-même, qu'il ne s'abuse pas sur la durée du pouvoir qu'on lui livre ! La vie circule sous ces apparences de mort ; sous cette surface glacée, l'idée immortelle, l'indomptable idée de la France poursuit son cours, et lorsqu'elle reparaît, on est surpris de tout le chemin qu'elle a fait, quand pas un signe visible, pas un bruit perceptible, ne trahissaient son mouvement.

Après le massacre du champ de Mars, ce phénomène se produisit d'une manière bien frappante. D'un état de surexcitation extraordinaire, le Paris de la Révolution tomba dans une langueur morne. La vie publique sembla s'éteindre. Le mugissement des clubs ne fut plus que celui de la mer après le passage de la tempête. Les foyers ordinaires d'agitation ne présentèrent plus que la place, maintenant couverte de cendres, où la flamme avait pétillé. Les acteurs du théâtre Molière se hâtèrent de retrancher des vers qu'à l'occasion de la fuite de Louis XVI, Ronsin avait ajoutés à sa pièce *la Ligue des Tyrans*[1]. Dans les théâtres, les allusions patriotiques cessèrent de chercher les applaudissements. Le drapeau de la loi martiale, ce drapeau qui semblait rougi par le sang du peuple, continua de flotter

[1] *Révolutions de Paris*, n° 107.

à la principale fenêtre de l'Hôtel de Ville, où il fut ensuite remplacé... par le drapeau tricolore? Non, par le drapeau blanc[1]; et nul cri d'intrépide douleur ne s'éleva du fond des faubourgs.

Ce n'est pas que les vainqueurs eussent résolûment tiré parti de leur victoire. Un sentiment de pudeur, un reste d'honnêteté survivant aux inspirations farouches de l'esprit de parti, les retenaient: ils hésitèrent. Le Juif Éphraïm et la baronne d'Aelder, arrêtés sous le ridicule prétexte d'un complot d'étrangers, furent, trois jours après, rendus libres[2]. On lança contre Danton, Fréron, Camille Desmoulins, Legendre, des ordres tardifs qui ne les atteignirent pas[3]. Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, fut mis en prison, mais, presque immédiatement après, relâché, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspect[4]. On menaça Suleau et Royou, écrivains royalistes; mais cela même indiquait, de la part des constitutionnels, une crainte secrète de se séparer trop ouvertement de la Révolution; car, ici, leur but manifeste était d'amener le peuple à confondre avec les révolutionnaires ardents deux des plus violents folliculaires de l'aristocratie[5].

Quoi qu'il en soit, le coup frappé au champ de Mars avait suffi pour métamorphoser momentanément la situation. Les noms compromis s'éclipsèrent; beaucoup d'écrivains, jusqu'alors placés à l'avant-garde, se cachèrent ou prirent la fuite; Fréron fit continuer sa feuille par Labenette, rédacteur du *Journal du Diable;* Marat fit savoir qu'il avait changé de souterrain, que les laitières de Vincennes et de Saint-Mandé s'étaient chargées de la circulation de son journal, et que, quant à lui, « on ne le trou-

[1] *Histoire parlementaire*, t. II, p. 108.
[2] *Moniteur* du 22 juillet 1791.
[3] Il n'en est fait mention que dans le *Moniteur* du 22 juillet.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 107.
[5] *Ibid.*

[illegible] Étienne [illegible] Lemaître [illegible] collaboration au journal le Républicain. Pour ce qui est de Camille, [illegible] immédiate [illegible] vaincus :

« [illegible]
[illegible] »

C'était donc une déroute complète, en apparence du moins, une déroute sur toute la ligne.

Dans cette crise, les Jacobins, qui se trouvaient, tout autant que les Cordeliers, au nombre des vaincus, se montrèrent moins courageux qu'habiles.

Dès le 16 juillet, à propos de la pétition proposée par Laclos, ils s'étaient vus brusquement abandonnés par Bouche, leur président d'alors, par les deux secrétaires Salles et Antoine, par la majorité des membres du comité de correspondance, par les Lameth, Duport, Barnave, Goupil de Préfeln, Dubois-Crancé, en un mot, par ceux des membres de la Société qui faisaient partie de l'Assemblée nationale, à l'exception de Robespierre, Pétion, Rœderer, Coroller, Buzot, Grégoire. Et ceci n'était pas une désertion seulement, c'était un schisme. Bien résolus à élever autel contre autel, les dissidents étaient allés former une réunion particulière, rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, dans un vaste et splendide local, qui avait été un couvent, lui aussi, *le couvent des Feuillants ;* et, comme l'observent deux écrivains du temps[3], ce n'est pas un des traits les moins curieux de cette époque, que la tendance des divers partis révolutionnaires à se

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 524.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc..., n° 86 et dernier.
[3] *Deux amis de la Liberté*, t. VI, chap. VI.

combattre sous le nom de moines qu'eux-mêmes avaient détruits.

Sous le coup de cette désertion menaçante, qu'allaient faire les Jacobins restés fidèles aux vieux pénates? Ils déployèrent d'abord une modération extrême. Pétion, nommé président de la Société en remplacement de Bouche, publia une lettre, qu'il adressait à ses commettants, et dans laquelle on lit : « J'abhorre les excès. Le tumulte et le désordre déshonorent le peuple et annoncent qu'il est peu fait pour la liberté[1]. » En même temps, le club envoyait des députés à l'assemblée des Feuillants, présidée par Goupil de Préfeln, pour inviter les dissidents à se réunir à leurs frères, à leurs anciens compagnons d'armes.

Mais les Constitutionnels étaient tombés dans l'enivrement du succès. Trompés par la vue de cette surface glacée dont nous parlions tout à l'heure, ils se croyaient maîtres de la situation : ils répondirent par un refus arrogant[2].

Restait à savoir laquelle de ces deux sociétés rivales amènerait à elle les sociétés affiliées qui couvraient toute la France. Les Feuillants avaient pour eux ce qui subsistait encore du prestige parlementaire. Mais, dans les révolutions, les noms sont des signes de ralliement autour desquels un parti se groupe, comme font les soldats autour de leur drapeau. Or, ce nom, ce puissant nom *Jacobins*, les dissidents l'avaient laissé à l'ancien club. C'était celui-ci, d'ailleurs, qui occupait l'emplacement vénéré, l'emplacement consacré par la longue fréquentation des fidèles, cherché par leurs regards, figuré dans leurs souvenirs. Elle était triste et nue, cette salle, elle était sombre; mais elle n'en parlait que plus vivement à l'imagination du peuple, charmé d'exercer sa puissance sur un théâtre si semblable à la demeure du pauvre. Oui, l'aspect de la salle

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 55.
[2] *Ibid.*, n° 31.

était celui des choses que le temps a noircies et dégradées; mais, au milieu de ces ruines du passé, au-dessus de ces moines endormis pour toujours, des nouveautés étranges avaient surgi; mais il y avait eu là des échos sonores pour des voix qui auraient fait tressaillir le moyen âge; mais au pied de cette tribune, à la fois si modeste et si redoutable, on croyait apercevoir encore, prête à y monter, la grande image de Mirabeau.

Il est surprenant que rien de tout cela n'ait été compris par Duport, ce tribun calme, cet agitateur profond. Ah! c'est que les hommes d'élite ont ici-bas un rôle qu'ils ne sauraient déserter sans y laisser leur génie. Et puis, il crut que cette machine des clubs qu'il avait créée pour pousser la Révolution en avant, il pourrait la faire servir à arrêter la Révolution, une fois lancée. Singulière méprise! « Brisons les clubs, avait dit d'André au plus fort du triomphe, voici le moment. » Mais Duport n'avait pas voulu. Il aima mieux conserver ce ressort, sauf à lui imprimer une direction différente. C'était une première faute : les Feuillants en commirent une seconde, et celle-ci mortelle. Ils adoptèrent un règlement qui excluait « tous ceux qui n'étaient pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs[1]. » Ainsi, on reniait le principe de l'égalité, et l'on s'abritait sous le privilége; on cessait de s'intituler *tout le peuple*, on s'intitulait la *bourgeoisie*.

Robespierre tira de cette inconcevable bévue un parti décisif.

La confiance qu'il inspirait alors aux Jacobins était sans réserve, sans bornes : elle touchait à l'idolâtrie, et ils venaient d'en donner une preuve saisissante. Dans la séance du 15 juillet, un membre en ayant dénoncé un autre pour avoir tenu contre Robespierre, dans un entretien particulier, quelques propos injurieux, le soulèvement des esprits

[1] Voy. le numéro 36 du *Journal des débats de la Société des amis de la* [Con]*stitution*.

fut général. L'accusé eut beau nier une partie des faits allégués contre lui et descendre à d'humbles explications, l'orage était trop violent pour être calmé par des paroles. Les plus emportés se précipitèrent sur le citoyen dénoncé, le chassèrent de la salle, et, pour le protéger contre un ressentiment aussi brutal, aussi attentatoire aux droits d'un citoyen libre, le président dut se couvrir. Robespierre étant entré quelques instants après, et apprenant ce qui venait de se passer, se dirigea vers la tribune, au bruit des applaudissements, et dit : « Je regrette de ne m'être pas trouvé plus tôt au milieu de vous, pour m'opposer à l'arrêté que votre zèle sans doute vous a fait prendre contre une personne qui n'est coupable d'aucun délit, puisqu'elle n'a fait qu'exprimer sa façon de penser sur un individu. D'ailleurs, cette action indifférente fût-elle un crime, elle l'a niée[1]. »

Ce trait montre assez combien les Jacobins étaient disposés à suivre l'impulsion que leur donnerait Robespierre, dans leur duel avec les Feuillants. Or, cette impulsion fut beaucoup moins d'un sectaire que d'un politique. Il proposa d'envoyer aux sociétés affiliées une adresse dont il présenta le projet. Elle était rédigée avec beaucoup d'art et de sagesse, mais elle n'avait point cet accent mâle qui sied à des républicains :

« Depuis longtemps, on voyait se développer le funeste système d'animer les citoyens armés contre les citoyens sans armes. — Le sang a coulé. Nous sommes loin d'accuser nos concitoyens. Leur intérêt n'est-il pas le nôtre? — Nous n'avons point de reproches à faire : nous avons des larmes à verser. — Nous plaignons les victimes, et, plus encore, les auteurs du carnage. — Répandez cet esprit d'union si nécessaire. — Nous avons invité les Feuillants à la réunion : ils nous ont repoussés. — Ils

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.

nous ont envoyé leurs règlements sur l'admission à la nouvelle société, et nous les aurions acceptés avec joie, si on n'avait exclu « tous ceux qui ne sont pas citoyens actifs ou fils de citoyens actifs. » Mais nous n'avons pas attribué cet arrêté à la majorité des Feuillants, qui est toute dans nos sentiments. — Beaucoup ne sont allés aux Feuillants que pour contre-balancer la malheureuse influence des factieux, etc., etc.[1] »

Ce projet plut aux Jacobins et fut très-applaudi[2] : il répondait à ce que les plus fougueux croyaient la nécessité de l'heure présente; il répondait à leurs dispositions avouées, et au désir de voiler les ressentiments. Toutefois, on décida qu'il serait revisé, sur la demande expresse de Coroller; et, Robespierre y consentant, on lui adjoignit pour cette commission Brissot, Buzot, Rœderer et Pétion[3].

Une autre démarche vint témoigner de l'état des esprits aux Jacobins. Ce fut une adresse envoyée par eux à l'Assemblée nationale. Cette fois encore, c'était Robespierre qui avait tenu la plume. Il trouva dans ses convictions des inspirations d'une gravité mélancolique et forte. Ce sont certainement de belles paroles que celles-ci :

« Nous ne sommes point des factieux, et c'est en vain qu'on voudrait lier l'idée du crime à l'amour de la liberté, la plus pure, la plus sublime des vertus. L'excès même de cette vertu aurait aisément un remède dans son principe; plus facilement sans doute il obtiendrait grâce à vos yeux, que la stupide indifférence des esclaves ou la perfide douceur des ennemis de la Constitution. Il est un excès contraire, beaucoup moins rare et beaucoup plus funeste!... Nous nous reposons, avec la confiance qui appartient à des hommes libres, de la destinée de la France et des nations, sur la marche imposante et rapide de l'opinion publique,

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

que nulle puissance humaine ne saurait arrêter; sur l'empire irrésistible et sacré de la volonté générale; sur ces principes éternels de la raison, de l'humanité, de l'égalité, de la souveraineté nationale, qui dormaient dans le cœur des hommes, et que la déclaration promulguée par vous a réveillés pour toujours; sur cette passion sainte de la liberté, qui ne périra qu'avec le peuple français[1]. »

Il est vrai qu'à côté de ces lignes qui annoncent la foi de l'écrivain, on en lit d'autres par où se révèle trop une intention d'habileté politique :

« Représentants, votre sagesse, votre fermeté, votre vigilance, votre justice impartiale et incorruptible peuvent donner à la France, à l'univers, la liberté, le premier de tous les biens. — Respect pour l'Assemblée des représentants de la nation, fidélité à la Constitution, dévouement sans bornes à la patrie et à la liberté, voilà la devise sacrée qui doit rallier à nous tous les bons citoyens[2]. »

Il y avait loin de là aux réquisitoires que, peu de temps auparavant, Robespierre avait fulminés contre ses collègues de l'Assemblée; et si l'on retrouve ici, dans son langage, la rigidité de ses principes, son amour de l'ordre, son respect pour la légalité, on n'y rencontre pas son humeur soupçonneuse, sa roideur habituelle, ni même cette sincérité sombre qui fut le caractère dominant de sa politique. Peut-être s'exagérait-il le danger que faisaient courir à la Révolution, d'une part le retour en arrière des Constitutionnels, d'autre part la licence effrénée de ceux pour qui la Révolution n'était qu'une aventure.

En tout cas, cette tranquille attitude et ce ton conciliant servirent à merveille les Jacobins, dans leur lutte avec les Feuillants.

Pour donner une idée vraie du mouvement d'opinion

[1] Cette adresse ne parut point dans le *Journal des Jacobins* : elle se trouve dans le n° 714 du *Patriote français*.
[2] *Ibid*.

qui se rapporte à cette lutte, nous ne saurions mieux faire que de résumer rapidement, et presque jour par jour, les séances de l'ancien club :

Séance du 27 juillet. — Les sociétés affiliées de Chartres, Beaugency, Poitiers, Sézanne, écrivent pour inviter à la réunion. Celles de Lyon et d'Aire protestent de leur attachement aux Jacobins. Celle d'Effiat : « Il est consolant de rester seuls avec les Pétion, les Robespierre, les Brissot, les Buzot, les Grégoire. » Celle de Chalons-sur-Saône avait écrit aux Feuillants : « Nous resterons affiliés aux Jacobins, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ont abjuré les principes de la Constitution[1]. »

Séance du 29 juillet. — Dijon se déclare neutre. Huningue, Verneuil et Valence désirent la réunion. Versailles, Pontoise, Chateaudun sont pour les Jacobins. — Strasbourg : « Où sont les Robespierre, les Pétion, les Danton, les Coroller, là sont les meilleurs appuis des droits de l'homme. » Artonne promet une indissoluble fraternité[2].

Séance du 31 juillet — Angers, Condom, Maubeuge, Grenoble, Saint-Malo, Saint-Denis, Montauban, Carcassonne, Beaune, Orléans, Rennes, Alençon, Troyes, Dunkerque, Saint-Lô, soupirent ardemment après la réunion. — Députation de Versailles : « Les vrais amis de la paix sont là où sont les Jacobins. Nous avons arrêté de vous rester inviolablement fidèles, et de périr avec vous, s'il le faut, pour le maintien des lois[3]. »

Séance du 3 aout. — La réunion est recommandée par Mâcon, Dôle, Tulle, Metz, Beauvais, Nantes, Saint-Brieuc, Autun, Montpellier. — Toulouse proteste de son attachement inviolable. — Lille : « Nous ne pouvons cesser de correspondre avec nos aînés. [4] »

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 33.
[2] *Ibid.*, n° 34.
[3] *Ibid.*, n° 35.
[4] *Ibid.*, n° 37.

Séance du 5 aout. — Se déclarent inviolablement fidèles aux Jacobins, tout en déplorant la scission : Bordeaux, Toulon, Nancy, Limoges, Montargis, Château-Thierry. — Vadier entre ; « Je reviens au milieu de vous, » et après avoir expliqué de son mieux sa palinodie de l'Assemblée : « Quant aux folliculaires (ceci à l'adresse de Marat), dont la morsure n'est pas moins honorable que celle des Royou et des Durozoy, malgré la démagogie purulente qui s'en exhale, je leur dois encore plus de mépris[1]. »

Séance du 7 aout. — On écrit aux Jacobins que les Feuillants les dénoncent tant qu'ils peuvent aux départements, et qu'ils ont envoyé aux sociétés affiliées un imprimé portant : *Adresse des amis de la Constitution. Signé : Bouche, président; Antoine et Salles, secrétaires.* — Hesdin : « On se souviendra toujours que l'immortel Mirabeau est mort dans la foi orthodoxe des Jacobins. » — Pontarlier : « Un enfant élevé par une bonne mère ne l'abandonne pas dans l'adversité. Or, nous sommes vos enfants, nourris de votre lait. Vous êtes notre mère, que l'envie persécute : nous vous en chérissons davantage. » — On voit entrer Antoine. Il annonce qu'il revient aux Jacobins, et déclare n'être allé aux Feuillants que pour y déjouer les complots des ennemis de la patrie[2]. »

Séance du 8 aout. — Éternel attachement juré par Saint-Omer, Amiens, Metz, Lille, Évreux, Bapaume, Dieppe, Bar-sur-Aube, Meaux. — Arcis-sur-Aube : « Incapables de balancer un moment entre vous et *vos perfides rivaux*, nous avons juré de rester unis à votre société, n'en dût-il rester qu'un pour fermer les portes[3]. »

Séance du 17 aout. — De Chartres (depuis Louis-Philippe, roi des Français), arrivé de son régiment, demande

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 38.
[2] *Ibid.*, n° 39.
[3] *Ibid.*, n° 40.

la permission d'entrer dans la salle. Il est introduit, et court signer sur le registre de la société[1].

Ainsi, malgré l'accidentelle torpeur où Paris était plongé, la vie révolutionnaire de la France s'annonçait déjà comme allant de nouveau bouillonner aux Jacobins. Et c'était au moyen de la modération que les *modérés* se voyaient vaincus par ceux qu'ils appelaient les *violents :* humiliation d'autant plus sensible à leur orgueil, qu'on attribuait volontiers à des motifs personnels leur changement de rôle. On les supposait jaloux, et de qui? De ce Robespierre pour qui, dans les commencements de la Constituante, ils avaient affecté tant de dédain : « Aratus, le défenseur de la célèbre ligue achéenne, appela dans sa patrie les barbares, et se joignit à eux plutôt que de se voir remplacé par Cléomènes. Dans cette coalition, il trouva l'infamie[2].» Ces reproches de Brissot n'étaient fondés qu'en partie. Les Lameth avaient ouvert leur âme aux mauvais conseils de l'envie, c'est certain ; Duport, placé à peu près sur la même ligne que Robespierre dans une élection qui fixa les regards de tous, n'avait pu dissimuler son dépit, et on savait trop de quels projets ambitieux, colorés par l'amour, le voyage de Varennes avait rempli le cœur de Barnave ; mais il est certain aussi qu'ils jugeaient la Révolution arrivée à son point d'arrêt, et ce qu'il y avait, en tous cas, de sincère chez eux, c'était leur lassitude.

Quand ils s'aperçurent que, soldat par soldat, leur ancienne armée leur échappait, profondément troublés, ils se tournèrent de nouveau vers les grands seigneurs, vers les nobles, vers le haut clergé, leur demandant un appui qui ne fût pas une contre-révolution complète. Vaine ressource ! Le parti qu'ils avaient si efficacement contribué à abattre ne pouvait l'avoir oublié. Il éprouva de leur humiliation une joie vengeresse et hautaine. Ce qu'il lui fal-

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 44.
[2] *Le Patriote français*, n° 709.

lait d'ailleurs, à cet incorrigible parti, c'était tout l'ancien régime[1]; et la lutte établie entre les Jacobins et les Feuillants semblait si favorable à ses vues, elle entrait si bien dans le plan de ses illusions, qu'il se mit à travailler activement pour son propre compte. Soulever les nobles de province en leur parlant d'honneur, le clergé du second ordre et les dévots en leur parlant de religion, les propriétaires en exagérant à leurs yeux le délabrement des finances, tels furent ses procédés[2]. Et le fait est qu'il y eut, un moment, recrudescence de royalisme, ou, plutôt, de manifestations royalistes, surtout dans les théâtres. Car, quoique la Révolution fût venue relever la condition de l'acteur et le rendre à la dignité de son titre de citoyen, c'était, — ingratitude étrange! — parmi les comédiens que le royalisme avait ses plus ardents suppôts. La reine ayant un jour exprimé le désir de voir Mlle Contat, le lendemain, dans *la Gouvernante*, ce qui forçait Mlle Contat à apprendre cinq cents vers en vingt-quatre heures, elle apprit son rôle dans le délai voulu, et écrivit à ce sujet : « J'ignorais où était le siége de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur[3]. » C'était là en général l'esprit des coulisses, et on avait vu ce qu'il avait causé de déplaisirs au roi de la scène : le républicain Talma.

D'un autre côté, les théâtres du premier ordre étaient des arènes élégantes où le « droit qu'à la porte on achète en entrant » assurait d'ordinaire l'avantage aux nobles toutes les fois qu'ils osaient tenter le combat. Ils pouvaient l'oser, dans les journées qui suivirent le massacre du champ de Mars, et n'y manquèrent pas..... Il y a dans *Athalie* un endroit où Abner, mettant un genou en terre devant le jeune roi, dit :

Je vous rends le respect que e dois à mon roi.

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 417.
[2] *Ibid.*, p. 421.
[3] *Biographie universelle.*

Ce vers, au Théâtre-Français, était applaudi avec transport. Il en était de même de celui-ci :

Rattachons-nous à lui par de nouveaux serments.

Un soir, Brissot, qui était présent, s'écria : « Eh ! attendez, du moins, qu'il ait accepté la Constitution[1] ! »

A ces démonstrations se joignaient les provocations royalistes du dehors, les intrigues des évêques à l'intérieur, les enrôlements pour la guerre civile. Il y avait à Paris, il y avait dans les principales villes de province, des bureaux d'émigration[2]. On forçait les nobles d'abandonner femmes, enfants, propriétés, et de fuir en bannis[3]... Où? Là où l'on maudissait la France, là où l'on s'armait contre elle ! Puis, la terreur qui pesait sur la presse jacobine encourageant la presse ultra-monarchique, les journaux, défenseurs de l'ancien régime, publiaient sur les préparatifs des puissances étrangères, sur le nombre et le zèle des soldats réunis sous l'étendard de l'émigration, sur leur marche, sur le succès promis à l'invasion, sur le prochain châtiment des factieux, mille détails impudents et mensongers[4], dont l'effet tournait au détriment des Constitutionnels, seuls responsables, disaient les Jacobins, de cette audace du royalisme, née de l'apostasie des Feuillants.

Un des hommes qui, depuis quelques mois, exerçaient le plus d'influence sur l'Assemblée nationale, non du haut de la tribune, mais du fond des comités, non par ses talents oratoires, mais par son activité, la flexibilité de son esprit, son humeur insinuante, et l'art avec lequel il paraissait suivre seulement les opinions que lui-même avait suggérées, c'était d'André. Nul mieux que lui ne savait,

[1] *Le Patriote français*, n° 717.
[2] *Mémoires de Ferrières*, liv. X, p. 414.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

sous des dehors de rusticité démocratique, servir la cause de la royauté constitutionnelle; et Étienne Dumont, son ami, raconte que Sieyès, lorsqu'il était en veine de plaisanterie, aimait beaucoup à réciter un dialogue supposé entre d'André et Jean, son valet de chambre :

D'André. Quel est l'ordre du jour? — *Jean*. Monsieur, c'est la question des commissaires du roi auprès des tribunaux. — *D'André*. Ote-moi cet habit; donne-moi le vieux. — *Jean*. Monsieur, il est tout usé par les coudes. — *D'André*. Tant mieux, c'est ce qu'il me faut; donne-moi aussi mon vieux chapeau et mes vieux bas. — *Jean*. Monsieur veut-il ses bottes? il fait mouillé. — *D'André*. Non, elles sont neuves; je veux mes gros souliers à clous de fer. Un peu de boue ne gâte rien. Me voilà bien : qui diable en me voyant ainsi équipé peut penser à la liste civile[1]?

Eh bien, des confidences que cet important et rusé personnage faisait alors à ses intimes, il résulte que les Constitutionnels étaient affaiblis par le sentiment intérieur du changement de leur conduite; qu'ils ne pouvaient répondre à leurs adversaires, quand ceux-ci les accusaient d'inconséquence; que le plus souvent ils s'assemblaient en particulier, délibéraient longtemps et ne se déterminaient à rien[2].

Ainsi miné rapidement par la popularité persistante des Jacobins, conspué dans ses avances au royalisme, condamné par la conscience de ceux-là même qu'il avait groupés sous un drapeau sans prestige, le Feuillantisme se trouvait être une tentative avortée. Bientôt, Robespierre se crut assez fort pour se dispenser de tout ménagement, et le 1er septembre, dans une séance sur laquelle nous aurons à revenir, s'attaquant au parti en la personne de son chef le plus sérieux : « Je ne présume pas, dit-il,

[1] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, chap. XVI, p. 336.
[2] *Ibid*, p. 336 et 337.

le visage tourné vers Duport, je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour, assez ennemi de la patrie pour chercher à décréditer la Constitution, parce qu'elle mettrait quelque borne à son ambition ou à sa cupidité, assez impudent pour avouer aux yeux de la nation qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir et de s'élever. Je demande que quiconque osera composer avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution soit déclaré traître à la patrie. » Les tribunes applaudirent avec transport; l'Assemblée elle-même ne put se défendre d'un tressaillement. Robespierre attendait, ironique, amer, implacable : Duport se tut!

CHAPITRE IX

COMBINAISONS DIPLOMATIQUES

L'émigration réduite en système. — Monsieur à Bruxelles. — La cour de Coblentz. — Intrigues de Calonne. — Circulaire de Padoue. — Négociations secrètes entre la Prusse et l'Autriche. — Théroigne de Méricourt et Léopold. —Mot amer du prince de Condé sur la conduite de l'empereur d'Autriche. — Entrevue du roi de Suède et de Bouillé à Aix-la-Chapelle. — Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé. — Politique des Constitutionnels relativement à l'étranger. — Mémoire envoyé au comte d'Artois, par ordre du roi, pour l'inviter à rentrer en France. — Les Constitutionnels, conseillers de la reine. — Craintes de la reine, concernant la conduite du comte d'Artois. — Mission de l'abbé Louis à Bruxelles. — Préparatifs, en prévision de la guerre. — Décret contre l'émigration. — Paix conclue entre l'Autriche et la Porte; puis, entre la Porte et la Russie. — Sentiments secrets de la reine.—Lettre inédite de la reine à l'empereur d'Autriche. — Sympathie de la reine pour Barnave. — Les Constitutionnels en négociation avec Léopold. — Léopold fortifié dans son système de prudente temporisation. — Monsieur et le comte d'Artois poussent Frédéric-Guillaume à la guerre. — Bouillé appelé à Pilnitz. — Entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Pilnitz. — Débat entre les deux monarques. — Le comte d'Artois arrive sans avoir été invité. — Ses instances; celles de Calonne. — Déclaration de Pilnitz, purement comminatoire. — Adhésion de l'Espagne et des principaux souverains de l'Italie. — Neutralité provisoire de l'Angleterre. — Le roi de Suède continue activement ses préparatifs d'invasion. — La France prête à relever le gant.

Le comte de Provence, — nous l'appellerons désormais Monsieur, titre de son rang à la cour, — était parti de Paris en même temps que Louis XVI, mais par une route différente et avec des précautions bien mieux calculées; de sorte qu'il était arrivé à Bruxelles sain et sauf.

On a vu quelle avait été sa ligne de conduite, tant qu'il avait pu conserver l'espoir de se faire une place dans la

Révolution, aux dépens de son frère, à force de ménagements artificieux et d'obscures menées. Jusqu'aux jours où les événements le forcèrent lui-même d'émigrer, nul n'avait su plus habilement que lui blâmer l'émigration et rendre suspectes les ardentes démarches du comte d'Artois : on en a trouvé la preuve dans une lettre confidentielle de lord Malmesbury au duc de Portland, précédemment citée par nous, et on y a certainement remarqué cette phrase : « L'empressement du comte d'Artois a fait naître dans l'esprit de la reine et de Monsieur cette pensée que c'est pour lui-même, et non pour le roi qu'il travaille[1]. »

Le fait est que l'émigration, sourdement combattue par Monsieur et ses agents, était loin d'avoir pris, jusqu'à la fuite de Varennes, les développements qu'elle eut aussitôt après le retour de Louis XVI à Paris, c'est-à-dire quand le devoir des nobles était précisément de se presser autour de leur roi captif et du trône en péril. Même à Turin, parmi les premiers émigrants, il n'y avait eu ni concert pour le présent, ni plan pour l'avenir. Quelques gentilshommes emportés, que tentait l'éclat d'un complot militaire, quelques nobles de robe qui, en fuyant la France, n'entendaient que fuir la tempête, c'était à peu près à cela que se réduisait le contingent de la désertion aristocratique[2]. Il en alla tout autrement, après la fuite de Varennes. En France, Monsieur avait besoin d'être entouré du gros de la noblesse, dont il était le chef, et, vu la nullité de Louis XVI, le point de ralliement. Sortant de France, il était intéressé à entraîner les nobles avec lui. Quel poids n'aurait-il pas alors dans les conseils de l'Europe? De quelle importance son alliance ne serait-elle pas,

[1] « His eagerness has created a jealousy in the queen and Monsieur that « it is for himself, not for the king, that he is working. » *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 438.

[2] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

pour les souverains, lorsqu'il se présenterait à la tête de toute la noblesse française? Il est vrai que c'était abandonner Louis XVI, seul, aux mains de ses ennemis; il est vrai que c'était lui enlever tous ses soutiens naturels, gens de conseil ou gens d'épée.... Mais tant mieux, puisque de cette façon, l'on devenait plus roi que le roi! Monsieur projeta donc, secouant tout scrupule, de réduire l'émigration en système[1], et voici comment il préluda, dans ce nouveau rôle.

Aussitôt qu'ils avaient appris son arrivée à Bruxelles, les nobles, retirés en Brabant, s'étaient empressés d'accourir. Avant de quitter la ville pour aller à Coblentz, il les convoqua, et en présence du comte d'Artois qui était venu le joindre : « Messieurs, leur dit-il, j'ai cru devoir vous assembler, avant mon départ, pour vous marquer ma reconnaissance des sentiments que la noblesse française n'a cessé de me témoigner depuis mon arrivée. J'ai aussi voulu vous recommander l'union qui seule fait notre force, et surtout l'obéissance et le respect au gouvernement du pays, dont nous vous donnerons nous-mêmes l'exemple. » Ainsi, il parlait du *gouvernement du pays;* mais, de Louis XVI, pas un mot! Puis, pour montrer que de lui désormais l'émigration allait recevoir une constitution hiérarchique, une assiette fixe, il ajouta : « Tous les gentilshommes français sont sans doute égaux par leur opinion ; mais il est impossible qu'une si grande réunion reste sans chefs. Nous vous en proposons six : MM. les ducs d'Uzès, de Villequier, les marquis de Laqueille, de Frondeville, de Robin et de Jaucourt : nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces messieurs seront chargés de correspondre avec nous et le gouvernement : ils vous feront parvenir nos avis. — Vos ordres! » s'écria-t-on. Et lui de répondre aussitôt : « Nos ordres,

[1] *Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.*

puisque vous le voulez. » Alors, de peur que le comte d'Artois ne fût alarmé de cette prise de possession et n'en conçût un secret chagrin : « Si nous avons des espérances, eut-il soin d'ajouter, c'est à mon frère que nous les devons, je n'apporte ici que mon zèle. » Tout n'était qu'élan chez le comte d'Artois : ému par ces paroles que sa sincérité naturelle lui fit croire sincères, il répondit vivement : « Je n'ai fait que ce que j'ai dû, et je serai le premier à vous obéir comme à notre chef. » Sur quoi, les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre[1].

Monsieur eut bientôt une petite cour, où, selon l'observation de Ferrières[2], on vit les mêmes rivalités, les mêmes haines, les mêmes intrigues qui autrefois agitaient Versailles. Si Monsieur n'avait eu à défendre son ascendant que contre le comte d'Artois, il n'aurait pas eu à faire de bien grands efforts; mais à Coblentz, il trouva sur son chemin comme obstacle un homme d'un génie à la fois souple et entreprenant, fertile en ressources, façonné aux intrigues. Calonne, qui gouvernait le comte d'Artois d'une manière absolue, mit en mouvement, pour saper l'influence de Monsieur, tous les ressorts dont il disposait, ses créatures, le gouvernement de l'électeur, l'électeur lui-même. Il représentait que Monsieur, n'ayant pas d'enfants, était moins intéressé que le comte d'Artois à la résurrection de la puissance royale. A l'entendre, le comte d'Artois seul possédait le mystère de la contre-révolution[3].

Ce fut sur ces entrefaites que Léopold écrivit sa fameuse circulaire du 6 juillet, datée de Padoue.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'entrevue de Mantoue et la fuite de Varennes, Léopold, nous l'avons dit[4],

[1] L'allocution de Monsieur, telle que nous la donnons ici, se trouve en entier dans les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 384 et 385.

[2] *Ibid.*, p. 386.

[3] *Histoire secrète de Coblentz dans la Révolution des Français*, attribuée à M. de Rivarol. Londres, 1795.

[4] Voy. le chapitre intitulé *Origines de la coalition*, t. V de cet ouvrage.

avait changé de manière de voir au sujet de cette fuite; il s'en était même expliqué en ces termes : « Réussir est difficile, échouer est dangereux. » L'événement n'ayant fait que justifier ses appréhensions, il en fut moins surpris qu'affligé; mais toujours prudent, toujours circonspect, il ne crut pas devoir se lancer dans une guerre contre la France, avant de savoir s'il aurait l'appui effectif de tous les cabinets, et s'il y avait chance de donner à cette guerre le caractère d'une croisade. Il prit donc le parti de rédiger une circulaire par laquelle il invitait tous les autres souverains à se concerter avec lui, pour déclarer à la France :

« Qu'ils regardaient tous la cause du roi très-chrétien comme la leur propre;

« Qu'ils demandaient la mise en liberté immédiate de ce prince et de sa famille;

« Qu'ils réclamaient pour ces personnes royales l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de nature et le droit des gens obligent les sujets envers leurs princes;

« Qu'ils se réuniraient pour venger, avec le plus grand éclat, tous les attentats ultérieurs commis ou qu'on se permettrait de commettre contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale;

« Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite;

« Mais qu'au contraire ils emploieraient de concert tous les moyens en leur puissance, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui portait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de réprimer le funeste exemple[1]. »

Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, avait été profondé-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 116 et 117. Paris, 1831.

ment affecté du malheur de Louis XVI : il s'empressa de répondre à l'appel de l'empereur d'Autriche. Le général major Bischofswerder se rendit à Vienne, muni d'instructions pressantes, s'y aboucha avec le prince de Kaunitz, et le 25 juillet les deux négociateurs signèrent, sans le publier officiellement, un traité préliminaire d'alliance entre les deux souverains. Il y était stipulé que les deux cours s'entendraient pour effectuer incessamment le concert des principaux cabinets de l'Europe sur les affaires de France, et concluéraient en outre une alliance défensive dès que la paix aurait été rétablie entre l'Empire ottoman et l'Empire russe[1].

Léopold et Frédéric-Guillaume n'ignoraient pas combien Catherine désirait ardemment qu'une digue fût opposée au débordement de la Révolution française : leur but en se liant par la convention, purement éventuelle, du 25 juillet, fut de montrer à la czarine qu'ils attendraient, pour s'armer contre la France, qu'elle-même se fût désistée de ses projets sur la Turquie[2].

Tant de lenteurs irritaient l'impatience des émigrés. Les plus fougueux allèrent jusqu'à soupçonner Léopold d'une lâche indifférence pour le sort de sa sœur. La fameuse Théroigne de Méricourt, conduite de Paris à Liége par le désir de propager les sentiments révolutionnaires, avait été arrêtée, livrée à l'Autriche, et jetée dans la forteresse de Kulstein ; l'empereur fut tenté de la curiosité de la voir, la trouva jolie, la rendit à la liberté[3] : on juge si, aux yeux des émigrés, c'était là un médiocre grief ! Au prince de Condé, surtout, les hésitations de Léopold paraissaient coupables. Un de ses intimes ayant dit un jour devant lui : « Que fera le frère si l'on assassine la

[1] *Mémoires tirés papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 120et 121. Paris, 1831.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XII, p. 216. Édition de Bruxelles.

sœur? — Peut-être, répondit-il amèrement, peut-être osera-t-il prendre le deuil[1] ! »

Mais il y avait un monarque qui ne s'offensait pas moins de ces retards que le prince de Condé lui-même : c'était le roi de Suède. Apprenant que Bouillé s'était réfugié à Luxembourg, il lui avait offert par lettres d'entrer à son service, l'y avait déterminé depuis dans une entrevue qu'ils eurent à Aix-la-Chapelle, et ce dernier n'avait pas manqué d'enflammer de plus belle les penchants belliqueux de Gustave, en lui montrant l'invasion facile si on la brusquait, l'armée française abandonnée par ses chefs et ses officiers, livrée d'ailleurs à la licence; la plupart des places frontières délabrées, le trésor impuissant à faire face aux dépenses militaires, et les généraux émigrés prêts à fournir de bons renseignements sur les moyens d'attaque, sur le local, sur les personnes, sur les choses. O aveuglement de l'esprit de parti ! O misère des rancunes politiques ! Tandis que, de son propre aveu[2], Bouillé pressait l'invasion de son pays, et la main étendue vers la France, semblait dire à nos ennemis : « Voici les points vulnérables : frappez là ! » il se trouvait avoir reçu, et peut-être portait-il sur lui en ce moment même une lettre du comte de Gouvernet, contenant ces nobles paroles : « Il n'appartient qu'à vous, mon général, qu'à votre probité, au milieu de la plus grande agitation qu'un homme puisse éprouver, de se souvenir qu'il est Français. Non, vous ne donnerez jamais vos lumières et votre courage pour le démembrement et l'asservissement de l'empire. Ce n'étaient pas là vos projets quand vous meniez le roi à Montmédy. Vous vouliez, au contraire, épargner à ce royaume la honte d'un joug étranger; et aujourd'hui, vous pourriez contribuer à le lui imposer ! Vous vous con-

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t II, chap. XII, p. 216. Éditon de Bruxelles.

[2] Voy. ses *Mémoires*, chap. VII, p. 274.

naissez en vraie gloire, mon général, et vous savez bien que ce n'en est pas là une véritable[1]. »

Ce fut donc sous l'influence des excitations de Bouillé, que Gustave, naturellement porté d'ailleurs à tirer l'épée, fit ses préparatifs et prit ses mesures. Il écrivit au roi d'Angleterre Georges III, lui demandant, comme électeur du Hanovre, douze mille Hanovriens qui seraient à la solde des princes français, et s'engageant, de son côté, à débarquer seize mille hommes à Ostende[2]. En même temps, le comte de Mercy-Argenteau allait à Londres sonder les dispositions de Pitt, déjà informé par lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre à Naples, de toutes les résolutions de Léopold à l'égard de la France[3]. Mais les combinaisons de ce prince furent alors paralysées, du moins en partie, par la politique des hommes qui dirigeaient officiellement la Révolution française.

Ces hommes, c'étaient alors les Constitutionnels, dominateurs souverains de l'Assemblée nationale, maîtres de la bourgeoisie armée par Lafayette, et, depuis le retour de Varennes, inspirateurs de la reine par les Lameth. A étouffer les intrigues de l'émigration, à prévenir l'embrasement de l'Europe, et même à empêcher toute démonstration menaçante des puissances monarchiques, les Constitutionnels avaient un intérêt de premier ordre. Car, que devenait leur plan de faire triompher la Constitution tout en sauvant la monarchie, si, par une prise d'armes générale, précédée de manifestes offensants, les souverains ligués blessaient l'amour-propre de la France, portaient atteinte à son honneur, défiaient son indignation, et rendaient bon gré mal gré le roi de France complice du crime de la France outragée et du territoire envahi?

[1] Cette foudroyante condamnation de sa conduite, Bouillé l'a consignée lui-même dans ses *Mémoires*, chap. XII, p. 280 et 281.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I p. 118.

[3] *Ibid.*, p. 118 et 119.

La victoire de l'étranger, dans ce cas, c'était la mort de la Constitution; sa défaite, c'était la mort de la monarchie.

Aussi les Constitutionnels ne négligèrent-ils rien pour écarter ce danger.

Barnave, devenu de la part du public l'objet d'une attention particulière et soupçonneuse à l'excès, n'avait pu voir la reine depuis le retour de Varennes, et ne parvint jusqu'à elle, ainsi qu'on le verra plus loin, que le jour de l'acceptation de la Constitution[1]; mais les Lameth, moins surveillés, avaient mystérieusement accès au château. Or, quoique Marie-Antoinette n'eût de sympathie que pour Barnave et continuât, au fond, à ne regarder les Lameth que comme des déserteurs de la noblesse, elle en était venue à croire qu'il fallait, dans la circonstance présente, ou suivre leurs conseils, ou périr.

Or, la première chose à tenter, pour les Constitutionnels, puisqu'ils voulaient éviter la guerre, c'était une démarche auprès du comte d'Artois, qui mettait une ardeur infatigable à la provoquer. En conséquence, Duport, les Lameth et Barnave suggérèrent l'idée d'envoyer au comte d'Artois un mémoire qui l'engageât, au nom du roi, à rentrer en France. Ce mémoire fut rédigé avec beaucoup d'art. Il portait :

« Que si le comte d'Artois restait hors des frontières sans projets, il devait rentrer en France, de peur qu'on ne lui en supposât de funestes ;

« Que s'il se proposait, au contraire, d'influer sur les affaires intérieures du royaume, soit par les réfugiés français, soit par une intervention des puissances étrangères, l'un et l'autre dessein étaient contraires à son intérêt, contraires à sa gloire ;

« Qu'il ne pouvait, en effet, se flatter de prescrire, avec

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 187.

une poignée de Français, à une grande et forte nation, des conditions à peine admissibles après des victoires;

« Que, quant à une intervention étrangère, il lui était interdit, sous peine de devenir un objet d'horreur pour son pays, de donner le premier le signal de la guerre civile, de livrer le royaume à des étrangers, d'en causer le démembrement;

« Que le succès, d'ailleurs, dans cette voie, ne devait pas être espéré, parce qu'il fallait s'attendre alors à une guerre sans exemple dans les annales d'un peuple, à la guerre de toute une nation contre une armée, et d'une nation se renversant sur ses frontières, non-seulement pour défendre ses foyers, mais pour préserver sa vie morale, pour conserver le libre exercice de sa pensée, pour sauver son honneur et ses lois;

« Que la Constitution était à la veille d'être présentée au roi, qui devrait ou l'accepter comme une condition de la royauté, ou, en la refusant, descendre du trône;

« Que son acceptation n'était point douteuse, et qu'il serait pourvu à ce qu'elle émanât de sa volonté libre;

« Que, dès lors, le comte d'Artois, s'il s'armait contre la nation, se trouverait du même coup en révolte contre son roi;

« Que, par conséquent, il ne devait songer ni à enrégimenter les émigrés, ni à irriter la colère des puissances, ni à provoquer des changements à la Constitution par des levées de troupes et des menaces. »

La conclusion était que le comte d'Artois n'avait qu'un parti à prendre : rentrer.

Le mémoire finissait en ces termes : « Mais il n'y a qu'un seul instant où le retour de M. le comte d'Artois puisse se concilier entièrement avec toute sa conduite, c'est le moment de l'acceptation du roi. Différer après un tel changement dans les circonstances, ce serait paraître hésiter; et par cela même éveiller la plus juste défiance,

perdre tous les avantages d'un retour parfaitement libre, et s'exposer à le rendre impossible. En choisissant, au contraire, un tel moment, M. le comte d'Artois prouvera qu'il n'a point changé de principes, mais que les circonstances seules ont changé. Il se croira lié par l'acceptation du roi, parce qu'il est dans la nature des choses que le chef de la famille royale stipule pour les membres appelés à la royauté qu'il doit leur transmettre. M. le comte d'Artois ne cessera donc pas d'être conséquent ; son retour ne sera, ni une rétroaction, ni un acte de faiblesse, mais une adhésion à l'acceptation du roi, dont les principes mêmes de l'honneur lui feront un devoir[1]. »

Les Constitutionnels, conseillers de la reine, avaient ici un double but : le premier, de jeter de l'incertitude dans les résolutions des puissances étrangères, et de la division parmi les émigrés ; le second, d'annuler le comte d'Artois s'il acceptait, et, s'il hésitait par intérêt personnel, de le perdre dans la fraction modérée de son parti.

D'un autre côté, une semblable démarche devait plaire à la reine, très-mécontente du comte d'Artois ; alarmée du rôle brillant qu'il cherchait à se donner aux yeux des royalistes, à demi convaincue, selon le mot de lord Malmesbury, qu'il travaillait pour lui-même, non pour le roi, *for himself, not for the king*[2], et entretenue dans ses appréhensions jalouses par d'aigres rapports, dont Madame Élisabeth combattait en vain l'impression[3].

Le mémoire fut donc adopté à la cour, remis au chevalier de Coigny, et porté le 31 juillet 1791, au comte d'Artois, *par ordre du roi*.

[1] Voy. le texte du mémoire tout entier, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 163-171.

[2] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, t. II, p. 438.

[3] Rapports émanés d'un émigré, ami de Roux-Fazillac, et son instrument, selon les *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, chap. XIV, p. 232. Édition de Bruxelles.

Le comte de Mercy, en ce moment-là, était à Bruxelles : les Constitutionnels ne désespérèrent pas de le gagner, de le ramener à des idées pacifiques, et d'agir par lui efficacement sur les dispositions des cabinets étrangers. Animés à cet égard d'un désir qui leur faisait illusion, ils dépêchèrent au comte, avec invitation pressante de revenir, l'abbé Louis, homme sans fortune et sans état, qui ne pouvait se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, dirigeait tous ses efforts vers ce but, ménageait avec soin tous ses amis, et se créait des protecteurs dans tous les partis, clairvoyant d'ailleurs, fin, actif et discret [1].

En attendant le résultat de ces deux missions, qui étaient trop opposées aux vues politiques du comte de Mercy et aux espérances du comte d'Artois pour avoir quelque succès, les Constitutionnels passèrent en revue les forces dont la France pourrait disposer, en cas d'attaque. D'après un rapport d'Alexandre Lameth, l'effectif des troupes de ligne était de cent quarante-six mille hommes ; les magasins des vivres se trouvaient abondamment pourvus, ainsi que les magasins des munitions ; les places étaient en très-mauvais état, mais les travaux de construction se poursuivaient avec activité ; dans les places du Nord et de l'Est, il existait onze cents bouches à feu, avec tout leur attirail ; et six cents bouches à feu en fonte, quinze cents en fer, étaient réparties sur toutes les frontières. La mise en activité immédiate de quatre-vingt-dix-sept mille gardes nationaux fut ordonnée [2].

Huit jours après, soit pour retenir un reste de popularité, soit pour prouver qu'ils n'avaient point abandonné leurs principes, ou enfin pour se donner aux yeux des nobles une contenance ferme, les Constitutionnels décré-

[1] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 172.

[2] Décret du 22 juillet 1791.

tèrent la suppression de tout ordre de chevalerie, de tout signe extérieur, de toute décoration ou qualification de nature à supposer des distinctions de naissance[1]. Et ce décret fut rendu sur la proposition de Rœderer, le même qui, sous le régime impérial, devait s'appeler *le comte Rœderer!*

Puis, comme le mouvement d'émigration continuait, l'Assemblée décréta : « Tout Français, absent du royaume, est tenu d'y rentrer dans le délai d'un mois, sous peine de payer, par forme d'indemnité du service personnel que chaque citoyen doit à l'État, une triple contribution ; se réservant, au surplus, l'Assemblée nationale, de prononcer telle peine qu'elle jugera à propos contre les réfractaires, en cas d'invasion hostile sur les terres de France. — Aucun Français ne pourra sortir du royaume sans avoir satisfait aux formalités qui seront prescrites[2]. »

Soudain, et au grand étonnement de l'Europe, eut lieu un événement qui semblait lever le dernier obstacle à une coalition contre la France : après une série de victoires foudroyantes, et au moment où l'on croyait l'empire ottoman effacé de la carte, Catherine II conclut tout à coup avec les Turcs, à Galatz, le 11 août 1791, une paix qui ne les condamnait qu'à la perte définitive d'Oczakow et de tout le territoire situé entre le Bog et le Dniéper[3]. Quels furent les motifs de cette princesse? Craignit-elle que son empire épuisé ne pût suffire jusqu'au bout à la dépense sanglante de ses triomphes? Fut-elle touchée des reproches que lui adressaient les souverains, sur une opiniâtreté belliqueuse qui, seule, s'opposait à leur ligue contre la Révolution française? Fut-elle entraînée par l'exemple de l'Autriche qui s'était montrée si impatiente de mettre fin aux conférences de Sistow, et qui, peu de jours aupa-

[1] Décret du 30 juillet 1791.
[2] Décret du 17 août 1791.
[3] *Annual register*, vol. XXXIII, chap. v, p. 106.

ravant, le 4 août 1791, avait fait définitivement sa paix avec la Porte? Il est vraisemblable que toutes ces raisons à la fois la déterminèrent, d'autant que, pour suspendre l'exécution de ses desseins sur Constantinople, elle ne les abandonnait pas.

Quoi qu'il en soit, c'était un prétexte de plus enlevé au système temporisateur de Léopold. Mais, dans l'intervalle, diverses circonstances vinrent fortifier la répugnance de ce prince pour l'emploi des moyens brusques et violents : avant tout, ce qu'il savait de la situation de sa sœur, et de ses dispositions. La lettre suivante, lettre inédite, dont nous avons l'autographe sous les yeux, et que nous publions sans rien changer, ni au style, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation, fera connaître quels étaient, à cette époque, les sentiments secrets de Marie-Antoinette.

« 12 août 1791.

« L'occasion qui se présente de vous écrire mon cher frère, est plus sûre qu'aucune de celles que j'ai eu jusqu'à présent J'en proffitte avec empressement, car nous sommes observes d'une facon odieuse. Je vous ai dit dans ma lettre du 30 du mois dernier ce qui a suivi notre retour a paris et les impressions que m'ont fait les hommes dont j'ai été entourée depuis que je fus revenue de ma première agitation. mes idées sont toujours les memes, je ne crois pas me tromper sur la sincérité de quelques-uns d'eux autrefois nos plus dangereux ennemis. l'un d'eux est doué de l'éloquence la plus vive et la plus entrainante et ses talents exercent sur l'Assemblée une très grande influence, on a déja vu jusqu'a un certain point l'effet de ses efforts pour rammener les esprits et leur faire reprendre confiance dans la pureté de nos intentions. C'est depuis longtemps le seul moyen que nous avons, il est trop tard, je le crains pour essayer des autres et ils sont devenus innutile et dangereux. Nous ressemblons peut etre à

vos yeux à ces malheureux qui se noyent et qui embrassent au hazard avec avidité tous les moyens de salut qui se présente, cela paroitroit être l'opinion de M. de M. mais je le crois sur ce point trop confiant. Je souhaitterois cependant qu'il fut à paris et qu'il put etre autorise à parler ferme, mais il faudroit que ce langage fut tenu de concert avec toutes les puissances, ou bien, je le répette, il faut se résigner, car c'est surtout l'Autriche contre laquelle on est en garde, mais il y a de la difference entre des démarches eloignées dont les mechants grossissent l'importance et l'attitude ouverte dont on se defie le moins. du reste mon cher frere, les evenements marchent si vite à la verité, qu'a peine a-t-on pris un parti qu'on est tout de suite dépassé, le courage ne me manque pas dieu merci et je lutterai jusqu'au bout. Nous sommes à la veille de la presentation de la constitution, elle est si effrayante et monstrueuse que je doute qu'elle puisse se maintenir, mais je vous recrirai la dessus la semaine prochaine si une favorable occasion se presente. Adieu mon cher frere, j'ai besoin de votre amitié.

« Marie-Antoinette [1]. »

De cette importante et curieuse lettre, il résulte :

Que la reine avait la plus grande difficulté à correspondre avec son frère, à cause de la stricte surveillance qui pesait sur elle ;

Qu'elle croyait à la sincérité de ceux que la peur des Jacobins faisait maintenant se presser autour du trône ;

Qu'elle comptait beaucoup sur l'ascendant parlementaire de Barnave et le charme de son éloquence ;

[1] Ce document a fait partie de la célèbre collection d'autographes de M. Donnadieu. Il appartient aujourd'hui à l'honorable M. Monkton-Milnes, membre de la Chambre des Communes, qui a bien voulu me le communiquer.

Qu'elle ne considérait toutefois cette ressource que comme celle du désespoir ;

Que tout ce qu'elle attendait, pour le moment, de son frère, c'était un *langage ferme*, pourvu qu'il y eût accord entre les Puissances, et qu'on se donnât l'attitude de la franchise.

On retrouve, du reste, dans les lignes qui précèdent, Marie-Antoinette tout entière : son caractère fier, son courage, ses fluctuations politiques, et, dans le temps même où elle subissait l'influence des Constitutionnels, son horreur profonde pour la Constitution.

Quant au personnage qu'elle désigne par l'initiale **M.** et dont elle présente l'opinion d'une manière assez obscure, c'est sans nul doute le comte de Mercy. Aux yeux de ce diplomate, en effet, c'était se *noyer* que de se livrer aux Constitutionnels, même avec une arrière-pensée : « Malgré l'opinion, écrivait-il au prince de Kaunitz, le 12 août 1791, malgré l'opinion que la reine paraît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents, et le second une éloquence très-séduisante, qui toujours a été mise en œuvre sous la direction de son ami Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurais croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect[1]. »

Mais les sympathies de la reine pour Barnave l'emportèrent, et l'empereur d'Autriche, son frère, en ressentit naturellement le contre-coup.

Les Constitutionnels l'apprirent ; ils surent que Léopold, bien qu'il fût l'âme de la coalition qui se formait, craignait au fond de se voir poussé jusqu'à la guerre, et le

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XIV, p. 253. Édition de Bruxelles.

confirmer dans ces dispositions rassurantes devint une de leurs préoccupations les plus vives. Les meneurs des comités dans l'Assemblée adressèrent, par Montmorin, au marquis de Noailles, cousin germain du représentant, et ambassadeur de France à la cour de Vienne, des instructions confidentielles, conformes à cette politique. Ils chargeaient le marquis de faire entendre à Léopold :

« Qu'il se trompait étrangement s'il les croyait animés du désir de renverser le trône ;

« Que leur but, au contraire, était de le sauver de la tourmente ;

« Que c'était pour cela qu'ils avaient rejeté sur le marquis de Bouillé toute la responsabilité du voyage de Varennes, et précipité les bataillons de la garde nationale sur ceux qui demandaient la déchéance ;

« Qu'ils avaient reconnu l'inviolabilité du roi ;

« Qu'ils ne cherchaient qu'à transiger avec lui, à des conditions raisonnables, sur des bases en harmonie avec les exigences légitimes de l'opinion ;

« Que, dans cet état de choses, toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, lui serait funeste, en paralysant la bonne volonté des Constitutionnels, en justifiant les alarmes répandues par les Jacobins, en irritant la nation, en exaltant les passions révolutionnaires. »

Une note dans ce sens fut donc remise à l'empereur par le marquis de Noailles[1]. Elle fit sur l'esprit de Léopold une impression profonde et acheva ce que les lettres de sa sœur avaient commencé.

Mais pendant que les Constitutionnels, par des négociations habilement conduites, détournaient Léopold de la guerre, Monsieur, à qui le roi avait dès le 7 juillet envoyé ses pleins pouvoirs, et le comte d'Artois, s'étudiaient, au

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 128.

contraire, à enflammer l'ardeur belliqueuse du roi de Prusse. Pressé par le baron de Roll, leur envoyé, Frédéric-Guillaume fit savoir aux princes français qu'il était prêt à seconder leur cause, et parut même disposé à mettre ses troupes en mouvement vers le Rhin, persuadé que Léopold allait le seconder[1].

Une entrevue entre les deux souverains avait été précédemment convenue, et le rendez-vous avait été fixé au château électoral de Pilnitz, dans les États de l'électeur-archevêque de Mayence. Or, le roi de Prusse était si convaincu que, de son entrevue avec l'empereur d'Autriche, sortirait la guerre, qu'il fit inviter Bouillé à se trouver à Pilnitz, le 26 ou le 27 août, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France[2]. Bouillé en fit un, le soumit, à Coblentz, au conseil des princes, et ses vues ayant été adoptées dans une réunion à laquelle assistaient les maréchaux de Broglie et de Castries, il se rendit à Pilnitz, après avoir informé le roi de Suède de la conférence qui devait avoir lieu, et dont, selon ses conjectures, une déclaration de guerre ne pouvait manquer d'être le résultat[3].

Ce fut le 24 août que le roi de Prusse arriva au château de Pilnitz, où il trouva l'empereur d'Autriche, qui l'y avait précédé de quelques heures. Frédéric-Guillaume était accompagné du prince royal de Prusse, du général prince Hohenloe-Ingelfingen, du baron de Bischofswerder et du colonel de Stein. L'empereur avait à sa suite l'archiduc François, le maréchal de Lascy, le baron de Spielmann et le comte de Palffy. L'électeur était au milieu de sa cour, une des plus polies de l'Europe[4].

Rien de plus solennel que cette entrevue, et rien de

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 132 et 133.
[2] *Mémoires de Bouillé*, chap. XII, p. 293.
[3] *Ibid.*, p. 293.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 135.

plus propre à rendre témoignage de la grandeur de la Révolution française. Car c'était elle, elle seule, qui rapprochait, par la communauté des alarmes, deux puissants souverains qu'avaient jusqu'alors armés l'un contre l'autre les rivalités de l'ambition. Une table de quarante couverts réunit les monarques dans un banquet somptueux, auquel succédèrent une représentation théâtrale, des illuminations, le cercle, puis un souper splendide pendant lequel le baron de Roll vint annoncer l'arrivée à Dresde... du comte d'Artois[1]. Cette nouvelle étonna. Le prince n'avait point été invité; mais comme il demandait à prendre part aux conférences sous les auspices du roi de Prusse, celui-ci n'osa le repousser, et, l'empereur donnant « son adhésion tacite[2] », le comte d'Artois fut attendu pour le lendemain.

Dans l'intervalle, les deux souverains eurent un entretien secret qui surprit fort le roi de Prusse, en lui révélant les dispositions pacifiques de l'empereur. Les hasards d'une aussi prodigieuse aventure qu'une croisade contre une nation comme la nation française; les immenses ressources matérielles dont elle disposait; le courage de ses enfants, qu'exalterait l'éclat inaccoutumé d'un tel péril; la surexcitation de l'esprit révolutionnaire, au milieu de l'Europe embrasée; le danger d'une propagande servie par le contact des armes; le coup qu'une agression de ce genre pouvait porter, et à la puissance de l'Autriche en exposant les Pays-Bas, et à celle de l'empire germanique en livrant aux ravages des armées les pays bordés par le Rhin, tout cela, Léopold le fit valoir vivement, avec autorité, et sans dissimuler que l'idée d'une guerre légèrement entreprise avait contre elle l'opinion du maréchal de Lascy, le plus expérimenté des généraux autrichiens. La conclusion de Léopold était que le meilleur parti à

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 136.
[2] *Ibid.*, p. 137.

prendre serait de convoquer un congrès, appelé à négocier, pour la liberté de Louis XVI et le rétablissement de l'ordre, avec le parti qui dominait en France, sauf à appuyer les démarches de ce congrès par le déploiement de forces imposantes[1].

A ces considérations, que pouvait opposer le roi de Prusse? L'opinion de Bouillé? Mais Bouillé n'était, en ce moment, pour eux, que l'homme du roi de Suède, dont la turbulente ambition les inquiétait, dont ils désapprouvaient les desseins, et contre lequel ils avaient conçu des préventions qui rejaillissaient naturellement sur ses serviteurs[2]. D'ailleurs, le danger personnel que feraient sans doute courir à sa sœur et à Louis XVI les fureurs qu'une semblable guerre aurait déchaînées, était, dans la bouche de Léopold, un argument bien difficile à réfuter : Frédéric-Guillaume céda ; d'autant que Léopold avait su, par une adroite déférence, s'emparer de son esprit[3].

L'arrivée du comte d'Artois fit plus qu'animer la scène politique de Pilnitz, elle modifia un peu le résultat des premières impressions données et reçues. Il eut beau combattre la circonspection de l'empereur avec une fougue excessive si le sentiment des convenances ne l'eût tempérée; il eut beau mettre en avant Calonne, qui se montra souple, hardi, persuasif, pressant, il ne put obtenir qu'on tirât l'épée du fourreau ; mais ce qu'il obtint, ce fut la déclaration suivante, résultat définitif de cette conférence fameuse :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 137-139.

[2] « Ils me le témoignèrent d'une manière qui n'était pas équivoque, » dit Bouillé dans ses *Mémoires*, chap. XII, p. 296.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 141.

le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé; et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« A Pilnitz, le 27 août.

« *Signé* LÉOPOLD, FRÉDÉRIC-GUILLLAUME[1]. »

La dernière phrase, proposée par Calonne, avait été arrachée aux hésitations de Léopold par les instances du comte d'Artois[2].

Telle fut cette célèbre déclaration. Elle n'était, on le voit, que comminatoire; elle trahissait les intentions pacifiques de Léopold et subordonnait l'action des deux princes allemands à l'intervention des autres puissances.

L'Espagne et les principaux souverains de l'Italie, ayant reçu le manifeste, y répondirent favorablement[3].

L'Angleterre se prononça pour la neutralité la plus stricte; et il peut paraître singulier que le cabinet de Saint-James ait été le dernier à se réunir à une confé-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, p. 134 et 144.

[2] *Ibid.*, p. 143.

[3] Conversation de Léopold et de Bouillé, rapportée dans les *Mémoires* de ce dernier, chap. XII, p. 300.

dération dont il fut l'âme depuis. Mais, à cette époque, l'opinion publique en Angleterre était si opposée à la guerre, qu'au mois de mars 1791, un message royal ayant recommandé au parlement un armement maritime destiné à tenir en bride la Russie, dont les conquêtes, alors, menaçaient l'empire ottoman d'une destruction complète, le projet fut abandonné, repoussé qu'il était par le sentiment général[1]. D'ailleurs, l'opinion de Pitt, *en ce temps-là*, était que l'Angleterre ne devait point intervenir dans les affaires du continent[2].

Quant au roi de Suède, il se plut à considérer la déclaration de Pilnitz comme un encouragement à ses desseins. Que l'Allemagne, au reste, le secondât ou non, sa résolution était prise. Pour avoir toute la liberté de ses mouvements, il avait décidé que, durant son absence, la Suède serait gouvernée par un conseil de régence ayant à sa tête le prince royal, âgé de douze ans[3], et à Bouillé il écrivait ces fières paroles : « Il est temps qu'on prenne un parti, car la saison avance ; et pour moi, je ne connais qu'un seul obstacle insurmontable aux projets de la vie, l'obstacle physique[4]. »

Mais c'est justement à la France révolutionnaire qu'il sera donné de montrer jusqu'où l'homme peut aller dans sa lutte contre l'impossible.

[1] *Diaries and correspondence of the Earl of Malmesbury*, vol. II, p. 441.

[2] « It appears very clear to me, from some confidential communications « which were made to me, that lord Grenville was the cause of Mr. Pitt's « giving way, and that he acted not from the reason which was given, the « nation being against it, but from its being his fixed opinion that we should « not interfere at all in the affairs of the continent. » *Ibid*

[3] *Annual register*, vol. XXXIII, chap. IV, p. 79.

[4] *Mémoires de Bouillé*, p. 302.

CHAPITRE X

LA RÉVOLUTION DANS LES COLONIES

Description de la vie coloniale. — La traite. — Quelques pages du Code noir. — Griefs des mulâtres. — Luxe des colons. — Ils aspirent à l'indépendance. — Assemblée de Saint-Marc à Saint-Domingue. — Alexandre Lameth, possesseur de nègres; Barnave, avocat des colons. — Lutte entre Peynier et l'assemblée de Saint-Marc. — Décrets des 8 et 18 mars 1790. — Décret du 12 octobre 1790. — Vincent Ogé; ses projets; leur portée véritable. — Le soulèvement des mulâtres comprimé. — Supplice d'Ogé, de Chavannes et de leurs compagnons. — Assassinat de Mauduit par les pompons rouges. — Affaiblissement du pouvoir métropolitain. — Débats dans l'Assemblée nationale sur les droits politiques des mulâtres. — Décret du 15 mai 1791. — Effet qu'il produit sur les colons. — La milice bordelaise offre de passer les mers. — Agitation générale dans les colonies. — Fureurs imprudentes des blancs. — Les noirs se soulèvent. — Le magicien Bouckmann. — Plaine du Cap incendiée. — Scènes d'horreurs. — Épouvantables représailles. — Conclusion.

Pendant que ces choses se passaient en France, la Révolution, par delà les mers, illuminait les colonies..., mais à la manière de la foudre, qui ne combat les ténèbres que par des éclairs.

Tout ce que des calamités éparses nous donnaient à dire sur des événements, objet d'une éternelle pitié et d'une épouvante éternelle, nous l'avons mis en réserve pour en former un seul tableau : plus frappante et plus vive sera la leçon !

Voici comment la vie coloniale, telle que l'esclavage l'a faite, était décrite il y a quelques années par un créole élevé en Europe, jeune homme qui portait dans son imagination et dans son cœur l'ardent soleil des Antilles, mais dont certains préjugés de race, comme autant

de nocturnes fantômes, continuaient à hanter l'intelligence :

« Lorsque les Européens arrivèrent dans les îles, la nature y régnait dans toute la sauvage grandeur de son luxe. De la crête des montagnes pendaient d'immenses forêts pleines de lianes flottantes, qui tombaient dans les savanes et traînaient, comme une longue chevelure, jusque dans la mer. Les nuages, retenus à la pointe de ces forêts, leur versaient éternellement l'humidité qu'aimaient les plantes grasses de ces climats. De plus haut leur tombaient des fleuves de soleil. Ainsi, nourries de toutes les vapeurs de l'Océan et de toutes les flammes des tropiques, les îles étaient en proie à une végétation fougueuse qui, n'étant jamais arrêtée par le froid des hivers, s'étouffait et se dévorait elle-même, pour se renouveler plus ruisselante encore. Alors commença de toutes parts une immense démolition. La hache et le feu furent mis à la fois dans ces forêts sauvages. Les savanes perdirent leurs ombrages séculaires. Des navires venus d'Afrique commencèrent à jeter des nègres sur ces rivages. Aujourd'hui, les cannes à sucre forment des rivières d'or sur toute la surface des colonies. A la Guadeloupe, six cents habitations-sucreries se partagent les belles terres ; les caféières sont montées sur les mornes ; l'île, ainsi distribuée, est ravissante à voir. C'est un jardin enchanté. De toutes parts, le regard se repose avec délices sur ces champs de cannes, sarclés, soignés chaque jour comme des parterres de fleurs, coupés en nappes carrées par des sentiers qui courent à travers les plantations et viennent de toutes les extrémités se nouer en rosette à la savane, au milieu de laquelle s'élève la maison du maître. Là est le cœur ; de là part la vie, et le sang se répand dans toutes les veines. A une centaine de toises de la maison du planteur, s'élèvent les cases des nègres, qui forment un village de cent cinquante à trois cents âmes sur chaque habitation. Pendant

la récolte, qui commence au mois de janvier et se termine au mois de juillet, c'est un spectacle sans pareil au monde que de voir, de quelque hauteur, tourner des ailes de moulin sur toute l'île, tomber au loin les riches plantations de cannes, la robe de l'île changer à chaque instant d'aspect et de couleur, la récolte courir de proche en proche comme une flamme joyeuse, et fumer en l'air les cheminées des sucreries ! Des chants s'élèvent de toutes les savanes, le parfum du sucre chaud embaume le ciel. Le soir venu, les moulins s'arrêtent, les nègres viennent se ranger à la file devant la maison du maître, pour la prière commune, que le planteur écoute avec toute sa famille, la tête découverte ; puis, chacun rentre dans sa case, et allume son feu pour le souper. Deux nègres, désignés à tour de rôle, se placent alors dans un ajoupa près de la maison du maître, allument un brasier, et, armés de coutelas, sont chargés de veiller sur les établissements. Toutes les portes se ferment, toutes les autres lumières s'éteignent, et la nuit s'étend sur l'habitation[1]. »

Un de nos amis[2], glorieux continuateur de l'œuvre sainte poursuivie en Angleterre par Wilberforce, en France par l'abbé Grégoire, et aujourd'hui en Amérique par madame Stowe, répondit au gracieux passage qui précède, en ces lignes sévères :

« Je ne nie pas qu'il n'y ait un côté vrai dans votre peinture de la vie coloniale. Mais comme vous n'avez pas contesté les faits de barbarie spéciale à l'esclavage, j'oserai dire que la servitude ne doit pas vous inspirer plus longtemps les indulgences que vous lui montrez. L'état social qui n'existe qu'à la condition de métamorphoser deux cent soixante mille hommes sur deux cent quatre-

[1] *Revue du progrès*, t. VII, 5e livraison ; — publiée par nous de 1839 à 1845.

[2] M. Schœlcher.

vingt-dix mille en purs instruments de travail, mérite plus de réprobation, et il n'est point permis de regarder d'un œil complaisant une société qui n'a pour appui que la vieille terreur d'une législation atroce.... Le marronnage, les fuites à l'étranger, les empoisonnements de tous les jours, les révoltes accompagnées de meurtres et d'incendies, qui éclatent presque de dix en dix ans, répondent que les esclaves ne sont pas aussi contents de leur sort qu'il vous a paru ; et les hécatombes de noirs immolés en ces dernières occasions à la sécurité des maîtres attestent que ceux-ci ne se croient pas non plus bien sûrs de leur puissance, puisqu'ils jugent ces boucheries nécessaires pour les garantir[1] . »

Au surplus, si, même après la Révolution française et sous l'influence des idées de justice répandues par elle, l'esclavage, adouci en fait, a continué d'apparaître sous de hideux aspects, comment se rappeler sans frémir ce qu'il était avant la Révolution ?

Ce fut en l'année 1685 que fut publié, solennellement et au son du tambour, dans toutes les îles françaises, l'ordonnance du mois de mars, qui réglait d'une façon définitive, *ferme et stable à toujours*, la constitution de l'esclavage.

Mais des ordonnances antérieures avaient déjà organisé le prodigieux brigandage connu sous le nom de TRAITE.

C'est en parlant de la traite que Stansfield a dit : « Un vaisseau négrier contient, dans un espace donné, la plus grande masse de tortures et d'atrocités qu'il soit possible d'accumuler. » Et il faut en croire Stansfield : il avait participé à la traite, et publiait ce qu'il savait en expiation de ce crime[2]. C'est en parlant de la traite que Léonard écrivait : « Pendant mon séjour à la Pointe, j'étais voisin d'un capitaine danois qui venait d'arriver de la côte

[1] *Revue du progrès*. t. VII 6e livraison.
[2] Schœlcher, *Revue du progrès*, t. VII, 2e livraison.

de Guinée avec soixante nègres, seul reste des quatre cents qu'il avait transportés. C'était, en vérité, un tableau pitoyable de voir ces malheureux, assis le matin sur le pavé de la rue, la plupart nus et décharnés, les coudes appuyés sur les genoux, soutenant leur tête, et regardant d'un air consterné les esclaves occupés autour d'eux. Il n'y avait point de jour où ces infortunés ne portassent en terre quelques-uns de leurs camarades. » Et Léonard était un créole de la Guadeloupe [1]. *Bières ambulantes*, voilà de quel nom Mirabeau a flétri pour jamais ces navires qui formèrent au-dessus de l'Océan l'abominable pont sur lequel, avant la Révolution, quatre-vingt mille nègres passaient annuellement d'Afrique en Amérique, non compris tous ceux qui, entassés dans des cales infectes, périssaient misérablement durant la traversée [2]. Chose horrible à dire ! Le roi de France, averti qu'on faisait payer cinq pour cent par tête de nègre, à l'arrivée dans les colonies, avait craint que la levée de ce droit ne ralentît la traite, et une ordonnance du 26 août 1670 avait exempté de cette charge les trafiquants de chair humaine. Puis, on en était venu à leur accorder, sur les deniers du roi, une prime de dix livres par tête de nègre débarqué aux colonies, sans compter une autre prime de trois livres par tête offerte au capitaine du navire négrier ! [3].

Les colonies furent vite remplies de la sorte, et le mode d'organisation fut digne en tout point du mode de recrutement : le principe de l'esclavage une fois admis, les conséquences devaient naturellement suivre la loi d'une épouvantable logique.

Être esclave, c'est n'être plus homme. Aussi les nègres, à peine débarqués, furent-ils attachés à la terre, en qua-

[1] Schœlcher, *Revue du progrès*, t. VII, 2e livraison.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 208.
[3] Ordonnance du 13 janvier 1672.

lité d'instruments de travail. On leur dit : Vous devez neuf heures de travail par jour ; vous aurez pour votre nourriture, par semaine, deux pots et demi de farine de manioc, et deux livres de bœuf salé ; pour vêtement, vous recevrez deux habits de toile par an ; à chacun de vous une case, plus un petit jardin qu'il vous sera loisible de cultiver pour votre compte, aux heures libres ; on vous reconnaît un pécule ; malades on vous soignera ; on se charge de vous enterrer.... Mais songez-y ! vous, vos femmes, vos enfants, vous êtes notre bien ! Nous ne vous donnerons pas la question, si vous nous déplaisez, et il ne nous est point permis de vous mettre à mort ; seulement, attendez-vous, en ce cas, à être chargés de chaînes ou battus de verges[1]. Vous êtes des meubles animés, mais enfin des meubles[2]. Souvenez-vous que le commandeur est armé d'un fouet. Allez !

Le nègre ainsi mis au rang des choses, il s'agissait de lui en imprimer autant que possible l'immobilité ; il fallait étouffer l'essor de son âme, couper les ailes à son désir. Les cannes ne couvraient qu'une partie de la surface des îles ; le reste du terrain appartenait aux gorges profondes, aux forêts solitaires, aux couches touffues des halliers, c'est-à-dire à la nature, c'est-à-dire à la liberté ! Si l'on ne fermait pas ces retraites aux esclaves, nul doute qu'ils ne s'y précipitassent en foule : des primes furent accordées à qui les arrêterait ; des détachements de soldats eurent ordre de fouiller sans cesse les bois.... C'était peu, on écrivit dans le Code noir : « L'esclave qui aura été en fuite pendant un mois *aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis ardente* sur une épaule ; s'il récidive pendant un autre mois, *il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis* sur l'autre épaule. La troisième fois, il *sera puni de mort.* »

[1] *Code noir* de 1724.
[2] *Ibid.*

Mais n'était-il pas à craindre que, comprimé de la sorte, l'amour de la liberté ne se changeât en fureur? Voici comment il fut pourvu à la sécurité du maître : « L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, ou leurs enfants, *sera puni de mort.* — Les nègres sont désarmés ; ils doivent aller les mains libres. Défense de porter même un bâton [1]. — Défense aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper, soit le jour, soit la nuit, sur les chemins, dans les lieux écartés. *Le fouet et la fleur de lis ardente* aux contrevenants. Ordre à tous les passants de leur courir sus [2]. »

Après la protection accordée à la personne du maître, devait venir la protection accordée à ses richesses. Le climat des îles ne permettant ni les murailles épaisses, ni les souterrains impénétrables, ni la vie barricadée d'Europe, on imagina de suppléer par des règlements terribles aux murailles, aux grilles et aux verrous. « Les vols de chevaux, mulets, bœufs et vaches seront punis de peines afflictives, *même de mort*, si le cas le requiert [3]. »

Tel était donc, avant la Révolution, le régime légal de l'esclavage. Et lorsque la tyrannie est de la sorte transformée en droit, est-il possible qu'elle n'existe point en fait? D'ailleurs, l'esclavage, on l'a vu, avait sa logique. Alors même que le maître n'aurait pas été corrompu par l'horrible pouvoir dont on l'investissait, comment l'aurait-il conservé, ce pouvoir, sans recourir à la violence et à la terreur? Ces nègres-meubles, ils avaient une âme, en dépit de tout : là était le point difficile! Dès que le meuble cessait de se considérer comme tel, le danger devenait excessif, et que faire alors? Alors, dans le meuble, on tuait l'homme!

Certes, c'eût été un miracle qu'un pareil état de choses

[1] *Code noir*, art. 15.
[2] *Ibid.*, art. 16.
[3] *Ibid.*, art. 35.

se maintînt sans altération, devant une Révolution qui était venue rendre à la dignité humaine de si solennels témoignages. Et toutefois, ce ne fut point d'abord parmi les nègres que le mouvement d'émancipation se déclara, ce fut parmi les mulâtres, race intermédiaire issue du commerce des colons blancs avec les esclaves noires[1]. Les mulâtres étaient libres, mais ils n'étaient pas citoyens; le *préjugé de la peau* s'élevait contre eux et les condamnait à des humiliations d'autant plus insupportables, qu'elles ne se liaient point à leur égard à l'idée légale de servitude; quoique fils d'affranchis ou d'hommes libres, et mariés légitimement, ils n'étaient point appelés aux charges et dignités publiques, ne pouvaient exercer certaines professions, et se voyaient injurieusement exclus des assemblées primaires. Animés d'une colère où l'orgueil du maître se confondait avec les ressentiments de l'esclave, ils avaient, dès le 22 octobre 1789, envoyé à l'Assemblée nationale une députation qui, après avoir déposé sur l'autel de la patrie un don gratuit de six millions, exposa vivement leurs griefs. Le président répondit : « Aucune partie de là nation ne réclamera ses droits en vain[2]. »

Ce mouvement, dont ils prévoyaient bien les suites, alarma fort les colons. Tout changement devait être odieux à leur égoïsme, l'oppression par eux exercée sur les nègres leur ayant fait une existence splendide. Voici le tableau qu'en a tracé Valverde, auteur espagnol qui écrivait en 1785 : « Chaque habitant mène sur son bien un train de prince, dans une maison magnifique ornée de plus beaux meubles que ceux du palais de nos gouverneurs. Ils ont une table plus abondante que nos seigneurs, des alcôves et chambres superbement tendues, avec des lits richement

[1] Les nègres libres étaient compris dans ce qu'on appelait la *classe des mulâtres*.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, livre VIII, p. 6.

drapés, afin de recevoir leurs amis et les voyageurs. Des barbiers et perruquiers sont à leur ordre et soignent leur toilette. Ils ont deux ou trois voitures avec lesquelles ils se rendent les uns chez les autres, et vont à la comédie dans la ville de leur district, où ils se réunissent pour faire bonne chère et s'entretenir des nouvelles de l'Europe[1]. »

Les nègres, toutefois, ne paraissaient pas avoir encore senti le souffle orageux et fécond venu des côtes de France; ils continuaient à marcher sous leur fardeau avec une résignation muette, et, d'autre part, les mulâtres ne semblaient songer qu'à leurs propres intérêts, plusieurs d'entre eux possédant des esclaves et ne voulant point, au moment même où ils revendiquaient contre les blancs leur part de liberté, abandonner à l'égard des noirs leur part de tyrannie! Mais, pour troubler le cœur des colons blancs, pour le remplir d'une colère mêlée d'effroi, il suffisait que des *gens de couleur* prétendissent s'égaler à eux. D'ailleurs, l'impulsion une fois donnée, où s'arrêterait-on? L'*aristocratie de la peau*, selon le mot de l'abbé Grégoire, une fois mise en question, l'édifice auquel elle servait de base ne s'écroulerait-il pas tout entier?

Sous l'influence de ces craintes et de leurs passions, les colons commencèrent à caresser un projet qui, jusque-là, n'avait existé dans leur esprit qu'à l'état d'aspiration vague et flottante : ils songèrent sérieusement à briser les liens qui les unissaient à la mère patrie. Entre les rivages de la France et eux il y avait l'immense Océan; mais, dès qu'ils virent que l'esprit nouveau avait reçu puissance de supprimer l'espace, entre eux et la Révolution ils voulurent autre chose encore que la mer. Dès que la nouvelle des événements de France leur était arrivée, les colons de Saint-Domingue s'étaient formés en assemblées primaires, et les trois grandes divisions de l'île s'étaient chacune

[1] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 89.

donné une représentation locale, d'où trois assemblées provinciales, celle du nord au Cap, celle de l'ouest à Port-au-Prince, celle du sud aux Cayes : le 27 février 1790, ces trois assemblées procédèrent à la nomination d'une sorte de convention qui, chargée de traiter des intérêts généraux, se réunit à Saint-Marc, sous le titre d'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*[1].

Parmi les personnages influents qui, à Paris, représentaient l'esprit des colons et servaient leurs intérêts, figurait, chose triste à constater, un homme qui, dans la carrière de la Révolution, avait débuté avec beaucoup d'éclat. Il est vrai que, le 4 décembre 1789, dans le premier élan de son enthousiasme révolutionnaire, Alexandre Lameth avait dit : « Je suis un des plus grands propriétaires de Saint-Domingue ; mais je vous déclare que, dussé-je perdre tout ce que j'y possède, je le préférerais plutôt que de méconnaître les principes que l'humanité et la justice ont consacrés. Je me déclare, et pour l'admission des *sang-mêlés* aux assemblées administratives, et pour la liberté des noirs[2]. » Malheureusement, ce noble langage ne fut pas longtemps celui d'Alexandre Lameth, ni celui de Barnave, que son rôle dans la question des colonies fit appeler depuis l'*Homme aux deux visages*[3].

Ce fut sur un rapport de Barnave que l'Assemblée nationale rendit un premier décret « autorisant chaque colonie à faire connaître son vœu sur la Constitution législative et administrative qui lui convenait le mieux, en se conformant aux principes généraux qui liaient les colonies à la métropole[4]. »

[1] Cité par Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution française* par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, livre VIII, p. 216 et 217.

[3] *Ibid.*

[4] Décret du 8 mars 1790.

C'était, d'une part, prêter les mains aux idées d'indépendance que nourrissaient les colons, et, d'autre part, à la faveur d'une rédaction obscure, abandonner aux blancs, dominateurs exclusifs de la législature coloniale, la décision de tout ce qui concernait l'avenir des colonies.

Un second décret, développement du premier, statua que « toutes personnes, âgées de vingt-cinq ans, possesseurs d'immeubles, ou, à défaut d'une telle propriété, domiciliées depuis deux ans et payant une contribution, se réuniraient pour former une assemblée coloniale[1]. »

Ceci était plus clair, et il en résultait bien évidemment qu'entre les mulâtres et les blancs l'égalité des droits politiques était proclamée; mais parce que, dans la loi, les hommes de couleur, libres, n'étaient pas désignés en propres termes, les colons soutinrent que le décret du 18 mars ne s'appliquait qu'aux blancs, et Peynier, qui alors gouvernait Saint-Domingue, sous leur influence, ne se crut pas obligé de le faire exécuter[2].

Usurper un à un tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale, combattre à face découverte l'autorité des administrateurs et chefs militaires envoyés par le roi, et enfin déclarer que les décrets émanés du Corps législatif de France et relatifs au régime intérieur de la colonie ne seraient exécutés qu'après leur admission par la législature coloniale[3], telle fut la conduite de l'Assemblée de Saint-Marc[4]. Peynier, quelle qu'eût été longtemps sa condescendance à l'égard des colons, ne pouvait, sans déshonneur et sans péril, tolérer jusqu'au bout de semblables envahissements : il finit par résister; et dès lors il y eut dans l'île deux gouvernements, deux partis, deux armées; il y eut les métropolitains ou *pompons blancs*, et les par-

[1] Décret du 18 mars 1790.
[2] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 93.
[3] Déclaration du 28 mai 1790.
[4] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 223, 230 et 231.

tisans de l'assemblée de Saint-Marc ou *pompons rouges* Bientôt, la querelle s'envenimant, le gouverneur prononce la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, qu'il déclare ennemie de la colonie et du roi ; Mauduit, commandant le régiment de Port-au-Prince, est envoyé dans l'ouest qui s'agite et menace : les deux partis en viennent aux mains : atteints par une décharge furieuse, qui couche quinze des leurs sur le carreau, les soldats ripostent et mettent en fuite les pompons rouges : tout prend feu, et, le 8 août, sentant la force leur échapper, quatre-vingt-cinq personnages des plus riches, des plus importants de l'île, s'embarquent pour aller rendre compte de leurs actes à la métropole. Ils montaient *le Léopard*, vaisseau de l'État, dont l'équipage, mutiné, s'était mis sous leurs ordres[1]. Nous avons raconté ailleurs avec quels transports de joie et quelles marques de sympathie factieuse ils furent accueillis par les matelots de Brest, que d'artificieux rapports avaient jetés dans une erreur trop tard reconnue[2].

Circonvenue par des hommes intéressés à la tromper, assaillie de plaintes contradictoires, et trop éloignée du théâtre des événements pour les apprécier avec une constante rectitude, l'Assemblée nationale était condamnée à suivre, en ce qui touchait les colonies, une marche vacillante et tortueuse. Le 12 octobre 1790, elle rendit un décret qui confirmait la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, annulait ses actes comme entachés de rébellion, et prescrivait l'exécution des décrets antérieurs, ceux du mois de mars ; mais le comité colonial avait fait précéder ses conclusions d'un préambule obscur, ambigu, rédigé dans le but de satisfaire les deux partis et qui ne pouvait manquer de les mécontenter tous les deux. « Dans le décret d'octobre, dit plus tard Brissot, on sacrifiait l'assemblée

[1] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 95 et 96.
[2] Voy. le chapitre du volume précédent, intitulé *Anarchie*.

de Saint-Marc à de petites vengeances, et les gens de couleur à l'assemblée de Saint-Marc[1]. »

La guerre civile devait sortir de ces obscurités, comme la foudre sort des nuages; mais, pour éclater, l'agitation n'avait pas attendu le décret du 12 octobre. Déjà, dès le mois de juin, les mulâtres s'étaient soulevés à la Martinique; une insurrection avait eu lieu à l'Ile-de-France, et depuis longtemps tout présageait la tempête[2].

Le 26 octobre 1789, un jeune mulâtre, nommé Vincent Ogé, abordait furtivement au Cap, rapportant d'Europe des idées d'affranchissement associées à un espoir audacieux. Toutefois il ne venait pas, comme on l'a trop dit et trop répété[3], combattre pour la justice, pour le droit absolu, pour les esclaves. Par une déplorable inconséquence, séparant d'avec la cause des noirs celle de sa caste, il réclamait l'égalité politique des mulâtres et des blancs, il invoquait les décrets de mars, il en voulait ardemment l'exécution, mais il n'allait point au delà. A peine débarqué à Saint-Domingue, il se hâtait d'écrire à Vincent, commandant général : « M. le commandant, nous vous prions de ne point *empoisonner nos démarches*. Nous avons réclamé pour notre classe, et *non pour celle des nègres qui vivent dans l'esclavage*[4]. » Dans une autre lettre, adressée le 29 octobre à l'assemblée provinciale du Nord,

[1] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[2] N'écrivant point une histoire spéciale des colonies, nous n'avons pas cru devoir entrer dans les détails de ce qui se passa dans chaque colonie, à la Guadeloupe, à la Martinique, etc..., et si Saint-Domingue nous a arrêtés davantage, c'est parce que ce fut principalement de ce côté que regarda la France.

[3] C'est une des très-nombreuses erreurs contenues dans l'éloquente *Histoire des Girondins*. Dans le premier volume de cette histoire, p. 220, édition de Bruxelles, M. de Lamartine dit : « Il était venu en Europe pour défendre seulement l'intérêt des mulâtres, il y embrassa la cause plus libérale et plus sainte des noirs. »

[4] *Moniteur* du 29 décembre 1790.

il disait : « Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont l'intention est pure. Lorsque j'ai sollicité de l'Assemblée nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des colons américains connus au commencement sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés, je n'ai point compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage*. Vous et mes adversaires avez empoisonné mes démarches, pour me faire *démériter des gens honnêtes*[1]. »

Ogé ne s'arma que pour les franchises politiques contestées à sa race; mais, sur le champ de bataille resserré dans ces limites, il déploya du moins beaucoup de résolution et de courage. Accompagné de cent mulâtres à cheval, il s'était avancé jusqu'à cinq lieues du Cap, lorsque, à l'endroit de la grande Rivière, il rencontra deux dragons, porteurs de dépêches que l'assemblée du Cap envoyait à la Marmelade. Il s'agissait précisément dans ces dépêches de mesures à prendre contre lui. « Je puis, dit-il aux deux dragons, vous donner la mort; mais votre jeunesse m'intéresse. Voici deux lettres, l'une pour le président de l'assemblée, l'autre pour le commandant. Mes projets sont aussi grands que mon courage est indomptable. » Puis, se retournant, il leur montra les cavaliers qui le suivaient, ajoutant qu'il avait à sa disposition quatorze mille hommes dans la partie espagnole et quatre frégates. Il les renvoya après leur avoir remis un passeport ainsi conçu : « Nos frères du canton de Limonade sont priés de laisser passer librement les deux dragons, porteurs du présent. » « OGÉ.» Il était en uniforme et se faisait appeler colonel. La sommation qu'il adressait à ses ennemis ne concernait que la promulgation du décret du 8 mars dans toute sa teneur, et on y remarque cette phrase : « Je ne ferai point

[1] *Débats dans l'affaire des colonies*, citation empruntée à Schœlcher *Colonies étrangères*, t. II, p. 223.

soulever les ateliers; ce moyen est indigne de moi[1]. »

Pour toute réponse, l'assemblée du Cap fit battre la générale, et on marcha contre lui. Vainement, il essaya de soutenir la lutte; accablé par le nombre, il n'eut que le temps de se réfugier dans la partie espagnole de l'île, où l'assemblée du Nord se hâta de le réclamer, au nom du roi de France. Ogé se trouvait, avec son ami Chavannes, homme d'un grand cœur, et treize mulâtres qui s'étaient dévoués à sa fortune, dans la ville de Hinche, lorsque, par une odieuse et lâche violation du droit d'asile, Francisque Nunez, commandant de Saint-Raphaël, les fit arrêter[2]. Le sort qui les attendait n'était pas douteux, hélas! Dans une lettre de don Garcia, le gouverneur espagnol, à Francisco Nunez, Ogé et ses compagnons sont représentés *comme des gens diaboliques et préjudiciables à la société des hommes*[3]. Pourquoi? On l'a vu : parce qu'ils avaient demandé l'exécution d'une loi qui consacrait un principe d'équité! Ils furent donc livrés à leurs ennemis. Or, toujours et partout, ceux qui donnent les premiers l'exemple du sang versé et des exécutions farouches, ce sont les hommes qui s'appellent eux-mêmes les *modérés*. Les vainqueurs se montrèrent donc implacables, et, « comme il faut bien prêter des crimes à celui qu'on veut assassiner avec le glaive de la justice[4], » on ne manqua pas de déclarer Ogé coupable de vols, d'assassinats, d'incendies. Treize de ses compagnons furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux à être pendus. Quant à Ogé et à son généreux complice Chavannes, la sentence fut qu'ils expireraient sur la roue, après avoir été rompus vifs! Pour

[1] Lettre du Cap, en date du 30 octobre 1790, et insérée dans le *Moniteur* du 24 décembre 1790.

[2] Lettre de Francisque Nunez à Cambfort, colonel du régiment du Cap, dans le *Moniteur* du 12 janvier 1791.

[3] *Moniteur* du 14 février 1791.

[4] Brissot, dans son discours sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

donner plus d'appareil à cet épouvantable châtiment, l'assemblée provinciale voulut assister en corps au spectacle de ses ennemis torturés. Elle entoura l'échafaud, et put rassasier ses yeux de l'agonie des victimes[1]. Ce n'était pas assez; il fallait à la cruauté la saveur de l'insulte: afin de bien marquer, jusque dans les supplices, le respect dû à l'aristocratie de la couleur, l'échafaud destiné aux insurgés de couleur blanche, — quelques blancs avaient pris part à ce mouvement, — fut placé dans un autre endroit que celui qui avait été réservé aux mulâtres[2]!

Le supplice d'Ogé et de ses compagnons laissa dans l'âme des mulâtres un immortel levain de haine et la passion de la vengeance. Soldats de la cause des leurs, Ogé, Chavannes, en devinrent les saints, et une année ne s'était pas écoulée depuis le jour qui pour eux fut le dernier, que, du haut de la tribune française, Brissot s'écriait, au bruit d'applaudissements enthousiastes : « Ogé est mort martyr de la liberté, martyr de la loi. Le concordat l'a vengé. L'infamie ne flétrit plus son nom : qu'elle flétrisse à jamais celui de ses tyrans[3]! »

Cependant, à l'appui de son décret du 12 octobre 1790, l'Assemblée nationale avait envoyé à Saint-Domingue deux bataillons d'Artois et de Normandie. Quand ces deux bataillons, déjà travaillés à Brest par les émissaires de l'assemblée de Saint-Marc, arrivèrent à Port-au-Prince, Blanchelande, successeur de Peynier, se rendit à bord pour leur enjoindre de débarquer au môle Saint-Nicolas, trop sûr que, s'ils entraient à Port-au-Prince, ils seraient circonvenus et gagnés par les pompons rouges. C'est ce qui arriva, les soldats ayant refusé d'obéir à l'ordre qui

[1] Malenfant, cité dans les *Colonies étrangères*, t. II, p. 96.
[2] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 16 pluviôse.
[3] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 5 décembre 179

les envoyait au môle[1]. Ils ne furent pas plutôt descendus dans la ville, que les pompons rouges les entourèrent et mirent en pratique à leur égard un actif système de séduction, dont les tavernes fournirent le théâtre[2]. C'était surtout au colonel Mauduit que s'adressait le ressentiment des partisans de l'assemblée de Saint-Marc, à cause de l'énergie avec laquelle il avait réprimé les troubles par eux excités dans l'ouest de l'île : aussi ne négligèrent-ils rien pour irriter contre lui, en la trompant, la fureur des soldats d'Artois et de Normandie, fureur qu'à leur tour ceux-ci parvinrent à communiquer au régiment même que Mauduit commandait et dont il avait été jusqu'alors très-aimé. Le moyen que les pompons rouges employèrent pour changer cet attachement en indignation, fut un faux: ils fabriquèrent un décret, daté du 17 décembre *après-midi*, lequel révoquait des éloges précédemment accordés à Mauduit et à son régiment par l'Assemblée nationale[3]. Horrible fut le succès de toutes ces manœuvres. Des prisonniers pour meurtre sont élargis; et un d'eux se voit porté en triomphe à l'église par matelots et soldats réunis, et les prêtres sont forcés de chanter un *Te Deum*, devant des malfaiteurs, assis sur l'autel même, comme à la place de Dieu[4].

Mauduit savait bien que ses ennemis étaient altérés de son sang : la mort, qu'il attendait, ne tarda pas à le venir chercher, et il la reçut tranquillement, les bras croisés, en soldat qui ne peut se défendre, mais qui sait mourir. Telle

[1] *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 12, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Colonies. — 72* 3* 4*. British Museum.

[2] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 236.

[3] *Ibid.*, p. 233. Voy. aussi le *Mémoire de M. Blanchelande, sur son administration*, p. 10.

[4] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, liv. VIII, p. 241.

était la rage des assassins, qu'ils coururent tuer ses chevaux dans son écurie. Mauduit avait à son service un mulâtre qui lui était fort attaché. Le corps de la victime ayant été mis en lambeaux, le fidèle serviteur rassembla les membres épars de son maître, creusa une fosse où il les enterra et sur le bord de laquelle il se tua ensuite d'un coup de pistolet[1]. Ni les gens de couleur ni les noirs n'avaient pris part à l'assassinat de Mauduit : ce fut le crime exclusif des fauteurs de l'indépendance coloniale[2].

A dater de ce moment, la puissance métropolitaine alla déclinant de jour en jour à Saint-Domingue. La troupe, séduite, appartenait aux blancs. Le gouverneur fut forcé de quitter Port-au-Prince, et d'errer d'une ville à l'autre, fantôme d'un pouvoir qui n'était plus. Les créoles s'administrèrent eux-mêmes.

Mais il ne leur suffisait pas d'avoir vaincu ainsi la métropole dans ses agents : pour être durable, leur victoire avait besoin que l'Assemblée nationale la consacrât, et tous leurs efforts se dirigèrent vers ce but. Les propriétaires de Saint-Domingue, résidant à Paris, s'y étaient formés en un club qu'on appela *Club Massiac*, du nom de celui d'entre eux chez lequel ils s'assemblaient[3] : non contents de faire une rude guerre d'écrits et de paroles à Brissot, à l'abbé Grégoire, à tout le *Club des amis des Noirs*, les représentants des colons transportèrent hardiment le combat au sein de l'Assemblée nationale. Ils pouvaient s'y appuyer sur les sympathies des Lameth ; ils y avaient Barnave pour avocat ; ils étaient parvenus à y soumettre le comité colonial à leur influence : la bataille fut risquée.

Le 7 mai 1791, Delâtre vint, au nom du comité colonial, présenter un projet qui concluait à ce qu'aucune loi sur l'état des personnes ne fût portée, sans avoir été pro-

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, t. I, liv. VIII, p. 246.
[2] L'abbé de Montgaillard *Histoire de France*, t. II, p. 287.
[3] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 92.

voquée par la demande des assemblées coloniales. Autant eût valu décréter l'éternité du régime sous lequel nègres et mulâtres se traînaient frémissants. Le 11, après avoir tracé un vif tableau des humiliations infligées à la race des hommes de couleur, l'abbé Grégoire demanda pour eux l'admission à tous les droits des citoyens libres, et la question préalable sur le projet du comité. « Vous avez reconnu, dit Clermont-Tonnerre, qu'un peuple n'appartient pas à un homme : sachez convenir qu'un peuple n'appartient pas davantage à un autre peuple. » Comme si les colons avaient formé un peuple distinct de celui qui habitait la mère patrie ! Comme s'ils n'étaient liés à elle par aucun contrat depuis longtemps et très-librement consenti ! Comme si enfin les hommes de couleur, eux aussi, n'invoquaient pas leur qualité de Français[1] ! — Et Clermont-Tonnerre était de ceux qui, dans les débats sur Avignon, avaient voulu que cette ville continuât à appartenir au pape, malgré la volonté expresse des Avignonnais ! — A la question de droit Malouet opposa la question de fait ; il déclara que rejeter le projet du comité serait décréter « la croisade la plus sanguinaire qu'on pût prêcher contre les Français[2] ; » à quoi Lanjuinais répondit : « Craignez, au contraire, une explosion terrible, si vous prononcez contre les gens de couleur une exclusion éternelle, en rendant leurs tyrans... leurs juges[3]. » Créole, Moreau de Saint-Méry prit la parole pour les créoles, et put à peine développer son opinion, trop conforme à son intérêt, interrompu qu'il fut à diverses reprises par les sifflets des tribunes[4]. Barnave s'étant écrié: « Il faut tenir aux colons ce qu'on leur a promis, » l'abbé Sieyès répliqua que, « par les décrets du mois de mars, l'initiative des lois avait été accordée à tous les hommes

[1] *Moniteur*, séance du 11 mai 1791.
[2] *Ibid.*
[3] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.
[4] *Ibid.*

libres, non à certains colons, » et cette réponse fut accueillie par trois salves d'applaudissements[1]. La droite était consternée : l'abbé Maury parut un instant rendre la lutte incertaine par un discours, le plus habile peut-être et le plus animé qui fût jamais sorti de sa bouche. Il imputa aux hommes de couleur les passions et l'orgueil qui, presque toujours, composent le lot des parvenus ; il les montra plus attentifs à ce qui était sur leur tête qu'à ce qui était sous leurs pieds ; il leur reprocha le goût de la domination, et prononça cette phrase remarquable : *La fantaisie du gouvernement est devenue le luxe de leur amour pour la liberté.* Comparant ensuite les nombres : ici trente mille blancs, là sept cent mille noirs ou mulâtres, « Si vous ne mettez, ajouta-t-il, du côté des trente mille la protection de la loi, plus d'équilibre : les colonies ne feront que changer d'oppresseurs. » Ce discours fit tant d'impression sur la droite, que lorsque l'orateur descendit de la tribune, plusieurs s'élancèrent vers lui et l'embrassèrent[2]. Robespierre alors se leva. Barnave avait demandé : « Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non? » Robespierre dit : « Périssent les colonies, s'il doit vous en coûter votre gloire, votre bonheur et votre liberté[3]. » Dupont, déjà, s'était écrié, en réponse aux prédictions sinistres de Malouet : « S'il fallait sacrifier l'intérêt ou la justice, il vaudrait mieux sacrifier les colonies qu'un principe[4]. »

Le résultat de cette discussion fut un décret qui parut le 15 mai 1791. Il était ainsi conçu :

[1] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.

[2] *Moniteur*, séance du 13 mai 1791.

[3] Ce sont les propres paroles prononcées par Robespierre. Voy. le *Moniteur*.

[4] C'est donc de Dupont qu'est la fameuse phrase communément attribuée à Robespierre et un peu modifiée : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* On ne conçoit pas comment cette même phrase a pu être attribuée par M. de Lamartine, liv. X, p. 220 de son *Histoire des Girondins*, — édition de Bruxelles, — à qui? à Barnave !

« Le corps législatif ne délibérera jamais sur l'état politique des gens de couleur qui ne sont pas nés de père et mère libres, sans le vœu préalable, libre et spontané des colonies. Les assemblées coloniales actuellement existantes subsisteront ; mais les gens de couleur nés de père et mère libres seront admis dans toutes les assemblées paroissiales et coloniales futures, s'ils ont d'ailleurs les qualités requises[1]. »

Ainsi, du même coup, la cause des mulâtres triomphait et celle des noirs était abandonnée ! Mais la question de l'abolition de l'esclavage avait fait encore si peu de progrès, même dans beaucoup de cœurs très-sincèrement républicains, que Pétion, parlant en faveur des mulâtres, ne craignit pas d'employer cet argument étrange, cet argument criminel : « Les colons ne doivent la conservation de leurs esclaves qu'à la surveillance des hommes libres de couleur[2] ! »

Tel qu'il était, le décret du 15 mai excita parmi les colons des transports de rage. « Voilà donc les gens de couleur nos égaux ! Adieu promenades et spectacles ! Nos femmes blanches répugneront toujours à se mettre à côté d'une peau noire[3]. » Un des députés que les colons avaient envoyés à Paris se rend à Bordeaux, et là il déclare que tout va être mis à feu et à sang dans les colonies, que le décret du 15 mai est à la fois un poignard et une torche. Émus de ces menaces, le directoire de la Gironde fait suspendre le départ des vaisseaux, qui étaient au bas de la rivière, et écrit en toute hâte à l'Assemblée nationale, la suppliant de déployer les forces nécessaires pour l'exécution du décret. En même temps, saisie de cet enthousiasme sacré qui déjà l'avait fait voler au secours de Montauban, la garde

[1] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 318.

[2] *Moniteur*, séance du 12 mai 1791.

[3] Lettre écrite de Saint-Domingue, citée dans l'*Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, liv. VIII, p. 250.

nationale bordelaise s'offre à passer les mers. Un registre est ouvert à la municipalité, les volontaires sont appelés à s'y faire inscrire, et ils se présentent en foule[1]. Si les Bordelais étaient partis, peut-être eût-on évité les désastres qui suivirent[2]. Mais non : le pouvoir dirigeant se contenta d'applaudir à cet élan patriotique, quand la question était de l'employer, et le décret arriva aux colonies, sans autre appui que le respect dû aux décisions de l'autorité métropolitaine !

A Saint-Domingue, parmi les colons, ce ne fut qu'un cri : Il faut résister ! L'Angleterre et ses vaisseaux furent appelés contre les îles françaises[3] ; on effaça des lieux publics les mots *la nation*, *la loi et le roi*, pour les remplacer par celui-ci : *Saint-Domingue ;* et dans l'assemblée coloniale ces paroles furent entendues : « *La France ne nous est plus rien. Que n'avons-nous ici Bouillé*[4] *!* » Il est vrai que, le 9 août 1791, l'assemblée générale, séante à Léogane, arrêta, à la majorité de 67 voix contre 46, qu'elle reconnaissait sa dépendance en ce qui concernait les relations avec la métropole ; mais en même temps elle agissait comme pouvoir souverain, établissait des impôts, suspendait la liberté de la presse, défendait l'entrée des papiers venus de France, taxait le sucre et le café embarqués pour la métropole[5].

Et ce qui ne fut malheureusement que trop prouvé, c'est que les blancs recoururent, comme protestation contre le décret du 15 mai, à un redoublement d'outrages à l'égard

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, liv. VIII, p. 250.

[2] C'est ce que déclara M. Mirbeck, un des commissaires envoyés à Saint-Domingue, d'où il fut obligé de repartir en fugitif.

[3] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue. *Moniteur* du 3 décembre 1791.

[4] *Ibid.*

[5] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VIII, p. 256.

des mulâtres, de châtiments à l'égard des noirs[1]. D'horribles cruautés furent exercées sur ces derniers, lorsqu'ils n'étaient encore coupables que d'ouvrir une oreille complaisante aux suggestions des mulâtres. Dans une savane, près du Cap, des fosses creusées pour contenir vingt ou trente cadavres recevaient les esclaves fusillés. On les forçait de se mettre sur le bord de ces fosses, où ils s'enterraient eux-mêmes en tombant[2]. Les membres de l'assemblée générale, pour marques distinctives, portaient en séance, et sous les armes, une écharpe de crêpe noir ; les membres de l'assemblée provinciale avaient une écharpe rouge, image, disait l'arrêté, du sang dont le territoire était arrosé[3].

Il était impossible que de tant d'aveugles provocations ne sortît point une catastrophe. L'excitation, partout, était au comble. Les colons parlaient d'indépendance ; les *petits blancs*, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient pas au delà de vingt esclaves et formaient la démocratie de la race blanche, parlaient d'égalité ; les mulâtres parlaient de droits politiques : à leur tour, les nègres parlèrent de liberté[4]. Déjà plusieurs d'entre eux s'étaient enfuis. Dans le courant de juillet quelques ateliers s'étaient agités d'une manière formidable. Selon l'énergique expression d'un poëte allemand, *l'heure du tapage* allait sonner. Dans la nuit du 23 au 24 août, les nègres du nord s'assemblent au fond des forêts épaisses qui couvrent le morne rouge. Moment terrible ! c'était une nuit d'orage ; les éclairs sillonnaient le ciel, et la foudre faisait gronder tous les échos des mornes. Un noir, auquel ceux de sa race attribuaient une puissance surnaturelle, élève la voix, et après s'être répandu

[1] Voy. l'*Histoire abrégée, etc.*, p. 272 ; les *Colonies étrangères*, de Schœlcher, t. II, p. 104 ; l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 394.
[2] *Histoire abrégée*, etc., p. 278.
[3] *Ibid.*, p. 277.
[4] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 98.

en invocations magiques, prononce cet oracle, au milieu de la tempête[1] :

Bon Dié qui fait soleil qui clairé nous en haut
Qui soulèvé la mer, qui fait grondé l'orage
Bon Dié, la zot tendé, caché dans yout nuage,
Et là li gardé nous. Il vouai tout ça blancs fait.
Bon Dié blancs mandé crime, et par nous vlé benfêts;
Mais Dié là qui si bon, ordonnin nous vengeance;
Li va condui bras nous, li ba nous assistance.
Jetté portrait Dié blancs qui soif dlo dans gié nous.
Couté la liberté qui palé cœur nous tous[2].

Ainsi s'exprima le magicien Bouckmann, et, le lendemain, la plaine du Cap était incendiée. Ce furent des scènes d'inexprimable horreur. Le mot profond de Mirabeau *donnez-moi une bête brute, j'en ferai une bête féroce*, se réalisa pour le malheur de ceux qui avaient si longtemps tenu des êtres appartenant comme eux à la grande famille humaine, dans l'abrutissement de l'esclavage. Les oppresseurs de la veille furent les égorgés du lendemain. Point de pitié, point de merci, de la part des noirs, altérés de vengeance. Deux siècles de crimes commis contre eux leur étaient un encouragement au crime. N'était-ce pas un blanc qui le premier avait jeté un noir dans un four ardent, et fait manger à un esclave sa propre chair[3]? Cent mille nègres, la torche à la main, passèrent sur l'île comme un torrent de feu. La plaine du Cap, la plus riche des Antilles, ne présenta bientôt plus qu'un lamentable monceau de ruines.

[1] Le bon Dieu qui a créé le soleil dont les rayons nous éclairent, qui soulève la mer et fait gronder la tempête, le bon Dieu, entendez-vous, nous garde, caché dans un nuage. Il voit tout ce que font les blancs. Le Dieu des blancs leur ordonne le crime, le nôtre la vengeance. Il va conduire nos bras, il nous prêtera secours Renversez le Dieu des blancs, qui mit dans nos yeux tant de larmes. Écoutez la liberté qui parle au cœur de nous tous.

[2] Hérad-Dumesle, *Voyage au nord de Haïti*, cité par Schœlcher.

[3] Discours de Brissot sur les troubles de Saint-Domingue, *Moniteur* du 3 décembre 1791.

Dans cette partie de l'île, deux cents manufactures de sucre et six cents de café furent détruites en quelques jours[1]. Ces richesses que le travail de l'esclave avait créées, la colère de l'esclave les anéantissait, au milieu des transports d'une joie sauvage. Guerre aux choses! mais aussi guerre, guerre implacable aux hommes! Les habitants des lieux écartés qui n'eurent pas le temps de monter à cheval furent massacrés. Beaucoup se réfugiaient sur les canots, à la lueur des flammes qui dévoraient leurs maisons. Au Cap, chaque ménage avait de l'eau devant sa porte, pour conjurer l'incendie. De vingt pas en vingt pas, des sentinelles. Sur les navires mouillés en rade, on vit se presser, portant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux, une foule de femmes éplorées[2]. Partout la désolation, la terreur, l'incendie, la mort.

Dans cette affreuse confusion de forfaits, le cœur cherche des traits qui le reposent. L'esclave Bartholo cachant son maître, au risque de passer pour traître et d'être immolé, le conduisant déguisé jusqu'aux portes du Cap, et retournant vers les siens, c'est là certes un noble spectacle. Mais, plus tard, le généreux noir fut conduit à la mort, comme complice du soulèvement de sa race. Et quel fut son dénonciateur? Ce fut Mongin, son maître, celui-là même qu'au péril de ses jours il avait sauvé[3]!

Cependant, revenus de leur première surprise, les blancs avaient couru aux armes. La lutte s'engagea, Bouckmann fut tué, et les nègres se dispersèrent, n'étant pas assez forts pour résister à la fois à la garde nationale et aux troupes. On assure qu'ils étaient commandés par des chefs masqués, et qu'à leur tête on aperçut souvent un Européen vêtu de rouge; le bruit courut que c'était un Anglais[4].

[1] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 394.
[2] *Histoire abrégée*, etc., t. I, liv. VIII, p. 280.
[3] Schœlcher, *Colonies étrangères*, t. II, p. 100.
[4] *Histoire abrégée*, etc., t. I, l. VIII, p. 281.

Quoi qu'il en soit, ils ne purent tenir la campagne, et alors les exécutions, les égorgements, les atrocités continuèrent en sens inverse. Au Cap, trois échafauds furent dressés. Une pique plantée au milieu de la place d'armes montrait ces mots écrits au-dessous d'une tête sanglante : *Tête de Bouckmann, chef des révoltés*. Dans les campagnes où l'échafaud manquait, on attachait les prisonniers sur une échelle pour les fusiller plus à l'aise. Tous les chemins du nord furent bordés de piquets portant des têtes de nègres[1] !

Arrêtons-nous ici : nous reprendrons, quand il en sera temps, ce récit funeste.

Ainsi, vont dire les logiciens du mal, des ruines, des meurtres, la dévastation, l'incendie, voilà ce qui marque chaque pas fait dans l'histoire par le monstre qui se décore du beau nom de PROGRÈS ! On parle justice ! et les fatales syllabes ne sont pas plutôt prononcées, que des iniquités sans nom se donnent carrière ! On parle humanité, et aussitôt le sang ruisselle sur les échafauds ! On parle fraternité, et, à l'instant même, des races entières se levant pour exterminer d'autres races, il s'ouvre des abîmes où oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, vainqueurs et vaincus, tombent entrelacés hideusement, roulent pêle-mêle, et disparaissent engloutis ! C'est le progrès, c'est l'immortel minotaure !

Ah ! je l'avoue, je l'avoue, plus d'une fois, j'ai entendu le bruit de ces paroles retentir au fond de mon cœur comme le son d'une cloche funéraire ; plus d'une fois, j'ai demandé à ma conscience étonnée quelle était cette loi dérisoire, quelle était cette inconcevable et barbare ironie des lois du monde, qui faisait presque toujours aboutir les efforts vers le bien à quelque nouveau triomphe du mal ; et pourquoi la vérité ne ressemblait pas au soleil qui, lorsqu'il se dégage

[1] *Débats dans l'affaire des colonies*, séance du 14 pluviôse.

des nuées, répand la joie, sans mélange de pleurs ; et pourquoi les révolutions, celles qui sont le plus légitimes, creusaient un tombeau aux apôtres du droit découvert, de la justice reconnue, de la morale vengée ? Effroyable mystère, impossible à expliquer, en effet, pour ceux qui ne croient pas comme nous à l'intime solidarité des générations entre elles, à la prolongation de l'existence des unes dans l'existence des autres, en un mot, à l'impuissance de la mort ! O Pascal, quelle belle et consolante définition vous avez donnée de l'humanité, quand vous avez dit : *L'humanité est un homme qui vit toujours et qui apprend sans cesse*[1] !

[1] Nous ne saurions abandonner ce sujet, sans rappeler que l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises est un des résultats de la Révolution de 1848, et que cette grande victoire d'un principe de justice n'a pas coûté, cette fois, une seule goutte de sang répandu. Car le lamentable événement qui eut lieu à la Martinique le 22 mai 1848, fut tout à fait indépendant du décret par lequel le gouvernement provisoire déclara l'esclavage définitivement aboli. Voici ce décret :

« Le gouvernement provisoire de la République,

« Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;

« Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

« Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité* ;

« Décrète :

« L'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et les possessions françaises...

« L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

« Les colonies et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

« Le principe « que le sol de France affranchit l'esclave qui le touche » est appliqué aux colonies et possessions de la République... »

L'abolition de l'esclavage est un des grands actes qui resteront l'honneur du gouvernement provisoire aux yeux de la postérité, et un de ceux sur lesquels on le jugera, quand les partis auront disparu de la scène et que la voix des passions contemporaines sera tombée.

Puissent les républicains de l'Amérique se souvenir bientôt de l'exemple que leur ont donné les républicains de France !

CHAPITRE XI

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

La révision. — Débats sur le cens électoral; sur le titre de *prince*; sur la durée légale de la *Constitution*. — Dernière protestation de Malouet. — Présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI. — Incertitudes de la cour. — Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau. — Lettre de Burke, destinée à être mise sous les yeux de la reine. — Opinion de Malouet, de Maury, de Malesherbes, du prince de Kaunitz, sur l'acceptation. — Étrange et secrète entrevue de la reine avec Barnave. — La Constitution acceptée. — Le roi humilié par l'Assemblée. — Marie-Antoinette à genoux devant Louis XVI. — Promulgation de la Constitution. — Le roi et la reine à l'Opéra. — Réjouissances publiques — Acclamations autour de la voiture royale: « *Non, ne les croyez pas, vive la nation!* » — Robespierre et Pétion portés en triomphe; différence d'attitude entre ces deux hommes. — Jugement historique sur l'Assemblée constituante et ses travaux.

L'Assemblée constituante était lasse. Tant de travaux, au milieu de tant de combats, la disposaient au repos. Mais elle ne pouvait se séparer en laissant épars les matériaux du monument immortel, œuvre de ses méditations et prix de ses fatigues. Depuis deux ans qu'elle élaborait la Constitution, c'était l'une après l'autre seulement, et sans ordre, au gré des circonstances trop souvent, qu'elle était parvenue à en former les diverses parties. Dans son vaste travail se trouvaient rapprochés, ou plutôt confondus, les principes invariables et les prescriptions transitoires, les maximes générales et les lois de détail, les choses de théorie et les choses de pure réglementation. Réunir les fragments de l'ouvrage entier, les coordonner, les classer, distinguer ce qui était fondamental de ce qui ne l'était pas.

composer enfin de tout cela un livre unique, un livre tel que la nation pût d'un seul coup d'œil embrasser l'ensemble de ses destinées, et le roi accepter en un seul acte la Constitution au nom de laquelle il allait régner, voilà quel devait être et quel fut le but de la RÉVISION.

Aux membres du comité de Constitution, Thouret, Target, Le Chapelier, Sieyès, Talleyrand, Rabaut Saint-Étienne et Desmeuniers, on avait adjoint, pour la révision, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Beaumetz, Clermont-Tonnerre, Pétion et Buzot. Sieyès, Pétion et Buzot ne prirent qu'une faible part à la rédaction du projet : cependant, ils le signèrent. Clermont-Tonnerre ne le signa même point[1].

Ce n'était pas une tâche facile que de rédiger ainsi, d'une manière à la fois méthodique, précise et claire, le Code des lois constitutionnelles. On fit, selon le témoignage d'Étienne Dumont, que son ami d'André avait introduit dans les coulisses de l'histoire parlementaire, on fit vingt essais qui ne réussirent pas ; on proposa vingt plans qui furent rejetés, et ce fut seulement après cinq ou six semaines passées dans une sorte de chaos, qu'on s'arrêta, sur les indications de Ramond, au système qui prévalut[2].

Mais, à l'ombre de ce travail de classification, n'était-il pas possible de revenir sur certains points importants, et notamment sur la part faite à la royauté? Pour ceux qui, sans vouloir un retour absolu à l'ancien régime, auraient désiré voir la monarchie assise sur des bases solides, la tentation était forte ; et la récente conversion des Lameth, de Barnave, de Duport, semblait rendre le succès facile : Malouet le crut. A Le Chapelier, à Barnave, il proposa le plan d'attaque que voici : « Je me charge, leur dit-il, de démontrer tous les vices de la Constitution. Vous, messieurs, répondez-moi ; accablez-moi d'abord de votre indignation ; défendez votre ouvrage avec avantage sur les

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 197.
[2] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, chap. XVIII, p. 352.

articles les moins dangereux, même sur la pluralité des points auxquels s'adressera ma censure, et quant à ceux que j'aurai signalés comme anti-monarchiques, comme empêchant l'action du gouvernement, dites alors que ni l'Assemblée, ni le comité, n'avaient besoin de mes observations à cet égard; que vous entendiez bien en proposer la réforme; et sur-le-champ proposez-la[1]. »

Barnave et Le Chapelier se prêtèrent sans scrupule à jouer cette comédie malhonnête. Mais ils comptaient sur le concours du côté droit. Or, ils ne tardèrent pas à apprendre que le côté droit n'entendait les aider d'aucune manière dans leurs projets de révision; qu'il continuerait à s'abstenir[2]; qu'il persévérait, en un mot, dans l'implacable étendue de ses haines. Ils renoncèrent donc à se faire, dans une scène digne des *Fourberies de Scapin*, les compères de Malouet; mais celui-ci, qu'ils oublièrent de prévenir et qui n'avait point avec eux de communications régulières, n'en prépara pas moins son attaque.

Le 5 août, Thouret se leva dans l'Assemblée et dit:

« La nuit dernière était l'anniversaire de l'époque où tant d'abus furent renversés. La séance actuelle est l'anniversaire de celle où vous commençâtes à poser les bases du majestueux édifice qui s'achève. »

Puis il donna lecture du projet du comité de Constitution.

Le 8 août, la discussion commença. Elle ne devait porter d'abord que sur la distribution du travail, et le président eut soin d'en faire l'observation en ouvrant le débat. Mais Malouet, qui avait demandé la parole, se livrant à une critique générale de la Constitution, au lieu de s'en tenir à discuter l'ordre méthodique des décrets, Le Chapelier l'interrompit vivement, et l'Assemblée ôta à l'orateur le prétexte même de son discours, en déclarant qu'elle

[1] Lettre du comte de Gouvernet à Bouillé, dans les *Mémoires* de ce dernier, chap. XII, p. 286.
[2] *Ibid.*

adoptait l'ordonnance et la distribution des matières présentées par les comités[1]. Elle adopta aussi sans restriction, sans modification, sans débat, la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, telle qu'elle l'avait décrétée au mois d'août 1789[2]. »

Neuf séances furent consacrées à la révision. On n'y agita, en général, que des questions ou déjà débattues ou secondaires, dont on trouvera la solution aux documents historiques placés à la fin de ce volume. Il serait donc aussi inutile que fastidieux de suivre la discussion pas à pas. Nous nous bornerons à mettre en lumière les points autour desquels s'animèrent les idées ou les passions.

Se rappelant quelles clameurs avait excitées le fameux décret du marc d'argent, et croyant les entendre encore, le comité de révision s'était décidé à faire disparaître ce décret ainsi que toute condition quelconque à l'éligibilité des représentants; mais la distinction entre les *citoyens actifs* et les *citoyens inactifs*, on l'avait maintenue; mais on avait conservé le système de l'élection à deux degrés; mais on proposait de n'admettre comme électeurs que les citoyens en état de payer une contribution directe de quarante journées de travail, ce qui supposait deux cent quarante livres de revenu foncier dans les villes opulentes, et un revenu de cent quatre-vingts livres, là même où la journée de travail n'était estimée que quinze sous[3].

Robespierre prit la parole : « Les comités, dit-il, vous proposent de substituer à une condition mauvaise une condition plus mauvaise encore. Le peuple est-il libre de choisir ses représentants, s'il ne l'est pas de choisir ses intermédiaires? Vous avez reconnu que tous les citoyens étaient admissibles à toutes les fonctions, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; et voilà que

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 237.
[2] *Ibid.*, p. 248.
[3] Discours de Thouret, séance du 11 août 1791.

vous violez ce grand principe! Que m'importe à moi qu'il n'y ait plus d'armoiries, si je vois naître une nouvelle classe d'hommes à laquelle je serai exclusivement obligé de donner ma confiance?—Les hommes vraiment indépendants sont ceux dont les besoins sont plus bornés que la fortune : cherchez là vos garanties, s'il vous en faut. — Quelle était la garantie d'Aristide lorsqu'il subjugua les suffrages de la Grèce? Ce grand homme qui, après avoir administré les deniers publics, ne laissa pas de quoi se faire enterrer, n'aurait pas eu accès dans vos assemblées électorales. Que ne rougissons-nous d'avoir élevé une statue à Jean-Jacques Rousseau : il était pauvre! Apprenez donc à reconnaître la dignité de l'homme. Il n'est pas vrai qu'il faille être riche pour tenir à son pays, et la loi est faite pour protéger les faibles. Ceux qui vous ont envoyés ici payaient-ils, pour le droit de vous élire, un marc ou un demi-marc? Nous ne sommes donc pas purs, puisque nous avons été choisis par des électeurs qui ne payaient rien[1]? »

C'était sortir de la discussion de *l'ordre méthodique des décrets* pour entrer dans celle des principes, et l'Assemblée, en refusant d'entendre Malouet, avait semblé vouloir limiter le débat. Rœderer en fit l'observation. Mais les Constitutionnels craignirent de laisser sans réponse des paroles qui, passant par-dessus la tête de l'Assemblée, pouvaient trouver au dehors tant et de si sonores échos. Barnave s'élança à la tribune. Il s'éleva d'un ton suffisant contre ceux qui confondaient le gouvernement démocratique avec le gouvernement représentatif. Il déclara que la démocratie d'une partie du peuple ne saurait exister que par l'esclavage entier et absolu de l'autre partie. Il rappela que les Athéniens et les Romains n'avaient fondé le gouvernement démocratique que sur l'immolation des droits

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 276.

individuels. Il montra les Lacédémoniens ayant des urnes devant eux, et, derrière eux, des ilotes. Aux applaudissements de la majorité de la gauche, il somma ses adversaires de dire si c'était là qu'ils prétendaient en venir, et il crut avoir triomphalement répondu aux arguments si clairs, si simples, si précis, de Robespierre, en dénonçant au dédain des hommes d'État « ceux qui professaient des idées métaphysiques, faute d'en avoir de réelles, et qui s'enveloppaient des nuages de la théorie, parce qu'ils ignoraient profondément les connaissances fondamentales des gouvernements positifs[1]. »

Cependant un député, nommé Dauchy, avait laissé tomber cette phrase, qui fit sensation : « Aux conditions proposées par le comité, vous n'aurez pas d'électeurs dans les campagnes. » Et le comité, en effet, fut obligé de confesser, après examen, qu'il y avait beaucoup de fermiers très-riches qui ne payaient pas la somme exigée. Thouret vint porter cet aveu à la tribune, dans la séance du 12, et il proposa de substituer, pour les fermiers, à la base de la *contribution*, celle du *revenu*, évalué d'après le prix de l'exploitation agricole. Et quel fut le chiffre qu'il posa comme garantie nécessaire? Quatre cents ivres! Mais quoi! Peu de cultivateurs, à ce compte, allaient jouir du droit électoral? Thouret en convint. Seulement, avec une rare candeur, il ajouta : « Il y a un intérêt à ce que ces petits fermiers ne puissent pas être électeurs ! » Cet intérêt, c'était leur indépendance mise en suspicion[2].

Il y eut beaucoup d'agitation; il y eut des applaudissements; il y eut des murmures. La lutte, commencée entre Robespierre et Barnave, se continua entre l'abbé Grégoire et Le Chapelier. Chacun sentait qu'il y allait de la véritable souveraineté du peuple; chacun sentait qu'il s'agissait de décider si la Révolution serait faite au profit d'une classe

[1] *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 280.
[2] *Ibid.*, p. 284 et 285.

seulement, ou bien au profit de la nation tout entière[1]. Vernier fit ajourner l'article, qui, dans la Constitution de 1791, telle qu'elle fut définitivement décrétée, se trouve rédigé ainsi :

« Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir :

« Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *deux cents journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent cinquante journées de travail*.

« Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de *cent journées de travail*.

« Dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de *cent cinquante journées de travail*, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de *quatre cents journées de travail*[2]. »

Quand les idées et les intérêts se livrent de tels combats, il est rare que les passions n'y viennent pas mêler leur violence. Dans la séance du 13 août, un membre de l'extrême gauche, Guillaume, ayant laissé échapper ces mots : « Les *vrais* amis de la Constitution, » toute la salle fut soulevée. Aux applaudissements partis des tribunes, les Constitutionnels, insultés, répondirent par des cris furieux. Les plus emportés demandaient qu'on traînât Guil-

[1] Il est bien étrange que ni M. de Lamartine ni M. Michelet n'aient dit un mot de ce débat, d'une importance si capitale et si caractéristique !

[2] Voy. aux documents historiques placés à la fin de ce volume.

laume à l'Abbaye. Ce fut, pour Barnave, l'occasion d'épancher tout ce que son âme renfermait, depuis quelque temps, d'amertume et de colère. Le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, il les accusa, sans nommer personne, de haïr tout ce qui était l'ordre public, tout ce qui était de nature à fixer la machine politique, tout ce qui rendait à chacun ce qui lui appartient, tout ce qui mettait à leurs places l'homme de bien et le malhonnête homme, l'ami de la vérité et le vil calomniateur. Et cela, il le dit aux acclamations du parti constitutionnel, sous les yeux du côté droit, qui contemplait cette scène avec un calme ironique[1], et pendant qu'immobile, silencieux, irrité, Robespierre préparait, dans le secret de ses pensées, une réponse qu'il ne trouva l'occasion de prononcer que quelques jours plus tard, et qui terrassa pour jamais le Feuillantisme.

La discussion fut reprise, et n'offrit rien qui n'eût été déjà traité, épuisé presque, en de précédents débats, jusqu'au moment où on lut l'article portant « que les membres de la famille royale ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif. »

Le duc d'Orléans se leva aussitôt, et après avoir combattu vivement cet article, il dit : « Si vous l'adoptez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français[2]. »

A ces mots, les galeries éclatent en applaudissements passionnés ; une agitation extraordinaire se manifeste sur tous les bancs ; puis quelques moments d'un silence plein d'émotion, puis de nouveaux applaudissements. Sillery fut, en cette occasion, d'une éloquence entraînante :

Quoi! le comité de Constitution prétendait dépouiller les princes des droits de citoyen actif, leur dérober ce titre

[1] Voy. cette séance, soit dans le *Moniteur*, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p 289-298.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 328 et 329.

glorieux, leur ravir leur place au banquet de l'égalité! Était-ce donc là le prix des services que certains d'entre eux avaient rendus à la cause publique? Était-ce là le salaire de leur patriotisme et de leurs sacrifices? Parmi les princes, il y en avait qui étaient au dehors à former contre leur pays des ligues sacriléges; il y en avait d'autres qui étaient restés en France pour y servir la Révolution : rétablir le titre de prince comme privilége, c'était accorder aux premiers tout ce qui faisait l'objet de leurs désirs et priver les seconds de tout ce qu'ils estimaient. « Est-ce pour donner plus de dignité au trône que vous voulez rendre ces titres aux parents du roi? Mais, en détruisant tous les préjugés, vous avez anéanti le prix imaginaire de ces distinctions vaines; elles avaient de l'éclat quand vous les avez abolies, et, après en avoir fait connaître toute l'absurdité, vous voudriez les rétablir! Serait-ce rendre ce que vous avez ôté? Non, vous ne ferez point de la sorte une restitution, vous ne rendrez rien, et vous dépouillerez du bien que vous aviez donné en échange. Enlever aux parents du roi les droits de citoyen actif! Mais savez-vous à qui vous les assimilez par là? Relisez ce code criminel décrété par vous-mêmes : Les malfaiteurs, les banqueroutiers, les faussaires, les déprédateurs de deniers publics, les calomniateurs, voilà ceux parmi lesquels vous rangeriez ceux que vous prétendez honorer! Les droits de l'homme, évangile immortel de la raison, sont tous violés. N'avez-vous pas dit que les hommes étaient tous égaux en droits; que tous les citoyens, pour les mêmes délits, étaient sujets aux mêmes peines? Imaginez donc un nouveau code criminel pour cette caste proscrite; car, s'ils se rendent coupables d'un crime qui mérite la privation du droit de citoyen, vous ne pourrez trouver le moyen de le punir par vos lois, puisque déjà leur naissance a prononcé l'anathème sur eux... Jetez les yeux sur un des rejetons de cette race qu'on vous propose d'avilir. La ville de Vendôme lui a

décerné une couronne civique. Malheureux enfant! Sera-ce la première et la dernière que ta race obtiendra de la nation? Puisque vous conservez le trône..., ah! combien il serait heureux pour celui qui serait appelé à ce poste redoutable, d'avoir connu et rempli les devoirs de citoyen! Tandis que si ce décret passait, la nation ne pourrait attendre d'une famille dégradée, civilement proscrite, que des régents ambitieux, des rois imbéciles ou des tyrans[1]. »

Ce discours, que des applaudissements presque continuels interrompirent, et dont l'Assemblée ordonna l'impression, était d'une habileté singulière; si l'orléanisme s'y montrait à découvert, c'était du moins sous un aspect qui ne manquait pas de grandeur[2]. Seulement, Sillery paraissait supposer que l'intention du comité, en privant les membres de la famille royale des droits de citoyen actif, avait été de les dégrader, lorsqu'il était, au contraire, bien évident qu'il avait entendu, par la restitution contre-révolutionnaire du titre de *prince*, les élever au-dessus du reste des citoyens. C'est ce que Robespierre fit ressortir avec beaucoup de finesse : « L'Europe, dit-il ensuite, sera bien étonnée d'apprendre qu'à cette période de notre carrière, une des délibérations à laquelle on ait attaché le plus d'importance a eu pour objet le titre de *prince*. Les parents du roi sont tout simplement *les parents du roi*[3]. »

Restait à résoudre une question dernière et fort importante. La Constitution de 1791 enchaînerait-elle pour toujours, ou pour longtemps, la volonté du peuple souverain? Proclamerait-elle sa propre immobilité? Ou bien, se soumetterait-elle d'avance au jugement de l'opinion en progrès? Ce fut l'objet de longs débats qui aboutirent à la re-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 329-334.

[2] Bertrand de Molleville dit ici, avec sa bonne foi ordinaire, que Sillery prononça un discours patriotique, tout à fait *dégoûtant*, et il ne le cite pas, bien entendu! Voy. ses *Annales*, t. IV, chap. XLIV.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 336.

connaissance du principe de révision, avec indication des formes suivant lesquelles elle devrait avoir lieu. Aucune époque n'était fixée. L'Assemblée se contenta de déclarer que, suivant elle, l'intérêt de la France était de ne point toucher à l'œuvre nouvelle pendant vingt ans: étrange façon de mesurer la puissance de la Révolution française et la force d'impulsion contenue dans son sein!

Malouet, avant que la discussion fût fermée, fit un effort suprême. Il adjura l'Assemblée, si elle voulait terminer la Révolution, d'anéantir les dispositions et de mettre fin aux actes qui, d'après lui, en contredisaient les principes: il se déchaîna contre les comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, le fanatisme et la domination des clubs; il parla, au milieu d'un tonnerre de murmures, de la violence avec laquelle la lie de la nation bouillonnait: « Vous murmurez! Eh! nous serions la première nation du monde qui prétendrait n'avoir point de lie... » — « Ce sont les prêtres et les nobles, » interrompit une voix de la gauche. Et les tribunes d'applaudir[1].

Le 1er septembre, Beaumetz lut, sur la présentation de l'acte constitutionnel à Louis XVI, un projet qui fut adopté, et, le 3, tout fut terminé relativement au titre VII et dernier: *De la Révision*. C'était dans la première de ces deux séances que Robespierre avait lancé au parti déserteur des Jacobins, comme un adieu sinistre, les paroles que nous avons déjà rapportées et sous lesquelles Duport resta comme accablé[2].

Une députation de soixante membres ayant été nommée pour présenter au roi l'acte constitutionnel, elle partit de la salle, le 3 septembre, à neuf heures du soir, et se rendit au château, à la lueur des torches, à travers les flots d'un peuple ému, qui couvrait la place du Carrousel. Le roi,

[1] *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 365.
[2] Voy. la fin du chapitre intitulé *le Feuillantisme*.

entouré de ses ministres, attendait dans la salle du conseil le message de l'Assemblée. Thouret s'avança et dit :

« Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, rend au trône sa vraie dignité et régénère le gouvernement de l'empire[1]. »

« Je reçois, répondit Louis XVI d'un air satisfait, la Constitution que me présente l'Assemblée nationale. Je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet aussi important. JE ME SUIS DÉCIDÉ A RESTER A PARIS. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne pour le service de ma garde[2]. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et toutes les consignes levées. Dès la pointe du jour, beaucoup de citoyens s'étaient rendus à la chapelle du château. Au moment où le roi entrait pour entendre la messe, plusieurs voix crièrent : *Vive la nation! vive la Constitution!* Louis XVI ne put s'empêcher de verser des larmes. Alors, touchés de sa douleur, les assistants crièrent de toutes parts : *Vive le roi! vive la liberté*[3] *!*

La question de savoir, d'abord, si on accepterait la Constitution, ensuite, dans quelle mesure et de quelle manière on l'accepterait, fut, à la cour, le sujet de délibérations pleines d'anxiété. Sur la nécessité de l'acceptation, la reine n'avait aucun doute, car elle écrivait au comte de Mercy, le 16 août 1791 : « Nous sommes au moment où l'on apportera cette constitution à l'acceptation ; elle est par elle-même si monstrueuse qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtemps; mais pouvons-nous risquer de la re-

[1] Compte rendu à l'Assemblée par Thouret, dans la séance du 4 septembre 1791.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire de la Révolution, par deux Amis de la liberté*, t. VI. chap. VII, p. 305. Paris, 1792.

fuser dans la position où nous sommes? Non...[1]; » et le 21 août : « Il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous. Il est impossible vu la position ici que le roi refuse son acceptation[2]. » Mais sur le mode d'acceptation, une lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau rend fort bien l'incertitude où flottaient, à cet égard, et le roi, et la reine, et leurs conseillers.

« Accepter sans motifs, d'un seul mot, serait laisser des doutes sur ses intentions, perpétuer l'inquiétude, et perdre toute confiance. — Donner des motifs, c'est se jeter dans un océan de difficultés. — Louer la Constitution ne se peut.— L'accepter et la critiquer, c'est se placer dans le parti des mécontents. — Ne faire aucune observation en ce moment, après la critique qu'on a faite à l'époque du voyage de Montmédy, c'est presque se déshonorer. — Proposer des changements, c'est s'exposer à l'humiliation de les voir rejeter; car l'Assemblée n'en veut pas. — Donner des motifs plausibles pour montrer que depuis deux mois on a changé de principes? Mais quels pourraient être ces motifs[3]? »

Très-divers, on le pense bien, et très-contradictoires furent les avis. Maury fit savoir au roi que, selon lui, sanctionner la Constitution, c'était sanctionner tous les malheurs de la Révolution et tous ses crimes. Consulté, un ancien intendant de la marine et des colonies, nommé Dubucq, répondit laconiquement : *Empêchez le désordre de s'organiser*[4]. Burke écrivit, dans une lettre confiée au comte de Mercy et destinée à être mise sous les yeux de la

[1] *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, publiée par M. le comte d'Hunolstein, p. 205-206. Paris, 1864.

[2] *Ibid.*, p. 219.

[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 191 et 192.

[4] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution*. t. IV, chap. XLV.

reine[1] : « Si le roi accepte la Constitution, vous êtes tous deux perdus à tout jamais... Ne livrez pas à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de souverains, vos alliés, dont la cause est enveloppée dans la vôtre... Des intrigants vous diront que les Barnave, les Lameth, les Le Chapelier, les Lafayette en valent bien d'autres s'ils peuvent être utiles : erreur funeste! Rappelez-vous qui sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras et vous ont enlevé, ainsi qu'à son père, le soin de son éducation... Ce n'est pas l'adresse, c'est la fermeté qui vous sauvera. Votre situation intéresse le genre humain... Votre salut consiste dans la patience, le silence, le refus[2]. »

Telle n'était pas l'opinion du prince de Kaunitz, tant s'en faut. Frappé des dangers d'un refus, de la nécessité de s'appuyer sur les Constitutionnels, soit contre les Jacobins, soit contre l'idée républicaine, le diplomate autrichien insistait vivement pour l'acceptation; et c'était aussi l'avis de Malesherbes[3].

D'autres, et Malouet à leur tête, auraient voulu que le roi dénonçât franchement les vices qu'il apercevait dans la Constitution, tout en l'acceptant néanmoins, mais d'une manière provisoire, et jusqu'à ce que la nation eût été appelée solennellement à se prononcer[4].

Dans le trouble né de ces impulsions contraires, la reine, plus ardemment que jamais, désira de voir Barnave. Jusqu'au jour de la présentation de l'acte constitutionnel[5], il avait été impossible de l'introduire au château;

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 165.

[2] Voy. cette lettre *in extenso* dans les *Mémoires du comte d'Allonville*, t. II, chap. XIV, p. 238-241.

[3] Les *Annales de Bertrand de Molleville* et les *Mémoires de madame Campan* sont tout à fait d'accord en ceci.

[4] Bertrand de Molleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, chap. XLV.

[5] Madame Campan dit *jusqu'au jour de l'acceptation*, parce qu'elle paraît croire que ce fut alors seulement que les consignes furent levées, ce qui est une erreur.

mais, après le 3 septembre, la levée des consignes rendant la chose moins difficile, une entrevue fut ménagée. Madame Campan rapporte à ce sujet des circonstances qui peignent trop bien la situation pour être omises : « J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entresols du palais, la main posée sur la serrure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Décret. Je l'assurai que personne n'avait passé dans le corridor, et il fut tranquillisé.... Le roi me quitta brusquement et revint un moment après avec la reine : « Donnez-moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'attendre à mon tour, etc., etc...[1]. » Et, l'oreille ouverte au moindre bruit, la main posée sur la serrure, dans l'attitude du coupable qui tremble d'être surpris, la reine de France attendit Barnave.

Les Constitutionnels avaient, sous tous les rapports, un intérêt immense à ce que le roi acceptât la Constitution purement et simplement : un refus de la part de ce Louis XVI, dont ils avaient si à découvert épousé la cause, ou même une acceptation chagrine, les eût désignés comme traîtres, et eût donné sur eux aux Jacobins un avantage formidable. Elles retentissaient encore au fond de l'âme de Duport, ces menaçantes paroles de Robespierre : « Je ne suppose pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur aucun article de notre code constitutionnel[2]. » D'un autre côté, les ministres étaient pour l'acceptation : en se réunissant à eux, Barnave, Duport et Lameth firent pencher la balance.

Le 13 septembre, le président de l'Assemblée annonça qu'un message du roi venait de lui être remis par le ministre de la justice, et il lut ce qui suit :

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 187.
[2] Séance du 1er septembre 1791.

« Messieurs, j'ai examiné attentivement l'acte constitutionnel que vous avez présenté à mon acceptation. Je l'accepte, et je le ferai exécuter. Cette déclaration eût pu suffire dans un autre temps; aujourd'hui je dois aux intérêts de la nation, je me dois à moi-même de faire connaître mes motifs. Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la réforme des abus, et, dans tous les actes du gouvernement, j'ai aimé à prendre pour règle l'opinion publique. Diverses causes, au nombre desquelles on doit placer la situation des finances à mon avénement au trône, et les frais immenses d'une guerre honorable, soutenue longtemps sans accroissement d'impôts, avaient établi une disproportion considérable entre les revenus et les dépenses de l'État. Frappé de la grandeur du mal, je n'ai pas seulement cherché les moyens d'y porter remède, j'ai senti la nécessité d'en prévenir le retour, j'ai conçu le projet d'assurer le bonheur du peuple sur des bases constantes, et d'assujétir à des règles invariables l'autorité même dont j'étais dépositaire. J'ai appelé autour de moi la nation pour l'exécuter. Dans le cours des événements de la Révolution, mes intentions n'ont jamais varié. Lorsque, après avoir réformé les anciennes institutions, vous avez commencé à mettre à leur place les premiers essais de votre ouvrage, je n'ai point attendu, pour y donner mon assentiment, que la Constitution entière me fût connue. J'ai favorisé l'établissement de ses parties avant même d'avoir pu en juger l'ensemble, et si les désordres qui ont accompagné presque toutes les époques de la Révolution venaient trop souvent affliger mon cœur, j'espérais que la loi reprendrait de la force entre les mains des nouvelles autorités, et qu'en approchant du terme de vos travaux, chaque jour lui rendrait ce respect sans lequel le peuple ne peut avoir ni liberté ni bonheur.

« J'ai persisté longtemps dans cette espérance, et ma résolution n'a changé qu'au moment où elle m'a aban-

donné. Que chacun se rappelle le moment où je me suis éloigné de Paris; la Constitution était prête à s'achever, et cependant l'autorité des lois semblait s'affaiblir chaque jour.—L'opinion, loin de se fixer, se subdivisait en une multitude de partis. Les avis les plus exagérés semblaient seuls obtenir de la faveur; la licence des écrits était au comble; aucun pouvoir n'était respecté. Je ne pouvais plus reconnaître le caractère de la volonté générale dans des lois que je voyais partout sans force et sans exécution. Alors, je dois le dire, si vous m'eussiez présenté la Constitution, je n'aurais pas cru que l'intérêt du peuple (règle constante et unique de ma conduite) me permît de l'accepter. Je n'avais qu'un sentiment, je ne formais qu'un seul projet : je voulus m'isoler de tous les partis, et savoir quel était véritablement le vœu de la nation.

« Les motifs qui me dirigeaient ne subsistent plus aujourd'hui; depuis lors, les inconvénients et les maux dont je me plaignais vous ont frappés comme moi; vous avez manifesté la volonté de rétablir l'ordre; vous avez porté vos regards sur l'indiscipline de l'armée; vous avez connu la nécessité de réprimer les abus de la presse. La révision de votre travail a mis au nombre des lois réglementaires plusieurs articles qui m'avaient été présentés comme constitutionnels. Vous avez établi des formes légales pour la révision de ceux que vous avez placés dans la Constitution. Enfin, le vœu du peuple n'est plus douteux pour moi; je l'ai vu se manifester à la fois, et par son adhésion à votre ouvrage, et par son attachement au maintien du gouvernement monarchique.

« J'accepte donc la Constitution. Je prends l'engagement de la maintenir au dedans, de la défendre contre les attaques du dehors, et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon pouvoir. Je déclare qu'instruit de l'adhésion que la grande majorité du peuple donne à la Constitution, je renonce au concours que j'avais réclamé dans ce travail,

et que n'étant responsable qu'à la nation, nul autre, lorsque j'y renonce, n'aurait le droit de s'en plaindre. (La partie gauche et toutes les tribunes retentissent d'applaudissements.) Je manquerais cependant à la vérité, si je disais que j'ai aperçu dans les moyens d'exécution et d'administration toute l'énergie qui serait nécessaire pour imprimer le mouvement et pour conserver l'unité dans toutes les parties d'un si vaste empire; mais, puisque les opinions sont aujourd'hui divisées sur ces objets, je consens que l'expérience seule en demeure juge.—Lorsque j'aurai fait agir avec loyauté tous les moyens qui m'ont été remis, aucun reproche ne pourra m'être adressé, et la nation, dont l'intérêt seul doit servir de règle, s'expliquera par les moyens que la Constitution lui a réservés. (Nouveaux applaudissements.)

« Mais, Messieurs, pour l'affermissement de la liberté, pour la stabilité de la Constitution, pour le bonheur individuel de tous les Français, il est des intérêts sur lesquels un devoir impérieux nous prescrit de réunir tous nos efforts. Ces intérêts sont le respect des lois, le rétablissement de l'ordre, et la réunion de tous les citoyens.—Aujourd'hui que la Constitution est définitivement arrêtée, des Français vivant sous les mêmes lois ne doivent connaître d'ennemis que ceux qui les enfreignent; la discorde et l'anarchie, voilà nos ennemis communs. Je les combattrai de tout mon pouvoir : il importe que vous et vos successeurs me secondiez avec énergie; que, sans vouloir dominer la pensée, la loi protége également tous ceux qui lui soumettent leurs actions. Que ceux que la crainte des persécutions et des troubles aurait éloignés de leur patrie, soient certains de trouver, en y rentrant, la sûreté et la tranquillité. Et pour éteindre les haines, pour adoucir les maux qu'une grande Révolution entraîne toujours à sa suite, pour que la loi puisse d'aujourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons à l'oubli du passé. (La

partie gauche et les tribunes retentissent d'applaudissements.) Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principes que les événements de la Révolution, soient éteintes dans une réconciliation générale.

« Je ne parle pas de ceux qui n'ont été déterminés que par leur attachement pour moi : pourriez-vous y voir des coupables? Quant à ceux qui, par des excès où je pourrais apercevoir des injures personnelles, ont attiré sur eux la poursuite des lois, j'éprouve à leur égard que je suis le roi de tous les Français.

« *Signé* LOUIS.

« 13 septembre 1791.

(Les applaudissements recommencent.)

« *P*. S. J'ai pensé, Messieurs, que c'était dans le lieu même où la Constitution a été formée, que je devais en prononcer l'acceptation solennelle. Je me rendrai en conséquence demain, à midi, à l'Assemblée nationale. »

Moins de trois mois après cette lettre, le 3 décembre 1791, Marie-Antoinette écrivait à sa belle-sœur, femme de l'empereur Léopold : « Le roi a accepté la constitution... dans l'espoir d'en faire mieux sentir tous les défauts *en ayant l'air* de vouloir franchement la faire exécuter, et prouver par la chose même qu'elle ne pouvait point aller[1]. » Et ces paroles, triste témoignage de la duplicité de Louis XVI, ne font que confirmer celles que la reine adressait, le 21 août, au comte de Mercy : « Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir *à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter*[2]. »

Aussitôt après la lecture de la lettre du roi, l'Assemblée,

[1] *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, etc., p. 267.
[2] *Ibid.*, p. 215.

profondément émue, décréta d'enthousiasme, sur la proposition de Lafayette, que les personnes détenues à raison du départ du roi seraient mises en liberté; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies; que l'usage des passe-ports et toutes les gênes momentanément apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors, seraient supprimés[1].

Le jour même, une députation alla présenter au roi ce décret, et lui faire part des sentiments qui avaient accueilli la lecture du message. Louis XVI répondit avec effusion qu'il accédait aux désirs de l'Assemblée, et serait toujours prêt à suivre la volonté de la nation dès qu'elle lui serait connue. Un décret ayant aboli, le matin, l'ordre du Saint-Esprit, il ajouta qu'il était déterminé à quitter cette décoration. Puis, se tournant vers l'entrée de la chambre du conseil : « Voilà, dit-il, ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments. » Aussitôt la reine s'avança et dit : « Nous accourons, mes enfants et moi, et nous partageons tous les sentiments du roi[2]. » Mais ces paroles de Marie-Antoinette n'avaient rien de sincère, et pendant qu'elle faisait briller aux yeux de l'Assemblée l'espoir d'un patriotique concours, à ses intimes elle disait : « Ces gens ne veulent point de souverains. Nous succomberons à leur tactique perfide et très-bien suivie. Ils démolissent la monarchie pierre par pierre[3]. »

Le 14 septembre, les membres de l'Assemblée se trouvaient tous réunis vers onze heures. Une foule ardente avait, dès le matin, assiégé et rempli les tribunes. Un dais préparé, la veille, pour le roi, par les soins du premier aide des cérémonies, avait dû être enlevé, sur les observa-

[1] Décret du 13 septembre 1791.

[2] Compte rendu de cette visite à l'Assemblée par Le Chapelier, dans la séance du 14 septembre.

[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 167.

tions de l'abbé Gouttes[1]; et, à côté du fauteuil du président, on en voyait un exactement semblable qui était destiné au roi. « Dans le moment où le roi prêtera son serment, dit le président, l'Assemblée doit être assise. » —« Sans doute, s'écrient un grand nombre de voix ; et le roi debout, tête nue[2]. » Malouet, fort aigrement, observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation, en présence du roi, ne le reconnût pour son chef. « Eh bien! répliqua un membre de la gauche d'un ton railleur, décrétons qu'il sera permis à M. Malouet, et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux! [3] »

A midi précis, un huissier annonce l'arrivée du monarque. Il entre. Profond silence. Surpris et presque inquiet, il monte lentement les degrés de la tribune. Un huissier lui indiquant alors la place qu'il doit occuper à la gauche du président, il se sent humilié, il hésite[4]. Il s'approche du fauteuil cependant, et, debout, découvert, il commence ainsi : « Messieurs, je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure.... » A ces mots, l'Assemblée, qui d'abord s'était levée, s'assied. Le roi, toujours debout, continue, sans remarquer ce mouvement : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, et à faire exécuter les lois....[5] » Arrivé là, Louis XVI s'aperçoit qu'il est resté seul debout et découvert, la parole lui manque; il pâlit, s'assied brusquement à son tour, et, plein d'une tristesse

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, chap. XIII, p. 343.

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 168.

[3] *Ibid.* Voy. aussi Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, ch. XIII. Dans ce dernier ouvrage, dont l'auteur assistait à la séance, le mot est attribué à Robespierre.

[4] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. X, ch. XIII, p. 345.

[5] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 402.

indignée[1], prononce cette dernière phrase de la formule de son serment : « Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

Des cris redoublés de *vive le roi!* s'élevèrent[2]. Mais la bourgeoisie venait de montrer assez clairement par son attitude à quelles conditions et dans quel intérêt elle entendait conserver la monarchie! Le président eut beau répondre à Louis XVI : « C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous défèrent ce titre respectable à la plus belle couronne de l'univers[3]; » ni ce tardif hommage, ni les acclamations qui retentirent avec une force nouvelle, ni l'Assemblée en corps se levant pour l'accompagner jusqu'aux Tuileries, rien ne put consoler Louis XVI, en cet instant si solennel, et qu'il venait de trouver si amer.

La reine, qui avait assisté à la séance dans une loge particulière, rentra au château, silencieuse et comme accablée. A peine avait-elle gagné ses appartements, que le roi arriva chez elle par l'intérieur. Le visage de Louis XVI était si pâle, si profondément altéré, que Marie-Antoinette, en le voyant ainsi, ne put retenir un cri d'étonnement et de douleur. Lui, se jetant dans un fauteuil et portant un mouchoir à ses yeux : « Tout est perdu! Ah! Madame! Et vous avez été témoin de cette humiliation! quoi! vous êtes venue en France, pour voir..... » Il s'arrêta, oppressé par ses sanglots, tandis que la reine, tout émue, tombait à genoux devant lui et le serrait dans ses bras[4].

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 345. — Il ne faut pas oublier que l'auteur raconte ici ce qu'il a vu.

[2] *Ibid.*

[3] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XI, p. 403.

[4] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 169 et 170. — Madame Campan était présente à cette scène : « La reine me dit : *Ah sortez!* avec un accent qui disait seulement : Ne restez pas spectatrice du désespoir de votre souverain. »

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit le 18 septembre, avec une pompe extraordinaire et au milieu des démonstrations de joie les plus passionnées. Des salves d'artillerie avaient annoncé dès le matin cette fête vraiment nationale : vers dix heures, la municipalité se mit en marche, accompagnée de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie. Il y eut trois proclamations, la première, à l'Hôtel de ville, la seconde, au Carrousel, la troisième, à la place Vendôme; et toutes les fois que Bailly éleva le livre dans les airs, les cris d'allégresse mêlés au bruit du canon, l'aspect de plusieurs milliers de bonnets militaires se balançant à la pointe des baïonnettes, le mouvement des épées, le salut des drapeaux, les hymnes chantés par des groupes nombreux de musiciens choisis, le tressaillement de la multitude, l'idée partout répandue et comme visible de l'ère nouvelle qui s'ouvrait, tout concourut à faire de cette scène une des plus imposantes dont il ait été jamais donné à un grand peuple de jouir.

Le soir, le roi et la reine furent priés d'aller à l'Opéra, où leur entrée fut célébrée par de vifs applaudissements. On donnait le ballet de *Psyché*. « Au moment, raconte madame de Staël, qui était présente, au moment où les Furies dansaient en secouant leurs flambeaux, et où cet éclat d'incendie se répandait dans toute la salle, je vis le visage du roi et de la reine à la pâle lueur de cette imitation des enfers, et des pressentiments funestes sur l'avenir me saisirent[1]. » La reine souriait, mais de ce sourire qui touche aux larmes. Quant à Louis XVI, « il semblait, comme à son ordinaire, plus occupé de ce qu'il voyait que de ce qu'il éprouvait[2]. » Après l'Opéra, on alla se promener dans les Champs-Élysées, ornés de guirlandes de feu qui couraient d'arbre en arbre depuis la place Louis XV jusqu'à l'arc de l'Étoile. Beaucoup de cris de *vive le roi!*

[1] *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, chap. XXIII.
[2] *Ibid.*

se firent entendre; mais aussitôt que ces cris cessaient, un inconnu, qui ne quittait pas la portière de la voiture royale, criait d'une voix tonnante, aux oreilles de la reine, saisie d'effroi : « *Non, ne les croyez pas; vive la nation!* [1] »

Et les membres de l'Assemblée eux-mêmes erraient, perdus dans l'innombrable foule, laissant voir sur leur front une inquiétude vague, songeant à leurs successeurs, et semblables à des souverains détrônés [2].

Le 30 septembre, jour fixé pour la clôture de la session, le roi se rendit à la salle des séances. Revirement remarquable! Les choses en étaient à ce point, que la séparation de l'Assemblée était maintenant un malheur pour lui [3]. Il le sentait, et ne put s'empêcher de l'exprimer. Quand il fut sorti, Thouret, qui présidait, éleva la voix, et s'adressant à ceux de la salle et des tribunes : « *L'Assemblée nationale*, dit-il, *déclare que sa mission est finie.* »

Au dehors, le peuple attendait, avec des couronnes de chêne à la main.... Robespierre et Pétion. Ils furent portés en triomphe. Pétion, enivré, laissait éclater sa joie et saluait gracieusement la foule. Robespierre était triste [4].

L'Assemblée constituante est une des plus imposantes figures qui aient jamais paru sur la scène du monde.

Ses travaux furent immenses. Ce qui semblait ne pouvoir être que l'œuvre de plusieurs siècles, elle sut l'accomplir dans l'espace de deux ans, et cela au milieu de l'Europe inquiète, de la France agitée, de Paris bouillonnant, de toutes les passions en éveil, de tous les partis en lutte,

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX, p. 171.

[2] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIe partie, chap. XXIII.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. X, liv. X, p. 509.

[4] Voy. Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 353. — Il les vit passer et rend cette impression à sa manière, c'est-à-dire avec le sentiment d'un contre-révolutionnaire fanatique et dans le style de la haine.

avec la noblesse à détruire, la cour à combattre, le peuple à suivre ou à diriger, les prêtres à tenir en respect, des milliers de conspirateurs à déjouer, l'esprit de sédition à contenir, et lorsque dans son propre sein, d'où il y avait à faire sortir tout un ordre nouveau, elle sentait gronder l'anarchie.

Aussi, que d'ouvriers illustres rassemblés pour la construction du merveilleux édifice! Mirabeau, Sieyès, Duport, Thouret, Rabaut Saint-Étienne, Barnave, Maury, Volney, Pétion, Cazalès, Robespierre! A quelle époque de l'histoire vit-on jamais réunis tant d'hommes d'État, de penseurs, de philosophes, de légistes profonds, d'éclatants orateurs, de tribuns puissants par le cœur ou par le génie!

Si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir révolutionnaire, on demeure étonné des heureux prodiges de son audace. Elle paraît..., et le régime féodal s'écroule; le sol se dérobe sous les pas de tous ces usurpateurs de la majesté divine qui, avec le produit du ciel vendu, avaient acheté la terre; le despotisme royal s'évanouit; les courtisans prennent la fuite; les parlements disparaissent; le règne des maltôtiers expire; le déficit s'en va, les douanes intérieures tombent; les États provinciaux se dispersent; la division du royaume cesse; l'agriculture est débarrassée de la main-morte et des corvées; l'industrie l'est des corporations et des maîtrises.... La France meurt : vive la France!

Que si l'on considère l'Assemblée constituante comme pouvoir organisateur, nul doute qu'elle n'ait fait de grandes choses.

Par elle, l'unité du territoire fut fondée, et la hiérarchie, montant, le long d'une échelle savamment construite, de la commune au canton, du canton au département, du département au centre de l'État, constitua une force à la fois d'action et de résistance contre laquelle toute l'Europe en armes vint se briser.

A la place d'une foule de petites tribunes éparses, consacrées autrefois à des débats sans sonorité et à des délibérations sans lueurs, elle établit en haut lieu une tribune d'où la France pouvait parler aux nations les plus lointaines, et qui, véritablement, lui donnait pour auditoire le monde entier.

Par un emploi aussi hardi que sage des assignats, elle régénéra les finances, mobilisa le sol, créa des intérêts nouveaux, pourvut à la liquidation de la société ancienne, et ranima la circulation des richesses.

Elle sut introduire tant d'ordre dans le maniement des deniers publics, que, sans obérer la nation, elle trouva moyen de faire face à une augmentation considérable de la force publique, à l'équipement et à l'armement des gardes nationales, à l'entretien de la marine, à la formation de plusieurs arsenaux, à la réparation des places de guerre.

Elle régla le vote de l'impôt, sa perception, sa destination, de manière à rendre les dilapidations difficiles, et ce furent ses décrets qui arrangèrent les premiers rouages du mécanisme administratif où chaque dépense a son contrôle.

La hiérarchie régulière des tribunaux, la simplification des procédures, la fixation précise des attributions, l'établissement d'une magistrature élue par le peuple, l'institution paternelle et conciliante des justices de paix dans les communes, tout cela fut son ouvrage.

Non contente de supprimer les supplices atroces d'autrefois, d'adoucir les peines, de briser les instruments de torture, elle institua le jury, et assura aux prévenus toutes les garanties que peut réclamer l'innocence en péril.

Que ces magnifiques résultats aient été dus exclusivement à l'initiative de l'Assemblée, non sans doute; ce qu'elle fit, la philosophie du XVIII[e] siècle l'avait pensé ; et il ne faut pas oublier que Paris était près d'elle, autour

d'elle, l'échauffant de son haleine fécondante, la pressant, l'inspirant, moulant quelquefois dans le fait ce qu'elle n'avait plus ensuite qu'à écrire dans la loi, ou bien, lui lançant, enveloppées dans le tumulte même de ses clameurs, les paroles qui avertissent et qui sauvent. Mais qu'importe? Avoir mis en mouvement les pensées d'un grand siècle et codifié les plus nobles entraînements d'un grand peuple, est-ce donc une gloire si médiocre?

Voilà le bien; voici le mal :

L'Assemblée constituante laissa volontairement, systématiquement, en dehors de son action toute une catégorie d'intérêts dont la justice lui commandait de tenir compte. Distinguer, comme elle le fit, les *citoyens actifs* des prétendus *citoyens inactifs*, dérober à ceux-ci leur part de souveraineté, attacher une condition de fortune au droit d'élire, armer les uns quand on se refusait à armer les autres, c'était recommencer la division des classes, c'était détruire d'avance l'unité de la famille française, c'était vouloir que ce beau mot LE PEUPLE, qui dans une société bien organisée signifierait l'universalité des citoyens, ne fût plus employé désormais que par opposition à la BOURGEOISIE : dualisme à jamais funeste, par où s'expliquent, aujourd'hui encore, nos meurtrières défiances, nos révolutions, nos déchirements.

Il est dans la Constitution de 1791, un article qui révèle d'une façon bien frappante l'esprit qui la dicta : c'est celui qui attribue deux cent quarante-neuf députés à la population, deux cent quarante-neuf à la contribution directe, et deux cent quarante-sept au territoire. Quoi! un droit de représentation attaché à des pierres et à des arbres, là où il s'agit de représenter des hommes!

Oui, l'Assemblée constituante fut, quoi qu'en dise M. Michelet[1], une assemblée essentiellement bourgeoise.

[1] *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 188.

Que les électeurs à deux cent cinquante francs de revenu fussent en plus ou moins grand nombre, que la fixation du cens électoral à ce chiffre fît reposer la classe dominante sur une base plus ou moins large, la question n'est point là. Le principe une fois posé, qui pouvait affirmer qu'on n'en étendrait pas les conséquences? La souveraineté du peuple une fois limitée d'une manière aussi arbitraire qu'inique, était-il supposable que la limitation serait à toujours tel chiffre plutôt que tel autre? Ah! la suite n'a que trop montré ce qu'on devait attendre de cette première atteinte au droit : la loi électorale de 1791 contenait en germes les lois électorales que, de 1815 à 1848, la France a dû subir.

Ce n'est point, d'ailleurs, une affaire de chiffres que la justice. Pour qui prend la source de ses jugements sur les hauteurs voisines du ciel, la haine due à l'iniquité ne se mesure pas au nombre des victimes. Plus ce nombre est petit, plus l'oppression est lâche. Seul contre l'univers, si je suis dans mon droit, je le brave, et s'il m'écrase, il est infâme.

Demandera-t-on maintenant pourquoi l'Assemblée constituante conserva la monarchie? Pourquoi? La raison en est bien simple. Ne voulant pas du régime démocratique auquel conduisaient néanmoins plusieurs des principes qu'ils avaient émis, les législateurs de la bourgeoisie songèrent à s'abriter derrière le trône comme derrière un rempart.

Mais au moins eût-il fallu le rendre solide, ce rempart! Et c'est ici que les législateurs de la bourgeoisie reçurent, dans leur aveuglement, la punition mémorable de leur égoïsme. Quelle folie, en effet, de croire que la royauté se pourrait maintenir, quand on lui ôtait son soutien naturel, l'aristocratie; quand, par l'abolition des titres de noblesse, on dispersait les rayons de son auréole; quand on lui refusait même une garde d'honneur; quand on lui

enviait jusqu'au droit de faire grâce; quand on la condamnait, dans le partage des attributions, à la honte d'une sorte de rôle automatique; quand on lui donnait à représenter, comme symbole... quoi? Les priviléges héréditaires en politique, c'est-à-dire ce qu'on avait tué, ce qui n'existait plus, le néant!

Il est vrai que le roi proposait la paix ou la guerre, qu'il avait le commandement des armées de terre et de mer, que la justice se rendait en son nom, que la loi devait être sanctionnée par lui, qu'il jouissait d'une grosse liste civile, qu'il était inviolable...; mais quelque étendues que ces prérogatives paraissent au premier abord, elles étaient loin de constituer une force réelle, et il eût été contraire à la nature humaine que, faisant la balance des gains et des pertes, le prince à qui on les conférait après l'avoir à demi dépouillé, ne fût point tenté du désir de reprendre, au moyen du pouvoir qu'on lui laissait, le pouvoir qu'on lui avait ravi.

Et certes, si l'Assemblée ne s'en douta point, ce ne fut pas la faute des événements. Les intrigues, les ruses, les appels à la violence, les négociations bien connues avec l'étranger, l'incessante connivence de la Cour avec les nobles et les prêtres, la faiblesse de Louis XVI convertie en mensonges, les colères mal dissimulées de la reine, les complots de Bouillé, le voyage à Montmédy, que d'avertissements envoyés coup sur coup à l'Assemblée! Eh bien, non, telle est sa préoccupation, que, même après la fuite de Varennes, elle repousse loin d'elle la République, au risque de la voir sortir plus tard d'un soulèvement; et il lui échappe que, si la royauté est impuissante à retenir la démocratie, elle la rendra furieuse en l'irritant; et elle s'obstine à le conserver, suspendu dans l'orage, balancé sur un abîme, ce trône qui serait un embarras lors même qu'il ne deviendrait pas un obstacle, et qui ne cessera d'être un obstacle que le jour où il se transformera en échafaud!

bourgeoise dans la sphère des idées politiques, l'Assemblée constituante le fut-elle moins dans celle des idées sociales? Disons tout :

Pour que l'insolence des nobles ne fît plus rougir les bourgeois, les vieux titres de noblesse furent déchirés et les vieux écussons mis en pièces.

Pour que le clergé ne pût pas s'armer contre la domination des bourgeois de son pouvoir spirituel et de ses richesses, on le contraignit à prêter serment à la constitution, et on lui enleva ses biens, moyennant salaire.

Pour que la royauté fût désormais hors d'état d'effrayer, de vexer, de piller, d'emprisonner les bourgeois, on la priva de ses satellites étrangers, et une garde nationale fut créée; on fit main basse sur les lettres de cachet, et la liberté individuelle fut décrétée; on mit au néant les anciens offices de judicature, et le jugement des citoyens par leurs pairs fut consacré; on força les gens de finance à rendre compte de leur gestion, et le vote des impôts par ceux qui les payaient fut établi; enfin on invoqua le courage héroïque du peuple, et sur la dernière pierre de la Bastille renversée, on écrivit : *ici l'on danse.*

Justes et admirables réformes, sans nul doute! Mais, franchement, était-ce aux prolétaires qu'en revenait le principal bénéfice?

Étaient-ce des hommes vivant au jour le jour et dans la plus profonde misère, qui pouvaient demander compte aux grands de l'insolence de quelques parchemins illisibles?

L'accaparement des biens du clergé profitait-il aux pauvres, forcés désormais de payer aux prêtres, sous forme d'impôt, ce que le riche propriétaire de biens-fonds cessait de leur payer sous forme de dîme?

Et le vote des impôts, l'affaiblissement de la royauté, ne laissaient-ils plus rien à désirer à ceux qui, ne possédant pas même les instruments de travail, échappaient par

leur obscurité et leur pauvreté, soit aux vexations du roi, soit aux déprédations des courtisans?

A la vérité, une réforme avait eu lieu, qui se liait plus étroitement à l'intérêt des prolétaires : le système des jurandes et des maîtrises avait été aboli. Mais par quoi fut-il remplacé? On proclama le principe de la libre concurrence.

Or, au temps de la Révolution, le domaine du travail se trouvait occupé tout entier par la bourgeoisie. A elle le sol, le numéraire, le crédit. Mais ceux qui n'avaient ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ceux qu'attendait, après les fatigues mal rémunérées de la veille, le chômage, le terrible chômage du lendemain, qu'allaient-ils devenir? De quelle valeur serait pour eux le don de la liberté? Ne risquaient-ils point d'être à la merci des *propriétaires du travail?* Le principe de la libre concurrence ne les livrerait-il pas aux hasards d'une homicide folle-enchère? O grammaire changeante de l'oppression, qui change si peu! On semblait leur dire, à ces malheureux *citoyens inactifs :* de quoi vous plaignez-vous? vos ancêtres étaient des *esclaves*, vos pères étaient des *vilains :* vous n'êtes plus que des *pauvres!*

On ne saurait nier, toutefois, que du coup mortel porté à la tyrannie féodale et des changements complets introduits, soit dans le régime de la fiscalité, soit dans la constitution géographique et administrative du royaume, le sort du peuple des campagnes n'ait reçu une immense amélioration : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit des horribles abus qui existaient avant 89, de la pression du château sur le village, des rapines de la ferme-générale, de l'état de perpétuelle angoisse et de détresse où vivait cette pauvre France du laboureur, que ravageait, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'armée avide, la féroce armée des *gapiants*[1]. Mais quels

[1] Voy. le chapitre II du IVe volume de cet ouvrage.

autres bienfaits ne seraient point sortis de la Révolution, si, moins possédée de l'esprit de caste, l'Assemblée constituante ne se fût arrêtée, en ses desseins, qu'aux limites marquées par la justice! Et de combien de catastrophes elle eût tari la source, si elle eût fondé, sur les bases proposées par Ferrières[1], cette banque nationale au moyen de laquelle il devenait facile de tuer l'usure et de commanditer l'industrie des malheureux ; si seulement elle eût embrassé l'idée féconde suggérée par Malouet en 1789 relativement à l'institution des *Chambres de travail!* Elle ne fit rien de tout cela, parce que son principe philosophique était L'INDIVIDUALISME ; elle laissa le faible sans protection ; elle n'opposa à l'intolérance religieuse que le scepticisme ; aux anciens monopoles industriels que le laissez-passer, — laissez-mourir.

Et ne fut-elle bourgeoise que dans ses idées ?... Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du Champ de Mars ! Jusqu'au 17 juillet 1791, la division en deux classes : LA BOURGEOISIE, LE PEUPLE, avait été réelle sans doute, incontestable, mais enfin il ne s'y était attaché aucun désir de vengeance. Après le massacre du Champ de Mars, au contraire, cette division néfaste prit un caractère sinistre....

Je veux être juste : la responsabilité n'en doit pas être rejetée tout entière sur l'Assemblée : une part notable en revient à Marat, à Fréron, à Camille Desmoulins, et aux écrivains qui, comme eux, s'imaginèrent que c'était servir le peuple que d'irriter à tout propos et hors de propos ses défiances, que d'exalter ses haines, que de grossir par de monstrueuses exagérations les torts de ceux qui avaient la folie de se constituer en féodalité bourgeoise. Signaler ces torts, en restant fidèle à la vérité ; montrer à la classe qui aspirait à devenir dominante les dangers de son égoïsme ;

[1] Nous avons exposé son plan en détail dans le chapitre du IVe volume, intitulé *Tableau des finances*.

faire effort pour la ramener par vives raisons dans une voie plus droite et plus large..., c'était un devoir. Mais ni Marat, ni Fréron, ni Camille, ni les rédacteurs, moins en évidence, du *Journal du Diable* et autres feuilles semblables, ne s'en tinrent là; ils s'étudièrent à tout noircir, à tout envenimer; ils transportèrent, de la sphère des idées dans celle des passions, cet antagonisme de classe à classe qu'il eût fallu travailler à faire disparaître; ils conclurent au combat, loin de conclure au rapprochement, et leur plume devint l'aiguillon dont on se sert pour rendre les taureaux furieux.

Il y a quelques années, j'écrivais dans la CONCLUSION de l'*Histoire de dix ans*, c'est-à-dire dans la partie du livre qui en résume l'esprit :

« Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble, en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie, du régime de la concurrence, à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise, il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à

donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent; elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévouement : précieux échange qui relèverait notre pays, par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants[1]. »

J'écrivais encore :

« Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir. A force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe[2] ! »

Hélas! c'est parce qu'elle n'y a pas songé, c'est parce qu'elle a voulu rester séparée de la *vile multitude*, que cet avertissement solennel s'est trouvé être une prophétie!

[1] *Histoire de dix ans*, t. V, CONCLUSION.
[2] *Ibid.*

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE PREMIER

ÉLECTIONS DE 1791

Recommandations du Père Duchesne aux électeurs. — Paris, pendant les élections. — Revue des cafés. — L'écho du Palais-Royal. — Violents débats au sujet de la candidature de Brissot. — Élections de Paris; leur caractère. — Comment Marat les apprécie. — Élections des départements. — Les hommes de loi. — Évêques-députés. — Gens de guerre élus. — Les cendres de Jean-Jacques à Ermenonville, sa statue au Panthéon. — L'Assemblée législative. — Première manifestation de l'esprit républicain. — Rétractation éclatante. — Rôle des anciens constituants. — Mépris de la Cour pour les nouveaux venus. — Séance d'ouverture. — La famille royale au théâtre.

En 1789, dans les jours qui précédèrent la réunion des États généraux, la France n'avait à compter qu'avec elle-même; d'elle seule pouvaient lui venir ses périls. Pitt, à cette époque, se contentait de nous haïr en silence; les rois ne nous redoutaient pas encore, et nulle armée, glissant le long de nos frontières, ne nous enveloppait de son mouvement. Puissante, néanmoins, avait été l'émotion de la France, lorsque, livrée au tourment des espérances confuses, amenée tout à coup devant l'imprévu, et cherchant à tâtons ses destins nouveaux, elle s'était agitée autour des urnes.

Qu'on juge de ce que les élections de 1791 durent être! car ce qu'il y avait à voter maintenant, c'était toujours la Révolution — chacun sentant bien qu'elle n'était pas finie — et, de plus, c'était la guerre, la guerre avec la noblesse en pleine révolte, avec l'étranger, avec toute l'Europe, et, qui sait? une guerre à mort, peut-être.

Sur l'importance de ce second appel fait aux suffrages d'un peuple libre, Hébert écrivait dans son grossier journal :

« Nous voilà, f....e, au moment décisif; il faut voir maintenant qui mangera le lard. Si nous reculons d'un pas, nous sommes f....s ; si nous ne nous entendons pas, nous sommes f....s; si nous croyons les endormeurs, nous sommes f....s; si nous épargnons les traîtres, nous sommes f....s. Le salut de la France dépend de la seconde législation. Si elle est bien composée, je me f..s de toute l'aristocratie. Si elle l'est mal, pas plus de liberté que de beurre. Que faut-il faire pour éviter ce malheur? Ce qu'il faut faire, f....e? il faut croire le Père Duchesne. Ce n'est pas un beau parleur, mais c'est un b....e qui ne boude pas, quand il s'agit de patriotisme. Il ne prend pas des gants pour vous parler; mais, tonnerre de Dieu! il vous dit de bonnes vérités, et avec son gros bon sens, il vous conduira mieux que les marchands de phrases que vous admirez et qui vous f.....t dedans. Citoyens, si vous ne voulez pas être trahis, défiez-vous des apparences. N'ajoutez pas foi aux langues dorées: ce n'est pas aux paroles qu'on connaît les hommes, c'est aux actions. Ne nommez pour députés que des hommes bien connus. On me dira que c'est impossible à Paris où les honnêtes gens se confondent avec les coquins : raison de plus, f....e, pour mieux prendre ses précautions. Pas d'hommes de l'ancien régime : rayez de votre catalogue les ducs, les marquis, les robins, les

maltôtiers, les financiers, les banquiers, en un mot tous ceux qui ont fait le métier de voler et de gruger. On vous promettra monts et merveilles, on vous donnera des repas magnifiques pour avoir vos voix ; mais, f....e, plus on fera d'efforts pour vous séduire, plus vous devez craindre de vous laisser prendre à la glu. Si vous connaissez quelque citoyen obscur et sans ambition, c'est celui-là que vous devez choisir. Cherchez partout. Ce n'est pas dans les palais que vous trouverez des hommes honnêtes et vertueux. Laissez de côté les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, du Marais, des boulevards et de tous les quartiers brillants, vous ne trouveriez là que des nids d'aristocrates. N'allez pas non plus vous laisser amorcer par tous les enjôleurs des rues Saint-Denis, Saint-Honoré, du Palais-Royal, par tous ces filous, jadis marchands des six corps, aujourd'hui accapareurs d'argent. Ces b.....s-là trafiqueraient de votre liberté, comme ils font de toute autre marchandise. C'est dans les greniers, ou aux environs, que le mérite se cache.... Faites de bons choix, vous êtes sauvés. S'ils sont mauvais, vous êtes f....s et contre-f....s [1]. »

Cette adjuration exprimait très-exactement, sous une forme cynique, des haines et des défiances qui avaient fait, depuis peu, un progrès rapide parmi le peuple. Comme on était déjà loin de 1789 ! « Rayez de votre catalogue, disait Hébert, non plus seulement les marquis, mais les banquiers. Laissez de côté, non plus seulement les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, mais les boutiques de la rue Saint-Denis ! » Et ce langage faisait gronder tous les échos des tavernes de Paris. Voilà ce qu'avait produit le sanglant coup d'État du Champ de Mars !

[1] *La grande colère du Père Duchesne contre les intrigants et les aristocrates qui cherchent à se faire nommer députés à la seconde législature.* N° 72 du *Père Duchesne*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1059, 40, 1. British Museum.

Mais la bourgeoisie, ainsi menacée, ne s'abandonnait pas elle-même. Pastoret, le major général Gouvion, Bigot de Préameneu et Gorguereau, tous les deux juges, Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture, Thorillon, ancien procureur au Châtelet, tels étaient ses candidats de prédilection, et elle se serrait autour d'eux avec une ardeur croissante.

Au reste, rien de plus mêlé, à cette époque d'enfantement, que la physionomie de la capitale. Dans les cafés, par exemple, où l'opinion se produit plus libre, plus spontanée, plus familière, que dans les clubs, quelle diversité de tendances, que de mouvements en sens contraires, quelle vie agitée !

A qui en veut cet officier de la garde nationale qui, au *café de la Régence*, pérore avec tant de feu ? Il dénonce un des candidats de Paris ; il accuse Brissot d'avoir pris dans la caisse du *district des Filles Saint-Thomas*, lorsqu'il en était président, une somme que, sa présidence finie, il *oublia* de rétablir dans la caisse.

Au *café de Choiseul*, l'orateur c'est le limonadier lui-même, Achille Chrétien, patriote fougueux, qui a changé son commerce en propagande et son comptoir en tribune.

Allez au *café Patin*, vous n'y entendrez qu'anathèmes contre Marat, Fréron, Santerre, Brissot, Carra.

Pendant que les habitués du *café du Rendez-vous*, *boulevard de la Comédie italienne*, aiguisent leurs sarcasmes contre la garde nationale, ceux du *café de la Porte Saint-Martin* se prononcent décidément en sa faveur.

La plus grande exaltation révolutionnaire règne au *café Procope*, où Diderot laissa la trace de son fougueux génie. Le duc d'Orléans y est très-populaire.

Au *café du Théâtre-Français*, ce qui domine, c'est une aversion profonde pour les prêtres non-jureurs. Voltaire est le saint du lieu.

On parle beaucoup moins politique et beaucoup plus

administration au *café Manouri.* On y tonne contre la municipalité, qui néglige l'inspection des farines, et contre les boulangers qui, depuis quelque temps, font de très-mauvais pain.

Il n'est question dans les cafés du faubourg Saint-Marceau, que de la fureur aveugle qui semble au moment d'y égarer toutes les têtes. N'a-t-on pas vu des énergumènes descendre trois lanternes et y mettre des cordes neuves, pour pendre le premier boulanger qui vendrait et le premier particulier qui achèterait du pain au-dessus de huit sous les quatre livres?

Au perron, rue Vivienne, foule innombrable, bourdonnante, abjecte, de marchands d'argent, de brocanteurs, de spéculateurs en élections, de courtiers de vote.

Mais quel est ce bruit? quelle est, devant le *Pavillon du café de Foy*, cette affreuse mêlée où figurent parmi les combattants, avec le visage en sang et les habits en lambeaux, des ducs, des marquis, des gens de cour, la fleur de la gentilhommerie? Verres et bouteilles, tables, chaises, tout sert à frapper, tout est mis en pièces. La police accourt, et l'on apprend que la bataille est venue de ce qu'un habitué a osé dire à un jacobin: « Vos pareils, voulant apprendre à lire aux ignorants, ont fait graver plusieurs lettres de l'alphabet sur leurs omoplates. » Car, ainsi s'expriment les habitués du *Pavillon*. « Si leur langue était généralement parlée, il faudrait composer un dictionnaire tout nouveau. Parmi ces messieurs, le mot *aristocrate* désigne un *honnête homme qui chérit son pays* et qui le lui prouve en contractant des dettes qu'il ne paye pas, en calomniant toute la journée ceux à qui la vénération d'un grand peuple offre des hommages mérités; le mot *canaille* s'applique à tous ceux qui passent leur vie à cultiver les champs ou les arts, et qui, sous la laine qui les couvre, ont l'impudence de penser qu'il suffit d'être bon époux, bon père, bon fils et bon ami, pour être un *homme comme*

il faut. Les habitués de la Rotonde vous diront que les assignats sont des chiffons, des billets semblables à celui de La Châtre, et croiront faire beaucoup d'honneur à la nation en la comparant à Ninon de Lenclos. Observez néanmoins que ces messieurs, par délicatesse, ne payent jamais en argent. »

Tel est, resserré mais fidèlement reproduit, le tableau que donne de Paris, pendant les élections de 1791, *le Babillard* [1], feuille dans la nuance feuillantine, et créée tout exprès pour épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations et écouter aux portes.

Brissot, on l'a vu, figurait parmi les candidats parisiens: sa candidature, la plus importante de toutes, la plus sonore, celle qui éveillait le plus d'espérances ou répandait le plus de craintes, fut la seule qui donna lieu à une lutte animée. Le passé de Brissot ne fournissait malheureusement que trop matière à la censure : des mains cruelles s'appesantirent sur lui ; on évoqua, pour l'en accabler, les souvenirs de sa jeunesse, son séjour de Londres, ses liaisons d'autrefois avec d'impurs libellistes, toute une vie de misère mal supportée, et d'aventures. Morande, un de ces serpents sur lesquels on risque de poser le pied quand on marche dans l'ombre, se dressa tout à coup contre lui et le mordit jusqu'au sang. Il reprocha au fils du pâtissier de Chartres de s'être donné, afin de se faire passer pour noble sans doute, le nom de Warville qui ne lui appartenait pas ; il le dénonça comme ayant pris part à la publication d'un pamphlet obscène, *le Diable dans un bénitier;* il lui demanda compte de son livre *la Propriété c'est le vol*; il l'accusa d'avoir enlevé 15 000 livres à un nommé Desforges, en l'associant à une entreprise frauduleuse ; il

[1] Voy. les nos 58, 59, 60, 63, 65, 66, 70, *passim*, du *Babillard*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 1341, 2. British Museum. Les cinquante-trois premiers numéros manquent à cette belle collection du British Museum.

cria, d'une voix méprisante : « Lorsque Brissot quitta Londres, avait-il payé les 15 ou 1600 livres qu'il devait à M. Swinton et pour lesquelles il a été poursuivi à Boulogne? Le tapissier Baxter était-il payé? Brissot avait-il payé le propriétaire de sa maison? avait-il payé son papetier? n'avait-il pas eu une saisie pour les impôts? avait-il des reçus de sa cuisinière, de son boulanger, de son boucher[1]? » Et ailleurs, le cynique pamphlétaire insinuait que les écrits de Brissot sur les colonies avaient été imprimés aux frais des émissaires du gouvernement anglais[2].

Brissot publia une réponse à laquelle il mit pour épigraphe ce passage de Sterne : « *Revenge from some baneful corner shall level a tale of dishonour at thee—Thy character shall bleed on every side of it—Thy faith questioned—Thy works belied—Thy learning trampled on*[3]. » Il commençait en ces termes : « Je suis né en 1754. Le méprisable gazetier qui, pendant cinq ans, a dégoûté ses lecteurs avec son rabâchage sur les *fourneaux* de mon père, aurait sans doute aussi plaisanté sur l'enclume avec Démosthène, sur le tire-pied avec Amyot et le poëte Rousseau, sur les fosses à tanneur avec Massillon, sur les couteaux avec Diderot[4]. » Il expliquait ensuite que, s'il avait pris le nom de *Warville*, c'était pour se distinguer des autres membres de sa famille, conformément du reste à un usage de son pays; que *Ouarville* était le nom d'un village où son père possédait quelques terres, et dans lequel il avait changé l'*O* en *W*, par anglomanie[5]. On le rendait

[1] *Lettre aux électeurs du département de Paris sur Jacques Pierre Brissot par Charles Théveneau Morande*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 670, 1, 2. British Museum.

[2] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote*.

[3] *Réponse de Jacques Pierre Brissot à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 673, 4, 5. British Museum.

[4] *Réponse de Jacques Pierre Brissot*, p. 3.

[5] *Ibid.*, page 5.

responsable de 15,000 livres perdues par Desforges dans l'entreprise avortée du Lycée : c'était lui faire un crime de ce qui n'était qu'un malheur. Lui-même il avait été presque écrasé sous les ruines, et si son associé eût pu légitimement se plaindre, aurait-il gardé le silence depuis sept ans que les tribunaux lui étaient ouverts[1]? On l'accusait d'être vendu aux puissances étrangères : calomnie banale! Grotius, Hogerbeets, le vénérable Barnevelt, étaient vendus, eux aussi, en d'autres temps et dans un autre pays, aux Français, que le peuple haïssait[2]! « Je n'achète ni terre ni maison; je n'ai ni équipage ni valet; je n'ai point de caisse, point de portefeuille, et mon domestique lacédémonien ne peut tenter personne[3]. » Quant à son agresseur, il le flétrissait d'un mot, d'un seul mot : « S'il est quelqu'un qui connaisse Morande et ne le méprise pas, qu'il se lève[4]! »

Morande répliqua par d'obscènes récits, par des sarcasmes, par des injures, mais aussi, il faut bien le dire, par des faits. Il produisit, comme pièces justificatives, des lettres de M. d'Aspremont à Brissot, desquelles il résultait que ce dernier avait employé pour ses besoins personnels, étant à Londres, l'argent qu'il avait fait donner à Desforges pour une entreprise qui n'exista jamais que sur le papier[5].

Ainsi harcelé, Brissot ne manqua ni de défenseurs ni d'amis. Manuel plaida sa cause avec une vivacité extrême; un de ses admirateurs, nommé Mentelle, écrivit dans la *Chronique de Paris* : « Je jure sur mon honneur et sur ce que je révère de plus sacré, que je ne crois pas qu'il existe

[1] *Réponse de Jacques Pierre Brissot*, p. 39.
[2] *Ibid.*, page 37.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, page 44.
[5] Voy. les reproductions de l'*Argus patriote*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Brissot, 673, 4, 5. British Museum.

au monde un homme plus vertueux, plus honnête, d'une probité plus intacte que M. Brissot[1]. »

Malheureusement, les accusations de Morande avaient trouvé dans le *Babillard* un écho qui leur donnait un retentissement funeste. Il existait alors une feuille-affiche qui, chaque jour, sous le titre de *Chant du Coq*, envahissait tous les murs de Paris : cette feuille fut réunie au *Babillard*[2]; de sorte que Brissot eut contre lui la triple puissance du pamphlet, du journal et du placard.

Pour prouver qu'il était honnête homme, pour prouver qu'étant président du *district des filles Saint-Thomas*, il n'avait point retenu 580 livres dues à la caisse, il fut condamné à l'humiliation de produire des certificats, dont on contesta la valeur, et auxquels furent opposés des chiffres, des dates, des comptes de recouvrements[3] : triste guerre! Il est des luttes telles, que, vaincu ou vainqueur, on en sort la rougeur sur le front! Sans compter que la violence du langage répondait, chez les assaillants, à celle de leur animosité. « Vous avez dit, criaient à Brissot ses adversaires du *Babillard*, que les murs de Paris étaient salis par les affiches du *Chant du Coq* : cela se peut, car elles ont porté votre nom[4]. »

Tout cela ne pouvait manquer de faire impression sur l'assemblée électorale : appelée, dans une de ses premières séances, à choisir entre Pastoret et Brissot, elle donna quatre cent cinquante voix au premier, et au second cent soixante-neuf seulement[5]. Mais ni lui ni ses amis ne se découragèrent. S'il faut en croire une assertion de Brissot, un des chefs de la coalition qui lui était opposée aurait dit :

[1] Supplément au n° 25 de *l'Argus patriote*.
[2] Voy. le *Babillard*, n° 54.
[3] Voy. les détails de cette polémique dans le n° 73 du *Babillard*.
[4] *Ibid.*
[5] Le *Babillard*, n° 84.

Il arrivera, on l'a calomnié trop tôt. Le fait est qu'il finit par *arriver*.

Paris avait vingt-quatre députés à élire. Les candidats qui triomphèrent furent :

Garan de Coulon, président du tribunal de cassation ;
Lacépède, le continuateur de Buffon ;
Pastoret ;
Cérutti, rédacteur de la *Feuille villageoise ;*
Beauvais, médecin ;
Bigot de Préameneu, juge ;
Gouvion, major général de la garde nationale ;
Broussonet, secrétaire de la société d'agriculture ;
Cretté, cultivateur ;
Dugny, administrateur du département ;
Gorguereau, juge ;
Thorillon, ancien procureur au Châtelet ;
Brissot ;
Filassier ;
Hérault de Séchelles ;
Mulot ;
Godard, homme de loi ;
Quatremère-Quincy ;
Ramon ;
Robin, juge ;
Debry, administrateur du département ;
Condorcet ;
Treilh-Pardailhan, administrateur du département ;
Monneron, négociant.

Les deux seuls noms qui, dans cette liste, eussent une signification politique bien marquée—Hérault de Séchelles étant encore peu connu — étaient ceux de Brissot et de Condorcet ; et rien ne faisait mieux qu'un tel résultat ressortir ce qu'a de trompeur le système de l'élection à deux degrés. Il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris appartînt à l'opinion constitutionnelle, et pourtant c'était

cette opinion qui prévalait dans le choix des représentants de Paris. Marat se mit à décrier les décisions du scrutin avec sa brutalité ordinaire : Cérutti? caméléon subtil, disciple achevé de Loyola. — Gouvion? âme damnée de Lafayette.—Bigot? esculape en quête de patients, devenu d'abord juge de paix par un vain babil, puis père conscrit par l'intrigue.—Broussonet? mauvais singe de Pastoret.— Et Pastoret? « Doucereux intrigant, au regard faux, au poil roux, qu'on avait vu, en 1782, laisser ses sabots à la porte du musée de la rue Dauphine, pour y jouer le rôle d'apprenti poëte et de garçon bel esprit.... » Quant à Brissot, à qui Marat ne pouvait pardonner d'avoir été l'ami de Lafayette : « Souviens-toi, lui criait-il, de la fable du Singe et du Chat. Tu éprouves le sort de tous les hommes à caractère indécis. Les patriotes clairvoyants n'ont point de confiance en toi; et les ennemis de la patrie te détestent[1]. »

Les élections de province eurent peu de retentissement, et, néanmoins, un caractère fort remarquable. Le mouvement naturel des choses, des idées, des passions, amenait aux affaires toute une nouvelle classe d'hommes. Là où le règne de l'épée avait fini, celui de la parole avait commencé : dans les élections de 1791, les avocats dominèrent. Être jeune, hardi, avoir une vive éloquence, s'être fait connaître comme interprète ou défenseur de la loi, c'était mériter les suffrages du peuple, en attendant l'épreuve. Le nombre des hommes de loi qui se virent alors portés au pouvoir par le flot de l'opinion fut, toute proportion gardée, immense. La Corrèze, par exemple, en fournit cinq, sur sept députés, et l'Aveyron sept sur neuf. Il y eut des départements où, comme dans celui de l'Ardèche, on compta autant d'hommes de loi élus qu'il y avait de députés à élire[2].

[1] *L'Ami du Peuple.*

[2] Voy. la liste des élections de 1791, dans le n° 117 des *Révolutions de Paris.*

Le clergé constitutionnel fut largement récompensé de son adhésion au culte de la patrie; il eut pour principaux représentants :

Font, évêque de l'Ariége;
Huguet, évêque de la Creuse;
Pontard, évêque de la Dordogne;
Lefessier, évêque de l'Orne;
Fauchet, évêque du Calvados;
Le violent capucin Chabot;
L'évangélique Lamourette[1].

Les représentants de l'armée furent :

Dupetit-Bois, colonel au 16e régiment de dragons;

Crublier d'Aubeterre, lieutenant-colonel au corps royal du génie;

Aubert Dubayet, capitaine au 13e régiment d'infanterie;

Théodore Lameth, colonel au 7e régiment de cavalerie, et frère des deux Lameth, un moment si populaires;

Lacuée, capitaine au régiment Dauphin;

Le colonel de dragons Jaucourt;

Et enfin, les deux Carnot, tous les deux capitaines au corps royal du génie, et qui furent nommés l'un et l'autre par le Pas-de-Calais[2], berceau de la sombre grandeur de Robespierre.

Au groupe des hommes qu'attendait une destinée éclatante ou orageuse, l'Hérault fournit Cambon; la Moselle, Merlin de Thionville; l'Auvergne, Couthon; la Corse, Arena et Pozzo-di-Borgo.

Mais à la Gironde il était réservé de donner son nom au parti célèbre qui domina sous l'Assemblée législative.

[1] Voy. la liste des élections de 1791, etc.
[2] *Ibid.*

Les douze députés, encore obscurs, que la Gironde nomma étaient :

Barrennes, homme de loi ;
Ducos, négociant ;
Servière, juge ;
Vergniaud, administrateur du département ;
Guadet, président du tribunal criminel ;
Journu-Aubert, négociant ;
Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux ;
Gensonné, membre du tribunal de cassation ;
Sers, négociant ;
Jay, administrateur du département ;
Laffon-Ladebat, cultivateur ;
Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux.

Tandis qu'ainsi, par toute la France, l'esprit nouveau préparait son triomphe, il présidait, non loin de Paris, à une cérémonie d'un charme triste et puissant. Dans la vallée de Montmorency, près d'une chaumière où, aujourd'hui encore, l'on s'arrête d'un air pensif et le cœur ému, il est un vieux bois de châtaigniers qu'aimait Jean-Jacques. Ce fut là que, le 25 septembre 1791, les habitants du lieu dressèrent au philosophe de Genève un monument solitaire comme son génie. En présence de la foule attendrie des villageois et sous les auspices de deux vieillards qu'avait affectionnés le pauvre ermite, on forma, de quelques pierres l'une sur l'autre entassées, une espèce d'autel, à la façon des ancêtres ; au-dessus, le buste du grand homme, et, à l'endroit où il avait coutume de s'asseoir, cette simple inscription : *Ici Jean-Jacques Rousseau aimait à se reposer*. On laissa ses cendres à Ermenonville : le Panthéon n'eut que sa statue.

Cependant, les élus, de chaque point de la France, arrivaient à Paris : ce fut le samedi 1er octobre 1791,

qu'ils se réunirent pour la première fois, au nombre de quatre cent trente-six, sous la présidence de Batault, doyen d'âge[1]. Le premier pas de cette assemblée, depuis si fougueuse, fut timide : de préférence à Garan de Coulon, que désignait à ses suffrages une réputation de patriote résolu, elle nomma pour président le constitutionnel Pastoret. Ducastel obtint la vice-présidence; et François de Neufchâteau, Garan de Coulon, Cérutti, Lacépède, Condorcet, Guyton-Morveau, furent désignés comme secrétaires[2].

Le 4 octobre, l'Assemblée législative se trouva constituée d'une manière définitive; sa vie politique commença.

Combien la scène avait changé depuis la convocation des États généraux, et quels autres acteurs! Il n'y avait plus ici d'hommes à grands titres ou à grands noms, plus de personnages féodaux, plus de fronts chauves, plus de têtes blanches. On se demandait avec une curiosité tragique les noms de ces nouveaux venus; dans leurs regards étincelants d'ardeur, dans leur vive contenance, sur leurs visages sans rides, on cherchait l'avenir. Qu'ils étaient jeunes! Mais la Révolution était jeune, elle aussi. Cette concordance remplissait d'espoir ceux qui ne songeaient qu'à aller en avant; elle remplissait d'effroi ceux qui à tout prix auraient voulu s'arrêter.

Quant aux hommes de cour, ils aimaient à se persuader qu'après avoir enfanté une assemblée telle que la Constituante, la France avait dû se sentir épuisée; ils ne pouvaient croire que d'obscurs robins, des talents imberbes, des célébrités de village, portassent bien loin un fardeau sous lequel on avait vu Mirabeau lui-même chanceler. Et puis, quelle était la fortune de tous ces *gens-là?* Organe fidèle des dédains de la cour, le comte de La Marck écrivait

[1] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1653, 4, 5. British Museum.

[2] *Ibid.*, séance du 3 octobre 1791.

au comte de Mercy-Argenteau : « Plus des dix-neuf vingtièmes de cette législature n'ont d'autres équipages que des galoches et des parapluies. On a calculé que ces nouveaux députés ensemble n'ont pas en biens-fonds 300,000 livres de revenu. Une telle assemblée, qui n'en imposera pas par la décence, puisque la généralité des personnes qui la composent n'a reçu aucune éducation, qui n'annonce que des talents médiocres, qui n'a plus rien à sacrifier au peuple, sans achever de consommer la dissolution totale de la société et sans donner le signal du *sauve qui peut*, une telle assemblée, dis-je, ne peut obtenir ni la considération, ni la confiance, ni la faveur du public[1]. » Illusions ! Illusions !

La séance du 4 octobre fut consacrée à la solennité, éternellement décevante, des serments. Ce fut d'abord le serment de *vivre libre ou mourir* que, d'un mouvement spontané, debout, la tête découverte, et aux applaudissements redoublés des tribunes, tous les membres de l'Assemblée prêtèrent ensemble. Vint ensuite le serment de fidélité à la Constitution. Une commission de douze vieillards eut charge d'aller chercher, en grande pompe, le livre de la loi. Apporté par l'archiviste Camus, il fut déposé sur la tribune, et chaque député, à son tour, les mains appuyées sur ce contrat national, jura de lui être à jamais fidèle. Ils jurèrent tous, même ceux qui, dans le secret de leur cœur, brûlaient d'éteindre les conquêtes de l'esprit nouveau, et ceux qui déjà, au risque d'affreuses tempêtes, s'étaient déclarés contre l'acte constitutionnel ! Ils jurèrent tous, même les républicains bien connus, même Condorcet et Brissot[2] !

Cette cérémonie terminée, Cérutti se leva et dit:

[1] Voy. le tome III de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 246.

[2] *L'Ami du Roi*, cité dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux. t. XII, p. 49-51.

« Quatre cent quatre-vingt-douze députés viennent d'appuyer leurs mains sur l'évangile de la Constitution. Ils ont juré de la défendre et de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Je demande que nous rendions hommage à ceux de qui nous tenons cet immortel bienfait. Investis par une armée menaçante, ils l'ont repoussée et soumise. Entourés de ruines et de tempêtes, ils ont par leurs travaux ramené l'ordre et le calme. Quel sénat de Rome ou de Grèce, quel parlement britannique, quel congrès américain a opéré de si grandes choses, en si peu de temps, au milieu de tant d'obstacles, et avec aussi peu d'imperfections ! A mesure que les temps vont se projeter sur leur ouvrage, combien leur nom va grandir !... Héritiers de leurs travaux immenses, c'est à nous de proclamer le premier acte de la reconnaissance française[1]. »

Députés et spectateurs applaudirent à plusieurs reprises; la motion fut unanimement adoptée; on décida que le discours serait imprimé officiellement et envoyé dans toute la France...; mais la Révolution n'entendait pas s'arrêter là : on s'en aperçut bien vite !

Les premiers rapports du roi et de l'Assemblée eurent un caractère particulier d'aigreur. Le principe républicain et le principe monarchique en étaient déjà à se mesurer. La députation qui, conduite par Ducastel, allait annoncer au roi la constitution du Corps législatif, trouva sur son passage, comme pour lui barrer le chemin, le ministre de la justice, et fut obligée d'insister pour être introduite chez le prince immédiatement. « Quels sont les noms de ces messieurs ? » demanda Louis XVI à Ducastel, lorsqu'ils entrèrent, « en usant ainsi à l'égard des représentants du souverain, selon la remarque amère du journal de Prudhomme, comme il avait coutume de faire envers les valets présentés

[1] Procès-verbaux de l'Assemblée législative, séance du 4 octobre 1791, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 1653, 4, 5. British Museum.

à la cour[1]. » Avec une affectation de simplicité lacédémonienne, Ducastel dit : « Sire, l'Assemblée est définitivement constituée : elle nous a députés pour en instruire Votre Majesté ; » et, non moins laconique, Louis XVI répondit : « Je ne pourrai vous voir que vendredi[2]. »

Cette scène, rapportée par Ducastel à ses collègues, les émut d'une indignation hautaine, qui, dans la séance du 5 octobre, éclata en coups imprévus. Un membre s'étant avisé d'appeler le Corps législatif et le roi des *pouvoirs égaux*, on le force à se rétracter : c'est *indépendants l'un de l'autre* qu'il voulait dire. Nouvelle explosion. L'Abbé Audran crie au blasphème ! Est-ce que la Constitution ne place pas le roi *sous la dépendance* du Corps législatif ?

Un député, dont le nom, ignoré maintenant, aura plus tard une illustration redoutée, se lève alors. Il paraît faible, il est infirme, et la douceur forme le trait dominant de sa physionomie. Combien rude néanmoins est son langage ! « Pourquoi le mot *Sire ?* il signifie *Seigneur*. — Pourquoi le mot *Majesté ?* il n'y a de majesté que celle de Dieu et celle du peuple. — Que lorsque le roi se présentera, tous le reçoivent debout et découverts, à la bonne heure ! mais dès qu'il sera arrivé au bureau, que chacun ait la faculté de s'asseoir. — A quoi bon, pour le pouvoir exécutif, un fauteuil d'or, un trône ? Ce sera certes l'honorer assez que de lui céder par déférence le fauteuil de celui qui préside aux délibérations des représentants du peuple. Lui, il est *le roi des Français*, et c'est ainsi, seulement ainsi, qu'il faut qu'on l'appelle. »

Des applaudissements, qui durèrent plusieurs minutes, prolongèrent l'impression produite par cette vive sortie. Le public des galeries était charmé, l'Assemblée enivrée d'orgueil : le discours de Couthon fut à l'instant même converti en décret. Or, comme sur un des articles, l'épreuve

[1] *Révolutions de Paris*, n° 117.
[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 53.

du vote semblait douteuse : « C'est que les membres de la droite ont prétendu ne pas entendre, » s'écria Lacroix. Et aussitôt ceux-ci de répondre, indignés : « Nous vous prouverons que nous sommes de bons, et peut-être de meilleurs patriotes que vous. » Le journal du temps qui rapporte cette circonstance caractéristique, ajoute : « Puisse le corps constituant être le seul qui ait eu un côté droit[1] ! »

La cour fut étonnée. De la part de ces plébéiens, « qui ne possédaient pas en biens-fonds 300,000 livres de revenu, » elle ne s'était pas attendue à tant d'audace ; mais, plus encore qu'à la cour, il y eut stupeur parmi les anciens constituants. Désolés de se survivre, tremblants d'être dépassés, ils virent bien que leurs successeurs entendaient avoir, eux aussi, leur Révolution, et ils s'étudièrent à les arrêter dès le premier pas. La tactique des assemblées leur était familière ; le jeu des petits ressorts politiques leur était connu ; ils avaient sur les nouveaux venus, encore étrangers l'un à l'autre, l'avantage de pouvoir se former en comités sur l'heure et se concerter : avec une activité brûlante, ils employèrent le soir du 5 octobre et la nuit à préparer le rappel du décret. Pastoret, homme de cour par essence, les y aida. On alla trouver un à un les députés qu'on jugeait accessibles à d'adroites insinuations ; on gourmanda d'une manière affectueuse leur inexpérience ; on leur fit peur de la guerre civile follement semée en un puéril débat d'étiquette ; on leur apprit — et c'était vrai[2] — que, si le décret n'était point rapporté, le roi avait résolu de ne point venir faire en personne l'ouverture des séances ; on leur parla de la confiance qui disparaîtrait, du crédit ébranlé, d'une hausse dans le prix de l'argent, d'une baisse dans les fonds publics ; à plusieurs on arracha la promesse que, le lendemain, ils attaqueraient

[1] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[2] Voy. les *Mémoires* particuliers de Bertrand de Molleville, t. I, chap. IV, 109.

le décret voté par eux-mêmes, et, pour plus de sûreté, on leur fit écrire pendant la nuit les discours qui devaient être prononcés[1].

Le 6, des groupes nombreux se trouvant rassemblés sur la terrasse des Feuillants, des émissaires les parcoururent, disant que le décret du 5 tendait à violer la Constitution, à troubler la France. Le peuple, à cette époque, était réduit aux abois par la disette, et la faim, chez lui, faisait diversion à la politique : il convint que « le décret n'était pas bon dans les circonstances[2]. »

La scène se passa conformément aux dispositions prises. Les orateurs de la défection vinrent tour à tour demander le rappel du décret de la veille, ou tout au moins qu'on l'ajournât, prétendant :

Vosgien, qu'il y avait déjà perte générale sur les actions;

Robecourt, que les formes n'avaient pas été observées ;

Champion, qu'il était puéril, quand les émigrations se multipliaient, de s'occuper de la forme d'un fauteuil ;

Hérault de Séchelles, que l'Assemblée ne pouvait se trouver liée par la décision de la veille, le procès-verbal n'étant point clos ;

Ducastel, que le décret si précipitamment rendu blessait les convenances, menaçait le crédit de la nation, et devait être, tout au moins..., ajourné[3].

C'est ce qui fut décidé par un vote, fougueux comme celui du jour précédent, et cela malgré les efforts de Chabot, de Lamourette, de Vergniaud, de ce Vergniaud que personne encore ne savait doué du génie de l'éloquence[4]. Fauchet et Ducos avaient demandé la parole, mais en vain.

[1] *Journal des Débats des amis de la Constitution*. Renseignements fournis par Ballet, n° 65.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[3] Voy. le compte rendu de cette séance dans les *Révolutions de Paris*, n° 117.

[4] Dans son 117e numéro le journal *les Révolutions de Paris*, écrit *Verniau*.

Derrière les nouveaux députés, on apercevait d'André et Lameth, glissant des notes qui portaient : LES ACTIONS ONT BAISSÉ ! Mensonge ; car, à ce moment, la Bourse n'était pas encore ouverte. Le public remarquait aussi que la seconde législature avait eu la maladresse d'accorder une place aux membres de la première, et que ceux-ci en profitaient pour agir sur l'Assemblée, et même, s'il en faut croire les *Révolutions de Paris*, pour participer au vote[1]. Ce qui est certain, c'est que deux tribunes particulières avaient été réservées aux anciens constituants, qui, de là, pouvaient souffler à celui-ci un amendement, à celui-là un sophisme, tenter les forts, séduire les simples, effrayer les faibles, en un mot commander les savantes manœuvres de la tactique parlementaire[2]. Cela fut si bien senti, qu'au bout de quelques jours, le respect de la Législative à l'égard de ses devanciers se trouvant à bout de scrupules, les deux tribunes furent supprimées[3].

La rétractation du 6 octobre discrédita l'Assemblée et enfla d'une joie méprisante le cœur des courtisans. Voici ce qu'à cet égard le comte de La Marck mandait au comte de Mercy-Argenteau : « A mon départ de Paris, la disposition du public paraissait plus favorable à la cour qu'elle ne l'avait été depuis longtemps. L'Assemblée législative, qui avait cru se populariser en essayant par un de ses décrets de dégrader encore davantage la dignité royale, s'était vue aussitôt contrainte de revenir sur ce décret, qui avait universellement déplu. La garde nationale même a insulté plusieurs députés, et, parmi ceux-ci, il s'en est trouvé un assez bête pour s'en plaindre hautement à la tribune, et dire qu'on les appelait des *va-nu-pieds*[4]. »

[1] *Révolutions de Paris*, n° 117.

[2] *Moniteur*, cité par Buchez et Roux dans l'*Histoire parlementaire*, t. XI, p. 71.

[3] *Ibid.*

[4] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 246.

Toujours est-il que la séance royale, qui eut lieu le 7, fut pour la Cour un véritable triomphe. Par suite de la révocation du décret, un magnifique fauteuil à fleurs de lys d'or brillait sur l'estrade. Dès que Louis XVI parut, tous les députés se levèrent, et un grand cri de *Vive le roi!* salua sa présence. L'union entre les pouvoirs, l'union entre les diverses classes de citoyens, tel fut le thème de son discours, auquel le président Pastoret répondit par une harangue dont la phrase suivante résume l'esprit : « Vous avez besoin d'être aimé des Français, disiez-vous il y a quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous aussi, nous avons besoin d'être aimés de vous. » Quand le roi se retira, les acclamations retentirent de nouveau, mais il s'y mêla quelques cris, précurseurs de noirs orages. Chabot cria : *Vive la nation*[1] *!*

Le soir, on donnait, au Théâtre-Italien, les *Chasseurs et la Laitière*. Le roi y alla, tenté qu'il était de connaître le sentiment public ; il y alla accompagné de toute sa famille, et on l'accueillit avec enthousiasme. Les spectateurs furent, surtout, ravis de la grâce naïve que le petit Dauphin mettait à imiter, dans ses préoccupations d'enfant, les gestes de l'acteur qui le charmait. De toutes les parties de la salle il s'éleva pour lui, pour sa tante, pour sa mère, des vœux, qui ne devaient pas être exaucés ! Mais l'illusion est douce aux âmes souffrantes. Voyant couler sur quelques visages des larmes d'attendrissement, Louis XVI, une fois encore, se sentit heureux, et se mit à pleurer.

[1] *Révolutions de Paris*, n° 117.

CHAPITRE II

LES GIRONDINS

Physionomie de l'Assemblée législative. — Partis divers qui la composent. — Dédains qu'elle inspire. — Comment elle est jugée par Marat. — Déclin du parti constitutionnel. — Retraite de Lafayette. — Bailly remplacé par Pétion. — Manuel et Danton à l'Hôtel de ville. — Modifications ministérielles. — Madame de Staël et son amant : Narbonne, ministre de la guerre. — Bertrand de Molleville, à la Marine. — Cahier de Gerville, à l'Intérieur. — Lettre odieuse attribuée à ce dernier par Marat. — Un paysan du Danube à la Cour. — Formation du parti de la Gironde. — Définition de ce parti. — Physionomie générale du groupe des Girondins. — Madame Roland.

La Révolution s'était développée avec tant de fougue, que les démocrates de la première assemblée étaient devenus les aristocrates de la seconde.

Le côté droit, dans la Législative, était ce parti des Lameth qui, dans la Constituante, avait formé le côté gauche. Là siégeaient, le front chargé de soucis et l'âme troublée, Ramon, Jaucourt, Lebrun, Beugnot, Becquet, Girardin, Vaublanc, Lafon-Ladebat, Vimar, Mathieu Dumas. Sur sept cent trente députés dont se composait la Législative, le parti de la constitution en comptait cent soixante[1].

En face étaient les novateurs.

Au centre étaient les timides.

De quel côté devaient naturellement pencher ceux-ci? Du côté où se révèlerait la force. Or, en révolution, la force, c'est le mouvement.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 5.

Les novateurs avaient d'ailleurs pour eux une puissance, bien difficile à contre-balancer là où la parole commandait aux événements : ils avaient pour eux l'éloquence. Orateur moins nerveux que Mirabeau, Vergniaud avait quelque chose de plus éblouissant, peut-être. Guadet lançait ses pensées comme un sagittaire habile lance ses flèches. Le provençal Isnard semblait homme à mettre le feu à l'histoire par des discours où se reflétait le soleil étincelant de son pays. Gensonné, plus froid, n'entraînait pas; mais il savait s'emparer de son auditoire, à force de subtilité et de finesse. Condorcet ne parlait presque jamais à la tribune et parlait peu en conversation[1]; mais il fallait compter avec son silence plein de pensées : c'était le Sieyès des républicains. Quant à Brissot, il avait un esprit qui touchait à toutes les agitations, et une voix qui montait dans le bruit de tous les orages.

Le côté gauche, que des passions actives, le désir de paraître, l'ambition du pouvoir, et la haine naturelle de l'intelligence pour les supériorités de convention poussaient sur une pente au bout de laquelle étaient la République et la guerre, le côté gauche présentait, on le voit, un concours de talents audacieux qui ne pouvait manquer de prévaloir, et sur la modération terne des constitutionnels, et sur les incertitudes du centre.

L'Assemblée nouvelle avait, comme la précédente, son triumvirat des opinions extrêmes. Le génie inquiet et rude des jacobins s'y personnifiait, malheureusement avec plus de violence que d'éclat, dans Merlin de Thionville, Chabot et Bazire.

A l'exception de Lecointre, dont la présence rappelait le trop fameux repas des gardes à Versailles; à l'exception de Fauchet et de Thuriot, en qui revivait le souvenir de la Bastille conquise, nul, au côté gauche, n'avait son nom

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 390.

dans le passé de la Révolution ; et à quelques-uns elle ne réservait qu'un rôle tardif : témoin Couthon, le formidable paralytique; témoin Carnot, le futur organisateur de la victoire, et Cambon, le futur homme d'État du papier-monnaie, et l'Alsacien Ruhl, philosophe sombre, républicain des temps antiques, qui devait se tuer le jour où il deviendrait impossible à la République de vivre.

Une assemblée pareille n'était certes pas à dédaigner. Mais comme on ne la connaissait point encore et qu'elle ne se connaissait point elle-même, comme on y cherchait en vain des noms déjà illustres, comme enfin son premier pas avait été un faux pas, tous les partis furent un moment d'accord pour rendre contre elle un arrêt méprisant. « La pièce n'est plus jouée que par des doublures, » disaient les gens de cour, et ils se réjouissaient d'apprendre que les tribunes étaient ordinairement dégarnies[1]. De leur côté, les Lameth, Duport, Beaumetz, et plusieurs autres des anciens législateurs, semblaient, selon le témoignage de Dumouriez, ne se tenir à Paris que pour tourner leurs successeurs en ridicule[2]; et voici de quelle manière, deux semaines après son installation, la Législative était jugée par Marat :

« Jusqu'à présent, la nouvelle législature ne s'est annoncée que comme un corps d'hommes bornés, inconséquents, versatiles, ineptes, que quelques fripons adroits mènent par le nez, en leur donnant le change au moyen de distinctions subtiles, ou en leur faisant peur de certains fantômes comme à des enfants[3]. »

Ce mépris ne devait pas tarder à faire place au ressen-

[1] Voy. à ce sujet la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 252. — On devine que, sous ce titre, ont été publiées beaucoup de lettres postérieures à la mort de Mirabeau.

[2] *La vie et les Mémoires de Dumouriez*, t. II. chap. VI, p. 132. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.

[3] *L'Ami du Peuple*, n° 576.

timent, à la popularité, à la haine, à la peur; et, en attendant, la décadence de l'ancien parti dominant devenait plus visible de jour en jour. Tandis que les meneurs républicains tenaient à Auteuil, dans une maison louée par Duchatelet, l'ami intime de Condorcet, des conciliabules auxquels Sieyès assistait assidûment[1], c'est à peine si ceux du parti Lameth osaient se réunir à l'hôtel Richelieu, désigné aux soupçons du peuple[2]. Le club des Feuillants avait beau se fortifier par le nombre : ce qu'il gagnait de ce côté, il le perdait en puissance morale. Composé d'hommes naturellement modérés, qui, de temps en temps, s'avisaient de jouer la violence pour se rendre populaires, il manquait de discipline et de tenue. Gouy d'Arcy en avait été chassé comme aristocrate; Emmery, l'auteur du sanglant décret *Tout brûle*, en était un des principaux personnages; Guillotin y brillait, et si les Lameth y paraissaient encore, c'était sans éclat[3]. Aux Jacobins était le vrai foyer de la Révolution. Ils venaient de rendre leurs séances publiques[4], et leurs tribunes, qui contenaient quinze cents personnes, étaient remplies, étaient gardées à deux heures, comme à l'Opéra, lors de quelque grande nouveauté[5].

Pour comble, le parti constitutionnel se vit enlever une à une toutes ses positions officielles.

Un décret, rendu le 12 septembre 1791, ayant supprimé les fonctions de commandant général de la garde nationale pour les attribuer aux six chefs de légion, appelés à les exercer chacun à tour de rôle pendant un mois, La-

[1] Lettre du comte de La Marck au comte Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 260.

[2] *Ibid.* p. 265. Lettre de Pellenc au comte de La Marck.

[3] Voy. lettre de Pellenc au comte de La Marck, p. 273 de la correspondance ci-dessus.

[4] *Chronique de Paris*, du mois d'octobre.

[5] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 265.

fayette dut obéir à cette prescription qui rompait l'unité et la force de la bourgeoisie armée [1]. Il résigna ses fonctions le 8 octobre, emportant les regrets de l'Hôtel de ville, qui lui vota une médaille, et ceux de la milice parisienne, qui lui fit présent d'une épée à garde d'or avec cette inscription : *A Lafayette l'armée parisienne reconnaissante;* mais il fut poursuivi dans sa terre de Chavagneux, où il se retira, par mille clameurs importunes et vengeresses. Après avoir posé la question de savoir si un tel homme avait fait plus de mal que de bien à la Révolution, le journal de Prudhomme répondait :

« Pour résoudre le problème, il suffirait peut-être de parcourir la suite des numéros des *Révolutions de Paris.*

« On y verrait le fondateur de la Liberté américaine n'oser se rendre au vœu du peuple, sans l'approbation du monarque.

« On le verrait s'empresser de faire prendre l'uniforme aux Parisiens, et métamorphoser les soldats de la patrie en satellites du despotisme.

« On le verrait pâlir le 5 octobre 1789, à la vue des gardes nationaux en route pour Versailles; et, voulant se ménager à la fois la cour et la ville, dire au roi : Je ne vous amène pas l'armée parisienne; c'est elle qui m'amène à vous.

« On le verrait, par une sécurité impardonnable, livrer sa troupe au repos, au milieu de tous les dangers qui l'assiégeaient.

« On le verrait se concerter avec Mirabeau pour faire passer le décret de la loi martiale, et celui du droit de paix et de guerre, et celui de l'initiative accordée au roi, et bien d'autres auxquels nous n'obéirons qu'en rougissant.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 6.

« On le verrait, dans l'Assemblée nationale, s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'on lût les dépêches des Brabançons réclamant l'appui de la France devenue libre, contre Joseph II, qui rivait leurs chaînes.

« On le verrait, dans la même tribune, voter des remercîments, et, s'il l'eût osé, les honneurs du triomphe pour son cousin, le massacreur de Nancy....

« Voilà une partie des services que Lafayette a rendus à la Révolution française... C'est lui qui a dressé les gardes nationales parisiennes aux cérémonies religieuses et civiques; c'est lui qui les a familiarisées au bruit du canon et aux fatigues des évolutions du matin dans le Champ-de-Mars; c'est lui qui a mis les serments militaires à la mode, ainsi que les repas de bataillons, dont un seul coûta dix mille livres à défunt Mirabeau.

« Lafayette! pour consommer la plus belle révolution du globe, il nous fallait un chef dont le caractère fût au niveau de l'événement. Plusieurs voix te nommèrent, et nous t'acceptâmes. Les muscles souples de ta physionomie, ton maintien maniéré, tes allures équivoques, tes discours étudiés, tes apophthegmes, tous ces produits de l'art, désavoués par la nature, parurent suspects aux patriotes clairvoyants; les plus courageux s'attachèrent à tes pas et crièrent à la multitude idolâtre : Ce héros n'est qu'un courtisan, ce législateur n'est qu'un charlatan. Vains efforts! Le prestige l'emporta sur la réalité, et tu respiras sans pudeur l'encens qui n'est dû qu'à la patrie... Tu as limé les dents du lion; le peuple n'est plus à craindre pour ses conducteurs; ils ont repris l'éperon et la verge, et tu pars[1]! »

Terribles adieux, dont l'extrême amertume n'était pas sans éloquence, et où l'invective associait ses emportements à des faits empruntés de la vérité!

[1] *Révolutions de Paris.*

La retraite de Lafayette comme chef des prétoriens de l'Hôtel de ville, laissait Bailly bien seul : il prit alarme de sa responsabilité et donna sa démission. Alors parut clairement le déclin, de plus en plus rapide, du parti constitutionnel. Sur dix mille six cent trente-deux électeurs qui votèrent pour la nomination du maire de Paris, Pétion, le candidat républicain, réunit près de sept mille voix; Lafayette n'en obtint que trois mille cent vingt-trois, et d'André que soixante-dix-sept. Il est vrai que la reine, en haine de Lafayette, fit voter ses partisans pour Pétion, de sorte que ce dernier triompha par le concert des deux partis extrêmes[1]. L'installation du successeur de Bailly, qui eut lieu le 18 novembre, éveilla parmi les membres du conseil général de la commune un sentiment de répulsion qui prit les dehors de l'indifférence, et, parmi le peuple, de vifs transports d'enthousiasme[2]. Le 2 décembre, les électeurs nommèrent Manuel, procureur de la commune, et, le 8 décembre, ils lui donnaient pour substitut adjoint... Danton.

De sorte qu'en moins de deux mois, les constitutionnels perdirent ce qu'il leur avait fallu deux ans d'efforts pour conquérir; influence parlementaire, pouvoir municipal, force armée, tout leur échappait à la fois.

A propos de l'élection du nouveau maire de Paris, Pellenc, dans une lettre au comte de La Marck, traça ces lignes caractéristiques : « Il y a eu dix mille votants et quatre-vingt mille qui ont laissé faire. Or, à coup sûr, les absents n'étaient point pour Pétion. On a donc manqué l'élection, parce qu'on l'a voulu; et nos prétendus meneurs ne mènent rien. Les Lameth ne se mettent point en avant: ils croient tout mener par quelques fils plus ou moins embrouillés. La duchesse de Devonshire, à l'époque de la nomination de Fox à Westminster, ne se tenait pas dans

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. VI, p. 7.
[2] Voy. le *Journal des Amis de la Constitution*, n° 96.

son boudoir, mais dans la rue, et se laissait baiser sur la bouche[1]. »

Cependant les constitutionnels auraient peut-être pu défendre quelque temps encore leur crédit de toutes parts menacé, si l'influence qu'ils avaient jusqu'alors exercée sur les ministres s'était maintenue; car les ministres subissant la direction des Lameth, chefs des Feuillants, et, d'un autre côté, le roi recevant l'impulsion sans jamais la donner, il s'ensuivait que le roi, les ministres, le côté droit de l'Assemblée et les Feuillants, ne formaient en réalité qu'une seule armée, qu'un seul parti, dont cette combinaison de forces semblait de nature à prolonger l'existence. Mais la même fatalité qui avait renouvelé les éléments du corps législatif, décentralisé l'action de la garde nationale et livré l'Hôtel de ville à la Révolution, poussait à la désorganisation du ministère.

Le 1er octobre, Bertrand de Molleville fut appelé à remplacer Thévenard au département de la marine[2]. C'était un royaliste exalté, et rien n'était plus propre que cette nomination à contrebalancer les tendances constitutionnelles du garde des sceaux Duport Dutertre et du ministre de la guerre Duportail. En même temps, Montmorin demandait avec instances qu'on déchargeât sa faiblesse du fardeau des affaires étrangères : de Moustiers, ministre plénipotentiaire à Berlin, fut mandé en toute hâte; mais comme c'était un homme dont l'énergie n'aurait pas manqué de rendre le royalisme odieux, on s'effraya, du jour au lendemain, de l'impopularité d'un tel choix. A peine fut-il arrivé, qu'on reprit l'offre qu'on lui avait faite; et le comte de Ségur, sur qui l'on jeta les yeux, ayant retiré son acceptation presque aussitôt après l'avoir donnée, pour avoir été témoin, à l'Assemblée, d'une scène

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 268 et 269.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, chap. IV, p. 103.

dont la violence lui fit peur, de Lessart passa au département des relations extérieures[1], ce qui était entrer dans la tempête.

D'autres changements suivirent, plus significatifs, mais d'une signification différente.

Parmi les constitutionnels de salon figurait un jeune seigneur, doué de grâce et d'esprit, aux allures brillantes, à la parole vive, plein de légèreté et de présomption. L'élégance de ses défauts l'avait mis fort à la mode dans le monde des femmes faciles. On se disait à l'oreille qu'il était le fruit d'un inceste de Louis XV, et il laissait dire.

Ce fut de ce personnage que la fille de Necker, mariée en 1786 au baron de Staël, ambassadeur de Suède en France, imagina de faire son amant et un héros. Par malheur, l'un était plus aisé que l'autre. Quoiqu'elle fût loin d'être belle et qu'il n'y eût rien dans sa personne de ce charme féminin qui manqua même à son génie, madame de Staël possédait le genre d'attraction que donne une intelligence d'élite. Elle n'avait encore publié ni *Delphine*, ni *Corinne;* elle n'avait pas encore tracé, de l'Allemagne, ce vigoureux tableau qui nous révéla la patrie de Kant, de Gœthe et de Schiller[2]; mais tout l'annonçait déjà comme une femme supérieure, sa conversation surtout, plus éloquente que ses écrits. Elle n'eut donc pas de peine à attirer Narbonne, et l'ayant rêvé puissant, elle le voulut tel.

Il arriva précisément qu'à cette époque Duportail eut avec l'Assemblée une querelle, à la suite de laquelle il laissa tomber de ses mains découragées le portefeuille de la guerre : aussitôt l'ardente madame de Staël fit agir et

[1] Voy. les *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, chap. v, en les rapprochant de la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 252, 253, 255.

[2] *Delphine* parut en 1802 seulement, *Corinne* en 1807, et *l'Allemagne*, dont la première édition fut saisie en 1810 et mise au pilon, par ordre de Bonaparte, fut publiée à Londres en 1813.

parler en faveur de son amant[1]. Lui confier l'épée de la France, et une fois qu'il la tiendrait, le pousser à devenir un homme historique en la tirant du fourreau, comme pour en frapper l'Europe, mais en réalité pour sauver le roi, voilà ce qu'ambitionnait pour l'élu de son cœur la fille du sage Necker[2]. Les qualités de Narbonne n'étaient pas de celles que pouvait beaucoup priser Louis XVI. Quand on lui soumit cette candidature inattendue : « Je connais Narbonne mieux que vous, dit-il vivement, et je suis sûr qu'il n'est pas du tout propre au ministère[3]. » Mais Duport-Dutertre et de Lessart, qui s'étaient chargés de la proposition, insistèrent; et Louis XVI, avec sa faiblesse ordinaire, fit le sacrifice de ses répugnances.

Restait à remplir le ministère de l'intérieur, vacant depuis que de Lessart avait accepté celui des affaires étrangères : sur la présentation du garde des sceaux Duport-Dutertre, Cahier de Gerville fut nommé[4].

Le portrait suivant qu'a tracé de Cahier de Gerville un royaliste bien connu, donnera une idée de l'effet que dut produire sur les gens de cour le choix d'un semblable ministre. « Cahier de Gerville était, comme Roland, un de ces fanatiques de liberté qui se croyaient sublimes quand ils n'étaient qu'insolents, austères quand ils n'étaient que grossiers. Cahier de Gerville voulait et a proposé au conseil que le roi allât prêter le serment civique à la municipalité avec sa nouvelle garde. Cette infamie n'a point passé; et en plein conseil il a dit des sottises du roi : *Comment s'intéresser à cet animal?* Madame Élisabeth l'ayant prié de passer chez elle, il se rendit, après des murmures et des hauteurs. La princesse lui ayant recommandé une reli-

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, ch. IV, p. 117.
[2] Voy. ce que dit à ce sujet l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État*, t. I, p. 172.
[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, ch. IV, p. 117.
[4] *Ibid.*, chap. VI, p. 132.

gieuse, il lui dit : « *Parbleu, madame, si j'avais su que* « *vous me faisiez venir pour cela, je n'aurais pas quitté* « *mes affaires.* » « Si madame Élisabeth, lui dit le ministre « de la marine, a admiré votre application, elle n'aura « point admiré votre aménité[1]. »

Il est certain que ce n'était point pour l'aménité de ses manières qu'on l'avait choisi, mais à cause d'une certaine popularité que, selon le témoignage de son ami Duport-Dutertre, il avait acquise comme membre de la Commune. Or, soit qu'il voulût associer ses collègues à cette popularité, ou leur en fournir la preuve, peu de jours après son entrée au conseil, il les pria tous à dîner dans son ancien petit logement, rue Beaubourg, avec Pétion, qui venait d'être élu maire, et quelques autres membres de la Commune. Là Bertrand de Molleville raconte que les ministres firent aux meneurs de la place publique toutes sortes de politesses ; qu'ils les traitèrent de camarades ; qu'ils furent toujours de leur avis ; et que lui, Bertrand, ne dédaigna pas de jouer au billard avec Pétion, dont il avoue que la physionomie, plate et sans expression quand on l'examinait de près, était ouverte et, de loin, assez agréable[2]. Ce sont là des scènes qui définissent une époque !

Il paraît, du reste, que cette popularité dont Cahier de Gerville faisait si bien les honneurs, n'était guère du goût de Marat ; car, le nouveau ministre ayant fait communication officielle de son avénement à l'Assemblée, *l'Ami du Peuple* écrivit : « Il faut ici un bout de commentaire pour ceux qui ne connaissent pas le sire, et c'est le sieur Cahier lui-même qui va nous le donner. Ce commentaire est contenu dans une lettre à l'adresse du sieur Lacépède, qu'il a laissée tomber de sa poche, dans un couloir où il était avec Moreau de Saint-Méry, Desmottes, Lajarre, Vinezac, Plain-

[1] Notes de Mallet du Pan, dans les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. II, p. 244 et 245.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, ch. VI, p. 134.

ville, d'Hermilly. Un patriote l'a ramassée; comme elle était ouverte, il l'a lue, et comme elle contenait des choses bonnes à publier, il m'en a fait passer une copie. » Suit cette lettre, prodige d'invraisemblance, et dont, seul au monde, Marat était capable de faire un acte d'accusation, après l'avoir inventée. Cahier de Gerville s'y vante, en un style ignoble, de n'être qu'un charlatan et un fourbe; il assure avoir envoyé à l'Assemblée un document plein d'absurdités, plein de mensonges, uniquement pour savoir jusqu'à quel point elle était stupide et folle; il déclare que son but est de ruiner la représentation, de se moquer du peuple, de rendre le roi maître absolu, et de donner à la reine de quoi jouer tout à son aise, enrichir ses favoris et payer des espions; avec la fatuité de la bassesse qui s'admire, il cite une proclamation de lui comme un chef-d'œuvre d'astuce, et il termine en ces termes : « Hein, hein, qu'en dites-vous, hein? Est-ce là un tour à la Cahier, hein[1]? » Ce n'était qu'un tour à la Marat!

Loin d'avoir le caractère hypocrite que lui imputait *l'Ami du Peuple*, Cahier de Gerville était un homme violent et rude, une espèce de paysan du Danube. Républicain dans l'âme, le seul lien qui le retînt attaché à la Constitution était le serment qu'il avait fait de lui obéir; mais à la *Constitution* il préférait la *Révolution*, et ne s'en cachait pas. Il méprisait les rois, il abhorrait les prêtres. « Je voudrais, disait-il un jour à ses collègues en sortant du conseil, je voudrais pouvoir tenir entre mes deux doigts cette maudite vermine des prêtres de tous les pays, pour les écraser tous à la fois[2]. » L'étiquette le révoltait. La reine lui inspirait un singulier mélange de peur, d'aversion et de défiance. Lorsque le conseil se tenait dans le cabinet du château, jamais il ne s'expliquait avec abandon, croyant Marie-Antoinette cachée derrière la porte ou dans

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 617.
[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, ch. xv, p. 288.

quelque niche; si bien que, lorsqu'il avait commencé de parler, il s'arrêtait tout court, pour peu qu'il entendît le moindre craquement dans la boiserie [1].

Le ministre des finances était Tarbé, homme actif, appliqué, modeste, aussi doux que son collègue de l'intérieur l'était peu, et entièrement dévoué au roi [2].

Quant à de Lessart, qu'attendait un sort funeste, il apportait aux relations extérieures un esprit fin, une santé chancelante, des opinions indécises et sa mauvaise étoile.

Ainsi, un homme de cour, plein de grâce, d'esprit, de fatuité et d'ambition, Narbonne; un royaliste exalté, Bertrand de Molleville; un républicain grondeur, Cahier de Gerville; un constitutionnel convaincu, Duport-Dutertre; deux personnages sans autre religion politique que leur attachement à la personne de Louis XVI, de Lessart et Tarbé, voilà de quels éléments disparates le ministère se composait.

Et pendant ce temps, l'on voyait se former le noyau du parti le plus illustre et le plus vain, le plus attractif et le plus infortuné, le plus à blâmer et à plaindre, qui soit jamais passé sur la scène du monde.

Ce parti, qu'on appela *girondin*, parce que quelques-uns de ses principaux membres venaient de la Gironde, mais qui en réalité se recruta dans toute la France, fut celui qui, plus tard, montra réunis, ou du moins combattant côte à côte, tant d'hommes si diversement remarquables : Vergniaud, l'orateur immortel; Isnard, l'âme de feu; Brissot; le violent pasteur des Cévennes, Lasource; un autre ministre protestant, figure plus calme et devant laquelle on s'arrête, Rabaut Saint-Étienne; Buzot, un des rares républicains de la Constituante; Guadet et Gensonné; Valazé, qu'un coup de poignard sauva de la guillotine, quand vint le moment

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, ch. xv, p. 289.
[2] *Ibid.*

de mourir; Chamfort, le plus amer des hommes d'esprit; le Génevois Clavière, qui avait soufflé l'idée puissante des assignats, et qui chargeait les mines que Mirabeau faisait sauter; l'ingénieux Louvet; Barbaroux, au cœur de lion et à la tête d'Antinoüs; l'intrépide Rebecqui; le sage Roland; Fauchet; sur la même ligne qu'eux tous, mais un peu à l'écart, Condorcet, Pétion, et en tête madame Roland!

A la fin de 1791, le parti girondin était encore au berceau; il ne pouvait encore figurer, dans l'Assemblée, que par Brissot, Vergniaud, Isnard, Guadet, Gensonné, Condorcet, et, hors de l'Assemblée, que par Buzot, Clavière, les Roland. Mais déjà se révélait l'esprit qui devait l'immortaliser, le ternir et le perdre, esprit qu'il importe d'indiquer d'avance aux lecteurs, pour leur donner la clef des événements qui vont suivre.

Et d'abord, les Girondins sortaient de la bourgeoisie.

Mais, déjà dès cette époque, on aurait pu remarquer dans la bourgeoisie deux éléments bien distincts, et que le grand malentendu de nos jours est de confondre: *l'élément industriel ou mercantile*, et, si je puis m'exprimer ainsi, *l'élément intellectuel*.

Que les industriels et les commerçants soient conduits à préférer aux orages de la liberté militante, l'ordre, ami du travail; que le bénéfice promis à leurs préoccupations actives par le luxe d'une prodigue aristocratie leur rende l'égalité moins enviable; que la monarchie leur plaise, comme garantie ou, seulement, comme image de la stabilité, on le conçoit de reste. Mais il faut la liberté, la liberté de l'intelligence, quelle que soit la forme de ses manifestations, à ceux devant qui s'est ouverte la carrière des sciences, de la littérature, des arts, et qui se sentent moins attirés par la fortune que par l'honneur ou la gloire. Et à ceux-là aussi, bien qu'eux-mêmes ils ne soient que trop enclins à se séparer de la masse du peuple, à ceux-là aussi

les priviléges de naissance doivent plus particulièrement paraître odieux, incompatibles qu'ils sont avec la prééminence absolue du talent.

L'élément intellectuel de la bourgeoisie est donc, par essence, sinon démocratique, du moins révolutionnaire et républicain. Cet élément, les Girondins, en 1792, venaient le représenter.

Que si maintenant on nous demandait de les définir en peu de mots, nous dirions : ce furent des artistes égarés dans la politique[1].

Artistes, ils durent vouloir la guerre, dont l'éclat était si propre à les séduire ; artistes, ils durent aimer la liberté, sous les traits d'une femme jeune, belle et forte; artistes, ils durent fonder la République, telle qu'elle se dressait devant eux à Rome et dans Athènes, au point le plus lumineux des âges lointains. Généreux, sincères, dévoués jusqu'au martyre, enthousiastes, pleins d'élan et, vers la fin, d'humanité, ils furent tout cela certainement; mais, dans la route où les poussa une fatalité sombre, ne vous étonnez pas si leur générosité se rend suspecte d'ostentation; si leur sincérité s'associe à la recherche des applaudissements sonores; si leur dévouement aspire à l'éclat non moins qu'aux périls du pouvoir emporté de haute lutte; si leur enthousiasme s'éteint dès que l'histoire devient austère ; si leur élan tombe, dès qu'il faut agir sans paraître; si c'est Guadet, l'un d'eux, qui le premier définit la responsabilité par la mort, et si enfin, quand la conquête de la ville de Pétrarque semble orner et parer le meurtre, leur humanité, qui s'ajourne, ne les empêche pas d'amnistier les égorgeurs d'Avignon. L'incendie brûle, mais il brille : les Girondins l'allumèrent, au risque d'y périr consumés.

Oui, ce qui frappe en eux, ce qui explique à la fois leur

[1] Et c'est justement à cause de cette qualité d'artistes, qu'ils ont trouvé tant de faveur auprès de tous les grands artistes qui ont parlé d'eux, tels que MM. Michelet, de Lamartine, Sainte-Beuve.

grandeur, leur déclin, leurs services, leurs fautes, leur mort, c'est leur tendance générale à sacrifier le fond à la forme, le culte de l'idée à celui de la parole, les principes aux formules, et le vrai au beau, qui, selon l'expression de Platon, n'en est que la splendeur. Osons l'avouer : leur politique fut un peu théâtrale. Lorsque, à la Convention, comme nous aurons à le raconter, Louvet, prenant le style de l'égalité pour l'égalité même, s'écria : *Robespierre, je t'accuse*, et que Robespierre répondit sèchement : *Monsieur Louvet m'accuse*, nul doute que Louvet ne se crût plus près du peuple que Robespierre. Ce qui, dans la Révolution, toucha le plus les Girondins, on le peut dire, ce fut son côté extérieur, témoin l'empressement avec lequel leur grammaire élégante adopta le mot *sans-culotte*, témoin l'ardeur avec laquelle ils mirent à la mode les piques, arme poétique qui rappelait si bien les guerriers de l'antiquité, et le bonnet rouge, la plus éclatante, la plus pittoresque des coiffures.

Aussi verrons-nous les Girondins céder peu à peu au chant des sirènes de l'ancien monde ; le parfum qui s'exhale des chevelures dénouées leur portera bien vite à la tête ; après s'être essoufflés à la poursuite d'une gloire toute virile, ils se reposeront dans le plaisir, les imprudents, ils s'endormiront dans l'amour ; des femmes en robes de soie et qui se diront sous le couteau, iront se confier tremblantes à leur magnanimité athénienne, et rivales préférées de la première maîtresse, la patrie, les amèneront insensiblement, par des soupirs, par un effroi caressant, par des larmes, par l'attrait d'un autre genre de courage, à énerver la Révolution pour la fléchir, à l'entraver, à l'abandonner, et à se faire, sans le vouloir hélas ! que dis-je ? sans le savoir, les complices de la réaction royaliste. Vergniaud, tout humain qu'il était au fond et qu'il se montra depuis, se laissant emporter par l'ivresse de sa propre éloquence jusqu'à couvrir les abominations de la Glacière, appelant

l'assassinat sur une échelle immense un combat, comparant des prisonniers sans défense qu'on égorge à des vaincus, et évoquant, à propos des Duprat et des Mainvielle, les fantômes sanglants, mais héroïques, de Marius, de Sylla, de César, c'est la Gironde qui naît. Rebecqui allant soulever Marseille contre les Montagnards, organisant une résistance qu'il croit républicaine, et, quand il y découvre le royalisme, courant, de désespoir, se noyer dans le port de Marseille, c'est la Gironde qui meurt.

Trois personnes se détachent, néanmoins, par leurs allures, du groupe que nous venons de dessiner : Condorcet, homme de passion concentrée ; Pétion, qui avait moins d'imagination que de bon sens et moins d'élan que de fermeté, et Roland qui n'eut que des vertus simples. Mais les deux premiers ne furent, à proprement parler, que des alliés de la Gironde, et le troisième disparaît, dans l'histoire, derrière celle qui fut, en même temps que la compagne de sa vie, l'âme de ses actions.

Au reste, pour avoir présenté une physionomie générale par où il se distingue de tous les autres groupes environnants, le groupe des Girondins ne s'en composa pas moins d'individualités très-diverses. Brissot, dont l'activité prodigieuse côtoyait l'esprit d'intrigue, ne ressemblait certes pas à Vergniaud, qu'on trouvera, jusqu'au pied de la guillotine, perdu dans son indolence et ses rêves. Il y a plus : le grand nombre de personnalités remarquables que renferma la Gironde dut être pour elle une cause de faiblesse, en la rendant incapable de se plier à une discipline sévère et de suivre une direction quelconque. Cette direction, si nécessaire là où une inconséquence est un suicide, madame Roland, alors même qu'elle n'eût pas été une femme, se fût trouvée bien embarrassée de l'imprimer à une réunion d'hommes à ce point brillants et impétueux. Et cependant, qui mieux qu'elle personnifia le vrai génie de la Gironde?

Madame Roland ! Il est impossible de prononcer ce nom, et de ne point se représenter aussitôt une femme qui, jeune encore, d'une beauté originale, vêtue d'une robe blanche et ses longs cheveux noirs tombant épars jusqu'à sa ceinture, monte sur l'échafaud, s'incline devant la statue de la liberté, et dit, pour adieu suprême à cette République qui va la tuer et qu'elle adore : *O liberté, que de crimes l'on a commis en ton nom !* Car, telle était la fin réservée à celle qui, dans des Mémoires charmants, composés par elle-même au bruit de la hache,... écrivait, l'œil tout humide de pleurs, en retraçant son enfance heureuse : « Aimable Meudon ! combien de fois j'ai respiré sous tes ombrages,... avec ce charme d'un désir sans impatience, qui ne fait que colorer les nuages de l'avenir des rayons de l'espoir ! Comme j'aimais à me reposer sous ces grands arbres ! Je me rappelle ces lieux plus sombres où nous passions les moments de la chaleur. Là, tandis que mon père, couché sur l'herbe, et ma mère doucement appuyée sur un amas de feuilles que j'avais préparé, se livraient au sommeil de l'après-dîner, je contemplais la majesté des bois silencieux,... j'adorais la Providence dont je sentais les bienfaits,... et les charmes du Paradis terrestre existaient pour mon cœur[1]... »

Oh ! avec quelle curiosité navrante on suit, dans les *Mémoires de madame Roland*, dessinée de sa propre main, la route qui, du fond des riantes solitudes, la conduisit à la place des exécutions !

Il y avait eu, dans ses premières années, un jour, une heure, où la chance d'une vie obscure et paisible s'était offerte à elle. Gatien Phlipon, son père, qui était graveur, lui avait enseigné le maniement du burin et lui donnait à faire de petits ouvrages, dont ils partageaient le profit[2].

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 118. Nouvelle édition publiée par M. P. Faugère. — Paris, 1864.
[2] *Ibid.*, p. 76 et 77.

Mais non : elle avait été, en naissant, condamnée à la gloire ! Elle ne put se résigner longtemps à graver les bords d'une boîte de montre ou à friser un étui : elle embrassa l'étude d'un désir avide. A peine âgée de neuf ans, elle portait à l'église, en guise de semaine-sainte, *les Vies des hommes illustres* de Plutarque[1] ; elle lut Fénelon avec larmes ; elle s'égara, sur les pas du Tasse, dans les jardins enchantés d'Armide ; elle se laissa toucher au mysticisme du tendre saint François de Sales ; elle entra en commerce avec le jansénisme, dans Nicole ; elle apprit de Voltaire, de d'Argens, de Diderot, de d'Holbach, à regarder le prêtre en face, à chercher la vérité hardiment, et à dire : « Examinons[2]. » Ainsi, traités de dévotion ascétique, ouvrages d'imagination, livres d'histoire, livres de morale, dissertations philosophiques, elle se plut de bonne heure à tout ce qui embrase l'esprit, à tout ce qui exalte les puissances de l'âme, à tout ce qui fait une destinée grande et fatale.

Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin*, s'adaptent au moule changeant de ses lectures ! Tantôt, sous l'impression d'un *in-folio* de la *Vie des Saints*, ardemment feuilleté, elle se jette aux genoux de sa mère, et obtient à force de prières qu'on la mette au couvent du faubourg Saint-Marcel[3] ; tantôt, c'est l'éclat des vertus fières qui la tente : « J'étais Agis et Cléomène à Sparte ; j'étais les Gracques à Rome[4]. » Après avoir passé en revue les anciennes sectes des philosophes, elle se crut pendant quelque temps stoïcienne : étrange stoïcienne, en vérité, qui était sujette à des attendrissements infinis, que la rêverie emportait volontiers sur son aile, et qui connut, de l'amour, tous ses troubles, toutes ses peurs !

J'ai dit que les Girondins venaient représenter dans la

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 21 et 22.
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*, p. 37 et 38.
[4] *Ibid.*, p. 123.

Révolution cette portion de la bourgeoisie en qui la passion de l'égalité n'exclut pas un certain degré de dédain pour le peuple, et n'est au fond que la révolte naturelle du talent contre les supériorités factices : eh bien! c'est justement là ce qu'on découvre dans le développement des impressions de jeunesse qui firent madame Roland républicaine. Un jour, par exemple — elle n'avait encore que treize ans — ayant été menée par sa grand'mère chez une femme de qualité, elle raconte l'accueil amical mais protecteur qui lui fut fait, avec un remarquable mélange de fierté blessée à l'égard de la maîtresse de la maison, et de fierté méprisante à l'égard de ses domestiques. Comme les *gens* la complimentaient : « Je commençai, dit-elle, à sentir une sorte de malaise difficile à m'expliquer, et dans lequel je démêlai pourtant que les *gens* pouvaient me regarder, mais qu'il ne leur appartenait point de me complimenter[1]. » Puis, lorsqu'elle est admise auprès de madame de Boismorel : « J'avais soin d'éviter ses regards, qui me déplaisaient beaucoup; et portant les miens dans l'appartement, dont la décoration me paraissait plus agréable que la dame qui l'habitait, mon sang circulait avec plus de rapidité que de coutume, je sentais mes joues animées, mon cœur palpitant et oppressé; je ne me demandais pas encore pourquoi ma bonne maman n'était point sur le canapé, et madame de Boismorel dans le rôle de ma grand'mère; mais j'avais le sentiment qui conduit à cette réflexion[2]. » Ce fut bien pis, quand, pour la première fois, conduite à Versailles, elle y fut témoin des préférences accordées à la noblesse sur le mérite. « Je n'étais pas insensible à l'effet d'un grand appareil, mais je m'indignais qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes; j'aimais mieux voir les statues des jardins que

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 69.
[2] *Ibid.*, p. 71.

les personnes du château;... je soupirais en songeant à Athènes, où j'aurais également admiré les beaux-arts, sans être blessée par le spectacle du despotisme[1]. »

Le vrai caractère du républicanisme élégant et artiste de la Gironde est ici fortement accusé, et il n'éclate pas d'une façon moins frappante dans le dédain de madame Roland pour « l'esprit du bijoutier, pour celui du petit mercier au-dessus duquel il se croit, et du riche marchand de draps qui s'estime plus qu'eux tous ; » esprit qui « semble tout entier dans la convoitise de l'or, la ruse d'en multiplier les moyens, et qui est étranger aux idées relevées, aux sentiments délicats[2]. » Quant à ces hommes *riches*, ces pitoyables *anoblis*, ces impertinents *militaires* comme d'Essales, ces pauvres *magistrats* comme Vouglans, c'est sur le ton de la colère que madame Roland leur reproche de se « croire les soutiens de la société civile, et de jouir véritablement des priviléges refusés au mérite[3]. »

Jusque-là les *Mémoires de madame Roland* rappellent assez les *Confessions de Jean-Jacques*, qui ont évidemment servi de modèle. Mais la tragique sollicitude de Rousseau pour les âmes simples et ignorantes, mais la douloureuse anxiété avec laquelle il sonde les bas-fonds de la société, mais sa haine contre l'inégalité, même quand ce n'est pas sur le talent qu'elle pèse, mais les cris vengeurs que lui arrache la vue du paysan opprimé par un publicain barbare ou celle de l'homme du peuple étouffant dans les étreintes de la misère, voilà ce qu'on ne trouve pas chez madame Roland. Le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ne paraît pas occuper beaucoup de place dans ses préoccupations ; du moins il n'en occupe guère dans son livre, où, cependant, avec un abandon quelquefois plus sincère que pudique, elle prend plaisir à

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. II, p. 100.
[2] *Ibid.*, p. 146.
[3] *Ibid.*, p. 124.

tout dire, depuis ses flottantes pensées d'enfant jusqu'à ses sensations de jeune fille nubile[1].

Autre trait qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il fut un des traits distinctifs de la Gironde; de fort bonne heure l'idée de son importance personnelle, l'ambition littéraire et le pressentiment d'un rôle à jouer dans le monde, possédèrent Manon Phlipon. Elle-même nous apprend que, lorsqu'elle n'était encore qu'une toute *petite personne*, elle mettait de la *dignité* dans sa manière d'acheter du persil ou de la salade[2], au point que les fruitières du quartier la respectaient. Un peu plus tard, ce n'est pas sans songer à l'usage qu'on pourra faire de ses lettres, qu'elle écrit à Sophie, son amie de couvent. Elle a beau assurer qu'elle ne rêve point pour ses *barbouillages* la fortune brillante des lettres de madame de Sévigné, cette protestation même la trahit[3]. Ne lui arrive-t-il pas, d'ailleurs, de s'écrier, dans un moment de franchise naïve : « Ne brûle rien. Dussent mes lettres être vues de tout le monde, je ne veux point dérober à la lumière les seuls monuments de ma faiblesse, de mes sentiments[4]. » Déjà, déjà

[1] « J'avais été quelquefois tirée du plus profond sommeil d'une manière surprenante, etc... etc... etc., » *Mémoires*, etc., t. II, p. 88 et suivantes.

Dans un dernier portrait de madame Roland, portrait définitif et admirablement tracé par M. Sainte-Beuve, à propos des *Mémoires complets de madame Roland* et de ses *Lettres à Buzot*, publiés par MM. Faugère et Dauban (Voy. le *Constitutionnel*, des 4, 11 et 18 juillet 1864), l'éminent critique nous signale un passage du *Voyage de Madame Roland en Angleterre*, témoignant qu'elle n'était pas aussi indifférente au sort du peuple que nous lui paraissons le croire. Mais notre observation ne s'applique qu'aux *Mémoires de Madame Roland*, dans lesquels nous aurions aimé trouver cet autre point de ressemblance avec les *Confessions* de Rousseau, plutôt que certaines pages justement censurées par M. Sainte-Beuve.

[2] *Mémoires*, etc., t. II, p. 26.

[3] Ceci n'a point échappé à M. Sainte-Beuve, dans le portrait, trop complaisant, trop flatté, mais très-élégant et très-fin qu'il a tracé de madame Roland. Voy. ses *Portraits de femmes*, p. 192. Paris, 1852.

[4] Lettre du 15 janvier 1776. -- Voy. *Madame Roland et son temps*, par M. C. A. Dauban, p. XLII. — Paris, 1864.

la postérité l'occupait, et elle faisait toilette pour paraître devant l'histoire.

Ce fut en 1780 qu'elle épousa Roland, homme de mœurs graves, honnête, instruit, laborieux, mais dont l'âge, le front dégarni, le maintien roide, l'esprit absolu et la sensibilité trop soigneusement voilée, étaient plus propres à commander le respect qu'à provoquer l'abandon ou à y répondre. Aussi madame Roland n'eut-elle pour son mari que l'affection de Julie pour M. de Volmar dans la *Nouvelle Héloïse*, affection austère, que le sentiment du devoir fortifie sans l'embellir, et qui est mêlée de tristesse quand elle ne l'est pas de secrets déchirements!

Bien imprudentes les natures passionnées qui s'exposent à de pareilles épreuves! Si elles sont faibles, la victoire ne leur est possible qu'à la condition d'en mourir. Mais une grande passion condamnée, un violent amour combattu, sont de ces douleurs qui façonnent à l'héroïsme une âme forte. En l'accoutumant à une noble manière de souffrir, elles l'élèvent au-dessus de toutes les peines et de toutes les craintes vulgaires; elles l'entretiennent dans un état perpétuel d'émotion qui se répand sur toute chose, colore les paroles, anime et agrandit les actions. Quel supplice effrayera et de quel dévouement n'est point capable l'âme assez vaillante pour s'interdire le bonheur lorsqu'elle n'a pu échapper à l'amour [1]?

Telle fut la source de feu où madame Roland trempa son patriotisme et son courage. Qu'entraînée par le démon tentateur de la gloire, par la haine de l'injustice, par l'impatience de poursuivre sur la noblesse les vengeances

[1] Quel était l'homme aimé par Madame Roland? Le préjugé vulgaire nommait Barbaroux, mais les mieux informés nommaient tout bas Buzot. Les preuves qui manquaient et qui viennent de se produire témoignent qu'ils avaient raison. — Voy. *Lettres inédites de Madame Roland à Buzot*, publiées par M. Dauban. — Paris, 1864.

du talent offensé, elle eût couru à la rencontre de la Révolution, tout d'abord et comme éperdue, rien de plus simple; mais, une fois dans cette formidable carrière, peut-être l'eût-elle parcourue d'un pas moins fier, d'un air moins héroïque, si les combats intérieurs qu'elle eut à subir ne lui eussent fait appeler comme une diversion chère à son cœur troublé d'autres luttes et d'autres orages.

La vérité est que le parti de la Gironde eût pu difficilement trouver un chef plus énergique que madame Roland; et certes, il n'en pouvait trouver de plus séduisant. D'après le portrait qu'elle a laissé d'elle-même, madame Roland avait la taille haute, la poitrine large, les épaules effacées, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère. Ce qu'elle devait encore à la nature, c'était un front où rayonnait l'intelligence, de beaux cheveux noirs, un sourire plein de tendresse, un teint d'une fraîcheur admirable, un regard ouvert, franc, vif et doux. Elle avoue, dans ses Mémoires, que Camille Desmoulins ne la trouvait pas belle; mais aussitôt, comme si elle tremblait que la postérité ne crût sur parole le mari de Lucile, elle se hâte d'expliquer, avec une arrière-pensée de coquetterie qui n'est pas sans charme, qu'elle a besoin, pour plaire, de le vouloir un peu, sa beauté consistant moins dans la parfaite régularité des traits que dans l'expression de la physionomie [1].

On a maintenant le champ de bataille sous les yeux; on connaît les combattants; et, quant à l'issue des terribles luttes que nous allons décrire, ce qui précède l'annonce : comment le parti qui ne songeait qu'à agiter la surface de la Révolution, aurait-il pu résister longtemps à celui qui, résolu, calme et sombre, en venait remuer les profondeurs?

[1] Voy. t. II, pages 92 à 96.

CHAPITRE III

LA GLACIÈRE D'AVIGNON

Le parti de l'armée dans Avignon. — Jourdan. — Sabin. — Tournal. — Les deux Mainvielle. — Les deux Duprat. — La municipalité. - Madame Niel et l'abbé Mulot. — Affaire de Sorgues. — Intervention du parti prêtre. — Lescuyer dans l'église des Cordeliers ; sa mort. — Le parti de l'armée maître d'Avignon. — Nuit sanglante. — La Glacière. — Jourdan, juge. — L'assassinat anathématisé par l'assassinat. — Entrée du général Choisy dans Avignon. — La Glacière déblayée ; horrible spectacle. — Arrestation des chefs du parti de l'armée. — Seul, Mainvielle jeune se défend. — Jourdan renversé dans la rivière de la Sorgue et arrêté. — Comment devaient mourir, plus tard, Mainvielle aîné et Duprat jeune, Rovère, Blanié, Mainvielle jeune, Duprat aîné.

Une nouvelle épouvantable vint fixer sur des scènes d'horreur les premières préoccupations de l'Assemblée.

Dans un chapitre précédent, nous avons exposé les déchirements d'Avignon, et mentionné par anticipation l'assassinat de Lescuyer : ce fut vers la fin d'octobre que Paris apprit les détails de ce meurtre et les abominations qui suivirent. Le sang appelle le sang. Une porte vient de s'ouvrir qui ne se refermera que sur des monceaux de victimes. C'est pourquoi il faut reprendre ce récit funeste.

On a vu[1] que le retour dans Avignon des guerriers du camp de Monteux avait mis en présence deux partis, celui des officiers municipaux et celui de l'armée. Ce qui les divisait, c'étaient la rivalité des ambitions, la soif du commandement, l'envie ; car l'un et l'autre ils étaient de cœur

[1] Cinquième volume de cet ouvrage, chapitre intitulé *Force attractive de la Révolution*.

avec la Révolution et avec la France. Malheureusement, il y avait à côté d'eux, pour les pousser à d'homicides colères, la faction des papistes, appuyée sur la portion la plus ignorante du peuple. Or, toutes les fois que dans les querelles humaines on fait intervenir l'intérêt du ciel, il est trop sûr qu'on ensanglantera la terre!

A la tête du parti de l'armée, paradait un homme d'environ quarante ans, à la taille massive, au visage couperosé, à la démarche pesante, à l'œil farouche. Un énorme sabre pendait à son côté; deux pistolets d'arçon se croisaient sur sa poitrine, et de plus petits sortaient des poches de sa veste[1]. C'était le chef de brigands dont nous avons déjà parlé, c'était l'ex-muletier Jourdan. Quelque abruti qu'il fût par le vin et la débauche, ce misérable n'était pas incapable de tout sentiment humain. On assure que, dans la suite, on l'entendit souvent soupirer au souvenir de ses crimes[2]. Mais il y avait du tigre en lui, et quand une fois il avait vidé la *tasse de miséricorde*, vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, l'homme se trouvait avoir disparu, il ne restait plus que le tigre.

Jourdan, quoique le plus en évidence, était un esprit trop grossier pour être le chef d'un parti. Les vrais meneurs du parti de l'armée étaient Lescuyer, Tournal, les deux Mainvielle et les deux Duprat.

Une vive intelligence, de l'activité, un heureux mélange de modération et d'ardeur, une probité sans tache[3], méritaient à Lescuyer des alliés purs et un sort moins tragique.

Dampmartin, dont le témoignage, il est vrai, peut pa-

[1] Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, t. I, p. 267. Berlin, 1799.

[2] *Ibid.*, p. 294.

[3] Il sacrifia sa fortune à la Révolution, et la mort le trouva ruiné. Voy. *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 597, 8, 9. — AVIGNON. British Museum.

raître quelque peu suspect, dit de Tournal : « L'enfer, peint sur son visage, habitait dans son âme[1]. »

Rien de plus attirant, au contraire, et de plus doux que la figure des frères Mainvielle. Ils avaient, en outre, l'esprit cultivé, de l'instruction, de la fortune, une mère respectable, l'estime publique...[2]; mais, comme tant d'autres, ils portaient en eux je ne sais quelle mystérieuse traînée de poudre à laquelle la Révolution mit le feu.

Quant aux Duprat, ils entraient dans la carrière en se tenant par la main. Et cependant le jour devait venir où à l'aîné, son dénonciateur, le cadet, nommé membre de la Convention, écrirait : « Marat est votre ami, et vous concluez de là qu'il doit être le mien !... — Vous ne pouvez concevoir par quel charme Barbaroux est parvenu à me changer?... — Oui, je suis Girondin... — Lâche! votre mémoire passera à la postérité la plus reculée comme celle de l'assassin du vertueux Abel[3]. »

Tels étaient, à Avignon, les chefs du parti militaire. L'armée qu'on avait envoyée contre Carpentras ayant été licenciée, ils durent songer, pour conserver leur influence, à entrer ou à se maintenir dans l'état-major de la garde nationale, qu'on était justement en train de renouveler, et c'est ici qu'entre eux et la municipalité la lutte prit un noir caractère. On était assemblé dans l'église des Cordeliers. Tout à coup une tombe est ouverte, et plusieurs citoyens sont menacés d'y être enterrés tout vifs[4] : Duprat est réélu colonel et Tournal lieutenant-colonel. C'était peu. Afin de tenir attachés à leur parti les soldats de Monteux, Lescuyer et les siens demandent à l'assemblée électorale de payer

[1] *Événements qui se sont passés sous mes yeux*, t. I, p. 295.

[2] *Ibid.*, p. 296.

[3] *Jean Duprat, député à la Convention nationale, à Benoît Duprat, son dénonciateur et son frère*, p. 4, 7, 10, 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. 594, 5, 6. — AVIGNON. British Museum.

[4] *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 46.

à quarante sols par jour le service au camp, réclamation dont le chiffre fut réduit à quinze sols par la générosité du soldat. Mais les fonds manquaient, et la municipalité était trop heureuse de pouvoir justifier son refus en montrant les caisses vides. Que faire? On avait des cloches: qui empêchait de les fondre? Les ornements d'église abondaient : qui empêchait de les vendre? C'est ce que proposèrent hardiment les chefs de l'armée. Grande émotion dans la ville des papes! mais elle servit à frapper un coup médité depuis longtemps. Entraînés par les meneurs, les soldats se jettent, furieux, sur la maison commune, aux sons redoublés du tocsin; les officiers municipaux sont arrêtés, traînés en prison, et avec eux vingt-deux citoyens, parmi lesquels un beau jeune homme qui avait été un des premiers sectateurs de la Révolution [1]. Il se nommait Niel, et sa mère, douée d'une figure charmante, passait pour avoir conquis sur le cœur de l'abbé Mulot, un des trois commissaires, un empire qui la perdit, hélas!

Ces commissaires, on s'en souvient, étaient, outre l'abbé Mulot, Lescène-des-Maisons et Verninac. Représentants de la France à Avignon et revêtus du titre de médiateurs, ils ne surent ni rien faire, ni rien empêcher. Ce fut tout au plus si, sur leur demande instante, le parti victorieux consentit à élargir douze prisonniers. Alors, soit découragement, soit effroi, Verninac et Lescène-des-Maisons retournèrent à Paris : Mulot resta, retenu par une préoccupation dont sans doute il chérissait le tourment.

A la place de la municipalité renversée, les vainqueurs avaient mis soixante administrateurs provisoires, si étrangement choisis, que le seul d'entre eux qui sût quelque peu écrire était un certain abbé Barbe [2]. Ils usèrent et

[1] *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 46, 47 et 48.

[2] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy jusqu'à la prise de Jourdan*, p. 2, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 594, 5, 6. — AVIGNON. British Museum.

abusèrent de la puissance. A Sorgues, leurs adversaires ayant été désarmés par eux, Mulot y envoie des troupes, qui sont assaillies à coup de pierre et font feu. Pochi, officier municipal, est tué sur le toit de sa maison. Les troupes restent maîtresses du pavé.

A cette nouvelle, de terribles clameurs retentissent dans Avignon. Rovère, une des têtes du parti dominant, dénonce l'abbé Mulot comme un proconsul altéré de carnage[1]. Les administrateurs provisoires font une descente dans la maison de madame Niel, et l'on y trouve un billet textuellement conçu en ces termes : « Nous venons de porter le coup que nous devions porter, au nom de la France. N'en veuillez pas à l'ami de votre fils. » Point de signature ; mais l'écriture était de Mulot : on la reconnut, et sur-le-champ on arrêta madame Niel, soupçonnée de complicité dans quelque étrange complot[2].

En même temps, les administrateurs provisoires allaient visiter et faisaient transporter chez le trésorier de la ville une malle pleine d'argenterie dont l'ancienne municipalité avait confié le dépôt au mont-de-piété[3].

Ce déplacement, qui ressemblait à une spoliation, l'arrestation violente de madame Niel, la vente des cloches qui se poursuivait, l'excitation croissante et en sens inverse des colères allumées par l'expédition de Sorgues, tout semblait fournir aux papistes l'occasion de mettre la ville en émoi. Ils la saisirent avec un emportement aussi aveugle que barbare. Le dimanche 16 octobre, les paysans, accourus de toutes les campagnes environnantes, purent lire, affichés à l'entrée de chaque rue, des placards où était écrit

[1] Voy. dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, les deux brochures de Rovère contre Mulot.

[2] *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal provisoire d'Avignon*, p. 52 et 53.

[3] *Ibid.*

ce mensonge : « LE MONT-DE-PIÉTÉ A ÉTÉ FORCÉ ET PILLÉ[1]. »

Sur une population crédule, passionnée, dont la misère alors était extrême, et que la guerre récente avait forcée à mettre en gage ce qui est la dernière ressource du pauvre, l'effet produit devait être et fut formidable. Des Cordeliers aux Célestins, des Célestins aux Carmes, le tocsin roule ses appels funèbres. La multitude s'entasse. Quatre députés, qu'envoie au recteur du mont-de-piété l'insurrection qui commence, rencontrent, chemin faisant, Lescuyer, le saisisssent, l'entraînent à l'église des Cordeliers, où l'attend un sinistre interrogatoire. Le malheureux monte en chaire, il avoue le déplacement de la malle... — Et les cloches ! les cloches ! — A ce cri, dont il ne comprend que trop la portée, il se trouble, descend de la chaire, s'arrête un instant devant l'autel, puis fait un mouvement comme pour fuir. Mais une voix s'élève : « Il faut tuer ce brigand ! » Aussitôt mille bras s'abattent sur lui, mille coups lui sont portés à la fois, et il tombe noyé dans son sang sur les marches même de l'autel[2]. Faut-il continuer ? Faut-il dire, pour l'éternelle infamie de bourreaux appartenant à la race des hommes, qu'on fit souffrir à la victime des tortures sans nom ; qu'on lui coupa le nez et les lèvres ; qu'on lui perça la langue ; qu'on lui cassa les dents à coups de brique ; et que des femmes, oui des femmes, penchées sur ce corps sanglant, se mirent à en déchiqueter avec leurs ciseaux chaque blessure[3] ?... » Et pas une main assez miséricordieuse pour lui donner la mort d'un seul coup : il agonisa jusqu'au soir !

Quelques-uns assurent que, du haut de la chaire, il s'était plu à provoquer par de monstrueux blasphèmes la rage de son frémissant auditoire ; mais cette assertion tombe devant les pièces officielles de la procédure à laquelle donna

[1] *Rapport et conclusions de l'accusateur*, etc., p. 54.
[2] *Ibid.*
[3] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée nationale*, p. 22.

lieu l'événement; et le meurtre de Lescuyer reste aux yeux de l'histoire ce qu'il fut en effet et ce qu'allaient être les égorgements qui suivirent, c'est-à-dire un de ces mystères pleins d'horreur par où le cœur humain laisse quelquefois entrevoir la profondeur de ses abîmes!

Cependant, le bruit de ce qui se passait aux Cordeliers, répandu dans toute la ville, l'avait remuée jusqu'en ses fondements. Mainvielle, Duprat aîné, courent faire sonner, comme le signal de fureurs jusqu'alors inconnues, la fameuse cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Tous les cœurs se troublent. Jourdan, sorti du palais à la tête de cent cinquante hommes que deux pièces de canon précèdent, doit à la confusion générale de voir fuir devant une poignée de soldats des milliers de citoyens épouvantés. L'agonie de Lescuyer l'appelait à l'église des Cordeliers : par une indifférence dénoncée depuis comme un calcul féroce, au lieu de prendre la route de l'église, il marche aux portes de la ville, s'en empare, et ne se rend aux Cordeliers que..., trop tard. Dans l'intervalle, la foule qui remplissait l'église avait eu le temps de s'écouler. Toutefois, quelques personnes y restaient encore : elles furent tuées sur place, et l'on précipita leurs cadavres dans la Sorgue. Quelques malheureux se sauvant par un égout, « Qu'ils y crèvent! » s'écria Jourdan, et il le fit boucher[1]!

Ainsi commencèrent des représailles dignes de cannibales. Lescuyer fut relevé la tête meurtrie de coups de sabre, le bas-ventre et la poitrine écrasés à coups de bâton[2], respirant encore néanmoins, et semblant vouloir exprimer d'amers reproches de ce qu'on avait tant tardé à le secourir[3]. On mit le corps sur un brancard qui fut porté par

[1] Ceci avoué par lui-même. Voy. *Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon*, p. 59.

[2] Procès-verbal de l'insurrection arrivée à Avignon le 16 octobre 1791.

[3] Voy. la note F à la suite du deuxième tome des *Mémoires de Weber*.

Mainvielle lui-même et promené dans Avignon, comme autrefois à Rome le corps de César. Le cortége passant devant la maison de Lescuyer, l'infortuné fit entendre qu'il désirait qu'on le portât chez lui; mais on avait encore besoin du corps, et Mainvielle continua sa marche[1]. Quelle journée pour Avignon! Les maisons étaient marquées avec le fer; les portes étaient enfoncées à coups de haches; de vulgaires Sylla s'en allaient par les rues promenant leurs liste de proscription; on arrêta des femmes, on arrêta des enfants. A une jeune mère, d'une éclatante beauté, on arracha, pour la traîner en prison, son enfant qui, tout en pleurs, l'avait enlacée de ses bras[2]. Un fils ne voulant point quitter son père, on décida qu'ils resteraient unis dans la mort[3]. Parmi les personnes arrêtées, quelques-unes furent interrogées dans l'appartement de Jourdan: « Un juge et quatre *cléricaux* écrivaient, » a-t-il dit dans son langage. Ce juge, c'était lui! Vint l'heure où l'honnête homme repose et où le criminel veille, l'heure qui assure aux plus grands forfaits la complicité des ténèbres.

Le palais que les papes ont bâti à Avignon se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie. Il est situé sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel est la métropole, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Dons. Une prison est là que le palais embrasse. Au pied d'un grand escalier, qui monte à cette prison, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus considérable des tours. On l'appelle la tour de *Tourrias* ou de *Casa-Major*, et, par corruption, la *Casama*. La profonde cavité de cette tour, devenue historique depuis la Révolution, sous le nom de *Glacière*, avait fort bien pu, du temps des papes, servir de charnier. La tradition du pays le di-

[1] Voy. la note F à la suite du deuxième tome des *Mémoires de Weber*.
[2] 15e témoin. Information *Albisson*. 57e témoin. Information *Revol*.
[3] 45e témoin.

sait, et les vainqueurs du 16 octobre ne s'en souvinrent que trop!

Le massacre des prisonniers étant chose convenue, et un nommé Delmas ayant été fusillé le premier, dans la cour du palais, un des assassins s'écria : *En voilà un de mort; il faut que tous y passent*[1]. Ce fut le signal. A mesure que les patrouilles amenaient un captif, on l'abattait d'un coup de sabre ou de bâton; puis, sans même s'assurer s'il était bien mort, on allait le précipiter au fond de la tour sanglante. Rien qui pût fléchir la barbarie des assassins : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la beauté, ni les larmes. Et ils osaient se couvrir du saint nom de la France! « Tu vas mourir, dit un des assassins à une des victimes, d'une bien belle mort, tu vas mourir de la main de la patrie[2]. » Pour donner du nerf au meurtre et le sauver de toute défaillance, vingt bouteilles de liqueur furent apportées[3]. C'était un enfant de seize ans, le fils de Lescuyer, qui, vengeant un crime par des crimes, semblait présider au massacre. Madame Niel étant au lit, on la force de se lever, et on la traîne jusqu'au lieu de son supplice. Là, par un noble effort, s'élevant au-dessus de la crainte : « Allons, dit-elle, il faut savoir mourir ! » Mais, au même instant, ses pieds heurtent un corps... qu'elle reconnaît. Elle s'écrie : « Seigneur !... miséricorde !... ah ! mon bel enfant ! » Et elle tombe égorgée sur son fils égorgé[4]. Plusieurs autres femmes périrent. Une pauvre jeune fille, du nom de Chabert, fut étendue par terre d'un coup de sabre, au moment où elle demandait, tant elle était troublée, qu'on la conduisît en prison[5]. On ne se contenta pas de tuer la dame Crouzet, célèbre dans Avignon par sa beauté :

[1] 3e témoin. Information.
[2] 8e témoin. Information principale. 58e témoin. Information *Revol*.
[3] *Rapport et conclusions de l'accusateur public*, etc., p. 64.
[4] *Ibid.*, p. 68.
[5] 15e témoin. Information principale.

on la dépouilla de ses vêtements, et son corps inanimé servit à éveiller des désirs infâmes... Mais pousser plus loin ce récit est impossible. Soixante victimes amoncelées dans une fosse, et quelques-unes jetées là encore vivantes! Car les bourreaux du portefaix Rey ont raconté que, du fond de l'épouvantable charnier où ils l'avaient précipité, il appelait chacun d'eux par son nom, un quart d'heure après[1].

Parmi les femmes désignées pour la mort, deux seulement furent sauvées. L'une d'elles se trouvait avoir servi la Révolution très-vaillamment. Elle dut la vie à sa fille qui âgée seulement de neuf ans, n'avait pas voulu la quitter, et qui, à force d'embrasser les genoux des meurtriers, finit par les attendrir[2].

S'il en faut croire Dampmartin, tout ne se borna pas à la boucherie des 16 et 17 octobre. « J'ai longtemps conservé dans mes papiers, dit-il, une déposition qui retraçait en partie les massacres de la Glacière. » Et il raconte qu'un certain Madagnon fut arrêté le *surlendemain* de la mort de Lescuyer; qu'on l'enferma dans la salle la plus haute d'une tour avec douze personnes, appartenant toutes à la classe aisée, prêtres, libraires, procureurs, marchands; que, le troisième jour, le geôlier en leur apportant leur repas, de l'eau et du pain noir, leur dit : « *Mangez bien, c'est probablement votre dernier repas;* » que, dans la soirée, en effet, on les fit descendre dans une salle basse où ils furent condamnés à mourir par un tribunal composé de quatre brigands. C'était Jourdan qui présidait et interrogeait. Complétement ivre, il demandait en patois à chacun de ces malheureux son nom, pourquoi il était là; et, après avoir fait semblant d'écouter, il prononçait ces mots : « *Allons! va coucher avec ta femme si tu en as*

[1] 4e et 28e témoins. Information principale.
[2] *Rapport et conclusions*, etc., p. 71.

une, sinon avec ta maîtresse. » Cela signifiait... la mort[1].

Quoi qu'il en soit, la Terreur venait de commencer son règne, et il y parut bien à la stupeur profonde avec laquelle les habitants d'Avignon assistèrent à l'enterrement de Lescuyer, fête sombre qui fut célébrée par un silence sans larmes, solennité toute pleine de malédictions lancées à l'assassinat par l'assassinat!

Ainsi qu'on peut aisément l'imaginer, les premiers rapports que reçut l'Assemblée étaient des rapports menteurs. Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour; et des troupes partirent pour Avignon, sous la conduite du général Choisy. Jourdan et les siens avaient songé un instant à se défendre; mais ils renoncèrent bien vite à ce projet téméraire, et ne désespérant pas de gagner le général à leur cause s'ils parvenaient à le tromper, ils allèrent hardiment au-devant de lui, et s'offrirent à former son cortége lorsqu'il entra dans la ville[2]. Mais comment ne seraient-ils pas devenus les accusés, le jour où ils cessaient d'être les maîtres? Ils avaient eu beau jeter des torrents d'eau et des baquets de chaux vive dans l'horrible fosse : sur un des côtés du mur, il était resté, pour dénoncer leur crime, une longue traînée de sang qu'on ne put jamais effacer; ils avaient eu beau murer le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour, il est d'effroyables indices par où s'annonce le voisinage des morts. Lorsque sur les pas de Jourdan, forcé de leur servir de guide, les grenadiers de Choisy allèrent prendre possession du palais, une odeur cadavéreuse leur fut une indication suffisante, et leur causa une indignation telle, que Jourdan eût été mis en pièces, s'il ne se fût enfoncé par une porte dérobée dans des escaliers dont les soldats ignoraient les issues[3].

[1] *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, p. 300-302.

[2] *Ibid.*, p. 263. Dampmartin faisait partie de cette expédition.

[3] *Ibid.*, p. 269.

Dampmartin, qui était présent à l'ouverture de la fosse, assure qu'on en retira cent dix corps, parmi lesquels les chirurgiens distinguèrent soixante-dix hommes, trente-deux femmes et huit enfants [1]; ce qui confirme son récit, relativement aux personnes tuées même après la nuit du 16 au 17 octobre. D'un autre côté, une relation semi-officielle porte que, quand on ouvrit la fosse, on trouva des corps à genoux contre le mur, dans une attitude qui prouvait qu'ils avaient été enterrés vifs [2] !

Un pareil spectacle parlait assez haut : l'ordre fut donné, au bout de quelques jours, d'arrêter ceux qui eux-mêmes s'étaient appelés les *braves brigands de l'armée de Vaucluse*, et cet ordre fut exécuté violemment, sans qu'aucun d'eux essayât la moindre résistance, si ce n'est toutefois Mainvielle jeune, qui se défendit avec une intrépidité sauvage, fit et reçut plusieurs blessures, et ne fut pris qu'après avoir eu la cuisse traversée d'une balle [3]. Tournal et Mainvielle aîné furent découverts, dans la maison de ce dernier, au fond d'un trou pratiqué dans l'épaisseur du mur et recouvert d'un tableau [4]. Quoique Duprat jeune se trouvât à trente lieues d'Avignon, lors du massacre [5], on l'arrêta comme les autres, et — cette fois encore, la justice acceptant le ministère de la fureur, — sa femme se vit traînée par les cheveux le long des rues, au milieu des insultes et des huées [6].

Jourdan seul manquait. Un jeune homme, dont il avait

[1] *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution française*, p. 274.

[2] *Relation de ce qui s'est passé à Avignon depuis l'entrée du général Choisy*, p. 7.

[3] *Ibid.*, p. 4.

[4] *Ibid.*

[5] *Pétition de Duprat jeune à l'Assemblée.* Il produisit pour prouver son *alibi* des pièces décisives, dont il est question dans le rapport de Jean Jacques Bréard sur les troubles d'Avignon.

[6] *Ibid.*, p. 13.

mis la tête à prix et qui se nommait Bigonnet[1], promit de le ramener si on lui donnait vingt hussards. Il se mit effectivement sur sa trace et l'atteignit au moment où il passait à cheval, et armé jusqu'aux dents, la rivière de la Sorgue: « Si tu avances, lui crie Jourdan d'une voix terrible, je te tue. — Non, répond le jeune homme, tu es un lâche : tu me manqueras. » Jourdan tire, le coup rate. Bigonnet lance son cheval à l'eau, joint son ennemi, et d'un coup du canon de son pistolet dans la poitrine, le renverse au milieu du courant[2]. On le ramena en triomphe.

On verra plus loin comment les auteurs ou acteurs de cette catastrophe furent amnistiés. Mais un destin tragique attendait la plupart d'entre eux. Le 8 prairial an II, Jourdan fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté comme coupable d'avoir pris part à un complot dans les Bouches-du-Rhône, et aussi comme s'étant procuré des biens nationaux à vil prix[3]. Rovère mourut à Sinamari, et Blanié, un des plus forcenés assassins de la Glacière, dans un cachot du château d'If[4]. Mainvielle jeune se brûla la cervelle en l'an IX[5]. Mainvielle aîné périt sur l'échafaud. Il en fut de même de Duprat, dénoncé par son propre frère. Plus coupable, Duprat aîné eut une fin moins funeste : il tomba sur le champ de bataille d'Esling, en soldat[6].

[1] Dampmartin écrit *Ligonné*.

[2] *Relation de ce qui s'est passé*, etc., p. 5.

[3] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 183.

[4] Note F, à la suite des *Mémoires de Weber*, t. II.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

CHAPITRE IV

COBLENTZ

Marat s'élève avec fureur contre l'abolition des titres de noblesse ; pourquoi. — Mouvement des émigrations. — Politique de Monsieur. — Circulaires émigratives. — Embauchage pour l'émigration. — Contraste entre la cour de Coblentz et celle de France : Louis XVI réduit à manger en cachette. — Ses lettres et proclamations aux émigrés. — Il manque de bonne foi jusque dans ses mensonges. — Lettre des princes trouvée dans son portefeuille. — Décret contre les émigrés provoqué par Brissot. — Opinion de Condorcet. — Pastoret, et son artificieuse habileté. — Langage sévère de Vergniaud. — Terrible sortie d'Isnard. — Sommation adressée à Monsieur. — Décret contre les émigrés. — Les Girondins en sont comptables devant l'histoire. — Plaidoyer de la noblesse mis dans la bouche des émigrés par Marat. — Louis XVI écrit à ses frères pour les inviter à rentrer. — Leur réponse. — Lettre insolente de Monsieur à l'Assemblée.

Au mois de septembre 1791, Marat ayant quitté Paris pour quelque temps, et les chemins se couvrant de plus en plus, chose horrible, de Français qui couraient armer les étrangers contre la patrie, il advint qu'un jour Marat fit route avec un émigrant.

L'Ami du Peuple, il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui l'affirme, fut complétement séduit par le gentilhomme ; il fut touché de l'air de mélancolie répandu sur son visage, lui trouva « ces manières qui annoncent une éducation soignée, » et reconnut aux discours de son compagnon de voyage que c'était « un penseur[1]. » Si, de son côté, le gentilhomme se sentit attiré par les manières de Marat, qu'il ne connaissait pas, et par sa physionomie, c'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que les deux voya-

[1] Voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple*.

geurs s'entendirent à merveille. Il était naturel que la conversation s'engageât sur les affaires du moment : la voici telle que Marat la rapporte, après avoir prévenu les lecteurs que par le mot LUI il désigne l'émigrant, et que par le mot MOI il se désigne lui même :

« MOI. Êtes-vous curieux d'assister au *Te Deum* que l'on va chanter à Amiens? Nous lirons sur les physionomies jusqu'où va l'enchantement du peuple pour le nouveau régime.

« LUI. Ils peuvent chanter et danser tout à leur aise : cela ne sera pas long.

« MOI. Il y a longtemps qu'on les menace, et ils vont toujours.

« LUI. Patience! Avant d'agir il fallait être en mesure : ce n'est que d'aujourd'hui que nous pouvons nous réunir.

« MOI. Quand on ne renverserait pas la constitution à main armée, il est impossible qu'elle tienne : il y a trop de mécontents, trop d'hommes puissants intéressés à ramener l'ancien ordre de choses.

« LUI. Comment cela ne serait-il pas, avec les faiseurs qui, depuis deux ans, bouleversent le royaume par assis et lever?...

« MOI... Dans toute révolution où la nation se partage en deux partis opposés, il faut nécessairement que l'un des deux soit écrasé pour que l'autre triomphe et fasse la loi. Voyez, chez les Anglais, Cromwell, rendu maître de l'État par ses victoires, son hypocrisie et sa profonde politique. Il avait bien anéanti la monarchie et la chambre des pairs, envahi tous les pouvoirs, rempli toutes les places de ses créatures, effrayé par l'exécution du monarque et de plusieurs courtisans, par l'exécution de lord Hamilton, de lord Holland, de lord Capel, le parti monarchique qu'il pouvait écraser : il se contenta de le surcharger d'impôts. Or, c'est pour ne l'avoir pas totalement détruit, qu'il vit ce parti se relever peu à peu, détacher insensiblement le peuple

de l'amour des nouvelles maximes, ébranler son autorité, et la renverser de fond en comble à sa mort.

« LUI. S'ils n'ont pas pris ce parti terrible, ce n'est pas faute d'y avoir été sollicités. Vous avez lu sans doute les feuilles de *l'Ami du Peuple*. C'en était fait de la noblesse, des prélats, des officiers de l'armée et de tous les partisans du roi, si l'on avait suivi ses conseils. Il ne nous aime pas, nous le payons bien de retour. Quant à moi, qui me pique d'apprécier les hommes, j'avoue que c'est le seul des révolutionnaires qui m'ait étonné. Au milieu des alarmes que devaient inspirer ses fureurs, je n'ai pu m'empêcher de convenir que c'était le seul qui eût des vues, le seul qui fut toujours conséquent à l'esprit de la révolution, et peut-être le seul qui n'était pas à vendre. Le ciel, qui veillait à notre salut, a enfin rendu le peuple sourd à la voix de son ami, et au lieu des grands moyens qu'il avait proposés, les intrigants députés du tiers n'ont songé qu'à ravaler les ordres de la noblesse et du clergé, qu'ils pouvaient anéantir. Il est si doux à un avocat, à un jugeur, à un notaire, de devenir l'égal d'un marquis, d'un duc, d'un prince! Jugez de l'empressement du peuple à embrasser ce système d'égalité, dans lequel on lui faisait voir son bonheur, auquel il tient plus qu'à la liberté même, et qu'il est impossible de réaliser dans la société, puisqu'il n'existe pas même dans la nature. On a beau dépouiller M. le duc de Crillon ou de Montmorency de leurs noms, de leurs titres, de leurs ordres, de leurs dignités : assurément on n'en fera jamais les égaux de leurs fournisseurs, de leurs ouvriers, de leurs domestiques; et quoi que l'Assemblée puisse faire, jamais elle ne rendra M. de la Borde l'égal de son décrotteur. A voir l'Assemblée compter pour rien les préjugés nationaux, on dirait qu'elle était composée de barbares, et qu'aucun Français n'avait accès dans son sein. A la voir violenter les consciences et leur faire un devoir du parjure, on dirait qu'elle était composée d'impies qui

se jouaient de la sainteté du serment. A la voir dépouiller la noblesse des titres de sa gloire et de sa dignité, on dirait qu'elle était composée d'imbéciles qui s'amusaient à bouleverser l'État pour des hochets... Qu'a-t-elle donc prétendu que devienne la noblesse, et surtout la haute noblesse, qui n'a plus aujourd'hui d'existence politique? Que nous végétions dans nos terres, insultés par des paysans que nous nourrissons? que nous commandions des manants en habit bleu? que nous hantions un comité de section, de district ou de département avec nos gens d'affaires? que nous siégions à un tribunal de police ou de judicature? Cela pouvait être bon quelques moments, dans les premiers jours de la Révolution, pour nous garantir d'être égorgés et retenir l'explosion; mais nous aimerions mieux ne pas vivre que de mener une pareille vie. En nous privant de notre existence politique, l'Assemblée nationale nous a réduits à la cruelle nécessité de la reprendre les armes à la main : le ciel, sensible à nos malheurs, nous a ramené la balle; nous aurons soin de prendre notre revanche. Si nos moyens sont insuffisants, notre courage est inépuisable, et nous trouverons longtemps des ressources contre nos spoliateurs. De longtemps le peuple ne goûtera le bonheur dont on l'a berné avec les grands mots d'égalité et de liberté. Ces petites illusions lui coûteront des fleuves de sang; et si nous sommes enfin forcés de subir la loi, nous réaliserons des capitaux avec les débris de nos fortunes; nous les ferons valoir dans le commerce; nous serons accapareurs en tout genre; nous enlèverons partout au peuple le fruit de son industrie, de son travail, et nous deviendrons ses maîtres sous d'autres rapports[1]. »

A cette protestation contre-révolutionnaire, d'une éloquence si dédaigneuse tour à tour et si violente, à ces pré-

[1] Voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple*.

dictions menaçantes, hélas! trop bien réalisées depuis, que répond Marat? Il ne répond rien... que dis-je? il approuve! « J'écoutais en silence cette profession de foi, que je ne pouvais m'empêcher d'applaudir secrètement, et je me disais à moi-même : s'il savait combien de fois *l'Ami du Peuple* a prêché lui-même cette doctrine[1] ! »

Le récit extraordinaire qui vient d'être reproduit, fut publié dans le numéro 558 de *l'Ami du Peuple;* dans le numéro suivant, ne se contentant plus de faire parler un noble en faveur de la noblesse, Marat reprit la thèse en son propre nom. Il se répandit en malédictions furieuses contre « les jongleurs, qui, avec leur doctrine de l'égalité parfaite, » avaient enthousiasmé « l'aveugle multitude, toujours menée par des mots; » il accabla de ses mépris « les ignares faiseurs de décrets, » qui, en abolissant les titres de noblesse, s'étaient flattés follement de « détruire les *rapports de la nature* et les rapports de la société; » tout en reconnaissant qu'on avait bien fait d'enlever aux nobles leurs moyens réels d'opprimer le peuple, il dénonça la mesure qui les avait privés de leurs décorations et de leurs titres, comme une usurpation imbécile, comme une révolte injuste contre « l'empire des préjugés chez une nation frivole qui leur sacrifiait depuis quinze siècles; » il déclara que, pour le peuple, « puisqu'il était né pour l'humiliation, mieux valait s'abaisser devant un maréchal de France, qui a reçu de l'éducation, que devant *un manant de grippe-sou paré de son écharpe tricolore;* » puis, défiant le progrès des lumières et le développement de la civilisation, — auxquels cependant, quelques lignes plus bas, il veut bien rendre hommage, — de changer ces conventions insolentes qu'il osait appeler les *rapports de la nature*, il ajoutait : « Un duc sera TOUJOURS duc pour ses domestiques, pour ses gens d'affaires, pour ses ouvriers,

[1] *L'Ami du Peuple, n°* 558.

ses parasites, ses flagorneurs ; » enfin, sans se demander si par là il ne fournissait pas une excuse impie aux conspirateurs de Worms et de Coblentz, il affirmait qu'il y avait eu « inhumanité à arracher les nobles à leurs douces illusions, parce qu'il était impossible que, sans verser des larmes de sang, un Bouillon cessât de s'intituler prince de maison souveraine, » impossible que, « sans mourir de douleur, les descendants de ce Villars, qui sauva la France du joug autrichien, se contentassent d'un nom tout nu *qui les confondait avec le vendeur de chandelles ou le crocheteur du coin.*[1] »

Par quelle inconcevable contradiction, Marat en était-il venu à tenir ce langage, lui qui avait appelé *glorieuse* la séance du 19 juin, où les titres de noblesse furent abolis? Par quelle autre contradiction, non moins étrange, recommandait-il la restitution aux nobles de leurs qualifications, décorations et titres, comme « un moyen de rapprocher les esprits, de tarir les sources de la discorde, d'étouffer le germe des complots, » lui dont la théorie favorite avait toujours été que, pour en finir avec ses ennemis, le seul parti à prendre était de les exterminer? Était-ce faute de portée dans l'esprit que Marat, du même coup, approuvait la destruction du *pouvoir* des nobles, et blâmait l'abolition de leurs *titres*, comme si de ces deux choses, l'une n'enfantait pas l'autre; comme si la supériorité conventionnelle de rang ne menait pas à la supériorité d'influence; comme si l'inégalité parmi les hommes n'avait pas sa logique! Quoi! la philosophie était venue apprendre au monde que la pauvreté ne déshonore pas, que le travail honore; et voilà que Marat, le publiciste des carrefours, parlait, à la façon d'un marquis, du *décrotteur*, du *crocheteur du coin*, et... des *ouvriers*, lesquels, dans ses énumérations méprisantes, se trouvaient avoir place un peu

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 559.

avant les *flagorneurs*, et juste après les *domestiques!* Quoi! tout un grand siècle s'était noblement agité autour de ces paroles :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
> Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Et voilà que Marat, fils de ses œuvres, réclamait, pour un descendant quelconque de Villars, un idiot, peut-être, ou, qui sait? un traître, la gloire d'avoir gagné, avant d'être né, la bataille de Denain! Et d'où lui venait donc à cet hôte des souterrains, au fond desquels il composa le noir roman de tant de meurtres, cette tendresse subite pour ces pauvres nobles qu'on avait eu la *barbarie* de ne pas croire d'une autre espèce que le reste des citoyens, et qui, au moment même où Marat semblait appeler sur eux la compassion que provoquent les infortunes imméritées, franchissaient la frontière, se rangeaient en bataille à Coblentz, la face tournée vers la France, remplissaient l'Allemagne du bruit de leurs colères sacriléges, et, nuit et jour, sans relâche, sans pitié, sans pudeur, gourmandaient les lenteurs de l'invasion?

Ici se révèlent dans Marat des abîmes de haine.

S'étonner de ses contradictions, ce serait ne le point connaître : il n'eut qu'une logique, celle de la fureur. Le supposer capable d'avoir pactisé, ne fût-ce qu'un instant avec le royalisme, ce serait le calomnier; il ne fit jamais de pacte qu'avec la mort. Quant à intéresser le peuple en faveur des nobles, c'était si peu son dessein, au fond, qu'à la suite du scandaleux numéro où il avait l'air de prendre en main leur cause, il imprimait, en manière de *post-scriptum :* « Si j'avais été le législateur, loin de les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs ordres, je leur aurais fait un devoir de les porter continuellement en public; par ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections, il eût appris à s'en défier et à les

repousser comme ses ennemis[1]. » Admirable expédient pour tarir, comme il le demande un peu plus haut, la source des discordes et rapprocher les diverses classes de citoyens! Quel mystère cachaient donc toutes ces inconséquences? L'explication véritable, selon nous, est celle-ci :

Dans les derniers mois de 1791, l'émigration armée était le spectre qui se dressait devant tous les esprits. Quiconque tonnait contre elle, ami du peuple! Or, l'émotion publique, en ce train d'idées, ne pouvait que profiter, et aux membres de la précédente Assemblée, destructeurs du régime féodal, et aux membres de la nouvelle, qui se préparaient à porter aux conspirateurs du dehors un coup terrible. En flétrissant l'abolition des titres de noblesse comme une mesure inique, barbare, qui rendait les vengeances de l'émigration très-naturelles, sinon légitimes, Marat atteignait deux buts également chers à son. âme sombre : d'une part, il transformait en acte d'accusation contre les constituants un des actes de leur carrière qui les honorait le plus; d'autre part, il disputait d'avance à l'Assemblée législative le bénéfice de la popularité que pouvait lui valoir une vigoureuse déclaration de guerre aux émigrés, et à leurs protecteurs, les rois de l'Europe. Il savait fort bien que restituer aux nobles leurs décorations et leurs titres, alors qu'ils tenaient la pointe de l'épée de l'étranger comme appuyée sur le sein de la patrie, eût été la dernière des lâchetés; il demandait donc là une chose impossible, mais c'était précisément parce qu'il la savait impossible, qu'il la demandait. A la veille d'un incendie qui menaçait de dévorer tant de victimes, il se ménageait le droit de venir s'écrier plus tard : « Je vous avais bien dit que ceux qui *sapèrent barbarement un édifice pompeux qu'avait élevé la gloire et respecté le temps*[2], étaient

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 559.

[2] Ce sont les propres expressions dont se sert Marat en parlant de l'édifice de la noblesse, voy. le n° 558 de *l'Ami du Peuple*.

des hommes d'un orgueil stupide, *des grippe-sous en écharpe tricolore*, des ambitieux, des misérables! Je vous avais bien dit qu'au lieu de réduire au désespoir les descendants d'un Montmorency, d'un Bouillon, d'un Villars, il fallait les ramener, par la restitution de ce qu'ils aiment le plus au monde! Suis-je un prophète oui ou non? Et en présence de toutes ces ruines amoncelées, de tout ce sang répandu, le peuple refusera-t-il de voir ses vrais ennemis dans les prétendus héros du jour, dans les tribuns dont il acclame follement le patriotisme menteur, dans les directeurs officiels de la Révolution? »

Oui, c'est ainsi que le génie satanique de Marat s'étudiait à rassembler les matériaux de ses futurs réquisitoires. Oh! que Voltaire avait eu raison de lui écrire : « Le néant est un vaste empire : régnez-y[1]! »

Nul, du reste, ne fut plus ardent que lui à enregistrer les détails de la grande désertion de la noblesse. Chaque jour arrivaient des lettres écrites au club des Jacobins par les sociétés affiliées, et, dans ces lettres, dont Marat ne manquait point de publier des extraits, on lisait que le mouvement des émigrations acquérait la force d'un torrent; que les fonctionnaires publics et les officiers de l'armée abandonnaient leurs postes en masse; qu'on avait arrêté aux frontières d'Allemagne quantité de ballots contenant des uniformes écarlates très-riches, des harnais précieux et des housses de velours bleu, chargées de bro-

[1] Il est inconcevable que tout ceci ait échappé complétement aux historiens qui nous ont précédé. M. Esquiros, il est vrai, dans son *Histoire des Montagnards*, cite un passage du n° 559; mais il ne cite rien du n° 558; mais il ne dit pas que Marat ne poursuivit de ses anathèmes les résultats de la séance du 19 juin, qu'après l'avoir appelée *glorieuse;* mais il ne flétrit pas, tout démocrate et tout homme de cœur qu'il est, cette apologie, évidemment hypocrite, de l'inégalité, par Marat, et peu s'en faut qu'il ne lui en fasse un mérite. « Il voyait avec peine, dit-il, se reformer, sur les ruines du régime féodal, une nouvelle aristocratie de bourgeois. » Soit; mais il aurait dû alors les attaquer l'une et l'autre, et non pas défendre la première.

deries d'or aux armes de France[1]. Un citoyen, nommé Cervière, vint présenter à l'Assemblée un mémoire plein de particularités, non-seulement curieuses, mais émouvantes : « A Coblentz, j'ai vu les princes se livrer à tous les transports de la rage contre la Révolution. — Il y a là quatre escadrons de gardes du corps, maintenant en activité, et toute la cavalerie doit s'y rendre. — La fureur des militaires n'approche pas de celle des ecclésiastiques. — Aucun individu n'est admis s'il n'est porteur de brevets, ou présenté par quatre gentilshommes. — L'habit des gardes du corps est bleu, gilet rouge, culotte nankin, cocarde noire et blanche. Leur paye est de trente-six livres par mois, à prendre sur la solde des régiments qu'ils ont quittés. — Le maire de Montmédy est un chevalier de Saint-Louis, qui prête sa croix à un nommé Desauteux, pour voyager et correspondre avec les fugitifs. — Leur dernière ressource, et ils sont assez scélérats pour s'en vanter, leur dernière espérance est d'empoisonner les eaux. — Le cri d'armes des gardes du corps est UN ROI OU LA MORT, et cette légende est gravée sur leurs boutons. — L'armée est en ce moment de treize mille hommes. — Ils font circuler dans le royaume de faux assignats, et leur émissaire, pour cette opération, est un nommé Lebrun, de Lyon, borgne, de moyenne taille, âgé de vingt-huit ou trente ans, ayant un oniski conduit par un cheval noir[2]. »

On voyait en même temps, comme autant de points orageux qui se seraient dessinés à l'horizon, des rassemblements de transfuges se former à Bruxelles, à Ettenheim ; ce n'étaient partout qu'émissaires allant et venant, qu'achats d'armes et de chevaux ; séparant enfin leur politique de celle de Frédéric-Guillaume et de Léopold, trop tem-

[1] Ce dernier fait est consigné dans une lettre du district de Sarrelouis à l'Assemblée.

[2] Mémoire lu par un des secrétaires de l'Assemblée, et reproduit en substance par *l'Ami du Peuple*, n° 591.

porisatrice à leur gré, Catherine et Gustave s'étaient fait représenter à Coblentz, la première par le comte de Romanzow, le second par le comte d'Oxenstiern[1]; les princes avaient des envoyés auprès de plusieurs souverains[2]; parmi ces déserteurs de la patrie, nulle pitié pour la France, à moins qu'elle ne leur appartînt tout entière : « Ils la voulaient, comme un amant veut sa maîtresse, morte ou fidèle[3]; » et, sommés impérieusement de partir, sommés de se déshonorer par point d'honneur, une foule de petits gentilshommes se résignaient, vendaient le peu qu'ils possédaient, partaient[4]....

Modèle de circulaire émigrative, remis à un membre de l'Assemblée nationale : « M—, il vous est enjoint, de la part de *Monsieur*, régent du royaume, de vous rendre à (le nom était en blanc) pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M..., qui vous délivrera 100 livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir[5]. »

Beaucoup de royalistes n'obéissaient qu'en frémissant à ces ordres factieux : la raison leur disait qu'il était insensé de prétendre à former une armée avec des seigneurs, des nobles, des officiers-courtisans, qui tous se croyant dignes de commander, se refuseraient à l'humble condition de soldat; que l'opulence des uns, la fortune bornée des autres, d'un côté la morgue, de l'autre la fierté en ré-

[1] *Mémoires d'un homme d'État,* p. 160 et 161.

[2] *Ibid.*

[3] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. 1er.

[4] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, . III, p. 240.

[5] *Chronique de Paris*, n° 293.

volte, présageaient de mortelles divisions; qu'au jour du triomphe, s'il arrivait, les dépouilles opimes seraient pour les chefs, et que les gentilshommes obscurs, après avoir laissé la moitié de leur sang sur les champs de bataille, après avoir dissipé leur patrimoine, couraient risque d'être renvoyés chez eux comme des miliciens qu'on licencie le lendemain de la guerre. Ne valait-il pas mieux, même au point de vue monarchique, rester en France, y prendre position, y conserver dans les hauts emplois des coopérateurs et des alliés, y recruter sous main pour la contre-révolution, s'y tenir en disponibilité de service, et être près du trône, afin que si on le renversait, il ne tombât pas du moins dans le vide; être autour du roi, afin que s'il mourait, il ne mourût pas du moins abandonné?

Mais que pouvaient ces raisonnements contre les moyens mis en œuvre par Coblentz? A ceux-ci l'on donnait avis que les princes avaient fixé le jour passé lequel tout gentilhomme qui n'aurait pas rejoint leur bannière, serait inscrit sur la liste des félons et des lâches; à ceux-là on disait que la victoire du bon droit leur gardait le châtiment que méritent les traîtres; à d'autres, on parlait de leurs enfants qui naîtraient avec un nom dégradé; à qui se faisait trop attendre, on envoyait une quenouille et un fuseau[1].

Sur ce vaste, sur ce hideux système d'embauchage planait la politique de Monsieur. C'était lui qui, réduisant l'émigration en système, avait allumé parmi les nobles cette fièvre honteuse; et tandis que son malheureux frère, presque sans défenseurs, entouré d'ennemis, luttait sur son trône contre la Révolution, comme un naufragé lutte sur une planche fragile contre la mer mugissante, lui, *régent du royaume*, il intimait en lieu sûr ses volontés souveraines, forçait toutes les grandes familles à déserter la cour de Louis XVI pour venir grossir la sienne, et trô-

[1] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

nait à Coblentz[1], ayant à ses pieds ce qu'il avait l'insolence d'appeler la *France extérieure*.

Quant à la folle confiance qui s'était emparée de cette *France extérieure*, on n'y croirait pas si elle ne se trouvait attestée par des écrivains royalistes, mélancoliques témoins des extravagances de leur parti. Un d'eux[2] raconte qu'à Coblentz, *au café des Trois-Couronnes*, où les émigrés avaient coutume de se réunir, on parlait de vengeances comme si l'on eût déjà triomphé. Le délire y était porté à ce point qu'un jour, sur la nouvelle que l'abbé Louis venait traiter avec les princes, de la part des principaux révolutionnaires, effrayés ou désabusés, un cri général d'indignation s'éleva : *Point d'accommodement! point d'accommodement!* et ce fut là le titre, ce fut le sujet d'une brochure furieuse que, sous le nom de Henri Audenel, le comte d'Antraigues publia, à la grande satisfaction des *implacables!* Que dire encore? Semblables à ces mendiants qui demandent l'aumône une espingole au poing, les émigrés de Coblentz injuriaient, pour crime d'hésitation, les princes mêmes dont ils attendaient assistance. Ils avaient appelé au milieu d'eux Suleau, le plus fanatique de leurs journalistes : ils lui confièrent la rédaction d'une feuille qui parut d'abord sous le titre de *Journal des Princes*. Et qu'y lisait-on? Des philippiques contre la *faiblesse* du pacifique prince de Kaunitz, des attaques contre Léopold, dont les *tergiversations* étaient attribuées aux *inspirations d'une terreur panique*, ou aux *ambiguïtés*, *fruit de quelques doses de machiavélisme*[3].

Telle était donc la cour de Coblentz : quel autre aspect présentait celle de France! Ici, tout n'était que solitude, deuil qui n'osait même pas s'avouer, larmes secrètes et

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. XVI, p. 267, Édition de Bruxelles.

[2] Le comte d'Allonville. *Ibid.*, p. 269.

[3] *Ibid.*, p. 274.

poignantes inquiétudes. Jusque parmi les hommes des offices du roi, il y avait des Jacobins : on le savait, et on n'osait les renvoyer, tant la Révolution se faisait redouter ! Seulement, comme on n'était pas sûr qu'un beau jour les mets ne fussent empoisonnés, il avait été décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti. Le soin d'apporter furtivement du pain et du vin fut confié à Thierry, intendant des petits appartements. C'était madame Campan qui avait charge de commander les pâtisseries, ce qu'elle faisait *comme pour elle*, et tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre[1]. A l'heure des repas, on cachait sous la table, pour épargner aux gens du service l'injure de toutes ces frayeurs, le pain de Thierry et les pâtisseries de madame Campan ; et pour se ménager le moyen de manger en cachette, on avait prévenu les domestiques de n'entrer que lorsqu'ils seraient appelés. Une fois sur cette pente de précautions humiliantes, jusqu'où ne les fallait-il point pousser? Louis XVI ne buvant jamais une bouteille de vin entière à ses repas, il remplissait, afin qu'on ne s'aperçût de rien, celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers du gobelet[2] ! Quels détails ! quel jour ils jettent sur la royale agonie de Louis XVI ! et comme ils mettent en relief l'abandon barbare dans lequel laissaient leur roi ces preux qui s'en allaient, à l'étranger, écrire sur leur bannière : UN ROI OU LA MORT !

Le 13 octobre 1791, informé que l'Assemblée législative se proposait de prendre contre l'émigration des mesures foudroyantes, Louis XVI, dans l'espoir de les prévenir, et aussi parce qu'il était réellement intéressé à couper court à ce funeste esprit de désertion, adressa aux commandants des ports une lettre publique où il protestait de sa volonté ferme d'exécuter la constitution à

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIX p. 189.
[2] *Ibid.*

la lettre, adjurait les officiers de marine de rester à leurs postes, sommait ceux qui avaient quitté la patrie d'y rentrer, et déclarait qu'à ce signe il reconnaîtrait « tous les bons Français, tous ses vrais amis[1]. » Le 14 octobre, une autre lettre, rédigée dans un sens identique, fut envoyée aux officiers généraux, aux commandants des troupes de terre; et le même jour parut une proclamation du roi concernant les émigrations, dans laquelle on lisait ces mots : « Français qui avez abandonné votre patrie, revenez dans son sein. C'est là qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois[2]. »

Ce langage était-il tout à fait sincère? Tout à fait, non sans doute. Livré, avec une âme vacillante à l'excès, aux jeux cruels du destin le plus moqueur qui fut jamais, Louis XVI fut condamné toute sa vie à tromper ses ennemis, ses amis, et lui-même, hélas! Si bien qu'il lui arriva de manquer de bonne foi jusque dans ses mensonges. Ainsi qu'il en donnait publiquement l'assurance, il était décidé à exécuter la constitution à la lettre, c'est certain, et il s'en ouvrit nettement à Bertrand de Molleville, le jour où ce dernier fut appelé au ministère[3]; mais pourquoi? parce qu'il la jugeait impraticable et que, selon lui, l'observer littéralement, c'était la détruire[4]. Il blâmait, dans son cœur aussi bien que dans ses proclamations, cette fuite de la noblesse à l'étranger, et cet appel violent des

[1] Voy. le texte de cette lettre dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 157 et 158.

[2] Proclamation du roi concernant les émigrations. *Ibid.*, p. 161.

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, chap. IV. p. 101 et 102.

[4] Bertrand de Molleville l'avoue, avec toute la réserve cependant qu'on devait attendre de son royalisme. « Le roi me dit... Je crois que l'exécution la plus exacte de la Constitution est le moyen le plus sûr qu'il y ait de la faire bien connaître à la nation et de lui faire apercevoir les changements qu'il convient d'y faire. » *Ibid.*

princes à la haine des rois, sentant bien que cela revenait à l'environner de périls après l'avoir isolé; mais il n'en conservait pas moins sur l'état des hommes attachés à son service, les gardes du corps, qui avaient déserté en masse et comptaient former le premier corps de l'invasion; de sorte que l'avant-garde présumée de l'armée qui menaçait la France était payée avec l'or de la liste civile et continuait de faire partie de la maison du roi des Français [1]. Il y a mieux : c'était la liste civile qui fournissait aux frais d'impression de tous les ouvrages contre-révolutionnaires, de ceux mêmes qu'on adressait aux conspirateurs d'outre-Rhin ou qu'on publiait en leur nom : *Les pétitions des émigrants. — La réponse des émigrants. — Les émigrants au peuple. — Les plus courtes folies sont les meilleures. — Le journal à deux liards. — L'ordre, la marche et l'entrée des émigrants en France*, etc., etc [2].

D'un autre côté, il est hors de doute que Louis XVI entretenait avec ses frères une double correspondance, l'une ostensible, l'autre secrète, et nullement en rapport avec la première. Lorsque, plus tard, après la prise du château, des commissaires furent chargés de la recherche des papiers qui s'y trouvaient, on découvrit dans l'appartement du roi un portefeuille où était renfermé le billet suivant, adressé à Louis XVI par Monsieur et le comte d'Artois :

« Je vous ai écrit, mais par la poste, je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un : mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir.

[1] Papiers inventoriés de la liste civile. Voy. le rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 16 septembre 1792.

[2] *Ibid.* — Il importe de remarquer que l'inventaire des pièces trouvées, après le 10 août, chez l'administrateur de la liste civile, fut fait avec la plus rigoureuse précision et la plus grande solennité, chaque pièce ayant été numérotée et parafée, et le procès-verbal signé en présence des commissaire de l'Assemblée nationale, qui étaient Gohier, Andrein, Pinel aîné, Duval, Benoiston et Ognyes.

Nous gardons le silence ; mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous vous compromettrions... Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien ; SI C'EST DE VOTRE PART, NOUS ÉCOUTERONS, mais nous irons droit notre chemin. AINSI, SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS... L.-S. X., Ch.-P[1].

Venant de l'astucieux comte de Provence, ces assurances de dévouement à son souverain ne sauraient être regardées, quand on les rapproche de sa conduite, que comme le résultat d'une hypocrisie profonde; mais la question n'est pas là. Pour prouver à la France qu'il y avait quelque chose de ténébreux derrière toutes ces proclamations royales où la désertion royaliste était si vivement gourmandée, que fallait-il de plus qu'un billet semblable à celui qui vient d'être cité : « SI L'ON VEUT QUE VOUS NOUS FASSIEZ DIRE QUELQUE CHOSE, NE VOUS GÊNEZ PAS ? »

Marie-Antoinette, de son côté, mettait en pratique cette maxime formulée par elle-même : « Il y a des moments où il faut savoir dissimuler[2]. » — « Le roi et la reine, écrivait Pellenc au comte de La Marck, sont fort bien dans le public. Une dame de la cour disait l'autre jour devant la reine : « Si les émigrés entraient, je voudrais qu'ils foudroyassent Varennes. » La reine lui répondit : « Vous êtes bien vive, madame[3]. » Marie-Antoinette était FORT BIEN DANS LE PUBLIC, selon l'expression de Pellenc; mais elle avait, elle aussi, sa « CORRESPONDANCE AVEC L'ÉTRANGER, » comme madame Campan nous l'apprend, et cette correspondance était de telle nature qu'il la fallait faire en chiffre. « Celui que la reine avait préféré ne peut jamais être deviné, mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque

[1] Rapport de Gohier à l'Assemblée nationale, séance du 7 septembre 1792.

[2] Lettre du 20 janvier 1791 au comte de Mercy Argenteau. — *Correspondance inédite de Marie-Antoinette*, publiée par M. d'Hunolstein, p. 176. Paris, 1864.

[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau, et le comte de La Marck*, t. III, p. 286.

correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne, où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelquefois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail, etc.... [1]. »

Jusqu'en 1792, et même jusqu'à cette prise du château des Tuileries qui amena de si formidables découvertes, on n'eut aucune preuve bien positive du double jeu de la cour; mais l'instinct populaire ne s'y trompait pas. Les lettres et proclamations de Louis XVI concernant les émigrés furent donc accueillies, au dedans, avec une défiance extrême; et, trop sûre qu'au dehors on n'en tiendrait aucun compte, l'Assemblée résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Le 20 octobre, Brissot posa la question avec un remarquable mélange de grandeur et de vivacité, distinguant trois classes d'émigrants : la première, celle des princes; la seconde, celle des fonctionnaires déserteurs; la troisième, celle des simples citoyens, entraînés ou séduits : « Vous devez, dit-il, haine et punition aux deux premières classes, pitié et indulgence à la troisième.» C'étaient surtout les grands coupables qu'il voulait voir châtier : « Au lieu de s'attacher aux branches, on devait attaquer le tronc. » En conséquence, il demanda que, passé un certain délai et après sommation à eux faite de rentrer dans le royaume, les princes, chefs de la révolte et les fonctionnaires publics, fussent poursuivis criminellement, leurs biens confisqués; qu'on fît revivre la loi qui défendait l'exportation des munitions de guerre et du numéraire; et que, quant aux simples citoyens émigrés qui ne prendraient point part à la révolte, on se bornât à assujettir leurs biens à une taxe plus forte [2].

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 179.
[2] Voy. le texte de ce discours dans l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 162-174.

Cette proposition conciliait, dans une assez juste mesure, ce qui est dû à l'intérêt social et ce que réclament les droits naturels de l'homme. Et en effet, si, d'un côté, la patrie ne saurait, comme l'avait si éloquemment et si noblement démontré Mirabeau, se transformer en prison pour ceux qu'appellent sous un ciel différent l'amour de la liberté, l'instinct du bonheur ou les inspirations de la conscience, comment prétendre, d'un autre côté, qu'à ceux-là, quand il leur plaît de délaisser la patrie en péril, elle continue à devoir sa protection? La liberté de locomotion est de droit naturel, mais la propriété du sol est de droit social; et lorsqu'en désertant son pays menacé, un citoyen rompt le pacte qui le liait à ses concitoyens, il renonce par cela seul au bénéfice des conventions sociales qui les unissent à lui, et c'est à eux alors qu'il appartient de décider, d'après les circonstances, de la nécessité et de l'étendue de cette rupture. Brissot se montrait donc fort modéré, lorsqu'il demandait qu'eu égard aux dangers extraordinaires de la situation, et au surcroît de malheurs qu'annonçait, que devait inévitablement amener toute retraite hors du royaume, on frappât d'une triple imposition les biens des simples citoyens émigrants, et cela en laissant la liberté d'émigrer entière. Car, il insista sur ce dernier point avec une grande chaleur de conviction : « Ni lois prohibitives, s'écria-t-il, ni confiscations! Quand, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on fit contre les juifs des lois prohibitives, l'industrie trompa les regards de la tyrannie par le secret des lettres de change. Louis XIV défendit l'émigration aux protestants. Or, si ce grand prince, avec ses cent mille commis, avec ses trois cent mille soldats, avec ses prêtres, avec ses fanatiques, délateurs et bourreaux, n'a pu parvenir à l'arrêter et y a inutilement souillé son règne, que sera-ce lorsqu'il n'y a plus de commis, lorsque les soldats se refusent au rôle de délateurs ?... La prospérité et la

tranquillité publique, voilà les meilleures lois contre les émigrations[1]. »

Vergniaud, qui prit la parole le 22 octobre, prononça un discours qui, sans les formuler en termes bien clairs, poussait à des conclusions beaucoup plus sévères, discours violent, éloquent, indigné, que coloraient tour à tour le dédain et la colère, où il comparait les émigrés menaçant la France à « de misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » où il rappelait à l'Europe, si jamais elle se levait tout entière contre nous, que « quelques milliers de Grecs avaient triomphé d'un million de Perses, » et finissait par cette fière, par cette mélancolique parole : « Dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin[2]. »

Condorcet avait proposé qu'on déférât le serment civique aux émigrés, qu'on exigeât d'eux la déclaration qu'ils ne s'armeraient ni ne solliciteraient l'étranger à s'armer contre la patrie, et que, moyennant cette déclaration, ils fussent admis à jouir de leurs biens, droits et pensions, « la renonciation à la patrie n'étant pas un délit. » Ce thème, auquel la gravité extraordinaire des événements donnait un caractère de naïveté dérisoire, fut repris par le feuillant Pastoret avec une habileté qui touchait à l'astuce. A le voir présenter sous ses plus hideux aspects le crime des émigrations systématiques, à l'entendre affirmer que, de quelque manière qu'on envisageât la conduite des émigrants, « il était impossible de les défendre, » on s'attendait à des conclusions rigoureuses, lorsque, soudain, se rangeant de l'avis de Condorcet : « Leur orgueil, dit-il, aurait résisté à une loi sévère; leur intérêt, un motif plus noble peut-être, les ramènera, et, peut-être encore, quand ils auront posé le pied sur la terre qui les a vus naître, ils s'y sentiront soulagés, comme les Grecs, pour-

[1] Voy. ce discours, dans Buchez et Roux, t. XII, p. 162-174.
[2] *Ibid*, p. 179-191.

suivis par les remords, se sentaient plus tranquilles au moment où ils embrassaient l'autel des dieux[1]. »

Le 31, la voix d'Isnard retentit : ce fut un vrai coup de tonnerre. « Je demande à l'Assemblée, à la France, et... —l'œil fixé sur un membre qui l'interrompait, — à vous, monsieur, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que les princes émigrés ne conspirent pas contre la patrie, et que tout conspirateur ne doive pas être au plus tôt accusé, poursuivi, puni... S'il est quelqu'un qui l'ose soutenir, qu'il se lève ! »

A ce brusque début d'un orateur ignoré, à cet interrogatoire impérieux, les uns se répandent en applaudissements, les autres murmurent. Vergniaud, qui préside, s'étonne ; mais, à la menaçante question, pas de réponse. Alors, frémissant, hors de lui, possédé, comme l'avait été quelquefois Mirabeau et plus encore, du démon de l'éloquence, Isnard frappe à coups pressés sur les cœurs : « Nous ne punissons pas les chefs des rebelles, et nous avons détruit la noblesse ! Ah ! je le vois, ces vains fantômes n'ont pas cessé d'épouvanter. — Il est temps, il est temps que ce grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb. — C'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. — La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. — Il faut que la loi gouverne, que sa voix foudroyante retentisse, et qu'elle ne distingue ni rangs, ni titres, aussi inexorable que la mort quand elle tombe sur sa proie. — On vous a dit que l'indulgence est le devoir de la force, que la Suède et la Russie désarment, que la Prusse n'a pas intérêt à nous attaquer, que l'Angleterre pardonne à notre gloire, que Léopold attend la postérité ? Et moi, je dis que la nation doit veiller sans cesse, parce que le despotisme

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 196.

et l'aristocratie n'ont ni mort ni sommeil, et que, si les nations s'endorment un instant, elles se réveillent enchaînées ; et moi, je soutiens que si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. — Manlius, sauveur de la République, est accusé de conspiration contre la liberté publique. Il présente des bracelets, des javelots, douze couronnes civiques, deux couronnes d'or, trente dépouilles d'ennemis vaincus en combats singuliers, et sa poitrine criblée de blessures... On le précipite du haut de ce même rocher d'où il avait culbuté les Gaulois ! — Depuis trois ans, nous récompensons les forfaits des patriciens conspirateurs avec des chariots d'or : si je votais de pareils dons, j'en mourrais de remords. — Je demande la question préalable sur le projet de M. Condorcet, parce que je pense que le serment est une mesure illusoire et vaine ; que c'est souiller la sainteté du serment que de le placer dans des bouches qui ont soif de notre sang ; que nos ennemis promettront tout et ne tiendront rien ; qu'ils ne reconnaissent d'autres divinités que l'intérêt et l'orgueil ; qu'ils jureront d'une main, et de l'autre aiguiseront leurs épées[1]. »

Tant de passion avait quelque chose d'irrésistible : en vain, par une misérable tactique assez conforme à sa politique, le ministre de la marine essaya de changer le cours des préoccupations de l'Assemblée[2] ; en vain, Condorcet tenta de lutter contre ce torrent tombé de la cime des hautes montagnes, tout fut entraîné. L'Assemblée vota, séance tenante, la proclamation qui suit : « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, titre III, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le royaume

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 200-203.

[2] Cette circonstance, dont les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ne parlent pas, n'avait point échappé à Marat. Voy. *l'Ami du Peuple*.

dans le délai de deux mois, faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Et, le 9 novembre, il fut solennellement décrété :

« Les Français rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie.

« Si, au premier janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort.

« Seront coupables du même crime et frappés de la même peine, les princes français et les fonctionnaires publics, absents à l'époque ci-dessus citée du 1er janvier 1792.

« Dans les quinze premiers jours de ce mois-là, convocation de la haute cour, s'il y a lieu.

« Les revenus des conjurés condamnés par contumace seront pendant leur vie perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers légitimes.

« Dès à présent, tous les revenus des princes français, absents du royaume, sont séquestrés.

« Tout officier, qui abandonnerait son poste sans congé ou démission acceptée, sera puni comme le soldat déserteur.

« Pour tout Français qui, soit en France, soit au dehors, embaucherait des individus destinés à grossir les rassemblements d'émigrés, la mort[1]. »

De cette loi, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, qu'on reconnaisse ou qu'on nie la fatalité des circonstances d'où elle sortit, de cette loi d'airain sont comptables devant l'histoire : Vergniaud, qui y avait préparé les esprits ; Isnard, qui l'arracha aux émotions d'un auditoire palpitant ; Brissot, qui, beaucoup plus âpre dans son journal qu'à la tri-

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 218-221.

bune, l'approuva [1]; en un mot, les Girondins, qui l'emportèrent de haute lutte dans l'Assemblée, dont ils formaient déjà le parti dominant.

Ainsi, ce furent les Girondins, eux dont la modération a été tant célébrée par des écrivains mal informés ou prévenus, qui posèrent le principe de la LOI DES SUSPECTS, premier pas dans la Terreur.

La Terreur! Ah! dans ce mois-là même, et tandis que le vent qui soufflait de Saint-Domingue apportait à Paris les gémissements, les hurlements, les cris de rage d'une effroyable guerre servile, Avignon subissait une dictature d'assassins!...

Marat, dans l'affaire des émigrés, fut enchanté de l'audace d'Isnard; il déclara que son discours était *rayonnant de sagesse* [2]; mais il s'éleva contre le décret avec une violence extrême, et tout à fait inattendue. Qu'était-ce donc que ce décret salué par les cris de joie d'un vulgaire imbécile? « Un leurre, pour donner aux conspirateurs le temps de consommer leurs complots. Prononcer la confiscation, sans préjudice du droit des femmes et des enfants, quelle moquerie! Est-ce que les femmes n'ont pas droit aux biens de leurs maris, et les enfants à ceux de leurs pères? La belle garantie, vraiment, que cette perspective d'une haute cour nationale qu'on ne manquerait pas de composer de créatures du château! On menaçait les princes du sequestre : cela empêcherait-il les ministres de prodiguer aux frères du roi les revenus de la nation? Tous les autres articles du décret,... puérils et insignifiants [3]. » Dans un numéro suivant, Marat allait plus loin : il supposait de Broglie, Lambesc, Bouillé, condamnés

[1] Voy. le *Patriote français* du 15 novembre, et la vivacité avec laquelle le décret sur les émigrés y est défendu contre la *Chronique*, journal de Condorcet.

[2] *L'Ami du Peuple*, n° 589.

[3] *Ibid.*, n° 596.

d'abord par contumace, puis se présentant d'eux-mêmes au tribunal pour « faire reviser leur procès aux yeux d'un public *un peu refroidi*[1], » et il leur mettait dans la bouche un plaidoyer qu'il affirmait irréfutable : « Le soin de conserver nos jours par la retraite est donc un crime à vos yeux? On nous accuse de nous rassembler pour conspirer contre la patrie : la preuve[2]? » etc..., etc.... Passant à la défense des officiers déserteurs : « De quel droit les puniriez-vous de la violation de leur serment civique, lorsque vous les avez forcés de violer le premier serment de fidélité qu'ils ont prêté au roi exclusivement, lors de leur réception[3]? » Étrange justification! étrange raisonnement! Et la conclusion ne l'était pas moins : « Que fallait-il faire? Rien. Car tout mon espoir pour sauver la patrie est dans la guerre civile, si toutefois le peuple a le dessus[4]. »

Ni les partisans de la cour ni le peuple ne jugèrent le décret aussi *favorable aux émigrés* que Marat le prétendait! « Le peuple, écrivait amèrement au comte de La Marck le royaliste Pellenc, voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude, et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent[5]. »

On devait s'attendre à ce que le roi refusât sa sanction : c'est ce qui eut lieu. Seulement, pour adoucir l'effet de ce *veto*, Louis XVI fit part à l'Assemblée de nouvelles mesures qu'il avait prises, disait-il, contre les émigrés. Ces mesures étaient une seconde proclamation un peu plus pressante que la première, et deux lettres adressées, l'une à Mon-

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 597.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 264 et 265.

sieur, l'autre au comte d'Artois, les invitant à rentrer, et, s'il le fallait, le leur ordonnant[1]. Mais, sans s'inquiéter si, à force de répéter que Louis XVI n'était pas libre, et de le lui écrire publiquement, ils ne le livraient pas à la risée de l'Europe, les deux princes lui répondirent comme s'ils n'eussent vu en lui qu'un triste pantin, dont des mains, qui ne daignaient pas même se cacher, faisaient jouer les ressorts. « Mon honneur, mon devoir, ma *tendresse*, disait dérisoirement Monsieur dans sa réponse, me défendent également d'obéir. »

Quant à la sommation que lui avait faite l'Assemblée, il la repoussa, sacrifiant sa dignité au plaisir de la parodie, en termes qui visaient à l'esprit, voulaient monter jusqu'au dédain, et s'arrêtaient à l'impertinence :

« Gens de l'Assemblée française se disant nationale, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre Ier, section 1re des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons[2]. »

Cette réponse montrait assez quelle arrogante confiance les émigrés puisaient dans l'espoir d'une coalition. De leur côté, les Girondins n'avaient pas attendu un tel avertissement pour associer à l'idée de leur guerre aux nobles celle d'une guerre à tous les rois, protecteurs des nobles..... Mais avant d'entrer dans le récit de ce grand mouvement, disons comment ceux qui frappaient si rudement les émigrés d'une main, de l'autre, et dans le même temps, frappaient les prêtres.

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XII, p. 225-229.
[2] *Ibid*, p. 231 et 232.

CHAPITRE V

LES FAUX MARTYRS

Guerre civile des consciences. — Le Paradis et l'Enfer aux prises. — Tableau de la Vendée sous la main des prêtres. — Libelles indécents en faveur des prêtres non assermentés : *Grande conversion du Père Duchesne par sa femme.* — Débats sur les troubles religieux. — Lutte entre deux évêques-jureurs, Fauchet et Torné. — Opinion de Gensonné. — Théorie des suspects développée par Isnard. — Mot de François de Neufchâteau. — Formation d'un comité de surveillance. — Décret contre les prêtres réfractaires. — La puissance des prêtres se maintenant sous la forme du martyre. — Le *veto* délibéré en conseil ; les ministres contre, Louis XVI pour ; Louis XVI l'emporte. — Lutte, sur la question du *veto*, entre le génie de Talleyrand et celui de Camille Desmoulins.

La constitution civile du clergé n'avait en aucune sorte touché à la religion ; œuvre des Jansénistes, c'est-à-dire des croyants les plus rigides qu'il y eût au monde, elle n'avait en rien altéré le dogme catholique, et il fallait une mauvaise foi bien grande pour prétendre qu'on avait déchiré l'Évangile, blasphémé le Christ, déclaré la guerre à Dieu, en établissant un siége épiscopal par département et une paroisse par commune ; en attribuant au peuple, selon l'usage de la primitive Église, l'élection des évêques et des curés ; en rendant les fonctions épiscopales et curiales gratuites ; en salariant ceux qui les remplissaient aux frais du trésor public. Mais la constitution civile du clergé n'en avait pas moins été une faute, et déplorable, par cela seul qu'elle fournissait aux prêtres, ennemis de la Révolution, un prétexte pour crier à la discipline de l'Église violée, à la religion perdue, et pour jeter ainsi un désordre mortel dans une foule de consciences encore enveloppées d'ombres.

Puis, était venue l'obligation imposée aux prêtres de prêter serment à cette constitution civile du clergé qu'ils déclaraient impie, nouvelle faute qui, aux yeux du peuple superstitieux des campagnes, ne pouvait manquer de transformer les réfractaires en martyrs.

Il n'y parut que trop. Le haut clergé, uni aux aristocrates, prit occasion de là pour tout embraser; le bas clergé, qui avait d'abord salué la Révolution d'un cri de joie et de délivrance, n'osa, garrotté qu'il était dans les liens de la franc-maçonnerie religieuse, se séparer des évêques; la désertion des évêchés et des cures devenant générale, il fallut remplacer les pasteurs, déjà et depuis longtemps en possession des âmes simples, par des hommes nouveaux, quelques-uns flétris et sans mœurs[1], d'autres respectables, mais poursuivis d'anathèmes jusque dans le temple, et contre qui sifflaient des serpents cachés sous la pierre de chaque autel.

Quelle guerre civile est comparable à celle où la folie humaine met aux prises le paradis et l'enfer ! Le service divin se faisant la baïonnette au bout du fusil[2]; les églises tantôt désertes, tantôt ensanglantées; des prêtres assermentés réduits à fuir devant des bandes de dévotes en fureur[3]; chaque jour des femmes se séparant de leurs maris, ou des enfants de leurs pères[4]; la Révolution fatalement englobée dans la haine que portaient aux intrus, surtout en Bretagne, une foule de paysans trompés; enfin, l'émeute sur la place du village, le combat autour du confessionnal, la discorde au foyer de la famille, telle était la

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 126. Collection Berville et Barrière.

[2] *Ibid.*, p. 127.

[3] L'abbé Jager, dans sa très-partiale *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, avoue néanmoins le fait de prêtres constitutionnels chassés des églises à coups de pierres : « Les femmes, dit-il, étaient les plus ardentes. » T. III, p. 6.

[4] Rapport de MM. Gallois et Gensonné à l'Assemblée nationale, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 87.

France, précipitée, égarée, entre deux genres de fanatisme.

Deux commissaires civils, Gallois et Gensonné, avaient été envoyés, en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres : leur rapport, présenté le 9 octobre à l'Assemblée législative, montra combien la plaie était envenimée et profonde. Nulle part, le schisme n'avait produit de plus désastreux effets que dans la Vendée. Attaché en général à ses anciens pasteurs, le peuple de ces campagnes y vivait dans un état d'inexprimable angoisse ou de colère farouche ; tout juge, tout administrateur, tout électeur, qui concourait à l'exécution de la loi concernant les fonctionnaires ecclésiastiques, devenait un objet de haine ; les municipalités étaient désorganisées ; l'indigent n'obtenait de secours, l'artisan n'obtenait d'emploi qu'autant qu'il s'engageait à ne pas aller à la messe des *intrus;* dans les villages, dans les bourgs, les jours de dimanche et de fête, on voyait les habitants déserter en masse leurs foyers, pour aller entendre la messe du prêtre réfractaire, à une lieue de là, quelquefois plus loin, et lorsqu'ils rentraient chez eux, excédés de fatigue, on juge de quel œil ils regardaient les cinq ou six personnes qui, trouvant à leur portée un prêtre de leur choix, paraissaient jouir d'un privilége exclusif en matière de religion [1] !

Le clergé ennemi de la Révolution avait soin, de son côté, d'attiser cette flamme. Vainement la loi lui ouvrait-elle, pour y dire la messe, les églises mêmes desservies par les curés qui avaient prêté serment : il n'avait garde d'user de cette liberté, le mot d'ordre étant de n'avoir aucune espèce de communication avec les *intrus*[2], afin que le peuple s'habituât à les fuir comme des pestiférés.

Dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une modération

[1] Rapport de MM Gallois et Gensonné, etc., *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 87 et 88.

[2] *Ibid.*, p. 89.

remarquable[1] et qui concluait à la consécration du principe de tolérance comme au meilleur remède contre le mal dénoncé, Gallois et Gensonné citèrent des manuscrits saisis chez les missionnaires de la maison de Saint-Laurent, et rédigés en forme d'instruction, à l'usage du peuple des campagnes. Il y était dit que s'adresser aux *intrus* pour l'administration des sacrements, c'était péché mortel; que ceux que mariaient les *intrus* n'étaient pas mariés; que les enfants issus de tels mariages étaient des bâtards; que la malédiction divine planerait sur leurs berceaux; qu'il fallait enterrer les morts secrètement, plutôt que de confier aux assermentés le soin des sépultures[2]. En d'autres termes, l'Église disputait le citoyen à l'État jusque dans le tombeau! Une lettre explicative de l'instruction de l'évêque de Langres, et adressée, sous enveloppe, au curé de la Réorthe, contenait des recommandations analogues. On y rappelait, en outre, pour le besoin du moment, cette simplicité, cette pauvreté des premiers siècles de l'Église — dont elle avait si bien su s'affranchir depuis — comme un bon procédé pour enflammer la ferveur des fidèles : « Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou quelque autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront[3]... »

Là ne se bornaient pas les excitations. À Paris, ne rougissant pas de se faire les plagiaires de tout ce que le délire de la Révolution avait enfanté, comme pamphlet, de plus calomnieux et de plus indécent, les défenseurs du clergé publièrent contre les prêtres assermentés une foule de libelles où l'on empruntait à Hébert son style, ses fureurs, et le nom même qui lui avait valu tant de vogue

[1] L'abbé Jager est forcé d'en convenir. Voy. son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. II.

[2] Rapport de Gallois et Gensonné, t. XII, p 85 de l'*Histoire parlementaire*.

[3] *Ibid.*, p. 81.

dans les tavernes : *De par la mère Duchesne, anathèmes très-énergiques contre les jureurs ; — sur la bâtardise des enfants nés d'un mariage constitutionnel. Grand jugement de la mère Duchesne ; — grande conversion du père Duchesne par sa femme, etc., etc.* [1] Il faut donner une idée de ces productions, sortes de documents qui enseignent mieux l'histoire vraie que beaucoup de pièces officielles, que beaucoup de harangues pompeuses, et que nos prédécesseurs, soit fausse pudeur, soit ignorance, ont si complétement passées sous silence.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Sac.... mille.... mort.... nom d'un tonnerre.... comment ! des b.....s d'aristocrates encore chez moi ! Femme, j'ai déjà dit mes volontés : de la mémoire, sinon gare tes deux bras ! Et vous, commère, qui venez engueuser ma femme, voyez-vous bien stc porte : eh bien, elle vous montrera toujours visage de bois....

« LA MÈRE DUCHESNE. — Mn'ami, filons doux, s'il vous plaît. Vous savez que je n'nous mouchons pas du pied. Pour la gueule, je l'ons aussi bonne que vous, monsieur not homme.

« LE PÈRE DUCHESNE. — Comment ! sapré g...., t'ose me raisonner. Si je te....

« LA MÈRE DUCHESNE. — N'approche pas, vieux bouc, car si je me mets en furie, malgré mon chien de rhumatisme, j'arrache au moins les deux yeux de ta b....e de tête.

« MONSIEUR LE CURÉ. — Mes amis, mes bons amis, point de bruit, je vous en conjure. Je ne viens pas pour être un sujet de discorde entre vous. Puisque ma présence vous est désagréable, monsieur Duchesne, je me retire. Cependant, toutes les fois que je pourrai vous être utile, ma

[1] Tous ces libelles *pieux* se trouvent réunis dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. PÈRE DUCHESNE, 1035, 6, 7. British Museum.

porte sera ouverte, et je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

« La mère Duchesne. — Eh bien, chien d'animal, frais-tu ben ce que t'a fait, en congédiant ce bon prêtre, not père, not consolateur, qui nous a tant prêché, tant dit de bonnes choses, tant soulagé depuis quarante ans! hélas! si je n'sommes pas morts de faim, si j'avons élevé nos enfants, si on n'a pas vendu nos meubles, si j'avons marié not fille à not gendre, à qui en avons-nous obligation, si ce n'est à ce prêtre du bon Dieu?.... Ma pauvre voisine était la seule à qui je contions nos peines. Al' faisait tout ce qu'el pouvait pour nous aider; mais la pauvre diablesse est maintenant presque aussi à plaindre que nous. Voyant donc comme ça not misère, al est allé trouvé not curé, non pas ce bon vieux saint homme qui sort d'ici et que tu as si mal agancé, mais ce petit f......t si pincé, si frisé, si calamustré, et qui ressemble plutôt à une poupée qu'à un prêtre. Eh ben, tu ne sais pas ce que lui a dit ce b....e-là, avec ses six mille livres de rente, et ses manches fines, et ses souliers luisants, et sa donzelle parée comme un autel? *Ma mie, ma mie, j'nous mêlons plus des pauvres, nous; j'nen avons pas trop, nous. Allez, allez au district.* Et puis, zeste! il l'y f..t la porte au nez. N'est-il pas vrai, voisine, que ça vous est arrivé comme ça?

« La voisine. — Hélas! oui. Jamais not bon vieux ancien n'nous a reçu de cette magnière-là.... Voyant donc comme ça que j'étais si mal reçue de ce curé de la nation, j'allons au district, j'demandons à parler au maire.... *Eh ben, ma bonne, que voulez-vous?* — Du pain pour ma voisine. — *Qu'al vienne elle-même.* — Mais elle est malade, a ne peut grouiller; v'nez la voir sur son chien de lit, où al crie comme une damnée. — *Oh, un district ne va pas comme ça chez le monde.* — Mais, sapré chien, quand al pourra marcher, elle n'aura pas besoin de toi.

— *Comment! coquine, t'insultes un district! En prison!*.... Hélas! on f..t la pauvre voisine en prison comme une voleuse.... Ah! si j'retourne jamais au district, j'veux ben qu'un loup me croque. Queux diable a aussi inventé ces f....s noms là? Ah, not bon vieux curé ne nous recevait pas comme ça, etc., etc.... »

A la suite de cet artificieux tableau, l'auteur du dialogue met dans la bouche de Grospain, gendre du père Duchesne, le résumé banal de tous les arguments employés par les prêtres non assermentés contre leurs adversaires, pour prouver que ceux-ci ont rompu avec la véritable Église, celle du pape, celle du Christ; et, comme le père Duchesne, ne pouvant répondre, renvoie son gendre à ce que disent de fort bons citoyens, l'abbé Gouttes, l'abbé Grégoire, l'abbé Marolles, le dialogue continue en ces termes :

« La mère Duchesne. — Ah! oui, oui, j'ons déjà entendu ben parler de toutes ces b.....s de nations-là. Et d'abord, stila que t'a nommé le premier, aide-moi donc t'un peu.

« Le père Duchesne. — Qui, l'abbé Gouttes?

« La mère Duchesne. — Ah oui, stila qu'aime la goutte, et qui n'y voit pas pus que son nom, qui barbotte, et qu'a perdu toute sa crinière à la bataille.

« La voisine. — Effectivement, à la bataille. Car on m'a conté qu'il a porté la brête au c. pendant longtemps; qu'il a ensuite changé son bonnet de dragon contre un bonnet carré; et qu'après avoir enfin fait son tour de France et juré contre ses capitaines et ses évêques, on l'a enfin, pour récompense, f...u évêque d'Autun.

« Le père Duchesne. — Mais l'abbé Grégoire, c'est mon bon ami, celui-là, et je te défends bien d'en dire du mal, f....e!

« La mère Duchesne. — Ah! oui, ce p'tit gueux de juif qui veut concire tout son diocèse?

« GROSPAIN. — Dites donc *circoncire*, notre mère.

« LA MÈRE DUCHESNE. — Laisse-moi en repos avec ton *sir*. On s'embarrasse ben aujourd'hui d'un *sire* de plus ou de moins !

« LE PÈRE DUCHESNE. — Pour le coup, femme, tu n'auras rien à dire de celui qu'on vient de nommer évêque de Lyon, et qui a fait tant de bons sermons sur la Révolution ?

« LA MÈRE DUCHESNE. — Qui, ct'abbé, l'amour.... l'amoureux...., l'amourette. Je ne sais s'il est amoureux des p.....s, mais tout ce que j'sais, c'est qu'il est f........t amoureux d'argent, comme lui a dit un jour, en pleine assemblée, son imprimeur Marigot, à qui l'chien a voulu voler son labeur, etc..., etc.... »

Faire peser sur tout le clergé la responsabilité de ces attaques indécentes serait injuste ; mais elles montrent que, si dans la Révolution, on fit usage d'armes grossières et empoisonnées, ce ne fut pas, du moins, le tort d'un seul parti !

Dès le 7 octobre, Couthon avait commencé la guerre aux prêtres non assermentés par la dénonciation de ce fait, très-permis, il en faut convenir, aux termes mêmes de la Constitution, qu'ils « confessaient, disaient la messe, faisaient de l'eau bénite dans leurs maisons ; » à quoi il avait ajouté, il est vrai, l'affirmation d'un fait plus grave, celui d'un curé réfractaire, qui, disant la messe dans une église qu'un prêtre assermenté desservait, s'était tout à coup déshabillé au milieu de la cérémonie et s'était enfui en criant : « Cette église est polluée [1]. » Peu de jours après, consultée sur la question de savoir si on devait continuer leur pension aux prêtres qui se mariaient, l'Assemblée révéla son esprit, en déclarant, malgré l'opposition de Lecoz, évêque assermenté du reste, que la pension devait être continuée, attendu que nulle loi n'interdisait le ma-

[1] *Moniteur*, séance du 7 octobre 1791.

riage des prêtres[1]. L'orage approchait. Le 21 octobre, le parti à prendre relativement aux troubles religieux fut mis à l'ordre du jour.

Lejosne demanda que, par mesure générale et sans autre formalité, les prêtres réfractaires fussent relégués dans les chefs-lieux des départements. « Car, disait-il, s'ils excitent des désordres, que faire? Les renvoyer devant les tribunaux? Ils seront acquittés, parce que les gens de robe sont ennemis de la Constitution. »

Mais quoi! on allait donc la descendre, cette pente formidable des lois exceptionnelles? A cela l'orateur répondait que les prêtres n'appartenaient point à la classe des citoyens ordinaires; que leur responsabilité devait être mesurée à leur influence; qu'ils gouvernaient dans l'homme, rivaux dangereux de l'État, ce qui est tout l'homme.... l'âme[2]!

On ne pouvait aller plus droit à la question. Seulement, Lejosne oubliait que le coup frappé ici sur le prêtre retombait sur le croyant. La justice, à l'égard du premier, risquait, à l'égard du second, de devenir tyrannie; et, pour les fidèles qui, en perdant leurs pasteurs, croyaient perdre leur Dieu, que devenait ce principe trois fois sacré, cette conquête de l'esprit nouveau, cette inestimable garantie que la Constitution avait consacrée : la liberté de conscience?

Émou du danger qu'elle semblait courir, un esprit charmant, un poëte, demanda grâce pour elle, hors de l'Assemblée. C'était André Chénier. Malheureusement, il hasarda plusieurs affirmations d'une fausseté trop manifeste, celle-ci, par exemple : « Les prêtres ne troublent point les États quand on ne s'y occupe point d'eux[3]. »

Dans les séances des 26 et 27 octobre, une lutte très-

[1] *Moniteur*, séance du 19 octobre 1791.
[2] *Ibid*, séance du 21 octobre 1791.
[3] *Ibid*, séance du 22 octobre 1791.

vive et tout à fait inattendue s'engagea, au sein de l'Assemblée, entre deux évêques assermentés l'un et l'autre, l'un et l'autre appartenant à la Révolution : Fauchet, évêque du Calvados, et Torné, évêque du Cher. On connaît Fauchet. Torné joignait beaucoup de modération à du talent; à Versailles, il avait prêché avec distinction devant Louis XVI; appelé ensuite à la cour de Stanislas, il y était devenu l'aumônier de ce prince[1], jusqu'au jour où il se senti entraîné par le torrent des idées nouvelles.

« Point de persécution, messieurs, dit d'abord Fauchet : le fanatisme en est avide, la philosophie l'abhorre, la vraie religion la réprouve, et ce n'est pas dans l'Assemblée nationale qu'on l'érigera en loi. » Il ne voulait point, conséquemment, qu'on emprisonnât les réfractaires, qu'on les exilât, qu'on les déplaçât, qu'on mît obstacle à la propagation de leurs pensées. Mais l'État était-il tenu de nourrir ses plus cruels ennemis? La communauté se devait-elle de payer pension à ceux qui refusaient d'accepter la loi commune? C'est ce que Fauchet niait résolûment : « La nation permet tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. » Il trouva des mots pleins d'emportement. Il cita le vers fameux : *Abîmons tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.* En parlant de ces faux ministres de l'Évangile, artisans cachés de troubles, doucereux apôtres de guerre civile, il s'écria : « En comparaison de ces prêtres, les athées sont des anges. » Sa conclusion fut : refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, les vieillards ou invalides exceptés; et ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, les condamner à cinq ans de gêne[2].

Le lendemain, Torné, avec une émotion visible, montait à la tribune. Il convint que les trames ourdies entre

[1] L'abbé Jager, *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 17.

[2] *Moniteur*, séance du 26 octobre 1791.

la sacristie et le confessionnal devaient être l'objet d'une inquiétude vigilante, il convint que les prêtres convaincus d'avoir fomenté des désordres devaient être punis; mais proscrire en masse, aveuglément, indistinctement, à la manière de Sylla, à la manière de tous les tyrans; mais faire précéder le crime par le châtiment, qui toujours le doit suivre; mais frapper du même coup, pour le refus d'un serment que la loi, après tout, proposait mais n'ordonnait pas, le factieux et l'homme paisible, l'agitateur et l'ermite, le prêtre qui trompait et le prêtre qui se trompait, celui dont le refus de prêter serment tenait à de grands vices et celui dont le refus tenait à de grandes vertus!... Il appela le décret proposé par son collègue du Calvados un système « de honteux dépouillement. » Et encore s'il n'eût été mis en avant, ce système, que contre ceux dont la culpabilité serait prouvée! Mais non. Voilà qu'il s'agissait d'étendre cette féroce mesure même sur ceux qui n'auraient commis que de paisibles erreurs. « Ah! ce ne serait plus alors seulement une barbarie dans le code pénal, ce serait une horreur en morale, et en législation un opprobre. Condamner à la faim des hommes ci-devant fortunés, après les avoir déjà condamnés à l'indigence, ce serait une cruelle et basse parcimonie. Elle n'aurait que la dureté du corsaire, sans avoir l'iniquité du vol; mais en serait-elle moins pour cette législature une tache éternelle? [1] »

De la part d'un de ces *intrus* que les prêtres réfractaires poursuivaient d'une haine si farouche, rien de plus généreux que cette indignation de Torné : elle toucha vivement les cœurs. « Je demande, s'écria le jeune Ducos, je demande l'impression de ce discours, en expiation du discours intolérant dont l'impression a été décrétée hier. » il parlait de celui de Fauchet. Des applaudissements re-

[1] *Moniteur*, séance du 27 octobre 1791

tentirent, mêlés de murmures cependant; et d'un ton sévère : « Je pense, dit Lacroix, que l'Assemblée n'a ici à expier que sa trop grande facilité à se laisser injurier par ses membres. » On décréta l'impression du discours de Torné, sans que Fauchet eût pu obtenir de répondre.

Il revint à la charge le 3 novembre, s'étonna qu'on l'eût accusé d'intolérance pour n'avoir pas voulu qu'on payât des empoisonneurs publics; et, comme exemple de l'esprit de fureur que soufflaient autour d'eux les prêtres non assermentés, il cita le fait de deux ou trois cents femmes d'une paroisse de Caen, qui avaient poursuivi le curé constitutionnel, homme fort paisible, l'avaient chassé à coups de pierre jusque dans son église, et y avaient descendu, pour le pendre devant l'autel, le réverbère du chœur [1].

A cette voix passionnée succéda la parole grave de Gensonné : « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux; lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la nation destine à l'humanité souffrante; lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. » Il termina par ces simples et belles paroles : « Rappelez-vous que le respect pour la liberté indivi-

[1] *Moniteur*, séance du 3 novembre 1791.

duelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis[1]. »

Gensonné venait d'indiquer en partie le vrai remède. Tout principe qui a sa racine dans l'esprit des hommes enfante son armée. Mettre cette armée en déroute, l'exterminer même, ce n'est rien, tant que subsiste le ***principe générateur***, tant que l'hydre de Lerne est là! On n'abat point une idée d'un coup de sabre : c'est en lui opposant une idée contraire qu'on la tue si elle est d'essence périssable. Et de là vient que, dans l'histoire, la violence des persécuteurs ne profita jamais, en fin de compte, qu'à la doctrine des persécutés. Le prêtre est puissant, parce que, dans le partage du pouvoir entre l'État et lui, il gouverne les affections, la part de Marie, tandis que l'État n'a que le gouvernement des intérêts, la part de Marthe; le prêtre est puissant, parce que, non content de sa part, que le Christ déclarait la ***meilleure***, il a trouvé moyen d'empiéter sur celle de l'État, et subordonné le titre de ***citoyen*** à la qualité de *fidèle*. Le coup véritablement profond eût été celui qu'on aurait porté au principe des usurpations ecclésiastiques, en suivant d'un pas calme la route ouverte par Gensonné.

Malheureusement, la Révolution était insultée, harcelée, provoquée, tourmentée, à en perdre le sens. Chaque jour apportait à l'Assemblée quelques nouvelles dénonciations, toutes très-irritantes, quelques-unes erronées ou mensongères[2], mais la plupart appuyées sur des documents et des témoignages officiels. Un courrier extraordinaire, dépêché par le directoire de Mayenne-et-Loire à la dépu-

[1] *Moniteur*, séance du 3 novembre 1791.

[2] Par exemple, un prêtre nommé Ruelle fut accusé d'avoir excité des troubles dans une commune, et, plus tard, son absence fut constatée. Voy. *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, par l'abbé Jager, t. II, p. 460 et 461.

tation de ce département, fit savoir que la superstition y était tombée à l'état d'ivresse furieuse. Le meurtre pour le compte de Dieu, le meurtre saintement enrégimenté, s'y déroulait en longues processions nocturnes que conduisaient des prêtres en délire. On y avait vu des bandes de pèlerins sombres s'en aller à travers champs, non plus le chapelet, mais le fusil ou la fourche à la main. Les églises des campagnes, fermées en vertu des décrets de l'Assemblée, y étaient ouvertes à coups de hache. On parlait de trois villes assiégées en quelque sorte et autour desquelles s'agitaient déjà les torches incendiaires[1].

Lue dans l'Assemblée, le 6 novembre, l'adresse qui constatait ces excès du fanatisme produisit un sentiment d'horreur. D'un plus sauvage élan, d'une voix plus vibrante que jamais, Isnard formula l'impression générale dans un discours impétueux, haletant, sans suite, plein de pensées fortes, plein de cris de rage, trivial et profond, proclamant tour à tour et outrageant la justice. Oh, certes, il eut bien raison de dire qu'un prêtre coupable l'est plus que tout autre citoyen et doit être plus rudement châtié, parce que chez lui la puissance du mal est incalculable, et qu'on punit plus sévèrement l'incendiaire que le voleur; il eut raison d'affirmer qu'un prêtre, s'il est pervers, ne l'est jamais à demi; que pardonner le crime, c'était presque le partager; qu'il fallait un dénoûment à la Révolution française; que ses ennemis *voulaient la forcer à les vaincre*..... Tout cela était pris dans le vif de la situation, d'une vérité que chacun sentait, et fut exprimé avec une élévation imposante, quoique un peu sinistre. Mais où Isnard s'égara, ce fut lorsqu'il parla d'envoyer en masse dans les lazarets de Rome et d'Italie ceux qu'il appelait les pestiférés; ce fut lorsqu'il oublia qu'en temps de révolution, proscrire c'est presque tou-

[1] Adresse du directoire de Mayenne-et-Loire, lue dans la séance du 6 novembre 1791.

jours se proscrire; ce fut lorsqu'il osa s'écrier : « Si le prêtre qui n'a pas prêté serment reste sans qu'il soit porté de plainte contre lui, il jouira de la protection de la loi: s'il existe des plaintes, il doit être forcé de sortir du royaume. IL NE FAUT PAS DE PREUVES[1]. » Toujours cette effroyable théorie des suspects! IL NE FAUT PAS DE PREUVES: ce furent de pareils mots, trop souvent et follement répétés, qui poussèrent la Révolution à se noyer à demi dans le sang de Septembre!

La parole sans frein d'Isnard remua diversement l'Assemblée. Ce cri lui étant échappé : « Mon Dieu, c'est la loi; je n'en connais point d'autre, » Lecoz lança contre lui, séance tenante, l'accusation d'athéisme, accusation que les échos de la presse royaliste agrandirent en la répétant, et qui provoqua, de la part de l'orateur girondin, une lettre dont les dernières lignes étaient : « J'ai contemplé la nature, je ne suis point insensé, je dois donc croire en Dieu[2]. »

L'Assemblée flottait indécise; l'impression du discours d'Isnard, demandée par plusieurs membres, avait été refusée[3] : de nouveaux rapports comblèrent la mesure et précipitèrent le dénoûment. François de Neufchâteau n'étonna personne quand il compara les prêtres à des « serpents venimeux dont le père de famille doit délivrer son champ[4]. » Torné eut beau dire : « Ma tolérance n'est pas celle des crimes; mais grâce, grâce à l'insermenté auquel on ne peut reprocher que son grabat et son scrupule, » le vent était à la colère. Le 25 novembre, elle créa un comité de surveillance, composé d'Isnard, Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Chabot, Merlin, Bazire, Thuriot, etc.; et dans la séance du 29, il fut décrété :

[1] Discours d'Isnard, séance du 6 novembre 1791.
[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 141.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. l'*Histoire de l'Église de France*, par l'abbé Jager, t. III, p. 56.

Que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique;

Que les réfractaires seraient privés de tout traitement, de toute pension;

Qu'ils seraient, en outre, réputés suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, et soumis comme tels à la surveillance des autorités;

Que, dans les communes où surviendraient des troubles, ils pourraient être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile, en vertu d'un arrêté du Directoire;

Que la désobéissance à cet arrêté serait punie d'un emprisonnement de deux ans au plus;

Que deux années de détention seraient infligées au prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois;

Qu'en cas de troubles religieux dans une commune, les frais de la répression resteraient à la charge de la commune, sauf son recours contre les instigateurs;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte;

Que la liste des prêtres réfractaires serait mise sous les yeux de l'Assemblée;

Que l'Assemblée ferait imprimer, aux frais de l'État, avec récompense nationale pour les auteurs, les ouvrages de nature à prémunir contre le fanatisme les habitants des campagnes.

Nul doute que ce décret ne témoignât d'une grande irritation. Cependant il était beaucoup moins rigoureux que ne l'ont prétendu la plupart des historiens, et l'on ne doit point perdre de vue dans quelles circonstances il fut rendu. Ce qui a trompé beaucoup d'auteurs et le public, c'est qu'ils ont cru que le serment imposé ici aux prêtres était le *serment à la constitution civile du clergé*, tandis qu'il ne s'agissait, ce qui est bien différent, que du *serment civique*. Or, que prescrivait le serment civique? Rien autre chose que la fidélité *à la nation, à la loi et au roi*.

En ceci la conscience de personne n'était sommée d'abdiquer ; et quand l'Assemblée déclarait suspect de mauvaises intentions contre la patrie quiconque refusait de jurer fidélité à la patrie, suspect de révolte contre la loi quiconque ne voulait point prendre l'engagement, si simple et si sacré partout où existe un contrat social, d'obéir à la loi, que faisait-elle sinon proclamer l'évidence ? Cette théorie des suspects, toujours dangereuse, au surplus, elle ne la professait pas, qu'on le remarque bien, à la manière d'Isnard ; elle n'allait pas jusqu'à frapper ses ennemis, sans preuve, sur une simple dénonciation, elle se bornait à décréter, en ce qui les concernait, la vigilance de la Révolution, alors que, pour la Révolution, la vigilance était si manifestement une question de vie ou de mort.

L'abbé Jager, tout partial qu'il se montre à l'égard du clergé, reconnaît lui-même que, d'après le sentiment de plusieurs ecclésiastiques respectables, les prêtres pouvaient prêter en conscience le serment prescrit par le décret du 29 novembre[1], et le *Moniteur* du 1er décembre 1791 rapporte que vingt-quatre curés de la Somme en firent la déclaration formelle.

Mais la grande majorité du clergé ne manqua pas d'être d'un avis contraire. A faire de leur refus une question de conscience, ils trouvaient l'avantage énorme de paraître encourir pour la défense de la foi la misère et la faim ; ils intéressaient d'autant mieux à leur sort le troupeau qui les suivait dans les ténèbres ; ils devenaient martyrs, et, sous cette forme, restaient puissants. On reprocha au décret du 29 novembre d'être une injustice : il était une faute.

Seul, au conseil, Louis XVI voulut le *veto*. Narbonne, Cahier de Gerville, Tarbé, Bertrand de Molleville lui-même, parlèrent contre, ou pour qu'on différât, Narbonne sur-

[1] Voy. son *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 46.

tout. De Lessart garda le silence. La reine l'avait envoyé chercher et l'avait prié de soutenir le roi. Le mot par lequel Louis XVI mit fin aux débats fut celui-ci : « *Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux*[1]. » Obéir aux prêtres, Louis XVI n'avait de fermeté qu'en cela !

Le directoire du département de la Seine crut devoir appuyer le *veto* par une pétition à l'Assemblée. Rédigée, selon toute apparence, par Talleyrand, elle parut avec sa signature, associée à celles de Germain Garnier, de Brousse, de Beaumetz, de Desmeuniers, de La Rochefoucauld. Le style en était dogmatique et hautain. On y disait : « Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime. »

Voltaire accourut pour défendre, contre Talleyrand et les hypocrites, les peuples trompés. Quel effroi parmi les prêtres, quand ils le virent, ce Voltaire qu'ils croyaient mort, reparaître soudain, toujours étincelant de verve, mais rayonnant de jeunesse cette fois, et la lèvre entr'ouverte par un sourire plus violent, dans la personne de Camille Desmoulins ! Camille avait dû fuir après l'affaire du Champ de Mars; mais, comme le Parthe, il n'avait cessé de lancer ses flèches en fuyant.

Sur la scène où venait de s'aventurer Talleyrand, il s'élança pour l'écraser. Le 11 décembre, il apporta dans l'Assemblée une contre-pétition qu'il pria Fauchet de lire, parce qu'il se défiait de sa voix. C'était un chef-d'œuvre de grâce et de malice, comme presque tout ce qui sortit de cette plume d'or. « Dignes représentants, les applau-

[1] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 285. — Ces détails donnés, avec toute la bonne foi des épanchements intimes par un homme très au fait de ce qui se passait dans le conseil, montrent dans quelle erreur sont tombés les écrivains qui disent, comme Mathieu Dumas, dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 14, que les ministres furent, sur le *veto*, du même avis que le roi.

dissements sont la liste civile du peuple.... » Il continuait dans ce style charmant, se gardant bien de reprocher au roi son *veto*; car il était tout simple qu'un roi n'aimât point la souveraineté nationale et s'opposât précisément aux meilleurs décrets. Machiavel n'avait-il pas dit qu'il serait par trop cruel de trouver mauvais qu'un prince résistât constamment à la volonté générale, attendu qu'il est contre nature de tomber volontairement de si haut? Le bon cœur de Camille se rangeait bien vite à cette maxime, et, en excusant le roi, il prenait exemple de Dieu, dont les *commandements ne sont point impossibles*. Mais les vrais coupables, c'étaient ceux qui, après avoir fait très-bien fusiller les pauvres pétitionnaires du Champ de Mars, et avoir sévi dans la Constitution contre *tout écrit provoquant à l'avilissement des pouvoirs*, s'en venaient maintenant décrier l'Assemblée nationale par une pétition, « premier feuillet d'un grand registre de contre-révolution, véritable souscription de guerre civile, envoyée à la signature de tous les fanatiques, de tous les esclaves permanents et de tous les idiots. » Là-dessus, la conduite à tenir était toute tracée d'avance. Contre les princes conspirateurs, la foudre; contre un directoire insolent, la verge. Vive était la péroraison : *Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne..., et....frappez à la tête*[1] !

L'Assemblée décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance aux départements; mais, le lendemain, remis de leur trouble, les Feuillants firent si bien, qu'au milieu des murmures par où éclatait l'indignation des galeries, le décret d'envoi fut rapporté.

Ainsi se poursuivaient la guerre aux émigrés, la guerre aux prêtres : restait à décider.... la guerre aux rois.

[1] Voy. cette adresse, reproduite *in extenso* dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 253-259.

CHAPITRE VI

DÉBATS SUR LA GUERRE

Erreur commise par les historiens qui nous ont précédé. — Robespierre de retour à Paris. — Accueil qu'il reçoit aux Jacobins. — Ses premières paroles au sujet de la guerre. — Discours d'Isnard sur la guerre. — Message de l'Assemblée au roi. — Narbonne, les Constitutionnels, la Cour veulent la guerre, mais seulement contre quelques petits princes allemands; pourquoi? — Distinction importante qui a échappé jusqu'ici aux historiens de la Révolution. — Visite du roi à l'Assemblée; secret de l'attitude martiale prise par le pouvoir. — Discours de Brissot aux Jacobins en faveur de la guerre. — Scène d'enthousiasme aux Jacobins; transports prodigieux d'Isnard. — Robespierre ramène le calme dans les esprits. — Discours de Robespierre, non contre la guerre aux rois, mais contre la guerre conduite par un roi. — Amère réplique de Brissot; il insulte Robespierre et demande qu'on se fie à Narbonne. — Camille Desmoulins, les auteurs des *Révolutions de Paris*, l'*Orateur du Peuple*, sont de l'avis de Robespierre; Louvet et Clootz de l'avis de Brissot. — Vives sorties de Clootz. — Admirable harangue de Robespierre. — Robespierre et Brissot s'embrassent. — Le comte de Ségur à Berlin. — Mission secrète du fils de Custine auprès du duc de Brunswick. — Narbonne rend compte de son voyage aux frontières; comment il trompe l'Assemblée. — Intrigues de madame de Staël. — Les Jacobins peu à peu entraînés par Robespierre. — Les Girondins donnent à la question de la guerre un tour héroïque. — Transports excités par Guadet dans l'Assemblée. — Impétueux discours de Brissot sur un office de Léopold. — L'Assemblée décrète que des explications menaçantes seront demandées à L'Empereur. — Léopold se prépare à la guerre. — Critique historique.

Un homme qui, seul, tout seul avec ce qu'il croit la vérité, lutte contre un grand peuple, est certainement le plus noble spectacle que puisse présenter l'histoire.

Pendant quelques jours, Robespierre fut cet homme.

Aussitôt après la clôture de l'Assemblée constituante, il était allé goûter, à Arras, les douceurs de la vie de

famille; reçu en triomphe dans sa ville natale, il n'avait pas tardé à se retirer à la campagne, pour y consacrer quelque temps à de calmes méditations, et, au mois de novembre 1791, il se trouvait de retour à Paris[1].

Partout alors, on parlait guerre; et ici se présente à résoudre un problème historique, dont, jusqu'à nous, les données, ce nous semble, ont été faussées d'une façon bien frappante.

La plupart des historiens, nos prédécesseurs, ont dit en substance :

« Dans les derniers mois de l'année 1791 et au commencement de l'année 1792, la grande question agitée par la France fut de savoir s'il fallait faire la guerre à l'Europe. C'est ce que les émigrés désiraient vivement, et ce que la Cour des Tuileries redoutait; c'est ce qui fut demandé avec ardeur par Narbonne, Brissot, les Constitutionnels, la Gironde, et repoussé par Robespierre, appuyé des Jacobins. »

D'où il résulte que, dans cet important débat, les Constitutionnels, les Girondins, les émigrés auraient, dans des vues diverses, voulu la même chose, tandis que, de leur côté, les Jacobins se seraient exposés à jouer le jeu de la Cour.

De là, dans l'exposé des faits, mille assertions contradictoires, mille suppositions forcées; de là l'imputation injustement adressée à Robespierre de n'avoir pas vu clair au fond de la situation[2].

Les malentendus, les erreurs, les obscurités, les faux jugements, auxquels a donné lieu, de la part de tant d'écrivains judicieux, cette décisive question de la guerre,

[1] Voy. Laponneraye, *Œuvres de Maximilien Robespierre*, t. I. Notice historique, p. 30 et 31. Paris, 1834.

[2] Nous regrettons de le dire : nul n'a plus mal présenté et plus mal apprécié tout ceci que M. Michelet. C'est ce qui sera prouvé, nous l'espérons, jusqu'à l'évidence, dans la note placée à la fin de ce chapitre.

viennent de ce qu'ils n'en ont point remarqué la nature *complexe*. L'espèce de guerre que voulaient les Constitutionnels n'était pas du tout celle que voulaient les Girondins, et l'espèce de guerre que craignait réellement la Cour des Tuileries n'était pas celle que cherchait à conjurer Robespierre.

Avant tout, il importe de bien distinguer ces choses, que fort mal à propos on a confondues. Établissons d'abord cette distinction, dont un récit complet des faits et un résumé fidèle des discussions démontreront la réalité.

Et d'abord, il est bien vrai que ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'entendaient courir les risques d'une invasion de la France par les rois coalisés. Qu'y auraient-ils gagné? De perdre leurs protecteurs suprêmes si la Révolution abattait ses ennemis à coups d'épée; d'avoir à subir les insolences de l'émigration, et Monsieur pour maire du palais, si les souverains l'emportaient; et qui sait? au premier revers, d'être accusés d'une trahison dont ils auraient à répondre sur leur tête. Mais il était un autre genre de guerre qui leur devait sourire et leur souriait en effet, celle qui dirigée seulement contre les agitateurs de Coblentz et leurs complices, les petits princes allemands, n'aurait servi qu'à amuser en la trompant l'ardeur guerrière de la nation, et aurait fourni à la Cour le prétexte de s'entourer d'une armée. Dans ce cas, le roi pouvait publier des proclamations pompeuses qui auraient paru associer sa cause aux vengeances de la Révolution; il pouvait lever des troupes, les faire filer vers la frontière, les aller joindre comme pour les mener lui-même à l'ennemi, s'assurer des généraux, gagner les soldats par sa présence et d'habiles largesses, puis, du milieu de ses prétoriens, dicter des lois aux révolutionnaires de l'Assemblée, à la Gironde, aux Jacobins. Le lecteur se rappelle que tel était le plan soumis à Louis XVI par Montmorin, avant le

voyage de Varennes [1]; et ce plan, on ne l'avait jamais entièrement abandonné.

En ceci, les Constitutionnels marchaient tout à fait d'accord avec la Cour. Eux aussi, ils contemplaient, d'un cœur épouvanté, l'image, déjà visible, de l'Europe en flammes. Ils sentaient bien qu'entre les fureurs de l'émigration traînant à sa suite l'ancien monde armé de pied en cap, et la Révolution, exaltée jusqu'au délire par l'immensité même de ses périls, il n'y aurait place ni pour leurs systèmes de pondération ni pour leur politique timide. Mais ils se seraient accommodés parfaitement d'une petite guerre bien courte, contre quelques électeurs allemands et les conspirateurs de Coblentz, parce qu'elle ne leur donnait aucun danger sérieux à affronter, parce qu'elle les mettait en état d'en finir avec les émigrés et l'ancien régime, parce qu'enfin elle pouvait fournir au trône, dont le maintien était devenu une de leurs plus vives préoccupations, un moyen de se rendre populaire, de se créer une force, et de l'opposer avec quelque chance de succès aux républicains. Le constitutionnel et belliqueux Narbonne n'eut pas d'autre pensée, et, pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à méditer l'aveu suivant fait par Narbonne lui-même, cherchant à justifier, bien des années après, les tendances guerrières de son court passage au pouvoir : L'ARMÉE, UNE FOIS FORMÉE, POUVAIT ÊTRE POUR LOUIS XVI, disait-il, UN APPUI LIBÉRATEUR, UN REFUGE D'OU IL AURAIT SOUTENU LA MAJORITÉ SAINE ET INTIMIDÉ LES CLUBS, COMME L'ESSAYA ET LE VOULUT M. DE LAFAYETTE, MAIS TROP TARD ET TROP ISOLÉMENT [2].

Quant aux émigrés, ce qu'ils sollicitaient à grands cris, c'était une guerre générale et terrible, une guerre à mort, qui mit la France révolutionnaire d'un côté, et

[1] Voyez le cinquième volume de cet ouvrage.

[2] Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, chap. Ier, p. 33.

de l'autre, unis contre elle, tous les rois de l'Europe. Car ils ne doutaient pas, ces fils dénaturés, que, dans une semblable lutte, la France, leur mère, ne succombât.

Non moins ardemment que les émigrés, mais animés d'un espoir contraire, les Girondins appelaient de leurs vœux un vaste embrasement du monde. Et tout les y conviait : la haîne sincère qu'ils portaient aux rois ; leur impatience de propager la liberté par les armes ; leur esprit de corps, mélange singulier d'enthousiasme vrai et de fougue un peu factice; leur politique d'apparat ; le désir d'étendre leur popularité en donnant satisfaction aux instincts militaires de la France, et la certitude que, si la Révolution tirait le glaive, eux seuls en dirigeraient la pointe, leurs rivaux du club des Jacobins étant trop loin du pouvoir, et les Constitutionnels trop loin du peuple.

Mais ceux des révolutionnaires qui ne faisaient point partie de la Gironde, que voulaient-ils? Quoique leur opinion ne fût peut-être pas bien fixée encore, leur patriotisme se plaisait très-certainement à l'idée de vaincre les rois et d'étendre le règne de la liberté par le courage.

Telle était, et telle apparut à Robespierre, après quelques jours d'examen, la véritable disposition des esprits. Avec une sagacité surprenante, il devina des choses dont les événements ultérieurs devaient seuls dévoiler le mystère. Ce que nous connaissons aujourd'hui par des révélations contemporaines, il sut, dès cette époque, le pressentir. Il comprit dans quelle mesure et jusqu'à quelles limites la Cour désirait la guerre. Il démêla les secrets desseins des Constitutionnels sous la hardiesse calculée de certains discours. A travers l'armure d'or que Narbonne faisait étinceler aux regards d'un peuple de guerriers, il entrevit le spectre de la trahison. Il fut frappé de la présomptueuse légèreté des Girondins et de l'ambition qui se mêlait à la générosité de leurs entraînements.

Aussi bien, pour l'homme d'État révolutionnaire, pour

le tribun philosophe, la guerre avait plus d'un effrayant aspect. Il semble qu'il y ait quelque chose de contradictoire à confier aux soins de la force, d'une force aveugle et brutale, la fortune des idées. Quoi ! charger la mort de promulguer les lois de la vie ! Enseigner la justice par le carnage ! Prêcher l'humanité à coups de canon ! Demander la lumière qui dure, non pas au soleil, mais à la foudre ! Cette discordance entre la nature du but et celle des moyens arrêtait Robespierre.

Ce n'est pas qu'il ignorât à quelles conditions sanglantes, mais inévitables, l'inimitié des rois mettrait tôt ou tard la liberté. Il sentait bien que la Révolution française était venue placer face à face dans le monde deux principes entre lesquels nul accord n'était possible. Et quant au devoir sacré que les peuples ont à remplir l'un à l'égard de l'autre, il le comprenait certes, celui qui écrivit ces admirables maximes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. — Qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes. — Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature[1]. »

Robespierre voulait donc, lui aussi — ses paroles citées textuellement le prouveront — qu'on fît la guerre à tous les rois, et qu'on la leur fît terrible, décisive. Mais ce qu'il ne voulait pas, c'est que follement et à l'aventure on en devançât l'heure ; c'est qu'on prétendît porter au dehors une liberté qu'on n'avait pas encore ; c'est qu'on s'en remît à la Cour et à ses généraux, à Narbonne, à la contre-révolution, plus ou moins habilement masquée, du soin de propager la Révolution d'une manière héroïque ; c'est

[1] *Déclaration des droits de l'homme*, par Maximillien Robespierre.

qu'on fît diversion au droit par la gloire; c'est qu'on mît au service de la trahison, quand la trahison était aux affaires, d'immenses forces organisées. Et il pensait, d'un autre côté, que, pour être utile aux peuples, la guerre de propagande devait suivre et non précéder, parmi eux, le rayonnement des idées; que cette guerre, d'un caractère tout nouveau, ne devait pas être conduite selon les formes et d'après les habitudes anciennes. La vie des camps, telle qu'on l'avait pratiquée jusqu'alors, lui paraissait peu propre à former des citoyens. Il ouvrait l'histoire, et elle lui montrait combien aisément le soldat est amené à ne plus aimer la patrie que dans son capitaine, qu'il s'appelle Monk ou Cromwell. Chose remarquable ! L'homme qui représenta le mieux la Révolution voyait venir de loin l'homme qui, plus tard, l'arrêta : Robespierre voyait venir Napoléon !

Ce fut le 28 novembre que, pour la première fois depuis son retour, Robespierre parut aux Jacobins. A son aspect, l'assemblée se sentit saisie d'une émotion qui éclata en applaudissements passionnés. Collot d'Herbois occupait le fauteuil : il se lève aussitôt et demande que celui « qu'on a si justement surnommé l'incorruptible, préside, » et il ajoute : « il faut que les bons généraux visitent les postes[1]. » La question de la guerre, nous le répétons, remplissait alors tous les esprits. Le 22 novembre, Koch, au nom du comité diplomatique, avait proposé à la Législative d'envoyer au roi un message, pour le presser d'intervenir d'une façon sérieuse auprès des princes de l'Empire, qui toléraient sur leur territoire et les rassemblements et les enrôlements d'émigrés. Robespierre, devant les Jacobins, combattit l'idée du message. Il dit que l'Assemblée devait agir directement ; que, si Léopold, passé un certain délai, continuait à souffrir les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre, au nom de la

[1] *Journal des débats de la société des Amis de la Constitution*, n° 102.

nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans, et tracer autour de lui le cercle de Popilius[1].

Ainsi, Robespierre n'entendait nullement que la Révolution se laissât braver, et la nécessité de traiter Léopold en ennemi, déclaré s'il se posait comme tel, fut la première chose dont il parut préoccupé.

Cependant, les Girondins allaient soufflant partout l'impatiente ardeur dont ils étaient animés. Le 29 novembre, Isnard prononça, dans l'Assemblée, un discours qui retentit dans les âmes ainsi qu'eût fait le bruit du clairon.

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers : esclave, il fut intrépide et fier ; libre, serait-il timide et faible ? Traiter tous les peuples en frères, ne faire aucune insulte, mais n'en souffrir aucune ; ne tirer le glaive que pour la justice, ne le remettre dans le fourreau qu'après la victoire ; enfin, être toujours prêts à combattre pour la liberté, toujours prêts à mourir pour elle, et à disparaître tout entiers de dessus le globe plutôt que de se laisser réenchaîner, voilà le caractère du peuple français. (On applaudit à plusieurs reprises.)

« Ne croyez pas que notre position du moment s'oppose à ce qu'on frappe de ces grands coups ; un peuple en état de révolution est invincible ; l'étendard de la liberté est celui de la victoire ; le moment où le peuple s'enflamme pour elle est celui des sacrifices de toutes les espèces, de l'abandon de tous les intérêts, et de l'explosion redoutable de l'enthousiasme guerrier. Ne craignez donc rien, sinon que le peuple se plaigne que vos décrets ne correspondent pas à tout son courage.

« La voie des armes est la seule qui vous reste contre des rebelles qui ne veulent pas rentrer dans le devoir. En effet, toute idée de capitulation serait un crime de lèse-patrie. Eh ! quelle infâme capitulation ! Nos adversaires

[1] *Journal des débats de la société des Amis de la Constitution*, n° 102

sont les ennemis de la Constitution ; ils veulent, par le fer et la famine, ramener les parlements et la noblesse, et augmenter les prérogatives du roi, d'un homme dont la volonté peut paralyser la volonté de toute une nation, d'un homme qui dévore trente millions, quand des millions de citoyens sont dans la détresse. (Les tribunes applaudissent. — Il s'élève des murmures dans l'Assemblée.) Ils veulent ramener les parlements, qui vendaient la justice ; ils veulent ramener la noblesse, qui, dans son orgueil, insolente et barbare, croit que des citoyens ne sont pas des hommes. Ils veulent ramener la noblesse ! Ah ! du haut de cette tribune, nous électriserions tous les Français ; tous, versant d'une main leur or et tenant le fer de l'autre, combattraient cette race orgueilleuse, et la forceraient d'endurer le supplice de l'égalité. (On applaudit.)

« Élevons-nous dans cette circonstance à toute la hauteur de notre mission ; parlons aux ministres, au roi, à l'Europe, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux. (On applaudit à plusieurs reprises.) Que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que par le mot *responsabilité* nous entendons *la mort*. (Les applaudissements recommencent.) Disons au roi que son intérêt est de défendre la Constitution, que sa couronne tient à ce palladium sacré, qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet de la loi. Disons à l'Europe que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau, qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; et que si, malgré sa puissance et son courage, il succombait en défendant la liberté, ses ennemis ne régneraient que sur des cadavres. (On applaudit.) Disons à l'Europe que si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois.

(On applaudit.) Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes... (Les applaudissements continuent.) N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté.

« Disons-lui que tous les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité; si la clarté vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent et châtient celui qui les trompait. De même si, au moment que les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait.

« Disons-lui, enfin, que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison, de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile.

« Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. » (Les applaudissements des tribunes et de l'Assemblée recommencent et se prolongent pendant quelques minutes.)

L'Assemblée ordonne l'impression de ce discours et l'envoi aux départements.

Le même jour, Vaublanc, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, porta au roi un message qui, entre autres phrases ardentes, contenait celle-ci : « C'est à vous, sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français : dites-leur que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté[1]. »

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII. p. 388-390.

Au reste, il est à remarquer que le message, porté au roi par le chef des Constitutionnels parlementaires, Vaublanc, ne s'attaquait en aucune façon aux grandes cours. Il y était dit seulement : « Nous attendons de vous, sire, des déclarations énergiques *auprès des cercles du Haut et du Bas-Rhin, des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire !*[1] »

Il est certain, d'autre part, que la guerre pour le compte de la noblesse française répugnait à beaucoup de leurs protecteurs supposés. Si l'électeur de Trèves favorisait ouvertement les émigrés, il n'en était pas de même de la plupart des princes d'Allemagne, voisins de la France. D'accord en ceci avec le Cabinet prussien, ils donnèrent des ordres pour la dispersion des rassemblements d'émigrés. Léopold fit plus : il sévit contre quelques insulteurs de la cocarde nationale dans le Brabant, et fit communiquer par le commandant militaire de ses troupes une note adressée au duc d'Uzès, à Bruxelles, laquelle interdisait aux émigrés français tout rassemblement, même sans armes[2]. Au fond, l'Empereur leur était si peu favorable, et ils le savaient si bien, que lorsqu'il mourut, il y en eut, comme on le verra plus loin, qui accusèrent ceux de Coblentz de l'avoir fait empoisonner[3].

Cette conduite modérée de l'Empereur, rapprochée de celle, toute contraire, que tenaient l'électeur de Trèves, l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, secondait à merveille le plan de guerre restreinte et insidieuse formé à la Cour de France. Louis XVI, Narbonne, les Constitutionnels, n'ayant à menacer que quelques petits princes allemands, pouvaient prendre une attitude belliqueuse, sans allumer une guerre générale, une guerre européenne. Un prétexte leur était fourni de parler un fier langage, de

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 388-390.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 167.
[3] *Ibid.*, p. 257.

lever des troupes, et, tout en flattant l'orgueil national, d'organiser cette armée qui, selon les aveux ultérieurs de Narbonne, devait être *pour le roi un appui libérateur, un refuge d'où il aurait soutenu la majorité saine et intimidé les clubs*.

Aussi fut-il décidé sans hésitation dans le Conseil que la réponse du roi au message du 29 novembre serait conçue dans le même esprit et rédigée dans le même style que le message. Pourquoi non? Indépendamment de l'avantage dont nous venons de parler, la Cour y gagnait de caresser les instincts militaires du pays, de paraître s'identifier à la Révolution contre les conspirateurs de Coblentz, et de faire oublier ainsi le *veto* mis au décret qui les avait frappés. Seulement, on convint que, dans la réponse, plus clairement encore que dans le message, on séparerait la cause de l'Empereur d'avec celle des électeurs de Trèves et de Mayence ; car ne l'oublions pas, ce que la Cour et les Constitutionnels voulaient, c'était, non pas une vaste et sérieuse conflagration, mais une occasion de mettre aux mains de Louis XVI une épée, se réservant de la lui faire tourner, le moment venu, contre les Jacobins. Quant à Marie-Antoinette, ses secrètes pensées nous sont dévoilées par ce passage d'une lettre adressée par elle au comte de Mercy-Argenteau, le 6 décembre 1791 [1] : « ...... Je crois que nous allons déclarer la guerre, non pas à une puissance qui aurait des moyens contre nous, nous sommes *trop lâches* pour cela, mais aux électeurs et à quelques princes d'Allemagne dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. Les imbéciles! Ils ne voient pas que s'ils font telle chose, c'est nous servir, parce qu'enfin il faudra bien, si nous commençons, que toutes les puissances s'en mêlent pour défendre les droits de chacun; mais il faut qu'elles soient bien convaincues que nous ne faisons ici qu'exécuter

[1] *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, publiées par M. d'Hunolstein, p, 274-75. Paris, 1864.

la volonté des autres, que toutes nos démarches sont forcées, et que, dans ce cas, *la meilleure manière de nous servir est de bien nous tomber sur le corps.* »

Voilà ce qui, jusqu'ici, a complétement échappé aux historiens de la Révolution. Ils ont cru que l'activité guerrière de Narbonne était sans arrière-pensée; ils ont cru qu'elle n'avait pour aiguillon qu'un vif désir de gloire poétisé par l'amour d'une femme célèbre; ils ont cru que la réponse du roi au message du 29 novembre n'était qu'une victoire du jeune et ardent ministre sur la faiblesse de Louis XVI; ils ont présenté enfin cette réponse comme une sorte de déclaration de guerre à l'Europe, que le pauvre monarque s'était laissé arracher en gémissant. Les Girondins eux-mêmes y furent pris, à l'époque où ces choses se passèrent. Seul, Robespierre alors soupçonna et devina la vérité. C'est ce que le récit des faits mettra hors de doute.

Le 14 décembre[1], sept jours après l'avénement de Narbonne au ministère de la guerre, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres. Il venait répondre en personne au message du 29 novembre. Un grand silence régnait dans la salle. D'une voix ferme, il lut un discours où il déclarait que « si, avant le 15 janvier 1792, l'électeur de Trèves n'avait pas fait cesser dans ses États tout attroupement et toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, lui, roi des Français, ne verrait plus dans l'électeur de Trèves qu'un ennemi de la France. » Mais il avait eu soin de dire auparavant : « *L'Empereur a rempli ce qu'on devait attendre d'un allié fidèle*, en défendant et dispersant tout rassemblement dans ses États. Mes démarches n'ont pas eu le même succès *auprès de quelques autres princes.* » Il ajouta : « J'écris à l'Empereur pour l'engager

[1] Et non le 16, comme l'avance par erreur l'auteur des *Mémoires d'un homme d'État.*

à *continuer ses bons offices*, et, s'il le faut, à *déployer son autorité*, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de *quelques membres du corps germanique*. Sans doute, *on peut beaucoup attendre de son intervention, appuyée du poids imposant de son exemple*, mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations. Et si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre[1]. »

Ainsi, c'était à *l'électeur de Trèves* seulement, c'était à *quelques membres du corps germanique* que s'adressait la déclaration. Quant à l'Empereur, loin de le menacer, on le félicitait d'avoir loyalement rempli ses devoirs *d'allié fidèle*, on allait jusqu'à compter sur son *intervention* pour en finir avec les émigrés, et les préparatifs militaires qu'on annonçait semblaient n'avoir pour but que de suppléer à l'insuffisance de cette intervention amie !

Mais le plan que cachaient ces habiles distinctions, personne encore ne l'avait dévoilé. L'attitude martiale du pouvoir excita donc un véritable enthousiasme, et, même dans les tribunes, plusieurs voix firent entendre le cri de : *Vive le roi des Français*[2] *!*

Louis XVI s'étant retiré, Narbonne rentra presque aussitôt dans la salle pour annoncer que cent cinquante mille hommes se trouveraient, dans l'espace d'un mois, réunis en trois grands corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et Lafayette. Il déclara qu'il était sur le point de partir lui-même, afin d'inspecter les troupes et de visiter les frontières. Il faisait appel à la *confiance* comme à la nécessité suprême du moment, se chargeait de dissiper tous les nuages en réconciliant le soldat avec

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 395 et 396
[2] *Ibid.*, p. 397.

l'officier, et s'écriait : « *Le mot trahison n'est d'aucune langue*[1]. »

Se hâter si fort de repousser le soupçon, c'était le provoquer. Mais déjà les Girondins remplissaient la scène du bruit de leurs clameurs belliqueuses et étourdissaient les défiances. Le 16 décembre, Brissot courut aux Jacobins appuyer Narbonne par un de ces discours pleins de verve facile et d'entraînement dont il avait le secret :

« Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne, parce que son ambassadeur avait été insulté à Londres par l'ambassadeur espagnol. Et nous, dont les frontières sont menacées, dont les réquisitions sont rejetées, nous, hommes libres, nous balancerions ! — La défiance est un état affreux. — Le mal est à Coblentz ! » Il avouait que la Cour paraissait vouloir la guerre : « Les gazetiers qu'elle soudoie, les ministériels qu'elle protége, les sociétés impures qu'elle alimente, tous prêchent la guerre ; » mais, loin d'y voir un motif de la redouter, il ajoutait : « Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre : *il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir*. Il nous crie sans cesse *l'union, l'union !* Eh bien, qu'il soit patriote, *et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes*. »

Du reste, dans ce discours, qui ouvrit le grand débat sur la guerre, Brissot, il faut bien le remarquer, ne parlait aucunement d'aller attaquer tous les rois sur leurs trônes ébranlés ; loin de là, il s'étudiait à prouver qu'on n'avait point à craindre de voir la lutte avec Coblentz prendre ces proportions héroïques, et la preuve qu'il en donnait, c'était la situation, soit morale, soit matérielle, des diverses puissances :

« L'Angleterre? La nation anglaise nous aime, si son gouvernement nous déteste, et Tippoo combat pour nous

[1] *Histoire parlementaire*, t. XII, p. 398.

dans l'Inde. — Léopold ? Tout lui commande la paix : ses dettes accrues, ses troupes considérablement diminuées, la source de ses revenus tarie, sa banque sans hypothèque et bientôt sans crédit. — Frédéric-Guillaume? A Berlin, comme à Vienne, on désire la paix, parce qu'on en a besoin. Seulement, *on veut y avoir l'air de soutenir la cause des rois* : le traité de Pilnitz ne signifiait pas autre chose. — Gustave ? Que peut un prince écrasé de dettes, et pour qui l'impôt est aussi impossible que dangereux ? — Catherine ? Elle entend bien moins soutenir la cause des rois et des chevaliers français qu'allumer une guerre qui occupe ses rivaux et lui permette d'atteindre la couronne d'Orient. Elle doit mépriser, et nos courtisans, et leurs préjugés, et leur ineptie[1]. »

On voit, d'après cela, combien se sont trompés les écrivains qui, supprimant les dates, confondant les époques, ont présenté Brissot, et les Girondins à sa suite, comme ayant, *dès l'abord*, prêché contre les rois une audacieuse croisade. Il n'en fut rien. Le terrain sur lequel Brissot se plaça au commencement du débat, et sur lequel Robespierre combattit, fut celui de la guerre restreinte, de la guerre contre les émigrés et quelques petits princes allemands, de la guerre telle que la rêvait Narbonne et qu'elle convenait à la Cour. Brissot n'en était pas encore venu à dire : le mal est sur tous les trônes de la terre ; il disait : *Le mal est à Coblentz*, à quoi Robespierre eut raison de répondre, deux jours après : *Le mal est, avant tout, aux Tuileries !*

Cela était si manifeste, que Danton lui-même, tout porté qu'il était aux mesures de vigueur, répondit à Brissot, séance tenante : « Si la question était de savoir si en

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution.* — BRISSOT. — 1170, 71. British Museum. — C'est là qu'il faut recourir si on veut avoir le discours complet de Brissot. Le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution* n'en donne que quelques lignes dans son n° 112.

définitive nous aurons la guerre, je dirais : oui, les clairons de la guerre sonneront; oui, l'ange exterminateur de la Liberté fera tomber les satellites du despotisme. Mais, messieurs, quand devons-nous avoir la guerre? N'est-ce pas après avoir bien jugé notre situation, après avoir tout pesé; n'est-ce pas surtout après avoir scruté les intentions du pouvoir exécutif[1]? »

Cependant, les patriotes d'Angleterre avaient envoyé une députation au club des Jacobins, et ceux-ci, pour faire honneur à leurs frères d'outre-Manche, avaient décidé que les drapeaux anglais, américains et français seraient placés dans la salle du club, comme emblème de l'union des trois grands peuples libres. La cérémonie eut lieu le 18 décembre, deux jours après la harangue de Brissot. L'affluence était énorme, et l'expression des visages disait assez quelle émotion violente faisait battre les cœurs. En l'absence d'Isnard, de La Souze occupait le fauteuil. Aussitôt que les drapeaux entrèrent, membres du club et spectateurs se levèrent dans une sorte d'attendrissement, et ce cri fit retentir les voûtes : *Vivent les trois peuples libres de l'univers !* Alors une députation de dames fut introduite; et, s'avançant, au milieu d'un enthousiasme qui allait jusqu'aux larmes, une jeune fille alla déposer sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes d'Angleterre les femmes de France. « Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines ; nous n'apportons pas de bijoux.... Ce que nous offrons à nos frères, les whigs constitutionnels, c'est une arche d'alliance où sont renfermés la carte de France, le bonnet de la Liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé, et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir !* » Vivre libres ou mourir ! répètent tous les assistants d'une voix passionnée. Et aussitôt

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 112.

on décide que les bustes de Jean-Jacques, Franklin, Mably, Sidney, Price, Mirabeau, seront mis côte à côte. Le sculpteur Dufourny avait offert un buste de Franklin, son ouvrage. On apporta une épée de Damas, envoyée de Suisse par Virchaux, pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Isnard, qui était survenu, prit cette épée, et la brandissant : « La voilà ! la voilà ! Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront ; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes[1]. »

Cette scène touchante, ces paroles d'Isnard qui laissaient si loin derrière elles et tout d'un coup les limites des prédications guerrières de Brissot, ces transports où le cœur débordait, cet appareil qui parlait si vivement aux yeux, répondaient fort bien au génie artiste de la Gironde, et à sa politique, sincère, mais théâtrale : Robespierre y vit un danger, lui, l'homme aux convictions d'airain. Dans son morne enthousiasme, que jamais ne déserta la raison, il ne voulut point qu'un entraînement passager décidât des destinées de la Révolution et de la patrie. Il connaissait la France, nation fougueuse, qui a moins besoin d'être excitée qu'éclairée ; il savait que nous sommes un peuple d'élan, mais un peuple qu'il est facile d'égarer en éblouissant ses regards et qui passe en un jour d'une exaltation prodigieuse à d'étranges affaissements.... Il se leva donc, aussi pensif, aussi triste que le jour où, lui posant une couronne de chêne sur la tête, le peuple l'avait porté en triomphe, et d'une voix grave : « Je supplie l'assemblée, dit-il, de supprimer ces mouvements qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille[2]. »

La mer soulevée ne s'apaise pas plus vite, quand le

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 113.
[2] *Ibid.*

vent tombe, que l'assemblée des Jacobins ne fit, à ces froides et sévères paroles de Robespierre. L'ordre du jour fut repris aussitôt, et lui commença en ces termes[1] :

« La guerre! s'écrient et la Cour, et le ministère, et leurs partisans. La guerre! répètent une foule de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, mais plus prompts à se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et les intrigues des Cours. Qui osera contredire ce cri imposant?... Je ne viens point caresser l'opinion du jour, ni flatter la puissance dominante. Je ne viens point non plus prêcher un lâche système d'inertie : je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. JE VEUX AUSSI LA GUERRE, mais comme l'intérêt de la nation la demande : DOMPTONS NOS ENNEMIS INTÉRIEURS, ET ENSUITE MARCHONS CONTRE NOS ENNEMIS ÉTRANGERS. »

Grave et noble début! Robespierre continua, plus vif, plus pressant, plus éloquent qu'on ne l'avait jamais vu. Sa conviction, aux prises avec l'entraînement de tout un peuple, semblait avoir tiré de cet effort même un redoublement de magnanime énergie. Il était presque seul. Et eût-il été seul, c'eût été à la manière de l'aigle lorsqu'il plane au haut des airs.

Proposait-on la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre des rois? Non, c'était la guerre de la Révolution française contre ses ennemis. Et les plus redoutables, où étaient-ils? à Coblentz? non, au milieu de la France, au cœur de Paris, autour du trône, sur le trône.

[1] Hâtons-nous de dire que le magnifique et puissant discours que nous citons ici n'a trouvé place dans aucune des histoires qui ont précédé celle-ci. M. Michelet n'en donne qu'une phrase, qu'il tire du *Journal des Jacobins*, et qui est, en effet, la seule que reproduise ce journal. Il en est de même de MM. Buchez et Roux, qui ne font que copier le *Journal des Jacobins*, et de M. de Lamartine, qui ne fait que copier MM. Buchez et Roux. Quant à MM. Thiers et Mignet, nous n'en parlons pas, leurs livres n'étant en réalité que des *tables de matières*.

Quoi! on entendait donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis... à ses ennemis!

Après avoir posé la question avec cette netteté formidable, Robespierre traça un sombre et trop fidèle tableau des malheurs que traînent à leur suite les guerres faites par les rois absolus, les princes félons, les tyrans. Il montra comme conséquences logiques de certaines guerres, le corps social en convulsion; la force brutale, seule chose vivante, et la pensée morte; le trésor public au fond d'une caverne impénétrable, et dans ce trésor les bras des ministres enfoncés jusqu'au coude; partout le Code du soldat, l'arbitraire; la police des villes à des hommes d'épée; à la place de l'intelligence en éveil, le qui-vive des sentinelles; la liberté, danger public; la discipline, cette abdication de l'homme, besoin suprême et suprême vertu; les gémissements de l'opprimé couverts par le son des fanfares; la tyrannie drapée dans les étendards, prix du courage, et paraissant presque belle, vêtue ainsi; sous le nom de camps, des écoles d'obéissance dégradante ou d'enthousiasme imbécile; le bruit, l'éclat, la gloire, les pompeux bulletins, les champs de triomphe, mais au bout de tout cela l'abaissement des caractères; et enfin, franchissant le Rubicon, passant à la nage le fleuve de sang répandu pour lui et par lui, César!

Autre, il est vrai, pouvait être et serait la guerre d'un grand peuple, ne relevant que de lui-même, et, dans l'élan sublime de sa liberté reconquise, s'armant pour celle du monde; mais la France en était-elle arrivée là, lorsque le peuple y sortait à peine de l'enfance d'un long despotisme, lorsqu'il y marchait encore à tâtons sur le corps de ses nouveaux dieux, lorsque l'idole ancienne y tenait encore le sceptre, lorsque les ministres de la contre-révolution y menaient les affaires, et des généraux vendus à la cour les armées?

Ici, Robespierre interroge la situation; il en sonde les

mystères; il dévoile la trame ourdie entre la cour et la faction des Lameth, — cette trame si imparfaitement connue alors, et aujourd'hui si bien prouvée; — il affirme, comme s'il eût pénétré jusqu'au fond de l'âme de Narbonne, ce que Narbonne devait avouer plus tard, le dessein « de faire de l'armée, une fois formée, *un appui libérateur pour Louis XVI;* » il montre, dans la résistance des prêtres encouragée par le *veto*, la sanctification anticipée des trahisons militaires qui se préparent, et dans la guerre civile le terrible appoint de la guerre étrangère; il ne veut pas qu'on puisse venir un beau jour sommer, l'épée à la main, la Constitution de capituler .. Mais laissons-le parler lui-même:

« Legislateur patriote, à qui je réponds en ce moment, que proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Vous dites: « Que m'importe? La liberté triomphera de tout. » Est-ce que vous n'êtes point chargé d'assurer son triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *La défiance est un état affreux!* selon vous. Beaucoup moins affreux que la confiance stupide qui a causé tous nos embarras et tous nos maux. Oh! ne calomniez pas, législateur patriote, ne calomniez pas la défiance; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple, le soin de combattre les dragons qui en défendent l'entrée. Est-ce bien à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Si on nous trahit, dites-vous encore, *le peuple est là!* mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection, que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. *Le peuple était là*, dans tous les pays libres, lorsque des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. *Le peuple était là*, lorsqu'au mois de juillet son sang coula

inopinément au sein même de cette capitale : et par quel ordre? *Le peuple est-là!* Mais vous, représentants, n'y êtes-vous pas aussi? Et qu'y faites-vous, si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et aux résultats du bouleversement des empires?... Connaissez-vous quelque peuple qui ait conquis sa liberté en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée? Les Américains, dont vous citez l'exemple, avaient-ils à combattre au dedans le fanatisme et la trahison, au dehors une ligue formée contre eux par leur propre gouvernement? Guidés par Washington, et secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé : eussent-ils triomphé, dites-moi, gouvernés par les ministres et conduits par le général de Georges III?... Je me résume : il ne faut point déclarer la guerre *actuellement ;* il faut avant tout, partout et sans relâche, faire fabriquer des armes; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures qui empêchent les ministres de négliger ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits, trop négligés; il faut veiller sur les finances, encore couvertes de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux. Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la Cour; il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par mettre en accusation les rebelles et séquestrer leurs biens, afin

que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi, mais des ministres de la justice nationale[1]. »

Impossible de parler avec un plus saisissant mélange de sagessse et d'énergie. Brissot présenta sa réplique le 30 décembre. Mais autant Robespierre avait été modéré, autant Brissot fut aigre et violent. Robespierre avait rendu justice à la générosité de l'erreur qu'il combattait, il avait désigné son adversaire sous le nom de *législateur patriote*. Brissot débuta par dire qu'il laissait de côté les *phrases oratoires*, ce qui s'adressait à Robespierre, et les *pasquinades*, ce qui allait frapper Camille Desmoulins[2]. Puis, s'emparant avec une mauvaise foi manifeste de la plainte, si touchante et si courageuse, que Robespierre avait laissée échapper sur le peu de progrès qu'avait fait encore la vérité parmi le peuple, il rappela pompeusement les conquêtes de l'opinion publique en France, et s'écria : « Voilà le peuple *qu'on veut dégrader*, en le comparant aux peuples qui gémissent dans l'esclavage !... Ah ! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison ? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer *contre lui* la cruelle catastrophe du 14 juillet ? » Le lecteur vient d'avoir sous les yeux les propres paroles de Robespierre, et il peut juger jusqu'à quel point l'imputation de Brissot était calomnieuse, calomnieuse quant au fond, calomnieuse quant à la forme.

Pour ce qui est des arguments, l'orateur girondin pré-

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*, 853, 4, 5. — ROBESPIERRE. British Museum.

[2] Encore un discours qui n'a pas été connu. Le *Journal des Jacobins* se borne à le mentionner en cinq ou six lignes, et MM. Buchez et Roux se contentent, à leur tour, de reproduire l'insignifiante mention du *Journal des Jacobins*, dans son n° 121. Plus heureux, nous l'avons découvert, reproduit *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, cette source si précieuse et où déjà nous avons tant puisé. Voy. 1170, 71. — SUR LA GUERRE ET LA PAIX.

tendit que le ministère Narbonne était tout autre que le ministère précédent; que sa haine contre les nobles de Coblentz était naturelle et devait être sincère, parce qu'il se trouvait composé d'hommes nouveaux, dont la Révolution avait fait la fortune. Brissot disait vrai, mais ce n'était pas répondre. Car Robespierre n'avait pas signalé le danger dans le triomphe possible d'une contre-révolution, *au profit de l'ancienne noblesse;* loin de là, il avait dit expressément que rêver le retour au monde féodal était faire le plus absurde des rêves : où il avait montré le péril, c'était dans un essai de contre-révolution constitutionnelle, bâtarde, à l'anglaise, conforme enfin aux désirs des Duport, des Lameth, des Barnave, lesquels pour cela, marchaient effectivement d'accord avec Narbonne, croyaient pouvoir compter sur l'appui de Léopold lui-même, et espéraient bien entraîner Louis XVI. Or, c'est à quoi Brissot ne répondait pas; ou, plutôt, il répondait en termes tels, qu'un complice de Narbonne ne se fût point exprimé autrement. «Il ne faut pas, disait-il, que le ministre de la guerre s'offense des défiances; s'il a dans l'âme le patriotisme qu'il affecte, il doit se souvenir que Phocion, après soixante-dix ans de services, fut soupçonné d'avoir voulu vendre la patrie à Nicanor.» Et, pour mieux réduire la CONFIANCE en système, il ajoutait: « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres. *Nous avons besoin de grandes trahisons.* » Sur ce qu'on n'avait jamais vu un peuple tirant profit pour sa liberté d'une guerre conduite par ses propres tyrans, il prononça ce mot, qui était présomptueux, mais bien près d'être sublime: *Nous créerons ce qui n'a pas existé.* Enfin, à l'exemple tiré de César, il opposa la différence qui existait entre une armée telle que l'armée française, et les guerriers romains de la décadence, ramas « de brigands, d'aventuriers, d'étrangers sans autre propriété que leurs sabres. » Donc, pas de César à craindre? Ici, ce n'était pas Robespierre

qui devait réfuter victorieusement Brissot, mais.... Napoléon !

Il y eut toutefois dans ce discours de l'orateur girondin des passages éclatants de lumière et vraiment prophétiques; celui-ci, par exemple : « Mais nous n'aurons pas de généraux patriotes? Il s'en formera ! L'Amérique n'a-t-elle pas vu briller, dans le cours de quelques mois, parmi ses plus habiles guerriers, et le libraire Knox et le médecin Warren ? Et qu'était-ce que Washington lui-même, quand la guerre de l'indépendance se déclara? Un colonel presque inconnu, et qui avait peu servi. Espérons-le, six mois se seront à peine écoulés, que l'ancienne classe des plébéiens se vantera d'avoir produit des héros, non pas de ces héros altérés de sang, qui achetaient leur gloire par des massacres, mais de ces hommes précieux qui, comme Phocion, sauront dévoiler au sénat les orateurs corrompus, se montreront économes de sang dans les batailles, seront pauvres et n'en rougiront pas. » Brissot voyait venir Hoche et Marceau !

Au dehors, ces importants débats éveillaient mille échos Le journal de Prudhomme se rangea du côté de Robespierre [1]. Il en fut de même de Camille Desmoulins. *L'Orateur du peuple*, accoutumé à ne garder aucune mesure, et très-prompt à la calomnie, ne se contenta pas de combattre l'opinion de Brissot, il lui cria : « Je ne vous estime plus, monsieur Brissot, je vous regarde comme un traître [2]. » Et Marat : « Moi, qui vous connais à fond, je m'attendais bien à voir un jour tomber votre masque [3]. » Mais Brissot avait pour lui toute l'ardente Gironde, l'Assemblée, qu'elle dominait, le flot de l'opinion qui roulait vers la guerre, une notable partie du club des Jacobins, ébranlé déjà par Robespierre, mais non encore

[1] *Révolutions de Paris*, n° 132.
[2] *L'Orateur du Peuple*, t. IX, n° XLVIII.
[3] *L'Ami du Peuple.*

entraîné; il avait pour lui des hommes d'esprit comme Louvet, et des enthousiastes comme Clootz.

Ce dernier, dans la séance du 1er janvier aux Jacobins, fut admirable de vivacité, d'originalité, de piquante audace, d'entrain : « C'est parce que je veux la paix, que je demande la guerre. — Nos écrits modérés sont des torches en Allemagne. — Savez-vous quel est le plus redoutable de nos pamphlets? Les assignats : inondons leurs provinces de nos assignats à l'aide de nos armées. — Les cases du damier de la France seront augmentées de douze cases nouvelles, dont le rebord sera le Rhin et le sommet des Alpes. — Le manifeste que nous publierons..... brevet de manumission universelle. — Il y a *veto* sur les décrets contre les émigrés et les prêtres? Eh bien, sanctionnons ces décrets à coups de canon : passons le Rhin[1]. »

Le lendemain, dans une longue et grave réplique, Robespierre repoussa avec beaucoup de dignité les attaques injustes que Brissot avait dirigées contre lui : « J'ai avili le peuple! On n'avilit point ce qu'on aime. J'ai avili le peuple! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre[2]! » Mais le coup décisif, il le frappa, le 11 janvier, dans une des plus belles harangues qu'ait inspirées le génie de la Révolution.

..... « Oui, domptons nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. A cette condition, moi aussi je demande la guerre à grands cris. Que dis-je? cette condition ne fût-elle pas

[1] Ce discours n'est que mentionné dans le *Journal des Jacobins*, et ne se trouve conséquemment avoir été cité dans aucune histoire précédente. Il est *in extenso* dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, du British Museum, 775, 6, 7. — ANACHARSIS CLOOTZ.

[2] Le n° 130 des *Révolutions de Paris* reproduit en entier le discours du 2 janvier, qui ne se trouve pas dans le *Journal des Jacobins*, et qui, du reste, ne fait que développer les arguments de celui que nous avons déjà analysé.

remplie, je la demande encore, je la demande, non comme un acte de sagesse, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est convenue entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper; je la demande telle qu'ils nous la dépeignent; je la demande telle que le génie de la Liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux même patriotes pourraient la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez, formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des Cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la Cour; ce général, dont les mains, pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme, sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il ce nouveau Caton, ce troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits : qu'il vienne; mettons-le à notre tête..... où est-il? où sont-ils ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Château-Vieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux..... Où êtes-vous? Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui, les premiers, signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs! Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la persécution de nos despotes nouveaux vous ont dispersés. Venez du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi! le despotisme que vous aviez

vaincu vous a punis de votre civisme et de votre victoire; quoi! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu! Vous ne combattrez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement. Ah! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés? les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des enfants et des femmes? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse, qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être français et libre; vous qui pérîtes sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux, qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie! Ah, Dieu! que de victimes, et toujours dans le peuple, toujours parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent!

« Venez au moins, gardes nationales, vous qui êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre, dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi! vous n'êtes point encore armées? quoi! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas! que dis-je? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but de contrées en contrées, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents, qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse! n'importe! venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous combattrons tout nus, comme les Américains..... venez. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-

nous les ordres du bureau de la guerre? consulterons-nous, pour cette noble entreprise, le génie de la Liberté ou l'esprit de la Cour? serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ces éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non; marchons nous-mêmes à Léopold, ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise toute cette affaire; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de Lafayette...;* que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah! Français, ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu la liberté des peuples! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés; le stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre, telle que je l'ai présentée, est impraticable; si c'est la guerre de la Cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois pas même à la vôtre, et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs, qui vous bercent de ces douces illusions.

« ... Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de mon cœur et de ma conscience; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec la-

quelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'est-elle pas déjà trop coupable d'être la vérité ? Comment lui pardonner, lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée ? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté ? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes. Mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie ; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage.* Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront ; la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage patient de l'attendre ; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée ; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération naissante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime ; elle apportera non la paix du despotisme, ni les honteuses agitations de l'intrigue,

mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme, et renversera tous les monuments du vice et de la servitude.... Espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère, c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage et la destinée de toutes les générations d'hommes qui doivent sortir du néant[1]... »

La sensation fut immense aux Jacobins, au dehors, partout. Le léger auteur de *Faublas*, Louvet, ayant osé, quelques jours après, se mesurer avec Robespierre, fit précéder sa réfutation d'un exorde où il témoignait hautement de son respect pour ce grand rival; et, dans une séance ultérieure, Brissot, qui ne se pouvait défendre d'une émotion secrète, dit noblement à son émule : « Je supplie M. Robespierre de terminer une lutte aussi scandaleuse, qui ne donne l'avantage qu'aux ennemis du bien public. » Il faisait allusion aux personnalités qui avaient aigri ce solennel débat, personnalités, du reste, dont Robespierre s'était soigneusement abstenu. Le vieux Dussault parut aussitôt à la tribune, les larmes aux yeux, et prononça une allocution touchante, à la suite de laquelle les deux athlètes s'embrassèrent.

Cela signifiait-il que la discussion était désormais fermée ? Le journal de Gorsas ayant donné cette signification à la scène qui venait de se passer, Robespierre écrivit à l'auteur :

« J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une

[1] Voyez pour ce discours, qu'il nous a été impossible de reproduire intégralement à cause de sa longueur, le n° 131 des *Révolutions de Paris*.

erreur qui mérite d'être rectifiée.... L'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirais peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avais joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qui est vrai, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation de M. Dussault, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissements de toute la société. Et j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir, que la discussion n'avait laissé aucune aigreur dans mon âme, et que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* des débats qui intéressent la destinée du peuple [1]. »

Pendant que ces luttes se poursuivaient aux Jacobins, les Constitutionnels, qui continuaient à inspirer le roi, renouvelaient le personnel de la diplomatie. Les envoyés à Munich, à Mayence, à Cologne, furent rappelés, ainsi que le comte de Vergennes, ministre près l'électeur de Trèves, tous ces diplomates étant suspects de connivence avec les émigrés. Biron et l'évêque d'Autun, Talleyrand, partirent pour Londres, comme négociateurs confidentiels. M. de Marbois remplaça près de la diète de Ratisbonne M. de Bérenger. Barthélemy fut nommé ambassadeur en Suisse. Mais de toutes ces nominations, la plus importante fut celle du comte de Ségur à l'ambassade de Berlin [2].

Nous avons déjà dit que Louis XVI, Marie-Antoinette, Narbonne, les Constitutionnels, ne demandaient pas mieux que d'essayer d'une guerre partielle, pour avoir à leur disposition une armée. Mais une guerre générale, et ses

[1] *Courrier des 83 départements*, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 168.

[2] Voy. le comte de Ségur, *Tableau politique de l'Europe*, t. II, ch. IX, p. 15, et les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 184.

hasards, parmi lesquels, peut-être, l'avénement subit de la République, voilà ce qui les effrayait. Or, si Léopold refusait son appui aux émigrés, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il le refusât pareillement aux princes de l'empire possessionnés en Alsace ou en Lorraine, que les fameux décrets de la nuit du 4 août avaient frappés. Et en effet, la diète ayant fulminé contre ces décrets un *conclusum* très-énergique, Léopold, comme chef de l'empire, s'empressa de le ratifier, et en envoya sur-le-champ notification à la Cour de France. Céder ici était impossible. Comment revenir sur les conquêtes immortelles de la nuit du 4 août? Et, d'autre part, comment reconnaître que le régime féodal, détruit en France, continuerait néanmoins d'y exister en ce qui touchait les domaines appartenant à quelques petits princes d'Allemagne? Louis XVI et ses conseillers eussent-ils été disposés à admettre une aussi monstrueuse prétention, jamais ils ne l'auraient osé. L'honneur national était là: pas un paysan de France qui ne se fût levé en armes, le jour où on aurait permis à l'étranger de nous dire : « Vous n'êtes pas maîtres chez vous. » L'orage pouvait donc venir de ce côté, si Léopold persistait. Le Conseil de Louis XVI pensa que détacher le cabinet de Berlin de l'alliance de l'Autriche était un moyen d'écarter le péril, et telle ut la mission secrète donnée au comte de Ségur.

Quant à ses instructions, elles étaient aussi déshonorantes que simples, et bien dignes de cet esprit d'intrigue et de corruption contre lequel Robespierre, avec tant de raison, adjurait les patriotes de se tenir en garde : gagner à prix d'or les membres les plus influents du cabinet de Berlin ; gagner à prix d'or Bichofswerder, favori du roi de Prusse; gagner à prix d'or les deux maîtresses de ce monarque libertin, Mme Rietz et la comtesse Danhof [1].

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 184-187.

Copie de ces instructions secrètes parvint, dit-on, à Berlin, deux heures avant l'arrivée du diplomate constitutionnel, et le roi les communiqua tout de suite à son Conseil. De sorte que le comte de Ségur ne rencontra que visages glacés. Lorsque, le 12 janvier 1792, il se présenta pour remettre sa lettre de créance, Frédéric-Guillaume le reçut avec une froideur méprisante. A cette première audience, il affecta de ne lui point parler et de demander des nouvelles du prince de Condé[1]. La négociation se trouvait ainsi manquée d'avance. La reine n'ayant pas admis, selon l'usage, l'ambassadeur à sa partie, l'exemple de la Cour fut suivi par toute la société; les ministres Schulemberg et Finkenstein marquèrent au comte de Ségur une défiance qui touchait à l'injure; la comtesse Danhof, essayant de l'appuyer, tomba en disgrâce.... Tout à coup le bruit se répand dans Berlin que, désespéré du rôle humiliant auquel on le condamne, le comte vient d'attenter à ses jours. D'autres parlent d'un noir attentat commis par des malveillants sur sa personne. La version des amis de M. de Ségur, confirmée depuis par lui-même, fut qu'en proie à un violent accès de fièvre, et tombant de son lit, on l'avait relevé la figure en sang[2].

Échouait dans le même temps une autre négociation parallèle à celle-ci, mais d'un caractère beaucoup plus intime. Informés du penchant du duc de Brunswick pour la France, et convaincus que ses talents militaires l'appelaient à jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient, Narbonne et ses amis rêvèrent de le conquérir à la France, par l'ambition. Le ministre de la guerre lui écrivit, à l'insu de Louis XVI, une lettre où il lui offrait, s'il voulait entrer au service de la France, le titre de généralissime, deux ou trois millions de traitement, et un établissement au niveau de son rang dans

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 184-187.
[2] *Ibid.*, p. 203.

quelque province. Ces offres furent portées secrètement au duc de Brunswick par le fils du général Custine, jeune homme doué d'un esprit cultivé, d'une instruction militaire précoce et de manières séduisantes. Tout ce qu'une cajolerie délicate peut suggérer, le négociateur le mit en œuvre pour gagner le duc, faisant briller à ses yeux l'éclatante position du maréchal de Saxe sous Louis XV. Mais la fortune se trouvait avoir départi au duc de Brunswick, en Prusse, une situation non moins solide qu'illustre, et il ne se soucia pas de l'échanger contre un avenir précaire dans le pays des tourmentes. Il refusa donc; et soit excès de prudence, soit duplicité, au lieu de répondre à Narbonne, il adressa la lettre qui contenait son refus à Louis XVI, qui apprit par là ce que son ministre lui avait caché. Il en conçut une indignation, d'autant plus vive, que, parmi les propositions éventuelles faites par Custine au duc de Brunswick, était celle.... de la couronne de France, au cas où elle tomberait de la tête qui la portait! Mais le moment de renvoyer Narbonne n'était pas encore venu, et Louis XVI, en attendant l'occasion de se venger de lui, dut se résigner à le subir[1].

Et l'Assemblée, pendant ce temps, que faisait-elle? Dominée, entraînée par les Girondins, l'Assemblée marchait à pas pressés dans la grande route de la Révolution, mais aussi dans celle de la guerre.

Le 29 décembre 1791, elle adopte une fort belle décla-

[1] Voy. pour de plus amples détails au sujet de cette négociation, les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 192-197. — Nous n'avons ici fait que suivre pas à pas cet ouvrage qui, pour les choses de diplomatie, fait autorité. — C'est de là que M. de Lamartine, de son côté, a tiré tout ce qu'il raconte dans son *Histoire des Girondins*, de la mission du jeune Custine. Nous ne pouvons donc comprendre pourquoi il dit que la lettre de Narbonne au duc de Brunswick était « signée de Louis XVI lui-même, » lorsque le livre où il puise ses renseignements affirme si positivement le contraire.

ration de principes, rédigée par Condorcet, et adressée à l'Europe.

Le même jour, elle vote 20 millions pour préparatifs militaires.

Le 30 décembre, elle abroge à l'unanimité l'usage des félicitations verbales ou écrites pour le renouvellement de l'année : décision dont elle a lieu de se féliciter le surlendemain, à la nouvelle qu'aux Tuileries un seul battant s'est ouvert devant les officiers municipaux, et que Louis XVI les a reçus à la porte de la salle de billard, où il faisait dans ce moment une partie [1].

Le 31 décembre, elle accueille avec un frémissement précurseur de quelque terrible tempête la communication d'un office de Léopold, annonçant que l'Empereur est forcé d'enjoindre au général Bender de secourir l'électeur de Trèves, en cas d'excursions hostiles sur les États de ce prince.

Le 1er janvier 1792, sur un rapport de Gensonné, elle décrète la mise en accusation des deux frères du roi, de Condé, de Calonne, de Laqueille, de Mirabeau le jeune.

Le 2, elle décrète que l'an IV de la liberté commencera le 1er janvier 1792.

Le même jour, elle mande à sa barre le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, accusé par Cavalier d'avoir annoncé faussement que pas un officier de marine n'avait déserté. Le ministre se retire sans avoir été condamné par un vote, mais emportant sur lui comme un stigmate ces paroles de Vergniaud : « Le ministre est convaincu de mensonge. »

Le 3, décret qui complète l'organisation de la haute cour nationale.

Le 6, renvoi au comité diplomatique d'un office de l'électeur de Trèves, par lequel ce prince s'engageait à

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 50.

dissoudre dans ses États tous les corps armés de l'émigration et à punir les recruteurs.

L'Assemblée en était là, lorsque, le 11 janvier, Narbonne, de retour de son voyage, vint présenter son rapport sur l'état des frontières. La rapidité avec laquelle il les avait parcourues aurait dû rendre un peu suspecte l'autorité de ses éblouissantes affirmations; mais le parti de la guerre voulait être ébloui. Le jeune ministre, dans un vif et présomptueux langage, assura que, de Dunkerque à Besançon, l'armée offrait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec de l'artillerie pour deux cent mille hommes; que les vivres et fourrages, entassés dans les magasins, garantissaient, pendant six mois, la subsistance de deux cent trente mille hommes et vingt-deux mille chevaux; que déjà, pour le service de l'artillerie et des vivres, six mille chevaux étaient rassemblés, et que six mille autres allaient l'être; que les fortifications des places présentaient un aspect satisfaisant; que les gardes nationales étaient animées d'un immense enthousiasme; que les soldats se montraient ardents à défendre leur propre cause dans celle de la Révolution; que, parmi les officiers, les uns aimaient la liberté pour elle-même, les autres la Constitution depuis que le roi l'avait jurée; que peu de désertions étaient à craindre, qu'elles n'entraîneraient d'ailleurs aucun corps, et ne feraient, par l'horreur attachée aux traîtres, que redoubler le vrai courage. Confiance! Confiance! tel était le dernier mot du rapport. « La confiance fût-elle un acte de courage, il importerait au peuple comme aux individus de croire à la prudence de la hardiesse[1]. »

Malheureusement, tout cela n'était qu'erreurs, exagérations, mensonges. On le sut plus tard, à n'en pas douter,

[1] Voy. le texte de ce rapport, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 32.

lorsque, dans un mémoire adressé par Dumouriez à l'Assemblée sur la situation du département de la guerre, on lut : « Les généraux se plaignent de la faiblesse et du délabrement de leurs armées : partout il manque des armes, des habits, des munitions, des chevaux de peloton, des effets de campement ; le non-complet des quatre armées, pour les seules troupes de ligne, s'élève à plus de quarante mille hommes et huit ou dix mille chevaux ; la plupart des places sont aussi démantelées qu'en temps de paix ; dans la plupart, il n'y a ni munitions suffisantes, ni vivres ; plusieurs commandants, plusieurs officiers sont suspects ou ennemis ; les commissaires des guerres, commis ou garde-magasins, sont en partie suspects ou vendus, etc., etc.[1] »

Robespierre avait-il tort, quand, le soir de cette journée du 11 janvier, où Narbonne avait fait miroiter à tous les regards son fallacieux rapport, lui, sentinelle vigilante de la liberté, il avait prononcé la célèbre harangue que nous avons citée, et dans laquelle, en termes si magnifiques, il développait ces mots d'une de ses précédentes adjurations : *La défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour.*

Et combien la sagacité de Robespierre paraît plus frappante encore, lorsqu'on songe aux intrigues diplomatiques d'alors ! Car, il ne faut pas l'oublier, c'était dans le temps même où Narbonne, pour ne pas perdre le prétexte de tenir sur pied une armée, entretenait ainsi par des fables l'éveil de l'esprit guerrier, c'était dans ce temps-là même que Bigot de Sainte-Croix à Trèves, et le comte de Ségur à Berlin, avaient charge de combattre l'éventualité de tout conflit sérieux. C'est qu'en effet le vrai but du parti qui avait poussé Narbonne au ministère de la guerre était d'organiser autour du trône

[1] Mémoire de Dumouriez, lu à la séance du 13 juin 1792.

une force matérielle capable de faire reculer la Révolution.

En veut-on des preuves nouvelles? Voici ce qu'écrivait dans son mémorial, à la date des premiers mois de 1792, un royaliste ardent, très-bien informé de ce qui se passait à la Cour : « Le second parti et plan ministériel avait pour chefs Narbonne, Lafayette et madame de Staël. On leur attribue le projet d'emmener le roi à Fontainebleau, et de là, *à la tête de l'armée qu'ils se faisaient fort de régénérer, de remettre en discipline*. Lafayette, à Metz, avait assez bien pris. *On voulait laisser au roi le choix des régiments les plus sûrs pour s'en entourer*[1]. »

Et plus loin : « Madame de Staël avait fait proposer au roi et à la reine de les emmener dans sa voiture, au départ de l'ambassadeur, et de travestir la reine en femme de chambre, le roi en maître d'hôtel avec une perruque noire, le dauphin habillé en fille. Elle ne voulait personne d'autre. La reine en fit des gorges chaudes avec le chevalier de Coigny[2]. »

Ce plan, les Girondins ne l'avaient d'abord que trop bien favorisé, en plaçant le débat sur le terrain de la guerre restreinte, comme on l'a vu par les premiers discours de Brissot. Mais à la façon triomphante dont Robespierre les y combattit, ils s'aperçurent vite qu'il y avait là, de leur part, une faute. Le zèle belliqueux de Narbonne, auquel ils avaient l'air de s'associer, commençait à être dénoncé aux soupçons du peuple par la plupart des feuilles révolutionnaires[3]; le nombre des partisans de la guerre, patriotes, diminuait de jour en jour; ce n'était plus Robespierre seul que Brissot et ses amis avaient maintenant pour antagoniste dans cette question, c'étaient les Jacobins

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. II, p. 257 et 258. Paris, 1851.
[2] *Ibid.*, p. 258 et 259.
[3] Voy. le n° 131 des *Révolutions de Paris*.

les plus connus par leur énergie et leur audace. « Nos adversaires, disait Billaud-Varennes, ont affecté de ne voir que Robespierre sur la scène, en lui reprochant d'être seul de son avis. Mais les Danton, les Antoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Panis, et tant d'autres membres de la Société des Jacobins, ont, sans monter à la tribune, manifesté le même sentiment[1]. »

Les Girondins n'avaient donc plus qu'un moyen de soutenir la discussion, qui était de l'élever aussi haut que possible, et de dire, par exemple : « Eh bien, non, il ne s'agit pas pour nous d'une guerre aux émigrés de Coblentz et à quelques misérables petits princes d'Allemagne : contre de tels ennemis, la Révolution française a certainement assez de son dédain ; ce que nous demandons, c'est de nous mesurer avec l'empereur d'Autriche, avec le roi de Prusse, avec tous leurs complices couronnés, avec l'ancien monde. Périssons, ou qu'ils périssent ! Et quant au souverain que nous conservons à notre tête, malheur à lui s'il nous trahit ! Propageons hardiment, l'épée à la main, les principes de la France nouvelle. Si, dans une lutte aussi colossale, nous succombons, il est possible que la liberté de tous les peuples soit pour longtemps compromise ; mais si nous l'emportons, notre victoire est l'affranchissement de la terre. »

Cette manière de poser la question, avant que les ennemis du dedans eussent été abattus, pouvait être impolitique, prématurée, téméraire ; mais elle avait de l'éclat, mais elle témoignait d'une noble confiance dans les ressources de la liberté, mais elle faisait de la Révolution l'aventure chevaleresque la plus noble qui eût jamais étonné les hommes. C'est ce que ne tardèrent pas à comprendre les Girondins, ces illustres et sincères artistes de la Révolution, dont Robespierre fut le penseur, le philosophe, le grand

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution.*

homme d'État. Ils ne songèrent donc plus qu'à mettre le feu à l'Europe, et à proclamer leur résolution, au milieu de scènes propres à impressionner vivement l'imagination populaire.

Le 14 janvier, Gensonné venait de lire un rapport concluant à ce que des explications fussent demandées à l'Empereur, lorsque tout à coup, sur le mot *congrès de rois* échappé à des lèvres inconnues, Guadet s'élance à la tribune : « Apprenons aux princes de l'Empire que la nation française est décidée à maintenir sa constitution tout entière. Nous mourrons tous ici ! » A ces mots, les membres de l'Assemblée, les hommes et les femmes qui remplissent les tribunes, se lèvent impétueusement, et, debout, les bras étendus : « Nous le jurons ! Vivre libre ou mourir ! » Guadet reprenant, avec une émotion croissante : « Marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud !... » Les applaudissements redoublent. « Je propose de déclarer infâme, traître à la patrie, tout agent du pouvoir exécutif, tout Français....» — « Oui ! oui ! la Constitution ou la mort ! » Et l'Assemblée décrète : « Est déclaré infâme, traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation tout Français qui prendrait part, soit à un congrès ayant pour but la modification de la Constitution française, soit à une médiation entre la France et les rebelles conjurés contre elle. » Cette déclaration est aussitôt portée à Louis XVI, qui la sanctionne le jour même[1].

Ces transports effrayèrent et les Constitutionnels et la Cour. Le 17, le savant professeur de droit public, Koch, essaya de calmer les esprits par de sages paroles. De son côté, de Lessart, ministre des affaires étrangères, insinua timidement qu'assigner l'Empereur à bref délai, c'était entrer dans les voies de l'agression.

[1] Séance du 14 janvier 1792.

La vérité est que dans son office du 21 décembre, au sujet duquel on voulait le sommer de s'expliquer, l'empereur d'Autriche n'autorisait le maréchal Bender à défendre l'électeur de Trèves que dans le cas où ce prince serait attaqué injustement, c'est-à-dire après avoir rempli l'engagement de disperser les émigrés[1].

Mais Brissot n'était pas homme à être arrêté par des scrupules de grammaire. Organe véhément des passions de la Gironde : « Le masque est enfin tombé, s'écria-t-il, votre véritable ennemi est connu. L'ordre donné au général Bender vous apprend son nom : c'est l'Empereur. Les électeurs n'étaient que ses prête-noms, les émigrés, qu'un instrument dans ses mains. Votre ennemi, c'est l'Empereur, vous dis-je. » Cette interprétation violente de l'office du 21 décembre pouvait être facilement réfutée, mais ce qui était irréfutable, c'était ceci : « Votre Constitution est un anathème éternel aux trônes absolus. Elle fait le procès des rois, elle prononce leur sentence.... Vos ennemis? Ils sont rois, et vous êtes peuple. Est-ce qu'il y a possibilité de capitulation sincère entre la tyrannie et la liberté[2]? »

Les conclusions de Brissot furent qu'on déchirât le traité de 1756 qui liait la Cour de France à la Cour de Vienne, et que Louis XVI fût immédiatement invité à faire savoir à Léopold qu'on l'attaquerait s'il n'avait pas donné avant le 10 février des explications de nature à dissiper toute inquiétude[3].

Le lendemain, Vergniaud présentait la cause plaidée par les Girondins sous son aspect le plus élevé, en prononçant ces belles paroles : « Une pensée échappe à mon cœur.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, liv. V, p. 47.

[2] Ce discours remarquable, dont MM. Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire*, se bornent à faire mention, se trouve reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*, analysé dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 48-51, et cité en partie dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 218-221.

[3] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 50 et 51.

Il me semble que les mânes des générations passées viennent se presser dans ce temple pour vous conjurer, au nom des maux que l'esclavage leur a fait éprouver, d'en préserver les générations futures dont les destinées sont entre vos mains. Exaucez cette prière : soyez à l'avenir une nouvelle Providence ; associez-vous à la justice éternelle qui protége les Français[1]. »

Le char était lancé. Vainement communication fut faite à l'Assemblée d'une dépêche de Sainte-Croix, annonçant que l'électeur de Trèves s'était mis en mesure de disperser les émigrés ; vainement Mathieu Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot, Becquey, Daverhoult, objectèrent que Léopold n'avait commis aucun acte d'hostilité et que son désir de conserver la paix était certain ; que le traité de 1756 devait être maintenu, parce que l'office du 21 décembre ne le violait en aucune façon ; que l'urgence des mesures proposées par les Girondins n'était mise en avant que pour couvrir leur impatience d'en venir à une agression[2], tout fut inutile. L'argument sérieux, celui auquel il eût fallu répondre, était justement celui auquel les Constitutionnels ne répondaient pas : « Nulle capitulation possible entre la tyrannie et la liberté ! » Robespierre, lui, n'avait eu garde de nier cette vérité ; seulement, il disait : « Oui, la guerre à la royauté au dehors, mais après une victoire complète sur la royauté au dedans, » et c'est ce qui constituait sa force contre les Girondins. Mais comme les Constitutionnels ne pouvaient ni ne voulaient tenir un pareil langage, la Gironde devait naturellement les écraser. Le 25 janvier, après une discussion de huit jours, l'Assemblée adopta le projet suivant, rédigé par Hérault de Séchelles, et amendé par Vergniaud, Mailhe et Brissot :

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 52.

[2] Voy. l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 47-75.

« Art. 1er. Le roi sera invité par une députation à déclarer à l'Empereur qu'il ne peut désormais entretenir des relations politiques avec aucune puissance qu'au nom de la nation française et en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Constitution.

« Art. 2. Le roi sera invité à demander à l'Empereur s'il entend vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il renonce à tout traité et convention dirigés contre la souveraineté, l'indépendance et la sûreté de la nation.

« Art. 3. Le roi sera invité à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur les points ci-dessus énoncés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre.

« Art. 4. Le roi sera invité à continuer de prendre les mesures les plus promptes pour que les troupes françaises soient en état d'entrer en campagne au premier ordre donné[1]. »

Lorsque ce décret parvint à la connaissance de Léopold, son parti était déjà à moitié pris. Averti, d'abord par la scène du 14 janvier, puis par une note où de Lessart, intimidé, s'efforçait de parler à l'Autriche sur un ton de fermeté tout à fait inaccoutumé, que l'idée de la guerre était devenue dominante, l'Empereur avait dit : « Puisque les Français veulent la guerre, ils l'auront, et ils verront que Léopold le Pacifique sait la faire quand il le faut. Ils en payeront les frais, et ce ne sera pas en assignats[2]. »

En attendant, il décida qu'un traité préliminaire d'alliance et de concert, conclu entre l'Autriche et la Prusse

[1] Voy. l'analyse détaillée de cette discussion, dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 74 et 75.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 214.

le 25 juillet précédent, serait converti en un traité définitif, et tandis qu'il donnait l'ordre de former de troupes réunies en Bohême un corps d'armée prêt à se mettre en marche au premier signal, il faisait filer dans le Brisgaw six mille combattants[1].

[1] Cette question de la guerre a été présentée jusqu'ici de la manière la plus étrangement et déplorablement inexacte qui se puisse imaginer. Les uns, comme MM. Buchez et Roux, n'ont pas hésité à immoler la Gironde à leur passion pour Robespierre, oubliant ce que, dans leur fougueux désir de faire la guerre aux rois, les Girondins avaient apporté de généreux, de sincère, de vraiment républicain. Les autres, prenant systématiquement parti pour les Girondins, ont été à l'égard de Robespierre d'une injustice qui les a conduits à mutiler et à fausser l'histoire. Nous avons regret à le dire, de ces derniers est un de nos plus illustres confrères, M. Michelet. Comme les erreurs d'un tel homme empruntent de sa légitime influence sur l'esprit de la jeunesse un caractère particulier d'importance, les relever avec soin nous semble un devoir.

D'abord M. Michelet (voy. le tome III de son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. v) pose Robespierre comme ne voulant pas la guerre; ce qui n'est point exact. Robespierre comprenait à merveille que la guerre aux rois était légitime, nécessaire, inévitable, commandée par le principe de la solidarité des peuples; seulement, il ne voulait pas qu'on la fît sous la conduite de gens qui étaient justement les complices de ceux à qui il fallait la faire. Cette importante distinction, qui disparaît dans le récit de M. Michelet, Robespierre, dans ses discours, y revient sans cesse. Le 30 décembre 1791, il commence par dire, en termes formels : « Renversons nos ennemis « intérieurs, et ensuite marchons à nos ennemis étrangers. » Le 2 janvier 1792, il dit : « Certes, j'aime autant que M. Brissot une guerre entreprise « pour étendre le règne de la liberté... Si j'étais maître des destinées de la « France, si je pouvais à mon gré diriger ses forces et ses ressources, j'au- « rais envoyé depuis longtemps une armée en Brabant; j'aurais secouru les « Liégeois et brisé les fers des Bataves. » Le 11 janvier 1792 : « que, ré- « veillé, encouragé par l'énergie de ses représentants, le peuple reprenne « cette attitude qui fit un moment trembler tous ses oppresseurs; domptons « nos ennemis du dedans, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous « les tyrans de la terre... C'est à cette condition que moi-même je demande « à grands cris la guerre. » Comment, après des déclarations si solennelles, si souvent réitérées, M. Michelet a-t-il pu se méprendre sur le vrai caractère du débat, et pourquoi n'a-t-il, en tout cas, rien cité de ce qui aurait pu mettre le lecteur à même d'en bien juger?

Ce n'est pas tout : pour amnistier la confiance extrême de la Gironde, et montrer combien les défiances de Robespierre étaient excessives, M. Michelet se borne à représenter Narbonne comme un fat, comme un jeune ambi-

tieux, à qui madame de Staël n'aurait pas été fâchée de mettre dans la main, en manière de gage d'amour, l'épée de la Révolution. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que Narbonne voulait la guerre restreinte, un simulacre de guerre, et non la guerre à tous les rois, la grande guerre de propagande ; ce qu'il ne dit pas, c'est que son but était de faire de l'armée un refuge pour Louis XVI, un *appui libérateur* pour la royauté, un moyen d'écraser les clubs, les Jacobins, les républicains de l'Assemblée ; ce qu'il ne dit pas, c'est que madame de Staël avait si peu l'intention de faire tomber sous l'effort de son amant tous les trônes de l'Europe, que sa grande préoccupation dans les premiers mois de 1792 était de concerter, pour Louis XVI, une nouvelle tentative d'évasion. Toutes ces choses prouvées, comme on l'a vu dans notre récit, par les aveux contemporains de Mallet du Pan et par ceux que fit plus tard *Narbonne lui-même*, M. Michelet les passe sous silence. Et ce sont ces choses justement qui témoignent de l'extrême sagacité de Robespierre, légitiment la défiance qu'il montra, et accusent la légèreté avec laquelle Brissot appuyait Narbonne, sans s'apercevoir que Narbonne avait un but opposé au sien, et que l'espèce de guerre désirée par les Constitutionnels n'était pas du tout celle qui convenait à la Gironde.

Il y a ici une nuance qui a complétement échappé à M. Michelet. Il est bien vrai que la Cour ne voulait pas la guerre générale, la guerre aux rois, ce qui, de façon ou d'autre, lui eût créé des embarras mortels ; mais que, sous prétexte de mettre Coblentz et l'électeur de Trèves à la raison, le ministre de la guerre levât des troupes, fît de la popularité militaire au profit du roi, et ménageât au trône un *appui libérateur*, c'est ce dont la Cour s'accommodait à merveille, et ce qui explique pourquoi, avant que la Gironde eût posé la question d'une manière tout à fait héroïque, la guerre fut prêchée par tous les organes du château, comme Brissot en convint dans son discours du 16 décembre 1791, cité par nous et omis par M. Michelet.

Certes, si jamais opinion fut basée sur des considérations graves, dignes d'un homme d'État, d'un philosophe, d'un penseur, d'un ami sincère de la liberté, ce fut l'opinion soutenue, dans cette circonstance, par Robespierre. Se fût-il trompé, il est impossible de nier qu'il n'eût, pour adopter l'avis qu'il s'efforça de faire prévaloir, des motifs de la plus haute portée. Et quant à la profondeur de ses convictions, elle ressort assez de l'admirable courage avec lequel, presque seul d'abord, il lutta contre l'entraînement général, n'hésitant pas un instant à compromettre, dans une lutte de ce genre, son influence et sa popularité. Cependant, que fait M. Michelet? Ayant sous les yeux les discours de Robespierre, discours si pleins de raison, si frappants, si décisifs, qu'ils ne tardèrent pas à forcer l'assentiment des amis les plus énergiques de la Révolution, M. Michelet refuse d'expliquer, comme il serait naturel de le faire, l'opinion de Robespierre par les puissants motifs sur lesquels elle se fonde, et qu'il expose lui-même avec tant de force, et, au lieu de cela, il *suppose* que Robespierre combattit l'idée de la guerre, 1° par jalousie à l'égard des Girondins, qui l'avaient adoptée ; 2° parce que, dans son imagination, « crédule à force de haine, » il les croyait d'accord avec le parti feuillant et anglais ; 3° parce que les sociétés

jacobines de province, composées en partie d'acquéreurs de biens nationaux, craignaient la guerre.

Or, il n'est pas une seule de ces *suppositions* qui ne tombe devant les *faits*, devant les faits, seule base admissible pour l'histoire.

Les deux premières hypothèses, à l'appui desquelles M. Michelet ne cite rien qui puisse servir, soit de preuve, soit seulement d'indice, se trouvent réfutées par les discours mêmes de Robespierre, où, loin de confondre malignement les Girondins avec les ministériels, il a toujours grand soin de les distinguer, n'accusant les Girondins que de se laisser tromper par les autres, ce qui, dans le commencement, fut très-vrai. C'est ainsi que, dans sa harangue du 30 décembre 1791, il débute par rendre un éclatant hommage à la générosité du sentiment qui, dans cette question, égare de bons citoyens sur les pas des ennemis de la Révolution. Le nom sous lequel il y désigne Brissot, dans un style sérieux, animé, qui rend impossible toute hypothèse d'ironie, est celui de *législateur patriote*, et il le compare combattant le système de la défiance à un Manlius qui s'opposerait au cri des oiseaux sacrés qui sauvèrent le Capitole. Dans son discours du 2 janvier 1792, il se hâte de déclarer « que des deux opinions balancées dans l'opinion des Jacobins, l'une, celle qu'il combat, a pour elle, non-seulement les idées qui flattent l'imagination et les espérances qui animent l'enthousiasme, mais un sentiment généreux. » Et cependant, ceci en réponse à de cruelles et iniques paroles de Brissot, qui lui avait calomnieusement reproché d'avoir « avili le peuple! » Prendrons-nous son discours du 11 janvier 1792, voici comment il s'ouvre : « Est-il vrai qu'une nouvelle jonglerie ministérielle ait *donné le change aux amis de la liberté*, sur le véritable objet *des projets de ses ennemis?* » Robespierre distingue donc partout les deux partis que M. Michelet l'accuse, au contraire, de confondre, dans son imagination, dit-il, « crédule à force de haine. »

Pour ce qui est de l'intérêt des acquéreurs de biens nationaux, que Robespierre aurait eu en vue de représenter en repoussant l'idée de la guerre, nous avons feuilleté avec un soin minutieux, dans la *Bibliothèque historiqu de la Révolution*, au British Museum, la masse volumineuse des divers documents relatifs à Robespierre, et nous n'y avons trouvé rien, absolument rien, qui justifie, de quelque manière que ce puisse être, la *supposition* de M. Michelet, que lui-même, au surplus, il présente en ces termes : « Le troisième point *qui peut sembler hypothétique et conjectural, mais qui pour moi n'est pas douteux*, c'est que, etc.... » Et pourquoi, ce point *conjectural* n'est-il *pas douteux* pour M. Michelet? Parce que la guerre ne devait pas naturellement convenir aux acquéreurs de biens nationaux, e que, dès lors, il est présumable qu'ils écrivaient à Robespierre d'arrêter ce funeste élan guerrier! Et il n'en faut pas davantage à l'historien pour dépouiller le tribun le plus sincère qui ait jamais existé, de la gloire d'avoir servi, au risque de sa popularité, ce qu'il jugea être l'intérêt du peuple! M. Michelet n'a besoin que de cette *conjecture*, pour représenter comme le défenseur et l'organe d'un intérêt égoïste, un homme qui se fit constamment l'avocat des pauvres contre les riches, un homme dont l'inaltérable vertu

fut toujours attestée par ses plus mortels ennemis, un homme dont, selon le témoignage de notre sculpteur David d'Angers, Barère mourant disait : « Robespierre avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre. Il fut grand, quand tout seul, à l'Assemblée constituante, il eut le courage de défendre la souveraineté du peuple. Il fut grand, quand plus tard, aux Jacobins, seul il balança le décret de guerre contre l'Allemagne ! » Ce n'est pas tout : en prétendant que les sociétés jacobines de province étaient contre la guerre, M. Michelet commet une erreur matérielle, à peine croyable. Car le *Journal des Jacobins*, qu'il a eu certainement sous les yeux, enregistre dans une longue série de numéros les adhésions en faveur de la guerre envoyées par beaucoup de sociétés jacobines de province; et, dans la séance du 26 mars 1792, aux Jacobins, Guadet dit expressément : « Dire, comme M. de Robespierre l'a fait, que l'on demande la guerre sans but et sans préparatifs, me paraît être une critique amère de TOUTES LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES QUI ONT ÉTÉ DE L'AVIS DE LA GUERRE. » De fait, s'il était vrai que les sociétés jacobines de province eussent si fort subi l'influence antiguerrière des acquéreurs de biens nationaux, comment concevoir que la France révolutionnaire, guidée par les Jacobins de province, eût été néanmoins tellement favorable à la guerre, qu'en dépouillant les registres des départements, on trouvera plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi ? (Voy., à cet égard, le *Journal des Jacobins*, séance du 26 mars 1792.)

La prévention de M. Michelet contre Robespierre est si violente, si passionnée, si aveugle, qu'il ne mentionne le puissant et éloquent discours du 11 janvier, que pour railler, et l'admiration qu'inspirèrent aux Jacobins « des banalités morales, gauchement imitées de Rousseau, » et l'émotion des femmes qui remplissaient les tribunes. Ici encore, nous remarquerons combien il est fâcheux que, par une citation textuelle et un peu étendue des paroles qu'il tourne en moquerie, l'auteur n'ait pas mis les lecteurs à même de juger son jugement, et de décider si réellement le mauvais goût de nos pères était tel que le donne à penser cette phrase de M. Michelet : « ..... et autres banalités morales, gauchement imitées de Rousseau. *C'était le ton de l'époque, et l'effet était surtout excellent aux Jacobins.* »

C'est sous l'empire de la même prévention que, parlant du rapprochement opéré par Dussault entre Brissot et son antagoniste, M. Michelet trace ces lignes meurtrières : « Robespierre toutefois protesta qu'il continuerait la lutte, son opinion ne pouvant être subordonnée aux mouvements de sa sensibilité et de son affection pour M. Brissot. *Ce mot d'affection fait frémir.* » Pourquoi cette accusation d'hypocrisie lancée contre Robespierre? Quel acte avait-il fait, quel mot avait-il laissé échapper, qui prouvât qu'alors il haïssait Brissot ? C'était ce dernier qui s'était montré amer et presque insultant. Encore une *conjecture!* Il est vrai que, plus tard, Brissot put compter Robespierre au nombre de ses plus formidables ennemis; mais pourquoi confondre ainsi les époques? Pourquoi, sans preuve et par voie d'hypothèses, antidater les haines ? Qui ne sait par quelle série de luttes ter-

ribles furent préparées et amenées les farouches inimitiés de la dernière heure?

Ah! combien il est regrettable que, dans le tableau qu'ils tracent des batailles que les révolutionnaires se sont livrées, les écrivains amis de la Révolution se croient toujours obligés de prendre parti pour l'une ou l'autre armée avec tant d'emportement, de violence et d'inflexibilité? Est-ce que l'heure du calme n'est pas venue même pour l'histoire? Est-ce qu'après tout, et malgré la fatalité qui les poussa, hélas! à s'entre-détruire, les Girondins, les Montagnards, Robespierre, Brissot, ne concoururent pas tous, quoique inégalement, à nous faire ce grand héritage, la Révolution? Est-ce que les fondateurs de l'immortelle république n'ont pas à nous demander, à nous républicains, de rappeler leurs querelles, maintenant qu'ils se reposent tous dans la mort, avec plus de sérénité et d'équité qu'il ne leur fut donné d'en montrer les uns à l'égard des autres au plus fort d'épouvantables tempêtes? Mais quoi! M. Michelet n'a pas toujours été sans comprendre cela, et nous lisons dans le quatrième volume de son livre cette page, de tout point admirable, par laquelle il nous est doux de terminer : « Ce qui crève le cœur, quand on repasse ces destinées tragiques, ce qui est aujourd'hui si clair et si certain, c'est qu'ils se frappèrent sans se connaître; ils s'ignorèrent profondément. Ils le savent maintenant combien leurs accusations mutuelles furent injustes, et, sans doute, ils se sont réconciliés. Il me serait trop dur de croire que ces grands citoyens, morts si jeunes, et, quoi qu'ils aient fait, morts enfin pour nous faire cette patrie, n'aient pas eu, par delà la mort, du temps pour se reconnaître, pour entrer dans la lumière de justice et de vérité, et s'embrasser les uns les autres... Ils haïrent, parce qu'ils aimaient trop. »

CHAPITRE VII

SANS-CULOTTISME DES GIRONDINS

Maison militaire du roi ; ce qu'elle avait de menaçant. — Les Girondins, pour se défendre, cherchent à s'appuyer sur le peuple. — Leur manifeste. — Ils poussent à la fabrication des piques. — Émeute excitée à Paris par les royalistes ; troubles analogues dans les provinces. — Bonnet rouge recommandé par les Girondins. — Le *Sans-Culottisme* ; origine de ce mot. — Les Girondins, artistes en révolutions ; le mot *sans-culotte* leur plaît. — Tendance à l'emphase révolutionnaire : lettre pompeuse de Manuel à Louis XVI ; Carra et son assignat de mille livres ; mot fastueux de Danton sur lui-même. — Tenue simple et grave de Robespierre. — Il est pour la fabrication des piques, mais non pour le bonnet rouge ; son aversion pour le débraillé révolutionnaire. — Désordres dans les théâtres. — Attaque manquée des Constitutionnels contre les clubs. — Office impérial du 17 février. — Déchaînement des esprits. — Mort de Léopold. — Mort de Gustave III. — La Gironde devient toute puissante. — Quelques traits du caractère de Brissot. — Il provoque Camille Desmoulins ; terrible réponse de celui-ci. — Brissot attaqué par le *Journal de Paris*. — Circonstance curieuse qui se rattache au projet de mettre de Lessart en accusation. — Rochambeau, Luckner et Lafayette mandés à Paris par Narbonne ; sous quel prétexte et dans quel but. — Les trois généraux devant Louis XVI. — Rivalité de Narbonne et de Bertrand de Molleville. — Chute de Narbonne. — Colère de l'Assemblée ; sur un discours de Brissot, elle décrète de Lessart d'accusation. — Dumouriez, ministre des affaires étrangères. — Sa visite aux Jacobins. — Dumouriez dans les bras de Robespierre. — Pétion et Robespierre font tomber dans Paris la mode des bonnets rouges. — Amnistie qui couvre les horreurs de la Glacière : ce sont les Girondins qui la font décréter. — Entrevue de Dumouriez et de madame Roland. — *Le ministère des sans-culottes.*

Les Girondins avaient donc fait décider la guerre : il ne restait plus qu'à la déclarer, après avoir mis la main sur le pouvoir, afin de la conduire. Maîtres de l'Assemblée, il leur restait à le devenir du roi : c'est à quoi ils préludèrent par des coups vivement frappés.

Le 9 février, les biens des émigrés furent mis sous le sequestre.

Le 14, il fut décrété que les héros du 14 juillet, les gardes françaises, continueraient à recevoir leur solde.

Le 16, une *adresse aux Français*, rédigée par Condorcet, voua aux malédictions du peuple les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs.

De son côté, la royauté se mettait en défense. On avait décrété à Louis XVI et une maison militaire et une maison civile. La reine ne voulut point de celle-ci, et mit à former la première une ardeur passionnée. Que lui importait une maison civile où il eût fallu admettre des plébéiens, et qui, par les nouvelles dénominations des charges, n'eût servi qu'à mieux constater l'anéantissement des anciennes[1] ? Avoir autour du trône, pour le garder, des épées nues dans des mains sûres, là était sa préoccupation. D'où ces paroles de Barnave, dans une lettre qu'il lui adressait : « Semblable au jeune Achille, parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre, pour dédaigner de simples ornements[2]. »

Inutile de dire que, telle qu'on la composa, la garde du roi n'était pas autre chose que la contre-révolution sous les armes. Les mémoires présentés par ceux qui briguaient cette sorte de service révélèrent, quand plus tard on les publia, la nature des conditions exigées. Les uns faisaient valoir, à l'appui de leur demande, la haine qu'ils portaient à l'ordre nouveau ; les autres s'annonçaient sous des titres proscrits par la Constitution ; plusieurs étaient des officiers qui, pour se rallier sous le drapeau de la domesticité royale, désertaient celui de la nation[3]. Pour masquer ce que la composition de la garde pouvait avoir de menaçant,

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIV, p. 176.

[2] *Ibid.*, p. 177.

[3] Voy. le rapport de Gobier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, *Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 283.

ont leur fête des lanternes qui leur rappelle la naissance du premier jour du monde et le retour de la lumière. Français, ayez votre fête des piques, en commémoration de la conquête de la liberté [1]. » Le 8 février, Gorsas publiait l'article suivant : « Des piques, des piques, des piques ! » Le brave Gonchon, orateur des hommes du 14 juillet, s'est présenté au *club électoral de l'Évêché* à la tête d'une députation, pour offrir les flammes tricolores qui doivent voltiger au haut des piques. Voici l'exorde et la péroraison de son discours : « La cocarde nationale doit faire le tour du globe : elle a pris racine sur un bonnet de laine ; elle prendra racine sur le turban [2]. » Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui demandèrent à porter des piques..... Que dis-je, c'était une femme qui, par une lettre, adressée au *club électoral de l'Évêché* [3], avait pris, à proprement parler, l'initiative de ce mouvement. Bientôt les piques se hérissèrent de toutes parts. Aux Jacobins, des piques ayant demandé l'entrée, et quelque hésitation s'étant manifestée, à cause de la loi qui interdisait les délibérations armées : « Sans doute, cria Danton, nous voulons observer la loi. Mais regardez ces drapeaux ! Ils sont surmontés de lances. Je demande qu'en signe d'une alliance indissoluble entre la force armée constituée et la force armée populaire, une pique soit ajoutée à chacun de ces drapeaux. » Et la motion fut adoptée d'enthousiasme. au bruit d'un tonnerre d'applaudissements [4].

On juge si les royalistes furent alarmés ! Ils se mirent de leur côté à fabriquer des poignards [5], et tous leurs jour-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 136.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 219.
[3] *Ibid*
[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146. — M. Michelet n'était donc pas autorisé à dire que les Jacobins, « mortifiés d'avoir été prévenus, goûtèrent peu les piques. » Voy. son *Histoire*, liv. VI, p. 385
[5] Dénonciation de Dufourny aux Jacobins, dans le n° 145 du *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

naux grondèrent. Mais Brissot : « Ah ! le réveil du lion épouvante ceux qni comptaient sur son sommeil ! — Où se porteront ces piques, dites-vous? — Partout où vous serez, ennemis du peuple. — On les promène sur la terrasse des Feuillants, comme pour menacer le château des Tuileries ; oseraient-elles se porter là? — Oui, si vous y êtes. — Mais qui commande ces piques? — La nécessité. — Qui en fera la distribution? — Le patriotisme. — A qui seront-elles livrées? — Au courage[1]. »

Le roi eut peur, lui aussi, manda Pétion, aux Tuileries ; et le même jour parut un arrêté municipal, statuant que tout porteur de piques serait tenu de faire sa déclation au comité de sa section ; qu'on arrêterait quiconque se trouverait *vaguant* soit de jour, soit de nuit ; que les personnes, inscrites ou non inscrites, ne pourraient, ni se former en patrouilles, ni marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale. L'arrêté, signé par Pétion, un des chefs du parti de la Gironde, montrait, qu'après tout, ce parti n'était pas sans se défier du peuple, même en l'armant, comme le journal de Prudhomme en fit amèrement la remarque[2].

C'était indiquer aux royalistes une manière de calomnier le mouvement des piques. Pour montrer ce qu'il avait de dangereux, ils songèrent à fomenter une émeute ; et malheureusement, les circonstances ne se prêtaient que trop bien à ce manége impie. Car, pendant que les nobles menaçaient au dehors, que les prêtres fomentaient au dedans la guerre civile, et que, pour faire évader les fabricateurs

[1] *Le Patriote français*, n° 917.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 136. — Dans sa partialité manifeste pour les Girondins, M. Michelet passe très-légèrement sur cette circonstance qui dément un peu ce qu'il dit de « la confiance immense » que les Girondins montrèrent dans le peuple, « en mettant les armes aux mains des pauvres. » Liv. VI, p. 384.

de faux assignats, on incendiait leur prison, les riches spéculateurs, afin de ruiner les fabriques, de casser les bras aux ouvriers, de forcer la misère à maudire la Révolution, accaparaient tout, oui tout, jusqu'au papier, jusqu'aux ardoises, jusqu'aux épingles[1]. Paris et ses environs regorgeant de sucre, on y faisait payer au-delà de 3 livres la même denrée qu'à Liége et à Bruxelles, villes sans colonies, on ne payait que 14 sous. Un ancien constituant, d'André, chose honteuse, figurait à la tête des accapareurs[2]. Et comme si ce n'était pas assez de provoquer le peuple par la privation, voilà qu'on le provoqua par l'insulte. Un certain Joseph François d'Elbe, se disant Américain, fit savoir à l'Assemblée qu'il était propriétaire de deux millions de sucre et d'un million de café, qu'il mettait ces richesses sous la sauvegarde de la force publique, et qu'il ne vendrait les denrées qui lui appartenaient *à aucun prix*, tel étant son bon plaisir. En d'autres termes, pour se venger de l'insurrection de ses nègres à Saint-Domingue, il condamnait les Parisiens à avoir constamment deux millions de sucre sous les yeux et à s'en passer[3]. Il oubliait que, même sous l'ancienne monarchie, même sous François Ier, il avait été rendu une ordonnance ainsi conçue : « Seront appréhendées au corps les personnes des monopoleurs et des accapareurs de marchandises, et leurs biens et denrées confisqués et vendus sur la place publique, au profit de l'État ! [4] »

C'eût été merveille qu'irrité avec tant d'art, le peuple ne cédât point aux émissaires envoyés pour lui souffler de déplorables fureurs, émissaires dont l'action serait niée bien en vain ; car, ainsi que le firent observer les

[1] *Révolutions de Paris*, n° 135.
[2] *Ibid.*, Voy. aussi *le Patriote français*, n° 908.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[4] Ordonnance du mois de novembre 1539, rappelée dans le journal de Prudhomme.

Révolutions de Paris, étaient-ce les pauvres qui auraient pu forcer les marchands, comme cela eut lieu, à délivrer le sucre, par pains, à 20 et 25 sous la livre[1]? Où donc aurait-il trouvé 25 sous pour payer une livre de sucre, le malheureux qui avait laissé au logis sa femme en pleurs et ses enfants criant la faim? L'émeute éclata donc, c'était tout simple! Le faubourg Saint-Marceau s'ébranla; beaucoup du faubourg Saint-Antoine se hâtèrent, de leur côté, vers l'Hôtel de ville, pour réclamer, non-seulement le rabais du prix du sucre, mais celui de la viande de boucherie et du pain. Est-il vrai qu'à leur arrivée on fit faire un léger mouvement aux pièces de canon qui défendaient l'entrée de la maison commune? Le bruit en courut; mais le journal de Prudhomme, qui le rapporte, refuse d'y croire, pour l'honneur de la garde nationale[2]. Un autre bruit courut aussi, et celui-là monstrueux. Les agitateurs gagés n'allaient-ils pas, de groupe en groupe, désignant comme accapareurs..... qui? le duc d'Orléans et Pétion[3]! Pendant ce temps, et tandis qu'on doublait la garde du château, Marie-Antoinette se promenait, en grand appareil, au bois de Boulogne. Ce jour-là même était arrivée la nouvelle que, dans les Pays-Bas, par ordre de sa sœur, des horreurs avaient été commises sur quarante personnes de tout âge et de tout sexe[4].

Du reste, Paris ne fut pas alors le seul point de la France où se produisirent ces agitations funestes. Dans le département de l'Oise, des milliers d'hommes se rassemblaient en tumulte, anathématisaient les accapareurs et arrêtaient sur la rivière d'Oise des bateaux chargés de grains; l'accaparement des matières premières et des subsistances mettait en ébullition Dunkerque, Noyon, le

[1] *Révolutions de Paris*, n° 133.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

Havre, Évreux, Verneuil, Montlhéry, Corbeil, Étampes, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse; à Dunkerque, des brigands conseillèrent au peuple d'incendier le port; des bandes, transportées de rage, parcoururent le département de l'Eure, traînant avec elles les officiers municipaux terrifiés, portant des fusils, brandissant des fourches, menaçant les villes si l'on ne taxait pas à leur volonté le bois et le pain, comme si le meilleur moyen de faire entendre raison au fermier eût été de bouleverser les fermes! Un cultivateur lâchement immolé à Montlhéry, le maire d'Étampes assassiné pour avoir refusé de taxer le blé au-dessous du cours du marché, et de vastes déprédations commises dans les bois de l'Ile-Adam, complètent ce triste tableau. En le traçant, le journal de Prudhomme, avec une indignation généreuse, en appela au peuple de la barbarie et de l'astuce des imposteurs qui s'étudiaient à l'égarer; et au spectacle des crimes conseillés ou commis à Dunkerque, à Montlhéry, à Étampes, il opposa celui des Marseillais apprenant qu'à Aix le régiment d'Ernest opprimait les patriotes, partant aussitôt en bon ordre, entrant à Aix, se concertant avec les magistrats, et regagnant leurs foyers sans avoir laissé d'autres traces de leur expédition que la tranquillité rétablie et la contre-révolution désarmée [1].

Nous avons dit que les Girondins étaient des artistes en révolution : rien ne le prouva mieux que la façon dont ils pressèrent l'adoption du bonnet rouge. Les motifs qui le leur fit aimer sont curieux à lire dans le journal de Brissot, leur organe. Suivant le *Patriote français*, ce n'est pas seulement comme symbole de la liberté que le bonnet rouge se recommande, c'est aussi « parce qu'il égaye, parce qu'il dégage la physionomie, parce qu'il la rend plus ouverte, plus assurée, couvre la tête sans la cacher,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 133.

en rehausse avec grâce la dignité naturelle, et est susceptible de toutes sortes d'embellissements[1]. »

A la même disposition d'esprit se rapporte l'engouement des Girondins pour certaines expressions devenues fameuses dans le vocabulaire de la Révolution.

Mesdames de Coigny et de P..., qui suivaient le torrent des idées nouvelles, assistant un jour à une séance de l'Assemblée constituante, et témoignant leur improbation d'un discours que tenait en ce moment l'abbé Maury, celui-ci, avec sa grossièreté ordinaire, s'écria, en les montrant du doigt : *Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes*[2]. Le mot fit fortune; il fut appliqué aux révolutionnaires exaltés; Camille Desmoulins se plut à l'enchâsser dans son style athénien, et les railleries mêmes des royalistes contribuèrent à le mettre à la mode. Dans ce mois de février 1792, dont nous esquissons la physionomie, une députation de *sans-culottes* s'étant présentée à l'Assemblée nationale, les *Sabbats jacobites* leur mirent dans la bouche le discours suivant :

Ah! que nous serions satisfaits,
Si, toujours patriotes,
Au lieu de faire des décrets,
Vous faisiez des culottes[3].

Se parer des injures d'un ennemi est un moyen d'y répondre. Le mot *sans-culotte*, aussi original que familièrement cynique, et aussi expressif que brutal, plut aux Girondins, malgré leur atticisme, et à cause de leur penchant à apprécier les choses moins par le fond que par la surface.

Ajoutons que ce goût pour les choses extérieures qui, combiné avec la vanité, enfante le désir de paraître, et,

[1] *Patriote français*, n° du 6 février 1792.

[2] Telle est, du moins, l'origine assignée au mot *sans-culotte*, par l'abbé Montgaillard, dans son *Histoire de France*, t. II, p. 58 et 59.

[3] *Sabbats jacobites*, n° 60.

combiné avec l'orgueil, produit l'emphase, fut, dans la Révolution, un défaut commun à tous ceux qui, de près ou de loin, par leurs naturelles affinités, sinon politiquement, tinrent au parti de la Gironde. Tantôt c'est Carra qui, après avoir médité toute une semaine son coup de théâtre et choisi son moment, court à la tribune des Jacobins agiter un assignat de mille livres, prix offert à sa conscience, qui a refusé de se vendre[1]; tantôt c'est Manuel qui, sans nécessité, sans prétexte, publie une lettre à Louis XVI commençant par ces pompeuses paroles : *Sire, je n'aime pas les rois*[2]... ; tantôt enfin c'est Danton qui, prenant place au conseil général de la commune, prononce ces mots étranges : *La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté*[3].

Robespierre avait trop de gravité dans l'esprit pour s'abandonner à ce courant. Jamais on ne le vit donner ni dans l'affectation du débraillé révolutionnaire, ni dans l'emphase. Sa tenue décente annonça toujours qu'il se respectait lui-même; et dans son langage, quoique le style de ses discours soit travaillé et révèle un peu trop peut-être l'habitude des préoccupations littéraires, dans son langage jamais il ne sacrifia le fond au luxe de la forme. Les piques aux mains du peuple lui convenaient fort, et il avait été des premiers à les demander, parce qu'il y avait là quelque chose d'effectif et de sérieux; mais il ne goûta ni le mot *sans-culotte* ni la mode des bonnets rouges. Il pensait que la liberté doit avoir des mœurs simples, des allures dignes, et se montrer sobre dans l'adoption d'emblèmes qui ne servent trop souvent qu'à dis-

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 140. — Dans leur n° 135, les *Révolutions de Paris* blâment avec raison cette mise en scène, peu digne en effet de la simplicité républicaine.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 134.

[3] *Ibid.* Le journal de Prudhomme ne fait ressortir cette phrase que pour faire remarquer ce qu'elle a de déplacé.

simuler l'idée quand ils n'en tiennent pas lieu ; il savait combien il est facile d'égarer les hommes avec des mots et de les conduire avec des signes ; il ne voulait pas que, pour tromper la multitude, les agitateurs vendus ou à vendre n'eussent qu'à se coiffer d'un bonnet de laine ; il se défiait, en véritable observateur qu'il était, de cette impétueuse tendance à se contenter des dehors, tendance malheureusement particulière au peuple français, le peuple artiste par excellence.

Et il faut bien le dire : nul doute que, sous ce rapport, le génie de la Gironde ne répondît beaucoup mieux que celui de Robespierre au génie de la France.

Aussi, on n'eut pas plutôt recommandé le bonnet rouge qu'il fit fureur. On ne vit plus que bonnets rouges partout, dans Paris ; on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. Au Vaudeville, une rixe s'étant élevée entre les partisans de la Cour et ses adversaires, ceux-ci se hâtèrent de hisser, comme leur labarum, un bonnet rouge au haut d'une pique : *In hoc signo vinces*. Des citoyens, visitant les appartements des Tuileries, jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile, et dirent : *Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux*[1].

Tout cela entretenait Paris dans un état d'excitation extraordinaire. Les théâtres devinrent des arènes de gladiateurs, et là, généralement plus nombreux, les aristocrates triomphaient. Madame Campan rapporte que, vers la fin de ce mois de février, comme la reine, sa sœur et sa fille assistaient un soir à la représentation des *Événements imprévus*, de Grétry, un effroyable tumulte s'éleva, parce que madame Dugazon, en chantant ces paroles :

[1] *Révolutions de Paris*, n° 141.

Ah! comme j'aime ma maîtresse! s'était inclinée vers la reine. *Pas de maîtresse, pas de maître, liberté!* crièrent aussitôt, du parterre, plusieurs voix passionnées. *Vive la reine!* répondent ceux des loges et du balcon. Les colères s'allument, le parterre se divise, on se bat, les Jacobins plient, et la reine se retire, ardemment applaudie par ses chevaliers, victorieux [1]. Pareille lutte au théâtre Molière, quelques jours après; seulement, cette fois, le peuple du dehors s'en mêla, et deux pages du roi furent traînés dans le ruisseau [2]. Ce sont là de vulgaires désordres sans doute, et regrettables, mais qui n'ôtent pas plus à la Révolution sa grandeur que le bouillonnement partiel des flots autour de quelques écueils n'ôte sa majesté à la mer.

Les Constitutionnels y virent un prétexte pour attaquer les clubs. Vaublanc et Ramond les dénoncèrent avec un emportement qui n'était pas exempt de courage, et un membre du côté droit, Mouysset, afin d'empêcher la réunion des députés soit aux Jacobins, soit dans d'autres sociétés populaires, proposa à l'Assemblée de décréter que toutes les fois qu'il n'y aurait pas séance le soir, la salle serait ouverte aux représentants pour des conférences non officielles. Mais cette motion, qui menaçait l'influence des Girondins, fut si heureusement combattue par Lasource, Guadet et leurs amis, qu'elle tomba, non sans avoir donné lieu à un débat enflammé [3].

L'attaque dirigée contre les sociétés populaires ne fit que redoubler leur énergie. Elles n'avaient pas attendu le résultat pour braver leurs détracteurs. Aux Jacobins, dans la séance du 22 février, Chabot et Merlin étaient venus prêter le serment solennel de « rester invariable-

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIV, p. 173 et 174.
[2] *Le Patriote français*, n° 930.
[3] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 82-87.

ment attachés aux incorruptibles Jacobins ; » Robespierre avait prononcé ces fières paroles : « Où est-il celui qui osera porter la main sur ceux que le peuple protége ? Je mets nos ennemis au défi de le tenter ; » et à l'instant même une députation de patriotes, paraissant à la tribune, avait dit : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir[1]. »

Mais ce qui servit plus que tout le reste à rallier le peuple autour des Jacobins, ce fut un nouvel office envoyé de Vienne, en ce temps-là même, et où l'empereur d'Allemagne les dénonçait d'une manière aussi violente que téméraire. En réponse à la demande d'explications présentée par le ministre de Lessart[2], Léopold justifiait les ordres qu'il avait donnés au maréchal Bender, par la nécessité de mettre un prince de l'Empire à l'abri d'une agression injuste, dans le cas où elle aurait lieu ; il rappelait ses efforts pour le maintien de la paix, insistait sur ce fait que les émigrés avaient été désarmés et dispersés, attribuait un caractère purement défensif et de précaution au concert des souverains, se plaignait amèrement des provocations incessantes de l'Assemblée, et après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état de captivité de son royal beau-frère, l'anarchie à laquelle la France gémissait en proie et son pouvoir contagieux, rejetait tout le mal sur les Jacobins, « secte pernicieuse d'hommes qui n'étaient pas seulement les ennemis du roi, mais ceux du repos public et les perturbateurs de la paix[3]. »

Ce document, qui portait la date du 17 février[4] et la signature du prince de Kaunitz, fut communiqué à l'As-

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 148.

[2] Voy. le chapitre qui précède.

[3] Voy. le texte de cet office reproduit très au long dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 232-247.

[4] Une note y était jointe, datée du 19, et c'est à cette note qu'appartiennent les mots cités textuellement.

semblée par de Lessart, dans la séance du 17 mars, et accueilli par des murmures, par des ricanements sardoniques, par des exclamations méprisantes, qui annonçaient assez l'effet qu'il produirait, au dehors, sur l'opinion publique. La vérité est qu'il ne fut pas plutôt connu, qu'il y eut tempête de malédictions et de colères. Les conseils menaçants qu'un monarque étranger s'avisait de donner à la France parurent le comble de l'insolence et de la folie. Les Constitutionnels eux-mêmes, n'osant aller contre cette légitime révolte de la fierté nationale, feignirent d'y entrer.

Suivant Madame de Staël, c'étaient les mystérieux conseillers de la reine, Duport, Barnave, qui avaient rédigé cet imprudent office, et elle ajoute expressément que le modèle en fut envoyé par Marie-Antoinette elle-même au comte de Mercy-Argenteau, lequel s'empressa de le faire parvenir à Léopold[1]. De son côté, et tout en disant que le document porte le cachet du style de la chancellerie impériale, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* assure que l'Empereur, ayant sous les yeux un mémoire que la reine lui avait adressé sur l'état des partis, minuta de sa main les passages dirigés contre les Jacobins, passages auxquels son chancelier de Cour et d'État n'eut plus qu'à étendre ensuite la forme diplomatique[2]. Ce qui est certain, c'est qu'on crut généralement, dans le public, que l'office du 17 février avait été réellement concerté entre le roi de France, Léopold, et leurs conseillers intimes. Il n'en fallait pas davantage : le déchaînement des esprits fut terrible. On approchait, d'ailleurs, des heures tragiques. Un jeune et beau Marseillais, Barbaroux, parut aux Jacobins, et dit d'un ton de voix qui émut puissamment toutes les âmes : « Les Marseillais

[1] *Considérations sur la Révolution française*, III[e] partie, chap. v.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, page 250 et 251.

sont en marche[1]. » Les nouvelles des provinces dont chaque jour les divers députés entretenaient l'Assemblée nationale, témoignaient de l'ardeur immense dont la France se sentait animée. Dans la Loire-Inférieure, les femmes demandèrent à être chargées de la défense des villes[2].

Un seul obstacle à la guerre restait encore..., et il venait d'être levé par le destin : le 1er mars, au moment même où son office parvenait à l'Assemblée, Léopold était mort ; il était mort presque subitement, dans une crise de vomissements convulsifs, n'ayant auprès de lui qu'un valet de chambre, et lorsque toute la ville de Vienne le croyait en parfaite santé. Qui l'avait frappé, ce coup imprévu ? Était-ce bien la nature ? Léopold avait toujours été dévoré de la soif des voluptés ; d'après des témoignages peu récusables, on trouva dans son cabinet des traces singulières de ses galanteries : une collection d'étoffes précieuses, de bagues, d'éventails, et jusqu'à cent livres de fard superfin [3]; il avait plusieurs maîtresses à la fois, dona Livia, la Prohaska, la comtesse de Wolkenstein, et il ne s'était pas fait scrupule de présenter la dernière à l'impératrice[4], au risque de lui briser le cœur ; s'il avait rendu à la liberté Théroigne de Méricourt, devenue sa prisonnière, c'était en considération des grands yeux noirs de la jolie Liégeoise, circonstance dont celle-ci oublia de se vanter lorsque, de retour à Paris, elle courut aux Jacobins raconter ses aventures[5] ; enfin l'on donne pour constant qu'il faisait un usage immodéré, dans sa poursuite du plaisir, de certains excitants connus en Italie sous le nom de *diavolini*, et qu'il préparait lui-même[6]. Sa mort pouvait donc

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 155. Barbaroux, qui n'était pas connu encore, y est nommé *Barbarousse*.

[2] Séance du 3 mars 1792.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 258 et 259.

[4] *Ibid.*

[5] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 146.

[6] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 257.

être rapportée à des causes naturelles. Telle ne fut point cependant l'opinion générale. Des bruits d'empoisonnement coururent, appuyés sur le témoignage de Lagusius, médecin du prince. Les Jacobins et les émigrés furent tour à tour accusés de ce crime : les premiers, parce qu'on les jugeait intéressés à se débarrasser d'un ennemi revêtu de la pourpre ; les seconds, parce qu'on les savait irrités jusqu'au délire de la répugnance de Léopold à armer la contre-révolution. Pour ce qui est des moyens adoptés, des récits divers furent répandus. Les uns prétendirent que, dans un bal masqué, et à la faveur de son déguisement, une dame lui avait offert des bonbons empoisonnés; les autres affirmèrent qu'on s'était servi de la main même d'une Italienne qu'il aimait tendrement[1].

La mort de Léopold servait la fortune des Girondins en précipitant la guerre : la mort de Gustave III vint, quelques jours après, ajouter à leurs succès en privant la coalition du plus enthousiaste de ses futurs capitaines. Le 16 mars, le roi de Suède était au moment de se rendre à un bal masqué, lorsqu'il reçut une lettre anonyme lui annonçant qu'il y était attendu.... par la mort. Des bruits d'assassinat prochain, semés à profusion depuis quelque temps, jamais réalisés, avaient façonné son cœur à la confiance : il se mit à sourire et partit; arrivé dans la salle du bal, à une heure avancée de la nuit, il se mêla gaiement à la foule, puis s'étant assis à côté du comte d'Essen : « Eh bien, lui dit-il, n'avais-je pas raison de mépriser cet avertissement tragique? Si l'on en voulait à ma vie, quel moment serait plus favorable que celui-ci pour me l'arracher[2] ? » Il se leva, et se perdit de nouveau dans le tourbillon. Soudain un mouvement étrange se fait autour de lui ; le comte de Horn l'aborde, et prononce ces mots,

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, pages 257 et 258.

[2] Rees's *Cyclopedia*, vol. XVII.

signal convenu, signal sanglant : *Bonsoir, beau masque.* Au même instant, un coup de pistolet retentit, et le roi tombe, atteint d'une blessure mortelle. Ordre fut aussitôt donné de fermer les portes, et tandis qu'on transportait le prince dans une chambre voisine, des gardes postés au seuil de la salle faisaient démasquer les assistants, visitant leurs habits, prenant leurs noms, et, d'un œil soupçonneux, interrogeant leurs visages.

Nul ne se trahit, nul ne fut arrêté; mais on trouva par terre le pistolet qui avait servi au meurtre et un couteau semblable à celui qu'avait employé Ravaillac [1]. Ces armes ayant été le lendemain reconnues par l'ouvrier qui les avait fournies, il déclara les avoir vendues à un gentilhomme, ancien officier aux gardes, nommé Anckarstroëm. Le dernier de tous, Anckarstroëm avait quitté la salle du bal, et c'était lui qui effectivement était l'assassin. A la haine profonde dont les nobles suédois poursuivaient Gustave III, leur tyran, il associait la violence d'un ressentiment particulier, né de la perte d'un procès où le roi était intervenu; mais il est faux, comme l'ont avancé les panégyristes de sa victime, qu'il eût voulu livrer la Finlande aux Russes, et, que condamné à mort pour cette trahison, il n'eût été redevable de la vie qu'à la générosité du roi de Suède [2]. L'ardeur de la vengeance agitait tellement son cœur, qu'admis dans la conjuration, il avait sollicité comme une grâce l'honneur de porter le coup, ce qu'il ne put obtenir que sur la désignation du sort, les jeunes comtes de Ribbing et de Horn lui ayant disputé ce sinistre privilége [3]. Arrêté, il déploya une intrépidité morne, et, suivant plusieurs, refusa constamment de nommer ses complices. D'autres [4] prétendent qu'il ne

[1] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. XIV, p. 334.
[2] Voy. la *Biographie universelle*, au mot *Anckarstroëm*.
[3] *Ibid.*
[4] Le marquis de Bouillé, par exemple. Voy. ses *Mémoires*, ch. XIV, p. 335.

montra de la fermeté que dans ses premières réponses et finit par tout avouer. Ce qui est certain, c'est que les conjurés furent découverts, et tous ils appartenaient à la noblesse. De ce nombre était Lillienhorn, major des gardes bleues, que le roi avait comblé de faveurs [1], et qui, aux approches de l'heure fatale, combattu de sentiments contraires, avait écrit la lettre anonyme dont l'orgueil de Gustave refusa de tenir compte. Un autre conjuré, le baron Bjelike, prévint son arrestation en s'empoisonnant. Un troisième, le comte de Ribbing, fut indiqué par le roi lui-même comme devant appartenir à la conspiration, et cela par suite d'un incident singulier. Sur son lit de mort, Gustave se ressouvint qu'au mois de janvier précédent, comme il partait pour Gêfle, une diseuse de bonne aventure se présenta tout à coup, et lui cria : *Sire, défiez-vous du mois de mars et de la première personne que vous allez rencontrer*. Or, cette première personne se trouva être Ribbing [2].

Anckarstroëm, le seul des conjurés qu'on exécuta, fut condamné à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Du haut de la charrette qui le traînait au supplice, on le vit promener sur la foule des regards tranquilles [3]. Ce fut seulement sous la main du bourreau que, son courage paraissant fléchir, il réclama quelques minutes pour demander pardon à Dieu.

Quant à Gustave III, il expira après quatorze jours de souffrances supportées avec courage. Dans l'intervalle, il lui échappa ce mot singulier : *Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort* [4]*?*

De telles paroles ouvraient carrière aux commentaires les plus venimeux : les révolutionnaires de France furent

[1] Voy. les *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. XIV, p. 335.
[2] *Annual register*, vol. XXXIV, chap. XV, p. 380.
[3] *Biographie universelle*.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 275.

accusés de préluder par le régicide à la guerre. Comme si l'assassinat de Gustave III ne s'expliquait pas de reste par les deux coups d'État qu'il avait successivement frappés en 1772 et en 1789, coups d'État que marqua un mélange inouï de duplicité et d'audace, d'insolence et d'hypocrisie[1] ! Comme si la noblesse suédoise avait eu besoin que la propagande française lui remît en mémoire le jour où, après avoir environné de grenadiers la salle des États, Gustave tira de sa poche un livre de prières et força les gentilshommes, saisis d'effroi, à chanter une hymne d'actions de grâces au Tout-Puissant pour le coup sous lequel ils succombaient[2] ?

Les émigrés pleurèrent fort la perte du roi de Suède : « Il y a maintenant *du vide dans le Nord*, » disaient-ils tristement[3] ; mais plus que de leurs regrets l'ombre de Gustave se put enorgueillir de la joie des Jacobins !

La Gironde, surtout, se montra radieuse. Elle avait alors le vent en poupe, et, pour saisir le gouvernail, il ne lui restait plus guère qu'à étendre la main. L'Assemblée? Elle l'entraînait à son gré et la fascinait. La place publique? Elle l'eut bientôt à ses ordres d'une manière absolue; car les officiers municipaux que, dans ce temps-là même, les quarante-huit sections élurent étaient : Dussault, Clavière, Chambon, Thomas, Sergent, Roucher-Saint-Sauveur, Bidermann, Patris, Boucher-Renette, Mouchette, Osselin, Leroy, Molard, Hue, Jurie, Féral, Lefebvre, Guyard, Guinot, Thérin, Panis, Debourges[4] : tous, à l'exception

[1] « Duplicity, dissimulation, hypocrisy, fraud and treachery, were charged by his enemies. » *Annual register*, vol. XXXIV, chap. xv, p. 393.

[2] « The circumstance of the king's drawing a prayer-book out of his pocket, and compelling the astonished and terrified states, surrounded with grenadiers and bayonets, to join in singing a hymn, returning thanks to the Almighty for their own destruction and that of the Constitution, was a wanton if not a cruel exercise of power, and a most indefensible mockery of religion. » *Ibid.*

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 276.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 136.

de Sergent et Panis, ou Girondins ou alliés à la Gironde. Et le maire de Paris, n'était-ce pas Pétion?

Ajoutez à cela que la Gironde avait dans son sein, ou plutôt à sa tête, un de ces hommes qui, pour un parti, valent à eux seuls toute une armée. Car aux vertus qui justifient le succès, Brissot joignait les vices qui, trop souvent, y conduisent. Bon, généreux, insouciant, désintéressé, lorsqu'il ne s'agissait que de sa personne, Brissot devenait, aussitôt qu'il s'agissait de son parti, violent, ambitieux, intrigant, capable de ruse et d'injustice. Sans être naturellement immoral, il tenait par-dessus tout à rester fidèle à son parti. Un écrivain qui le connut à fond, et qui l'aima pour ses qualités personnelles, a écrit de lui : « Il avait le zèle du couvent : capucin, il aurait aimé sa vermine et son bâton; dominicain, il aurait brûlé les hérétiques[1]. » Son activité s'arrêtait si peu aux scrupules, que, comme synonyme du mot intriguer, on en vint à employer le mot *Brissoter*, de même que, par allusion au caquetage de l'ex-capucin Chabot, on disait *Chaboter*, au lieu de jaboter[2]. Toujours est-il que l'influence de Brissot était alors à son point culminant. Mais il subissait, d'autre part, le sort de quiconque touche à la puissance ou y est arrivé : son nom traînait dans toutes les injures et dans toutes les calomnies. Camille Desmoulins, avocat consultant d'une dame Beffroi et d'un certain d'Hiturbide, condamnés par la police correctionnelle à six mois de prison, avait fait afficher un placard rouge dans lequel il dénonçait comme abusive la sévérité du tribunal : Brissot attaqua vivement ce placard, qu'il accusa d'attaquer les mœurs; et à la demande que lui fit Camille d'insérer textuellement l'affiche pour que le public en décidât, il répondit que jamais sa feuille ne servirait de *véhicule au poison*. Imprudence terrible! c'était le génie même du

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XVIII, p. 357.
[2] *Sabbats jacobites*, n° 51.

pamphlet que Brissot venait de provoquer. Camille s'arma de sa plume, rédigea les révélations, vraies ou fausses, de Morande dans le style de Juvénal, et, sous le titre de *Brissot démasqué*, lança un libelle où chaque phrase était un coup de poignard[1]. De son côté, avec une habileté impitoyable, le *Journal de Paris* réveilla le souvenir des hardiesses philosophiques de Brissot, et le scandale des rapprochements que, dans un livre de sa jeunesse, il avait établis entre la *propriété* et le *vol*. Brissot eut beau reculer, il eut beau se rejeter sur une distinction subtile entre la *propriété naturelle* et la *propriété civile;* il eut beau prouver par des citations qu'il n'avait jamais entendu attaquer celle-ci, et n'avait parlé de celle-là que pour aboutir à la conclusion qu'il ne fallait pas « punir si cruellement les voleurs; » le critique du *Journal de Paris* lui adressa cette question, à laquelle il eût pu aisément répondre s'il eût eu le courage de ses anciennes convictions, mais à laquelle il ne répondit pas : « Eh! mon ami, si tu n'as voulu que me dire que mon blé, mon champ, ma maison, sont à moi, par quel étrange travers d'esprit as-tu fait, si longuement et avec tant d'emphase, l'apologie du vol et la satire de la propriété? Pourquoi me dis-tu que mes

[1] Qui croirait que, dans sa haine aveugle pour Robespierre, M. Michelet va jusqu'à le rendre responsable de ce pamphlet, *supposant* que ce fut lui qui poussa Camille Desmoulins, comme si pour expliquer la violence de la *réponse* il ne suffisait pas de la violence de *l'attaque!* Comme si Camille n'avait pas été *provoqué* par Brissot! Comme si l'irascible pamphlétaire était homme à se laisser déchirer impunément! Ce qu'il y a de plus singulier, c'est ce que M. Michelet met en avant pour appuyer sa *supposition*. Il fait remarquer que Camille Desmoulins, dans sa brochure, reproche à Brissot d'avoir préparé le massacre du Champ de Mars par une proclamation prématurée des doctrines républicaines, grief qui se trouve « reproduit au premier numéro du journal que Robespierre publia peu après. » Quelle déduction! Quoi! parce que, parmi toutes sortes d'accusations que lance contre Brissot Camille Desmoulins, il s'en trouve une que, plus tard, Robespierre à son tour articulera, il demeure constant que c'est Robespierre qui est comptable devant l'histoire d'un pamphlet que Camille Desmoulins n'aurait pas écrit s'il n'eût été *outrageusement provoqué!*

portes, mes serrures, mes murs, ne prouvent que ma tyrannie, et tant d'autres maximes de Rolando dans la caverne de Gil-Blas[1] ? »

Ainsi harcelé, Brissot n'en poursuivait pas avec moins d'ardeur, pour le compte de son parti, la conquête du pouvoir ministériel. Pour ouvrir la brèche, il songea d'abord à frapper un des ministres, et la victime qu'il choisit fut de Lessart. Il est certain que si l'on refusait de tenir compte de la situation difficile où le ministre des affaires étrangères était placé, on lui pouvait reprocher d'avoir temporisé sous les hauteurs du prince de Kaunitz; de n'avoir pas parlé, au nom de la France, comme elle aime à parler dans ses moments de dédain ou de colère; d'avoir de la sorte enhardi les rois; d'avoir enfin apporté trop de réserve dans ses communications avec l'Assemblée. Mais ces crimes de de Lessart n'étaient que ceux de sa situation, de sa faiblesse, et nul n'était plus homme à comprendre cela que Brissot, dont le cœur était sans fiel; mais il avait le fanatisme de l'esprit de corps, et tout fanatisme est implacable. Il se mit donc à préparer contre le malheureux ministre un réquisitoire qui concluait au crime de haute trahison. « J'entendis dans le comité, raconte Étienne Dumont, la lecture de cet acte qui contenait dix-sept ou dix-huit griefs. Je gardai le silence, mais quand je fus seul avec Brissot et Clavière, je fis au premier des observations: je lui représentai que ces griefs rentraient les uns dans les autres; que plusieurs étaient couchés en termes si vagues, qu'il était impossible d'y répondre; qu'ils étaient artificieux, contradictoires... Brissot sourit d'un rire sardonique: « C'est un coup de parti, me dit-il. Il faut absolument que de Lessart soit envoyé à Orléans... Nous avons besoin de gagner de vitesse les Jacobins... Je sais bien qu'il sera absous, car nous n'avons que des

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 454.

soupçons, et point de preuves. Mais nous aurons gagné notre objet en l'éloignant du ministère. — Devant Dieu, lui dis-je, confondu de cette légèreté odieuse, vous voilà dans le machiavélisme des partis jusqu'au fond du cœur. Êtes-vous l'homme que j'ai connu si ennemi de tous les détours? Est-ce Brissot qui opprime un innocent? — Mais, me répondit-il déconcerté, vous n'êtes pas au courant de notre situation... » Depuis ce moment, je ne vis plus Brissot du même œil, je ne rompis pas avec lui, mais l'amitié s'affaiblit avec l'estime. Je l'avais connu candide et généreux, je le voyais insidieux et persécuteur[1]. »

Survint un événement qui concordait à merveille avec les vues de la Gironde.

Narbonne, menacé par le crédit dont Bertrand de Molleville, son rival, jouissait auprès du roi, avait appelé à Paris, sous prétexte de leur faire rendre compte au Conseil de l'état des armées, mais en réalité pour s'appuyer sur eux, les trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette[2]. Il obtint de leur complaisance ou de leurs sympathies trois lettres qui portaient en substance que les bruits répandus touchant l'imminence de sa retraite leur causaient la plus grande inquiétude; que son amour pour la patrie lui commandait de rester à son poste, et que, s'il le quittait, ils seraient eux-mêmes dans l'impossibilité de remplir dignement la mission qui leur avait été confiée. Cette correspondance, qui, dans l'intention des généraux[3], ne devait qu'être montrée au roi, fut publiée fastueusement par

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XIX, p. 378-381. Aussi partial pour les Girondins qu'injuste à l'égard de Robespierre, M. Michelet n'a garde de rappeler, dans le livre VI, chap. V de son *Histoire de la Révolution*, cette circonstance si tristement caractéristique. Et cependant il est manifeste qu'il avait les *Souvenirs* de Dumont sous les yeux; car, dans le chap. VI, il leur emprunte, sur Brissot, ce trait tout particulier: « Il avait l'ardeur et l'intrigue d'un capucin pour son couvent. »

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. I, chap. XIII.

[3] *Ibid.*, p. 261.

Narbonne, et indigna ses collègues[1]. Particulièrement ému de la pression qu'on prétendait exercer sur lui, Louis XVI mande les trois généraux. « *Nous verrons*, s'écria Lafayette en recevant cet ordre, lequel, *du roi ou de moi, aura la majorité dans le royaume*[2]. » Il se rendit au château, néanmoins, avec les deux autres. Rochambeau s'excusa sur ce que Narbonne était aimé de l'armée, et Luckner dit : « Ce ministre m'était commode[3]. » Là-dessus, Louis XVI prit son parti, d'autant que les généraux adressèrent à l'Assemblée un mémoire dont le préambule avait pour objet d'attribuer les maux du royaume à la défiance qu'inspiraient encore les intérêts du roi[4]. Narbonne fut donc renvoyé, sans autre formalité qu'une lettre très-sèche que Louis XVI lui fit porter par un valet de pied. Elle était ainsi conçue : « Je vous préviens, monsieur, que je viens de nommer M. de Grave au département de la guerre; vous lui remettrez votre portefeuille[5]. »

Seulement, pour conjurer, autant que possible, l'explosion de l'opinion publique, il avait été convenu que, de son côté, Bertrand de Molleville se retirerait[6].

Ce fut dans la séance du 10 mars que l'Assemblée reçut communication de la chute de Narbonne. Les Constitutionnels en furent consternés à la fois et irrités; les Girondins s'en applaudirent en secret, à cause de l'inévitable agitation des esprits, et tous grondèrent. Les changements de scène qui se préparaient alors en Europe, la Pologne menacée, la mort de Léopold annoncée par de

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, chapitre XIV, p. 262.
[2] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 297.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, chap. XIV, p. 276.
[6] *Ibid.*

vagues rumeurs, la nomination de d'Aranda en Espagne comme premier ministre, sa haine connue pour les Anglais, tout cet ordre de choses si nouveau parlait vivement aux imaginations, et ajoutait à l'émotion générale. Ramond donna le signal : « L'intrigue a prévalu. Il faut déclarer que le ministère a perdu la confiance de la nation. » Cambon appuya. Gensonné soutint que tous les ministres étaient coupables de trahison. Tout à coup Guadet se lève, et demande que Brissot soit entendu. Brissot monte à la tribune, et après avoir disposé l'Assemblée à frapper l'incapacité comme la trahison, il accuse de Lessart de n'avoir donné connaissance à l'Assemblée ni du traité avec le roi de Prusse, ni de la convention de Pilnitz, ni même de la déclaration du mois de novembre. Il l'accuse d'avoir celé jusqu'au 1er mars l'office reçu le 12 janvier, et qui annonçait les sentiments hostiles de l'Empereur. Il l'accuse d'avoir demandé des explications sur le concert des rois, alors qu'il avait sous les yeux les preuves de ce concert. Le décret terrible qui était au bout de ce réquisitoire se trouvait tout préparé, et la conclusion fut ce qu'on pouvait attendre [1]. Nul ne se porta défenseur du ministre. L'exaltation était si grande, l'entraînement tel, que, pour se faire écouter sur un amendement, il fallait prendre la précaution de dire : « Je ne parle pas pour le ministre [2]. » Cependant, quelques voix timides demandaient que, du moins, on se donnât le temps de réfléchir. Mais Vergniaud : « Une voix plaintive sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. Elle vous crie : le décret de réunion du comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier ; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ par le ministre de Lessart, peut-être il nous eût apporté la paix..... Un jour

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 369-399, ou dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 97-102

[2] Lettre de Pellenc au comte de La Marck, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 296.

Mirabeau prononça ces paroles : « De cette tribune où je « parle, on aperçoit la fenêtre d'où la main d'un monar- « que français, armée contre ses sujets, tira l'arquebuse « qui fut le signal de la Saint-Barthélemy. » Et moi aussi je m'écrie : « De cette tribune, on aperçoit le palais où « des conseils pervers égarent le roi que la constitution « nous a donné. » La salle retentit d'applaudissements. Lui, poursuivant : « La terreur et l'épouvante sont souvent sorties, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux ; qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi ! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive[1]. »

Ces éloquentes, mais formidables paroles, qui conduisaient jusqu'au cœur de la reine le glaive des révolutions, se perdirent dans un tonnerre d'applaudissements. La demande d'ajournement fut écartée par la question préalable, et le décret d'accusation contre de Lessart adopté à une majorité considérable[2].

Louis XVI assistait à son Conseil quand cette foudroyante nouvelle lui parvint. Il pâlit ; et comme pour achever de troubler son âme, le courrier de Vienne lui apporta, dans cette même séance, cette autre nouvelle : *L'Empereur n'est plus*[3] ! Le lendemain, Pellenc écrivait au comte de La Marck : « On dit que le roi se conduit, dans son intérieur, comme un homme qui se prépare à la mort[4]. »

Une dernière humiliation attendait Louis XVI : recevoir un ministère de la main de ses ennemis. L'impérieuse Gironde lui imposa comme ministre des affaires étrangères

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 397 et 398.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 274.
[4] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 298.

Dumouriez, qui avait Gensonné pour ami[1] et Brissot pour prôneur[2]; Dumouriez, c'est-à-dire un admirable soldat, un diplomate, un esprit romanesque, un sceptique, un chevalier, un intrigant, un homme de génie, un aventurier, un héros. Car comment, sans rassembler tous ces traits, si divers pourtant et si contradictoires, l'histoire arriverait-elle à peindre ce personnage extraordinaire, au regard si effronté, si faux et si doux, au langage si insinuant et si décidé, aux manières si brusquement militaires et si galantes, qui à vingt-deux ans pouvait compter le nombre de ses années par celui de ses blessures, et qui, avec une âme capable de s'élever jusqu'à l'amour[3], avait été, sous Louis XV, l'agent en sous-ordre d'une diplomatie presque plus honteuse que l'espionnage[4].

Dumouriez entra au ministère le 15 mars, et, le lende-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, chap. VI. Collection des Mémoires sur la Révolution française.

[2] Voy. l'éloge pompeux de Dumouriez dans le n° 922 du *Patriote français*.

[3] Dumouriez raconte lui-même dans ses *Mémoires*, t. I, liv. I, chap. IV, p. 73, et plus loin, chap. VIII, p. 152, comment il devint amoureux d'une de ses cousines; avec quelle douleur il apprit qu'assiégée en son absence par les prêtres et les dévotes, elle était entrée au couvent; comment enfin, informé que la mauvaise santé de la jeune fille l'avait forcée à rompre son noviciat, il lui écrivit pour lui offrir sa main.

Dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 389, édition de Bruxelles, imprimerie de Wouters frères, M. de Lamartine écrit : « ..... La jeune fille, désespérée, se réfugie dans son couvent. Dumouriez jure de l'en arracher ; le chagrin le saisit en route, il achète de l'opium à Dieppe, s'enferme dans sa chambre, écrit un adieu à son amante, un reproche à son père et s'empoisonne.., la nature le sauve, etc..., etc... » Tout cela est sans contredit fort intéressant et tout à fait de nature à plaire aux dames. Malheureusement, l'histoire, telle que Dumouriez la raconte, lui qui devait la connaître, est un peu plus prosaïque : « La réponse que Dumouriez reçut commençait par ces mots : *C'est du pied de mon crucifix que je vous écris.* Le reste de la lettre était du même genre ; elle l'exhortait à renoncer au monde; enfin, elle était absolument négative. *Il se crut entièrement quitte de cet engagement, et ne s'en occupa plus.* » Il y a loin de là à s'empoisonner.

[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 277.

main, reçu en audience particulière par Louis XVI, il lui parla avec une franchise et une rondeur qui étonnèrent fort ce prince timide[1]. Quelques jours après, il prévint le roi, sans façon, qu'il comptait se présenter aux Jacobins, ce qu'il fit le soir même.

Ce fut une curieuse séance. En l'absence de Mailhe, Doppet présidait. Traversant la foule des assistants, qu'étonnait cette visite inattendue, le général se dirigea d'un pas hardi vers la tribune, se coiffa du bonnet rouge, promit d'être bon patriote, annonça en termes brefs qu'il allait négocier de manière à aboutir à une paix solide ou à une guerre décisive, et déclara que, dès qu'il aurait à quitter sa plume, il prendrait son épée[2]. L'imprévu de cette démarche, cet habile et fier langage, l'hommage rendu au club par ce soldat devenu ministre, tout cela charma l'assistance, et l'enthousiasme fut au comble, lorsque, sur l'observation de Collot d'Herbois, que Dumouriez devait agir désormais comme il avait parlé, celui-ci leva la main[3]. L'impression de son discours avait été demandée : Legendre s'y opposant, l'orateur fut forcé de quitter la tribune par d'horribles cris partis de la porte[4]. Alors eut lieu une scène étrange. Seuls, à cette époque, les Jacobins avaient renoncé à l'usage de se poudrer les cheveux[5]. Vêtu avec son élégance ordinaire, la tête nue, les cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés, Robespierre s'avança, et il allait prendre la parole, lorsque s'apercevant qu'il ne portait pas la coiffure de rigueur, un *sans-culotte* va droit à lui et lui enfonce un bonnet rouge sur la tête. Incapable de sacrifier la dignité de son caractère à ce bas amour de la popularité, maladie des

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 139.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 174.

tribuns vulgaires, Robespierre prit le bonnet, le jeta par terre, à la grande stupéfaction de tous, et commença[1]. Il fit remarquer que, pour décerner des éloges au nouveau ministre, il était convenable d'attendre qu'il eût vaincu les ennemis, désarmé les conspirateurs, et réalisé les espérances que venait d'éveiller sa parole. Il protesta contre l'atteinte portée au principe de la liberté et de l'égalité par les clameurs confuses qui avaient étouffé la voix de Legendre. Il promit à Dumouriez qu'il aurait dans le club des Jacobins des appuis et des défenseurs, tant qu'il se montrerait patriote. « Mais, ajouta-t-il, un ministre qui prétendrait avoir dans cette société plus d'influence que tout autre membre, y serait nuisible. Au nom de la liberté, je jure qu'il n'en sera pas ainsi. » A ces mots, Dumouriez courut à Robespierre, et l'embrassa au bruit d'unanimes applaudissements[2].

Une autre circonstance mémorable marqua aux Jacobins, la séance du 19 mars.

Voyant que le bonnet rouge avait été adopté comme coiffure révolutionnaire, les hypocrites du parti royaliste s'en étaient parés, pour attirer à eux, sans avoir besoin d'autre preuve de patriotisme, la foule, partout très-nombreuse, de ceux qui prennent l'ombre pour le corps et l'emblème pour l'idée. De leur côté, les royalistes violents, les spadassins aux gages de la Cour, parlaient déjà d'opposer aux bonnets rouges des bonnets verts, ce qui eût fait revivre le souvenir des guelfes et des gibelins, des rose-croix rouges et blancs, et reporté la civilisation à ces époques de barbarie où l'on s'exterminait pour des cha-

[1] Je tiens ce détail, si frappant, du docteur Souberbielle, qui était présent à la séance, et qui, il y a quelques années, me citait ce trait comme une preuve incontestable du courage civil de Robespierre. Le *Journal des Jacobins*, pour des motifs qu'on devine, s'abstient de mentionner le fait dans son compte rendu, incomplet d'ailleurs comme le sont presque tous ceux qu'on trouve dans cette feuille, rédigée grossièrement et à la hâte.

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 163.

perons[1]. Pétion, l'homme grave de la Gironde, ne tarda pas à le comprendre, et il en écrivit aux Jacobins. Quand sa lettre fut remise à Doppet, qui présidait alors le club, celui-ci avait le bonnet rouge sur la tête. « Or, dès le milieu de la lecture, écrit le *Journal des Jacobins*, le bonnet du président était rentré dans sa poche, et à la fin de la lettre, il n'en restait plus dans la salle[2]. » Robespierre appuya, par quelques paroles bien senties, les exhortations du maire de Paris, dont il éleva jusqu'aux nues, lui qu'on a représenté envieux, les lumières, le patriotisme et les services[3].

Pendant ce temps, au *théâtre de la Nation*, le peuple coiffait du bonnet rouge le buste de Voltaire[4]. Mais les observations de Robespierre et de Pétion portèrent coup, dès qu'elles furent connues. Brissot lui-même s'y rendit, après quelques regrets assez faiblement exprimés[5], et la disparition du bonnet rouge dans Paris fut aussi soudaine que l'avait été son invasion[6].

Ce qui resta, ce fut l'excitation populaire. Triste et bizarre empire des circonstances! Les Girondins qui,

[1] C'est ce que font observer les *Révolutions de Paris*, dont les auteurs avaient été néanmoins des premiers à recommander le bonnet rouge. — Voy. le n° 141 de ce journal, aussi sage qu'énergique.

[2] N° 163.

[3] *Ibid.* C'est, du reste, ce qu'il faisait alors en toute occasion, et ce qu'il avait fait notamment dans la séance des Jacobins du 10 février, où il place au premier rang des patriotes Pétion d'abord, et la municipalité, presque toute composée de Girondins, à cette époque. Cela n'empêche pas M. Michelet de dire, p. 306 du livre VI°, que Robespierre « se retournait dans son fiel, etc... ! »

[4] *Patriote français*, n° 954.

[5] Voy. le n° 954 du *Patriote français*.

[6] Il ne disparut pas néanmoins d'une manière absolue. Il resta comme l'emblème de la Liberté, et, même, l'usage de le porter fut ravivé par la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, le bonnet rouge étant celui des galériens. C'est ainsi que s'explique l'erreur (relevée avec raison par M. Michelet) des écrivains qui assignent cette fête comme origine unique de l'adoption du bonnet rouge.

quelques mois, seulement quelques mois après, firent tant d'efforts pour retenir le char, ne songeaient maintenant qu'à le précipiter; et eux que nous verrons poursuivre de leurs plus éloquents anathèmes les massacres des 2 et 3 septembre, ils furent les premiers, au mois de mars, à demander qu'on couvrît d'une amnistie nationale les horreurs de la Glacière[1]. Car si, le 19 mars, l'Assemblée voila d'une main imprudente la statue de la justice, si elle décréta au profit d'une bande de cannibales l'indulgence ou l'oubli, si elle courut le risque d'encourager d'avance par l'espoir de l'impunité les débris de l'esprit de faction, ce fut Guadet, ce fut Lasource, ce fut Vergniaud, qui le remportèrent, ce triomphe déplorable[2], qu'un autre Girondin, Barbaroux, avait déjà préparé aux Jacobins, par un discours dont il se vante presque dans ses *Mémoires*[3]. Il est vrai que les deux partis qui déchiraient Avignon, avaient fourni l'un et l'autre de grands coupables; il est vrai que cent prisonniers, quatre cents accusés, dix mille citoyens compromis, des fureurs réciproques[4], semblaient rendre difficile l'exercice de la justice dans toute sa plénitude. Mais le carnage n'avait-il pas eu ses héros, dont la main, comme celle de lady Macbeth, portait la tache de sang, la tache ineffaçable? Ceux-là, il n'était que trop facile de les distinguer; et l'impunité de monstres tels que Jourdan, due à l'éloquence d'hommes de cœur tels que Vergniaud, est un spectacle qui flétrit l'âme!

La chute de Narbonne, celle de Bertrand de Molleville, et la mise en accusation de de Lessart, entraînaient naturellement la recomposition complète du Cabinet, et la Gironde était toute puissante : Brissot, en quête d'un mi-

[1] Voy. la note critique placée à la fin de ce chapitre.

[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 23, et *Mémoires de Barbaroux*, p. 26.

[3] Page 26.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 141.

nistre de l'intérieur, jeta les yeux sur Roland. Le 21 mars, il alla trouver madame Roland pour lui offrir le portefeuille de Cahier de Gerville; le 22, Roland fit savoir qu'il était prêt à se charger de ce fardeau; et, le 23, à onze heures du soir, Dumouriez, entrant chez l'austère Girondin, le saluait son collègue[1]. Madame Roland reçut, de l'aspect et des manières de Dumouriez, une impression désagréable; elle lui trouva le regard faux; elle crut reconnaître en lui, selon ses propres expressions, « un roué très-spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire[2]; » et frappée du peu de rapport qui existait entre un tel homme et son mari, elle dit à ce dernier : « Je ne serais pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour[3]. »

Les autres ministres que la Gironde nomma en réalité ou laissa nommer furent : Lacoste à la marine, Duranton à la justice, et Clavière aux finances.

De la sorte, le Conseil se trouva complet, et Dumouriez, qui ne pouvait manquer de le dominer, déclare dans ses Mémoires « qu'il était fort bien composé[4]. »

La vérité est que Lacoste et Duranton étaient de très-insignifiants personnages.

Quant à de Grave, ministre de la guerre, il était si peu fait pour ce poste élevé, que le vertige le prit. « Après deux mois de travaux, il perdit la tête, au point qu'il oublia son nom dans ses signatures, et que, ne sachant plus ce qu'il faisait, il signa *maire de Paris*[5]. »

Un choix meilleur fut celui de Clavière, homme très-versé dans la science des chiffres, désintéressé, modeste,

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I. p. 68. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

[2] *Ibid.*, p. 69.

[3] *Ibid.*, p. 68.

[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 145.

[5] C'est ce qu'affirme en propres termes Étienne Dumont, et il ajoute : « Je tiens le fait de lui-même. » *Souvenirs sur Mirabeau*, chap, XIX, p. 383.

et d'une activité sans bornes. Quoique timide par tempérament, il avait toujours aspiré aux positions qui veulent un caractère intrépide. Ayant eu toute sa vie l'instinct de son élévation, il lui était arrivé de dire, dès 1780, en passant devant l'hôtel du ministre des finances : « Le cœur me dit que j'habiterai un jour cet hôtel[1]. »

On trouve partout, excepté dans les Mémoires de Dumouriez, la saisissante anecdote qui se lie à l'avénement de Roland. Comme il ressemblait à un quaker endimanché, avait des cheveux plats, et très-peu de poudre, portait un habit noir et des souliers avec des cordons, la première fois qu'il parut au Conseil dans cet accoutrement, le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, et lui montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Oh! monsieur, répondit Dumouriez avec le plus grand sangfroid, tout est perdu[2] »

A la Cour, on appela le ministère girondin le ministère des *sans-culottes*, ce qui amusa beaucoup Dumouriez. *Si nous sommes sans culottes*, dit-il avec ce mélange de cynisme et d'esprit qui le caractérisait, *on s'en apercevra d'autant mieux que nous sommes des hommes*[3].

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xix, p. 399.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 54. — Ceci rapporté presque littéralement de la même manière dans les *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 70. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. vi, p. 146.

Dans son *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 373, M. Mortimer Ternaux, après avoir fait l'éloge de notre récit des massacres de la Glacière d'Avignon, ajoute : « S'il nous était permis de scruter la pensée qui a guidé la plume de l'historien, nous pourrions demander si M. Louis Blanc n'a pas voulu saisir cette occasion pour accuser les Girondins, *objets de ses attaques incessantes*, non d'avoir participé au crime (ils n'étaient pas encore au pouvoir, pas même à l'Assemblée), mais d'en *avoir fait l'apologie*. »

Nous protestons contre l'insinuation malveillante et injuste de M. Mortimer Ternaux. Notre réponse sera péremptoire : elle s'appuie sur des faits irrécusables.

1° Il n'est pas exact que les Girondins soient l'*objet de nos attaques incessantes*. Notre livre fait foi, au contraire, qu'en toutes circonstances, nous n'avons jamais hésité à affirmer notre profonde et sincère sympathie pour « cette illustre et infortunée Gironde, » à rendre justice aux services rendus par elle à la plus noble cause, à ses paroles généreuses, à son héroïsme. Mais ces « fautes nombreuses et considérables dont on peut, dont on doit, au dire de M. Mortimer Ternaux, lui-même, rendre responsables les Girondins, » devions-nous chercher à les pallier? Ah! « les dire a été notre douleur presque plus encore que notre devoir. » Nous n'avons pas, d'ailleurs, été plus indulgent pour celles de leurs adversaires, et nous n'avons pas plus épargné le blâme à Robespierre qu'à Danton, à Danton qu'à Vergniaud, à Vergniaud qu'à Barnave, à Barnave qu'à Mirabeau, lorsque ces grands hommes nous ont paru coupables. En effet, nous n'avons qu'un culte : celui de la justice et de la vérité. Et tout écrivain qui, par esprit de parti ou par une considération quelconque, viole la justice ou altère la vérité, est à nos yeux indigne non-seulement du titre d'historien, mais de celui d'honnête homme.

2° Il n'est pas exact que nous ayons accusé les Girondins d'*avoir fait l'apologie* des crimes de la Glacière. Nous avons simplement dit « qu'ils furent les premiers à demander qu'on couvrît ces crimes d'une amnistie nationale. » Or, voici la preuve de notre assertion :

Moniteur du 17 mars 1792. — Séance du 16 mars.

« M. Grangeneuve : L'amnistie est du mois de septembre 1791, et le décret de réunion n'est que du mois de novembre ; il est juste que les Avignonnais jouissent comme le reste des Français des avantages de ce décret. »

« M. Guadet : ..... Je demande que l'amnistie du mois de septembre s'étende à tous les crimes commis avant la réunion d'Avignon à la France. »

Moniteur du 20 mars 1792. — Séance du 19 mars.

« M. Lasource : ..... Je dirai que si l'amnistie accordée à la fin de la Révolution française a effacé tous les crimes relatifs à cette révolution, le décret d'amnistie pour la révolution Avignonnaise doit effacer aussi tous les crimes commis pendant le cours entier de cette révolution.... Si vous n'étendez pas l'amnistie à tous les crimes commis pendant la révolution, vous faites une exception injuste ; et si vous n'accordez l'amnistie pour aucun des délits, vous faites une injustice d'une autre nature, car les conspirateurs français auraient une amnistie, tandis que les malheureux Avignonnais n'en auraient pas. »

« M. Vergniaud : ..... Les crimes antérieurs au décret d'amnistie ont été commis par les contre-révolutionnaires, et les crimes postérieurs par ceux qui ont constamment combattu pour la révolution. Que résulterait-il

si le décret d'amnistie, maintenu pour les coupables de l'un de ces partis, n'était pas appliqué aux coupables de l'autre?... Que vous donneriez à l'Europe entière le scandale... de vous montrer indulgents envers ceux qui vous ont constamment trahis, de leur donner protection, de leur tendre des bras paternels, tandis que vous livreriez aux fers des bourreaux ceux qui vous ont constamment servi, et qui n'ont formé d'autre vœu que celui d'être Français.

« ..... Quand même il n'existerait pas un décret d'amnistie, il faudrait le rendre.

« ..... Il ne s'agit pas ici de crimes ordinaires; il s'agit de crimes commis dans l'effervescence qui accompagne toujours les grandes révolutions; or, les grandes révolutions ne sont pas annuelles, mais rares; si elles devaient se renouveler, croyez-vous que le souvenir de vos échafauds pût y prévenir la fermentation des passions?

« ..... Je vous en conjure, que des bourreaux ne soient pas le premier présent que vous ferez aux Avignonnais. Envoyez-leur plutôt des paroles de paix, et des secours qui effacent, s'il est possible, la trace de leurs malheurs. Ils ont tant souffert pour devenir Français; qu'ils n'aient pas à souffrir encore de l'être devenus! »

Et maintenant, nous le demandons à M. Mortimer Ternaux : Grangeneuve, Guadet, Lasource et Vergniaud étaient-ils, oui ou non, des Girondins?

CHAPITRE VIII

LA GUERRE AUX ROIS

Lettre des dames patriotes de Nantes à Dumouriez. — Entrevue de Dumouriez avec la reine. — Dissimulation de Marie-Antoinette. — Tableau du Conseil des ministres. — Madame Roland mécontente. — Fête de la Liberté; son vrai caractère. — Correspondance diplomatique de Dumouriez avec le Cabinet de Vienne. — Démission de M. de Noailles. — Il est décrété d'accusation. — Lettre de Louis XVI au roi de Bohême et de Hongrie, dictée par Dumouriez. — Démission de M. de Noailles retirée : rapport du décret lancé contre lui. — Note officielle communiquée par M. de Cobentzel. — Erreur commise par plusieurs historiens, d'après les *Mémoires de Dumouriez*. — Visite du roi à l'Assemblée, le 20 avril ; il propose la déclaration de guerre à l'Autriche, en pleurant. — Enthousiasme guerrier des Français ; sa signification. — Étrange stratagème proposé par Brissot pour hâter le dénoûment. — Séance du soir, le 20 avril. — La guerre est déclarée à l'Autriche ; cela voulait dire aux rois.

Aussitôt après son avénement au ministère, Dumouriez reçut des dames patriotes de Nantes la lettre suivante, qui peint l'époque :

« Tu te souviens que nous t'offrîmes une couronne civique le jour où tu vins nous donner des preuves de ton patriotisme dans la Société des amis de la Constitution de Nantes. Tu la reçus, en disant que tu ne l'avais pas encore méritée, mais que tu ferais tout pour t'en rendre digne. Voici l'instant de la preuve : ou nous t'arracherons cette couronne que nous t'avons donnée, ou nous t'en donnerons une autre.

« Les citoyennes patriotes de Nantes[1]. »

[1] *Le Patriote français*, n° 991.

A cet hommage menaçant, Dumouriez répondit avec une grande affectation de sensibilité, qu'accompagnait l'assurance d'un dévouement éternel à la cause du peuple. Il en coûte si peu aux sceptiques de promettre ! Selon l'aveu que Dumouriez lui-même en fait dans ses Mémoires, « pourvu que la monarchie fût appuyée d'une constitution solide, peu lui importait laquelle[1] ! »

Ce n'est pas qu'il ne se sentît alors disposé à se faire l'homme de la nation, s'il le pouvait en devenant l'homme du roi ; là lui paraissait être l'intérêt de sa fortune. Difficile aventure, dira-t-on, que de vivre à la cour, un bonnet rouge sur la tête ! Sans doute, mais la difficulté de l'entreprise irritait, dans Dumouriez, l'ambition du diplomate subtil et du hardi capitaine. Il n'eut pas de peine à séduire Louis XVI, dont il charma tout d'abord la bonhomie par son air de franchise, la rondeur de ses manières et le ton de ses dépêches. « On ne m'a jamais montré rien de pareil[2], » disait naïvement Louis XVI.

Mais c'était la reine qu'il aurait fallu pouvoir gagner, et son aversion pour le nouveau ministre n'éclatait que trop par le soin qu'elle semblait mettre à l'éviter. Un jour, cependant, le roi le prévint que Marie-Antoinette désirait avoir avec lui une conférence particulière.

Introduit, ainsi qu'il l'a raconté depuis, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, le visage très-animé, et se promenant à grands pas. Dès qu'elle l'aperçut, elle alla vers lui d'un air majestueux et irrité : « Monsieur, vous êtes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talent. Vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Constitution. Je vous

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 145.

le déclare franchement; prenez votre parti. » Dumouriez, ému d'un sentiment qui tenait de la compassion et du respect, exprima le chagrin que lui causait cette confidence; mais comme il essayait de lier au maintien de la Constitution le salut de la famille royale : « Cela ne durera pas, prenez garde à vous, » interrompit avec colère et en haussant la voix la fille altière de Marie-Thérèse. « Madame, répliqua le soldat, j'ai plus de cinquante ans; ma vie a été traversée de nombreux périls, et en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle douloureusement, que de me calomnier! Vous semblez me croire capable de vous faire assassiner. » Et des larmes coulèrent de ses yeux. Dumouriez, attendri, prononça quelques douces paroles propres à calmer ce cœur aigri. Apaisée, en effet, elle s'approcha de lui, s'appuya sur son bras; et, après avoir ainsi retracé cette scène, Dumouriez ajoute : « La fin de la conversation établit entièrement la confiance de la reine[1]. »

Il le crut, et se trompa. Car, au moment où il la quittait, madame Campan étant entrée, la reine lui dit qu'elle venait de donner une audience à Dumouriez; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, protestant que, bien qu'il eût enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, il n'était ni ne pouvait être Jacobin; qu'on avait laissé rouler la Révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'au pillage, était capable de tout. Alors, suivant le récit de la reine rapporté par madame Campan, Dumouriez se serait élancé sur la main de Marie-Antoinette, l'aurait baisée avec transport, et se serait écrié : *Laissez-vous sauver!* Telle fut la confidence faite à madame Campan par la reine, confidence dont la

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 165.

portée est dans ces mots qui la terminèrent : *On ne peut croire aux protestations d'un traître*[1].

L'homme le plus important du nouveau ministère après Dumouriez, c'était Roland. Porté au pouvoir par l'opinion publique, il n'eut garde de la négliger, et un des premiers actes de son administration fut la fondation de *la Sentinelle*, journal placardé en affiches, dont Louvet accepta la rédaction[2].

Quant à la vie intérieure des ministres girondins, madame Roland, l'Égérie de son mari, nous en a transmis le tableau dans une page pleine de piquants détails. Elle y montre les séances du Conseil ressemblant bien moins à des délibérations d'hommes d'État qu'à des causeries de compagnies[3]. Le roi y lisait la gazette, et prenait un malin plaisir à éluder les grands objets de politique, en détournant la conversation sur des objets particuliers. Était-il question de la guerre? Il se mettait à parler voyages; de négociations diplomatiques? Il parlait histoire ou géographie. Tantôt il interrogeait Roland sur ses ouvrages; tantôt, par une attention complaisante, il encourageait Dumouriez à lui conter des anecdotes ; si bien que le Conseil finissait par ne plus être qu'un « café où l'on s'amusait à des bavardises[4]. » Mais tel est l'empire qu'exerce, même sur des âmes républicaines, le prestige royal associé aux formes d'une familiarité habile, que Clavière et Roland, loin de réagir contre ce laisser aller, en goûtaient la douceur avec un enchantement ingénu. Mais madame Ro-

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 202 et 203. — M. Michelet passe ces deux scènes sous silence. M. de Lamartine raconte fort au long la première, en copiant Dumouriez; et, faute sans doute d'avoir connu la seconde, il commet cette grave erreur : « Une confidence intime s'établit entre la reine et le général. » Voy. *Histoire des Girondins*, t. I, p. 405. Édition de Bruxelles, Wouters frères.

[2] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 82. Edition P. Faugère. Paris, 1864.

[3] *Ibid.*, p. 69.

[4] *Ibid.*, p. 250-51.

land, l'esprit le plus viril du parti, résistait, se retranchait dans une défiance systématique, s'indignait quelquefois. « C'est pitoyable! » s'écriait-elle impatientée, lorsqu'au retour du Conseil son mari lui racontait ce qui venait de s'y passer[1].

Et c'était effectivement pitoyable, jamais les circonstances n'ayant été plus sérieuses, jamais la place publique n'ayant été plus menaçante. Au reste, elle était provoquée, cette fois, provoquée par les Feuillants, dont le triomphe ministériel des Girondins avait changé la modération en fureur. Pour que cette fureur se répandît, il ne fallait qu'une occasion : elle se présenta, et ils la saisirent avec un emportement extraordinaire.

Parmi les Jacobins en évidence commençait à figurer un homme dont notre plume a déjà rencontré le nom : Collot d'Herbois. Ses yeux pleins d'une flamme sombre, sa chevelure crépue et d'un noir d'ébène, la puissance de son organe, sa déclamation théâtrale et la destinée du tribun écrite en quelque sorte dans les plis de son front, n'eussent pas suffi à lui créer une influence réelle sur une société aussi intelligente que celle des Jacobins, s'il n'eût joint à ces avantages extérieurs un fonds de mérite relevé par beaucoup d'audace. Il avait été comédien, comédien ambulant; et Lyon, qu'il devait un jour ensanglanter, l'avait vu parader en acteur médiocre sur les planches d'un théâtre. Mais, même en ses jours d'obscurité, une sorte de divination étrange, tout intérieure, l'avait maintenu au-dessus de son état[2]. Il était homme de lettres, d'ailleurs, et pouvait jouer ses propres pièces. De tous ceux qui s'étaient intéressés au sort des Suisses de Châteauvieux, nul n'avait, avec plus de passion que lui, travaillé à leur réhabilitation et préparé leur vengeance. Le décret d'amnistie rendu en leur faveur, ce fut lui qui le provoqua.

[1] *Mém. de madame Roland*, t. I, p. 251. Edit. P. Faugère. Paris, 1864.
[2] *Biographie universelle*, au mot COLLOT D'HERBOIS.

Mais ni lui, ni les Jacobins, ni le peuple n'entendaient se contenter de si peu. Ce que l'opinion publique voulait pour les soldats de Châteauvieux, c'était une fête nationale, une fête religieuse qui effaçât jusqu'au dernier vestige de leurs chaînes de galériens, ranimât leurs âmes flétries, étouffât sous les cris d'une joyeuse multitude l'amer souvenir des discordes civiles, et changeât en hymnes d'éternelle pitié l'anathème dont, à Nancy, les sacrificateurs avaient frappé les victimes.

Mais plus cette idée avait de grandeur, plus elle irrita les Feuillants. Roucher, le gracieux auteur du poëme des *Mois*, fut un des premiers à protester, et en quels termes! Nommé par sa section pour assister à la fête, « J'accepte, dit-il avec une violence ironique, j'accepte à condition que le buste du généreux Désilles sera sur le char de triomphe, afin que le peuple contemple l'assassiné au milieu de ses assassins. » Ces mots cruels furent le texte que développèrent à l'envi tous les écrivains royalistes ou feuillants. Affectant de ne voir dans la réhabilitation des soldats de Châteauvieux qu'un outrage à Lafayette, qu'une malédiction lancée à la garde nationale, qu'une glorification de la révolte, qu'une revanche des deux sinistres victoires remportées par la bourgeoisie en armes au Champ de Mars et à Nancy, ils poussèrent leur polémique au dernier degré d'emportement, et s'attirèrent des répliques terribles. Justement, Marat, qui pendant quelque temps s'était éclipsé, venait de reparaître sur la place publique, qui retentit aussitôt de ses rugissements. Collot d'Herbois avait cru bien faire en opposant aux détracteurs des Suisses de Nancy de longs raisonnements sur la légalité de leur résistance : Marat le traita de *rhéteur pusillanime*; il lui reprocha son *verbiage;* il affirma qu'il était faux que les soldats de Châteauvieux eussent obéi à la loi, mais que c'était leur gloire de l'avoir foulée aux pieds. Il n'avait, quant à lui, qu'un regret, c'est que « ces braves n'eussent

point passé au fil de l'épée, et Bouillé, et son état-major, et ses satellites, puis ne fussent pas venus dans la capitale punir de mort le despote et tous les pères conscrits[1]. » Comment rappeler ces noires querelles, et oublier qu'André Chénier y compromit sa muse :

Salut, divin triomphe, entre dans nos murailles,
Rends-nous ces guerriers illustrés
Par le sang de Désille, et par les funérailles
De tant de Français massacrés.
. . . .
Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,
Et ce beau jour luira bientôt !
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée,
Et Lafayette à l'échafaud[2].

Or, tandis qu'André Chénier burinait ainsi ses colères et celles de son parti, Marie-Joseph, son frère, se chargeait, pour le compte du parti opposé, de la composition des morceaux de poésie, inscriptions, devises, etc..., qui entraient dans le programme de la fête ! De son côté, Gossec tenait sa musique toute prête, et David s'était chargé des dessins[3].

Ce fut la veille de Pâques que les quarante soldats de Châteauvieux arrivèrent à Versailles, venant des galères de Brest. Il y avait dans l'accueil qu'ils reçurent un mélange d'enthousiasme et d'attendrissement qui les émut jusqu'au fond du cœur. Menés, le soir de leur arrivée, à la représentation de *Brutus*, ils furent conduits, le lendemain, au Jeu de paume, par les Jacobins de la ville. Et là commença leur marche triomphale. Des femmes du peuple, chargées de branches de lauriers, formaient la tête du cortége, précédant la pique d'honneur du faubourg Saint-Antoine.

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 637.

[2] Voy. la satire entière dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIV. p. 119.

[3] Voy. le programme complet de la *Fête de la Liberté*, dans le *Père Duchêne*, à la suite du n° 122.

Venaient ensuite les vieillards et les enfants qui s'étaient armés pour la patrie ; puis, toutes vêtues de blanc, quatre-vingt jeunes filles qui portaient dans leurs mains des chaînes figurant celles qui avaient meurtri les bras des pauvres galériens que maintenant on vengeait. Eux-mêmes ils tenaient des sabres forgés avec leurs fers, et s'avançaient les derniers, ayant au milieu d'eux Collot d'Herbois, leur défenseur. On leur offrit un banquet ; on les combla de bénédictions ; et, quand ils se mirent en route pour Paris, on eût dit que la ville de Versailles s'ébranlait tout entière, impatiente de les suivre. De chaque campagne circonvoisine, les villageois étaient accourus et grossissaient le cortége. « Quelques gens à voiture, étrangers à la fête, se hâtèrent, dit le journal de Prud'homme, de céder le milieu du chemin au peuple, qu'ils en écartaient jadis à coups de fouet[1]. »

Pendant ce temps, grands débats à l'Assemblée pour savoir si on admettrait les Suisses de Châteauvieux aux honneurs de la séance. L'agitation fut extrême. Gouvion, dont le frère avait été tué à Nancy dans les rangs de la garde nationale, s'écria : « Me réserve-t-on pour être le témoin des honneurs rendus aux assassins de mon frère? » Cependant, sur les vives instances de Couthon, l'admission est décrétée. Les quarante soldats étaient déjà sur le seuil de l'Assemblée. Elle les reçoit, au bruit d'applaudissements qui trois fois se renouvellent. Mais le peuple qui les accompagne demande à entrer, lui aussi : place au peuple ! Et en effet, voilà qu'une immense foule se met à défiler devant l'Assemblée, dans un désordre qui n'avait rien de menaçant, et n'avait pas encore désappris le respect. « Nous avons tant crié déjà *Vive la Liberté ! Vive la Constitution !* dit, en passant devant le président, l'orateur habituel du faubourg Saint-Antoine, Gonchon, que nous

[1] *Révolutions de Paris*, n° 144.

en sommes enroués. » Il tenait à la main une pique surmontée d'un bonnet rouge, et avertit l'Assemblée qu'on faisait fabriquer dix mille piques de plus. Mais il se hâta d'ajouter : « Elles sont forgées pour vous défendre[1]. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

C'était au 15 avril[2] qu'avait été fixé le jour de la fête, qu'on décora de ce beau nom qui en agrandissait le caractère : FÊTE DE LA LIBERTÉ. Pétion, comme maire de Paris, publia un arrêté où la prohibition de paraître en armes ce jour-là dans les rues s'appuyait sur de nobles motifs, noblement exprimés : « Convaincu que nul signe de contrainte ne doit comprimer les généreux épanchements du peuple; qu'il est temps de lui montrer qu'on l'estime; que les fêtes de la Liberté doivent être libres comme elle, etc..... »

Mais tant de sagesse ne fit qu'enflammer la fureur des Feuillants, et la veille même du jour attendu, un de leurs meneurs, Dupont de Nemours, fit répandre à Paris, par milliers, un pamphlet adressé à Pétion, et dont ce seul trait fera juger la violence : « Quoi! pour mieux honorer les assassins, vous voulez désarmer tous les frères d'armes des assassinés[3]! »

Disons aussi qu'à ces mensongères et calomnieuses alarmes un aliment semblait fourni par certaines provocations, dont l'extrait suivant donnera une idée. Dans son journal ordurier, qu'il faut bien citer quelquefois pour être juste, malgré le dégoût qu'on en éprouve, Hébert écrivait :

« Je crois apercevoir madame Veto à travers sa jalousie comme le jour de la fête de Voltaire!..... Les voilà, s'écriera-t-elle, ces victimes échappées à ma rage. En vain mon

[1] Séance du 9 avril 1792.

[2] M. Michelet commet une erreur de date, lorsqu'il dit, liv. VI, chap. VI, p. 418, de son *Histoire de la Révolution*, que les soldats de Châteauvieux arrivèrent de Brest à Paris, le 30 avril.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 87.

fidèle Blondinet (Lafayette), d'accord avec son cousin Bouillé, aura-t-il manigancé le massacre de Nancy; en vain m'aura-t-il promis de faire expirer sur la roue tous ces Suisses rebelles à mes volontés, et qui refusent de massacrer le peuple de Paris, ce peuple que j'abhorre, et dont tant de fois j'ai juré inutilement la perte : tous mes projets sont évanouis. O bienheureuse Médicis, que ne suis-je née dans ton siècle! Les poignards du fanatisme m'auraient vengée des outrages que j'éprouve; mais, hélas! aujourd'hui, que me servent mes millions? A quoi m'ont réussi tous les coups de chien que j'ai prémédités! Voilà, f...e, n'en doutez pas, les gentillesses qui sortiront de la g..... de madame Veto, quand elle contemplera la fête que nous préparons aux Suisses de Châteauvieux; mais, pour la faire crever de dépit, il faut nous surpasser dans cette journée.... Dans l'ancien régime, quand il naissait un louveteau, c'était un remue-ménage de b....e dans Paris; ce n'étaient que fontaines de vinaigre, que cervelas de cheval, et la famille Veto, qui faisait alors son jouet du peuple, quoiqu'il fût son souverain, l'humiliait tant qu'elle pouvait; mais, f....e, le peuple a repris sa revanche, c'est à nous maintenant de faire danser les rois[1].... Aux piques, f....e, braves sans-culottes! aiguisez-les pour exterminer les aristocrates qui osent broncher. Que ce beau jour soit le dernier de leur règne. Nous n'aurons de repos que quand la dernière tête d'aristocrate sera tombée[2]. »

Mais le peuple laissa passer, sans y prendre garde, ces appels meurtriers. La fête, dont Tallien avait rédigé le programme[3], et où pas un fusil ne brilla, fut de tout

[1] *Les grands préparatifs du Père Duchêne*, n° 120, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — Père Duchêne. — 1039, 40, 1. British Museum.

[2] *Ibid.*, n° 122.

[3] Il se trouve plus complet que partout ailleurs, à la suite du n° 122 du *Père Duchêne*.

point admirable. Sur l'immense ligne qui de la Bastille s'étend jusqu'au Champ de Mars, on vit un cortége composé de près de trois cent mille hommes se ranger docilement devant *un épi de blé* qu'on leur présentait en guise de baïonnette[1]. Reconnaissance filiale à l'égard des initiateurs du progrès, culte des souvenirs antiques associé à la passion des idées nouvelles, élan des âmes vers la liberté, la liberté de tous les peuples de la terre, tout cela se retrouva dans le choix des symboles adoptés. C'était l'esprit du temps, et jamais il ne se révéla d'une manière plus touchante et plus naïve. A un groupe formé de citoyens appartenant aux trois grandes nations libres, étaient confiés les drapeaux de l'Angleterre, des États-Unis et de la France, réunis en signe d'alliance par des rubans tricolores. Les bustes de Franklin, Sidney, Jean-Jacques, Voltaire, images vraiment saintes, passèrent devant tous, portés avec vénération par des citoyens des divers pays qui avaient produit ces grands hommes. On eut l'idée magnanime de réconcilier dans la commune douleur ceux qui, à Nancy, avaient été poussés à se combattre : cette réconciliation était figurée par deux cercueils que réunissait la légende : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*[2]. Suivait, sur un char de forme antique, la statue de la Liberté, tenant pour sceptre une massue, ayant sur la tête une couronne de fleurs, et à ses pieds un autel où, en son honneur, brûlaient des parfums[3].

Le cortége se mit en marche vers midi, et parmi les milliers de spectateurs qui du haut des fenêtres lui envoyaient les marques d'une adhésion passionnée, on cita Beaumarchais qui, au moment où l'on atteignait l'empla-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 144.

[2] Dans son journal, Brissot, à la place de ces mots, met ceux-ci : *Bouillé seul était coupable*. Est-ce que par là Brissot aurait entendu innocenter Lafayette? — Voy. le *Patriote français*, n° 971.

[3] Voy. le programme, signé *Tallien*, *Tombe*, *Leroy*, *Despainville*.

cement de la Porte Saint-Antoine, parut sur son balcon et se mit à battre des mains [1]. Au Champ de Mars, la statue de la Liberté fut descendue; les soldats de Châteauvieux, courbés sous le glorieux fardeau, l'allèrent placer sur l'autel de la patrie, puis se mêlèrent à la foule. Alors, ce ne furent plus que transports, chants civiques, rondes joyeuses, par où se termina cette fête que pas un accident ne troubla, que pas un cri de haine ne vint attrister, et dont Brissot put dire avec vérité que « le peuple en fut l'ordonnateur, l'exécuteur, l'ornement et l'objet [2]. »

Mais elles sont rares, dans la vie des révolutions, les douces journées : le lendemain, la lutte recommençait entre les passions, et, pour comble, l'Europe entière s'embrasait.

Dans des Mémoires écrits par lui longtemps après les événements, loin du sol natal, sous l'empire de préoccupations évidemment modifiées, et avec le désir de plaire aux dominateurs du jour, Mémoires pleins de verve militaire, de jeunesse et de feu, mais aussi pleins d'erreurs calculées ou de réticences, Dumouriez se défend d'avoir poussé à la guerre [3]. Les faits abondent qui démentent cette assertion. Et, comment cela eût-il été possible? Dumouriez n'était-il point par excellence l'homme de l'orage et des combats? Ne cherchait-il pas un emploi à son génie? N'était-ce pas du souffle même de la guerre que le ministère dont il faisait partie venait de naître? Et l'amour de la popularité ne disait-il rien à son cœur, alors que d'un bout à l'autre de la France, ce nid de guerriers, six cent mille volontaires [4] se levaient, demandant une épée? Sans doute, ce fut par la voie des négociations qu'il alla au

[1] *Révolutions de Paris*, n° 144.

[2] *Le Patriote français*, n° 981.

[3] Voy., dans les *Mémoires de Dumouriez*, tout le chapitre premier du liv. IV, t. II.

[4] Discours de Guadet aux Jacobins, séance du 26 mars 1792. Voy. le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, à cette date.

champ de bataille, forcé qu'il était de ménager la conscience craintive de Louis XVI. Mais quel ton que celui de ses dépêches! Dans celle qu'il avait adressée à M. de Noailles le 19 mars, il ne se bornait plus à faire du désarmement des émigrés la condition du maintien de la paix, il exigeait la réduction des troupes que l'Autriche entretenait dans les Pays-Bas. « Les armées, disait-il avec beaucoup de hauteur, ne contiennent pas les peuples quand ils veulent être libres : Gênes en est un exemple pour la maison d'Autriche[1]... » De plus, Dumouriez donnait à entendre, ce qui était effectivement son opinion, que l'alliance entre la Prusse et l'Autriche était un compromis sans durée possible, un inceste politique, et que le concert des puissances ne pouvait manquer de cesser, soit pendant, soit après la guerre, laissant le chef de la maison d'Autriche isolé, épuisé de finances et de troupes[2].

Ces fières prédictions, ces menaces, la disposition des esprits dans les Pays-Bas dévoilée à demi, le souvenir de l'insurrection des Génois rappelé, la demande d'une réponse prompte, catégorique, dernière, tout cela devait naturellement offenser la fierté du Cabinet de Vienne, tout cela c'était la guerre grondant sous des paroles de paix. Dumouriez traçait bien véritablement autour du jeune successeur de Léopold le cercle de Popilius.

Aussi Noailles désespéra-t-il d'obtenir par ce moyen une modification quelconque aux déclarations précédentes du prince de Kaunitz. Le sort de Lessart l'avait d'ailleurs frappé d'épouvante. Au lieu de remettre ses nouvelles lettres de créance, il envoya sa démission à Dumouriez.

Était arrivée à Paris, dans l'intervalle, la première note officielle envoyée de Vienne depuis la mort de Léopold. Elle annonçait, dans un style tranchant et dur, que le nouveau souverain partageait, eu égard à la situation de

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 291.
[2] *Ibid.*, p. 290 et 291.

la France, les sentiments de son prédécesseur, et se terminait par une sortie contre « la faction sanguinaire et furieuse qui s'acharnait de plus en plus à détruire toute espèce d'autorité, de lois, de principes[1]. »

Irrité du ton de cette note, irrité de la démission de M. de Noailles, Dumouriez court chez le roi, lui retrace le tableau de la situation et de ses propres périls, le presse de tout dire à l'Assemblée, l'engage à s'adresser directement au roi de Bohême et de Hongrie[2], et lui fait signer la lettre suivante:

« Monsieur mon frère et mon neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera Votre Majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à ma gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre Majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la Constitution française; j'ai juré de la maintenir, mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir : j'ai fait le même serment qu'eux. M. de Maulde, que j'envoie en ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté, lui expliquera les moyens qui restent pour empêcher et prévenir les calamités de la guerre qui menace l'Europe. C'est dans ces sentiments, etc., etc.

« *Signé* Louis. »

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 279.

[2] François, successeur de Léopold, n'avait pas encore été couronné empereur. En cette dernière qualité, il prit le nom de François II. Comme roi de Hongrie et de Bohême, il s'appelait François Ier.

Muni de cette pièce, manifestement écrite sous sa dictée[1], Dumouriez, le 14 avril, se rendit à l'Assemblée législative, à laquelle il fit connaître ses dépêches à M. de Noailles, la démission de ce dernier, et la lettre du roi. Immédiatement, presque sans débat, l'impression des documents fut ordonnée, et l'ambassadeur de France à Vienne décrété d'accusation[2].

Le lendemain, de Maulde allait partir, lorsqu'on reçut un second courrier de M. de Noailles, qui, s'étant ravisé sur sa démission, avait rouvert la négociation avec le Cabinet de Vienne[3]. L'ambassadeur mandait que le prince de Kaunitz se montrant fort peu accessible, il s'était vu réduit à s'adresser au vice-chancelier de cour et d'État, le comte de Cobentzel; que celui-ci avait entrepris de justifier sa cour sur les vues hostiles qu'on lui supposait, mais de façon à prouver que le plan de l'Autriche était d'élever, sans toutefois déclarer la guerre, des exigences qui la rendissent inévitable.

Et c'est ce qui ne résultait que trop clairement, en effet, des trois points spécifiés à M. de Noailles par M. de Cobentzel :

« 1° La satisfaction des princes possessionnés ;

« 2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon ;

« 3° Les mesures que la France jugerait à propos de prendre, mais qui fussent telles que le gouvernement eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États. »

Ici quelques-uns de nos prédécesseurs ont commis une grave erreur historique ; sur la foi des *Mémoires de Du-*

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 323 et 324. — On devine bien pourquoi, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 204, Dumouriez dit : « Le roi fit une lettre parfaitement raisonnée et toute de sa main à l'empereur. » Au reste, cette lettre, parfaitement raisonnée, Dumouriez ne la donne pas.

[2] Séance du 14 avril 1792.

[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 205.

mouriez, ils ont prétendu que des trois conditions spécifiées par M. de Cobentzel, la dernière était :

« Le rétablissement de la monarchie sur le pied du 23 juin 1789 et de la déclaration de Louis XVI, par conséquent le rétablissement de la noblesse et du clergé comme *ordres*. »

Cela est tout à fait inexact. Le texte du document communiqué d'une manière officielle à l'Assemblée, dans la séance du 19 avril, est tel que nous venons de le reproduire[1]. Emporté par son désir de prouver qu'en déclarant la guerre à l'Autriche, il n'avait fait que subir une loi dont l'Autriche seule créa la fatalité, Dumouriez, dans ses Mémoires, falsifie les termes de la note de M. de Cobentzel ; et certes, il n'en avait nul besoin pour avoir le droit de s'écrier :

« En vérité, quand le ministère de Vienne aurait dormi trente-trois mois depuis la séance royale,... il ne pouvait proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avait prise la Révolution[2]. »

Le fait est que lorsque, le 19 avril, l'Assemblée apprit, de la bouche du ministre des affaires étrangères, que l'Autriche osait demander la restitution des terres de l'Alsace aux princes allemands, celle d'Avignon au pape, et, quoique en termes ambigus, le renversement de la Constitution, il y eut je ne sais quelle unanimité de dédain sous laquelle l'indignation même disparut comme étouffée. Le décret d'accusation contre M. de Noailles fut retiré, et chacun ne songea plus qu'à la guerre.

Le 20 avril, l'Assemblée venait d'entrer en séance, lors-

[1] Voy. la séance du 19 avril 1792, dans l'*Histoire parlementaire*. t. XIV, p. 26.

— C'est, du reste, la version qu'on trouve, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 117, et dans les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 322.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 206.

qu'un huissier parut, criant : « Messieurs, voilà le roi ! » Louis XVI arrivait effectivement, accompagné de tous ses ministres. Aussitôt tous les députés se lèvent et restent debout. Le roi va prendre la place que le règlement lui assigne, puis s'assied. Les députés l'imitent. Une foule innombrable, répandue de grand matin dans toutes les avenues de la salle, s'était emparée des couloirs, avait envahi les tribunes publiques, et refluait jusque dans l'intérieur. L'agitation des âmes, difficilement contenue, se trahissait d'une manière expressive dans le jeu des physionomies. Louis XVI paraissait triste et abattu.

Dumouriez, au milieu d'un silence passionné, lut le rapport d'où allait sortir une des plus formidables guerres qui aient jamais éclaté parmi les hommes. Il peignit à grands traits la situation, énuméra les griefs de la France, rappela comment l'Autriche avait encouragé les complots de l'émigration, s'indigna de l'insolence de l'étranger venant nous demander compte de la façon dont il nous plaisait de disposer de nos destins, et rejetant sur l'ennemi tout le tort de l'agression, toute la responsabilité du sang qui allait couler, conclut à la guerre [1].

Alors le roi, d'une voix dont il s'efforçait de dominer le tremblement, dit : « Vous venez d'entendre le rapport qui a été fait à mon conseil : ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination ; elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix ; maintenant... maintenant... » Ici, il s'arrêta, oppressé, et lorsqu'il prononça ces derniers mots : « Je viens vous proposer formellement la guerre

[1] Voy. le texte de ce rapport, soit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV. p. 27-37, soit à la suite du II[e] volume des *Mémoires de Dumouriez*, lettre F des *Éclaircissements historiques*.

contre le roi de Hongrie et de Bohême, » ses yeux se remplirent de larmes[1].

Bien que la proposition royale fût conforme au vœu de l'Assemblée, de froids et rares applaudissements l'accueillirent, parce qu'on n'y vit, de la part de Louis XVI, que l'effet de la contrainte[2]. Bigot de Préameneu, qui présidait, répondit au roi, en termes laconiques, que l'Assemblée allait délibérer sur la proposition, et la séance fut suspendue, pour être reprise le soir même.

Un mouvement général, immense, emportait Paris. Il s'abandonnait avec une ivresse, qui eut ses aveuglements mais sa grandeur, à l'idée du droit se faisant jour à travers le monde, fièrement, vaillamment, à coups d'épée. La philosophie en marche sous la casaque du soldat, le sort des idées nouvelles confié au courage, la Liberté à cheval sur un canon, tout cela c'était, en attendant les jours calmes, le génie même de la France. Les Girondins ne se possédaient pas de joie. Quant à Brissot, il avait voulu la guerre avec tant de délire, qu'on lui avait entendu proposer de déguiser quelques soldats en houlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français, de façon à précipiter le dénoûment[3]. — Mais les peuples étaient-ils suffisamment préparés à recevoir la lumière? Cette manière de la leur porter ne leur serait-elle pas une offense? Mal interprétée par leur ignorance ou leur orgueil, notre initiative, sous la forme militaire, ne les irriterait-elle pas, au lieu de les gagner? Se jeter dans une guerre où des millions d'hommes vont se heurter contre des millions d'hommes, c'est se laisser aller dans un abîme dont jamais nul regard n'atteignit le fond; c'est s'élancer éperdu dans ce royaume de la mort, où il n'y

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 333.
[2] *Ibid.*
[3] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. XXI, p. 411.

a de certain que les ténèbres : qui donc calculerait ce qui est incalculable? Qui oserait juger d'avance que, la lutte se prolongeant, la brutale exaltation des camps ne prévaudrait pas à la longue sur le saint enthousiasme de la pensée; que, la discipline finissant par écraser de son niveau de plomb l'élan des âmes vers la justice, la victoire même n'aboutirait pas à ramener l'ère odieuse des Césars; ou bien, que, les périls s'accumulant, la Révolution ne serait pas poussée à se faire un rempart de sa fureur, à frapper de la hache aussi bien que de l'épée, à se défendre au dedans à force de bourreaux comme au dehors à force de soldats...... jusqu'à ce qu'enfin, après s'être assise d'épuisement sur le bord de la fosse gigantesque creusée pour tant de victimes, la liberté y fût précipitée à son tour? — Ces objections ne pouvaient avoir pour nos pères la force qu'elles tirent, à nos yeux, des événements qui ont suivi. Ils se dirent que le danger trempe les cœurs; ils crurent noblement que, de la part d'un pays tel que la France, le dévouement guerrier était un devoir; ils se bercèrent du magnanime espoir que de toutes les nations armées contre nous plusieurs s'empresseraient de nous tendre les bras, dès qu'elles liraient sur nos drapeaux : *Point de conquête! Pour tous les hommes la liberté!* D'ailleurs, depuis que Robespierre avait ouvert le débat sur la guerre, la question avait bien changé de face. Léopold le temporisateur n'était plus; et l'avénement des Girondins au pouvoir, le jacobinisme affiché par Dumouriez, avaient porté, comme on l'a vu, le Cabinet de Vienne à jeter à la Révolution un défi qu'il ne lui était pas désormais possible de laisser tomber sans déshonneur. Le doigt de la fatalité était là.

Donc, le 20 avril, vers six heures du soir, l'Assemblée se forma, non pas avec le recueillement que semblait comporter une décision de laquelle allait dépendre le sort de tous les États de l'Europe et celui de plusieurs générations,

mais, au contraire, avec une fougue, avec un enthousiasme extraordinaires. Lasource et Daverhoult eurent beau demander du temps pour l'examen; sur un mot de Mailhe, leurs motions dilatoires furent brusquement écartées. Le Feuillant Pastoret, chose assez remarquable, éleva le premier la voix en faveur de la guerre. Tout autre fut la conclusion de Becquey, orateur du même parti. Calme au milieu de tant d'esprits emportés, il mit beaucoup de courage à combattre les inspirations du courage. Mais son talent ne répondit pas à la dignité de son attitude. Il eut l'imprudence de dire que la France courait le risque de voir tous les rois de la terre se liguer contre elle. Oh ! que c'était mal connaître la France que de prétendre lui faire peur d'une guerre à proportions héroïques? Guadet déclara ironiquement qu'après un tel discours, il n'y avait plus de doute possible sur la nécessité de la guerre. « Décrétons-la, sans désemparer, » s'écrie Mailhe. « Nous la voulons, ajoute Aubert-Dubayet, et dûssions-nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret. » De formidables applaudissements partirent de tous les points de la salle, de toutes les tribunes. Le mot de *trahison possible*, tombé des lèvres de Bazire, ne trouva point d'écho. La voix de Mathieu Dumas, qui voulut appuyer Becquey, fut étouffée sous les murmures. L'entraînement général était devenu irrésistible. Mais ce qui en marque bien le grand caractère, c'est le manifeste que lut, à cette occasion, Condorcet. Rien de plus grave comme style, rien de plus noble comme pensée. En réponse à la note de la Cour de Vienne, il y était dit : « Qu'est-ce donc que cette faction qu'on accuse.... d'avoir conspiré pour la liberté universelle du genre humain? C'est l'humanité tout entière. » Vergniaud proposa une nouvelle fédération nationale pour consacrer religieusement la terrible détermination qu'on allait prendre. Mais l'Assemblée n'avait, en ce moment, qu'une idée, qu'un désir, qu'une passion. Le décret suivant pré_

senté par Gensonné, au nom du comité diplomatique, fut voté avec transport[1] :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, considérant que la Cour de Vienne, au mépris des traités, n'a cessé d'accorder une protection ouverte aux Français rebelles, qu'elle a provoqué et formé un concert avec plusieurs puissances de l'Europe contre l'indépendance et la sûreté de la nation française ;

« Que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a, par des notes des 18 mars et 7 avril dernier, refusé de renoncer à ce concert ;

« Que malgré la proposition qui lui a été faite par la note du 11 mars 1792, de réduire, de part et d'autre, à l'état de paix, les troupes sur les frontières, il a continué et augmenté des préparatifs hostiles ;

« Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la nation française, en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la nation française n'a cessé d'offrir des indemnités;

« Qu'il a cherché à diviser les citoyens français, et à les armer les uns contre les autres, en offrant aux mécontents un appui dans le concert des puissances ;

« Considérant enfin que ce refus de répondre aux dernières dépêches du roi des Français ne lui laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une négociation amicale, le redressement de ces différents griefs, et équivaut à une déclaration de guerre ;

« Déclare qu'il y a urgence ;

« L'Assemblée nationale déclare que la nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution, de *n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes*, et *de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*, ne prend les armes que pour la dé-

[1] Sept membres seulement votèrent contre, qui furent : Théodore Lameth, Jaucourt, Becquey, Mathieu Dumas, Baërt, Hua et Gentil.

fense de sa liberté et de son indépendance; que la guerre qu'elle est obligée de soutenir n'est point une guerre de nation à nation, mais la juste défense d'un peuple libre contre l'injuste agression d'un roi ;

« Que les Français ne confondront jamais leurs frères avec leurs véritables ennemis ; qu'ils ne négligeront rien pour adoucir le fléau de la guerre, pour ménager et conserver les propriétés, et, pour faire retomber sur ceux-là seuls qui se ligueront contre sa liberté tous les malheurs inséparables de la guerre ;

« Qu'elle adopte d'avance tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendront se ranger sous ses drapeaux et consacrer leurs efforts à la défense de sa liberté ; qu'elle favorisera même, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, leur établissement en France ;

« Délibérant sur la proposition formelle du roi, et après avoir décrété l'urgence, décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême.[1] »

Ainsi fut prise cette décision qui allait pour longtemps ébranler le monde. Mais que la postérité s'en souvienne à jamais ! la pensée de l'Assemblée, la pensée de la France, Merlin de Thionville venait de l'exprimer dans ces belles paroles : « VOTONS LA GUERRE AUX ROIS ET LA PAIX AUX NATIONS. »

[1] Voy. pour cette mémorable séance du 20 avril, l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 37-63 ; les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 334-341 ; et les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 120-127.

CHAPITRE IX

PHILOSOPHIE

Deux écoles philosophiques avaient partagé le dix-huitième siècle : elles partagent la Révolution. — Les Girondins appartiennent à l'école de la *sensation* et du *rationalisme*, celle des encyclopédistes; Robespierre à l'école du *sentiment*, celle de Jean-Jacques. — Pourquoi. — Qu'il n'y a pas d'opposition réelle entre ces deux écoles. — Malentendu déplorable entre les Montagnards et les Girondins, Robespierre et Brissot, tous soldats de la même cause. — Explication politique du théisme de Jean-Jacques et de Robespierre. — Débat philosophique aux Jacobins. — Robespierre, tout en proclamant l'existence de Dieu, rejette le dieu des théologiens; il s'élève contre les prêtres, et toutes les sectes impies qui usurpent sa majesté. — Émotion profonde que ce débat produit aux Jacobins. — Glorification des encyclopédistes, par Brissot. — Glorification de Jean-Jacques par Robespierre. — De part et d'autre, injuste esprit d'exclusivisme. — Lafayette dénoncé. — Robespierre accusé d'avoir abandonné son poste d'accusateur public. — Guadet lui reproche d'être l'*idole du peuple* et lui demande de se condamner à l'ostracisme. — Belle réponse de Robespierre. — Intervention conciliatrice de Pétion. — Arrêté des Jacobins constatant les insinuations calomnieuses de Guadet et de Brissot contre Robespierre. — Objurgation adressée à Robespierre par le journal de Prudhomme. — Confessions de François Robert. — Marat raconte une entrevue qu'il a eue avec Robespierre. — *Grande colère du Père Duchêne de voir les Jacobins à chien et à chat.* — Que l'égalité n'est pas l'envie.

Oh! qu'ils ont été injustes envers cette immortelle époque, ceux qui n'y ont vu, dans le bouillonnement de toutes les âmes, que l'agitation sans pensée des flots de la mer pendant l'orage! Qu'on y regarde de près, on trouvera que ces combats naquirent bien moins de la rivalité des ambitions ou de l'orgueil blessé que de l'opposition philosophique des doctrines. C'était le siècle de Diderot et de Voltaire, le siècle de Jean-Jacques qui se développait.

Seulement, les livres étaient devenus des actes, l'abstraction avait laissé échapper la vie, le nuage chargé d'électricité avait laissé échapper la foudre, et à la place du tumultueux mais encore pacifique salon du baron d'Holbach, ce qu'il y avait maintenant, c'était le Forum.

Dans le premier volume de cet ouvrage, nous avons essayé de bien définir les deux grandes écoles entre lesquelles le XVIIIe siècle s'était partagé : celle de la *sensation* et du *rationalisme*, représentée par les encyclopédistes, et celle du *sentiment*, représentée par Rousseau.

Et nous avons dit :

Que déclarer l'idée exclusivement fille de la *sensation*, c'est rendre l'âme esclave des sens, la réduire à la condition de l'oiseau qui, même dans son essor le plus hardi, traîne à travers les airs les liens de sa servitude ;

Que, par le *sentiment*, l'homme se répand au dehors et se prodigue, tandis que, par la *sensation*, au contraire, il tend à ramener à lui toute chose ;

Que la philosophie de la *sensation* a conséquemment pour corollaire L'INDIVIDUALISME ;

Et que, c'est aussi là qu'aboutit fatalement la doctrine du *rationalisme*, pour peu qu'on l'exagère, la raison étant, quand chacun la cherche de son côté, une divinité difficile à reconnaître, et la raison de Voltaire, par exemple, n'étant pas celle de Pascal.

Aussi avons-nous vu ce qui était sorti des conversations des encyclopédistes, écoutées, enregistrées, analysées, résumées par Helvétius ! Il en était sorti un livre qui bannissait l'absolu du monde moral ; qui réduisait à n'être que des notions relatives, la vérité, la vertu, le dévouement, l'héroïsme, le génie ; qui n'assignait à nos passions qu'une source, la sensibilité physique, et à nos actions qu'un mobile, l'intérêt personnel ; qui enfin, sur les ruines de tout ce qui fonde ou maintient l'unité des sociétés humaines, élevait l'incontrôlable souveraineté du MOI.

Eh bien ! cette doctrine se trouva être justement celle des Girondins, et elle servait à leur mission historique. Que venaient-ils faire, en effet, dans la Révolution? Organiser une société neuve sur le principe de l'unité de la famille humaine? Détruire à jamais les distinctions de classes? Affranchir le peuple? Affirmer un monde nouveau? Non, ils venaient débarrasser de toute entrave l'homme qui peut se suffire à lui-même, l'homme qui a instruction et richesse, le bourgeois; ils venaient frapper d'un dernier coup la domination du prêtre et la tyrannie du noble; ils venaient jeter le trône par terre; ils venaient nier définitivement le monde ancien. Or, à ce rôle de négation et de destruction, rôle qui d'ailleurs avait sa nécessité et sa grandeur, la doctrine de l'individualisme pur était merveilleusement adaptée.

Mais ce n'était pas une œuvre de destruction seulement, c'était une œuvre de recomposition que Jean-Jacques avait eue en vue. Il savait s'il est donné au pauvre, au faible, à l'ignorant de se suffire à eux-mêmes, lui qui, enfant, s'était vu réduit à traîner de village en village, de porte en porte, son impuissance et les douleurs de son génie encore inconnu; lui qui avait été un vagabond, lui qui avait été un mendiant, lui qui avait été un laquais ! Et c'est pourquoi, au lieu d'exalter la *sensation*, qui ramène tout à l'homme isolé, et la *raison*, qui divise, il avait recommandé le *sentiment*, qui rapproche et réunit.

Que si maintenant on réfléchit à la carrière que Robespierre était appelé à fournir dans la Révolution, il sera aisé de comprendre comment la doctrine de Rousseau dut être la sienne.

De là au club des Jacobins, la querelle qui remplit les derniers jours du mois d'avril.... La querelle? Et pourquoi? Est-ce qu'entre les deux doctrines dont nous venons de parler l'incompatibilité est fondamentale ? Est-ce qu'on ne saurait, sans exclure le *sentiment*, reconnaître le pou-

voir de la *sensation* et rendre à la *raison*, l'hommage qui lui est dû? Est-ce qu'il est impossible, sans faire outrage à la *sensation* et à la *raison*, d'écouter la voix du *sentiment?* L'homme n'a-t-il pas un corps, une intelligence, un cœur? Et le progrès ne serait-il pas réalisé justement par la doctrine qui unirait harmonieusement, au lieu de les opposer l'un à l'autre, ces trois éléments nécessaires de l'Être humain? Ah! sans doute. Mais il est dans la nature de notre esprit de n'arriver à la synthèse qu'après avoir passé par l'analyse. Nous nous attachons de préférence au point qui correspond le mieux à notre faculté dominante; nous l'étudions avec amour, et, si on le conteste, nous nous mettons à le défendre avec une ardeur qui devient bien vite exclusive, et nous pousse à traiter en ennemis ceux qui, à voir les choses de plus haut, sont souvent nos alliés. Ainsi avaient fait Voltaire et Jean-Jacques, ces deux génies créés pour se compléter l'un l'autre, ces deux gloires jumelles; ainsi firent, après eux, Brissot et Robespierre, les Girondins et les Montagnards, ces illustres compagnons d'armes dans le grand combat de ce qui doit être contre ce qui fut. Soldats de la même cause, qui vous crûtes ennemis, que la reconnaissance de la postérité vous réconcilie!

La première question sur laquelle Robespierre se sépara des Girondins fut celle de l'existence de Dieu.

Si la notion de la solidarité humaine et de l'universelle association des forces vivantes eût été, à l'époque de la Révolution, aussi complète que l'ont rendue les travaux modernes, il est probable que Robespierre eût été panthéiste, en vertu de l'intime et inévitable analogie qui lie les croyances métaphysiques aux convictions sociales; il n'eût pas compris Dieu comme un être à part, comme un être personnel, gouvernant les mondes à la manière dont un roi gouverne son empire; il eût salué Dieu dans la nature, et non pas en dehors d'elle, et il eût été conduit à

le définir *l'âme de l'univers*. Mais le temps n'était pas encore venu où l'on devait chercher à faire sortir la régénération de la société de la solidarité humaine mise en action. Robespierre voyait devant lui des faibles à protéger, des malheureux à sauver de l'abandon, le peuple à délivrer du double fléau de l'ignorance et de la misère. Et le moyen pour cela ne lui apparaissait que dans l'intervention d'un pouvoir actif et juste. Si donc il fut amené à être théiste, ce fut non pas, ainsi que Voltaire, par le besoin d'expliquer plus ou moins logiquement la création, mais par le besoin de réserver un protecteur aux faibles et aux opprimés, protecteur qui tôt ou tard rétablirait la balance, et dont la justice devait être considérée comme une garantie contre l'éternité de l'oppression.

Parmi les philosophes du XVIIIe siècle, plusieurs n'avaient été poussés à l'athéisme que par l'horreur dont le spectacle du fanatisme avait rempli leur âme. Quel avait été en effet jusque-là le Dieu des prêtres? Un Dieu fait à l'image de l'homme et du pire des hommes, un Dieu violent, vindicatif, inexorable, punissant l'erreur d'un jour par une agonie éternelle, et donnant à ses créatures la liberté... de descendre la pente de l'enfer! Ce Dieu, modèle des tyrans terrestres, ou plutôt, tyran impossible à imiter dans sa prodigieuse barbarie, des hommes tels que le baron d'Holbach avant la Révolution, et Guadet dans la Révolution même, aimèrent mieux le nier hautement que de justifier en quelque sorte, par la proclamation de son existence, les misérables despotes dont l'impiété des prêtres l'avait fait le prototype. Mais fallait-il donc confondre l'idée de despotisme avec l'idée de tutelle? Et ne pouvait-on, sans nier Dieu, le définir autrement que ne l'avaient défini les sophistes de l'oppression, dévots cruels ou théologiens blasphémateurs? C'est ce qu'avait pensé l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, et ce qu'à son tour pensa Robespierre, son fidèle disciple. Partisans l'un et

l'autre d'un pouvoir tutélaire dont l'intervention aidât le peuple à s'affranchir, ils rejetèrent en même temps, et la notion du Dieu des théologiens, parce qu'elle tendait à sanctifier la tyrannie sur la terre, et la notion de l'athéisme, parce qu'elle allait à consacrer l'anarchie parmi les hommes, en la supposant dans les cieux.

Ce fut une solennelle et terrible séance que celle où, sur un mot, un seul mot tombé des lèvres de Robespierre, Guadet souleva la question de Dieu.

Dans une adresse lue aux Jacobins par Robespierre, il y avait cette phrase :

« Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible du sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la Providence, qui veille toujours sur nous, beaucoup mieux qne notre propre sagesse, en frappant Léopold, paraît déconcerter les projets de nos ennemis[1] »

Ainsi, dans l'accomplissement de ce grand *crime* tant dénoncé par les prêtres : la Révolution, Robespierre donnait pour complice au peuple Dieu, oui Dieu lui-même ; et de la Révolution, il faisait le plus éclatant témoignage de cette logique surhumaine qui domine évidemment, à prendre les choses de haut, et le cours général, et les diverses péripéties de l'histoire. Car c'était bien là ce qu'il affirmait dans les paroles qui viennent d'être citées et que nous avons textuellement reproduites. Loin d'impliquer aucune dérogation aux lois qui régissent le monde, elles attestent l'universalité de ces lois et leur permanence. Seulement, elles semblent les rapporter, sous le nom de Providence, à l'action d'un Être suprême ; en d'autres termes, elles sont la profession de foi du théiste ; et, dans la bouche de Robespierre, elles étaient l'écho qui prolongeait, au plus fort des tempêtes, dans le tumulte du Forum, au risque d'un choc

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

furieux, ce que le *Vicaire savoyard* avait dit, quelques années auparavant, à des heures moins orageuses, sur le sommet d'un autre promontoire de Sunium, par un beau jour d'été, aux rayons du soleil levant, au centre d'un tranquille paysage, couronné dans l'éloignement par une chaîne de montagnes : « Que la matière soit éternelle ou créée, qu'il y ait un principe passif ou qu'il n'y en ait point, toujours est-il certain que le tout est un et annonce une intelligence unique ; car je ne vois rien qui ne soit ordonné dans le même système , et qui ne concoure à la même fin, savoir la conservation du tout dans l'ordre établi. Cet être qui veut et qui peut, cet Être actif par lui-même, cet Être enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu[1]. »

Voilà pourtant ce que Guadet osa taxer de *superstition*. « J'ai entendu souvent dans cette adresse, s'écria-t-il avec violence, répéter le mot Providence. Je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous. J'avoue que, ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais pensé qu'un homme qui a travaillé si courageusement, pendant trois ans, à tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition[2]. »

Ces mots remettaient en présence les deux écoles révolutionnaires que le XVIII[e] siècle avait portées dans son sein. Le club des Jacobins parut se partager. Les uns éclatèrent en applaudissements, les autres se répandirent en murmures[3].

Alors, sur-le-champ, sans préparation cette fois[4], sans

[1] *Émile, Profession de foi du Vicaire savoyard.*

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 16 mars 1792.

[3] *Ibid.*

[4] Si jamais improvisation fut manifeste, ce fut celle-là. Pourquoi donc M. Michelet dit-il que « c'était un de ces morceaux habilement travaillés, qui tenaient longtemps la lampe allumée aux mansardes de Duplay ? » Voy. son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VI, p. 405. Quoi ! pas même en cela, de la justice !

hésitation, avec cette abondance de paroles qui jaillit d'un cœur qui s'abandonne : « La superstition, répondit Robespierre, est un des appuis du despotisme; mais ce n'est pas induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité. *J'abhorre, autant que personne, toutes ces sectes impies qui se sont répandues dans le monde pour favoriser l'ambition, le fanatisme et toutes les passions, en se couvrant du pouvoir sacré de l'Éternel qui a créé la nature et l'humanité; mais je suis bien loin de le confondre avec ces imbéciles dont le despotisme s'est armé*[1]. Je soutiens, moi, ces éternels principes sur lesquels s'appuie la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. Ce n'est point un vain langage dans ma bouche, pas plus que dans celle de tant d'hommes illustres, qui n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu. » Ici, le tumulte recommençant : « Non, reprit-il puissamment ému, non, vous n'étoufferez pas ma voix..... Invoquer la Providence et émettre l'idée de l'Être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît veiller d'une manière toute particulière sur la Révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire à moi qui, livré dans l'Assemblée constituante à toutes les passions et à toutes les viles intrigues, et environné de si nombreux ennemis, me suis toujours soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu suffire à des luttes qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme à Dieu?... Ah ! ce sentiment divin

[1] On peut voir par là s'il est vrai, comme M. Michelet l'assure, que Robespierre, *sans bien répondre, et se jetant à côté*, n'en fut pas moins très-habile, etc....

Au reste, M. Michelet, qui prétend (p. 401) que « Robespierre était né prêtre, et que les femmes l'aimaient comme tel, » se donne bien de garde de citer le passage qui précède, non plus que les perpétuelles sorties que contiennent contre les *prêtres* les discours de Robespierre.

m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à tous ceux qui voulaient trahir le peuple[1]! »

Seul avec mon âme! Jamais cri plus mélancolique et plus noble ne s'était échappé des profondeurs de la conscience. Robespierre ajouta :

« Le peuple français est bien, certes, pour quelque chose dans la Révolution : sans lui, nous serions encore sous le joug du despotisme. J'avoue que tous ceux qui sont au-dessus du peuple auraient volontiers renoncé pour cet avantage à toute idée de la divinité ; mais est-ce faire injure au peuple et aux sociétés affiliées que de leur parler de la protection de Dieu, qui, selon mon sentiment, nous sert si heureusement[2]? »

Il conclut en demandant à la société de décider si ces principes étaient les siens. Là-dessus, grandes clameurs. Sur la motion faite par Sillery d'arrêter l'impression de l'adresse comme d'une opinion particulière de Robespierre, une agitation violente se manifeste. Le président est d'abord obligé de se couvrir, puis de lever la séance, et l'Assemblée se sépare en désordre[3].

Cette scène fit sur les Girondins une impression ineffaçable. La conception de Robespierre en tant que liée à l'idée d'un Dieu personnel pouvait bien paraître contestable, mais ce qui ne l'était pas, c'était le grand caractère d'une croyance qui faisait de la Révolution française, non plus le choc fortuit d'intérêts ou de passions périssables, mais un drame immense, ayant de toute nécessité et de toute éternité sa place à part dans la coordination mystérieuse des choses humaines. Quelle force, quel désintéressement, quel mépris de la mort, quel dédain des soucis et des ambitions vulgaires, ne devaient pas être le lot d'un homme qui croyait cela, et qui dans un tel drame se savait un des

[1] *Ubi supra.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

principaux acteurs ! Voilà ce que les Girondins comprirent. Robespierre venait de leur apparaître sous un jour nouveau; dans l'homme politique et pratique, ils venaient d'entrevoir le rêveur puissant dont la pensée n'a pas assez de l'étroit espace qui va d'un berceau à une tombe; dans le tribun délié, ferme, soupçonneux, ils venaient d'entrevoir le philosophe aux tristesses divines, et qui se sent marqué, ainsi que d'un fer brûlant, du signe de la prédestination.

O lamentable effet de l'esprit de rivalité, même sur des natures sincères ! Robespierre, sous cet aspect, ne sembla que plus redoutable aux Girondins et conséquemment plus digne d'être abattu !

Sa popularité, d'ailleurs, n'avait cessé de grandir; et eux qui, en ce moment, dominaient tout : l'Assemblée, le trône, la Commune, la presse, les clubs; eux qui avaient la représentation nationale pour instrument, les ministres et le maire de Paris pour alliés, une foule de journaux influents pour organes, et, pour chefs, tant d'intelligences d'élite, ils s'étonnaient, ils s'irritaient de ce contre-poids à leur pouvoir : un seul homme, un seul nom ! Son crime, à leurs yeux, — et nous allons entendre Guadet en faire l'aveu naïf, — c'etait d'être l'*idole du peuple*.

Le fait est que si l'on pouvait appeler cela un crime, Robespierre en était coupable. Il est même très-remarquable que rien n'égalait son ascendant sur les femmes, comme Brissot s'en plaignit un jour d'une manière assez bizarre[1]. Et pourtant, son visage n'attirait pas; ses manières étaient dénuées de grâce et d'abandon; son éloquence n'était servie ni par le son de sa voix ni par son geste; on ne lui savait aucune des faiblesses qui émeuvent; lui-même, pour n'avoir pas trop à donner à un culte trop doux, il semblait

[1] Voy. l'avant-propos de son discours du 25 avril 1792 aux Jacobins, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 4, 5. British Museum.

s'être étudié à murer son cœur, et s'il s'en échappait quelquefois des accents d'une mélancolie pénétrante, l'être abstrait ne tardait pas à reparaître.

Une circonstance imprévue vint envenimer à l'égard de Robespierre les dispositions de la Gironde.

Lorsqu'il avait accepté la place d'accusateur public, il s'était empressé de déclarer que c'était un noble devoir sans doute que celui d'accuser le crime ou de défendre l'innocence, dans des causes particulières, devant un tribunal de judicature, mais, que dans la crise orageuse qui devait décider de la liberté de la France et, peut-être, de tous les peuples de la terre, il connaissait un devoir plus sacré encore, celui de défendre la cause de l'humanité, comme citoyen et comme homme, au tribunal de l'univers. En conséquence, il s'était réservé d'abandonner la fonction d'accusateur public, s'il s'apercevait de l'impossibilité de remplir à la fois les deux tâches. Tel fut le motif [1] de la démission qu'il donna vers le milieu du mois d'avril [2].

Suivant ses propres expressions, il abdiqua cette force, comme on jette son bouclier pour combattre plus facilement l'ennemi ; il abandonna ce poste, comme on abandonne ses retranchements pour monter à la brèche [3]. Mais ce fut justement là ce qui inquiéta les Girondins. En concentrant son action, il ne pouvait manquer de la rendre plus décisive : ils l'accusèrent d'orgueil, ils l'accusèrent de *désertion*. Déjà, dans la séance du 2 avril, aux Jacobins, Réal avait pris contre lui, au milieu des murmures, l'initiative des attaques [4] ; elles continuèrent plus directes de jour en jour et plus envenimées.

[1] Voy. son discours dans la séance du 28 avril 1792, *Journal des débats des Amis de la Constitution*.

[2] Brissot l'annonce sèchement et sans commentaire dans le *Patriote français*, n° 980.

[3] Voy. le numéro précité du *Journal des Jacobins*.

[4] *Ibid.*

Survint la fête des soldats de Châteauvieux. Or, tandis qu'on en faisait les préparatifs, et que sur les vives instances des ennemis de Lafayette, on parlait de substituer à l'inscription, *Bouillé seul est coupable*, celle-ci : *Bouillé et ses complices sont seuls coupables*, le bruit se répandit tout à coup que le général était à Paris. « Qu'y vient-il faire? demanda Brissot dans son journal. Nous tromper? Le temps de l'erreur est passé. Relever son crédit? Il est perdu sans ressource[1]. » L'assertion était singulièrement risquée. Sans doute Lafayette avait beaucoup perdu; on ne s'adressait plus à lui, du fond des provinces, comme à l'arbitre des destinées de la nation ; il ne trônait plus à la mairie, sans être maire; il ne remplissait plus de ses gardes les appartements du roi et de la reine; il ne tenait plus pour ainsi dire Paris dans le creux de sa main. Mais, tout en le laissant derrière elle dans sa course rapide, la Révolution ne lui avait pas encore enlevé complétement son prestige et son pouvoir. Une notable partie de cette garde nationale qu'il avait commandée restait attachée à sa fortune; les constitutionnels plaçaient en lui leur espoir suprême; aux frontières, à la tête de son armée, il tenait, après tout, l'épée de la France, et maniée par lui, cette épée était celle du Feuillantisme. Donc, au point de vue jacobin, sa présence inattendue à Paris pouvait être considérée, et fut effectivement signalée par Robespierre comme un danger public[2].

Nouveau grief! car les Girondins, étant au pouvoir, se trouvaient intéressés à ménager dans Lafayette, quoiqu'il ne fût pas précisément leur homme, la portion très-considérable de la bourgeoisie dont il avait conservé les sympathies et représentait l'esprit. Lorsqu'il le faisait descendre au rôle de coupable, Robespierre jetait les Girondins dans l'alternative, ou de compromettre leur crédit popu-

[1] *Le Patriote français*, n° 974.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 175.

laire en s'aventurant à le couvrir, ou de s'en faire un ennemi déclaré en lui ôtant la garde des frontières. Ils ressentirent amèrement l'embarras de cette situation, Brissot surtout, qui, auprès des patriotes exaltés, avait toujours à se défendre de ses anciennes relations avec Lafayette.

Les choses en étaient à ce point, lorsque deux dénonciations publiques furent portées, l'une contre l'abbé Fauchet, par Chabot, qui lui imputait un rapport trop favorable à Narbonne, l'autre contre Rœderer par Collot d'Herbois, à cause de certaines affinités de table et de salon qui liaient Rœderer aux Feuillants[1].

Ces deux dénonciations, que les inculpés repoussèrent avec un succès contesté, n'étaient ni l'œuvre de Robespierre, ni le résultat de ses suggestions, même indirectes; et quand quelques jours après, il en fit la déclaration formelle, mettant toute contradiction au défi, et attestant Chabot, attestant Collot-d'Herbois de la vérité de ses paroles, nul n'osa, nul ne put le démentir[2].

Mais ce qui menace, on l'attribue volontiers à ceux qu'on redoute : soit erreur, soit prévention, les Girondins rendirent Robespierre responsable du trouble que de semblables querelles semaient dans le club des Jacobins. De cela seul qu'il avait parlé vaguement de complots dont le temps n'était pas encore venu de soulever le voile[3], ils conclurent que ses attaques contre Lafayette, la dénonciation de Chabot contre Fauchet, celle de Collot d'Herbois contre Rœderer, et une sortie de Tallien contre Brissot et Condorcet[4], tenaient à un vaste plan d'agression, dont Robespierre avait à répondre.

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nos 177, 178.

[2] Voy. le discours de Robespierre aux Jacobins, dans la séance du 28 avril 1792, reproduit en entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 149.

[3] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 178.

[4] *Ibid.*

Il arriva donc que ce fut à lui, qui n'avait attaqué en aucune sorte ni Brissot ni Condorcet, que Brissot adressa, dans la séance des Jacobins du 25 avril, l'ardente philippique où il cherchait à venger son ami et lui-même. Il commença par se féliciter ironiquement du grand pouvoir que voulaient bien lui attribuer ses détracteurs, lorsqu'ils le représentaient faisant des ministres, nommant des ambassadeurs, et du fond de son humble quatrième étage, dictant des lois au château des Tuileries. Il convint, du reste, que le chemin des places s'était ouvert enfin devant les patriotes. Mais où était le mal? « Ah! plût au ciel, ajouta-t-il avec un habile abandon, plût au ciel que toutes les places ne fussent occupées que par des Jacobins! » A ces mots, Camille Desmoulins, présent à la séance, se penche à l'oreille de son voisin Duhem, et lui dit assez haut pour être entendu : « Je ne connais dans Cicéron ni dans Démosthènes aucun morceau plus propre à exciter l'intérêt; que d'art! le coquin! » Cette parole violente, injuste, où la haine se drapait si bien dans une railleuse admiration, excita un tumulte que Camille Desmoulins, le lendemain, ne crut pouvoir mieux peindre qu'en écrivant : « Je vis le moment où j'allais être traité par les Brissotins comme Panthée le fut par les Ménades[1]. »

Brissot continua. En réponse aux défiances de Robespierre touchant Lafayette, il s'écria dédaigneusement: « Quoi! Lafayette un Cromwell! Vous ne connaissez ni Lafayette, ni votre siècle, ni le peuple français; Cromwell avait du caractère, Lafayette n'en a pas. »

Brissot eût-il tenu ce langage, s'il eût prévu que, moins de deux mois plus tard, Lafayette adresserait, de son camp, à l'Assemblée une lettre pleine de menaces, d'arrogance et de hardiesse, serait comparé en pleine tribune à

[1] *Tribune des patriotes,* n° 1.

Cromwell par Guadet lui-même et fournirait ainsi une preuve nouvelle de la sagacité de Robespierre[1] ?

On avait paru redouter l'avénement d'un protecteur: Brissot, en paroles de flamme, stigmatisa ceux qui, sous le nom de tribuns, se faisaient les flatteurs du peuple et devenaient ses maîtres. « Je mourrai en combattant les protecteurs et les tribuns. » Mais où il se montra le plus animé, le plus éloquent, ce fut, lorsque, arrivant à Condorcet, il salua dans lui le glorieux héritier ou plutôt le collaborateur des encyclopédistes. Poussant droit à ses détracteurs : « Qui êtes-vous pour avoir le droit de le calomnier? Qu'avez-vous fait? Où sont vos travaux, vos écrits? Pouvez-vous citer comme lui tant d'assauts livrés pendant trente ans, avec Voltaire et d'Alembert, au trône, à la superstition, au fanatisme parlementaire et ministériel? Croyez-vous que si le génie brûlant de ces grands hommes n'eût embrasé petit à petit leurs âmes, ne leur eût fait découvrir le secret de leur grandeur et de leur force, croyez-vous qu'aujourd'hui la tribune retentirait de vos discours sur la liberté[2] ? »

Brissot venait d'omettre Jean-Jacques. C'était la lutte des deux doctrines qui éclatait au-dessus de la sphère où se débattaient les passions. Mais Guadet se hâta de préciser la querelle, comme s'il eût craint de voir passer sur la tête de son ennemi la flèche qu'il lui voulait dans le cœur :

« M. Robespierre ayant promis de dénoncer un plan de guerre civile, formé au sein même de l'Assemblée nationale, je le somme de le faire. Moi, je lui dénonce un

[1] M. Michelet oublie la fameuse lettre écrite le 18 juin à l'Assemblée par Lafayette, lorsqu'il trouve si *ridicule* que Robespierre le crût capable d'un coup d'audace à la Cromwell. Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Michelet, liv. VI, chap. VI, p. 399.

[2] Ce discours de Brissot se trouve, plus complet que partout ailleurs, sous les n[os] 673, 74, 75, de la *Bibliothèque historique de la Révolution*. British Museum.

homme qui met sans cesse son orgueil avant la chose publique; un homme qui parle sans cesse de patriotisme, et abandonne le poste où il était appelé. Je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple. Je lui dénonce un homme qui, par amour pour la liberté de sa patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme, car c'est servir le peuple que de se dérober à son idolâtrie. Je lui dénonce un homme qui, ferme au poste où sa patrie l'aura placé, ne parlera jamais de lui, et y mourra plutôt que de l'abandonner. Ces deux hommes, c'est lui, c'est moi[1] ! »

Robespierre répondit d'une manière admirable[2]. Ce n'était ni l'éloquence agile de Brissot, ni la parole acérée de Guadet, ni la pompe de Vergniaud, ni l'ardeur sauvage d'Isnard. Mais quelle gravité puissante ! quelle profondeur de mélancolie, et, dans un style plein de noblesse, quelles nobles pensées ! Le visage tourné, le bras étendu vers le buste de Jean-Jacques qui décorait la salle, il se plaça sous l'invocation de ce génie si fier et si tendre. Il le montra, sur les cimes du dix-huitième siècle, solitaire mais aperçu de tous. Il reprocha leur intolérance cruelle aux académiciens et aux géomètres qui l'avaient persécuté. Malheureusement, il fut exclusif à son tour, il fut injuste, lorsque, parlant de ces *académiciens* et de ces *géomètres*, que leur guerre aux prêtres n'avait pas empêchés d'encenser les rois, il oublia que la gloire d'avoir rempli vaillamment la moitié d'une grande tâche ne saurait être effacée par le tort de n'avoir point suffi à la tâche tout entière, et qu'en fin de compte, c'était dans la liberté religieuse conquise qu'avait pris naissance la liberté politique.

Pour ce qui est de cet ostracisme auquel Guadet voulait qu'il se condamnât lui-même, il prononça ces magnanimes paroles :

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 184.
[2] Séance du club des Jacobins, du 28 avril.

« Que la liberté soit assurée, que le règne de l'égalité soit affermi, que tous les intrigants disparaissent, alors vous me verrez empressé de fuir cette tribune... Ah! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudrait bannir. Moi, où voulez-vous que je me retire? Chez quel peuple trouverai-je la liberté établie, et quel despote voudra me donner asile? On peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante; mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas; on la sauve, ou l'on meurt... Le ciel, qui m'a donné une âme passionnée pour la liberté et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur... J'accepte avec transport cette destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez me demander encore. Je l'offre à la patrie : c'est celui de ma réputation. Je vous la livre[1]. »

Il faudrait pouvoir citer ce discours tout entier. Mais la route à parcourir encore est bien longue, et le temps presse.

En terminant ce qu'il nomma sa justification, Robespierre, avec beaucoup de grandeur, avait proposé la paix à ses adversaires, pourvu que ce fût sur le terrain d'un patriotisme rigide : « Je vous offre la paix, avait-il dit, aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter[2]. » Cet appel fut entendu par l'homme dont la popularité, à cette époque, se rapprochait le plus de celle de Robespierre : Pétion. Un fait récent venait de prouver d'une manière piquante combien Pétion était aimé des faubourgs: la femme d'un tambour du faubourg Saint-Antoine étant accouchée d'une fille, l'enfant avait reçu le nom de

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 1.
[2] *Ibid.*

Pétion-Nationale-Pique[1]. Mais le maire de Paris avait une âme inaccessible aux atteintes d'une basse jalousie : il intervint généreusement comme médiateur, et une réconciliation, au moins momentanée, s'en serait suivie, si Guadet et Brissot n'eussent eu le tort de publier leurs discours avec d'outrageantes variantes et des préambules qui altéraient la physionomie de la polémique soutenue. Brissot, du reste, n'avait pas attendu la réponse de Robespierre pour l'insulter publiquement en termes où il n'y avait ni dignité ni justice. Dans le numéro de son journal qui parut le 18 avril, il écrivait, en parlant de Robespierre : « Qu'il paraisse donc ce tribun désiré, ce nouveau Mazaniel; que, du haut de sa tribune sanglante, il demande les têtes des conspirateurs désignés par la voix publique, c'est-à-dire par celle de ses complices et de quelques imbéciles adorateurs ! Patriotes éclairés, ces images vous effrayent? Rassurez-vous ! Vos tribuns présomptifs sont aussi lâches qu'atroces. Les poignards de la calomnie sont les seuls qu'ils emploient. Ils ne massacreront que des réputations. » Et calomniant, au moment même où il se plaignait de la calomnie, il ajoutait : « Trois opinions partagent le public sur M. de Robespierre. Les uns le croient fou, les autres attribuent sa conduite à une vanité blessée, *un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile*. Nous ne croyons jamais à la corruption, qu'elle ne soit *bien* prouvée, etc....[2] »

Le club des Jacobins prit l'arrêté suivant :

« La société déclare qu'elle regarde la manière dont les écrits, publiés sous les noms de MM. Brissot et Guadet, rendent compte des faits qui se sont passés dans son sein, comme contraire à la vérité, et les inculpations dirigées contre M. Robespierre, comme démenties par la notoriété publique, autant que par sa conduite constante. La société

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 451 et 452.
[2] *Le Patriote français*, n° 992.

a arrêté également à l'unanimité que cette déclaration serait imprimée et envoyée à toutes les sociétés affiliées : LASOURCE, *président;* CHOUDIEU, DUCOS, PÉREZ, PEPIN, *secrétaires*[1]. »

Paris s'occupa fort de ces divisions, dont la presse augmenta et prolongea le bruit. Les journaux d'avant-garde prirent parti pour Robespierre, résolûment, vivement, sans réserve, à l'exception du journal de Prudhomme, qui enveloppa quelques critiques dans les formes de l'admiration et du respect :

« Incorruptible Robespierre, Phocion compta plus d'un ennemi comme vous, et fit plus d'un ingrat; mais il ne quitta le fardeau de la chose publique que pour boire la ciguë. Rends-nous Phocion tout entier, nous en avons besoin ; mais jusqu'à ce que tu en sois venu là, souffre qu'on te dise la vérité avec le même courage que tu l'as dite aux ennemis puissants de ton pays[2]. »

Partant de là, et à la suite d'une brillante énumération des services rendus par Robespierre, l'auteur de l'article abordait celle des griefs dont on pouvait s'armer contre lui : — Il était personnel — Il parlait trop souvent de lui — Il se plaisait trop à confondre sa cause avec la cause du peuple — Il manquait de cette bonhomie qui est la grâce du talent et la propagande de la vertu — Il avait tort de se faire journaliste (allusion au prospectus du *Défenseur de la Constitution* qui venait de paraître), et d'avoir abandonné, pour le cabinet d'étude d'un folliculaire à la semaine, le tribunal de l'accusateur public. « Dans un gros temps, de quel œil l'équipage d'un navire verrait-il le

[1] Le texte de cet arrêté, que le journal du club ne donne point, rédigé qu'il était alors dans l'esprit girondin, comme le font observer avec raison les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, fut publié dans la *Tribune des patriotes*, n° 1.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.

pilote abandonner le timon pour prendre la rame ou pour se faire l'écrivain du vaisseau[1] ? »

De la part d'une feuille très-accréditée parmi les patriotes et qui méritait de l'être, de tels reproches eussent produit plus d'effet si, dans le même temps, François Robert, un des rédacteurs des *Révolutions de Paris*, n'eût publié une CONFESSION PUBLIQUE, par laquelle il avouait qu'il avait demandé à Dumouriez une place dans la diplomatie ; qu'on l'avait engagé à s'adresser au crédit de Brissot ; que celui-ci lui avait promis l'ambassade de Constantinople, de Saint-Pétersbourg ou de Varsovie, et qu'en attendant la réalisation de cette promesse, Dumouriez lui donnerait quelque à-compte sur les appointements de l'ambassade : toutes choses dont, finalement, aucune n'avait eu lieu[2].

Cette confession, sans prouver que François Robert eût vendu sa plume à la Gironde, n'en était pas moins de nature à jeter des doutes sur le désintéressement des défenseurs de Brissot, alors qu'il distribuait des ambassades et semblait dire comme César :

Je donne à Marcellus la Grèce et la Lycie,
A Décime le Pont, à Casca la Syrie.

On n'était pas d'ailleurs sans remarquer que ceux qui se déclaraient contre Robespierre étaient pourvus des premières places dans le ministère, témoin Réal, Mendouze, Lanthenas, Santonax, Polverel ; d'où ce mot attribué par Fréron au conseiller officieux d'un candidat jacobin : *Que ne faites-vous un bon discours contre Robespierre, et je vous réponds qu'avant huit jours vous êtes placé*[3] !

[1] *Révolutions de Paris*, n° 147.

[2] Voy., dans les *Mémoires de madame Roland*, au portrait de Robert, t. I, p. 163 à 171 de l'édition P. Faugère, Paris, 1864, le récit des démarches de madame Robert pour faire obtenir une place à son mari.

[3] *L'Orateur du Peuple*.

compter sur le peuple de la capitale après l'horrible décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les barbares députés qui l'avaient rendu. Apprenez qu'après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr sur un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Apprenez qu'après le massacre du Champ de Mars, si j'avais trouvé deux mille hommes animés des sentiments qui déchiraient mon sein, j'aurais été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leurs siéges, comme je le leur déclarai dans le temps. Robespierre m'écoutait avec effroi ; il pâlit et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avais toujours eue de lui, qu'il réunissait aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquait également et des vues et de l'audace d'un homme d'État. »

Tels furent ces débats mémorables. Les Girondins y laissèrent échapper ingénuement le secret de leur opposition à Robespierre : il appartenait à l'école de Jean-Jacques, et le peuple l'aimait !

De ces deux griefs, le premier tenait à l'esprit d'exclusivisme qu'enfante toute conception incomplète; le second avait sa source dans un sentiment de l'égalité républicaine faussé par les passions.

De nos jours, on a trop dit, on a trop répété :

« Brisons les idoles et les dieux ! Nous sommes las des héros. Les principes sont tout; nous n'avons que faire des grands hommes. A quoi bon admirer? L'admiration est d'essence monarchique; et il n'est pas jusqu'à la reconnaissance dont l'égalité républicaine ne doive prendre ombrage. »

Ah ! malheur à la République, le jour où il serait constaté que son triomphe est lié à l'adoption de ces froides

maximes, qui font de l'égalité sainte quelque chose de si semblable à l'ingratitude et à l'envie ! Les principes sont tout? Oui, à condition de créer pour leur usage des *hommes à principes*. La vertu étalée en maximes sur un chiffon de papier est-elle donc plus respectable que mise en pratique ? La vérité, confinée dans les royaumes de l'esprit, mérite-t-elle plus nos hommages que lorsqu'elle s'incarne et devient la vie ? Et en quoi consiste le progrès, sinon à changer les nobles pensées en nobles actions et les grands livres en grands hommes ? Tout rapporter à ce qu'on nomme vaguement le PEUPLE, pour se donner le droit de ne faire un mérite de rien à personne, ce n'est pas une injustice seulement, c'est une puérilité. Car, dès qu'on en retranche tous ceux qui sont la concentration de ses forces éparses, le point de réunion de ses pensées diverses, le résumé précis de ses flottantes aspirations, son unité vivante enfin, qu'est-ce que le Peuple, ainsi considéré? C'est la foule ! Décrions le fétichisme, c'est-à-dire tous les cultes imbéciles ou avilissants, c'est-à-dire l'admiration qui se prodigue aux talents corrupteurs, aux vices fardés, à la puissance reçue du hasard ou engendrée par le crime ; renversons les fausses idoles, mettons en pièces les dieux menteurs ; mais ne disputons pas au génie combattant pour la vérité le bénéfice de cette admiration éclairée qui lui est un encouragement et une récompense. Trop d'impurs mobiles agissent encore sur le cœur humain, pour qu'on puisse sans péril supprimer ceux qui, en l'entraînant, l'élèvent. La gloire, légitimement conquise, est une arme qu'il ne faut pas briser entre les mains du progrès. La popularité, lorsqu'elle n'est ni mendiée bassement ni usurpée, est une force au service du peuple : voilà ce dont il importe, en tout cas, de se souvenir. Quel dissolvant fut jamais plus actif que l'envie ? Ce qu'on lui concède, on le concède à la mort. Ah ! les grands hommes vous gênent, même quand ils vous

servent ! Les aimez-vous donc mieux dans les rangs de l'ennemi ? Malheureux ! Gardez qu'ils ne vous prennent au mot ! Oh ! croyez-moi, ne faisons pas le vide autour de nous. C'est une triste idole que l'impuissance, et un triste dieu que le néant[1] !

[1] M. Michelet écrit, à la fin de son livre, et comme conclusion : « Toute histoire de la Révolution jusqu'ici était essentiellement monarchique (telle pour Louis XVI, telle pour Robespierre). Celle-ci est la première républicaine, celle qui a brisé les idoles et les dieux. » M. Michelet se trompe en ceci. Car, ce qu'il reproche à d'autres d'avoir fait pour Robespierre, lui, avec un excès de prévention dont nous aurons à relever les nombreuses erreurs, il se trouve justement l'avoir fait pour Danton. De sorte que, lui aussi, il a eu son idole.

Il ajoute : « Cette justice profonde et générale qui a ici son premier avénement, n'a-t-elle pas entraîné avec elle plusieurs injustices particulières ? Cela se peut. » Cela est. Ainsi, de ce que Robespierre croit en Dieu, de ce qu'il le dit hautement, et prononce le mot *Providence*, M. Michelet conclut que du « pharisaïsme moral il était homme à passer, au besoin, à l'hypocrisie religieuse. » (Liv. VI, chap. VI, p. 404.) Ailleurs (p. 406), il lui reproche de faire appel à l'envie, parce qu'il a parlé *de ceux qui étaient au-dessus du peuple* ; et cet appel à l'envie, il ne le dénonce pas dans Guadet, faisant un crime à Robespierre... de quoi ? D'être l'*idole du peuple !* Il y a mieux : ce discours de Guadet, M. Michelet ne le cite pas, comme s'il craignait, d'une part, de mettre en relief la jalousie dont les Girondins étaient tourmentés ; d'autre part, de constater, par l'aveu même de ses ennemis, l'immense popularité de Robespierre.

On a vu avec quelle vigueur Robespierre s'était élevé contre les prêtres séditieux, en mainte occasion, et notamment dans son premier discours sur la guerre, en décembre 1791 : cela n'empêche pas M. Michelet d'avancer, sans rien citer, sans rien prouver, que « jusqu'en mai 1792, il avait habilement ménagé les prêtres. » (Liv. VI, chap. VI, p. 403.) Que dis-je ? Suivant M. Michelet, « Robespierre était né prêtre, et les femmes l'aimaient comme tel. » (*Ibid.*, p. 401.)

Mais elles ne l'aimaient pas seulement pour cela, à ce qu'il paraît : « Avec ses lambeaux de l'*Émile* et du *Contrat social*, il avait l'air à la tribune d'un triste bâtard de Rousseau, conçu dans un mauvais jour. » (*Ibid.*) Il faut convenir que voilà une singulière explication de l'attrait qui poussait les femmes vers Robespierre ! Il est vrai que l'auteur essaye de rendre la chose plus compréhensible en ajoutant : « Ses yeux clignotants, mobiles, parcouraient sans cesse toute l'étendue de la salle, plongeaient aux coins mal éclairés, fréquemment se relevaient vers les tribunes des femmes. A cet effet, il manœuvrait, avec sérieux, dextérité, deux paires de lunettes, l'une pour voir de près ou lire, l'autre pour distinguer au loin, comme pour

chercher quelque personne. Chacune se disait : C'est moi! » (*Ibid.*) Le procédé était on ne peut plus ingénieux. Mais, à moins que celui qui l'employait ne s'en soit vanté, comment est-on arrivé à en pénétrer le mystère? Nous devons supposer que Robespierre qui, étant myope à l'excès, semble au premier abord excusable de s'être servi de lunettes, eut un beau jour l'imprudence de confier à quelque indiscret comme quoi ses lunettes n'étaient pour lui qu'un moyen d'arriver au cœur des femmes; et cette confidence aura été trahie! Car, sans cela, impossible de concevoir que la connaissance de cette stratégie savante fût parvenue à M. Michelet!

C'est sous l'empire de cette incroyable prévention qui, évidemment l'obsède, l'aveugle, le tyrannise, que M. Michelet accuse Robespierre d'avoir commencé par calomnier les Girondins, lorsque c'est précisément le contraire qui est vrai, ainsi que cela fut solennellement constaté par un arrêté de la Société des Jacobins, cité dans notre récit, arrêté d'autant plus remarquable ici, dans la condamnation de Brissot et de Guadet, qu'il est signé par deux de leurs amis, par deux Girondins : Lasource, qui alors présidait la Société, et Ducos, qui était un des secrétaires. Pour expliquer cet arrêté, qui l'embarrasse, que fait M. Michelet? Il présente la séance des Jacobins où la Société flétrit les *calomnies* de Brissot et de Guadet contre Robespierre, comme ayant eu lieu sous l'empire des nouvelles arrivées des frontières ce soir-là même, et montrant nos troupes saisies de panique, à ce cri sorti de leurs rangs : *Nous sommes trahis!* Il est très-vrai que ce désastre au début de la campagne ne pouvait être attribué qu'à un excès d'impéritie ou à la trahison; que, par conséquent, il justifiait les défiances qu'avait manifestées Robespierre, et semblait condamner la présomptueuse précipitation des Girondins. Mais ce ne fut pas du tout à cause de cela, comme le prétend M. Michelet, que le 30 avril, aux Jacobins, « Brissot fut décidément écrasé par Robespierre. » (Liv. VI, chap. VII, p. 436.) Et la raison en est bien simple : Le 30 avril, le désastre éprouvé aux frontières n'était pas encore connu. Il ne le fut que le lendemain, 1er mai, ainsi qu'on en peut voir la preuve, dans le *Journal des Jacobins* lui-même, n° 188. Quant à la séance du 30 avril, il n'y fut pas dit un mot, un seul mot, de cette grande nouvelle qui, selon M. Michelet, s'était répandue, grâce à laquelle les tribunes étaient « fortement chauffées, » et dont Robespierre aurait profité pour attaquer les Girondins avec fureur. La vérité est que la séance roula tout entière sur les assertions calomnieuses publiées contre Robespierre par Guadet et Brissot; la vérité est que la séance ne roula que là-dessus, ce qui amena l'arrêté en question. C'est donc sur une erreur matérielle que M. Michelet se trouve avoir ici appuyé une appréciation fausse. Nous renvoyons le lecteur, pour la vérification de ce point, au *Journal des Jacobins*, n° 187.

De plus, M. Michelet oublie de dire que, dans *le Patriote français* du 28 avril, Brissot n'avait pas rougi d'insinuer que Robespierre était *payé par la liste civile*. Quoi! des calomnies qui attachent l'infamie d'*une manière si précise* à un nom respecté, M. Michelet ne les compte pas, et il traite Robespierre de calomniateur pour avoir un jour, à une époque toute

remplie de complots, dénoncé d'une *manière vague* l'existence d'un complot qu'il se réservait de dévoiler plus tard !

Il ne faut pas demander si M. Michelet s'arme contre Robespierre des censures des *Révolutions de Paris :* cette fois, il cite avec complaisance. Mais ce qu'il n'a garde de citer, c'est la *Confession de François Robert,* si propre à diminuer l'autorité de ces censures ; et il ne s'arrête pas davantage à l'entrevue de Marat avec Robespierre, entrevue qui fait tant d'honneur à la modération de ce dernier et qui répond si victorieusement à ceux qui lui ont imputé des dispositions violentes et des pensées sanguinaires.

Au reste, en achevant son livre, M. Michelet n'a pu se défendre d'un doute qu'il a noblement confessé, et par où éclate l'élévation de son esprit. Il s'est demandé s'il avait toujours été équitable envers tous les acteurs de l'immortelle tragédie, et il a tracé ces lignes vraiment magnanimes :

« L'auteur, dans sa trop minutieuse anatomie des personnes et des caractères, n'a-t-il pas souvent trop réduit la grandeur des hommes héroïques qui, en 93 et 94, soutinrent de leur indomptable personnalité la Révolution défaillante ? Il le craint, c'est son doute, son regret, dirai-je son remords ? Il reviendra sur ce sujet, et, dans une appréciation plus générale des événements, donnera à ces grands hommes tout ce qui leur est dû.

Egregias animas qui sanguine nobis
Hanc patriam peperere suo.

Grands cœurs qui, de leur sang, nous ont fait la patrie. »

CHAPITRE X

LES GIRONDINS CHASSÉS DU POUVOIR

Plan militaire de Dumouriez. — Rochambeau et Lafayette, généraux du Feuillantisme. — Luckner peint par madame Roland. — Revers à la frontière du Nord. — Effet produit au dehors ; mot présomptueux de Bischofswerder. — Bruits de trahison. — Fête de la Loi. — Démission de de Grave. — Divisions dans le Conseil. — Dénonciation d'un *comité autrichien*, par Carra. — Le juge de paix La Rivière envoyé à la haute cour d'Orléans. — Aveux singuliers de Mallet du Pan dans ses *Mémoires*. — Correspondance entre Louis XVI et Pétion. — Dénonciation du comité autrichien à la tribune ; insinuation calomnieuse de Brissot, violemment relevée par le journal de Prudhomme. — Décret contre les prêtres. — Louis XVI, Marie-Antoinette, et le souvenir de madame de Lamotte. — Séance permanente ; licenciement de la garde royale. — Entrevue de Barnave et de la reine ; leurs adieux. — Continuation de la lutte entre Robespierre et les Girondins. — Servan et les Girondins proposent la formation d'un camp de vingt mille hommes aux portes de Paris. — Pétition des huit mille. — Le camp des vingt mille hommes, d'abord combattu, puis accepté par Robespierre ; pourquoi. — Émeute pieuse. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI. — Renvoi de Servan, Roland et Clavière. — Indignation des Girondins. — Dumouriez à l'Assemblée ; son sang-froid. — Il découvre qu'il a été joué par Louis XVI ; sa démission.

L'exercice du pouvoir a cela de corrupteur que, par le désir de le conserver, on est conduit bien souvent, soit à se relâcher de la rigueur des principes, soit à les compromettre dans des alliances équivoques : faiblesse aveugle, tristes transactions, où l'on perd de sa dignité, sans aboutir toujours au succès. Les Girondins en firent l'expérience. A peine en possession du pouvoir, ils penchèrent vers le Feuillantisme, ils s'adoucirent à l'égard de la royauté ; un moment ils crurent à Louis XVI, un moment ils mêlèrent leur destinée à la fortune de Dumouriez ; et

loin de les servir, le résultat leur devint fatal. C'est ce que les événements vont prouver.

Lors de la déclaration de guerre, l'état approximatif des forces combinées de l'Autriche et de la Prusse, prêtes à entrer en campagne, était :

Armée autrichienne du Brabant. . .	38,000 h.	
Troupes prussiennes *ibid.* . .	12,000	
Armée autrichienne du Luxembourg.	25,000	
Troupes prussiennes *ibid.* . .	15,000	200,000 h.[1].
Armée autrichienne dans le Palatinat.	30,000	
— prussienne *ibid.* . .	25,000	
— autrichienne en Brisgau. . .	35,000	

A ces forces, la France avait à opposer, d'abord, trois armées :

La première, d'un peu plus de cinquante-trois mille hommes, destinée à agir entre la mer et la Meuse, sous les ordres du maréchal Rochambeau ;

La seconde, de soixante-deux mille hommes, destinée à agir entre la Meuse et les Vosges, sous les ordres du général Lafayette ;

La troisième, de près de quarante-neuf mille hommes, destinée à agir entre les Vosges et le Rhin, sous les ordres du maréchal Luckner.

Le total de ces trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, était donc d'environ cent soixante-quatre mille hommes[2].

Quant aux troupes réservées pour la défense des places ou distribuées dans l'intérieur, elles ne s'élevaient pas à moins de soixante-dix-sept mille hommes[3].

Mais ce n'était rien en comparaison de ce que la France pouvait fournir, et nous assisterons bientôt à un spectacle extraordinaire. Nous verrons des légions sortir de terre

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.

[2] Voy. à la suite des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, le n° 1er des *Pièces justificatives*.

[3] Rapport du 27 juin 1792, par Aubert-Dubayet.

pour ainsi dire, les gardes nationales s'enrégimenter, les bataillons se grossir partout d'ardents volontaires, ouvriers, employés aux fermes, contrebandiers, gardes-chasse, laboureurs; la guerre aura beau moissonner les rangs, un soldat nouveau sera toujours là prêt à remplacer le soldat mort; encore quelques mois, et, pour soutenir le choc du monde entier, la France aura, de ses flancs inépuisables, tiré neuf cent quatre-vingt-cinq mille combattants!

L'attaque convient au caractère français : la guerre une fois déclarée, nul doute qu'il ne fallût frapper le premier coup. Mais où et comment?

Suivant un écrivain militaire fort distingué, c'était sur les électorats qu'aurait dû porter l'attaque. Par là, « on pénétrait sans peine dans un pays abondant; on coupait la communication entre les Pays-Bas et l'Allemagne; l'armée du général autrichien Bender était tenue en échec; l'importante place du Luxembourg restait inutile et masquée; enfin, on allait saisir, entre la Moselle et le Rhin, des positions qui nous procuraient un nouveau front de frontières, étroit et facile à conserver, nous soumettaient la navigation du Rhin et de la Moselle, retardaient la jonction des différents corps d'armée des alliés, et changeaient vraisemblablement le plan de leurs opérations[1]. »

Dumouriez ne vit pas les choses ainsi. Quoique ministre des relations extérieures, c'était lui qui, en réalité, avait à conduire la guerre, de Grave étant moins son collègue que son instrument. L'invasion soudaine de la Belgique, tel fut le point de départ de Dumouriez. Se rappelant la récente révolution des Pays-Bas, comprimée, il est vrai, mais non domptée, il crut qu'il y avait là des cendres encore brûlantes à agiter, et que l'insurrection nous y attendait, décidée à nous servir d'auxiliaire. Il ne néglige

[1] Opinion de Mathieu Dumas. Voyez ses *Souvenirs*, t. II, p. 489.

point, du reste, de préparer le résultat, et divers agents secrets, parmi lesquels Saint-Huruge, furent envoyés en Belgique pour y travailler les esprits dans l'intérêt de la France [1]. Au fond, ce fut sur la propagande révolutionnaire que Dumouriez basa son plan de campagne [2].

Le maréchal de Rochambeau, supérieur en grade à Lafayette, semblait appelé, à cause de cela même, au commandement de l'expédition ; mais il était fort appesanti par l'âge, chagrin, malade, hostile au nouveau ministère, et si expansif dans ses aversions, qu'avant de se rendre à son armée, il lui était échappé de dire à Dumouriez : « Vous êtes un fou [3]. » Lafayette parut plus propre à diriger une invasion moitié militaire, moitié insurrectionnelle. Mais ce choix même ne témoignait-il pas d'une grande légèreté ? Dumouriez ignorait-il que les patriotes belges étaient animés contre Lafayette d'un vif ressentiment ? Ignorait-il que, sous la Constituante, c'était Lafayette qui s'était opposé à ce qu'on lût les dépêches par lesquelles les insurgés brabançons réclamaient contre Joseph II, l'appui de la France ?

Au reste, l'*Instruction pour M. de Lafayette*, signée de Grave, mais rédigée par Dumouriez, contient ce curieux passage : « Le général n'entrera dans aucun détail politique avec les Belges sur leur manière de faire leur révolution : pourvu que leur insurrection soit franche et à peu près universelle, IL NOUS EST ABSOLUMENT ÉGAL DANS QUEL SENS ELLE EST CONDUITE. [4] »

Ceci bien entendu, le plan militaire qu'adopta Dumouriez était fort simple.

Lafayette eut ordre de se porter sur Givet, d'en partir

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 359.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III.

[3] *Ibid.*

[4] *Instructions pour M. de Lafayette*, du 22 avril 1792. — Voy. à la suite du t. II des *Souvenirs de Mathieu Dumas*, le n° 4 des *Pièces justificatives*.

à la tête d'un corps de dix mille hommes, le 1er ou le 2 mai, au plus tard, pour attaquer Namur; et s'il l'emportait, ce qui était probable, de prendre une position défensive sur la Meuse, en avant de cette ville[1].

D'autre part, il fut ordonné au maréchal de Rochambeau de confier au général Biron une avant-garde de dix mille hommes, pour se porter rapidement sur Mons, et, en cas de succès, marcher du même pas sur Bruxelles[2].

Mais il était à craindre que, voyant la ville de Mons menacée, la nombreuse garnison de Tournay ne sortît pour la secourir. Afin de prévenir ce mouvement, d'attirer sur Tournay l'attention de l'ennemi, et de faire croire que c'était un des points de débouché de l'armée française, d'Aumont, commandant de Lille, reçut ordre de lancer dans la direction de cette dernière ville un détachement de cavalerie, lequel devait éviter de se compromettre, et battre en retraite dans le cas où la garnison de Tournay marcherait contre lui[3].

En même temps, et pour jeter le gouvernement de Bruxelles dans une semblable frayeur, les généraux autrichiens dans une semblable perplexité, d'Elbeck, commandant de Dunkerque, devait pousser droit à Furnes, à la tête de douze cents hommes[4].

Le système d'invasion de la Belgique consistait donc dans la combinaison de quatre attaques simultanées, deux vraies et deux fausses, les secondes destinées à masquer les premières.

Ce plan que, sur la foi des Mémoires de Dumouriez, la plupart des historiens sont convenus d'admirer, n'avait-il rien qui prêtât à la critique? Il fallait que Lafayette rassemblât à Givet, d'une manière presque instantanée, un corps

[1] Rapport de Dumouriez à l'Assemblée nationale, 4 mai 1792.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

de dix mille hommes, le mît en mouvement, s'emparât de Namur : était-ce avec une poignée de troupes harassées, manquant de tout par la précipitation de leur marche, qu'on pouvait tenter un tel coup de main ? Était-il supposable que l'ennemi, qui pouvait, en deux ou trois marches, renforcer la garnison de Namur, pendant qu'il en fallait *huit* ou *neuf* au général Lafayette pour y atteindre, ignorerait un mouvement de flanc sur cinquante lieues d'une frontière enclavée et découverte en beaucoup de points? Où étaient l'artillerie, les munitions de guerre, les pontons, mais surtout le nombre d'hommes nécessaire pour former l'investissement de la ville et du château de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse ? Ne savait-on pas combien était inexpugnable cette position du château de Namur, qui, avec une garnison de quatre mille hommes, avait arrêté autrefois les armées victorieuses de Louis XIV ? Comment concevoir qu'on s'emparât de la ville, fût-elle ouverte, alors qu'elle était soumise au feu du château ? Lafayette aurait-il divisé son corps déjà si faible? Aurait-il pu à la fois contenir, dans sa position, le corps autrichien, retranché sous le château entre les deux rivières, et cependant attaquer la ville, s'y établir, s'emparer des magasins, des dépôts d'artillerie, des munitions, des armes, y laisser garnison ?

Fondées, ou non, ces critiques, ainsi que d'autres qui avaient trait aux attaques de Mons et de Tournay, servirent de base à la dénonciation dirigée plus tard contre Dumouriez par Mathieu Dumas [1].

Mais des reproches d'une nature différente pouvaient lui être adressés, et de ceux-ci la plus large part revenait aux Girondins, responsables des choix, tant qu'ils dominaient la situation.

A quels généraux confiaient-ils le soin de conduire la *guerre aux rois ?* A des généraux royalistes.

[1] Voy. son discours à la suite du tome II des *Souvenirs*.

Lafayette, qui devint républicain dans ses derniers jours, ne l'était nullement alors; depuis quelque temps il ne songeait plus qu'à couvrir le trône; il avait horreur des clubs, et nourrissait avec complaisance l'idée de voir fuir les Jacobins devant son épée. Dumouriez avoue dans ses Mémoires que c'étaient les Feuillants qui « portaient en avant Lafayette[1]. » Déjà Beaumetz était allé, sous l'habit d'un volontaire national, s'installer auprès de lui[2]; d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, se disposaient à en faire autant : que pouvaient attendre les Girondins de la direction qu'un tel conseil martial imprimerait à la guerre?

Au point de vue de la Gironde, Rochambeau méritait-il plus de confiance? Ici encore, c'est Dumouriez qui nous apprend que Rochambeau se trouvait « obsédé par les Feuillants, dont une partie étaient ses officiers généraux; » qu'il n'y avait pas moyen de compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenants n'avaient su gagner la confiance; qu'en un mot ce général était « mécontent de tout ce qu'il voyait, et *ennemi de la Révolution*, *quoiqu'elle l'eût créé maréchal de France*[3]. »

Quant à Luckner, connu pour le mal que, dans la guerre de Sept ans, il avait fait, comme chef de partisans, aux troupes françaises[4], Madame Roland l'a peint en ces termes : « C'est un vieux soldat demi-abruti, sans esprit, sans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmousets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques jurements et d'un certaine intrépidité, acquérait de la popularité dans les armées, parmi les machines stipendiées, toujours dupes de qui les frappe sur l'épaule, les tutoie et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier mi-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 225.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. III, p. 224.
[4] Montgaillard, *Histoire de France*, t. III, p. 83.

nistère de Roland, et je l'entretins ou fus présente à sa conversation durant quatre ou cinq heures. « O mon « pauvre pays, disais-je le lendemain à Guadet, qui me « demandait comment j'avais trouvé Luckner, vous êtes « donc perdu, puisqu'il faut aller chercher hors de votre « sein un pareil être pour lui confier vos destinées[1] ! »

Robespierre avait donc raison d'opposer ses craintes vigilantes au laisser aller des Girondins; et quel rude avertissement ne reçut pas ce laisser aller présomptueux, lorsque, dans la matinée du 1er mai, le bruit se répandit que nos troupes venaient d'essuyer à la frontière un déplorable échec, évidemment imputable à la trahison.

Sorti de Valenciennes, Biron était venu camper à Quiévrain, d'où il menaçait la ville de Mons. Tout à coup, sans même voir l'ennemi, deux régiments de dragons se mettent à fuir, en criant: *Nous sommes trahis!* et entraînent l'infanterie. Biron, Rochambeau fils, Levasseur, aide de camp de Dumouriez, se jettent au-devant des fuyards, s'efforcent de les arrêter : pour toute réponse on tire sur eux [2]. L'armée entière se débande. Le camp de Quiévrain, les équipages de Biron, la caisse militaire, tout est pillé. On arrive dans le plus grand désordre, à Valenciennes, où les soldats parlèrent de massacrer Rochambeau. Dumouriez l'affirme : « C'était un coup monté[3]. »

Et en effet, dans le même temps, Théobald Dillon étant sorti de Lille, les trois mille hommes qu'il commandait n'eurent pas plutôt aperçu un petit corps de neuf cents hommes, venu de Tournay à leur rencontre, que le cri : *Nous sommes trahis!* se fait entendre. Et aussitôt la cavalerie s'ébranle, tourne bride, passe sur le corps de l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille, abandonnant artillerie,

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 265-66. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.
[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IV, p. 235.
[3] *Ibid.*

chariots, équipages. Dillon fut massacré dans une grange par ses propres soldats[1]. A Lille, un curé et quelques chasseurs tyroliens, qu'on avait faits prisonniers, furent pendus[2]. Trois cents hommes environ avaient péri dans cette double déroute, « résultat d'un complot très-noir, » dit Dumouriez[3].

Mais par qui fut-il tramé, ce complot? La seule chose qu'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il n'y avait qu'un parti qui fût intéressé à un tel désastre, et que le royalisme dominait dans les corps de cavalerie envoyés à la frontière.

Les échecs de Mons et de Tournay, au début même de la campagne, trompèrent complétement l'Europe sur les ressources et la force de la Révolution armée. A la Cour de Berlin, à la Cour de Vienne, on ne parla plus de nos troupes que comme d'un ramas de milices indisciplinables. Le duc de Brunswick, malgré sa réputation de sagesse, passa de l'excès du respect à celui du dédain ; et à une revue de l'armée prussienne qui eut lieu, peu de temps après, à Magdebourg, on entendit Bischofswerder dire à plusieurs officiers de marque : « Messieurs, n'achetez pas trop de chevaux ; la comédie ne durera pas. Les fumées de la liberté se dissipent déjà à Paris. *L'armée des avocats* sera bientôt anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers en automne[4]. »

A Paris, la sensation produite fut très-vive, et selon l'usage, tous les partis se renvoyèrent la responsabilité de l'événement. Des déclamateurs royalistes furent vus courant de rue en rue, de café en café, parlant beaucoup de Dillon massacré, nullement des soldats qui avaient péri, et criant qu'il y avait parmi les Français des cannibales ; qu'on ne trouverait plus de généraux désormais; qu'il

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IV, p. 236.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 236.
[4] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 371.

fallait un exemple, et terrible; qu'égorger un pauvre prêtre sans défense, des prisonniers, était le dernier des crimes. Et ils se gardaient bien d'ajouter que, dans les chasseurs tyroliens tués à Lille, on avait reconnu des espions de l'Autriche. Quant au curé, c'était un fanatique de contre-révolution, trop connu comme tel. Effrayé de la fin tragique de Dillon, il se sauvait du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut saisi, fouillé, et trouvé nanti de papiers compromettants[1].

De leur côté, les Jacobins flétrissaient leurs ennemis du nom de traîtres. Robespierre dans *le Défenseur de la Constitution*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Marat dans *l'Ami du Peuple*, faisaient ressortir en traits brûlants tout ce qui démontrait qu'il y avait eu perfidie sanguinaire. Le journal de Prudhomme rappelait fort amèrement combien avaient raison ceux qui s'étaient armés de défiance, et il demanda si c'était pour aboutir à de semblables résultats, que l'Assemblée, chose inouïe! avait fait délivrer à chacun des généraux une somme de 500,000 livres à employer en *dépenses secrètes*[2]!

Bien que les Girondins ne pussent être soupçonnés sans absurdité d'avoir voulu faire manquer les premières opérations d'une guerre si ardemment provoquée par eux-mêmes, ils sentirent bien qu'on les pouvait accuser, au moins d'imprudence, et ils ne négligèrent rien pour étouffer des clameurs importunes. Le 2 mai, ils se joignirent aux Feuillants, pour chasser de l'Assemblée une députation de Cordeliers, qui venaient y crier à la trahison, et, le lendemain, sur la motion d'un des leurs, Lasource, motion appuyée par Guadet avec un emportement extraordinaire, Marat fut frappé, en compagnie de Royon, d'un décret d'accusation[3].

[1] *Révolutions de Paris*, n° 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 222.

Quelque momentanée qu'elle soit, l'alliance d'un parti contraire n'est jamais gratuite : en échange de l'appui qu'ils venaient de prêter aux Girondins contre les Cordeliers et contre Marat, les Feuillants avaient à réclamer une concession. Cette concession fut un décret qui autorisât la célébration d'une fête funéraire en mémoire de Simoneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, pour avoir défendu la loi. Dans l'esprit des Feuillants, qui la décrétèrent, de Dupont de Nemours, qui en fut l'ordonnateur, de Roucher et d'André Chénier, qui en furent les poëtes, cette cérémonie n'était pas autre chose qu'une revanche de la *fête de la Liberté* donnée aux soldats de Châteauvieux. Les Girondins, en paraissant y adhérer, se frappaient donc eux-mêmes et prêtaient le flanc à de légitimes attaques. Ils cédèrent pourtant, et la fête eut lieu, sinon avec leur assentiment secret, du moins avec leur concours visible. Or, l'image de la LIBERTÉ, cette fois, n'était plus en première ligne : l'étendard arboré par les Feuillants était celui de la LOI ; au lieu de l'inscription *Liberté, égalité, fraternité*, ils avaient adopté l'inscription *Liberté, égalité, propriété ;* et ils se complurent à promener sous les yeux de tout Paris un tableau calomnieux qui représentait le maire d'Étampes assassiné par des piques, tandis qu'il l'avait été par des baïonnettes[1]. Le peuple était allé voir passer le cortége par pure curiosité[2], cette fête n'étant point la sienne : la calomnie peinte dirigée contre les piques l'offensa cruellement, et les haines mutuelles s'en accrurent.

Les Girondins descendaient une pente dangereuse ; il était temps, pour leur gloire, que quelque fait survînt qui, en les chassant du pouvoir, les rendît à la Révolution : le coup désirable ne se fit pas attendre.

A la nouvelle des revers de Mons et de Tournay, le

[1] *Révolutions de Paris*, n° 152.
[2] *Ibid.*

timide de Grave s'était hâté de donner sa démission de ministre de la guerre, et, cédant cette fois à l'influence des Girondins, quoique plus particulièrement dominé par Dumouriez, lui-même il avait proposé au roi pour le remplacer, le colonel Servan [1]. Suivant Dumouriez, dont il devint bien vite l'ennemi, Servan cachait sous un extérieur froid, réfléchi et austère, beaucoup d'ambition et d'insensibilité [2]. Suivant madame Roland, dont il fut l'ami, et à laquelle des calomnies de salon le donnèrent pour amant, c'était un homme d'une trempe ardente, de mœurs pures et très-sensible, un soldat intrépide, un patriote, un philosophe [3]. Étienne Dumont, plus désintéressé dans ses jugements, lui attribue un caractère noir et un orgueil atrabilaire [4]. Ce qui est sûr, c'est que c'était un honnête homme, fidèle à ses principes, très-dévoué à son parti, et qui n'entendait nullement s'asservir à l'ambition sceptique de Dumouriez.

Son avénement au ministère était donc de nature à ébranler l'influence de ce dernier, qui s'en aperçut bientôt, et s'en irrita.

Jusqu'alors, l'entière soumission de de Grave et de Lacoste à Dumouriez avait servi de contre-poids, dans le Conseil, à la prédominance de la Gironde; mais l'entrée de Servan aux affaires rompait tout équilibre, et Dumouriez croyait trop en son génie pour se passer du premier rang.

Aussi bien, l'ascendant de madame Roland lui avait toujours déplu; il ne pouvait souffrir qu'elle tînt en quelque sorte le *bureau de la Gironde* [5], et que le dîner mi-

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. v, p. 244.

[2] *Ibid.*, p. 243.

[3] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 71 et 72. — Édition P. Faugère. Paris. 1864.

[4] *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xx, p. 395

[5] Ce sont ses propres expressions. — Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. vi, p. 255.

nistériel du vendredi, qui avait lieu chez elle, devînt le *dîner de faction*[1]. A l'un de ces dîners, Guadet ayant lu une lettre qu'il proposait aux ministres de signer et qui avait pour objet de forcer Louis XVI à renvoyer son confesseur non assermenté, Dumouriez déclara d'une façon très-vive que nul ministre n'avait dans son département la conscience du roi, et que Louis XVI était en droit de prendre comme directeur de conscience un calviniste, un papiste, un iman, un rabbin, à son choix. Guadet était furieux. La scène s'anima fort. Mais Dumouriez tint bon, et la lettre dut être retirée[2].

Autre cause de rupture : Lacoste, soufflé par Dumouriez, refusa résolûment de nommer pour gouverneur de Saint-Domingue Sillery, que les Girondins proposaient[3].

Alors, pour se venger, ceux-ci commencèrent à porter sur la conduite du ministre des affaires étrangères un regard plus scrutateur. Il avait une maîtresse, et c'était madame de Beauvert, une femme galante, la sœur de l'aristocrate Rivarol[4]. Il avait un agent de confiance, et c'était Bonne-Carrère, aimable intrigant, héros des lieux de prostitution, homme dont la fortune avait pris naissance dans les tripots[5]. Il s'était fait allouer six millions de fonds secrets, et voilà qu'on parlait d'une affaire, trop obscure, que Bonne-Carrère avait ménagée, de certaines sommes dont madame de Beauvert devait avoir sa part[6]. Roland crut qu'il appartenait à la gravité de son caractère et de son âge de gourmander sur tout cela son collègue.

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, p. 255.

[2] *Ibid.*, p. 256 et 257.

[3] Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, p. 257 et 258.

[4] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 74. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

[5] *Première lettre de Brissot à Dumouriez*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*, 673, 74, 75. — BRISSOT. — British Museum.

[6] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 74. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

Dumouriez le prit d'abord sur un ton léger, puis, se voyant pressé, témoigna de l'humeur[1]. Les deux ministres se séparèrent, mécontents l'un de l'autre. Le dîner du vendredi fut rompu. Les rapports s'aigrirent de plus en plus.

Mais ce qui vint combler la mesure des colères réciproques, ce furent les imprudentes menaces de Guadet. Lorsqu'on avait accordé à Dumouriez six millions de fonds secrets, il avait été décidé formellement que le ministre ne serait assujetti à en rendre compte qu'au roi; et, soit erreur involontaire, soit perfidie, cette clause, bien que votée par l'Assemblée, se trouvait avoir été, à l'insu de Dumouriez, omise dans la rédaction du décret. Guadet s'arme de cette omission, assure qu'il a entre les mains de quoi faire trembler le ministre rebelle, et se dispose à demander compte publiquement des six millions. S'il eût été moins ferme, Dumouriez était perdu. Mais l'indignation exaltant son énergie naturelle, il éclata d'une manière inattendue, changea brusquement sa position d'accusé en celle d'accusateur, fit grand bruit d'un *faux* commis à son préjudice, poussa un Jacobin à dénoncer ce faux du haut de la tribune, força de la sorte l'annulation du décret, et réduisit Guadet au silence[2].

A de semblables querelles il n'y avait plus qu'un dénoûment possible, le renouvellement ou la chute du ministère. Si les Girondins ne chassaient pas Dumouriez du pouvoir, ils devaient s'attendre à en être chassés par lui. Madame Roland le comprit de reste, elle le dit à son mari[3], et de part et d'autre on se prépara au combat décisif.

Mais pendant que Dumouriez, en courtisan qu'il était,

[1] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 74-75. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

[2] Voy., pour les détails, les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VI, p. 258-264.

[3] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 74-75. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

s'étudiait à gagner le roi, pour rester maître du terrain, les Girondins, dans le même but, réunirent tous leurs efforts pour intimider Louis XVI et le désarmer.

Le prélude à ce système d'attaques fut la dénonciation d'un *comité autrichien*, auquel on faisait aboutir tous les fils d'une conspiration immense dans laquelle la nation était enveloppée. La Cour, saisie d'effroi, ne trouva pas de meilleur moyen de dissimuler sa frayeur que de l'abriter derrière un grand étalage d'indignation. Carra, qui, prenant l'initiative de la dénonciation dans ses *Annales patriotiques*, avait nommé Montmorin et Bertrand de Molleville, fut cité au tribunal des juges de paix ; et, comme il déclarait tenir ses renseignements de Merlin, Bazire et Chabot, le juge de paix Étienne de La Rivière, sans plus de façon, lança un mandat d'amener contre les trois députés et les fit arrêter chez eux par la gendarmerie [1], à quoi l'Assemblée, stupéfaite de tant d'audace, répondit aussitôt par un décret d'accusation qui envoya La Rivière à la cour d'Orléans [2].

Bientôt, on ne parla plus dans Paris que de ce mystérieux et terrible *comité autrichien*, la Gironde faisant maintenant ce que, par l'organe de Brissot, elle avait tant reproché à Robespierre..., semant le soupçon.

Et elle n'avait ici d'autre tort que de se contredire; car, en indiquant les Tuileries comme le centre d'un complot tramé contre la Constitution, de concert avec l'étranger, et en désignant Montmorin, en désignant Bertrand de Molleville, elle était dans le vrai. C'est ce que nous savons aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, par les révélations contemporaines. Louis XVI, en effet, aussitôt après la déclaration de guerre à l'Autriche, avait chargé Mallet du Pan d'une mission secrète auprès du roi de Bohême et de Hongrie, et du roi de Prusse. Or, à propos de cette mis-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 150.
[2] *Ibid.*

sion sur laquelle nous aurons à revenir, voici ce qu'on lit dans les Mémoires, tout récemment publiés, de Mallet du Pan :

« .... J'eus un entretien de plusieurs heures avec M. de Montmorin, dans son hôtel, l'avant-veille de mon départ et en présence de M. Malouet... Le résultat fondamental auquel nous nous arrêtâmes, et qui était celui des vœux et des instructions secrètes de Sa Majesté, fut qu'il importait par-dessus tout de conserver à la guerre le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance, afin d'écarter toute idée de collusion entre le roi et les deux cours, et d'amener le dénoûment à la forme d'un arbitrage entre Sa Majesté et les étrangers d'une part, et de l'autre entre Sa Majesté et la nation. Cette conférence dernière avec M. de Montmorin eut lieu le jour même où ce ministre — il ne l'était plus alors, — et M. de Bertrand rendirent plainte criminelle par-devant le juge de paix La Rivière, contre Carra et ses *calomnieuses* dénonciations d'un comité autrichien siégeant aux Tuileries[1]. »

Quoi ! les dénonciations de Carra étaient *calomnieuses*, lorsqu'on nous apprend que Louis XVI correspondait secrètement avec l'Autriche; que Bertrand de Molleville, Montmorin, Malouet, Mallet du Pan étaient les agents de ce concert ; et qu'on s'entendait sur les dernières dispositions à prendre, le JOUR MÊME où l'on ne rougissait pas de se prétendre calomnié ! La Révolution fut soupçonneuse, c'est certain ; mais eut-elle tort de l'être ? Avec de pareils faits sous les yeux, l'affirme qui l'ose !

Dans le même temps, d'autres rumeurs agitaient la capitale : le roi, était-il dit, méditait une seconde tentative d'évasion.... Vague d'abord, cette rumeur prit peu à peu une telle consistance, que Pétion crut devoir écrire au commandant de la garde nationale pour lui recommander

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 289 et 290. Paris, 1851.

la vigilance. Louis XVI s'en plaignit dans une lettre adressée à la municipalité, et Pétion répliqua : « Qu'ai-je fait? J'ai veillé quand mes concitoyens dormaient[1]. »

Ce fut au plus fort de l'excitation produite par toutes ces défiances et toutes ces craintes, que, le 23 mai, Gensonné et Brissot firent monter, de la presse à la tribune, la dénonciation du *comité autrichien*. Brissot basa son réquisitoire sur des documents que, comme membre du comité diplomatique, il avait pu extraire des archives. Il fut clair, vif, pressant, et n'hésita pas à conclure à la mise en accusation de Montmorin.

Mais il nuisit lui-même à sa cause et gâta l'effet de son discours par cette insinuation, trop évidemment calomnieuse : « On a reconnu l'existence du comité autrichien *dans l'opposition d'un certain parti à la guerre offensive.*» C'était accuser l'élite du Jacobinisme de complicité avec la Cour, c'était accuser Robespierre de complicité avec Montmorin! Ce rapprochement insensé remplit les patriotes d'indignation, et fut relevé par le journal de Prudhomme d'une manière terrible : « Vous avez dit, à la tribune des Jacobins, qu'il ne fallait pas dénoncer sans preuves : donnez les vôtres, sinon vous serez réputé calomniateur.... Vous dites que *ce parti* a voté contre la guerre, parce qu'elle était dirigée contre la maison d'Autriche? Escobar! Quand on a commencé la discussion sur la guerre, il n'était nullement question de la maison d'Autriche. Vous répondiez, vous, des intentions pacifiques de l'empereur, et ne vouliez détruire que Coblentz[2]. »

Cependant, rejetés avec violence dans la Révolution, les Girondins ne ménageaient plus rien. Le 6 avril ils avaient

[1] Voy. cette correspondance entre Louis XVI et Pétion, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV. p. 347-351.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 156. — On voit ici l'éclatante confirmation de la distinction importante, et inaperçue jusqu'à présent, que nous avons établie plus haut, dans le chapitre intitulé : *Débats sur la guerre*.

fait rendre un décret qui prohibait le port public de tout costume ecclésiastique, et, à cette occasion, on avait vu Fauchet prendre sa calotte et la mettre dans sa poche : le 27 mai, sur la motion de Vergniaud et le rapport de la Commission des Douze, les prêtres non assermentés furent frappés d'un décret qu'avaient provoqué leurs menées factieuses, mais qui n'en était pas moins d'une rigueur que la stricte justice désavouait : « Considérant que ce serait compromettre le salut public que de regarder plus longtemps comme membres de la société, des hommes qui cherchent évidemment à la dissoudre..., l'Assemblée décrète : Lorsque vingt citoyens actifs d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation si l'avis du Directoire est conforme à la pétition. »

Triste ressource que de faire porter à l'équité le costume de la tyrannie! Et puis, comme le firent très-bien observer les *Révolutions de Paris*, pourquoi vingt citoyens *actifs*[1] ? Même en matière de persécution, le privilége!

Le roi fut douloureusement affecté du décret contre les prêtres, et se promit bien de refuser sa sanction. Mais ce coup ne fut pas le seul qui fit alors saigner son cœur. Un jour, comme il se trouvait à table avec la reine, madame Campan leur vint annoncer que l'Assemblée s'était fort occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres; qu'ils avaient apporté sur le bureau du président une liasse de brochures contenant, disaient-ils, la vie de Marie-Antoinette; que le directeur de la manufacture avait été mandé à la barre et avait déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servaient à la cuisson des pâtes de ses porcelaines[2]. Le roi rougit, et baissa la tête sur son assiette. La

[1] *Révolutions de Paris*, n° 156.
[2] La séance à laquelle ce récit fait allusion, fut celle du 28 mai 1792.

reine lui dit : « Monsieur, avez-vous connaissance de cela ? » Il ne répondit rien. Madame Campan s'étant retirée, la reine se rendit chez elle, peu d'instants après, et lui confia qu'un nouveau libelle de madame de Lamotte avait été publié à Londres ; que le roi avait fait acheter l'édition, pour étouffer le scandale, et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres en présence de deux cents ouvriers dont cent quatre-vingts étaient Jacobins. Aussi l'éclat qu'on voulait éviter venait-il d'avoir lieu. Marie-Antoinette cacha sa douleur. Louis XVI fut consterné[1].

Mais ce qui combla la mesure de leurs amertumes, ce fut le licenciement de la garde royale.

Qu'il y eût impossibilité de la tolérer plus longtemps, les aveux de Dumouriez dans ses *Mémoires* le prouvent jusqu'à l'évidence. Elle abondait en *coupe-jarrets*, en *chevaliers d'industrie*[2], dont l'enrôlement se faisait à des bureaux bien connus ; elle comprenait une foule de spadassins qu'on rencontrait partout la menace dans les yeux, la main sur la garde de leur épée, et la provocation à la bouche. Les gardes nationaux de service à leurs côtés, ils les traitaient avec un mépris irritant, et se plaisaient à réveiller de vieilles étiquettes de cour pour les mortifier[3]. Murat, le même que la fortune destinait à être le beau-frère de Napoléon, faisait partie de cette garde, et donna sa démission[4], de dégoût sans doute. Enfin les choses en vinrent au point que, dans tout Paris, les alarmes s'éveillèrent. On raconta que, dans les casernes des gardes du corps, à l'ancienne École militaire, il y avait un drapeau

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 198.
[2] Ce sont les propres termes dont se sert Dumouriez. — Voy. ses *Mémoires*, t. II, chap. vi, p. 167.
[3] *Ibid.*, p. 168.
[4] Rapport de Bazire, dans la séance du 29 mai 1792.

blanc, présent du roi. Il n'en fallut pas davantage : le peuple des faubourgs voisins de cette caserne s'assemble, et précédé de quelques officiers municipaux, force l'entrée. Une recherche ardente n'aboutit qu'à la découverte d'un très-petit drapeau blanc donné au Dauphin ou par le Dauphin, mais on trouva nombre de chansons royalistes et des pamphlets contre l'Assemblée nationale [1]. D'autre part, on sut que des cocardes blanches avaient été distribuées aux Suisses. Quelques-uns d'entre eux les avaient arborées à Neuilly. Une multitude de libelles, ayant pour but d'avilir les représentants du peuple, étaient jetés dans la circulation par des mains mystérieuses. Le cri *Au diable la nation!* fut entendu sous le portique des Tuileries.

C'en était trop!

Le 28 mai, Chabot ouvrit le feu. « J'ai sous les yeux, s'écria-t-il, cent quatre-vingt-deux pièces qui prouvent le complot dont on nous menace. » Aussitôt Bazire prend la parole. Il signale l'esprit contre-révolutionnaire des défenseurs du château, parle de certaines orgies où des cavaliers ont associé insolemment aux santés du roi et de la reine, celle du prince de Condé, celle du comte d'Artois, celle de Lambesc; il insiste sur le projet d'enlever le roi, et demande que la garde de Paris soit doublée. A son tour, Carnot le jeune propose à l'Assemblée de se déclarer permanente, suivant la forme adoptée par la Constituante, lors de la première fuite du roi. La salle retentit d'applaudissements, et sur-le-champ il est décrété que l'Assemblée se tiendra en permanence; que la garde de Paris sera doublée et que, chaque matin, Pétion viendra rendre compte de l'état de la capitale[2].

Le 29, en effet, à neuf heures du matin, Pétion se présentait à la barre. « La nuit a été calme, disait-il, et

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. VI, p. 168 et 169.
[2] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 297 et suiv.

rien n'annonce un jour orageux. Cependant, point de fausse sécurité! Ce serait celle de la stupeur.» A peine a-t-il prononcé ces paroles, qui résonnèrent au fond des cœurs comme le bruit lointain de la foudre, qu'une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demande à être admise. Armée de fusils, de fourches, de piques, de bâtons que surmonte le bonnet rouge, et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*[1], elle traverse la salle tambour battant et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. Bazire, dans un long rapport, conclut au licenciement de la garde. Couthon raconte et s'offre à prouver qu'un maréchal des logis a pris l'engagement, si on voulait lui confier l'exécution de cet attentat, de faire, avant qu'il fût un mois, sauter la salle de l'Assemblée. Une émotion extraordinaire régnait sur tous les bancs. Elle fut accrue par des provocations royalistes, les unes d'un ordre vulgaire et bas, comme celle de Jaucourt, qui alla menacer Chabot à l'oreille de lui donner cent coups de bâton; les autres mêlées d'insolence et de courage, comme celles de Foudrières et de Calvet, qui se firent envoyer à l'Abbaye, le premier, pour avoir imputé à l'éloquence de Guadet et de ses pareils l'embrasement de la place publique; le second, pour avoir comparé l'époque de la Révolution au règne de Tibère. Tout cela ne pouvait que précipiter le dénoûment : l'Assemblée décréta que la garde serait licenciée et le duc de Brissac, son commandant, mis en accusation[2].

Le 30 mai, à la séance du soir, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris fussent déclarées en permanence; et de ses lèvres qui, plus tard prêcheront le modérantisme, tomba cet avertissement farouche : « Il importe d'empêcher par de sages précautions qu'il n'arrive enfin un jour

[1] *Révolutions de Paris*, n° 151.
[2] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.

où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles[1].»

Louis XVI parut d'abord décidé à ne point obéir à ce dernier décret; mais ses ministres lui ayant représenté avec force l'inutilité, le péril de la résistance, il céda, et, lorsque le duc de Brissac vint prendre congé de lui. « Vous allez en prison, lui dit-il d'un air triste. Je serais bien plus affligé si vous ne m'y laissiez moi-même[2]. »

Barnave était d'avis que, sans perdre de temps, le roi recréât un état-major, sauf à le composer de gens dont il envoyait les noms à la reine, ajoutant que les hommes portés sur la liste *passaient pour être des Jacobins prononcés et ne l'étaient pas*[3]. La reine ne crut pas devoir se ranger à cette opinion; et Barnave, découragé, résolut de s'éloigner de Paris. Dans une dernière audience qu'il obtint de Marie-Antoinette, il lui dit: « Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de Vos Majestés. J'augure peu du succès du plan qu'on vous fait suivre. — Celui qui consistait à attendre tout désormais de l'étranger. — Vous êtes trop loin des secours; vous serez perdus avant qu'ils parviennent jusqu'à vous. Je désire ardemment me tromper dans une aussi douloureuse prédiction; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main. » La reine lui accorda cette faveur le visage baigné de larmes[4].

Les Girondins venaient de désarmer la royauté, au dedans; mais elle restait armée contre eux au dehors. Et

[1] *Histoire parlementaire*, t. XIV, *ubi supra*.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XI, p. 76.
[3] *Mémoires de madame ampan*, t. II, chap. xx, p. 204.
[4] *Ibid.*

puis, comme un spectre qui partout se serait dressé devant eux, Robespierre était là, qui les suivait de son froid regard, analysait leurs actes, plongeait au fond de leurs pensées, et, avec une persistance inexorable, notait jusqu'aux moindres fautes. De récents débats avaient fait à leur orgueil une blessure dont il saignait encore. Dans un but fort patriotique en soi, sous l'impulsion d'un sentiment très-sincère peut-être, mais qui put paraître suspect aux esprits soupçonneux, ils s'étaient avisés de proposer aux Jacobins l'exclusion de quiconque ne serait pas muni de la quittance du percepteur, et ils eussent probablement fait passer cette proposition, où l'apothéose du Girondin Clavière s'enveloppait du prétexte de faciliter le recouvrement de l'impôt, si, pour la combattre, Robespierre ne se fût levé, au milieu d'une effroyable tempête de cris, et tellement obstinés, que le président des Jacobins, ce jour-là, dut se couvrir[1]. Robespierre fit rejeter la motion comme contraire à l'égalité, puisqu'elle tendait à fermer aux pauvres la porte des sociétés patriotiques; comme contraire à la justice, puisqu'elle ne distinguait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance; comme fallacieuse, puisqu'elle transformait en titre de civisme le payement de l'impôt, c'est-à-dire l'exécution de la loi et l'accomplissement du plus simple des devoirs[2].

Les Girondins avaient vivement ressenti cette défaite; mais ce qui avait retourné le poignard dans la plaie, c'était l'éclatant appui que, dans cette circonstance, Danton avait prêté à leur adversaire. « Plus j'approuve l'opinion de M. Robespierre, s'était écrié Danton, plus j'en crois la discussion utile. M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison. Ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 10 mai 1792.

[2] *Ibid.*

les plus nuisibles qu'excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. Eh bien, messieurs, il nous importe à tous de confondre complétement ceux qui vous proposent des arrêtés aussi attentatoires à la majesté du peuple... Il sera peut-être un temps, et il n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent, depuis trois mois, une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement et d'âpreté, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui [1] ! »

Danton ne disait que trop vrai. Il fut prouvé que les Girondins, pour abattre Robespierre, employaient des moyens illégitimes; qu'ils se servaient contre lui du pouvoir officiel dont ils disposaient; qu'ils essayèrent de lui enlever le club des Jacobins, en accordant places et faveurs à la plupart des membres du comité de correspondance [2]; qu'ils firent enfin circuler, sous le couvert de Roland, ministre de l'intérieur, les discours où Brissot essayait de

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution.* — Séance du 10 mai 1792. — C'est ici qu'éclate d'une manière, on peut le dire, déplorable, la partialité de M. Michelet (voy. son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 438 et 439). Ces mots de Robespierre : « Il me semblerait meilleur citoyen, celui qui, pauvre mais honnête homme, gagnerait sa vie sans pouvoir payer ses contributions, que celui qui, gorgé peut-être de richesses, ferait des présents puisés à une source corrompue, » ces mots si naturels, si bien appropriés à la circonstance, voilà ce que M. Michelet appelle « une lâche flatterie au populaire, » un « bavardage hypocrite. » Mais pourquoi donc n'imprime-t-il pas la même flétrissure à son héros Danton, qui se range de l'opinion de Robespierre et déclare la proposition girondine *attentatoire à la majesté du peuple?* Est-ce que Robespierre avait poussé aussi loin que Danton semble le faire « la flatterie au populaire? » Mais quoi ! ce discours de Danton, M. Michelet se garde bien de le donner. Il se borne à dire que Danton fit, en cette occasion, par politique, un éloge enthousiaste des vertus de Robespierre. De sorte que ce qui est lâche flatterie et hypocrisie chez le second, n'est plus que de l'habileté chez le premier ! Et M. Michelet se trouve louer presque dans celui-ci, ce que, dans celui-là, il voue au mépris et à la haine !...

[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution.*

ruiner dans l'opinion un rival presque aussi difficile à décrier qu'à vaincre[1].

Mais Robespierre, de son côté, sut-il toujours être juste à l'égard de ses ennemis? Non. Dans l'acte d'accusation que publia contre les Girondins, avec désignation particulière de Brissot, de Guadet, de Condorcet, le journal qui venait d'être créé par Robespierre, on trouve, mêlées à des reproches malheureusement bien fondés, beaucoup d'imputations fausses ou vagues, et la calomnie s'y montre plus d'une fois pour tenir tête à la calomnie. Certes, si Robespierre s'était contenté de crier aux Girondins : « Vous n'avez pas su vous garder de l'esprit d'intrigue, — vous avez penché vers d'équivoques alliances, — vous avez donné dans le système corrupteur des dépenses secrètes, — vous, Guadet, vous avez poursuivi la licence de la presse avec un emportement qui montrait peu de souci pour sa liberté, — vous, Brissot, vous avez disposé des emplois publics en faveur de vos créatures avec une ostentation qui touchait au scandale, » il y aurait eu certes peu de chose à reprendre à un tel réquisitoire. Mais les accuser d'indulgence pour le crime, et, *peut-être*, de connivence avec les chefs de faction; mais insinuer que leurs dénonciations mêmes pouvaient bien n'être qu'un jeu concerté avec les ennemis de la Révolution; mais leur reprocher de n'avoir pas assez pris le parti des sanglants héros d'Avignon, quand c'était de l'avoir pris qu'il eût fallu les blâmer....., quoi de plus absurde, et, tranchons le mot, de plus inique[2]?

Toutefois il est un passage de l'article qui mérite d'être cité ; c'est celui où Robespierre dit : « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on investît les généraux du pouvoir arbitraire de vie et de mort, et du droit de faire des lois pour

[1] *Journal des débats des Amis de la Constitution.* — Dénonciation de Brissot par Tallien.

[2] Voy. cette longue attaque dans le n° 3 du *Défenseur de la Constitution.*

l'armée ? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions ? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats ? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la faiblesse et des passions des hommes ne devraient-elles pas vous éclairer sur des dangers si pressants ? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire[1]. »

Le péril que Robespierre signalait ici avec tant de raison était un de ceux qui l'avaient toujours le plus préoccupé. Déjà, dans le second numéro de son journal, il avait exposé, sur *la nécessité et la nature de la discipline militaire*, un système qui partait de cette définition : « La discipline militaire — la vraie — est l'obéissance aux lois *particulières* qui règlent les *fonctions du soldat.* » Hors de là, selon Robespierre, il n'y avait que tyrannie ; et si le soldat se trouvait asservi à la volonté de l'officier, même pour ce qui ne tenait en aucune sorte aux obligations du service militaire, il cessait d'être un citoyen, il cessait d'être un homme, il devenait une machine de mort. « En résumé, écrivait Robespierre, il y a deux disciplines militaires : l'une est le pouvoir absolu des chefs sur *toutes* les actions et *toute* la personne du soldat ; l'autre est leur autorité légitime circonscrite dans ce qui touche au service militaire. La première fait, des soldats, autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme ; l'autre en fait les serviteurs de la patrie et de la loi : elle les laisse hommes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres[2]. »

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 3.

[2] *Défenseur de la Constitution*, n° 2. — Voilà ce que, dans son *Histoire de la Révolution*, liv. VI, chap. VII, p. 437, M. Michelet appelle tout simplement une *tendance désorganisatrice* de Robespierre. Si c'est là de la *désorganisation*, il faut convenir qu'elle ressemble fort à la liberté. Plût

Ainsi menacés de toutes parts, les Girondins résolurent de se sauver, à force d'audace. Le 4 juin, Servan, sans en avoir rien dit à ses collègues du Conseil, vint proposer inopinément à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés, vêtus et équipés, qui se réuniraient le 14 juillet à Paris, *pour former ensuite un camp de vingt mille hommes au nord de la capitale*[1].

Les Girondins comptaient disposer jusqu'au bout de cette force, qui, au besoin, leur pouvait servir contre tous leurs ennemis à la fois. Aussi la mesure, favorablement accueillie dans l'Assemblée, souleva-t-elle, au dehors, une opposition très-vive. Courant de porte en porte, mendiant la signature des femmes, recueillant celle des enfants, les meneurs du Feuillantisme opposèrent au projet du camp de vingt mille hommes le vœu de huit mille pétitionnaires; et, de son côté, au risque d'être accusé d'une alliance contre-révolutionnaire, Robespierre, aux Jacobins, s'écria : « Cette armée est-elle appelée à combattre l'étranger? Pourquoi la renfermer dans le sein de Paris? N'est-ce pas aux frontières qu'il faut porter nos forces? Admirable expédient de fortifier Paris contre les troupes rassemblées dans la Belgique ou sur les bords du Rhin, lorsque sur l'un ou l'autre point notre armée n'est pas encore complète ; lorsqu'une partie des gardes nationales et des autres troupes est mal armée ; lorsqu'une partie de nos frontières est dégarnie; lorsque Metz, Sarrelouis, Thionville, et tant de nos places fortes sont dans un état insuffisant de défense?... Quoi! nous avons nous-mêmes déclaré la guerre ; depuis deux mois l'étendard tricolore devrait flotter sur les murs des villes belges, et l'on nous parle de défendre la

au ciel que la France eût toujours pu se préserver de ce genre d'*organisation* qui consiste dans l'absorption par l'officier de toute la personne et de toutes les actions du soldat !

[1] Séance du 4 juin 1792.

capitale[1] ! » Au lieu de cela, il proposait, lui, d'armer, conformément à leur demande, les habitants des pays ravagés par l'Autriche ; de rappeler les anciennes gardes françaises et cent mille soldats congédiés pour cause de civisme[2].

Les Girondins, irrités, lui répondirent qu'il était un transfuge ; le *Patriote français* se mit à l'attaquer avec un acharnement de toutes les heures, et Girey-Dupré n'hésita plus à signer les articles où il le déchirait.

Servan, nous l'avons dit, n'avait point communiqué sa motion au Conseil : Dumouriez le lui reprocha en face, et si violemment, que, sans la présence du roi, le sang eût coulé[3].

Voici en quels termes l'Assemblée vota la nouvelle levée de vingt mille hommes et leur réunion à Paris pour le 14 juillet : « En chaque municipalité, un registre sera ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires. Dans le cas où le nombre des gardes nationaux qui se seront fait inscrire excéderait celui fixé pour le canton, *ceux inscrits* SEULEMENT *se réuniront pour faire entre eux le choix de ceux qui voudront marcher*[4]. »

Vergniaud et ses amis avaient combattu, mais en vain, cette dernière disposition. A demi effrayés déjà d'avoir mis en mouvement une machine de guerre dont la portée était difficile à calculer, et sentant bien que les hommes qui s'enrôleraient seraient les patriotes les plus ardents, les Jacobins les plus exaltés, les futurs soldats de Robespierre, peut-être, ils auraient voulu que les choix fussent faits par tous les gardes nationaux de chaque canton ou par les corps administratifs. Précautions tardives! La Révolution, appelée par eux à Paris de chaque point de la France,

[1] *Défenseur de la Constitution*, n° 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv IV, chap. VII, p. 269.
[4] Décret du 8 juin 1792, art. 7.

s'était hâtée de les prendre au mot. L'importance de l'article 7 du décret du 8 juin fut si bien comprise par Robespierre et tous les révolutionnaires de l'avant-garde, que leur opposition au camp des vingt mille hommes tomba soudain. Et il se trouva que les Girondins venaient de lancer un char sous les roues duquel ils devaient eux-mêmes périr écrasés!

C'est ce que Dumouriez prévit; c'est ce qu'en plein Conseil il annonça d'un ton si ému et si prophétique, que Servan ne se put défendre d'un trouble secret[1]. Mais après de telles démarches, revenir sur ses pas est le comble de l'imprudence. Quoique fort opposé à la mesure, Dumouriez fut d'avis qu'il ne restait plus au roi d'autre ressource que de la sanctionner. « Au lieu des vingt mille hommes, si vous vous opposez au décret, dit-il à Louis XVI, il arrivera des provinces, sans décret, quarante mille hommes qui peuvent renverser la Constitution, l'Assemblée et le trône[2]. » Louis XVI, effrayé sans être convaincu, demanda du temps pour réfléchir.

Mais sa sanction était impatiemment attendue pour un autre décret qui, bien plus que celui du camp de vingt mille hommes, lui faisait horreur. Quoi! on exigeait de lui, le fils aîné de l'Église, qu'il mît sa royale attache à la déportation possible d'un prêtre! Plutôt que de céder sur ce point, il était résolu de mourir. O fatalité terrible! Il advint que ces prêtres qu'au prix de tout son sang il eût voulu sauver, remplirent, en ce moment même, Paris de désordres et de scandales.

La veille des processions de la Fête-Dieu, Camille Desmoulins avait écrit : « Je crains que Manuel n'ait fait une grande faute, en provoquant l'arrêté contre la procession de la Fête-Dieu. Mon cher Manuel, les rois sont mûrs, mais le bon Dieu ne l'est pas encore. — Notez que je dis

[1] Voy. les *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 272.
[2] *Ibid.*, p. 271.

le bon Dieu et non pas Dieu, ce qui est bien différent[1]. »

La critique était injuste; elle frappait un arrêté de la municipalité qui n'était en aucune sorte dirigé « contre la procession, » mais qui, très-philosophiquement, et par un respect bien entendu de la liberté des opinions religieuses, déclarait que les citoyens ne pouvaient être *forcés* à tendre et tapisser leurs maisons [2]. Quoi qu'il en soit, si Camille Desmoulins lui-même crut l'intérêt du bon Dieu compromis dans cette affaire, on juge du bruit que firent les prêtres et les dévotes! Ce qu'il y eut de pis, c'est que les contre-révolutionnaires, sous l'uniforme de la garde nationale, se hâtant d'intervenir, la procession de la Fête-Dieu donna naissance à des scènes de fanatisme du plus odieux caractère. Des citoyens, pour avoir gardé leur chapeau sur la tête, furent meurtris de coups et foulés aux pieds. Legendre raconta, aux Jacobins, que, menacé d'un coup d'épée, il avait dû se couvrir la poitrine comme d'un bouclier, du livre de la Constitution, qu'il portait dans sa poche, et qu'une mégère avait été au moment de le faire pendre, en criant : *Ne trouverai-je donc pas une pierre pour briser la boîte qui renferme la corde du réverbère*[3]? On reconnaît ici l'effet des prédications de la *Mère Duchêne*!

Tout cela poussait naturellement les révolutionnaires à presser la sanction des derniers décrets. Madame Roland eut l'idée de faire écrire au roi par son mari une lettre sévère qui mît un terme aux incertitudes, et d'une façon ou d'une autre, donnât à la situation un dénoûment.

Elle est fort belle cette lettre que madame Roland traça de sa propre main et « tout d'un trait [4]. » La résistance aux deux décrets y est combattue par cette prophétie d'une

[1] *Tribune des patriotes*, n° 3.
[2] Voy. le texte de cet arrêté dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 424.
[3] *Journal de la Société des Amis de la Constitution*, n° 210.
[4] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 255. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

forme si virile : « Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force, pour contraindre l'Assemblée ; quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait indignée, et se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. » Quelle vigueur d'expression ! Et, d'un autre côté, qui n'entendrait les battements d'un cœur de femme dans ce passage : « La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu à embellir ; c'est un être auquel on a fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause ; qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère [1]. »

La lettre de Roland au roi commençait-elle en ces termes : « Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensevelie entre vous et moi, » et fut-elle lue à Louis XVI en plein Conseil ? Dumouriez l'affirme [2]. Selon le récit de madame Roland, au contraire, la lettre ne fut que remise au prince [3]; et, telle que le *Moniteur* la publia, elle ne contient point la phrase susmentionnée. Faut-il croire que la haine de Dumouriez pour Roland, l'a fait, tant d'années après l'événement, descendre à un mensonge ? Ou faut-il croire que Roland ayant cru devoir livrer à la publicité une lettre qu'il avait promis de tenir secrète, fut conduit à supprimer la phrase qui constatait la violation de l'engagement ? Étienne Dumont, qui ne parle de ma-

[1] Voy. cette lettre, reproduite *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 40-45, et dans les *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 357. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

[2] Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 274.

[3] *Mémoires de madame Roland*, t. I, p. 256. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.

dame Roland qu'avec sympathie et respect, a écrit : « Le plus grand reproche qu'on ait à faire à madame Roland, c'est d'avoir engagé son mari à publier la lettre confidentielle qu'il avait écrite au roi, et qui commençait ainsi : « Sire, cette lettre ne sera jamais connue que de vous et de moi[1]. »

Quoi qu'il en soit, Louis XVI vit une insulte dans les représentations du ministre de l'intérieur, et fit appeler Dumouriez, en présence de la reine, qui lui dit tout d'abord : « Croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavière ? — Non, madame, répondit Dumouriez, j'en suis indigné ; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, vous, dit le roi, ainsi que Lacoste et le bonhomme Duranton. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout[2]. » Dumouriez y consentit, mais à la condition que, pour ne le point laisser sous le coup d'une impopularité écrasante, le roi sanctionnerait les deux décrets. La reine se récria : « Pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer ! » Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas s'exagérer le danger ; qu'aux termes du décret, le pouvoir exécutif restait maître de fixer le lieu de rassemblement de ces vingt mille hommes « qui n'étaient pas des coquins ; » qu'on pouvait indiquer Soissons, où ils seraient peu à craindre. « Eh bien, soit, dit Louis XVI. Si vous êtes le ministre de la guerre, je me fie entièrement

[1] Étienne Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, chap. xx, p. 398.

Le texte même de la lettre d'envoi, retrouvée par M. Mortimer-Ternaux, prouve irréfragablement que madame Roland a dit vrai, que Dumouriez a menti, et que, Étienne Dumont s'est trompé en affirmant que la lettre de Roland devait rester secrète. — Voy. *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 122.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. vii, p. 275.

à vous. » La promesse de sanctionner le décret contre les prêtres était bien autrement difficile à arracher. Dumouriez, cependant, insista d'une manière si pressante, que Louis XVI céda [1]... ou parut céder.

Le 13 juin au matin, Servan, Roland et Clavière avaient leur lettre de renvoi, et leur place au Conseil était occupée par deux personnages que Dumouriez avait désignés, Dumouriez prenant pour lui-même le portefeuille de la guerre, donnant à Nailhac celui des affaires étrangères, et celui de l'intérieur à Mourgues de Montpellier, qui fut, en outre, chargé par intérim du département des finances [2].

A cette nouvelle, les Girondins coururent répandre dans l'Assemblée la fureur dont ils étaient animés. Avec un sombre enthousiasme, elle vota que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation, et couvrit d'applaudissements la lecture de la lettre de Roland au roi, dont communication lui fut donnée. Le bruit de ces applaudissements durait encore, quand tout à coup Dumouriez entre. Des murmures éclatent; mais sa contenance assurée et la fermeté réfléchie de son regard déjouent l'indignation [3]. Il demande la parole froidement et commence par annoncer la mort du général Gouvion. « Ce brave homme est heureux, dit-il, d'être mort en combattant l'ennemi et de n'être pas témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort [4]. » Il lit ensuite un *mémoire sur le ministère de la guerre*, dont l'exorde avait trait aux égards dus aux ministres. Guadet, d'une voix de tonnerre, l'interrompant : « L'entendez-vous? Il se croit déjà si sûr de la puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils! »

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. VII, p. 275-280.

[2] *Ibid.*, page 280 et 281.

[3] Mathieu Dumas, qui ne l'aime pas, lui rend cette justice, et il était présent. Voy. ses *Souvenirs*, t. II, p. 190.

[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 292.

Mais lui se tourne vers la gauche, et s'écrie : « Et pourquoi pas[1] ? » Quoique son rapport ne fût qu'une longue accusation contre Servan, on l'écouta dans le plus grand silence[2]. Seulement, quand il eut fini, Lacuée, membre du comité militaire, Paganel et d'autres lui crièrent : « Lorsque vous avez demandé la guerre, vous deviez savoir si nous étions en état de la faire. Vous êtes donc, ou un traître, ou un calomniateur[3]. » Sans se déconcerter, il fit mine de remettre son mémoire dans sa poche ; puis, sur ce qu'on l'accusait de vouloir soustraire une pièce qui le condamnait, il prit une plume, signa tranquillement son travail, le déposa sur le bureau et sortit, en traversant la foule de ses ennemis, étonnés. Le peuple se précipitait des tribunes et des corridors de la salle pour le voir de plus près. Comme il était sur le seuil, il entendit murmurer à ses oreilles : « Ils voudraient bien vous envoyer à Orléans. — Tant mieux, dit-il avec beaucoup de sang-froid, j'y prendrais des bains et du petit-lait, et je me reposerais[4]. »

Brissot, qui l'avait tant vanté et si vivement poussé au pouvoir, se répandit contre lui en malédictions. Il lui demanda compte publiquement de l'audace immorale avec laquelle il avait tiré ses agents des lieux de prostitution et des tripots. Il écrivit, pour l'en accabler, l'impure biographie de Bonne-Carrère. Il parla de l'emploi, resté trop ténébreux, des six millions de fonds secrets[5]. En réponse, parurent des placards, attribués à Dumouriez, et où l'on menaçait ses détracteurs, s'ils continuaient, de publier les dividendes et les noms propres. Brissot mit ses ennemis au défi de maintenir ou de prouver leurs insinuations, et le

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 292.
[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 191.
[3] Voy. le compte rendu officiel de la séance dans le *Moniteur*.
[4] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 293 et 294.
[5] Première lettre de Brissot à Dumouriez, en date du 15 juin 1792, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 675, 74, 75. British Museum.

17 juin, il écrivit : « Ma deuxième lettre allait être lancée ; mais j'apprends que Dumouriez est par terre, et je ne me bats point contre un ennemi par terre[1]. »

En effet, Dumouriez venait d'être renversé à son tour, victime d'une comédie indigne. A peine s'était-il compromis pour Louis XVI et perdu dans l'opinion, que ce prince, croyant désormais lui tenir le pied sur la gorge, le prit avec lui sur un ton de hauteur et de dédain qui disait assez au ministre qu'on l'avait joué. Quand il voulut réclamer l'accomplissement de la condition convenue, Louis XVI lui déclara, ainsi qu'à ses collègues, que son parti était pris, qu'il refusait sa sanction au décret contre les prêtres, et montrant un projet de lettre au président, il ajouta, en maître qui entend qu'on lui obéisse : « Je vous chargerai demain de cette lettre : réfléchissez-y, un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'Assemblée[2]. » Dumouriez fut comme frappé de stupeur : était-ce donc là ce Louis XVI que jusqu'alors il avait connu si doux et si maniable?

Il comprit alors dans quel piége il était tombé ; et si à cet égard quelques doutes avaient pu lui rester, ils eussent été levés par la démarche qu'osa faire auprès de lui un des meneurs du parti feuillant[3]. « Vous êtes perdu, lui dit imprudemment cet homme, si vous ne vous jetez dans nos bras, et nous vous tenons.... Dépêchez-vous de contresigner vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. — Vous êtes des êtres atroces, répliqua Dumouriez indigné, mais vous n'êtes que des enfants. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez... »

[1] Première lettre de Brissot à Dumouriez, en date du 15 juin 1792, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — BRISSOT, 673, 74, 75. British Museum.

[2] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv, IV. chap. IX, p. 294.

[3] Dumouriez, qui raconte le fait, ne nomme point le personnage.

Le 15 juin, il offrit sa démission. Louis XVI avait compté que Dumouriez fléchirait : « Eh bien, j'accepte, » dit-il *d'un air très-sombre*[1].

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. IV, chap. IX, p. 300.

CHAPITRE XI

LE SERRURIER GAMAIN

Visite mystérieuse de Gamain au château. — Nuit du 22 mai 1792 aux Tuileries; Louis XVI, Gamain et Durey placent l'armoire de fer. — En retournant à Versailles, Gamain est saisi de douleurs violentes. — Les symptômes d'un empoisonnement se déclarent. — Récit verbal fait par Gamain de ce qui s'était passé dans la nuit du 22 mai. — Décret de la Convention qui, plus tard, accuse Louis XVI d'avoir empoisonné Gamain. — Contradiction entre la pétition de ce dernier, du 8 floréal an II, et ce qu'il racontait dans les derniers temps de sa vie. — Documents officiels soustraits de la Bibliothèque royale et des Archives. — Ce qu'il faut penser de cette sombre aventure. — Comment l'armoire de fer était indispensable. — Mallet du Pan, agent d'une trahison. — Système de corruption adopté par la Cour. — Beaucoup de choses à cacher!

Nous allons montrer le peuple aux Tuileries... Mais pendant que tout se préparait pour la visite tumultueuse que les faubourgs firent au roi, il se passait dans l'intérieur du château des choses étranges sur lesquelles les réticences calculées ou l'ignorance de l'histoire ont jusqu'ici laissé planer un mystère épouvantable.

Sur ces choses, comme nous l'expliquerons un peu plus loin, les archives du royaume avaient reçu un dépôt qu'elles n'ont point gardé; il existait des documents officiels, et ils ont disparu; il existait des traces de feu, et des mains inconnues, mais à coup sûr toutes-puissantes, les ont effacées. N'importe! Le fait dont il s'agit se trouvant tirer une gravité funèbre, non pas seulement de soupçons plus ou moins bien fondés, mais d'un décret solennel rendu par une grande assemblée, il est nécessaire de présenter ce fait sous le jour dou-

teux qui l'environne quant à présent, pour que plus tard, si des lumières nouvelles viennent à briller, il prenne son rang parmi les affirmations ou les négations historiques.

Lors des 5 et 6 octobre, Gamain, le maître en serrurerie de Louis XVI, s'était abstenu de quitter Versailles, où il avait ses ateliers, et, depuis cette époque, pour aller aux Tuileries, il avait toujours attendu que le roi le fît mander. Le 21 mai 1792, comme il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. L'homme portait l'habit de roulier. Gamain s'approche, et reconnaît Durey, que Louis XVI avait pris pour aide de forge. « Monsieur Gamain, dit Durey, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château. »

Les relations de Gamain avec son royal élève ne l'avaient point préservé de la contagion des idées révolutionnaires ; la pente de ses opinions était vers la République. Déjà compromis aux yeux des patriotes exaltés par ses rapports avec le château, il craignait de l'être encore davantage. D'ailleurs on commençait à parler vaguement d'une prochaine invasion des Tuileries. Gamain eut d'autant plus peur de trop s'engager cette fois, que Durey lui avait dit : « Vous entrerez par les cuisines, pour ne pas inspirer de soupçons. » Il s'excusa donc de son mieux. Mais le lendemain ses hésitations furent vaincues par un billet écrit de la main même du roi, et dans lequel Louis XVI le priait amicalement de lui venir donner un coup de main pour un ouvrage difficile. Il embrassa sa femme et ses enfants, leur promit d'être de retour avant la nuit, et suivit Durey, qui lui avait apporté l'invitation écrite du roi.

Ils entrèrent aux Tuileries par les communs, et se rendirent à l'atelier de Louis XVI, où Gamain resta, pendant que Durey allait annoncer son arrivée. Lorsque le

roi et Durey arrivèrent, Gamain était occupé à examiner une porte en fer nouvellement forgée, une serrure exécutée avec beaucoup de précision, et une petite cassette en fer. Le visage de Louis XVI respirait la bienveillance, et ses lèvres souriaient. « Eh bien, mon pauvre Gamain, dit-il à l'artiste, voilà bien longtemps que nous ne nous sommes vus ! » Puis, lui montrant la porte en fer et la serrure : « Que dis-tu de mon talent ? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours. » Gamain s'enorgueillit de l'habileté de son apprenti, et fit l'offre de tout son dévouement. Le roi lui dit alors qu'il se confiait à sa fidélité, et il le conduisit dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey, à la lueur d'une bougie, leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel était un trou rond d'à peu près deux pieds de diamètre, pratiqué dans la muraille. Le roi apprit à Gamain qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent ; que Durey l'avait aidé à percer ce mur ; qu'ils en jetaient les gravois dans la rivière, et avaient été obligés d'y faire plusieurs voyages dans la nuit. « Maintenant, ajouta-t-il, la question est d'appliquer la porte de fer à l'entrée de ce trou. Je ne sais comment m'y prendre pour cette opération. Voilà le service que j'attends de toi. »

Gamain se mit à l'œuvre aussitôt, activement secondé par le roi, dont la main robuste était plus propre à presser des travaux de maçonnerie qu'à manier le sceptre dont la chargèrent de moqueuses destinées. Ce furent des heures pleines d'anxiété. Chaque coup de marteau vibrait douloureusement au fond du cœur de Louis XVI, et les précautions prises pour étouffer le bruit de ce travail nocturne en prolongèrent la durée. Quand il fut achevé, le roi pria Gamain de l'aider à compter avec lui deux millions en doubles louis, qui furent divisés en quatre sacs de cuir ; et, pendant ce temps, le serrurier, non sans sur-

prise, aperçut Durey qui transportait des liasses de papier. Il n'en sut pas davantage[1].

Au moment où il allait se retirer... ici que se passa-t-il?

Dans la pétition que Musset lut à la Convention, le 8 floréal an II[2], il est dit : « L'ouvrage fini, Capet apporta lui-même au citoyen Gamain un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait chaud. Quelques heures après qu'il eût avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma que lorsqu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a été neuf perclus de ses membres, sans que sa santé se soit rétablie assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires de manière à subvenir aux besoins de sa famille. »

Mais ce n'était pas le roi que Gamain accusait dans le récit verbal que, depuis, on lui entendit faire si souvent, et toujours sans la moindre variante. Car il ne mourut qu'en 1800 ; et dans l'agonie d'une vieillesse prématurée, il semblait trouver un amer plaisir à rappeler les détails d'une aventure, dont le souvenir l'obsédait. Voici comment la fin de son récit est rapportée dans la brochure que nous analysons :

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin ; elle s'avança vers moi, qui la saluais avec étonnement : « Mon cher Gamain, me dit-elle d'une

[1] Ce que nous disons ici, relativement à cette ténébreuse affaire, est tiré d'une brochure fort intéressante et fort bien faite, publiée en 1858 par le bibliophile Jacob, sous ce titre : *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France.*

[2] Voy. le *Moniteur* de cette époque. Le procès-verbal de la séance du 8 floréal an II, moins détaillé que le compte rendu du *Moniteur*, se trouve aux Archives.

« voix caressante, vous avez chaud : buvez ce verre de vin « et mangez ce gâteau, cela vous soutiendra pour la route « que vous allez faire. » Je la remerciai tout confus, je vidai le verre de vin à sa santé, et glissai la brioche dans ma poche... Quand je sortis des Tuileries, il était nuit close... Je m'acheminai à travers les Champs-Élysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient guère ni piétons ni voitures, les communications entre Paris et Versailles étant devenues de plus en plus rares, depuis que le roi avait quitté cette dernière ville. Soudain je fus saisi d'un malaise général, bientôt suivi de déchirements d'estomac, de spasmes nerveux, de brûlements d'intestins, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre... Il me semblait qu'on m'arrachait le cœur et les entrailles... Je poussais par intervalles des cris aigus, et sans interruption des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses. Enfin, je me regardai comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur le pavé parvint à mes oreilles. Je me poussai en avant sur les mains et les genoux, afin d'être secouru ou écrasé... A mes plaintes reitérées, un homme mit la tête à la portière, et, voyant quelque chose qui se mouvait dans l'ombre, ordonna au cocher de retenir les chevaux pour éviter un malheur. Puis il s'élança hors de la voiture... C'était un riche Anglais, d'un caractère humain et généreux... Il considéra ma face livide, tâta mon pouls à peine sensible, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'avais pas été empoisonné. Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'État... L'Anglais me porta dans sa voiture, et la fit arrêter devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac, où fut préparé sur-le-champ un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison... Je recouvrai en partie

l'ouïe et la vue; le froid, qui déjà circulait dans mes veines, se dissipa par degrés; et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles... Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin : ma femme était dans les transes; son désespoir éclata en sanglots quand elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre... Le médecin, M. de Lameiran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, et constatèrent les signes non équivoques du poison. Interrogé à ce sujet, je refusai de répondre. Grâce à leurs soins, je triomphai du poison après trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, mais non sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Je ne voulais pas avouer même à ma femme que j'avais été empoisonné. Mais la vérité vit le jour malgré moi. Quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais lors de mon accident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres, et une brioche aplatie, déformée... Le chien mangea cette pâtisserie, et mourut. Il fut ouvert par M. Voisin, et la présence du poison constatée, etc..., etc...[1] »

Ainsi, de deux choses l'une : ou Gamain avait odieusement calomnié le roi dans la pétition que le 8 floréal an II il présenta à la Convention nationale, ou il calomniait odieusement la reine dans le récit verbal qui vient d'être transcrit. Par qui le verre de vin lui fut-il offert, s'il est vrai qu'on lui ait offert quoi que ce soit? Par Louis XVI? par Marie-Antoinette? Impossible de concevoir que, sur un fait de ce genre, il soit resté la moindre incertitude dans ses souvenirs. Il y a donc ici une contradiction qui, à elle

[1] *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France*, 35.

seule, suffirait pour démentir le témoignage de Gamain, s'il n'était combattu de reste et anéanti par une démonstration morale presque plus décisive que toute preuve matérielle! Qui, de nos jours, pourrait s'arrêter une seconde à l'idée que, soit Louis XVI, soit Marie-Antoinette, aient été capables d'un tel attentat?

Et cependant, — chose qui montre bien jusqu'où peut aller dans un moment donné le délire des passions politiques, — le 28 floréal an II, sur un rapport de Peyssard, la Convention nationale adopta par acclamation le décret suivant[1] :

« Article 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Article 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de la correspondance*. »

Quant aux pièces qui motivèrent ce décret, elles n'existent plus aux Archives. Certificats des médecins, certificats de la Commune de Versailles, enquête ordonnée par le comité des secours publics, tout a été soustrait, tout a disparu. Les originaux de cette sombre affaire furent-ils mis à l'index par la Restauration? C'est probable. Toujours est-il que ce singulier épisode de la Révolution ayant excité, il y a quelques années, la curiosité d'un étranger de distinction, il fut bien vite découragé dans ses recherches par les entraves de tout genre que l'administration lui suscita[2]. Et d'un autre côté, le volume du *Moniteur* qui contient la motion de Musset et le rapport de Peyssard, se trouvait, en 1838, avoir été enlevé de la Bibliothèque royale[3]. Par qui ? Pourquoi ?

[1] Voy. le *Moniteur* du temps.

[2] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 49.

[3] *Ibid.*, p. 50.

Maintenant, que, dans la journée du 22 mai 1792, Gamain ait été appelé au château; qu'il y ait aidé Louis XVI à placer la fameuse armoire de fer; qu'en retournant chez lui, il ait été saisi de douleurs atroces; que le médecin Lameiran et le chirurgien Voisin aient reconnu dans ces douleurs l'action du poison, et que, jusqu'à la fin de ses jours, Gamain ait gardé, visibles sur sa personne, les traces d'un empoisonnement, voilà ce qui est acquis à l'histoire : « Les vieux habitants de Versailles se rappelaient encore, en 1838, cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait déjà tous les signes de la décrépitude : ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec larmes... Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, en compagnie de deux notaires — ils vivaient encore en 1838 — et du docteur Lameiran, qui l'avait soigné. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison, lequel, du reste, avait été constaté par procès-verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792[1]. »

Après un semblable exposé, on se demande naturellement quels motifs poussèrent Gamain à poursuivre d'accusations si meurtrières ceux qui l'avaient honoré de tant de confiance. Lui, quand il lui arrivait de lire cette

[1] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 10, 11, 12, 13 et 14.

question sur le visage de ses auditeurs, « il montrait ses infirmités, le tic nerveux qui le défigurait, sa main droite entièrement paralysée, une de ses jambes tordue ; il rappelait les tourments de sa longue maladie, la perte de son industrie et des modiques ressources amassées par son travail[1]. » Il prétendait n'avoir fait que se venger.

Victime d'un de ces hasards extraordinaires que notre ignorance attribue quelquefois au calcul, Gamain crut-il réellement avoir été empoisonné de propos délibéré ? Ou bien, ce qu'il racontait à cet égard n'était-il qu'une explication, la seule qu'il eût jugée propre à colorer sa conduite ? Car enfin, ce prince qui fut son apprenti et s'était abandonné à sa foi, il l'avait mis sur la route de l'échafaud, par la dénonciation que, le 19 novembre 1792, il fit à Roland de l'existence de l'*armoire de fer*. Or, s'il manqua du courage de sa trahison, peut-être pensa-t-il qu'il la couvrirait au moyen d'une calomnie ! Mais, sur ce point, l'histoire est réduite à des conjectures ; et si c'est trop peu pour absoudre, c'est aussi trop peu pour condamner.

Quoi qu'il en soit, une armoire de fer qui dérobât à jamais au peuple le secret des correspondances de la Cour, était certainement très-nécessaire. Car, au mois de juin, tout annonçait que le château des Tuileries ne resterait pas longtemps inviolable ; et, d'un autre côté, la masse des papiers compromettants devenait de jour en jour plus considérable. De ce nombre étaient les lettres de Barnave à la reine et les réponses de Marie-Antoinette, dont elle avait fait des copies[2].

[1] *Dissertations sur quelques points curieux relatifs à l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 36 et 37. — La conclusion de l'auteur de la brochure qui vient d'être analysée est celle-ci :

« Louis XVI était-il coupable d'un empoisonnement ? — Non.

« Gamain a-t-il été réellement empoisonné ? — Oui. »

[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 221.

A cette époque se rapporte la mission secrète confiée à Mallet du Pan. Cet écrivain, un des plus éclairés parmi les royalistes, ayant pris la résolution de quitter en même temps le *Mercure*, qu'il rédigeait, et le royaume, Malouet, Montmorin et Bertrand de Molleville persuadèrent à Louis XVI qu'il fallait rendre ce voyage utile à la cause royale : Mallet serait allé à Vienne, à Berlin, à Coblentz ; il aurait représenté au roi de Bohême et de Hongrie, au roi de Prusse, aux frères de Louis XVI, la situation du royaume ; il leur aurait communiqué, relativement à la guerre et à ses conséquences, les intentions de la Cour des Tuileries.

Mallet accueillit avec empressement les ouvertures qui lui furent faites. L'esquisse d'un manifeste à publier par les puissances lui ayant été demandée, Louis XVI y fit de sa main plusieurs corrections, et ce brouillon fut conservé par Bertrand de Molleville, ainsi que d'autres billets journaliers du roi, dans un Saint Augustin de la bibliothèque de l'ex-ministre[1].

Louis XVI y joignit un sommaire d'instructions générales, dont la première partie, concernant les princes et les émigrés, était conçue en ces termes :

« Le roi joint ses prières aux exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

« Il désire qu'ils paraissent seulement parties, et non arbitres dans le différend ; cet arbitrage devant être

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I. ch. XII, p. 281.

réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté ainsi que la puissance royale lui seront rendues.

« Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, menacerait les jours du roi et de sa famille, pourrait renverser le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès décisifs, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes[1]. »

Venaient ensuite les recommandations que l'envoyé de Louis XVI avait mission d'adresser aux cours de Vienne et de Berlin :

« Représenter l'utilité d'un manifeste commun.

« Le rédiger de manière à séparer les Jacobins et les factieux de toutes classes du reste de la nation.

« Insister sur l'avantage de faire entrer dans le manifeste la vérité fondamentale qu'on n'entend point toucher à l'intégrité du royaume.

« N'imposer ni ne proposer aucun système de gouvernement, mais déclarer qu'on s'arme pour le rétablissement de la monarchie et de l'autorité royale, telle que Sa Majesté elle-même entend la circonscrire.

« Déclarer avec force à l'Assemblée nationale, aux corps administratifs, aux ministres, aux municipalités, aux individus, qu'on les rendra personnellement responsables de tous les attentats commis contre la personne du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les vies et propriétés de tous les citoyens quelconques.

« Déclarer enfin qu'en entrant dans le royaume, les puissances sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront qu'avec le roi...[2] »

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 284 et 285.

[2] *Ibid.*, p. 285-287.

Certes, si jamais trahison fut incontestable, c'est celle dont la preuve a été consignée si naïvement dans ces remarquables aveux.

Ainsi, Louis XVI avait, au nom de la nation française, déclaré publiquement la guerre à l'Autriche, et sous main il lui faisait passer des indications propres à éclairer sa marche !

Ainsi, Louis XVI, dans ses proclamations, repoussait l'intervention de l'étranger dans nos affaires comme une insulte à notre honneur, et dans ses dépêches confidentielles, il se concertait avec lui sur les termes de cette intervention outrageante !

Ainsi, Louis XVI professait, en toute circonstance, le respect le plus strict pour la Constitution, dont il affectait même de porter toujours le livre dans sa poche, et secrètement il appelait les ennemis de la France, une fois la guerre engagée, à faire sortir de tout le sang répandu le rétablissement de « l'autorité royale légitime, telle que Sa Majesté entendrait la circonscrire ! »

Muni des instructions qu'on vient de voir, Mallet partit et arriva le 12 juin à Francfort[1] : nous l'y retrouverons.

Les négociations mystérieuses au dehors n'empêchaient pas la Cour d'assurer de son mieux ses positions au dedans. Aussitôt après le renvoi du ministère girondin, dont il ne resta que Lacoste et Duranton, le roi avait nommé Chambonas aux affaires étrangères, Terrier-Monteil à l'intérieur, Lajard à la guerre, et Beaulieu aux finances. C'était un ministère feuillant. Et son principal moyen d'action, quel fut-il ? La corruption. Le 18 juin, presque à la veille du drame émouvant que nous allons raconter, Chambonas écrivait au roi :

« Sire, je rends compte à Votre Majesté que mes agents viennent de se mettre en mouvement. Je viens de conver-

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 292.

tir un méchant. Ce soir, on fera une proposition à Santerre. J'ai donné ordre qu'on m'éveillât pendant la nuit pour m'apprendre le succès. Tous les intérêts respectifs sont ménagés. *On me répond actuellement du secrétaire des Cordeliers*. Tous ces gens-là sont à vendre, et certes il n'y en a pas un à louer[1]. »

La corruption, tel était aussi le grand moyen de gouvernement proposé alors par Bertrand de Molleville, comme il ne rougit pas de s'en vanter dans ses Mémoires :

« Mon plan consistait à faire occuper tous les jours les premiers rangs des deux tribunes à l'Assemblée par deux cent soixante-deux personnes affidées, dont la solde était fixée, savoir :

« 1° Pour un chef, qui était seul dans le secret.	50 livres par jour.
« 2° Pour un sous-chef choisi par le premier.	25
« 3° Pour dix adjudants choisis par les chefs et sous-chefs, ne se connaissant pas entre eux, chargés de recruter chacun vingt-cinq hommes et de les conduire tous les jours à l'Assemblée, dix livres chacun. .	100
« Pour deux cent cinquante hommes payés chacun à cinquante sols par jour, total.	625
	800 livres[2]. »

C'était donc une somme de huit cents livres par jour que Bertrand de Molleville voulait qu'on dépensât, de son

[1] Papiers trouvés dans l'armoire de fer. — *Recueil des pièces justificatives*, n° 8, p. 37.

[2] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. II, chap. XXIII, p. 58.

propre aveu, pour acheter, selon le besoin du jour, des applaudissements ou des huées !

Le roi avait d'abord répugné à cette mesure, non pas à cause de ce qu'elle avait d'immoral, mais simplement parce qu'il « lui en avait coûté, disait-il, près de trois millions pour avoir les tribunes pendant la première Assemblée, et qu'elles avaient été constamment contre lui[1]. » Cependant, pressé par Bertrand de Molleville, il permit un essai, dont le succès fut si étrange et si scandaleux, qu'il éveilla des soupçons. Averti un jour que les tribunes venaient de manifester bruyamment des opinions qu'on savait antipopulaires, Pétion envoya dans les faubourgs des émissaires qui se mirent à questionner les ouvriers... et la Cour craignit que la mèche ne fût bien vite éventée. De là ce que Bertrand de Molleville ajoute :

« Le lendemain, lorsque je parus au lever, Leurs Majestés et Madame Élisabeth m'adressèrent le regard le plus gracieux et le plus satisfait. Au retour de la messe, le roi, rentrant dans sa chambre, et passant auprès de moi, me dit, sans se retourner, et assez bas pour n'être entendu que de moi : « Fort bien ; mais trop vite... Je vous écri-« rai. » En effet, dans la lettre que le roi me renvoya le même jour avec sa réponse, il me marqua que l'épreuve avait réussi au delà de ses espérances, mais qu'il y aurait du danger, surtout pour moi, à la prolonger ; qu'il fallait réserver ce moyen pour le besoin, et qu'il m'avertirait quand il en serait temps[2]. »

Lorsqu'on gouverne de la sorte, la nécessité d'armoires de fer qui gardent bien ce qu'on leur confie s'explique de reste !

[1] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. II, chap. XIII, p. 53.

[2] *Ibid.*, p. 62 et 63.

CHAPITRE XII

LE PEUPLE AUX TUILERIES[1]

Lettre menaçante de Lafayette à l'Assemblée. — Complot tramé chez madame Roland. — Robespierre ne veut pas d'une insurrection partielle; pourquoi; il envoie Chabot dans les faubourgs. — Les exhortations de Chabot combattues par les menées des amis de Brissot, Boisguyon et Girey-Dupré. — Les grands agitateurs s'abstiennent. — Meneurs subalternes à l'œuvre. — Correspondance entre Pétion et le Directoire. — Incertitudes de Pétion. — Idée que lui suggère Saint-Prix et qu'il adopte. — Nuit du 19 au 20 juin. — Caricature qui représente Louis XVI et le duc d'Orléans jouant au piquet. — Ébranlement des faubourgs. — Procession pacifique. — L'officier municipal Mouchet. — Mouchet dans la chambre à coucher de Louis XVI. — Conduite remarquable des Girondins. — Le peuple dans l'Assemblée, véritable physionomie de l'événement. — Le peuple sur la place du Carrousel, ne sachant que faire. — L'ex-ministre Clavière fait circuler le mot d'ordre de la Gironde, *Rappel des bons ministres*. — Arrivée de Santerre sur le Carrousel. — Invasion du château. — Louis XVI et le peuple face à face. — Attitude du peuple. —Attitude du roi.—La vérité sur le fait du roi coiffé d'un bonnet rouge. — Il cède tout sur la forme, rien sur le fond. — *Je suis bien ici, je veux y rester*. — Manuel et Dumouriez dans le jardin des Tuileries. — Vergniaud et Isnard accourent auprès de Louis XVI. — Le verre de vin offert à Louis XVI, acte de dévouement affectueux. — Pétion harangue le peuple. — Il s'écoule. — La multitude défile devant la reine. — La vérité sur cette scène. — Le 20 juin, acte de badaudisme de la part des Parisiens; faute commise par la Gironde; journée des dupes.

Pendant que la Cour descendait à ces obscures manœuvres, Lafayette, dans son camp, songeait à sauver par

[1] Comme nous allons présenter sous un jour tout à fait nouveau la fameuse journée du 20 juin, il importe que nous fassions remarquer au lecteur que, laissant de côté et les *Mémoires du temps*, écrits sous l'empire des passions de parti, par des hommes qui n'avaient pas été *témoins* de l'événement, et tant d'histoires dont les auteurs, se copiant l'un l'autre,

quelque coup hardi ce trône qu'il avait tant contribué lui-même à ébranler. Ne justifiant que trop bien les craintes prévoyantes si souvent exprimées par Robespierre, il n'avait pas attendu le renvoi des ministres girondins pour parler à la façon de Cromwell. Lorsque Roland était encore au ministère, une correspondance ouverte entre ce dernier et le général, par suite de quelques propos d'officiers, avait dévoilé d'étranges périls. A une lettre de Roland, calme et ferme, Lafayette avait fait une réponse que terminaient ces mots impérieux, menaçants : « Je compte sur mon armée autant qu'elle compte sur moi. Notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect

n'ont fait que servir d'échos aux mêmes erreurs, nous avons basé notre récit sur l'enquête même à laquelle le 20 juin donna lieu, enquête que le BRITISH MUSEUM a mise sous nos yeux — n° 6* *Bibliothèque historique de la Révolution* — et qui offre le plus imposant, le plus irrécusable ensemble de documents officiels et authentiques : déclarations de témoins oculaires, dénonciations signées, rapports, procès-verbaux, le tout imprimé, dans ce temps-là, par ordre du conseil général et publié sous le sceau de l'autorité publique.

C'est sur ces pièces que, longtemps après l'événement, Rœderer composa le récit publié en 1832 sous le titre de *Chronique de cinquante jours*. Mais il n'est pas exact, comme le prétendent les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 119, que ce travail, qu'ils se bornent à reproduire, soit une analyse fidèle des matériaux réunis contre les fauteurs du 20 juin par le département de Paris. En comparant l'œuvre de Rœderer avec les documents qui lui ont servi, nous avons noté, tout d'abord, plusieurs omissions graves, plusieurs erreurs ; et même il se trouve qu'en ce qui touche la conduite personnelle de l'auteur, au 20 juin, le récit publié par lui en 1832 n'est pas strictement conforme au *Rapport* qu'il eut à publier, comme magistrat, en 1792. Or, comme nous avions à notre disposition les mêmes matériaux qu'il avait employés, nous avons refait son travail, en rectifiant ses inexactitudes et en réparant ses omissions.

Par le récit qu'il va lire, lequel s'appuie sur des données incontestables, dont les indications mises par nous au bas de chaque page rendent d'ailleurs la vérification très-facile, le lecteur verra dans quelles étranges, dans quelles déplorables altérations de la vérité sont exposés à tomber les historiens qui, au lieu de remonter aux sources premières, quand elles existent, se bornent à copier leurs prédécesseurs, en masquant ce plagiat fait au hasard, soit par des artifices de style, soit par des ornements tirés de leur seule imagination.

de la loi, la haine des factions et le *mépris de leurs chefs*[1]. »

Le 18 juin, c'est-à-dire le jour même où Louis XVI acceptait la démission de Dumouriez, et annonçait à l'Assemblée la création d'un nouveau ministère, on remit au président une lettre que Lafayette, du milieu de ses soldats, adressait aux représentants du peuple. Or, les premières lignes, à défaut d'autre preuve, suffisaient pour démontrer que le renvoi, non-seulement des Girondins, mais de Dumouriez, était le résultat d'une intrigue secrète, ourdie entre les Feuillants qui fréquentaient la Cour, Louis XVI et Lafayette :

« J'apprends, écrivait le général, qu'un ministère que *ma correspondance accusait depuis longtemps*, a succombé sous ses propres intrigues ; car, *sans doute* ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir que le moins excusable, le plus noté de ces ministres (Dumouriez) aura cimenté, dans le Conseil du roi, son *équivoque et scandaleuse existence*[2]. »

Lafayette savait donc avant le 16 juin, date de sa lettre, que Dumouriez menaçait de donner sa démission, et qu'elle serait acceptée[3].

Après cet exorde, le signataire en venait à des conseils qui ressemblaient à des ordres : « Des ennemis intérieurs nous fatiguent de leur insolente malveillance : *vous devez*, messieurs, les réprimer. — Ce n'est pas sans doute *au milieu de ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. — Toutes les vertus civiques et militaires, je

[1] Voy. la correspondance du ministre de l'intérieur Roland avec le général Lafayette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 102-112.

[2] Voy. le texte de cette lettre, reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 69-75.

[3] Ainsi, M. Michelet se trompe, quand, d'une manière si absolue, il dit, liv. VI, chap. VIII de son *Histoire de la Révolution*, à la page 462 : « Il n'y a pas un mot dans la lettre de Lafayette qui indique qu'il connaît la démission de Dumouriez. »

les trouve *ici*. — *Ici* on ne connaît ni les calomnies ni les factions. — *Il faut* que le roi soit révéré. — *Il faut* que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, etc..., etc... [1] »

C'était parler en maître, et l'Assemblée eût dû se sentir blessée jusqu'au fond du cœur. Pourtant, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. L'impression fut même décrétée à une très-grande majorité [2]. C'est qu'au fond l'Assemblée était Feuillantine... ; mais les Girondins exerçaient sur elle une puissance de fascination, et l'opinion publique l'entraînait.

En cette occasion, ce fut Vergniaud qui, le premier, quoique timidement, essaya de changer la disposition d'esprit de ses collègues. Tout en reconnaissant que « la Constitution était chère à Lafayette, » et que « jusqu'alors il avait défendu la liberté avec succès, » il parut surpris que directement un soldat s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée, si ce ne sont des lois [3] ? » Grande agitation. Guadet assure que Lafayette n'a pu connaître le 16 la démission de Dumouriez, qui n'a eu lieu que le 18, et il part de là pour révoquer en doute l'authenticité de la lettre. A ces mots, Mathieu Dumas se lève brusquement : « Cette signature est bien celle du général ; je la connais. » Sans se déconcerter, Guadet reprend : « Il est impossible que M. de Lafayette soit l'auteur de la lettre qui vient de vous être lue ; M. de Lafayette sait que lorsque Cromwell... » Nouvelle interruption de Mathieu Dumas. Le tumulte devient général. « Je disais, continue Guadet, que lorsque Cromwell tenait un pareil langage, la liberté était perdue en Angleterre. » Chacun comprit ce que cela voulait dire. Au lieu de l'envoi aux départements, que les

[1] *Ubi supra.*
[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 74.
[3] *Ibid.*, p. 75.

Feuillants demandaient avec passion, Carnot le jeune proposait le renvoi à un comité : c'est ce qui fut décrété, les opinions flottantes ou craintives ayant, cette fois encore, subi l'ascendant de la Gironde [1].

Terrible fut l'explosion au dehors. Du haut de la tribune des Jacobins, Collot d'Herbois, Chabot, Réal, Robert, Bazire, tonnèrent contre la lettre du nouveau dictateur; Fabre d'Églantine et Danton firent adopter la motion d'inviter par affiche toutes les sections à s'assembler; Condorcet et Fauchet s'indignèrent bien haut; Brissot, qui avait toujours jusque-là gardé quelques ménagements pour Lafayette, donna le plus grand éclat à leur rupture [2]; et Robespierre dressa contre le général un acte d'accusation qui aboutissait à ce résumé formidable : « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives : il faut, ou qu'elle déploie contre Lafayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement [3]. »

Le 19 juin, sur la motion de Condorcet, l'Assemblée venait de rendre un décret portant « que tous les titres généalogiques placés dans un dépôt public seraient brûlés [4], » lorsque Louis XVI lui fit annoncer qu'il opposait son veto aux décrets des 24 mai et 8 juin. Dans une lettre particulière au roi, Lafayette lui avait écrit : « Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée [5]. » Et le roi persistait. A cette nouvelle, un silence singulier régna dans la salle, silence de satisfaction de la part des Feuillants, de fureur concentrée de la part des Girondins. Puis l'Assemblée passa froidement à l'ordre du jour. Ce

[1] Voy. le compte rendu de cette séance, t. II, p. 206, 207 et 208 des *Souvenirs* de Mathieu Dumas, qui était présent.

[2] Voy. le *Patriote français*, n° 1044.

[3] *Défenseur de la Constitution*, n° 6.

[4] Le *Patriote français*, n° 1045.

[5] Voy. cette lettre dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 100 et 101.

fut alors que Rouyer ayant appelé l'attention de la France sur la faiblesse des armées que la royauté opposait à l'ennemi, cette exclamation ironique se fit entendre : *Eh! si le roi trouve qu'il y a assez de soldats*[1] *!*

On était à la veille du 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, et depuis plusieurs jours déjà l'idée se trouvait répandue parmi le peuple de célébrer cet anniversaire fameux par la plantation sur la terrasse même des Feuillants d'un arbre de la Liberté.

Mais à cette inspiration toute populaire s'étaient associés des calculs de parti. Rejetés du haut du pouvoir dans la Révolution, les Girondins voulaient que Paris les relevât ou les vengeât. Un mouvement des faubourgs, alors même qu'il n'eût pas couronné leur ambition, attestait leur puissance et consolait leur orgueil. Sergent, alors administrateur de la police, apprit par des rapports fidèles qu'un complot se tramait chez madame Roland. Les moteurs principaux qu'on lui indiqua étaient Roland, Clavière, Gensonné, Guadet, Brissot. D'autres, moins en vue, se chargèrent du rôle d'excitateurs. Le mot d'ordre était *Rappel des bons ministres*[2].

Robespierre fut averti, et ses craintes s'éveillèrent. Que le trône pérît emporté dans un orage, il attendait ce moment avec un calme terrible; et à cause de cela même, il ne voulait pas qu'on risquât de tout compromettre, en tout précipitant. Une agitation ayant pour mot d'ordre le rappel au pouvoir de ceux qui la fomentaient lui paraissait plus propre à conduire au succès d'une intrigue qu'à la vengeance ou à la victoire d'un principe. Dans sa défiance, certainement excessive, injuste même, à l'égard des Girondins, quoique expliquée par l'injustice contraire de

[1] Séance du 19 juin 1792.

[2] *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédent*, par Sergent Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

leurs attaques, il tremblait que le peuple ne fût pris pour jouet, comme il arrive trop souvent, par quelques ambitieux, et que les faubourgs, poussés en avant, n'épuisassent dans une démonstration vaine, ou à la poursuite d'un but trompeur, une énergie bonne à réserver pour un coup décisif[1]. Déjà, le 13 juin, il avait invité le club des Jacobins à se tenir en garde contre « les insurrections partielles qui ne font qu'énerver la chose publique[2]. » Telle était aussi l'opinion des Jacobins les plus énergiques, celle du trio cordelier, composé de Merlin de Thionville, Bazire et Chabot, celle de Chabot surtout. Girey-Dupré et Boisguyon, amis de Brissot, sachant combien contagieuse était la turbulence de l'ex-capucin, mirent tout en œuvre pour le gagner à leurs vues, mais ce fut inutilement. Plus docile à l'impulsion de Robespierre, il alla au faubourg Saint-Antoine, avec quelques amis, conjurer le peuple de se borner à une simple pétition, d'attendre l'arrivée des Marseillais, et de ne se lever, quand le moment serait venu, que pour renverser le trône[3].

Or, rien n'était mûr encore, et les grands agitateurs le sentaient si bien, qu'aucun d'eux ne parut, cette fois, sur la scène. Plus paresseusement que jamais, Camille Desmoulins s'oublia auprès de Lucile. Danton avait, il est vrai, déclaré aux Jacobins qu'il s'engageait à porter la terreur dans une cour perverse, mais en expliquant que le moyen pour cela était de lever un impôt sur les riches et de renvoyer Marie-Antoinette en Autriche[4], ce qui n'avait aucun trait au mouvement projeté, dans lequel en effet nul ne rencontra sa personne, nul n'entendit sa voix, nul n'aperçut sa trace. Marat, Marat lui-

[1] Déposition de Chabot devant le tribunal révolutionnaire, séance du 5 brumaire. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 40 et 41.

[2] *Journal des débats des amis de la Constitution*, n° 213.

[3] Déposition de Chabot, *ubi supra*.

[4] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 213.

même, cet infatigable apôtre des révoltes armées, ne remplit la journée du 20 juin que de son absence et de son silence.

Quels furent donc les excitateurs dont la passion s'alluma au souffle de la Gironde, et qui à leur tour agitèrent les faubourgs? Ce furent des meneurs subalternes, plus emportés qu'intelligents : le bossu Buirette-Verrières, qui avait encore sur ses mains le sang versé aux 5 et 6 octobre; Legendre, qui cherchait un emploi à sa violence; Fournier l'Américain, qui apportait dans le meurtre les fureurs de l'amour; l'élégant Polonais, Lazouski; Gonor, un des vainqueurs de la Bastille; Rotondo; le sapeur Nicolas; le futur général Rossignol, alors orfévre, et enfin Santerre, que les faubourgs aimaient, parce que c'était un hercule bonhomme, un richard sans morgue, un patriote exalté mais point méchant, et, pour tout dire, un brasseur qui, de très-bonne grâce, laissait le pauvre peuple boire sans payer. Chez ce dernier, et, quelquefois, dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés, se tinrent les conciliabules nocturnes [1] où se prépara la bruyante et stérile aventure du 20 juin.

Si ce fut une conspiration, il faut convenir qu'il n'y en eut jamais de plus étrange; car, dès le 16, les meneurs allèrent tout simplement demander au conseil général de la commune l'autorisation de faire la démarche projetée, laquelle devait consister, pour le peuple, à s'armer, à se mettre processionnellement en marche, à planter sur la terrasse des Feuillants un arbre de la Liberté, et à présenter à l'Assemblée nationale une pétition pour la sanction des décrets [2].

[1] Déclaration de Lareynie, volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 20 juin. — 6* British Museum.

[2] Proclamation du roi concernant l'arrêté du département qui suspend provisoirement le maire et le procureur général de la commune. *Ibid.*

Le conseil général ne pouvait ignorer que la loi proscrivait les rassemblements armés, à moins qu'ils ne fissent partie de la force légalement requise. Il passa donc à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait d'abord envoyé au directoire du département, puis communiqué au corps municipal[1]. Sur quoi, deux des meneurs, Alexandre et Santerre, dirent d'un ton résolu : *Rien n'empêchera les citoyens de toutes armes de marcher*[2].

Pétion était très-incertain. Comme homme de parti, il inclinait à favoriser le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi. Il passa la journée du 17 dans cette incertitude, et ce fut le 18 seulement qu'il adressa au directoire l'arrêté pris deux jours auparavant par le conseil général de la commune[3].

Le lendemain, il était mandé au sein du directoire, et là, en sa présence, on décidait que la municipalité et le commandant supérieur de la garde nationale prendraient les mesures nécessaires pour contenir ou réprimer les perturbateurs du repos public[4].

Situation tragique ! Si la menace de Santerre et d'Alexandre se vérifiait, si Paris se levait portant sa pétition au bout d'une pique, que ferait Pétion ? Risquerait-il de noyer sa popularité dans le sang ? Déjà les fantômes livides du Champ de Mars se dressaient devant lui.... Vivement ému, il envoya une ordonnance de cavalerie chercher l'acteur Saint-Prix, commandant du bataillon du Val-de-Grâce, et ardent royaliste. Interrogé sur les dispositions de sa section, Saint-Prix répondit : « J'aurais pu, monsieur le maire, vous en rendre compte il y a six semaines ; mais depuis il s'est formé, à la porte Saint-Marcel, un club qui

[1] Proclamation du roi, etc., *ubi suprà*.

[2] Rapport et conclusions du procureur général, syndic du département de Paris. *Ibid*.

[3] *Ibid*.

[4] *Ibid*.

fait fermenter toutes les têtes...[1] » Pétion garda le silence, perdu qu'il était dans ses pensées; et ce fut alors que Saint-Prix lui conseilla de faire servir la garde nationale elle-même de cadre aux pétitionnaires armés, de façon à donner au mouvement, si on ne le pouvait empêcher, une apparence légale[2].

Cette idée frappa Pétion ; elle servait ses vues d'homme de parti, tout en couvrant sa responsabilité comme magistrat : à minuit, il écrivit dans ce sens à Rœderer, procureur général syndic du département ; et celui-ci, approuvant la proposition sans toutefois l'adopter, convoqua sur-le-champ le directoire pour la lui soumettre. Le résultat fut qu'on ne devait pas *composer avec la loi*. Nouvelle lettre de Pétion, très-vive, très-pressante. Le directoire déclara sèchement qu'il persistait[3].

C'en est fait : on n'est plus séparé que par une nuit de l'événement prévu. Que porte-t-il dans ses flancs? Les sections sont rassemblées, elles veillent. Ceux qui les président échangent entre eux des lettres passionnées touchant la *cérémonie* du lendemain[4]. Aux Quinze-Vingts, Chabot fait décider qu'on ira à l'Assemblée « sans armes, par une députation conforme à la loi. » Mais des émissaires de la Gironde parcourent les quartiers populeux et leur soufflent de plus audacieuses pensées[5]. La terreur est aux Tuileries. Depuis deux jours, le roi a déposé son testament chez trois notaires, et la famille royale a fait aux personnes attachées à son service les derniers dons de son

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, le 20 juin 1792, avec les pièces à l'appui.

[2] *Ibid.*

[3] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

[4] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, n° 4 des pièces justificatives.

[5] Déposition de Chabot, *ubi supra.*

souvenir[1]. Car on parle d'un régicide froidement médité, et l'on commente d'une manière sinistre certaine caricature qui, les jours précédents, a couvert les murs des quais... Elle représentait Louis XVI jouant au piquet avec le duc d'Orléans, portant la main à sa couronne pour la retenir, et disant : *J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les piques... J'ai perdu la partie*[2].

Du reste, à l'Hôtel de Ville, immobilité complète, silence de mort. Seulement, Romainvilliers, commandant de la garde nationale, a envoyé prévenir les chefs de bataillon de se tenir prêts à marcher[3].

Le 20 juin, de grand matin, Pétion écrivait aux commandants des divers postes d'obéir au directoire, et en même temps il chargeait plusieurs officiers municipaux d'aller dans les faubourgs demander respect pour la loi[4].

Déjà tout était en mouvement. De chaque maison sortaient, se hâtant vers les points de réunion convenus, hommes armés ou sans armes, en uniforme bleu ou en haillons, gardes, bourgeois, femmes, enfants. Un volontaire courait de rue en rue, tenant un papier à la main, et lisant : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, armés des armes qu'ils voudront.* Saint-Prix. Mensonge d'insurgé! L'ordre était libellé en ces termes : *Tous les citoyens de la section se rendront au quartier général, pour être prêts à marcher au premier signal.* Saint-Prix[5]. De sorte que les chefs royalistes ne

[1] *Lettre de Blanc-Gilli, député au département des Bouches-du-Rhône*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — n° 6*. — British Museum.

[2] *Histoire particulière des événements pendant les mois de juin, juillet, août et septembre*, par M. de la Varenne, p. 19 et 20. 1792.

[3] Rapport de Romainvilliers.

[4] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département.

[5] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, n°s 5, 6 et 7 des pièces justificatives.

pouvaient pas même trouver un homme qui consentît à lire leurs proclamations sans les altérer !

Au poste du Val-de-Grâce, autre circonstance caractéristique, ce fut la garde nationale elle-même qui fit signe aux gens à piques de s'emparer des canons ; et lorsque, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur et l'épée au poing, Saint-Prix accourut pour les défendre, pas une voix sympathique n'applaudit à son courage, et, sauf deux officiers, tous ses camarades l'abandonnèrent [1].

L'entraînement était donc général, et toutefois la violence n'avait aucun empire sur les âmes. Joie, curiosité, bonne humeur, voilà ce qu'exprimaient les physionomies. On se faisait une fête de défiler devant l'Assemblée. Plusieurs avaient eu déjà cet honneur : pourquoi pas tous ? Cela n'était pas juste. Et puis, on serait admis dans la demeure royale, peut-être ; on pourrait voir, et de près, le roi, la reine, leurs enfants, que beaucoup n'avaient jamais vus. Aussi, quelle impatience ! *On ne marchera donc pas?* disaient les uns ; et les autres de répliquer : *Et qui nous en empêcherait?* La confiance était entière : *est-ce que Pétion n'était pas là* [2] *?*

Ainsi pensait, ainsi parlait le peuple au faubourg Saint-Antoine, quand les officiers municipaux se présentèrent pour le haranguer. Et comme ils furent touchés du cordial accueil qu'ils reçurent ! Tous ces hommes jugés si farouches par la Cour, répondaient à la fois qu'ils connaissaient la loi parfaitement ; qu'ils n'entendaient pas y manquer ; que leurs motifs étaient purs ; que tous faisaient bien, les officiers municipaux en remplissant leur devoir de magistrats, et eux en remplissant leur devoir de bons citoyens.... Mais qu'on ne s'avisât pas de leur

[1] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce, nos 5, 6 et 7 des pièces justificatives.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet, Guiard et Thomas, officiers municipaux, — et déclaration de Lareynie.

opposer des canons! Ils en avaient, eux aussi. Et ils les montraient d'un air résolu. Les envoyés de l'Hôtel de Ville résistèrent tant qu'ils purent; mais enfin les plus animés crièrent : *Allons! allons! en voilà bien assez. En avant, M. le commandant!* L'ordre fut donné : tout le faubourg s'ébranla[1].

Cette marche n'avait rien du caractère sombre, épouvantable, que tant d'écrivains se sont complu à lui attribuer. Ce n'étaient ni apostrophes insultantes, ni sarcasmes atroces, ni éclats de voix succédant à des intervalles de silence farouche; on marchait paisiblement, gaiement[2]. Vous eussiez dit un fleuve immense grossi dans son cours par des milliers de rivières et de ruisseaux. La fraternité et l'égalité faisaient les honneurs de cette fête où s'avançaient pêle-mêle, et se donnant le bras, des gardes nationaux, des artisans, des invalides presque centenaires, la corporation des charbonniers, les forts de la halle, des mères suivies de leurs enfants[3]. Nulle bannière injurieuse ne flottait au vent; nulle pique n'apparaissait surmontée d'allégories menaçantes : les emblèmes effrayants dont on a tant parlé ne se produisirent aux Tuileries et à l'Assemblée que plus tard : ils furent comme improvisés dans la scène de l'invasion et grâce à son tumulte[4]. Les inscriptions adoptées par le cortége étaient : *La nation et la loi! — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes se lèvent. — Nous ne voulons que l'union. — Avis à Louis XVI. — Peuple, garde nationale, nous ne faisons qu'un cri...*, et autres devises du même genre. Ceux-ci,

[1] Procès-verbal ci-dessus.

[2] Rapport du procureur général syndic du département.

[3] Relation de la journée du 20 juin, par Prudhomme. — Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 154.

[4] C'est ce qu'a affirmé Sergent Marceau, témoin oculaire, et ce qui résulte aussi du récit de Prudhomme. — Voy. *Notice historique sur les événements du 10 août 1792 et des 20 et 21 juin précédents*, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série, et les *Révolutions de Paris*, n° 154.

il est vrai, étaient armés de piques; ceux-là de bâtons ferrés, de haches, de marteaux, même de pelles et de couteaux emmanchés ; mais beaucoup étaient sans armes d'aucune espèce ; et quant aux citoyens qui, non moins inoffensifs, avaient trouvé plaisant de prendre une sorte d'allure guerrière, ils avaient si peu pour but « de multiplier l'horreur de la mort en la présentant sous mille formes cruelles et inusitées[1], » que partout on apercevait, se confondant avec le fer et l'acier, des épis de blé, des rameaux verts et des bouquets de fleurs[2]. Une joie franche animait ce tableau mouvant[3], gagnait jusqu'aux âmes rebelles ; et il ne faut pas s'étonner si Pétion, dans son rapport imprimé, put écrire : « Je restai jusqu'à deux heures et demie à la maison commune. Toutes les nouvelles étaient excellentes; le spectacle était beau; de la joie, de la gaieté; les propriétés étaient respectées; pas une plainte particulière. Je me rendis à la mairie plein de calme et de sécurité[4]. »

Ce qui forme aujourd'hui la rue de Rivoli, depuis le château jusqu'à la rue Castiglione, formait alors la cour du Manége, bâtiment d'environ cent cinquante pieds de longueur que l'Assemblée constituante avait approprié à son usage, lorsqu'elle quitta Versailles, et qui s'étendait parallèlement à la terrasse des Feuillants. Arrivée à la hauteur des Tuileries, après avoir monté la rue Saint-Honoré, la foule aurait pu, pour pénétrer jusqu'à la salle de l'Assemblée, entrer dans la cour du Manége; mais cette cour était longue, étroite : il parut dangereux de s'y engager. On préféra donc suivre la rue Saint-Honoré jusqu'à

[1] Ce sont les mots dont se sert M. de Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, t. I, p. 479. Édition de Bruxelles, Wouters frères.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 154.

[3] *Ibid.*

[4] *Conduite tenue par M. le maire de Paris, à l'occasion des événements des 20 et 21 juin*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6*. — British Museum.

la hauteur de la place Vendôme, et se présenter par la porte des Feuillants[1].

Mais dans ce moment même, l'admission des pétitionnaires était, au sein de l'Assemblée, l'objet d'un débat orageux. Rœderer était venu lui faire part des craintes du Directoire, en appeler d'une tolérance anarchique à l'exécution stricte de la loi, et il avait terminé son discours par ces paroles fermes : « Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité publique[2]. »

La conduite des Girondins en cette circonstance mérite d'être remarquée. Au fond, il ne leur échappait pas qu'ouvrir l'Assemblée à des bandes de visiteurs en armes, c'était mettre à la merci de toutes les séditions possibles la liberté de ses débats, l'indépendance de ses votes, la dignité de ses membres, la perdre enfin ; mais, par un aveuglement ordinaire aux partis, ils s'imaginaient qu'il serait toujours à temps d'arrêter, quand il leur deviendrait contraire, un élan qu'ils entendaient favoriser, tant qu'il leur restait favorable. Ils ne prévoyaient pas le 31 mai !

Vergniaud n'hésita donc pas à opiner qu'il fallait permettre à la multitude de défiler devant l'Assemblée, s'appuyant sur l'exemple qu'en avait donné l'Assemblée constituante d'abord, puis la Législative, lorsque, le 9 avril, elle avait admis la foule se pressant sur les pas des Suisses de Châteauvieux. Il reconnaissait d'ailleurs la gravité des circonstances, laissait percer l'appréhension, vague encore et cependant importune, que lui causaient les futurs périls..., et proposait qu'une députation de soixante membres se rendît chez le roi jusqu'à ce que l'attroupement

[1] Nous empruntons ces détails topographiques à la *Chronique de cinquante jours*, par Rœderer.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 128.

fût dissipé[1]. Dumolard appuya cette dernière partie de la motion de Vergniaud, mais en repoussant celle de l'admission des gens armés. Ramond était à la tribune et s'attachait à réfuter Vergniaud, quand tout à coup on remet au président un billet du commandant de la garde... Huit mille hommes armés insistaient pour être admis! « Puisqu'ils sont huit mille, s'écrie Calvet d'une voix ironique et amère, puisqu'ils sont huit mille et que nous sommes seulement sept cent quarante-cinq, je propose que nous levions la séance. » Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond reprend : « Si huit mille hommes attendent à votre barre votre décision, vingt-cinq millions d'hommes ne l'attendent pas moins. Je continue.... » Mais pressé par l'impatience des auditeurs, il finit en demandant qu'au moins les pétitionnaires déposent leurs armes à la porte. Guadet s'y oppose et rappelle les précédents. « Allons, s'écrie Mathieu Dumas, voici l'heure suprême où il faut faire son devoir! » A peine ces mots sont-ils prononcés, que l'irruption des pétitionnaires, qui paraissent à la barre, et les applaudissements enthousiastes des tribunes, jettent l'Assemblée dans la plus grande confusion. Debout et irrités, les membres du côté droit protestent, ils invoquent l'inviolabilité du sanctuaire de la loi : « L'Assemblée n'a pas encore prononcé. Retirez-vous! Retirez-vous! » Et, respectueuse jusque dans les emportements de son patriotisme, la députation se retire[2]. Alors seulement, son admission fut mise aux voix et décrétée.

Elle rentre, et Huguenin, son orateur, lit une pétition pleine de colère, pleine de menaces, et qui, à cause de cela même, répondait fort peu aux dispositions de la foule :

« .... Au nom de la nation, qui a les yeux fixés sur

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 110, et l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 130.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 136.

cette ville, nous venons vous assurer que le peuple est debout... La trame est découverte, l'heure est arrivée; le sang coulera, ou l'arbre de la liberté que nous venons planter fleurira en paix... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, témoin le renvoi des ministres patriotes... Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis? Leur réveil est terrible... Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause. Si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!... Le peuple est là, il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté... Législateurs, nous demandons la permanence de nos armes jusqu'à ce que la Constitution soit exécutée...[1]. »

Français de Nantes présidait. Il répondit, avec un courage qui n'excluait pas l'habileté, que les trames des conspirateurs seraient déjouées, mais qu'aux lois seules il appartenait de venger le peuple.

Les pétitionnaires ayant ensuite traversé la salle au milieu des applaudissements du côté gauche et des tribunes, l'Assemblée décréta que les citoyens des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine seraient admis[2].

Pendant ce temps, voici ce qui s'était passé au dehors.

L'avant-garde de l'armée populaire s'étant trouvée arrêtée au seuil de l'Assemblée, dont la porte n'avait laissé passer que les commissaires, une foule ardente s'était jetée dans le passage qui conduisait à la terrasse des Feuillants; mais aussitôt des ordres partis du château avaient fait fermer la grille du jardin. Alors, renonçant à planter sur la terrasse l'arbre de la Liberté, ceux qui l'escortaient se détournèrent dans le potager des Capucins, à quelques pas de là, et ce fut, faute de mieux, à cette terre classique

[1] Cette pétition se trouve *in extenso* dans les *Révolutions de Paris*, n° 154.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 140.

des préjugés anciens qu'ils confièrent l'emblème de la foi nouvelle.

Mais, le long de la rue Saint-Honoré, la multitude arrivait de plus en plus dense; elle arrivait comme la mer, les vagues poussant les vagues; et elle s'amoncelait dans le passage sans issue, et elle y écumait. A la fin, l'engorgement devenant effroyable, la pression meurtrière, des clameurs s'élèvent, et la grille tremble sous des coups redoublés. Trois officiers municipaux, Mouchet, Boucher Saint-Sauveur et Boucher-René, accourent; ils essayent de calmer le peuple; mais on leur répond par ce cri: *Nous étouffons!* En ce moment, au lieu d'ouvrir la grille, un officier nommé Tassin, qui se trouvait dans l'intérieur du jardin, fait avancer des canons. Le sang allait donc couler à flots, si les officiers municipaux, saisis d'effroi, ne se fussent entremis. Revêtus de leurs écharpes, ils arrêtent les canons, et se rendent en toute hâte au château pour parler à Louis XVI[1].

Le roi était dans sa chambre à coucher, entouré de personnes toutes vêtues de noir[2], parmi lesquelles Terrier-Monteil, ministre de l'intérieur. A peine introduits, les trois officiers municipaux se plaignirent de ce que la porte donnant sur la terrasse des Feuillants eût été fermée. Mouchet dit que le rassemblement marchait sous l'égide de la loi; qu'il se composait de citoyens paisibles conduits par le désir de célébrer l'anniversaire du Jeu de Paume; que ces citoyens étaient armés des mêmes armes et portaient les mêmes habits qu'à une époque glorieuse; que l'aspect des canons pointés contre eux leur avait causé une indignation profonde, parce qu'ils ne méritaient pas d'être soupçonnés. Le roi répondit: « Vous devez faire exécuter la loi. Entendez-vous avec le commandant de la

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.
[2] *Ibid.*

garde. Si vous le jugez nécessaire, faites ouvrir la porte de la terrasse des Feuillants, et que les citoyens, défilant le long de cette terrasse, sortent par la cour des écuries[1].»

Cet ordre avait déjà cessé d'être nécessaire; car l'Assemblée venait d'admettre l'admission de la foule, comme il a été raconté plus haut, et c'était par la porte de la salle des délibérations, toute grande ouverte, qu'elle s'écoulait maintenant.

Spectacle inouï! On vit entrer pêle-mêle des musiciens, les gens à piques, forts de la halle et charbonniers, des gardes, des mendiants, de curieuses jeunes filles, de pauvres mères traînant par la main leurs enfants demi-nus, et dont le visage pâle souriait. C'était une revue de cette civilisation pleine de navrants contrastes, fille de l'ignorance mariée au crime. La misère était là, mais comme en vacances. Les fusils, les lances, les épées brillaient, mais à travers des branches d'oliviers. Quelques femmes portaient un sabre nu..., et dansaient. D'autres chantaient le *Ça ira*, hymne sauvage adressé à la plus clémente des déesses, l'Espérance. O désordre! ô bouffonnerie poignante de certaines joies populaires! de quelle accusation profonde vous poursuivez les maîtres de la terre! Il est trop vrai que des culottes déchirées, mises au bout d'un bâton, furent saluées par quelques cris, et qu'on vit entrer au bout d'une pique un cœur de veau avec cette inscription : *Cœur d'aristocrate.* Mais le dégoût général fit aussitôt disparaître le hideux emblème; et, quant aux potences avec la figure de la reine suspendue, quant aux guillotines promenées en grande pompe, ce sont des calomnies que réfute assez l'ensemble des documents officiels réunis dans l'enquête qui fut ouverte sur le 20 juin[2]. Au

[1] Rapport de Terrier, ministre de l'intérieur. — Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur. — Procès-verbal dressé par Boucher-René.

[2] Le fait est que, parmi les procès-verbaux, rapports, déclarations de

reste, on peut juger du sentiment qui prévalait dans cette masse confuse par ces mots que Santerre, son principal meneur, adressa au président de l'Assemblée, en lui tendant un drapeau : « Les citoyens du faubourg Saint-Antoine sont venus vous offrir leur vie pour la défense de vos décrets. Ils vous prient d'agréer ce drapeau pour les marques d'amitié que vous avez bien voulu nous donner[1]. »

En sortant de l'Assemblée, le peuple entra dans le jardin des Tuileries ; il se mit à défiler le long de la terrasse, pour aller sortir par la porte qui donne sur le Pont-Royal. Dix bataillons de gardes nationaux avaient été placés devant le palais, où ils formaient un front de bandière. Mais les dispositions de la foule semblaient rendre ce déploiement de forces bien inutile. L'officier municipal Mouchet, homme de mine chétive, et si petit que son écharpe traînait dans la boue[2], n'eut qu'un mot à dire pour faire ôter les baïonnettes[3] ; et, traversant paisiblement le jardin, le peuple alla se présenter aux guichets du Carrousel, que gardaient les fusiliers du Petit-Saint-Antoine, mais qu'il franchit malgré leur résistance, grâce à l'intervention de quelques officiers municipaux, de Mouchet surtout, un des plus singuliers héros de cette journée[4].

On occupait le Carrousel : fallait-il que chacun regagnât ses foyers..., sans avoir vu le roi ? Ils étaient tous là regardant le château, désirant d'y entrer, ne l'osant[5]. Les émissaires de la Gironde avaient beau parcourir les

témoins oculaires, que nous avons sous les yeux, il n'y a trace de ces guillotines dont parle si complaisamment l'auteur *anonyme* de la relation insérée dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. v, p. 186.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 142.

[2] Déclaration de Cuvillier, Chauvreau, Corps et Geoffroy.

[3] Voy. son rapport.

[4] Sur tous ces mouvements, voyez la déclaration de Turot, celle des fusiliers, les procès-verbaux des officiers municipaux Hüe et Patris.

[5] Déclaration de La Reynie.

groupes; l'ex-ministre Clavière avait beau se mêler à la foule et l'exciter à pénétrer aux Tuileries pour demander le rappel des ministres patriotes [1], l'hésitation était manifeste, elle était générale. Même les plus emportés sentaient peser sur eux la modération de ce peuple qui s'en allait disant : *Nous ne voulons pas de mal au roi* [2]. Pour soulever ce lac tranquille, il eût fallu un souffle puissant, celui de Santerre, par exemple. Il parut, accompagné de deux hommes ardents, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre ; et voyant la foule arrêtée : « Eh bien ! que faites-vous là ? Il faut entrer au château. Vous n'êtes pas descendus pour autre chose... Si on refuse d'ouvrir la porte, il n'y a qu'à la briser à coups de canon [3]. » Les canonniers du Val-de-Grâce se trouvaient précisément sur la place, et comme Saint-Prix leur ordonnait de reprendre la route du quartier, « Non, non, s'écria le lieutenant. Le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit. Il n'y a pas de commandant ici. Voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des J. F. et nous allons voir! » Puis, montrant du doigt le château : *A moi, canonniers; droit à l'ennemi!* Et les canons furent braqués contre la demeure royale [4].

Ce mouvement que la foule interpréta mal d'abord, mais que l'infatigable Mouchet se hâta de lui expliquer, précipita le dénoûment. Tandis que Boucher-René, revêtu de son écharpe, intervient pour faire admettre dans les cours une députation de vingt personnes, la menace d'enfoncer la porte d'un coup de canon est entendue ; ceux de

[1] *Notice historique sur les événements du* 10 *août et des* 20 *et* 21 *juin précédents*, par Sergent Marceau, dans la *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[2] Rapport de Louis Marotte, adjudant dans la garde nationale.

[3] Déclaration de La Reynie.

[4] Rapport de ce qui s'est passé dans le bataillon du Val-de-Grâce.

l'intérieur, alarmés, crient qu'on va ouvrir; un canonnier lève la bascule qui assujettissait les deux battants; les meneurs s'élancent, entraînant, comme il arrive, les curieux, les incertains; la foule suit, et, en un instant, la cour des Tuileries regorge de monde[1].

Où étaient, pendant ce temps, les défenseurs du château? Les personnages noirs remarqués par Mouchet dans la chambre à coucher du roi se sont éclipsés; les gendarmes, postés sur le Carrousel, ont mis leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres et crient *Vive la nation!* Romainvilliers est dans la cour, mais l'âme troublée et comme frappé de stupeur. Au fougueux royaliste Carle, qui veut résister, il dit: « Faites ôter les baïonnettes, c'est l'avis de la municipalité. — Et si l'on me sommait de rendre mon épée, d'ôter ma culotte? » répond Carle, aussi surpris qu'indigné. Sur quoi, le commandant général balbutie, et disparaît[2].

D'Éprémesnil s'était de bonne heure rendu aux Tuileries, armé de pistolets et d'une épée. Renvoyé par Louis XVI, il dit aux frères Laizardières qui l'accompagnaient et à d'Allonville: *Il périra, le malheureux prince, pour n'avoir pas eu le pouvoir, il y a quatre ans, de faire tomber ma tête*[3].

Voilà le peuple au bas de l'escalier du pavillon! qui l'arrêtera désormais? Quelques citoyens vont droit à Santerre, lui reprochant d'égarer la multitude. Lui, soit raillerie, soit prudence, il prononce, tourné vers les siens, ces paroles, singulières dans sa bouche: « Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à

[1] Voy., en les rapprochant et les comparant, le procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur; — le procès-verbal dressé par Boucher-René; — la déclaration de La Reynie; — le rapport de Pierre Moiteaux et de Jean Foret; — la déclaration de Bron, suisse de la porte royale du château des Tuileries.

[2] Rapport de Carle, premier lieutenant-colonel de la 30e légion,

[3] *Mémoires secrets de d'Allonville*, t. II, chap. XVIII, p. 312. Bruxelles.

votre tête dans les appartements du roi[1]. » Saint-Huruge et Legendre, qui le comprennent, le poussent en avant, et, à leur suite, le peuple s'engouffre sous la voûte, se presse et s'entasse sur le grand escalier. Un canon était là. Quelques hommes robustes s'en emparant, le portent à bras jusque dans la salle des Cent-Suisses. Pourquoi? Ils ne le savaient guère eux-mêmes. Car Boucher-René accourant et blâmant cette violence, ils s'empressèrent de reconnaître qu'ils avaient tort, qu'il fallait bien vite descendre le canon ; ce qu'ils firent aussitôt, au milieu d'une confusion inexprimable, en coupant à coups de hache le tambour de la porte qui faisait obstacle, et tandis que ceux d'en bas, s'imaginant qu'on les allait foudroyer, poussaient les plus inquiètes clameurs[2].

Du fond de sa chambre, entouré de sa femme, de sa sœur et de ses enfants, Louis XVI écoutait ce bruit inaccoutumé, effrayant, immense. Tout à coup, un homme, le chef de la 2e légion, frappe à la porte. « Ouvrez, ouvrez, de grâce! Je suis Aclocq. » A ce nom, à cette voix connue et amie, la porte s'ouvre, et Aclocq s'élançant vers le roi, que d'un mouvement involontaire, passionné, il étreint dans ses bras, le conjure de se montrer. Louis XVI y consent; il passe dans la chambre du lit, où se réunissent autour de sa personne les trois ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, quelques serviteurs fidèles, le vieux maréchal de Mouchy, et Madame Élisabeth, qui n'a pas voulu se séparer un seul moment de son frère[3].

Déjà le peuple a traversé la salle des Suisses, il a pénétré dans la seconde pièce, il se heurte à la troisième, appelée l'Œil-de-Bœuf. Madame Élisabeth fond en larmes. Mouchy, l'épée à la main, se prépare à couvrir son maître

[1] Déclaration de La Reynie.
[2] Procès-verbal dressé par Boucher-René; — procès-verbal dressé par Mouchet.
[3] Rapport d'Aclocq.

de son corps. Au dehors, les clameurs diverses qui se croisaient dans l'air, le fracas des portes violemment ébranlées, le retentissement de tant de milliers de pas sur le parquet, le froissement des armes, semblaient annoncer d'effroyables périls. En cette circonstance, le courage que déploya Louis XVI fut admirable. Quelques grenadiers de service chez la reine étant survenus, et un d'eux lui disant : « Sire, n'ayez pas peur, » il répondit : *Je n'ai pas peur. Mettez la main sur mon cœur, il est pur*[1]. Saisissant alors la main du grenadier, il l'appuya avec force contre sa poitrine.

Au même instant, des coups de massue retentissent; on brisait les croisées, on enfonçait les portes. Aclocq raconte qu'il cria au suisse d'ouvrir; un autre témoin dit que ce fut le roi lui-même. Le suisse obéit, et se présentant aux envahisseurs, Louis XVI d'un ton calme : *Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la Constitution*[2].

Toute grande foule mise en action se change bien vite en torrent; et par là s'expliquait la brutalité de l'irruption. Mais quel fut l'étonnement du roi, lorsqu'au lieu de cette horde féroce qu'il s'attendait à voir paraître, et qu'ont si complaisamment décrite tant d'historiens infidèles, il aperçut, soudainement arrêtés devant lui des milliers de citoyens animés d'une curiosité, respectueuse d'abord, puis turbulente mais sans colère. La plupart des physionomies étaient riantes[3]; on eût compté les visages assom-

[1] Et non pas, comme on l'a tant écrit et répété : *Mets la main sur mon cœur, et vois s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire.* Voy. la déclaration de Lachesnaye, témoin auriculaire. — Autre erreur, très-répandue : ce fut *avant* l'entrée de la foule, et non en sa présence, que le mot fut prononcé. C'est par l'altération de tous les détails de ce genre qu'on est parvenu à défigurer complétement le caractère du 20 juin.

[2] Voy. Déclaration de Lachesnaye; — rapport d'Aclocq; — déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lachesnaye, officier supérieur de la garde nationale.

bris par la haine; lorsque, après un court silence, des voix s'élevèrent pour demander le rappel des ministres patriotes et la sanction des décrets, ce fut avec l'accent d'un vœu, non d'une menace; jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre[1]. Un seul homme, au moment de l'invasion, fit mine de vouloir atteindre le roi[2]. Il était armé d'un long bâton que terminait une lame d'épée rouillée. Mais on l'écarta sans peine, et Louis XVI n'eut pas d'autre danger réel à courir de tout le jour. Selon le témoignage d'un officier municipal, royaliste décidé, la masse ne paraissait pas se douter que ce fût un délit de violer le domicile du représentant héréditaire de la nation[3] : palais du roi, palais du peuple. Suivant le témoignage d'un autre royaliste, député des Bouches-du-Rhône, les intentions en général étaient si peu hostiles, que plusieurs, par précaution, avaient démonté la platine de leurs fusils[4].

Toutefois, comme il était impossible de prévoir d'une manière certaine ce qui sortirait d'une telle confusion, accrue de minute en minute par les nouveaux arrivants, très-pressés à leur tour de voir la famille royale, Louis XVI s'était retiré dans l'embrasure d'une croisée, monté sur une banquette, il se montrait à tous. Madame Élisabeth se tenant près de lui, et quelques-uns la prenant pour Marie-Antoinette, objet de haines si profondes, elle dit ce mot sublime : « Laissez-leur croire que je suis la reine[5]! »

[1] Voy. la note critique placée à la fin de ce chapitre.

[2] Déclaration de Lecrosnier. — Les mots dont le témoin se sert sont: « Un homme *s'étant mis en posture* de foncer sur la personne du roi. »

[3] Procès-verbal dressé par J. J. Leroux.

[4] Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône, p. 13.

Au reste, ce que nous disons ici des dispositions du peuple s'appuie sur une infinité de témoignages émanés d'hommes de tous les partis. Voy. déclaration de Lachesnaye; — procès-verbal dressé par Sergent; — procès-verbal dressé par Hüe; — procès-verbal dressé par l'officier municipal Champion (ardent royaliste), etc, etc.

[5] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 212.

Quant au roi, retranché comme dans une forteresse inexpugnable, dans un respect apparent pour la Constitution, il ne cessait de répéter que la Constitution lui accordait le veto, et que le lui disputer c'était enfreindre le pacte national; ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agiter son chapeau en l'air, et de crier : *Vive la nation*[1] !

Ainsi attentif à ne rien céder sur le fond des choses, il amusait la foule en paraissant se plier aux formes de son patriotisme, lorsque perçant jusqu'à lui : « Monsieur, lui dit Legendre, — à ce mot de *Monsieur*, Louis XVI fit un geste de surprise, — écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter... Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde à vous! la mesure est comble. Le peuple est las de se voir votre jouet. » Et il lut une pétition menaçante. Louis XVI l'écouta sans s'émouvoir et répondit : *Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire*[2].

Ici se place une circonstance qui a été horriblement défigurée par presque tous les historiens. Il n'est pas vrai qu'on força violemment Louis XVI à se coiffer du bonnet rouge. Bertrand de Molleville, dont nous avons eu si souvent à relever les mensonges, rapporte une prétendue conversation dans laquelle Louis XVI se serait plaint à lui d'avoir subi l'affront de voir placer le bonnet sur ses cheveux. « Ma tête, aurait observé Louis XVI, étant trop petite pour qu'il pût y entrer[3]. » De son côté, dans des pages toutes noires de calomnies, mais qui ont fait loi pour l'Europe entière, Peltier, qui n'était pas là, se plaît à écrire : « Un factieux enfonça lui-même le bonnet rouge

[1] Déclaration de Fontaine.

[2] Ce fait, rapporté dans les Mémoires contemporains, et consigné par Rœderer dans sa *Chronique de cinquante jours*, ne se trouve relaté, nous devons le dire, dans aucune des *dépositions* que nous avons sous les yeux, non plus que dans aucun *rapport* ou *procès-verbal*.

[3] *Mémoires particuliers de Bertrand de Molleville*, t. II, ch. XXII, p. 45.

sur la tête de Louis XVI. Il l'enfonça lui-même avec une longue violence, en portant ses mains sur les deux tempes de son maître. Ainsi Marcel posa jadis le chaperon à Charles V[1]. »

Or, ce fut Mouchet qui fit passer à Louis XVI le bonnet rouge, et voici comment ce magistrat de la cité raconte le fait dans un procès-verbal authentique imprimé par ordre du Conseil général, publié le lendemain presque de l'événement, destiné à être mis sous les yeux du roi, et dont les assertions ne furent jamais démenties : « Pendant cet intervalle, un particulier portant au bout d'un long bâton un bonnet de la liberté, plusieurs personnes *penchèrent le bâton vers moi, et indiquaient par ce mouvement l'intention de l'offrir au roi*. Le roi présentant la main pour le recevoir, je pris le bonnet, le lui remis, et il le plaça aussitôt sur sa tête. De vifs applaudissements ont éclaté; et les cris de *Vive la nation! Vive le roi! Vive la liberté!* ont été répétés par toutes les bouches[2]! »

Autre témoignage non moins authentique : on lit dans le procès-verbal de l'officier municipal Patris : « Le peuple était en force, et je n'ai pas entendu une parole, pas remarqué un geste qui annonçât la plus légère mauvaise intention. Je vis avancer le bonnet de la liberté, et je dois à la vérité de dire que le roi, en étendant la main, *le demandait plutôt qu'il ne lui fut offert*. Je crois pouvoir affirmer que dans le cas où le roi n'aurait pas avancé la main pour saisir le bonnet rouge et n'aurait point paru empressé de s'en couvrir, on ne l'aurait pas exigé de lui[3]. »

[1] *Le Cri de la douleur, ou journée du 20 juin*, par l'auteur du *Domine salvum fac regem*, extrait de la *Correspondance politique* ou *Tableau de Paris*, p. 12.

[2] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur, officiers municipaux.

[3] Procès-verbal dressé par Patris, imprimé par ordre du conseil général.

Quelques instants après, Louis XVI fit remarquer à Mouchet une femme qui tenait une épée entourée de fleurs, surmontée d'une cocarde de rubans : il voulut avoir ce glaive symbolique et se le fit donner[1]. Il se trouvait si rassuré par l'expression des physionomies et le cri de *Vive le roi !* qui se mêlait à celui de *Vive la nation !* qu'un membre du conseil municipal l'engageant à passer dans la pièce contiguë, il répondit : *Je suis bien ici, je veux y rester*[2].

Le temps s'écoulait ; à des flots de peuple succédaient des flots de peuple ; le vestibule, l'escalier, la salle des gardes étaient encombrés ; dans le jardin même stationnaient des groupes nombreux au milieu desquels figurait un homme dont une des dépositions donne le signalement en ces termes : Habit bleu clair, gilet fond blanc brodé, grosse cravate, frisé et poudré, le visage rayonnant. C'était le procureur de la commune, c'était Manuel[3]. Là aussi était Dumouriez. Caché sous un large chapeau, enveloppé dans une grande redingote, et arrêté au bord du bassin du milieu, il fut reconnu par Mathieu Dumas, qui traversait le jardin au moment où il menaçait du geste le pavillon central du château[4].

A quelques pas de Dumouriez, un jeune officier, au regard profond, au visage maigre et pâle, contemplait toute cette scène, immobile, muet, mais indigné. Soudain, ayant aperçu à une fenêtre le roi coiffé du bonnet

[1] Procès-verbal dressé par Mouchet et Boucher Saint-Sauveur.

[2] Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[3] Déclaration de Masserey, employé au bureau de liquidation.

[4] Cette circonstance, affirmée par Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, t. II, p. 215 et 216, se trouve démentie par cette phrase des *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 308 : « Dumouriez apprit, le 21 juin, avec la plu grande douleur, l'insulte faite au roi. » Mais, lorsqu'il écrivait ses *Mémoires*, le très-peu véridique Dumouriez était fort intéressé à tenir ce langage. Et Mathieu Dumas qui, lorsqu'il le reconnut, était en compagnie de Jaucourt et de Théodore Lameth, ne pouvait se tromper.

rouge : « Les misérables! s'écria-t-il; on devrait mitrailler les premiers cinq cents : le reste prendrait bien vite la fuite[1]. » Cet officier était NAPOLÉON BONAPARTE.

Cependant les Girondins commençaient à comprendre que le *rappel des bons ministres* avait été réclamé avec assez d'instances. Quelque paisibles que fussent, au fond, les sentiments de cette masse bruyante, comment répondre que les refus de Louis XVI ne finiraient point par l'irriter? Après une longue attente, qui, à part l'apostrophe de Legendre, n'avait provoqué aucune menace[2], l'impatience pouvait se changer en colère. Un mauvais coup, d'ailleurs, n'avait-il rien de possible, et cette foule mêlée était-elle sans contenir dans ses profondeurs quelques hommes capables d'un noir dessein? La sanglante inscription : *Cœurs des aristocrates*, venait de reparaître aux Tuileries, et l'on y avait remarqué, cherchant à s'approcher du roi, un certain Soudin, au visage sinistre, le même qui, à l'origine des troubles, était allé chercher à la morgue les têtes de Berthier et de Foulon[3]! Il était donc temps d'enrayer. Vergniaud, Isnard, suivis de quelques-uns de leurs collègues, accoururent. Ce dernier, élevé sur les bras de deux assistants, criait avec force : *Je suis Isnard ; je vous invite à vous retirer, et vous réponds sur ma tête que vous aurez satisfaction*[4]. A son tour, Vergniaud agitait sa carte de député, et essayait l'empire de sa voix éloquente.

Mais ceux qui étaient entassés dans l'Œil-de-Bœuf s'y trouvant retenus par l'encombrement même, et ceux du dehors cherchant à y pénétrer pour voir le roi, eux aussi, la foule au lieu de diminuer, augmentait. La chaleur était

[1] *Mémoires de Bourrienne*, t. I, p. 75.

[2] « Pendant une heure au moins que j'ai été là, je n'ai vu faire au roi aucune menace. » — Procès-verbal dressé par Hüe, officier municipal.

[3] Déclaration de Guibout.

[4] Déclaration de Fontaine.

devenue extrême. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le visage du roi. A cette vue, touché d'un sentiment de généreuse compassion, un grenadier qui avait trouvé moyen de se faire parvenir, de main en main, une bouteille de vin et un verre qu'un camarade lui envoyait, se tourne vers Louis XVI, et d'une voix où l'affection se mariait au respect : « Sire, vous devez avoir bien soif, car moi je me meurs... Si j'osais vous offrir... Ne craignez rien, je suis un honnête homme, et pour que vous buviez sans crainte, je boirai le premier si vous me le permettez. » Louis XVI, ému, répondit aussitôt : « Oui, mon ami, je boirai dans votre verre. » Et il but après avoir crié : *Peuple de Paris, je bois à votre santé et à celle de la nation française!* Toast qu'accueillit un tonnerre d'applaudissements. Telle est l'exacte vérité sur cette circonstance à laquelle, grâce aux récits menteurs, s'était toujours attachée jusqu'ici une idée de violence et d'outrage [1].

Une demi-heure après, accompagné de Sergent, Pétion arriva. Comme il s'excusait du retard sur son ignorance de ce qui se passait : « *C'est bien étonnant*, dit Louis XVI avec aigreur, car voilà déjà deux heures que cela dure [2]. » Survint un grand jeune homme, fort animé, qui, apostrophant le roi, s'écriait : « Sire..., sire,... je vous demande, au nom de cent mille hommes qui m'entourent, le rappel des ministres que vous avez renvoyés ; je demande la sanction du décret sur les prêtres et le camp des vingt mille, ou vous périrez. » Mais Louis XVI, froidement : *Vous vous écartez de la loi* [3].

[1] Voy. *Lettre de Blanc-Gilli au département des Bouches-du-Rhône*, p. 13 et 14, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — 6*. — 20 juin. — British Museum.

— Blanc-Gilli parle d'un fait dont il a été témoin oculaire et auriculaire. Il faisait partie de la députation volontaire dont étaient Vergniaud, Isnard, et se trouvait en ce moment tout près du roi.

[2] Déclaration de Fontaine.

[3] Déclaration de Lecrosnier.

Sans s'arrêter à imposer silence au jeune homme, Pétion, monté sur un fauteuil, dit au peuple que ses réclamations, dans une situation semblable, n'étaient pas convenables; que le roi devait être libre ; que d'ailleurs on connaissait le vœu de Paris seulement; qu'il fallait attendre celui des provinces; qu'alors sans doute le roi céderait aux vœux de la nation entière; qu'en attendant il n'y avait qu'une chose à faire: se retirer [1]. En même temps des personnages à baguettes d'ivoire couvertes de fleurs de lis faisaient entendre le mot sacramentel : Respect à la loi [2] !

Chose à noter, une considération qui, autant que les sages discours du maire, détermina le peuple à s'écouler, fut qu'il y avait encore beaucoup de citoyens qui n'avaient pas vu le roi, et qu'il n'était pas juste de les empêcher d'avoir leur tour [3].

Louis XVI ayant donc ordonné qu'on ouvrît les appartements de manière à ménager une issue à la foule tout au travers du château, le défilé commença, les uns sortant par une porte, tandis que, placés à la porte opposée, des grenadiers volontaires empêchaient les autres d'entrer. L'arrivée d'une députation de vingt-quatre membres que l'Assemblée, peu émue d'ailleurs d'un rapport alarmant de Mathieu Dumas, avait cru devoir envoyer, occasionna une seconde irruption. Ce fut la dernière. Sergent, son écharpe à la main, n'eut qu'à se présenter au haut du

[1] Procès-verbal dressé par Sergent.

Deux témoins seulement accusent Pétion d'avoir dit au peuple qu'il avait agi avec *dignité*, comme il convient à des *hommes libres*. Cette version, peu vraisemblable, se trouve unanimement contredite par tous les autres témoins, qui s'accordent à affirmer que Pétion parla avec autant de fermeté que de sagesse. Voyez, outre le procès-verbal dressé par Sergent, la déclaration de Fontaine, le procès-verbal dressé par Patris, celui dressé par J. J. Leroux, le récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 20 juin au soir, etc., etc.

[2] Récit fait au club des Jacobins le soir même.

[3] *Ibid.*

grand escalier, et à dire : Obéissance à la loi ! Le flot de ceux qui montaient s'arrêta sur-le-champ, recula, et l'administrateur de la police n'eut aucune difficulté à faire respecter la consigne[1].

Quant à ceux auxquels une route venait d'être frayée, à travers le château, ils s'écoulèrent très-paisiblement, sans opposition, si ce n'est de la part de deux ou trois hommes en redingote déchirée, qui se plaignaient d'avoir été joués et menaçaient de revenir[2].

Dans cet intervalle, le roi, protégé par le cercle des personnes qui l'entouraient, s'était dirigé vers une porte dérobée, par laquelle il disparut. Il était alors huit heures, et, pour le monarque, l'épreuve en avait duré quatre[3].

Marie-Antoinette n'a pas encore figuré dans ces scènes. La garde de service dans son appartement s'était éclipsée en partie quand le peuple y entra ; il écarta une vingtaine de volontaires qui essayaient de l'arrêter, dérangea quelques paravents, chercha derrière avec une curiosité maligne, et ce fut tout[4].

Pour ce qui est de Marie-Antoinette elle-même, elle était dans la salle du Conseil avec ses deux enfants, et Mesdames de Lamballe, de Tourzel, de Mau, de Soucy, refugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et attendant avec angoisse la revue qu'elle aurait à passer. L'aspect de la garde nationale mêlée au peuple la rassura. Ce fut de M. de Wittengoff, lieutenant-général de la 17e division, et sans y avoir été contrainte, comme on l'a prétendu, par la violence ou la menace, qu'elle prit le bonnet rouge, et ce fut elle-même qui le mit sur la tête du petit prince[5]. Peu de temps après,

[1] Procès-verbal dressé par Sergent.
[2] Déclaration de Lachesnaye.
[3] Copie de la déclaration de Guibout.
[4] Dénonciation de Jaladon, volontaire de la 4e légion.
[5] Déclaration de Leclercq, adjudant-général de la 1re légion. — Copie du rapport de Mandat, chef de la 4e légion.

Santerre s'avança. L'expression de son visage n'avait rien que de bienveillant. Il dit à Marie-Antoinette de se tranquilliser, qu'on la trompait, que tout ce peuple ne lui voulait point de mal, mais qu'il tenait à défiler devant elle[1]; et à mesure que les gens des faubourgs passaient, il leur disait, répondant à leurs désirs curieux : « Voici la reine! Voici le prince royal! » Assis sur la table, devant sa mère, le pauvre enfant étouffait sous son bonnet rouge : Santerre s'en aperçut, et regardant Marie-Antoinette d'un air de compassion : « Ôtez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud[2]. » Et la reine ôta le bonnet qu'elle garda à la main. Pas un des témoins dont les dispositions furent recueillies officiellement et rassemblées ne parle d'injures qui, en cette occasion, aient été, de près ou de loin, adressées à la reine[3]; et deux d'entre eux racontent même qu'en la contemplant, une femme se mit à sangloter[4].

A dix heures du soir, le château, les cours, le jardin, étaient évacués; tout faisait silence.

O merveille! là venait de passer un torrent d'hommes dont la fureur, si elle eût réellement existé, n'avait pas d'obstacle à vaincre, un immense torrent de malheureux sortis de tous les repaires où la civilisation moderne refoule ses ennemis ou ses victimes, et le dégât commis se réduisait à quelques portes enfoncées[5]! Là venait d'apparaître un assemblage inouï de fusils, de pistolets, de piques, de fourches, de haches, de bâtons ferrés, de tout ce que le génie de la haine u mettre au service de la

[1] Déclaration de Leclercq.

[2] Rapport de Lagarde, adjudant de la 4e légion. — Copie du rapport de Mandat.

[3] Madame Campan, qui en parle, elle, n'était pas là, et ne cite pas ses autorités.

[4] Déclaration de Balin. — Copie du rapport de Mandat.

[5] Rapport et conclusions du procureur général syndic du département de Paris.

mort, et, à part une légère blessure que, dans la confusion, un capitaine de grenadiers reçut à la main [1], pas une goutte de sang ne coula! Et parmi cette horde de prétendus cannibales, la police fut si facile à faire que, le soir, au club des Jacobins, un orateur put se vanter d'avoir maintenu l'ordre au moyen d'une arme qu'il montra... C'était une épée d'Arlequin [2]!

Mais quoi! les Tuileries forcées, un front qui portait la couronne et un autre front qui l'attendait humiliés sous une coiffure de paysan ou de galérien, le sanctuaire de la royauté rempli de mendiants, de ces mendiants que jamais prince n'admit dans son palais quoique Dieu les reçoive dans ses temples, et Louis XVI amené à sourire aux envahisseurs, à paraître désirer qu'on lui fît cadeau du bonnet rouge, à se poser en patriote, à se faire en quelque sorte le compère de l'émeute... était-ce là des blessures qui désormais se pussent aisément cicatriser? Plus terrible, plus impossible à éluder ou à déjouer, la violence du peuple eût peut-être produit une humiliation moins profonde; car, l'outrage une fois passé, on souffre plus de l'avoir accepté que de l'avoir subi. Et c'est pourquoi Louis XVI, devant la reine, remarquant que le bonnet rouge était encore sur sa tête, rejeta bien loin, avec fureur, cet emblème vers lequel lui-même, le sourire sur les lèvres, il avait étendu la main! Et c'est pourquoi, de son côté, Marie-Antoinette versa de telles larmes, tomba dans un tel abîme de désespoir, que Merlin de Thionville ne se put défendre, en la voyant ainsi, d'une vive émotion, à laquelle, du reste, il se hâta de donner ce dur commentaire : « Il est vrai, madame; je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible, et mère de famille. Mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour

[1] Déclaration de Pierre Mussey.
[2] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n°s 218-219.

le roi, pour la reine : je hais les rois et les reines... C'est ma religion[1]. »

Tel se présente, dépouillé de toute exagération mélodramatique et pur de toute réticence artificieuse, le récit de la fameuse journée du 20 juin 1792.

Elle ne fut — pour nous servir d'un mot trivial, mais qui est le seul qui rende bien notre pensée — elle ne fut, de la part du peuple, qu'un acte par où se montra, sous des formes épiques, le badaudisme parisien. Le véritable caractère du 20 juin, en ce qui touche la masse qu'il mit en mouvement, est dans le fait de Santerre s'offrant pour démonstrateur à la curiosité populaire, et disant aux gens des faubourgs, à mesure qu'ils défilent devant Marie-Antoinette : Cette dame, c'est la reine ; cet enfant, c'est le prince royal.

De la part des meneurs de la Gironde, le 20 juin fut une faute. Ils avaient tout abandonné au hasard ; et qu'avaient-ils obtenu ? Rien. Que dis-je ? Ils venaient de fournir au roi une occasion éclatante de se relever, aux yeux de la France et de l'Europe, par une attitude, qui eut vraiment quelque chose d'héroïque ; ils venaient de mettre du côté de la Révolution les apparences de la tyrannie, sans même la triste légitimation du succès ; ils venaient d'intéresser au sort de la famille royale les âmes où la compassion est le commencement de l'amour.

Sergent-Marceau a donc eu raison, quand il a baptisé le 20 juin *la journée des dupes*[2] ; et peut-être eût-elle été pis encore, si la Cour n'avait perdu le bénéfice qu'elle en pouvait retirer, par une incroyable accumulation de folies. Ah ! on le nierait bien en vain : le doigt de la fatalité était là[3] !

[1] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XX, p. 215.

[2] Dans sa notice historique, *Revue rétrospective*, t. III, 2e série.

[3] Pour relever toutes les erreurs, toutes les omissions, — omissions, erreurs, c'est bien souvent la même chose, — commises par les historiens

qui nous ont précédé, ne fût-ce que relativement au 20 juin, c'est à peine si un gros volume suffirait. Nous ne nous arrêterons donc pas aux tableaux tracés par Ferrières, Weber, madame Campan, Toulongeon, Montgaillard, Thiers, Mignet, Carlyle, Alison, Maton de La Varenne, Peltier, etc..., etc... Presque tous ces auteurs ont, plus ou moins, défiguré l'événement, les uns à force d'être mal renseignés, comme Ferrières; aveuglés par la passion, comme Weber; étourdis comme madame Campan et Montgaillard; incomplets comme Carlyle, Thiers, Mignet; hommes de parti comme Alison; les autres à force d'être, tranchons le mot, menteurs de profession comme Peltier. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur les récits, plus récemment publiés, de deux grands écrivains, MM. Michelet et de Lamartine, réflexions qui ne seront peut-être ni sans intérêt pour le lecteur, ni sans profit pour la cause de la vérité.

Et d'abord, hâtons-nous de reconnaître que, de tous les historiens nos prédécesseurs, M. Michelet est celui qui a le mieux compris le 20 juin; il en a bien saisi et vivement rendu le côté naïf, le côté populaire. Mais il en a complétement altéré la physionomie politique.

En premier lieu, dans son fougueux enthousiasme pour Danton, dont il veut faire à tout prix l'homme d'action par excellence et l'initiateur des vastes tumultes, M. Michelet (liv. VI, chap. VIII) n'est pas loin de *supposer*, sans que rien au monde l'y autorise, que la « scène fut arrangée par Danton, pour entraîner les Jacobins. » Or, il est certain que Danton ne parut en aucune façon dans toute cette affaire.

Par contre, M. Michelet avance que « la Gironde n'agit pas, » et effectivement il ne dit mot ni des conciliabules préparatoires tenus chez madame Roland, ni des menées de Girey-Dupré et de Boisguyon, ni des excitations adressées au peuple sur la place du Carrousel par l'ex-ministre Clavière, ni du cri suggéré aux faubourgs, *Rappel des bons ministres*, toutes choses fort importantes, certifiées par Sergent, très au courant de ce qui se passait, puisqu'il était alors administrateur de la police, et en relations avec Pétion, avec les faubourgs, avec tous les hommes d'influence. Sans compter qu'ici le témoignage de Sergent se trouve de point en point confirmé par une solennelle déposition de Chabot, que l'auteur passe également sous silence.

Quant au rôle de Robespierre, M. Michelet, fidèle à ses antipathies systématiques, essaye de le décrier en rappelant que le 13 juin, aux Jacobins, Robespierre s'éleva « contre les insurrections partielles. » Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est ce que Chabot affirme dans cette même déposition dont nous venons de parler, savoir : que Robespierre, en fait d'insurrections, en voulait une sérieuse, décisive, ayant pour but avoué l'affranchissement du peuple, et non la victoire de telles ou telles ambitions particulières. Robespierre prévoyait que le mouvement du 20 juin n'aboutirait qu'à un stérile tumulte, et le fait prouva qu'il avait raison. Car, si M. Michelet avait introduit dans son récit tous les détails qui démontrent la parfaite inanité du 20 juin comme insurrection ou comme complot, détails qu'il a omis, soit intentionnellement, soit faute d'informations suffisantes, comment serait-il arrivé à comparer le 20 juin au 10 août et à déclarer que, « sans ces deux

remèdes extrêmes, la France périssait à coup sûr? » Quoi! l'existence de la France, cette nation prédestinée, tenait à ce que le château des Tuileries fût bruyamment envahi par une cohue de gens du peuple qui n'obtinrent rien de ce qu'on leur faisait demander, qui au fond ne désiraient que voir la famille royale, et dont la tumultueuse démarche n'eut pour effet que de rendre Louis XVI intéressant!

Toujours est-il qu'ici le sentiment de Robespierre fut celui des révolutionnaires les plus prononcés; et M. Michelet se trompe quand il raconte que, le soir du 19, Chabot se rendit aux sections du faubourg Saint-Antoine, et leur dit « que l'Assemblée les attendait le lendemain sans faute et les bras ouverts. » Le rôle de Chabot, d'après sa déposition devant le tribunal révolutionnaire, fut exactement le contraire de celui que M. Michelet lui prête. Il est bien vrai qu'un des témoins, nommé Turot, s'exprime ainsi: « Lorsque la foule envahissait l'appartement de la reine, un homme d'environ soixante ans, vêtu de brun, portant perruque, me raconta que le 19, à minuit, Chabot était venu au comité des Enfants-Trouvés, avait fait un *charmant* discours, et fini par dire: « Mes enfants, l'Assemblée nationale vous attend demain, sans faute, à bras ouverts. » Serait-ce là, par hasard, l'autorité de M. Michelet? Mais comment une rumeur *anonyme* pourrait-elle contre-balancer, en ce qui touche la conduite de Chabot, le témoignage de Chabot lui-même, racontant dans une circonstance solennelle, devant un tribunal, et avec détail, tout ce qu'il a fait, pouvant ainsi être démenti, et ne l'étant pas?

Nous pourrions prolonger ces observations, mais cela nous conduirait trop loin. Passons à M. de Lamartine.

Faut-il le dire? M. de Lamartine a été si mal renseigné; il a manqué si complétement de tout ce qui était document officiel, et les matériaux mis sous ses yeux l'ont tellement égaré, que c'est à peine s'il y a dans son récit un fait, un seul fait important, qui ne soit inexact.

On a vu par le récit contemporain de Prudhomme, par le compte rendu de Pétion, par les procès-verbaux des officiers municipaux, par les déclarations formelles de plusieurs témoins oculaires, combien fut paisible, inoffensive et d'un aspect rassurant, la marche du peuple se rendant à l'Assemblée. Eh bien! M. de Lamartine, qui ne cite pas ses autorités, et dont le livre, pas plus que celui de M. Michelet, ne contient les *indications de sources*, M. de Lamartine nous peint les faubourgs en marche (voy. dans l'*Histoire des Girondins*, son récit complet, depuis la page 479 jusqu'à la page 499), comme une épouvantable, une sauvage armée, la plus sauvage et la plus épouvantable qui ait jamais été. Clameurs homicides, sarcasmes féroces, écriteaux pleins de sang, effigies de reines pendues, guillotines promenées, signes de reconnaissance écrits sur les chapeaux avec de la craie blanche, etc., etc. Tel est le tableau qu'il trace. Qui lui en a fourni les couleurs? Il ne nous l'apprend pas. Mais qu'on lise Peltier! Et quelle autorité historique que Peltier, grand Dieu!

Le *Moniteur* et des témoignages qui font foi mentionnent le fait du cœur saignant mis au bout d'une pique avec cette inscription: *Cœur d'aristocrate.*

Mais ce hideux emblème ne parut que dans l'Assemblée, il ne fut arboré que par un seul individu : M. de Lamartine, lui, le fait pompeusement figurer dans la procession populaire, et, sous sa plume, un seul homme se transforme en une bande de garçons bouchers : « *Chacun de ces assommeurs d'abattoirs* portait au bout d'un fer de pique un cœur de veau percé de part en part et encore saignant, avec cette légende : *Cœur d'aristocrate !* »

Dans l'Assemblée, M. de Lamartine, pour ajouter à l'horreur de la scène, ne manque pas de faire promener des potences et des guillotines, d'après les *Mémoires* ultra-royalistes de Weber sans doute, où les guillotines sont mises fort ridiculement au nombre des armes que portait le peuple, burlesque exagération d'un récit anonyme inséré en ces Mémoires, et que les éditeurs ne peuvent s'empêcher de relever dans une note.

Si jamais fait historique se trouva établi sur un imposant, sur un irrécusable ensemble de témoignages, c'est celui qui se rapporte à l'attitude de la masse du peuple dans le château des Tuileries. Que cette masse, toute bruyante qu'elle était, n'ait pendant plusieurs heures manifesté aucune mauvaise intention, et que tout se soit borné, en fait d'outrages directs, — en dehors du discours de Legendre, fait qui n'est pas bien prouvé, — à une menace venant d'un homme armé d'un bâton, et à l'apostrophe « ..... Je demande la sanction des décrets ou vous périrez, » c'est ce que démontrent invinciblement les procès-verbaux, rapports ou dépositions des officiers municipaux Hüe, Patris, Leroux, Champion ; du député Blanc-Gilli, de l'officier supérieur de la garde nationale Lachesnaye, de l'administrateur de la police Sergent ; de l'enquête enfin qui fut ouverte sur l'événement du 20 juin. Cependant, que dit M. de Lamartine ? « Des forcenés se dégageaient *à chaque instant* des rangs et venaient vomir de plus près des injures et des menaces de mort contre le roi. Ne pouvant l'approcher à travers la haie de baïonnettes croisées devant lui, ils agitaient sous ses yeux et sur sa tête leurs hideux drapeaux et leurs inscriptions sinistres, les lambeaux de culottes, la guillotine, le cœur saignant, la potence, etc., etc. » Plus hideux encore est le tableau qu'il trace des violences commises à l'égard de la reine, bien que ce qui est dit à cet égard par madame Campan, qui n'était pas là, soit formellement démenti par les dépositions des personnes présentes. Comment, du reste, concilier cet immense déploiement de fureur avec le résultat. Quoi ! à la suite de ce général débordement de rage, et comme conséquence du refus obstiné du roi..., pas une égratignure !

M. de Lamartine raconte que, pendant l'invasion du château, des journalistes girondins, des hommes politiques, Garat, Gorsas, Marat, criaient : « L'a-t-on frappé ? Est-il mort ? Jetez-nous les têtes ? » C'est ce que rapporte en effet Ferrières, t. III, liv. XII, p. 115 de ses *Mémoires*. Mais Ferrières ne parle pas ici comme témoin oculaire et auriculaire ; mais son récit du 20 juin fourmille d'erreurs grossières et évidentes ; mais il n'y a pas une des pièces de l'enquête qui fasse même la plus légère allusion à ces prétendus appels meurtriers jetés à ceux d'en haut par ceux d'en bas. Manuel fut aperçu dans le jardin ayant un air de satisfaction, voilà ce que dit une déposition que nous avons mentionnée. Rien de plus.

Non-seulement M. de Lamartine rapporte d'une manière qui n'est pas tout à fait exacte la belle parole prononcée par Louis XVI, lorsqu'il prit la main du grenadier; mais il la lui met dans la bouche *après* l'invasion, tandis que, d'après la déposition de Lachesnaye, qui se trouvait auprès du roi, le mot fut dit *avant* l'invasion; ce qui n'est pas sans importance, dans l'appréciation à faire de l'attitude respective du roi et du peuple.

Le fait du bonnet rouge sur la tête de Louis XVI est représenté par M. de Lamartine comme le résultat d'une violence exercée par les envahisseurs sur le roi. Rien de tel n'eut lieu. Que le lecteur se rappelle les procès-verbaux des officiers municipaux Mouchet et Patris, présents l'un et l'autre, et dont le premier fut justement celui qui fit passer le bonnet à Louis XVI.

M. de Lamartine raconte d'une manière bien plus inexacte encore la circonstance du verre de vin offert au roi, circonstance que M. Michelet, lui, passe complétement sous silence. On a vu d'après la lettre de Blanc-Gilli, qui était présent à la scène et placé à côté de Louis XVI, que le roi reçut le verre des mains d'un grenadier qui en cela crut lui rendre service et ne se trompait pas, la chaleur étant étouffante. On a remarqué aussi que Louis XVI reconnut cet élan d'un bon cœur par des paroles affectueuses, et qu'il n'eut pas lieu de craindre le poison, puisque, précisément pour lui ôter cette crainte, le grenadier avait commencé par tremper ses lèvres dans le verre, après en avoir obtenu du roi lui-même la permission. Eh bien, voici, qui le croirait? la version de M. de Lamartine : « Un homme en haillons, tenant une bouteille à la main, s'approcha du roi et lui dit : *Si vous aimez le peuple, buvez à sa santé!* Les personnes qui entouraient le prince, craignant le poison autant que le poignard, conjurèrent le roi de ne pas boire. Louis XVI tendit le bras, prit la bouteille, l'éleva à ses lèvres et but à la nation! Cette familiarité avec la foule, représentée par un mendiant, acheva de populariser le roi... Pendant que l'infortuné prince se débattait ainsi contre un peuple tout entier, la reine, dans une salle voisine, subissait les *mêmes outrages* et les *mêmes caprices.* » Ai-je besoin de faire ressortir la portée de semblables altérations?

Je m'arrête. Nul doute que M. de Lamartine n'ait involontairement trompé ses lecteurs, trompé qu'il a été lui-même. Mais ceci même montre avec quel soin les recherches historiques doivent être faites. Quand, sur un événement, diversement apprécié, les témoignages abondent, il est indispensable de les prendre un à un, de les peser, de les rapprocher, de les confronter. Long et fastidieux travail, sans doute! Mais la vérité est à ce prix. Un historien doit être un juge d'instruction, avant d'être un peintre.

Maintenant, un mot encore à M. Mortimer-Ternaux, qui, dans son *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 198, nous accuse d'avoir méconnu les faits consignés dans les procès-verbaux authentiques de la journée du 20 juin, en déclarant que « jamais dispositions plus inoffensives ne se produisirent au sein d'un plus bizarre désordre. »

Il nous est facile de réfuter cette imputation.

1° Notre récit s'appuie tout entier sur les procès-verbaux authentiques cités par M. Mortimer-Ternaux;

2° M. Mortimer-Ternaux avoue lui-même « qu'il lui semble incontestable que les masses entraînées par quelques meneurs dans l'inviolable domicile de Louis XVI y étaient entrées sans intentions perverses; que nombre de ces femmes, de ces enfants, de ces désœuvrés qui n'étaient venus que par curiosité, ne se doutaient pas qu'ils commettaient un attentat national en outrageant le monarque chez lui. » Voy. *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 198.

CHAPITRE XIII

LA PATRIE EST EN DANGER

Suites du 20 juin. — Réaction. — Entretien du roi et de Pétion. — Proclamation royale. — Proclamation de la Commune. — Contre-réaction. — Lafayette à Paris. — Tableau des dangers de la patrie. — Mouvement sublime qui emporte la France; marche des Marseillais; la Marseillaise. — Roland et ses amis penchés sur la carte de France. — Décret sur la visite des fédérés. — Licenciement des états-majors. — Admirable discours de Vergniaud sur le danger de la patrie. — Forme de la déclaration portant que la patrie est en danger. — Théorie de la dictature par Torné. — Communication hypocrite faite par la Cour à l'Assemblée. — Motion conciliatoire de Lamourette; ses résultats; ce qu'il en faut penser. — Projet de calomnie par voie de suicide. — Agitation universelle. — L'Assemblée déclare que la patrie est en danger. — Démission en masse des ministres. — La contre-révolution dans trente-trois Directoires sur quatre-vingt-trois. — Suspension de Pétion annulée par l'Assemblée. — Les fédérés à Paris. — Scènes d'intérieur au château. — Anniversaire du 14 juillet célébré en 1792. — Adresse hautaine des fédérés, rédigée par Robespierre. — La France découverte, aux frontières. — Héroïque élan des Français. — Enrôlements civiques. — Les volontaires de 92. — Cri solennel poussé par Robespierre.

A peine laissée à elle-même, la royauté se montra tout entière au désir de venger ses injures. L'agitation de Louis XVI, l'attitude de Marie-Antoinette et son ardente pâleur, la colère muette des serviteurs les plus fidèles, la bassesse des autres convertie en éclats d'indignation, annonçaient des projets pleins de violence. Le grenadier Hémery, pour avoir dégusté le vin que Louis XVI avait bu, reçut des témoignages de haute satisfaction, comme si le roi eût couru risque d'être empoisonné[1]. Le 20 juin,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.

transformé en une immense tentative d'assassinat, trouva dans la *Gazette universelle*, dans le *Mercure de France*, dans la feuille de Royou, dans celle de Durosoy, des commentateurs sinistres[1]. Élevés par leur enthousiasme patriotique au-dessus de toute peur vulgaire, les Girondins étaient calmes, mais au fond ils se sentaient honteux d'avoir avec si peu de succès provoqué tant de bruit; et quant aux Feuillants, quoique animés d'une fureur sincère, ils triomphaient en secret d'un attentat qui chargeait leurs adversaires d'une responsabilité odieuse.

Pour profiter de la réaction prévue, et d'abord pour y pousser, les ennemis de la Révolution ne négligèrent rien. Dès le 21, entraînée par leurs clameurs, l'Assemblée nationale décréta que désormais, sous aucun prétexte, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait se présenter à la barre. En même temps, on semait la fausse nouvelle que les faubourgs s'ébranlaient, comme la veille.... Et, cette fois, qui pouvait répondre des suites de la tourmente? Pétion dut venir en personne rassurer l'Assemblée, qu'une lettre de Rœderer avait mise en émoi[2]. Mais la menaçante rumeur, bien que répandue par des royalistes, avait porté l'alarme dans le château. Voyant sa mère tout effrayée, le Dauphin, alors âgé de six ans, courut à elle en poussant ce cri naïf : *Maman, est-ce que hier n'est pas encore fini*[3]*?*

Le soir, Pétion était mandé aux Tuileries pour y rendre compte de la situation de la capitale. Voici textuellement l'entretien qui s'engagea entre Louis XVI et lui en présence de deux officiers municipaux et d'une soixantaine de personnes :

« Le roi. — Eh bien, monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans la capitale?

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] *Moniteur*, séance du 21 juin 1792.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 123.

LE MAIRE. — Sire, le peuple vous a fait ses représentations; il est tranquille et satisfait.

LE ROI. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour la prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire.

LE MAIRE. — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera.

LE ROI. — Dites la nation entière.

LE MAIRE. — Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière.

LE ROI. — Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale?

LE MAIRE. — Sire, tout est calme.

LE ROI. — Cela n'est pas vrai.

LE MAIRE. — Sire....

LE ROI. — Taisez-vous.

LE MAIRE. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir et qu'il dit la vérité.

LE ROI. — La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité.

LE MAIRE. — Sire, la municipalité....

LE ROI. — C'est bon; retirez-vous.

LE MAIRE. — La municipalité connaît ses devoirs; elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle[1]. »

Alors Sergent, qui accompagnait Pétion, prit la parole : « Sire, M. le maire est fondé à vous dire que la police surveille, même dans votre palais, et je puis apprendre à Votre Majesté *qu'on vient de placer sous les combles du château deux cents lits de camp qui seront bientôt occupés.* — Cela n'est pas vrai. — Si Votre Majesté veut m'accorder huit jours, je lui présenterai les noms de ceux qui occuperont les lits. — Cela n'est pas vrai, Retirez-vous. »

[1] *Choix de rapports, opinions et discours*, t. XII.

Indignés de cette réception brutale, les deux magistrats saluèrent gravement, et ils se retiraient, lorsque, au bas de l'escalier, des furieux les assaillirent. Pétion fut insulté et Sergent frappé[1].

Le lendemain, 22, parut une proclamation du roi où grondaient toutes les colères de son cœur. Il y était dit : « Les Français n'apprendront point sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public... Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre... Le roi ordonne à tous les corps administratifs de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés[2]. »

Ainsi, la Cour donnait à entendre que la pensée du 20 juin avait été une pensée de meurtre et de pillage! Cette accusation, lancée du haut du trône aux faubourgs, les irrita pour jamais ; et quant aux insultes dont se plaignait maintenant Louis XVI, lui qui, en présence de la foule, avait tant dit et répété : « Je ne crains rien au milieu de mon peuple. — Je suis bien ici. — Je veux y rester, » Prudhomme, dans son journal, n'hésita pas à écrire ce mot terrible : IMPOSTURE[3] !

Mais ce qui, plus encore, décria l'emportement du langage qu'on avait fait tenir au roi, ce fut le ton modéré de la proclamation que Pétion fit à son tour placarder sur les murs de Paris : « Citoyens, gardez le calme et votre dignité... Couvrez de vos armes le roi de la Constitution ; environnez de respect sa personne ; que son asile soit sacré... Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentants d'un peuple libre... Ne

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] Voy. le texte dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 189.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 155.

vous rassemblez pas en armes; la loi vous le défend... Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les peuples les plus libres sont les plus esclaves de leurs lois [1]. »

Le contraste entre ce langage et celui de la proclamation royale; la publication de l'entretien qui avait eu lieu entre Louis XVI et Pétion; le récit répété de bouche en bouche des violences exercées sur le maire et l'administrateur de la police, dans le château même; les calomnies dirigées contre le peuple de Paris par les journaux royalistes, et leurs invectives sauvages; la demande adressée à l'Assemblée nationale par le député Delfau d'un décret qui prononçât la mort des sociétés jacobines; enfin, le bruit que firent les Feuillants d'une pétition où le 20 juin était flétri, et qu'ils prétendirent avoir été couverte de seize mille signatures [2], tout cela provoqua bien vite une contre-réaction. Les libellistes de la Révolution entrèrent en campagne. On exagéra la duplicité de Louis XVI; on nia injustement son courage. D'audacieuses caricatures le représentèrent une bouteille à la main, buvant à même; et, au-dessous, ces mots : *Le roi boit! Le roi boit!* Même la noble parole qu'il avait dite au grenadier, qui lui criait de ne pas avoir peur, on la travestit de manière à charmer les enfants de Voltaire : *Faites de moi ce que vous voudrez ; je suis confessé* [3].

Un événement inattendu vint ajouter à l'émotion publique : Lafayette était à Paris. Il avait appris dans son camp, sous Bavai, la journée du 20 juin, et quittant brusquement ses soldats, il accourait offrir au trône l'appui de son nom, de son âme intrépide et de son épée. Le 28, il se rend à l'Assemblée. On l'introduit. Il parle :

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 190 et 191.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[3] En attribuant ces paroles à Louis XVI, dans le récit qu'il a fait du 20 juin, M. Michelet a pris la parodie pour la pièce.

« .....Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un... J'ai pris avec mes braves compagnons d'armes l'engagement d'exprimer seul un sentiment commun..... Il est temps de garantir la Constitution des atteintes de tous les partis; il est temps d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi..... Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les instigateurs des délits et des violences commises le 20 juin aux Tuileries, seront poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation, de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale..., et de donner à l'armée l'assurance que la Constitution ne recevra aucune atteinte à l'intérieur, tandis que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des frontières. »

Il y avait dans cette démarche hardie quelque chose de chevaleresque qui exalta les Feuillants et frappa leurs adversaires. Les honneurs de la séance furent accordés au général, et ce fut au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée que, traversant la salle, il alla prendre place sur le banc des pétitionnaires.

Mais voilà que, l'œil ardent, le sourire de l'ironie sur les lèvres, Guadet se lève : « Au moment où la présence de M. de Lafayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs; ainsi les Autrichiens sont vaincus! Cette illusion n'a pas duré. Nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant M. de Lafayette est à Paris! » Il signale ensuite le danger d'accorder à des généraux le droit de pétition; il demande si Lafayette a été autorisé à quitter son poste par un congé formel; il conclut à ce qu'on interroge le ministre, et à ce que la conduite de Lafayette

soit l'objet d'un rapport de la commission des Douze. Le trait porta. Les Girondins, un moment étonnés, se raniment. Mais encouragés par la présence de celui que déjà ils saluent leur sauveur, les Feuillants tiennent bon. Ramond, un de leurs chefs, propose le renvoi de l'adresse de Lafayette à une commission qui puisse lui donner suite. Isnard réclame la parole et ne réussit pas à l'obtenir. Une querelle confuse s'engage sur l'ordre et la continuation de la discussion. Enfin, on la déclare fermée, et Ramond l'emporte [1].

Lafayette sortit de l'Assemblée, entouré d'une foule de grenadiers bleus, de canonniers, d'officiers de la ligne, qui se pressaient, les uns à la portière, les autres aux roues de sa voiture, en criant *Vive Lafayette ! A bas les Jacobins* [2] *!* Ce fut son dernier triomphe.

Le soir même, Brissot, dans la Société-mère, s'éleva contre son ancien ami avec une extrême véhémence, et prit l'engagement de le dénoncer à la tribune nationale comme coupable de haute trahison. Sur quoi, Robespierre prononça ces généreuses paroles : « Lorsque le danger que court la liberté est certain, lorsque l'ennemi de la liberté est bien connu, il est superflu de parler de réunion ; car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot [3]. » C'était mettre au-dessus des rivalités de parti l'intérêt de la Révolution ; et le pacte saint — que les péripéties d'une tragédie sans pareille devaient faire oublier si vite, hélas ! — fut aussitôt conclu.

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 198-205, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 240-247.

[2] Récit de Besson au club des Jacobins, le 28 juin 1792. — Voy. le journal du club, à cette date.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 222.

Retiré chez lui, Lafayette ne songea plus qu'à porter à ses ennemis un coup vigoureux. Il lui fallait pour cela réveiller dans la garde nationale le feu d'un dévouement mal éteint : il fut convenu qu'il passerait la revue de la première division, que commandait Aclocq. Mais la reine fit tout échouer. Son orgueil ne put se plier à l'idée de devoir son salut à un homme dont elle avait eu à subir tant d'affronts. Décidée à jouir jusqu'au bout de sa haine, elle fit secrètement avertir Pétion, qui donna contre-ordre pour la revue[1]. Lafayette alors invita tous ceux des gardes nationaux qui servaient sa fortune, à venir, dans la soirée, se grouper, aux Champs-Élysées, autour de sa personne : à peine cent hommes se réunirent ; on s'ajourna au lendemain, avec la résolution d'aller disperser les Jacobins, si seulement on était trois cents : on ne se trouva pas trente[2] ! Lafayette dut repartir aussi brusquement qu'il était arrivé ; les patriotes le brûlèrent en effigie ; et tel fut l'aboutissement d'une démarche très-mal calculée, mais qui ne manquait certes ni de générosité ni de courage.

Nous touchons à un grand spectacle.

Quelque forte que fût la Révolution à Paris, elle apparaissait à qui regardait la France entière, comme un vaisseau battu des vagues, à l'heure des tempêtes. Le péril était partout, partout la trahison. Dans le département de l'Ardèche, les royalistes se soulevaient, et, guidés par du Saillan, *lieutenant général de l'armée des princes*, couraient mettre le siége devant Jalès[3]. En Bretagne, un simple cultivateur, nommé Allain Rœdeler, appelait aux armes, à l'issue de la messe, tous les fidèles serviteurs du roi, et de cet appel audacieux sortait un commencement

[1] Toulongeon, t. I, p. 280 et 281.

[2] *Ibid.* Le témoignage de Toulongeon a ici beaucoup d'autorité. C'était un ami de Lafayette.

[3] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 372.

de guerre civile[1]. La Vendée s'agitait frémissante, au souffle embrasé de ses prêtres. Autour d'autels, adossés à quelque chêne antique, au fond des bois, et à genoux devant le calice, les paysans juraient des alliances sanglantes. Les forêts de la Gaule semblaient avoir retrouvé leurs druides. On racontait des scènes extraordinaires de fanatisme. Dans le bas Poitou, par exemple, on avait vu un villageois révolté se battre longtemps à coups de fourche contre les gendarmes, et après avoir reçu vingt-deux coups de sabre, mourir en répondant à la sommation de se rendre, par ce cri : « Rendez-moi mon Dieu[2] ! » Les Directoires des départements, à mesure que la nouvelle du 20 juin leur parvenait, protestaient coup sur coup, menaçaient, grondaient. La dernière proclamation du roi avait été répandue à plus de quarante mille exemplaires dans l'armée de Luckner[3], pour y semer les germes d'une sédition prétorienne. De sorte que la Révolution, rien qu'à l'intérieur, avait à craindre, à prévoir, à prévenir tous les genres de danger à la fois : intrigues de palais, menées politiques, accès de fanatisme religieux, esprit anarchique des pouvoirs constitués, modérantisme changé en fureur, et jusqu'à la révolte de ceux à qui elle avait confié son épée.

Au dehors, la situation se présentait plus menaçante encore. Il est vrai que l'Espagne restait immobile sous la main du comte d'Aranda ; que le Danemark semblait tenir à sa neutralité ; que la Suède s'était, depuis la mort de Gustave, dépouillée de son armure ; que l'Angleterre se contentait d'épier l'avenir... Mais, en revanche, la czarine, la puissante czarine, venait d'adhérer pleinement à la politique offensive des deux cours germaniques, et, tandis que les Prussiens s'avançaient sur trois colonnes, celles de

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 373.
[2] *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, t. XXXVII.
[3] Discours de Thuriot dans la séance du 2 juillet 1792.

la Silésie, de l'armée des Marches et de Westphalie; tandis que vingt mille Autrichiens se dirigeaient vers le moyen Rhin, toute l'Allemagne des Cercles prenait feu. En outre, et pour attirer, des différentes parties de la frontière, des corps entiers de déserteurs avec lesquels de secrètes intelligences se trouvaient établies, Bouillé avait obtenu du roi de Prusse et de son généralissime que deux détachements d'émigrés de cinq mille hommes chacun seraient employés sous le prince de Condé et sous le duc de Bourbon, avec les deux corps d'observation en Flandre et sur le Rhin, sans compter un troisième détachement de dix mille émigrés qui, sous les princes frères de Louis XVI, devait rester attaché à la grande armée[1]. Bouillé donnait ainsi la main à Brunswick, la désertion donnait la main à l'invasion. Le but à atteindre? On n'en faisait pas mystère. Ce n'était plus seulement de se garantir de la Révolution qu'il s'agissait, mais de l'écraser. Lorsque François, qui, vers ce temps, fut élu à Francfort chef de l'empire germanique, se mit à traverser l'Allemagne; parmi les devises destinées à honorer son passage, on remarqua celle-ci, qui, selon le mot d'un royaliste diplomate, renfermait tout l'esprit de la coalition : *Que Guillaume vive pour sa gloire, qu'il anéantisse les nouveaux Francs, qu'il rende au roi tous ses droits*[2] !

Et c'était dans ce temps-là même, c'est-à-dire au commencement du mois de juillet, que Lally-Tollendal écrivait au roi :

« Je suis chargé par M. de Lafayette de faire proposer directement à Sa Majesté, pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12... M. de Lafayette veut être à Paris le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux ont un même sentiment et un même projet. Ils proposent que Sa Majesté sorte publiquement de

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 378 et 379.
[2] *Ibid.*, p. 399.

la ville, entre eux deux, en annonçant à l'Assemblée qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle, et qu'elle se rend à Compiègne. Sa Majesté et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de Sa Majesté. Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très-bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée. M. de Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval; deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne. Si, contre toute vraisemblance, Sa Majesté ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée[1]. »

Ce plan ne fut pas adopté par la Cour, la reine répétant sans cesse que, si l'on avait M. de Lafayette pour unique ressource, mieux valait périr[2]. Mais, d'une lettre de ce dernier en date du 8 juillet 1792[3], il résulte que tout avait été parfaitement combiné pour le succès d'un complot militaire; que Luckner était gagné, gagné définitivement, et prêt à marcher sur Paris; que Lafayette disposait d'une manière absolue de cinq escadrons; que le commandant de l'artillerie à cheval s'était donné à lui sans réserve; que ce glaive enfin, que la Révolution avait tiré du fourreau pour en frapper les rois, elle était à la veille de se le voir plonger tout entier dans le cœur.

Quelque caché que fût le fil de ces trahisons, l'instinct populaire ne s'y trompait pas. En eût-il été autrement,

[1] Copie d'une lettre de M. de Lally-Tollendal au roi. Elle se trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 243-246.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. xx, p. 225.
[3] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 246.

que de circonstances propres à agrandir les soupçons, que dis-je? à donner aux alarmes les proportions de la fureur!

Luckner, qui, avec le commandement de l'armée du nord, avait reçu *carte blanche* pour agir, venait d'envahir les Pays-Bas; il occupait déjà Ypres, Menin, Courtray; l'insurrection belge contre l'Autriche s'étendait comme la flamme poussée par le vent; Gand, Bruxelles, Anvers, nous tendaient les bras.... Tout à coup de Grave, qui s'est rendu auprès du vieux maréchal, lui fait signer une lettre au roi, dans laquelle Luckner déclarait qu'il ne pousserait pas en avant sans de nouveaux ordres. Le courrier chargé de la lettre aurait pu être de retour en quarante-huit heures : il tarda une semaine entière. Pendant ce temps, paralysie au camp; puis l'ordre arrive; il portait : *Il faut se replier sur Lille!* Luckner allait le faire exécuter, lorsque la présence d'esprit et la fermeté de Biron l'empêchent de signer son déshonneur. Valence est envoyé à Paris, d'où il rapporte, cette fois, confirmation de la *carte blanche*, dans une lettre contre-signée du ministre; mais une note secrète, écrite de la main du roi, — on le crut du moins, — enjoignait l'évacuation des Pays-Bas. Toujours est-il qu'à partir de cet instant, la retraite, une retraite que rien n'expliquait, se trouva décidée dans l'esprit de Luckner. Vainement elle est combattue par les généraux patriotes Valence, Biron, de Labourdonnaye; leurs représentations sont écartées. Les Autrichiens avaient attaqué Courtray du côté de la porte de Gand; mais, deux fois repoussés, ils n'étaient parvenus qu'à se loger dans quelques maisons situées en dehors de la ville : voilà que soudain, sous prétexte de les en chasser, le général Jarry, créature de Lafayette, fait incendier les quatre faubourgs de Courtray, que l'armée française abandonne ensuite sur l'ordre de Luckner accouru en toute hâte, laissant pour adieux aux Belges, nos amis, nos frères, un monceau de ruines

fumantes[1]. Cette perfidie féroce avait marqué la journée du 20 juin; le 30, l'armée avait repassé la frontière, et campait sous le canon de Lille.

La triste nouvelle, apportée à Paris avec tous les commentaires de l'indignation, y fut accueillie par un long cri de douleur et de rage. Quoi! des escadrons qui se débandaient en criant : *Sauve qui peut!* sans même avoir vu l'ennemi; des généraux qui ne se servaient de l'armée que pour épouvanter les citoyens; après une invasion qu'on jugeait trop heureuse sans doute, une retraite précipitée; et, pour cimenter l'alliance de la Révolution avec la Belgique, l'incendie des villes belges! Les Jacobins en frémirent, et Prudhomme, dans son journal, demanda formellement que Jarry « fût condamné à mort[2]. »

Mais ce qui, peut-être mieux encore que l'inquiétude des révolutionnaires, donnait la mesure du danger, c'était la satisfaction renaissante de la Cour. Dans une de ses nuits d'insomnie, Marie-Antoinette ayant appelé madame Campan, lui montra la lune qui, à travers les persiennes entr'ouvertes, pénétrait dans l'appartement, et lui dit : « Dans un mois je ne verrai pas cette lune, sans être dégagée de mes chaînes, et le roi sera libre. » Alors elle confia à sa femme de chambre que tout concourait à la délivrance; qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes; qu'elle était mise en état de suivre les mouvements du roi de Prusse; que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre ailleurs; que le siége de Lille allait commencer, etc...., etc....[3] »

Marie-Antoinette aurait eu raison d'espérer, si les dangers de la Révolution, quoique immenses, n'eussent été encore au-dessous de l'énergie révolutionnaire. Mais tout ce que la France émue peut causer d'étonnement parmi les

[1] *Révolutions de Paris*, n° 155.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XXI, p. 229-233.

hommes, tout ce qu'elle peut donner d'ébranlement à la terre, tout ce que renferme son âme puissante, indomptable et profonde, on le sut alors! Non, non, jamais plume d'historien ne les décrira dignement ces heures, vraiment prodigieuses. Comme il fut irrésistible, comme il fut universel, l'élan vers la frontière! Et de quelle beauté suprême on vit resplendir ce peuple de France, lorsque, inspiré, frissonnant, résolu à se faire à lui-même son destin, il enfanta ces innombrables légions de volontaires, impatients de mourir pour la patrie immortelle! Les routes se couvrirent de fédérés. Des villages entiers partirent. Le paysan donnait son dernier écu, les mères pleuraient, et donnaient leur dernier enfant. Déjà, Guadet avait pu dire, du haut de la tribune des Jacobins : « En dépouillant les registres des départements, on trouve plus de six cent mille citoyens inscrits pour marcher à l'ennemi [1]. » Plus de six cent mille, à la fin de mars! Et le mouvement, depuis, n'avait fait que s'agrandir. Il ne s'agissait plus d'ailleurs maintenant d'aller s'inscrire, et puis d'attendre. *La patrie est en danger!* Ce mot, qui allait devenir un décret, une fois prononcé, emportait les populations. On s'armait, on se rassemblait, on prenait le chemin de Paris. A quoi bon les réquisitions? Est-ce qu'il y avait une autorisation légale qui valût la voix de la patrie appelant à son secours tous ses enfants? Le ministre de l'intérieur Terrier eut beau lancer partout ses circulaires pour arrêter le sublime désordre, un seul pouvoir était obéi, un seul, et celui-là très-vague ce semble, invisible, impalpable : la Révolution. A Marseille, sur la requête de Barbaroux, des voix sorties du sein même de l'hôtel de ville, ont crié aux gens de bonne volonté: *Marchez, abattez le tyran* [2] ! Et voilà que disant adieu à leur port opulent, à leur cité pho-

[1] Voy. le *Journal des débats des Amis de la Constitution*, séance du 26 mars 1792.

[2] Dampmartin, t. II, p. 183.

céenne pleine de soleil, des centaines d'aventuriers intrépides se mettent en marche, le mousquet sur l'épaule, le sabre au côté, et suivis de chariots de campagne, avec ces mots écrits sur la banne : *Vivres et munitions qui ne coûtent rien aux Parisiens*[1]. Qu'exige-t-on d'eux ? Barbaroux le leur a écrit, en les appelant à Paris : « qu'ils sachent mourir[2] ; » voilà tout. Et la pensée qui les conduit ? Celle qui est dans l'air, celle qui dans nos hameaux aussi bien que dans nos villes, le long de nos grands fleuves, au fond de nos vallées, au sommet de nos montagnes, résonne ainsi : *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé*, celle qu'à Strasbourg vient de formuler, en notes et en paroles divines, le génie de la France, subitement apparu à Rouget de Lisle ! Ils le chanteront bientôt à la prise des Tuileries, les gens de Marseille, cet hymne des batailles, cette musique enfin trouvée pour la victoire, et, plus tard, des armées entières l'entonneront, avec des défis de Titans dans le cœur et des larmes dans les yeux.

O Roland, lorsque dans ce temps-là même, vous et vos amis, vous pensiez, mélancoliquement penchés sur la carte, aux refuges que pouvaient offrir à la liberté, en cas de défaite, les montagnes du Jura, les rochers et rivières du Limousin, l'Auvergne et ses buttes escarpées, ses ravins, ses vieilles forêts...[3], hommes de peu de foi, que vous connaissiez mal ce dont la France est capable, dès que sa force est associée au sentiment du droit ! Sous la garde de la Révolution, Paris, aujourd'hui encore, pourrait dire, comme jadis Lacédémone : « Je n'ai jamais vu la fumée d'un camp ennemi ! »

Le roi ayant refusé sa sanction au décret sur la levée des vingt mille hommes qui devaient se réunir à Paris le 14 juillet, il fallait absolument, ou arracher cette sanction,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 156.
[2] *Mémoires de Barbaroux*, p. 40.
[3] *Ibid*, p. 38.

ou trouver moyen de régulariser par un nouveau décret l'arrivée des fédérés, désormais certaine, inévitable. Les Girondins poussèrent l'Assemblée à prendre un parti qui conciliait, dans une juste mesure, le respect dû constitutionnellement au droit de *veto*, avec la nécessité du moment. Il fut décrété que les fédérés, après avoir assisté au serment du 14 juillet, se rendraient dans la ville de Soissons, lieu précédemment désigné pour le rassemblement de la réserve[1]. Au fond, les Girondins ne se liaient pas par cette disposition d'une manière irrévocable. Les fédérés une fois à Paris, rien de plus facile que de les y retenir, si on le jugeait utile. En refusant sa sanction, même à l'ancien décret modifié de la sorte, Louis XVI craignit de lever trop complétement le masque : le vote de l'Assemblée fut sanctionné presque aussitôt.

C'était un premier triomphe : les Girondins essayèrent d'en remporter un second, dans la séance du soir, en faisant décréter, sur la motion de Thuriot, le licenciement des états-majors de toutes les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à commencer par celui de Paris. Mais, pour le coup, l'attaque parut trop vive, trop directe, et Louis XVI lui opposa son *veto*. Aussi bien, Thuriot venait d'invoquer, à l'appui de sa motion, des motifs qui étaient des outrages, jusque-là qu'il avait expressément accusé de mensonge la proclamation royale, relative au 20 juin[2].

L'image de la patrie en danger se dressait devant tous les esprits, et à cet égard l'anxiété publique devenait plus pressante d'heure en heure. Debry ayant présenté, le 30 juin, au nom de la commission des Douze, un rapport sur cette question brûlante, la discussion s'ouvrit le 3 juillet. Ce fut un grand jour que celui-là dans l'histoire de

[1] Décret du 2 juillet 1792, art. 3 et 4.

[2] Voy. son discours dans la séance du 2 juillet 1792. Seulement, au lieu de dire *la proclamation mensongère du roi*, il dit *la proclamation fausse du roi*, simple incorrection de langage.

l'éloquence. Vergniaud, l'orateur des occasions solennelles, était attendu à la tribune : il y monta le regard inspiré, et d'une voix altérée, puissante néanmoins et pleine d'une émotion virile, d'une voix qui était bien en ce moment la voix de la France :

« Quelle est donc, dit-il, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale? Quelle fatalité nous poursuit? Quelle destinée prépare à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme? A l'instant même où nos armées du Nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait replier devant l'ennemi; on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous, chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite... Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire aux déchirements simultanés de la guerre civile et de la guerre étrangère, que veulent ceux qui font rejeter toutes les lois de répression présentées par l'Assemblée nationale? Entendent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts, qui suffit à leurs vengeances? Où sommes-nous enfin ? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? »

Alors, au milieu d'un silence passionné, interrompu de temps en temps par d'ingouvernables transports, l'orateur déroula le tableau des dangers de la France. Il se demanda — forme dubitative où perçait une ironie poignante — si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine er-

rait encore sous les voûtes des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revivait dans l'âme de quelques scélérats; si l'heure d'une autre Saint-Barthélemy allait sonner; si le cœur du roi était troublé par des idées fantastiques, et si les terreurs religieuses dont on l'environnait avaient égaré sa conscience?... Le croire, on ne le pouvait; car, dans ce cas, quel serait l'ennemi le plus dangereux de la Révolution? Le roi. Aux ministres donc la responsabilité des désordres dont la religion était le prétexte: à eux d'en répondre sur leur tête!

Venant aux dangers extérieurs, Vergniaud continua ainsi:

« C'est au nom du roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion; les anciennes compagnies des gardes du corps; c'est pour *venir au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie; c'est pour joindre ces preux chevaliers de *la prérogative royale* que d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats! (Applaudissements.) C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splendeur du trône*, que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières; c'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que, si l'on parvenait à la renverser, on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puis-

sances coalisées ; car on connaît la générosité des rois ; on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jusqu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leurs trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable ! Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est *le nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause !

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II, sect. I, art. 6 : « Si le roi se met à la tête d'une armée et en « dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose « pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui « s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la « royauté. »

« Et maintenant, si le roi, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'État, et instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'Assemblée nationale;... si le roi opposait systématiquement son *veto* à tous les décrets de salut public ; si le roi laissait le commandement de l'armée à un général intrigant, devenu suspect au peuple par les attentats les plus caractérisés à la Constitution ; si le roi disait clairement à un autre général familier avec la victoire et nourri loin de la corruption des cours, en lui refusant un renfort nécessaire : *Je te défends de vaincre ;* et si enfin, lorsque la France nagerait dans le sang, lorsque l'étranger y dominerait, lorsque la Constitution serait ébranlée, lorsque la contre-révolution serait là, il arrivait que le roi dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus, mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice ; j'ai obéi à la Constitution, qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puis-

que j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner ; il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler ; il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir, mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve ; il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter, mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes ; il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions ou de ces intrigues, mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit ; il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements ; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitutionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort, mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'ordonne que j'accorde ma confiance aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires ; il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles, ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner, mais j'en avais le droit ; il est sacré, car je le tiens de la Constitution ; il est vrai, enfin, que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres, mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit ; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne ; il n'est donc pas permis de douter de

ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. (Vifs applaudissements.)

« Si, dis-je, il était possible que, dans les calamités d'une guerre funeste, dans les désordres d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français leur tînt ce langage dérisoire ; s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la Constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser des hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver ; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous avez besoin de rester pour la détruire ; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations ? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes ? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans ? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient ? Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère ? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine ? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte ? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre

constitutionnellement la Constitution et l'empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée; mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! » (Applaudissements réitérés.)

Une sorte de frisson électrique parcourut l'Assemblée. Mais aussitôt, passant de ces hypothèses redoutables à des accents d'une sublime douceur, l'orateur mit au nombre des moyens de sauver la patrie l'exaltation de tous les sentiments généreux, l'appel à ces affections tendres d'où naît le plus noble des courages, l'oubli des dissensions égoïstes ou vaines, la réunion de ceux qui étaient dans Rome et de ceux qui étaient sur le mont Aventin. Il termina en ces termes :

« Je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation et de donner au courage toute l'ardeur dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous remplissez, du peuple que vous représentez ; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms, et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes; ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces vieillards vénérables qui, sortant du Sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux! Non, vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vengeurs de vos cendres. Ah! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa

gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté.

« Je propose de décréter ·

« 1° Que la patrie est en danger;

« 2° Que les ministres sont responsables des troubles intérieurs qui auraient la religion pour prétexte;

« 3° De toute invasion de notre territoire, faute de précaution pour remplacer à temps le camp dont vous aviez décrété la formation.

« Je propose ensuite un message au roi, une adresse aux Français, pour les inviter à prendre les mesures que les circonstances rendent indispensables.

« Je propose, en quatrième lieu, que, le 14 juillet, vous alliez en corps à la fédération renouveler le serment du 14 janvier.

« Je propose enfin que la copie du message au roi, l'adresse aux Français et le décret que vous rendrez à la suite de cette discussion, soient portés dans les départements par des courriers extraordinaires.

« Je demande surtout un prompt rapport sur la conduite du général Lafayette. »

L'effet fut prodigieux. Sur les bancs de la gauche, à droite, au centre, dans les galeries, tous applaudissaient. Cambon poussa ce cri terrible : « Nous devons la vérité au peuple, et toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités. » Mathieu Dumas, dans une longue improvisation, essaye en vain de combattre ou de glacer l'entraînement général : l'impression de son discours, demandée par quelques membres, est repoussée, tandis que, presque à l'unanimité, l'Assemblée avait décrété, non-seulement

l'impression du discours de Vergniaud, mais son envoi aux quatre-vingt-trois départements et à l'armée[1].

Le lendemain, 4 juillet, l'Assemblée décréta :

Que lorsque le péril deviendrait extrême, le Corps législatif le déclarerait lui-même par cette formule solennelle : *La patrie est en danger ;* qu'à cette déclaration, toutes les autorités, sur toute la surface du royaume, se mettraient en permanence ;

Que tous les citoyens remettraient aux autorités les armes par eux possédées, pour qu'il en fût fait une distribution convenable ;

Qu'on enrôlerait dans les gardes nationales tous les hommes, jeunes ou vieux, en état de servir ;

Que, pour tout signe de rébellion, arboré intentionnellement, la peine serait... la mort[2].

Ainsi, la question telle que l'avait posée le rapport de Jean Debry, c'est-à-dire celle de savoir dans quelles *formes* la déclaration de la patrie en danger serait faite, se trouvait définitivement résolue. Mais y avait-il lieu, conformément à la motion de Thuriot, de déclarer que la patrie était alors en danger ? C'est ce qui restait à décider, et sur quoi les débats continuèrent.

Le 5, l'évêque du Cher, le vieux Torné, proposa audacieusement que, dans les circonstances décisives, la Constitution fût suspendue : « Malheur, s'écria-t-il, à la nation assez lâche pour n'oser, en certains cas, recourir à des mesures extrêmes comme ses périls ! Malheur au sénat imbécile, qui, chargé des destins d'un peuple entier, le laisse mettre aux fers plutôt que de sortir du cercle étroit tracé pour les temps de calme ! » Et il convia l'Assemblée à s'emparer, sans plus de retard, de la dictature. A cet appel inattendu, le côté droit se soulève. Pastoret dénonce

[1] Voy. cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XV. p. 268-299, et dans les *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. II, p. 265-307.

[2] Décret voté le 4 juillet 1792, et sanctionné le 7.

le discours qu'on vient d'entendre comme sorti sans doute des presses de Coblentz, et demande que l'orateur soit envoyé à l'Abbaye. Vaublanc s'associe à l'indignation de Pastoret, il pense que le prélat doit être, tout au moins, frappé d'une censure publique. Torné veut répondre, mais, en passant à l'ordre du jour, l'Assemblée lui ôte la parole, et l'absout.

Tout à coup, arrive un message du roi, annonçant que cinquante-deux mille Prussiens sont rassemblés sur la frontière, et que tout annonce un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. Démarche hypocrite! Car, justement à cette date, l'agent secret de Louis XVI, Mallet du Pan, était officiellement présenté à l'empereur, au roi de Prusse, au duc de Brunswick, leur communiquait les vues du monarque français, et rédigeait un modèle de manifeste à l'usage de l'invasion[1]! Voilà ce que l'Assemblée ignorait; mais que, d'une façon ou d'une autre, il y eût trahison, elle n'en doutait pas. Que signifiait, d'ailleurs, cette communication tardive d'un fait connu de l'Europe entière? Elle fut reçue avec mépris, au milieu des rires et des murmures.

Ensuite, Condorcet exposa son opinion sur les causes du danger public, au nombre desquelles il n'hésita pas à ranger la conduite factieuse de Lafayette: « Pendant les discussions qui s'élevèrent entre Cromwell et le parlement d'Angleterre, l'amiral Blacke commandait une flotte contre la Hollande; on essayait aussi d'y semer la discorde. « Messieurs, dit Blacke aux officiers et aux soldats, ce n'est pas à nous à connaître des affaires d'État et à nous mêler du gouvernement; ce qu'il faut, c'est que nous fassions notre devoir de manière que les étrangers ne puissent profiter de nos divisions et de nos folies. » Condorcet finit en proposant un message au roi, dont l'Assemblée ordonna

[1] Voy. *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, chap. XII, p. 306, 7, 8 et 9. Paris, 1851.

d'impression, mais qui avait le tort de ne présenter ni rien de concluant ni rien de nouveau[1].

On en était là, lorsque, le 7 juillet[2], au moment où Brissot allait prendre la parole, Lamourette se leva, demandant à présenter une motion d'ordre....

Le cœur de l'homme n'est point fait pour la haine. Même satisfaite, même triomphante, elle dépose au fond de toute grande âme une joie plus amère que la tristesse, une joie qui ronge. Ce qui fait néanmoins que nous vivons autant de haine que d'amour, c'est notre ignorance, c'est le milieu trouble où nos passions s'altèrent en se déployant, c'est le désordre où se débattent misérablement nos sociétés mal réglées. Mais qu'une parole de réconciliation, échappée à des lèvres qu'on respecte, vienne à monter dans le bruit de nos discordes, mais que notre ciel obscurci laisse percer, à travers un nuage qui soudain se déchire, un chaud rayon de soleil, et il n'en faut pas davantage pour que nous sentions — pendant quelques instants, du moins — qu'un même astre nous éclaire, et qu'un jour l'humanité nous réunira tous dans son vaste embrassement. Aimer est si doux!

En adjurant ceux qui étaient sur le mont Aventin de tendre la main à ceux qui étaient dans Rome, Vergniaud avait préparé les esprits à des paroles de concorde. L'évêque de Lyon s'exprima ainsi: « On vous a proposé et on vous proposera encore des mesures extraordinaires pour parer aux dangers de la France... Mais il faudrait, d'abord, remonter à la source de nos maux : elle est... dans la division de l'Assemblée nationale... A quoi se réduisent les défiances? Une partie de l'Assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de vouloir détruire la monarchie. Les autres attribuent à leurs collègues le dessein de

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 302-332.

[2] Et non pas le 6, comme M. Michelet le dit par erreur, liv. VI, chap. IX, 14, de son *Histoire de la Révolution*.

vouloir détruire l'égalité constitutionnelle, et établir le gouvernement aristocratique connu sous le nom des deux Chambres. Eh bien! foudroyons, messieurs, par une exécration commune et un irrévocable serment, foudroyons et la république et les deux Chambres. »

Chose étrange! la Gironde, qui dominait l'Assemblée, professait certainement des sympathies républicaines; la république avait certainement dans les tribunes des partisans nombreux et passionnés... On avait tant parlé depuis quelque temps des trahisons obstinées de la Cour! La déchéance de Louis XVI venait enfin d'apparaître à tant d'esprits comme le remède unique! Et cependant des acclamations ardentes s'élevèrent de tous les bancs de l'Assemblée, et les applaudissements des tribunes firent retentir les voûtes de la salle.

Lamourette, reprenant: « Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons de nous confondre en une seule et même masse d'hommes libres. Le moment où l'étranger verra que ce que nous voulons, nous le voulons tous, sera le moment où la liberté triomphera et où la France sera sauvée. »

A ces mots, l'Assemblée se lève toute entière. La main étendue, le visage pâle d'émotion, tous les membres prêtent à la fois le serment proposé. Puis, un cri général de réunion se fait entendre. Alors, d'un mouvement spontané, les membres du côté droit s'élancent vers ceux du côté gauche, qui les accueillent avec transport. On voit rapprochés dans de fraternelles étreintes Mathieu Dumas et Bazire, Merlin de Thionville et Jaucourt, Chabot et Genty, Gensonné et Calvet, Albite et Ramond. En ce moment, Condorcet entrant dans la salle, Pastoret, son ennemi, court à lui et l'embrasse. Les spectateurs attendris mêlent leurs acclamations aux serments. Tous les partis sont confondus, il n'y a plus ni côté gauche, ni côté droit, il n'y a plus que l'Assemblée nationale. On arrête aussitôt qu'un

extrait du procès-verbal sera envoyé aux armées, aux départements, aux municipalités, aux corps judiciaires, et, d'abord, porté au roi. La députation part. Un instant après, Louis XVI paraît, précédé de ses ministres, pour déclarer que le vœu le plus cher de son cœur est maintenant rempli ; et l'on se sépare dans toute l'ivresse d'un rêve heureux[1] !

D'un rêve ! Ce n'était en effet et ce ne pouvait être que cela. Ceux du dehors, qui ne l'avaient point fait, ne le purent croire sincère. Ils poursuivirent de leurs insultantes hypothèses et de leurs moqueries cette chimérique répudiation d'un héritage de dissentiments et d'inimitiés séculaires, ce pacte de fraternité entre les combattants avant la fin du nécessaire combat, cette invocation aux lois de la vie dans les bras de la mort. Ce qui n'était que contradictoire, ils le jugèrent impossible, comme si la nature humaine n'avait pas ses retours imprévus, ses naïves inconséquences, ses enfantillages enfin, que l'homme politique peut trouver ridicules, quand le philosophe les trouve sublimes !

Il faut le dire aussi : ce qui, dès le jour même, gâta l'effet de la séance du matin, ce fut la suspension du maire de Paris, comme fauteur du 20 juin, suspension notifiée à l'Assemblée nationale dans la séance du soir. Ce coup, si intempestivement frappé sur Pétion par le Directoire, il ne tenait qu'au roi de l'annuler ; c'eût été généreux, c'eût été habile : au lieu de cela, il écrivit à l'Assemblée pour s'en remettre à elle du soin de « statuer sur l'événement[2]. » Démarche équivoque ! Les Girondins y virent l'intention secrète de compromettre l'Assemblée ; ils comprirent que

[1] Les auteurs du temps ont très-diversement apprécié le caractère de ce fait ; mais sur le fait en lui-même ils sont tous d'accord, Ferrières comme Beaulieu, Beaulieu comme Toulongeon. Voy., du reste, l'*Histoire parlementaire*, t. XV, p. 334-341.

[2] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.

la Cour n'entendait pas faire le sacrifice de ses ressentiments, et, leurs défiances réveillées ranimant les animosités contraires, l'enthousiasme de la paix jurée s'éteignit aussi vite qu'il s'était allumé. Le roi avait fait ouvrir le jardin des Tuileries, prêtant déjà une oreille charmée à ce cri, devenu de jour en jour plus rare : *Vive le roi!* Un autre cri lui arriva comme une flèche dans le cœur : *Vive Pétion*[1] *!*

C'était peu : le bruit que la réconciliation du 7 était une ruse concertée entre l'évêque de Lyon et la Cour s'étant répandu et accrédité, les uns donnèrent à cette réconciliation le nom de ***baiser d'amourette***, les autres celui de ***baiser de Judas***[2]. Aux Jacobins, Billaud-Varennes fut fort applaudi, lorsqu'il s'écria : « Voir tel député se jeter dans les bras de tel autre, c'est voir Néron embrasser Britannicus, c'est voir Charles IX tendre la main à Coligny[3]. » De leur côté, les rédacteurs des ***Révolutions de Paris*** écrivirent : « En ce temps-là, Arimane, ou le génie du mal, s'apercevant que les hommes excédés désertaient ses autels, alla trouver Oromase, ou le génie du bien, et lui dit : « Frère, depuis assez longtemps nous sommes désunis. Réconcilions-nous, et n'ayons plus qu'une seule chapelle à nous deux. — Jamais ! lui répondit Oromase : que deviendraient les pauvres humains s'ils ne pouvaient plus distinguer le bien du mal[4]. » Fauchet, accusé d'avoir embrassé Ramond, s'en défendit publiquement ; mais le sévère journal de Prudhomme ne l'en gourmanda pas moins pour n'avoir point répondu à la motion de Lamourette, par ces vers de Molière :

. . . . . Laissez-moi, je vous prie...
Je ne veux nulle place en ces cœurs corrompus.

[1] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 342.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 236.
[4] *Révolutions de Paris*, n° 157.

Je conserve pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses [1].

Ainsi, la guerre se continuait plus violente que jamais, guerre inouïe où, comme la haine, le dévouement et le patriotisme se montraient prêts à revêtir toutes les formes. Rien ne caractérise mieux cette période d'exaltation que l'anecdote de Grangeneuve, convenant avec Chabot du projet de se faire assassiner l'un et l'autre par des gens apostés, pour livrer la Cour à l'infamant soupçon d'avoir commis ce crime. Il fut au moment de se réaliser, ce projet inconcevable ! Grangeneuve régla ses affaires privées, fit son testament, se trouva au rendez-vous indiqué... Mais, s'il en faut croire madame Roland, à laquelle nous empruntons ces détails [2], Chabot, qui s'était chargé des arrangements nécessaires, manqua de parole au dernier moment, et enleva de la sorte à son complice l'étrange gloire d'une calomnie par voie de suicide.

Ce fut au sein de cette agitation universelle que, le 11 juillet, Hérault de Séchelles présenta, au nom des trois comités réunis, le rapport sur la déclaration du danger de la patrie. Les conclusions furent adoptées, et, faisant appel au patriotisme, au courage de la France, l'Assemblée décréta ces mots solennels : « CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER [3]. »

La veille, les ministres avaient donné en masse leur démission, après avoir écrit au roi, dans une lettre dont l'armoire de fer ne devait pas longtemps garder le secret : « Qu'ils prenaient ce parti pour démontrer à la nation que l'Assemblée nationale voulait détruire toute espèce de gouvernement, ce qui, selon eux, produirait un grand ef-

[1] *Révolutions de Paris*, n° 157.
[2] *Mémoires de madame Roland*. Voy. le portrait de Grangeneuve, t. I, p. 153 et 154. — Édition P. Faugère. Paris, 1864.
[3] *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 358 et 359.

fet[1].» Ils se trompaient fort en cela. Leur démission passa inaperçue, aussi bien que la nomination de leurs successeurs, qui furent : Champion, au ministère de l'intérieur; Dubouchage, à la marine; Dabancourt, à la guerre; Leroux de Laville, aux contributions publiques, et Bigot de Sainte-Croix, aux affaires étrangères.

Ce qui, bien autrement que cette substitution de fantômes à des fantômes, occupait l'attention publique, c'était l'ennemi qui s'avançait à pas pressés; c'était Lafayette en qui l'on redoutait maintenant un plagiaire, non plus de Cromwell, mais de Monk; c'était la révolte qui courait de ville en ville, secouant ses torches; c'était la contre-révolution officiellement représentée, dans la hiérarchie des pouvoirs administratifs, par les Directoires de l'Aisne, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aube, de l'Aveyron, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Indre, du Lot, de Maine-et-Loire, de la Marne, de la Moselle, du Nord, de l'Oise, de Paris, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de Rhône-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de la Vendée, de la Haute-Vienne, c'est-à-dire par trente-trois Directoires de département sur quatre-vingt-trois[2].

Aussi chaque patriote reconnut-il sa propre voix dans celle de Robespierre, lorsqu'aux Jacobins celui-ci prononça un discours que résumaient ces mots : « Dans des circonstances aussi critiques, les moyens ordinaires ne suffisent pas. Français, sauvez-vous vous-mêmes[3] ! »

Sur ces entrefaites, et pendant que de toutes parts affluaient des adresses en faveur de Pétion, la confirma-

[1] Extrait des pièces trouvées dans l'armoire de fer. — Rapport de Borie. — Pièce cotée DXXI.

[2] Marrast et Dupont, *Fastes de la Révolution*, p. 311.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, nº 230.

tion de l'arrêt du Directoire de Paris, en ce qui le concernait lui et le procureur général de la Commune, Manuel, fut solennellement annoncée à l'Assemblée par une lettre du roi. Ceci avait lieu le 12 juillet, l'avant-veille de la fête de la Fédération. Pétion parut à la barre. D'un ton ferme, d'un air modeste, et en peu de mots, il justifia sa conduite au 20 juin : tout son crime, c'était d'avoir craint la guerre civile et empêché le sang de couler. Des acclamations réitérées accueillirent cette simple explication ; le magistrat disgracié par la Cour fut invité aux honneurs de la séance ; et le lendemain, l'Assemblée décréta non-seulement que le maire de Paris serait rendu à ses fonctions, mais que le pouvoir exécutif serait tenu d'exécuter le décret dans la journée même[1].

Cependant, l'avant-garde de la Fédération est à Paris, peu nombreuse encore, mais imposante par son attitude, et laissant deviner ce que sont par toute la France les recrues de l'enthousiasme. Que vont faire ces hommes violents? Se fixeront-ils dans la ville? se contenteront-ils de la traverser? Est-ce pour une fête seulement qu'ils arrivent? Est-ce pour le combat? Et quel combat? Il est certain que, depuis quelques jours, la situation s'est singulièrement assombrie. Déjà, de cette Constitution dont les plus hardis naguère se bornaient à demander le maintien, quelques-uns disent que c'est « la boîte de Pandore[2] ; » d'autres parlent de déchéance... Danton a rappelé publiquement que le droit de pétition n'était pas resté enseveli dans le Champ de Mars, sous les cadavres de ceux qu'on y avait immolés[3], et Robespierre a fait adopter par les Jacobins un manifeste où la Société-mère, s'adressant aux fédérés, leur dit : « Ne sortez point de cette enceinte sans

[1] Séance du 13 juillet 1792. — Manuel ne fut rendu à ses fonctions que le 23 juillet.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 157.

[3] *Journal des débats des Amis de la Constitution*, n° 231.

avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine[1]. »

On a vu quelles espérances la Cour fondait sur la marche des armées étrangères, et que Marie-Antoinette s'attendait à être bientôt délivrée; mais cet espoir, incessamment mêlé d'effroi, n'était que celui du naufragé qui aperçoit un navire passant à l'horizon. Comment savoir d'ailleurs où conduirait cette fête du 14 juillet, qui condamnait le roi à se trouver comme englouti dans le peuple? On commanda secrètement pour Louis XVI un plastron qui pût résister aux coups de stylet et aux balles. Or, telle était chez le monarque, chez la reine, chez tous les serviteurs dévoués, la crainte d'être surpris, que, quand il fut question de faire essayer le plastron au roi, on resta trois jours épier le moment favorable, trois grands jours pendant lesquels madame Campan dut porter en jupe de dessous l'énorme et pesant gilet[2]!

L'événement ne justifia point ces alarmes. La fête du 14 juillet 1792 ne fut qu'humiliante pour le roi, artisan obligé du triomphe qu'on y décerna à Pétion. Car, tandis qu'entouré du corps municipal, l'air serein, le front radieux, et semblant couvrir de sa protection généreuse ce même duc de la Rochefoucauld qui, par les mains du Directoire, l'avait suspendu, le maire réintégré s'avançait majestueusement à travers une immense multitude de citoyens criant : *Vive Pétion !* et portant ce vœu écrit sur leurs chapeaux avec de la craie; Louis XVI, revêtu de son plastron et protégé par un nombreux bataillon de grenadiers nationaux, se traînait au Champ de Mars à travers des rues détournées[3].

Une estrade avait été préparée pour la famille royale,

[1] Adresse des Jacobins aux fédérés, dans le *Défenseur de la Constitution*, n° 9.
[2] *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 217.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. XII, p. 148 et 149.

qui arriva la première. Le Champ de Mars, encore désert, était couvert de quatre-vingt-trois tentes, représentant les quatre-vingt-trois départements, et devant chacune desquelles se dressait un peuplier. Au centre, on avait figuré, pour ceux qui mourraient à la frontière, un tombeau avec ces paroles écrites sur un des côtés : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons !* A cent toises derrière l'autel de la Patrie s'élevait un grand arbre, l'arbre de la féodalité, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons bleus, et qui sortait du milieu d'un bûcher où l'on voyait entassés couronnes, tiares, chapeaux de cardinaux, manteaux d'hermine, titres de noblesse, sacs de procès, bonnets de docteurs[1].

Le cortége national étant entré dans le Champ de Mars, par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la Patrie, pendant que l'Assemblée, présidée alors par Aubert Dubayet, s'arrêtait pour attendre le roi.

Le maintien de Marie-Antoinette était ferme, sa parure brillante ; mais il y avait sur son visage une indéfinissable expression de douleur combattue, et ses yeux portaient la trace des larmes. Du pavillon sous lequel il était, Louis XVI se rendit à l'autel de la Patrie où il devait prêter serment à la Constitution. Sa démarche, sa contenance, avaient quelque chose de morne et de résigné, bien propre à toucher les cœurs qui l'aimaient. « Je suivis de loin, raconte Madame de Staël — elle était dans l'estrade — je suivis de loin sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs ; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il

[1] Voy., pour les détails matériels, les *Mémoires de Weber*, qui était présent ; car, pour ce qui touche le côté politique et moral, le fanatisme de la haine et la rage sont ce qui, d'un bout à l'autre, colorent ce récit, dont les exagérations sont manifestes pour quiconque le compare à toutes les autres relations.

monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice[1]. » Invité à mettre le feu à l'arbre de la féodalité, il s'en excusa en faisant observer qu'il n'y *avait plus de féodalité*[2]. Il rejoignit ensuite la reine et ses enfants. Le peuple se pressait pour le voir; ce fut la dernière fois. On ne le revit plus en public que sur l'échafaud[3].

Le décret du 2 juillet ordonnait qu'après avoir assisté à la fête civique, les fédérés se rendraient au camp de Soissons; mais, Paris les enveloppant, beaucoup répétaient déjà le mot de Danton : « Nous avons apporté ici, non-seulement notre vie, mais notre pensée[4]. » Le 17, ils envoyèrent une députation lire à l'Assemblée une adresse que Robespierre avait rédigée et qui contenait ces sommations impérieuses : « Pères de la patrie, suspendez le pouvoir exécutif dans la personne du roi : le salut de l'État l'exige. — Mettez en accusation Lafayette : la Constitution et le salut public vous l'ordonnent. — Décrétez le licenciement des fonctionnaires militaires nommés par le roi. — Destituez et punissez les Directoires. — Renouvelez les corps judiciaires[5]. »

Tant de hauteur révolta le côté droit, et n'eût peut-être fait qu'étonner l'opinion, si le sentiment qui avait dicté cette adresse n'eût été justifié par les balancements de l'Assemblée, tantôt pleine de fougue, tantôt timide à l'excès, selon qu'elle cédait aux inspirations de la Gironde, ou se laissait retenir par les Feuillants. C'est ainsi qu'après avoir, le 15 juillet, décrété l'éloignement des cinq régiments de troupes de ligne ou de troupes suisses, elle s'arrêta tout à coup, et recula devant la nécessité de frapper

[1] *Considérations sur la Révolution française*, III[e] partie, chap. VII.
[2] *Mémoires de Weber*, t. II, chap. V, p. 212.
[3] *Considérations sur la Révolution française*, III[e] partie, chap. VII.
[4] Club des Jacobins, séance du 11 juillet 1792.
[5] *Défenseur de la Constitution*, n° 10.

Lafayette, dont la responsabilité, vivement débattue pendant trois jours, finit par échapper, à la faveur d'un ajournement[1].

D'un autre côté, d'alarmantes nouvelles arrivaient coup sur coup de la frontière. Luckner écrivait que l'effectif des quatre armées était à peine de soixante-dix mille hommes disponibles, et que, vers le Rhin, au centre, quarante mille hommes seulement allaient avoir à soutenir le choc de deux cent mille Autrichiens, Prussiens, Hongrois, et de vingt-deux mille émigrés[2]; Dumouriez, en annonçant à l'Assemblée l'occupation d'Orchies par l'ennemi, se plaignait de manquer de vivres, d'argent, d'instructions[3].... Bien évidemment, le salut de la France dépendait de la force qu'elle puiserait dans sa foi et son désespoir. A elle désormais de prononcer le fameux mot de Médée :

> Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il?
> — Moi !

Et c'est en effet ce qu'elle osa dire. Quelle âme vraiment française l'oubliera jamais cette héroïque journée du 22 juillet 1792, où, sur toutes les places publiques, au bruit du canon d'alarme, au roulement des tambours, la municipalité de Paris promulgua le décret qui proclamait la patrie en danger? Dès le matin, Paris a fait entendre un mugissement semblable à celui de l'Océan soulevé dans ses plus noires profondeurs. Officiers municipaux et gardes à cheval parcourent les rues, agitant des bannières au-dessus desquelles se déploie celle qui porte ces mots effrayants et sauveurs : *Citoyens, la patrie est en danger!* Aux salves d'artillerie, au son des trompettes remplissant

[1] Séance du 21 juillet 1792.
[2] Lettre de Luckner, lue dans la séance du 17 juillet 1792.
[3] Lettre de Dumouriez, lue dans la séance du 18.

l'air d'appels lugubres, une grande voix répond, une grande voix émue, celle du peuple. Voici l'heure des enrôlements volontaires. Des amphithéâtres ont été dressés sur les places publiques. Quel tableau ! Une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques et flanquée de deux piques que surmonte le bonnet rouge ; en avant, une table posée sur deux tambours ; le magistrat en écharpe consignant dans un livre impérissable le serment sacré d'affronter la mort ; des canons pour défendre les balustrades, les deux escaliers, le devant de l'amphithéâtre ; et, autour, des hommes de tout âge, de toute condition, se précipitant... : « Écrivez mon nom ! Mon nom, mon sang, ma vie ! Que n'ai-je plus encore à offrir à mon pays ! » — Immense fut le nombre des enrôlements. On vit se présenter des lazaristes, des hommes mariés, des fils uniques. Un vieillard vint, appuyé sur ses deux enfants, et les trois s'inscrivirent. Ceux qui n'avaient pas seize ans, l'âge de rigueur, voulaient partir comme les autres, priaient, suppliaient, et, refusés, se retiraient avec des larmes de rage dans les yeux. Et elles étaient bien tristes aussi, au milieu de la joie sombre de cette race de guerriers, les pauvres mères qui venaient donner à la France ce qu'elles avaient de plus cher au monde, le fruit de leurs entrailles, toute leur âme !

Ces grandes scènes furent répétées dans toutes les villes, et ainsi se forma la phalange des *volontaires de* 92, pépinière de tant d'incomparables soldats, les uns rudes comme Masséna et Augereau, les autres impétueux comme Murat et Kléber, ou austères comme Desaix, ou tendres et nobles comme Hoche et Marceau.

C'en est fait, l'ennemi peut venir maintenant : la France est prête. Robespierre écrivit dans son journal, ces fortes et mélancoliques paroles : « Notre cause ? que les peuples de la terre la jugent ! ou, si la terre est le patrimoine de quelques despotes, que le ciel lui-même en décide. Dieu

puissant, cette cause est la tienne! défends toi-même ces lois éternelles que tu gravas dans les cœurs, et absous ta justice accusée par les malheurs du genre humain... »

DOCUMENTS HISTORIQUES

CONSTITUTION FRANÇAISE DE 1791 [1].

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient : ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, *ou qui supposaient des distinctions de naissance;* ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

(*Amendement Rœderer.*)

TITRE PREMIER.

DISPOSITIONS FONDAMENTALES GARANTIES PAR LA CONSTITUTION.

. . . .

La Constitution garantit pareillement, comme droits naturels et civils :

La liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la Constitution.

. . . .

PROJET DU COMITÉ DE CONSTITUTION ET DE RÉVISION [2].

Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient : ni aucun ordre de chevalerie, corporations ou décorations pour lesquels on exigeait des titres de noblesse, ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

La liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté, accusé ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

. . . .

[1] Voy. *Hist. parlement. de la Révol.*, t. XI, p. 404 à 444.

[2] *Ibid.*, t. XI, p. 199 à 231. — Pour la discussion du Projet de Constitution, voy. *Hist. parl.*, t. XI, p. 231 à 394.

CONSTITUTION.

La liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et *publier* ses pensées, *sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication*; et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché.

(*Amendement Chabroud.*)

Le pouvoir législatif ne pourra faire aucunes lois qui portent atteinte et mettent obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre et garantis par la Constitution; mais comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit ni aux droits d'autrui, ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

(*Motions et observations de Buzot et Pétion.*)

. . . .

Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous services d'utilité publique appartiennent à la nation, et sont, *dans tous les temps*, à sa disposition.

La Constitution garantit les aliénations qui ont été ou qui seront faites suivant les formes établies par la loi.

Les citoyens ont le droit d'élire ou choisir les ministres de leurs cultes.

(*Discussion : Thévenot, Larochefoucault, Camus, Prieur, abbé Bourdon, Dandré.*)

. . . .

Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics*, *pour élever les enfants abandonnés*, soulager les pauvres infirmes, *et fournir du travail* aux pauvres

PROJET DU COMITÉ.

La liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer ses pensées et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché.

Comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit ni aux droits d'autrui ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

. . . .

Les biens qui ont été ci-devant destinés à des services d'utilité publique appartiennent à la nation; ceux qui étaient affectés aux dépenses du culte sont à sa disposition.

. . . .

Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics* pour le soulagement des pauvres infirmes et des pauvres valides manquant de travail.

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ
validides qui n'auraient pas pu s'en procurer. (*Amendement Dupont.*)	
Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.	
Il sera fait un code de lois civiles communes à tout le royaume. (*Motion Thouret.*)	
TITRE II. DE LA DIVISION DU ROYAUME, ET DE L'ÉTAT DES CITOYENS.	
ART. 1er. *Le royaume est un et indivisible. Son territoire est distribué* en quatre-vingt-trois départements; chaque département en districts; chaque district en cantons. (*Amendement Rabaud.*)	ART. 1er. La France est divisée en quatre-vingt-trois départements; chaque département en districts; chaque district en cantons.
. . . .	. . . .
ART. 6. La qualité de citoyen français se perd,	ART. 6. La qualité de citoyen français se perd,
. . . .	. . . .
4° Par l'affiliation à tout ordre *de chevalerie* étranger, ou à toute corporation étrangère qui supposerait, soit des preuves de noblesse, *soit des distinctions de naissance, ou qui exigerait des vœux religieux.* (*Amendement Goupilleau.*)	4° Par l'affiliation à tout ordre ou corps étranger qui supposerait des preuves de noblesse.
ART. 7. *La loi ne considère le mariage que comme contrat civil.*	
Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, mariages et décès seront constatés; et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes.	
TITRE III. DES POUVOIRS PUBLICS.	
ART. 1er. La souveraineté est une,	ART. 1er. La souveraineté est une,

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
indivisible, *inaliénable et imprescriptible*. Elle appartient à la nation ; aucune section du peuple, *ni aucun individu*, ne peut s'en attribuer l'exercice. (*Amendement Pétion et Rewbell.*)	indivisible et appartient à la nation : aucune section du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.
CHAP. I. — De l'Assemblée nationale législative.	
. . . .	
ART. 3. *Les dispositions de l'article précédent n'auront pas lieu à l'égard du prochain corps législatif, dont les pouvoirs cesseront le dernier jour d'avril* 1793.	
SECTION II. *Assemblées primaires. Nomination des électeurs.*	
ART. 1er. Pour former l'Assemblée nationale législative, les citoyens actifs se réuniront *tous les deux ans* en assemblées primaires dans les villes et dans les cantons.	ART. 1er. Lorsqu'il s'agira de former l'Assemblée nationale législative, les citoyens actifs se réuniront en assemblées primaires dans les villes et dans les cantons.
Les assemblées primaires se formeront de plein droit, le second dimanche de mars, si elles n'ont pas été convoquées plus tôt par les fonctionnaires publics déterminés par la loi.	
ART. 2. Pour être citoyen actif, il faut :	ART. 2. Pour être citoyen actif, il faut :
Être *né* ou devenu Français. (*Amendement Lanjuinais.*)	Être Français ou devenu Français.
Être domicilié dans la ville ou dans le canton, *depuis le temps déterminé par la loi.* (*Amendement Salles.*)	Être domicilié dans la ville ou dans le canton au moins depuis un an.
. . . .	. . . .
ART. 7. Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, *savoir :*	ART. 7. Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif celle de payer une contribution directe de quarante journées de travail.
Dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à	

CONSTITUTION.

un revenu égal à la valeur locale de deux cents journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de cent cinquante journées de travail.

Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de cent journées de travail.

Et dans les campagnes, celles d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de quatre cents journées de travail.

A l'égard de ceux qui seront en même temps propriétaires ou usufruitiers d'une part, et locataires, fermiers ou métayers de l'autre, leurs facultés à ces divers titres, seront cumulées jusqu'au taux nécessaire pour établir leur éligibilité.

(Discussion : Robespierre, Rœderer, Baumetz, Barnave, Buzot, Dauchy, Thouret, Grégoire, Lechapelier et Vernier.)

SECTION III.

Assemblées électorales. Nomination des représentants.

ART. 1er. Les électeurs nommés en chaque département se réuniront pour élire le nombre des représentants, dont la nomination sera attribuée à leur département, et un nom-

PROJET DU COMITÉ.

ART. 1er. Les électeurs nommés en chaque département se réuniront pour élire le nombre des représentants dont la nomination sera attribuée à leur département, et un nom-

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
bre de suppléants égal au tiers de celui des représentants.	bre de suppléants égal au tiers de celui des représentants.
Les assemblées électorales se formeront de plein droit le dernier dimanche de mars, si elles n'ont pas été convoquées plus tôt par les fonctionnaires publics déterminés par la loi.	
Art. 2. Les représentants et les suppléants seront élus à la pluralité absolue des suffrages, *et ne pourront être choisis que parmi les citoyens actifs du département.*	Art. 2. Les représentants et les suppléants seront élus à la pluralité absolue des suffrages.
. . . .	. . . .
Art. 4. Seront néanmoins obligés d'opter, les ministres et les autres agents du pouvoir exécutif révocables à volonté, les commissaires de la trésorerie nationale, les percepteurs et receveurs des contributions directes, les préposés à la perception et aux régies des contributions indirectes *et des domaines nationaux*, et ceux qui, sous quelque dénomination que ce soit, sont attachés à des emplois de la maison *militaire et civile* du roi.	Art. 4. Seront néanmoins obligés d'opter les ministres et les autres agents du pouvoir exécutif, révocables à volonté; les commissaires de la trésorerie nationale, les percepteurs et receveurs des contributions directes, les préposés à la perception et à la régie des contributions indirectes, et ceux qui, sous quelque dénomination que ce soit, sont attachés à des emplois de la maison domestique du roi.
Seront également tenus d'opter les administrateurs, sous-administrateurs, officiers municipaux et commandants de gardes nationales.	
Art. 5. L'exercice des fonctions judiciaires sera incompatible avec celles de représentant de la nation, pendant toute la durée de la législature.	Art. 5. L'exercice des fonctions *municipales, administratives et judiciaires*, sera incompatible avec celles de représentant de la nation, pendant toute la durée de la législature.
Les juges seront remplacés par leurs suppléants; et le roi pourvoira par des brevets de commission au remplacement de ces commissaires auprès des tribunaux.	
. . . .	. . . .
Art. 7. Les représentants nommés dans les départements ne seront pas représentants d'un département particulier, mais de la nation en-	Art. 7. Les représentants nommés dans les départements ne seront pas représentants d'un département particulier, mais de la nation entière;

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
tière; et il ne pourra leur être donné aucun mandat.	*et la liberté de leurs opinions ne pourra être gênée, par aucun mandat, soit des assemblées primaires, soit des électeurs.*
SECTION IV. *Tenue et régime des assemblées primaires et électorales.*	
. . . .	. . . .
Art. 2. Nul citoyen actif ne peut entrer ni donner son suffrage dans une assemblée, s'il est armé.	Art. 2. Nul citoyen actif ne peut entrer ni donner son suffrage dans une assemblée, s'il est armé *ou vêtu d'un uniforme, à moins qu'il ne soit de service; auquel cas il pourra voter en uniforme, mais sans armes.*
. . . .	. . . .
Art. 6. Dans aucun cas et sous aucun prétexte le roi ni aucun des agents nommés par lui ne pourront prendre connaissance des questions relatives à la régularité des convocations, à la tenue des assemblées, à la forme des élections, ni aux droits politiques des citoyens; *sans préjudice des fonctions des commissaires du roi dans les cas déterminés par la loi, où les questions relatives aux droits politiques des citoyens doivent être portées dans les tribunaux.*	Art. 6. Dans aucun cas et sous aucun prétexte le roi ni aucun des agents nommés par lui, ne pourront prendre connaissance des questions relatives à la régularité des convocations, à la tenue des assemblées, à la forme des élections, ni aux droits politiques des citoyens.
Chap. II. — De la royauté, de la régence et des ministres. SECTION I. *De la royauté et du roi.*	
. . . .	. . . .
Art. 4. Le roi, à son avénement au trône, ou dès qu'il aura atteint sa majorité, prêtera à la nation, en présence du Corps législatif, le serment *d'être fidèle à la nation et à la loi*; d'employer tout le pouvoir qui lui est délégué, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assem-	Art. 4. Le roi, à son avénement au trône, ou dès qu'il aura atteint sa majorité, prêtera à la nation, en présence du Corps législatif, le serment d'employer tout le pouvoir qui lui est délégué à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
blée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, et à faire exécuter les lois.	1789, 1790 et 1791, et à faire exécuter les lois.
ART. 5. Si, *un mois* après l'invitation du Corps législatif, le roi *n'a pas prêté ce serment*, ou si, après l'avoir prêté, il le rétracte, il sera censé avoir abdiqué la royauté.	ART. 5. Si le roi refuse de prêter ce serment, après l'invitation du Corps législatif, ou si, après l'avoir prêté, il le rétracte, il sera censé avoir abdiqué la royauté.
. . . .	. . . .
ART. 7. Si le roi, étant sorti du royaume, n'y rentrait pas après l'invitation qui lui en serait faite par le Corps législatif, *et dans le délai qui sera fixé par la proclamation, lequel ne pourra être moindre de deux mois*, il serait censé avoir abdiqué la royauté. *Le délai commencera à courir du jour où la proclamation du Corps législatif aura été publiée dans le lieu de ses séances; et les ministres seront tenus, sous leur responsabilité, de faire tous les actes du pouvoir exécutif, dont l'exercice sera suspendu dans la main du roi absent.* (*Amendement Rœderer et Prieur.*)	ART. 7. Si le roi sort du royaume, et si, après avoir été invité par une proclamation du Corps législatif, il ne rentre pas en France, il sera censé avoir abdiqué.
. . . .	. . . .
ART. 11. Le roi nommera un administrateur de la liste civile, qui exercera les actions judiciaires du roi, et contre lequel *toutes les actions à la charge du roi* seront dirigées et les jugements prononcés. *Les condamnations obtenues par les créanciers de la liste civile seront exécutoires contre l'administrateur personnellement, et sur ses propres biens.*	ART. 11. Le roi nommera un administrateur de la liste civile, qui exercera les actions judiciaires du roi et contre lequel personnellement les poursuites des créanciers de la liste civile seront dirigées et les condamnations prononcées et exécutées.
ART. 12. *Le roi aura, indépendamment de la garde d'honneur qui lui sera fournie par les citoyens gardes nationales du lieu de sa résidence, une garde payée sur les fonds de la liste civile : elle ne pourra excéder le nombre de douze*	

CONSTITUTION.

cents hommes à pied, et de six cents hommes à cheval.

Les grades et les règles d'avancement y seront les mêmes que dans les troupes de ligne; mais ceux qui composeront la garde du roi rouleront, pour tous les grades, exclusivement sur eux-mêmes, et ne pourront en obtenir aucun dans l'armée de ligne.

Le roi ne pourra choisir les hommes de sa garde que parmi ceux qui sont actuellement en activité de service dans les troupes de ligne, ou parmi les citoyens qui ont fait depuis un an le service de gardes nationales, pourvu qu'ils soient résidants dans le royaume, et qu'ils aient précédemment prêté le serment civique.

La garde du roi ne pourra être commandée ni requise pour aucun autre service public.

SECTION II.

De la régence.

. . . .

Art. 3. *Si un roi mineur n'avait aucun parent réunissant les qualités ci-dessus exprimées, le régent du royaume sera élu ainsi qu'il va être dit aux articles suivants.*

Art. 4. *Le Corps législatif ne pourra élire le régent.*

Art. 5. *Les électeurs de chaque district se réuniront au chef-lieu du district, d'après une proclamation qui sera faite dans la première semaine du nouveau règne, par le Corps législatif, s'il est réuni; et s'il était séparé, le ministre de la justice sera tenu de faire cette proclamation dans la même semaine.*

Art. 6. *Les électeurs nommeront en chaque district, au scrutin individuel, et à la pluralité absolue*

PROJET DU COMITÉ.

CONSTITUTION.

des suffrages, un citoyen éligible et domicilié dans le district, auquel ils donneront, par le procès-verbal de l'élection, un mandat spécial borné à la seule fonction d'élire le citoyen qu'il jugera en son âme et conscience le plus digne d'être régent du royaume.

ART. 7. *Les citoyens mandataires nommés dans les districts seront tenus de se rassembler dans la ville où le Corps législatif tiendra sa séance, le quarantième jour au plus tard, à partir de celui de l'avénement du roi mineur au trône, et ils y formeront l'assemblée électorale, qui procédera à la nomination du régent.*

ART. 8. *L'élection du régent sera faite au scrutin individuel, et à la pluralité absolue des suffrages.*

ART. 9. *L'assemblée électorale ne pourra s'occuper que de l'élection, et se séparera aussitôt que l'élection sera terminée. Tout autre acte qu'elle entreprendrait de faire, est déclaré inconstitutionnel et de nul effet.*

ART. 10. *L'assemblée électorale fera présenter par son président le procès-verbal de l'élection au Corps législatif, qui, après avoir vérifié la régularité de l'élection, la fera publier dans tout le royaume par une proclamation.*

ART. 11. Le régent exerce, etc.

ART. 12. Le régent ne peut commencer l'exercice de ses fonctions, qu'après avoir prêté à la nation, en présence du Corps législatif, le serment *d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi;* d'employer tout le pouvoir délégué au roi, et dont l'exercice lui est confié pendant la minorité du roi, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux an-

PROJET DU COMITÉ.

ART. 3. Le régent exerce, etc.

ART. 4. Le régent ne peut commencer l'exercice de ses fonctions qu'après avoir prêté à la nation, en présence du Corps législatif, le serment d'employer tout le pouvoir délégué au roi, et dont l'exercice lui est confié pendant la minorité du roi, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, et à faire exécuter les lois.

CONSTITUTION.

nées 1789, 1790 et 1791, et à faire exécuter les lois.

ART. 13 et 14.

ART. 15. *Si, à raison de la minorité d'âge du parent appelé à la régence, elle a été dévolue à un parent plus éloigné, ou déférée par élection, le régent qui sera entré en exercice continuera ses fonctions jusqu'à la majorité du roi.*

ART. 16, 17 et 18.

SECTION III.

De la famille du roi.

Art. 1er. L'héritier présomptif portera le nom de prince royal.

Il ne peut sortir du royaume sans un décret du Corps législatif, et le consentement du roi.

S'il en est sorti, et si, *étant parvenu à l'âge de dix-huit ans*, il ne rentre pas en France, après avoir été requis par une proclamation du Corps législatif, il est censé avoir abdiqué le droit de succession au trône.

. . . .

ART. 4. Il sera fait une loi, etc.

ART. 5. Les membres de la famille du roi, appelés *à la succession éventuelle au trône, jouissent des droits de citoyen actif, mais ne sont éligibles à aucune des places, emplois, ou fonctions qui sont à la nomination du peuple.*

A l'exception des départements du ministère, ils sont susceptibles des places et emplois à la nomination du roi; néanmoins ils ne pourront commander en chef aucune armée de terre ou de mer, ni remplir les fonctions d'ambassadeur, qu'avec le consentement du Corps législatif, accordé sur la proposition du roi.

ART. 6. *Les membres de la famille du roi, appelés à la succes-*

PROJET DU COMITÉ.

ART. 5 et 6.

ART. 7, 8 et 9.

S'il en est sorti, et si après avoir été requis par une proclamation du Corps législatif, il ne rentre pas en France, il est censé avoir abdiqué le droit de succession au trône.

. . . .

ART. 5. Il sera fait une loi, etc.

ART. 4. Les autres membres de la famille du roi ne sont soumis qu'aux lois communes à tous les citoyens.

CONSTITUTION.

sion éventuelle au trône, ajouteront la dénomination de PRINCE FRANÇAIS *au nom qui leur aura été donné, dans l'acte civil constatant leur naissance; et ce nom ne pourra être ni patronymique, ni formé d'aucune des qualifications abolies par la présente Constitution.*

La dénomination de prince ne pourra être donnée à aucun autre individu, et n'emportera aucun privilége, ni aucune exception au droit commun de tous les Français.

ART. 7. *Les actes par lesquels seront légalement constatés les naissances, mariages et décès des princes français, seront présentés au Corps législatif, qui en ordonnera le dépôt dans ses archives.*

ART. 8. Il ne sera accordé, etc.

SECTION IV.

Des ministres.

. . . .

ART. 2. *Les membres de l'Assemblée nationale actuelle et des législatures suivantes, les membres du tribunal de cassation, et ceux qui serviront dans le haut juré, ne pourront être promus au ministère, ni recevoir aucunes places, dons, pensions, traitements ou commissions du pouvoir exécutif ou de ses agents, pendant la durée de leurs fonctions, ni pendant deux ans après en avoir cessé l'exercice.*

Il en sera de même de ceux qui seront seulement inscrits sur la liste du haut juré, pendant tout le temps que durera leur inscription.

ART. 3. *Nul ne peut entrer en exercice d'aucun emploi, soit dans les bureaux du ministère, soit dans ceux des régies ou administrations des revenus publics, ni en général d'aucun emploi à la nomination du pouvoir exécutif, sans prêter le*

PROJET DU COMITÉ.

ART. 6. Il ne sera accordé, etc.

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
serment civique, ou sans justifier qu'il l'a prêté.	
ART. 4, 5, 6, 7 et 8.	ART. 2, 3, 4, 5 et 6.
CHAP. III. — De l'exercice du pouvoir législatif.	
SECTION I.	
Pouvoirs et fonctions de l'Assemblée nationale législative.	
ART. Ier. La Constitution délègue exclusivement au Corps législatif les pouvoirs et fonctions ci-après :	
. . . .	. . . .
4° De faire la répartition *de la contribution directe* entre les départements du royaume, de surveiller l'emploi de tous les revenus publics, et de s'en faire rendre compte ;	4° D'en faire la répartition (des contributions publiques) entre les départements du royaume, d'en surveiller l'emploi et de s'en faire rendre compte.
. . . .	. . . .
11° D'établir les *lois* d'après lesquelles les marques d'honneur ou décorations purement personnelles seront accordées à ceux qui ont rendu des services à l'État.	11° D'établir les règles d'après lesquelles les marques d'honneur ou décorations purement personnelles, seront accordées à ceux qui ont rendu des services à l'État.
ART. 2... Dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à soutenir, ou d'un droit à conserver par la force des armes, le roi en donnera, sans aucun délai, la notification au Corps législatif, et en fera connaître les motifs. *Si le Corps législatif est en vacances, le roi le convoquera aussitôt.*	ART. 2... Dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à soutenir, ou d'un droit à conserver par la force des armes, le roi en donnera, sans aucun délai, la notification au Corps législatif et en fera connaître les motifs.
SECTION II.	
Tenue des séances, et forme de délibérer.	
. . . .	. . . .
ART. 2. Le Corps législatif pourra cependant, en toute occasion, se former en comité général.	ART. 2. Le Corps législatif pourra cependant, en toute occasion, se former en comité général.
Cinquante membres auront le droit de l'exiger.	Cinquante membres auront le droit de l'exiger.
Pendant la durée du comité général, les assistants se retireront;	Pendant la durée du comité général, les assistants se retireront; le

CONSTITUTION.

le fauteuil du président sera vacant; l'ordre sera maintenu par le vice-président.

ART. 5. La discussion sera ouverte après chaque lecture; et néanmoins, après la première ou la seconde lecture, le Corps législatif pourra déclarer qu'il y a lieu à l'ajournement, ou qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Dans ce dernier cas, le projet de décret pourra être représenté dans la même session.

Tout projet de décret sera imprimé et distribué avant que la lecture puisse en être faite.

. . . .

ART. 11. Sont exceptés des dispositions ci-dessus, les décrets reconnus et déclarés urgents par une délibération préalable du Corps législatif; mais ils peuvent être modifiés ou révoqués dans le cours de la même session.

Le décret par lequel la matière aura été déclarée urgente, en énoncera les motifs; et il sera fait mention de ce décret préalable dans le préambule du décret définitif.

SECTION III.

De la sanction royale.

. . . .

ART. 4. Le roi est tenu d'exprimer son consentement ou son refus sur chaque décret, dans les deux mois de la présentation.

ART. 6. Les décrets sanctionnés par le roi, et ceux qui lui auront été présentés par trois législatures consécutives, ont force de loi et portent le nom et l'intitulé de lois.

ART. 7. *Seront néanmoins exécutés comme lois, sans être sujets à la sanction,* les actes du Corps

PROJET DU COMITÉ.

fauteuil du président sera vacant; l'ordre sera maintenu par le vice-président.

Le décret ne pourra être rendu que dans une séance publique.

ART. 5. La discussion sera ouverte après chaque lecture; et néanmoins, après la première ou la seconde lecture, le Corps législatif pourra déclarer qu'il y a lieu à l'ajournement ou qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Dans ce dernier cas, le projet de décret pourra être représenté dans la même session.

. . . .

ART. 11. Sont exceptés des dispositions ci-dessus les décrets reconnus et déclarés urgents par une délibération préalable du Corps législatif; mais ils peuvent être modifiés ou révoqués dans le cours de la même session.

. . . .

ART. 4. Le roi est tenu d'exprimer son consentement ou son refus sur chaque décret, dans les deux mois de la présentation, *et ce délai passé, son silence est réputé refus.*

ART. 7. Les décrets sanctionnés par le roi, et ceux qui lui auront été présentés par trois législatures consécutives, ont *seuls* force de loi et portent le nom et l'intitulé des lois.

ART. 8. Ne sont néanmoins sujets à la sanction les actes du Corps législatif, concernant sa

CONSTITUTION.

législatif concernant sa constitution en assemblée délibérante;

Sa police intérieure, *et celle qu'il pourra exercer dans l'enceinte extérieure qu'il aura déterminée;*

. . . .

L'exercice de la police constitutionnelle sur les administrateurs *et sur les officiers municipaux;*

. . . .

Ne sont pareillement sujets à la sanction, les actes relatifs à la responsabilité des ministres, *ni les* décrets portant qu'il y a lieu à accusation.

Art. 8. *Les décrets du Corps législatif concernant l'établissement, la prorogation et la perception des contributions publiques, porteront le nom et l'intitulé de lois. Ils seront promulgués et exécutés sans être sujets à la sanction, si ce n'est pour les dispositions qui établiraient des peines, autres que des amendes et contraintes pécuniaires.*

Ces décrets ne pourront être rendus qu'après l'observation des formalités prescrites par les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la section II du présent chapitre; et le Corps législatif ne pourra y insérer aucune disposition étrangère à leur objet.

SECTION IV.

Relations du Corps législatif avec le roi.

. . . .

Art. 6. Toutes les fois que le roi se rendra au lieu des séances du Corps législatif, il sera reçu et reconduit par une députation; il ne pourra être accompagné dans l'intérieur de la salle que *par le prince royal* et par les ministres.

. . . .

PROJET DU COMITÉ.

constitution en assemblée délibérante.

Sa police intérieure;

. . . .

L'exercice de la police constitutionnelle sur les administrateurs;

. . . .

Ne sont pareillement sujets à la sanction les actes relatifs à la responsabilité des ministres, et tous décrets portant qu'il y a lieu à accusation.

Art. 6. Le Corps législatif ne peut insérer dans les décrets portant établissement ou continuation d'impôts, aucune disposition qui leur soit étrangère, ni présenter en même temps à la sanction d'autres décrets, comme inséparables.

. . . .

Art. 6. Toutes les fois que le roi se rendra au lieu des séances du Corps législatif, il sera reçu et reconduit par une députation; il ne pourra être accompagné dans l'intérieur de la salle que par les ministres.

. . . .

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
Art. 10. Les ministres du roi auront entrée dans l'Assemblée nationale législative; ils y auront une place marquée.	
Ils seront entendus, *toutes les fois qu'ils le demanderont, sur les objets relatifs à leur administration*, ou lorsqu'ils seront requis de donner des éclaircissements.	Ils seront entendus sur tous les objets sur lesquels ils demanderont à l'être, et toutes les fois qu'ils seront requis de donner des éclaircissements.
Ils seront également entendus sur les objets étrangers à leur administration, quand l'Assemblée nationale leur accordera la parole.	
(*Amendement Charles Lameth.*)	
Chap. IV. — De l'exercice du pouvoir exécutif.	
. . . .	. . . .
Art. 2... Il (le roi) nomme les préposés en chef aux régies des contributions indirectes, *et à l'administration des domaines nationaux*.	Il nomme *les commissaires de la trésorerie nationale*, et les préposés en chef à la régie des contributions indirectes.
Art. 3. Le roi fait délivrer les lettres patentes, brevets et commissions, aux fonctionnaires publics *ou autres* qui doivent en recevoir.	Art. 3. Le roi fait délivrer les lettres patentes, brevets et commissions aux fonctionnaires publics qui doivent en recevoir.
Art. 4. Le roi fait dresser la liste des pensions et gratifications, pour être présentée au Corps législatif, à chacune de ses sessions, *et décrétée, s'il y a lieu.*	Art. 4. Le roi fait dresser la liste des pensions et gratifications, pour être présentée au Corps législatif à chacune de ses sessions.
SECTION I. *De la promulgation des lois.*	
Art. 1er. Le pouvoir exécutif est chargé de faire sceller les lois du sceau de l'État, et de les faire promulguer.	Art. 1er. Le pouvoir exécutif est chargé de faire sceller les lois du sceau de l'État, et de les faire promulguer.
Il est chargé également de faire promulguer et exécuter les actes du Corps législatif, qui n'ont pas besoin de la sanction du roi.	
SECTION II. *De l'administration intérieure.*	
. . . .	. . . .
Art. 3. Ils (les administrateurs) ne peuvent, *ni s'immiscer dans*	Art. 3. Ils (les administrateurs) ne peuvent rien entreprendre sur

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
l'exercice du pouvoir législatif ou suspendre l'exécution des lois, ni rien entreprendre sur l'ordre judiciaire, ni sur les dispositions ou opérations militaires.	l'ordre judiciaire, ni sur les dispositions ou opérations militaires.
ART. 4. *Les administrateurs sont essentiellement chargés de répartir les contributions directes, et de surveiller les deniers provenant de toutes les contributions et revenus publics dans leur territoire.* Il appartient au pouvoir législatif de déterminer les règles *et le mode* de leurs fonctions, *tant sur les objets ci-dessus exprimés, que sur toutes les autres parties de l'administration intérieure.*	ART. 4. Il appartient au pouvoir législatif de déterminer *l'étendue* et les règles de leurs fonctions.
CHAP. V. — Du pouvoir judiciaire.	
. . . .	. . . .
ART. 2. La justice sera rendue gratuitement par des juges élus à temps par le peuple, et institués par lettres patentes du roi, *qui ne pourra les refuser.* Ils ne pourront être, ni destitués que pour forfaiture dûment jugée, ni suspendus que par une accusation admise. *L'accusateur public sera nommé par le peuple.*	ART. 2. La justice sera rendue gratuitement par des juges élus à temps par le peuple, institués par lettres patentes du roi, et qui ne pourront être ni destitués que pour forfaiture dûment jugée, ni suspendus que par une accusation admise.
. . . .	
ART. 5. *Le droit des citoyens, de terminer définitivement leurs contestations par la voie de l'arbitrage, ne peut recevoir aucune atteinte par les actes du pouvoir législatif.*	
ART. 6. *Les tribunaux ordinaires ne peuvent recevoir aucune action au civil, sans qu'il leur soit justifié que les parties ont comparu, ou que le demandeur a cité sa partie adverse devant des médiateurs, pour parvenir à une conciliation.*	
ART. 7. Il y aura un ou plusieurs juges de paix, etc.	ART. 6. Il y aura un ou plusieurs juges de paix, etc.

CONSTITUTION.

ART. 8. Il appartient au pouvoir législatif de régler *le nombre* et les arrondissements des tribunaux, et le nombre des juges dont chaque tribunal sera composé.

ART. 9. En matière criminelle, nul citoyen ne peut être jugé que sur une accusation reçue par des jurés, ou décrétée par le Corps législatif, dans le cas où il lui appartient de poursuivre l'accusation.

Après l'accusation admise, le fait sera reconnu et déclaré par des jurés.

L'accusé aura la faculté d'en récuser jusqu'à vingt, *sans donner des motifs.*

Les jurés qui déclareront le fait, ne pourront être au-dessous du nombre de douze.

L'application de la loi sera faite par des juges.

L'instruction sera publique; *et l'on ne pourra refuser aux accusés le secours d'un conseil.*

Tout homme acquitté par un juré légal, ne peut plus être repris ni accusé à raison du même fait.

ART. 10. *Nul homme ne peut être saisi que pour être conduit devant l'officier de police; et nul ne peut être mis en arrestation, ou détenu, qu'en vertu d'un mandat des officiers de police, d'une ordonnance de prise de corps d'un tribunal, d'un décret d'accusation du Corps législatif, dans le cas où il lui appartient de le prononcer, ou d'un jugement de condamnation à prison ou détention correctionnelle.*

ART. 11. *Tout homme saisi et conduit devant l'officier de police sera examiné sur-le-champ, ou, au plus tard, dans les vingt-quatre heures.*

S'il résulte de l'examen, qu'il n'y a aucun sujet d'inculpation

PROJET DU COMITÉ.

ART. 7. Il appartient au pouvoir législatif de régler les arrondissements des tribunaux, et le nombre des juges dont chaque tribunal sera composé.

ART. 8. En matière criminelle, etc.

L'accusé aura la faculté d'en récuser jusqu'à vingt.

L'instruction sera publique.

CONSTITUTION. | PROJET DU COMITÉ.

contre lui, il sera remis aussitôt en liberté; ou s'il y a lieu de l'envoyer à la maison d'arrêt, il y sera conduit dans le plus bref délai, qui, en aucun cas, ne pourra excéder trois jours.

ART. 12. *Nul homme ne peut être retenu s'il donne caution suffisante, dans tous les cas où la loi permet de rester libre sous cautionnement.*

ART. 13. *Nul homme, dans le cas où sa détention est autorisée par la loi, ne peut être conduit et détenu que dans les lieux légalement et publiquement désignés pour servir de maison d'arrêt, de maison de justice, ou de prison.*

ART. 14. *Nul gardien ni geôlier ne peut recevoir ni retenir aucun homme qu'en vertu d'un mandat, ordonnance de prise de corps, décret d'accusation, ou jugement mentionnés dans l'article 10 ci-dessus, et sans que la transcription en ait été faite sur son registre.*

ART. 15. *Tout gardien ou geôlier est tenu, sans qu'aucun ordre puisse l'en dispenser, de représenter la personne du détenu à l'officier civil, ayant la police de la maison de détention, toutes les fois qu'il en sera requis par lui.*

La représentation de la personne du détenu ne pourra de même être refusée à ses parents et amis, porteurs de l'ordre de l'officier civil, qui sera toujours tenu de l'accorder, à moins que le gardien ou geôlier ne représente une ordonnance du juge, transcrite sur son registre, pour tenir l'arrêté au secret.

ART. 16. *Tout homme, quelle que soit sa place ou son emploi, autre que ceux à qui la loi donne le droit d'arrestation, qui donnera,*

CONSTITUTION. | PROJET DU COMITÉ.

signera, exécutera ou fera exécuter l'ordre d'arrêter un citoyen; ou quiconque, même dans les cas d'arrestation autorisés par la loi, conduira, recevra ou retiendra un citoyen dans un lieu de détention non publiquement ou légalement désigné; et tout gardien ou geôlier qui contreviendra aux dispositions des articles 14 et 15 ci-dessus, seront coupables du crime de détention arbitraire.

(Observations de Buzot et Pétion.)

Art. 17. *Nul homme ne peut être recherché ni poursuivi pour raison des écrits qu'il aura fait imprimer ou publier sur quelque matière que ce soit, si ce n'est qu'il ait provoqué à dessein la désobéissance à la loi, l'avilissement des pouvoirs constitués, les résistances à leurs actes, ou quelques-unes des actions déclarées crimes ou délits par la loi.*

La censure sur les actes des pouvoirs constitués est permise; mais les calomnies volontaires contre la probité des fonctionnaires publics et la droiture de leurs intentions dans l'exercice de leurs fonctions, pourront être poursuivies par ceux qui en sont l'objet.

Les calomnies et injures contre quelques personnes que ce soit, relatives aux actions de leur vie privée, seront punies sur leur poursuite.

Art. 18. *Nul ne peut être jugé, soit par la voie civile, soit par la voie criminelle, pour faits d'écrits imprimés ou publiés, sans qu'il ait été reconnu et déclaré par un juré: 1° s'il y a délit dans l'écrit dénoncé; 2° si la personne poursuivie en est coupable.*

(Discussion : Robespierre, Martineau, Dumetz, Barnave,

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
Rœderer, Lechapelier, Dandré, Pétion, Thouret, Larochefoucauld.)	
ART. 19, 20, 21 et 22.	ART. 9, 10, 11 et 12.
ART. 23. Une haute cour nationale, formée de membres du tribunal de cassation et de hauts jurés, connaitra des délits des ministres et agents principaux du pouvoir exécutif, et des crimes qui attaqueront la sûreté générale de l'État, lorsque le Corps législatif aura rendu un décret d'accusation.	ART. 13. Une haute cour nationale, etc.
Elle ne se rassemblera que sur la proclamation du Corps législatif, *et à une distance de trente mille toises au moins du lieu où la législature tiendra ses séances.*	Elle ne se rassemblera que sur la proclamation du Corps législatif.
ART. 24 et 25.	ART. 5 et 14.
ART. 26. Les commissaires du roi auprès des tribunaux dénonceront au directeur du juré, soit d'office, soit d'après les ordres qui leur seront donnés par le roi :	ART. 15. Les commissaires du roi, etc.
Les attentats contre la liberté individuelle des citoyens, contre la libre circulation des subsistances *et autres objets de commerce,* et contre la perception des contributions ;	Les attentats contre la liberté individuelle des citoyens, contre la libre circulation des subsistances et la perception des contributions ;
Les délits par lesquels l'exécution des ordres donnés par le roi, dans l'exercice des fonctions qui lui sont déléguées, serait troublée ou empêchée ;	Les délits par lesquels l'exécution des ordres donnés par le roi, dans l'exercice des fonctions qui lui sont déléguées, serait troublée ou empêchée ;
Les attentats contre le droit des gens ;	
Et les rébellions à l'exécution des jugements, et de tous les actes exécutoires émanés des pouvoirs constitués.	Et les rébellions à l'exécution des jugements et de tous les actes exécutoires émanés des pouvoirs constitués.
ART. 27. Le ministre de la justice dénoncera au tribunal de cassation, par la voie du commissaire du roi, *et sans préjudice du droit des par-*	ART. 16. Le ministre de la justice dénoncera au tribunal de cassation, par la voie du commissaire du roi, les actes par lesquels les juges au-

CONSTITUTION.

ties intéressées, les actes par lesquels les juges auraient excédé les bornes de leur pouvoir.

Le tribunal les annulera; et s'ils donnent lieu à la forfaiture, le fait sera dénoncé au Corps législatif, qui rendra le décret d'accusation, *s'il y a lieu*, et renverra les prévenus devant la haute cour nationale.

TITRE IV.

DE LA FORCE PUBLIQUE.

. . . .

ART. 13. *L'armée de terre et de mer, et la troupe destinée à la sûreté intérieure, sont soumises à des lois particulières, soit pour le maintien de la discipline, soit pour la forme des jugements et la nature des peines en matière de délits militaires.*

TITRE V.

DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

. . . .

ART. 2. Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale et au payement de la liste civile, ne pourront être ni refusés ni suspendus.

Le traitement des ministres du culte catholique, pensionnés, conservés, élus ou nommés, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale constituante, fait partie de la dette nationale.

Le Corps législatif ne pourra, en aucun cas, charger la nation du payement des dettes d'aucun individu.

ART. 3. *Les comptes détaillés de la dépense des départements ministériels, signés et certifiés par les ministres ou ordonnateurs généraux, seront rendus publics par la voie de l'impression, au commen-*

PROJET DU COMITÉ.

raient excédé les bornes de leur pouvoir.

Le tribunal les annulera; et s'ils donnent lieu à la forfaiture, le fait sera dénoncé au Corps législatif, qui rendra le décret d'accusation et renverra les prévenus devant la haute cour nationale.

. . . .

ART. 2. Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale et au payement de la liste civile, ne pourront être ni refusés ni suspendus.

CONSTITUTION.

cement des sessions de chaque législature.

Il en sera de même des états de recette des diverses contributions, et de tous les revenus publics.

Les états de ces dépenses et recettes seront distingués suivant leur nature, et exprimeront les sommes touchées et dépensées, année par année, dans chaque district.

Les dépenses particulières à chaque département, et relatives aux tribunaux, aux corps administratifs et aux établissements, seront également rendues publiques.

Art. 4 et 5.

TITRE VI.

DES RAPPORTS DE LA NATION FRANÇAISE AVEC LES NATIONS ÉTRANGÈRES.

. . . .

Les étrangers qui se trouvent en France, sont soumis aux mêmes lois criminelles et de police que les citoyens français, *sauf les conventions arrêtées avec les Puissances étrangères*. Leur personne, leurs biens, leur industrie, leur culte, sont également protégés par la loi.

TITRE VII.

DE LA RÉVISION DES DÉCRETS CONSTITUTIONNELS.

Art. 1er. *L'Assemblée nationale constituante déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer sa Constitution; et néanmoins, considérant qu'il est plus conforme à l'intérêt national d'user seulement, par les moyens pris dans la Constitution même, du droit d'en réformer les articles dont l'expérience aurait fait sentir les inconvénients, décrète qu'il y sera pro-*

PROJET DU COMITÉ.

Art. 3 et 4.

Les étrangers qui se trouvent en France, sont soumis aux mêmes lois criminelles et de police que les citoyens français; leur personne, leurs biens, leur industrie, leur culte, sont également protégés par la loi.

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ.
cédé par une assemblée de révision, en la forme suivante.	
Art. 2. *Lorsque trois législatures consécutives auront émis un vœu uniforme pour le changement de quelque article constitutionnel, il y aura lieu à la révision demandée.*	
Art. 3. *La prochaine législature et la suivante ne pourront proposer la réforme d'aucun article constitutionnel.*	
Art. 4. *Des trois législatures qui pourront par la suite proposer quelques changements, les deux premières ne s'occuperont de cet objet que dans les deux derniers mois de leur dernière session, et la troisième à la fin de la première session annuelle, ou au commencement de la seconde.*	
Leurs délibérations sur cette matière seront soumises aux mêmes formes que les actes législatifs; mais les décrets par lesquels elles auront émis leur vœu, ne seront pas sujets à la sanction du roi.	
Art. 5. *La quatrième législature, augmentée de deux cent quarante-neuf membres élus en chaque département, par doublement du nombre ordinaire qu'il fournit pour sa population, formera l'Assemblée de révision.*	
Ces deux cent quarante-neuf membres seront élus après que la nomination des représentants au Corps législatif aura été terminée, et il en sera fait un procès-verbal séparé.	
L'Assemblée de révision ne sera composée que d'une chambre.	
Art. 6. *Les membres de la troisième législature qui aura demandé le changement, ne pourront être élus à l'Assemblée de révision.*	
Art. 7. *Les membres de l'Assem-*	

CONSTITUTION.	PROJET DU COMITÉ
blée de révision, après avoir prononcé tous ensemble le serment de vivre libres, ou mourir, prêteront individuellement celui de se borner à statuer sur les objets qui leur auront été soumis par le vœu uniforme des trois législatures précédentes; de maintenir, au surplus, de tout leur pouvoir, la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791, et d'être en tout fidèles à la nation, à la loi et au roi.	
ART. 8. *L'Assemblée de révision sera tenue de s'occuper ensuite, et sans délai, des objets qui auront été soumis à son examen. Aussitôt que son travail sera terminé, les deux cent quarante-neuf membres nommés en augmentation, se retireront sans pouvoir prendre part, en aucun cas, aux actes législatifs.*	
Les colonies et possessions françaises dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, *quoiqu'elles fassent partie de l'Empire français*, ne sont pas comprises dans la présente Constitution.	Les colonies et possessions françaises dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, ne sont pas comprises dans la présente Constitution.
Aucun des pouvoirs institués par la Constitution, n'a le droit de la changer dans son ensemble ni dans ses parties; *sauf les réformes qui pourront y être faites par la voie de la révision, conformément aux dispositions du titre VII ci-dessus.*	Aucun des pouvoirs institués par la Constitution n'a le droit de la changer dans son ensemble, ni dans ses parties.
Les décrets rendus par l'Assemblée nationale constituante, qui ne	A l'égard des lois faites par l'Assemblée nationale, qui ne sont pas

CONSTITUTION.

sont pas compris dans l'acte de constitution, *seront exécutés comme lois*; et les lois antérieures auxquelles elle n'a pas dérogé, seront *également* observées, tant que les uns ou les autres n'auront pas été révoqués ou modifiés par le pouvoir législatif.

(*Amendement Salles.*)

PROJET DU COMITÉ.

comprises dans l'acte de constitution, et des lois antérieures auxquelles elle n'a pas dérogé, elles seront observées tant qu'elles n'auront pas été révoquées ou modifiées par le pouvoir législatif.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SIXIÈME

— SUITE —

CHAPITRE VIII. — Le Feuillantisme.

CHAPITRE IX. — Complications diplomatiques.

CHAPITRE X. — La Révolution dans les colonies.

CHAPITRE XI. — Fin de l'Assemblée constituante.

LIVRE SEPTIÈME

CHAPITRE PREMIER. — Élections de 1791

CHAPITRE II. — Les Girondins.

CHAPITRE III. — La Glacière d'Avignon.

CHAPITRE IV. — Coblentz.

CHAPITRE V. — Les faux martyrs.

CHAPITRE VI. — Débats sur la guerre.

FIN DE LA TABLE

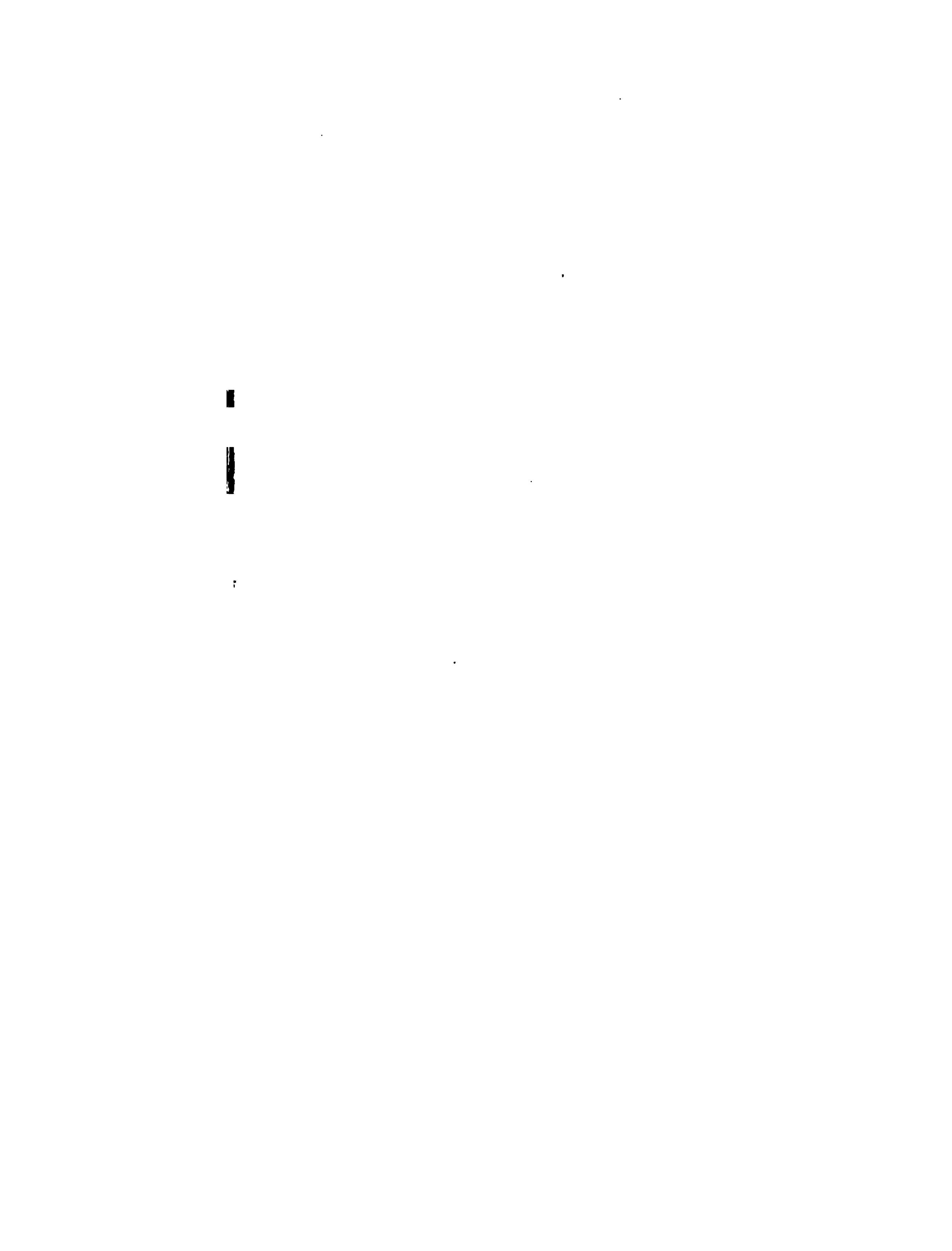
PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ERRATA

Dans le volume III de cet ouvrage, remplacer les lignes 31, 32, 33 de la page 259 et les lignes 1, 2, 3 et 4 de la page 260 par ce qui suit :

Jean-Sylvain Bailly était né à Paris en 1736 d'un garde des tableaux du roi. Il se livra d'abord à l'étude des beaux-arts; puis, entraîné par le goût de la poésie, il composa, à 16 ou 17 ans, deux tragédies, *Clotaire* et *Iphigénie en Tauride*, qu'il jeta au feu sur les observations critiques du comédien Lanoue. Découragé du théâtre, Bailly se rejeta sur les sciences qui devaient lui ouvrir une carrière honorable et glorieuse[1].

[1] *Biographie de Bailly*, par Fr. Arago.



HISTOIRE

LE BARREAU AU XIXe SIÈCLE, par M. O. Pinard, conseiller à la Cour impériale de Paris. 2 beaux volumes in-8 . . . . 7 fr.

BIBLIOTHÈQUE UTILE. 55 volumes publiés. 60 c. le volume de 192 pages. (Pour les détails, voir le Catalogue général.)

LE CHRISTIANISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — Examen de la *Vie de Jésus-Christ*, par Strauss. — Philosophie de l'histoire de France, par Edgar Quinet. 1 volume in-18 . . . . 3 fr. 50

DÉCADENCE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, par Eugène Pelletan. 3e édition considérablement augmentée. 1 beau vol. in-8. . . . . . 5 fr.

DIX ANS DE PRISON AU MONT SAINT-MICHEL ET A LA CITADELLE DE DOULLENS, par Martin Bernard, 1 vol. in-18 jésus. 2 fr. 50.

EDGAR QUINET, sa vie et son œuvre, par Ch. L. Chassin. 1 fort vol. in-18 jésus. . . . . . . 3 fr. 50

L'ÉGLISE ET LES PHILOSOPHES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, par P. Lanfrey. 2e édition. 1 volume in-8. . . . . 3 fr. 50

LE GÉNIE DE LA RÉVOLUTION — I. LES ÉLECTIONS DE 1789, par Ch. L. Chassin. 1 v. in-8. 5 fr. 50 — in-18. . . . . 3 fr.

L'HISTOIRE A L'AUDIENCE, par M. O. Pinard, conseiller à la Cour impériale de Paris. 1 fort vol. in-8. 3 fr. 50.

HISTOIRE DES CONSTITUANTS par A. de Lamartine. 4 vol. in-8 cavalier, le volume . . . . 5 fr.

HISTOIRE DES GIRONDINS, par A. de Lamartine. 9e édition. 6 volumes in-18 jésus vélin . . . . 12 fr.

HISTOIRE NATIONALE DE FRANCE, par Amédée Gouet :

T. Ier **Gaulois et Francs.** 1 beau volume in-8 . . . . 5 fr.

T. II. **Temps féodaux.** 1 beau volume in-8 . . . . 5 fr.

HISTOIRE POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION DE HONGRIE 1847-1849, par Daniel-Irányi et Charles-Louis Chassin. 2 beaux vol. in-8. . . . . 10 fr.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Louis Blanc, ouvrage terminé. 12 beaux volumes in-8. — Prix de chaque volume . . . 5 fr.

L'ITALIE, par F. Arnaud (de l'Ariège). 2 beaux vol. in-8. . . . . 7 fr.

JEAN DE HUNYAD, récit du XVe siècle, précédé de **LA HONGRIE,** son génie et sa mission, étude historique, par Charles-Louis-Chassin. 2e édition, 1 volume in-8. . . 3 fr. 50

LES JÉSUITES JUGÉS PAR LES ROIS, LES ÉVÊQUES ET LES PAPES, nouvelle histoire de l'extinction de l'ordre écrite sur les documents originaux, suivie de **HISTOIRE DE DMITRI,** Étude sur la situation des serfs en Russie, par M. Louis Viardot. 1 vol. in-18 jésus . . . . . . 2 fr.

LES MIETTES DE L'HISTOIRE, par Auguste Vacquerie, 3e édition. 1 volume in-18 jésus . . . . 3 fr. 50

MÉMOIRES SUR CARNOT, par son fils, ornés du portrait de Carnot, ouvrage terminé. 2 volumes in-8 cavalier divisés en quatre parties ; chaque partie, 3 fr. 50. L'ouvrage complet, 14 fr.

Paris. — Imp. Simon Raçon et Comp., rue d'Erfurth, 1.




Stanford University Libraries
3 6105 019 966 006

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE

